This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY
270
R328
v. 8

Return this book on or before the
Latest Date stamped below.
Theft, mutilation, and underlining of books are reasons for disciplinary action and may result in dismissal from the University.
University of Illinois Library

APR 27 1964
OCT 9 1974
OCT 13 1974

L161—O-1096

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Revue d'Histoire ecclésiastique

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

REVUE
D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

MM. A. CAUCHIE ET P. LADEUZE
PROFESSEURS A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

TOME VIII

I. — ARTICLES, COMPTES RENDUS ET CHRONIQUE

LOUVAIN
BUREAUX DE LA REVUE
40, RUE DE NAMUR, 40
Tous droits de reproduction et de traduction réservés.

Louvain. — Imprim.-Lithogr. CHARLES PEETERS, rue de Namur, 20.
1907

Digitized by Google

Digitized by Google

270
P328
v.81

L'AUTEUR DE LA PASSIO PERPETUAE.

La littérature chrétienne primitive compte peu de pages aussi parfaitement belles que les Actes de sainte Perpétue et de ses compagnons, martyrisés à Carthage durant la persécution de Septime Sévère. Ce récit, empreint du plus simple et du plus pur héroïsme, est trop connu, et sans doute trop présent à la mémoire de nos lecteurs, pour qu'il soit besoin d'en raviver le souvenir. Mais les admirateurs de ce chef d'œuvre anonyme aimeraient à connaître la main qui nous l'a donné. Dès la publication de la *Passio Perpetuae*, au dix-septième siècle (1), une opinion se fit jour qui la revendiquait pour Tertullien ; des travaux récents donnent à cette opinion un degré toujours croissant de vraisemblance. Nous voudrions reprendre l'examen du problème, à la lumière du témoignage rendu à ces martyrs par l'éloquent Africain.

En son traité *De anima*, Tertullien rappelle (2) la vision dont Perpétue fut favorisée, la veille de son supplice :

Perpetua fortissima martyr sub die passionis in revelatione paradisi solos illic commartyres suos vidit.

Cette allusion, jetée incidemment vers la fin d'un traité montaniste, soulève deux questions intéressantes et diversement résolues : quelles furent les relations de Perpétue et de ses compagnons avec Tertullien ? quelles furent leurs relations avec le montanisme ? Nous allons essayer d'y répondre.

(1) Cette *Passio* fut découverte dans un manuscrit du Mont-Cassin par Holste, qui mourut avant de l'éditer. Les notes de Holste servirent au P. Poussin, S. J., pour l'édition princeps (Rome, 1663). L'année suivante Henri de Valois donnait à Paris une autre édition. Aujourd'hui l'on possède une passion grecque, publiée par MM. Rendel Harris et Gifford, et une passion latine abrégée. Je citerai ces divers textes d'après l'édition de M. J. Armitage Robinson, *The Passion of S. Perpetua. (Texts and Studies*, I, 2.) Cambridge, 1891.

(2) Tertullien, *De anima*, 55. *Corpus Scriptorum ecclesiasticorum latinorum Vindobonense*, t. XX, p. 388, 25.

537513

Digitized by Google

I.

On ne peut guère douter que Tertullien n'ait connu personnellement les martyrs carthaginois de l'an 203. Il était alors prêtre de Carthage, et à l'apogée de son ministère sacerdotal. Après avoir conquis, par la publication de son *Apologétique*, une situation éminente dans l'Église, il se dévouait au bien spirituel de ses frères. De cette époque date une série d'œuvres ascétiques et morales (1), où on relève plus d'une allusion à la persécution déchaînée par l'édit de Sévère (2). D'autre part rien ne nous révèle qu'il ait fait, dans les premières années du IIIe siècle, une absence de quelque durée. Il se trouvait donc en Afrique lors de la longue détention que Perpétue et ses compagnons subirent, avant de paraître, le jour des nones de mars (7 mars 203), dans l'amphithéâtre de Carthage. Soit qu'ils appartinssent à la cité, soit qu'ils eussent été amenés de Thuburbe, selon une tradition qui n'est pas entièrement sûre (3), on peut affirmer que les fidèles s'empressèrent autour d'eux : la générosité envers les confesseurs était une tradition de l'Église, et dans le cas présent nos Actes témoignent des soins qu'on leur prodigua (4). Tertullien, qui avait déjà consolé les captifs de l'an 197 par une lettre éloquente, ne dut pas faillir, cette fois non plus, au devoir de la charité. Comment expliquer, dès lors, qu'un souvenir si poignant, et si glorieux pour son Église, n'ait laissé dans ses nombreux écrits d'autre trace qu'une allusion rapide, et postérieure d'au moins cinq ou six ans à l'événement (5)? Il y a lieu de s'en étonner ; et ce fait, à lui seul, rend digne d'attention la conjecture anonyme qui, dès le XVIIe siècle, désignait Tertullien comme le rédacteur de la *Passio Perpetuae*. On conçoit en effet que, s'il avait déjà payé son tribut à

(1) Notamment : *De oratione*, *De baptismo*, *De patientia*, *De paenitentia*, *De cultu feminarum*.

(2) Voir *De oratione*, 5; *De patientia*, 13, 15; *De cultu feminarum*, II, 13 : Ceterum tempora christianis semper, et nunc vel maxime, non auro sed ferro transiguntur; stolae martyriorum praeparantur, angeli baiuli sustinentur.

(3) D'après la petite passion latine, les martyrs furent arrêtés *in civitate Thuburbitanorum*. La passion grecque porte : ἐν πόλει Θουκριτάνων. Par ailleurs on honorait en Afrique, au temps de saint Augustin, des martyres Tuburbitaines, peut-être distinctes de Perpétue et de Félicité. Voir RUINART, *Acta martyrum*, *Admonitio in Passionem SS. Perpetuae*, etc., 2, 3 ; ARMITAGE ROBINSON, pp. 22-26.

(4) *Passio Perpetuae*, 3 : Tertius et Pomponius, benedicti diaconi, qui nobis ministrabant, constituerunt praemio ut paucis horis emissi in meliorem locum carceris refrigeraremus.

(5) Le *De anima* date de l'année 209 environ.

Digitized by Google

la mémoire des martyrs, par un écrit quasi-officiel, qui se conservait dans les archives de l'Église, dont peut-être les copies circulaient de main en main, il n'ait pas éprouvé le besoin de rien ajouter à ce magnifique hommage. Mais la conjecture est-elle plausible? Constatons du moins que la critique lui devient chaque jour plus favorable. Au suffrage hésitant de Ruinart (1) est venu se joindre récemment le suffrage tout à fait décidé de M. Armitage Robinson (2), ceux, plus ou moins affirmatifs, de MM. Zahn (3), Harnack (4), Franchi de' Cavalieri (5), Bonwetsch (6) G. Krüger (7). Ce n'est donc plus une hardiesse de se prononcer dans le même sens. Nous le ferons en toute simplicité : l'attribution à Tertullien de la *Passio* latine nous paraît moralement certaine.

Peu de gens voudraient contester aujourd'hui que, dans la *Passio* latine, sous sa forme la plus complète, conservée par le manuscrit du Mont-Cassin, il faille voir l'original, et dans la passion grecque une traduction. La publication du texte grec, découvert à Jérusalem et édité en 1890 par MM. Rendel Harris et Gifford (8), avait tout d'abord fait prendre le change à quelques savants, mais après l'enthousiasme bien légitime de la découverte, on est vite revenu de cette première impression (9), et les travaux de Mgr Duchesne (10), de M. Armitage Robinson, de M. Franchi de' Cavalieri, paraissent

(1) Ruinart, *Acta martyrum sincera, Admonitio in Passionem SS. Perpetuae, Felicitatis*, etc., 5 : Id opus Tertulliano attribuit auctor epistolae Biturigibus scriptae ad Henricum Valesium : quod ut probaret, collatis multis Actorum locis cum aliis Tertulliani operibus, ostendit eumdem omnino stylum, easdem loquendi formulas ac etiam saepius eadem verba in utrisque reperiri. An vero rem omnino evincat, alii iudicabunt. (Cf. Migne, PL, III, 11).

(2) J. Armitage Robinson, *The passion of S. Perpetua*, pp. 47-58.

(3) Zahn dans *Theologisches Litteraturblatt* (1892), p. 43.

(4) Harnack dans *Theologische Litteraturzeitung*, t. XVII (1892), p. 70. *Chronologie der altchristlichen Litteratur*, t. II, p. 322. Leipzig, 1904.

(5) P. Franchi de Cavalieri, *Passio SS. Perpetuae et Felicitatis*, p. 11, Rome, 1896.

(6) Bonwetsch dans RE, t. XIII, 1904, art. *Montanismus*, p. 425.

(7) G. Krüger. dans *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1905. p. 35.

(8) J. Rendel Harris et Seth K. Gifford, *The Acts of Perpetua and Felicitas*. Cambridge, 1890.

(9) M. Harnack, qui penchait d'abord pour la priorité du texte grec (*Theologische Litteraturzeitung*, t. XV (1890), pp. 403-6) s'est rétracté après la publication de Robinson (*Ibid.*, t. XVII (1892), pp. 58-71).

(10) Duchesne, dans *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions*, t. XIX (1891), pp. 39-54; M. Massebieau a contesté quelques détails dans *Revue de l'histoire des religions*, t. XXIV, (1891), p. 97-101.

Digitized by Google

avoir élevé au dessus de toute contestation la priorité de la passion latine. Nous sommes donc en présence d'un texte ancien, écrit — presque sûrement — à Carthage même, dans les années qui suivirent immédiatement la persécution de Sévère ; et très probablement du texte même auquel se réfère le traité *De anima*. Or dès les premières lignes, voici un trait auquel on n'a pas, que je sache, donné jusqu'ici toute l'attention qu'il mérite. L'auteur écrit pour l'édification des fidèles, qu'il nomme *fratres et filioli* (1). Cette formule n'émane pas d'un scribe quelconque : seul un évêque ou un prêtre a pu, en raison de son caractère, prendre ce ton paternel (2). L'autorité qui s'affirme à nouveau dans les dernières lignes, confirme cette induction. L'hagiographe est donc un prêtre, un prêtre carthaginois, écrivant peu après le 7 mars 203, sous l'impression encore vive du martyre. Voilà qui circonscrit singulièrement les recherches ; car étant donnée l'organisation des Églises à cette époque primitive, le presbytérat de Carthage ne comptait sûrement pas un grand nombre de prêtres. Or nous connaissons déjà trois noms, et il n'est pas sûr qu'il y en eût davantage. L'évêque Optatus et le prêtre Aspasius, tous deux mentionnés dans la *Passio* (3), doivent être écartés. Reste donc

(1) *Passio*, I.

(2) M. Franchi de Cavalieri a fait cette observation, p. 53; mais il ne songe pas à en tirer parti pour désigner l'auteur de la *Passio*.

(3) *Passio*, 13. — Basnage a transformé Optatus en évêque montaniste. Ce serait à coup sûr la seule trace d'un épiscopat montaniste en Afrique. L'existence parallèle de deux hiérarchies complètes, l'une catholique, l'autre montaniste, dans la Carthage de l'an 203, est une pure imagination, et une imagination bien démentie par tout ce qu'on sait des origines démocratiques de la secte. D'ailleurs les montanistes d'Afrique devaient être encore bien clairsemés ; on ne peut songer à les reconnaître dans cette foule tumultueuse que signale la vision de Saturc : Corrige plebem tuam, quia sic ad te conveniunt quasi de circo redeuntes et de factionibus certantes. Pour M. Hauck (*Tertullian's Leben und Schriften*, p. 333), Optatus est un évêque catholique, mais son prêtre Aspasius, montaniste : supposition moins invraisemblable, mais entièrement gratuite. D'autre part Holste s'est demandé si Optat et Aspasius, à qui les martyrs disent : *Nonne tu es papa noster et tu presbyter ?* (*Passio*, 13) n'appartiendraient pas plutôt au clergé de leur ville. *Thuburbo*, et cette opinion a ses partisans Nommons : M. Aug. Audollent (*Carthage romaine*, p. 447. Paris, 1901), Dom Leclercq, (*L'Afrique chrétienne*, t. I, p. 77. Paris, 1904). La présence d'un évêque de *Thuburbo* parmi les Pères du troisième concile de Carthage, sous saint Cyprien, en 257, autorise cette hypothèse, mais ne peut la transformer en certitude. Il resterait à prouver que dès le début du troisième siècle, donc plus de cinquante ans avant le concile de Cyprien, *Thuburbo minus* possédait un évêque; que nos martyrs venaient effectivement de *Thuburbo;* enfin qu'il s'agit ici de leurs propres pasteurs, non de ceux de Carthage, qui les avaient adoptés depuis leur

Digitized by Google

Tertullien, que sa notoriété comme prêtre et comme écrivain désignait naturellement pour recueillir et compléter les dépositions des martyrs. Son âme ardente avait dû vibrer au contact de leur héroïsme, et sans doute il n'eût pas volontiers cédé à autrui une si glorieuse tâche. Ainsi nous arrivons presque à le nommer, sans avoir encore fait appel à l'argument littéraire, jusqu'ici seul mis en avant. Or il se trouve que les analogies de pensées et de style sont extrêmement frappantes. On pourrait remplir des pages en accumulant les rapprochements ; ce travail a été fait depuis longtemps dans l'édition d'Henry de Valois, et repris avec grand soin par M. Armitage Robinson (1), à qui nous nous permettrons de renvoyer le lecteur.

arrivée dans la prison. La question reste ouverte. Avec Morcelli *(Africa christiana*, t. I, p. 51, Brixiae, 1816), Gams *(Series episcoporum ecclesiae catholicae*, p. 463, Ratisbonne, 1873), Mgr Duchesne, *(Histoire ancienne de l'Église*, t. I. p. 396. Paris, 1906), et bien d'autres, on peut continuer de tenir pour très probable l'épiscopat d'Optatus à Carthage. M. Armitage Robinson ne croit même pas à l'origine thuburbitaine de nos martyrs. Le fait que le nom de *Thuburbo* manque dans la passion originale, est sûrement d'un grand poids. Ce nom n'apparaît, sous une forme reconnaissable, que dans la petite passion latine, document peu sûr, comme on s'en aperçoit dès les premières lignes, car il rapporte le martyre à la persécution de Valérien et Gallien : date postérieure d'un demi-siècle à celle que l'on connaît par ailleurs et dont Tertullien est un sûr garant. — Au reste, la question du siége épiscopal d'Optatus n'intéresse que très secondairement notre argumentation.

(1) Armitage Robinson, pp. 47-58. — Nous citerons quelques traits, non parmi les plus frappants, mais seulement parmi ceux qui ont échappé à M. Robinson, ou qu'il n'a pas voulu mettre en œuvre. *Passio*, 1 : Virtutes Spiritus Sancti ad instrumentum ecclesiae deputamus... necessario et digerimus et ad gloriam Dei lectione celebramus. Cet emploi de *instrumentum* pour désigner une *Écriture* inspirée est fréquent dans la langue de Tertullien, chez qui *instrumentum* est à peu près synonyme de *testamentum : Adv. Marcion*, IV. 1, *Adv. Prax.*, 20, etc. ; cf. Rönsch, *Das Neue Testament Tertullians*, p. 47, Leipzig, 1871. — *Repraesentare*, dans *Passio*, 15 : Non licet praegnantes poenae repraesentari. Voir notre *Théologie de Tertullien*, pp. 356-360, où nous avons recueilli tous les exemples de ce mot. — Emploi intransitif du mot *refrigerare*, *Passio*, 3 : Refrigeravi absentia illius ; *ib. :* Ut paucis horis emissi in meliorem locum carceris refrigeraremus ; 8 : Dinocratem mundo corpore, bene vestitum, refrigerantem ; 9 : Ut nos et illi invicem refrigeraremus (exemple douteux) ; 13 : Sinite illos refrigerent ; 16 : Quid utique non permittis nobis refrigerare? *ib. :* Facultas fieret .. refrigerandi cum illis. Cet emploi est fréquent chez Tertullien ; voir *De anima*, 51 ; *Ad Scapulam*, 4 ; *De resurrectione*, 63 (avec la note d'Oehler) ; *Adv. Praxeam*. 16; *De ieiunio*, 10. — *Passio*, 6 : Tunc nos universos pronuntiat et damnat ad bestias. Comparer Tertullien, *Apolog.*, 46 : Ad bestias pronuntiatur — Faut-il rapprocher encore *Passio*. 4 : Et clamavit me, de : *Adv. Valentinianos*, 2 : Crucem clamant? — *Passio*, 4 : Non nocebit

Digitized by Google

L'examen linguistique, que nous avions abordé avec un réel scepticisme, nous a conduit à un résultat inattendu. Non seulement dans l'éloquence à la fois nerveuse et quintessenciée des premières et des dernières pages, mais dans tout le détail du style, nous retrouvions la manière et les mots de Tertullien. Il paraît à priori peu croyable que le presbytérat de Carthage possédât à la fois deux prêtres écrivant le latin avec cette puissance de vie et d'émotion, deux prêtres lettrés, à une époque où le christianisme en comptait fort peu, deux prêtres entendant à la fois le latin et le grec — car les notes laissées par sainte Perpétue paraissent avoir été écrites dans cette dernière langue — enfin deux prêtres ayant entre eux une si étroite parenté de génie et de langue.

Ce n'est pas tout, et il nous reste à présenter une considération qui n'est pas de moindre valeur : je veux parler des tendances montanistes qu'on a depuis longtemps signalées dans le prologue et dans l'épilogue de la *Passio*, et que, pour notre part, nous ne songeons pas à contester. L'esprit montaniste avait dû commencer de souffler à Carthage peu avant la persécution de Sévère, et quelques années plus tard il devait pousser Tertullien hors de l'Église. Les écrits que, d'accord avec l'opinion commune des critiques récents, nous rapportons aux toutes premières années du IIIe siècle, renferment des traces, non pas précisément de montanisme, mais d'un mysticisme parfois étrange, où perce l'influence, encore discrète, de l'hérésie phrygienne (1). La rupture était consommée en 207/8, date où parut l'édition définitive de l'Antimarcion, car dans cet ouvrage Tertullien invective contre les *psychici* (catholiques) (2). Au cours des années précédentes, avaient surgi des dissentiments d'ordre pratique, où Tertullien prit position contre les chefs de l'Église. Tel fut le débat relatif au voile des vierges. Tandis que dans certaines églises apostoliques, notamment à Corinthe, les vierges chrétiennes ne paraissaient que voilées dans l'assemblée des fidèles, à Carthage elles continuaient à bénéficier d'une ancienne tolérance. Tertullien entreprit de les astreindre à ce qu'il tenait pour une loi. Il s'en explique incidemment dans le *De oratione* (3), il y revient ex professo dans le

me, aurait un parallèle dans *De exhortatione castitatis*, 12 : non magis licere nascentem nocere quam et natum, si l'on peut se fier au *codex Agobardinus*.

Avouons que sur certains points la comparaison est en défaut. Ainsi, *Passio*, 3 : Quod caruissem *patrem*, est une construction dont je ne connais pas le pendant chez TERTULLIEN.

(1) Notamment *De oratione*, 2 ; *De baptismo*, 6 (sur l'Église).

(2) Voir *Adv. Marcionem*, I, 29 ; III, 24 ; IV, 22, V, 8, 15.

(3) *De oratione*, 21, 22.

Digitized by Google

De virginibus velandis, qui renferme d'importantes déclarations de principes. La coutume, même immémoriale, ne saurait prescrire contre la vérité. La loi des œuvres divines, c'est une évolution réglée par l'esprit divin (1) :

Quae est ergo Paracleti administratio, nisi haec, quod disciplina dirigitur, quod Scripturae revelantur, quod intellectus reformatur, quod ad meliora proficitur? Nihil sine aetate est, omnia tempus exspectant. Denique Ecclesiastes : Tempus, inquit, omni rei. Aspice ipsam creaturam paulatim ad fructum promoveri. Granum est primo, et de grano frutex oritur, et de frutice arbuscula enititur : deinde rami et frondes invalescunt et totum arboris nomen expanditur, inde germinis tumor et flos de germine solvitur, et de flore fructus aperitur : is quoque rudis aliquandiu et informis paulatim aetatem suam dirigens eruditur in mansuetudinem saporis. Sic et iustitia (nam idem Deus iustitiae et creaturae) primo fuit in rudimentis, natura Deum metuens ; dehinc per Legem et prophetas promovit in infantiam, dehinc per Evangelium efferbuit in iuventutem, nunc per Paracletum componitur in maturitatem.

Tel est le programme que dès lors Tertullien formule et qu'il développera, avec une âpreté extrême, dans ses écrits ultérieurs. Des considérations étrangères à l'histoire des martyrs de Carthage nous avaient conduit précédemment (2) à dater de l'année 206 envi-

(1) *De virginibus velandis*, l. Éd. Oehler, t. I, p. 884. Leipzig, 1853.

(2) *Théologie de Tertullien*, pp. xii et 253. Paris, 1905.

Voici l'abrégé de ces considérations. Tertullien a déja écrit *De oratione*, puisqu'il reprend, pour l'approfondir, une thèse effleurée seulement dans ce dernier traité. Il n'a pas encore écrit *Adv. Marcionem*, car dans *Adv. Marcionem* la guerre aux *psychici* est déclaree ; dans le *De virginibus velandis*, ce nom de mépris et de haine n'apparaît pas encore ; l'auteur marque avec beaucoup de soin qu'il n'admet qu'une foi, qu'un baptême, qu'une Église. (2 : Una nobis et illis fides, unus Deus, idem Christus, eadem spes, eadem lavacri sacramenta, semel dixerim : una Ecclesia sumus.) Il n'a donc pas rompu ; mais il est à la veille de rompre. Un détail d'exégèse vient confirmer ces conclusions. Tertullien a donné du texte de l'épître aux Galates (IV, 4) *Factum ex muliere*, deux commentaires contradictoires : *De virgin. vel.*, 6 : Quam utique virginem constat fuisse, licet Hebion resistat ; *De carne Christi*, 23 : Cum hac ratione Apostolus non ex virgine sed ex muliere editum Filium Dei pronuntiavit, agnovit adapertae vulvae nuptialem passionem. Dans le premier passage, il veut prouver que *mulier* est un nom générique, parfois donné même à une vierge ; dans le second, il s'appuie sur ce même mot pour prouver qu'en enfantant Marie cessa d'être vierge. Dans le premier, il s'accorde avec ce qu'il a dit, *De oratione*, 22 ; dans le second, il s'en écarte. Si l'on admet, avec M. Monceaux par exemple (*Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. I. Paris, 1901), que le *De virginibus velandis* est postérieur au *De carne Christi*, on est obligé de conclure que Tertullien a changé deux fois de sentiment, ce qui est peu vraisemblable. — La date que nous indiquons

Digitized by Google

ron la composition du *De virginibus velandis*, où Tertullien marque bien qu'il n'a pas rompu avec l'Église, mais où déjà gronde la colère et presque la menace. Or le langage que nous l'avons vu tenir, sous l'influence croissante de montanisme, coïncide de la manière la plus remarquable avec les déclarations de la *Passio Perpetuae*, qu'il est temps de transcrire ici :

Passio Perpetuae, 1 : Sed viderint qui unam virtutem Spiritus unius Sancti pro aetatibus iudicent temporum : cum maiora reputanda sunt novitiora quaeque ut novissimiora secundum exsuperationem gratiae in ultima saeculi spatia decretam. In novissimis enim diebus, dicit Dominus, effundam de Spiritu meo super omnem carnem, et prophetabunt filii filiaeque eorum ; et super servos et ancillas meas de meo Spiritu effundam ; et iuvenes visiones videbunt, et senes somnia somniabunt (*Act*, II, 17 sq — *Joel*, II, 28). Itaque et nos qui sicut prophetias ita et visiones novas pariter repromissas et agnoscimus et honoramus, ceterasque virtutes Spiritus Sancti ad instrumentum Ecclesiae deputamus, cui et missus est idem omnia donativa administrans in omnibus prout unicuique distribuit Dominus necessario et digerimus et ad gloriam Dei lectione celebramus ; ut ne qua aut imbecillitas aut desperatio fidei apud veteres tantum aestimet gratiam divinitatis conversatam, sive in martyrum sive in revelationum dignatione : cum semper Deus operetur quae repromisit, non credentibus in testimonium, credentibus in beneficium.

Ib. 21 : O fortissimi martyres ! o vere vocati et electi in gloriam Domini Nostri Iesu Christi ; quam qui magnificat et honorificat et adorat, utique et haec non minora veteribus exempla in aedificationem Ecclesiae legere debet, ut novae quoque virtutes unum et eundem semper Spiritum Sanctum usque adhuc operari testificentur, et omnipotentem Deum Patrem et Filium eius Iesum Christum Dominum Nostrum, cui est claritas et immensa potestas in saecula saeculorum. Amen.

Ces rapprochements de textes nous paraissent décisifs ; on y reconnaît le même esprit et le même accent. Tertullien veut encore être catholique ; mais déjà la donnée phrygienne l'obsède. Il fait appel aux principes du montanisme contre les abus qu'il veut déraciner de l'Église ; il exploite au profit du montanisme la gloire des martyrs carthaginois. Ce sont là diverses indices d'un même état d'âme. La *Passio Perpetuae* doit être à peu près contemporaine du *De virginibus velandis*.

Il faut pourtant résoudre quelques difficultés. Comment se fait-il que Tertullien, qui souvent se réfère à ses écrits antérieurs, ne cite

a déjà été défendue par M. Alb. Hauck (*Tertullian's Leben und Schriften*, Leipzig, 1877) ; M. Harnack vient d'y souscrire (*Chronologie der altchristlichen Litteratur*, t. II, Leipzig, 1904).

Digitized by Google

jamais celui-ci, et qu'on ne le trouve pas non plus au catalogue de ses œuvres? Il n'est pas impossible d'expliquer ce silence. Tout d'abord, une passion de martyr était, de sa nature, un document assez impersonnel, où le narrateur s'effaçait pour ne laisser paraître que son héros et qui, avant de lui appartenir, appartenait à l'Église. Dans le cas présent, le rôle du narrateur devait être encore plus effacé, puisque une bonne moitié du récit existait déjà : mis en possession des relations écrites par Perpétue (3-10) et par Sature (11-13), il n'a dû faire, pour cette partie, qu'œuvre de traducteur ou d'arrangeur (le reste n'est qu'un supplément, pour lequel il se reconnaît mandataire des martyrs (16) : *Etsi indigne ad supplementum tantae gloriae describendae, tamen quasi mandatum sanctissimae Perpetuae, immo fideicommissum ejus exequimur*). Son œuvre vraiment personnelle comprend le prologue et l'épilogue (1 et 21), où précisément nous avons rencontré l'esprit montaniste. Ajoutons que Tertullien, passé au montanisme peu après l'année 203, pouvait éprouver quelque embarras à évoquer la mémoire de ces martyrs, vénérés par la grande Église — qu'on veuille bien nous faire un instant crédit sur ce point : nous ne songeons pas le moins du monde à en faire des martyrs montanistes, leur gloire était catholique, et Tertullien n'a pas réussi à la confisquer. — En somme, tout en faisant appel aux visions de Perpétue dans un but particulier, il pouvait bien ne voir là qu'un souvenir plutôt gênant, et le laconisme de son unique allusion rend la chose assez croyable.

Autre objection : quand l'auteur du *De anima* s'exprime ainsi : *Perpetua fortissima martyr sub die passionis in revelatione paradisi solos illic commartyres suos vidit*, il attribue à Perpétue ce qui, d'après la *Passio*, est le fait de Sature. Comment expliquer une pareille confusion, s'il est l'auteur même de la *Passio*? Cette observation renferme une part de vérité ; mais n'exagérons pas. Il est bien vrai que, d'après la *Passio*, Sature vit dans le paradis ses compagnons de martyre (1) ; il n'est pas moins vrai que Perpétue, dans le récit de sa vision, nomme seulement Sature (2) ; or d'après le *De anima*, ce serait Perpétue, et non Sature, qui vit dans le paradis ses compagnons de martyre. Reconnaissons qu'il y a là une différence appréciable ; néanmoins le sens général est le même. D'autant que, quelques lignes plus bas (3), Perpétue signale, autour du

(1) *Passio*, 11 sq.

(2) *Ib.* 4 : Ascendit autem Saturus prior... et pervenit in caput scalae et convertit se et dixit mihi : Perpetua, sustineo te...

(3) *Ib.* : Et ascendi, et vidi spatium immensum horti, et in medio sedentem hominem canum, in habitu pastoris, grandem, oves mulgentem ; et circumstantes candidati milia multa.

Digitized by Google

Pasteur, une foule nombreuse, en vêtements blancs : ce sont là sans doute encore des martyrs (1). Ce détail est de ceux qu'on oublie aisément, à quelques années de distance, et l'auteur a pu ne pas se reporter au texte de la *Passio*. De plus, il avait intérêt à mettre en avant, de préférence au nom de Sature, le nom de Perpétue, plus populaire que ses compagnons de martyre ; et la secte montaniste se prévalait surtout des charismes départis aux femmes : voilà, sans compter l'hypothèse d'un *lapsus* toujours possible, plus qu'il n'en faut pour expliquer une imprécision sur un point secondaire, de la part de Tertullien qui ne fut jamais un homme exact.

Si l'on passe par dessus ces difficultés, on reconnaîtra que toutes les vraisemblances historiques, littéraires et théologiques convergent vers l'attribution à Tertullien de la *Passio Perpetuae*.

II.

Ce point établi nous permettra d'être beaucoup plus bref sur la question suivante : Perpétue et ses compagnons furent-ils montanistes? Eurent-ils du moins des attaches montanistes?

Je ne sais si l'on a bien réfléchi à toutes les invraisemblances que renferme la première supposition. Car enfin ces martyrs ont laissé dans la tradition de l'Afrique chrétienne le souvenir le plus pur et le plus édifiant. Dans les années qui suivirent la sécession de Tertullien, alors que les camps étaient nettement tranchés entre catholiques et montanistes, nous ne voyons pas qu'on ait songé à excommunier leur mémoire, et après deux siècles saint Augustin prononçait leur panégyrique, en l'anniversaire du 7 mars, devant un auditoire catholique, qui les vénérait comme ses ancêtres dans la foi. Un demi-siècle avant saint Augustin, Rome les honorait, et leurs noms figurent au calendrier de Libère. Il est vrai que saint Cyprien ne les nomme pas. Mais le diacre Pontius, compagnon fidèle et biographe de saint Cyprien, paraît les désigner fort clairement (2). Aussi haut que nous pouvons remonter dans l'hagiographie

(1) Au contraire, il y a, dans le texte du *De anima*, 55, un mot qui ne convient pas du tout à la vision de Sature ; c'est le mot *solos* ; car Sature a vu bien d'autres personnages que des martyrs. *Passio*, 13 : Coepimus illic *multos fratres* cognoscere, sed *et martyras*. En somme, l'objection manque tout-à-fait son but.

(2) Pontius, *Vita Cypriani*, 1, *Corpus Scriptorum ecclesiasticorum latinorum Vindobonense*, t. III, 3, p. xc, 12 : Durum erat ut, cum maiores nostri plebeiis et catecumenis martyrium consecutis tantum honoris pro martyrii ipsius veneratione tribuerint, ut de passionibus eorum multa aut ut prope dixerim paene cuncta conscripserint, utique ut ad nostram quoque notitiam qui nondum nati fuimus pervenirent, Cypriani tanti sacerdotis et tanti martyris passio praeteriretur.

Digitized by Google

de l'Église latine, aucun nuage ne plane sur leur orthodoxie. Cependant Basnage a contesté cette orthodoxie, et, pour la venger, le cardinal Orsi a dépensé des trésors d'érudition (1). On peut se demander si pareil effort était bien nécessaire; cependant Orsi n'a pas eu toujours gain de cause, et le montanisme de Perpétue est un dogme que bien des historiens, au cours du XIXe siècle, se passèrent de main en main (2).

D'autre part, sans aller jusqu'à faire de nos martyrs des montanistes déclarés, on leur a imputé des sympathies montanistes, et c'est là une question beaucoup plus délicate, car, tout en se tenant bien en deçà de l'hérésie, on peut frayer plus ou moins avec les hérétiques. Il est clair que le montanisme, lors de son apparition en Afrique, n'afficha point la prétention de tout bouleverser : ce n'est guère ainsi que les nouveautés religieuses s'implantent au sein du christianisme (3). Il se présenta comme un ascétisme chrétien, encouragea des tendances parfois inoffensives, stimula des ardeurs généreuses, et finalement conquit sur certaines âmes d'élite un ascendant dont un Tertullien ne devait pas se défendre. Ceux qui s'en tinrent à ce premier stade du montanisme, et ignorèrent où la secte les menait, continuaient d'appartenir à l'Église par le fond même de leur âme; tout au plus leur peut-on imputer un montanisme de surface. Réduite à ces termes, la thèse dont nous abordons l'examen serait beaucoup moins inadmissible. Mais sur quelles preuves repose-t-elle ?

On a cru trouver ces preuves dans les visions de Perpétue et de Sature; on a cru les trouver aussi dans l'œuvre propre de l'hagiographe.

Ce sont d'abord les visions, prises en elles-mêmes, dont on exagère la signification au point de vue du montanisme (4). Il est pour-

(1) Cardinal Jos. Aug. Orsi, O. P. *Dissertatio apologetica pro SS. Perpetuae, Felicitatis et sociorum orthodoxia* (Florence, 1728). Reproduit dans Migne, PL, t. III, ch. 61-170. — Voir aussi *Analecta Bollandiana*, t. X (1891), pp. 67-69.

(2) Ainsi Neander, *Antignosticus*, 2e édit. (Berlin, 1849); Hauck, *Tertullian's Leben und Schriften*, (Erlangen, 1877); Noeldechen, *Tertullian*, (Gotha, 1890).

(3) Sur ce caractère des origines montanistes, nous sommes pleinement d'accord avec M. Hauck, pp. 197, 198, 333. Voir aussi Alb. Ehrhard, *Die altchristliche Litteratur und ihre Erforschung von* 1884-1900,; p. 585. Freiburg in Br., 1900.

(4) M. Armitage Robinson nous paraît encore attiré vers cette idée. On lit à ce propos, p. 36, que nos martyrs, *to say the least, display what are called montanistic tendencies and sympathies.*

Digitized by Google

tant bien certain que le montanisme n'avait pas le monopole des visions, vraies ou fausses. Toute la littérature apocalyptique dépose ici en faveur d'une tradition universelle dans l'Église, et, sans descendre au détail, disons que dans les visions de Perpétue on a signalé, avec grande apparence de raison, des réminiscences d'Hermas (1). Le livre d'Hermas n'avait pourtant pas bonne réputation dans la secte montaniste, nous le savons par Tertullien (2); en revanche il était lu chez les catholiques, en Afrique et même à Rome (3). S'il fallait absolument assigner des antécédents historiques aux visions de Perpétue, celles d'Hermas auraient assurément plus de titres que celles de Montan.

On nous parle aussi (4) des dissensions intestines de l'Église et du clergé de Carthage, et on en conclut que le montanisme travaillait cette Église. La conclusion ne prouverait rien à l'égard de nos martyrs; d'ailleurs nous la croyons vraie, mais nous ferons observer qu'elle ne ressort pas des prémisses. En effet, que nous apprend là dessus la vision de Satyre (5)? Qu'il y avait désaccord et froideur entre l'évêque Optatus et le prêtre Aspasius; que cet évêque manquait parfois d'énergie et de zèle pour redresser son peuple et apaiser les discordes. Il n'y a pas un mot là-dedans qui se rapporte au montanisme plutôt qu'à autre chose. Ou bien dira-t-on que partout où il y a un prêtre en lutte avec son évêque, ou un évêque dépourvu de fermeté apostolique, il faut s'en prendre au montanisme?

Enfin voici un rite montaniste, que l'on dénonce, dans la première vision de Perpétue. Le Christ apparaît à la jeune chrétienne, vêtu en berger, occupé à traire des brebis, et il lui donne à manger du fromage de ces brebis (6). Or, nous dit-on, les montanistes usaient de fromage dans la célébration de leurs mystères : ce trait renferme

(1) Voir ce point excellemment traité par M. Armitage Robinson, pp. 28-36.

(2) Tertullien, *De pudicitia*, 10 : Scriptura Pastoris, quae sola moechos amat; *ib.*, 20 : Illo apocrypho Pastore moechorum. — Il en parlait en meilleurs termes, *De oratione*, 16.

(3) Voir, outre Tertullien, *De oratione*, 16, le fragment de Muratori.

(4) Ainsi M. Bonwetsch, dans la RE³, art. *Montanismus*, t. XIII, 425, 52 : Die wahrscheinlich von Tertullian verfasste Passio Perpetuae lässt montanistische Stimmungen nicht verkennen, *und gibt* zugleich *Kunde von Kämpfen innerhalb der Karthagischen Gemeinde.*

(5) *Passio*, 13 : Vidimus ante fores Optatum episcopum ad dexteram et Aspasium presbyterum ad sinistram, separatos et tristes. Et miserunt se ad pedes nobis et dixerunt : Componite nos, quia existis et sic vos reliquistis. Et diximus illis : Non tu es papa noster et tu presbyter, ut vos ad pedes nostros mittatis ? ...Et dixerunt (angeli) Optato : Corrige plebem tuam, quia sic ad te conveniunt quasi de circo redeuntes et de factionibus certantes.

(6) *Passio*, 4.

Digitized by Google

donc une allusion à l'Eucharistie montaniste. Imaginée au XVIIIe siècle par Noesselt (1), cette théorie a eu vraiment une trop belle fortune (2). Elle repose tout entière sur un texte de saint Épiphane, que nous serrerons de près, pour faire justice d'une légende qui a déjà trop duré. Nous y voyons qu'effectivement la secte des *Artotyrites* usait, dans la célébration des mystères, de pain et de fromage (ἄρτος, τυρός). Épiphane nous apprend en outre que cette secte se rattachait par ses origines au montanisme; mais il a bien soin d'ajouter qu'elle s'en distinguait (3). Voilà donc une secte asiatique issue du montanisme, qui, à une époque indéterminée du IIIe ou du IVe siècle, institua une pseudoeucharistie avec du pain et du fromage; et de cette donnée précaire, on induit que la même coutume avait pénétré chez les montanistes de Carthage avant l'année 203! Mais que de choses restent à prouver dans ce système! Nous ignorons s'il y avait des artotyrites quelque part dès l'an 203, et même bien longtemps après; nous ignorons si, à une époque quelconque, il y en eut en Afrique. Par contre nous savons fort bien que les montanistes de Carthage n'étaient pas artotyrites; car Tertullien, montaniste authentique et montaniste de Carthage, dans des écrits montanistes, postérieurs de quatre, huit et quinze ans au martyre de Perpétue, fait de multiples allusions à l'Eucharistie; partout il a en vue l'Eucharistie catholique, célébrée avec le pain et le vin; il ignore complètement les mystères artotyrites. Il y a plus: cette image du Pasteur, qu'on nous présente dans la vision de Perpétue comme une réminiscence montaniste, a fini par devenir spécialement odieuse à Tertullien, à Tertullien montaniste, parce qu'elle lui rappelle d'une part l'interprétation miséricordieuse donnée par les catholiques à la parabole de la brebis errante, d'autre part le livre, à ses yeux infâme, d'Hermas (4).

(1) AUG. NOESSELT, *De vera aetate ac doctrina scriptorum quae supersunt Q. S. F. Tertulliani disputatio*. Halle, 1757. Reproduit dans MIGNE, PL, t. I, et dans OEHLER, *Tertulliani quae supersunt omnia*, t. VII. Voir § 47.

(2) Je m'étonne qu'elle ait pu se glisser dans le livre, si intéressant et d'ordinaire mieux informé, de M. MONCEAUX. *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. I, *Tertullien et les origines*, p. 80.

(3) ÉPIPHANE, *Haereses*, 49, 1. Κυιντιλλιανοὶ δὲ πάλιν, οἱ καὶ Πεπουζιανοὶ καλούμενοι, Ἀρτοτυρῖταί τε καὶ Πρισκιλλιανοὶ λεγόμενοι, οἱ αὐτοὶ μὲν ὄντες κατὰ Φρύγας καὶ ἐξ αὐτῶν ὁρμώμενοι· διῄρηνται δὲ κατά τινα τρόπον.

Une autre tradition inviterait à chercher dans une direction tout opposée. Le livre *De receptione haereticorum* (Voir COTELIER, *Ecclesiae graecae monumenta*, t. III, p. 378) rattache les artotyrites à la secte de Marcion, que Tertullien a combattue toute sa vie.

(4) TERTULLIEN, *De pudicitia*, 7: Procedant ipsae picturae calicum vestrorum, si vel in illis perlucebit interpretatio pecudis illius, utrumne chris-

Digitized by Google

Laissons donc de côté cette allusion aux artotyrites : en fait de commentaire historique des visions de Perpétue, il était difficile de chercher plus loin. S'il fallait illustrer ces visions par un rapprochement bien motivé, nous signalerions plutôt ces peintures des catacombes, qui représentent le Christ sous la figure du bon Pasteur, tantôt entouré de ses brebis, tantôt portant le *mulctrum* plein de lait. Le montanisme n'a rien à voir dans ce symbole, familier à l'iconographie chrétienne des premiers âges.

Les visions de Perpétue et de Sature ne nous ont pas montré le cachet authentique du montanisme. Reste l'œuvre propre de l'hagiographe : là effectivement nous avons rencontré le montanisme, du moins à l'état naissant. Mais les dispositions personnelles de l'écrivain ne doivent pas déteindre sur le caractère de ses héros, rappelons-le en finissant, pour mettre le lecteur en garde contre une illusion d'optique, dont il nous semble qu'on ne s'est pas toujours défendu.

Pour conclure notre travail, nous redirons que la *Passio Perpetuae* présente un grand nombre de traits où nous croyons reconnaître avec évidence la main de Tertullien. D'ailleurs à l'époque où il recueillit et compléta les dépositions laissées par les martyrs, Tertullien traversait une crise, d'où il devait sortir montaniste déclaré. L'examen d'un écrit à peu près contemporain de cette persécution nous y a précisément révélé des rencontres tout à fait significatives avec la *Passio*. Quant au montanisme imputé à Perpétue et à ses compagnons, à nos yeux ce n'est rien qu'une légende. La légende a dû naître de ce fait presque certain, que les martyrs de l'an 203 eurent pour hagiographe Tertullien montanisant.

Paris. ADHÉMAR D'ALÈS.

tiano an ethnico peccatori de restitutione colluceat ; *ib.* 10 : (Scripturae Pastoris) ...ille si forte patrocinabitur pastor quem in calice depingis, prostitutorem et ipsum christiani sacramenti, merito et ebrietatis idolum et moechiae asylum post calicem subsecuturae, de quo nihil libentius bibas quam ovem paenitentiae secundae.

Digitized by Google

ÉTUDE SUR LES FAUSSES DÉCRÉTALES.

(*Suite et fin*) (1).

CHAPITRE V.

Les Fausses Décrétales. — Le Saint-Siège.

Parmi toutes les controverses qu'a soulevées l'étude critique des Fausses Décrétales, il n'en est point de plus vive que celle qui a trait à la conduite tenue à l'égard de la célèbre collection par les Papes du IXe siècle, et en particulier par le premier d'entre eux qui ait pu en avoir connaissance, je veux parler de Nicolas Ier. C'est sur cette question, débattue depuis si longtemps, que je voudrais appeler l'attention du lecteur. D'abord, je considérerai uniquement le pontificat de Nicolas Ier; dans la suite de cette étude, je m'efforcerai de déterminer la place qu'ont tenue les Fausses Décrétales dans les préoccupations des Pontifes Romains et de l'Eglise italienne au cours du siècle qui a suivi Nicolas Ier.

Première Partie. — Le Pontificat de Nicolas Ier.

Nicolas Ier a-t-il connu les Fausses Décrétales? S'il les a connues, est-ce dans leur ensemble ou par des extraits? Enfin les a-t-il utilisées dans ses écrits et s'en est-il inspiré dans sa conduite? Ce sont là autant de questions auxquelles les réponses les plus diverses ont été faites. Il serait trop long de présenter ici l'exposé de ces réponses. On les trouvera d'ailleurs résumées en tête des deux études les plus récentes, que je me borne à signaler. Après une discussion contenue dans quelques pages très nourries du *Neues Archiv* (2), M. A. V. Müller a conclu que Nicolas Ier, mis en présence des textes isidoriens au plus tard en 864 par Rothade, évêque de Soissons, non seulement a connu l'œuvre d'Isidore, mais s'est appuyé sur diverses décisions qui y sont contenues, et a modifié ses conceptions canoniques sous leur influence. Un historien estimé à raison de ses travaux sur

(1) Voir RHE, t. VII (1906), pp. 33-51 ; 301-316 ; 543-564 ; 761-784.

(2) *Zum Verhältniss Nicolaus I und Pseudo-Isidors*, dans *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. XXI (1900), pp. 652-663.

Digitized by Google

Hincmar, M. Schrörs, a répondu à M. Müller, dans deux articles de l'*Historisches Jahrbuch* (1). M. Schrörs pense que le Pape n'a connu ni l'œuvre d'Isidore dans son ensemble, ni même, dans leur intégralité, aucun des documents qui y sont contenus. Il admet cependant que le Pape eut connaissance de l'existence de la collection et même de certaines citations empruntées aux documents qui la composent : il dut cette connaissance à des écrits qui lui sont venus de l'Église franque. Mais, ajoute M. Schrörs, Nicolas Ier n'a point tiré argument des Fausses Décrétales et ne s'en est point inspiré pour modifier ses conceptions canoniques (2).

Dans les pages qui vont suivre, j'ai dessein de dégager, en m'abstenant de toute polémique, les solutions qui me paraissent résulter de l'examen des sources. Si le lecteur a la patience de me suivre jusqu'à la fin de cette étude, il se rendra compte des raisons qui m'ont amené à prendre un parti qui n'est pas celui auquel s'est rangé M. Müller, et qui, tout en se rapprochant dans une certaine mesure, des conclusions de M. Schrörs, ne les reproduit pas exactement (3).

I.

Un fait est certain : Nicolas Ier a connu, non seulement l'existence des Fausses Décrétales, mais un certain nombre de textes tirés de cette compilation.

Le fait en lui-même, quand même aucune trace n'en aurait subsisté, devrait être tenu pour infiniment vraisemblable. En effet Nicolas Ier a dû examiner et juger plusieurs procès concernant des membres du clergé franc, tels que Rothade et Wulfade, qui tiraient des textes isidoriens une partie de leurs arguments. Il n'y a pas lieu de penser qu'ils aient négligé de présenter au Siège apostolique les règles de droit, ou, comme on disait alors, les *decreta* tirés de ces textes (4), sur lesquels ils s'appuyaient.

(1) *Papst Nikolaus I und Pseudo-Isidor*, dans le *Historisches Jahrbuch*, t. XXV (1904), pp. 1-33; *Die pseudo-isidorische Exceptio Spolii bei Papst Nikolaus I, ibid.*, t. XXVI (1905), pp. 275-298.

(2) Par une rare fortune, il m'a été donné d'utiliser au cours de mes recherches le livre à peu près introuvable du R. P. Lapôtre, *De Anastasio bibliothecario Sedis Apostolicæ* (Paris, 1885), dont plusieurs chapitres, d'un tres vif interêt, sont consacres aux Fausses Décrétales. Il est peu d'œuvres scientifiques dont la lecture soit aussi captivante.

(3) *Historisches Jahrbuch*, t. XXVI (1905), p. 215.

(4) Le *decretum* (ce mot est souvent synonyme de *capitulum*) est à la décrétale d'un pape ce que le canon d'un concile est à l'ensemble des décisions de ce concile. Cf. Maassen, *Geschichte der Quellen des canonischen Rechts*, t. I, pp. 229-230.

Digitized by Google

Mais nous n'en sommes pas réduits sur ce point à invoquer des vraisemblances; nous pouvons citer des témoignages directs et irrécusables. Il en est cependant un, le plus ancien en date, que je dois écarter: c'est la lettre par laquelle Loup de Ferrières, écrivant à Nicolas Ier en 858 au nom de l'archevêque Wenilon de Sens et de ses suffragants, pour lui faire connaître la situation de l'évêque de Nevers, lui signale un passage des Fausses Décrétales provenant d'une lettre attribuée au pape Melchiade, et lui demande de faire rechercher cette lettre dans les Archives de l'Église romaine et de la lui envoyer (1). Par la réponse de Nicolas Ier, que nous possédons (2), nous savons qu'une lettre a bien été adressée au pape par Wenilon ou en son nom, à propos de l'évêque de Nevers : mais il résulte de l'examen attentif du texte de Nicolas Ier que ce n'est pas à la lettre insérée dans les œuvres de Loup de Ferrières que le Pape répond, mais à une lettre, d'une teneur différente, que nous ne possédons pas et qui peut-être ne contenait pas d'allusion au texte de Melchiade. La lettre rédigée par Loup de Ferrières a-t-elle été envoyée ? ceci me paraît douteux ; je ne crois donc devoir en déduire aucune conclusion (3).

Mais nous avons des témoignages plus certains, émanant de Nicolas Ier lui-même : ils sont tirés de sa lettre aux évêques francs, écrite en 865 à l'occasion de l'affaire de Rothade. Il résulte de cette lettre que les adversaires francs de Rothade, et Hincmar à leur tête (nous le savons d'ailleurs par Flodoard) s'étaient avisés de contester l'autorité des décrétales des anciens papes non contenues dans le *Codex Canonum*, c'est-à-dire dans la collection canonique, dite *Dionysio Hadriana*, envoyée à Charlemagne par le pape Hadrien Ier (4). Ils avaient voulu ainsi se débarrasser de textes que leur opposait Rothade. Or Nicolas Ier établit à l'encontre de cette thèse que la force des décrétales est la même, qu'elles aient ou n'aient pas été accueillies dans le *Codex Canonum*. Remarquez qu'en développant sa doctrine, le pape, ou celui qui tient la plume pour lui, vise à

(1) PL, t. CXIV, col. 608. — MGH, *Epistolæ karolini ævi*, t. IV. p. 114.

(2) PL, t. CXIX, col. 769 et s.

(3) Cf. Schröörs, *Papst Nikolaus I und Pseudo-Isidor*, dans le *Historisches Jahrbuch*, t. XXV (1904), pp. 32-33. En sens contraire, Lapôtre, p. 137-139. Le P. Lapôtre publie en appendice (p. 309-311) la lettre du pape. Il indique dans ses notes quelques-unes des discordances qui existent entre cette lettre et celle de Loup de Ferrières,

(4) Non esse decretales priscorum Pontificum Romanorum admittendas dicunt, quia in Codice canonum non habentur ascriptae. PL, t. CXIX, col. 902 A.

Digitized by Google

deux reprises les décrétales des papes martyrs ; les textes qui contiennent ces allusions sont de trop grave conséquence pour qu'il ne convienne pas de les citer intégralement.

En premier lieu le Pape, dans un mouvement d'éloquence, s'écrie : « Absit ut scripta eorum quoquomodo parvipendenda dicamus, quorum videmus Deo auctore sanctam Ecclesiam, aut *roseo cruore floridam*, aut rorifluis sudoribus et salubribus eloquiis adornatam (1) ! » Et plus loin, commentant une lettre où Gelase Ier recommande le respect de toutes les décrétales « quas beatissimi papae diversis temporibus ab urbe Româ dederunt », Nicolas Ier ajoute : « Dictis autem diversis temporibus etiam illa tempora vir sanctus comprehendit quae, *crebrescentibus paganorum persecutionibus*, ad Sedem apostolicam deferri causas episcoporum difficillime permittebant (2). »

La raison d'être de ces deux passages n'est autre que le besoin d'assurer l'autorité législative aux décrétales non comprises dans la *Dionysio-Hadriana* et notamment, à plusieurs de ces décrétales qui émanaient des papes de l'antiquité, *prisci*, *priores* (3), c'est-à-dire, comme le texte l'explique, des papes qui avaient gouverné l'Église au temps des persécutions et qui avaient donné leur sang pour la foi. Or, ces décrétales des papes de l'antiquité, des papes martyrs, ne peuvent être que les Fausses Décrétales ; on ne voit point à quels documents, autres que les documents isidoriens Nicolas Ier pourrait faire allusion. Donc Rothade avait mis sous ses yeux des textes tirés des Fausses Décrétales qu'il invoquait pour la défense de la cause (4).

Au surplus, Rothade, au dire de Nicolas Ier, n'avait pas été le seul, parmi les évêques francs, à demander au recueil isidorien des textes pour s'en aider ensuite auprès du Saint-Siège. Même parmi les prélats adversaires de Rothade il en était qui, dans les causes qui les concernaient personnellement, n'avaient pas hésité à en faire autant ; les mémoires par eux adressés au Pontife Romain en conservaient les témoignages, ainsi que le mentionne expressément le Pape, qui s'étonne de les voir ensuite, lors du procès de Rothade, contester l'autorité de textes sur lesquels ils s'étaient eux-mêmes appuyés. Il est

(1) *Ibid.*, col. 901 C.
(2) *Ibid.*, col. 903 B.
(3) *Prisci ; ibid.*, col. 902 A. — *Priores* (Romani pontifices) ; *ibid.*
(4) Rothade a pu communiquer ces textes au Saint-Siège, soit dans les trois *libelli* qu'il lui a adressés de Gaule, sans doute en 863, et dont nous n'avons pas le texte (L. Duchesne, *Liber Pontificalis*, t. II, pp. 162-170), soit surtout dans des mémoires qu'il aurait présentés à Rome en 864. Toutefois nous n'en trouvons point dans le *libellus proclamationis* que nous possédons (PL, t. CXIX, col. 747 et s.) et qui a été rédigé à Rome en 864.

Digitized by Google

bon de mettre, cette fois encore, sous les yeux du lecteur, les termes dont se sert Nicolas Ier dans sa lettre aux évêques francs (1) : « Nam nonnulla eorum (il s'agit de ces évêques) scripta penes nos habentur, quae non solum quorumcumque Romanorum pontificum, verum etiam priorum decreta in suis causis praeferre noscuntur. At hunc, ubi suis animis resultare *et privilegia Romanae Sedis ab his defendi conspiciunt, repudiare ista festinant,* quae privilegia tanto nos, ut in sui status in columitate persistant, elaborare non cessamus, quanto universae Ecclesiae profuisse, prodesse ac profutura semper esse probantur... » Un peu plus haut, dans cette lettre, le Pape exprime la même idée : « Quanquam quidam vestrum scripserint, dit-il aux évêques, haud illa decretalia priscorum pontificum in toto codicis canonum corpore contineri descripta, cum ipsi, ubi suae intentioni haec suffragari conspiciunt, illis indifferenter utantur » (2).

Il résulte clairement de ces témoignages, qu'avant 865 (3), non seulement Rothade, mais d'autres évêques francs avaient cité en cour de Rome des *decreta* en nombre plus ou moins considérable tirés d'Isidore, dans des causes qui les intéressaient.

III.

Sachant que des textes isidoriens ont été mis sous les yeux de Nicolas Ier, il importe de nous demander si ces textes ont exercé une influence. Pour le savoir, un seul moyen est à notre portée ; il consiste à rechercher les traces de cette influence dans les écrits de Nicolas Ier.

Or l'influence d'un texte sur un autre peut s'exercer de deux façons. Ou bien c'est une influence littérale, qui se manifeste dans le choix des expressions ou des métaphores employées par le texte postérieur en date ; ou bien ce sont les idées du rédacteur du premier texte qui sont empruntées par le rédacteur du second. Voyons d'abord si nous pouvons découvrir dans les écrits de Nicolas Ier des vestiges de l'influence littérale.

(1) Le texte donné par Migne (PL, t. CXIX, col. 901 D, et col. 902 A) contient une lacune. Le texte complet, tel qu'il est reproduit ci-dessus, a été donné par M. Müller (*op. cit.*, p. 654) d'après le manuscrit latin de Bibl. Nat., 5095. Cf. Lapôtre, p. 314.

(2) Col. 901 D.

(3) En tout cas, en 863, il est certain que Nicolas Ier, citant les décrétales qui font loi dans les causes des évêques, fait remonter les plus anciennes au pape Sirice, (col. 822 A.) ; c'est dire qu'il ne connaît ou ne veut connaître que les décrétales authentiques.

Digitized by Google

Il n'est pas difficile de constater que plusieurs fragments des décrétales apocryphes, traitant d'une institution chère au faux Isidore que j'appellerai, pour plus de commodité, l'*exceptio spolii*, ont influencé Nicolas Ier ou le rédacteur de ses lettres (1).

Isidore fait écrire au pape Damase que les évêques injustement dépouillés doivent avant toute autre procédure être réintégrés sur leurs sièges, pour qu'ensuite ils puissent répondre aux accusations qui seraient dirigées contre eux, *viribus* pleniter *resumptis suisque omnibus* legaliter restitutis, ou bien encore *resumptis viribus*, et suis potestative fruentibus, *amicisque* et Dei servis consulentibus viris (2). En outre, dans la préface placée en tête de sa collection, Isidore a écrit lui-même : omnia *ablata* ei legibus restituantur et ipse pacifice diù suis fruatur *honoribus* (3). Un peu plus loin il redit dans un apocryphe : ut *cuncta* sibi injuste sublata (restituant) (4). Ailleurs il dit encore : ut *cuncta* quae eis *ablata* sunt legibus potestati eorum redintegrentur (5). Enfin le faux Isidore compare volontiers l'évêque dépouillé de son siège à un homme auquel des voleurs auraient enlevé ses vêtements : *nudatus*, *nudus* (6). Or Nicolas Ier, en 865, écrivait à Hincmar, à propos de Rothade, en ces termes : « Ut prius ipse Rothadus, *cunctis ablatis*, sicut statuimus, recuperatis *honoribus*, et *vires* longo tempore fessus priori valetudini redditus *resumens*, *diutius* possideat et *suis omnibus perfruatur* » (7). Vers le même temps le Pape, s'adressant aux évêques francs, leur marquait sa volonté de rétablir Rothade dans tous ses droits : « Ut proximis et *amicis*, rebus et ipsis *resumptis* viribus, *vestitus* quoque et spiritualibus armis textus, accusatoribus respondeat suis » (8). L'année suivante, en 866, il tiendra un langage analogue à l'empereur byzantin Michel à propos du rétablissement du patriarche de Constantinople

(1) Ce rédacteur est, pour le R. P. Lapôtre, le personnage peu scrupuleux connu sons le nom d'Anastase le Bibliothécaire. C'est à Anastase que le P. Lapôtre impute la responsabilité de l'emploi des documents Isidoriens dans les lettres pontificales qu'il était vraisemblablement chargé de rédiger.

(2) P. 503.

(3) P. 18 ; cf. pp. 201 et 480.

(4) P. 184.

(5) P. 676. Cf. p. 694.

(6) P. 109, 133, 468, 676. — Je dois faire remarquer que cette expression a été tirée par l'auteur des écrits Isidoriens d'un passage d'Ennodius en faveur de Symmaque. (*Libellus Apologeticus* ; Mansi, t. VIII, col. 281).

(7) PL, t. CXIX, col. 899, C. J'ai signalé par des italiques les analogies qui existent entre ce texte et les textes isidoriens précités ; elles me paraissent très significatives.

(8) *Ibid.*, col. 908 A, et 910 C.

Digitized by Google

Ignace : « Quatinus sic... omnibus suis ante receptis *viribusque resumptis*, restitutus jam et armatus... conflictum poterit arripere » (1). Évidemment entre les textes d'Isidore et ceux de Nicolas Ier on constate une analogie de termes et de métaphores qui ne peut être fortuite : le rédacteur des lettres pontificales sait l'art d'accommoder les fragments d'Isidore. Au surplus, il n'hésitait pas à transcrire intégralement une phrase des Fausses Décrétales. Lorsque pseudo-Damase veut justifier la règle *Spoliatus ante omnia restituendus*, il s'exprime ainsi : « Scimus inermes homines non posse cum armatis rite pugnare (2). » Or nous lisons deux fois dans les lettres écrites par Nicolas Ier en 865 à propos de Rothade : « Non enim inermis cum armato rite conflictum inire poterit (3). »

En fait d'exemples de l'influence littérale des écrits d'Isidore sur les écrits de Nicolas Ier, je ne puis citer que ceux qui viennent d'être indiqués ; mais ils me paraissent suffisamment probants (4). Je dois faire remarquer d'ailleurs que les textes de Nicolas Ier où se montre sûrement cette influence sont postérieurs au séjour de Rothade à Rome (il y arriva en 864) ce qui s'accorde avec l'opinion généralement reçue d'après laquelle c'est surtout par Rothade que l'attention du Pape aurait été appelée sur les textes isidoriens.

IV.

L'influence littérale des textes d'Isidore sur certains passages de Nicolas Ier semble donc incontestable. Mais, ce fait une fois acquis,

(1) *Ibid.*, col. 1025 A.

(2) Hinschius, p. 503.

(3) PL, t. CXIX, col. 1099 D; et col. 1110 B.

(4) A ces textes de Nicolas Ier qui procèdent sûrement d'Isidore, le R. P. Lapôtre (*op. cit.*, p. 152-159) estime qu'il faut en ajouter deux. Le premier est un fragment concernant l'*exceptio spolii;* il n'est connu que par la compilation de Gratien (C. 33, Q° 2, c. 3), qui l'attribue au pape Nicolas Ier. Je ne crois point devoir en faire état, parce que, contrairement à l'opinion du P. Lapôtre, j'en tiens l'authenticité pour très-douteuse (En ce sens, Paul Ewald dans les *Regesta* de Jaffé-Wattenbach, n° 2859). Quant au second texte, c'est un passage d'une lettre écrite en 865 par Nicolas Ier, ainsi conçu : « Julius Orientalibus scribens, utramque partem, Athanasii scilicet et adversariorum ejus, accelerare presentiam, quatenus utraque parte praesente... ». (PL, CXIX, col. 894, A). Or, l'intervention du pape Jules était certainement connue de Nicolas Ier par le récit de Cassiodore (voyez t. CXIX, col. 955); cela suffit à expliquer la mention qu'en fait le Pape, sans qu'il y ait besoin de recourir aux textes apocryphes attribués par les Fausses Décrétales au pape Jules. L'influence d'un passage de ces apocryphes. *(Cum omni festinatione ... volo concurrere ;* Hinschius, p. 464) sur le texte du pape Nicolas *(accelerare praesentiam)* me semble problématique.

Digitized by Google

Isidore a-t-il exercé une influence sur les idées de Nicolas Ier ? A-t-il modifié les vues et la conduite de ce Pontife ? Qu'une telle modification se soit produite au moins à partir de 864, (époque du séjour de Rothade à Rome), c'est ce que plusieurs savants ont cru pouvoir déduire de l'étude de la correspondance de Nicolas Ier (1). Nous devons nous demander si cette opinion est justifiée.

Il importe tout d'abord, pour résoudre cette question, de savoir si l'influence d'apocryphes venant d'une région éloignée fut nécessaire pour donner à Nicolas Ier la conception qu'il s'est faite de la mission et des droits de la Papauté. Sans doute, d'après Isidore, le Pape possède dans l'Église le suprême pouvoir législatif, sans le partager avec l'épiscopat : car il est supérieur aux conciles dont il doit règlementer l'action et, s'il le juge bon, confirmer les décisions (2). Mais cette doctrine est bien antérieure à Isidore. Pour le prouver, il est possible d'invoquer un certain nombre de témoignages. A la fin du ve siècle, Gélase ne se contente pas de rappeler que la primauté romaine repose, non sur les conciles, mais sur la parole du Sauveur (3), d'où il est facile de déduire que le Pape est indépendant du concile ; bien plus il soumet les conciles à la confirmation du Saint-Siège (4). Cassiodore lui fait écho, au

(1) C'est, pour ne citer que les derniers qui ont écrit sur ce point, l'opinion de M. Müller *(op. cit.)*. C'est aussi l'opinion développée par M. Richterich, dans sa dissertation inaugurale : *Papst Nikolaus I* (Berne, 1903), œuvre qui porte en certaines parties la trace d'idées chères aux vieux-catholiques. (Cf. *Neues Archiv*, t. XXX (1905), p. 512). D'après M. Richterich, sans doute avant 864, Nicolas Ier connaissait les idées dominantes qui inspirent le recueil d'Isidore ; mais c'est après le voyage de Rothade à Rome qu'il s'est préoccupé de les faire prévaloir. *(Op. cit.*, p. 21).

(2) Ut nulla fieret synodus praeter ejusdem Sedis auctoritatem (Pseudo-Marcellus, 2, p. 224) ; non oportere praeter sententiam Romani Pontificis concilia celebrari (Pseudo-Jules, 6, p. 459 ; cf. 11, p. 465) ; canonibus praecipientibus sine ejus auctoritate concilia fieri non debere nec ullum ratum est aut erit umquam concilium quod ejus non fuerit fultum auctoritate (Pseudo-Jules, 13, p. 471). — Cf. Pseudo-Felix II, 2, p. 419 ; Pseudo Damase, 9, p. 503 ; Pseudo-Pelage II, p. 721). Cela se traduit en pratique, d'après le Faux-Isidore, par le droit de convoquer les conciles (p. 459), par le droit pour le pape de se faire représenter par des légats aux conciles (p. 471), et aussi par le droit d'en approuver ou d'en rejeter les décisions.

(3) Préambule du décret *de recipiendis libris* (Hinschius, *Decretales pseudoisidorianæ*, p. 635).

(4) Voir la lettre de Gélase aux évêques de Dardanie, où il dit du Pontife Romain : « Unamquamque synodum sua auctoritate confirmat et continuata moderatione custodit. » (Thiel, *Epistolæ Romanorum Pontificum genuinæ*, p. 415).

Digitized by Google

VIe siècle, dans un texte bien connu de son *Historia Tripartita* (1). Pélage I, au milieu de ce siècle, n'hésite pas à reproduire cet enseignement à propos des conciles généraux : « nullam synodum generalem ratam esse quae Sedis apostolicœ non fuerit auctoritate congregata vel fulta » (2). En 853, c'est-à-dire quelques années avant l'avènement de Nicolas Ier, Hincmar lui-même, appliquant cette doctrine, demandait au pape Léon IV la confirmation des décisions du concile qui venait d'être tenu à Soissons pour statuer sur la valeur des ordres de Vulfade et de ses compagnons ; il devait plus tard adresser semblable demande, à propos de ce concile, à Benoît III et à Nicolas Ier (3). Aussi Nicolas Ier ne faisait-il que se conformer à la tradition quand, dès 860, écrivant à l'empereur grec Michel, il lui rappelait en tête de sa lettre destinée à protester contre l'action du concile qui avait déposé le pape Ignace, « quatenus absque Romanae sedis Romanique pontificis consensu nullius insurgentis deliberationis terminus daretur » (4); c'était, ajoutait-il, l'enseignement légué par les Pères. Et, deux ans plus tard, en 862, s'adressant à Photius, il affirme nettement le privilège de l'Église romaine, « cujus auctoritate atque sanctione omnes synodi et sancta concilia roborantur et stabilitatem sumunt » (5). A dire vrai, dès les premières années de son pontificat, les idées de Nicolas Ier sont fixées et ne varient pas ; il serait téméraire d'en faire remonter la cause aux Fausses Décrétales (6).

Sans doute, en 865, le Pape affirme avec un accent particulier la valeur législative absolue qui appartient à toutes les décrétales des Papes, qu'elles aient été ou non reçues dans le *Codex Canonum* envoyé par Hadrien Ier à Charlemagne (7). Il l'affirme pour condamner la

(1) IV, 9 ; PL, t. LXIX, col. 960. Sur les textes de Socrate et de Sozomène qui ont paru contenir la même doctrine, voir Funk, *Die päpstliche Bestätigung der acht ersten allgemeinen Synoden*, dans ses *Kirchengeschichtliche Abhandlungen*, t. I, pp. 74 et 98.

(2) Jaffé-Wattenbach, n° 954. Cf. Rocquain, *La Papauté au moyen âge*, p. 50. Paris, 1881.

(3) C'est Hincmar lui-même qui a soumis au Saint-Siège la décision du concile (PL, t. CXXVI, col. 47 B.) ; cf. la lettre XXXII de Nicolas Ier (PL, t. CXIX, col. 821 D.)

(4) PL, t. CXIX, col. 773 D.

(5) *Ibid.* col. 788 C.

(6) Voyez encore une affirmation de droit appartenant au Pape d'approuver ou de rejeter les décisions des conciles dans la lettre de Nicolas Ier adressée, en 862, au concile de Metz : col. 802 C et D ; cf. col. 882 D, lettre de 864, et col. 897, lettre de 865.

(7) Voir ci-dessus, p. 22.

Digitized by Google

doctrine d'Hincmar et d'une partie des évêques francs qui, posant le principe de la supériorité des canons, considèrent les décrétales à peu près comme nous considérons des décrets rendus pour assurer l'exécution d'une loi ; c'est le fondement de la théorie gallicane (1). Nicolas Ier le répudie énergiquement et, du coup, comme on l'a vu, il proclame l'autorité de toutes les décrétales des premiers Papes. Ainsi il semble sanctionner les Fausses Décrétales, ou au moins celles d'entre elles qu'il connaît; cette conséquence s'imposait d'ailleurs à lui du moment qu'il ne traitait pas ces documents comme apocryphes. Mais sa décision sur la valeur des décrétales était la conséquence directe du principe déterminant la situation du Pape vis-à-vis des conciles ; or ce principe, nous venons de le voir, est antérieur aux Fausses Décrétales.

Le pape n'est pas seulement dans l'Église le législateur souverain, il est aussi le juge suprême, qui a le droit de prononcer une sentence définitive et irrévocable dans les causes de tous les chrétiens, clercs et laïques, sans qu'aucune autorité au monde puisse lui-même le mettre en jugement. L'antiquité lui avait reconnu ce pouvoir ; ici encore on pourrait invoquer entre autres témoignages, celui du pape Gélase (2). Un quart de siècle avant l'avènement de Nicolas Ier, le célèbre abbé de Corbie, Wala, membre important de l'Église franque, n'avait pas craint de rappeler au pape Grégoire III que, sans être soumis à la juridiction de qui que ce fût, il avait qualité pour juger tous les fidèles (3). C'est par la voie de l'appel que, le plus souvent, les causes seront déférées au Pontife Romain ; mais, en tous cas, qu'un appel ait été ou non interjeté, c'est un principe proclamé depuis longtemps que les affaires graves, *causae majores*, doivent être soumises au Pontife Romain après que les évêques en auront connu (4). Nicolas Ier est familier avec ces idées ; à plusieurs reprises, il rappelle la compétence universelle qui lui appartient.

(1) Voir la doctrine d'Hincmar dans PL, t. CXXVI, col. 357, 385, 505, 582.587,588. Cf. Schröörs, *Hinkmar, Erzbischof von Reims*, pp. 404 et suiv. Fr. Thaner, *Hinkmar von Reims und Bernald*, dans *Neues Archiv*, t. XXX (1905), pp. 698 et s.

(2) Sedes beati Petri... de omni ecclesia fas habet judicandi, neque cuiquam licet de ejus judicare judice (Lettre aux évêques de Dardanie ; cf. Thiel, *Epistolae Romanorum Pontificum genuinae*, p. 416, Gélase dit dans cette lettre que le Pape a le droit d'absoudre ceux qu'un concile a condamnés. Il est donc souverain juge).

(3) *Vita Walae*, par Pascase Radbert, dans les MGH, SS. t. II, p. 562.

(4) C. 4 de la lettre d'Innocent Ier à Victricius de Rouen. C'est un passage célèbre, qui était familier à Nicolas Ier.

Digitized by Google

Il a, dit-il en 864, le droit de juger tous les prêtres (1). Et, quelque temps après, il renouvelle en termes plus formels encore cette déclaration ; il est le juge de tous les membres du clergé, en vertu des canons aussi bien que des décrétales (2). Ce n'est pas qu'il renonce à connaître des causes des laïques : sa conduite dans l'affaire du divorce de Lothaire II suffirait à le démontrer. En somme il se sait juge suprême en même temps que législateur suprême, en vertu de tradition d'une l'Église romaine qui ne dépend point des Fausses Décrétales.

V.

Il convient maintenant de porter plus particulièrement notre attention sur un point spécial. Le faux Isidore déclare, en maints passages, qu'un évêque ne saurait être déposé sans l'intervention du Saint-Siége. A-t-il, par l'affirmation répétée de cette règle, exercé une influence sur la conduite de Nicolas Ier ?

Il importe de bien préciser la question. Le Pape était incontestablement compétent dans les causes des membres supérieurs de la hiérarchie qui relevaient de lui sans aucun intermédiaire, qu'ils fussent des patriarches, des primats ou des métropolitains : Hincmar lui-même le reconnaît formellement à propos des métropolitains (3). Ce qui est en litige, c'est le droit pour le Pape d'intervenir dans les causes des évêques soumis à une autorité métropolitaine ou primatiale.

A priori, il est facile de connaître les principes de Nicolas Ier sur ce point au moment de son avènement. Les procès des évêques sont de la compétence du concile provincial ou régional; or le Pape a qualité pour se prononcer sur la valeur des décisions de ces conciles : donc il lui appartiendra de confirmer la sentence condamnant un évêque aussi bien que les autres résolutions des conciles. Le pape aurait pu invoquer une décrétale bien connue du pape Boni-

(1) PL, t. CXIX, col. 882 C.

(2) Col. 1026 C, et 1070 D.

(3) Voir le passage d'Hincmar dans sa lettre à Nicolas Ier (PL, t. CXXVI, col. 29 A). C'est pour ce motif que je n'invoque pas ici, comme arguments, les procès jugés par Nicolas Ier qui concernaient Photius, ou des métropolitains francs. Je laisse de côté même sa sentence rendue par lui en 863 contre Grégoire, archevêque de Syracuse, complice de Photius (PL, t. CXIX, col. 853), et tout ce qui, dans le passé, concerne ce prélat et sa condamnation antérieure, dont le patriarche de Constantinople, Ignace, avait demandé la confirmation aux prédécesseurs de Nicolas Ier (col. 1030 A et B). En effet, le siège de Syracuse n'était pas dans les conditions du droit commun et dépendait plus étroitement du Siège Apostolique.

Digitized by Google

face Ier à propos du procès fait à l'évêque Maxime de Valence ; cette décrétale est insérée dans le recueil de Denys (1). D'ailleurs, en 853 et dans les années suivantes, Hincmar avait fourni un argument puissant à cette théorie quand il avait demandé avec instances la confirmation du Saint-Siège pour la décision du concile de Soissons prononçant la condamnation de Vulfade et de ses compagnons (2). C'étaient de simples clercs et non des évêques ; à plus forte raison la règle devait-elle s'appliquer quand il s'agissait d'évêques. Demandons-nous d'abord comment le Pape entendit cette règle avant l'année 864, date probable de l'introduction à Rome des textes isidoriens.

En 858, Nicolas Ier fut consulté par le métropolitain et le concile provincial de Sens à propos de la cause d'Hermann, évêque de Nevers. Ce prélat avait commis des actes graves, susceptibles de motiver sa déposition; mais ses défenseurs alléguaient, pour l'excuser, le dérangement de son esprit. Wenilon, archevêque de Sens, et ses suffragants, qui étaient les juges naturels de l'évêque de Nevers, écrivirent en cette occurrence à Nicolas Ier pour solliciter son avis. Nous ne connaissons pas leur lettre (3); mais nous avons la réponse de Nicolas Ier (4). Ce qui est particulièrement intéressant dans cette lettre, c'est l'insistance avec laquelle le Pape félicite les évêques de la province de Sens, qui, se conformant à la coutume de l'Église universelle, se sont adressés au Saint-Siège avant de traiter une question douteuse et de grande importance. Visiblement toute cette lettre est l'œuvre d'un rédacteur convaincu que les évêques, en pareille matière, n'ont fait que leur devoir en s'adressant au Saint-Siège. C'est qui est intéressant aussi, c'est que le Pape, au sujet des faits reprochés à Hermann, prend l'attitude d'un juge et déclare qu'il ne peut se prononcer avant d'avoir entendu les deux parties. Ainsi déjà cette lettre, datée de la première année du Pontificat, est

(1) Lettre de 419 ; (*Dionysiana*, dans PL, t. LXVII, col, 266, cf. Jaffé Wattenbach, n° 349). Le texte de cette lettre adressée aux évêques des Gaules, se termine ainsi : « Quidquid autem vestra charitas de hac causa duxerit decernendum, cum ad nos relatum fuerit, nostra, ut condecet, necesse est ut auctoritate firmetur. »

(2) Cf. Mansi, *Concilia*, t. XV, col. 740 B; Flodoard, *Historia Remensis Ecclesiae*, dans MGH, SS, t. XIII, p. 483; PL, t. CXXVI, col. 84 C.; t. CXXIX, col. 1906 A et 1104 B.

(3) J'ai dit plus haut (p. 21) que ce n'est pas la lettre rédigée par Loup de Ferrieres, au nom des evêques de la province de Sens, pour demander a Nicolas Ier le texte de la pseudo-décretale du pape Melchiade.

(4) PL, t. CXIX, col. 769 et s.

Digitized by Google

inspirée par le principe que le Pontife Romain doit juger des causes qui concernent l'état d'un évêque, parce que se sont des causes importantes.

Ce serait peut-être le lieu de citer ici une lettre de Nicolas Ier à Salomon, roi de Bretagne, qui était entré en négociations avec le Saint-Siège afin de rétablir, dans les terres de sa domination, la paix religieuse si gravement compromise par Noménoé (1). Le Pape y fait connaître l'autorité compétente pour juger du conflit qui existe entre les évêques qui ont été expulsés, et les évêques nommés sous la pression de Noménoé ; cette autorité, c'est le concile de la province de Tours, que Léon IV avait jadis indiqué à Noménoé comme le juge naturel de cette cause si grave. Mais sans doute le Pape prévoit (et il a bien raison de le prévoir) que cette solution sera peu goûtée des Bretons, qui contestent les droits de la métropole de Tours. Aussi leur propose-t-il un autre parti : lui-même examinera contradictoirement la cause à Rome. Ce parti ne fut pas adopté, mais évidemment il était le seul qui eut quelque chance d'être accepté. En le proposant, Nicolas Ier prouve encore qu'il s'estimait compétent dans les causes des évêques. Si j'hésite à mentionner à cette place la lettre de ce pontife à Salomon, c'est que de très bons érudits contestent la date de 862, qui lui est donnée communément, et la croient écrite en 866, c'est-à-dire dans la seconde période du pontificat de Nicolas Ier, postérieurement au jugement de l'affaire de Rothade (2).

En tout cas, en 863, Nicolas Ier prononce la restitution des évêques grecs déposés et exilés pour avoir refusé de suivre le parti de Photius; bien plus, il déclare que si une accusation est intentée contre l'un d'eux, le jugement en sera déféré au Siège apostolique. Il ajoute qu'il prend cette décision conformément aux saints canons, *juxta quod et sacri praecipiunt canones* (3).

La même année, l'évêque du Mans, Robert, est impliqué dans un procès important avec l'abbaye de S. Calais; le Pape semble d'ailleurs croire que ce prélat est en butte à certaines inimitiés de la part de

(1) PL, t. CXIX, col. 806 et s.

(2) L'opinion la plus ancienne, qui date cette lettre de 862, est encore partagée par Jaffé-Wattenbach (n° 2708) et par M. Levillain (*Les réformes de Noménoé*, dans le *Moyen Age*, t. VI (1902), p. 220). Mais, pour des raisons qui me paraissent graves, MM. Merlet, *Chronique de Nantes*, p. 62, note 2. Paris, 1896, et de la Borderie (*Histoire de Bretagne*, t. II, p. 97. Rennes-Paris, 1898) la font dater de 866. On a souvent argumenté de la lettre de Nicolas Ier sans tenir compte de cette controverse.

(3) PL, t. CXIX, col. 853 D, et 854 A.

Digitized by Google

membres de l'épiscopat franc. Non seulement il se réserve la décision sur le litige, si, par suite d'un empêchement, il ne peut être tranché en France ; mais, prévoyant le cas où une accusation criminelle serait formée contre l'évêque, il ajoute : « Sed si crimen illi objicitur, sic de eo examinatio praeveniat, ut judicium in illum *ex nostrae auctoritatis libramine subsequatur* » (1).

Enfin, en cette année 863, nous rencontrons les premières lettres écrites par Nicolas Ier au sujet de l'affaire de Rothade. Ces lettres nous permettent de démêler plus complètement sa pensée sur la question qui nous occupe. Sans aucun doute, pour lui, les juges naturels d'un évêque, ce sont les membres du concile provincial présidés par le métropolitain ; en vertu d'un canon de Carthage, inséré dans la *Dionysiana* (2), qu'invoquent Léon IV, Benoît III et Nicolas Ier, il est nécessaire, quand il s'agit de juger un évêque, que ce concile comprenne au moins douze membres (3). Toutefois, prononceront-ils en dernier ressort, sans que le Pontife Romain puisse intervenir ? Non, dit Nicolas Ier dès l'année 863 ; ce serait contraire aux décisions des Pontifes Romains (4) aussi bien qu'aux canons des conciles. Le Pape ne mentionne pas expressément les décisions de ses prédécesseurs auxquelles il fait allusion. Nous n'avons pas la moindre raison de croire qu'il se réfère aux Fausses Décrétales ; au contraire il y a tout lieu de penser qu'il vise un certain nombre de décrétales authentiques, qu'il invoquera deux ans plus tard à l'appui de la même thèse, notamment la décrétale d'Innocent Ier déjà citée, qui proclame la compétence du Saint-Siège, juge suprême de tous les fidèles, et exige qu'en tout cas les causes graves, *majores causae*, soient soumises au Pape (5). Remarquez d'ailleurs que, dès 858, à propos de l'évêque de Nevers, et encore en 863, dans la lettre adressée aux évêques francs pour réclamer la connaissance de l'affaire de Rothade, Nicolas Ier fait allusion à la décrétale ancienne qui attribue au Pape les *majora negotia ecclesiastica* (6). Plus tard, il en fera largement usage. Mais, quand, en 863, il discute l'affaire de Rothade, il n'insiste guère sur les arguments tirés des Décrétales ; il appuie surtout son argumentation sur les canons de Sardique (7).

(1) Col. 1864 B et 867 C.
(2) C. XII, dans Migne, PL, t. LXVII, col. 188 C.
(3) Voir la lettre de Nicolas Ier (PL, t. CXIX, col. 807 B).
(4) Le Pape se réfère aux *decreta* de ses prédécesseurs ; col. 830 A et 836 A.
(5) Lettre à Victricius de Rouen, c. 3.
(6) PL, t. CXIX, col. 769 B et col. 827 A.
(7) Ils figurent dans la *Dionysio-Hadriana* et dans l'*Hispana*.

Digitized by Google

En vertu des canons 3 et 7 de ce concile il arrive que, toutes les fois que la sentence du concile provincial n'est pas acceptée par l'évêque intéressé ou par ses partisans, elle est déférée au Saint-Siège. En effet, selon le canon 3e de Sardique, au cas où un évêque est condamné par l'assemblée synodale, si cependant il croit sa cause bonne, *si putat se bonam causam habere*, communication du procès doit être faite au Pape par quelqu'un de ceux qui ont connu de l'affaire, ou même, d'après la version de l'*Hispana*, par un évêque d'une province voisine, *vel etiam ab aliis episcopis qui in provincia propinqua morantur*. En somme la charge d'avertir le Saint-Siège incombe à tout membre de l'épiscopat régional qui, informé des circonstances du procès, s'intéresse au bien de l'Église. Saisi de l'affaire, le Pape tranche la question de savoir s'il y a lieu à revision; s'il se prononce pour l'affirmative, il désigne les juges qui connaîtront à nouveau du procès. Que s'il s'agit d'un évêque frappé par le concile provincial d'une sentence de déposition, le canon 7e de Sardique lui reconnaît formellement le droit d'en appeler au Siège apostolique; en ce cas encore c'est au Pape qu'il appartiendra de dire s'il maintient la sentence ou s'il soumet la cause à un nouvel examen de l'assemblée de la province, à laquelle il lui est loisible d'adjoindre ses légats. Rapprochez ces canons 3 et 7 du concile de Sardique; il sera facile d'en conclure que, dans toutes les poursuites tendant à la déposition d'un évêque, l'intervention du Pape devra être et sera en fait provoquée dès que l'accusé n'acceptera pas la décision du concile provincial, en d'autres termes toutes les fois que des contestations sérieuses s'élèveront entre l'accusé d'une part, et d'autre part le métropolitain et la majorité des évêques de la province. En ce cas l'action du Saint-Siège sera mise en mouvement soit par l'accusé lui-même, soit par un évêque de la région qui lui porte intérêt. Ainsi, toutes les fois qu'une contestation réelle se sera élevée, la sentence du concile provincial n'aura de valeur définitive que si elle est acceptée par le Pape.

A dire vrai, l'affaire de Rothade s'encadre fort bien dans les règles de Sardique. Le Pape a été averti par des communications d'évêques de la région (1) et saisi par l'appel que Rothade a interjeté ; il se trouve ainsi à la fois dans l'hypothèse du canon 3 et du canon 7. Sans doute, si Rothade ne croyait pas avoir le bon droit pour lui, il

(1) PL, t. CXIX, col. 828 A et B. — D'après ce que dit Hincmar, des évêques du royaume de Lothaire, qui portent peu de sympathie au métropolitain de Reims, sont les auteurs de ces communications ; ils appartiennent sans doute à la province de Trèves ou à celle de Cologne (PL, t. CXXVI, col. 30 C et 42 B ; cf. Duchesne, *Liber Pontificalis*, t. II, p. 170).

Digitized by Google

serait inutile de poursuivre le procès ; Nicolas Ier ne manque pas de le lui faire savoir (1). C'est qu'alors les canons de Sardique ne s'appliqueraient plus, car on ne pourrait plus dire de Rothade : *putat se habere bonam causam* ; au surplus, il serait immoral de donner un autre conseil à un plaideur qui n'estimerait pas sa prétention légitime. Mais, cette hypothèse une fois écartée, Nicolas Ier conclut sans hésister, suivant les canons de Sardique, à son droit de réviser la sentence, même au cas où l'appel de Rothade ne se fût point produit (2). Il en donne le motif : « Maxime cum juxta constitutum hujus sanctae synodi (Sardique), etiamsi numquam reclamasset, numquamque Sedis apostolicae mentionem fecisset, a vobis, qui causam ejus examinastis, memoria Sancti Petri honorari debuerat atque ei praescribi ut si judicaret renovandum esse judicium, renovaretur et daret judices » (3). Il convient de remarquer que le Pape, pour exprimer sa décision, emprunte les termes du 3e canon de Sardique ; ce sont les canons de Sardique qu'il entend évidemment appliquer (4). C'est donc surtout au nom de ces canons qu'il se refuse à reconnaître aux évêques assemblés en concile le droit de procéder à la condamnation définitive de leur confrère sans avoir reçu l'expression de la volonté du Pontife Romain.

Ainsi, jusqu'à l'année 863, Nicolas Ier se croit compétent dans les causes des évêques, soit parce que la confirmation des décisions conciliaires lui appartient, soit parce que ces causes sont majeures, soit parce qu'il s'appuie sur les canons de Sardique. Il invoque suivant les circonstances l'une de ces trois raisons. Sans doute la règle

(1) PL, t. CXIX, col. 860 D.

(2) Il n'était pas inutile de prévoir ce cas ; car Hincmar et les adversaires de Rothade prétendaient que l'appel de Rothade était nul, pour des raisons que je n'ai pas à examiner ici (PL, t. CXIX, col. 829 A).

(3) *Ibid.*, col. 829-830 D et A. Ce texte est tiré de la lettre de Nicolas Ier *ad episcopos concilii Sylvanectensis*. Hefele (*Histoire des Conciles*, traduct. française, t. V, p. 469) a demontré qu'il faut lire *Suessionensis*. Cf. Schöss, *Hinkmar, Erzbischof von Reims*, p. 247, note 42). — Nicolas Ier exprime la même idee en écrivant a Hincmar vers la fin du printemps de 863 : « Debuerat cesse Beatitudo Tua, cum Rothadum toties examinaveras, scribens sancti Petri memoriam honorare, ejusque judicium, etiamsi numquam appellasset idem Rothadus, modis omnibus praestolari » (*Ibid.*, col. 824 B). Ce texte, comme celui de la lettre aux évêques du concile, est inspiré directement par le canon 3e du concile de Sardique.

(4) A la même époque, Nicolas Ier repond à la reine Hermintrude, à propos de l'évêque Rothade, : « Etsi numquam vocasset, a nobis summa diligentia quaeri et competenti debuerat studio adjuvari ». (Col. 863 A.) C'est en bref la conclusion de la lettre aux évêques du concile de Soissons, sans les developpements qui la préparent dans cette lettre.

Digitized by Google

qui inspira Nicolas Ier est chère au faux Isidore, qui en répète volontiers l'expression en ces termes ou en des termes équivalents : « Quanquam comprovincialibus episcopis accusati causam pontificis scrutari liceat, non tamen diffinire inconsulto Romano pontifice permissum est » (1). Mais, quelle que soit la source où Isidore ait puisé cette règle, les considérations que je viens de présenter me permettent de penser que ce n'est pas l'autorité des textes isidoriens qui l'a introduite à Rome.

On a pu remarquer, dans les pages qui précèdent, que Nicolas Ier ne se contente pas toujours de revendiquer le droit de donner son avis sur les causes des évêques ; il lui arrive de se les réserver pour les trancher lui-même définitivement, sans les renvoyer à l'épiscopat régional : ainsi agit-il à propos des évêques bretons (2), des évêques grecs partisans d'Ignace et de l'évêque du Mans Robert (3). Ainsi fait-il encore en 863 dans l'affaire de Rothade, quand, envisageant l'hypothèse où Hincmar se refuserait à rétablir son suffragant dans ses fonctions, il le somme de venir avec lui à Rome, *ut utriusque partis causam ad liquidum sciamus* (4). Cette manière d'agir n'est pas conforme à la lettre des canons de Sardique, qui supposent toujours que le Pape, après avoir cassé, s'il y a lieu, la première sentence, renvoie la cause à un concile régional. Elle peut être justifiée par les textes d'Isidore, qui non seulement déclarent le Pape compétent pour dire le dernier mot sur toutes les causes graves, mais qui ajoutent en quelques passages qu'il peut juger par lui-même aussi bien que par ses délégués, *per se vel per vicarios suos* (3). Faut-il attribuer à l'influence des textes isidoriens la conduite de Nicolas Ier en ces circonstances ? Je ne le crois pas. Le lecteur a pu remarquer que le Pape tient cette conduite, sans aucune hésitation, dans les années qui précèdent 864. En outre, la procédure qui suppose le renvoi du nouveau jugement à un concile local est hérissée de difficultés pratiques qui devaient la rendre souvent inapplicable. Par exemple, dans l'affaire des évêques grecs expulsés par Photius parce qu'ils étaient favorables à son rival Ignace,

(1) Hinschius, p. 128 ; cf. pp. 132, 139, 176, 185, 190, 198, 459, 460, 477, 488, 507. Plusieurs de ces textes exigent que la consultation demandée au Saint-Siège soit antérieure à la condamnation : cf. p. 477.

(2) S'il faut placer la lettre qui le concerne en 862 ; voir ci-dessus, p. 31.

(3) Voir ci-dessus, p. 32.

(4) PL, t. CXIX, col. 826 C. On lit ailleurs : « Juxta decreta sanctorum Pontificum Romanae ecclesiae atque statuta sacrorum canonum nostro sit ipsius causa judicio terminata »; col. 836 A.

(5) Hinschius, pp. 190, 224, 467.

Digitized by Google

il eut été difficile de confier à Ignace, qui eût pu être suspect de partialité, le soin d'apprécier les accusations formées contre eux ; quant à envoyer des légats à Constantinople, une récente expérience avait dû en dégouter Nicolas Ier (1). Dans l'affaire de Robert du Mans, Hincmar, le plus influent des évêques francs, qui possédait la faveur royale, était certainement prévenu contre le prélat, si bien que Nicolas Ier fut obligé de le rappeler à l'impartialité (2) ; eût-il été raisonnable de laisser se dérouler une accusation contre Robert dans une assemblée d'évêques francs où l'autorité d'Hincmar eût été prépondérante ? De même, dans l'affaire de Rothade, telle qu'elle se présentait en cette même année, on ne voit pas quel tribunal ecclésiastique franc eût pu obtenir facilement la soumission du puissant métropolitain, s'il se fût mis en état de rébellion ouverte contre le Saint-Siège. Enfin, dans l'affaire des évêques bretons, si Nicolas Ier a offert le choix entre sa juridiction et celle du concile de la province de Tours, c'est qu'en fait, celle-là seulement avait quelque chance d'être acceptée par les Bretons, qui voyaient des adversaires acharnés dans la personne du métropolitain de Tours et de ses suffragants et qui se refusaient à reconnaître leur autorité. En réalité le litige se débattait entre l'épiscopat breton et l'épiscopat franc ; il ne pouvait être tranché ni en Bretagne, ni en pays franc. Ainsi, le plus souvent, la force des choses amenait Nicolas Ier à user lui-même de ses pouvoirs suprêmes ; il en sera de même dans les monarchies absolues où toute justice est censée émaner du roi. Le Pape était assez fort pour n'attendre pas le droit d'agir de textes apocryphes, qu'il ne connut d'ailleurs que plus tard. Ce sont surtout les légistes qui s'imaginent que les textes doivent précéder les faits ; il en va tout autrement dans la vie.

En résumé, de l'examen des actes de Nicolas Ier, antérieurs à 864, il résulte que, s'appuyant sur les décrétales et surtout sur le concile de Sardique, le Pape réclame le droit d'intervenir dans les causes graves concernant les évêques, quand il y a contestation sérieuse ; il en résulte aussi qu'il n'hésite pas à réserver à son jugement les causes mettant en question l'état des évêques aussi bien que d'autres

(1) Je fais allusion à l'envoi des légats Rhadoald et Zacharie, qui avaient trahi la confiance du Pape ; sur les plaintes qu'il formule sur leur compte dès 862, cf. col. 851 A.

(2) « Relatu quorumdam audivimus quod tua fraternitas contra Rotbertum Cenomannicae urbis episcopum, pro eo quod monasterium S. Karilefi ad jus ecclesiae sibi commissae vindicare velit, non parum sit indignata. » (Nicolas Ier à Hincmar, ann. 863 ; col. 867 B.)

Digitized by Google

procès importants (1). Ce développement du droit canonique s'opère indépendamment de l'influence isidorienne.

VI.

En 864, Rothade vient à Rome et y séjourne plusieurs mois. Après avoir attendu en vain ceux qui devaient l'accuser, Nicolas Ier se décide enfin, le jour de Noël, à le rétablir sur son siège, sauf à laisser à ses adversaires le droit de reprendre ensuite contre lui leurs accusations en se conformant à la voie canonique. Très-certainement, à cette occasion, le Pape a connu des textes tirés de l'œuvre du faux Isidore. Sa conduite dans les causes des évêques en est-elle changée?

Aucune modification ne se laisse voir dans le sermon prononcé par le Pape au Latran, pour annoncer la restitution de Rothade : Il déclare que les prélats francs n'eussent pas dû déposer l'évêque de Soissons sans consulter le Siège apostolique (2). Cette doctrine, il la répétera, à cette époque, en plusieurs documents concernant la même affaire; ici encore il faut citer les textes : « Etsi Sedem apostolicam nullatenus appellasset..., episcopum inconsultis nobis deponere nullo modo debuistis (3). » Mais ce langage ne diffère pas pour le fond de celui que le Pape tenait à Hincmar en 863 : « Debuerat certe Beatitudo tua, cum Rothadum toties examinaveras, scribens Sancti Petri memoriam honorare, ejusque judicium, etsi numquam appellasset idem Rothadus, modis omnibus præstolari » (4). La conclusion pratique est identique, en 863 et en 865.

En cette même année 864, le Pape statue sur la situation de deux évêques du royaume de Louis le Germanique atteints de maladie grave, tout comme il s'était cru le droit de formuler une décision sur le cas de l'évêque de Nevers, en 862 (5). En 865, il est appelé à formuler la règle à suivre pour le jugement de l'évêque de Plaisance, Suffredus, chassé de son siège par un diacre révolté (6). Le juge com-

(1) Par exemple, s'adressant en 862 aux évêques du concile qui doit se réunir à Metz à propos du divorce de Lothaire II, il leur dit : « Si autem aliqua in eo (concilio) fuerit contentio orta in qua diffinitionis ponere nequiveritis fortasse censuram, nostro eam judicio reservare sancimus »(col. 802 C).

(2) C. 892 B.

(3) Col. 901 B. Voyez encore ce passage : numquam Rothadum sine consensu nostro deposuissent (col. 900 B).

(4) Col. 824, B.

(5) Col. 874 C et D.

(6) L. Duchesne, *Liber Pontificalis*, t. II, p. 263.

Digitized by Google

pétent, répond le Pape, c'est le primat, sans doute, entouré d'évêques de la région ; si quelque difficulté se présente, *ex more* (1) *ad Sedem Apostolicam referri convenit et nostra in his omnibus debuerunt cuncti decreta penitus expectare* (2). C'est toujours, à mon sens, le même système auquel le Pape demeure fidèle; comme autrefois il se réserve le jugement direct et final des causes concernant l'état des évêques.

Ce système, Nicolas Ier le justifie, en invoquant les canons de Sardique qu'il ne répudie nullement. C'est évidemment à ces canons qu'il fait allusion, même sans les nommer, quand il s'appuie sur des décisions conciliaires; au surplus il n'a pas renoncé à l'habitude de les citer (3). Il cite aussi les décrétales (4), comme il l'avait fait en 863 (5). Au besoin même, il se fonde sur la coutume (6).

Cependant, au moins dans la lettre écrite par Nicolas Ier aux évêques francs, en 865, pour leur notifier la restitution de Rothade, et pour attester, en même temps, le droit qui appartenait au Pontife Romain de prononcer cette sentence, on remarque quelques détails significatifs. En premier lieu le Pape expose longuement un argument qu'il avait déjà indiqué, mais très rapidement, dans ses lettres antérieures à 863 (7); il se dit compétent dans les causes des évêques, parce que ce sont des *negotia majora*. Or c'est là une idée

(1) Déjà en 858, dans l'affaire de l'évêque de Nevers, le Pape s'appuyait sur la coutume de l'Église universelle ; more universalis Ecclesiae auctoritatis nostrae efflagitare instructionem curastis (col. 769 A).

(2) PL, t. CXIX, col. 925 C.

(3) Qu'il fasse toujours usage des canons de Sardique, c'est ce que démontre un passage d'une lettre écrite, en cette même année 865, à l'empereur byzantin. Le Pape, se plaignant de la déposition irrégulière du patriarche Ignace, montre comment il aurait fallu agir, et emprunte, pour cet exposé, les expressions du concile de Sardique. « Misimus ut... causa illius diligenter investigata et ad liquidum reperta... plena nobis ac incunctanti relatione patesceret; atque demum juxta sacros canones missorum nostrorum relationibus certificati, *si decerneremus mittendos esse qui praesentes cum episcopis judicarent habentes nostram auctoritatem, a quo destinarentur, esset in nostro arbitrio; si vero crediderimus episcopos sufficere ut negotio terminum imponerent, faceremus quod sapientissimo judicio judicaremus.* » (*Ibid.*, col. 933 A et B; la fin de ce passage reproduit les termes du canon 7e de Sardique).

(4) Dans le sermon prononcé à Noël 864, pour annoncer le rétablissement de Rothade, le Pape invoque les *sacra statuta* (sans doute les canons), et les *veneranda decreta*, c'est-à-dire les décrétales (col. 892 B).

(5) Col. 830 A, et 836 A. Voir ci-dessus, p. 32.

(6) Col. 925 C.

(7) Col. 903 et 904.

Digitized by Google

chère au faux Isidore. En second lieu, soit quant à ce point particulier, soit quant aux autres points de son argumentation, le Pape se fonde surtout sur des textes tirés des décrétales; il use peu des canons de Sardique, dont il s'était amplement servi, dans la même affaire, en 863. En troisième lieu, les décrétales qu'il cite expressément (et il les cite avec abondance) sont toujours des décrétales authentiques; mais les apocryphes isidoriens attribués aux Papes des trois premiers siècles sont mentionnés en bloc parmi les décrétales non comprises dans le *Codex Canonum*, pour lesquelles, comme on l'a vu plus haut, le Pape réclame la valeur législative (1). Ces apocryphes sont peut-être aussi compris implicitement dans les *tot et tanta decretalia* que les évêques francs sont accusés par le Pape d'avoir violés en rendant leur sentence contre Rothade (2). En somme, de ce document se dégage un certain parfum isidorien, soit parce que le Pape développe un argument familier à Isidore, quoique ce ne soit pas Isidore qui en ait fourni le germe à Nicolas Ier, soit parce qu'il se fonde principalement sur les décrétales, qui constituent une masse dont il n'exclut pas les apocryphes isidoriens. C'est à cela que se réduit, à mon avis, l'influence exercée par les Fausses Décrétales sur les écrits de Nicolas Ier en cette importante question de la compétence du Saint-Siège dans les causes des évêques (3); elles ont amené le Pape à accentuer davantage l'argumentation qu'il tirait des décrets de ses prédécesseurs.

(1) Voir ci-dessus, p. 22.

(2) Col. 901 B.

(3) Hinschius, (p. ccvi), va plus loin et prétend que, dans cette lettre, Nicolas Ier invoque ouvertement des pseudo-canons de Nicée contenus dans les apocryphes isidoriens du pape Jules et de Félix II (p. 470 et 488), d'après lesquels l'épiscopat régional ne doit pas trancher la cause d'un évêque *absque Romani Pontificis auctoritate*. Je crois qu'on peut expliquer le passage en question sans y voir une allusion à ces pseudo-canons. Nicolas Ier s'exprime ainsi : Scitote nos... quod inconsultis nobis in Rothado... perpetrastis, etiamsi numquam Sedem apostolicam appellasset, Dei auctoritate et beatissimorum Petri ac Pauli principum Apostolorum, seu omnium decessorum nostrorum necnon et sanctorum trecentorum decem et octo Patrum qui apud Nicaeam sub Constantino pio principe convenerunt penitus evacuantes et in irritum ducentes... (PL. t. CXIX, col. 905 B). Ainsi le pape déclare agir en vertu de l'autorite de Dieu, des Saints Apôtres, de tous ses prédécesseurs et des pères de Nicée. — En réalité, il agit en vertu des privilèges de l'Église romaine, qui (la correspondance le prouve) lui tiennent fort à cœur, et s'il invoque le concile de Nicée, c'est à cause du décret authentique de ce concile dont il dit lui-même un peu plus bas (col. 905, C) : quo inter coetera praecipitur ut suis privilegia serventur Ecclesiis (canons 6 et 7 de Nicée). Le texte de Nicolas Ier s'explique ainsi fort naturellement,

Digitized by Google

VII.

Le principe *Spoliatus ante omnia restituendus* apparaît, dans l'histoire du droit ecclésiastique, bien avant l'époque de Nicolas Ier. Dans son ouvrage sur l'*Actio Spolii*, le dernier qui ait été écrit sur cette matière, M. Ruffini énumère sept cas, s'échelonnant du temps du pape Libère à celui de S. Grégoire, où l'*exceptio spolii* parait avoir été employée (1). De ces sept cas, il en élimine plusieurs, usant parfois, à mon avis, d'une sévérité très grande (2). Cependant, il en reste assez pour que certainement, à Rome ou ailleurs, les clercs du IXe siècle, familiers avec l'histoire ecclésiastique, n'aient pu regarder la règle *Spoliatus* ... comme une innovation. M. Ferrini va même, pour des raisons qui ne manquent pas de poids, jusqu'à déclarer que, avant le IXe siècle, le principe de l'*exceptio spolii* a pris, dans le droit canonique, la valeur d'une règle juridique fondée sur la coutume.

Quoiqu'il en soit, ce sont les précédents, rapportés par l'histoire ecclésiastique connue au IXe siècle, qui fournirent au faux Isidore les matériaux dont il construisit sa théorie de l'*exceptio spolii*. Quel parti il a tiré des sources, c'est ce qu'a montré M. Ferrini dans l'ouvrage précité (4); il serait inutile de refaire ici le travail accompli par ce savant.

L'*exceptio spolii* apparaît dans les lettres de Nicolas Ier. Elle s'y montre dès 863, c'est-à-dire avant l'arrivée de Rothade à Rome, et reparaît dans plusieurs lettres postérieures au séjour de Rothade près le Siège apostolique. En 863, Nicolas Ier rétablit d'office sur leurs sièges les évêques grecs qui en ont été expulsés à cause de leur

sans qu'il soit besoin d'y chercher une allusion aux pseudo-canons. Au surplus il est possible de donner une autre explication de ce texte. Il vise peut-être le passage classique de la lettre d'Innocent Ier à Victricius de Rouen qui réserve au Pape les causes majeures. En effet on lit dans le texte de ce passage inséré dans la *Dyonisiana* ces mots : *Sicut synodus statuit*, qui ont pu être interprétés comme un renvoi au concile de Nicée.

(1) Ferrini, *L'Actio Spolii. Studio storico-giuridico*, pp. 144 et s. (Turin, 1889).

(2) Ainsi le cas des évêques orthodoxes expulsés par les Ariens et rétablis par le concile de Lampsaque, d'après le récit de Cassiodore (*Historia Tripartita*, VII, 12; cf. Sozomène, *Histor. eccles.*, VI, 7). Le texte de Cassiodore a été cinq fois au moins utilisé par le faux-Isidore. (Hinschius, p. cxxiii). C'est là qu'Isidore paraît avoir puisé cette idée, que la restitution préalable de l'accusé victime d'une spoliation est motivée par le désir de rétablir l'égalité entre l'accusateur et l'accusé. Cette pensée semble résulter des mots de Cassiodore : aequo hoc periculo sanciverunt.

(3) Ferrini, *op. cit.*, pp. 159 et s.

(4) *Op. cit.*, pp. 183 et s.

Digitized by Google

fidélité au patriarche de Constantinople Ignace, leur chef légitime. Il réserve d'ailleurs à leurs adversaires le droit de former contre eux des accusations en règle, une fois qu'ils auront été rétablis dans leurs dignités et fonctions. C'est là une application du principe : *Spoliatus ante omnia restituendus* (1). En outre, en cette même année, Nicolas Ier intervient énergiquement pour réprimer les actes d'oppression commis contre Rothade par Hincmar et les évêques ses suffragants qui avaient jugé au concile de Soissons. Rothade, en dépit de l'appel au Saint-Siège qu'il avait interjeté, avait été déposé de son évêché et enfermé dans un monastère. Le Pape somme Hincmar d'adopter sans délai à l'égard de Rothade l'un ou l'autre des deux partis qu'il lui expose : ou restituer pleinement Rothade dans sa dignité et dans ses fonctions, de telle façon qu'ensuite ses accusateurs, s'il s'en trouve qui veuillent renouveler leur poursuite, le traduisent devant le tribunal du Saint-Siège; ou aller lui-même à Rome avec Rothade, afin que le Pape puisse, par un débat contradictoire, arriver à la connaissance de la vérité. Ainsi l'archevêque de Reims est nettement mis en demeure d'opter entre la restitution sans délai de Rothade, ou un procès immédiat devant le tribunal du Pontife Romain (2).

En agissant ainsi, Nicolas Ier subissait-il l'influence des doctrines des Fausses Décrétales, qu'il aurait suffisamment connues dès 863 pour s'en inspirer? A la rigueur c'est possible, mais ce n'est pas certain. Rien ne prouve que les textes isidoriens eussent pénétré jusqu'à Rome en 863. D'autre part, il est très vraisemblable que les précédents fournis par l'histoire ecclésiastique en cette matière étaient connus de Nicolas Ier et de sa chancellerie. Au surplus les solutions adoptées par le Pape sont conformes à la nature des choses. Le but immédiat qu'il veut atteindre est celui de faire cesser la violence exercée sur les évêques, sauf à laisser les intéressés discuter ensuite le fond du litige (3). Le Pape applique purement et simplement cette idée dans le cas des évêques Grecs ; dans le

(1) PL, t. CXIX, col. 854 D.

(2) PL, t. CXIX, col. 826 B et C. *Ibid.*, col. 830 B et 838 A. — Il semble résulter d'une lettre écrite par le Pontife à Charles le Chauve, vers la même époque, (col. 835), que le Pape, en agissant ainsi, s'attendait surtout à ce que Hincmar envoyât Rothade à Rome ; c'est ce qui arriva.

(3) La restitution ne pouvait être que provisoire; car elle ne devait pas supprimer le jugement ultérieur, que le Pape n'était pas en mesure de remplacer d'ores et déjà par une sentence portée sur le fond. Forcément la décision du Pape devait se trouver d'accord avec le principe de l'*exceptio spolii*, qui suppose essentiellement une restitution provisoire.

Digitized by Google

cas de Rothade, il est amené, peut être pour ménager Hincmar, à y apporter un tempérament en lui permettant d'échapper, par un débat institué sans doute à Rome, à l'humiliation d'avoir à rétablir Rothade. Mais en tout cas on ne voit pas quel autre procédé il eût pu adopter. Je ne saurais donc considérer comme démontrée l'influence des Fausses Décrétales sur la conduite de Nicolas Ier en ces deux circonstances (1).

Rothade se rend à Rome ; ses accusateurs ne s'y présentent point. Au jour de Noël de l'année 864, il est rétabli par le Pape dans sa dignité et dans ses fonctions (2). Encore une fois, le Pape impose à Hincmar un dilemme ; ou accepter cette restitution de Rothade comme définitive, ou, s'il veut la combattre ultérieurement, laisser tout au moins Rothade en bénéficier provisoirement, remonter sur son siège et gouverner librement son diocèse pendant un certain temps, après lequel le procès sur le fond de la question s'engagera à Rome entre Rothade qui y reviendra et Hincmar qui lui-même y sera présent (3). Dans cette seconde hypothèse, la restitution de Rothade ne sera que provisoire et ne préjudiciera pas à la décision définitive qui devra intervenir. En fait Hincmar dut se soumettre et accepter la restitution ; aucun procès ne fut ultérieurement institué ni par lui, ni par les adversaires de Rothade.

Dans cette nouvelle décision et dans quelques décisions ultérieures se montrent des traces incontestables, à mon avis, de l'influence du recueil isidorien. On les découvre à la fois dans les idées et dans le texte de Nicolas Ier. Dans ses idées : le Pape emprunte au faux Isidore une notion d'après laquelle un des fondements de l'*exceptio spolii* serait la préoccupation de permettre à l'accusé de combattre son accusateur à armes égales (4). Au surplus, pour mieux assurer cette égalité, il est bon que l'accusé, une fois rétabli dans ses fonctions, ait quelque répit avant de soutenir le procès, afin de reprendre ses forces, de réunir ses moyens de délibérer avec ses conseils. C'est là une pensée chère à

(1) Cf. Ferrini, *op. cit.*, p. 216.

(2) « Rothadum pristino gradui, pristinis officiis ac pristino episcopatui restituimus et per omnia talem eum reddimus qualem illum fuisse constat ante excommunicationis et depositionis sententiam in eum prolatam. » (*Ibid.*, col. 893 A).

(3) *Ibid.*, col. 899 B et C ; cf. col. 908 A et 910 C.

(4) Voyez la lettre du Pape à Hincmar à propos de la restitution accordée en 866 à Vulfade (PL, t. CXIX, col. 1099 D et col. 1110 B). Sur cette idée de l'égalité entre les parties qui se retrouve dans la lettre de 866 à l'empereur byzantin Michel (col. 1025 B), voir les textes isidoriens cités plus haut.

Digitized by Google

Isidore, qui, s'il varie sur la durée du délai réservé à l'accusé, est très fermement attaché au principe (1). Or Nicolas Ier accorde un délai analogue à Rothade qu'il rétablit sur son siége épiscopal (2). Enfin, le faux Isidore attribue au droit romain l'origine de l'*exceptio spolii*; (3). Nicolas Ier s'empare de cette idée, et quand, en 866, il réclame de l'empereur Michel la restitution du patriarche Ignace, il ne manque pas de lui faire observer que cette restitution est fondée sur les lois impériales (4). Dans la forme, j'ai signalé ci-dessus les analogies frappantes qui existent entre les textes isidoriens et plusieurs des lettres écrites par Nicolas Ier à propos de la restitution accordée à Rothade, à Vulfade et au patriarche Ignace (1). Aussi j'estime que Nicolas Ier ou le rédacteur des lettres postérieures au séjour de Rothade à Rome s'est certainement inspiré, en ce qui touche l'*exceptio spolii*, des textes des Fausses Décrétales qu'il a connus (2).

Comme on l'a dit plus haut, ce n'est peut-être pas le principe de l'*exceptio spolii* que Nicolas Ier a emprunté au faux Isidore, mais il y a trouvé la justification de cette institution, soit par un motif rationnel, l'égalité à conserver entre les deux parties, soit par des textes législatifs, tirés des lois romaines. En outre il s'en est inspiré

(1) « Et quod illis indutiae post integram restaurationem anniversariae vel sex mensium indulgendae sint » (PSEUDO-GAIUS; HINSCHIUS, p. 215). « Postmodum, non sub augusti temporis spatio, sed tantum temporis eis indulgentur, quantum expoliati vel expulsi esse videntur » (PSEUDO-EUSÈBE, 11; HINSCHIUS, p. 237). « Per spatiosa tempora » (PSEUDO-FÉLIX, 12, p. 486. Cf. p. 676, p. 694, et *passim*.) La durée du délai n'est pas fixée d'une manière uniforme par les textes isidoriens; mais le principe du délai est certain. (Cf. FERRINI, *op. cit.*, p. 203). D'après le Faux-Isidore, le but de ce délai est de laisser à l'accusé qui a été violemment dépouillé le temps de reprendre ses forces et ses moyens afin de lutter à armes égales contre ses accusateurs.

(2) Le jugement sur le fond sera retardé « ut prius ipse Rothadus... *diutius* possideat et suis omnibus perfruatur ». (PL, t. CXIX, col. 899 C). « *Per aliquod tempus* inoffensé gubernans ». (PL, t. CXIX, col. 910 C).

(3) Preface d'Isidore : HINSCHIUS, p. 18.

(4) Col. 1025 B.

(1) Voir ci-dessus, p. 24 et 25.

(2) Une lettre de Nicolas Ier à Charles le Chauve qui doit être datée de 865 (col. 896 A) fait allusion, à mon avis, aux textes isidoriens. Le Pape vient de citer l'exemple de son prédécesseur Symmaque invoquant l'*exceptio spolii* devant le concile romain réuni par Théodoric (c'est d'ailleurs un précédent que cite le FAUX-ISIDORE dans sa préface, p. 18). Il ajoute : « Cujus rei documento et aliis nonnullis decretis et exemplis imbuti, idipsum de Rothado... decrevimus. » Les *exempla* pourraient bien être ceux de la préface d'Isidore; les *decreta* sont vraisemblablement les textes isidoriens.

Digitized by Google

pour assurer un certain répit aux prélats rétablis sur leurs sièges, avant que leurs accusateurs puissent reprendre l'instance dirigée contre eux (1). Sous Nicolas Ier le principe de l'*exceptio spolii*, plus solidement fondé, a été plus fréquemment appliqué selon des règles plus précises ; ce paraît bien être un effet de l'influence des textes isidoriens.

VIII.

Si le lecteur a bien voulu suivre ces développements, il a constaté sur deux points des traces plus ou moins considérables de l'influence exercée par les Fausses Décrétales sur les écrits de Nicolas Ier. Notre tâche ne sera accomplie qu'autant que nous nous serons demandé si l'on peut constater d'autres traces de cette influence, à propos de questions différentes de celles qui ont attiré notre attention.

Or, j'estime que l'on ne saurait en signaler aucune avec certitude, ni même avec vraisemblance.

S'agit-il de l'influence littérale d'un texte sur l'autre, on n'en rencontre à mon avis, aucun vestige autre que ceux mentionnés dans la première partie de cette étude. Ceci est d'autant plus significatif que le Pape a souvent recours aux décrétales authentiques, depuis celles de Sirice jusque a celles de saint Grégoire. Il les cite copieusement, en prenant soin en général d'indiquer les auteurs des textes dont il présente des extraits. Chemin faisant, il lui arrive de citer des passages tirés des décrétales authentiques qui ont été utilisées par le faux Isidore pour la composition de ses

(1) On trouve, depuis 864, diverses traces de l'emploi de l'*exceptio spolii* dans les lettres de Nicolas Ier. Elle a été utilisée, d'abord dans la cause de Rothade, puis dans celles de Vulfade et du patriarche Ignace (voir ci-dessus) et en outre dans la cause de l'évêque Suffredus (col. 925 C) et des évêques grecs déposés par Photius (col. 1077 C). Enfin il paraît bien que Nicolas Ier y eut recours au profit de Theutberge, dans le procès du divorce de Lothaire, (col. 1145 C ; cf. Ferrini, *L'Actio Spolii*, p. 220). Dans la lettre à Salomon de Bretagne, au sujet des évêques bretons déposés par Noménoé, lettre qui date de 862 ou de 866 (voir ci-dessus, p. 31), Nicolas Ier ne demande aucune restitution préalable de ces évêques ; il ne fait point allusion à la régle *Spoliatus ante omnia restituendus*. C'est que demander la restitution préalable, c'eût éte de la part du pape prétendre résoudre la question par la soumission pure et simple des Bretons. Nicolas Ier n'était pas en situation de l'obtenir ; il ne proposa pas ce parti. De même Pie VII, lorsque le Premier Consul ouvrit les négociations pour le Concordat, ne commença point par demander la restitution des évêques d'ancien régime. Les affaires ne se dénouent pas toujours d'après les régles chères aux juristes.

Digitized by Google

apocryphes ; mais, comme l'a fait observer le R. P. de Smedt (1) il attribue ces passages à leurs véritables auteurs, « et non aux Papes beaucoup plus anciens sous le nom desquels les avait publiés le faussaire ». Il ignore donc ou veut ignorer la compilation isidorienne. Et cependant, cette compilation eût pu lui fournir nombre de textes utiles aux thèses qu'il soutenait, soit contre les évêques francs, soit contre les Byzantins. Il a évidemment le parti pris de n'y point recourir.

Au surplus, s'agit-il d'une influence exercée sur le fond des idées, elle ne se révèle pas plus que ne s'est révélée l'influence littérale. Au contraire, sur divers points importants de la discipline ecclésiastique, Nicolas Ier semble tout à fait indépendant de la compilation isidorienne (2). En ce qui concerne les chorévêques, que les Fausses Décrétales condamnent de telle façon qu'elles les réduisent à l'état de simples prêtres, sans leur reconnaître une participation aux pouvoirs de l'ordre épiscopal, Nicolas Ier est plus modéré ; il s'attache à les contenir dans certaines limites, mais ne semble pas leur contester des prérogatives particulières ; pour lui, ce paraît être une question de mesure (3). Il est d'autant plus important d'en faire la remarque que les lettres où Nicolas Ier traite de la question des chorévêques sont de 864 et de 865, c'est-à-dire d'une époque où Rothade lui a fait connaître les textes isidoriens. — Ainsi encore, à l'égard des clercs *lapsi*, il paraît enclin, en plus d'un texte, à maintenir la rigueur de l'ancienne discipline, qui ne les admettait pas à recouvrer les ordres dont ils avaient été déchus (4), tandis que

(1) *Les Fausses Décrétales, l'épiscopat franc et la Cour de Rome*, dans les *Études religieuses, historiques et littéraires* par des Pères de la Compagnie de Jésus, 4e sér., t. VI (1870), p. 92.

(2) Évidemment, il faudrait se garder de généraliser. Les tendances du faux-Isidore s'accordent souvent avec celles du Saint-Siège ; par exemple en ce qui concerne l'immunité de juridiction appartenant au clergé, notamment aux évêques. On sait qu'Isidore en est le partisan très convaincu ; quant à Nicolas Ier, il la réclame a plus d'une reprise ; cf. col. 1026 C et 1070 C. Cela ne prouve pas que Nicolas Ier procède d'Isidore.

(3) PL, t. CXIX, col. 884 A (lettre de 864 à l'archevêque de Bourges) ; col. 920 D) lettre de 865 à l'archevêque de Besançon). — Toutefois je dois faire remarquer que des doutes graves ont été soulevés par M. Pariset sur l'authenticité de la lettre de 864, qui est adressée à l'archevêque de Bourges (Jaffé-Wattenbach, n° 2765; G. Pariset, *De primordiis Bituricensis primatiae*, p. 99; Nancy, 1896).

(4) Quod non possit (presbyter) restaurationem post lapsum recipere... (*Ibid.*, col. 921 A; lettre de 865 à l'archevêque de Besançon.) cf. col. 1131 C et D.)

Digitized by Google

le faux Isidore expose une doctrine moins sévère, peu goûtée des esprits conservateurs; la pensée de Nicolas Ier sur ce point est consignée dans des écrits des dernières années de son pontificat. — Enfin on sait que les Fausses Décrétales ont fait brèche au principe qui considérait l'évêque comme irrévocablement uni à son église. A l'encontre de l'ancienne discipline, elles ont admis que, pour des causes approuvées par l'autorité ecclésiastique, un évêque pourrait être transféré d'un siège dans un autre. C'est la règle qui ne tarda pas à triompher. Mais Nicolas Ier semble attaché aux anciens principes. Sous son pontificat, le célèbre évêque de Nantes, Actard, chassé par les Bretons, n'a pas obtenu une translation à un nouveau siège; c'est seulement sous Hadrien II qu'il lui fut permis d'occuper successivement les sièges de Térouanne et de Tours (1). En somme, par caractère, Nicolas Ier paraît s'en tenir volontiers à la rigueur de l'ancienne discipline à laquelle le faux Isidore ne craint pas de déroger. Il s'en faut qu'il subisse sur tous les points l'influence de la célèbre compilation.

IX.

C'est une question qui a été posée à plusieurs reprises que celle de savoir si la collection d'Isidore, dans son ensemble, a été mise à la disposition de Nicolas Ier ou s'il n'en a connu que des fragments. Il est difficile de répondre d'une manière péremptoire à une telle question. Cependant je serais porté à croire que les textes isidoriens lui ont d'abord été présentés partiellement, sous forme d'extraits ou de séries d'extraits invoqués à l'occasion de procès ; ce sont ces extraits qu'on appelait communément *decreta*. Remarquez que, au témoignage de Nicolas Ier lui-même, ce sont des *decreta* de ce genre que les évêques francs citaient dans les écrits qu'ils adressaient au Saint-Siège relativement à leurs procès (2). Remarquez en outre que l'usage de faire des extraits ou des séries d'extraits des textes isidoriens ne devait pas se perdre dans l'avenir. Il est possible qu'un exemplaire complet des Fausses Décrétales ait été porté à Rome

(1) Sur Actard, cf Merlet, *Chronique de Nantes*, *passim*, et de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. II, p. 95-105. M. Merlet, place en 870 le passage d'Actard sur le siège de Terouanne ; cf. *op. cit.*, p. 41 ; note 1. Déjà des idées analogues avaient sans doute inspiré la réponse faite par Nicolas Ier, en 861, à l'évêque de Terouanne (PL., t. CXIX, col. 782).

(2) Col. 902 A. Comme exemple d'un *decretum* de ce genre, on peut citer la phrase de pseudo-Melchiade qui préoccupait en 858 les évêques de la province de Sens : Episcopos nolite judicare neque condempnare absque sedis hujus auctoritate. (Hinschius, p. 243; cf. PL, t. CXIX, col. 608-609).

Digitized by Google

du temps de Nicolas Ier; mais il est certain, à mon avis, que des séries d'extraits lui ont été communiquées.

Quoi qu'il faille penser de cette question, il résulte des observations qui précèdent que Nicolas Ier n'a tiré qu'un parti médiocre des communications plus ou moins importantes qui lui ont été faites de l'œuvre d'Isidore. Il ne s'en inspire que rarement, et ne s'y refère, assez vaguement d'ailleurs, que dans un passage de sa lettre écrite en 865 aux évêques francs pour leur notifier la restitution de Rothade. Ce cas mis à part, aucun des destinataires des écrits du Pape n'a pu déduire de ses lettres l'existence des décrétales apocryphes : Nicolas Ier les laisse dans l'ombre. Sans doute, trompé par Anastase ou pour tout autre motif, Nicolas Ier n'a pas répudié les Fausses Décrétales; mais il les laisse dans l'ombre. En cela son attitude se distingue de celle d'Hincmar. L'archevêque de Reims, n'a pas contesté, pas plus qu'aucun des évêques francs ses contemporains, l'authenticité des Fausses Décrétales; mais, grâce à la théorie qu'il avait adoptée sur la nature des décrétales en général, il a pu se servir de certains textes isidoriens et en écarter d'autres. Nicolas Ier s'enveloppe de réserve et garde le silence. Il est toujours le Pontife qui, s'adressant à Hincmar en 863, lui cite les papes dont les lettres doivent être pour lui une loi ; or le premier en date de ces papes est le pape Sirice, qui est l'auteur des plus anciennes décrétales authentiques contenues dans le *Dionysiana* (1).

Il y a bien un passage de la lettre adressée aux évêques francs (2), où l'on peut-être tenté de voir une sorte de confirmation donnée aux décrétales isidoriennes. Le pape vient de rappeler aux évêques qu'ils n'eussent pas dû à eux seuls, sans consulter le Siège apostolique, déposer un de leurs collègues, *contrà tot et tanta decretalia*. Il continue par ces paroles : « Absit enim ut cujuscumque .... decretalia constituta, vel de ecclesiastica disciplina quaelibet exposita debito cultu et cum summa discretione non amplectamur opuscula, quae duntaxat et antiquitus sancta Romana Ecclesia conservans, nobis quoque custodienda mandavit, et penes se in suis archivis et vetustis rite monumentis recondita veneratur. Absit ut scripta eorum quoquo modo parvipendenda dicamus, quorum videmus Deo auctore sanctam Ecclesiam aut roseo cruore floridam aut rorifluis sudoribus et salubribus eloquiis adornatam !... » Cette dernière phrase contient une allusion aux Fausses Décrétales. Est-ce que tout le passage ne les concerne pas ? Et alors ne faut-il pas dire, avec Baluze, que le

(1) Col. 822 A.
(2) Col. 901 B et C.

Digitized by Google

Pape a voulu donner à penser que l'Église romaine conservait le texte original des Fausses Décrétales *penes se*, dans ses Archives? Le Pape se serait ainsi rendu complice de la fraude (1).

Cette interprétation ne résulte pas nécessairement de la lettre de Nicolas Ier. L'idée fondamentale du Pontife, dans tout ce passage, est de réfuter la doctrine des évêques francs qui ne reconnaissent pas l'autorité des décrétales, vraies ou fausses, non insérées dans la *Dionysio-Hadriana*. Il suffit de lire cette partie de la lettre du Pape pour être convaincu que c'est cette thèse qu'il veut détruire; et il en a grand besoin, car il s'appuie sur nombre de décrétales authentiques qui ne figurent pas dans le *Codex Canonum*, à commencer par les fragments de S. Grégoire qu'il aime à citer. A propos des décrétales étrangères au *Codex*, il se livre à un mouvement oratoire composé de deux phrases. La première (*Absit enim...*) se rapporte naturellement à celles de ces décrétales, et il y en a, qui sont contenues dans les Archives du Saint-Siège ou dans des *vetusta monumenta*. La seconde (*Absit ut scripta...*) rappelle le respect dû aux écrits des Papes martyrs ou des Pontifes dont les enseignements et le zèle ont exercé une action féconde. Il n'en résulte pas nécessairement que ces écrits soient aussi tous conservés dans les Archives du Saint-Siège. En l'affirmant, le rédacteur de la lettre de Nicolas Ier aurait commis d'ailleurs une absurdité, puisqu'il se serait placé sur un terrain où il n'aurait pu se maintenir, s'il eût été poussé à bout par ses adversaires (2).

A mon sens, pour interpréter ce passage, assez ambigu, l'interprétation de Baluze ne s'impose pas (3).

Si cependant il faut y voir, avec le P. Lapôtre, le résultat d'une manœuvre équivoque d'Anastase, le rédacteur fort peu scrupuleux de la lettre pontificale (4), il n'en résulterait pas moins des observations présentées au cours de cette étude que l'influence exercée sur Nicolas Ier par les Fausses Décrétales n'a pas été considérable. Pro-

(1) Voir la note de Baluze sur la lettre déjà citée de Loup de Ferrières; PL, t. CXIX, col. 608-609.

(2) Pour conserver ce terrain, il lui eût fallu, le cas échéant, forger aux Archives du Saint-Siège des exemplaires des apocryphes isidoriens. Cette œuvre n'eut pas été facilement réalisable.

(3) Cf. de Smedt, *op. cit.*, p. 90, note 2. Baluze estime que Nicolas Ier (comme d'ailleurs Hadrien II) « ne manquait pas, dans toutes les causes ecclésiastiques, de mettre en avant, à propos et hors de propos, ces lettres célèbres »; il s'agit des Fausses Décrétales (PL, t. CXXXII, col. 177). On a peine à comprendre comment un érudit sérieux a pu s'exprimer ainsi.

(4) Lapôtre, *op. cit.*, p. 163 et ss.

Digitized by Google

blablement le Pape s'est implicitement appuyé sur les textes isidoriens pour établir le droit, qu'il avait d'ailleurs toujours réclamé, de connaître des causes des évêques ; sans doute les textes isidoriens ont contribué, au temps de Nicolas Ier, au développement de la règle *Spoliatus ante omnia restituendus*, dont ils ont consolidé le fondement en même temps qu'ils introduisaient une précision plus grande dans son application. A cela se réduit leur influence.

Je ne conteste pas, d'ailleurs, que le pontificat de Nicolas Ier n'ait largement contribué à développer, dans l'Église, le mouvement de concentration autour du Pontife Romain. La conduite de ce Pontife fit entrer de plus en plus dans la pratique le principe que le Pape, juge suprême, connaît de toutes les causes importantes et en particulier de celles des évêques. L'opinion, à cette époque, sentait bien que le pouvoir pontifical n'avait qu'à gagner à accueillir les appels que lui adressaient les évêques accusés ou opprimés. Un mouvement centralisateur se développait à Rome depuis nombre d'années, favorisé par l'unité politique éphémère qu'avait réalisée l'Empire carolingien. Un mouvement de concentration autour du Saint-Siège se produisit aussi, au milieu du IXe siècle, dans l'Église franque, pour des raisons que ce n'est pas le lieu d'exposer. Je ne dis pas que ces deux mouvements ne se soient pas réciproquement aidés et accélérés ; je dis seulement que le mouvement romain ne s'est pas produit sous l'influence des textes isidoriens. J'ajoute que le courant était formé à Rome quand y furent apportées les Fausses Décrétales dont aucun évêque franc ne contestait l'authenticité. J'ajoute aussi (et cela résulte des pages qui précèdent) que Nicolas Ier montra une grande réserve vis-à-vis de cet élément nouveau et inconnu.

Deuxième Partie. — Influence d'Isidore a Rome et en Italie de la mort de Nicolas Ier a la fin du Xe Siècle (1).

Il convient tout d'abord de nous demander quelle a été l'attitude des successeurs de Nicolas Ier vis-à-vis du faux Isidore. Nous verrons ensuite quel accueil l'Église italienne a fait aux apocryphes isidoriens.

(1) Le remarquable article publié par le R. P. de Smedt (*Les Fausses Décrétales, l'épiscopat franc et la cour de Rome*, dans les *Etudes religieuses historiques et littéraires* des Peres de la Compagnie de Jésus, 4e ser., t. VI (1870), p. 77-101) a singulièrement élucidé cette question. Je n'ai eu qu'à suivre ce guide autorisé, en introduisant dans le débat certains textes qui n'etaient pas dans la circulation a l'epoque ou écrivait le P. de Smedt.

Digitized by Google

I.

En ce qui concerne le pontificat d'Hadrien II, ma tâche sera très simple. En effet je me refuse sans hésitation à attribuer à ce Pontife la fin du discours qu'on a prétendu fait de deux portions, dont la première ne contient aucun élément isidorien, tandis que la seconde est un tissu de citations tirées du faux Isidore. Ce texte est contenu dans le manuscrit G, 58, inf. de la Bibliothèque Ambrosienne (1). A mon avis, quel que puisse être l'auteur de la première partie de ce morceau, la seconde partie est une œuvre distincte de la première, aux dernières phrases de laquelle elle a été rattachée artificiellement (2). Nous n'avons aucun droit d'imputer cette seconde partie à Hadrien II ou à son entourage. Tout ce que nous pouvons en dire, c'est qu'elle doit être considérée comme une production italienne, datant probablement de la fin du IXe siècle (3).

En revanche, une lettre d'Hadrien II présente une trace certaine de l'influence du faux Isidore. C'est la lettre adressée par ce Pontife le 26 décembre 871 aux évêques du concile de Douzy à propos de la translation d'Actard sur le siège métropolitain de Tours ; cette lettre contient un passage assez long, placé sous le nom du pape Anteros, qui est un extrait d'un apocryphe isidorien attribué à ce pape (4). Ici la citation des Fausses Décrétales ne saurait être contestée. Mais elle s'explique très facilement, si l'on veut bien se souvenir que la légitimité de la translation d'Actard fut l'objet de controverses, ainsi que le donne à penser un important écrit de Hincmar de Reims (5). Evidemment Actard et ses défenseurs n'ont pu manquer d'invoquer les textes bien connus des Fausses Décrétales sur ce

(1) Il existe un nombre considérable de travaux sur ce texte, dont la seconde partie a été publiée pour la première fois par MAASSEN, en 1872. (*Eine Rede des Papstes Hadrian II von Jahr 869*, dans les *Sitzungsberichte* de l'Acad. Impér. de Vienne, classe de philosophie et d'histoire, t. LXXII, pp. 532 et s). En France, le R. P. LAPÔTRE, MM. PARISOT et ROCQUAIN ; en Allemagne, MM. MAASSEN, DÜMMLER, MÜHLBACHER, LANGEN, LÖWENFELD, JUNGMANN et SCHRÖRS ont pris part aux discussions qu'il a soulevées. — Voir l'article de M. SCHRÖRS, *Eine vermeintliche Konzilsrede des Papstes Hadrian II* dans le *Historisches Jahrbuch*, t. XXII (1901), pp. 23-36. On y trouvera une bibliographie complète de la question.

(2) Voir les renseignements fournis à M. SCHRÖRS par le savant bibliothécaire de l'Ambrosienne, M. le docteur ACHILLE RATTI, *op. cit.*, p. 34.

(3) M. RATTI attribue le manuscrit au IXe siecle. M. MAASSEN le croyait du Xe.

(4) MANSI, t. XV, col. 852. Cf. HINSCHIUS, p. 152.

(5) PL, t. CXXVI, col. 212 et s.

Digitized by Google

sujet ; le rédacteur de la lettre d'Hadrien II, ayant trouvé le texte d'Anteros dans le dossier de l'affaire, a cru bon de l'utiliser.

Nous ne trouvons aucun autre vestige de l'œuvre d'Isidore dans les écrits d'Hadrien II. Le R. P. de Smedt a même constaté que, comme ses prédécesseurs, Hadrien insère dans ses lettres, en les attribuant à leur véritable auteur, plusieurs des passages, tirés des décrétales authentiques, que le faux Isidore avait démarqués pour en faire emploi dans ses apocryphes (1).

La même conduite fut suivie par Jean VIII, dont nous possédons de très nombreuses lettres. Sans doute, quand l'occasion se présente, ce pontife aime à citer les lettres de ses prédécesseurs ; mais il ne cite que des textes authentiques. On ne discerne dans ses écrits aucun fragment provenant des Fausses Décrétales, ni aucune allusion à ce recueil. Je dois seulement signaler deux phrases sur la primatie de l'Église romaine (elles ne contiennent d'ailleurs aucune idée nouvelle), qui empruntées au faux Isidore, forment le premier canon d'un concile romain, d'ailleurs assez énigmatique, appartenant probablement au pontificat de Jean VIII (2).

Quant au pape Etienne V, il lui est arrivé d'insérer dans ses lettres deux citations de documents isidoriens (3). La première est la mention des soixante-dix canons de Nicée que prétend connaître Isidore et du témoignage qui s'y rapporte, contenu dans la lettre apocryphe de S. Athanase au pape S. Marc (4). Mais, à ce propos,

(1) Exemple : PL, t. CXXII, col. 1320. Une phrase tirée d'une lettre de S. Léon aux évêques d'Italie est citée par Hadrien II comme étant de S. Léon ; elle se retrouve dans PSEUDO-SOTER, c. 3, HINSCHIUS, p. 124 ; PSEUDO-FABIEN, c. 7, p. 160 ; PSEUDO-LUCIUS, c. 8, p. 190 ; PSEUDO-FÉLIX Ier, c. 82, p. 206 ; PSEUDO-MARC, c. 3, p. 454 ; PSEUDO-ANASTASE, lettre 4, p. 526. Une autre phrase de S. Léon, qui a été utilisée dans la lettre de PSEUDO-DAMASE (HINSCHIUS, p. 513) est donnée par Hadrien II comme provenant de S. Leon (voir aussi PL, t. CXXII, col. 1320). HADRIEN II cite bien un apocryphe (t. CXXVI, col. 898) ; mais il est tiré de la fausse lettre de S. Clement a S. Jacques, connue avant Isidore (DE SMEDT, *art. cit.*, p. 95).

(2) MAASSEN, *Eine römische Synode aus der Zeit von 871 bis 878*, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie Impériale de Vienne, classe de philosophie et d'histoire, t. XCI (1878), p. 780.

(3) JAFFÉ-WATTENBACH, n° 3443 ; PL, t. CXXIX, col. 788 ; HINSCHIUS, p 452.

(4) Je ne mentionne pas la citation d'une célèbre parole attribuée à S. Silvestre et rapportée sous son nom par Étienne VI dans une lettre écrite vers 885 à Basile le Macédonien : *Ut prima sedes à nemine judicetur* (PL, t. CXXIX, col. 788). Elle est tirée d'un apocryphe symmachien dont l'apparition est fort antérieure aux Fausses Décrétales. Le P. DE SMEDT, qui a relevé cette citation, ajoute qu'il aurait pu en signaler deux ou trois semblables dans les lettres de Nicolas Ier (p. 95 96. Cfr L. DUCHESNE, *Liber Pontificalis*, t. I, p. CXXXVIII).

Digitized by Google

le P. de Smedt fait observer (1) qu'Etienne V témoigne en même temps que l'Église romaine ne connut que vingt canons de Nicée et qu'on ignore ce que sont devenus les autres. Ainsi le pape ne tenait aucun compte des longues et importantes lettres apocryphes du pape Jules et de Félix II, où le faux Isidore, énumérait la plupart de ces prétendus canons de Nicée en y faisant entrer ses maximes les plus favorables au Saint-Siège (2). Donc Étienne V, s'il connaît dans son ensemble le recueil d'Isidore, n'y a pas confiance et ne croit pas à son témoignage. La seconde citation est contenue dans une lettre écrite par Étienne V, vers 886 ou 887, à un évêque nommé Girard (3), où se trouve la reproduction d'un texte, provenant des Fausses Décrétales, qui a été employé plusieurs fois par Nicolas Ier pour établir le fondement de l'*exceptio spolii*. C'est la phrase bien connue qui justifie cette accusation, *quia nec nudi contendere nec inermes inimicis nos debemus opponere* (4). Cette citation provient peut être des Fausses Décrétales ; mais aussi il est possible qu'elle ait été extraite des lettres de Nicolas Ier. Il y a apparence qu'elle était devenue un lieu commun pour les rédacteurs de la chancellerie pontificale. En résumé, les deux citations tirées des écrits d'Etienne V, ne démontrent pas que les Fausses Décrétales aient été considérées par ce Pape comme des documents de très grande autorité.

Nous arrivons ainsi au xe siècle sans avoir constaté que les successeurs de Nicolas Ier aient fait un usage fréqent et raisonné de la compilation d'Isidore. Il n'en est pas autrement au cours de ce siècle. Le P. de Smedt l'a établi dans la dissertation déjà citée; rien n'est venu modifier ses conclusions. A la vérité Benoît VI emprunte une citation à la troisième lettre de S. Clément, contenue dans les Fausses Décrétales (5). En outre, en 991, l'abbé Léon, légat du Saint-Siège en France, fait, à propos de l'affaire de Gerbert, une citation assez énigmatique et gauche du faux Isidore (6). Ces

(1) *Op. cit.*, p. 96.

(2) Hinschius, pp. 467-471 ; 479-481 ; 485-488 ; cf. de Smedt, *loc. cit.*

(3) *Girardo Leodicensi* ou *Laudensi*. Cette lettre figure dans la *Collectio Britannica* (cf. Jaffé-Wattenbach, n° 3419). La partie intéressante est inseree dans Gratien, C. 3, Q. 2. c. 3.

(4) Voir ci-dessus, pp. 24 et 25.

(5) PL. t. CXXXV, col. 1083 et t. CXXXVIII, col. 322 ; cf. Hinschius, c. LVII, p. 53. Le texte a été cité par le P. de Smedt (p. 97), qui suppose que cet apocryphe a pu être connu avant les Fausses Décrétales et independamment d'elles. Je n'en suis point certain.

(6) On trouve dans son mémoire (MGH, SS. t. III, p. 686) une citation de pseudo-Athanase, et aussi une citation de la lettre de pseudo-Damase à Aurelius, placée en tête de la collection isidorienne. « Tam praedictum

Digitized by Google

deux citations ont été relevées par P. de Smedt, après un long et patient dépouillement des lettres pontificales du xe siècle. On y peut ajouter une mention que fit en 998, le pape Grégoire V, dans des *capitula*, d'un texte du pseudo-Jules (1).

Voilà tout ce qu'il est permis de signaler jusqu'à présent : En réalité, les Fausses Décrétales jouent à Rome un rôle aussi médiocre au xe siècle que dans la seconde moitié du ixe (2).

II.

On sait combien fut rapide la diffusion des Fausses Décrétales dans l'Empire franc. La collection y apparaît dès 852 : bien connue en 860, elle est en pleine vogue dans les années qui suivent, et cette vogue ne doit point cesser. Il est inutile de revenir ici sur ce point, qui a été bien mis en lumière.

Le P. de Smedt a déjà montré qu'en Italie (je ne parle plus désormais de la cour pontificale), le succès fut moins rapide. Mais cependant, au cours des dernières années du ixe siècle, les Fausses Décrétales étaient en possession d'une incontestable influence dans nombre d'églises de la péninsule. Je présente ici brièvement les témoignages qui en font foi.

1° La collection canonique dite *Anselmo dedicata* provient très vraisemblablement de la haute Italie : cette opinion, proposée par les Ballerini, et acceptée généralement, me paraît appuyée par de très graves raisons (3). Or cette collection, qui date sans doute d'une année comprise entre 883 et 897, comprend un grand nombre de textes empruntés au faux Isidore. Ceci ne veut pas dire que

synodum (Nicaenam) quam etiam decreta pontificum praedictus Caelestinus in unum congregans, maxime a Melchiade papa, sicut et Damasus pontifex repromiserat, ipsi Aurelio remandavit eadem, quaeque Isidorus asserit. » Il s'agissait, comme on le voit, d'une collection promise par Damase et envoyée par Célestin, contenant les décrets des Papes depuis Melchiade. Donc le légat ne connaissait pas la partie du faux Isidore correspondant aux premiers siècles, ou tout au moins s'en défiait ; c'est la conclusion du P. de Smedt, p. 98 de sa dissertation.

(1) Mansi, t. XIX, col. 234.

(2) Je ne tire aucun argument de l'absence de texte isidoriens dans la réponse attribuée à Léon VII à propos des chorévêques ; en effet cette réponse n'est pas considérée comme authentique (Jaffé-Wattenbach, n° 3614).

(3) Je compte, dans un prochain travail, étudier l'*Anselmo dedicata*. Ce travail sera, comme les présents articles, un fragment de l'ouvrage d'ensemble que j'entreprends sur l'histoire des sources canoniques d'Isidore à Gratien.

Digitized by Google

l'auteur se soit accommodé de toutes les idées d'Isidore; il s'en montre notamment très indépendant sur la matière des chorévêques (1). Il n'en est pas moins vrai que les Fausses Décrétales tiennent une place importante parmi les sources de l'*Anselmo dedicata*.

2° J'ai fait connaître, dans une étude spéciale, le manuscrit A 46 inf. de la Bibliothèque Ambrosienne, qui date du xe siècle (2). Ce manuscrit contient, entre autres choses, une collection canonique en deux livres originaire de l'Italie du Nord, où elle fut composée vers l'an 900. Des textes empruntés au faux Isidore figurent dans les deux livres : ils s'y trouvent en nombre considérable. Le second livre contient aussi des textes tirés de Benoît le Diacre. Ainsi les recueils du groupe isidorien ont été largement mis à contribution par l'auteur de cette collection. Je dois ajouter que plusieurs textes isidoriens du Ier livre paraissent avoir été tirés de l'abrégé des Fausses Décrétales qui porte le nom de Remedius de Coire.

3° Le manuscrit de la Bibliothèque Vallicellane T. XVIII, datant du xe siècle, et d'origine italienne, contient divers recueils canoniques. Or on y trouve, après la collection de Cresconius et une autre collection où n'ont point pénétré les éléments isidoriens, une série de textes (fol. 143 et s.) empruntés aux Fausses Décrétales. Cette série s'ouvre par les fragments connus de pseudo-Calixte et de pseudo-Anteros sur la translation des évêques d'un siège à un autre, et se continue par des fragments isidoriens concernant les poursuites dirigées contre les évêques, la protection qui doit leur être accordée, et diverses autres matières. En somme on y rencontre, à cet endroit, vingt-quatre chapitres tirés des Fausses Décrétales, suivis de treize chapitres extraits des *Capitula Angilramni*. Suit une longue collection canonique, au cours de laquelle on retrouve encore un passage connu d'Isidore sur les biens ecclésiastiques.

4° Je dois signaler des traces, à la vérité peu nombreuses, de l'emploi des Fausses Décrétales dans la collection canonique italienne en neuf livres contenue dans le Vatican. 1349; cette collection date de la fin du IXe siècle ou du début du xe (3).

5° Il y a en aussi, en petit nombre, dans la collection en cinq livres

(1) Au livre II, c. 230 et s., se trouvent une série de textes sur les chorévêques; mais on n'y rencontre aucun des textes isidoriens.

(2) *Un groupe de recueils canoniques inédits du Xe siècle*, dans les *Annales de l'Université de Grenoble*, t. XI (1899), p. 378 et s.

(3) Le chap. I, c. 85, est un passage isidorien sur les primaties. Le chap. II, c. 159, et le chap. II, c. 160 sont les fragments classiques de pseudo-Antéros et de pseudo-Calixte sur la translation des évêques.

Digitized by Google

du Vatican. 1339 (1), recueil italien qui date probablement de la première moitié du XIe siécle et qui est apparenté au Vatican. 1349. De cette collection en cinq livres procèdent d'assez nombreuses collections qui ont circulé en Italie au XIe siècle (2).

Ainsi on peut affirmer que les auteurs de recueils canoniques italiens ont fait plus ou moins usage des textes isidoriens, depuis les dix ou quinze dernières années du IXe siècle.

Il n'y a pas que les auteurs de recueils composés en Italie qui aient eu recours à l'œuvre d'Isidore. Les canonistes qui, dans cette contrée, traitaient à la même époque de questions controversées au IXe et au Xe siècle ne manquent pas de s'appuyer sur son autorité.

Je pourrais tout d'abord invoquer à l'appui de cette affirmation le fragment isidorien du manuscrit de l'Ambrosienne (G, 58, inf.) que je me suis refusé à considérer comme l'œuvre d'Hadrien II (3); quelle qu'en ait été la destination, étant contenu dans un manuscrit du Xe siècle, il date au plus tard de ce siècle.

D'ailleurs, vers la même époque, de graves querelles donnèrent aux canonistes italiens l'occasion de recourir aux armes contenues dans les recueils isidoriens. On sait qu'une polémique très-vive s'éleva en Italie, dans les premières années du Xe siècle, au sujet de la valeur des ordinations conférées par le pape Formose; un parti contestait en effet la valeur de ces ordinations, parce qu'il ne considérait pas comme légitime l'élection de Formose, déjà en possession du siège suburbicaire de Porto lorsqu'il fut appelé au Siège Apostolique. L'objection opposée à la régularité de cette élection se tirait de ce que l'élu, évêque depuis longtemps, était considéré comme attaché pour toujours à son église de Porto. Une polémique analogue se greffa sur celle-ci à propos de l'évêque Étienne de Naples qui se trouvait dans un cas semblable à celui de Formose. Nous possédons un certain nombre d'écrits qui sont l'œuvre de contemporains mêlés à ces discussions (4); on y défend la légitimité des ordinations de Formose et d'Étienne, et par suite la légitimité des translations épiscopales; on y soutient aussi la thèse que des évêques peuvent

(1) Exemple : on trouve (II, 84) le texte de pseudo-Calixte sur les *lapsi* (HINSCHIUS, p. 142).

(2) Voir sur ces collections le mémoire intitulé *de l'influence de la collection irlandaise sur la formation des collections canoniques*, dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, t. XXIII (1899), p. 61 et s.

(3) Voir ci-dessus, p. 50.

(4) On trouve quatre de ces écrits, d'abord publiés par Jean Morin, Mabillon et Bianchini, dans la PL, t. CXXIX, col. 823-838 et 1053-1112. Ce sont : le dialogue d'*Infensor* et de *Defensor*; le traité *de ordinationibus a Formoso papa factis*; le *libellus super causa et negotio Formosi*, tous trois

Digitized by Google

être rendus à leurs fonctions après avoir été frappés d'une sentence de déposition ; on y invoque les règles isidoriennes sur les accusations. En somme les auteurs de ces écrits ont eu très largement recours aux Fausses Décrétales ; or, ils composaient leurs ouvrages en Italie, plusieurs dans l'Italie du Sud, d'autres probablement dans l'Italie Centrale. C'est dire que les Fausses Décrétales y avaient acquis une autorité sérieuse, sinon incontestée, dans les premières années du xe siècle.

Enfin c'est un fait certain qu'au cours du xe siècle, deux écrivains ecclésiastiques italiens dont les ouvrages sont bien connus. Atton, évêque de Verceil, et Rathier, évêque de Vérone, ont fait un usage très fréquent de textes empruntés au faux Isidore.

De ces observations me semblent résulter les propositions suivantes :

1° Les Fausses Décrétales se sont répandues en Italie plus tard que dans les régions sises de l'autre côté des monts. En Italie, leur autorité n'est franchement reconnue que vers la fin du ixe siècle, tandis que dans les pays francs elles sont généralement admises à partir de 860.

2° Si l'on ne peut douter que Nicolas Ier ait connu les Fausses Décrétales, ou tout au moins des textes isidoriens, sa conduite dans les affaires de l'Église, n'en a pas été profondément modifiée. D'ailleurs lui-même et ses successeurs du ixe siècle, quoiqu'ils n'aient pas répudié l'œuvre d'Isidore, ont observé vis-à-vis de la célèbre compilation une réserve extrême. Cette réserve semble se perpétuer au xe siècle ; telle est l'impression qu'il est permis de dégager des documents pontificaux, relativement rares à cette époque. En tout cas, ce n'est que dans la seconde moitié du xie siècle, au temps de la réforme de Grégoire VII, que la cour romaine se sert couramment des textes isidoriens ; ceux-ci, répandus dans toute l'Europe, sont alors un véhicule commode pour plusieurs des idées maîtresses sur lesquelles est fondée l'œuvre entreprise à cette époque par la Papauté (1).

Grenoble.

PAUL FOURNIER.
Doyen de la Faculté de Droit
de l'Université de Grenoble.

attribués à Auxilius ; et l'*Invectiva in Romam*, que M. DÜMMLER croit être de Vulgarius. Depuis lors, de nouveaux écrits ont été mis au jour d'après le manuscrit de Bamberg P. III, 20. Ils sont aussi l'œuvre d'Auxilius et de Vulgarius. Cf. DÜMMLER, *Auxilius und Vulgarius*, Leipzig, 1866.

(1) Voir, sur l'introduction des textes isidoriens dans les polémiques des premiers temps de la réforme grégorienne : SACKUR, *Die Cluniacenser*, t. II, p. 824 : p. 304 et s. Halle, 1894.

Digitized by Google

LA QUESTION FRANCISCAINE.

LE MANUSCRIT II. 2326 DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE.

La bibliothèque royale de Belgique possède, sous la cote II. 2326, un manuscrit de choses franciscaines, qui n'a pas encore été jusqu'ici étudié en détail. Le P. Fr. Van Ortroy y fit une rapide allusion dans son beau travail sur l'authenticité de la *Legenda trium sociorum* (1) et le signala plus tard, à l'occasion du grand ouvrage de M. P. Sabatier sur les origines de l'indulgence de la Portioncule, à l'attention des érudits qui voudraient reprendre l'examen de cette question (2) ; enfin, le P. J. Vanden Gheyn en donna une description aussi claire que concise dans son *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique* (3). Nous avons cru faire œuvre utile en complétant et en précisant ces indications éparses par une étude approfondie du manuscrit. Nous nous permettons donc d'offrir au public une description minutieuse de sa composition matérielle, suivie d'une étude détaillée de son contenu. Mais avant d'aborder ce travail, il ne sera pas sans intérêt de préciser davantage les points d'attache qu'il présente avec les diverses parties de la question franciscaine, si débattue de nos jours.

I. LA QUESTION FRANCISCAINE.

Ceux qui, durant les dernières années, n'ont suivi que de loin les luttes scientifiques pleines de courtoisie et d'entrain, qui se sont livrées autour de la grande figure historique de S. François d'Assise, ont dû s'étonner de la place énorme qu'ont occupée dans ces débats les questions purement documentaires. Ouvrez n'importe quel

(1) *La légende de S. François d'Assise, dite « Legenda trium Sociorum »*, dans les *Analecta bollandiana*, t. XIX (1900), p. 122, note 6.

(2) *Note sur l'indulgence de la Portioncule (Fratris Francisci Bartholi de Assisio Tractatus de Indulgentia S. Mariae de Portiuncula, nunc primum edidit* Paul Sabatier. Paris, 1900), dans les *Analecta bollandiana*, t. XXI (1902), p. 380.

(3) T. V, *Histoire et hagiographie*, p. 299, n° 3309. Bruxelles, 1905.

Digitized by Google

ouvrage de M. P. Sabatier : depuis 1898 vous y trouverez de longues pages consacrées à l'énumération des documents et la description des manuscrits (1). Son exemple a fait fortune ; toute une pléiade de savants se sont fait gloire de suivre les traces de l'illustre franciscanisant français. Et ce n'est que justice.

Certes, le but final des études franciscaines, depuis que la critique contemporaine a voulu mettre à nu ce qu'il y avait en S. François de plus profondément humain, est de faire revivre avec précision le vrai caractère du saint, de ressusciter sa psychologie tout entière et de déterminer nettement sa position réelle dans l'Église apostolique et romaine (2). Des historiens récents ont cru voir entre S. François et l'Église un conflit incessant et profond, dont celle-ci ne serait sortie victorieuse qu'après la mort de son adversaire, à l'aide de la supercherie la plus grossière et la plus

(1) Voir une étude d'ensemble d'ailleurs provisoire sur les manuscrits, spécialement du *Speculum perfectionis*, avec de nombreuses notes bibliographiques, dans le *Rapport sur les travaux du Séminaire historique de l'Université catholique de Louvain, pendant l'année académique 1905-1906*, dans l'*Annuaire de l'Université de Louvain, 1907*, pp. 344-378. Louvain, 1907.

(2) En un certain sens, le débat est plus profond encore : car il ne s'agit de rien moins que de savoir si le mouvement inauguré par S. François n'était pas un mouvement précurseur du protestantisme. Sans vouloir éluder cette difficulté, nous préférons nous placer au point de vue individuel du caractère du saint, parce que l'examen de la première question présuppose l'examen de celle-ci.

Énoncé en ces termes, le problème, d'ailleurs, n'est pas neuf ; il est posé depuis E. Renan (*Nouvelles études d'histoire religieuse. François d'Assise*, pp. 323-352. Paris, 1884), qui s'est lui-même inspiré de K. Hase (*Franz von Assisi*. Leipzig, 1856; nouv. éd. 1892). C'est à l'occasion de la traduction de cet ouvrage par Ch. Berthoud (*François d'Assise*. Paris, 1864), que Renan écrivit son étude. Si l'on faisait l'histoire du premier siècle de l'ordre franciscain, dit-il (*ouv. cité*, pp. 349-350), « on verrait, dès la mort du saint, sa pensée tiraillée, si j'ose le dire, par deux partis contraires : l'un, fidèle à la pensée du maître, voulant régénérer le monde par la pauvreté... ; l'autre, plus terrestre, plus gouvernable, bien vite dominé et enrégimenté par la Cour de Rome. Deux choses apparaîtraient ainsi comme sortant de François : d'abord un Ordre religieux, qui a fait plus de mal que de bien ; en second lieu, un ferment de liberté et d'initiative populaire, qui a produit la plupart des novateurs de la seconde moitié du moyen âge. A plusieurs égards, cette école franciscaine exaltée fut un des précédents de la Réforme. »

Les auteurs plus récents n'ont fait qu'attribuer à S. François le sentiment d'antipathie et de résistance à la direction de l'Église, que Renan n'attribuait qu'à une partie de ses disciples. L'examen approfondi et trop souvent spécieux de quelques textes, plutôt négligés qu'ignorés, sur lesquels ils ont eu l'avantage de mettre la main, leur a singulièrement facilité ce travail.

Digitized by Google

honteuse que l'on puisse imaginer (1) ; ou bien, si peut-être S. François a capitulé de son vivant, c'est qu'en présence des attaques sournoises dont il était constamment l'objet, son humilité trop sincère a dégénéré en faiblesse et en découragement ; mais encore n'a-t-il su faire sa soumission, sans que son âme fût rongée des tourments indicibles que doit éprouver un homme qui assiste impuissant à la destruction d'une œuvre idéale, à laquelle sont allées, durant de longues années, toutes les pensées de son esprit, toutes les aspirations de son cœur (2). Il ne nous sied pas de nier ce conflit a priori. On est venu nous en parler pièces en main ; c'est pièces en main qu'il nous faut examiner les théories que l'on a étayées avec une patience d'érudition qu'il serait injuste de méconnaître. On ne le dira jamais assez ; c'est la critique des sources qui doit éclaircir le problème franciscain. Scruter les bibliothèques et les archives pour donner au monde savant des éditions de textes aussi parfaites que possible, discuter avec loyauté l'authenticité et l'intégrité des documents dont les origines seraient sujettes à caution ; déterminer sans crainte comme sans faiblesse l'usage précis que l'on peut faire des différents matériaux en particulier ; autant de travaux qui s'imposent. Quand ils seront achevés, la lumière sera faite, et la synthèse surgira d'elle-même, éclatante de logique et de vérité. Mais quel chemin à parcourir !

Le mouvement des études franciscaines n'a pas commencé avec M. P. Sabatier ; il date du lendemain même des fêtes centenaires du séraphique patriarche. Jusqu'en 1880 on avait dû se contenter, pour étudier le petit pauvre d'Assise, des éditions de légendes telles qu'elles se trouvaient dans les *Acta Sanctorum* (3) et le travail de Rinaldi (4) ; quant aux grandes chroniques franciscaines, elles étaient pour ainsi dire inabordables, tandis que pour les œuvres mêmes de S. François il fallait se contenter de l'édition surannée de Wadding (5), puisque les éditions postérieures n'en étaient que des

(1) Nino Tamassia, *S. Francesco d'Assisi e la sua leggenda*. Padoue, 1906.

(2) P. Sabatier, *Vie de S. François d'Assise*. Paris, 1894 ; E. Lempp, *Frère Élie de Cortone. Étude biographique. (Collection d'études et de documents sur l'histoire religieuse et littéraire du moyen âge*, t. III). Paris, 1901.

(3) T. II d'octobre, pp. 683 et suiv.

(4) *Seraphici viri S. Francisci vitae duae auctore B. Thoma de Celano, ejus discipulo, quarum una ad fidem Mss recensita, altera nunc primum prodit*. Rome, 1806.

(5) *Opuscula S. Francisci*. Anvers, 1623. Réédition par le P. De la Haye. Paris, 1641 ; l'abbé Horoy. Paris, 1880, et le P. B. da Fivizzano. Florence, 1880.

Digitized by Google

reproductions plus ou moins défectueuses. En 1880, M. le chanoine Amoni entreprit de republier les légendes de Celano, la *Legenda trium Sociorum*, la *Legenda major* de S. Bonaventure (1). Quoique ces travaux fussent loin de répondre adéquatement aux exigences de la critique, ils n'en furent pas moins d'une utilité pratique incontestable, et suffirent à inspirer des ouvrages tels que ceux de K. Hase, E. Renan, R. Bonghi (2), F. Tocco (3), H. Thode (4) et K. Müller (5). Bientôt d'ailleurs des publications de sources nouvelles devaient venir à la rescousse. En 1885, les pères Franciscains de Quaracchi commencèrent leurs *Analecta franciscana* (6), magnifiques in-4, consacrés aux ouvrages de longue haleine ; en la même année se placèrent les débuts de l'*Archiv für Litteratur-und Kirchengeschichte des Mittelalters* (7) des PP. F. Ehrle et H. Denifle, tandis que l'année 1886 vit paraître le premier fascicule de la *Miscellanea francescana di storia, di lettere e di arti* (8) sous la direction de Mgr Faloci-Pulignani, qui devait devenir en peu d'années une mine vraiment inépuisable de renseignements de toutes sortes. En 1894 M. Sabatier (9) entrait dans des voies nouvelles. Non content d'examiner à fond les textes devenus classiques, il alla fureter dans des compilations inextricables, pour lesquelles la plupart des érudits n'avaient professé jusque là que le plus souverain mépris. Aussi bien, la tâche que s'était imposée M. Sabatier en voulant découvrir un brin de

(1) *Vita prima S. Francisci, auctore B. Thoma de Celano.* Rome, 1880 ; *Vita secunda S. Francisci Assisiensis, auctore B. Thoma de Celano*, ibidem ; *Vita Sancti Francisci a divo Bonaventura composita*, ibidem ; *Legenda S. Francisci Assisiensis a BB. Leone, Rufino, Angelo ejus sociis scripta, quae dicitur Legenda trium sociorum, ex cod. membr. bibliothec. Vatic. num. 7339*, ibidem.

(2) *Francesco d'Assisi.* Citta di Castello, 1884.

(3) *L'eresia nel medio evo.* Florence, 1884.

(4) *Franz von Assisi und die Anfänge der Kunst der Renaissance in Italien.* Berlin, 1885. Une nouvelle édition a paru en 1904.

(5) *Die Anfänge des Minoritenordens und der Bussbruderschaften.* Fribourg en Br., 1885.

(6) *Analecta franciscana sive chronica aliaque documenta ad historiam Minorum spectantia.* T. I, Quaracchi, 1885 ; t. II, *ibidem*, 1887 ; t. III, *ibidem*, 1897.

(7) Sept volumes ont paru, les six premiers depuis 1885 jusqu'en 1892 ; le septième en 1900. M. A. G. Little a donné dans l'*English historical review (The sources of the history of S. Francis of Assisi, a review of recent researches)*, t. XVII, (1902), p. 646, note 13, la liste complète des articles concernant les études franciscaines, qui ont paru dans cette revue.

(8) Elle en est aujourd'hui à son dixième volume.

(9) *Vie de S. François d'Assise*, pp. LXVII et suiv.

Digitized by Google

vérité dans un amas informe de récits hétéroclites, était-elle délicate et périlleuse autant que louable en principe. Des erreurs et des mécomptes devaient nécessairement se produire. Ils se produisirent en effet, mais ce ne fut, en réalité, que pour le plus grand bien de l'histoire. Parfois, il est vrai, il y eut peut-être un mot de critique amère, une parole blessante; en général, les travaux de M. Sabatier ne suscitèrent que des appréciations sereines, une série de recherches plus intenses et des publications de textes plus sérieuses. A l'heure qu'il est, nous avons des éditions définitives — supposé toujours qu'il ne se fasse pas de découvertes insoupçonnées — des légendes de S. Bonaventure (1), de Thomas de Celano (2), de Julien de Spire (3), de l'Anonyme de Pérouse (4), de Jean le notaire (5) et de Bernard de Besse (6), ainsi que des Chroniques de Glassberger (7), de Salimbene (8), des XXIV Généraux (9) et *du Liber de adventu Minorum in*

(1) *Doctoris Seraphici S. Bonaventurae opera omnia*, t. VIII. Quaracchi, 1898. On peut voir aussi l'editio minor, *Seraphici doctoris S. Bonaventurae legendae duae de vita S. Francisci Seraphici, editae a* PP. COLLEGII S. BONAVENTURAE, ibidem.

(2) *S. Francisci Assisiensis vita et miracula, additis opusculis liturgicis, auctore Fr Thoma de Celano. Hanc novam editionem ad fidem mss recensuit* P. EDUARDUS ALENCONIENSIS, O. M. Cap. Rome, 1906. Quelques critiques viennent cependant d'etre formulées contre cette édition par le P. THEOPHILE DOMENICHELLI, O. F M., dans un article *Il Celanese*, de la revue *Luce e Amore* t. III (1906), pp. 1025 et suiv.; nous voudrions surtout critiquer les divisions nouvelles, si peu pratiques, introduites par l'éditeur. L'édition de G. H. ROSEDALE, *St Francis of Assisi according to Brother Thomas of Celano*. Londres, 1904, est plutôt défectueuse (voir les critiques de Mgr LE GRELLE, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VI (1905), pp. 376 378).

(3) P. FR. VAN ORTROY, *La légende de S. François d'Assise par Julien de Spire*, dans les *Analecta bollandiana*, t. XXI (1902), pp. 148-202.

(4) P. ER. VAN ORTROY, *La leggenda latina di S. Francesco secondo l'anonimo Perugino*, dans la *Miscellanea francescana*, t. IX (1902), pp. 33-48.

(5) P. EDOUARD D'ALENÇON, *Spicilegium franciscanum. Legenda brevis S. Francisci nunc primum edita*. Rome, 1899.

(6) Dans les *Analecta franciscana*, t. III, pp. 666-699, et par le P. HILARIN DE LUCERNE, *Liber de laudibus beati Francisci ineditus, auctore fratre Bernardo a Bessa, S. Bonaventurae socio et a secretis. Accedit ejusdem auctoris Catalogus generalium ministrorum*. Rome, 1897.

(7) Dans les *Analecta franciscana*, t. II.

(8) Éditée d'une façon insuffisante dans les *Monumenta historica ad provincias Parmensem et Placentinam pertinentia*, t. III. Parme, 1857. M. D. HOLDER-EGGER vient de republier la premiere partie dans les *MGH.*, *SS.*, t. XXXII. 1re partie. Hanôvre, 1905.

(9) Dans les *Analecta franciscana*, t. III, pp. 1-575.

Digitized by Google

Angliam d'Eccleston (1) ; on prépare les textes de la Chronique des Tribulations (F. Tocco) (2) et de l'Explication de la règle par Ange Clareno (P. Van Ortroy) (3), de la Chronique de Jourdain de

(1) *Ibidem*, t. I, pp. 217-257. Les défauts de cette édition, qui reproduit avec quelques légères corrections celle de S. Brewer et R. Howlett dans les *Monumenta franciscana* (*Rerum britannicarum medii aevi scriptores*), 1858 et 1882, ont été signalés par l'*English historical review*, t. V (1890), p. 754.

(2) Publiée en partie par le P. F. Ehrle, dans l'*Archiv für Litteratur und Kirchengeschichte*, t. II (1886), pp. 125-155 et 256-327.

(3) L'existence de cette *Expositio regulae* dans le ms 1/92 de S. Isidore fut connue des érudits par le compte rendu du P. Van Ortroy, dans les *Analecta bollandiana*, t. XXI (1902), p. 441, sur l'étude de M. P. Sabatier, *Sancti Francisci legendae veteris fragmenta quaedam* (*Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 3). Paris, 1902. Le P. Lemmens, *Opuscula sancti patris Francisci*, p. 161, n. 1. Quaracchi, 1904, en a signalé trois autres, les manuscrits Ottoboni 522 et 666 de la bibliothèque du Vatican, et le ms 23648 de la bibliothèque de Munich. Déjà antérieurement en parlant de l'*Expositio regulae* dans ses *Scripta fratris Leonis* (*Documenta antiqua franciscana*, t. I), pp. 81 et suiv. Quaracchi, 1901, le P. L. Lemmens mentionnait aussi le ms 1/65 de S. Isidore, dont il n'y a plus eu question depuis lors.

Ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur la controverse qu'a excitée cette *Expositio regulae*. Le P. Van Ortroy croit que les chapitres, édités par M. P. Sabatier, *ouv. cité*, comme appartenant à la *Legenda vetus*, ne sont autre chose que des emprunts faits à l'*Expositio regulae* : mais M. Sabatier, après examen, n'a pas cru pouvoir se ranger à la manière de voir de l'illustre Bollandiste. (Voir RHE, t. VII (1906), pp. 431-432).

Grâce à l'extrême bienveillance des RR. PP. Gardien et Bibliothécaire du couvent de S. Isidore des Irlandais à Rome, j'ai eu l'occasion de jeter un coup d'œil sur un des manuscrits de cette *Expositio* (S. Isidore 1/92), celui-là même qui a fait l'objet des études du P. Van Ortroy et de M. P. Sabatier. C'est un manuscrit en parchemin, du xive siècle, mesurant 93-132 mm., comptant 80 folios numérotés, d'une écriture petite, mais claire et régulière, et d'une rédaction continue, sans divisions ; il y a quelques initiales rouges cependant. Sur le fol. 1^r une main postérieure a écrit : *Expositio beati fratris Angeli Clarini super Regulam* ; mais le manuscrit lui-même commence sans titre : *Postulasti a me frequentius, carissime in Domino frater Thoma, et per alios cum multa instantia pluries ad memoriam reduxisti...* Sur la couverture on lit : *Ad usum Rdi patris fratris Antonii de Stronconio.*

On a dit ailleurs (*Rapport sur les travaux du Séminaire historique de l'Université catholique de Louvain pendant l'année académique 1905-1906*, dans l'*Annuaire de l'Université de Louvain*, *1907*, p. 307), pourquoi nous inclinions a priori à donner raison au P. Van Ortroy. Après examen cependant nous comprenons les hésitations de M. P. Sabatier : en effet, les chapitres en question ne forment pas un tout continu dans l'*Expositio regulae*, mais sont interrompus à diverses reprises par des tirades de longueur diverse, qu'on pourrait prendre tout aussi bien pour des développements originaux jugés inutiles et laissés de côté par le compilateur, que pour des explications surajoutées par l'auteur du commentaire. D'autre part cependant, le fait que

Digitized by Google

Giano (H. Boehmer) (1), du Livre des conformités de Barthélemy de Pise (les Pères de Quaracchi) et des Fioretti (P. Sabatier). Nous avons des éditions provisoires de la *Legenda trium Sociorum* (2), du *Speculum perfectionis* (3) et des *Actus beati Francisci et sociorum ejus* (4); une édition définitive est préparée, peut-on dire, par tous ceux qui fournissent des descriptions de manuscrits ou des relevés de variantes (5). Enfin, les dernières éditions des opuscules de S. François (6) et les documents publiés sur l'indulgence de la Portioncule (7)

l'*Expositio* contient aussi au fol. 1r la liste des XII premiers frères, plaide en faveur de l'idée du P. Van Ortroy. Cette liste, à laquelle nous aurons à revenir, se retrouve en effet dans un assez grand nombre de manuscrits de légendes franciscaines ; or partout elle se trouve isolée ; dans l'*Expositio* au contraire elle se trouve très naturellement encadrée dans le texte ; il est donc à croire que c'est de là qu'elle a passé dans les autres manuscrits. On pourrait conclure, par une espèce d'analogie, à un emprunt pareil pour les soi-disant chapitres de la *Legenda vetus*. Cela n'empêche qu'un examen approfondi de *toute* l'*Expositio* est nécessaire : il est donc à espérer que le P. Van Ortroy ne retarde plus sa publication.

(1) Déjà publiée dans les *Analecta franciscana*, t. III, pp. 1-19, et antérieurement par G. Voigt, *Die Denkwürdigkeiten des Minoriten Jordanes von Giano*. Leipzig, 1870.

(2) Dans le *AA. SS.* et les travaux d'Amoni (voir *plus haut*, pp. 59 et 60), ainsi que dans la *Miscellanea francescana* (*Sancti Francisci legendam trium sociorum ex cod. Fulg. edidit* Mgr Faloci Pulignani), t. VII (1898-99), pp. 81-107.

(3) *Speculum perfectionis seu S. Francisci Assisiensis legenda antiquissima auctore fratre Leone edidit* P. Sabatier. (*Collection d'études et de documents sur l'histoire religieuse et littéraire du moyen âge*, t. I.) Paris, 1898.

(4) *Actus beati Francisci et sociorum ejus edidit* P. Sabatier. (*Collection citée*, t. IV.) Paris, 1902.

(5) Voir la bibliographie dans l'étude déjà citée de l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, *1907*, pp. 345-357.

(6) Ce sont celles du P. L. Lemmens, *Opuscula Sancti Patris Francisci Assisiensis secundum codices mss emendata et denuo edita*. (*Bibliotheca franciscana ascetica medii aevi*, t. I). Quaracchi, 1904 ; et de H. Boehmer, *Analekten zur Geschichte des Franciskus von Assisi*. Tubingue et Leipzig, 1904. Nous ne nous occuperons pas ici des traductions.

(7) Voir surtout P. Sabatier, *Fratris Francisci Bartholi*... et A. Kirsch, *Der Portiunkula-Ablasz*. (Extrait de la *Theologische Quartalschrift*, t. LXXXVIII (1906), pp. 81-101 et 221-281). Tubingue, 1906. Nous citons encore une brochure du P. Saturnino da Caprese, *L'Addio di S. Francesco alla Verna secondo frate Masseo e un antica relazione intorno all' indulgenza della Portiuncula* (*Risposto al Sac. Prof. S. Minocchi*), pp. 35-46. Prato, 1901, et la publication d'une copie du diplôme de Théobald dans V. Lusini, *Storia della Basilica di S. Francesco in Siena*, pp. 227-230. Sienne, 1894. Je dois au R. P. Henri Bulletti, chronologue de la province de S. Bonaventure, de connaître ce dernier document, dont il a bien voulu collationner pour moi sur l'original le texte imprimé. Nous avons eu l'occasion de voir dans la *Francischina* (voir *plus loin*, p. 65, note) une légende italienne un peu différente

Digitized by Google

semblent requérir encore une revision attentive, tandis que pour quelques compilations tardives, telles que les *Actus beati Francisci in valle reatina* (1), le *Speculum vitae* (2), les Chroniques franciscaines en langues latine ou vulgaires (3), qui n'offrent en général

des versions connues ; on ferait peut-être bien de la publier. Enfin, notre manuscrit de Bruxelles contient une série de textes, sur lesquels nous espérons revenir dans un article ultérieur de la RHE.

(1) Le texte, qui nous est conservé dans le manuscrit 679 de la bibliothèque communale d'Assise, est resté inédit jusqu'ici, à part les folios 4v-7r (sur la confirmation de la règle), éd. P. Sabatier, *Speculum perfectionis...*, pp. 255-260, et 20r-20v (*Laudes de creaturis*), éd. L. Alessandri et G. Mazzatini, *Inventario dei manoscritti della biblioteca del convento di S. Francesco d'Assisi*, pp. 114 et suiv. Forlì, 1894. Cependant les différents ouvrages de M. Sabatier sont semés de références qui renvoient à ce manuscrit. Il ne sera donc pas inutile de s'y arrêter un instant. Que le savant bibliothécaire d'Assise, M. le prof. Leto Alessandri, veuille agréer ici mes sincères remercîments pour la bienveillance avec laquelle il a bien voulu me permettre d'examiner ce manuscrit, ainsi que les autres richesses des deux magnifiques bibliothèques, qui lui doivent le meilleur de leur organisation actuelle.

Le ms 679 d'Assise n'est qu'une juxtaposition factice de plusieurs manuscrits indépendants. Celui des *Actus beati Francisci in valle reatina* est en papier ; il mesure 138-218 mm. et compte deux cahiers, le 1er de 9 folios, le 2nd de 12. Il occupe les folios 14-34 du ms dans son ensemble, qui a une foliotation continue, au crayon. Deux folios de garde, tant à l'avant qu'au derrière ; sur le recto du 1er fol. de garde de derrière Papini a écrit : *Auctor istius libelli, qui anno* 1416 *conscriptus est, nullam omnino meretur fidem, iis tantum exceptis quae ex legenda S. Bonaventurae desumpta sunt et exceptis Laudibus seu Cantico solis S. Francisci* L'origine du manuscrit est inconnue ; il faisait partie de la bibliothèque du *Sacro Convento* d'Assise lors de la suppression ; il n'y était pas encore lors de la rédaction du catalogue de 1381, ce qui n'est pas étonnant d'ailleurs, puisqu'il porte au fol. 21v, immédiatement après la finale, *Semper Deo gratias. Amen*, la date 1416, de la main même du copiste.

Les *Actus* se composent d'un prologue et de 12 chapitres, qui ont chacun leur titre et leur initiale rubriqués. Le titre mentionne une vertu spéciale du saint ou un grand fait de sa vie. Une considération générale sur cette vertu ou ce fait ouvre le chapitre ; elle paraît être parfois de la main du compilateur. Suivent deux ou plusieurs récits, d'ailleurs parfaitement interpolés, puisés à des sources diverses, surtout à la *Legenda major* de S. Bonaventure et au *Speculum perfectionis*. Chacune de ces subdivisions débute par une initiale rouge. Il y a peu de choses à glaner dans cette compilation. La table des matières, qui suit immédiatement le prologue, mentionne 14 chapitres ; puisque le recueil n'en a que 12, il est probable que le plan primitif n'a pas été fidèlement exécuté.

(2) Voir P. Sabatier, *Description du Speculum vitae beati Francisci et sociorum ejus. (Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 6). Paris, 1903.

(3) En langue latine mentionnons les manuscrits signalés par M. Sabatier, dans les *Actus...* pp. LIV et suiv., auxquels il faut ajouter le manuscrit canonic. Miscell. 525 de la bibliothèque Bodleienne à Oxford, décrit par

Digitized by Google

qu'un nombre restreint d'éléments nouveaux ou utilisables, il peut suffire d'une description plus ou moins détaillée (1).

M. A. G. LITTLE (*Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 5). Paris 1903.

En langue italienne, il existe une traduction de la Chronique de Marc de Lisbonne (*Chroniche de gli ordini instituiti dal P. S. Francesco, composte del* R. P. F. MARCO DA LISBONA *in lingua Portughese, poi ridotto in Castigliana dal* R. P. F. DIEGO NAVARRO *et tradotte nella nostra italiana da* M. HORATIO DIOLA BOLOGNESE. Venise, 1599); deux compilations, éditées par Mgr FALOCI PULIGNANI, *Vita di S. Francesco e dei suoi compagni, testo inedito di volgare umbro del XIV secolo*, dans la *Miscellanea francescana*, t. VIII (1901), p. 81-118 et M. l'abbé S. MINOCCHI, *La leggenda antica. Nuovo fonte biografico di san Francesco d'Assisi*. Florence, 1905; ainsi qu'un recueil connu sous le nom de *Francischina* (voir Mgr FALOCI PULIGNANI, dans la *Miscellanea francescana*, t. IV (1893), pp. 87 et 127, et t. VI (1896), p. 150).

La bibliothèque communale de Pérouse possède de ce dernier ouvrage un magnifique exemplaire, orné de nombreux dessins d'une finesse exquise, que l'obligeance du bibliothécaire M. le comte Ansidei, me permit d'examiner à loisir. La compilation porte pour titre *Lo specchio de lordene menore;* elle comprend deux grandes parties : la première contient trois prologues et une préface ; la seconde est subdivisée d'une façon systématique en treize grands chapitres, traitant des principales vertus du frère Mineur. Les premiers folios donnent de longues listes de frères cités dans l'ouvrage. Il ne serait pas sans intérêt de lui consacrer une étude approfondie.

En français, j'eus le plaisir de voir auprès de M. Sabatier un magnifique exemplaire inédit, sur lequel, nous osons l'espérer, le savant français donnera un jour des renseignements détaillés ; j'ignore s'il y eut jamais des textes analogues publiés. Il existe aussi un petit livre en trois langues, latin, français et flamand, composé par MICH. SNYDERS, *Compendium vitae S. Francisci (Epitomae Vitae et Miraculorum S. Francisi, locis sacrae scripturae, emblematis et carmine expressa*). Anvers, 1631, qui renvoie continuellement, après ses citations françaises, aux « *Chroniques, lib..., fol...* » Ces *Chroniques* ne sont autre chose qu'une traduction française de Marc de Lisbonne, faite sur la version italienne, et publiée en 3 volumes in-4°, au début du XVIIe siècle : *Chronique et institution de l'ordre du père S. François*, traduite par D. S. PARISIEN. Paris, 1608 ; *La seconde partie des Chroniques des frères Mineurs*, sans nom du traducteur. Paris, 1608 ; *La troisiesme partie des Chroniques des frères Mineurs*, traduite par le P. JEAN BLANCONE TOLOZAIN. Paris, 1604. Il faut y ajouter un quatrième volume, *La quatriesme partie des Chroniques des frères Mineurs, composée par* BAREZZO BAREZZI CREMON. *et nouvellement traduicte en François par* R. P. F. J. BLANCONE. Paris, 1609.

En flamand nous avons P. NIC. VAN ESTVELDT, *Chronycke ende Geslachtboom van den Seraphycken Vader S. Franciscus, behelsende syne gevoorsegde komste ter werelt, syn gheboorte, leven, doodt ende mirakelen, insgelycx de levens ende heylighe daden van syne XII eerste medeghesellen ende LXXII discipelen, midsgaders het beghin ende vervolgh van der Minderbroederen orden* enz. Bruxelles, 1656.

(1) En général, cependant, les descriptions ne sont vraiment utiles qu'à condition d'être très détaillées et de donner toutes les particularités qui

Digitized by Google

C'est dans cette dernière catégorie de documents qu'il convient de ranger le manuscrit II. 2326 de Bruxelles. En effet, il nous fournit une biographie anonyme de S. François, qui est un ramassis de récits hétérogènes, glanés dans la plupart des légendes franciscaines

peuvent avoir de l'importance. Aussi, dans celles qui ont été publiées, quelque minutieuses qu'elles soient, il y a eu parfois l'un ou l'autre détail intéressant qui a échappé à l'attention des érudits.

C'est ainsi que M. P. Sabatier, dans sa belle étude sur le **Vatican latin 4354** (*Speculum perfectionis*..., pp. CLXXVI et suiv. et *Fratris Francisci Bartholi*..., pp. CXLIV et suiv.) n'a peut-être pas suffisamment insisté sur la différence qu'il y a entre les 10 premiers folios et le reste du manuscrit. Non seulement ces folios, qui constituent exactement le premier cahier du manuscrit, sont d'une écriture différente, mais il semble bien qu'ils ont eu pendant assez longtemps une existence séparée. En effet, ils ont été rongés par le bas, si bien que leur format est moins long d'environ un centimètre que le reste du ms. Le fol. 10^{v} primitivement était resté blanc; une main postérieure y a écrit les *quinque promissa beato patri sancto Francisco* qui n'occupent d'ailleurs que la moitié de la page. L'énoncé de ces promesses est à rapprocher du chapitre 79 du *Speculum perfectionis*, du *De secretis beato Francisco revelatis*, publié dans les *Analecta franciscana*, t. III, p. 646, et des 14 vers inédits qui occupent le fol. 85^{v} du manuscrit 4837-44 de la bibliothèque royale de Belgique. Nous donnerons les textes inédits dans l'appendice de ce travail.

Au fol. 11^{r} commence une troisième main; les initiales rouges des chapitres deviennent plus grandes et l'écriture est moins bien soignée. A mesure qu'on s'avance d'ailleurs dans le manuscrit, il devient de plus en plus négligé, aussi bien pour la correction des leçons que pour l'exécution matérielle. On trouve des titres rubriqués jusqu'au fol. 57^{r}; le dernier signale le *Miraculum de stigmatibus factis, in eodem monte a sancto Francisco receptis*; depuis lors les titres ont été écrits en noir, mais on les a soulignés d'un trait rouge; le titre même des *Actus beati Francisci et sociorum ejus*, au fol. 77^{r} se confond avec le texte; ce n'est qu'au fol. 153^{r} que se retrouve un titre bien clair et très distinct : *De indulgentia Portionculae*, en grands caractères noirs repassés de rouge; les mêmes caractères sont repris pour la mention *Explicit legenda sancti Francisci*, au fol. 157^{r}. Quant aux initiales rouges, elles se continuent à travers tout le manuscrit, tout en devenant, elles aussi, de plus en plus négligées.

M. P. Sabatier a très bien noté (*Speculum perfectionis*..., p. CLXXVII) les anomalies qui s'introduisent dans la numérotation à partir du fol. 41^{v}, qui est le premier folio de la seconde moitié d'un cahier; mais il n'a pas remarqué, semble-t-il, que les indications rubriquées *Explicit primus numerus* et *Incipit secundus numerus* qui se trouvent respectivement dans la marge du fol. 41^{v} et en haut du fol. 42^{v} se rapportent précisément à ce double système de numérotation; il n'a pas remarqué non plus qu'au haut du fol. 1^{r}, avant l'*incipit*, il se trouve une indication rubriquée a demi effacée par le temps que je n'ai d'ailleurs pas réussi à déchiffrer. Enfin, dans ses annotations au *Speculum perfectionis*, où il signale quelques variantes de notre manuscrit, il en omet un grand nombre qui ont une importance primordiale, parce qu'elles s'accordent le

Digitized by Google

qui avaient cours au XIVe siècle. Les légendes de Thomas de Celano et de S. Bonaventure, la *Legenda trium sociorum*, le *Speculum perfectionis* et les *Actus beati Francisci et sociorum ejus* doivent tour à tour fournir leur contribution; et ce n'est pas tout. Le compila-

plus souvent avec les leçons d'un grand nombre d'autres manuscrits. Nous en tiendrons compte dans la description qui va suivre.

Pour le **Vatican latin 7650**, ajoutons que la notice dont parle M. SABATIER (*Fratris Francisci Bartholi...*, p. CXLVI) est écrite en langue italienne et qu'elle appelle tout spécialement l'attention sur le caractère de la *Legenda trium sociorum* et la date que lui assigne le manuscrit (voir P. SABATIER, *ouv. cité*, p. CXLIX).

Dans sa notice sur le **codex d'Ognissanti**, M. SABATIER (*Sancti Francisci Bartholi...*, p. CXXXVI) dit qu'il contient le *Speculum perfectionis* en 124 chapitres *non numérotés*. Cette indication est exacte ; mais il convient d'ajouter que cette numérotation fait également défaut dans les autres manuscrits, même dans les manuscrits de la Mazarine. La tradition manuscrite ne connaît de division numérotée que la division en XIII grands chapitres, qui se trouve d'ailleurs reproduite dans l'édition de M. P. SABATIER.

A propos du **manuscrit 1/25 du couvent de S. Isidore** des Irlandais à Rome (voir L. LEMMENS, *Extractiones de legenda antiqua* (*Documenta antiqua franciscana*, t. III), pp. 52-56. Quaracchi, 1902, et P. SABATIER, *Description du Speculum vitae beati Francisci et sociorum ejus* (*Opuscules de critique historique*, t. I, pp. 366-369 = [68]-[71]. Paris, 1903), il est sans doute intéressant de noter que le *Speculum perfectionis* y commence tout à fait au haut du fol. 20r, et que les indications *Istud opus compilatum est... socii beati Francisci* (ll. 1-2); *Nota quod... sicut inferius continetur* (ll. 3-6); et *Incipit... capitulum primum* (l. 7), y occupent chacune un alinéa séparé. Disons aussi que ce manuscrit porte en marge un nombre assez considérable de notes et de doigts indicateurs, destinés à attirer l'attention sur des passages déterminés. Plusieurs d'entre eux se rapportent aux idées saillantes de S. François sur la pauvreté ou la science ou encore à son esprit de prophétie. Aussi l'indication *prophetia* est elle assez fréquente; on la trouve par exemple aux folios 36r, 36v (deux fois), 37v, etc. Deux fois dans le cours du *Speculum perfectionis* des passages omis ont été ajoutés en marge par le copiste lui-même; la même chose arrive pour un passage de la première regle de S. François, au fol. 57r ; l'addition qui concerne les *Verba fratris Conradi* (voir P. SABATIER, *ouv. cité*, p. 368 = [70]), est faite en réalité par une autre main. Quant au petit manuscrit intercalaire, qui a été inséré entre les folios 49v et 50r du manuscrit 1/25 de S. Isidore, nous en traiterons à une autre occasion.

Les descriptions des manuscrits 1/73, 1/63 et 1/184 du même dépôt, données par le P. L. LEMMENS (*Extractiones...*, pp. 60-69, 58-60 et 70-72) appellent aussi quelques indications complémentaires. La première pèche surtout par un manque de précision et de clarté suffisantes; nous y reviendrons à propos d'une étude plus spéciale sur ce manuscrit. Quant aux deux autres, il sera utile d'en dire un mot dès aujourd'hui.

Le manuscrit 1/63 du couvent de S. Isidore n'a qu'une unité factice. Il est constitué de deux manuscrits primitivement indépendants.

La partie qui concerne le frère Égide, en effet, est en papier et

Digitized by Google

teur insère dans son travail tout un traité sur l'indulgence de la Portioncule, une longue série de sentences et un ensemble de prophéties, attribuées les unes et les autres au pauvre d'Assise. Les textes inédits sont cependant assez rares; quant aux extraits pris aux

d'une toute autre écriture que celle qui la précède; elle porte au fol. 1r, au bas, la cote n° 117; ce premier folio est numéroté 69, le second 80. La foliotation semble devoir continuer celle du manuscrit du *Speculum perfectionis* qui précède; elle date probablement du moment où on les a reliés ensemble à cause de l'identité de leur format.

Le manuscrit du *Speculum perfectionis* est en parchemin; outre les indications données par le P. Lemmens, il porte au verso du premier folio de garde l'indication *Quomodo prophetavit de ordine habetur* 15, 38, 40, 43, 45; au recto du second folio de garde, au bas, la cote 112; au verso la note de Wadding. Dans la marge inférieure du fol. 1r on lit la note de Barezzi, et dans la marge droite, les mots *pa overo insertar lo con lo lib. spagnuolo.* Le manuscrit compte 69 folios numérotés; les 2 derniers sont restés blancs, mais lignés et numérotés; il se compose de 6 cahiers de 12 folios, à part le 3e et le 5e, qui n'en ont que 10; réclames, alternativement en rouge, en noir, et en noir avec initiale rouge; l'absence de réclame au dernier cahier est une preuve de l'indépendance primitive du manuscrit. Peu de notes marginales; initiales rouges; titres rubriqués.

Le P. L. Lemmens a oublié de mentionner l'omission des chapitres 105, 106, 107, 108; il a marqué l'interruption qu'on trouve au fol. 48; mais il convient d'y insister d'avantage. L'explicit qui se trouve au fol. 47v est plus étendu que ne le ferait supposer les indications du P. Lemmens. Le voici en entier : *Explicit speculum perfectionis status fratris minoris, in quo scilicet vocationis et perfectionis suae perfectionem potest quilibet sufficientissime speculari. Honor et gratiarum actio omnipotenti Deo et gloriosissimae matri Mariae et exsultatio sanctissimo servo ejus Francisco. Amen. Alleluia. Alleluia.* Seuls les mots *Explicit... speculari* sont rubriqués; une partie du fol. 47v ainsi que les fol. 48r et 48v sont blancs, mais lignés. Le fol. 49r porte en haut le monogramme du nom de Jésus; puis il débute sans aucune espèce d'incipit par le titre du chapitre 83 du *Speculum perfectionis.* Au fol. 67v on trouve un nouvel explicit, dont le P. Lemmens ne donne de nouveau que les premiers mots. Le voici en entier : *Explicit speculum perfectionis status fratris minoris, in quo vocationis et professionis suae perfectionem potest quilibet sufficientissime speculari. Omnis laus et gloria Deo Patri et Filio et Spiritui sancto. Amen.* Il est tout entier rubriqué. Nous nous réservons de revenir en temps opportun sur des particularités de détail.

Ce manuscrit n'est pas sans avoir son importance dans l'étude de la genèse du *Speculum perfectionis :* il constitue une des rares versions isolées que nous connaissons, comprend les six chapitres énigmatiques attribués soit à une *Legenda vetus* soit à l'*Expositio regulae* de Clareno et se rapproche sensiblement pour les variantes de détail du Vatican latin 4354.

Le manuscrit 1|184 du couvent de S. Isidore est double comme le précédent. Ce qui le prouve, c'est que la diversité du contenu s'accorde avec la diversité des mains et la diversité des cahiers.

La première partie, qui va jusqu'au fol. 70v = en réalité 72v,

Digitized by Google

légendes connues, ils sont fortement interpolés et ce n'est qu'indirectement qu'ils peuvent fournir un appoint relatif à l'édition des sources.

Il est difficile de déterminer, en effet, jusqu'à quel point les nom-

comprend le *Speculum perfectionis;* l'écriture y est très inégale et semble provenir de mains différentes; il y a des rubriques et des initiales rouges très simples; les cahiers, qui y sont au nombre de neuf, ont chacun huit folios.

La **seconde**, qui commence au fol. 71^{r} = en réalité 73^{r}, donne les *Actus beati Francisci et sociorum ejus;* l'absence de rubriques et d'initiales rouges est caractéristique; les titres sont écrits entre deux traits; les initiales ont des dimensions un peu plus grandes; enfin les cahiers qui sont au nombre de quatre, ont chacun dix folios. La foliotation en chiffres arabes continue sans tenir compte de la diversité primitive des manuscrits; elle a donc dû être apposée lors de leur juxtaposition. Elle est erronnée depuis le fol. 53, qui est numéroté 51; en réalité, elle l'est depuis le fol. 50, numéroté d'abord 48, 51 numéroté d'abord 49, et 52 numéroté d'abord 50; sur ces trois folios une numérotation nouvelle et correcte a été ajoutée; mais depuis le fol. 53, numéroté par erreur 51, la correction a été abandonnée.

Le manuscrit 1/184 comprend comme le précédent les six chapitres énigmatique de provenance discutée; mais cette fois-ci ils se trouvent englobés dans les *Actus* au lieu de faire partie du *Speculum perfectionis;* l'un et l'autre des manuscrits primitivement indépendants sont d'ailleurs remarquables par le caractère bizarre de leur exécution matérielle.

Dans le **premier**, l'écriture est plutôt petite au début; elle devient beaucoup plus grande depuis le fol. 52^{r} = 54^{r}, mais on dirait que c'est toujours la même main cependant qui continue; au fol. 69^{v} = 71^{v} il y a quelques lignes (comprenant la partie *prius nobis blandiens... nisi unam tunicam* du chap. 33 du *Speculum perfectionis*) d'une écriture décidemment distincte; une autre main a écrit au fol. 69^{v} = 71^{v} et 70^{r} = 72^{r} le chapitre non encore publié *Qualiter diaboli fecerunt apud hospitale quod est inter sanctam Mariam et Assisium consilium;* enfin au fol. 70^{r} = 72^{r} après une ligne tracée à l'encre noire, une autre main encore et peut être assez postérieure a écrit un texte italien. Il n'y aucun explicit et aucune numérotation de chapitres.

Le **second manuscrit** n'est pas moins négligé. Jusqu'au fol. 81^{r} = 83^{r} l'écriture est absolument minuscule; depuis le fol. 81^{r} = 83^{r} jusqu'au fol. 82^{v} = 84^{v} elle est un peu plus grande et peut-être d'une main différente; mais alors la première écriture reprend. Les folios 82^{v} = 84^{v} et 85^{r} = 87^{r} sont restés blancs: par une erreur, qui est de tous les jours, le copiste a tourné deux folios au lieu d'un; plus tard on a utilisé cet espace blanc pour des essais de plume; aux folios qui suivent, l'écriture est un peu plus grande qu'au début, mais elle est cependant de la même main. Le texte s'arrête brusquement au fol. 109^{r} = 111^{r}; le manuscrit est donc inachevé; sur le fol. 110^{v} = 112^{v}, resté blanc, on a écrit plus tard: *Dixit frater Egidius: qui fugit tentationem fugit vitam aeternam, quia non coronabitur nisi qui legitime certaverit;* item au fol. 110^{v} = 112^{v}: *Sanctus Ambrosius Justi est ussimilare* (sic) *nihil loqui*, et au bas: *Ad usum patris Danielis et amicorum.*

Nous ne parlerons pas ici du **manuscrit de S. Antoine de Rome** (voir

Digitized by Google

breuses variantes que présente le manuscrit de Bruxelles par rapport aux textes publiés, sont la reproduction fidèle des versions utilisées ; un grand nombre d'entre elles pourraient être le fait exclusif du compilateur. Néanmoins, en restreignant notre examen aux légendes de Thomas de Celano et de S. Bonaventure, dont nous possédons, ainsi que nous l'avons dit, des éditions définitives, on serait en droit d'affirmer qu'il respecte non seulement la pensée, mais encore les expressions et les tournures spéciales de ses modèles; les modifications sont en général peu considérables, surtout dans les passages de quelque étendue ; quelques-unes s'expliquent par des erreurs de copiste plutôt que par des changements intentionnels ; d'autres ont été rendus nécessaires pour l'enchaînement des éléments empruntés; d'autres enfin comportent des suppressions de mots qui pourraient paraître superflus ou des additions qui servent à insister sur un fait, une idée, une expression quelconque. Le compilateur a-t-il suivi les mêmes procédés à l'égard des textes du *Speculum perfectionis* et des *Actus beati Francisci et sociorum ejus*? Rien ne nous engage à soupçonner le contraire. La question n'est d'ailleurs pas sans intérêt : car en maints endroits, même quand on fait la place très large aux interpolations, le texte du manuscrit de Bruxelles est tel qu'il présuppose nécessairement une version distincte de celle des éditions. Au cours de la description et de l'analyse qui vont suivre, nous signalerons les éléments qui nous paraissent particulièrement intéressants. Nous ferons de même pour les passages pris à la *Legenda trium sociorum* ; ici cependant l'auteur paraît suivre un procédé spécial, puisque ces passages ont l'air d'être des résumés assez libres, plutôt que des emprunts littéralement fidèles. Peut-être le compilateur a-t-il eu devant lui des versions écourtées, plus ou moins analogues à celles qui se retrouvent dans les manuscrits 23. I. 60 des Cordeliers de Fribourg en Suisse et 12707 latin de la bibliothèque nationale de Paris, signalés naguère par le P. Fr. Van Ortroy (1) ; car il n'est pas à supposer qu'il se soit livré

L. Lemmens, *ouv. cité*, pp. 72-73), puisque le P. L. Lemmens, a bien voulu nous dire qu'il se propose d'en donner sous peu une étude détaillée.

Si nous nous sommes étendus longuement sur les autres, c'est que nous avons cru que leur connaissance détaillée ne serait pas sans utilité dans l'étude si compliquée des origines du *Speculum perfectionis* et des *Actus beati Francisci et sociorum ejus*. Nous tenons d'ailleurs à offrir l'expression de notre profonde gratitude au R. P. Ehrle, directeur de la Bibliothèque vaticane, et au RR. PP. Supérieurs du couvent de S. Isidore de Rome, dont l'extrême bienveillance nous a permis de consacrer à l'étude des manuscrits, confiés à leur garde, tous les moments que nous avions disponibles durant notre séjour dans la ville éternelle.

(1) *La légende...*, dans les *Analecta bollandiana*, t. XIX, p. 120.

Digitized by Google

ici à un travail personnel de rédaction qui partout ailleurs fait défaut.

Les remarques qui précèdent suffiraient à montrer que le manuscrit de Bruxelles n'est pas sans avoir une certaine importance pour la solution des nombreux problèmes de critique historique concernant les origines de certaines légendes franciscaines. Nous avons eu l'occasion d'exposer, dans cette revue même (1), l'ensemble des récentes controverses au sujet du *Speculum perfectionis* et de la *Legenda trium sociorum*. D'aucuns croient que ce sont des biographies originales; d'autres n'y voient que des compilations plus ou moins tardives. Or voici que le manuscrit de Bruxelles nous met en présence d'une œuvre, dont le caractère compilateur ne saurait faire aucun doute. Il doit être intéressant de le rapprocher des travaux précédents, pour voir jusqu'à quel point les méthodes de construction se ressemblent ou se diversifient; car il n'est pas impossible que de cet examen comparé jaillissent des lumières nouvelles. Le *Speculum perfectionis* constitue comme une anthologie de récits franciscains, groupés dans un ordre systématique absolu; la *Legenda trium sociorum* est une narration suivie, qui ne s'écarte guère de l'ordre chronologique des événements qu'elle relate. Des conceptions diverses ont présidé à l'élaboration de ces deux recueils; mais cette conception est la même depuis le début jusqu'à la fin. Dans la biographie du manuscrit de Bruxelles au contraire, alors même qu'elle apparaît, par son incipit et son explicit (2), comme une œuvre une et indivise, l'inspiration des dernières parties n'est plus celle des premières. Ce qui domine au début, c'est le désir constant de ranger les événements dans un ordre chronologique au moins ration-

(1) *La question franciscaine. Les écrits des zélateurs de la Règle aux premiers temps de l'histoire franciscaine d'après les récentes controverses*, t. VII (1905), pp. 410-433. Depuis lors il n'a plus guère paru que l'un ou l'autre article du P. Gratien, *L'œuvre des Trois Compagnons*, dans les *Études franciscaines*, t. XV (1906), pp. 128-147 et *L'œuvre de Thomas de Celano, ibidem*, t. XVI (1906), pp. 20-32; la continuation de l'étude de M. L. De Kerval, *Les sources de l'histoire de S. François d'Assise*, dans le *Bulletino critico di cose francescane*, t. I (1905), pp. 106-119, deux notices du même auteur dans la revue *Demain* de Lyon, sur les *Origines franciscaines* (t. I [1906], n° 11) et *François d'Assise et les premiers franciscains d'après les travaux les plus récents de la critique* (*ibidem*, n° 42), qui ont suscité une réplique du P. Gratien (*ibidem*, n° 49), et enfin un aperçu rapide de L. Le Monnier, *Les sources de l'histoire de S. François d'Assise*, dans la *Revue des questions historiques*, t. LXXX (1906), pp. 561-572.

(2) On lit, au fol. 1ra : *Incipit vita beati Francisci*, et au fol. 146rb : *Explicit vita beati Francisci*.

Digitized by Google

nel; la *Legenda major* de S. Bonaventure semble appelée à fournir le cadre général du récit; mais les emprunts qu'on lui fait sont à chaque instant entrecoupés par des extraits plus ou moins longs de provenance étrangère, tandis que par des liaisons souples et habiles le compilateur s'efforce de donner à l'ensemble les apparences d'une allure personnelle. Bientôt cependant ces préoccupations historiques et littéraires disparaissent; les récits se juxtaposent plutôt qu'ils ne s'enchaînent, et les titres des chapitres, qui semblent encore toujours s'inspirer de S. Bonaventure, prennent un caractère encyclopédique plus prononcé. Bref, on trouverait réunis ici, mais avec une infériorité d'application incontestable, les procédés de composition de la *Legenda trium sociorum* et du *Speculum perfectionis*. C'est comme si le rédacteur, après avoir commencé avec l'intention la plus louable de créer une œuvre consciencieuse et nouvelle, s'était bientôt fatigué des efforts de critique et de coordination auxquels le condamnait sa conception première, pour se contenter désormais du rôle servile d'un vulgaire copiste. Cette constatation, si elle ne permet pas de formuler des conclusions spéciales sur la valeur du *Speculum perfectionis*, suffit cependant à mettre en lumière la supériorité que posséderait comme compilation la *Legenda trium sociorum*. De quelque époque qu'elle puisse dater, il faut que son auteur ait été un homme de talent, capable d'esquisser à larges traits un plan général et de rester fidèle jusqu'au bout aux principes qui l'inspirent; et cette seule particularité semble lui donner déjà une autorité plus sérieuse et nous engage à lui prêter une attention plus spéciale.

On sait quelle importance doit avoir dans la question franciscaine le caractère précis de la *Legenda* et du *Speculum*. Si comme le veut l'école de M. Sabatier, ce sont des écrits de parti qui de par leur trop grande sincérité ont provoqué des répliques intéressées de la part de Thomas de Celano, les œuvres de celui-ci doivent avoir une bien mince valeur; au surplus, si des luttes aussi violentes au sein de l'ordre étaient possibles au lendemain même de la mort du fondateur, il faut que les germes en aient existé de son vivant et il est impossible qu'il ne s'en soit pas ressenti profondément lui-même, dans ses pensées comme dans ses actions. La solution de ce double problème ne saurait être indépendante des questions de critique externe que nous venons de signaler; aussi n'en eussions nous rien dit en cet endroit, si l'autorité et la véracité des œuvres de Celano n'avaient été attaquées dernièrement par des considérations d'ordre purement littéraire.

Un professeur de l'université de Padoue, M. Nino Tamassia (1), a

(1) Dans son Livre *S. Francesco d'Assisi e la sua leggenda*, cité plus haut.

Digitized by Google

remarqué que Thomas de Celano raconte au sujet de S. François une foule d'anecdotes qu'on retrouve, en termes à peu près identiques, dans les vies des Pères du désert ; il en a conclu que Celano a pillé de propos délibéré les *Vitae patrum*, afin de pouvoir attribuer au poverollo des faits et gestes qui n'étaient pas les siens. Et si l'on demande les raisons de cette étrange façon d'écrire l'histoire, M. Tamassia répond que Celano en était réduit à cet expédient de par la volonté de l'Église. François d'Assise, tout en passant sa vie dans une douce hérésie, s'était acquis sur les masses une influence considérable qui ne fit qu'accroître après sa mort; cette influence, le pape Grégoire IX désira la détourner au profit de la domination romaine; il canonisa François et lui fit composer une légende de saint; pour en réunir les éléments il fallut bien recourir au plagiat et à l'imposture.

Les théories de M. Tamassia n'ont pas eu à se féliciter de l'accueil que leur fit le public (1) ; la méthode de critique comparative qu'il a mise en œuvre n'est cependant pas sans valeur. Les relations littéraires entre l'œuvre de Celano et les vies des pères paraissent incontestables : le professeur de Padoue a aligné au bas de ses pages de longues séries d'endroits parallèles ; et s'il serait faux de prétendre « que le même fait n'a pu se produire deux fois dans l'histoire (2) », il reste toujours vrai de dire que, dès que des faits analogues sont racontés à des siècles de distance en termes similaires, il y a entre les deux relations une parenté évidente. Ce n'est donc pas par la base que pèche la nouvelle conception; mais elle n'a pas réussi à tirer de ses prémisses des conclusions exactes (3). La

(1) Voir entre autres les comptes rendus de MM. E. Jauni, dans le *Corriere della Sera*, t. XXXI (1906), n° 24; D. Schiappoli, dans la *Riforma Sociale*, t. XIII (1906), pp. 244-249 ; C. Manfroni dans la *Rivista storica italiana*, 3e ser., t. V (1906), pp. 175-178; U. Cosmo dans le *Giornale storico della letteratura italiana*, t. XLVIII (1906), pp. 171 et suiv.; F. della Giovanna dans la *Rassegna bibliographica italiana*, t. XIV (1906), pp. 198 et suiv.; S. Minocchi, dans les *Studi religiosi*, t. VI (1906), pp. 229-231 ; H. Dubrulle dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VII (1906), p. 955; A. Levi dans la *Revue de synthèse historique*, t. XII (1906), pp. 321-325.

Le *Bulletino critico di cose francescane*, t. I (1906), p. 203, donne la liste des comptes rendus qui ont paru jusque vers le mois d'octobre 1906 ; il semble bien qu'il ignore de propos délibéré l'article du P. Édouard d'Alençon, *S. François a-t-il existé?* qui a paru dans les *Études franciscaines*, t. XV (1906), pp. 481-495.

(2) Voir P. Édouard d'Alençon, *art. cité*, p. 482 ; nous ne croyons pas d'ailleurs que tel soit le principe sur lequel se base M. Tamassia.

(3) Nous dépasserions de loin les bornes de cette introduction déjà trop longue, si nous voulions signaler toutes les erreurs de déduction qui déparent

Digitized by Google

littérature hagiographique du XIIe et du XIIIe siècle nous montrent, que partout, dans les ordres, les *Vitae patrum* servaient de lecture spirituelle aux religieux (1). Dès lors, on comprend que Celano, chaque fois qu'il s'agissait de faits dont les *Vitae* offraient un pendant, ait repris de préférence les expressions de celles ci, comme il a repris aussi en maints endroits des expressions des saintes écritures : c'est là d'ailleurs un procédé qui est encore en usage de nos jours et ceux qui sont un peu au courant des choses monastiques savent, par exemple, combien les religieux aiment les conférenciers ou les prédicateurs, qui dans leurs exercices latins de retraite savent faire abonder les textes scripturaires, liturgiques ou hagiographiques qui leur sont familiers. Mais ce n'est pas tout. Déjà du temps de Celano, la légende, cette puissante transformatrice des choses qui n'attend pas toujours la mort d'un personnage pour commencer son œuvre, avait pu grouper autour de S. François une foule de récits qui ne constituaient que de purs transferts poétiques (2). Pas n'est besoin de douter de la bonne foi du biographe qui les reproduit.

D'ailleurs, l'hagiographie, au moyen âge, n'était pas une œuvre purement documentaire ; c'était un genre littéraire, comme aujourd'hui les apologies ou les oraisons funèbres, qui avait ses lois et ses

le travail de M. L. TAMASSIA ; qu'il suffise de signaler, comme une des plus grossières, celle qui concerne (*ouv. cité*, pp. 91 et suiv.) les récits sur la stigmatisation. L'auteur n'avait d'ailleurs pas le droit de passer sous silence la lettre du frère Elie sur la mort de S. François (éd. E. LEMPP, *Frère Élie de Cortone...*, pp. 70 et suiv.).

(1) Qu'il suffise de citer deux textes qui prouvent qu'il en était ainsi parmi les Franciscains. Au n. 188 de la *Vita secunda* de Thomas de Celano, éd. D'ALENÇON, S. François dit au sujet de ses frères : *Sunt quidam de numero praelatorum qui eos ad alia trahunt, antiquorum eis proponentes exempla et parum mea monita reputantes....* et au chap. 59, éd. AA. SS. et FALOCI ; 14, éd. AMONI, de la *Legenda trium sociorum* nous lisons : *Inter fratres vero, qui ad capitulum veniebant, nullus audebat negotia saecularia recitare, sed colloquebantur de vitis sanctorum patrum, et quomodo melius et perfectius possent invenire gratiam Domini Jesu Christi.*

(2) Il en est ainsi peut-être des circonstances qui accompagnent l'approbation première de l'ordre. D'après les biographes de S. François, le pape n'aurait été amené à cette approbation, que parce qu'il avait vu en songe le poverello, empêchant la basilique de S. Jean de s'écrouler (*Vita secunda* de Celano, n. 16, éd. D'ALENÇON ; *Legenda trium sociorum*, 51, éd. AA. SS. et FALOCI ; 12, éd. AMONI ; *Legenda major* de S. Bonaventure, 3, 10 éd. de QUARACCHI). Les mêmes particularités se rencontrent dans la biographie de S. Dominique (*Vita* Constantin, ch. 17, dans QUÉTIF ET ÉCHARD, *Scriptores ordinis praedicatorum*, t. I, p. 28. Paris, 1719). Nous n'oserions pas trancher cependant, pour le moment, la question de la priorité.

Digitized by Google

préoccupations spéciales. Le P. Delehaye (1) a mis particulièrement en lumière cette vérité primordiale pour les anciennes légendes de martyrs ; le P. Grisar (2) a signalé quelques caractéristiques de la littérature médiévale, tandis que le *Recueil des travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie de l'Université de Louvain* nous promet une *Étude critique et littéraire sur les vitae des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique* par M. L. Vander Essen, où il y aura bien à glaner l'une ou l'autre particularité. Jusqu'ici cependant il n'existe pas de grand travail d'ensemble sur le sujet (3) ; mais un examen même superficiel des textes montre que le cliché était fortement en usage (4), que beaucoup de faits sont attribués aux saints par des conceptions a priori (5) et qu'un nombre assez respectable de récits sont comme le patrimoine commun de tous (6). Celano, malgré l'ouverture de son esprit et les

(1) *Les légendes hagiographiques*, 2e *édit.* Bruxelles, 1906.

(2) *Ein Anliegen der Katholischen Geschichtskritik*, dans les *Akten des fünften internationalen Kongresses Katholischer Gelerhten zu München, vom 24 bis zur 28 September, 1900*, pp. 133-142. Munich, 1901.

(3) Pour ce qui concerne spécialement les études franciscaines on peut citer P Sabatier, *De l'évolution des légendes à propos de la visite de Jacqueline de Settesoli à Saint François* (Extrait du *Bulletino critico di cose francescane*, t. I (1905), p. 22 40). Pérouse, 1905, et L. De Kerval, *L'évolution et le développement du merveilleux dans les légendes de S. Antoine de Padoue.* (*Opuscules de critique historique*, t. II, fasc. 12-14). Paris, 1906. (Voir RHE, t. VII (1906), pp. 207 et 735).

(4) C'est ainsi que tous les biographes se déclarent indignes, même incapables d'écrire l'histoire du saint ; qu'ils prétendent s'être renseignés aux sources les plus sûres, et ainsi de suite.

(5) Les fondateurs d'ordre, par exemple, doivent avoir un jour ou l'autre la vision de l'avenir glorieux de leur institut. C'est le cas pour S. Bernard (*Vita* Guillaume, chap. 5, n. 26 dans Mabillon, *Sancti Bernardi opera omnia*, t. II c. 1073. Paris, 1690 ; chap. 3, n. 29, dans *AA. SS.*, t. IV d'août. p. 264); S. Norbert (*Vita* A. chap. 19, dans *MGH.*, *SS.*, t. XII, p. 684 5); S. Dominique (*Vita* Constantin, chap. 20, dans Quétif et Échard, *ouv. cité*, t. I. p. 29) et S. François (*Vita prima* de Celano, n. 26, éd. d'Alençon ; *Vita* Julien de Spire, n. 18, éd. Van Ortroy ; *Vita secunda* de Celano, n. 109, éd. d'Alençon ; *Legenda major* de S. Bonaventure, 2, 8 et 3, 6, éd. de Quaracchi ; *Legenda trium sociorum*, 31, éd. *AA. SS.* et Faloci ; 9, éd. Amoni ; *Anonyme de Pérouse*, 13, éd Van Ortroy) qui furent les quatre plus grands fondateurs d'ordre du xiie et du xiiie siècles.

(6) Je n'ai qu'à citer entre autres les tentations contre la pureté Bien nombreux sont les saints, qui, ayant à subir les sollicitations d'une femme perdue de mœurs, n'ont trouvé mieux que de se coucher sur des braises ardentes, pour triompher de la tentation et obtenir en même temps la conversion de la femme séductrice. Je ne veux citer ici que S. Bernard (*Vita* Guillaume, chap. 3, n. 6 dans Mabillon, *ouv. cité*, c. 1065 ; chap. 1, n. 9

Digitized by Google

trésors de son érudition, n'a pas échappé aux tendances de son époque. Aussi bien, pour l'apprécier, il ne faut pas remonter aux premiers siècles du christianisme (1) : il suffit de l'étudier à la lumière de son temps ; et il est réellement étonnant qu'à une époque où les études franciscaines occupent un si grand nombre d'esprits, ni les Faloci Pulignani, ni les Sabatier, ni même les Tamassia n'aient songé à rapprocher les productions séraphiques — et j'entends par là les légendes de Celano aussi bien que celles de S. Bonaventure et les autres biographes du temps — de l'ensemble de la littérature hagiographique médiévale. Le jour où on le fera, on verra qu'il leur faut retrancher bien des choses, et il serait peut-être hasardé d'affirmer a priori que ce qui en restera sera suffisant pour le portrait réel et complet de S. François.

On aurait tort cependant de se désoler de la démolition plus ou moins complète de l'œuvre des biographes intentionnels de l'Assisiate. La grande figure du poverello n'est pas restée confinée, comme celle de tant d'autres saints, dans les limites étroites d'une biographie factice. Elle revit directement dans ses œuvres, indirectement dans ce que nous voudrions appeler l'épopée franciscaine.

Nous avons déjà dit que l'édition des opuscules de S. François n'est pas tout à fait définitive ; au surplus un examen réitéré et approfondi des lettres publiques du saint (2), de ses diverses règles (3)

dans *AA. SS. loc. cit.*, p. 258) ; S. Dominique (*Vita* Jourdain, chap. 29 dans QUÉTIF ET ÉCHARD, *ouvr. cité*, p. 15 ; chap. 2, nos 37 et 38 dans *AA. SS.* t. II d'août, p. 559), et S. François lui-même (*Actus*, 27, vv. 9-14, éd. SABATIER, et plus loin, le ms II. 2326 de Bruxelles, folios 111rb-112va).

(1) A part, peut-être, pour voir comment quelques conceptions des temps primitifs se sont transmises ou transformées à travers les âges suivants.

(2) Nous appelons de ce nom les lettres à tous les fidèles, à tous les clercs, aux directeurs des peuples et aux custodes, que nous regardons tous les quatre comme authentiques Nous espérons y revenir un jour en détail.

(3) Outre l'ouvrage de K. MÜLLER, *Die Anfänge...*, cité plus haut, il faut voir à ce sujet les travaux du P. MANDONNET, *Les origines de l'Ordo de Paenitentia* (Extrait du *Compte rendu du quatrième congrès scientifique international des catholiques*, 5e section, sciences historiques, pp. 183-215). Fribourg, 1898, et *Les règles et le gouvernement de l'Ordre de Paenitentia au XIIIe siècle (Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 4). Paris, 1902 ; P. SABATIER, *Regula antiqua fratrum et sororum de Paenitentia seu Tertii ordinis sancti Francisci* (*Opuscules cités*, t. I, fasc. 1). Paris, 1901 ; K. MÜLLER, *Zur Geschichte des Bussbrüderordens* dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XXIII (1902), pp. 496-524 ; et les polémiques de E. LEMPP. *Die Anfänge des Clarissenordens*, dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XIII 1892), pp. 181-245, t. XXIII (1902), pp. 626 629, et t. XXIV (1903), p. 323 ; et du P. L. LEMMENS, *Die Anfänge des Clarissenordens* (1212-1263), dans la *Römische Quartalschrift für Altertumskunde und Geschichtswissenschaft*, t.

Digitized by Google

et de son testament (1) ne peut manquer de conduire à des conclusions intéressantes. Mais ce n'est pas le moment de nous arrêter à ces questions ; nous avons hâte de dire un mot de l'évolution de la légende, qui nous permettra de revenir à notre manuscrit de Bruxelles.

Le nom d'épopée franciscaine que nous avons employé il y a un instant, ne sera peut-être pas sans causer un moment de surprise. Il est pourtant bien exact. L'épopée est un ensemble de récits destinés à célébrer des actions héroïques ; elle naît de l'impression profonde que certains grands hommes ont faite sur leurs contemporains, et s'attache avant tout à ce qu'ils avaient de plus original aux yeux de la foule ; elle se propose de plaire plutôt que d'instruire et parle à l'imagination plutôt qu'à la raison, et c'est par là même qu'elle diffère de l'histoire, qui a avant tout le souci scrupuleux de la vérité. Les milieux les plus simples sont pour ainsi dire les seuls favorables à son développement, parce que seuls ils sont assez naïfs pour accepter sans contrôle ses embellissements et ses transformations successives. Or voyez ce qui s'est passé pour S. François. Dans les légendes les plus anciennes, sa personnalité paraît complexe et embrouillée, parce que les différentes actions qu'on rapporte de lui, qu'elles soient empruntées ou réelles, ont chacune leur existence séparée et leur récit nettement isolé ; puis à mesure que la mémoire précise des faits individuels s'affaiblit, une plus grande simplicité se fait jour, les récits se combinent ou se confondent, et finalement se groupent autour de quelques rares idées maîtresses. Ces idées représentent chacune un des traits du

XVI (1902), pp. 93-124 et la *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XXIV (1903), p. 321. M. W. Goetz, qui avait écrit cependant des articles intéressants dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte* (*Die Regel des Tertiarieordens*) t. XXIII (1902), pp. 27-107, et l'*Historische Vierteljahrschrift* (*Die ürsprunglichen Ideale des hl. Franz von Assisi*), t. VI (1903), pp. 19-50, n'a pas osé se prononcer sur la question des règles dans son bel ouvrage *Die Quellen zur Geschichte des hl. Franz von Assisi*. Gotha, 1904.

Les textes des règles ont été édités dans *Seraphicae legislationis textus originales*, Quaracchi, 1897 ; voir aussi K. Müller, *Die Anfänge...*, pp. 185 et suiv., P. Sabatier, *Regula antiqua...* et H. Nelis, *Le manuscrit n° 757c des archives générales du royaume (fonds des cartulaires et manuscrits)*, dans la *Revue des bibliothèques et archives de Belgique*, t. II (1904), pp. 364-370.

(1) Voir P. Sabatier, *passim*, et W. Goetz, *Die Quellen...*, pp. 11 et suiv. — M. H. Boehmer, *Analekten...*, pp. xlv-liii, a esquissé à larges traits un portrait du saint, qui s'inspire surtout de ses œuvres ; M. P. Sabatier a traduit ces pages dans son *Examen de quelques travaux récents sur les Opuscules de Saint François* (*Opuscules de critique historique*, t. II, fasc. 10), pp. 144-150 = [28]-[34]. Paris, 1904.

Digitized by Google

caractère de S. François, telle que sa pauvreté, sa simplicité, sa naïveté enfantine, dont l'originalité a plus vivement frappé l'imagination populaire, qui n'est autre, en l'occurence, que l'imagination des frères compagnons ou disciples du Saint. Les *Actus* et les *Fioretti*, de pair avec les Légendes sur l'indulgence de la Portioncule, sont la résultante de cette évolution continuelle et toute spontanée. Ils nous emmènent loin de la vérité historique en ce sens, qu'ils dénaturent et déplacent les faits de façon à les rendre méconnaissables ; mais ils nous en rapprochent plus que jamais en cet autre sens, qu'ils nous mettent en présence de ce qu'il y avait en S. François de plus saisissant et de plus personnel.

On aurait tort cependant de croire que l'imagination populaire s'attache à tout ce qu'il y a de remarquable dans ses héros de prédilection. Charlemagne a été un grand guerrier, un grand administrateur, un grand chrétien ; l'épopée carolingienne cependant ne connaît que le conquérant. Il en est ainsi dans toute évolution légendaire : telle caractéristique impressionnante fait oublier les autres. Quant à celles qui sont reprises, elles acquièrent une importance exagérée, et souvent il peut arriver un moment — il arrive presque fatalement — où les modifications successives aboutissent inconsciemment à l'erreur et au mensonge (1). Aussi quel travail difficile, que de distinguer nettement, dans cet amas de transformations, le bon grain de l'ivraie ! Il faut aller prendre chacun des récits à son état le plus isolé, le suivre à travers les légendes successives qui le reprennent ou le modifient, épier le moment précis où il fait sa jonction avec un autre récit ou un détail étranger et se demander enfin quelle est la part réelle qu'il apporte à la construction de l'édifice complet et final.

Dans ces études minutieuses, une expression, une liaison nouvelles peuvent avoir une importance toute spéciale, et on comprend l'intérêt qui doit s'attacher, pour elles, à la connaissance exacte d'un texte tel que celui du manuscrit II. 2326 de Bruxelles. Non seulement il peut nous apporter des récits isolés, que nous ne

(1) C'est ce qui se réalise quand la biographie anonyme de Bruxelles, du fol. 134rb au fol. 137rb, attribue à S. François une série de prédictions sur l'avenir politique et religieux. Dès les premières légendes, il est vrai, nous rencontrons des chapitres qui traitent *De spiritu prophetiae* du séraphique patriarche ; mais cet esprit prophétique se borne en somme à quelques prévisions qu'on pourrait appeler des pressentiments naturels, mais dont les survivants ne peuvent se souvenir sans une certaine émotion. Dans la biographie de Bruxelles, au contraire, S. François pose en véritable devin et révèle des événements futurs qu'aucun homme ne saurait prévoir.

Digitized by Google

connaissions jusqu'ici que pour autant qu'ils étaient confondus dans l'ensemble; mais en même temps il peut nous donner la clef, par la juxtaposition nouvelle de ses éléments, de certaines questions obscures ou réputées insolubles. Ce n'est pas dans les limites nécessairement étroites d'une introduction qu'on saurait songer à examiner ces multiples détails, qui peuvent avoir trait à un grand nombre de questions toutes spéciales; mais il était de notre devoir d'en signaler l'importance probable, quitte à y revenir plus tard dans des études particulières.

Depuis le jour où M. P. Sabatier a offert au public sa *Vie de S. François d'Assise*, dans laquelle, malheureusement, la magie du style et l'effort généreux de la pensée ne peuvent compenser l'ignorance de la véritable mentalité catholique, il n'y a plus guère eu que M. le professeur G. Schnürer (1) qui se soit essayé à une synthèse

(1) *Die Vertiefung des religiösen Lebens im Abendlande zur Zeit der Kreuzzüge. Franz von Assisi* (*Weltgeschichte in Karakterbildern. Dritte Abteilung : Uebergangszeit*). Munich, 1905. Une traduction italienne par M. l'abbé A. Mercati est en préparation. Ont paru encore :

En français, L. De Kerval, *S. François d'Assise et l'ordre séraphique*. Vanves (Paris), 1898; Th. de la Rive, *Saint François d'Assise*, Paris, 1901.

L'ouvrage de M. l'abbé Le Monnier, *Vie de S. François d'Assise*, 1e éd. Paris, 1889 est antérieur à celui de M. P. Sabatier. La 6e édition de cet ouvrage est sous presse. L'étude de M. Le Monnier sur les sources de l'histoire de S. François que nous avons déjà signalée (plus haut, p. 71, note 1) est destinée à lui servir d'introduction. L'auteur y considère comme non avenues les nombreuses publications modernes relatives à ce sujet; il ne daigne pas même mentionner l'ouvrage de M. Tamassia C'est assurément le moyen le plus pratique de s'épargner la peine d'une retouche à la rédaction primitive.

Au moment de donner le bon à tirer, nous arrive une nouvelle étude, à coup sûr méritoire, de M L. De Kerval, *Les origines franciscaines. Le rôle social de Saint François*, dans *Demain*, t. II (1906), n. 62, dont la conception si caractéristique relève directement de nos préoccupations sociales modernes.

En allemand, B. Christen d'Andermatt, O.C., *Leben der hl. Franciskus von Assisi*, 1re éd. Inspruck, 1899; 2e éd. ibidem, 1902. Il fut traduit en français par Un Tertiaire de S. François. *Vie de Saint François d'Assise* (*Nouvelle bibliothèque franciscaine*, 1e sér. t. I et II). Paris, 1901, et en italien par E. Cattaneo, *Vita di San Francesco d'Assisi. Prima versione italiana sulla seconda tedesca*. Inspruck, 1902;

En italien, F. Tarducci, *Vita di S. Francesco d'Assisi* Mantoue, 1904;

En espagnol, E. Pardo-Bazan, *San Francisco de Assis*. Madrid, 1903, traduit en français par V. Vignol, *S. François d'Assise*. Alost, 1904;

En anglais, Knox Little, *S. Francis of Assisi*. Londres, 1897, nouv. éd. 1904; J. Adderley, *Francis, the little poor man of Assisi, with an introduction by* P. Sabatier, s. d. Une nouvelle biographie nous est annoncée en la même langue par le R. P. Pascal Robinson, O. F. M., pour le 7e centenaire de la fondation de l'ordre séraphique en 1907.

Digitized by Google

scientifique générale. Nous avons dit ici même (1) tout le bien que nous pensons de sa publication; mais nous croyons cependant qu'il faudra encore un certain nombre de travaux purement critiques, avant que toutes ses conclusions soient suffisamment établies. Les études préparatoires peuvent être longues et pénibles; mais le grand saint d'Assise, qui a le privilège insigne de passionner aujourd'hui le monde entier des érudits, celui des catholiques comme celui des protestants, parce que les uns et les autres trouvent en lui la plus haute réalisation humaine de leur idéal social et religieux, mérite bien qu'on lui consacre quelques années de patientes recherches et d'études détaillées. Les difficultés, les contradictions et les déceptions ne doivent pas faire douter du résultat : car il n'y a aucun texte, quelque difficile soit-il, qui ne finit tout ou tard par livrer son secret. (*A suivre.*)

Louvain. A. FIERENS.

(1) *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VI (1905), p. 902. Voir aussi le compte rendu du P. VAN ORTROY dans les *Analecta bollandiana*, t. XXV (1906), p. 515.

Digitized by Google

NÉGOCIATIONS POLITICO-RELIGIEUSES ENTRE L'ANGLETERRE ET LES PAYS-BAS CATHOLIQUES (1598-1625)

(Suite) (1).

2. Intervention des Archiducs en faveur du Catholicisme en Angleterre.

Dans un cercle restreint, l'influence de l'ambassade belge à Londres fut considérable.

L'hôtel du représentant des Archiducs était le prolongement d'une terre catholique et un centre d'influence de la communion romaine : la sainte messe s'y disait en dépit des « lois pénales » et au grand scandale des puritains (2).

Ils se plaignent au roi qui, un jour d'audience, fait des observations à l'ambassadeur et finit par lui restreindre ses privilèges de franchise :

« Il me dit, écrit Hoboken, qu'il avait bonne satisfaction de mes comportements, mais qu'il me vouloit bien dire librement que le magistrat de Londres l'avoit informé que en ma maison on faisait des livres, au moings on les publioit, contre la religion d'Angleterre, et que et jhésuistes et aultres prestres anglois y venoient et tenoyent conventicles. — Je le remerciay de ce qu'il me parloit si librement, et priay très humblement que Sa Majesté fust servie se faire informer de plus près, l'asseurant qu'on ne trouveroit riens du tout de ces livres, ni aussi de quelcques conventicles ; bien est vray que aulchune fois et bien rarement est advenu que quelcques prestres sont venus dire messe en ma chapelle, et que cela leur a esté permis par pure dévotion, et qu'en cela ne luy pensois avoir faict aulchung déservice ; que si je sceusse qu'ils eussent traicté de quelcque trahison, ou de chose contre son service, que je fusse esté le premier qui l'eust adverty à Sa Majesté mesmes. — Il me réplicqua que à la vérité il n'avoit asseurée information sinon le dire du magistrat. Et quant à ces prestres, étant anglois, que cela ne m'estait permis, et que je me devais contenter de mon chapellain ; je l'excusois sur dévotion, mais il me requerra de ne le plus consentir, ce que je prins pour commandement »... (3).

(1) Voir la RHE, t. VI (1905), pp. 47-54; 566-581; 811-826; t. VII (1906), pp. 585-607.

(2) Quand on fait des observations à l'ambassadeur anglais à Madrid sur les offices protestants qui se célèbrent chez lui, il répond que l'ambassadeur espagnol à Londres fait dire la messe dans sa maison. *Lettres de Cornwallis à Salisbury*, 7 août 1605, 10 octobre 1605. WM, t. II, p. 103.

(3) *Lettre de Hoboken à l'Archiduc*, 31 janvier 1608, autographe. PÉA, *reg. 365*, f° 209 et v°.

Digitized by Google

Au reste, les pouvoirs publics ne se faisaient pas faute de circonscrire l'influence des légations catholiques; mais l'Espagne et les Pays-Bas semblent avoir été, à cet égard, l'objet de mesures exceptionnelles. Le secrétaire Cecill, écrit Hoboken,

« nous picque tout ce qu'il peult, ayant dernièrement faict donner aux officiers de Londres un mandement par l'évesque et Sir Julius César qu'il at à sa dévotion, pour saisir tous les subjects de ce royaulme qui seront treuvés venir de la messe du logis dudit Don Pedro [de Çuñiga] et le mien, sans faire mention ny du François, ny du Vénitien; en suyte de quoy nos portes sont tousjours espiées aux jours de feste ou dimenche, et plusieurs ont esté prins au sortir de celle de Don Pedro » (1).

Les poursuites de ce genre atteignaient parfois jusqu'aux catholiques étrangers; nous mentionnerons plus loin un fait de ce genre et l'intervention efficace de l'ambassadeur.

Signalons un autre exemple qui ne manque pas d'originalité, et peint au vif la terreur qu'inspirait alors aux bonnes gens de Londres le « péril catholique ».

« Passé quatre jours a esté mise en prison Doña Luysa de Caravajal avecq deux jeusnes filles ses servantes, pour avoir, d'une façon modeste et chrétienne, respondu à quelques interrogations qui luy furent faites en une boutique. Et comme elle y mesloit fort à propos quelques mots en latin tirés de la sainte escripture, ils disoient que c'estoit un moine accoustré en femme, et ainsi, après l'avoir tenue au logis du juge jusques à minuict, ils la menèrent à la prison avec suite de beaucoup de peuple qui estoit accouru au bruict d'un cas si nouveau; chose dont je m'esbahis tant moings, qu'ils sont par icy tellement umbrageux, qu'ils ont poeur de leur ombre; y joinct qu'elle s'accoustre un peu estrangement à la façon de sa profession, qui a rendu la calomnie tant plus croiable. Ma femme l'a esté visiter pour lui offrir assistance, mais elle n'a désiré que je face encore aulcun office pour elle, ne sçachant si le s^r Don Petro le fera (2).

En effet, ce fut l'ambassadeur d'Espagne qui obtint la mise en liberté de la noble dame :

« Après que Doña Loyse de Caravajal avoit esté détenue aux prisons environ 5 jours, ceulx du Conseil l'ont fait relaxer, pour le respect du s^r Don Pedro de Çuñiga, qui l'a retirée pour quelque temps en sa maison aux champs » (3).

Plus remarquables, étant donnée la rigueur des lois religieuses,

(1) *Lettre de Hoboken à l'Archiduc*, 16 novembre 1606, PÉA, *reg. 365*, f° 151 v°.

(2) *Lettre de Hoboken à l'Archiduc*, 11 juin 1608. PÉA, *reg. 365*, f° 236 et v°. Cfr. *Lettre de Diego Sarmiento de Acuña à Philippe III* (copie), *British Museum*, add. MSS. 31111, p. 34; S. R. GARDINER, *History*, cité, t. II, p. 222; G. FULLERTON, *The life of Luisa de Carvajal*, p. 183 svv. Londres, 1873.

(3) *Lettre du même au même*, 18 juin 1608. *Ibid.*, f° 237 v°.

Digitized by Google

sont les efforts des agents diplomatiques en faveur de prêtres anglais incarcérés.

Il semblerait même que ce fût la coutume des ambassadeurs catholiques, quand ils prenaient congé du roi, de demander la grâce de quelques prêtres qui les accompagneraient par delà le détroit (1).

Ainsi voyons-nous le conseiller de Boischot obtenir, lors de son départ de Londres en 1615, un succès qu'il aura soin de faire sonner bien haut.

Il a commencé par s'adresser à la reine :

« Le 26 de ce mois [octobre], écrit-il, j'eus audience de la reine ;... je lui parlai des prêtres, la suppliant d'appuyer auprès du roi ma requête pour leur mise en liberté, lui disant que j'espérais qu'il m'en délivrerait beaucoup, lui donnant quelques motifs pour lesquels le roi aurait avantage à me les accorder, et de la rigueur avec laquelle on en use a leur égard... Elle me promit qu'elle le ferait » (2).

Quelques jours après eut lieu l'audience de congé : le monarque se montra fort aimable, et causa longuement ; « en terminant, écrit Boischot, je lui... demandai la grâce des prêtres prisonniers, lui présentant leurs noms sur un papier..., et l'ayant pris, il me dit qu'il le considérerait et ferait ce qu'il pourrait » (3).

Ce n'était point cette fois de l'eau bénite de cour. Avant même de quitter la capitale, l'ambassadeur put annoncer à son maître le succès de sa démarche :

« Le 22 de ce mois [novembre], le conseil d'ici m'a envoyé un ordre adressé au gouverneur de Wisbeach où les prêtres sont en prison, à 84 milles de cette ville-ci, pour la délivrance des cinq [prêtres] que ce

(1) Cf. H. Foley. S. J., *Records of the English province of the Society of Jesus*, t. VII, p. 1080. Londres, 1883. L'ambassadeur anglais à Madrid rapporte au Conseil que l'ambassadeur du roi d'Espagne à Londres fait passer la correspondance des réfugiés sur le continent. *Lettre de Cornwallis au Conseil*, 19 janvier 1608. WM, t. II, pp. 365 sv. Les voyages des ambassadeurs étrangers étaient souvent l'occasion pour les catholiques de sortir du royaume on d'y rentrer ; cf. A. Hamilton, O. S. B., *The chronicle of the English canonesses of St. Monica's... at Louvain*, p. 202. Londres, 1904.

(2) « A 26 deste mez, yo tuvo audiencia de la reyna ; .... hablele en los sacerdotes, supplicando la me ayudasse con este rey para libertad dellos, y que confiava me daria muchos, dandole algunas razones por las quales estaria bien a este rey de darmelos, y del rigor que con ellos se usava.... Prometio me que lo haria. » *Lettre à l'Archiduc*, 30 octobre 1615. PÉA, *reg. 365*, f° 272, 273 v° et 274.

(3) « Despues por conclusion le encomende los catholicos, y pedi me hijiesse gracia de los sacerdotes presos, presentandole sus nombres dellos en un papel, ... y aviendola tomado, me dixo que la miraria y haria lo que pudiesse. » *Lettre à l'Archiduc*, 18 novembre 1615, autographe. PÉA, *reg. 365*, f° 380.

Digitized by Google

roi, sur ma demande, a ordonné de relâcher (1). On considère ici cet élargissement comme une très grande faveur, étant donnée la persécution rigoureuse qui sévit en ce moment contre eux ; ainsi on s'est décidé à [leur] ouvrir la porte, et cela servira de précédent à l'avenir pour [en délivrer] d'autres dont le sort était désespéré » (2).

* * *

Au point de vue religieux, et si l'on tient compte des conséquences indirectes qu'elle pouvait avoir, l'heureuse influence du fondé de pouvoirs des Archiducs en faveur de particuliers était pour le catholicisme un précieux auxiliaire.

Ce n'était point là pourtant l'objet principal de sa mission. Ce que le gouvernement de Bruxelles voulait avant tout, c'étaient des avantages appréciables pour la *masse* des catholiques anglais ; mais en cela, son zèle religieux était stimulé par une arrière-pensée politique.

Il se produisait en effet à cette époque, à la cour du roi Jacques Ier, un phénomène identique à celui que l'on a vu se manifester de nos jours au sujet des chrétientés d'Orient ; on pourrait l'appeler « la course au protectorat ». Parmi les « princes chrétiens » représentés à Londres, il n'était pas de potentat ou de république qui ne s'efforçât d'obtenir quelque faveur pour ses coréligionnaires : l'ambassadeur de Venise demande à Salisbury la grâce d'un prêtre condamné à Oxford (3) ; quand le grand-duc de Florence, en 1611, négocie le mariage de sa fille avec le prince de Galles, il réclame pour les catholiques anglais la liberté de conscience (4) ; l'ambas-

(1) L'ordre d'élargissement, contenant le nom des cinq prêtres qui seront livrés à « Mons. de Boisschot, the Archduke's ambassador, or his messenger », est conservé au *Record office*. Il est adressé au gouverneur de Wisbeach et accompagné d'une attestation de Pierre van de Velde, délégué par Boischot, déclarant avoir reçu les cinq prisonniers, le 25 novembre. *Domestic Calendar*, *1611-1618*, p. 328.

(2) « A 22 deste me ynbio el conde aqui una orden para el castellano de Vitzbichs, a donde estan presos los sacerdotes, a 84 millas desta ciudad, paraque me entregasse los cinco que este rey a mi instancia avia mandado se soltassen; cosa que aqui se ha estimado por grandissa gracia, segun el rigor que presentemente corre contra ellos; con que se ha tornado abrir la puerta, y sirvera de consequencia para otros en adelante, de que todos estava desanciados ». *Lettre de Boischot à l'Archiduc*, 26 novembre 1615; autographe. PÉA, *reg. 365*, f° 384 v°.

(3) *Lettre de L. de Groote à l'Archiduc*, 14 octobre 1610. PÉA, *reg. 365*, f° 315 v°.

(4) « Insisteva el conte de Salsbury sull' istessa dote data alla regina di Francia, e il ministro del G Duca [Lotti] esigeva in correspettivita, che si accordasse ai catholici l'esercizio libero della religione.... La Francia si lusingava di esser preferita per la sua grandezza ed autorita, il duca di Savoia per la bellezza della sua figlia, e il

Digitized by Google

sadeur du roi de Pologne travaille dans le même sens (1). Sur ce terrain comme sur d'autres la diplomatie française entre en lutte avec la suprématie des Habsbourg.

L'Espagne d'ailleurs est loin des grandioses projets d'invasion du temps de Philippe II; ses Conseils discutent des plans d'attaque qui restent lettre morte (2).

Les ambassadeurs, il est vrai, obtiennent parfois la délivrance de quelques condamnés: tel Jean de Tassis en 1604, tel Gondomar lors des négociations pour le mariage du prince Charles (3). A cette occasion aussi la cour de Madrid fit un vigoureux effort pour obtenir la liberté religieuse en faveur des catholiques (4); mais les pourparlers échouèrent.

Cependant c'est encore aux Habsbourg que s'adresse, comme à ses protecteurs naturels, une fraction notable des sujets catholiques de Jacques Ier (5).

Les Puritains attestent cette intervention de l'étranger en la combattant par tous les moyens. En 1606, dans leur pétition au roi, ils se plaignent amèrement de l'influence des souverains catholiques et notamment de celle de l'Archiduc (6). Dans la fameuse adresse dont il a été parlé plus haut (7), ils énumèrent parmi « les causes principales de la ruine de leur religion : ... l'ingérence des princes étran-

G. Duca per i suoi danari »; Lotti promettait une dot encore plus considérable si l'on accordait la liberté de conscience aux catholiques, et si l'on modifiait le texte du serment qu'on leur imposait. G. Galluzzi, *Istoria del granducato di Toscana*, t. VI, pp. 54 sv., 68 sv. Florence, 1781.

(1) Cf. *Domestic calendar*, 1603-1610, p. 72.

(2) Cf. J. H. Pollen, S. J., *The accession of king James I*, dans *The Month*, t. CI (1903), pp. 573, 578 sv., 582 sv.

(3) Jean de Tassis, premier comte de Villa Mediana. Cfr J. Chiflet, *Les marques d'honneur de la maison de Tassis*, p. 185. Anvers, 1645. On évalue à 4000 personnes, dont 400 prêtres, le nombres des catholiques remis en liberté en 1622, à la requête du comte de Gondomar; cfr. Dodd-Tierney, *Church history*.., cité, t. IV, pp. 178 sv. note.

(4) Sur ces négociations cfr. S. R. Gardiner, *History*..., cité, t. V, p. 1 svv.; A. Zimmerman, S. J., *Geschichte der englischen Katholiken unter Jakob I*, dans *Der Katholik*, 71e Jahrg. (1891) I, pp. 233 svv.; on trouvera dans Dumont (*corps diplomatique*, t. V, P. II, pp. 431 sv., pp. 440 sv.) les pièces les plus importantes, notamment le traité de 1623 avec ses articles secrets. Les PEA (*reg. 366*, fo 210) contiennent une copie espagnole de la lettre du prince de Galles au pape : « *Respuesta del principe de Inglaterra à la carta de Su Santidad dada en San Pedro a 20 de Abril de 1623 a dos de Su Majestad* ».

(5) Voir la supplique citée ci-dessus, PEA, *reg. 366*, fo 154 vo.

(6) *Copie d'une requête du parlement d'Angleterre présentée au roi en 1606*. PEA, *reg. 366*, fo 143 svv.

(7) Cfr RHE, t. VI (1905), p. 581.

Digitized by Google

gers et de leurs agents pour obtenir aux papistes faveur et connivence; ... le concours public et habituel des papistes aux maisons et chapelles des ambassadeurs ».

Aucun esprit libéral ne songerait à reprocher aux diplomates catholiques cette protection inoffensive. Par malheur, le second ambassadeur officiel des Archiducs en Angleterre, le prince-comte Charles d'Aremberg, fut soupçonné d'avoir pris part au complot mystérieux formé en 1603 pour mettre sur le trône Arabelle Stuart.

Cette conjuration, qui fut appelée « main plot » ou « Spanish plot », avait été ourdie par Cobham et Sir Walter Raleigh ; s'il faut en croire les dépositions des accusés, le comte d'Aremberg devait compléter la somme nécessaire à l'entreprise ; mais il n'est pas prouvé que les subsides promis par l'ambassadeur aient eu d'autre but que de faciliter la paix entre l'Espagne et l'Angleterre (1).

Quoiqu'il en soit, l'envoyé belge avait été plus ou moins compromis : la cour de Bruxelles profita de l'expérience.

Dorénavant on continuerait à aider les catholiques, mais avec circonspection ; c'est la portée des instructions du baron de Hoboken (3 mars 1605) :

« Et s'il en vient à vous qui se diront catholiques, escoutez-les et les consolez s'il n'y a que plaintes de leurs malheurs, auquel cas vous les exhorterez à patienter, et se tenir obéissans à leur roy, soubs espoir que Dieu luy toucherat une fois le coeur, et l'inspirera à ne souffrir que l'on ne les persécute. Mais là où ils vous mectraient en avant chose préjudiciable à la personne ou à l'estat du roy, rejettez-les, et en monstrez

(1) Il semble impossible actuellement de se faire une opinion définitive sur cette mystérieuse affaire, dont le fin mot ne nous est connu que par les dépositions contradictoires d'un menteur avéré. Cfr S. R. Gardiner, *History* citée, t. I, pp. 117 svv. Les négociations des conjurés avec l'ambassadeur belge n'eurent d'abord pour but que de favoriser un rapprochement entre Philippe III et Jacques Ier (*ibid.*, p. 119). Se compliquèrent-elles ensuite d'un complot pour renverser le roi d'Angleterre et pour le remplacer par Arabelle Stuart, ou par l'archiduchesse Isabelle? Sir Walter Raleigh et La Renzie l'ont nié devant les commissaires chargés d'instruire le procès (Dodd-Tierney, *Church history* citée, t. IV, p. 7, note). Tous les deux avaient intérêt à le faire. Mais il importe de remarquer également, que les propositions du comte d'Aremberg nous sont révélées uniquement par la déposition de Cobham, ardent à perdre Raleigh, et d'une mauvaise foi peu douteuse (Lingard, *History*, cité, t. IX, p. 9; Dodd-Tierney, *Church History*, cité, t. IV, p. 7 note; S. R. Gardiner, *loc. cit.*). Les dépêches de l'ambassadeur du roi de France témoignent trop la joie de voir un rival compromis, pour inspirer une confiance absolue (S. R. Gardiner, *op. cit.*, t. I, p. 132 sv. et la note; R. Couzard, *Une ambassade à Rome*, cité plus haut, p. 111 sv.) — C'est à tort que Gachard (*Biographie nationale*, t. I, p. 387) a voulu prouver l'innocence du comte d'Aremberg par le fait qu'il fut choisi peu après pour négocier la paix avec l'Angleterre; en toute hypothèse, le comte, dont le nom fut mêlé au procès des conjurés, avait été compromis.

Digitized by Google

resentiment, et que n'estes là venu avecq telle charge; que nous sommes amys de leur roy, et désireux de son bien comme du nôtre propre, qu'ils se gardent de plus venir à tel effect, pour ce que non seullement vous ne les escouteriez, ains aussi en donneriez part au mesme roy, et n'auraient point de plus grand ennemys que vous, s'ils persistent en telles practiques ».

Ces recommandations, rédigées par le président Richardot, sont suivies d'un commentaire qui les éclaire d'un jour singulier; l'habile homme d'État, tout en prescrivant à l'ambassadeur de repousser les avances compromettantes, lui laisse entendre à demi-mots que la défense n'est pas strictement absolue. Nous marquons en italiques les passages dont l'ensemble paraît justifier cette interprétation.

« Cest advertissement se donne, pour ce que vous debvez tousjours soubçonner qu'ils sont tout aultres qu'ils ne dient, et qu'ils viennent plus tost pour espier et sonder ce qu'aurez au ventre, pour vous mectre là en maulvaise opinion, *que pour bien faire*. De manière que le plus seur chemin sera ne vous y fier, et le faisant ainsi, vous ne serez jamais trompé. Car si ceulx que vous soubçonnez estre mauvais sont *bons*, le temps les vous fera congnoistre *et ny aurez rien perdu qui ne se puisse aiseement recouvrer*. Que si par quelques moyens vous pouvez seurement vous esclaircir, qu'ils soient venus pour vous tromper, feignez de les croire, et en donnez part au roy, comme si vous jugiez qu'ils eussent parlé à bon escient et voullussent machiner contre luy. Car par là vous gaingnerez crédit et en serez plus aggréable » (1).

L'avis était opportun. Assez de causes déjà s'unissaient pour rendre odieux, en Angleterre, le représentant catholique d'une puissance dépendant de l'Espagne.

Telles étaient donc, d'une façon générale, les conditions dans lesquelles s'exerçait à Londres l'activité diplomatique des Archiducs.

Or, malgré toutes les difficultés, en dépit d'insuccès répétés, elle s'attache avec persévérance à plaider la cause perdue des cathol ique anglais; le résultat fut minime, mais l'effort mérite d'être rac onté

* * *

Si l'amoindrissement de la puissance des Habsbourg après Philippe II n'était pas manifeste d'ailleurs, on en trouverait une preuve suffisante dans le déclin de leurs prétentions comme champions du catholicisme.

Au cours des négociations qui précédèrent la paix de 1604, les

(1) « *Seconde et plus particulière instruction pour le baron de Hoboken, gendre du Pt Richardot, envoyé comme ambassadeur permanent auprès du roi d'Angleterre*, 3 mars 1605, *PÉA reg. 358*, f° 420 v°.

Digitized by Google

Archiducs, d'accord avec le roi d'Espagne, exigent que l'Angleterre accorde aux catholiques la liberté de conscience. Ils durent renoncer à rien obtenir, mais la demande est suggestive (1).

La situation est bien différente moins d'un an plus tard, lors de l'arrivée à Londres du premier ambassadeur belge résident. Dans les instructions du baron de Hoboken (cf. p. 86), on se borne à lui prescrire de « consoler » les catholiques. Peu après, les Archiducs eux-mêmes, en villégiature à Mariemont, écrivent au président Richardot (28 octobre 1605) :

« Quant au faict des catholicques d'Angleterre, parce que c'est un affaire de longue et difficile cure, nous le pourrons remectre à quelque autre saison »... (2).

Le moment propice allait être indéfiniment retardé par la découverte de la conspiration des Poudres et l'effervescence qui suivit.

Il ne s'agit plus alors de solliciter des faveurs ; on s'efforce seulement de calmer les ressentiments ; c'est tout ce que Hoboken tâche d'obtenir de Cecil.

« Et d'aultant que le bruict couroit que le parlement estoit fort empesché à faire des nouvelles loix contre les catholicques de ce pays, je le priois de ne donner lieu à aulcunes passions, et ne se précipiter, ains bien peser le tout, et estudier à éviter à l'advenir aultres esmotions, sans mectre en plus grand désespoir ceulx qu'il ne peult exterminer du tout pour estre en trop grand nombre, ains les laisser vivoter de leurs biens, ors qu'on ne les emploiast aux charges, offices, ou functions publicques du pays...» (3).

. . . . . .

Mais si les conjurations contre le roi et l'État rendaient infructueuse l'intervention des Archiducs, elles semblèrent un moment devoir être l'occasion d'avantages inespérés tant pour le catholicisme en Angleterre que pour les Pays-Bas espagnols.

Tel était en effet le but d'une combinaison diplomatique, suggérée

(1) Il a paru préférable de ne pas diviser l'exposé des *négociations de 1600-1604*, mais de les présenter d'une venue ; comme elles tournent en somme à l'avantage du protestantisme, elles se placent naturellement dans le tableau de l'intervention des souverains anglais en faveur de leurs coréligionnaires. Cf. plus loin.

(2) *Lettre des Archiducs à Jean Richardot*, 28 octobre 1605. PÉA, *reg. 365*, f° 49 (papiers de l'archevêque J. Richardot).

(3) *Lettre de Hoboken à l'Archiduc*, 22 février 1606. PÉA, *reg. 365*, f° 87. Quelques mois plus tard, dans ses instructions au nonce de Bruxelles, le cardinal Borghèse écrivait : « Havendo quel re [Jacques Ier] conceputo maggior odio contro li catholici dopo la congiura [des Poudres], non ardiscono quelle Altezze di premer molto in aiutarli, per non dar' ombra di proteggerli, mentre sono sospetti a quella corona per la sudetta causa ». Cfr A. Cauchie et R. Maere, *Recueil* cité, p. 17.

Digitized by Google

par le baron de Hoboken, développée par le président Richardot, et que nous devons exposer dans quelque détail; elle montrera tout ensemble et les tendances de la cour de Bruxelles, et le rôle que jouait encore à cette époque dans la politique internationale le « pouvoir indirect » du Saint-Siège en matière de déposition des princes.

Les rapports de Jacques Ier avec la cour de Rome sont un problème dont la solution complète nous échappe encore (1); un point cependant paraît établi : le roi d'Angleterre, qui avait recherché l'appui des souverains catholiques pour parvenir au trône, crut devoir tenir compte, même après son avènement, de la puissance du pape.

Tout en évitant de se compromettre aux yeux de ses sujets protestants, il s'efforça de témoigner à Clément VIII une déférence calculée (2), à laquelle le Pontife répondit en prêchant aux catholiques anglais la patience et la soumission (3).

C'est tout ce que désirait le rusé monarque; car s'il n'avait plus à craindre une attaque armée de l'Espagne assistée par les subsides de Rome, il redoutait les complots des catholiques et par dessus tout l'excommunication et ses conséquences (4). Il en avait été menacé, disait-on, dès avant son accession au trône d'Angleterre (5); il le fut encore dans la suite (6).

(1) Cf. à ce sujet : A. O. Meyer, *Clemens VIII. und Jakob I. von England,* dans *Quellen und Forschungen... herausg. vom Koenigl. Preuss. Histor. Institut in Rom.* Bd. VII, H. 2, (1904) pp. 268-306.

(2) Voir, par exemple, la mission de Sir James Lindsay, envoyé à Rome par Jacques Ier en 1604. Cf. S. R. Gardiner, *History*, cité, t. I, pp. 224 sv.; A. O. Meyer, *Clemens VIII*, cité, pp. 294 sv. — Dans sa proclamation du 22 février 1604, le roi reconnaissait publiquement les obligations qu'il avait à l'évêque de Rome, comme prince temporel, pour ses bons offices. Cf. Dodd-Tierney, *Church history*, cité, t. IV, Append. p. LIX.

(3) Cf. S. R. Gardiner, *History,* cité, t. I, pp. 140 svv.; A. O. Meyer, *Clemens VIII...*, p. 300.

(4) Voir les preuves de cette crainte dans A. O. Meyer, *Clemens VIII...* pp. 299 sv.; *lettre d'Ossat à Villeroi*, février 1596, citée dans Birch, pp. 38 sv. Cfr aussi H. Hallam, *Constitutional history*, ... cité, t. I, p. 398 note.

(5) Philippe II a envoyé, dit-on, Hugh Ven [Owen?] à Rome pour obtenir de Sixte V l'excommunication du roi d'Écosse. *Lettre d'Ossat à Villeroi*, citée plus haut.

(6) Edmundes, ambassadeur à Bruxelles, écrit le 9 octobre 1605, que les jésuites et autres fugitifs anglais travaillent à faire excommunier Jacques Ier. *Lettre à Salisbury*, Birch, p. 229. La requête que nous avons citée plus haut (p. 85, note 5) demande que le roi soit remplacé en Irlande par Don Carlos, frère du roi d'Espagne; il faudra pour cela une bulle du pape, déliant de leur serment de fidélité les sujets irlandais de Jacques. PÉA, *reg. 366*, f° 154 v°. Signalons ce que l'ambassadeur belge rapporte de l'attitude d'Henri IV en cas d'excommunication éventuelle du roi d'Angleterre par le Pape. (Cf. PÉA, *reg. 365*, f° 123 v°.)

Digitized by Google

Or, si l'on se rappelle la vogue dont jouissaient à cette époque les théories sur le tyrannicide, et le retentissement qu'eurent en Angleterre les attentats contre Henri III et Henri IV (1), on comprendra la crainte qu'inspirait à Jacques Ier une sentence de déposition prononcée par le Saint-Siège.

« Tyran », il l'était déjà pour quelqnes catholiques qui niaient son droit à la couronne (2); excommunié par le pape, il eût été, craignait-il, infailliblement condamné à une mort violente (3). Car les opinions d'école de quelques individus étaient attribuées à tous les catholiques sans restriction, et, quoique la licéité du tyrannicide eût été défendue par des auteurs protestants (4), on affectait de la considérer comme un dogme papiste. Le roi lui-même proclamait solennellement que le meurtre des princes pour motif de religion, prohibé par toutes « les sectes d'hérétiques, sans excepter turcs, juifs ou païens, ni même ceux de Calicut qui adorent le diable », est considéré comme légitime et même comme méritoire par les catholiques romains (5) ; et le placard du 22 février 1604 déclare que les princes protestants ne pourront jouir d'une paix durable, tant que Rome

(1) L. de Groote, l'agent belge à Londres en 1610, dans un rapport sur la situation des catholiques anglais, parle de leurs ennemis, qui tâchent d'obtenir du roi de nouvelles rigueurs, « se servans du malheureux paricide du feu roy de France pour tenir celluy-ci en une continuelle appréhension de ses subjets catholiques et l'animer à les esloigner et bannir de sa couronne, comme gens qui menassent sa vie. » PÉA, *reg. 365*, f° 311 v°.

(2) On rencontre parfois dans les écrits de l'époque des expressions comme celle-ci : « el rey Iacobo de Inglaterra, aunque sin titulo ni aun apparente goça la corona ». PÉA, *reg. 366*, f° 154 v°. On sait que, pour la plupart des écrivains polémistes de cette époque, l'usurpateur, le *tyrannus absque titulo*, peut être combattu par ses sujets, voire assassiné, et cela même d'autorité privée ; cf. entre autres, les *Vindiciae contra tyrannos*, la *République* de Bodin, l'*Apologie pour Jean Châtel* de Boucher, le *De iusta reipublicae ... autoritate de* Rossaeus.

(3) Il faut avouer que les déclarations de certains prisonniers n'étaient pas faites pour rassurer le monarque. Un nommé Strange avait déclaré, disait-on, qu'il était permis de tuer un roi excommunié. *Lettre du comte de Shrewsbury à Salisbury*, 3 août 1609, Lodge, *Illustrations*, cité, t. III, p. 266. Un jeune homme, arrêté à son retour du continent, ayant déclaré que tuer le roi sur l'ordre du pape était licite, l'archevêque de Canterbury s'empressa d'en informer Jacques Ier. Cfr H. Foley, *Records*, cité, t. VII, pp. 1082 sv. On trouvera dans Dodd-Tierney (*Church history*, cité, t. IV, pp. cxcii svv.) des extraits des réponses de 22 prêtres interrogés, en 1615, sur la question de la déposition des princes et sur le tyrannicide.

(4) En voir une énumération dans B. Duhr S. J., *Jesuiten-Fabeln*, pp. 670 svv. Fribourg en B., 1899. Sur les doctrines de Poynet, évêque anglican sous Marie Tudor, cfr Dodd-Tierney, *Church history*, cité, t. IV, Append. pp. cc svv. note.

(5) Dans son allocution au parlement, le 9 novembre 1605; citée par Dodd-Tierney, *op. cit.*, t. IV, p. 62 note.

Digitized by Google

s'arrogera le droit de disposer des monarchies et de délier les sujets de leur serment de fidélité (1).

Cette inquiétude du gouvernement anglais était de nature, semblait-il, à offrir un point d'appui à la diplomatie des Archiducs : en l'exploitant habilement on pourrait peut-être ménager un compromis entre le roi et le Saint-Siège (2).

L'affaire paraît s'être emmanchée presque par hasard. En février 1606, le comte de Salisbury, parlant à l'ambassadeur belge de la conspiration des Poudres,

« entra en long discours sur la dite trahison, disant entre aultre propos que le pape estoit autheur d'icelle, et que la doctrine de notre religion l'enseigne, pour ce qu'elle excommunie *de facto* tous princes héréticques et absoult tout vassal de leur obéissance et lui permect de mectre la main dessus, par où, tant que les catholicques seront icy, ce royaulme ne peut être asseuré. Je luy dys que je pensois que le pape n'avait oncques rien sceu de cette trahison, et que ce n'estoit pas la doctrine de notre religion, ains le désespoir qui avoit mys ces gens en ce meschant et vrayment désesperé acte... Qu'il est vray que notre doctrine de l'église porte que ceulx qui sont d'autre religion que la nôtre sont excommuniés *ipso facto* et séparés de la communion de notre église, mais que partant il n'est pas licite à chascun de mectre la main sur iceulx et moings au vassal sur son prince, s'il n'y a de ce particulière déclaration ou décret du pape, qui seul les peult distraire de leur obéissance. »

Cette théorie était loin d'être la « doctrine de l'église » ; mais en faisant dépendre des dispositions personnelles du pape l'*exécution* d'une sentence éventuelle de déposition, elle donnait lieu à une médiation tout à l'avantage du médiateur ; c'est sur la déclaration papale que roulera tout le reste de la combinaison.

Le baron de Hoboken poursuit son entretien avec Salisbury :

« Estant ce roy en paix, amy et confédéré avecq Sa Majesté Catholique et [l'Archiduc], on se peult assurer que le pape ne fera jamais cette déclaration et qu'il ne faut doubter que cette paix n'ait été commencée et faicte du sceu d'icelluy. — Il me dict : Encores qu'il ne l'a faict astheures, il le peult faire quant il veult, et nous ne voulons estre en sa subjection. Si le roy d'Espaigne et les Archiducqs se veulent submectre à luy, le roy mon maître ne le veult pas. — Je luy dis que nos princes ne se submectent au pape qu'au spirituel comme vicaire de Dieu, mais au temporel ils estoient et demeuroient princes absoluts. — Bien, me dict-il, nous le reconnois-

(1) *A proclamation commanding all jesuits, seminary priests and other priests to depart the realm. Feb. 22, 1604.* WILKINS, IV, 376, cité par DODD-TIERNEY, *op. cit.*, t. IV, App. p. LVIII.

(2) Voir une tentative analogue de la part du nonce de Bruxelles, dans la correspondance de Sir Thomas Edmondes en 1605. *Record office* à Londres, *S. P. Flanders*, vol. 7, p. 232 vo.

Digitized by Google

trons comme ung grand prince, et le premier pontife de l'Europe, et mesmes advouerons la succession, mais *qu'il declaire et publie que pour nul poinct ny mesmes pour celuy de la religion il est permys au vassal de se soubstraire de l'obéissance de son prince, et moings de mectre la main sur sa personne.* — Je luy dys, que si le roy de la Gde-Bretaigne avecq cela voulut *permectre icy les catholicques, sans leur otter leur bien*, comme il admect les puritains, je pensois que le pape, pour prévenir à tels mauvais actes comme le passé, s'y pourroit laisser induyre, et qu'on devoit sur ce entrer en communication avecq luy et tâcher de le comprendre en notre traitté. — Il me l'advoua et dict qu'il pensoit que le roy son maître le feroit... Et sur la fin me dict qu'il ne désire rien plus que de veoir ladite déclaration du pape »... (1).

Envoyé à Bruxelles, le récit de cette conversation n'y demeura pas infructueux; trois semaines plus tard, les Archiducs répondaient à leur chargé d'affaires à Londres, approuvant grandement sa conduite et lui ordonnant de poursuivre la négociation entamée (2).

Ces instructions furent minutées par le président Richardot, et peut-être n'est-il pas téméraire d'affirmer que l'habile ministre en est également l'inspirateur; en passant par son esprit, l'idée d'une médiation en faveur du catholicisme s'est compliquée d'une arrière-pensée politique : puisque les Pays-Bas peuvent être utiles à l'Angleterre, il est juste qu'ils tirent avantage de la combinaison; elle peut avoir pour eux, grâce à une alliance plus intime avec la Grande-Bretagne, d'heureuses conséquences au point de vue commercial et politique. Il faudra donc persuader le gouvernement anglais que la nouvelle paix lui sera profitable à lui-même : elle lui assurera en même temps la loyauté des catholiques et le bon vouloir du pape.

En fait, ce bon vouloir lui est acquis. Les Archiducs, ou plutôt Richardot, commencent par en assurer le baron de Hoboken :

« Avant vous esclaircir de notre intention, nous vous dirons deux poincts, que et vous devez tenir pour véritables. Le premier est que le pape at en abomination ceste dernière trahison, tant s'en fault qu'il en soit autheur, comme à tort le charge ledit comte [de Salisbury. Cf. ci-

(1) *Lettre de Hoboken à l'Archiduc.* 22 février 1606. PÉA, *reg. 365*, f° 87 svv. (nous soulignons nous-mêmes quelques passages). Les extraits cités sont suivis du commentaire suivant par le baron de Hoboken (en chiffre) : « A quoy j'adjousteray qu'ils me semblent qu'ils ont peur, soit des menasses qu'on leur faict de nouvelles trahisons, ou de quelque alliance avecq la France; et si l'on prétend de traicter quelque chose en ceste matière, comme le nonce m'a tenu propos à mon partement de là, il est astheures temps, mais il y fault employer des gens qui ayent aultant de discrétion que de zèle ».

(2) *Lettres des Archiducs à Hoboken*, 18 mars 1606. PÉA, *reg. 365*, f° 92 svv. (entièrement chiffrée; la minute est de la main du président J. Richardot; les mots soulignés le sont dans l'original).

Digitized by Google

dessus]; et pour preuve de ça, ayant ledit pape entendu qu'on voulloit en incoulper quelques jésuites, il a sérieusement admonesté ceulx qui sont à Rome de ne se laisser porter à telles damnables practiques, et escript à son nonce icy résident de défendre expressément de sa part à ceulx d'icy, ne se mesler ny peu ni beaucoup des affaires d'estat d'Angleterre, ny y nourrir factions au préjudice du repos du royaulme (1). L'aultre [preuve est] qu'il at escript audit nonce d'advertir aux Anglois catholicques d'icy qu'il désire qu'eux et tous les catholicques d'Angleterre se comportent modestement et paisiblement soubs l'obéissance de ce roy, sans lui susciter nouveaux mouvemens, soubs espoir qu'il s'addoucira en leur endroit et les lairra quiètement vivre en leurs maisons sans les travailler ou rudoyer, comme l'on a faict du passé. Ces deux *points vous seront vérifiés par extraits des lettres de Rome, que croyons vous seront envoyés quant et ceste* ».

Cependant, comme la crainte de l'excommunication est la base de la négociation, il faut se garder de l'étouffer, mais au contraire veiller à en tirer parti.

« Cecy se dict pour votre meilleure instruction, mais pour le tenir à vous seul, sans le déclarer audit comte, et afin que puissions aussi en faire notre proffit; pource qu'estant chose qu'ils désirent et doibvent desirer pour leur asseurance, il sera bien qu'en ceste occasion nous tirions d'eux l'assistance qui de raison nous est deue, et dont jusques à maintenant nous n'avons veu les effects que nous sommes promis de l'amitié de ce roy, non plus en ce de l'ouverture du trafficque qu'à desfavoriser nos rebelles, desquelles au commencement il se professait peu amy. »

Voilà donc le but à poursuivre; pour l'atteindre, il faut faire valoir les avantages que l'Angleterre retirera d'une alliance plus étroite; le premier est l'amitié du pape.

« Or, puis que ceste practique s'est (comme vous dictes) commencée par ledit comte, il convient que discrètement allez l'entretenant et nourrissant. Et afin qu'elle ne nous soit infructueuse, vous debvez le tenir en crainte de la puissance et auctorité du pape, auquel les catholicques déférent tant, qu'ils se tiennent pour fort satisfaicts et appaisés en leurs consciences, exécutans ses décrets et commandemens, pour rudes et rigoureux qu'ils soient. Et que partant, en poinct d'estat, ils doibvent chercher tous moyens pour l'adoucir, parlans de luy modérément et avecq le respect qui est deu à ceste tant ancienne et suprême dignité, sans le qualifier ny d'antichrist ny d'aultres semblables convices, qu'entr'eux ils n'usent que trop légèrement ».

(1) A propos de cette lettre et de celle du général des jésuites sur le même sujet, cfr J. Morris, S. J., *The condition of catholics under James I*, pp. 76 sv. Londres, 1872. Dans sa réponse, le P. Garnet fait prier le pape d'envoyer une bulle défendant aux catholiques de recourir aux armes (*ibid.*) — Le nonce de Bruxelles, Frangipani, est signalé par l'ambassadeur anglais comme étant favorable à Jacques Ier. *Lettres d'Edmundes à Salisbury*, 20 octobre 1605, Birch, p. 235.

Digitized by Google

Une autre conséquence heureuse de la paix sera d'assurer à la couronne d'Angleterre la loyauté de ses sujets catholiques : jusqu'ici ils ont cru pouvoir compter sur les Espagnols pour les aider dans leur résistance; mais cet espoir tombera, quand ils verront s'établir une alliance plus étroite entre la Grande-Bretagne et les Archiducs. L'ambassadeur déclarera donc à Salisbury :

« que c'est ung vray abus, comme vous luy avez fort bien dict, s'ils pensent exterminer tous les catholicques du royaume, en estant le nombre infini et qui, tant plus grande sera la persécution, tant plus se verra croistre et augmenter. — Après que luy aurez bien inculqué ce poinct, vous passerez plus avant et direz que de vray (et c'est notoire à tout le monde) les rois d'Espagne ont tousjours, par dessus tous aultres princes, esté fort zéleux de la religion catholique, apostolique et romaine, et que nous avons la même nourriture et créance, et que tous ceulx qui se sont veus foullés et oppressés par ceulx de la nouvelle religion, ont tousjours fondé leur principal appuy sur l'Espagne et les Pays-Bas, et qu'apparemment les catholiques d'Angleterre en sont encor au mesme, et s'y fonderont d'advantage s'ils voient que ceste notre paix et amytié n'est si ferme quelle debvroit et que nos rebelles et ennemys, qui sont ceux du roy notre frère, sont secourus, assistés et favorisés par ce roy et ses principaux ministres; et qu'ores que l'intention de notre dit frère et la nôtre soit tout aultre, si ne lairront-ils d'en juger aultrement et, sur ce fondement et l'espoir de n'estre abandonnés, attenter contre la personne de leur roy ou contre son estat ».

Ces préliminaires posés, on pourra en venir à la proposition elle-même : que le gouvernement anglais cesse d'assister les Hollandais, qu'il tolère les catholiques, et les Archiducs obtiendront que le pape s'engage à ne pas déposer le roi d'Angleterre.

« Le vray remède à tous ces dangers [de la part des catholiques] serait d'une fois les désabuser, et faire croyre qu'ils ne doibvent attendre secours ny d'Espagne ny d'icy, et que vous ne voyez aultre moyen plus asseuré que, sans se contenter de ceste paix, qui est plus tost en apparence que d'effects, procurer une aultre liaison d'une amytié plus estroitte et plus ferme que ceste icy, qui seroit le vray chemin pour rompre les desseings de ceulx qui aspireraient à nouveaux troubles et remuemens. — Que son roy ne peult donner à notre frère et à nous plus solide gage de la syncérité de son amytié, qu'à pacifier les troubles du Pays-Bas, dont vous sçavez qu'il a le pouvoir; que cela nous obligeroit à luy correspondre de la mesme syncérité et que, s'il voulloit vous en asseurer, vous oseriez bien promectre ou du moings espérer que notre dit frère et nous procurerions telle déclaration du pape, que le royaulme d'Angleterre seroit en paix et tranquilité, moyennant qu'aussi on y laissa vivre les catholicques en repos et quiétude ». Enfin, il faudra insister sur le danger d'exaspérer les catholiques : « Qu'il n'y peult avoir seurté tandis que les catholicques seront rudement traittés et qu'on continuera a leur prendre leurs biens, n'estant que trop véritable ce qu'on dict en commung proverbe, que qui perdt son bien, perdt son sens. »

Digitized by Google

Ces combinaisons, savamment élaborées à Bruxelles, durent attendre, pour se faire jour, que l'ambassadeur belge en trouvât l'occasion; il crut le moment venu quand, au cours d'une conversation avec le comte de Salisbury (3 mai 1606), on en vint à parler des griefs réciproques et du peu de stabilité de la paix.

« Et tombant de là sur le discours contenu aux lettres de V. A. du 18e de mars en ciffre, luy dys que j'appréhendois ces umbrages, et que je voyois qu'ils ne cesseront jamais tant que l'on ait désabusé les catholiques, qui sont en ce royaulme par trop zéleux et hardys, afin qu'ils ne trouveront ny en l'Espagne ny vers nous l'appuy qu'ils se persuadent, nomément en chose qui soit contre la paix et contre le service du roy de la Grande-Bretagne, et ainsi poursuivys le propos suyvant les dites lettres de V. A. »

Si le diplomate belge, au lieu de traiter avec le premier ministre, avait pu s'adresser au roi lui-même, il aurait peut-être pu faire quelque impression sur son esprit. Jacques Ier n'eut jamais beaucoup de sympathie pour les Provinces-Unies; quand la mort de Salisbury (1612) fit retomber sur lui le soin des affaires extérieures, il abandonna la politique traditionnelle d'hostilité contre l'Espagne.

Auprès de Robert Cecil les propositions des Archiducs étaient condamnées d'avance à l'insuccès; il eût peut-être consenti à acheter la tranquillité du royaume en accordant quelque relâche aux catholiques, et en reconnaissant la primauté d'honneur du siège de Rome; mais c'était trop d'exigence de demander, en retour d'une garantie aléatoire, la rupture de l'alliance hollandaise; c'eût été le renversement de la politique qui avait fait la grandeur de l'Angleterre d'Élisabeth.

Les avances du baron de Hoboken aboutirent donc à une fin de non recevoir.

« Il m'oyoit avecq assez bon visage, louant le bon zèle que j'avois au repos de ce pays, jusques à ce que je dys que le plus grand gage que le roy son maître nous pourroit donner pour asseurance de plus estroicte liaison estoit d'appaiser les troubles de notre pays. Cela le fit au tout changer de visage et de stile de parler, comme chose qu'il me semble abhorer, et m'objecta que V. A. ne faisoit rien pour le roy son maître qui l'oblige à cela, et qu'aussi il ne se peult faire si les aultres princes n'y inclinent; et continua son propos à exaggérer le grand bien que V. A. en auroit, et le peu qui redouteroit au roy de la Grande-Bretagne par la déclaration du pape que je luy donnois espoir d'obtenir, disant ne l'estimer rien, puisque le pape la pourroit révocquer quant il vouldroit; que son maître estoit excommunié du pape *ipso facto* en faisant mourir les prebstres, comme luy avoit dit le général des jésuittes, icy prisonnier, et que partant il ne s'en pouvoit asseurer ny faire estat de ladite

Digitized by Google

déclaration. — Et ainsi, le voyant si esloigné de la raison, abbrégeay doulcement ce propos...» (1).

Le plan du gouvernement de Bruxelles échouait donc totalement; avec l'espoir des avantages politiques on perdait l'occasion de venir en aide aux catholiques d'Angleterre. Mais la diplomatie belge ne renonçait pas à y travailler.

. . . . . .

Le jour même de son échec auprès de Salisbury, le baron de Hoboken eut une audience du roi; habilement, il y mit en lumière la condition inférieure qui était faite aux « récusants » catholiques vis-à-vis des puritains, dont les tendances anti-monarchistes étaient bien connues.

L'ambassadeur avait parlé des dangers que couraient ses coréligionnaires : le roi répondit.

« Pour le regard [des] ... catholiques, ... qu'il ne les perséquute pas, bien qu'il les poursuyt pour les faire obéir aux loix du royaume. — Je dys que cela estoit directement contre leur religion, et qu'ils ne pouvoient aulcunement fréquenter ces églises, et tels aultres poincts contenus audites loix; et qu'à mon jugement l'unique moyen de les tenir coy et en repos et asseurer son estat seroit de leur accorder liberté de conscience sans les constraindre à ce que dessus, comme il faisoit au regard des puritains. — Il me dict qu'en ce parlement avait esté traitté de cela, pour y obliger seulement les catholicques sans les puritains, mais qu'il avoit déclaré son intention estre qu'il fust général et que tous eussent à fréquenter une église. D'aultant qu'il ne pouvoit permectre le contraire ny dispenser ce poinct sans irriter extrémement son peuple et se mectre en danger d'estre lapidé, tant ils sont jaloux de l'observation des loix du royaume » (2).

(1) *Lettre de Hoboken à l'Archiduc*, 3 mai 1606. PÉA, *reg. 365*, f° 112 sv. Il ne sera pas sans utilité de mettre en regard de cette médiation manquée, des tentatives analogues du gouvernement de Madrid. Au mois d'octobre 1606, le duc de Lerme déclare à l'ambassadeur Cornwallis que si le roi d'Angleterre voulait se montrer tolérant envers ses sujets catholiques, « le pape pourrait être amené, en vue d'assurer la sûreté de Sa Majesté et leur obéissance, a faire tout ce que lui et son Conseil désireraient ». *Lettre de Cornwallis au Conseil*, 10 octobre 1606. WM, t. II, p. 256. — Une autre conférence (du mois de mars 1608) montre mieux encore la disposition des esprits. Le duc, après avoir traité avec le nonce, promet d'obtenir que le pape garantisse au roi la fidélité de ses sujets catholiques; Cornwallis répond : que le roi ferait bien peu de cas d'une pareille garantie; que ce serait une reconnaissance implicite de la juridiction du pape; que, si cette garantie devait amener la tolérance, l'admettre serait introduire le cheval de Troie; toutefois, que si le pape voulait renoncer à son prétendu droit de déposition, on aviserait. *Lettre de Cornwallis à Salisbury*, mars 1608. WM, t. II, p. 484.

(2) « Et quant aux prebstres, qu'il ne leur faict aultre mal que de les envoyer hors du pays, c'est-à-dire ceulx qui se sont rendus prebstres depuis le temps de la dernière

Digitized by Google

Quelques années plus tard, pendant les négociations du mariage espagnol, Jacques Ier crut pouvoir braver les vœux de la nation et parler de tolérance pour les catholiques (1); mais tant que vécut Salisbury, tous les efforts des ambassadeurs étrangers échouèrent devant son attitude décidée.

En 1606, par exemple, à l'occasion des pourparlers en vue d'un mariage entre le prince de Galles Henri-Frédéric et l'infante Anne (2), le baron de Hoboken fit une tentative auprès du premier ministre; Salisbury promit

« qu'on consentirait tout ce qu'elle voudrait pour elle et sa suite. — Et moy qu'on debvroit aussi permectre que tous catholiques puissent vivre, quant ores on ne les admit à aulcunes functions. — Il me réplicqua que je perdois temps à parler de cela, et que j'estois mal informé de me persuader qu'il y a tant de catholicques en ce pays, qu'il n'y a pas la dixième partie »... (3).

. . . . . .

Les insuccès répétés que rencontre la politique des Archiducs en Angleterre n'ont rien qui doive étonner; aux causes générales, qui ont été en partie exposées plus haut (p. 87 svv.), il faut ajouter celles qui naquirent de conjonctures particulières.

Telle fut la mésintelligence profonde qui surgit entre les deux gouvernements à la suite de la conspiration des Poudres. La cour romaine, qui fut fréquemment l'inspiratrice des démarches des Archiducs, se rendait compte de la prudence avec laquelle ils devaient agir à la suite d'un événement qui avait rendu odieux le

royne; car ceux qui le sont dès celuy de la royne Marie, il les souffre et, quant il s'en est treuvé, il les a faict mectre incontinent en liberté, pour ce que notre religion estoit lors observée et permise ». *Lettre de Hoboken à l'Archiduc*, citée dans la note précédente, f° 116.

(1) Cfr plus haut, RHE, t. VI (1905), p. 825.

(2) Cfr S. R. Gardiner, *History*, cité, t. I, pp. 220, 343, t. II, p. 23.

(3) *Lettre de Hoboken à l'Archiduc*, 18 octobre 1606. PÉA, *reg. 365*, f° 148. C'est ici l'endroit de signaler un document sans date ni signature, mais qui paraît émaner de la cour pontificale à l'occasion des projets d'alliance de 1604. Il est intitulé : « *Diversi considerationi d'importantia sopra l'alliança que pretende il R. d'Inghilta con la Mata di Spagna :* nous en extrayons les passages qui concernent l'archiduc Albert : « Il R. d'Inghilt∞ non puo promettere piu (ni deve accordar meno) che la liberta di conscientia a gli catci et una chiesa in ogni provincia, et di questo non fara difficultà... Si desidera, come cosa necessaria, che la Ma. Cat. vada intertenendo la pratica della alliança et, per dar magior gusto al re d'Inghilta et di tirarlo piu oltre, potranno la Ma. Cat. et S. A. presentargli la propositione che seguita. Che promettendo il re et osservando la sudetta cocessa libertà di conscientia con una chiesa in ogni provincia et città, per spatio di 2 anni, promette S. Ma. Catca, al fin delli doi anni, di voler dare in dote con la serenissma princessa un milion di scudi ».

Digitized by Google

catholicisme. Les instructions au nonce de Bruxelles sont suggestives à cet égard (cf. plus haut, p. 88, note 3).

Mais nulle part peut-être les obstacles qui entravèrent l'action des Habsbourg en Angleterre n'ont été mieux exposés à cette époque que dans une lettre de l'agent belge à Londres en 1610.

Les circonstances dans lesquelles elle fut écrite y sont indiquées; elles montrent que le gouvernement de Bruxelles restait fidèle à sa ligne de conduite et continuait à se préoccuper des catholiques anglais; la réponse que lui envoya son représentant est trop instructive pour n'être pas citée presque en entier.

« J'ai receu les lettres de V. A. du 2 et 8 de ce mois. Ayant en suite de son commandement considéré meurement l'estat présent des catholiques de ce royaulme, je ne trouve pas que V. A. puisse apporter aulcun soulagement à leurs afflictions, ny par lettres ny par aultre office découvert. Car, comme les intercessions de V. A. aultant que à celles du roy d'Espagne seront tousjours umbrageuses à celluy de la Grande-Bretagne et son Conseil, qui voyent que les catholiques n'ont d'aultre plus seur appuy que celluy des princes de la maison d'Autriche, non seulement la faveur de V. A. sera infructueuse, mais apparemment dommageable à ceulx qu'elle désire ayder et soulager, mesmes en ce temps de l'assemblée prochaine du parlement, où se forgent toutes ces loix rigoureuses contre ceulx de ladite religion, et où se trouvent tousiours des personnes apostées qui, par leurs discours artificieusement et malicieusement accommodés, font croyre au roy et au peuple que cest isle est assez gardée contre les ennemys du dehors, moyennant qu'ils l'asseurent de ceulx de dedens, qu'ils dient estre seulement les catholiques, et lesquels partant ils taschent de brider par les lois plus sévères qui se peuvent excogiter... Au moyen de quoy, quand bien ledit s^r roy, suyvant sa clémence naturelle, seroit inclin à donner quelque chose aux prières de V. A. pour la consolation des catholiques, il en seroit détourné et empesché par ceulx dudit parlement, qu'il ne veult ny peult desgouster, d'aultant que pour en tirer l'ayde de deniers pour laquelle principalement il les a convoqué, il faut qu'il les tient contents et qu'il s'accommode à leurs conseils... Dieu sçait comme les hérétiques d'Angleterre, de France, et des Provinces-Unies contribuent soubsmain leur venin à ces funestes remonstrances, qui treuvent tant plus de créance en l'âme dudit seigneur roy, qu'estant naturellement bon, il est aultant susceptible de craincte comme affectionné au repos » (1).

* * *

(1) *Lettre de Louis de Groote à l'Archiduc*, 30 septembre 1610. PEA, *reg. 365*, f° 313 svv. Loin de rien obtenir pour ses coréligionnaires anglais, l'agent des Archiducs à Londres dut, en 1621, empêcher qu'on ne persecutât ses nationaux; voici comment il raconte l'événement : « Se va haziendo una inquisicion gñal por todas las casas, y a todos obligan a tomar el juramto, y lo propio hizieron con los vasallos de S. A. que tratan aqui, sin tener respeto ny a la calidad de las personas ny al tratado

Digitized by Google

Il y avait, à l'échec de l'intervention des Archiducs, une explication plus simple, mais qu'un diplomate des Pays-Bas espagnols pouvait bien avoir quelque peine à concevoir.

Si cette intervention avait eu, pour combattre l'influence grandissante du puritanisme, celle de la force et du prestige politique, elle eût peut-être réussi à obtenir quelques concessions. En réalité, la seule force matérielle dont elle disposât — l'appui de l'Espagne — était une faiblesse ; la considération que l'Angleterre aurait pu témoigner au souverain d'un état libre, elle le refusait à un prince qui n'était pas à ses yeux beaucoup plus qu'un gouverneur-général.

Sans doute, en cédant en dot à l'infante Isabelle les dix-sept provinces, Philippe II avait prétendu créer un État autonome, qui eût en droit international les prérogatives de la souveraineté (1) ; sans doute aussi l'envoyé des Archiducs à Londres avait le rang d'ambassadeur ; mais comme son collègue de Paris (2), il avait quelque peine à faire admettre la thèse du « transfert » des Pays-Bas Catholiques.

Périodiquement, le gouvernement anglais élève à ce sujet des doutes qui sont significatifs. Lors des négociations pour la paix en 1604, les commissaires du roi d'Espagne agissent, écrit Richardot,

« comme si ... tout fut du roy et rien de vos Altesses Sérénissimes, dont nous nous appercevons bien les Anglois ne laissent de se rire soubs leur chappeau, et ferait cecy confirmer l'opinion que plusieurs ont, que le transport des Pays-Bas n'est qu'une chose simulée » (3).

Deux ans plus tard (1606), Jacques Ier demande l'extradition d'un Anglais réfugié aux Pays-Bas ; et comme on allègue qu'il faut d'abord la permission du roi d'Espagne, il prend texte de cette réponse malheureuse.

« Ne se monstrant trop content, il me fyt ung long discours, écrit Hoboken, commençant à entonner qu'il avoit pensé avoir traitté avecq ung prince absolut et tel qu'ont esté les ducqs de Bourgoigne, mais qu'il voioit bien qu'il y avoit aultre supérieur; et que s'il se falloit remectre au roy d'Espagne, ce n'estoit estre absolut ; que luy estant icy prince absolut

de las pazes ; de que me fuy a quexar al Consejo, representandole el agravio que se les hazia, y quan differentemte eran tratados los Ingleses en los estados de S. A.; y sobre esto embio el rey el dia sigte sus ordenes al mayre de Londres paraque no procediesse mas contra ellos ny contra ningun otro foraltero ». *Lettre de J.-B. van Maele à A. Suarez de Arguello,* 19 mars 1621. SEG, *nº 363*, place chronologique.

(1) Cfr V. Brants, *L'autonomie internationale de la Belgique sous les Archiducs Albert et Isabelle (1598-1621).* Mâcon, 1901.

(2) Cfr V. Brants, *L'autonomie*, cité, p. 13 note.

(3) *Lettre des Commissaires aux Archiducs*, 23 juin 1604 (minute de la main de Richardot). PÉA, *reg. 364*, fº 132.

Digitized by Google

ne consulteroit personne en semblable occasion, ains trouvant en ses royaulmes quelque estranger, de quelque qualité ou subiect à quelque prince que ce fust, s'en feroit maître et l'envoyeroit à son amy confédéré, quant il en seroit requis en ung cas tel que cettuy-cy » (1).

Même plainte sur le même sujet deux ans plus tard :

« que si V. A. est prince absolut, estant si bien né que le roy d'Espagne mesmes, ne se deveroit tant submettre à luy, que pour son respect retenir ces traistres » (2).

L'observation n'était que trop bien fondée; si en droit les Pays-Bas Catholiques furent indépendants jusqu'à la mort de l'archiduc Albert (1621), en fait — on le sait — ils subirent, dans une large mesure, l'autorité de l'Espagne (3).

Cette influence se manifeste visiblement dans les négociations avec l'Angleterre : en 1604, les commissaires pour la paix reçoivent comme instructions de subordonner leur action en faveur des catholiques, à celle des commissaires espagnols (4). Ils doivent s'accommoder à l'humeur du sénateur Rovida, représentant Philippe III,

« afin de ne subministrer aux Anglois matière de se rire des uns et des

(1) « Et comme en la continuation de son discours, il vynt à répéter quelque fois que V. A. n'estoit doncq pas absolut, je luy dis avecq modestie que V. A. estoit prince absolut, aultant que oncques furent les ducqs de Bourgoigne ses prédécesseurs, et qu'elle ne debvoit estre tenue en aultre rang; mais qu'ayant tant d'obligation au roy son frère, qui luy a donné la Sérme Infante en mariage et les Pays-Bas en dot, et l'assiste si libéralement de ses moyens pour l'y maintenir et réduyre ce qu'est distraict de son obéissance, elle ne pouvoit sinon monstrer le respect qu'elle luy porte, n'estant chose nouvelle qu'ung prince enveloppé en guerre avecq ses subiets, et assisté d'ung aultre prince son amy, lui porte respect tel que V. A. audit roy son frère. Et que partant je le priois .... de n'interpréter la responce de V. A. à faulte de pouvoir, ains à l'obligation de ce respect ». *Lettre de Hoboken à l'Archiduc*, 12 janvier 1606. PÉA, *reg. 365*, f° 71 sv. On constatera que l'ambassadeur à Londres fait, à la même objection, la même réponse que son collègue de Paris. Cf. V. Brants, *L'autonomie*, cité, p. 13 note.

(2) « Je dis que vrayment V. A. estoit prince absolut et byen né, mais qu'elle portait beaucoup de respect audit roy son frère, et qu'il sçavait les obligãons qu'il luy avoit ». *Lettre de Hoboken à l'Archiduc*, 31 janvier 1608. PÉA, *reg. 365*, f° 208 v°.

(3) Cf. V. Brants, *L'autonomie*, cité, pp. 14 note, 15, 17.

(4) « Mais comme apparemment le roy notre frère aura commandé aux siens d'en traitter, vous leur lairrez ce poinct et toutes les circonstances, horsmis que doulcement vous ayderez et seconderez ce qu'ils en proposeront ». En marge de la minute (f° 403), mais barré, est écrit le passage suivant : « Notez que tout cecy de la religion est seullement pour advertissement, et que debvrez en laisser principallement convenir à ceulx d'Espagne ». *Instructions aux commissaires*, 12 avril 1604. PÉA, *reg. 358*, f° 400 v°.

Digitized by Google

aultres » (1). Et quand les Archiducs leur reprochent d'avoir trop accordé aux Anglais, Richardot répond, en faisant allusion à ses collègues espagnols : « V. A.... aurat... pitié... de nous aultres ses pauvres serviteurs, à qui elle a donné non des compagnons mais des maîtres et qui y entendent possible moings que nous » (2).

Or, au commencement du XVIIe siècle, la puissance espagnole déclinait rapidement; le prestige extérieur des Archiducs, qui lui était subordonné, partageait sa fortune : aux yeux de l'Angleterre leur principauté n'était que l'humble satellite d'un astre qui s'obscurcissait.

Londres. *(A suivre.)*

L. WILLAERT, S. J.

(1) *Lettre des Archiducs aux Commissaires*, 6 juillet 1604. PÉA, *reg. 364*, f° 179. Comparez les instructions à Jehan Richardot sur la conduite à tenir vis-à-vis du duc de Sessa. V. BRANTS, *op. cit.*, p. 14.

(2) *Lettre particulière du président Richardot à l'Archiduc*, 26 juillet 1604. PÉA, *reg. 364*, f° 220 v°.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS.

A. Capelli, *Cronologia e calendario perpetuo.* (Manuali Hoepli.) Milan, U. Hoepli, 1906. In-16, 419 p. F. 6,50.

Tous ceux qui s'occupent de travaux historiques sauront gré à M. Capelli de leur avoir donné dans un format très pratique un excellent manuel de chronologie et un calendrier perpétuel très soigné. Le manuel est divisé en douze parties : 1. Série des consuls romains de l'an 1 à l'an 566 de l'ère chrétienne ; — 2. Table de concordance par années de l'ère chrétienne, de l'ère byzantine et de l'ère d'Espagne, avec en regard l'indication des différents souverains qui régnèrent plus ou moins effectivement sur l'Italie et la suite chronologique des papes d'après le *Liber pontificalis* édité par Mgr Duchesne; — 3. Table des Pâques d'après le calendrier julien de 1583 à 2000 pour les pays qui n'acceptèrent pas la réforme grégorienne ; — 4. Index des noms des empereurs, rois, papes et antipapes mentionnés au chapitre II; — 5. Concordance de l'ancien calendrier romain avec le calendrier moderne ; — 6. Calendrier perpétuel julien et grégorien qui correspond avec la seconde table de concordance ; — 7. Glossaire des dates et surtout de celles qui ont cours en Italie ; — 8. Index alphabétique des principaux saints et bienheureux, pour chacun desquels on indique la qualité, la date de mort, et s'il y a lieu les localités où il reçoit un culte spécial ou dont il est le patron ; — 9. Table de concordance de l'ère chrétienne et de l'hégire mahométane ; — 10. Table de concordance de l'ère de la République française et de l'ère vulgaire ; — 11. Tableau chronologique des souverains des principaux États européens. Le paragraphe consacré à l'Italie est de beaucoup le plus développé et rendra de grands services, mais il convient de se servir avec circonspection de la chronologie dressée par M. Capelli, car elle est loin d'être définitive puisqu'elle est basée sur des travaux la plupart anciens, qui pour le Moyen Age sont très insuffisants. De courtes notions de chronologie et une très bonne table des matières complètent le manuel.

Pourquoi la république de Saint-Marin ne figure-t-elle pas parmi les petits États italiens? Pourquoi passer sous silence le royaume de Majorque qui fut en relations constantes avec Gênes et Venise? Inutile d'ajouter que malgré sa perfection le manuel de M. Capelli ne dispensera de consulter le trop volumineux Mas-Latrie, mais c'est l'inconvénient de tout manuel de ne pas répondre à tous les desiderata.

G. Mollat.

Digitized by Google

Dr Joh. Franz Seraph Muth. *Die Heilstat Christi als stellvertredende Genugtuung. Eine historisch-dogmatische Studie.* Munich, G.-J. Manz, 1904. In-8°, IV-237 p. M. 3.

Le Christ est le rédempteur de l'humanité déchue. Il l'a réellement délivrée de la coulpe et de la peine du péché et rétablie dans la grâce et l'amitié de Dieu. C'est le *comment* de cette œuvre salutaire que le Dr Muth recherche dans cette dissertation présentée à la faculté de théologie de Munich. Le titre de l'ouvrage indique clairement la solution proposée : elle consiste en ce que les auteurs ont appelé la *satisfactio vicaria*.

La première partie (historique) expose sommairement les origines et les développements de cette doctrine. Ce n'est que relativement tard, et en Occident, qu'elle apparaît en système bien déterminé. Saint Anselme arrive en premier lieu; il est bientôt suivi par la série des grands scolastiques qui reprennent ses idées en les précisant, et en corrigeant ce qu'elles peuvent avoir d'excessif. — Les Confessions protestantes exagèrent et dénaturent singulièrement la valeur expiatoire de l'œuvre du Christ, ce qui provoque, au sein même de la Réforme, des luttes aussi longues que mouvementées. Les Sociniens d'ailleurs attaquent à la fois catholiques et protestants orthodoxes en déniant toute vertu satisfactoire à l'obéissance passive du Christ. — Qu'est devenue cette doctrine au contact de la philosophie critique et idéaliste; qu'est-elle chez les catholiques depuis le Concile de Trente et chez les protestants à l'époque moderne ? La réponse à ces questions termine la partie proprement historique de l'étude.

La suite veut être une recherche de dogmatique positive sur le sujet traité. L'auteur consulte successivement les sources de la foi : l'Ecriture sainte, les Pères, le magistère ecclésiastique. Un dernier chapitre établit, par les mêmes autorités, la surabondance de l'expiation du Sauveur.

Nous rendrons à l'auteur cette justice qu'il s'attache à bien faire connaître l'opinion des théologiens qu'il allègue, n'épargnant point, en général, les citations heureusement choisies et parfois assez étendues. Les théories protestantes sont longuement étudiées. Parmi les opinions des catholiques modernes, celles surtout qui offrent matière à critique, sont examinées. Regrettons seulement, avec l'auteur, qu'il n'ait point pu toujours consulter les éditions récentes.

Le travail, au reste, nous paraît bien conçu et méthodiquement conduit. C'est, dans sa première partie, une contribution utile à l'histoire de la doctrine dont il s'agit, l'auteur n'ayant d'ailleurs voulu que l'ébaucher. Il manque sans doute une étude spéculative de la question, mais l'introduction nous fait entrevoir les idées du Dr Muth sur ce point. Il nous permettra à ce sujet quelques remarques. Le terme de régénération ou de réparation marque mieux, nous semble-t-il, le côté positif de la rédemption objective que celui de réconciliation. L'étude

Digitized by Google

aurait, à notre avis, gagné considérablement en ampleur si l'auteur avait considéré le Christ comme chef de l'humanité, c'est-à-dire dans la dignité même qui lui permet de nous sauver. Les Pères, avec leur concept du nouvel Adam, l'y invitaient, et combien fondamentale et féconde à la fois est cette idée dans la doctrine de la réparation ! Ne peut-on pas craindre une certaine confusion entre la distinction de l'obéissance active et passive chez le Christ, et l'abus qu'en ont fait les protestants dans la matière ? Sans doute les actes de l'obéissance active du Christ ne nous ont point dispensés de l'accomplissement des préceptes ; mais dire que par ces mêmes actes le Sauveur ne méritait point pour nous, faute de liberté, c'est une affirmation qui appelle des réserves. Nous doutons qu'elle eût obtenu l'assentiment des anciens scolastiques qui pensaient que le Christ avait un précepte proprement dit de mourir et méritait d'ailleurs par toutes ses actions. Une étude attentive de la liberté qu'on peut appeler *suppositale*, telle que la concevait, par exemple, saint Anselme, et qu'elle a été exposée dans un récent opuscule (1), s'imposera quand le Dr Muth voudra bien nous donner la partie spéculative de cet intéressant travail sur l'œuvre salutaire du Christ.

J. Lebon.

Mgr P. Batiffol. *Études d'histoire et de théologie positive*. 2me série. *L'Eucharistie, la présence réelle et la transsubstantiation*. 3me édition. Paris, Lecoffre, 1906. In-12, 392 p. F. 3,50.

En moins d'un an, cet ouvrage est arrivé à sa troisième édition : preuve manifeste du légitime succès qu'il a obtenu et qui s'attache d'ailleurs à toutes les œuvres du savant Recteur de l'Institut de Toulouse (2). Dans cette étude, Mgr Batiffol retrace le développement du dogme de la sainte Eucharistie d'après la même méthode historique qu'il avait appliquée auparavant, dans la première série de ses *Études d'histoire et de théologie positive*, à étudier les origines de la pénitence

(1) M. De Baets, *De libera Christi obedientia*, Louvain, 1905.

(2) Pour cette troisième édition, est-il dit dans l'avant-propos, l'ouvrage a été soumis à une revision « qui a entraîné un grand nombre de remaniements, corrections ou précisions. » Le changement le plus notable consiste dans l'addition à la fin du volume, d'un chapitre dans lequel l'auteur a formulé les principales conclusions qui se dégagent de son étude (pp. 377-387). A signaler aussi quelques modifications dans l'exégèse des textes de saint Paul *I Cor.*, X, 14-21 et XI, 27-29, et notamment la suppression de certains passages dans lesquels on prenait à partie les exégètes qui voient dans ces textes une affirmation de la présence réelle. Mgr Batiffol persiste pourtant à croire qu'on ne peut tirer des paroles de l'apôtre lui-même, un argument suffisant pour prouver à lui seul le dogme de la présence réelle (p. 379).

Digitized by Google

sacramentelle. On a dit beaucoup de bien des *Origines de la Pénitence;* le présent livre constitue une contribution non moins digne d'éloges à l'histoire de la théologie. A lire ces deux travaux, on se prend à désirer et à espérer voir un jour sortir de la même plume une monographie historique de chacun des autres sacrements.

La première section du livre est consacrée à l'exégèse des textes du Nouveau Testament qui ont trait à l'Eucharistie. Or ces textes montrent clairement que la doctrine sacramentaire et réaliste fut déjà la doctrine de la première génération chrétienne. Pendant des siècles, le don extraordinaire que le Maître a fait à ses disciples avant de les quitter, restera fort mystérieux : on ne se soucie pas d'en scruter le mystère et on n'en affirme pas moins unanimement et dès l'origine, la réalité de ce don et l'ordre qu'a donné le Christ de le réitérer à jamais en souvenir de lui ; l'Église naissante entend au sens littéral et réaliste les paroles « ceci est mon corps, ceci est mon sang », pour obéir au précepte de son divin Fondateur, elle réitère « la cène du Seigneur » et dans cette réitération, elle entend poser un acte représentatif du sacrifice de la croix. C'est ce que beaucoup de protestants se décident enfin à reconnaître ; mais pour échapper au réalisme de la foi primitive, il en viennent à distinguer la pensée de Jésus, des interprétations qu'ont données les premiers disciples aux paroles du Maître. Les critiques protestants les plus récents prétendent qu'il ne faut voir dans l'Eucharistie qu'une création de la foi des premières générations chrétiennes, et que le Christ à la cène, n'avait pas songé à instituer un rite sacramentel. Telle la théorie de M. Spitta qui ne voit dans les paroles du Christ qu'un enseignement eschatologique et une allusion au festin messianique où le Messie sera lui-même l'aliment de ses disciples. Telles la théorie de M. Jülicher pour qui la cène fut une fraction ordinaire de pain que fit Jésus à ses disciples en leur parlant en parabole de sa mort prochaine, et l'interprétation plus spécieuse de M. Holtzmann d'après laquelle le Christ à la fin de sa vie annonça simplement l'alliance nouvelle qui allait être scellée par son sang. Telle encore la solution plus radicale de M. J. Hoffmann qui n'a rien trouvé de mieux pour éviter les difficultés que de supprimer la réitération de la dernière cène dans la communauté primitive, en proclamant que l'Eucharistie est le terme d'une évolution qui a son origine dans les repas communs des premiers fidèles. Voilà les principales échappatoires d'une critique aux abois, forcée d'une part de reconnaître que la doctrine ecclésiastique se réclame à juste titre des textes évangéliques, et d'autre part, se refusant à rien sacrifier de ses préjugés protestants et naturalistes. Mgr Batiffol fait toucher du doigt l'arbitraire de ces systèmes et montre très bien qu'il y a surtout un élément du problème que ces hypothèses sont impuissantes à expliquer : c'est de savoir comment tôt ou tard on en est venu à réitérer le dernier repas du Maître.

Passant ensuite à l'étude de la Didaché et des épîtres ignatiennes,

Digitized by Google

l'auteur y retrouve la fraction du pain, comme phénomène essentiellement religieux, comme acte liturgique mis sur le même plan que le baptême et qui constitue un gage d'immortalité pour le fidèle qui y participe : ainsi se trouve réfutée la thèse récemment défendue par M. Andersen que l'Eucharistie n'est encore dans la Didaché qu'un simple repas de communauté et qu'au temps de saint Justin seulement, elle est devenue après une lente évolution la manducation de la chair du Christ.

L'étude des écrits du second siècle témoigne aussi fortement du réalisme de l'Église naissante. A cette époque dont le caractère dominant est le souci de conserver les traditions reçues des premiers disciples, la liturgie eucharistique apparaît chez saint Justin et saint Irénée aussi bien que dans les épitaphes d'Abercius et de Pectorius, profondément imprégnée de réalisme ; le réalisme était tellement ancré dans les esprits qu'il se retrouve même chez les dissidents de la grande Église, les gnostiques : les fourberies auxquelles au dire d'Irénée, se livrait le valentinien Marc et les rites décrits dans les *Acta Thomæ* sont assez significatifs sur ce point.

Mais jusqu'ici, on se contente d'affirmer la présence réelle du corps et du sang du Christ ; au second siècle, il n'y a pas encore de théorie de l'Eucharistie, on énonce simplement le mystère, le fait de la présence réelle, sans spéculations dogmatiques. C'est le troisième siècle qui inaugure ces spéculations sur le dogme eucharistique, sur le mode de la présence réelle ; mais on est frappé de voir par quels tâtonnements et quelles imperfections a passé la théologie avant d'aboutir définitivement au dogme de la transsubstantiation. Bien plus, a côté d'expressions qui témoignent clairement de leur fidélité à la tradition réaliste, on trouve chez Origène, Eusèbe de Césarée, Tertullien, Cyprien et d'autres auteurs du IIIe siècle et du IVe, certains passages qui à première vue sembleraient dénoter du pur symbolisme. Mgr Batiffol dissipe cette apparente contradiction en rappelant que les écrivains ecclésiastiques anciens n'entendaient pas par « symbole » ce que nous entendons aujourd'hui, c'est-à-dire un signe vide de la réalité qu'il signifie, mais qu'autrefois, « un symbole était une chose qui de quelque manière, était ce qu'elle signifiait ».

Et c'est ainsi que ces auteurs tout en restant fidèles au réalisme, peuvent parler de l'Eucharistie comme de la figure du corps du Christ ; d'après eux « le pain qui paraît à nos sens est une figure du corps naturel, mais à ce signe symbolique est associée une réalité insaisissable, qui opère efficacement, et qui permet de dire que le fidèle est dans son âme « engraissé » par Dieu, nourri de la chair et du sang du Christ » (p. 217). Leur philosophie rudimentaire a parfois poussé ces premiers théoriciens du réalisme à des expressions qui nous paraissent maintenant bien maladroites, mais on peut constater que leur grande préoccupation est de spiritualiser, si l'on pouvait s'exprimer de la sorte, le corps du Christ qu'ils déclarent réellement présent. Et plus

Digitized by Google

tard, saint Augustin en qui on a également tort de voir soit un symboliste soit un partisan de la doctrine de l'École, a formulé ces doctrines en déclarant que le Christ est présent « secundum praesentiam spiritalem ». C'est le corps du Christ qui constitue le don invisible que nous recevons dans l'Eucharistie, mais « ce corps à l'état impalpable et impassible, autant dire esprit ». On ne définit pas encore ce que devient le pain après la consécration.

On s'explique les lacunes et les imperfections que l'on rencontre dans la théologie eucharistique du IIIe siècle et même du IVe si l'on songe qu'à cette époque, la doctrine de l'Incarnation qui est nécessairement supposée par la doctrine eucharistique, n'était pas encore suffisamment précisée; en plus, l'exégèse allégoriste qui au troisième siècle n'épargnait même pas les paroles de l'institution de la cène, n'était guère de nature à amener un progrès dans la dogmatique de l'Eucharistie. Ce progrès s'effectua parallèlement à la fixation des doctrines christologiques et grâce aussi à une interprétation plus littérale des textes. La notion de conversion qu'on trouve déjà chez saint Cyrille de Jérusalem fut surtout introduite chez les Grecs par saint Grégoire de Nysse; dans la suite, la présence réelle fut généralement présentée comme s'opérant par une transformation du pain et du vin. Mais le véritable dogmatiste du réalisme de l'Église grecque fut saint Cyrille d'Alexandrie qui dans la controverse nestorienne, mit définitivement en lumière l'identité du corps eucharistique et du corps historique du Verbe. Théodoret, il est vrai, et à sa suite l'auteur de l'*epistola ad Caesarium monachum* (de même qu'en Occident le pape Gélase) furent amenés dans leur opposition au monophysisme auquel ils attribuent la conversion de l'humanité en la divinité et par suite surtout d'une fausse analogie établie entre l'Eucharistie et l'Incarnation, à répudier l'idée d'une conversion et à défendre plutôt le dyophysisme eucharistique; mais ce sont là des systèmes isolés qui ne parvinrent pas à faire échec à la théologie de saint Cyrille. D'autre part, du Ve siècle au VIIIe, on ne découvre guère de progrès : il suffit pour s'en convaincre d'ouvrir le *de fide orthodoxa* de saint Jean Damascène qui « au premier quart du VIIIe siècle marque le terme final de la réflexion patristique grecque » (p. 330); on y trouve affirmée comme chez saint Cyrille, la présence du Verbe uni à la chair qui est née de la sainte Vierge, présence qui se produit par une transformation du pain et du vin, mais pas plus que chez Cyrille, on n'y rencontre de théorie philosophique de cette transformation.

En Occident, la doctrine de la conversion miraculeuse se trouve clairement exprimée vers la fin du IVe siècle dans le *De mysteriis* de saint Ambroise, et n'eût été l'immense autorité doctrinale de saint Augustin, les théologiens latins n'auraient guère tardé après saint Ambroise à élaborer la doctrine complète de la transsubstantiation. Mais un bon nombre de ces théologiens en reprenant la théorie de la *Praesentia spiritalis* du docteur d'Hyppone, font abstraction de la

Digitized by Google

notion de conversion et éprouvent des difficultés à identifier le corps eucharistique et le corps historique du Christ. De la sorte, les Occidentaux restent pendant longtemps partagés entre deux courants, le courant augustinien et le courant ambrosien. Au IXe siècle encore, Ratramne développe la théorie de la présence spirituelle et tout en restant fidèle au réalisme, il nie pourtant qu'il y ait une véritable conversion du pain et du vin et que le corps présent dans l'Eucharistie soit le même que le corps historique glorieux dans le ciel. Paschase Radbert au contraire, expose la thèse ambrosienne et avec plus d'ampleur que saint Ambroise lui-même : il reconnait avec Ratramne que le corps et le sang du Christ sont présents d'après un mode d'être spirituel, mais il n'en est pas moins vrai pour lui que cette présence s'opère par une conversion miraculeuse et qu'il y a identité parfaite entre le corps eucharistique et le corps glorieux du Christ. Paschase fut généralement suivi par les théologiens du Xe et du XIe siècles, et c'est adéquatement sa doctrine qu'on trouve dans la formule de foi que l'Église au concile de Rome de 1079, réclama de Bérenger. Dans la suite, on arrive peu à peu à expliquer la conversion miraculeuse par la distinction entre la substance et les accidents du pain et du vin ; quant au mot *transsubstantiation* qui fut consacré par le quatrième concile de Latran en 1215, on le rencontre pour la première fois chez Hildebert de Lavardin († 1133).

En résumé, conclut l'auteur, de tout temps on a interprété au sens réaliste et littéral les paroles de l'institution de la cène, la tradition ecclésiastique est unanime à proclamer le dogme de la présence réelle. D'autre part, le dogme de la transsubstantiation qui exprime le mode de cette présence réelle est un dogme qui s'est explicité lentement ; « le dogme non de la présence réelle, mais du mode de la présence réelle, a un développement historique, et ce développement est une vérification de la loi de Newman sur le développement du dogme... » (p. 380).

Telles sont en résumé les grandes lignes de cette magnifique synthèse élaborée par Mgr Batiffol. On retrouve dans cette étude les qualités maîtresses dont son savant auteur fait montre dans toutes ses œuvres : une vaste érudition, un remarquable esprit synthétique qui accorde à chaque question l'importance qui lui revient, avec une grande clarté d'exposition. Nous nous permettrons cependant de relever dans cet exposé, surtout dans l'exégèse des textes du Nouveau Testament, l'un ou l'autre point qui nous satisfait moins.

Tout d'abord, contrairement à l'opinion de Mgr Batiffol, nous pensons qu'on peut tirer de la Ire épître aux Corinthiens un argument très suffisant pour prouver le dogme de la présence réelle. Les considérations contenues dans les v v. 26-29 du chapitre XI nous paraissent bien difficiles à saisir si elles ne supposent que la manducation de la chair du Christ est bien une manducation réelle. La δοκιμασία à laquelle doit se livrer le chrétien avant de participer à la cène (v. 28), ne peut cer-

Digitized by Google

tainement s'entendre d'un examen de conscience pour voir si l'on a foi au rapport qui existe entre l'eucharistie et la croix. Or, cette δοκιμασία et le discernement du corps (v. 29) ne sont pas deux choses distinctes, puisque l'une et l'autre sont données dans deux versets parallèles comme la condition requise pour manger le pain et boire le calice. Il ne s'agit pas là de reconnaître ce qu'est « l'Eucharistie en soi et par rapport à la croix », en ne croyant pas manger un aliment ordinaire. Cette manière de parler : « Celui qui mange et boit, mange et boit sa propre condamnation, quand il ne discerne pas le corps » indique clairement le Corps du Seigneur comme objet même de la manducation.

C'est à tort aussi, ce nous semble, que Mgr Batiffol s'appuie sur le 4me évangile pour dénier tout caractère pascal au dernier repas de Jésus. Il est bien vrai que, d'après saint Jean, la mort du Sauveur a eu lieu le 14 Nisan et que, par conséquent, la cène a été faite la veille du jour où les Juifs célébraient la Pâque. Mais on ne pourrait citer aucun texte dans lequel « Saint Jean exclut nettement l'hypothèse que Jésus ait mangé la pâque avec ses disciples » : le 4me évangile ne manifeste nullement l'intention de corriger les synoptiques sur ce point du caractère pascal de la cène.

D'autre part, la distinction introduite par l'auteur entre le récit de la préparation de la cène et le récit de la cène elle-même, et le recours à la cérémonie du Kiddüsch ne suffisent évidemment pas pour expliquer les textes si précis des synoptiques : le passage de saint Luc, par exemple, qui rapporte cette parole du Christ « Desiderio desideravi hoc Pascha manducare vobiscum, antequam patiar » (Luc XXII-15) prouve manifestement que la pâque ne fut pas seulement préparée mais réellement célébrée.

Dans l'exégèse du récit de l'institution tracé par Luc, Mgr Batiffol montre très bien que l'absence des versets 19b-20 du chapitre XXII dans certains manuscrits latins et dans la version syriaque de Cureton n'est pas une raison suffisante pour en nier l'authenticité. Mais nous éprouvons plus de peine à admettre que les v.v. 15-18 d'une part et 19-20 d'autre part du chapitre XXII de saint Luc constituent un doublet, un double récit de la cène eucharistique. S'il est vrai que les paroles « Je ne boirai plus désormais du fruit de la vigne... » du v. 18, sont reportées par Mathieu et Marc après le récit de la cène eucharistique, cela provient uniquement de ce que ces évangélistes ont voulu conserver ce logion eschatologique sans cependant exposer comme Luc la célébration de la pâque à l'occasion de laquelle il fut prononcé. D'ailleurs le v. 18 de Luc n'est guère que la répétition du v. 16, et il nous parait évident que celui-ci ne peut s'entendre que du repas pascal dont il a été parlé au verset précédent. — « Et si le Sauveur dit : « Je ne boirai plus désormais du fruit de la vigne... » ne doit-on pas dire, ajoute l'auteur, que la coupe sur laquelle il prononce ces paroles est la dernière et non l'avant-dernière ? » Nous ne le voyons pas. Le Christ annonce simplement qu'il ne prendra plus de repas avec les siens.

Digitized by Google

D'ailleurs quel est le texte qui affirme que le Sauveur a bu lui-même à la coupe eucharistique? — Il est encore vrai qu'il y a un parallélisme parfait entre les v.v. 15-18 et les v.v. 19-20, mais ce parallélisme s'explique précisément par l'opposition que veut établir l'évangéliste entre le repas pascal et le repas eucharistique.

Dans l'examen qu'il fait de la tradition patristique, on ne pourra certes pas reprocher à Mgr Batiffol d'avoir sollicité les textes pour y découvrir la doctrine de l'École; nous pensons même que plusieurs lecteurs auront jugé un peu rigide son exégèse de certains textes qui ont trait à la doctrine de la transsubstantiation. C'est ainsi par exemple qu'après avoir reproduit les paroles si expressives de saint Cyrille de Jérusalem qui assure que « le pain qui paraît n'est pas pain, bien que le goût en donne l'impression, mais corps du Christ » et que le pain devient corps du Christ et le vin sang du Christ par une μεταβολη, Mgr Batiffol hésite à voir dans ces textes l'énoncé de la doctrine de la transsubstantiation. C'est là un scrupule qui ne nous paraît guère justifié. Saint Cyrille n'avait pas nos concepts actuels de substance et de transsubstantiation, mais s'il les avait eus, il aurait certainement pour exprimer la μεταβολη dont il parle, adopté le terme de transsubstantiation. Autant en dirions-nous de saint Jean Chrysostome quand il écrit : « ne vois pas que c'est du pain, n'estime pas que c'est du vin... » et ailleurs, « ce n'est pas un homme qui fait que les oblata *deviennent* corps et sang du Christ mais bien le Christ lui-même crucifié pour nous... Ceci est mon corps : cette parole *transforme* les oblata... ». Et que Chrysostome en ces endroits cherche, comme le fait remarquer Mgr Batiffol, à préciser plutôt le moment que le mode de la transformation, cela n'empêche que ses paroles sont un énoncé de la doctrine de la transsubstantiation aussi précis que le lui permettaient ses notions philosophiques.

E. Leroux.

Dr Georg Grützmacher. *Hieronymus. Eine biographische Studie zum alten Kirchengeschichte.* T. II. *Sein Leben und seine Schriften von* 385 *bis* 400. Berlin, Trowitzsch, 1906. In-8, vi-270 p. M. 7.

J. Turmel. *Saint Jérôme.* (La Pensée chrétienne. Textes et études.) Paris, Bloud, 1906. In-12, 276 p. F. 3.50.

I. Nous avons donné ici même (voir RHE, t. III, 1902, p. 694), le compte-rendu du premier volume de M. Grützmacher sur S. Jérôme. Sans vouloir reprendre en détail les appréciations que nous avons émises à cette occasion, nous pouvons dire que le second volume se fait remarquer par la même sûreté d'information, par la connaissance de la littérature assez vaste du sujet, par la pénétration et la finesse

Digitized by Google

dans l'intelligence des textes, mais surtout par les mêmes qualités d'exposition et de style, qui rendent la lecture de cet ouvrage si agréable et si attachante.

Le second volume va de 385 à 400; il comprend la première partie de la vie cénobitique menée par S. Jérôme à Bethléem, pour s'arrêter au début des controverses origénistes. Cette période n'est pas féconde en grands événements; elle est pour ainsi dire toute littéraire. Renfermé dans le cloître, l'exilé de Rome, pour oublier ce monde qu'il a dû abandonner, se livre à ses travaux d'érudition : commentaires, traductions, version de l'Ancien Testament, ouvrages historiques.

Dans l'exposé des productions de l'écrivain, mobile et fécond, qui touche à tout et ne s'arrête définitivement à aucun ouvrage de longue haleine, M. Grützmacher a suivi l'ordre strictement chronologique. Il prend un à un les différents travaux du moine de Bethléem dans l'ordre de leur apparition, résout pour chacun d'eux une série de questions dont le nombre et l'ordre sont strictement déterminés. Pour les commentaires par exemple, il fait la critique des sources, l'analyse de l'introduction et la critique d'interprétation; il note le caractère dominant du commentaire, allégorique ou allégorique et historique, la part faite à la critique du texte: il met en relief quelques traits épars choisis habilement soit en raison de leur intérêt spécial, soit parce qu'ils font bien ressortir les tendances et l'esprit général du travail, soit enfin parce qu'ils fournissent des aperçus originaux sur le milieu et l'époque. Une courte appréciation sur la valeur relative de l'ouvrage examiné clôt la série des questions. Cette série, il faut le dire, est très intelligemment conçue et le programme en est savamment exécuté. Aussi la méthode rigoureuse et didactique de M. Grützmacher offre t-elle de précieux avantages pour ceux qui voudraient lire à leur aise et comprendre les commentaires de Jérôme; ils trouveront dans le livre du professeur d'Heidelberg un guide précieux par ses informations et facile à manier.

La méthode de l'auteur, descriptive et analytique avant tout, présente cependant des inconvénients. La fidélité trop scrupuleuse à l'ordre chronologique est particulièrement regrettable. Son ouvrage eût beaucoup gagné à une combinaison intelligente de cet ordre avec l'ordre logique, à un rapprochement plus étroit des œuvres de même nature. M. Grützmacher eut évité de cette façon des repétitions parfois fastidieuses; son analyse si fine et si délicate eût servi d'introduction à une synthèse compréhensive, dont il laisse le soin dans sa publication actuelle à la sagacité du lecteur; enfin les divisions quelque peu artificielles des chapitres et paragraphes eussent fait place à un plan bien ordonné et solidement charpenté.

Le jugement de l'auteur sur Jérôme reste en somme sévère. Son appréciation, me semble-t-il, s'est accentuée de ce côté d'une manière encore plus décisive que dans le premier volume. Il me permettra de maintenir et d'accentuer à mon tour, les réserves que j'ai faites à ce

Digitized by Google

sujet. M. Grützmacher a parfois recours à un procédé qui, à force d'être scrupuleux, tend à devenir injuste. Il se livre en certains passages à un véritable épluchage des gestes, des démarches, des attitudes de son héros. Il prétend retrouver dans les moindres circonstances de sa vie les intentions qui l'ont fait agir ou écrire de telle et telle manière, intentions qui sont loin d'être pures. L'auteur est un juge redoutable.

J'ai dit injuste tout à l'heure; cependant, notons-le tout de suite, si injustice il y a, ce n'est pas précisément dans ce que le professeur nous révèle sur la vie du moine de Bethléem; j'estime qu'il l'a souvent bien compris. L'injustice réside plutôt dans la signification donnée, dans la mise en évidence et l'accentuation quelque peu forcée de faits, d'intentions, d'attitudes, en ce sens que M. Grützmacher, dans sa manière de présenter les choses, prête un caractère volontaire et conscient à ce qui n'est souvent que la manifestation spontanée d'une nature trop ardente et trop passionnée.

Toutefois, je dois l'ajouter, l'auteur a été plus loin; en certains cas, il se montre injuste même dans l'exposé fondamental du débat. Le lecteur en trouvera un exemple suggestif aux pages consacrées à la lutte de Jérôme contre Jovinien et sa propagande en faveur de l'ascétisme. Celle-ci est bien loin d'être sympatique à l'auteur; elle s'appuie, lui semble-t-il, sur des principes faux et exagérés; l'Église, en favorisant ces menées, n'a pas vu qu'elle risquait de démontrer son impuissance à remplacer le mariage païen en décadence par le vrai mariage, le mariage chrétien, base de la restauration sociale nécessaire. Il y dans ces pages de M Grützmacher une double erreur; une erreur d'interprétation tout d'abord : il a pris dans toute leur rigueur des textes qui doivent être compris avec la réserve voulue. Quoi qu'il en dise, ce n'est pas une vaine échappatoire et une réponse factice que la distinction faite par Jérôme entre écrits polémiques et écrits didactiques. Cette distinction ne vient pas de lui et ne s'arrête pas non plus au moine de Bethléem; en tout cas, il a le droit de la faire, tout particulièrement dans la matière qui nous occupe. Il me suffira de rappeler au professeur d'Heidelberg l'appréciation si juste et si flatteuse qu'il fait de la lettre à Népotien. Là Jérôme lui paraît tout changé; il n'en est rien cependant, c'est le même homme, qui demain va reprendre sa plume acerbe de polémiste outrancier, qui aujourd'hui nous apparaît si modéré et si pratique. Il est assez intelligent, pour comprendre qu'il faut varier la manière d'après le genre traité et le public auquel on s'adresse. Aussi, sans méconnaître que l'on peut reprocher à Jérôme d'avoir excédé dans ses affirmations, je crois cependant qu'il ne faut pas pécher à son égard de la même manière; il faut savoir l'entendre et ne pas prendre à la lettre les assertions outrées et passionnées auxquelles ce rhéteur ne donnait pas tout le sens que les termes comportent.

Ensuite, pas plus que toute autre institution, le monachisme et la

Digitized by Google

propagande ascétique de la fin du IVe siècle ne sont à juger d'après des opinions et des impressions personnelles. L'historien, dans une matière aussi délicate, doit se tenir à un point de vue rigoureusement objectif. Quand il a consciencieusement replacé les événements dans leur cadre naturel, dans leur époque et leur milieu, quand il a mis en relief les vues et les intentions qui ont guidé les auteurs du mouvement, quand il y a noté les moyens employés, il lui est permis sans doute de constater les faiblesses, les désillusions, les mécomptes et les échecs, d'établir le bilan de l'œuvre et d'en rendre raison. Mais son jugement doit être en somme imposé par les faits eux-mêmes, tels qu'il se sont passés ou plutôt il doit être tout entier dans l'exposé des faits. Je ne crois pas que M. Grützmacher ait réalisé complètement cet idéal en la question présente; il n'a pas su s'affranchir de toute conception subjective. Et si nous voulons entrer dans le fond même du débat, nous croyons pouvoir trouver exagérés les reproches qu'il adresse à l'Église. Celle-ci n'a pas prêché que l'ascétisme et la virginité; l'auteur n'aurait pas dû l'oublier, il signale lui-même que la campagne de Jérôme n'a pas rencontré d'égales sympathies dans tous les milieux. Il ne faut pas prendre pour les vues de l'Église les idées trop simplistes, comme celles de tout homme passionné, que le moine de Bethléem a sur le monde et la vie. Du reste, l'exemple des moines et des vierges n'était pas sans fécondité dans le grand œuvre de la restauration morale. En donnant cet exemple courageux de la domination de l'esprit sur la chair, ils apprenaient à tous à essayer de remporter cette victoire sur eux-mêmes, et c'était la première leçon que les païens avaient à recevoir, pour arriver à purifier le mariage de ses hontes et de ses souillures.

Ces réserves faites, je me plais à terminer en rendant hommage à la science de l'auteur. Son ouvrage, tel qu'il l'a conçu et réalisé, continue à marquer un progrès dans la littérature du sujet, quoiqu'il n'ait pas encore résolu tous les problèmes littéraires soulevés par l'étude des œuvres de Jérôme et dont quelques-uns sont et resteront, semble-t-il, insolubles du moins en partie, parce que nous ne possédons plus les instruments nécessaires. L'exécution typographique fait honneur à la maison Trowitzsch, qui a été chargé de l'édition du second volume de *Hieronymus*.

II. En même temps que paraissait le tome second de la biographie du solitaire de Bethléem par le Dr Grützmacher, en France la *Pensée chrétienne* s'enrichissait d'une nouvelle étude sur St Jérôme, due à M. J. Turmel. Ce dernier ouvrage pourra rendre quelque service à ceux qui voudront lire avec profit l'ouvrage du professeur allemand; ils auront tout au moins l'avantage de voir, dans la substantielle introduction de M. Turmel, Jérôme jugé à un point de vue et avec des sentiments bien différents. Et à vrai dire l'indulgence, nullement ignorante de l'imperfection et des défauts, montrée par l'écrivain de la « Pensée chrétienne », semblera à beaucoup moins injuste que la sévérité parfois outrancière du biographe.

Digitized by Google

L'introduction est suivie d'une liste des écrits de St Jérôme, d'après l'ordre logique, et indiquant entre parenthèses la date de composition. L'auteur se tient encore souvent à la chronologie de Tillemont et Vallarsi et se refuse à suivre complètement celle de M. Grützmacher. La bibliographie est sobre, mais donne les ouvrages marquants; M. Turmel s'est servi en maints passages de l'étude de dom Sanders, que le professeur allemand ne mentionne pas là où on serait en droit de s'y attendre.

L'auteur distribue les textes sous trois rubriques : le directeur d'âmes, l'exégète, le théologien. Cette dernière partie occupe près de la moitié de l'ouvrage; cependant « Saint Jérôme ne s'est jamais livré à des méditations personnelles sur le dogme... Et si l'intérêt d'un système se mesurait à la puissance de conception qu'il accuse, la théologie de St Jérôme n'en offrirait aucun » (p. 155). En effet, on doit le reconnaître à la lecture des textes, le savant exégète n'a pas ordinairement de vues bien personnelles sur ce que l'on peut appeler le centre du dogme; il n'a de l'originalité que dans certaines questions d'ordre et d'importance secondaire, qui appartiennent, peut-on dire, aux lisières de la théologie. Sans doute, M. Turmel le déclare, son témoignage est précieux pour connaître le développement de la théologie au IVe siècle; mais quand on veut condenser dans un volume d'un format aussi modeste que celui de la « Pensée chrétienne », les énormes in-folios qui composent l'édition des œuvres de Jérôme, il vaudrait mieux, me semble-t-il, s'attacher avant tout à montrer au lecteur ce qui constitue la personnalité et l'originalité propre du maître, et à le montrer par quelques exemples caractéristiques. De cette façon M. Turmel aurait pu éviter les séries de citations courtes, qui ressemblent parfois aux arguments patristiques des traités de dogmatique. Il aurait pu aussi traiter avec plus d'ampleur la première et la seconde partie, allonger celle-là en y rattachant la propagande du monachisme, la défense de l'ascétisme, et enfin la mariologie, donner à celle-ci tout le relief qu'elle mérite. Une troisième partie eût été consacrée au polémiste : quelques passages habilement choisis des controverses origénistes, quelques-unes de ses lettres auraient donné une idée sugestive de la vigueur et de l'acerbe de sa plume. Enfin l'historien et l'épistolier auxquels il est accordé bien peu d'attention eussent pu venir en ordre utile dans le présent ouvrage.

La traduction des textes est du reste très-bien préparée par de courtes introductions qui mettent le lecteur au courant de la suite des pensées et résument le passage traduit.

J. Flamion.

Digitized by Google

Le R. P. J. PARGOIRE, des Augustins de l'Assomption. *L'Église byzantine de* 527 *à* 847. (Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique.) Paris, Lecoffre, 1905. In-12, de xx-405 p. F. 3,50.

Tous ceux qui se sont un peu occupés d'histoire ecclésiastique savent combien l'Église byzantine est peu connue, et avec quelles précautions il faut consulter sur ce sujet les manuels d'histoire, les encyclopédies, les dictionnaires, ou même les grandes histoires plus étendues et que l'on voudrait croire plus solides. Le byzantinisme est encore à ses débuts; il a éclairé déjà quelques points obscurs, renversé bien des légendes, réhabilité bien des réputations, endommagé quelques autres. Et ce n'est qu'un commencement. Aussi n'est-ce qu'avec un sentiment de défiance que le P. Pargoire a donné son livre. Il s'en justifie : « Il n'écrit, dit-il, que pour ceux qui demandent à un auteur de les mettre au courant des questions connues sans l'obliger à tout savoir. » Je crois que ces derniers et mêmes les autres lui seront reconnaissants, car ce petit livre suppose une connaissance minutieuse de tous les faits, de tous les travaux publiés, que bien peu de gens savent acquérir.

Il peut donc compter sur un acceuil des plus favorables, et il me semble que déjà les compliments ne lui ont pas été ménagés. C'est un livre très solide, très travaillé, très bien fait que le sien. Que de questions traitées, éclaircies, au moins bien résumées! Ce que les gens du métier apprécieront le plus, c'est l'habile distribution des matières, le *lucidus ordo*, qualité qui n'est accordée qu'aux esprits clairs, synthétiques et qui ont une connaissance approfondie du sujet. Ce n'est pas à dire que cette histoire byzantine soit intéressante, je dis pour le gros public; mais si elle ne l'est pas davantage, ce n'est pas la faute de l'auteur. Il a rendu un grand service à tous ceux qui ne sont pas spécialistes en la matière, et il en est si peu ! Tous trouveront dans son livre des matériaux historiques nombreux et de première valeur.

L'auteur nous prévient qu'il a dû s'interdire le récit détaillé des grands évènements extérieurs : déjà connus, de pareils évènements n'avaient qu'à être rappelés d'un mot avec des dates précises. Il s'est pareillement interdit « l'examen des doctrines : une étude plus attentive des croyances orthodoxes et des opinions hérétiques appartient de droit à l'histoire du développement des dogmes. » Au contraire les détails d'organisation intérieure et de vie intime, les menus faits, au-dessus ou à coté desquels planent les historiens et courent les manuélistes, ces petits faits, l'auteur a tâché de les puiser directement aux sources byzantines et de les offrir, groupés, au lecteur.

On voit le point de vue, et nous n'avons qu'à applaudir.

L'auteur divise son sujet en trois grandes périodes. La première de l'avènement de Justinien Ier à l'écrasement de la Perse (527-628). Je ne voudrais pas faire de ce compte-rendu une sèche table des matières, cependant faut-il bien pour donner quelque idée du livre que je cite

Digitized by Google

des titres de chapitres. Après l'histoire extérieure rapidement résumée, celle des hérésies (arianisme, nestorianisme, monophisisme, origénisme, etc.) l'auteur traite de la primauté romaine et de l'église byzantine, du siège de Constantinople, des nouvelles primaties ecclésiastiques, de l'épiscopat, du clergé, du monachisme, du peuple chrétien, des œuvres de bienfaisance, des édifices du culte, des arts décoratifs, des sacrements, de la liturgie, de la poésie ecclésiastique, des fêtes chrétiennes du culte de la Vierge, des Anges et des Saints, des reliques et pélerinages, de la littérature ecclésiastique.

Nous sommes loin de l'histoire-bataille et ce n'est pas nous qui nous en plaindrons.

Les sujets que nous venons d'énumérer seront repris et traités à peu près dans le même ordre pour la seconde période (de l'écrasement de la Perse à l'apparition de l'iconoclasme, 628-725) et pour la troisième (de l'apparition de l'iconoclasme à la mort de Saint Méthode, 725-847).

On voit du coup les avantages et les inconvénients de la méthode : l'ordre chronologique est respecté et l'on suit étape par étape le developpement historique. Au point de vue de l'unité, les sujets ne sont que partiellement traités; on revient deux et trois fois sur la même question et le lecteur perd un peu de vue l'ensemble.

Comme nous l'avons dit en commençant, l'auteur est très au courant; son étude est faite avec beaucoup de soin et l'on n'a pu y relever que des erreurs insignifiantes. Son livre restera un des bons travaux de la *Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique*, à laquelle nous ne reprocherons que sa lenteur. Depuis 1897, époque où elle a été inaugurée, elle ne compte encore qu'une dizaine de volumes.

Ajoutons que de l'exposé du P. Pargoire ressort un enseignement philosophique de haute importance; cette histoire d'une grande église qui ne fut pas sans gloire est, au fond, l'histoire d'une banqueroute. Si Byzance aboutit au schisme, c'est à cause de la main-mise des empereurs sur le pouvoir ecclésiastique. Et l'on peut dire que c'est une loi de l'histoire que toute église qui devient nationale, cesse par là même d'être chrétienne au sens absolu du mot, et finit à peu près toujours dans la sujétion.

F. Cabrol, O. S. B.

Sigmund Keller. *Die sieben römischen Pfalzrichter im byzantinischen Zeitalter*. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. Dr Ulrich Stutz. Fasc. 12.) Stuttgart, F. Enke, 1904. In-8, x-155 p. M. 5,40.

M. Keller aborde dans cette monographie une question très obscure et peu étudiée jusqu'à présent; celle des *Judices palatini* que l'on rencontre à Rome avant le xie siècle, et dont le rôle et les attributions,

Digitized by Google

tant au sein de la curie romaine que vis-à-vis des autres pouvoirs publics sont encore mal définis. Depuis l'ouvrage trop général de Galletti (*Del Primicerio d. Sede apostolica e di altri uffiziali maggiori del sagro palazzo lateranense*, paru en 1776), la question n'avait plus été soumise à un examen spécial et systématique. On comprend la réserve des historiens : à l'aide des données fragmentaires que l'on peut recueillir sur ce sujet, il est en effet difficile d'en déterminer les origines et d'en suivre d'une façon continue les développements.

L'auteur estime que les analogies fortement accentuées entre l'organisation de la cour byzantine et le collège des *Judices palatini* permettent d'en faire remonter la formation à l'époque du pape Damase; la cour pontificale déploie alors un grand faste et, afin d'affirmer davantage l'autonomie de son pouvoir vis-à-vis de l'autorité préfectorale et même de Byzance, l'évêque de Rome s'entoure d'une cour nombreuse dont l'organisation lui est suggérée par celle de la cour impériale. C'est de cette époque que dateraient les *judices sacri Palatii Lateranensis :* les *Primicerius* et *Secundicerius Notariorum*, le *Nomenclator*, l'*Arcarius*, le *Sacellarius* et les *Primicerius* et *Secundicerius defensorum*. Ces sept juges palatins ne pouvaient occuper dans la cléricature de poste plus élevé que le sous-diaconat.

Mais par suite de la situation troublée de cette époque, et des difficultés dans lesquelles se débat la papauté, les *judices palatini* ne jouèrent qu'un rôle fort effacé à Rome jusqu'à la fin du ve siècle Il faut attendre la domination gothique pour assister au développement de ce collège administratif, qui fournit dès lors à l'aristocratie laïque un puissant moyen d'acquérir de l'influence, de s'ériger en puissance et de disputer à la papauté comme au pouvoir impérial la domination de Rome.

Grégoire le Grand réagit contre la laïcisation de cet organisme si important de l'Église; de même il réserva aux clercs seuls l'entrée du *cubiculum*, le collège noble de l'époque. Mais cette prudente réforme ne put s'affirmer ni se maintenir. L'aristocratie rentre dans le *cubiculum* tout en restant laïque, et occupe à nouveau les places des juges palatins, dont désormais on rencontrera moins rarement les noms dans les documents contemporains. Aussi M. Keller essaie-t-il au moyen de ces données de fixer la physionomie et les attributions des différentes charges de *Nomenclator*, *Arcarius*, *Sacellarius*, *Primicerius defensorum*, *Secundicerius* et de déterminer le rôle joué par les principaux d'entre les *judices*, *sede plena* et *sede vacante*. C'est surtout durant la vacance du siège pontifical que le *primicerius ecclesiae* occupe à Rome une place importante, partagée, semble-t-il, avec l'*archipresbyter* et l'*archidiacouns* ; c'est le collège des juges palatins. identifié peut-être un peu hâtivement par l'auteur avec les *proceres cleri seu ecclesiae*, qui prend une part prépondérante à l'élection pontificale.

On cherche encore à augmenter cette influence, lorsque la séparation de l'Italie d'avec l'Empire d'Orient devint définitive; les juges palatins

Digitized by Google

succédent aux fonctionnaires impériaux dans l'administration de Rome et l'on élève sur le trône pontifical un juge palatin, Grégoire II. Mais cette tentative de faire de Grégoire un pape national échoue et, pendant plusieurs siècles encore, les juges palatins continueront à prendre une part active aux discordes et aux luttes sanglantes qui ont le pouvoir pour enjeu, et dont Rome donna à cette époque le triste spectacle à la chrétienté.

Si la lecture de cette monographie ne satisfait pas le lecteur autant qu'il l'eût désiré, il ne faut pas en faire exclusivement un grief à l'auteur. Le sujet était peu aisé à traiter, et comment jeter un peu de clarté sur l'histoire des juges palatins alors que les sources donnent souvent le nom seul, et cela parfois à plusieurs siècles d'intervalle, sans le moindre commentaire explicatif? Les circonstances générales dans lesquelles se trouve la papauté furent évidemment d'importants facteurs pour le développement de cet organisme, dont le rôle politique était proportionné à sa situation prépondérante au sein de la curie romaine. Aussi ces circonstances ont-elles fourni avec raison à M. Keller le cadre de son travail. Mais ces influences ont-elles toujours été justement appréciées?

L'auteur affirme p. 45, « que c'est l'ambition des papes qui a créé le collège des juges palatins ».

N'est-ce pas le rôle toujours plus étendu et prépondérant de la papauté à Rome — rôle que M. Keller décrit au reste p. 19 — qui fut le facteur principal de ce développement administratif? Les nombreuses institutions charitables dont la ville des papes se couvre, entre autres la vaste organisation du Latran, l'intégrité toujours plus recherchée des tribunaux ecclésiastiques et de la justice pontificale surtout mise en parallèle avec la prévarication habituelle des juges civils, nécessitaient une administration complète dont les grandes lignes furent évidemment suggérées par l'organisation de la cour impériale qui représentait encore à ce point de vue un idéal de civilisation aux yeux des contemporains. L'étude de ces causes premières et fondamentales de l'existence des juges palatins eût permis, me semble-t-il, de fixer plus nettement leurs attributions, qu'un examen des fonctions impériales avec lesquelles l'analogie n'est souvent que nominale.

De plus, M. Keller n'a pas tenu suffisamment compte de l'influence toujours croissante des papes en dehors de Rome; sans vouloir trancher la question de l'autorité reconnue aux décisions pontificales, il est indéniable qu'aux ve et vi^e siècles le caractère mondial de la papauté s'accuse nettement De là un développement nécessaire de la cour pontificale. De là une activité canonique progressive, notamment au début du vi^e siècle et que n'explique nullement « la nécessité pour la papauté d'affirmer son autorité vis-à-vis du pouvoir naissant de l'aristocratie laïque s'appuyant sur le pouvoir gothique (p. 59) ». L'auteur est au reste excessif quand il tente de déterminer les rapports entre la

Digitized by Google

naissance et l'efflorescence du droit canon et d'autre part l'origine et le développement des charges palatines (p. 57). Si les premières décrétales qui nous ont été conservées, datent de l'époque des papes Sirice et Damase au moment où le collège des juges palatins a été créé, si au début de la période gothique la composition de la *Dyonisiana* et d'autres œuvres canoniques coïncide avec un développement d'importance et d'autorité chez les *judices*, le ve siècle, période d'effacement pour ceux-ci, enrichit néanmoins le droit canon de nombreuses décrétales. C'est durant ce même siècle que l'autorité pontificale s'affirme de plus en plus malgré la situation précaire dans laquelle elle se trouve; il convient donc de ne pas rattacher trop intimement les origines de la puissance religieuse des papes à la situation civile de Rome (p. 45). Et si le pape à cette époque doit payer de sa personne pour voir réussir ses démarches (p. 57), il m'est difficile de trouver la papauté faible dans la personne de Léon le Grand arrêtant Attila aux portes de Rome.

Si Galletti dans l'ouvrage signalé, a traité le même sujet d'une façon trop aride et analytique, M. Keller par contre a fait dépendre ses études documentaires d'idées et de conceptions générales, souvent contestables, et qui en tous cas ne favorisent pas la solution du problème. Aussi, malgré les mérites indéniables de cette monographie, ne peut-on se défendre de conclure que la question des *judices palatini* reste à l'étude.

M. VAES.

CH. MOELLER. *Histoire du moyen âge depuis la chûte de l'Empire romain jusqu'à la fin de l'époque franque* (476-950). 2e partie. *Les Carolingiens*. Paris, Fontemoing ; Louvain, Ch. Peeters, 1905. In-8. XVI-311 p. L'ouvrage complet : fr. 10.

Nous avons présenté jadis aux lecteurs de cette revue le deuxième fascicule de cet ouvrage (RHE., t. V, 1904, pp. 326-329). Aujourd'hui la dernière partie a paru ; et il n'y a rien à retrancher à nos éloges d'autrefois. Peut-être même y aurait-il lieu d'accentuer la note, car à mesure que se déroule le récit, on comprend mieux la place qu'avaient faite libre, pour un livre de ce genre, les récents progrès des sciences historiques.

M. Mœller y continue à livrer au public le fruit de ses longues années de travail et d'enseignement.

La matière du fascicule est distribuée en quatre chapitres. Avec le premier, nous assistons à l'œuvre de Charlemagne (768-814). Au prix de quarante-trois expéditions militaires et de quarante-sept ans passés sous le harnais de guerre, il parvient à mettre fin à la mêlée tumultueuse des nations nouvelles, se disputant les lambeaux de l'empire

Digitized by Google

écroulé, et à ranger ces populations disparates sous une organisation commune et bien ordonnée. A cette vaste société ainsi constituée, il communique un essor littéraire et artistique connu dans l'histoire sous le nom de « renaissance carolingienne »; il donne surtout un idéal grandiose : l'unité morale de l'humanité dans l'*Imperium christianum*. — Le deuxième chapitre nous offre le spectacle des dissensions et de la dissolution de l'empire, depuis la mort de son fondateur jusqu'à l'exstinction de la branche aînée (814-875). Le système de la grande cité chrétienne, sous la haute direction politico-religieuse de la Papauté et de l'Empire, eut inauguré le règne de la paix universelle sur la terre ; mais cette conception de droit public à force d'être religieuse devenait chimérique. Elle était « en contradiction trop flagrante avec les passions belliqueuses d'une société qui ne faisait que sortir de la barbarie et qui allait presqu'aussitôt y retomber ». C'était un rêve. Il allait s'évanouir devant la réalité des faits ; et d'autant plus vite que Louis le Pieux n'était pas l'homme des tâches difficiles. Les cabales surgirent à la Cour, nombreuses et puissantes. Dégénérant en factions, elles armèrent « les fils contre le père, puis frères contre frères ». Les nations entraînées dans la querelle se détachèrent du foyer d'unité, tandis que de nouveaux peuples barbares, normands et sarrazins, viennent hâter encore la décomposition de l'empire de Charlemagne par leurs agressions et leurs dévastations. — La dernière étape de cette décadence et l'écroulement final font l'objet du troisième chapitre (870-950). La dynastie elle-même s'éteint : c'est la branche cadette, celle de France qui disparaît la dernière « mais déjà éclipsée, et par intermittence supplantée, par la race nouvelle des Capétiens ». Avec les derniers Carolingiens finit l'histoire des Francs comme nation. Jusqu'à l'époque moderne, ce que l'on continue à appeler la France, ce sera désormais un ensemble de territoires quasi-indépendants, comtés, marches, duchés, ayant chacun sa dynastie, son histoire, ses institutions particulières. Le système monarchique s'émiette dans la féodalité. — Le dernier chapitre, intitulé « L'Orient et l'Occident à la fin de l'époque franque » retrace les événements des peuplades saxonnes, scandinaves, slaves, grecques et arabes du IXe au Xe siècle.

Le livre est avant tout un manuel d'histoire politique ; mais le moyen âge est si chrétien qu'il est impossible d'éliminer complètement les questions ecclésiastiques ; nous signalerons donc spécialement ici le paragraphe sur les institutions (pp. 609-616), celui sur l'organisation et l'achèvement de la chrétienté (pp. 628-631) et quelques bons aperçus sur les papes carolingiens (pp. 686-699 et 827-830).

Toujours soucieux de sauvegarder le caractère scientifique de son œuvre, l'auteur ne se contente pas d'une suite de propositions présentées en forme de récit ; il les explique, les raisonne, les justifie au regard de l'intelligence. Pas d'assertion qui ne soit motivée. Énoncé d'un fait, fonctionnement d'une institution, évolution d'un plan de conquête ou d'organisation, tout cela est étayé sur un texte d'Éginhard,

Digitized by Google

un passage des annales monastiques, un trait avéré du chroniqueur, un article des Capitulaires. M. Mœller, sans négliger totalement les travaux, s'attache spécialement aux sources. Et l'on s'étonne parfois qu'un auteur, dont la méthode rappelle celle de Fustel de Coulanges, ne donne nulle part à cet historien la faveur d'une mention spéciale ; surtout que ce dernier a publié un ouvrage se rattachant à celui-ci par le sujet : *Les transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne* (Paris, 1892).

Les proportions d'un manuel, fût-il destiné à l'enseignement supérieur, ne comportent pas la discussion proprement dite. Aussi ne vient-elle nulle part couper et alourdir le récit toujours alerte, souvent animé, parfois pittoresque. Toujours cependant on sent chez le professeur la préoccupation d'offrir aux lecteurs un enseignement solide et éclairé. Lorsqu'une controverse se présente, elle est notée, calme et lumineuse, en quelques mots.

Somme toute, ce manuel est destiné à rendre de précieux services. Il n'y a personne à qui il n'ait quelque chose à apprendre ou à rappeler. Dans les obscurités de l'époque franque, ce sera pour tous les explorateurs scientifiques un excellent fil conducteur.

Nous souhaitons que l'auteur ne s'en tienne pas là. M. Mœller ne pouvait nous faire mieux désirer une publication semblable pour la période féodale et communale du moyen âge. Et nous avons des raisons spéciales de croire qu'il y trouverait le même succès.

J. WARICHEZ.

P. WAGNER. *Einführung in die gregorianischen Melodien. Ein Handbuch der Choralwissenschaft.* 2e partie. *Neumenkunde Palaeographie des gregor. Gesanges.* Nach den Quellen dargestellt u. an zahlreichen Facsms. aus den mittelalterl. Handschriften veranschaulicht. (Collectanea Friburgensia. Veröffentlichungen der Universität Freiburg (Schweiz). Nouv. sér., fasc. 6.) Fribourg en S., O. Gschwend, 1905. In-8, XVI-335 p. F. 12.

Le savant directeur de l'Académie grégorienne de Fribourg (Suisse) continue à compléter la 1re édition de son « *Introduction aux mélodies grégoriennes* » (1895) par une seconde édition (1901) augmentée sous tous les rapports. — Dans un exposé systématique, il montre au lecteur toute l'étendue de la science du plain-chant romain. Le premier volume traite de « l'origine et du développement des diverses formes de chants liturgiques ». Le second volume qui vient de paraître est intitulé « La Science des Neumes » (Neumenkunde) et traite des sources paléographiques du chant grégorien. Une étude sur les diverses formes du chant et la théorie de ce chant — choses que nous ne possédons pas encore — compléteront ce système scientifique.

Digitized by Google

Le présent volume expose d'abord l'origine de l'écriture grégorienne; puis les relations des différentes écritures neumatiques dans les divers pays civilisés et aux divers siècles du Moyen Age ; ensuite se basant sur l'enseignement des théoriciens du Moyen Age, sur la forme même des neumes et s'attachant principalement à l'écriture neumatique du manuscrit de Saint-Gall ou plutôt aux lettres romaniennes qui sont jointes aux divers neumes, il explique l'introduction de la portée et montre l'importance de l'écriture neumatique au point de vue du rythme. — Enfin dans un Appendice, il traite de l'état du chant grégorien au déclin du Moyen Age. Très versé dans les recherches de ce genre, l'auteur a, par cette nouvelle œuvre, non seulement approfondi, éclairci et complété ce que d'autres savants avaient trouvé, mais il a encore exposé des matières inconnues jusqu'ici et ouvert des horizons tout à fait nouveaux à l'étude du chant liturgique. Le grand nombre des manuscrits examinés montre quel soin a été apporté à la confection de cet ouvrage. Si, dans la Préface, l'auteur renvoie le lecteur à la *Paléographie musicale de Solesmes* (I, p. 135 sq) pour la littérature musicale, il ne faut pas entendre par là toutes les publications scientifiques, mais seulement celles qui, pendant la deuxième moitié du siècle dernier, ont donné des fac-similés de neumes.

Pour dissiper les malentendus qui se sont glissés dans les compte-rendus parus dans certaines revues sur cet ouvrage, disons que le Dr Wagner ne donne pas l'épithète de « non-romanien et non-grégorien » aux neumes-accents mélodiques des Mss de St-Gall — dont l'authenticité est mise hors de doute — mais bien aux signes et aux lettres romaniennes qui sont ajoutés aux neumes en vue de l'exécution (p. VII), parce que ces signes ne se trouvent, sauf quelques rares exceptions, que dans ces manuscrits et, parmi eux, seulement dans ceux du IXe au XIIe siècle. A l'encontre de la tradition grégorienne, ces signes introduisent dans le chant des mesures ou plutôt une suite irrégulière de mesures longues et brèves.

Le P. Deschrevens a démontré malgré lui que les signes romaniens n'impliquent pas de mesure régulière : car il n'a pu prouver sa thèse qu'en admettant un grand nombre d'exceptions Il serait impossible de prouver que les signes romaniens marquent une mesure absolument métronomique. — La notation romanienne n'a pas de rapports avec le traité de l'Anonymus Vaticanus ». (*Paleogr. mus.* 1889. I, 102.)

Si les passages de ce traité reproduits in extenso par le Dr Wagner (p. 214-215) parlaient vraiment de temps mesurés en plain-chant, le cas serait certes tout à fait unique dans toute la littérature musicale du haut moyen âge Hucbald, qu'on invoque comme admettant une mesure en plain-chant, ne parle pas, à l'endroit cité, du chant mais de la diaphonie (217-218). D'ailleurs, ce traité ne fait pas mention de ces signes : implicitement même il y contredit : il appelle la « Virga » une longue, tandis que d'après les signes romaniens, elle signifie souvent, non pas une longue, mais une brève, comme le

Digitized by Google

prouve la lettre « c » qui l'accompagne. Si Guy d'Arrezzo emploie parfois l'expression générale de « mora vocis » en opposition à la « mora *ultimæ* vocis », s'il admet donc une « *mora* » et une « *teneur* » non seulement à la fin d'une phrase mélodique, mais aussi dans le cours de la mélodie, il a démontré que le vocabulaire musical du Moyen Age employait des expressions telles que « tenor longus, vox morosa » etc. pour des groupes de notes aussi bien que pour des notes séparées (cfr notre article dans la *Gregorianische Rundschau* d'après le n° 2503 de la bibliothèque de Vienne et le n° 14963, b, latin de Munich). Et si Guy d'Arrezzo donne au « quilisma » une valeur variable, (varium tenorem) c'est que le quilisma a tantôt deux, tantôt trois notes Nous avons traité la même question dans la *Gregorianische Rundschau* en nous basant sur des manuscrits neumatiques, et sur les traités des anciens théoriciens. L'opinion qui veut que la note précédant le quilisma reçoive un allongement n'est plus scientifiquement soutenable. Tant que la science du plain-chant ne s'en tient pas aux principes de la critique historique, elle travaille en vain.

Les Mensuralistes qui voudraient nous persuader que les signes romaniens indiquent une mesure stricte, s'appuyent sur un texte de Notker : il est vrai qu'il y est question de longues et de brèves; mais jamais de valeurs rigoureusement mesurées. Rien ne nous empêche donc d'admettre que les signes et les lettres dont il s'agit ici n'ont qu'une valeur approximative, comme dans le rythme libre du langage. Il resterait encore à prouver qu'ils donnent une double valeur à la note qu'ils accompagnent.

De même aucune preuve ne nous est fournie en faveur de la seconde opinion suivant laquelle ils désignent tantôt une prolongation, tantôt un renforcement du son, d'après la place que ces signes occupent à la fin du neume Néanmoins cette hypothèse n'est pas tout à fait invraisemblable.

Quant au système d'accentuation, qu'emploie Dom Mocquereau en plaçant des petits traits à côté des notes, et dont usent certaines éditions de chant grégorien de la maison Desclée, aucun théoricien du moyen âge ne l'a développé : ils n'en parlent qu'en passant et très brièvement. Ils écrivaient pour leur époque et pouvaient supposer plusieurs de ces points connus par les chantres d'alors : il serait de la plus haute importance pour nous de les savoir.

Le rythme binaire et ternaire était connu des anciens, Romains, Grecs et Hébreux ; du reste il répond en général à une loi à laquelle tout le monde se conforme instinctivement. En écoutant le chant de quelqu'un qui exécute une mélodie grégorienne, nous apercevrons immédiatement qu'après une ou deux notes faibles, il place un accent principal ou secondaire. L'édition Desclée marque la place où il faut produire cette impulsion ; une chose est regrettable : c'est qu'elle ne distingue pas assez clairement, l'accent principal de l'accent secondaire, car les traits correspondants n'attirent pas assez le regard.

Digitized by Google

Notons enfin que le savant Dr Wagner a bien profité du modèle que lui offrait la Paléographie de Solesmes pour retracer le développement successif des neumes et de leurs caractères distinctifs.

Si Dom Mocquereau a esquissé l'affiliation des textes neumés d'après les manuscrits les plus importants, nous espérons que le Dr Wagner parviendra bientôt à compléter ce système, en établissant scientifiquement les subdivisions des familles. Un pareil ouvrage pourrait servir de base à une histoire des neumes.

Il est cependant bien difficile d'aller consulter dans les diverses bibliothèques les anciens manuscrits de plain-chant et surtout les traités théoriques éclaircis par des exemples neumés que Gerbert a malheureusement omis parce qu'il ne savait pas les déchiffrer. Les Ministères de l'Instruction publique et des Cultes ne pourraient-ils pas éviter aux savants cette difficulté en faisant reproduire en phototypie les meilleurs manuscrits du IXe au XIVe siècle? Pour de pareilles reproductions, le modèle du genre nous est fourni par les Bénédictins de Solesmes et par la Société anglaise de plain-chant médiéval. La science n'aurait ainsi plus à craindre que les incendies lui ravissent à jamais ces précieux manuscrits.

En somme, le présent ouvrage du Dr Wagner a fait faire un grand pas à la science du chant grégorien. « *Neumenkunde* » est un ouvrage indispensable pour les amis des études grégoriennes et un excellent manuel pour les practiciens. Nous souhaitons vivement que ce livre se répande partout.

D. C. Vivell, O. S. B.

Manuale Ambrosianum in duas partes distinctum edidit Doctor Marcus Magistretti. 1e Partie. *Psalterium et Kalendarium*; 2e Partie. *Officia totius anni.* (Monumenta veteris Liturgiæ Ambrosianæ. T. II et III.) Milan, Hoepli, 1905, 2 vol. in-4°, 180-202 et 503 p. F. 40.

Le nom du Dr Magistretti est depuis longtemps connu de tous ceux qui, de près ou de loin, ont eu à s'occuper de l'ancienne liturgie milanaise. Le savant Préfet des cérémonies de la cathédrale de Milan est, l'on s'en souvient, l'auteur d'une excellente édition de l'*Ordo* de Bérold (1894), qui a laissé loin derrière elle la publication de Muratori. A l'occasion du quinzième centenaire de la mort de saint Ambroise, M. Magistretti avait conçu le projet de réunir en une collection les anciens documents liturgiques de l'Eglise de Milan, conservés en assez grand nombre dans les bibliothèques de la Métropole, mais à peu près inconnus en dehors des étroites limites du diocèse. Encouragé dans ce dessein par les Docteurs de l'Ambrosienne, il publia dès 1897 le

Digitized by Google

premier volume des nouveaux *Monumenta veteris liturgiæ Ambrosianæ*, qui contenait le *Pontificale in usum Ecclesiæ Mediolanensis* (XXXVIII-147 p. Prix : 12,50 fr.). Cette édition du Pontifical ambrosien reproduisait un bon manuscrit du IXe siècle, écrit pour la cathédrale de Milan et conservé depuis un temps immémorial dans les archives du Chapitre. Elle représentait donc sûrement l'usage milanais du IXe siècle. Mais il était aisé de constater qu'en définitive ce document était plus romain qu'ambrosien, en ce sens qu'il offrait déjà, pour ses parties principales (la dédicace des églises et les ordinations), les rites combinés d'éléments romains et gallicans, qui tendaient dès le IXe siècle à s'implanter partout. Ce premier volume, que l'on ne mentionne ici que pour mémoire, faisait du reste bien augurer des suivants, quelle que fût par ailleurs la valeur du document publié pour la connaissance de l'ancien rit milanais (1).

La suite des *Monumenta* était annoncée dès l'année 1897 ; les soins minutieux qu'a réclamés sa préparation, en a retardé ont mise en circulation jusqu'en 1905. C'est dire la confiance que mérite cette *editio princeps* du Manuel ambrosien. Nous avons affaire cette fois à un recueil purement milanais, dans sa disposition intime, dans sa provenance et jusque dans son nom. Car il faut se garder de confondre le *Manuale* de rit ambrosien, avec le livre que les auteurs du moyen âge qualifient souvent de Manuel, et qui n'est autre chose qu'un recueil de rubriques et d'indications pour l'ordonnance de l'office divin. Le Manuel ambrosien n'a rien d'un ordo, bien qu'en fait il ait probablement été rédigé pour l'usage du maître des cérémonies. C'est en réalité une combinaison de l'Antiphonaire (de la messe et de l'office) et du Psautier, avec en plus les oraisons de l'office, mais sans aucune notation musicale. « Manualis omnium librorum liturgiæ nostræ index et quodammodo compendium jure vocari potest », remarque fort bien M. Magistretti (t. II, præf. p. 9). Certains exemplaires lui conservent encore le nom d'Antiphonaire, indiquant ainsi clairement son origine. Il est, par conséquent, moins ancien que l'Antiphonaire et le Psautier, ses éléments constitutifs. Et cependant il possède, vis-à-vis de l'Antiphonaire, l'avantage d'exister en des manuscrits plus anciens.

On ne possède de l'Antiphonaire ambrosien qu'un seul représentant du XIIe siècle, et quelques uns des siècles suivants. Encore le premier n'est-il plus à Milan ; il n'est-même pas complet. L'original comprenait deux parties, l'une d'hiver (de l'Avent au Samedi Saint) et l'autre d'été (de Pâques à l'Avent). La partie d'hiver est aujourd'hui conservée au Musée Britannique (Londres), *cod. add. 34209 :* les Bénédictins de Solesmes en ont reproduit le texte dans leur *Paléographie musicale* (t. V et VI, 1896-1900). L'autre partie a disparu sans laisser de traces.

(1) Depuis lors M. G. Mercati a eu la bonne fortune de retrouver, dans un manuscrit du XIe siècle appartenant au Chapitre de Lucques le pur ordo milanais de la consécration des églises : il l'a publié dans ses *Antiche reliquie liturgiche (Studi e Testi*, t. VII), Rome, 1902 ; cf. *Revue des Questions historiques*, t. XXXIX, (1905), pp. 596-601.

Digitized by Google

A la base de l'édition de M. Magistretti, nous trouvons un manuscrit complet du *Manuale* datant du XIe siècle; on y a de plus utilisé de précieux fragments des Xe et XIe siècles. Elle supplée donc, au point de vue liturgique, à ce qui manquait à l'édition de la *Paléographie musicale;* elle est désormais indispensable pour tous les liturgistes désireux de se rendre un compte exact de l'ancien office canonial selon le rit ambrosien. Le bréviaire actuel n'en donne plus en effet qu'une idée un peu confuse, quelques formes nouvelles étant venues se surajouter au cadre antique qui est resté le même. Tel qu'il se présente dans l'Antiphonaire et le Manuel, l'office ambrosien ne ressemble que de très loin aux rites connus, soit romain soit monastique. La dissertation préliminaire du Dr Magistretti (t. II, præf., p. 40-73) vient donc fort à-propos aider le lecteur à se reconnaître dans ce milieu liturgique, avec lequel il est peu familiarisé. On y étudie successivement les offices des Vêpres et des Vigiles et l'office *ad Matutinum.* La description qui en est faite est basée principalement sur les documents anciens : elle complète l'introduction au tome VI de la *Paléographie musicale*, où le même sujet avait été traité.

La vigile des grandes fêtes se signalait à Milan, au XIIe siècle, par une fonction spéciale, qui n'a laissé que peu de vestiges dans l'usage moderne. On préludait à la célébration de ces fêtes, non seulement par une *missa de Vigilia*, mais encore par la récitation du *Te Deum* et du psautier de 150 psaumes. Cet office particulier, probablement étranger par son origine à la liturgie publique, acquit à la longue force de loi. Mais il n'a aucun rapport avec les deux offices canoniques des Vêpres et des Vigiles. Les *Vigiliæ* ambrosiennes ont une physionomie propre qu'on ne retrouve pas dans les autres liturgies : elles sont exclusivement composées de répons alternant avec des lectures, puis de litanies processionnelles et d'antiennes distribuées entre différentes stations. Les deux offices *ad Vesperas* et *ad Matutinum* font, au contraire, une très large part au chant des psaumes et des cantiques bibliques. Ils se partagent le psautier en deux portions, que l'on répartit entre les différents jours de la semaine, de façon à les reprendre au fur et à mesure qu'elles sont épuisées. Ce roulement périodique et régulier de la psalmodie dominicale et férial, n'est interrompu que par les fêtes du Sauveur et quelques autres solennités; il s'observe encore actuellement pour les fêtes de Saints. C'est un vestige de l'antiquité dont le clergé milanais ne saurait trop apprécier les heureux avantages.

La division du psautier ambrosien en deux portions, 1-108 et 109-147, n'est du reste pas particulière au rit. Elle est identique à celle du bréviaire romain; et c'est aussi au psaume 108 que le bréviaire bénédictin arrête la série des psaumes de matines. Bien plus la répartition des unités de la seconde section, 109-147, à raison de cinq psaumes pour à l'office vespéral des sept jours de la semaine, ne diffère en rien de l'usage romain. Ce qui caractérise le rit ambrosien, c'est la

Digitized by Google

distribution des psaumes 1-108. Ils sont bien, comme ailleurs, réservés à la psalmodie matutinale; mais, au lieu que le monastique et le romain épuisent toute la série en une semaine, dans le rit ambrosien la même série fournit la psalmodie pour deux semaines consécutives, en sorte que c'est seulement tous les quinze jours que l'on reprend la série épuisée, procédé qui se révèle aussi dans la distribution des différentes pièces de l'hymnodie antiphonique et responsoriale (Cf. *Paléogr. Mus.*, t. V, p. 110-112). A l'effet de répondre aux lois de cette récurrence périodique, la portion 1-108 du psautier ambrosien est divisée en 10 parties d'inégale longueur, auxquelles on donne le nom de *decuriæ*, non pas, semble-t-il, parce qu'elles sont en général composées de 10 psaumes chacune (la 1e, la 2e et la 10e en comptent respectivement 16, 14 et 8), mais bien du fait qu'elles sont au nombre de dix (Magistretti, t. II, pr., p. 55). Elles servent successivement à l'office de matines durant deux semaines consécutives, du lundi au vendredi; pour le samedi, l'on réserve le cantique de Moïse et le psaume 118, et pour le dimanche différents cantiques de la Sainte Ecriture.

L'ordonnance même de l'office *ad Matutinum* offre des particularités sur lesquelles M. Magistretti a grandement raison d'insister. Anciennement il n'y a, dans l'ambrosien, aucune distinction entre les nocturnes et les Laudes. On ne connaissait qu'un office *ad Matutinum*, qu'on devait chanter *summo mane*; peut être même le commençait-on dès avant la fin de la nuit, comme au rit bénédictin; mais il ne souffrait aucune division. Depuis le XIIe siècle, on a réparti les psaumes en trois nocturnes, puis on a fait suivre les psaumes du *Te Deum*, auquel succède à présent un *Deus in adjutorium* marquant le début du nouvel office de Laudes, tous éléments étrangers à la disposition primitive. Les psaumes se suivaient autrefois sans interruption, groupés sous trois antiennes; puis venaient deux leçons avec leurs répons, une troisième leçon suivie du *Benedictus*, enfin deux cantiques et les trois psaumes 148, 149, 150. Au chant de ces derniers, la tradition ambrosienne rattachait celui du *Gloria in excelsis*, la *laus matutina* par excellence. Un zèle mal éclairé a malheureusement fait disparaître cet usage, que son antiquité rendait vénérable.

A la suite de sa préface, M. Magistretti a donné plusieurs pièces rares ou inédites, qui ne se trouvaient pas dans son manuscrit du Manuel, entre autres une *Expositio matutini officii* du XIIIe siècle, et quelques documents concernant l'office des morts. Ces différents extraits augmentent encore l'intérêt d'une publication qui se recommande par les soins apportés à la fixation du texte, et par une exécution typographique très satisfaisante. On regrettera seulement que l'auteur n'ait pas joint à son IIIe volume un index alphabétique des *incipit* des formules, comme il l'avait fait pour le Pontifical.

On pouvait espérer, d'autre part, que M. Magistretti prendrait occasion de son édition du Manuel, pour donner, du Psautier ambrosien un texte critique et définitif. Il aura craint d'être entraîné trop loin.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, il s'est contenté de reproduire la version du Manuel du IXe siècle, sans tenir aucun compte des manuscrits séparés du Psautier, antérieurs à cette époque. Il en existe au moins trois, du Xe siècle, les *codd. 82* et *83* du Vatican et le *cod. 343* de Munich. Le cardinal Tommasi, et plus tard l'éditeur de ses œuvres, Vezzosi, ont utilisé déjà le *cod. 82* pour la reconstitution de l'ancien psautier romain *(Thomasii Opera*, t. II, 1747); mais ni l'un ni l'autre ne semble s'être douté que ce psautier représentait la version milanaise. Récemment, la *Revue Bénédictine* (t. X (1893), pp. 193-197) a consacré quelques pages intéressantes au *cod. 343* de Munich, sans s'apercevoir à son tour que Vezzosi en avait déjà parlé (Thomasii Opp., t. II, pr., p. (xx), note 1). Ces psautiers, dont le caractère ambrosien ne peut faire de doute (des additions témoignent du reste de leur usage liturgique dans le diocèse de Milan jusqu'au XIIIe siècle), sont généralement d'accord avec celui du Manuel; en maint endroit cependant ils attestent un état plus ancien.

Ils ont, en plus du psautier, les cantiques et les hymnes propres à l'usage milanais. Mais ici l'ordre des cantiques n'est pas exactement celui du Manuel. Celui-ci donne en premier lieu le cantique des trois enfants, *(Benedictus es)*, par lequel, au temps de Bérold au XIIe siècle, débutait l'office de matines; puis les quatre cantiques d'Isaïe, des Rois, d'Habacuc et de Jonas, qui constituent la première partie de la psalmodie matutinale du dimanche; viennent ensuite le *Benedictus*, le cantique *Attende* qui se place ici à certaines époques de l'année, le *Cantemus Domino* et le *Benedicite omnia opera*, qui complètent la psalmodie dominicale; enfin le *Magnificat* de Vêpres. Dans les trois manuscrits du Xe siècle, les quatre cantiques du dimanche se présentent comme précédemment (Isaïe, Rois, etc.). Mais du *Benedictus es* il n'y a pas trace en cet endroit : on le retrouvera plus loin. Au fait, la récitation du *Benedictus es* au début de l'office *ad Matutinum* n'a d'attestation ni dans le Manuel, ni dans l'Antiphonaire; Bérold en parle au XIIe siècle, mais l'institution pouvait être récente. On remarque en tout cas l'absence du *Benedictus es* au commencement de l'office du matin, dans l'Antiphonaire de Bangor, la règle de saint Césaire et le bréviaire mozarabe, documents qui ont, d'autre part, une psalmodie matutinale fort semblable à celle de l'ambrosien. Les trois psautiers du Xe siècle transcrivent le *Benedictus es* la suite de la seconde version du cantique des enfants, *Benedicite omnia opera*. Serait-ce que primitivement les deux textes alternaient suivant les saisons? Précisément le bréviaire mozarabe place le *Benedictus es* entre le cantique *Attende* (ou *Cantemus)* et les *Laudate*, à l'office de Laudes des dimanches. Le Manuel ambrosien a conservé deux antiennes *in Benedicite*, au commun des dimanches (t. III, p. 403), qui donneraient à penser qu'il en était de même dans l'usage milanais : IX. *Tribus pueris in camino... dicentes : Benedictus es.* — X. *In camino ignis pueri tres... psallebant : Benedictus es.*

Digitized by Google

Le Manuel reproduit le *Te Deum* en tête du psautier : on sait que la coutume s'était introduite de réciter ce cantique d'action de grâces avec les 150 psaumes, en la vigile des grandes solennités. L'usage était-il bien ancien? Les psautiers du xe siècle s'accordent en tout cas à reléguer le *Te Deum* à la fin des cantiques, comme une pièce sans emploi déterminé dans l'office canonial. Ces quelques divergences mériteraient d'être étudiées de près.

Ajoutons enfin que, pour l'histoire même de la composition de l'office ambrosien, il y aurait grand avantage à ce que fût définitivement établi le texte de l'ancien psautier ambrosien. Il a fourni à l'Antiphonaire et au Manuel la majeure partie de leurs antiennes et répons. Mais dans quelle mesure l'a-t-on respecté? L'on paraît en certains cas s'en être séparé. Y aurait-il donc des traces d'influences étrangères, ou bien les différences devraient elles s'expliquer par un recours à la version primitive? Une enquête aussi complète que possible sur les traditions textuelles du psautier ambrosien fournirait sans doute la solution de ces problèmes. Ce serait l'utile supplément d'une édition qui déjà mérite à tout point de vue les plus grands éloges.

D. P. DE PUNIET, O. S. B.

ADOLPH FRANZ. *Das Rituale von St. Florian aus dem zwölften Jahrhundert.* Mit Einleitung Erläuterungen und fünf Tafeln in Farbendruck. Fribourg en Brisgau, Herder, 1904. In-8, XII-207 p. M. 8.

Ceux qui connaissent l'excellente *Geschichte der Messe im Deutschen Mittelalter* (Cfr RHE. t. VI (1905) pp. 838-841), ont attendu avec impatience la nouvelle publication du Dr Franz et en ont salué avec joie l'apparition. Personne ne doit lui en être plus reconnaissant que l'Allemagne où depuis la mort de Martin Gerbert (1793) — comme l'auteur le fait lui-même remarquer, — aucun manuscrit liturgique du moyen âge n'avait plus été publié. Nous sommes à ce point de vue moins bien partagé que l'Angleterre avec sa *H. Bradshaw Society* et ses savants hôtes de l'île de Wight. Dans le livre qui nous occupe, il est difficile de dire ce qui est le plus intéressant, du texte ancien ou des nombreuses notes de l'éditeur.

Le texte est tiré du Cod. Florianus XI, 467 (XIIe s.), du monastère autrichien des chanoines de Saint-Florian où il a servi au moyen âge à un usage pratique; ce manuscrit est amplement décrit à la page 1 et suiv.

La publication complète de ce Rituel est d'autant plus précieuse, que le grand ouvrage de Dom Martène *De Antiquis Ecclesiae ritibus* et les *Monumenta Veteris Liturgiae Alemannicae* de Gerbert ne donnent presque aucun document certain pour cette contrée. En outre,

Digitized by Google

l'illustre prélat a parcouru une série d'autres manuscrits pour les comparer avec celui de S. Florian. Ces comparaisons lui ont permis d'arriver à de nouveaux résultats pour l'histoire et le développement du Rituel en Allemagne au moyen âge. « Les Rituels, dit le savant liturgiste, doivent leur existence aux nécessités pratiques du clergé; celui-ci, en effet, obligé d'accomplir de nombreuses cérémonies dans les églises ou à l'extérieur avait besoin de posséder toutes les prières et les usages prescrits dans un volume aussi maniable que possible » (p. 5). « C'est ainsi qu'aux xe et xie siècles, on composa le Pontifical à l'usage des évêques et au xiie siècle, le Rituel pour les prêtres. » (p. 6).

« Les sources où les rédacteurs puisaient, étaient sans doute en premier lieu les « *Ordines* » romains, qui étaient, sous des formes diverses, très répandus; puis les additions d'Alcuin au Sacramentaire de S. Grégoire, avec leurs nombreuses bénédictions, enfin les traditions locales... Ni les Pontificaux, ni les Rituels n'ont été composés entièrement au premier jet et d'une façon définitive » (p. 6). « Le manuscrit de S. Florian peut être justement considéré comme un modèle de Rituel complet et achevé. » (p. 11). « Il représente très fidèlement le type des Rituels du xiie siècle » (p. 5). « Une caractéristique des Rituels de cette époque sont les bénédictions pour l'accomplissement des ordalies. La règle était de les commencer avec la bénédiction des cierges à la Chandeleur... » « Les Rituels qui nous restent de ce temps sont composés dans des monastères pour l'usage des moines; on ne connaît pas de Rituel à l'usage du clergé séculier avant le xive siècle » (p. 11). Les Rituels manuscrits ne portaient alors aucune appellation particulière; les titres de « Rituale » ou « Pastorale » ou « Agenda » qu'on y voit, ont été écrits à une époque postérieure, car dans les décisions des Synodes du xiiie siècle, ces livres sont simplement appelés « Manualia » (p. 12).

Ces données ne se rapportent guère qu'aux Rituels de l'Autriche et du Sud de l'Allemagne; elles fournissent cependant de précieux indices pour l'étude des Rituels d'autres contrées. Par exemple, ce qui est dit des bénédictions pour les ordalies, trouverait également son application en France. Il serait, à mon avis, très intéressant et très profitable d'étudier la disparition progressive des ordalies depuis le xiie siècle; de plus un travail sur cette question contribuerait à faire mieux connaître la civilisation du moyen âge. Lorsqu'on a parcouru les formulaires d'ordalies au tome *Formulae* dans les *Monumenta Germaniae historica,* on éprouve un soulagement à remarquer qu'il soit si peu question des ordalies dans le *Chartularium Universitatis Parisiensis* de H. Denifle et E. Chatelain. L'histoire des Rituels peut aussi rendre des services précieux à l'histoire de la culture.

En examinant les bénédictions de notre Rituel, on voit clairement combien les chrétiens du moyen âge aimaient à considérer toutes choses, même les plus ordinaires, au point de vue religieux. Je cite quelques titres : *Benedictio in caminata, b. in cellario, b. in lardario,*

Digitized by Google

b. fontis in quem aliquid immundum ceciderit, b. in pistrino, b. quando puer litteras discit, b. super retia, b. vasorum veterum, et même *b. sabonis vel migmatis !*

C'est comme une image des idées courantes à cette époque sur la nature et la foi, l'Église et la société; le spirituel était très en honneur et devait se trouver partout. Pour le dire en passant, nous sommes donc heureux de savoir que le Dr Franz prépare un grand ouvrage sur les Bénédictions. Nous espérons aussi recevoir de nouvelles lumières sur ce sujet par la publication du célèbre Sacramentaire Gellonense que Dom Paul Cagin a déjà analysé de main de maître en 1899 dans le premier volume des Mélanges Cabrières.

Pour ce qui regarde le texte, autant que je puis en juger sans avoir le manuscrit sous les yeux, il me semble soigneusement donné. L'éditeur a rejeté dans un appendice intitulé « Critique du texte », les variantes tirées des manuscrits comparés. A mon avis, le procédé habituel de mettre les variantes au bas des pages aurait procuré à cette publication un avantage de plus en facilitant les comparaisons au cours de la lecture.

Pour les principales formules du Rituel, le Dr Franz donne en appendice des « Éclaircissements » qui méritent en effet ce nom. Le plus considérable est consacré à l'*Ordo catecumenorum* et embrasse une douzaine de pages (p. 152-163 et p. 190). Cette longue dissertation ne contient rien moins que les grandes lignes de l'histoire de la préparation au Baptême pendant le moyen âge. La principale conclusion de l'auteur est que « des anciennes ordonnances romaines sur le Scrutinium, le troisième grand scrutin s'était encore conservé dans certains diocèses jusqu'au XIIIe siècle, et qu'on l'accomplissait le mercredi après le dimanche Laetare, comme un acte préparatoire au baptême solennel » (p. 157). Dans le Rituel de Saint-Florian, ce scrutin unique comprend des fonctions liturgiques qui, dans l'ancienne liturgie romaine, étaient réparties entre plusieurs scrutins. On y a conservé des éléments très anciens; p. ex. au Memento de la Messe des Scrutins : *recitentur nomina virorum ac mulierum, qui ipsos infantes suscepturi sunt;* au *Hanc igitur : recitentur nomina electorum* (p. 53). Au cours de son explication sur l'*ordo catecumenorum*, le Dr Franz parle de Nicetas de Remesiana et indique discrètement à la page 158 une voie qui pourrait nous amener à la découverte de nouveaux fragments de Nicetas. Mais ne nous y arrêtons pas; car je ne pense pas qu'on puisse de cette façon ajouter beaucoup à l'excellent livre de M. Burn.

La messe de mariage a aussi conservé un caractère antique; elle possède en effet un *Hanc igitur* propre : *Hanc igitur oblationem famulorum tuorum, quam tibi offerunt pro famula tua N. illa*, etc. Cette formule, analogue à celle qui se trouve déjà dans le *Sacramentarium Leonianum* n. XXXI (PL, t. 55, 130 sq.) est pour l'Allemagne du XIIe siècle une chose remarquable et tout à fait rare, du moins c'est l'impression qu'on garde d'une lecture attentive des excellents *Beiträge*

Digitized by Google

zur Textgeschichte des Canon Missae du Dr Ebner (dans son ouvrage *Quellen und Forschungen zur Geschichte und Kunstgeschichte des Missale Romanum*, 1896, p. 410 sq.). — Je désirererais en passant attirer l'attention sur deux témoignages à propos de la bénédiction nuptiale à Rome. *L'Ambrosiaster* écrit sur I Tim., XII : *Homini... unam uxorem decrevit Deus, cum qua BENEDICATVR*; *nemo enim cum secunda BENEDICITVR* (PL, 17, 470). Naturellement je ne veux pas affirmer que ce témoignage n'ait de valeur que pour Rome. — Dans le n. 5 du 288me Sermon de l'Appendice au Ve volume de l'édition de S. Augustin par les Mauristes, S. Césaire d'Arles parle, comme suit, de la bénédiction nuptiale : .., *ut in civitate romana qui voluerit uxorem ducere, si se virginem non esse cognoscit, ad accipiendam BENEDICTIONEM nuptialem venire penitus non praesumat* (PL, t. 39, 2291).

Il y aurait encore bien des choses intéressantes à signaler dans ce Rituel; remarquons spécialement le bel *obsequium circa morientes* (p. 86-94). Dans une note à ce propos, le Dr Franz écrit (p. 170 sq.) : « L'enterrement avait lieu le jour même du décès; si l'heure de la mort permettait de célébrer encore une Messe ce jour là; cependant les Abbés n'étaient ordinairement ensevelis qu'après trois jours. » C'est ce qui nous explique l'oraison de la Messe du Missel romain actuel : *In die obitus seu DEPOSITIONIS defuncti : Deus, et supplices exoramus pro anima famuli tui M, quam* HODIE *de hoc saeculo*, etc. On le voit par cet exemple, la connaissance de l'histoire de l'ancienne liturgie est absolument nécessaire à l'intelligence approfondie de celle de notre temps.

Dans la troisième annexe à ses « Explications », M. Franz traite des *Interrogationes ad morientem* de S. Anselme (p. 196-200). Il s'agit de l'*Admonitio morienti et de peccatis nimium formidanti* (PL, t. 158, 685 sq.); cette *Admonitio* est très répandue dans les Rituels du moyen âge. Le Dr Franz ne veut pas se prononcer sur son authenticité contestée. Le P. H. Denifle la regardait comme certainement authentique (dans les *Ergänzungen und Verbesserungen* de la 2e édition de *Luther und Luthertum)* ainsi que J. Bainvel dans son bel article sur S. Anselme (Vacant, *Dictionnaire de théologie*, t. I, c. 1333). Avec la publication officielle du Rituel romain, les Interrogations d'Anselme disparurent du Rituel; ainsi malheureusement, ces perles de la littérature ascétique du moyen âge tombèrent dans l'oubli (Franz, p. 198).

Dans la deuxième annexe, M. Franz nous donne le texte d'une « Résurrection » (Florianus XI, 434, XIVe siècle). C'est, écrit en latin, un drame liturgique simple et court, qui s'exécutait le jour de Pâques au « Sépulcre », avant les Vigiles, et qui se termine par une chanson populaire allemande *(Christ ist erstanden)*. Ce texte est préférable à celui de Lange (*Ostfeiern*, p. 127 sq. 1887). On peut lire de bonnes études sur le drame pascal dans les *Fragmenta Burana* de W. Meyer 01) p. 72 et suiv. Je me permets à ce sujet de signaler les remarques

Digitized by Google

intéressantes du même maître sur *Liturgie, Kunst und Dichtung im Mittelalter*, dans les *Gesammelten Abhandlungen zur mittellateinischen Rythmik*, vol. II, 370 sq. Les drames liturgiques du moyen âge resteront toujours un des objets les plus attrayants des études philologiques, qui marchent de pair avec l'histoire liturgique.

L'ouvrage est encore augmenté d'un double Index : le premier comprenant les noms des personnes et des choses et le second des *initia* des oraisons. A la suite, viennent cinq planches très remarquables en chromolithograhie. La première reproduit une page du Cod. Flor. XI, 467 sur laquelle se trouvent aussi quelques parties neumées. Les quatre autres servent à illustrer certains rites particuliers comme la *benedictio peregrinorum*, le baptême, etc. L'histoire du costume est représentée à la planche 5a par une dame noble dans ses plus beaux atours. Mais la plus intéressante est certainement la quatrième où l'on voit les épreuves de l'eau glacée et du fer rouge représentées d'une manière très vivante, Ces reproductions, tirées du Cod. Lambacensis 73, du XIIe siècle, sont un excellent complément des quatre formules d'ordalies contenues dans le Rituel. Ces dessins naïfs, mais très éloquents fixent mieux la chose dans la mémoire que la lecture des Rubriques avec leur latin de sacristie, M. Franz a fait la légende de ces 5 planches (p. 25-28). En considération de ces belles reproductions, on peut dire que le prix de 10 frs que coûte ce livre n'est pas élevé du tout ; l'impression est soignée, même élégante.

En somme nous avons là, accompagné d'un bon commentaire, une excellente édition-type des Rituels du moyen âge du Sud de l'Allemagne,

DOM ANSELME MANSER, O. S. B.

Abbé DUBOURGUIER. *Grandes écoles et Gens d'Église au diocèse d'Amiens sous l'Ancien Régime.* Paris, A. Picard, 1904, In-8°, 832 p. F. 6.

Il y a déjà plus de dix ans, M. l'Abbé Dubourguier présentait au public un ouvrage intitulé : *Restauration des Grandes Écoles d'Amiens.* Les évènements avaient hâté la publication de ce travail, qui, dans la pensée de l'auteur, aurait dû être précédé par l'histoire des « *Grandes écoles et gens d'Église au diocèse d'Amiens sous l'Ancien Régime.* » Montrer ce que les provinces du Nord et en particulier la Picardie doivent à l'Eglise ; montrer que le clergé a toujours été fidèle à sa mission qui est non seulement d'enseigner la foi chrétienne, mais d'y préparer et d'y fixer les âmes en les élevant par la culture intellectuelle, tel est le but de ce dernier ouvrage honoré d'une lettre fort élogieuse et pleinement justifiée de Mgr l'évêque d'Amiens.

Après avoir dans un court chapitre préliminaire traité des droits de

Digitized by Google

l'Église sur l'enseignement, droits qu'elle tient de son divin fondateur, des écoles épiscopales et monastiques en général, l'auteur va nous donner l'histoire littéraire des abbayes de Centule ou Saint-Riquier, de Corbie, de Saint-Valery en s'attachant à montrer ce que furent du VIIe au Xe siècle ces foyers puissants de science et de sainteté. La création des Universités, la fondation des ordres de Saint-François et de Saint-Dominique amèneront de grands changements dans les écoles monastiques, mais les monastères n'en conserveront pas moins une grande influence sur la culture intellectuelle. Ils contribueront à la fondation des collèges qui s'établiront plus tard dans toutes les villes de quelque importance, et les chanoines ainsi que tout le clergé séculier montrèrent toujours un zèle égal pour la diffusion de l'instruction dans tous les rangs de la société. Le Concile de Trente fut le point de départ d'un nouveau développement des écoles : les jésuites par leur merveilleuse organisation y travaillèrent avec succès. Les évêques d'Amiens, NN. SS. F. Faure, de Brou, de la Motte les favorisèrent de tout leur pouvoir et le collège de la Compagnie de Jésus dans leur ville épiscopale devint bientôt des plus prospères. Lorsque les jésuites durent quitter la France, le zèle des évêques ne se ralentit pas et ils surent trouver pour instruire la jeunesse des maîtres qui à Amiens, à Abbeville, dans tout le diocèse se montrèrent dignes de leur mission. La Révolution française eut bientôt fait de détruire tout ce que l'Église avait accompli si généreusement pendant de longs siècles.

Dans cet important travail, « fruit de patientes et laborieuses recherches », M. l'Abbé Dubourguier a su réunir et mettre en valeur une foule de faits épars dans des ouvrages de toute nature. C'est une œuvre de polémique entreprise pour l'honneur de l'Église de France, qui sut pendant de longs siècles avec ses propres ressources pourvoir à l'instruction de toutes les classes de la société. Ce n'est pas une œuvre d'érudition proprement dite : aussi ne faut-il pas s'étonner de certaines inexactitudes comme lorsqu'il est question des bénédictins de Saint-Maur de Cluny (p. 395). L'auteur juge trop à notre avis les institutions anciennes avec les idées modernes. Les temps changent, les mœurs, les coutumes se modifient. Pour des besoins nouveaux Dieu dans sa miséricorde suscite de nouveaux ordres religieux, des Congrégations nouvelles auxquelles il assigne un but bien déterminé. Les ordres anciens, s'il ne veulent déchoir, doivent demeurer fidèles à l'esprit de leurs saints fondateurs. Ajouterons-nous que trop de fautes ont échappé au correcteur des épreuves.

L'ouvrage de M. Dubourguier est destiné à éclairer bien des intelligences sur le rôle de l'Église dans les siècles passés ; c'est en outre un beau monument élevé à la gloire du diocèse d'Amiens, que, selon la parole d'un vénérable prélat, on est toujours sûr de rencontrer soit dans le passé, soit dans le présent, chaque fois qu'il s'agit de dévouement à Dieu ou aux hommes.

Dom B. HEURTEBIZE, O. S. B.

Digitized by Google

H. CURÉ. *Saint-Philibert de Tournus. Guide historique et descriptif de l'abbaye.* Paris, 1905. In-8, 512 p., 454 grav. et photot., hors texte depuis la fig. 311, soit CII pl.

M. l'archiprêtre de Tournus a voulu étudier son église sous les aspects les plus divers. Son ouvrage comprend une partie historique et une partie archéologique, mais il renferme, outre l'histoire et l'archéologie proprement dite du monument, des détails sur la numismatique, l'héraldique, les institutions de Tournus et de ses anciennes dépendances. La description des sites pittoresques n'est pas non plus oubliée, car ce volume considérable, dans lequel une page de poésie vient interrompre de temps en temps le récit en prose, est aussi un guide destiné au touriste.

Divers collaborateurs ont apporté à M. Curé leur part de matériaux. Ceci est vrai pour le texte de l'ouvrage, ce l'est plus encore pour son illustration qui comprend 454 bois ou clichés. Parmi ceux-ci beaucoup sont intéressants, certains sont moins utiles : les uns parce qu'ils sont peu remarquables en eux-mêmes, les autres parce qu'ils ne présentent pas de détails nouveaux.

Saint-Philibert de Tournus est un sanctuaire digne de faire l'objet d'une monographie importante. Non seulement il est le lieu de sépulture de saint Valérien, l'un des premiers apôtres de cette région de la Bourgogne, mais en 875, les moines bénédictins de Noirmoutier, chassés de la Vendée par l'invasion normande, vinrent y apporter aussi les restes de leur ancien abbé, saint Philibert, mort en 684. Grâce à ses nouveaux colons, l'abbaye devint prospère et étendit peu à peu son pouvoir sur la contrée. Depuis 1498, après une décadence commencée plus d'un siècle auparavant, elle cessa d'avoir des abbés réguliers et fut gouvernée par des commendataires. Le concordat de 1516 donna au roi le droit de les nommer. — Un siècle plus tard une période nouvelle s'ouvrit pour l'abbaye : en 1623 les religieux furent sécularisés : de moines bénédictins ils devinrent chanoines de la collégiale de Tournus. Celle-ci conserva toutefois le titre d'abbaye et, jusqu'en 1785, elle fut donnée en bénéfice à des abbés titulaires parmi lesquels on peut citer quelques personnages célèbres : le cardinal de Bouillon, le cardinal de Fleury etc.

Vers la fin du XVIIIe siècle Saint-Philibert descendit au rang de simple église de paroisse.

Ces quelques faits marquants ont servi à l'auteur de points de repère pour la partie historique de son ouvrage. Beaucoup d'éléments de celle-ci rendront service aux historiens de la région. Signalons quelques pages excellentes de M. Jeanton sur le domaine abbatial de Tournus et les droits seigneuriaux de l'abbaye.

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à la description archéologique de la célèbre abbatiale, dont on connaît l'importance pour l'histoire de l'art roman. M. Curé décrit longuement toutes les parties

Digitized by Google

de l'édifice ; son analyse minutieuse, qui signale depuis les plus anciens restes de construction jusqu'aux ustensiles d'éclairage les plus modestes et les plus récents, ne peut manquer d'intéresser ceux qui connaissent de près le monument. Les autres y pourront glaner certains détails : sur les peintures murales anciennes, malheureusement très avariées, sur la sculpture des chapiteaux, les pierres tombales, sur un *flabellum* célèbre qui a passé dans la collection Carrand, puis au musée du Bargello.

Quant à l'architecture même de l'église, les archéologues étrangers à Tournus pourront se contenter de l'excellente monographie archéologique de M. Jean Virey insérée dans le volume comme étude préliminaire (pp. 17-40). Celle-ci a paru récemment dans le *Bulletin monumental* : elle y est accompagnée d'une planche en couleur qui en facilite singulièrement la lecture. Il est vrai, les plans et les figures ne font pas défaut dans l'ouvrage de M. Curé. Il faut seulement regretter que l'étude préliminaire n'ait pas été mise en rapport avec eux.

M. Virey s'occupe uniquement de l'architecture de Saint-Philibert. Il recueille d'abord soigneusement les données historiques qui peuvent apporter quelque lumière. Il donne ensuite une description sobre mais suffisante des diverses parties de la construction et enfin il cherche à dater celle-ci en se servant à la fois des données historiques et archéologiques. Toutes les parties importantes de l'église actuelle et de sa crypte semblent avoir été construites en diverses périodes, depuis le milieu du xe jusque vers le premier quart du xiie siècle. Commencée à une époque où l'art était à ses débuts, elle possède tous les systèmes de voûtes. Les unes ne trouvèrent pas d'imitateurs dans la suite, les autres furent conservées et généralisées dans les écoles locales de Bourgogne ou d'Auvergne.

Ce monument, du plus haut intérêt, est laissé malheureusement par les pouvoirs publics dans un abandon qui peut causer des dommages irréparables. — Les événements qui se passent ne sont pas faits pour les prévenir.

R. Maere.

Aloys Meister. *Die Geheimschrift im Dienste der päpstlichen Kurie von ihren Anfängen bis zum Ende des XVI. Jahrhundert.* (Quellen und Forschungen aus dem Gebiete der Geschichte in Verbindung mit ihrem historischen Institut in Rom hrsg. von der Görres-Gesellschaft. T. XI.) Paderborn, F. Schöningh, 1906. In-8, 450 p. et 5 pl. in-fol. M. 24.

En 1902 M. Meister publiait une étude, que nous avons analysée ici (t. IV, 1903, pp. 525-527) : elle peut servir d'introduction générale

Digitized by Google

à son présent ouvrage. Il y exposait les origines et les premiers développements de la cryptographie moderne et faisait connaître les systèmes d'écritures secrètes dont les républiques italiennes du xve siècle se sont servies. Voici maintenant un travail analogue, mais plus étendu, sur l'écriture secrète de la diplomatie pontificale.

Différente en cela de la première publication, celle-ci ne comprend pas seulement un exposé historique du sujet (pp. 1-118), mais aussi une publication de documents (pp. 119-446) : traités théoriques sur l'usage des chiffres et sur les déchiffrements, recueils de systèmes secrets d'écritures, tous postérieurs à la première moitié du xive siècle et antérieurs au xviie, tous aussi en quelque rapport avec les services de la diplomatie pontificale.

Observons en passant qu'il y aurait eu avantage à adopter des paginations distinctes pour chacune de ces deux parties. De cette façon la première aurait pu être rattachée intimement, au moyen de références, aux documents publiés dans la seconde.

Dès une antiquité reculée on connaît deux éléments importants de l'écriture secrète : la liste de mots remplacés par d'autres mots ou par des signes arbitraires et l'art d'employer certaines lettres les unes pour les autres. M. Meister retrouve ces deux éléments dans l'ancienne écriture secrète de la curie romaine : sa plus ancienne liste de mots conventionnels date de 1326-1327 ; vers cette même époque le changement de lettres est usité pour les voyelles seulement.

Cependant, dans les dépêches adressées à la curie en 1363 et 1364 par Pierre de Gratia, archevêque de Naples, on surprend une première fois une écriture secrète, rendue plus compliquée par la modification de certaines consonnes et l'usage de signes sans valeur (1). Mais c'est un fait isolé : la chancellerie pontificale ne se dégage que tardivement de son système traditionnel d'écriture secrète. Il s'agit, bien entendu, de la chancellerie *romaine*, car, lors du Schisme d'Occident, les papes d'Avignon et ceux de Pise engagent à leur service des employés habitués à d'autres pratiques. Ainsi le secrétaire de Clément VII (d'Avignon), Gabriel de Lavinde, ne traite plus les voyelles comme un groupe spécial de lettres, et il connaît tous les perfectionnements apportés à la cryptographie par la rusée diplomatie des républiques italiennes.

C'est seulement à l'époque de l'humanisme et des origines de l'imprimerie que l'écriture secrète des papes se perfectionne davantage. Des théoriciens subtils s'appliquent alors à chercher d'ingénieuses combinaisons, pour garantir davantage le secret des lettres, sans cesse interceptées. Parmi eux il faut citer en première ligne le grand architecte Alberti († 1472), dont M. Meister a pu retrouver un traité sur l'écriture chiffrée. Ce traité exerça une influence considérable, sinon immédiatement, du moins par l'intermédiaire des théoriciens de l'époque suivante.

(1) Cinq belles planches publiées par M. Meister donnent une idée des écritures employées par Pierre de Gratia. L'auteur n'a pas cru devoir donner leur déchiffrement.

Digitized by Google

Cependant l'écriture secrète ne prit à Rome tout son développement que lorsque les nonciatures permanentes se furent définitivement constituées et que la secrétairerie d'État eût créé un titulaire spécial pour le service des dépêches chiffrées. Jusqu'alors les écritures secrètes en usage se rattachent aux systèmes anciens de chiffrer, entre autres par ce fait que les voyelles subissent toujours un traitement spécial. Grâce au secrétaire des chiffres, que l'on voit apparaître en 1555, la situation ne tarde pas à se modifier. Les écritures secrètes deviennent de plus en plus ingénieuses, et leur emploi est soumis à une réglementation plus rigoureuse. Très fréquemment les lettres étaient désignées par des groupes de deux chiffres, plusieurs de ces groupes étaient attribués à chacune des lettres les plus usuelles, des mots choisis étaient désignés par des groupes de trois chiffres, tandis que d'autres chiffres encore étaient de valeur nulle. Des chiffristes de race : Gianbattista et Matteo Argenti, secrétaires spéciaux de 1585 à 1605, portèrent à une très haute perfection l'écriture secrète des papes. Matteo voulait des chiffres tout à la fois indéchiffrables et d'un usage facile. Il rassembla en deux livres les clefs collectionnées par son oncle Gianbattista et composa lui-même plusieurs ouvrages sur la matière.

M. Meister publie son traité des chiffres et son traité de déchiffrement et il analyse avec soin un long ouvrage que Matteo réservait à sa famille et dans lequel il fait connaître un nombre considérable de méthodes pour composer des écritures secrètes. Nous avons cité dans ce compte-rendu quelques-uns des traités anciens sur les chiffres publiés dans l'ouvrage de M. Meister. Nous y trouvons aussi des clefs de chiffres : outre la collection de Gabriel de Lavinde (1379), un nombre très considérable de clefs, qui ont en grande partie été en usage durant les années 1539 à 1593, et qui proviennent surtout des collections formées par les Argenti.

Le travail de M. Meister jette une vive lumière sur un sujet peu connu. Sans doute des documents nouveaux en pourront éclaircir davantage certains détails : mais dès à présent on connait dans les grandes lignes l'histoire de l'écriture secrète des papes jusqu'à la fin du XVIe siècle. De plus, les érudits qui rencontreront des dépêches chiffrées émanées de la diplomatie pontificale de cette époque, peuvent espérer, grâce à M. Meister, de trouver la clef qui leur en permettra le déchiffrement. Le mérite de l'auteur est d'autant plus considérable que le travail qu'il a entrepris était, on peut le dire, aride entre tous.

R. MAERE.

Digitized by Google

LUDWIG PASTOR. *Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters.* T. IV. *Geschichte der Päpste im Zeitalter der Renaissance und der Glaubensspaltung von der Wahl Leo X. bis zum Tode Klemens VII* (1513-1534), 1e partie. *Leo X.* Fribourg en Br., Herder, 1906. In-8, XVIII-609 p. M. 10.

Les papes Médicis, tel est le titre que pourrait porter le nouveau volume de M. le professeur Pastor, dont les pontificats de Léon X et de Clément VII forment des parties distinctes. Avec le premier commencent les deux grands faits qui ont rempli l'histoire du XVIe siècle, la rivalité des maisons de France et d'Autriche-Bourgogne, et la révolte schismatique de l'hérésie protestante. Mais si les deux pontificats ont ces faits pour trait d'union, beaucoup plus que l'épanouissement de la Renaissance, auquel Clément VII contribua fort peu, leurs caractères communs proviennent principalement des rapports personnels qui unissent les deux papes, de leur communauté d'origine, et de ce fait que l'un fut l'éducateur politique de l'autre, et exerça sur lui un ascendant qui ne contribua pas peu à sa formation et au progrès de sa fortune.

Par ailleurs toutefois, il y a entre les deux époques des différences autrement essentielles et profondes que leurs ressemblances; celles-là tiennent au caractère propre de chaque pape, en sorte que la marche naturelle des mêmes événements, comme l'influence des mêmes causes, y aboutit à des résultats fort divers, parfois opposés. C'est ainsi que le mouvement intellectuel, que Léon X essaya de diriger, du moins dans les lettres et les arts, mais qui échappa totalement à Clément VII, prépara la réforme catholique en dehors de ce dernier, et que la politique internationale le ramena du côté de la France, que Léon X avait été contraint d'abandonner.

C'est de ce dernier seulement que M. Pastor s'occupe ici. Après une entrée en matière de quelques pages, qui précise les caractères de cette période des Médicis, et la différencie de l'époque précédente, le pontificat de Jules II, l'auteur aborde les deux parties de celui de Léon X. les faits politiques, puis le mouvement intellectuel ou la grande époque classique de la Renaissance italienne. Chacun des douze chapitres de son livre groupe les détails autour d'un fait capital, de manière à procéder par vastes tableaux d'ensemble.

C'est ainsi que nous avons successivement dans l'histoire politique : 1° La liquidation du programme de Jules II, c'est-à-dire l'embrassement général, le retour à la paix, à l'entente universelle, dans l'ordre spirituel et temporel.— 2° La volte-face du pouvoir pontifical et le rapprochement avec la France imposés par les nécessités familiales. — 3° Cette réconciliation transformée, après l'attitude incertaine de l'année 1515, en une sorte de vasselage, à l'entrevue de Bologne. — 4° Les embarras intérieurs, financiers et autres, de la Papauté, la guerre d'Urbin et le complot des cardinaux en 1517. — 5° Les vastes

Digitized by Google

combinaisons et les suprêmes efforts de croisade, que ces mêmes embarras ont empêché d'aboutir. — 6° La succession à la couronne impériale (1519). — 7° La querelle des indulgences et les origines du schisme allemand. — 8° La révolte de Luther. — 9° Les conséquences immédiates de ce fait, la brouille avec François Ier et le rapprochement avec le nouvel empereur (1521).

Quant au mouvement intellectuel, il s'est concentré depuis longtemps autour d'une vieille notion consacrée par la littérature classique et la civilisation moderne, ce qu'on appelle encore aujourd'hui le *Siècle de Léon X*. Pour l'expliquer, il fallait tout d'abord faire connaître, dans un chapitre à part, la personnalité du pontife et son entourage. Puis le Siècle lui-même, qui aurait dû embrasser les diverses branches du savoir et de l'art humain, s'est limité effectivement à la peinture, et aux parties annexes, dans lesquelles dominent Raphaël et son école. Enfin l'activité de Léon X dans le domaine ecclésiastique est comme le couronnement de l'œuvre; l'historien s'attache naturellement aux travaux du cinquième concile de Latran et au concordat signé avec François Ier.

Cette ordonnance ne manque pas de grandeur, et la perfection de l'œuvre dépendra de sa réalisation, du groupement habile des faits, disposés avec art autour des plus caractéristiques. Il est certain qu'une époque complexe comme celle de Léon X, et sur laquelle on a tant écrit, ne pouvait plus être présentée que sous la forme d'un vaste tableau d'ensemble, ou d'une de ces grandes compositions à plusieurs compartiments, mais d'une unité consommée, pour ainsi dire comme une de ces chambres de Raphaël, où tout est si merveilleusement coordonné en une idée maîtresse, où les diverses fresques, représentant chacune son fait, n'existent cependant que par rapport à cette idée. Mais voyons comment M. Pastor a réalisé son programme.

On peut être certain d'ailleurs qu'il a épuisé la littérature du sujet. Tout ce qui a été écrit sur Léon X, il le connaît, qu'il s'agisse d'art, de sciences, ou simplement d'histoire proprement dite. Et il a enrichi sa collection de matériaux de beaucoup d'inédits, car il a exploré sans relâche les fonds d'archives, feuilleté, de la première à la dernière page, tous les recueils de dépêches diplomatiques, si vivantes, si pittoresques, quand elles sortent de la main d'un Baldassare Castiglione; ces correspondances d'ambassadeurs à Rome, qui remplissent les *Archivi di Stato* de Mantoue, de Modène, de Florence, etc., sans négliger les *Regesta Vaticana* et autres recueils d'actes administratifs de son héros.

M. Pastor a naturellement eu le souci d'établir le caractère et le rôle du grand pape, avec toute la fidélité que comportait l'état actuel des découvertes historiques, qu'il a éclairées autant qu'il a pu au moyen de documents nouveaux; il n'a pas prétendu résoudre tous les problèmes, toutes les difficultés, détruire des opinions respectables, ou contredire à la légère ce qu'on a soutenu jusqu'ici. Il avoue sincère-

Digitized by Google

ment que certaines questions, par exemple celle du népotisme, ne peuvent encore être élucidées, et exprime l'espoir que le progrès ultérieur des recherches permettra de les mener aux conclusions définitives.

Comme dans ses volumes précédents, davantage même peut-être, il se défend de faire une apologie. Le grand nom de Léon X, une réputation solidement établie depuis des siècles, un éclat qui éclipse la plupart des papes modernes, voilà qui avait de quoi le fasciner sans peine. Il s'en faut du tout au tout cependant, et j'ose dire que son mérite gagne en cela : il montre également le fort et le faible, les qualités et les défauts, surtout cet aspeçt superficiel, tout en brillante surface, qui longtemps a fait illusion dans une sorte d'éblouissement, et sous lequel se cachent bien des faiblesses et des défaillances. On peut même soutenir que le pontife sort amoindri de cet exposé.

Le récit se suit ample et facile, et l'impression d'ensemble qu'il donne correspond bien au programme que nous avons tracé ci-dessus. Somme toute, les grands faits se détachent avec une heureuse combinaison d'ombres, de lumières atténuées ou de grandes clartés. L'acteur principal reste toujours en évidence, au premier plan de la foule des personnages secondaires, en même temps que les événements qu'il dirige ou dont il subit les variations, nous sont révélés, quelques-uns du moins, d'une manière définitive dans leur signification exacte.

Pour ne prendre que les principaux, cette mystérieuse entrevue de Bologne, que l'on ne connait que par ses résultats, ressort cependant sous son vrai jour, grâce à l'exposé de ces derniers. Les fautes de la guerre d'Urbin, les dépenses qu'elle entraîna, au détriment du trésor pontifical, qui ne put jamais reprendre son équilibre, arrêtèrent cette vaste entreprise de croisade, poursuivie d'abord avec tant de persévérance; et l'insignifiance du succès obtenu, l'échec des combinaisons, provoqué trop tôt par la lutte pour la couronne impériale, ont fait croire que l'entreprise n'avait été que l'expédient d'une politique trop compliquée.

Le tableau des abus de l'Église, dont la question des indulgences n'était qu'un incident plus important, est présenté avec une indépendance de vue, une impartialité, une profonde connaissance de la situation sociale et des questions théologico-philosophiques qui font honneur à l'historien. La personnalité frivole du pape, son entourage et sa cour nous apparaissent pour ainsi dire submergés dans ces grands débats d'Outre-Rhin, qu'ils ne comprenaient guère, dont ils ne devinèrent jamais toute la portée. Ce n'est pas la faute de l'auteur, s'il s'arrête longuement à des luttes capitales pour l'histoire du XVIe siècle. Il analyse finement la diplomatie embrouillée que Léon X suivit si souvent; il arrive à la débrouiller dans le problème de l'élection impériale. Il expose avec, la sagacité d'un ennemi perspicace, les exigencesin supportables de François I^r, les tracasseries de ses officiers, et nous fait ainsi comprendre pourquoi le pape, après avoir été longtemps à moitié

Digitized by Google

Français par le cœur, devint un ennemi acharné de la monarchie des Valois.

Si nous passons à la deuxième partie de l'œuvre, le tableau des défaillances de Léon X et de son entourage, de sa passion pour la musique et la chasse, de la légèreté de son caractère, comme de l'insouciance et de la mondanité de cette cour, qui s'amusait sur un volcan, tout cela ne témoigne-t-il pas amplement du véritable esprit d'un historien, qu'on voudrait faire passer pour le panégyriste des papes? Certains abus d'une nature plus délicate, certaines faiblesses insinuées plutôt que dépeintes, rappellent que nous ne sommes pas encore bien éloignés des temps d'Alexandre VI.

Mais le chapitre qui fait peut-être le mieux ressortir les mérites de M. Pastor, sa méthode en même temps et l'ampleur avec laquelle il embrasse son sujet, est sans contredit celui où il traite du *Siècle de Léon X*. Sa conclusion, tout à fait exacte et justifiée, est que l'expression ne répond pas à la vérité historique, que l'idée, comme le fait d'avoir créé de toute pièce un des quatre âges d'or de la civilisation, sont nés dans le cerveau des humanistes, aveuglés par les bienfaits du pape. Rien toutefois ne justifie leur engoûment, et l'époque aurait aussi bien pu s'appeler le *Siècle de Jules II*, car ce pape contribua plus que son successeur au progrès artistique.

Qu'a fait Léon X en réalité? Dans le mouvement littéraire on ne peut attribuer à son mécenat que Sadolet, Bembo, Vida, des latinistes, peu de chose somme toute; dans les arts, Raphaël, ses Stances, ses tapisseries, ses Loges, deux de ses Chambres, quelques-unes de ses Madones, la Transfiguration; et c'est tout. Michel-Ange a disparu pour un temps de Rome. Les architectes de St-Pierre, Bramante, Raphaël, Sangallo n'ont rien laissé de définitif. En somme un grand peintre, fut-il le plus parfait que l'humanité ait produit, ne suffit pas seul à fonder un des quatre grands siècles du beau achevé. Il faut en finir avec ces étiquettes sans signification, fabriquées par des historiens esclaves du convenu, et qui se contentaient trop de l'à-peu-près.

Voilà, à la prendre dans ses grandes lignes, comment ressort l'œuvre de M. Pastor. Mais quand on l'examine dans le détail du récit et la suite de l'exposé, l'exécution elle-même ne laisse pas que de paraître parfois embarrassée. A vrai dire nous n'avons pas ici une composition rigoureuse et logique, telle qu'elle est l'apanage de toute grande œuvre dans la littérature française, L'enchaînement résulte plutôt des faits que d'une charpente construite de toute pièce, et les transitions moins de la texture de celle-ci que de la forme, et surtout des réflexions qui conduisent d'un chapitre à l'autre, comme des ponts jetés sur des gouffres plus ou moins profonds.

L'unité de composition reposerait plutôt sur le caractère et le rôle de ce pontife, à la nature fine et déliée, complexe, fuyante, difficile à saisir, avec des faiblesses et des ombres, qui le rendent peut-être plus intéressant, en le rapprochant davantage du commun de l'humanité.

Digitized by Google

Non seulement on le voit partout agir, avec ses fluctuations, ses incertitudes, mais les défaillances que l'historien note chez lui, les blâmes qu'il ne lui épargne pas, ajoutent à la vie du récit parfois une certaine teinte d'émotion, et nous font les témoins de péripéties auxquelles la froideur de l'histoire n'enlève rien de leur caractère dramatique.

Ce livre, ainsi concentré autour d'une seule figure, offre un mérite d'unité que n'avaient pas les volumes précédents du même auteur. Du reste en ramenant à de justes proportions un rôle historique que les panégyristes avaient grossi démesurément, en rendant à Léon X sa place véritable et son caractère exact, M. Pastor ne l'a cependant pas déprécié, et nous retrouvons dans son récit le politique délié, l'artiste délicat, l'amateur curieux, l'homme de son temps épris du beau sous toutes les formes, et réellement Léon X, ainsi diminué, ne fait pas mauvaise figure dans la seconde période des grands hommes d'État et des Mécènes de la Renaissance, entre Ferdinand le Catholique sur son déclin, Charles-Quint et François Ier à leur aurore.

J'ai déjà signalé une certaine hésitation dans la marche du récit. Ne tiendrait-elle pas à un défaut plus radical, le manque de hardiesse, qui a empêché l'auteur de dominer complètement son sujet? Ce défaut se reconnait du moins dans la timidité des conclusions que M. Pastor aurait pu souvent accentuer davantage. En vérité, après plusieurs années de recherches et de travaux, il a dû épuiser les archives connues, et il est peu probable que les découvertes ultérieures nous apportent du nouveau, à moins que les collections familiales, encore jalousement fermées, ne fournissent d'une manière inattendue des révélations de conséquence sur ce pontificat, déjà tant étudié. Au fond, je crois qu'il est possible de résoudre la plupart des problèmes qui le concernent, sans attendre un supplément d'enquête, par un examen approfondi des documents, au moyen d'une critique plus serrée, pénétrante, capable d'entrer au plus vif des faits, et qui ne négligerait aucun élément d'appréciation.

Par exemple la question du népotisme devrait être tranchée plus catégoriquement, en tenant compte du caractère faible, de la nature molle, inconsistante de Léon X. Giuliano et Lorenzo de Médicis, ses parents, ont joué un grand rôle dans sa politique, modifiant ses instructions, contrecarrant ses mouvements, dirigeant ses ambassadeurs, et les battant en brèche jusqu'à les faire révoquer. Lorenzo surtout se montra exigeant, embarrassa la politique de l'Église, et le pape n'avait pas assez d'énergie pour le dominer, pour subordonner son action à cette politique.

Et puis il y avait la république de Florence, que Léon X avait unie intimement à l'État pontifical, pour les diriger l'une et l'autre par lui-même, soit esprit de domination, ou souci de ne pas amoindrir le prestige familial. Qui sait même s'il ne rêva pas plus d'une fois de former, dans l'Italie centrale, par l'union de ces deux États, une puissance capable de contrebalancer celles qui dominaient aux deux extrémités,

Digitized by Google

au nord et au sud, et de fortifier par là l'autorité politique de l'Église romaine dans la chrétienté? Mais il lui manqua toujours l'énergie, la constance et l'esprit de suite pour réaliser son rêve.

Quoi qu'il en soit, le népotisme fut, chez lui, moins une faiblesse plus ou moins avouable qu'une nécessité politique, une arme de la diplomatie, un expédient dont il se servit parfois pour compliquer encore un peu plus ses combinaisons. Il me semble, si je ne m'abuse, que ce dernier point de vue est capital dans le problème.

Je ne veux pas refaire ou parfaire les conclusions de M. Pastor, mais simplement lui suggérer quelques idées nouvelles, qu'il eût été bon d'indiquer, attirer son attention sur quelques autres, qui auraient mérité d'être affirmées plus catégoriquement ou développées davantage.

C'est que, pour faire connaître exactement, et surtout juger un homme complexe comme l'était Léon X, il ne faut négliger aucun élément d'appréciation. S'il doit beaucoup à ses deux principaux auxiliaires, les cardinaux Bibbiena et Giulio de Médicis, ils ont accaparé, qu'il l'ait voulu ou subi, le premier rôle en plusieurs circonstances, et le difficile, mais le mérite aussi, était de dégager la part dans la responsabilité de chacun. Giulio en particulier, le pauvre Clément VII, instrument dévoué, travailleur infatigable, fut le bras droit de Léon X: il lui épargnait la peine, savait interpréter ses pensées, accommoder ensemble les nécessités de l'Église romaine, les intérêts de la famille et les exigences des cousins. C'est à lui surtout que Léon X doit d'avoir évité beaucoup de fautes, notamment les abus et les conséquences fâcheuses du népotisme.

Il était peut-être encore plus difficile de porter un jugement sur les résultats obtenus par ce pontife à propos du concordat avec François Ier, parce que les documents font défaut. Il semble que les deux parties se soient entendues pour supprimer les témoignages de leurs étranges concessions mutuelles. La monarchie française a gagné beaucoup en cette affaire, mais on ne pourrait en dire autant de la papauté, bien que ce fût un avantage sérieux, d'après M. Pastor, d'avoir mis fin à un conflit de près d'un siècle. Je puis ajouter, à l'aide des archives de la chambre apostolique, qu'en fait, que ce soit la conséquence du concordat, ou plutôt de causes indépendantes, la curie y perdit complètement les annates dans le royaume de France, cette charge dont l'Église gallicane fit tant de bruit dans le cours du XVIe siècle, alors même qu'elle réussissait à s'en débarrasser petit à petit. Les comptes de la chambre établissent en effet que, à partir du concordat, cette redevance ne fut payée que par un petit nombre de bénéficiers, pour une partie minime de leur revenu annuel, le sixième ou le huitième, et disparaît entièrement avec les guerres de religion.

On serait tenté de croire qu'en cette affaire du concordat, comme en plusieurs autres, Léon X a été trahi par son entourage à moitié français, lorsqu'on songe avec quelle patience il supporta si longtemps

Digitized by Google

les tracasseries, enfantines parfois, de François Ier, les empiétements sans fin et calculés de ses officiers en Italie, aux frontières des États pontificaux. C'était à la fois politique, dilettantisme de diplomatie, condescendance pour cet entourage, amour du repos et crainte d'engager une lutte difficile. Et le pontife se prononça pour la candidature à l'empire du monarque français, jusqu'à se découvrir entièrement, au risque de se brouiller avec un prince qui eût été moins politique que Charles-Quint! Ici nous ne comprenons plus, à moins que le Médicis n'ait voulu réellement, ce que je crois, et ce que M. Pastor aurait dû affirmer hardiment, ruiner l'une par l'autre, et en faveur d'une moins dangereuse, deux candidatures également redoutables.

Sur le chapitre des arts, M. Pastor mérite un petit reproche à propos de Raphaël. Les Tapisseries (Arazzi) de ce grand peintre sont sans doute un chef-d'œuvre, de l'avis de tous les hommes du métier. Mais l'historien parait les mettre au premier rang des œuvres du maître, en fait plus de cas que des Chambres, ce qui est excessif. Il en parle longuement et avec enthousiasme, il ne nous fait grâce d'aucun détail sur leurs origines et leur sort dans l'histoire. D'ailleurs, comme pour les autres productions du même artiste, il nous en explique ingénieusement les divers sens, historiques, allégoriques etc., les allusions, les rapports avec la personne du pontife.

On peut regretter pareillement que la bibliographie et l'étude des sources aient été reléguées dans la deuxième partie du volume, encore à paraître. On marche ainsi à tâtons, et le lecteur, qui est loin de posséder la science de l'auteur, sent son intérêt se refroidir grandement. La bibliographie en tout cas diffère assez de Léon X à Clément VII, pour qu'il ait été facile et sans inconvénient de mettre, en tête de cette première partie, au moins une table alphabétique des auteurs et ouvrages employés, comme l'historien l'a toujours fait pour ses précédents volumes, quitte à remettre à plus tard l'étude critique de ses autorités.

Je l'ai déjà insinué, et je l'affirme ici catégoriquement, cette histoire de Léon X est encore ce que M. Pastor a fait de mieux, autant par le progrès continuel de son talent que pour la grandeur et l'intérêt croissant du sujet. Son travail serait définitif en la matière, s'il ne laissait trop souvent le soin de tirer les conclusions, à un lecteur qui n'en trouve pas toujours les moyens dans sa propre culture historique. Néanmoins cette maturité, qui se développe sans cesse, donne à espérer que les pontificats suivants, quelles que soient les difficultés que présente leur étude, seront traités avec encore plus de maîtrise, et que le XVIe siècle, cette grande période de la Papauté, aura trouvé un historien digne de lui.

P. Richard.

Digitized by Google

LUDWIG PASTOR. *Die Reise des Kardinals Luigi d'Aragona durch Deutschland, die Niederlande, Frankreich und Oberitalien, 1517-1518, beschrieben von Antonio de Beatis.* (Erläuterungen und Ergänzungen zu Janssens Geschichte des deutschen Volkes. T. IV, 4.) Fribourg en Br., Herder, 1905. In-8° de XII-186 p.

Au cours d'une exploration de la bibliothèque nationale de Naples en avril 1903, le savant directeur de l'Institut historique autrichien de Rome, le professeur L. Pastor, eut la bonne fortune de mettre la main sur la relation manuscrite d'un grand voyage, fait en 1517-1518, par le cardinal Louis d'Aragon, à travers l'Italie, le Tyrol, la Suisse, la Bavière, l'Alsace, le pays du Rhin, la Belgique, la Hollande et la France. L'auteur du récit est le secrétaire du cardinal, Antonio de Beatis. Il est rédigé en italien. Quoique ce voyage n'eut aucunément le caractère d'une mission, Luigi d'Aragona qui était de sang royal — étant le fils d'un bâtard de Ferdinand Ier de Naples — rencontra de grands personnages : tels Charles V, qui lui fit beaucoup d'honneurs à Middelbourg, François I, le financier Jacques Fugger, Marguerite et Eléonore d'Autriche et de nombreux prélats. De tous ces personnages Antonio trace volontiers le portrait physique, à la manière des ambassadeurs vénitiens, qui ne se contentent pas de décrire les pays, mais fournissent aussi toutes espèces de détails sur les personnages de la cour auprès de laquelle ils sont accrédités. Là toutefois n'est pas le grand intérêt de la relation de de Beatis. Il réside dans les particularités, le plus souvent peu ou pas connues qu'il donne sur l'aspect des villes et des pays qu'il traverse, sur les mœurs des habitants et sur leur manière de vivre ; c'est ce qui fait dire à l'éditeur « qu'une description aussi importante pour l'histoire de la civilisation à une époque aussi reculée n'existe ni pour l'Allemagne, ni pour les Pays-Bas, ni pour la France » (p. 14). L'importance de cette description poussa Pastor à la publier comme contribution à l'histoire de la civilisation à la fin du moyen âge, dans les « *Erläuterungen und Ergänzungen zu Janssens Geschichte des deutschen Volkes* ». Sans chercher à contester les mérites de la relation publiée, en ce qui concerne notamment les Pays-Bas, nous aurions fort goûté un parallèle entre celle-ci et la « Description des Pays-Bas » de Luigi Guicciardini, écrite un demi-siècle plus tard.

Voilà pour l'intérêt général de la publication de Pastor. L'histoire ecclésiastique y trouvera son compte comme dans toute contribution à l'histoire de la civilisation. Mais elle y cueillera en outre des renseignements inédits sur l'histoire de certaines reliques, de certaines reliques doubles notamment, sur un grand nombre d'œuvres d'art (tombeau de Maximilien I à Innsbrück et de Charlemagne à Aix-la-Chapelle, tapisseries de Raphaël destinées à la Chapelle Sixtine en fabrication à Bruxelles, tableaux des Van Eyck à Gand, toiles diverses de Léonard de Vinci à Amboise, la dernière Cène du même maître dépérissant déjà à Milan etc...), sur la forme, l'ameublement et les

Digitized by Google

proportions des nombreuses églises visitées, sur les pratiques pieuses, les Indulgences et ainsi de suite. Les quelques lignes (p. 109) consacrées dans le voyage de Luigi d'Aragona à la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, ont déjà permis aux archéologues de désigner l'emplacement exact du tombeau de Charlemagne — une question restée insoluble jusqu'à présent; on annonce à ce sujet une intéressante publication du professeur Buchkremer.

Faut-il dire que l'édition de l'œuvre de de Beatis est faite suivant la méthode la plus rigoureuse? Nous nous permettrons même d'ajouter qu'elle est précédée d'une introduction tellement détaillée qu'elle rend parfois la lecture du texte superflue. Au demeurant cette introduction est un chef d'œuvre en son genre et dénote une érudition extraordinaire, qui n'a d'ailleurs rien de surprenant pour qui connaît le continuateur de Janssen et l'auteur de la « Geschichte der Päpste ».

H. VAN HOUTTE.

J. FRAIKIN. *Nonciatures de France. Nonciatures de Clément VII.* T. I. *Depuis la Bataille de Pavie jusqu'au rappel d'Acciaiuoli* (*25 février* 1525-*juin* 1527). (Archives de l'histoire religieuse de la France, T. III.) Paris, A. Picard et fils, 1906. In-8°, LXXXVII-450 p. F. 10.

Après plusieurs années de recherches aux archives de Rome, Paris, Florence, etc., M. Fraikin publie la première partie de la correspondance des nonces en France au temps de Clément VII. Cette période de deux ans et demi, jusqu'à l'échec de la ligue de Cognac, a vu tour à tour les négociations laborieuses d'une alliance franco-papale contre Charles Quint vainqueur, les vains efforts de Clément VII pour en faire aboutir les clauses, les pourparlers qu'il entama avec les Impériaux à la suite de ce premier échec, les maladresses et les incohérences de sa politique qui le conduisirent droit au grand désastre du sac de Rome.

Deux nonciatures principales composent ce volume : celle de Capino da Capo, qui négocia la ligue au nom du pape; celle du Florentin Roberto Acciaiuoli, à la fois ambassadeur ordinaire du pape et de la république de Florence. Il faut y joindre les premières dépêches du cardinal Giovanni Salviati, légat en France, et les pièces de divers caractères qui servent à faire comprendre le rôle d'un nonce, brefs de créance et de recommandation, instructions et bulles de facultés, lettres de Matteo Giberti, secrétaire du Pape, et de quelques autres personnages qui négociaient en son nom parallèlement avec les nonces en France.

Une longue préface retrace l'historique des faits, et établit la critique

Digitized by Google

des sources. Celles-ci peuvent se ramener à quatre principales : Le tome I de la *Nunziatura di Francia*, copies de la correspondance de Salviati ; le tome 123 de la *Biblioteca Pio* au Vatican, correspondance de l'historien Guichardin, gouverneur pontifical de Parme et Plaisance, avec Acciaiuoli et plusieurs autres serviteurs de la curie ; le registre des lettres de ce dernier qui se trouve aux Archives d'Etat de Florence, encore une collection de copies ; et les tomes 41 et 46 des *Lettere esterne agli Otto di pratica*, dans le même fonds, correspondance, en originaux, celle-là, que le même agent adressait au gouvernement de la république.

Cette dernière avait été déjà publiée en partie par A Desjardins, au premier volume des *Relations diplomatiques entre la France et la Toscane*. D'ailleurs Marino Sanuto, secrétaire du Grand conseil à Venise, avait résumé dans ses *Diarii*, compilation semi officielle, quantité de documents sur la même époque et les mêmes faits. Ce présent volume ne nous offre donc rien de tout à fait nouveau : il montre cependant sous un jour plus clair la politique de Clément VII avec ses défauts, François Ier et son gouvernement, sa diplomatie égoïste, équivoque Nous assistons même au prélude lointain du schisme anglican, avec les premiers débats sur le divorce de Henri VIII.

De prime abord il ne semble donc pas que les services que promet de rendre ce travail, soient en proportion avec la peine et la dépense de temps qu'il a entraînées. Il nous faut attendre la suite ! Pourtant M. Fraikin a enrichi son livre, en notes ou même dans le texte, de tout ce qui était susceptible de mettre en relief le rôle d'un nonce, extraits des *Diarii* de Sanuto, des *Acta consistorialia* de la chancellerie romaine et autres recueils sur les délibérations en consistoire. Le tout forme un volume assez touffu. Et pourtant, tel qu'il est, il reste incomplet !

On ne s'explique pas en effet pourquoi l'éditeur a laissé de côté la nonciature de Jérôme Aléandre, antérieure à la bataille de Pavie, et par laquelle commençaient les relations entre Clément VII et la France. Il lui eût cependant suffi d'ailleurs, pour combler cette lacune, de remplacer par d'autres quelques pages moins importantes de son recueil, et nous aurions le pontificat en entier. La politique française de Clément VII remonte à cette ambassade, et, somme toute, les motifs pour lesquels elle a été omise ne me semblent pas du tout concluants.

Je reviendrai sur cette œuvre, plus en détail, quand elle sera terminée, et que je pourrai m'en servir pour établir la situation de la nonciature de France à cette époque. Aussi bien on ne doit pas imputer au seul éditeur les faiblesses qui proviennent du sujet lui même Il est certain qu'avec sa littérature incomplète, dispersée partout, des plus embrouillées, le pontificat de Clément VII n'était pas une époque heureusement choisie pour inaugurer la publication de la correspondance des nonces apostoliques en France. Il n'y avait qu'un droit de priorité historique, et celui de Paul III était naturellement plus indiqué, avec

Digitized by Google

sa riche collection de dépêches, ses évènements importants, sa diplomatie complexe et ses résultats appréciables.

Pour le moment je me bornerai à déduire les conclusions que me semblent provoquer le travail de l'abbé Fraikin, et les autres de même caractère. Son exemple est assez propre à faire ressortir les côtés faibles de certaines grandes entreprises, qui ont pour objet de mettre en valeur les trésors des archives du Vatican. Je veux parler des travaux sur les nonciatures, dont le modèle a été fourni par les Instituts allemands, dans les *Nuntiaturberichte aus Deutschland*. Cette dernière entreprise ne mérite que des éloges ; elle aura pour résultat principal de fonder une histoire sérieuse de la Papauté et de son rôle international. Mais après vingt années qu'elle a commencé, le moment est venu, ce me semble, de préciser davantage, à l'aide des expériences faites, les améliorations qu'on peut y apporter, ou même de déterminer la méthode nouvelle, et plus pratique dans les conditions actuelles, qui permettrait de tirer le meilleur parti possible des documents pontificaux, pour le grand avantage des sciences ecclésiastiques.

Les *Nuntiaturberichte*, tels qu'ils ont été publiés jusqu'ici, éclairent une des époques les plus importantes de l'histoire de l'Eglise, celle du concile de Trente, aussi bien ses préparatifs que ses applications. Et en général, à ce point de vue, les nonciatures de Paul III, et celles de Grégoire XIII sont entre toutes des plus intéressantes, et méritaient bien d'être publiées *in-extenso*. Mais on ne saurait en dire autant des autres. J'ai étudié celles du XVIIe siècle, en particulier pour la France, et je n'ai pas eu de peine à me convaincre qu'une publication de ces textes, si abrégée qu'elle fût, ne compenserait pas la peine et la dépense qu'elle entraînerait.

Cette constatation a été faite par d'autres et j'ai entendu dire que les Instituts allemands, rompant avec leur méthode antérieure, ont eux-mêmes remplacé les publications *in-extenso* par des abrégés, cela pour la partie du XVIe siècle et du concile de Trente qui leur reste à traiter. Mais cette méthode nouvelle elle-même ne peut être applicable aux centaines de volumes qui composent la correspondance des nonces jusqu'au début du XIXe siècle.

Le système de publication le plus pratique et le plus profitable pour faire connaître l'institution des nonciatures, leur rôle à l'époque moderne, surtout leur place dans la politique pontificale, serait à mon avis, celui des monographies, ou études de détail sur telle période, sur une nonciature en particulier. Tous les agents pontificaux n'ont pas exercé une action également importante ou capitale, mais beaucoup ont marqué leur passage par quelque acte remarquable, ou bien joué un rôle éclatant, décisif dans la diplomatie pontificale, même pour les affaires nationales. Une série de travaux isolés sur les plus célèbres de ces personnages rendrait plus de service, j'en ai la conviction, à la cause de l'histoire ecclésiastique et de la science du passé, que des masses de documents que l'on ne pourrait publier qu'à grands frais et avec beaucoup de perte de temps.

Digitized by Google

C'est pour provoquer un mouvement en ce sens et éveiller l'attention des travailleurs de l'avenir, que j'ai entrepris mes études sur les origines des nonciatures, notamment en France au xve et au xvie siècles, et que je compte poursuivre ces études jusqu'au parfait fonctionnement de l'institution, vers le xviie siècle. La vraie diplomatie pontificale, que l'on connaît encore à peine ! se révèlera tout d'abord dans ses organismes, la secrétairerie d'État et les nonciatures, puis par l'action de ses instruments, les nonces. Il sera dès lors plus facile d'en étudier la marche, les caractères et les résultats. Ce sera le but propre des travaux auxquels je convie les futurs historiens.

Je l'ai dit, on ne pourra porter un jugement définitif sur l'œuvre de M Fraikin, qu'après l'apparition de son second volume. Toutefois il est à regretter dès maintenant qu'il ne l'ait pas condensée davantage, pour se borner à un seul volume. Il avait ses raisons en agissant autrement, et nous aurions mauvaise grâce à lui en tenir trop rigueur. Son travail est consciencieux, soigné ; il annonce une connaissance approfondie, longuement mûrie du sujet. Espérons qu'avec le prochain tome, l'auteur se sera débarrassé d'une certaine inexpérience, d'une certaine gaucherie de mise en œuvre, qui se trahissent à une foule de détails. Il serait facile d'en fournir les preuves. Qu'il distingue plus nettement, par exemple, l'ancienne classification du Fonds français, à la Bibliothèque nationale, d'avec celle des nouvelles acquisitions. Il y a sous ce rapport un peu de confusion dans ses références.

P. Richard.

Bibliotheca Reformatoria Neerlandica. Geschriften uit den tijd der hervorming in de Nederlanden, opnieuw uitgegeven en van inleidingen en aanteekeningen voorzien door Dr S. Cramer en Dr F. Pijper. 3e deel : *De oudste Roomsche bestrijders van Luther* bewerkt door Dr F. Pijper. La Haye. M. Nijhoff 1905. In-8°, xi-642 p.

Le titre de ce troisième volume doit être pris dans un sens assez large, car le Dr Pijper ne veut pas seulement réimprimer les premiers écrits qui ont été publiés directement contre Luther par des catholiques néerlandais, mais quelques autres aussi qui visent les sectateurs du grand réformateur du xvie siècle ou ses précurseurs. Le nombre de ces écrits étant assez considérable, le professeur de Leyde devait faire un choix ; ce choix, il l'a fait en tenant compte de la rareté des exemplaires qui nous restent de certains de ces écrits et de l'importance de leur contenu pour l'histoire. La réimpression des traités choisis se fait d'après les règles adoptées pour le premier et le second volume de la collection, c'est-à-dire, pour l'orthographe et la ponctuation, on reproduit exacte-

Digitized by Google

ment la première édition, sauf à signaler et à rectifier en note les fautes d'orthographe les plus choquantes; quant aux abréviations, on les complète. Dans les *Algemeene Opmerkingen* (remarques générales) qui suivent l'*Avant-propos*, le Dr Pijper attire l'attention sur la différence de langue qu'il y a entre les écrits des premiers réformateurs et les traités de leurs adversaires aux Pays-Bas. Pourquoi ces derniers emploient-ils le latin et non le néerlandais comme les réformateurs? Il y a trois causes de ce phénomène d'après le Dr Pijper : 1° la connaissance imparfaite de la langue néerlandaise chez les esprits cultivés ; 2° le désir des théologiens de retenir les discussions sur des points importants de la religion dans les cercles scientifiques ; 3° leur orgueil, suite de leurs fonctions, qui leur faisait mépriser le peuple.

Nous arrivons aux introductions qui précèdent les différents livres réimprimés ; elles nous montrent chez l'auteur un grand soin de dresser une bibliographie complète sur les questions qui ont trait aux livres réimprimés et à leurs auteurs. Donner un résumé même succinct des renseignements que ces introductions contiennent sur la vie des auteurs, dont il y est question, sur leur activité littéraire, et le contenu de leurs écrits nous mènerait trop loin. Nous nous permettrons seulement de jeter un coup d'œil sur les livres réimprimés ici au nombre de sept. Le premier a pour auteur Jacques Latomus ou Masson (1475-1544), membre de la faculté des lettres, dès l'année 1510, et depuis 1535 membre de la faculté de théologie à l'Université de Louvain. Ce traité est intitulé *De trium linguarum et Studii theologici ratione Dialogus* (pp. 41-84) et fut occasionné par le discours *De variarum linguarum cognitione paranda* prononcé par Pierre Mosellanus, en août 1518, lors de son entrée comme professeur de langue grecque à l'Université de Leipzig. Ce discours se résume dans les deux thèses suivantes : 1) plus l'homme connait de langues plus il s'approche de l'image de Dieu et s'éloigne de la bête ; 2) de la connaissance des différentes langues dépend l'étude de toutes les choses divines et humaines ; sans elle nulle science ne peut être complète.

Au fond Latomus attaque le livre qu'Érasme, le maître de Mosellanus, édita en 1518 sous le titre : *Ratio seu methodus compendio perveniendi ad veram theologiam* qui vise des changements dans l'enseignement de la théologie par l'introduction de l'étude des langues grecque et hébraïque et des livres des Pères de l'Église au lieu de ceux des scolastiques. La première partie du livre de Latomus est un dialogue entre Pierre, défenseur de l'étude des langues, Jean ami de la théologie scolastique et un étudiant en théologie du nom d'Albert; Latomus cherche à réfuter les arguments de Mosellanus en faveur de la nécessité de l'étude du grec ; la seconde, dans laquelle Pierre n'entre plus en scène, se caractérise par la défense des scolastiques (1). L'écrit

(1) Érasme répondit au livre de Latomus par une Apologie. Le Dr Pijper cite le titre de cette Apologie d'après la réimpression qui se trouve dans l'édition des œuvres complètes d'Érasme à Leyde en 1706. Nous avons retrouvé à la bibliothèque du

Digitized by Google

suivant : *De Primatu Romani Pontificis adversus Lutherum*, a été édité par Latomus en 1525 pour combattre les doctrines de Luther dans sa *Resolutio Lutheriana super propositione sua tercia decima de potestate papae* édité quatre ans auparavant. Distinguant entre la primauté d'honneur et la primauté de juridiction Luther niait que la primauté de juridiction eût été donnée par le Christ à saint Pierre et que par conséquent le Pape eût cette juridiction de droit divin. D'après lui les arguments qu'on emprunte à l'Ecriture, aux décrets pontificaux et à la raison pour l'institution de la primauté de juridiction par le Christ, ne tiennent pas debout. Latomus y opposa l'institution par le Christ. Les abus, dit-il, qui règnent à la cour papale n'affaiblissent pas les arguments que nous donne l'Ecriture. Latomus spécifie ensuite les pouvoirs et les droits que comporte la primauté vis-à-vis des évêques et des conciles ; il ne fait mention ni de l'infaillibilité du pape ni des états pontificaux ni des relations du pape avec les princes temporels.

Vient ensuite le traité d'Eustachius Van Zichem (?-1538) *Errorum Martini Luther brevis confutatio* (pp. 227-285) daté du 29 mai 1521. Eustachius van der Riveiren ou de Rivis, originaire de Sichem en Brabant, entra de bonne heure dans l'ordre de saint Dominique. Promu en 1517 au doctorat en théologie à l'Université de Louvain il fut bientôt admis parmi les membres de la « stricte » faculté de théologie de cette Université. Cette faculté comprenait les huit « doctores regentes » parmi lesquels les Dominicains, les Franciscains et les Augustins comptaient toujours chacun un membre. En novembre 1519 la faculté en question condamna les thèses de Luther comme hérétiques ; l'année suivante, cette condamnation fut imprimée avec celle de l'Université de Cologne. La critique n'épargna pas les professeurs des deux Universités Pour en montrer le non-fondé, van Zichem donna en 1521 une réfutation des erreurs de Luther ; il y défend surtout la primauté du pape, le droit de celui-ci de concéder des indulgences, et le pouvoir du prêtre de remettre les péchés au confessional. En 1523 van Zichem publia une *Sacramentorum brevis elucidatio. Simulque nonnulla perversa Martini Luther dogmata excludens*. Le Dr Pijper en donne une réimpression, pp. 295-373 de son livre. L'auteur s'attaque non seulement à Luther, mais aussi aux Memnonites ; c'est eux qu'il a en vue quand il prouve la nécessité du baptême pour les enfants. Ce passage a beaucoup d'importance pour l'histoire des Memnonites,

Séminaire historique a Louvain un exemplaire de la première édition de cette Apologie ; elle est datée du V Cal. Aprilis Anno MD XIX et porte le titre suivant (différent du titre que cite le Dr Pijper): Erasmi Roterodami *Apologia refellens suspiciones quorundam dictitantium dialogum D. Jacobi Latomi de tribus linguis et ratione studii Theologici conscriptam fuisse adversus ipsum*. Antverpiae per Joannem Theobaldum ad insigne viri « viridis ». C'est un livre in-4 de 34 folios paginés A2-H3, et catalogué IV-9.

Digitized by Google

puisque c'est l'unique témoignage digne de foi que nous possédions sur leur existence si précoce aux Pays-Bas Van Zichem cherche surtout à montrer que les sacrements communiquent réellement la grâce. Il dit que le sacrement « sensibilium rerum symbolo, invisibilis gratiae effectum et effigiat et immittit. »

Les trois derniers écrits qui sont réimprimés dans le troisième volume de la *Bibliotheca Reformatoria Neerlandica* sont dus à la plume féconde de Jacques Van Hoogstraten, originaire de Hoogstraten en Brabant. Après avoir obtenu le grade de *magister artium* à l'Université de Louvain en 1485, il entra dans l'ordre des Dominicains et continua ses études à Cologne où il fut appelé vers 1504 à une chaire de l'Université. Quatre ans plus tard il reçut sa nomination d'inquisiteur papal pour les diocèses de Cologne, Mayence et Trèves.

Le Dr Pijper nous montre dans différents écrits du temps combien van Hoogstraten a été raillé et calomnié par ses contemporains. Le plus vilain de ces écrits est le « Λιτανεια *Germanorum* » paru entre le 6 mars et le 15 avril de l'année 1521. Le professeur de Leyde décrit ensuite l'activité de van Hoogstraten comme inquisiteur ; en cette qualité il s'est occupé aussi des Pays-Bas du Nord; ainsi il a mené le procès contre Guillaume Dirksz, le fameux tonnelier d'Utrecht. Enfin M. Pijper consacre un paragraphe à l'activité littéraire de l'inquisiteur. Nous dirons quelques mots seulement des trois écrits de van Hoogstraten qui sont imprimés par les soins du Dr Pijper Le *Dialogus de veneratione et invocatione sanctorum contra perfidiam Lutheranam* (pp. 431-498) parut en 1524 : il avait pour but de réfuter l'écrit qu'un disciple de Luther, Jean Lonicerus, plus tard professeur à Marbourg, avait publié sur le culte des Saints. Le *De Purgatorio* a été écrit par van Hoogstraten pendant son séjour à Utrecht pour la cause de Guillaume Dirksz. La négation du purgatoire était une hérésie indigène en Hollande ; van Hoogstraten prouve son existence et insiste sur le caractère matériel du feu qui y tourmente les victimes. Son œuvre fut imprimée en septembre 1526 à Anvers. La même année fut édité le traité « Aliquot disputationes *Contra Lutheranos* » (pp. 545-620) Il contient trois pièces différentes : la première combat les doctrines d'un Luthérien du reste inconnu ; la seconde s'oppose à un frère de la vie commune du couvent d'Amersfort, nommé Théodoricus et donne en appendice un passage de la condamnation de celui-ci par les inquisiteurs ; la troisième s'occupe des doctrines d'un autre frère du couvent d'Amersfort. Dans ces trois pièces il est question du rôle que remplissent la foi, la charité et les bonnes œuvres dans l'affaire du salut.

Le lecteur, pensons-nous, s'est déjà rendu compte de l'importance que les sept livres, dont nous venons de parler, ont pour l'histoire des dogmes catholiques au moyen âge et surtout pour l'histoire des doctrines théologiques de l'Université de Louvain. Pour ces motifs nous applaudissons à l'appartion du troisième volume de la *Bibliotheca Reformatoria Neerlandica*. Qu'il nous soit permis cependant de faire

Digitized by Google

une réserve quant au premier livre : A notre avis ce traité ne méritait pas une place dans la *Bibliotheca Reformatoria Neerlandica*, puisqu'il ne traite pas de la Réforme. mais de la méthode d'enseigner la théologie ; nous aurions voulu à sa place la réimpression du livre de Latomus paru en 1521 *Articulorum doctrinae fratris Martini Lutheri per theologos Lovanienses damnatorum Ratio ex sacris literis et veteribus tractatoribus.*

De plus, nous ne pouvons admettre tout ce qui est dit dans les différentes introductions. D'abord le Dr Pijper attribue aux auteurs catholiques, dont il fait mention, des doctrines qui leur sont tout à fait étrangères. En voici quelques exemples.

D'après le Dr Pijper, van Hoogstraten est pélagien quand il enseigne que l'homme opère le salut par ses œuvres. Or, van Hoogstraten ne parle pas des œuvres que l'homme fait par ses forces naturelles, mais à l'aide de la grâce de Dieu ; toute l'activité de l'homme d'après lui vient de Dieu (cf p. 560) : « merita nostra sunt potius dona Dei. Divina nos motione excitatos atque adjutos effici dei cooperatores in operibus sanctis ac vitae aeternae meritoriis .. nihil sit activitatis ex parte liberi arbitrii quod non sit a Deo » Ensuite van Hoogstraten se montrerait indécis dans son traité *De Purgatorio* : affirmant quelque part qu'on ne fait pas pénitence pour les péchés mortels dans le purgatoire et disant le contraire ailleurs. Mais dans le premier endroit il est question de la coulpe du péché mortel (p 515 .. per ignem non capitalia sed minuta peccata purgantur) et ailleurs il s'agit de la peine qui est due au péché mortel (p. 533 . . poena mortalis criminis adhuc debita.)

Van Zichem — toujours d'après Pijper — prétendrait que l'autorité de l'Écriture repose uniquement sur l'autorité de l'Église. Examinons le passage que le Dr Pijper allègue pour prouver sa thèse. C'est le suivant (p. 360) : « Tum accedis ubique scripturae ob ecclesiae auctoritatem quae quidem quid tibi vaera scriptura sit decernit, ita ut ecclesiae quam scripturae prius fidem habeas oportet quae unius ecclesiae auctoritate nititur » Rien n'empêche de rapporter le dernier relatif « quae » au mot « fidem » dont il est plus près que du mot « scripturae ». On peut en conclure que d'après Van Zichem la foi dans la véritable Écriture repose sur l'autorité de l'Église qui nous indique quelle est la véritable Écriture. Il n'est donc pas question de savoir d'où vient l'autorité de l'Écriture, mais comment nous connaissons la véritable Écriture. Au reste dans ce qui précède il est dit que la tradition et l'Écriture émanent du Saint-Esprit et qu'elles ont par conséquent une autorité divine. A la page 372 nous trouvons un passage qui confirme clairement notre explication. Parlant de la tradition et de l'Écriture van Zichem dit : « non impar sit auctoritas oportet quae ab uno eodemque divinitatis fonte emanat ». De même le passage de l'*Apologia pro pietate* cité par Pijper ne prouve pas que son auteur Van Zichem admet le salut par les œuvres seules.

Le Dr Pijper déclare aussi que d'après Latomus la plénitude du

Digitized by Google

pouvoir papal n'existait pas au commencement de l'histoire chrétienne. Mais celui-ci distingue entre le pouvoir du pape et l'exercice de ce pouvoir ; le pouvoir, dit-il, a été donné par le Christ à saint Pierre et à ses successeurs, l'exercice du pouvoir dépend des circonstances (pp. 129-130).

Nous pourrions allonger l'énumération des endroits où le Dr Pijper n'explique pas bien la doctrine des auteurs dont il parle; mais ces exemples suffisent. Visiblement, dans ses introductions, le savant professeur de Leyde cherche toutes les occasions de défendre la Réforme. Ainsi il a soin de noter constamment que les théologiens de Louvain s'approchent des doctrines de Luther ; qu'ils diffèrent entre eux sur maints points importants de doctrine ; que quelques-uns parmi eux enseignent des doctrines condamnées par l'Église. Mais beaucoup de ses annotations reposent sur une interprétation erronée de passages empruntés aux traités que les théologiens de Louvain ont publiés.

Pour finir cet aperçu, indiquons quelques inexactitudes dans les introductions : p. 19, il est dit que Latomus fit ses études à Paris : au lieu de Paris il faut lire Louvain ; p. 206 Érard de la Marck porte le titre de prince-évêque de Louvain : lisez prince évêque de Liége; p. 89, le Dr Jean Eck est rangé parmi les Dominicains, mais celui-ci n'a jamais appartenu à l'ordre de saint Dominique.

TH. VAN OPPENRAAIJ.

Œuvres de saint François de Sales, évêque et prince de Genève, Docteur de l'Église. — Édition complète d'après les autographes et les éditions originales, enrichie de nombreuses pièces inédites, dédiée à N. S. P. le Pape Léon XIII, et honorée d'un bref de Sa Sainteté, publiée sur l'invitation de Mgr ISOARD, évêque d'Annecy, par les soins des religieuses de la Visitation du premier monastère d'Annecy. T. XI, XII, XIII, XIV (Lettres, T. I, II, III, IV). Lyon, E. Vitte, 1900-1906. 4 vol. in-8 de 500 p. environ. Le vol. F. 8.

Saint François de Sales, né à Annecy en 1567 et mort à Lyon en 1622, mérite dans l'histoire des idées religieuses une place plus grande que celle que l'on a coutume de lui attribuer. Au XVIe siècle, l'amour divin s'était considérablement refroidi dans les cœurs. La Renaissance avec ses évocations orgueilleuses de l'esprit antique, la Réforme avec ses discussions doctrinales avaient dépoétisé et desséché le catholicisme. Mais une Contre-réforme se fit jour ; et la première moitié du XVIIe siècle fut marquée par une merveilleuse renaissance catholique. Dans le monde comme dans le cloître, le foyer de vie morale et reli-

Digitized by Google

gieuse se rallume, s'attise et porte les âmes vers un idéal de vertus surnaturelles. L'évêque de Genève eut une part glorieuse dans cette restauration de la piété chrétienne. Et c'est cette influence sur l'essor du sentiment religieux à son époque qui lui donna son relief.

Les Papes qui gouvernaient alors l'Église, spécialement Clément VIII et Paul V, l'avaient en spéciale estime (1). L'Allemagne parlait de lui comme d'un saint Jérôme, d'un saint Augustin ou d'un saint Ambroise. En France, saint François de Sales, lié d'amitié avec les chefs de l'Église gallicane, les Du Perron et les Bérulle (2), avait conquis l'admiration d'Henri IV qui cherche à l'attirer près de lui par l'appas des grandeurs (3). Son suzerain, le duc de Savoie, alla jusqu'à s'offusquer et s'effrayer de son crédit. Au rapport d'un contemporain, le grand public avait adopté la « Philothée » à l'égal de la vie des saints et du Gerson (Imitation).

A l'action produite au grand jour par l'apostolat et les livres de l'évêque de Genève, il faut nécessairement ajouter l'influence latente, mais étendue et ramifiée, de sa correspondance, surtout si l'on songe à la qualité des principaux correspondants et à leur puissance de propagande pour les idées et les sentiments du Saint. C'est là, dans ces lettres écrites à la hâte, au milieu d'occupations absorbantes, qu'il est permis de contempler à l'aise cette personnalité charmante et de mesurer son rayonnement.

Louis de Sales témoignait déjà ce sentiment dans sa lettre-préface, en tête de l'édition *princeps* de 1626. L'image vivante de S. François de Sales aurait risqué de rester cachée, dit-il, « si la plume tirée de l'aile de quelque séraphin, le trahissant innocemment dans les missives que je mets entre vos mains, ne l'eût dépeint avec tant de naïveté sur le papier ».

Cette correspondance, photographiant en quelque sorte la vie privée et la vie épiscopale du saint Docteur, évoque aussi les mœurs et les personnages de son temps. L'auteur ne revit pas seul : il anime et ressuscite toute une époque. « Les personnages et les choses du temps, les grands événements et les grands caractères qui l'ont illustré, les désastres qui l'ont assombri et les humbles vertus qui l'ont honoré reparaissent sous sa plume, contés ou jugés avec un charme infini, mais aussi avec une inépuisable indulgence » (t. I, p. VI).

Une première édition parut en 1626, sous le titre du chanoine Louis de Sales. En réalité le recueil était dû plutôt aux soins et à la direction de Mme de Chantal. Malheureusement ces « epistres spirituelles » n'étaient qu'une collection d'extraits, tirés des lettres de l'évêque de

(1) L. CXXII, t. II, p. 6. — L. CCXXIV, t. II, p. 289. — L. CCLI, t. II, p. 406.— L. CCXCVIII, t. III, p. 69. — L. CDXXVII, t. III, p. 349.

(2) L. CLXXI, t. II, p. 155. — L. CCCI, t. III, p. 77. — L. CCCXXXIII, t. III, p. 153.

(3) L. CDXLI, t. IV, p. 9. — L. CDL, t. IV, p. 11. — L. DXLII, t. IV, p. 182. — L. DC, t. IV, p. 399.

Digitized by Google

Genève, et plus ou moins habilement réunis, coordonnés et fusionnés. Nul souci de l'intégrité, et parfois de l'authenticité des textes. En principe toute lettre d'affaire, de famille ou d'amitié était écartée. Ce que l'on recherchait, c'était la direction du maître spirituel.

Ces lettres servent avec les *Entretiens* et l'*Introduction à la vie dévote*, à montrer, sur le fait et en exercice, cette direction spirituelle dont le *Traité de l'amour de Dieu* développe les raisons intimes et les principes spéculatifs. L'évêque de Genève se révèle là, le directeur idéal, unissant la dévotion tendre et chaleureuse au bon sens actif et pratique. Profond moraliste, observateur très fin des passions et des travers humains, il déploie dans sa correspondance toutes les ressources de sa clairvoyante psychologie afin de diriger et de fortifier le courant qui portait les âmes vers le mysticisme. Saint François de Sales est bien de son pays : ce n'est ni la mysticité transcendante de sainte Thérèse et de l'Espagne, ni la mysticité enthousiaste de François d'Assise et de l'Italie, ni la mysticité tranquille d'A Kempis et des Pays-Bas Rien de vague, ni de superficiel ; et nul peut-être n'a plus contribué à imprimer à l'esprit de son siècle un pli religieux qui, à travers le jansénisme malencontreux, ne s'effacera plus jusqu'à Voltaire.

Toutefois il y avait en Saint François de Sales autre chose que le « Directeur spirituel ». Cette préoccupation exclusive avait été néfaste à la première publication de sa correspondance. Le recueil de ses lettres devait être un document historique. C'était le rapetisser que de le réduire aux pièces présentant un genre spécial d'intérêt.

Aussi dès le milieu du XVIIIe siècle, l'abbé Corru tente un nouvel effort pour contrôler, améliorer et compléter l'édition *princeps*. Le nombre de lettres, qui était de 519, passe au chiffre de 851, classées par ordre de date et accompagnées de notes historiques. Alors commence à se lever une moisson de lettres du saint Docteur, retrouvées un peu partout. De là, les éditions Blaise (1833-1835), Vivès (1856-1858) et Migne (1861-1864).

Les éditions Blaise et Vivès sont particulièrement inexactes pour cette partie des œuvres de Saint François de Sales. Les incorrections y fourmillent, faute d'un examen sérieux des manuscrits autographes qui subsistent encore ; de même pour la détermination des dates et la désignation des correspondants. La collection Migne, quoique la plus complète, pèche par les vices d'ordre chronologique, le manque d'épuration des textes et par la fréquence des répétitions : si bien qu'en défalquant les pièces intercalées et répétées, le nombre tombe de 1600 à 1360 (cfr t. I, p. XVIII).

Ainsi après trois siècles on se prenait encore à désirer la précieuse correspondance du saint Docteur. Désormais ce vœu sera comblé. Les nouveaux éditeurs annoncent plus de 1800 lettres. Déjà quatre volumes ont paru : les deux premiers sous la direction du bénédictin Dom Mackey (Annecy, Nierat, 1900 et 1902) ; les deux autres par les

Digitized by Google

soins du P. Navatel S. J. (Annecy, Abry, 1904 et 1906). L'un et l'autre ont mis à colliger ces documents épistolaires, la piété du religieux, la patience du chercheur et le scrupule du savant. A travers ces lettres mieux complétées et plus ordonnées, on suit parfaitement le développement de la personnalité du Saint, au point de vue stylistique et idéologique, en même temps que l'évolution de la société au sein de laquelle cette personnalité se transforme.

Le premier volume correspond aux années de jeunesse du Saint jusqu'en 1598. On y retrouve l'enthousiasme et l'emphase de cet âge, avec ce goût littéraire du XVIe siècle pour l'abondance verbeuse et un certain bel esprit. Mais le laborieux apostolat du Chablais mûrira bientôt la pensée de l'épistolier et avec elle son langage. Le style du missionnaire, racontant ses espérances et ses tristesses, s'élève, tout en devenant plus naturel.

Le deuxième volume embrasse les années 1599-1604. Quatre faits caractéristiques forment la trame de cette période : un voyage de de S. François de Sales à Rome (1599) durant lequel il se montre observateur perspicace du mouvement, des allures, des usages et des mœurs de la Cour pontificale ; un séjour à Paris (janvier-septembre 1602) où il se fait le champion de la Contre-réforme et devient ainsi un des principaux restaurateurs de la piété chrétienne en France ; sa consécration épiscopale à Thorens-Sales (8 décembre) qui allumera à jamais dans son cœur un ardent et indéfectible amour pour l'Église de Genève ; et son carême à Dijon (1604), qui devient le point de départ de cette intéressante correspondance avec la baronne de Chantal, la présidente Brulart, l'abbesse du Puits-d'Orbe, et d'autres, qui depuis trois cents ans n'a pas laissé d'occuper les esprits.

Le troisième volume va de 1605 à 1608. Il jette une vive lumière sur l'histoire du sentiment religieux en France au début du XVIIe siècle.

Enfin dans le quatrième volume, on a réuni les lettres écrites depuis avril 1608 jusqu'à fin décembre 1610. C'est la période de pleine vigueur et d'énergique activité, marquée par la publication de l'*Introduction à la vie dévote*, la fondation de la *Visitation*, les tentatives d'Henri IV pour attirer le Saint à Paris.

Dans cette correspondance pleine d'intérêt, les éditeurs ont rigoureusement respecté l'orthographe des originaux. Les initiés à la linguistique y trouveront une saveur spéciale; les autres pourront s'aider du glossaire inséré à la fin de chaque volume, pour l'interprètation des locutions et des mots surannés.

Le recueil comporte un certain nombre de lettres latines et italiennes; ces pièces ont été soigneusement traduites.

Enfin des tables de concordance permettent d'embrasser d'un coup d'œil la provenance de chaque pièce, de juger du nombre de celles qui sont inédites, de voir à quelle époque les autres ont été publiées une première fois et quelle place elles occupent dans les éditions Vivès et Migne », (t. I, p. XXVII).

Digitized by Google

La personnalité de saint François de Sales, telle qu'elle résulte de ces textes, est-elle sensiblement différente de celle qu'il était permis de retracer d'après l'histoire et les parties déjà publiées de sa correspondance? Il y aurait de l'exagération à le prétendre.

Toutefois bien des traits de la vie du Saint se compléteront par cette correspondance: certaines inexatitudes se corrigeront, certaines erreurs tomberont; certaines dates fautives seront réformées. L'histoire profane comme l'histoire religieuse, l'histoire littéraire comme l'histoire du droit ecclésiastique, l'histoire générale comme l'histoire locale auront à retirer de cette correspondance, ainsi éditée, plusieurs précieux suppléments d'information : grâce surtout aux nombreuses notes biographiques qui émaillent ces livres. Le premier volume n'en contient pas moins de 201; le deuxième 156; le troisième 134; le quatrième 132. Parmi ces figures, il y en a qui ne font que passer en nous laissant le désir de les revoir; d'autres reviennent souvent, finissent par nous devenir familières et nous faire passer dans leur intimité.

Les éditeurs l'ont pensé et beaucoup d'autres le croiront avec eux : une étude historique et critique sur cette correspondance est l'un des sujets les plus attrayants qui puissent tenter un homme de talent et de loisir.

J. WARICHEZ.

A. M. P. INGOLD et E. BONNARDET. *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire.* T. III et IV. *Les Pères de l'Oratoire recommandables par la piété ou par les lettres qui ont vécu sous le P. Senault,* 4e *Supérieur général, et sous le P. de Sainte-Marthe,* 5e *Supérieur général* par le P. LOUIS BATTEREL. (Documents pour servir à l'histoire religieuse des XVIIe et XVIIIe siècles.) Paris, A. Picard et fils, 2 vol. in-8°, VII-533 et VII-568 p. Le vol. F. 5.

Les deux derniers volumes des *Mémoires domestiques* du P. Batterel comprennent les notices des Pères de l'Oratoire recommandables par leur piété ou par leurs travaux littéraires qui ont vécu sous le Père Senault († 1672), 4e supérieur général, ou sous le Père de Sainte-Marthe († 1697), son successeur. Parmi ces courtes biographies on remarquera plus particulièrement celles des Pères Senault, Le Cointe, Thomassin, Mascaron, l'éloquent évêque de Tulle, puis d'Agen, Cabassut, Abel-Louis de Sainte-Marthe, Richard Simon, Malbranche, Bernard Lamy, Pasquier Quesnel. C'est à bon droit que ces volumes portent le nom de *Mémoires* : on y rencontre une foule de petites anecdotes de toute nature, qui font bien connaître les personnes et les choses du

Digitized by Google

XVIIe siècle. On ne sera pas surpris d'y trouver bien vivante la querelle du Jansénisme et les luttes plus ou moins avouées entre l'Oratoire et la Compagnie de Jésus Nul assurément n'est forcé de souscrire à toutes les appréciations du P. Louis Batterel, mais il est utile de les connaître, car elles indiquent bien l'état d'esprit d'une congrégation qui eut une grande et réelle influence sur l'Eglise de France à cette époque. Les Pères Senault, Masson, Le Jeune dit le Père Aveugle, Mascaron se présentent à nous comme les réformateurs de la chaire au cours du XVIIe siècle. Ailleurs nous sont donnés d'intéressants détails sur la diffusion de la philosophie cartésienne et sur les discussions relatives à l'usure et au prêt à intérêt. Dans ces pages nous voyons apparaître le célèbre Père de la Chaise, de la Compagnie de Jésus, Bossuet, l'archevêque Le Tellier de Reims, les évêques Le Camus de Grenoble et de Noailles de Paris, Antoine Arnault, Nicole. Signalons en particulier le récit de la conversion du célèbre abbé de la Trappe Armand-Jean le Bouthillier de Ransé sous la direction du P. D. Monchy. Que de faits intéressants se trouvent ainsi épars dans ces quatre volumes de *Mémoires* qui sont également l'*Histoire littéraire de la Congrégation de l'Oratoire !* Aussi nos lecteurs seront heureux d'apprendre que les savants éditeurs de cette publication, MM. Ingold et Bonnardet, se préparent à faire paraître prochainement la table générale analytique des matières contenues dans ces volumes si importants pour l'histoire religieuse du XVIIe siècle.

Dom B. Heurtebize, O. S. B.

N. Jorga. *Istoria literaturii religioase a Rominilor pana la 1688.* Bucarest, I. V. Socecu, 1904. In-8°, VIII-243 p. F. 3,50.

La matière de ce volume est peu étendue. Elle ne se recommande pas non plus par la variété. Les textes de l'Ecriture, des traités de liturgie, des recueils ascétiques, quelques vies de saints, l'un ou l'autre conte pieux, voilà ce que les Roumains ont lu tout d'abord dans leur langue. La littérature profane n'apparaît que plus tard. Le XVIIe siècle écrit des chroniques, l'époque suivante s'essaie à des œuvres d'imagination. Les unes et les autres ont été étudiées par M Jorga dans l'important ouvrage qu'il a publié, il y a cinq ans, sur l'histoire de la littérature roumaine au XVIIIe siècle.

Ici donc, si son plan est en réalité d'exposer les origines de cette même littérature, son sujet se restreint aux œuvres religieuses.

Or, dans ces œuvres, point d'originalité. Ce sont de sèches traductions, conservées dans des exemplaires médiocres, manuscrits ou imprimés. Les originaux ont été fournis, en première ligne, par le slavon d'église, qui n'est pas autre chose que l'ancien bulgare, puis

Digitized by Google

aussi, mais plus rarement, par le hongrois, l'allemand, ou même le grec.

Il n'y a là rien de glorieux. La littérature roumaine n'a pas, comme son aînée, la littérature française, la bonne fortune de s'ouvrir sur deux chefs d'œuvre, la chanson de Roland et la chanson de Saint Alexis. Parmi les premiers écrivains qu'elle suscite, une seule figure présente quelque relief, Dosothée, métropolitain de la Moldavie dans la seconde moitié du XVIIe siècle, et l'un des grands maîtres de la langue. Entre autres écrits, il est l'auteur d'une version en vers du Psautier qui, pour la première fois, n'est plus une traduction servile.

A cette exception près, les œuvres dont il est ici question ne se prêtent guère qu'à une histoire tout externe. En dénombrer les copies et les éditions ; en déterminer la date, la provenance, l'occasion ; faire connaître leurs auteurs, rechercher leurs modèles : la tâche de leur historien ne semble pas devoir aller au delà.

Mais si le sujet est mince, M. Jorga sait le traiter avec ampleur. Seul, un aussi profond connaisseur du passé des principautés roumaines pouvait en tirer un livre comme celui que nous avons sous les yeux. Ces œuvres d'apparence insignifiante, il excelle à en retracer la genèse la plus lointaine, à les replacer dans le cadre historique où elles sont écloses. De la sorte, il parvient, si l'on peut dire, à en exprimer toute la sève documentaire. Il met en pleine lumière leur valeur propre au point de vue du mouvement religieux et de la culture nationale.

Peut-être même n'échappe-t-il pas tout à fait au danger qui se présente ici et qui est d'exagérer les dimensions du cadre. Je le sais bien, le travail ne s'adresse pas seulement aux savants ; M. Jorga vise aussi le public instruit de son pays. De là, la forme purement expositive qu'il donne à son livre. A certains endroits cependant, on voudrait que l'examen des œuvres fût mis davantage en vedette. On regrette que l'appareil technique de l'ouvrage se trouve noyé, fondu dans l'exposé. Il arrive par là qu'il reste incomplet : sur tel ou tel monument ancien, notamment, je n'ai pas rencontré tous les renseignements matériels dont j'aurais eu besoin pour m'éclairer à son sujet.

En outre, parvenu au terme du livre, le lecteur ne serait pas fâché d'y trouver un tableau synoptique qui lui permît de fixer ses idées. La façon d'écrire de M. Jorga offre parfois quelque chose de touffu, pour ne pas dire de confus. Ce défaut est beaucoup moins sensible ici que dans certains de ses travaux précédents. Néanmoins, sur plus d'un point, la façon dont le savant professeur conçoit les origines de la littérature roumaine, est si neuve qu'il eût été désirable de lui voir dresser une table chronologique en même temps qu'un crayon généalogique des œuvres conservées

Car l'originalité des vues, le renouvellement du sujet, c'est bien là ce qui distingue ce volume. En plusieurs endroits, M. Jorga a pu trouver le terrain déjà déblayé : partout on sent que ses théories se fondent sur une étude directe, sur une interprétation personnelle

Digitized by Google

des faits et des documents. Sans le dire toujours, mais sans jamais se laisser abuser, sa critique discrète sait atténuer ce qu'il y a d'aventureux dans les hypothèses des chercheurs qui l'ont précédé. Ainsi, il abandonne la date de 1482 assignée au *Psautier de Scheia* par son éditeur, Bianu, qui voulait en faire le plus ancien monument linguistique et littéraire du roumain, et il le ramène au milieu du XVIe siècle. Ainsi encore, il rejette la parenté de Coresi, le diacre imprimeur de Cronstadt, avec les personnages du même nom cités par Hodos.

Outre cela, il a eu l'avantage de pouvoir examiner de ses propres yeux les trésors bibliographiques conservés à l'Académie roumaine. C'est une faveur dont on n'avait pas toujours joui avant lui. D'autres savants, si l'on en croit leurs plaintes, ont dû se la voir refuser.

Ce que M. Jorga a tiré de plus important de toute cette étude, c'est, me semble-t-il, sa thèse sur les origines de la littérature roumaine. Autrefois — la question du *Psautier de Scheia* mise à part — on se contentait de rapporter la traduction des textes religieux dans la langue vulgaire des peuples latins d'Orient à l'influence de la Réforme. M. Jorga remonte sensiblement plus haut. Il attribue une série de traductions à la propagande hussite. Ce premier essai serait parallèle à celui qui s'observe pour le hongrois, le tchèque et le polonais. Il aurait été réalisé non point dans les principautés roumaines proprement dites, mais là où les doctrines de Jean Huss avaient rencontré quelque faveur, vers l'Ouest, du côté de la Transylvanie De plus, il s'accompagnerait de la traduction de légendes religieuses répandues par la secte des Bogomiles, dont les menées avaient préparé le succès des Hussites dans ces régions.

Bientôt cependant, tous ces textes vulgaires devaient tomber dans l'oubli, avec les crises religieuses qui les avaient fait naître. Mais sous la poussée de la Réforme, Coresi s'en fut reprendre les versions hussites dans les rares manuscrits où elles se perpétuaient encore. Les presses du fameux diacre imprimeur fonctionnaient à Cronstadt, en Hongrie. De ce centre, à partir de 1560, les vieilles traductions allaient rayonner dans tout le pays de langue roumaine et lui donner une langue littéraire. La Transylvanie devenait ainsi la Toscane des Roumains L'auteur développe sa thèse avec beaucoup de détails. Je ne fais, quant à moi, que l'esquisser à grands traits. Il suffit pour qu'on en saisisse l'intérêt.

Seulement, le problème se complique de questions de faits assez délicates. Ainsi que je le disais plus haut, M. Jorga se borne à exposer ses vues propres, il se tient à l'écart de toute discussion. A mon avis, semblable méthode n'est pas ici la meilleure. Il fut un temps où régnait en Roumanie une fâcheuse tendance à vieillir les monuments littéraires et linguistiques. Certain patriotisme y trouvait son affaire. Mais cela rendait rétifs les savants d'esprit indépendant. La réaction a-t-elle été excessive ? Toujours est-il qu'un philologue d'une science indéniable, M. Gaster, a combattu vivement le système qui consiste à considérer

Digitized by Google

les impressions de Coresi comme reproduisant des textes antérieurs. A plusieurs reprises, dans le *Jahresbericht* de Vollmöller, dans le *Grundriss* de Gröber, il a soutenu une opinion radicalement contraire, ne voulant voir dans les manuscrits les plus anciens que des copies d'après Coresi lui-même. Ses affirmations étaient étayées de raisons singulièrement catégoriques. L'une ou l'autre semblait même décisive, telles les fautes d'impression qui se retrouveraient dans les manuscrits. M. Jorga l'ignore moins que qui que ce soit. Nombre de ses lecteurs le savent, eux aussi. Ne devait-il pas, dans ces conditions, rencontrer directement les arguments de M. Gaster, ne fût-ce que pour en faire bonne et prompte justice ? A n'en rien dire, il risque de nous laisser perplexes, et c'est bien ce qui arrive. Sans doute, l'étude linguistique qu'il fait des textes en litige parait dénoncer une époque antérieure à la seconde moitié du XVIe siècle. Pour n'être pas d'un spécialiste, elle est très recevable. Toutefois, qu'on n'oublie pas que, suivant la théorie de M. Jorga, il faut reporter ces textes assez loin, jusque avant 1450. D'autre part, s'ils sont vraiment si anciens, comment se fait-il que tous les manuscrits qu'on en a soient postérieurs de plus d'un siècle ?

Ces questions ne nous paraissent pas définitivement éclaircies. Force nous est donc de conclure sur un doute, à propos des chapitres essentiels du livre qui nous occupe Quant à vérifier, par un travail de contrôle personnel, le bien-fondé des idées de l'auteur, il n'y faut pas songer, même pour ce qui regarde les textes récemment publiés ou reproduits par les procédés photo-mécaniques. Les bibliothèques de l'Europe occidentale sont généralement, au point de vue roumain, d'une pauvreté qui devient injustifiable, si l'on considère le brillant essor scientifique de la Roumanie contemporaine. La Belgique, en cela, ne se distingue pas des pays voisins. Elle donne, au contraire, l'exemple de l'indigence la plus sereine.

ALPHONSE BAYOT.

Journal d'André Ly, prêtre chinois, missionnaire et notaire apostolique. 1746-1763. *Texte latin. Introduction* par ADRIEN LAUNAY, de la Société des Missions-Etrangères. Paris, Picard, 1906. In-8, XXIV-705 p. F. 10.

M. Launay nous donne l'édition d'un manuscrit, conservé aux archives du Séminaire des Missions-Etrangères à Paris, et absolument unique par la forme, par le fond et par l'auteur.

Par la forme d'abord. Le document est composé de cahiers, réunis après coup, comptant en tout huit-cent-trente et une pages. Il est écrit de la main d'André Ly et, à part quelques lignes, tout entier en latin.

Digitized by Google

Admettons que partout le style n'est pas cicéronien, partout il est clair, correct, bien souvent même on le qualifierait d'élégant. C'est que le latin pour cet habitant du Céleste Empire était devenu une seconde langue maternelle. Il en avait appris les premiers éléments sur les bancs de l'école ; mais c'est surtout en le parlant, par la méthode directe donc, pour employer un terme pédagogique moderne, qu'il se l'était assimilé.

Que contient le journal ?

« Après le récit de plusieurs persécutions locales, le *Journal* s'ouvre le 15 juin 1747 ; il se ferme à la fin de 1763, après une interruption, qui va du 15 septembre 1758 au 30 mai 1759

» Pendant cette période de 17 ans, il renferme la vie et surtout les travaux apostoliques et les voyages d'André Ly, ses comptes avec la procure des Missions-Étrangères à Macao, les comptes de ses courriers, la statistique des sacrements administrés dans diverses chrétientés, les copies de plusieurs de ses lettres à la Propagande, à des prêtres chinois, à des correspondants étrangers, une biographie de Mgr Mullener, évêque de Myriophite et vicaire apostolique de Su-tchuen.

» Il offre ainsi des faits d'intérêt général pour l'histoire de l'Église du Su-tchuen : tels que les persécutions, les causes ou les occasions qui les ont fait naître, les édits des vice-rois et de plusieurs mandarins, des détails sur les confesseurs de la foi, sur leur emprisonnement, leurs interrogatoires, leurs souffrances.

» Il nous permet de connaître certaines pratiques de l'Église du Su-tchuen, par exemple : la récitation des prières au commencement et à la fin de chaque année ; il nous donne la traduction de ces prières, les formules employées pour les dispenses de mariage et pour leur publication, les cérémonies des funérailles des évêques et des chrétiens, les règles pour l'admission et la conduite des catéchistes, la formule du serment qu'ils devaient prêter.

» Il est possible en le suivant, et ce n'est pas son moindre mérite, de trouver l'origine et de reconstituer l'histoire, à cette époque, d'un certain nombre de paroisses et de familles catholiques d'une des plus belles provinces de la Chine » (p. III). M. Launay utilisera le diaire pour son *Histoire des Missions du Su-tchuen*.

Une bonne partie de la préface a pour but de nous faire connaître l'auteur du *Journal* Né à la fin du XVIIe siècle dans l'Empire du Milieu, André Ly fit son éducation d'abord à Macao, puis au Séminaire général de la Société des Missions-Étrangères, établi à Juthia, capitale du royaume de Siam. Ordonné prêtre en 1725, il retourna dans sa patrie et commença la rude vie de missionnaire avec ses voyages, ses privations, ses souffrances, ses persécutions. Au milieu de tous ces travaux et de toutes ces fatigues, André Ly composa des ouvrages de polémique et de doctrine.

En 1746, éclata une persécution plus violente que les précédentes. Mgr de Martiliat dut quitter le Su-tchuen et, pendant quelque temps,

Digitized by Google

André Ly y resta seul prêtre catholique. L'évêque lui écrivit le 17 janvier 1747 pour le prier de le tenir au courant de tout ce qui se passerait d'important dans la mission. Ce sont ces rapports, continués de 1747 à 1763, même après la mort de Mgr de Martiliat. qui constituent le *Journal d'André Ly*.

Le document nous initie donc à l'évangélisation de la Chine ; il nous montre un prêtre chinois à l'œuvre, à la tête d'une mission considérable. C'est en cela surtout que réside pour nous l'intérêt de la publication. André Ly mourut à Ly-pao-tho le 23 janvier 1774.

Peut-être pourrait-on reprocher à M. Launay de ne pas avoir indiqué dans l'édition du texte la pagination du manuscrit.

J.-B. GOETSTOUWERS, S. J.

HENRY MICHEL. *La loi Falloux, 4 janvier* 1849-15 *mars* 1850. Paris, Hachette, 1906. In-12, 524 p. Prix : F.

C'est au moment où cette loi depuis longtemps battue en brèche par les adversaires du catholicisme est sur le point de sombrer que M. Henry Michel a pris souci de consacrer un volume à en exposer la genèse et à détailler les débats engagés pour son élaboration tant au sein d'une commission extraparlementaire qu'au Conseil d'État et à l'Assemblée nationale française. Déjà abrogée en ce qui concerne l'enseignement primaire, cette loi va sous peu disparaître complètement ainsi que le comporte le programme du ministère Clemenceau. Elle est par conséquent sur le point de passer du domaine de la pratique dans le domaine de l'histoire.

Quelques mots d'introduction nous apprennent que l'auteur est mort avant la publication de son mémoire ; ce ne peut être une raison pour ne pas apprécier intrinsèquement la valeur de son livre.

Constitue-t-il une œuvre réellement historique ou bien n'est-il que le développement d'une thèse ? Dégageons le but qu'a cherché l'écrivain. Comme le délimite son plan, il distribue son étude, en quatre livres, traitant, dans l'ordre chronologique : la liberté de l'enseignement devant l'Assemblée constituante ; la préparation de la loi ; l'examen du projet devant le Conseil d'État et l'Assemblée nationale ; la discussion publique et le vote de la loi. Henry Michel s'est abstenu, on le voit, d'étudier les luttes soutenues par Montalembert, Lacordaire et d'autres contre le monopole universitaire créé par Napoléon Ier ; il n'a pas non plus recherché les effets d'une loi, si sérieusement élaborée, sur l'organisation de l'enseignement officiel et libre pendant plus d'un demi siècle. Le sujet ne manquait pas d'intérêt cependant.

La loi Falloux dotait la France de la liberté scolaire quant aux écoles primaires et aux établissements d'instruction moyenne, elle

Digitized by Google

détruisait le monopole de l'État, mais lui accordait un droit de surveillance sur toutes les institutions d'enseignement. L'étude des discussions d'une loi a spécialement pour but d'en dégager l'esprit, mais l'examen des résultats qu'a produit son application fait mieux connaître son utilité ou ses dangers.

En clôturant son étude au jour de la promulgation de la loi, Henry Michel n'a donc traité qu'un aspect de son sujet, c'est l'histoire de la loi avant la lettre. Il convient de reconnaître que l'auteur n'a négligé aucun labeur pour se documenter, non seulement par des pièces officielles, mais encore par les mémoires, rapports et journaux contemporains ; il se plaint même de n'avoir pu retrouver ni au ministère de l'instruction publique, ni aux archives nationales, les comptes rendus de la commission extraparlementaire de 1849 qui a préparé la loi scolaire. Il a dû se contenter de la publication faite en 1880 et rééditée en 1900 par M de Lacombe (1). Ce publiciste n'a pas jugé nécessaire de transcrire l'intégralité de ces comptes rendus, mais s'est borné à en extraire la partie essentielle ; l'exactitude de ses extraits alors que survivaient encore des membres de cette commission n'a été contestée ni à droite ni à gauche et se trouve en outre corroborée par d'autres témoignages, Henry Michel n'est donc pas fondé à récriminer de ce chef. C'est ce qu'a démontré M. de Lacombe dans le *Correspondant* du 25 janvier 1906.

Peu de lois ont été élaborées, étudiées et discutées avec autant de maturité, ainsi qu'en fait foi le livre de Henry Michel. La Constitution de 1848 avait admis le principe de la liberté d'enseignement et par là même détruit le monopole de l'Université. Une loi organique de l'enseignement devenait nécessaire. L'Assemblée constituante songea à s'en occuper. Carnot, ministre de l'Instruction publique, avait déposé un projet pour l'enseignement primaire que son successeur de Falloux retira. Barthélemy Saint-Hilaire et Jules Simon, au nom d'une commission parlementaire nommée par l'Assemblée, avaient soumis des rapports sur des projets de loi scolaire. Pourquoi leur examen ne put-il pas être abordé ? Henry Michel n'en trouve d'autres motifs que les graves événements de politique générale avec lesquelles l'Assemblée s'est trouvée aux prises.

Deux chapitres sont consacrés à mettre en relief les principes fondamentaux de projets qui ne furent pas discutés et Michel estime que leurs dispositions donnaient à l'enseignement libre des garanties et des avantages aussi satisfaisants si pas même supérieurs à ceux que lui reconnut postérieurement la loi Falloux.

Les travaux de la Commission extraparlementaire sont analysés dans leur ensemble d'une manière intéressante. L'auteur trouve que l'Université n'était pas suffisamment représentée au sein de cette com

(1) *Les débats de la commission de 1849, discussion parlementaire et la loi de 1850.* Vol. in-12.

Digitized by Google

mission ; le ministre de Falloux l'avait formé cependant avec équité en y appelant des hommes compétents représentant les opinions les plus diverses ; que les représentants de l'Université n'y aient pas été appelés en majorité, cela s'imposait puisque la loi à élaborer s'inspirait de la volonté de supprimer le monopole de ce corps. Pouvait-on demander à une majorité universitaire d'arrêter des dispositions lui enlevant ses privilèges exclusifs ? Ce n'était pas rationnel. Michel met en relief le rôle prépondérant et influent de Thiers et de Mgr Dupanloup dans les discussions de cette commission ; elle formula deux projets de loi l'un pour l'enseignement primaire, l'autre pour l'enseignement secondaire.

Par suite de circonstances que rapporte Michel, le ministre de Falloux à ces deux projets « en substitua un seul qui, le reconnaît cet écrivain, vaut infiniment mieux. Il est à la fois plus clair, plus simple, plus dégagé (p. 174). » L'accueil fait à ce projet par la presse, le monde catholique, les évêques, les consistoires protestants et les conseils généraux est exposé longuement et au moyen de citations caractéristiques. Les milieux professionnels, l'université et le clergé catholique et protestant furent profondément agités quant à la législation proposée. L'Assemblée nationale, après le dépôt du rapport de la commission par Beugnot, vota le renvoi au Conseil d'État ; ce corps termina rapidement son examen ensorte que le projet put revenir à la législature et être soumis aux trois délibérations exigées par le règlement ; le 15 mars 1850 la loi est votée par 399 voix contre 237. Tous les détails marquants de cette longue procédure parlementaire sont narrés avec méthode et clarté.

Ce livre est-il véritablement une histoire impartiale de la loi Falloux ? Dès les premières pages, l'auteur révèle ses sentiments dans le portrait de l'homme d'État dont le nom a été donné à cette œuvre législative. S'il reconnaît ses qualités et son mérite, d'autre part, il l'accuse à tort d'avoir intrigué pour se faire nommer ministre, usant d'habilité pour accroître son importance, sachant mettre dans son jeu « des événements déplorables », même les journées de Juin qu'il aurait, sinon provoquées, du moins « utilisées à merveille » Le but de son étude, la conclusion qu'il veut en faire ressortir, il l'expose nettement à la p. 190 : le projet Falloux « n'est pas le premier projet déposé, dans la seconde république en faveur de la liberté d'enseignement. Il n'en est que le troisième ». Les projets rapportés à l'Assemblée constituante « établissaient la liberté. Tous deux donnaient à la liberté des garanties qui ne se retrouvent pas dans le projet de M. de Falloux. Si ces deux projets eussent été votés, on eût pu dire que la seconde République avait organisé la liberté de l'enseignement. » Pour Henry Michel, la loi Falloux n'a eu en vue que de favoriser l'enseignement ecclésiastique, en diminuant et abaissant l'enseignement public.

C'est à la justification de cette thèse qu'est consacré le volume d'Henry Michel. En travaillant à démontrer que la conception de la

Digitized by Google

loi de 1850 fut d'accorder à l'Église catholique une part prépondérante, voire même privilégiée, pour ses écoles et ses collèges, l'auteur veut fournir des arguments à la majorité sectaire du Parlement pour en motiver l'abrogation. Sa thèse est exposée froidement, sans attaque passionnée. La loi Falloux, selon lui, a été faite pour l'Église seule, tandis que la liberté d'enseignement aurait pu être consacrée par les projets formulés à la Constituante.

C'est à tort que Michel conteste à la loi Falloux d'avoir été une loi de liberté. Indubitablement cette loi ne concédait pas à tout français le droit absolu d'enseigner, puisqu'ainsi que le voulait une disposition constitutionnelle elle laissait à l'État un droit de surveillance sur les établissements d'enseignement libres, mais elle supprimait le monopole de l'Université, or comme l'écrivait J. de Maistre, « tout monopole est un mal et la conscience universelle le sent si bien que le mot de monopole est une injure. » Que l'Église catholique ait le plus profité de la liberté d'enseignement reconquise en 1850, c'était son droit ou plutôt son devoir ; ses adversaires pouvaient bénéficier de leur côté de la même liberté, ils n'ont guère pris souci d'en user, car les écoles de l'Université leur donnaient satisfaction.

On a reproché à la loi de 1850 d'avoir tout à la fois asservi l'Église à l'État et asservi l'État à l'Église. Ce sont là des imputations de polémique lancées par ses détracteurs tant de droite que de gauche ; l'application de la loi en a montré l'inanité. En dépit de quelques entraves administratives, la liberté s'en est fort bien accomodée et l'Université a pu continuer à accomplir sa tâche officielle. La concurrence entre les institutions scolaires a été en réalité féconde en heureux résultats pour l'instruction et l'éducation.

Ces avantages n'empêcheront pas le gouvernement et les Chambres législatives de faire disparaître sous peu une loi vraiment libérale parce que le clergé séculier et régulier en a usé largement. La politique anticatholique poursuivant un programme sectaire abrogera la loi Falloux comme elle a supprimé les congrégations religieuses et le Concordat. Le livre d'Henry Michel n'influera guère sur cette décision, il ne s'adresse pas aux masses d'ailleurs ; mais il servira d'arsenal aux législateurs blocards pour motiver une mesure liberticide.

Le caractère partial de cette œuvre oblige donc de la considérer comme le développement d'une thèse, habilement présentée, non comme une étude complètement historique.

ERNEST MATTHIEU.

Digitized by Google

CHRONIQUE (1)

La collection : « Texte und Untersuchungen ».

Nouvelle série. T. VIII-XIV (Leipzig, Hinrichs, 1902-1906).

En 1901, M. le professeur E. Van Roey a donné aux lecteurs de la RHE. un aperçu, analytique et synthétique à la fois, sur la première série de la célèbre collection allemande *Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur* (RHE, t. II (1901), pp. 56-81 ; 291-308 ; 549-562). Depuis lors, l'occasion s'est maintes fois présentée de signaler dans la Chronique, ou d'apprécier dans les Comptes rendus de cette *Revue*, des fascicules de la nouvelle série inaugurée en 1897 (voir p. ex. RHE. t. I (1900), p. 307 ; t. II (1901), p. 889 ; t. III (1902), pp. 145 ; 146; 947 s., etc.). Un bon nombre cependant n'y ont pas encore trouvé place. Vu l'importance de la collection, on nous permettra, pour combler cette lacune, de jeter aujourd'hui un coup d'œil rétrospectif sur les cinq dernières années. Nous croyons utile de négliger l'ordre chronologique de l'apparition des fascicules, pour grouper les monographies dans un ordre logique.

I. *Études sur le Nouveau Testament.*

R. Janssen. *Das Johannes Evangelium nach der Paraphrase des Nonnus Panopolitanus.* Mit einem ausführlichen kritischen Apparat herausgegeben. (T. VIII, fasc. 4, 1903, IV-80 p.) — M. Janssen a voulu reconstituer le texte grec de l'Évangile de S. Jean, dont s'est servi Nonnus de Panopolis dans sa Paraphrase (vers 400) (2). Entreprise fort difficile, que beaucoup même considèreront comme irréalisable. C'est en effet un développement très libre du quatrième évangile que Nonnus nous donne dans ses 4000 hexamètres. M. Janssen ne semble pas s'être rendu compte des difficultés de la tâche, ni du travail critique qu'elle exigeait. Le texte de Nonnus qu'il a restitué, n'est rien moins qu'établi. L'auteur a au moins le mérite d'avoir considérablement

(1) *Le Comité de Rédaction sera reconnaissant aux Sociétés savantes, aux Auteurs, et aux Libraires qui voudront bien lui adresser* (Rue de Namur, 40, Louvain) *les nouvelles, les articles et les ouvrages qui peuvent être annoncés utilement soit dans la* Chronique, *soit dans la* Bibliographie *de la* Revue d'Histoire Ecclésiastique.

(2) Cette paraphrase a été éditée par Fr. Passow (Leipzig, 1834) et A. Scheindler (Ib., 1881). M. Dräseke (TLZ. (1891), c. 332 et *Wochenschrift f. klass. Philologie*, 1893, p. 349) a voulu l'attribuer, comme tant d'autres écrits, à Apollinaire. Mais les arguments sont insuffisants. (Cfr *Kirchenlexikon* de Wetzer et Welte, Article *Nonnus* de M. Bardenhewer.)

Digitized by Google

développé l'appareil critique de Tischendorf. Le texte de Nonnus, d'après lui, se rapproche fort de celui de S. Jean Chrysostome. C'est aussi l'opinion de M. Blass; mais elle aurait besoin d'être mieux appuyée.

W. Wrede : *Die Echtheit des zweiten Thessalonicherbriefs untersucht.* (T. IX, fasc. 2, 1903, VIII-116 p.) — La brochure de M. Wrede est un nouveau plaidoyer contre l'authenticité de la deuxième épître aux Thessaloniciens. Les arguments apportés ne sont pas bien neufs. L'auteur s'appuie principalement sur les ressemblances de fond et de forme avec la première épître à la même Église. Mais ces ressemblances ne s'expliquent-elles pas, sans recourir à une imitation réfléchie, qui ne se comprendrait pas chez S. Paul? Les deux lettres ont été écrites par un même auteur, aux mêmes destinataires, sur une même question, à fort peu d'intervalle, cet auteur n'ayant d'ailleurs aucune prétention littéraire et n'évitant donc pas de se répéter. Çà et là d'ailleurs (pp. 82, 83) M. Wrede doit reconnaître lui-même que l'imitation ne s'est pas faite avec réflexion; à beaucoup elle paraîtra aussi naturelle dans les autres passages où l'auteur ne veut voir que l'adaptation réfléchie d'un plagiaire. Bref, il vaudra encore mieux s'en tenir à l'opinion traditionnelle que de suivre l'auteur dans toutes ses hypothèses et ses suppositions. Les *möglicherweise, schwerlich, klingt wie, wenn, wir werden annehmen* se pressent sous sa plume. On n'est pas plus rassuré par des expressions comme celles-ci : Die *befremdliche* und etwas *gedankenlose* Hinzufügung der... Formel... ; — das *kahle* (sic!) χάρις ὑμῖν etc.; — das *schiefe* (sic!) ἡμεῖς (p. 77) ».

A. Resch. *Der Paulinismus und die Logia Jesu in ihrem gegenseitigen Verhältnis untersucht.* (T. XII, 1904, VIII-656 p.) — On connaît la théorie de M. Resch sur l'Évangile primitif. L'apôtre Matthieu a écrit, en hébreu, sur des notes qu'il avait recueillies du vivant de Jésus, une collection de sentences et de discours du Sauveur, les *Logia*, encadrés dans de courtes narrations. Cette collection comprenait, outre les discours du Christ dans les Synoptiques, presque toutes les autres paroles de Jésus que rapporte l'ancienne littérature chrétienne. En 1898, l'infatigable auteur a publié une édition du texte hébreu de ces *Logia* reconstitué par lui (Leipzig, Hinrichs). Dans l'ouvrage que nous signalons, M. Resch veut établir que cet évangile est la source principale du Paulinisme. Paul, comme l'auteur de l'épître aux Hébreux, lisait le texte hébreu non vocalisé des *Logia*, et il s'en montre partout dépendant, dans les idées comme dans les mots. L'Apôtre avait étudié à fond l'Évangile primitif durant les trois années de son séjour en Arabie, et c'est par ce travail exégétique qu'il se prépara à son rôle d'apôtre des nations.

Dans une première partie (pp. 35-151), M. Resch reproduit tous les textes parallèles aux *Logia*, qu'il croit avoir trouvés dans les épîtres de S. Paul, dans les discours pauliniens des Actes et dans la lettre aux Hébreux. Viennent d'abord les textes parallèles à l'un ou l'autre des *Logia* de l'édition de 1898; puis, les textes parallèles à des sentences synoptiques que l'auteur n'a pas reçues dans sa collection, ne les croyant pas appartenir à l'Évangile primitif; en troisième lieu, les textes parallèles aux *Agrapha*, c'est-à-dire à

Digitized by Google

des paroles de l'Évangile primitif conservées seulement dans l'ancienne littérature non canonique; enfin, dix-neuf passages de S. Paul dont on peut aussi penser qu'ils ont été formés sur des *Logia* hébreux non conservés ailleurs.

Dans sa seconde partie, M. Resch reprend, en deux-cent-trois numéros, l'étude plus détaillée de passages particuliers.

La troisième partie tire les conclusions générales. Après avoir montré la parenté particulière de chacune des épîtres de S. Paul avec l'Évangile primitif, M. Resch conclut que tout le « paulinisme » dépend de cet Évangile hébreu : à peine peut-on admettre çà et là l'influence des livres canoniques de l'Ancien Testament. A son tour, le Paulinisme a influencé la rédaction des *Logia* dans les Synoptiques et les apocryphes.

On retrouve, dans cet ouvrage de M. Resch, les qualités et les défauts qu'on a signalés dans les précédents. L'érudition de l'auteur est étonnante ; mais aussi étonnante la faiblesse de ses arguments. On dirait que M. Resch est incapable de se rendre compte des conditions requises pour établir la dépendance littéraire d'un document vis-à-vis d'un autre. Peut-on sérieusement penser, p. ex., qu'en écrivant (*I Thess.* I, 2) les mots : εὐχαριστοῦμεν τῷ θεῷ, S. Paul dépend de l'εὐχαριστῶ σοι, πάτερ de *Luc.* X, 21 et que dans les mots suivants : ἐπὶ τῶν προσευχῶν ἡμῶν ἀδιαλείπτως, il y a une réminiscence de *Luc.* XXI, 36 : ἐν παντὶ καιρῷ δεόμενοι? Ce sont là les deux premiers parallèles que relève M. Resch en tête de sa liste, p. 35!

G. Resch. *Das Aposteldecret nach seiner ausserkanonischen Textgestalt untersucht.* (T. XIII, fasc. 3, 1905, 179 p.) — M. G. Resch défend à nouveau l'authenticité de la forme occidentale du décret apostolique. Dans sa teneur primitive que représente le codex D, ce décret a bien été porté par les Apôtres s'inspirant de paroles du Christ : c'était un excellent résumé de la morale chrétienne : les épîtres de ses auteurs : Pierre, Jacques et Jean, comme les épîtres de S. Paul, renferment des prescriptions parallèles à ses prescriptions. Au contraire, S. Paul n'a pas connu les préceptes disciplinaires et alimentaires de la forme canonique, préceptes qu'on ne peut d'ailleurs comprendre dans la bouche de Juifs de naissance. C'est à Alexandrie qu'est née cette forme canonique du décret : Clément et Origène en sont les premiers témoins. — Nous ne pouvons entrer ici dans la discussion des arguments proposés par l'auteur. S'ils ne sont pas toujours neufs, au moins n'ont-ils jamais été aussi bien proposés. Nous ne croyons nullement pourtant que M. Resch ait prouvé sa thèse. Sa dissertation sera néanmoins très utile, à raison des matériaux qui y sont réunis et mis en parallèle avec les prescriptions apostoliques, et aussi des aperçus qu'elle donne sur l'histoire des mœurs et des usages alimentaires dans l'ancienne Église.

II. *Monographies sur les apocryphes du Nouveau Testament.*

C. Schmidt. *Die alten Petrusakten im Zusammenhang der apocryphen Apostellitteratur.* (T. IX, fasc. 1, 1903, VIII-176 p.) Voir le compte rendu développé paru dans la RHE. t. V (1904), p. 820-827.

Digitized by Google

H. Waitz. *Die Pseudoklementinen Homilien und Recognitionen. Eine quellenkritische Untersuchung.* (T. X, fasc. 4, 1904, VIII-396 p.) — Tant d'études sur les « Clémentines » et si peu de résultats acquis! M. Waitz a voulu apporter plus de clarté et de certitude dans la question, en poursuivant jusqu'au bout le travail de la critique des sources. On sait que les écrits appelés Clémentins comprennent vingt Homélies (= H), les Récognitions en dix livres (= R), et deux Epitome grecs postérieurs (E 1 et 2). L'auteur essaie d'abord de retrouver la *Grundschrift*, le document qui serait à la base de toute cette littérature; puis il recherche les sources de ce document lui-même. Dans un troisième point, il examine en particulier les citations de l'Ecriture. Enfin, rebroussant chemin, il s'efforce de retracer les différents stades de la formation de la littérature pseudo-clémentine.

Voici ses conclusions : 1° E n'est qu'une seconde rédaction de H (et R). Ces deux ouvrages procèdent séparément d'une source commune, qu'on retrouve en partie dans R, mais surtout dans H. A cet écrit fondamental, dont M. Waitz retrace le contenu, appartenait déjà la lettre de Clément de Rome à Jacques de Jérusalem, qui se trouve en tête des Homélies. Ce document primitif (les Περίοδοι Πέτρου de S. Jérôme) était un ouvrage apologético-polémique contre le paganisme et les hérésies, spécialement contre le marcionisme, écrit à Rome entre 220 et 230. Il a très peu de valeur historique.

2° Les sources principales de la *Grundschrift* sont les Κηρύγματα Πέτρου (= KP) et les Πράξεις Πέτρου (= PP). Le texte des KP utilisé dans la *Grundschrift* était déjà une seconde recension antimarcionite présentant un caractère nettement « antipaulinien », à en juger par les indices fournis par R. La première rédaction des KP était un important ouvrage de théologie spéculative et systématique, syncrétisant des doctrines juives et chrétiennes. Elle fut vraisemblablement composée à Césarée de Palestine peu après 135, dans un groupe elkésaïte. Ces KP avaient eux aussi leurs sources : c'étaient le *Contra Marcionem*, le Dialogue avec Tryphon de S. Justin, et une autre source différente des Ἀναβαθμοὶ Ἰακώβου. — Les PP étaient une histoire apocryphe des Apôtres, qui racontaient les luttes de S. Pierre avec Simon le Magicien à Césarée, à Antioche et à Rome. M. Waitz a raison de ne pas reconnaître, avec Baur, Schwegler et Meyboom (1904), dans la personne de Simon, une caricature de l'apôtre S. Paul. Les PP, dans la forme sous laquelle les a connues l'auteur des pseudo-clémentines, auraient été écrits à Antioche en Syrie, sous Caracalla (211-217). Leur valeur historique est très douteuse et fort relative. — Outre ces deux sources, l'auteur de la *Grundschrift* des Clémentines a encore utilisé le Dialogue de Clément avec Appion et l'écrit de Bardesanes Περὶ εἱμαρμένης.

3° M. Waitz croit trouver une confirmation de sa critique des sources dans l'étude des citations scripturaires. Celles qui se lisent dans les passages rapportés à un même document, présenteraient un même caractère, différent de celles qui appartiennent aux passages attribués à une autre source. Ainsi les citations évangéliques de la première recension des KP n'offrent aucune parenté avec celles de S. Justin, tandis que celles de la recension antimarcionite sont de même nature que celles de l'Apologiste,

Digitized by Google

Telle est l'hypothèse de M. Waitz ! On voit combien elle est compliquée, quoiqu'elle ne repose sur aucune donnée nouvelle. On ne peut cependant pas nier la valeur d'un grand nombre des observations faites par l'auteur.

A. Berendts. I. *Die handschriftliche Ueberlieferung der Zacharias- und Johannes-Apokryphen.* — II. *Ueber die Bibliotheken der Meteorischen und Ossa-Olympischen Klöster.* (T. XI, fasc. 3, 1904, IV-84 p.) — M. Berendts a continué pendant neuf ans les recherches sur la légende de Zacharie et de S. Jean-Baptiste, dont il avait publié les premiers résultats en 1895 (*Studien über Zacharias-Apokryphen und Zacharias-Legenden.* Leipzig). Il nous donne, dans la première étude ici signalée, un aperçu sur les textes grecs et slaves qui reproduisent cette légende. Les manuscrits grecs renferment trois recensions différentes. Les manuscrits slaves se partagent en deux groupes, dont ni l'un ni l'autre ne semble dériver d'une des trois recensions grecques connues. La plupart des manuscrits sont d'ailleurs très jeunes. — Dans la seconde partie du fascicule (pp. 67-84), M. Berendts publie, sur les manuscrits grecs de quelques monastères de Thessalie, des notices qu'il emprunte à l'évêque russe Uspenski et qui ont été déjà publiées en 1892. Il veut ainsi attirer l'attention sur ces trésors trop peu remarqués jusqu'ici, et dont il voudrait voir faire un catalogue systématique. M. Berendts croit qu'ils renferment quelques pièces inédites : les explications de S. Hippolyte sur les bénédictions de Jacob (voir plus loin, p. 176, Bonwetsch, T.U., nouv. sér., t. XI, 1[a]) et un fragment de l'Histoire ecclésiastique de Julius Africanus.

III. *Études sur la littérature didactique et les sources d'archives.*

H. Achelis et J. Fleming. *Die syrische Didaskalia übersetzt und erklärt.* (T. X, fasc. 2, 1904, VI-387 p.) Voir le compte-rendu dans la RHE, t. VI (1905), pp. 62-64.

J. Leipoldt. *SaidischeAuszüge aus dem achten Buche der Apostolischen Konstitutionen.* (T. XI, fasc. 1[b], 1904, 61 p.) — Le texte copte ici traduit a été publié par de Lagarde (*Aegyptiaca.* Goettingue, 1883, pp. 266-291). Il est très apparenté aux *Constitutiones per Hippolytum.* La traduction allemande se lit facilement. Particularité intéressante : ces fragments prouvent que l'ancienne traduction sahidique du Nouveau Testament contenait la finale de l'évangile de Marc (*Mc.* XVI, 9 s.), tout aussi bien que la traduction bohaïrique. P. 27-61, M. Leipoldt publie, avec une traduction allemande, le texte sahidique inédit d'un fragment de cinq feuilles (Paris, Copte 130[3]) qui contient également une partie du même texte des Constitutions apostoliques, mais avec des variantes dignes d'être notées.

E. von der Goltz. *Tischgebete und Abendmahlsgebete in der altchristlichen und in der griechischen Kirche.* (T. XIV, fasc. 2[b]. 1905, 67 p.) — Cet opuscule est consacré à l'étude des ressemblances que les prières eucharistiques présentent avec les prières de bénédiction des repas. Ces ressemblances proviennent, d'après l'auteur, de ce que l'Eucharistie fut primitivement identique au repas de la communauté. Ainsi, d'une part, les prières eucharistiques furent d'abord les prières juives pour la bénédiction du pain

Digitized by Google

et du vin. D'autre part, il se produisit bientôt que la célébration commune et publique de l'Eucharistie fut séparée du repas commun (*Gemeindemahlzeit*) et aussi que la sainte Eucharistie fut célébrée en famille (*häusliche Eucharistiefeier*, sans prêtre naturellement). Le repas et l'Eucharistie subirent alors une évolution indépendante. Mais, en conséquence de leur union primitive, les prières des repas communs, notamment dans les couvents grecs, conservèrent des traces de l'Eucharistie, et la liturgie de la messe garda quelques traces des usages observés dans les repas. — L'analogie du rituel de l'Eucharistie primitive avec celui des repas juifs est défendu par beaucoup d'auteurs. Mais M. von der Goltz n'a pas prouvé, nous semble-t-il, qu'on puisse retrouver soit dans le rituel eucharistique postérieur, des restes des usages observés dans les premiers repas chrétiens, soit dans les prières des réfectoires chrétiens, des traces de l'Eucharistie. C'est ici le cas de se rappeler que ressemblance n'est pas identité et que deux institutions toute différentes peuvent parfois se rencontrer, sous l'influence de causes analogues, dans des pratiques semblables, sans qu'il y ait eu influence de l'une sur l'autre.

W. Kraatz. *Koptische Akten zum ephesinischen Konzil vom Jahre 431. Uebersetzung und Untersuchungen.* (T. XI, fasc. 2, 1904, VIII-220 p.) — Les actes coptes du concile œcuménique d'Éphèse ont été publiés pour la première fois en 1892 par M. Bouriant, dans les *Mémoires ... de la mission archéologique française au Caire* (t. VIII (1892), p. 1-143). M. Bouriant les a accompagnés d'une traduction française manquant parfois de fidélité, mais ne s'est pas prononcé sur la valeur historique du document. M. Amélineau, dans un jugement sommaire, a jugé ces actes historiques et parfaitement sûrs. Mais M. Belotov, un savant russe, les tient pour légendaires et fictifs, dans les parties qui ne sont pas confirmées par des documents grecs. M. Kraatz a donc rendu un double service à l'histoire, en rendant accessibles ces documents au public allemand, et surtout en examinant minutieusement leur valeur. Au sujet de la traduction, contentons-nous d'une remarque : Παγανὸς est traduit par paysan (p. 16) et Ἕλληνες par Grecs (p. 52) ; c'est bien littéral ; mais le sens a aussi ses droits.

Dans son étude, M. Kraatz s'occupe d'abord des pièces coptes dont les originaux grecs nous sont conservés. Le résultat de la comparaison est en faveur du traducteur copte, malgré les quelques inexactitudes qu'il a commises par suite d'une connaissance imparfaite du Grec. Une seule fois, il se serait rendu coupable de falsification consciente, en changeant le nom d'un archimandrite de Constantinople, Dalmatius, destinataire d'une lettre de Cyrille, en celui de l'archimandrite copte, Victor de Pbav, qui séjournait alors à Constantinople. Le traducteur, moine de Pbav du ve siècle, aura voulu faire jouer dans ces affaires à l'ancien Abbé de son monastère un rôle plus important que son rôle historique. Cette appréciation peut être exacte ; elle est cependant sévère à première vue.

Des cinq pièces nouvelles que nous a conservées le traducteur copte, M. Kraatz en juge quatre authentiques. La seconde, une instruction écrite donnée par S. Cyrille au même Victor sur la mission que celui-ci avait à

Digitized by Google

remplir à Constantinople auprès de l'empereur, serait inventée. M. Kraatz en donne deux raisons : L'empereur ne se serait jamais laissé influencer par un simple moine, autant que cette instruction veut le faire croire ; d'ailleurs Victor n'avait pas besoin d'une instruction écrite, puisqu'il conféra personnellement avec Cyrille avant son départ. Serait-il vraiment si étrange qu'un moine ait exercé une si grande influence sur un homme tel que Théodose II, surtout que ce moine représentait le patriarche d'Alexandrie? Quant au second point, une instruction écrite n'était pas superflue et a souvent été donnée en pareil cas. Cyrille avait en effet d'autres amis à Constantinople chez lesquels Victor devait accréditer sa mission pour les amener à agir dans le même sens que lui. Nous ne trouvons donc pas les raisons de M. Kraatz suffisantes pour établir la fausseté de la pièce en question.

Les explications données sur Victor de Pbav et sur le rôle de l'évêque Jean d'Antioche, nous semblent exactes et solidement basées. Sur un seul point, l'auteur n'a pas été heureux, à notre avis : c'est sur le motif pour lequel Jean prit si énergiquement dès l'abord parti pour Nestorius. M. Kraatz ne s'est pas rappelé une des caractéristiques dominantes du concile, l'union des Antiochiens contre les Alexandrins.

Ce premier travail de M. Kraatz est sérieux et écrit sans parti pris ; il jette des lumières nouvelles sur cette période. Il faut en féliciter l'auteur.

Réunissons aux études précédentes, dont plusieurs portent sur des textes orientaux, la monographie suivante.

K. Schultze. *Das Martyrium des Heiligen Abo von Tiflis.* (T. XIII, fasc. 4b, 1905, 41 p.) — S. Abo, Arabe de naissance, fut martyrisé à Tiflis en Géorgie par les Musulmans le 6 janvier 786. Le *Martyrium* dont M. Schultze nous donne la traduction, a été écrit en géorgien pour l'usage liturgique. On regrettera que M. Schultze ne donne dans son introduction (p. 4-11) que quelques maigres notices historiques sur la période en question, sans rien dire des manuscrits, ni de l'autorité, ni de la composition littéraire de sa source, et des autres sources, s'il y en a. — Nous remarquons que le prêtre Jean (auteur de la vie de S. Abo) mentionne aussi à la tête de son ouvrage, l'ordre d'écrire reçu de son évêque, comme le font ses collègues du moyen âge latin. — P. 25, le texte dit : le Martyr prit « la sainte et mystérieuse chair et le sang du Christ ». M. Schultze se donne la peine d'expliquer cela par une note savante : « c'est-à-dire *das Abendmahl* » ! P. 27, le texte dit que l'Eglise géorgienne célèbre la fête de S. Étienne le 27 décembre. C'est ici qu'une remarque eût été en place. Or, M. Schultze cette fois n'en fait aucune.

IV. *Études sur l'ancienne littérature chrétienne grecque.*

G. N. Bonwetsch. *Hippolyt's Kommentar zum Hohenlied auf Grund von N. Marr's Ausgabe des grusinischen Textes herausgegeben.* (T. VIII, fasc. 2c, 1902, 108 p.)

Digitized by Google

Drei georgiseh erhaltene Schriften von Hippolytus : Der Segen Jacobs, der Segen Moses, die Erzählung von David und Goliath. (T. X, fasc. 1ª, xvi-98 p.) — En 1901, M. Marr a édité à St-Pétersbourg, en y ajoutant une traduction russe, la version grousienne (géorgienne) du commentaire d'Hippolyte de Rome sur le Cantique des Cantiques. Il l'avait trouvée dans un manuscrit du xᵉ siècle de la Bibliothèque de Schatberd, lequel renferme encore d'autres ouvrages d'Hippolyte : l'explication des Bénédictions de Jacob et de Moyse, et celle de l'histoire de David et Goliath, des traités sur l'Antéchrist, sur la foi et sur les vœux (voir RHE. t. III (1902), p. 189). M. Bonwetsch a entrepris de mettre ces textes à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs, en les traduisant en allemand. Sa traduction est faite, il faut le noter, non pas sur le grousien, comme le titre pourrait le faire croire, mais sur la version russe du texte grousien donnée par M. Marr ; la version grousienne se base sur un texte arménien, qui à son tour est probablement une traduction du syriaque, dont la source enfin est l'original grec. — Dans pareil état de choses, M. Bonwetsch aurait pu suivre moins servilement la traduction russe ; on a bien de la peine parfois à comprendre son allemand. — Il semble maintenant certain que le Commentaire d'Hippolyte sur le Cantique ne s'étendait pas au-delà du chap. III, 7.

Dans le deuxième fascicule signalé, les trois opuscules : l'explication des bénédictions de Jacob et de Moyse, et celle du récit sur David et Goliath, sont traduits en allemand, d'après une traduction russe (non publiée) du texte géorgien faite par M. V. Karbelov. Le traité sur David et Goliath était demeuré complètement inconnu jusqu'à ce jour ; son authenticité ne soulève pas de doutes sérieux. — Restent encore les traités sur la foi et la forme du vœu, inédits jusqu'ici eux aussi, mais d'une authenticité non certaine. Espérons qu'on nous en donnera bientôt une traduction intelligible, en même temps que fidèle. La monographie sur l'Antéchrist, on le sait, existe encore en grec.

M. Uspenski a déjà signalé en 1892 que l'original grec des explications sur la bénédiction de Jacob est conservé dans un manuscrit du monastère Méteore en Thessalie (nº 22 : saec. X, in-8) (voir plus haut p. 173, Berendts, *Die Bibliotheken der Meteorischen und Ossa-Olympischen Klöster* T. u. U., N. F., XI, 3, 1904, p. 72.) Dès lors, M. Bonwetsch nous eût rendu, sur ce point, plus grand service, en publiant le texte original, qu'en nous donnant la traduction d'une traduction de traduction.

A. Bauer. *Die Chronik des Hippolytos im Matritensis graecus 121. Nebst einer Abhandlung über den Stadiasmus Maris Magni* von O. Cuntz. (T. XIV, fasc. 1, 1905, iv-288 p.) — On ne possédait plus jusqu'ici que trois versions latines de la Chronique de S. Hippolyte. Récemment, M. G. Chalatiantz a annoncé la prochaine publication d'une traduction arménienne (*Wiener Zeitsch. für die Kunde des Morg.*, 1903, 2, pp. 182s). Mais voici que M. Bauer a retrouvé le texte grec original dans un manuscrit souvent consulté, le manuscrit grec 121 de Madrid (fol. 51ʳ-82ᵛ). Il n'y porte pas de nom d'auteur. Mais les arguments de M. Bauer ne permettent pas de douter que cette συναγωγὴ χρόνων καὶ ἐτῶν etc. soit bien la Chronique d'Hippolyte.

Digitized by Google

Dans un premier chapitre (pp. 3-20), l'auteur décrit le manuscrit et en fait l'histoire. Il fut acheté, vers 1500, à Messine, par Const. Lascaris, en même temps que le *Matritensis* 71. Mais il ne renferme que la première partie, environ la moitié de l'œuvre. M. Bauer estime que ce codex est du xe-xie siècle. — Vient ensuite (pp. 20-140) le texte grec publié en regard des trois versions latines. — Le troisième chapitre (pp. 140-162) renferme des études littéraires sur la Chronique. Elle fut composée en 234/235 avant l'exil d'Hippolyte en Sardaigne et ne renfermait pas de catalogue pontifical. Le Xe livre de la *Refutatio* qui y fait allusion, fut écrit en Sardaigne en 237 ou plus tard encore. — Enfin l'auteur étudie (pp. 162-242) l'influence de l'ouvrage d'Hippolyte sur les chroniques postérieures.

P. Koetschau. *Beiträge zur Textkritik von Origenes Johanneskommentar*. (T. XIII, 2a, 1905, 76 p.) — M. Erwin Preuschen, on le sait, a fourni pour la Commission des Pères grecs de Berlin l'édition du Commentaire d'Origène sur l'Évangile de S. Jean (*Origenes Werke*. T. IV. Leipzig, Hinrichs, 1903). Elle repose uniquement sur le *Codex Monacensis gr. 191* dont M. Preuschen reconnaît maintenant, avec M. Brooke, que tous les autres manuscrits renfermant le Commentaire sont dérivés. Malheureusement, ce codex a été fort endommagé par l'eau. D'où de nombreuses difficultés de lecture et à maints endroits, la nécessité de reconstitutions conjecturales. M. Koetschau, dans son compte rendu publié en 1904 (dans la TLZ. c. 657-661), a proposé immédiatement une série de corrections au texte de M. Preuschen. Plus tard, il a entrepris une nouvelle collation plus minutieuse du manuscrit de Venise, comme aussi des fragments des *Catenae*. Dans le fascicule que nous signalons, il propose de nouvelles corrections que cette collation lui a suggérées ou qui sont le fruit de ses conjectures.

A. Harnack. *Die Hypotyposen des Theognost*. (T. IX, fasc. 3b, 1903, 20 p.) — Théognoste a été le chef de l'École catéchétique d'Alexandrie, vraisemblablement avant Piérios, dans les années 260-285. S. Athanase et S. Grégoire de Nysse nous ont conservé quelques citations de ses œuvres. Mais c'est dans la Bibliothèque de Photius (cod. 106) qu'on trouve le plus de renseignements sur lui. Sous le titre vague de ὑποτυπώσεις, il a laissé un ouvrage de théologie systématique en sept livres, traitant successivement de Dieu le Père (l. I), du Fils (l. II), du Saint-Esprit (l. III), des anges et des démons (l. IV), de l'Incarnation du Verbe (l. V-VI), et enfin de la création divine (l. VII). La théologie de Théognoste est parfaitement origéniste, et en particulier subordinatienne. En 1902, M. Diekamp a publié (TQS. t. LXXXIV, p. 491-494) un fragment du septième livre de Théognoste qu'il a retrouvé dans un ms. de Venise (Cod. gr. 502, xive siècle). Avec des expressions subordinatiennes, on y trouve l'affirmation de la parfaite ressemblance du Fils avec le Père κατὰ τὴν οὐσίαν : ce qui a amené M. Diekamp à penser que le livre VII est un appendice où Théognoste a corrigé certaines doctrines exposées dans les livres précédents. M. Harnack reproduit, avec le chapitre de Photius sur Théognoste, les fragments conservés de cet écrivain; puis, il étudie ces fragments au point devue de l'histoire des dogmes.

Digitized by Google

A. Harnack. *Der gefälschte Brief des Bischofs Theonas an den Oberkammerherrn Lucian.* (T. IX, fasc. 3c, 1903, 25 p.) — Théonas fut évêque d'Alexandrie de 281 (282) à 300. Les *Bibliothecae Patrum* renferment sous son nom une lettre latine *Ad Lucianum cubiculariorum praepositum*, publiée d'abord en 1675 par d'Achery. L'évêque y enseigne aux officiers de la maison de l'empereur comment ils ont à s'y prendre pour entretenir cet empereur encore païen dans ses bonnes dispositions envers le christianisme. Mgr Batiffol a montré, en 1886, dans le *Bulletin Critique* (p. 115-160), que cette lettre est un faux d'origine janséniste, composé peut-être par l'oratorien Vignier. M. Harnack reproduit le texte de la lettre, en faisant remarquer en note les gallicismes qu'il renferme. Puis, dans une courte étude critique, il relève toutes les preuves de l'origine très récente de ce document. Le cérémonial de cour qui y est supposé, est celui de la cour de Louis XIV, et non celui de la cour impériale de Domitien.

E. Klostermann. *Eusebius Schrift* Περὶ τῶν τοπικῶν ὀνομάτων τῶν ἐν τῇ θείᾳ γραφῇ. (T. VIII, fasc. 2b, 1902, 28 p.) — Après avoir essayé de bien préciser la nature de l'*Onomasticon* d'Eusèbe et la manière dont il répond au plan indiqué par le titre, M. Klostermann recherche les sources qui ont été utilisées pour les notes ajoutées à ce catalogue de noms géographiques de la Palestine. Ces sources seraient les Septante, les Hexaples, Flavius Josèphe et la géographie contemporaine, c'est-à-dire les noms qui étaient en usage au temps d'Eusèbe. Cette dernière circonstance donne à l'œuvre d'Eusèbe une valeur particulière, qu'elle conserve même de nos jours. M. Klostermann a également noté quelques passages inspirés d'Origène. — Pour la reconstitution du texte, il faut recourir 1° à l'unique manuscrit ancien (*Vatic.* 1456, xie siècle) qui est défectueux, mais dont tous les autres dépendent; 2° à la traduction de S. Jérôme, qui est pourtant plutôt une nouvelle rédaction qu'une simple version; 3° à Procope de Gaza, qui en a fait des extraits en grand nombre. — Ce fascicule contient les recherches préparatoires à l'édition de l'*Onomasticon* que M. Klostermann a publiée dans le *Corpus* de Berlin (t. III, 1re partie) en 1904.

H. Gressmann. *Studien zu Eusebs Theophanie.* (T. VIII, fasc. 3, 1903, xi-154 et 69 p.)— Le but de cette étude est de corriger et d'éclairer, principalement au moyen des fragments grecs, le texte de la version syriaque de la Théophanie d'Eusèbe, version conservée en entier et qui a été éditée à Londres en 1842 par M. Lee (*Eusebius, Bishop of Caesarea, on the Theophania. A syriac version*). Dans les parties qui n'existent qu'en syriaque, M. Gressmann propose des corrections à la traduction de M. Lee et aussi des restitutions conjecturales du texte. Il ajoute un dictionnaire gréco-syriaque pour montrer dans quel sens le traducteur syriaque a entendu les mots grecs; ce qui est naturellement de grande importance pour la critique des passages conservés seulement en syriaque. Au commencement du volume, on trouve une bonne analyse du contenu de la *Théophanie*, qui est un traité apologétique de la divinité de Jésus-Christ, et une étude sur la date de sa composition (probablement avant la *Laus Constantini* vers 333) et sur l'auteur, la date et la valeur de la version syriaque. Cette étude est originale, mais n'aboutit pas

Digitized by Google

à de nouveaux résultats. — M. Gressmann a édité la *Théophanie* dans le *Corpus* de Berlin (t. III, 2e partie), en 1904.

E. von der Goltz. Λόγος Σωτηρίας πρὸς τὴν παρθένον (*De Virginitate*). *Eine echte Schrift des Athanasius.* (T XIV, fasc. 2a, 1905, II-144 p.) — Des trois parties que comprend cette dissertation, la première est la plus importante et elle a une valeur durable. Elle renferme la première édition critique de l'opuscule, précédée de l'énumération et de la critique des différents manuscrits d'après leurs caractéristiques internes et externes.

La deuxième partie étudie l'origine et le caractère de l'écrit, et la troisième son importance pour l'histoire de la vie chrétienne. La question principale est celle de l'authenticité : l'ouvrage est-il bien de S. Athanase? Après avoir montré dans les pages précédentes que rien ne s'y oppose, M. von der Goltz veut en donner la preuve positive (pp. 114-122). Elle est basée sur la tradition littéraire et les manuscrits. Cette preuve est-elle concluante? Non! S. Jérôme, S. Grégoire de Naz., Théodoret constatent simplement qu'Athanase a écrit quelque chose « de virginitate » ou « ad virgines ». Mais pareil écrit est-il à identifier avec le λόγος σωτηρίας πρὸς τὴν παρθένον? Éphrem d'Antioche (VIe siècle) aurait cité (d'après Photius) une « lettre de S. Athanase πρὸς τὰς παρθένους ». Est-ce là notre écrit? Rien ne l'indique. C'est Hadrien I (en 794), dans une lettre à Charlemagne, qui cite pour la première fois un passage de notre opuscule, en l'attribuant au « S. Athanasii de virginitate ». Mais il est bien probable (surtout s'il est vrai qu'Éphrem d'Antioche a eu en vue le même passage, comme le dit M. von der Goltz) que la source d'Hadrien n'était pas cet écrit lui-même, mais une chaîne, dont l'autorité est toujours bien douteuse. De plus la citation est prise du symbole mis en tête de l'écrit, et l'on sait que depuis longtemps, à cette époque, on rapportait volontiers à S. Athanase les formules du symbole. M. von der Goltz doit même supposer dans ce symbole des interpolations postérieures, pour sauver sa provenance athanasienne, contestée par Mgr Batiffol. Ainsi, l'autorité d'Hadrien est bien faible; en tout cas il y a une lacune de quatre siècles dans la tradition littéraire. Celle des manuscrits ne commence qu'au xe ou plutôt au XIe siècle. M. von der Goltz semble ne pas avoir vu la première citation grecque de notre écrit. Elle se trouve chez le Scholiaste de la *Scala Paradisi* de Jean Climaque (X. Grad. XXIII, Schol. 20. PG. t. LXXXVIII, c. 964). Elle est d'ailleurs du même temps environ que les premiers manuscrits. Vu cet état de la tradition, l'auteur aurait dû consacrer un soin tout particulier à l'examen philologique et stylistique. Mais cet examen est expédié en cinq lignes (p. 120), d'une manière absolument insuffisante. Le style et la langue de l'ouvrage nous semblent peu favorables à son origine athanasienne, comme Érasme l'a déjà remarqué.

Nous pourrions critiquer encore certaines affirmations sur le caractère et l'importance historique de l'écrit. Bornons-nous à dire que l'homélie *in Ps. 118* n'est pas de S. Chrysostome, comme M. von der Goltz semble le croire (p. 104), et à constater que les quelques boutades qu'on trouve à la fin de la dissertation (p. 139), ne sont pas inspirées par la science.

Digitized by Google

E. Klostermann. *Ueber des Didymus von Alexandrien in Epistolas canonicas enarratio.* (T. XIII, fasc. 2e, 1905, 8 p.) — M. O. Bardenhewer, dans sa *Patrologie* (2e éd., p. 270), est d'avis que les fragments de la chaîne grecque éditée par Cramer (Oxford, 1840) confirment l'authenticité du Commentaire latin *In epistulas canonicas* attribué à Didyme d'Alexandrie. — M. Klostermann examine les témoignages latins et grecs. Il constate que la tradition latine depuis Cassiodore considère l'*Enarratio* comme le commentaire original, tandis que la tradition grecque la présente comme une compilation ne contenant peut-être que des fragments authentiques de Didyme. L'auteur ne tranche pas la question.

J. Leipoldt. *Didymus, der Blinde von Alexandria.* (T. XIV, fasc. 3, 1905, III-148 p.) — Cette monographie se recommande par le sujet même qui y est traité, sujet peu étudié mais très important pour l'histoire ecclésiastique de la seconde partie du IVe siècle. Elle se recommande également par les qualités habituelles à l'auteur. Devons-nous ajouter qu'on y retrouve aussi des défauts qu'on a déjà remarqués dans d'autres publications de M. Leipoldt: plus de facilité que de profondeur, certaines appréciations bien subjectives, d'autres qui ne s'accordent pas ensemble. Ainsi, M. Leipoldt s'appuie sur M. Holl pour affirmer que le λόγος κατὰ Αρείου καὶ Σαβελλίου est de Didyme. Mais ailleurs lui-même nie la valeur des bases sur lesquelles repose la thèse de M. Holl. Pour celui-ci, l'auteur du λόγος est un origéniste; d'après M. Leipoldt, Didyme n'est plus origéniste dans sa manière de penser. D'après M. Holl, l'auteur du λόγος sait l'hébreu; d'après M. Leipoldt, Didyme ne connaît pas l'hébreu. — Malgré ces critiques, nous reconnaissons volontiers les mérites de cette monographie. M. Leipoldt y étudie successivement la vie et la chronologie (313-398) de Didyme, ses écrits, son caractère, son style, ses idées morales, sa piété, son origénisme, ses doctrines sur la Trinité et sur le Christ.

Th. Schermann. *Die Geschichte der dogmatischen Florilegien vom V-VIII Jahrhundert.* (T. XIII, fasc. 1, 1904, VI-104 p.) — Le titre promet plus que le livre ne donne. C'est plutôt une énumération, incomplète d'ailleurs, des florilèges, qu'une histoire. Nulle part l'auteur n'établit la dépendance historique et littéraire des différents florilèges. M. Schermann expédie p. ex. en dix-sept lignes les florilèges de Théodoret (*Eranistes*) dont M. Saltet a cependant retracé la véritable histoire en plusieurs longs et excellents articles (RHE. t. VI, 1905). P. 68, Diodore de Tarse est simplement rangé parmi les « hérétiques Nestoriens ». Les endroits d'où les citations sont prises, sont souvent inexactement indiqués, ou marqués trop vaguement par un renvoi à l'écrit tout entier.

En somme, l'histoire des florilèges dogmatiques reste encore à écrire. Mais à la vérité, elle ne pourra l'être que lorsqu'on aura édité un nombre suffisant de ces textes et consacré à chacun d'eux une étude littéraire convenable.

J. Geffcken. *Komposition und Entstehungszeit der Oracula Sibyllina.* (T. VIII, fasc. 1, 1902, IV-78 p.) — M. Geffcken a publié les *Oracula Sibyl-*

Digitized by Google

lina en 1902 dans la collection des Pères grecs de l'Académie de Berlin. Il a ainsi été amené à étudier la composition de ces documents. Ce sont les résultats de ses recherches qu'il nous communique dans ce fascicule des T. u. U., où il reprend d'ailleurs plusieurs études publiées par lui en 1899, 1900 et 1901 dans les *Nachrichten* de la Société scientifique de Goettingue. L'auteur parcourt successivement tous les livres des Oracles, en s'arrêtant longuement sur les uns, tandis qu'ailleurs il ne fait que résumer les vues d'autres savants. C'est dans les appréciations sur le livre III qu'il s'éloigne surtout des opinions reçues, tout en reconnaissant dans ce livre le plus ancien morceau du recueil. Il y voit une compilation de différents documents d'origine païenne, de dates différentes, retravaillés par des Juifs. En général, l'auteur croit devoir reconnaître que les auteurs juifs ou chrétiens de ces livres ont utilisé un plus grand nombre d'oracles païens qu'on ne l'a cru jusqu'ici : il en retrouve dans les livres IV, V, VIII. D'après M. Geffcken, les différents fragments qu'il a réunis dans son édition, notamment le prologue que cite Théophile d'Antioche *Ad Autol.*, n'ont jamais fait partie d'un corpus sibyllin. Ils ont été fabriqués par l'auteur d'un florilège composé de vers, authentiques ou inventés, de poètes grecs, florilège que Clément d'Alexandrie a utilisé dans le livre V de ses Stromates.

A Berendts. *Die Zeugnisse vom Christentum im slavischen « De bello judaico » des Josephus.* (T. XIV, fasc. 4, 1906, IV-79 p.) — Dans le texte grec du *De bello judaico*, il n'est nulle part parlé du Christ. Mais, dans la version slave de cet écrit, il y a huit témoignages relatifs au Précurseur, au Christ et aux Apôtres. Ces passages n'ont pas été inventés par le traducteur slave ; celui-ci a suivi un texte qui a laissé des traces dans d'autres documents par lesquels nous remontons jusqu'à l'époque même de Josèphe. D'après M. Berendts, rien ne s'oppose à ce que ces textes aient fait partie de la première rédaction araméenne écrite par l'historien juif, qui les aurait fait disparaître de son édition à l'usage des Romains. Voilà certes une conclusion très importante et qui paraît sérieusement établie. La question si discutée de l'authenticité du passage des *Antiquités* (l. XVIII, 3) sur Jésus-Christ, se présente maintenant sous un nouveau jour.

V. *Études sur l'ancienne littérature chrétienne latine.*

A. Harnack. *Ueber verlorene Briefe und Actenstücke, die sich aus der Cyprianischen Briefsammlung ermitteln lassen.* (T. VIII, fasc. 2[1], 1902, II-45 p.) — Toutes les lettres de S. Cyprien ne sont pas parvenues jusqu'à nous. Celles que nous avons, renvoient souvent à d'autres lettres ou actes perdus. M. Harnack tâche de fixer le nombre de ces écrits et d'en déterminer le caractère et la date, en relevant tous les textes qui s'y rapportent. D'ordinaire il ajoute quelques notes historiques sur leur objet, explique autant que faire se peut les circonstances qui ont occasionné ces lettres et signale l'importance relative des faits rapportés. En tout, il énumère 70 pièces dont nous ne connaissons plus que l'existence. Encore, M. Soden a-t-il trouvé deux nouvelles pièces à ajouter au catalogue dressé par M. Harnack.

Digitized by Google

H. von Soden. *Die Cyprianische Briefsammlung. Geschichte ihrer Entstehung und Ueberlieferung.* (Tome X, fasc. 3, 1904, VIII-268 p.) — Cette étude, toute technique, a pour but de montrer l'insuffisance de l'édition des Lettres de S. Cyprien par M. Hartel dans le *Corpus* de Vienne, de faire voir la possibilité d'une nouvelle édition et d'indiquer la manière de procéder d'après les règles de la critique. L'auteur a catalogué et décrit tous les manuscrits contenant ces lettres (un grand nombre de ces manuscrits a échappé à M. Hartel), et s'est efforcé de reconstruire, comme dit M. Harnack, « leur ancienne tradition dans ses formes organiques ». C'est de S. Cyprien lui même que vint la première idée de collectionner ses lettres. Chose importante à noter, aucune des lettres « perdues » n'a jamais fait partie d'un *Corpus* de Cyprien.

Dans l'ensemble des manuscrits qui appartiennent à un *Corpus* des écrits de S. Cyprien, l'auteur distingue pour les lettres quatre archétypes indépendants, et vingt-trois types qui dépendent de l'une ou de l'autre façon de ces archétypes. Ces distinctions ne se basent d'ailleurs que sur la comparaison du choix et de la suite des lettres dans les manuscrits, non sur une collation spéciale des variantes du texte. Il n'y a jamais eu, d'après M. von Soden, un *Urkodex* qui aurait renfermé *toutes* les lettres de S. Cyprien. Les différentes collections partielles ont eu chacune leur histoire propre.

Enfin l'auteur indique les citations des lettres de S. Cyprien par les écrivains, grecs, et latins et les différentes éditions de ces lettres, puis il ajoute quelques notices sur la tradition et sur les autres ouvrages de S. Cyprien. — M. von Soden a fait un travail fort aride sans doute, mais qui sera très utile pour l'édition définitive des œuvres de S. Cyprien.

A. Harnack. *Der pseudo-cyprianische Traktat De singularitate clericorum. Ein Werk des donatistischen Bischofs Macrobius in Rom.* (T. IX, fasc. 3a, 1903, 72 p.)— Ce traité est une lettre écrite par un évêque au clergé de son diocèse dont il est depuis longtemps séparé et à qui il a déjà, dans une autre lettre, tracé diverses règles de vie. Il condamne ici les clercs vivant avec des femmes par qui ils font tenir leur maison. Dom Morin avait depuis longtemps exprimé l'avis que l'auteur de cette lettre est l'évêque donatiste africain Macrobe, qui vécut à Rome de 363 à 375. M. Achelis (*Virgines subintroductae.* Leipzig, 1902, p. 35 s.) a combattu cette opinion et a placé le document soit sous Dioclétien, soit vers 350. M. Harnack reprend ici la question. Après avoir étudié la tradition manuscrite, le caractère de l'écrit et les indices chronologiques qu'il fournit, il compare les indications qu'on peut tirer du texte sur l'auteur et sur l'Église à laquelle il appartient, avec la notice de Gennadius sur Macrobe. L'opinion de dom Morin semble maintenant définitivement prouvée. — M. Harnack a montré que Macrobe ne se sert pas encore de la Vulgate, mais de la Bible latine de S. Cyprien. C'est une donnée importante pour l'histoire des versions latines de la Bible.

H. von Schubert. *Der sogenannte Praedestinatus. Ein Beitrag zur Geschichte des Pelagianismus.* (T. IX, fasc. 4, 1903, 147 p.) — Dans cette belle étude, on admire particulièrement la claire disposition de l'ensemble, la sagacité de l'argumentation, la dignité et le calme avec lesquels l'auteur

Digitized by Google

expose un sujet qui a déjà donné lieu à bien des invectives de la part des Protestants contre les Catholiques, surtout contre S. Augustin et contre Rome (Cfr Loofs, *Pelagius u. der pelagianische Streit* dans la RE³, t. XV, pp. 747-774 et v. Bruckner, *Julian von Eclanum* dans T. u. U., XV³ (1897.)) —Le *Praedestinatus (Praedestinatus sive Praedestinatorum Haeresis et libri S° Augustino temere adscripti Refutatio)* est toujours resté un document fort énigmatique (Cfr Harnack, *Dogmengesch.* III, 3, p. 331). C'est un écrit polémique, dont le premier livre donne un grand catalogue de quatre-vingt-dix hérésies; la dernière et la plus grave est le « Pélagianisme ». Ce catalogue n'est qu'un plagiat de celui de S. Augustin. Cette dernière hérésie est combattue dans un écrit qu'on colporte de maison en maison sous le pseudonyme de S. Augustin et qui en réalité défend l'hérésie de la pure prédestination. Le second livre du *Praedestinatus* reproduit cet apocryphe. — Il faut, continue l'auteur anonyme, réfuter cette nouvelle hérésie, en établissant la vraie doctrine de l'Église. Mais cette doctrine que développe l'auteur, n'est qu'un Pélagianisme plus ou moins déguisé; elle est puisée aux sources pélagiennes (le *Libellus Aquileiensium*, le commentaire de Pélage sur l'épître aux Romains).

Voici l'opinion de M. von Schubert sur l'origine et l'auteur du *Praedestinatus*. Il a été écrit en Italie (Rome) sous le pontificat de Sixte III (432-439), dans un milieu pélagien comme celui de Julien d'Éclane. Julien lui-même, selon toute vraisemblance, en aurait été l'inspirateur : trois auteurs différents en auraient composé les diverses parties sous sa direction. Le but de Julien était de tromper le Pape, en présentant comme doctrine de S Augustin un Pélagianisme voilé, dont la justification aurait permis à Julien de rentrer dans son diocèse, dont il avait été chassé

M. von Schubert nous semble avoir bien déchiffré l'énigme. Sur trois points particuliers cependant, nous ne pouvons pas le suivre. 1° Aniane de Celeda, l'ami de Julien, pourrait être, d'après lui, l'auteur du *Praedestinatus*. Cela ne me paraît guère admissible. A en juger par ses Préfaces à ses traductions de *In Matth.* et *Laudes Pauli* (P. G. LVIII, 975 ss. et L, 471 ss.), Aniane n'est pas un falsificateur, comme l'est partout l'auteur de cet écrit. 2° Les différences et les petites contradictions qu'on remarque entre les trois livres du *Praedestinatus*, nous semblent s'expliquer en dehors de l'hypothèse de trois auteurs travaillant sous la direction de Julien. Un auteur qui rédige un catalogue, surtout quand il en prend tous les éléments dans une source antérieure, écrit autrement que lorsqu'il compose un traité où il doit se mettre constamment dans la pensée d'un autre. Quand ce même auteur expose librement sa propre opinion, cet exposé présente naturellement de nouveaux caractères qu'on ne reconnaissait pas dans les deux premiers écrits. 3° P. 129-130, l'auteur veut expliquer les divergences qui distinguent Julien de Pélage, par leurs différents états de vie. Le monachisme, dit-il, rend le cœur plus sensible au besoin de la grâce que la vie cléricale et active dans le monde; dès lors, l'évêque Julien est plus pélagien que Pélage; tandis que les moines Cassien et Arnobe sont semipélagiens. De plus, si M. Harnack croit devoir considérer quelques nuances dans la doc-

Digitized by Google

trine de Fauste de Riez sur la grâce, comme inspirées par la vie monacale qu'il mena d'abord, M. von Schubert attribue à l'influence de son épiscopat le fait qu'il ne reconnaît plus d'autre grâce que la grâce sacramentelle administrée par l'Église. — Mais Pélage lui-même qui revendiquait si énergiquement le plein pouvoir de la volonté, n'était-il pas moine? et son grand adversaire, S. Augustin, n'a-t-il pas toujours vécu dans le monde? Toute cette psychologie n'a que le tort d'être trop subjective. — Ces remarques ne tendent pas à rabaisser le mérite de ce travail que nous croyons fort réussi et très objectif.

VI. *Travaux historiques proprement dits.*

A. Harnack. *Analecta zur ältesten Geschichte des Christentums in Rom.* (T. XIII, fasc. 2b, 1905, 10 p.) — Quatre points relatifs à l'ancienne histoire de Rome sont relevés dans ces dix pages :

1° D'abord M. Harnack croit qu'une notice de Justin (conservée par Eusèbe, H. E., IV, 17) se rapporte à Ptolémée, le disciple de Valentin. D'après cette notice, Ptolémée serait mort martyr à Rome entre 150-152.

2° Un passage des *Acta Pauli* édités par M. Schmidt (p. 83) prouve que, dans la deuxième moitié du second siècle, Rome « était considérée partout comme la principale communauté chrétienne ».

3° Les mêmes Actes nous laissent voir l'idée que leur auteur se faisait de Rome, ce qu'il pensait du martyre de S. Paul, etc.

4° Enfin, M. Harnack, à l'occasion du passage du *Martyrium Pauli* où il est dit que Néron ordonna de tuer tous les chrétiens, relève les vv. 825-860 du *Carmen apologeticum* de Commodien, où il est dit qu'à la fin du monde l'Antéchrist (*Nero redivivus*) serait instigué par le Sénat, et celui-ci par les Juifs, à persécuter les chrétiens. M. Harnack croit pouvoir reconnaître dans ces versets une ancienne tradition; ce serait là le premier indice littéraire du fait que les Juifs ont été les véritables auteurs de la persécution néronienne.

A. Harnack. *Der Vorwurf des Atheismus in den drei ersten Jahrhunderten.* (T. XII, fasc. 4a, 1905, 16 p.) et F. Augar. *Die Frau im römischen Christenprocess. Ein Beitrag zur Verfolgungsgeschichte der christlichen Kirche im römischen Staat.* (T. XIII, fasc. 4c, 1905, 82 p.) — Ces deux travaux ont été analysés dans la RHE. t. VII (1906), pp. 833-836.

J. Leipoldt. *Schenute von Atripe und die Entstehung des national ägyptischen Christentums.* (T. X, fasc. 1, 1903, ix-214 p.) — Voir un compte rendu détaillé dans RHE. t. VII (1906), p. 76-82.

E. Ter-Minassiantz. *Die armenische Kirche in ihren Beziehungen zu den Syrischen bis zum Ende des 13. Jahrhunderts. Nach den armenischen und syrischen Quellen bearbeitet.* (T. XI, fasc. 4, 1904, xii-212 p.) — La dissertation de M. Ter-Minassiantz, archidiacre d'Etschmiadsin, est une très importante contribution à l'histoire de l'Église d'Arménie. Elle emprunte une valeur particulière au fait que l'auteur s'y appuie sur des sources récemment publiées, notamment le « livre des lettres » (éd. J. Ismireanz,

Digitized by Google

1901) (quatre de ces lettres sont traduites en allemand dans l'appendice). Le chapitre Ier est consacré aux origines de l'Église arménienne jusqu'aux luttes monophysites. Ce sont les Syriens qui eurent la plus grande part à l'évangélisation des Arméniens. Ils exercèrent d'abord une bien plus grande influence que les Grecs sur l'évolution de l'Église d'Arménie. La Bible arménienne primitive fut traduite sur le syriaque. — Mais, à partir du ve siècle, les rôles se renversent, et ce sont les Arméniens qui en imposent aux Syriens. Jusqu'au viiie siècle, l'Église d'Arménie est strictement monophysite ; elle suit les doctrines de Julien d'Halicarnasse (l'aphtartodocétisme). Ces doctrines sont, d'après l'auteur qui se rattache en cela aux vues de M. Harnack, le développement logique de la doctrine de la Rédemption défendue par les Pères grecs. L'Église arménienne a adopté la christologie de S. Cyrille d'Alexandrie, en la poussant jusqu'au bout. Elle a dû, dit M. Ter-Minassiantz, rejeter le Concile de Chalcédoine, dès qu'elle put s'en occuper. Tout le monde n'admettra pas les appréciations sur l'histoire des dogmes que renferment ces deux chapitres (II et III). On croira difficilement que les principes monophysites aient été si clairement professés en Arménie depuis le ve siècle et le premier commencement du vie. On se demandera aussi si l'auteur n'a pas négligé certaines causes d'évolution dogmatique, comme l'opposition aux Perses oppresseurs, devenus Nestoriens. Mais nous ne pouvons entrer ici dans cette discussion. Au chapitre VI et dernier, l'auteur complète son exposé du chapitre II en étudiant la doctrine de quelques Pères arméniens (depuis le viie siècle) sur le corps et les souffrances du Sauveur. On trouvera ici encore de précieuses citations de sources. — Les chapitres IV et V traitent des rapports de l'Église arménienne avec sa voisine de Syrie (sévérienne ou jacobite) jusqu'au xiiie siècle.

Dom Chr. Baur, O. S. B.

Allemagne. — Nous possédons enfin une édition manuelle du Nouveau Testament en grec et en latin, qui réponde pour le moment à toutes les exigences scientifiques ! Tous nos lecteurs connaissent le *Novum Testamentum graece* de M. Eb. Nestle publié pour la première fois en 1898 et arrivé à une sixième édition en 1906. Le texte grec y est donné d'après les éditions de Tischendorf et de Wetstcott-Hort comparées aux éditions plus récentes de Weymouth et de B. Weiss ; dans la marge inférieure, sont notées toutes les différences de quelque valeur que présentent ces recensions, et en second lieu les principales variantes des manuscrits. Cette édition ne nous donne donc pas l'œuvre originale du savant docteur de Maulbronn et ne nous fait pas connaître la forme du texte que lui-même préfère ; mais elle rassemble sous les yeux du lecteur les résultats de la critique textuelle scientifique au xixe siècle. Sous ce rapport, l'édition de M. Nestle se recommandait déjà aux catholiques, bien plus que celles de Hetzenauer et de Brandscheid, vraiment insuffisantes au point de vue critique. Mais les catholiques ont besoin de la Vulgate pour l'enseignement de l'Écriture Sainte. Pour les Protestants aussi, l'ancienne version latine offre un grand intérêt, non seulement à raison de sa valeur comme témoin du texte, mais encore pour

Digitized by Google

l'étude de la traduction de Luther. Ces considérations ont déterminé M. Nestle à publier une édition gréco-latine du Nouveau Testament (*Novum Testamentum graece et latine*. Stuttgart, Privilegierte Württembergische Bibelanstalt, 1906. In-8, xxx-657 doubles p. M. 3). Il a reproduit le texte de l'édition clémentine de la Vulgate de 1592. Dans la marge inférieure, on trouve d'abord la collation de l'édition sixtine de 1590, des éditions de 1593 et 1598 et des *Indices correctorii* de 1592 et 1593; puis les variantes de la grande édition critique de Wordsworth-White (*Novum Testamentum latine secundum editionem Sancti Hieronymi*) ou bien, pour la partie non encore éditée par les savants anglais (Épitres et Apocalypse), les variantes des éditions de Lachmann et de Tischendorf et des codices *Amiatinus* et *Fuldensis*. Outre la reproduction exacte et sans changement du texte latin de la Vulgate imposé par l'Église catholique, M. Nestle nous donne donc pour la version latine ce qu'il avait donné pour le texte grec, le groupement de tous les résultats aujourd'hui acquis par la critique de la version de S. Jérôme. Il est bien regrettable que cette édition ne satisfasse pas à toutes les conditions externes exigées par l'Église catholique pour permettre à une édition de se répandre parmi ses fidèles. Au moins, d'après la dernière constitution pontificale sur l'*Index*, tous ceux qui s'occupent d'études théologiques et bibliques, peuvent s'en servir couramment.

Ajoutons que, dans la marge intérieure, M. Nestle a renseigné, outre les endroits parallèles et les citations de l'Ancien Testament, les *sectiones Eusebianae* pour les Évangiles et les *capitula* des codices *Amiatinus* et *Fuldensis* pour les autres livres. De plus, à la fin de sa préface, il reproduit la lettre de S. Jérôme au pape Damase et la lettre apocryphe de S. Paul *ad Laodicenses*.

— A ceux qui désirent connaître rapidement et sans devoir recourir aux bibliothèques les leçons reçues dans leurs recensions du Nouveau Testament par Robert Étienne, Bèze, Trégelles, etc., il faut recommander la nouvelle édition de l'ouvrage de F. Scrivener par M. Eb. Nestle (Ἡ καινὴ διαθήκη. *Novum Testamentum. Textus Stephanici A. D. 1550 cum variis lectionibus editionum Bezae, Elzeviri, Lachmannii, Tischendorfii, Tregellesii, Wetstcott-Hortii, Versionis anglicanae emendatorum, curante* F. A. Scrivener. *Accedunt parallela S. Scripturae loca*. Editio quarta ab Eb. Nestle correcta. Londres, G. Bell, 1906. In-8, xvi-598 p. Sh. 6). Scrivener, en reproduisant en 1859 le *Textus receptus* d'après la troisième édition de R. Étienne, de 1550 (editio regia), avait noté les variantes des autres éditions renseignées dans le titre. Mais ce travail avait été fait avec négligence. M. Nestle y a apporté de nombreuses corrections dans cette quatrième édition.

— Signalons rapidement l'ouvrage de luxe édité par la maison Kirchheim à Munich : *Die Bibel in der Kunst* (M. 30). Il vient d'être achevé avec la vingtième livraison. Chaque livraison renferme cinq gravures splendidement reproduites. Elles sont empruntées à des artistes de l'école moderne, la plupart incroyants. Ainsi, comme le fait observer la LRKD (1906, t. XXXII, c. 566), la présente collection nous révèle à quels sujets de l'Écriture s'inté-

Digitized by Google

resse encore l'esprit de nos contemporains, malgré les tendances si diverses auxquelles il cède, depuis le mysticisme jusqu'au sensualisme, et comment il se représente ces sujets. Chaque gravure est accompagnée du passage du texte sacré qu'elle illustre, d'après la traduction de Arndt.

— L'étude que M. L. Fendt vient de consacrer à la durée de la vie publique du Sauveur (*Die Dauer der öffentlichen Wirksamkeit Jesu*, dans les *Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar München*. 2e série, n° 9), mérite l'attention de tous ceux qui étudient le Nouveau Testament. L'auteur est au courant de toutes les sources et de toutes les publications relatives à la question. Il a su discuter à fond tous les arguments et mener toute cette aride discussion de façon fort claire et fort agréable à lire. Ce n'est pas à dire qu'il nous ait convaincus. Toute une école de catholiques allemands veut, depuis quelque temps, ramener la chronologie du IVe Évangile à celle des Synoptiques : le ministère du Christ, d'après le témoignage unanime des Évangiles, n'aurait duré qu'un an. M. Fendt se rattache à cette opinion, mais il la défend par une nouvelle méthode, en reconnaissant la faiblesse de tous les arguments qui ont été proposés jusqu'ici. L'examen des témoignages traditionnels (p. 2-82) le mène à cette conclusion, qu'il n'y a aucune tradition apostolique sur la question. Celle-ci est donc à résoudre par l'étude des textes évangéliques. Impossible, d'après l'auteur, de fixer avec quelque certitude le commencement et la fin de la vie publique du Sauveur et d'arriver ainsi à en établir la chronologie absolue (p. 83-97). Ce chapitre, comme le précédent, est très sérieusement écrit. M. Fendt expédie cependant fort vite, en parlant de la date de la mort du Christ, l'idée que les Juifs, au temps de N.-S., fixaient la Pâque d'après le comput astronomique.

Passant alors à la chronologie relative des événements du ministère du Sauveur, il montre d'abord que les Synoptiques ne suffisent pas à résoudre le problème. Si pourtant il était prouvé par ailleurs qne la vie publique n'a duré qu'un an, les difficultés qu'ils présentent çà et là contre cette théorie, pourraient être négligées. (Parmi ces difficultés, l'auteur n'a pas examiné celle que présente *Luc*. III, 23, d'après l'interprétation de M. Zahn). Le IVe Evangile ne contredirait pas non plus à l'hypothèse d'une seule année, n'était cette malencontreuse Pâque du chapitre VI. Tous les essais faits jusqu'ici pour s'en débarasser, n'ont pas réussi. Comment l'auteur va-t-il en sortir? A l'aide d'une opinion particulière sur la disposition du IVe Évangile. Il faut conserver le τὸ πάσχα du chapitre VI et laisser ce chapitre à sa place. Il suffit de se rendre compte que l'auteur de l'Évangile n'a aucune préoccupation chronologique et que, dans les « tableaux isolés » dont il compose son livre, il mêle des événements qui ne se tiennent pas au point de vue chronologique. Ainsi la Pâque de VI, 4 est la même que celle de II, 13. La multiplication des pains aurait pu être racontée au chapitre II, avant l'expulsion des vendeurs du Temple. — Nous ne pouvons pas discuter ici cette manière de comprendre l'Évangile johannique. Mais nous doutons fort qu'elle se fasse recevoir, et avec elle une théorie sur la durée de la vie publique du Christ qui aurait pour avantage d'écarter une des difficultés contre l'origine apostolique de l'Évangile.

Digitized by Google

— Cette origine apostolique du IVe Évangile vient d'être défendue, d'une façon assez naïve, par M. H. Gebhardt (*Die Abfassungszeit des Johannesevangeliums*. Leipzig, Deichert, 1906. In-8, 40 p. M. 1). Le livre a été composé par l'apôtre Jean, en Asie Mineure, en 65 ou 66. Le chapitre XXI a été écrit par Jean, assisté d'André et de Philippe, quand parvint en Asie Mineure la nouvelle de la mort de Pierre. L'ouvrage est dirigé contre les judaïsants de l'Épître aux Galates. La preuve de cette théorie n'est pas tirée de la tradition, dont M. Gebhardt fait aussi peu de cas que de la *sedes romana* (p. 29), mais bien des caractères internes de l'Évangile. Celui-ci reflète encore les différents stades de la première prédication apostolique (appel à l'Évangile, proposition de l'Évangile, défense de l'Évangile contre de mauvaises interprétations). Dès lors, il doit être placé à la même époque environ que l'Épître aux Galates. Ce n'est pas l'écrit d'un vieillard, mais le témoignage, bien ordonné et d'un seul jet, d'un apôtre qui vient d'arriver parmi les Gentils et en qui brûle encore l'enthousiasme des premiers jours !

— La collection des *Strassburger theologische Studien* éditée par Mgr Ehrhard et M. E. Müller (Fribourg, Herder) se poursuit régulièrement. Signalons ici deux fascicules du t. VII (1905-1906). Le fascicule 4 est consacré à une étude de théologie biblique et a pour auteur M. J. Quirmbach : *Die Lehre des hl. Paulus von der natürlichen Sittengesetz* (1906. In-8, x-93 p. M. 2,40). La théorie de S. Paul sur la connaissance naturelle de Dieu y est établie par l'interprétation de *Act.* XIV, 15-17, XVII, 26-30, *I Cor.* XIII, 12 et surtout *Rom.* I, 18-32. Sa doctrine sur la loi naturelle est déterminée par l'exégèse de *Rom.* II, 14-15. Dans la dernière partie du v. 15, l'auteur prend comme sujet du verbe κατηγορούντων les païens dont il s'agit dans la phrase ; l'apôtre ne dirait donc pas, comme on l'entend d'ordinaire, que leurs pensées s'accusent et se défendent, mais que les hommes eux-mêmes parfois s'accusent et se justifient entre eux en exprimant des jugements moraux sur leurs actions. Le sens est plus obvie, mais la grammaire permet-elle cette interprétation ? A la fin de chaque section, M. Quirmbach présente un exposé systématique des idées de S. Paul et les rapproche de la doctrine de l'Église et des opinions contraires des philosophes. Cette dissertation se distingue par une parfaite clarté de l'exposition.

Le fascicule 1 du même volume a une beaucoup plus grande importance. Nous n'avions jusqu'ici aucune histoire de la littérature chrétienne arabe ; Brockelmann a exclu les ouvrages chrétiens de sa *Geschichte der arabischen Literatur* (1902). D'ailleurs, il faut l'avouer, cette partie de lettres orientales a été fort négligée jusqu'à nos jours ; fort peu d'œuvres philosophiques et théologiques en particulier ont été éditées et étudiées. C'est donc un grand service que nous rend M. G. Graf en nous donnant une bonne orientation sur ce terrain inconnu (*Die christlich-arabische Literatur bis zur fränkischen Zeit* (*Ende des 11. Jahrhunderts*). In 8, x-74 p.). On trouvera notamment renseignés dans cette brochure tous les ouvrages bibliques, commentaires et traductions. L'auteur n'a pas cru devoir faire place dans son volume aux

Digitized by Google

apocryphes bibliques. On connaît trop peu leur âge, dit-il, et, dans l'état actuel de nos connaissances, il faudrait plutôt les placer après le XIe siècle.

—M. R. Seeberg réunit en volumes ses articles et ses conférences (*Aus Religion und Geschichte.* Gesammelte Aufsätze und Vorträge). Le tome premier, qui vient de paraître chez Deichert, à Leipzig, est consacré à des questions d'histoire ecclésiastique (*Biblisches und Kirchengeschichtliches*, 1906, VII-400 p. M. 6,50). Nous y notons (p. 59-87) un aperçu sur les paroles de Jésus non rapportées dans les Évangiles canoniques; — (p. 88-103) une étude sur le problème si actuel *Paulus und Jesus* où l'auteur s'arrête à prouver que dans les parties essentielles de sa doctrine, saint Paul n'a fait que développer la révélation du Christ lui-même; — (p. 118-122) quelques remarques sur *Rom.* XVI, 16, *I Cor.* XVI, 20, *II Cor.* XIII, 12, *I Thess.* V, 26, *I Petri* V, 14, où les chrétiens seraient invités à s'embrasser les uns les autres dans la célébration de l'Eucharistie après la lecture publique des lettres en question; — (p. 123-144) un article sur les conditions auxquelles les femmes pouvaient parler dans les réunions des communautés apostoliques; — (p. 1-41) une étude sur le concept de l'imitation de Jésus-Christ au cours de l'histoire chrétienne.

—Voici paru un second volume de la grande collection : *Die Kultur der Gegenwart* dont nous avons présenté le premier l'an dernier aux lecteurs de la RHE (1906, t. VII, p. 434). La première section est consacrée à la religion, la philosophie, la littérature et l'art. C'est la quatrième partie de cette section dont nous avons à parler aujourd'hui : *Die christliche Religion mit Einschluss der israelitisch-jüdischen Religion* (Berlin et Leipzig, Teubner, 1906, 752 p. M. 18). La collection a pour but, avons-nous dit, de marquer, dans chacun des différents domaines de la civilisation actuelle, les résultats fondamentaux obtenus. On se serait attendu dès lors à voir les collaborateurs du présent volume choisis également dans les différentes écoles dont les vues sur la matière sont si radicalement opposées. En réalité, dans la partie didactique de l'ouvrage, on trouve en nombre à peu près égal des théologiens catholiques et des théologiens protestants (Tröltsch, *Wesen der Religion und der Religionswissenschaft*, p. 467-491 ; J. Pohle, *Christlich-Katholische Dogmatik*, p. 492-520 ; J. Mausbach, *Christlich-Katholische Ethik*, p. 521-548 ; K. Krieg, *Christlich-Katholische Praktische Theologie*, p. 548-582 ; Herrmann, *Christlich-Protestantische Dogmatik*, p. 583-632 ; R. Seeberg, *Christlich-Protestantische Ethik*, p. 633-677 ; W. Faber, *Christlich-Protestantische Praktische Theologie*, p. 678-708). Cette partie du volume a ainsi une grande valeur objective et rendra facile aux lecteurs la comparaison des doctrines dogmatiques et morales des deux grandes confessions chrétiennes actuelles. Il nous manque toutefois l'exposé des doctrines des Églises orthodoxes et orientales ; espérons qu'elles feront l'objet d'un prochain fascicule, qui n'a cependant pas été annoncé.

Mais, au point de vue que nous signalons, la partie historique du volume est beaucoup moins satisfaisante. Un seul article est signé d'un nom catholique. Les autres sont l'œuvre d'auteurs protestants appartenant tous

Digitized by Google

à l'école critique libérale. Ce qu'on appelle en Allemagne la théologie positive, n'a aucun représentant dans cette section. Celle-ci ne renferme donc que les conclusions d'une école et ne répond dès lors que fort imparfaitement au but de l'ouvrage. Voici les sections qu'elle renferme : J. Wellhausen, *Israelitisch-jüdische Religion*, p. 1-40 ; Jülicher, *Die Religion Jesu und die Anfänge des Christentums bis zum Nicänum*, p. 41-128 ; A. Harnack, *Kirche und Staat bis zur Gründung der Staatskirche*, p. 128-160 ; N. Bonwetsch, *Griechisch-orthodoxe Christentum und Kirche*, p. 161-182 ; K. Müller, *Christentum und Kirche Westeuropas*, p. 183-217 ; F. X. Funk, *Katholisches Christentum und Kirche Westeuropas in der Neuzeit*, p. 221-252 ; Tröltsch, *Protestantischen Kirchentum und Kirche in der Neuzeit*, p. 253-458. Les opinions de ces différents auteurs sont déjà suffisamment connues par leurs publications antérieures. On remarquera un manque de proportion dans la distribution des matières. L'article consacré au protestantisme remplit presque autant de pages que tous les autres ensemble, tandis qu'on a consacré vingt pages à peine au christianisme grec-orthodoxe. Le volume se termine par quelques pages de M. H. Holtzmann : *Die Zakunftaufgaben der Religion und der Religionswissenschaft* (p. 709-728).

— L'histoire des religions est revenue à la mode comme explication des origines chrétiennes. Nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion d'analyser différents ouvrages sur la matière, notamment en signalant ici la nouvelle collection allemande *Forschungen zur Religion und Literatur des Alten und Neuen Testaments* (1903, t. IV, p. 783 ; 1904, t. V, p. 427). Il suffit de jeter un coup d'œil sur notre bibliographie pour se rendre compte de la multiplication de ces études. A ce mouvement se rattachent les conférences que vient de publier M. O. Pfleiderer : *Religion und Religionen* (Munich, Lehmann, 1906. In-8, IV-249 p.). Dans une première partie, l'auteur traite quelques questions philosophiques : de la nature de la religion, qu'il définit en général « un lien entre l'homme et une puissance surnaturelle », tout en proclamant que l'existence et la providence de Dieu sont la solution de toutes les énigmes de l'univers (p. 8) et que le christianisme satisfait parfaitement aux aspirations religieuses de l'âme humaine; — des relations de la religion avec la morale laquelle, à l'encontre de Kant et de ceux qui s'en sont inspirés, il fait dériver de la foi et du culte ; — des rapports de la religion et de la science ; et ici M. Pfleiderer s'en prend à l'école de Ritschl qui a voulu résoudre le conflit en reléguant la science et la religion dans deux compartiments de l'âme, l'une ignorant l'autre et la laissant faire. La quatrième conférence porte sur les commencements de la religion. L'auteur dresse un schema des diverses manifestations de l'idée religieuse. Il serait porté à mettre à l'origine un hénothéisme patriarcal naïf (p. 64) et à faire dériver des songes la croyance à l'âme (p. 55). Ces dernières hypothèses sont fort sujettes à caution. Mais, dans l'ensemble, la partie philosophique des conférences de M. Pfleiderer mérite d'être lue ; elle renferme des considérations très sérieuses et très justes.

Dans la seconde partie, l'auteur décrit les principaux types de l'histoire

Digitized by Google

des religions, celles de la Chine, de l'Égypte, de Babylone, de Zarathustra, de Mithra, des Brahmanes, de Bouddha, de la Grèce, du Judaïsme, du Christianisme et de l'Islam. Les spécialistes ne trouveront rien de bien neuf dans cet exposé, fait d'ailleurs avec beaucoup de discernement et de clarté. M. Pfleiderer, suivant encore le principe fondamental de Baur, voit dans le christianisme une synthèse de toutes les antithèses religieuses qui l'ont précédé. Il nous retrace (p. 232-233) les principaux traits de cette fusion, ou, en d'autres termes, les emprunts faits au Judaïsme, au Platonisme, au Stoïcisme, aux mystères grecs, au Bouddhisme, à la religion de Zarathustra.

M. Pfleiderer a utilisé les conférences universitaires de Berlin, pour vulgariser dans le grand public qui les écoute, les résultats principaux de sa *Religionsphilosophie*, comme jadis A. Harnack a profité de la même occasion pour vulgariser ses vues sur la *Dogmengeschichte*. Ainsi se répand de plus en plus l'étude comparée des religions. On la pousse sans doute à de ridicules extravagances. Un assyriologue distingué ne vient-il pas de rattacher toute l'hisioire évangélique à l'épopée de Gilgamès, le poème national de l'empire chaldéen (P. Jensen, *Das Gilgames-Epos in der Weltliteratur*. T. I. *Die Ursprünge der alttestamentlichen Patriarchen-Propheten- und Befreier-Sage und der neutestamentlicher Jesu-Sage*. Strasbourg, Trübner, 1906. In-8, 1030 p.)? Ces extravagances sont de nature à déconsidérer la science. Mais, quoi qu'on en puisse penser, le mouvement est ressuscité et il passionne de nouveau nos contemporains. Il est à souhaiter que les catholiques reprennent ces études si brillamment menées jadis par de Harlez, de Broglie, etc. Tout en montrant ce que le christianisme peut devoir au milieu et au temps où il a paru, elles sont bien de nature à mettre en parfaite lumière sa transcendance. Il nous faudrait aujourd'hui une série d'études semblables à celle que M. L. de la Vallée Poussin vient de consacrer dans la *Revue Biblique* (1906, p. 353-381) aux prétendus emprunts faits par le christianisme au bouddhisme (*Le Bouddhisme et les évangiles canoniques*), à propos du livre récent de M. J. Edmunds sur la même matière.

— M. F.-X. Funk a donné une seconde édition du texte grec des Pères apostoliques qu'il a fait paraître en 1901 dans la *Sammlung ausgewählter Kirchen-und dogmengeschichtlicher Quellenschriften* publiée à l'usage des séminaires historiques par M. G. Krüger (2e série. Fasc. 1, *Die apostolischen Väter*. Tubingue, Mohr, 1906. In-8, xxxvi-252 p. M. 1,50). Cette *editio minor* ne renferme ni traduction latine, ni notes, ni appareil critique. Au bas des pages, on trouve seulement l'indication des passages parallèles de l'Écriture Sainte. M. Funk a réuni ces passages dans un Index à la fin du volume, en suivant pour chaque Père apostolique l'ordre des livres de la Bible. Cet index avait besoin de révision : il indiquait trop souvent en particulier comme citations scripturaires des endroits où la dépendance vis-à-vis du texte de l'Écriture Sainte n'est pas évidente. Cette révision a été faite dans la présente édition. Les passages marqués d'un astérique sont ceux qui sont imprimés en cursive dans le texte, parce qu'ils se rencontrent dans les mots avec des passages bibliques; mais M. Funk nous avertit dans son

Digitized by Google

introduction (p. IX) qu'il n'antend pas affirmer dans tous ces passages une véritable citation de l'Écriture. Il a marqué de deux astérisques les endroits où ont été sûrement utilisés les livres du Nouveau Testament, en suivant le récent ouvrage du Comité de théologiens d'Oxford : *The New Testament in the Apostolic Fathers* (1905).

L'introduction est restée sommaire, mais a été retravaillée d'après les travaux parus dans ces cinq dernières années. M. Funk semble rejeter moins catégoriquement la *Jüdische Urschrift* de la *Didachè*.

Le texte, comme celui de la première édition, est demeuré essentiellement le même que celui des *Patres Apostolici* de 1901. Cependant, dans le *Martyrium Polycarpi*, l'éditeur a introduit quelques corrections d'après l'étude de M. E. Schwartz, *De Pionio et Polycarpo* (1905). Pour le Pasteur d'Hermas, il a pu utiliser les nouveaux fragments sahidiques publiés dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin et dans la *Revue de l'Orient chrétien*, en 1903 et 1905. Mais, dans ces matières, on ne peut jamais rester longtemps à jour. Voici que M. Delaporte publie encore de nouveaux fragments sahidiques du Pasteur dans la *Revue de l'Orient chrétien* (1906, p. 301-311). D'autre part, on annonce la découverte d'un nouveau manuscrit des épîtres de S. Ignace.

— On sait que la forme authentique des lettres de saint Ignace ne nous a été conservée que dans un manuscrit grec du XIe siècle *(Paris. gr.* 1451) pour l'épître aux Romains et dans un autre manuscrit grec, également du XIe siècle *(Laurentianus)*, pour les six autres épîtres. M. C. Schmidt vient de découvrir, dans les papyrus du musée de Berlin, deux feuillets écrits de part et d'autre et renfermant la plus grande partie de la lettre *ad Smyrnaeos* (III, 3-XII, 1). En attendant que M. Schmidt, actuellement en Égypte, puisse publier ces quatre pages, M. A. Harnack nous en donne une description dans la *Theologische Literaturzeitung* (1906, t. XXXI, c. 596-597). Sans oser déterminer une date, il affirme que le manuscrit est « ancien, peut-être très ancien ». En vingt endroits seulement, il présente des leçons jusqu'ici inconnues, et, de ce nombre, il n'en est que neuf qu'on puisse dire de véritables variantes. Encore une seule présente-t-elle quelque importance (VI, 2 : *Considerate eos quomodo contrarii sunt divinae voluntati. Non caritas iis curae est, non vidua*, etc. περὶ ἀγάπης οὐ μέλει αὐτοῖς, οὐ περὶ χήρας ». Le nouveau texte porte : « *Quomodo contrarii sunt divinae voluntati, caritati. Non vidua eis curae est*, etc. τῇ γνώμῃ τοῦ θεοῦ, τῇ ἀγάπῃ. Οὐ μέλει αὐτοῖς οὐ περὶ χήρας etc.) En dehors de ces vingt leçons particulières, le manuscrit de Berlin s'écarte 21 fois du texte de Zahn et 22 fois du texte de Lightfoot. De ces 22 passages, huit sont d'accord avec le *Laurentianus*, 9 avec la recension grecque interpolée, 7 avec la version latine, 6 avec la version arménienne et 5 avec la version copte (qui ne renferme qu'un quart environ du texte en question). M. Harnack conclut de cette comparaison que les éditeurs ont bien fait de n'accorder une confiance absolue à aucun témoin du texte de saint Ignace lequel a été de fort bonne heure remanié et corrigé. Peut-être auraient-ils dû accorder plus d'attention à la tradition indirecte.

Digitized by Google

— En remplacement de M. O. von Gebhardt, décédé le 8 mai dernier, M. A. Harnack, s'est adjoint M. C. Schmidt dans la direction de la collection : *Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur.*

— Encore une nouvelle revue théologique, mais d'un genre tout particulier : *Die Theologie der Gegenwart* (Erlangen et Leipzig, Deichert). Elle ne sera pas un recueil d'articles spéciaux ; elle ne critiquera pas une à une les études qui paraissent chaque jour, et n'entreprendra pas l'énumération complète des nouvelles publications. Les rédacteurs veulent donner des aperçus d'ensemble sur le mouvement des études théologiques, en réunissant dans un exposé synthétique les résultats essentiels acquis par les travaux récents les plus importants et les plus caractéristiques sur les diverses branches de la théologie. Ils auront spécialement en vue tout ce monde, laïque ou ecclésiastique, qui s'intéresse de plus en plus aux études théologiques, sans pouvoir parcourir toutes les productions modernes, voire même les analyses particulières qu'en donnent les revues scientifiques. Pareille entreprise sera bien accueillie même des gens du métier nécessairement cantonnés de plus en plus dans leurs spécialités par l'impossibilité de se tenir au courant de l'énorme littérature scientifique contemporaine. A vrai dire, le programme de la nouvelle revue ne nous semble pas bien différent de celui de la *Theologische Rundschau*. Nous avons aussi, dans le même genre, le *Theologischer Jahresbericht*, pour ne rien dire des bulletins de bibliographie périodique de nombreuses revues. Mais le nouveau périodique sera, semble-t-il, l'organe de l'école conservatrice des protestants allemands, et à ce titre il a sa place à côté des autres. *Die Theologie der Gegenwart* paraîtra en quatre fascicules par an (12 feuilles d'imprimerie). Les rédacteurs sont pour l'Ancien Testament M. Köberle, de Rostock, pour le Nouveau Testament, M. A. Seeberg, de Dorpat ; pour la théologie systématique, M. Grützmacher, de Rostock ; pour l'histoire ecclésiastique jusqu'à la Réforme, M. von Walter, de Goettingue ; pour l'histoire ecclésiastique depuis la Réforme, M. Hunzinger, de Leipzig ; pour la théologie pratique, M. Hagenau, pasteur à Berlin. Le prix d'abonnement sera d'environ 3 M. par an. Le premier numéro paraîtra en janvier 1907 et sera rédigé par M. A. Seeberg.

— Le premier numéro de la *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie* a paru le 1er octobre 1857. Ce périodique, le seul qui défende encore en Allemagne le point de vue de l'École de Tubingue, est donc entré dans sa cinquantième année. En réalité, il a publié déjà cinquante volumes ; en 1893, il en a fait paraître deux, le second commençant la nouvelle série qui en compte aujourd'hui quatorze. L'année 1907 est donc celle des noces d'or de la *Zeitschrift*. A cette occasion, un groupe de ses collaborateurs habituels a réuni dix études et les a publiées à l'avance comme premier numéro de l'année jubilaire, qu'ils offrent en *Festschrift* au fondateur de la Revue, M. Adolphe Hingelfeld. En tête de ce numéro, M. Fr. Nippold retrace

Digitized by Google

rapidement (p. 1-14) l'histoire du périodique; il nous redit comment, au moment où l'école de Baur était tombée dans le discrédit et où les *Theologische Jahrbücher* eux-mêmes devaient cesser de paraître, M. Hilgenfeld réunit le petit nombre de ceux qui partageaient encore son idéal, pour les réconforter dans un travail commun, comment le professeur extraordinaire d'Iéna se trouvait préparé à cette entreprise, comment il sut toujours grouper autour de lui les plus précieuses collaborations.

Un autre cadeau de fête a été présenté à M. Hilgenfeld, l'index de toutes ses publications réuni, à l'occasion du soixantième anniversaire de son doctorat, par les membres de la section néotestamentaire du séminaire historique d'Iéna (*Verzeichnis der von A. Hilgenfeld verfassten Schriften* zusammengestellt von den Mitgliedern der neutestamentlichen Abteilung des theologischen Seminars der Universität Iena v. S. S. 1902, durcheges., erganzt und herausg. von H. Hilgenfeld. Leipzig, Reisband, 1906, 60 p.). Cette simple énumération de titres remplit 49 pages, preuve éclatante de l'étonnante activité déployée par ce digne vieillard de 83 ans. Encore l'énumération n'est-elle pas complète : M. H. Hilgenfeld, le fils du jubilaire, y ajoute quelques titres dans le second article du numéro *Festschrift (Zu Adolf Hilgenfeld's wissenschaftlichen Thätigkeit*, p 14-24), dans lequel il indique les matières expliquées par son père à la faculté de théologie d'Iéna depuis le 20 août 1847.

— M. R. von Lichtenberg va faire paraître au commencement de cette année une revue intitulée : *Memnon. Zeitschrift für die Kunst-und Kulturgeschichte des alten Orients* (Halle a. S , R. Haupt. Prix d'abonnement : M. 20). Elle doit promouvoir et centraliser les études archéologiques relatives aux monuments mis au jour par les fouilles des dernières années en Égypte, dans les îles de la mer Égée, dans l'Asie mineure, l'Asie antérieure et l'Inde. Mais les éditeurs se sont fixé comme terme chronologique l'apparition du christianisme et de l'Islam. Ce n'est que par exception, disent-ils, qu'ils étudieront, par exemple, l'art copte. Il nous suffira donc d'avoir signalé en quelques mots ce périodique.

— MM. H. Hoffmann, *Privatdozent* à Leipzig, et L. Zscharnack, *Privatdozent* à Berlin, ont entrepris la publication d'une collection de *Studien zur Geschichte des neueren Protestantismus* (Giessen, A. Töpelmann) dont les fascicules paraîtront à des intervalles indéterminés. Ces études se rapporteront à l'époque qui s'étend de la fin du xviie siècle à la fin du xixe. La collection publiera également des textes.

— M. J. Burggraf publie, depuis le mois d'octobre, chez A. Töpelmann à Giessen, *Bremer Beiträge zum Ausbau und Umbau der Kirche, polemisch-apologetisches Organ der freigesinnten Theologie* (Prix d'abonnement : M. 4,50).

— Le bureau de renseignements académique établi à l'université de Berlin fait paraître, depuis le 15 octobre, la *Berliner Akademische Wochenschrift*. Elle renferme des articles tendant à donner aux jeunes étudiants une direc-

Digitized by Google

tion dans les diverses matières qui se rattachent à leur formation académique, des nouvelles de nature diverse groupées d'après les facultés et les *Hochschulen*, et une revue des livres et des périodiques.

— On vient de créer à la Bibliothèque de l'université de Berlin un bureau d'informations ouvert de 12 heures à 2 heures. On y donnera en particulier des renseignements sur l'usage des catalogues de la Bibliothèque, sur les moyens bibliographiques dont celle-ci dispose, et sur la manière de se procurer les ouvrages qu'elle ne renferme pas.

— Le 8 novembre dernier, MM. Erman et Harnack ont présenté à l'Académie royale des Sciences de Prusse une communication de MM. H. Schäfer et K. Schmidt : *Die ersten Bruchstücke christicher Literatur in altnubischer Sprache*. Ces fragments, qui appartiennent à un recueil de péricopes et à un chant à la Croix, ont été découverts récemment en Égypte par M. Schmidt et semblent être du viiie siècle. Ils sont écrits en lettres grecques. Ce sont les premiers documents que nous ayons de l'ancienne langue de la Nubie avant l'occupation arabe. Peut-être permettront-ils de déchiffrer les inscriptions païennes de Nubie jadis découvertes par Lepsius.

Le 22 novembre, M. Sachau a lu, à la même Académie, un mémoire sur les conditions juridiques des Chrétiens dans le royaume des Sassanides.

— Le 10 octobre, s'est tenue à Görlitz la 207e réunion générale de la Société des Sciences de la Haute-Lusace. Le secrétaire a constaté dans son rapport la grande activité scientifique déployée par les membres, qui atteignent le nombre de 250; il a ensuite retracé l'histoire de la Société dans les années 1806 et 1807. — Le pasteur Jacob a fait une conférence sur *Barthélémy Ziegenbalg*, de Pulsnitz, en Haute-Lusace, le premier missionnaire luthérien. C'est lui qui inaugura, en 1706, dans les Indes orientales l'œuvre des missions qui s'y exerce encore sous la direction du *Kollegium der evangelisch-lutherischen Mission*. — Le professeur Jecht a ensuite parlé des antiquités ecclésiastiques de la Haute-Lusace, en protestant contre la coutume récemment introduite d'enlever des églises les souvenirs et pièces d'ornementation que l'on y avait placés en mémoire des morts, d'après une vieille coutume nationale.

— La *Kantgesellschaft* a mis au concours, pour un second prix (1.000 M.) à attribuer en décembre 1908, une histoire critique du problème de la théodicée dans la philosophie et la littérature du xviiie siècle, en tenant compte surtout de Kant et de Schiller. Les mémoires doivent être envoyés, avant le 22 avril 1908, au *Kuratorium* de l'université de Halle.

— *Nominations*. — M. A. Seider, professeur extraordinaire d'histoire ecclésiastique au lycée de Freising, passe au même titre au lycée de Passau. — Il est remplacé à Freising par M. A. Ludwig, professeur extraordinaire d'histoire ecclésiastique au lycée de Dillingen. — M. A. Bigelmair, *Privatdozent* à l'université de Munich, est nommé professeur extraordinaire d'histoire ecclésiastique et de patrologie au lycée de Dillingen.

Digitized by Google

Au lycée de Eichstätt, la chaire récemment créée pour l'exégèse du Nouveau Testament, a été confiée à M. M. Ehrenfried.

M. F. Knapp, *Privatdozent* à Berlin, est nommé professeur extraordinaire d'histoire de l'art à l'université de Greifswald.

M. W. Judeich, professeur ordinaire d'histoire ancienne à l'université d'Erlangen, passe au même titre à celle d'Iéna comme successeur de M. Gelzer.

A Marbourg, M. R. Knopf, *Privatdozent* pour la théologie du Nouveau Testament, est nommé professeur extraordinaire. — M. A. Jülicher, professeur d'histoire ecclésiastique à Marbourg, a été élu membre correspondant de l'Académie royale des Sciences de Prusse (classe de philosophie et d'histoire).

M. B. Riehl, professeur extraordinaire d'histoire de l'art à l'université de Munich, est promu à l'ordinariat.

M. I. Rohr, professeur ordinaire pour le Nouveau Testament à l'université de Breslau, remplace au même titre Mgr A. Schäfer, à la faculté catholique de l'université de Strasbourg. — M. Rohr est remplacé à Breslau par M. J. Sickenberger, professeur ordinaire de patrologie à Wurtzbourg.

A Wurtzbourg, M. P Kneib remplace M. Schell comme professeur ordinaire d'apologétique et d'histoire de la Religion.

M. R. Schmidbauer a été élu bibliothécaire de la ville d'Augsbourg. — M. E. Jeep, bibliothécaire à la Bibliothèque royale de Berlin, a pris sa retraite au 1er octobre dernier. — M. W. Schultze, *Oberbibliothekar* à la bibliothèque de l'université de Halle, passe au même titre à la Bibliothèque royale de Berlin. — A cette même bibliothèque, M. J. von der Heyden-Zielewicz est nommé bibliothécaire. — A la bibliothèque de l'université de Bonn, M. M. Bollert est promu bibliothécaire. — M. H. Reinhold passe comme bibliothécaire de l'université de Bonn à celle de Halle. — A l'occasion des fêtes jubilaires de l'université de Greifswald, MM. les bibliothécaires E. Kuhnert et H. Runge ont été nommés *Oberbibliothekar*. — M. K. Boysen, directeur des bibliothèques royale et universitaire de Königsberg, a été nommé administrateur de la bibliothèque universitaire de Leipzig. — Il est remplacé par M. A. Schulze, *Oberbibliothekar* à l'université de Marbourg. — La ville de Breslau vient de subdiviser l'administration de sa bibliothèque et de ses archives en deux organismes indépendants. La direction du premier a été confiée à M. Max Hippe, celle du second à M. H. Wendt.

M. R. Koser, directeur général des archives d'État de Prusse, a été nommé président du comité directeur des *Monumenta Germaniae Historica*. — M. P. Bailleu remplace M. Sattler comme deuxième directeur des archives royales d'État de Prusse. — M. Kürsch est nommé directeur des archives d'État à Osnabrück. — MM. M. Klinkenborg et F. Lau ont été nommés archivistes aux archives de l'État, le premier à Berlin et le second à Düsseldorf.

Digitized by Google

— *Décès.* — M. K. E. DE LEININGEN-WESTERBURG, qui vient de mourir à Munich, était un héraldiste distingué. Il a écrit notamment *Deutsche und österreichische Bibliothekzeichen, Ex-Libris. Ein Handbuch für Sammler-Bücher-und Kunstfreunde* (Stuttgart, 1891).

On annonce aussi la mort de M. H. LISCO, bibliothécaire de l'université de Halle.

Les études d'histoire byzantine ont fait, le 11 juillet dernier, une grande perte en la personne de M. H. GELZER, professeur de philologie classique et d'histoire ancienne à l'université d'Iéna. Voici ses principaux ouvrages : *Sextus Julius Africanus und die byzantinische Chronographie* (2 vol., 1880-1898): *Eusebii canonum epitome ex Dionysii Telmaharensis chronico petita* (éd. avec C. Siegfried, 1884); *Leontios von Neapolis, Leben des hl. Johannes, Erzbischofs von Alexandrien* (1897); *Patrum Nicaenorum nomina* (éd. avec H. Hilgenfeld et O. Cunz, 1898); *Geistliches und Weltliches aus dem turkischen Orient* (1900); *Ungedruckte und unveröffentliche Texte der Noticiae episcopatuum* (1901); *Der Patriarchat von Achrida* (1903); *Vom heiligen Berg und aus Makedonien* (1904) C'est M. Gelzer qui dirigeait depuis dix ans le recueil *Scriptores sacri et profani.*

M. J.-B. NORDHOFF, professeur ordinaire d'histoire de l'art et de la civilisation à l'université de Munster, est mort le 13 septembre.

Le 23 septembre, est décédé M. É. BODEMANN, bibliothécaire en chef de la ville de Hanovre, âgé de 79 ans. Il a publié, entre autres, en 1891, *Aus den Briefen der Herzogin Elisabeth Charlotte von Orléans an die Kurfürstin Sophie von Hanover. Ein Beitrag zur Kulturgeschichte der 17. und 18. Jahrhunderte.*

M. ARMAND INGOLD est décédé, le 30 septembre dernier, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Il était président, pour la section de la Haute-Alsace, de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, membre de l'Académie Stanislas de Nancy, de la Société Schöngauer, du Comité de la bibliothèque de Colmar, etc. etc. M. Ingold a étudié avec amour les antiquités et toute l'histoire de l'Alsace, notamment l'histoire de Cernay, sa ville natale. Mais il donnait d'ordinaire le fruit de ses travaux aux feuilles locales; la plupart de ses études sont ainsi éparpillées dans de nombreuses feuilles éphémères, sans qu'il ait jamais consenti à en condenser les résultats dans un grand ouvrage d'ensemble. La *Revue d'Alsace* perd en lui un collaborateur des premiers jours.

Le 15 octobre, est mort, à l'âge de 80 ans, M. G. F. UNGER, professeur d'histoire ancienne à l'université de Wurtzbourg.

Le 4 novembre, est décédé à Charlottenburg M. É. FÖRSTEMANN, ancien directeur de la Bibliothèque de Dresde.

Le 11 novembre, est mort à Steglitz M. MAX JORDAN, historien de l'art, jadis directeur de la galerie nationale à Berlin.

Le 15 novembre, est décédé à Rindern, près de Clèves, M. J. B. VAN BEBBER, curé catholique. Il s'est occupé d'exégèse du Nouveau Testament; il a notamment proposé des hypothèses fort controversées sur la durée de la vie publique du Christ et sur le chapitre V de S. Jean (*Bethesda*).

Digitized by Google

M. W. Wrede, professeur ordinaire d'exégèse du Nouveau Testament à l'université de Breslau, est mort le 23 novembre, à l'âge de 47 ans. On se rappelle les controverses provoquées récemment par son ouvrage *Das Messiasgeheimnis in den Evangelien* (Goettingue, 1901. Cfr RHE. 1905, t. VI, p. 590-596). Sa brochure *Charakter und Tendenz des Johannesevangeliums (Sammlung gemeinverständlicher Vorträge und Schriften auf dem Gebiet der Theologie und Religionsgeschichte*, n° 37. Leipzig, Mohr, 1903) est comme un résumé des vues de la critique négative sur la quatrième Évangile. Nous venons d'analyser (p. 170) son livre contre l'authenticité de la *II. Thess.* Tout récemment encore, il s'efforçait de faire passer l'épître aux Hébreux, pour un pseudonyme (*Das literarische Rätsel des Hebraerbriefs*, dans *Forsch. zur Rel. u. Lit. des A. u N. T.*, fasc. 8).

Angleterre — Écosse. — Irlande. — La *Cambridge University Press* publie en ce moment différents ouvrages qui ne manquent pas d'intérêt.

C'est d'abord *The social Teaching of St Paul.* By Edward Chadwick, B. D., B. Sc., late Foundation Scholar of Jesus College, Cambridge, Vicar of St Giles', Northampton (8°, x-160 p., 3 s. 6 d.). L'auteur n'a pas eu dans cet ouvrage la prétention d'épuiser le sujet. Son but plus humble est plutôt de mettre en évidence certains facteurs de l'enseignement de saint Paul qu'il est nécessaire d'apprécier justement avant d'entreprendre toute étude de ce genre, et de montrer ensuite combien étroits sont les rapports entre les principes sociaux de l'Apôtre et ceux de la sociologie moderne.

C'est ensuite *The Historic Church. An Essay on the Conception of the Christian Church and its Ministry in the Sub Apostolic Age*, by J. C. V. Durell, B. D., late Fellow of Clare College, Cambridge, Rector of Patrington (In-8°, xxiv-328 p. 5 sh). La période qu'étudie l'auteur, comprend les deux premiers siècles; et il cherche à nous donner, d'après leurs ouvrages, la conception que se faisaient les écrivains d'alors, de l'Église chrétienne.

C'est enfin le *De Sacerdotio of St John Chrysostom*, by J. Arbuthnot Nairn. Litt. D., B. D. Headmaster of Merchant Taylors'school and sometime Fellow of Trinity College, Cambridge (*Cambridge Patristic Texts.* In-8°, lviii-192 p. 6 sh). Ce fameux traité, si fréquemment édité ailleurs, ne l'avait été qu'une fois en Angleterre: encore, y a-t-il de cela près de deux cents ans. Alors déjà comme aujourd'hui, il avait été publié à Cambridge et imprimé à *Cambrige University Press*. L'auteur de cette nouvelle édition traite tour à tour dans son introduction, du caractère, de la date et de l'authenticité du *De Sacerdotio*, de l'enseignement de saint Jean Chrysostome plus particulier à ce traité, d'autres anciens traités de théologie pastorale, de l'identité du Basile du *De sacerdotio*, et de l'histoire du texte. Dans un appendice il relève l'appoint fourni par les citations scripturaires du traité à la critique du texte du Nouveau Testament.

The Coming of the Saints. By John W. Taylor (Londres, Methuen et Cie) est un ouvrage que Mgr Duchesne n'aurait évidemment pas signé. Et je n'aurais pas cru devoir le signaler aux lecteurs de la RHE, n'était

Digitized by Google

le succès qu'il doit aux rares qualités de son style. Rien qu'à voir la profession de foi de l'auteur, on saura à quoi s'en tenir : « Je ne prends pas sur moi, dit-il dans sa préface, de faire le départ de l'histoire et de la légende. La critique moderne ne jouit en aucune manière du privilège d'infaillibilité En arrachant l'ivraie, on détruit souvent aussi le froment. Laissons-les donc pousser tous deux jusqu'à la moisson ». De pareils principes, exprimés au commencement d'un livre, ont tout au moins le mérite de la franchise. Et nous savons gré à M. J W. Taylor de nous mettre ainsi dès l'abord en garde contre lui. Et donc, qu'il nous parle de saint Trophime d'Arles, ou de saint Lazare, ou de sainte Marthe, ou de sainte Marie Madeleine, même d'après un manuscrit du xve siècle de *Magdalen College*, Oxford, lequel serait une copie exacte de la vie de la Sainte par le célèbre archevêque de Mayence, Raban Maur (776-856), ou, en un mot, de tout autre saint missionnaire venu d'Orient en Occident, on lui demandera, non d'éclairer des questions parfois bien obscures, mais de nous intéresser seulement par les charmes de son récit

---

— Un nouveau volume intéressant l'archéologie chrétienne a été publié dans la collection *The Antiquary's Books* : *The Bells of England* par J. J. Raven, D. D., F. S. A. (Londres, Methuen, 1906, xvi-338, p. Prix : 7 sh. 6). Cet ouvrage pourrait presque s'appeler un livre posthume. Il venait à peine de paraître, en effet, que l'auteur, campanologiste renommé en Angleterre, mourait, à l'âge de soixante-treize ans, dans la petite paroisse rurale de Fressingfield-with-Withersdale dont il était le pasteur depuis 1885. Depuis l'âge de quatorze ans, nous dit-il (p. 11 et 12), l'étude des cloches n'avait cessé d'absorber tous ses loisirs. De fait, le livre atteste une science persévéramment nourrie ; il contient beaucoup de renseignements curieux, surtout d'ordre local et se rapportant à l'histoire campanaire du bas moyen âge et des temps postérieurs. Par contre, sur les origines des cloches et leur ancienne histoire en Angleterre, l'ouvrage ne contient rien de bien nouveau. D'ailleurs, la bibliographie laisse à désirer. Les travaux de MM. Ed. Wölfflin, Vacandard et Berthelé, dont le Dr Raven ne paraît pas avoir soupçonné l'existence, lui eussent cependant fourni d'utiles données.

Tout en esquissant dans les premières pages, l'histoire des cloches et clochettes dans l'antiquité, l'auteur traite des divers noms de ces instruments : *tintinnabulum*, *squilla*, *campana*, *nola*, *signum*, *bell*, etc. C'est évidemment par suite d'une faute d'impression que Walafrid Strabon est dit (p. 8) avoir vécu au milieu du xiiie siècle. L'étymologie du mot *clocca*, employé surtout dans le Nord de la Gaule et sur les bords du Rhin, est controversée J'inclinerais assez à reconnaître à ce mot, avec Skeat et le Dr Raven, une origine celtique ; d'ailleurs il peut avoir un autre sens que celui de cloche (cf. Du Cange s. v. et Sreber, *Kirchenlexicon*, V, col. 701). et l'on pourrait se demander si dans le passage cité, p. 21 : *cloccam qualem ad manum habui tuae paternitati mittere curavimus*, il n'est pas plutôt question d'un manteau (angl. : cloak) que d'une cloche manuelle.

Digitized by Google

En tout cas, ces mots n'appartiennent pas à une lettre de saint Boniface au Pape, mais à une lettre adressée par Cuthbert, abbé de Wearnouth et de Jarrow à Lul, archevêque de Mayence (MGH. *Ep.* III, p. 406). Les cloches celtiques portatives quadrangulaires, formées de feuilles de métal jointes par des rivets, se rencontrent surtout en Irlande, en Écosse et dans les régions visitées par les Irlandais. Elles sont très rares en Angleterre. Le Dr Raven n'en signale qu'une, celle de Malden (p. 18-21) et parle de quelques autres qui ont disparu (p. 21-27). Avec la période saxonne (ch. III), apparaît le rit du baptême des cloches. Le sacramentaire de Gellone (seconde moitié du VIIIe siècle) et le capitulaire de Charlemagne de 789 sont généralement donnés comme les plus anciennes attestations de cet usage pour le Continent. Le pontifical attribué à Egbert d'York († 766), qui contient une *oratio ad signum aecclesie benedicendum* (Surtees Soc., XXVII, 1843, p. 117-119), revêt une importance capitale pour l'Angleterre : il méritait d'être mentionné. Au contraire, l'auteur a tort d'insister sur un texte relatif à l'ancienneté de l'usage de donner un nom aux cloches, qu'il croit d'Alcuin, et qui n'est en réalité que du XIIe siècle (cf. Vacandard, *Notes sur l'origine des cloches*. RCF., XXIX, 1902, p. 353). En ce qui regarde les plus anciens clochers anglais, il est possible de remonter plus haut que le Xe siècle, date des miniatures reproduites à la page 41. En effet, Alcuin envoyait, dès 801, à Eanbald II, archevêque d'York, de l'étain pour couvrir la *domuncula cloccarum* de son église (MGH. *Ep.*, IV, p. 379) ; et, si les vers de Tatwin, archevêque de Canterbury († 734), peuvent être tenus pour authentiques, nous y trouvons une mention plus ancienne encore de l'airain sonore *superis suspensus in auris*.

L'auteur nous paraît plus exact et plus complet dans les chapitres suivants, qui traitent de la diffusion, du perfectionnement, de l'ornementation des cloches depuis l'époque normande (ch. IV-VII) ; puis des inscriptions campanaires (ch. VIII et IX) ; des premières fonderies de Londres, d'York, de King's Lynn, etc., et des grandes fonderies des XIVe et XVe siècles (ch. X-XII). Il s'occupe ensuite des fondeurs itinérants de l'époque de Tudors (ch. XIII) et de leurs successeurs jusqu'à nos jours (ch. XIV). Les cent dernières pages sont consacrées à la description des plus fameuses cloches actuelles, religieuses et civiles, à la musique des carillons et sonneries de tout genre, à la poésie et au *bell-lore*. Le volume contient sept planches et une trentaine de figures dans le texte. F. L. G.

— A la collection de la *Church Historical Society* appartient un ouvrage du Dr Wickham Legg, publié dans les derniers mois de 1905 : *Papal Faculties allowing food before Communion* (S. P. C. K., in-8°, 102 pages. Prix : 5 s.). On y trouve publiée, d'après le texte original conservé aux Archives du Vatican, une longue bulle de Benoît XIV accordant à Jacques III, *magnæ Britanniæ regi*, le privilège de rompre le jeûne eucharistique avant la communion. Dans ce document, le savant Pontife passait en revue les principales circonstances historiques, où soit la coutume ancienne, soit des dispenses régulières avaient levé pour telles ou telles personnes l'obligation

Digitized by Google

stricte du jeûne eucharistique. M. W. Legg a repris la question dans la préface de son ouvrage; il rappelle au passage d'intéressants détails sur ce point de discipline ecclésiastique. On remarquera également l'annotation soignée qui accompagne le texte de Benoît XIV; l'auteur a eu la bonne idée de le faire suivre de plusieurs *vota* ou demandes de dispenses analogues, pièces inédites qui sont publiées d'après le même document original des Archives secrètes du Vatican.

La librairie Harrison vient de mettre en circulation une autre étude du même liturgiste, *London Church Services in and about the reign of Queen Anne* (Londres, 1906, in-4°, 34 p. prix : 5 s.). Elle concerne exclusivement les cérémonies du culte anglican dans les églises de Londres au XVIIIe siècle. Le sujet traité ne laisse pas cependant que d'intéresser l'histoire religieuse d'Angleterre prise en général. M. W. Legg s'est attaché à détruire une opinion généralement reçue, suivant laquelle le clergé de l'époque aurait songé à toute autre chose qu'à remplir les devoirs de sa charge. Les faits semblent prouver au contraire que les services religieux ne furent jamais menés avec plus de régularité. Les pasteurs étaient zélés, et les fidèles répondaient à cette sollicitude par leur assiduité aux pratiques de piété communes et privées. La société anglicane d'aujourd'hui aurait, paraît-il, beaucoup à profiter des leçons du bon vieux temps.

Madame BRYAN STAPLETON nous a donné récemment un volume précieux pour l'histoire du catholicisme en Angleterre (*A History of the Post- Reformation catholic missions in Oxfordshire, with an account of families connected with them.* Londres, H. Frowde, 1906; in-8 de VIII-371 p.). Après un court résumé synthétique de cette histoire au comté d'Oxford, elle relève successivement, en allant du Nord au Sud, toutes les localités du comté qui ont pu lui fournir quelque document ayant trait au catholicisme. A cette fin, elle a dépouillé, outre une quantité considérable de publications plus ou moins connues, un bon nombre d'archives privées et inédites. A côté de pièces curieuses et d'un véritable intérêt, on est exposé à rencontrer en une telle compilation bien des faits et des anecdotes de moindre valeur. Malgré tout, et en dépit de redites inévitables ou de lacunes plus regrettables encore que ces redites, cette publication doit être accueillie avec reconnaissance. Il serait même grandement à souhaiter que des travailleurs aussi diligents que Madame Stapleton se missent à une besogne analogue dans chaque comté d'Angleterre. Alors peut-être il serait possible de songer enfin à l'histoire définitive du catholicisme en ce pays depuis la Réforme jusqu'à nos jours.

L'*Oxford University Press* a récemment publié le second volume du *Catalogue of the Hebrew manuscripts in the Bodleian Library*. L'ouvrage a pour auteurs MM. ADOLPH NEUBAUER Ph. D. et ARTHUR ERNEST COWLEY M. A., et contient une introduction du bibliothécaire de la Bodléienne. La même librairie publiait en même temps les cinquième et sixième (Part. I)

Digitized by Google

volumes du *Summary catalogue of Western manuscripts in the Bodleian Library at Oxford*, par M. Falconer Madan. Le cinquième volume qui va du n° 24.331 au n° 31.000, comprend toutes les collections acquises durant la seconde moitié du xixe siècle, et les divers manuscrits acquis entre 1695 et 1890. Le sixième (31.001 à 33.548) comprend tous les manuscrits entrés à la Bodléienne de 1890 à 1904.

M. W. H. Hulme de Cleveland, Ohio, a trouvé dans la bibliothèque de la cathédrale de Worcester un important manuscrit en moyen anglais du xve siècle, et qui n'avait encore attiré jusqu'ici l'attention d'aucun *scholar*. Ce manuscrit contient entre autres choses une version de la *Disciplina Clericalis* connue dans la vieille poésie française sous le nom de : *Le chatoiement d'un père à son fils*, une version anglaise, la seule, des statuts de Roger Niger, évêque de Londres, concernant le gouvernement épiscopal de de Londres 1229-41, un document de William de Courtney, archevêque de Cantorbéry, adressé au Dr Thos. Bekaton, archidiacre de Londres et doyen de Bow Church, et daté du 11 des calendes de décembre 1387, et enfin les *Provincial Constitutions* de Robert de Winchelsea, archevêque de Cantorbéry, 1447.

Voici de l'histoire en médailles donnée par le *British Museum* dans ses *Medallic Illustrations of the History of Great Britain and Ireland*. Plates XLI-L. Ces dix planches, avec de brèves descriptions, concernent les les premières années du règne de Charles II (1660-1685). L'une représente le roi sous la forme de Jupiter tuant ses ennemis les géants, avec ce titre : Gigantomachia ; il s'agit sans doute de l'exécution des régicides. D'autres rappellent soit le mariage du roi avec Catherine de Bragance, 1662, soit les traités de commerce entre l'Angleterre, la Hollande et la France, soit la cession du Dunkirk, soit encore la victoire décisive remportée par la flotte anglaise sur les Allemands en juin 1665, etc.; 1666 est la dernière date que mentionnent ces planches avec l'alliance de la France et de la Hollande et la paix de l'île de saint Christophe.

— Les revendications des catholiques irlandais sur le terrain universitaire sont aujourd'hui l'objet d'ardentes discussions. Tout le monde s'accorde à reconnaître que l'inégalité entre catholiques et protestants est choquante. Bien que le *Trinity College* de Dublin ne soit plus, en droit, depuis le *Fawcett's Act* (1873), un établissement confessionnel, les évêques catholiques, qui ne veulent point de l'« éducation mixte », s'opposent à ce que leurs étudiants le fréquentent. En fait, depuis l'abolition des *tests*, la proportion des *undergraduates* catholiques de ce collège n'a pas dépassé 7 ou 8 pour cent. Ce qu'on voudrait à Dublin, c'est une université catholique, aménagée, soutenue et dotée par l'État. On a bien proposé la fondation d'un collège catholique dans l'université de Dublin, qui serait établi sur un pied d'égalité complète avec *Trinity College*, et d'autres solutions encore. Mais, du côté des catholiques, aussi bien que du côté de certains protestants jaloux du prestige exclusif de *Trinity College*, ces projets n'ont pas été

Digitized by Google

accueillis favorablement. La Commission royale, présidée par Lord Robertson, a fini par conclure à la réorganisation de la *Royal University* (cf. *Royal commission on University Education in Ireland — Final report of the Commissioners*, 1903, p. 38 sq). Celle-ci comprendrait les *Queen's colleges* déjà existants et, en plus, un collège catholique romain, autonome, doté et pourvu d'un personnel enseignant capable de rivaliser avec celui du collège de la Trinité.

Naturellement les membres de cette commission n'ont pu manquer de s'occuper de l'avenir des études historiques et des études d'archéologie et de philologie celtiques en Irlande. Deux d'entre eux étaient particulièrement qualifiés pour diriger l'enquête de ce côté, Mgr Healy, l'historien bien connu des anciennes écoles irlandaises et de saint Patrice, et le professeur J. Rhys, de l'université d'Oxford. Le Dr Douglas Hyde et, surtout, le professeur E J. Gwynn ont fourni à la Commission de très intéressants renseignements sur ces matières (cf. *Royal Commission. — Appendix to the Third Report : Minutes of Evidences*, p. 315, 316 ; 333-339)

Outre les rapports officiels précités, une littérature assez abondante s'est formée, au cours des dernières années, sur cette question universitaire. La *Revue d'histoire ecclésiastique* (t. V, 1904, p 650-651) a déjà signalé un ouvrage du professeur J. P. Mahaffy sur le passé de *Trinity College*. M. W. E. Dannehy vient de reprendre à peu près le même sujet dans l'*Ecclesiastical Review* (août et septembre 1906). M. F H. O'Donnell, un catholique, s'est élevé véhémentement, dans *The Ruin of Education in Ireland* (Londres, Nutt, 1903), contre le contrôle du clergé dans les matières d'enseignement. On dit que ses vues sont substantiellement celles d'un parti laïque d'une influence peu considérable. M. Dimnet a écrit quelques pages instructives sur le fond de la question dans la *Revue du clergé français* (1er avril 1899, p. 236-242). On trouvera la pensée de Mgr Walsh, archevêque de Dublin, exposée en détail dans les ouvrages suivants : 1° *Statement of the chief grievances of Irish Catholics in the matter of Education* (Dublin, Browne et Nolan) ; 2° *The Irish University question* (Dublin, 1897) ; 3° *Trinity College and the University of Dublin* (Dublin, 1902). Notons que, plus d'une fois, au cours de ces discussions, l'Université de Louvain a été prise comme type d'université catholique moderne. Mgr Mercier a même été invité, en décembre 1901, à décrire son histoire et son fonctionnement devant la commission royale. Son rapport et les diagrammes dont il l'a illustré, se trouvent consignés dans l'*Appendix to the second Report — Minutes of Evidence*, 1902, p., 209-214 ; 316 sq. (cf. RHE. 1902, t. III, p. 451). Parmi les nombreux articles de revues écrits récemment, celui qui porte le titre de *Irish University education and the Reform of Trinity college, Dublin*, paru dans la *Church Quarterly Review* (t. LXIII, oct. 1906, p. 148-175) se distingue par ses idées judicieuses et son impartialité. L'*Athenaeum* a donné un exposé succinct de la question dans son numéro du 20 octobre 1906, p. 479. Enfin, les rapports d'une nouvelle commission royale, chargée d'étudier les projets de réformes touchant l'Université de Dublin et Trinity College viennent d'être publiés dans les *Parliamentary Papers : Irish*

Digitized by Google

Report of the Commissioners upon Trinity College, Dublin and the University of Dublin; — National Education, Ireland, Report of the Commissioners, 1905-1906, chez Wyman and Sons.

Une députation de l'Académie Royale d'Irlande se rendait, le 17 octobre dernier, chez le Secrétaire en chef pour l'Irlande, avec mission d'exposer à ce magistrat l'urgence de la publication d'un catalogue complet des manuscrits irlandais appartenant à la bibliothèque académique. M. Bryce, reconnaissant l'opportunité de la requête, a promis de l'appuyer auprès de la Trésorerie.

La *Henry Bradshaw Society* vient de publier, dans un premier volume (novembre 1906), le facsimile du Missel de Stowe, préparé par les soins de M. George F. Warner, conservateur des manuscrits au British Museum. Les extraits de l'Évangile de saint Jean, qui occupent les onze premiers feuillets du manuscrit D. II. 3 de l'Académie royale d'Irlande, n'ayant aucun intérêt liturgique, n'ont pas été reproduits. Un second volume donnera le texte du Missel et du traité irlandais sur la messe qui le suit, avec une introduction et un index des formes liturgiques.

Le Rev. F. R. Montgomery Hitchcock propose, dans une note du *Journal of Theological Studies* (VIII, 1906, p. 91-95), d'amender, d'après les manuscrits, certains passages obscurs du texte de la *Confession* de saint Patrice, récemment donné par le Dr Newport White (cf. *Revue d'histoire ecclésiastique*, VI, 1905, p. 692-693; VII, 1906, p. 185). L'une de ces nouvelles leçons porterait le critique à revoquer en doute l'authenticité du second voyage de S. Patrice à Rome (v. 441-443), fait admis par le prof. J-B. Bury, dans *The Life of S. Patrick and his Place in History* (p. 153-154; 367-369). F. L. G.

— Le R. P. Dom Cuthbert Butler, O. S. B., a été élu abbé de Downside au commencement du mois de novembre dernier, en remplacement de l'abbé Food. Pareil choix est tout à l'honneur et à l'avantage d'une abbaye comme Downside devenue un centre si puissant d'activité religieuse et intellectuelle. Le nouvel abbé est né à Dublin en 1858. C'est à Downside qu'il a fait son noviciat (1876) et qu'il a été ordonné prêtre (1884). Il est M. A. des universités de Londres. Il a édité la *Lausiac History of Palladius* dans les *Texts and Studies* de Cambridge et il est auteur de nombreux articles dans la *Dublin Review*, le *Hibbert Journal*, l'*Encyclopædia Britannica*, la *Catholic Encyclopædia* américaine et le *Tablet*. *Ad multos annos!*

Dom J. Simon, O S. B.

— *Nominations.* — L'université d'Aberdeen, à l'occasion de son jubilé de quatre cents ans, a nommé docteurs *honoris causa* MM. Deismann de Heidelberg, Smend, de Strasbourg, et Bulmeringq, de Dorpat.

— *Décès.* — Le 28 août dernier, est mort à North Berwick, en Écosse, le pasteur Dr G. Matheson. Il a publié de nombreux ouvrages, entre autres : *Aids to the study of german theology* (Édimbourg, 1874); *Growth of the spirit of Christanity, from the first century to the dawn of Lutheran era*

Digitized by Google

(Ibid., 2 vol. 1877-1878); *Relation of Christianity to the prechristian morality* (Ibid., 1888); *Landmarks of the New Testament* (Londres, 1888), etc.

Mgr G. Molloy, D. D., D. Sc., vice-chancelier de l'université royale de Dublin, est mort pendant les fêtes du jubilé de l'université d'Aberdeen, qui venait de le nommer docteur en droit *honoris causa*.

Autriche-Hongrie. — Le 4 juillet 1906, M. Beer, bibliothécaire de la ville de Vienne, a présenté à l'Académie impériale de cette ville, un important travail relatif aux études patristiques. Il était intitulé : *Les manuscrits de la bibliothèque de l'abbaye bénédictine Santa Maria de Ripoll*, et paraîtra prochainement dans les *Sitzungsberichte*. L'auteur, on le sait, s'occupe depuis plusieurs années de compléter la *Bibliotheca Patrum Latinorum Hispaniensis*, en dressant de bons catalogues des œuvres des Pères qui existent dans les bibliothèques et archives de l'Espagne. Aussi tout fait prévoir que le catalogue annoncé sera une œuvre de valeur et fera connaître bien des documents précieux pour la patristique. En attendant la publication de ce travail, on consultera avec fruit l'étude que M. Beer vient de présenter à l'Académie.

Les manuscrits de l'ancienne abbaye de Ripoll comptent parmi les documents importants conservés en Espagne et méritent d'être soigneusement catalogués, en raison de leur nombre, de leur intérêt et du peu de renseignements qu'on possède sur cette maison religieuse. La bibliothèque royale de Barcelone possède un ensemble de 233 de ces *codices*, écrits du xe au xviie siècle, et contenant plus de 1000 textes littéraires. Outre ces manuscrits, l'auteur a pu utiliser diverses notes manuscrites relatives à cet ancien dépôt, conservées à l'Académie d'histoire de Madrid. M. Beer étudiera d'abord l'histoire de la bibliothèque de Ripoll depuis ses origines au ixe siècle jusqu'à la mort de l'abbé Oliva († 1046); il traitera du *scriptorium* monastique de cette époque et examinera les relations littéraires que l'abbaye entretenait avec l'Italie et la France. Une seconde partie sera consacrée au sort de la bibliothèque depuis le milieu du xie siècle jusqu'au début des temps modernes. L'auteur rappellera en passant comment certains manuscrits de Ripoll furent très souvent consultés pour des travaux historiques. C'est ainsi qu'au xviie siècle, Pierre de Marca et Étienne Baluze firent venir en France des *codices Rivipullenses*, reposant aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de Paris.

Dans le courant de l'année 1905, M. le professeur J. Loserth a fait un voyage d'exploration dans les archives de Hongrie, de Styrie et de Croatie, en vue de la publication prochaine du tome second de son grand travail : *Akten und Korrespondenzen zur Geschichte der Gegenreformation in Inneroesterreich unter Ferdinand II*. Ce volume, qui ira de la dissolution du ministère des cultes en 1600 jusqu'à la mort de Ferdinand II en 1637, comprendra 1686 numéros (1033-2718) et donnera le texte d'un grand nombre de pièces sur l'histoire du protestantisme en Hongrie. On lira donc dès maintenant avec intérêt le rapport de M. Loserth sur sa mission, dans les comptes rendus de l'Académie impériale de Vienne du 10 octobre 1906.

Digitized by Google

Les archives royales de Budapest n'ont pas fourni, en général, un bien grand contingent de documents. Les collections consultées sont celles des *Acta publica*, puis les archives des familles Thuroczian et Nadasdyan (1526-1711). Dans ces dernières archives, l'auteur a copié quelques lettres de Sigismond de Herberstein et de Bernard d'Urschembeck. Dans les fonds ecclésiastiques, M. Loserth a consulté avec profit les papiers provenant d'anciens collèges de Jésuites; la plupart de ces documents sont des titres de propriété et des actes de procédure relatifs à ces propriétés. L'exploration du Musée national hongrois a donné un meilleur résultat que celle des archives de l'État. L'auteur y a surtout utilisé les manuscrits 163, 164, 165 et 589 des *Cod. Germ.* qui ont donné d'abondants renseignements. A signaler aussi les archives de famille conservées au Musée. Pour l'histoire de la Contre-réforme en Croatie, M. Loserth a consulté les archives d'Agram, où il a tiré un excellent parti de ses recherches dans les comptes rendus des séances des assemblées provinciales. Aux archives archiépiscopales d'Agram, il a copié plusieurs pièces de la seconde moitié du XVIIe siècle, tirées des séries : 1) *Ecclesiasticum*; 2) *Politicum*; 3) *Acta Visitationum*. En somme, M. Loserth est parvenu à réunir un ensemble de documents considérables pour l'histoire de la Contre-réforme; on pourra en apprécier la valeur historique quand le second volume de ses *Akten* aura vu le jour. H. N.

—L'Académie des sciences de Cracovie a alloué une somme de 200.000 couronnes pour la publication d'une *Encyclopédie polonaise* en vingt-sept volumes. Cette publication, qui a pour but de faire connaître le développement historique de la civilisation polonaise jusqu'à nos jours, doit être terminée pour le 1er janvier 1908.

— *Nominations* — M. K. von Potkanski, professeur extraordinaire d'histoire universelle et d'histoire d'Autriche à l'université de Cracovie, a été promu à l'ordinariat.

A l'université allemande de Prague, M. A. Naegle a été nommé professeur d'histoire ecclésiastique en remplacement de M. J. Schindler, qui a pris son éméritat.

A l'université de Vienne, M. M. Bittner, professeur extraordinaire de philologie orientale, est promu à l'ordinariat et M. R. Geyer, *Privatdozent* de philologie arabe, à l'extraordinariat.

— *Décès.* — Le 19 août, est mort à Budapest M. B. Csaplar, de l'ordre des Piaristes, membre de l'Académie hongroise. On lui doit, entre autres, une *Histoire de l'ordre enseignant des piaristes hongrois* (1871) et un ouvrage sur *Nicolas Révai* (4 vol., 1881-1886).

Le 22 novembre, est mort à l'âge de 61 ans, M. H. von Zwiedineck-Südenhorst, professeur ordinaire d'histoire moderne à l'université de Gratz.

Belgique. — Les commentaires de M. J. A. Van Steenkiste sur les livres du Nouveau Testament jouissent, dans l'enseignement des séminaires, d'une légitime réputation. Mais, après le renouveau qui s'est produit dans

Digitized by Google

les études bibliques au cours de ces dernières années, ils avaient besoin d'être mis à jour. M. le Dr A. Camerlynck, professeur d'Écriture sainte au séminaire de Bruges, s'est chargé de cette besogne et vient de publier la quatrième édition du Commentaire sur les Épîtres catholiques (*Epistolae catholicae explicatae* ad usum seminariorum et cleri, auctore J. A. Van Steenkiste. *Editio quarta* denuo emendata et notabiliter adaucta opera A. Camerlynck. Bruges, C. Beyaert, 1907. In-8, 258 p.). Cette nouvelle édition a considérablement développé les mérites de l'ouvrage. Les étudiants des séminaires qui s'en serviront, y trouveront un guide sûr pour se mettre sérieusement au courant des questions agitées récemment au sujet de ces lettres. La critique de l'auteur est fort prudente ; il défend l'opinion qu'on appelle traditionnelle sur les *fratres Domini*, l'authenticité de la *IIa Petri*, l'authenticité et l'apostolicité de *Jac.* et de *Jud.* Mais cette prudence est en même temps très éclairée. M. Camerlynck a eu l'avantage de pouvoir se servir de travaux très sérieux écrits dans ces derniers temps par des catholiques, MM. Henkel, Meinertz, Maier, Poggel. Il en a largement profité, mais en revisant leurs conclusions ; les opinions personnelles qu'il s'est ainsi formées, il les expose avec beaucoup d'érudition, d'ordre et de clarté. Dans le commentaire, l'auteur s'est spécialement attaché à bien montrer le lien des idées et la doctrine propre à chaque auteur. Dans l'introduction aux différentes lettres, il traite de tous les problèmes soulevés par la critique la plus récente. Sans doute l'exposé de ces questions est parfois fort rapide. On n'a pas réfuté, par exemple, l'opinion qui voit, dans les frères du Seigneur, des enfants d'un premier mariage de S. Joseph, en notant qu'elle apparaît d'abord dans des évangiles apocryphes et que les *fratres Domini* ne sont pas présents auprès de S. Joseph dans l'histoire de l'Enfance. Mais enfin l'ouvrage est destiné à l'enseignement des séminaires et doit fournir au professeur matière à de plus amples explications. De plus, les difficultés ne sont jamais ignorées, ni dissimulées. En fermant ce livre, l'étudiant en théologie en saura beaucoup plus que ceux du XVIIe ou du XVIIIe siècle. Bref, dans ce genre de commentaires, nous n'en connaissons pas de meilleur à recommander *ad usum seminariorum et cleri*. Si l'on veut se rendre compte de sa supériorité, en même temps que du travail qu'il a coûté à l'auteur, qu'on jette un coup d'œil sur les tables finales, surtout sur l'*index bibliographicus* des ouvrages employés et sur les abondantes notes qui remplissent la marge inférieure des pages dans les introductions !

— C'est un sentiment patriotique qui a inspiré tout récemment, à l'occasion de nos fêtes nationales, l'idée de reprendre deux publications faites sous le patronage du Gouvernement belge, l'édition des documents relatifs aux États généraux des Pays-Bas, et la collection des *Grands écrivains du pays*.

L'idée de mettre au jour les actes de nos anciennes assemblées nationales est due à un ancien parlementaire, Barth. Dumortier, et date de l'année 1836. Le mérite d'avoir mis l'œuvre sur pied et d'en avoir pris la direction revient à notre premier archiviste général du royaume, L. Gachard. En

Digitized by Google

1849, il édita un premier in-4 consacré aux États généraux de 1600; en 1853, parurent les Actes des séances de 1632. Depuis lors, on ne sait pour quel motif, plus rien n'a paru de cette collection; mais les Archives du Royaume à Bruxelles centralisent une série considérable de documents manuscrits, de fiches et de notes de tout genre sur les États depuis le xve siècle, prises dans les dépôts d'archives de l'État et communales. La Commission d'histoire a cru le moment venu d'utiliser cette source de renseignements intéressants pour l'histoire politique des Pays-Bas à l'époque moderne (voir CRHBull. t. LXXIV, 1906, pp. xvii-xx). On pourra se faire une excellente idée des richesses conservées aux Archives du royaume par le tableau qu'en a dressé tout récemment M. Jos. Cuvelier (voir CRHBull. t. LXXV, 1906, pp. xxxviii-lxviii).

La collection des *Grands écrivains* est une œuvre d'une plus large envergure et intéresse, tant par la nature que par la variété des études qu'elle contient, un plus grand nombre de lecteurs. Ici aussi, après une période de féconde activité, on s'est arrêté en cours de route et le travail a été arrêté. Aujourd'hui on compte 68 volumes in-8 parmi lesquels l'immense édition de Froissard par Kervyn de Lettenhove. Dans la séance du 2 juillet 1906, l'Académie de Belgique (Classe des lettres) a entendu et approuvé le rapport de MM. P. Thomas, Pirenne et Wilmotte sur la reprise des travaux de la Commission (voir ARBBull. 1906, n° 7. p. 353-360). Ils proposent de continuer une œuvre si importante pour la connaissance du mouvement intellectuel de la Belgique dans le passé; ils sont d'avis qu'il convient de modifier le titre que la collection a porté jusqu'ici et de la diviser en séries distinctes (textes français, textes latins, etc.); « elle [la collection] ne comprendrait que des éditions critiques, faites d'après les meilleures sources, et pourvues de tous les renseignements bibliographiques nécessaires, ainsi que d'index et, s'il y a lieu, de notes explicatives ».

Ce programme, dans ses grandes lignes, est excellent; on nous permettra néanmoins de faire quelques remarques sur les publications que la Commission se propose éventuellement d'entreprendre. D'après le rapport de l'Académie, la collection comprendrait des œuvres historiques, littéraires et philosophiques. On peut se demander s'il est bien nécessaire de réserver une place à cette dernière catégorie d'études. Les Belges qui se sont fait un nom en philosophie, ont vécu en général au moyen âge et leurs théories baignent dans l'atmosphère scolastique de l'époque. Or, il existe chez nous une collection de *Philosophes belges*, éditée par l'Institut de philosophie de Louvain, bien accueillie par les gens de métier, mais dont ne parle pas le rapport de l'Académie. Est-il désirable que, dans un pays comme le nôtre, où l'activité historique est forcément restreinte, on augmente le nombre des collections scientifiques pour faire, somme toute, une concurrence inutile à d'autres organes existant déjà? Les études d'histoire de la philosophie sont peu cultivées en Belgique et on compte sur les doigts les monographies qui voient le jour dans ce domaine. Il y aurait donc, semble-t-il, quelque témérité à vouloir inaugurer dans la collection des Grands écrivains une série de publications philosophiques dont la réussite est loin

Digitized by Google

d'être garantie. Que le *De naturis rerum* de Thomas de Cantimpré mérite d'être publié, comme le disent les auteurs du Rapport (encore qu'on en exagère l'importance pour les sciences de la nature au moyen âge), cela ne souffre aucun doute, mais il est à craindre que, si jamais il se publie en Belgique, ce livre ne soit pas suivi d'une autre production du même genre.

Si la publication de traités philosophiques semble bien difficile à réaliser par l'Académie, par contre le projet d'éditer des travaux de nos humanistes est d'une exécution plus aisée et mérite toutes les sympathies. Dans cet ordre d'études, la collection des Grands écrivains est appelée à rendre de précieux services à l'histoire morale et intellectuelle de notre patrie. Il peut paraître vraiment étrange que de notre XVIe siècle, sur lequel nos historiens ont tant et si longuement écrit, nous ne possédions encore qu'une image très imparfaite. A part les monographies de F. Nève, d'Altmeyer et de L. Roersch, nous n'avons aucun travail marquant sur la vie littéraire de nos provinces. Et pourtant c'est l'époque où brillaient des esprits d'une fine et large culture, comme Érasme, Baius et Marnix de St-Aldegonde. Comment, d'autre part, bien comprendre la révolution du XVIe siècle en l'isolant de son milieu intellectuel, et sans la connaissance des idées théologiques et philosophiques dont elle est le contre-coup ? On n'a, sans doute, pas entièrement expliqué la tourmente des esprits et l'angoisse des sujets de Philippe II, en faisant naître les événements d'alors des seules difficultés économiques et politiques. Des raisons plus profondes, d'ordre intellectuel, sont aussi pour quelque chose dans ce grand mouvement religieux qui brisa l'unité de croyance à l'aurore des temps modernes. Souhaitons que la publication des œuvres de nos anciens humanistes vienne projeter de nouvelles lumières sur cette période troublée pour la conscience chrétienne. H. N.

— Nous avons reçu le premier volume de la nouvelle édition du *Spiegel historiael* de Velthem, entreprise, sous les auspices de la Commission royale d'histoire, par MM. H. VANDER LINDEN et W. DE VREESE *(Lodewijk van Velthem's Voortzetting van den « Spiegel historiael »* (1248 1316) *opnieuw uitgegeven*. Bruxelles, Hayez, 1906. In-4°, XIV-486 p. Fr. 12). Cette édition sera reçue avec empressement par ceux qui s'adonnent à l'étude de l'histoire du moyen âge. Car de cette œuvre, importante à tant d'égards, nous ne possédions jusqu'ici que le texte défectueux édité par I. Le Long au commencement du XVIIIe siècle (1727).

On sait que la traduction du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais fut commencée par Jacques de Maerlant. Il avait divisé cette revue de l'histoire universelle en quatre *parties*, dont il ne parvint à terminer que la première et la troisième (correspondant respectivement aux livres I-VIII et XVII-XXIV du *Speculum*); il traduisit également environ la moitié de la quatrième. Peu de temps après sa mort, la deuxième partie fut traduite par Philippe Utenbroeke, et la quatrième continuée par Velthem, qui mena ainsi à bonne fin, en 1315, la formidable entreprise. L'année suivante, Velthem y ajouta une suite, allant d'environ 1250, date où s'était arrêté

Digitized by Google

Vincent, à 1316. C'est l'ouvrage de Velthem, appelé aussi *Spiegel historiael* (ou encore cinquième partie du *Sp. hist.*), dont il s'agit ici. Le titre que l'on a donné à cette nouvelle édition, n'est donc pas tout à fait exact; car une partie seulement de l'ouvrage de Velthem est la « continuation du *Spiegel historiael* »; c'est celle à laquelle Velthem renvoie quelquefois lui-même (cfr par exemple IV[s] 48, 65; 49, 47; 56, 50 etc.) comme constituant la cinquième partie. La publication complète des huit livres (± 30000 vv.) formera trois volumes. Celui qui a déjà paru, contient les livres I et II (environ 8400 vv.); on y trouve, dans un ordre peu méthodique et nullement chronologique, le récit des principaux événements arrivés pendant le troisième quart du XIIIe siècle (de 1248 à 1272 environ).

A tous les points de vue, cette nouvelle édition est remarquable. M. De Vreese ne s'est épargné aucune peine pour nous donner, d'après les principes d'une saine critique, un texte correct et intelligible de l'œuvre, ce qui en l'occurence n'était pas une tâche facile. Il y a joint un commentaire philologique d'un grand intérêt, où il fait preuve de toutes les qualités requises d'un bon exégète, possédant les multiples connaissances nécessaires pour interpréter pareil texte. Enfin, nous devons à M. Van der Linden des remarques historiques et géographiques, indispensables pour la pleine intelligence du récit, et qui doivent avoir coûté parfois de longues recherches. La compétence nous manque pour apprécier, comme il convient, le travail du professeur liégeois; mais quels qu'en soient les mérites, c'est surtout, croyons-nous, l'annotation critique et philologique de son collègue gantois qui donne à cette publication sa grande valeur.

Dans le domaine de la philologie néerlandaise, les Belges sont restés, pendant tout le XIXe siècle, inférieurs à leurs voisins du Nord; par cette édition nouvelle du *Spiegel*, ils prennent une éclatante revanche. Les Hollandais n'ont pas à y opposer une publication de valeur supérieure, nous oserions même dire de valeur égale. Quand le *Velthem* sera publié en entier, nous aurons enfin — à en juger par ce premier volume — la première édition belge vraiment scientifique d'une œuvre importante en moyen néerlandais. Elle constituera un monument imposant qui fera grand honneur à la science belge, et en particulier aux deux savants infatigables qui auront mené à bonne fin une si considérable entreprise. C. L.

— Le 25 novembre dernier, le *Cercle archéologique de Mons* fêtait son cinquantenaire et en même temps le jubilé de M. Léopold Devillers qui a tenu la présidence de ce cercle durant tout ce demi-siècle. Les ardentes sympathies que son érudition, sa modestie, son activité, son inlassable obligeance ont conquises depuis longtemps au savant jubilaire, avaient attiré à Mons un grand nombre de ses collègues et amis. A la séance solennelle qui s'est tenue à l'Hôtel de ville, MM. E. Matthieu, vice-président d'honneur, le comte d'Auxy de Launois, vice président du Cercle, et H. Pirenne, professeur à l'université de Gand, ont prononcé des discours; puis on a offert son buste à M. Devillers.

— A l'occasion du dixième anniversaire de l'organisation du *Séminaire*

Digitized by Google

historique de l'Université de Louvain par M. le professeur A. CAUCHIE, les élèves et anciens élèves du Séminaire ont témoigné leur gratitude à leur directeur, en lui offrant, le 16 décembre dernier, son portrait gravé par M. Van Haelen.

— Le prix quinquennal d'histoire générale a été décerné à M. MAX ROOSES, conservateur du Musée Plantin, à Anvers, pour son livre sur Rubens : *Rubens, zijn leven en zijne werken.*

— Le samedi 23 décembre dernier, ont été proclamés les résultats suivants du Concours des bourses de voyage pour les docteurs en philosophie et lettres : premier : Le R. P. É. DE MOREAU D'ANDOY, S. J., docteur en histoire de l'université de Louvain ; — deuxième : M. É. GÉRARD, docteur en philologie romane de l'université de Liège; — troisième : M. T. SIMAR, docteur en philologie classique de l'université de Louvain; — quatrième : M. R. WEEMAES, docteur en histoire de l'université de Louvain; — cinquième : M. J. VAN DE WIJER, docteur en philologie germanique de l'université de Louvain; — sixième : M. J. BEHEN, docteur en philologie romane de l'université de Louvain.

— *Nominations.* — M. CLOSON, docteur en philosophie et lettres (histoire), est chargé de faire, dans la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège, le cours d'histoire politique du moyen âge et les exercices qui s'y rattachent en remplacement de M. G. Kurth.

M. VANDERLINDEN, chargé de cours à la faculté de philosophie et lettres de la même université, est chargé de faire, dans cette faculté, le cours de diplomatique du moyen âge. Il conserve ses autres attributions.

— *Décès.* — M. L. VANDERKINDERE, professeur à l'université de Bruxelles, est mort à Uccle, le 9 novembre, à l'âge de soixante-quatre ans. On lui doit de nombreux et importants ouvrages historiques : *Le siècle des Artevelde*; *Introduction à l'histoire des institutions de la Belgique au moyen âge; Tributaires ou serfs d'église en Belgique au moyen âge; Origines du comté de Flandre*, etc. Comme nous l'avons annoncé (1906, t. VII, p. 723), le prix quinquennal d'histoire nationale pour la période 1901-1905 vient d'être attribué à son œuvre capitale : *La formation territoriale des principautés belges au moyen âge.*

Espagne. — Les Bénédictins de Silos ont entrepris la publication d'une nouvelle collection de documents pour servir à l'histoire de Castille. Le R. P. SERRANO en a fourni le premier volume (*Fuentes para la historia de Castilla por los PP. Benedictinos de Silos.* Tome I, *Coleccion diplomatica de San-Salvador de El Moral.* Valladolid, 1906. In-4, LXVIII-280 p.). Ce volume contient par ordre chronologique les documents relatifs au monastère de religieuses bénédictines de *El Moral*, qui sont antérieurs au XVIe siècle : ce sont des diplômes octroyant des privilèges, des actes de donation de biens, des pièces relatives aux conflits de juridiction etc. Il faut savoir gré aux Pères Bénédictins d'avoir commencé cette publication si utile non seulement à l'histoire des corporations religieuses ou à l'histoire ecclésiastique en

Digitized by Google

général, mais encore à l'histoire sous tous ses aspects, à celle du droit, par exemple, et à l'histoire économique. Cette utilité est doublement grande en Espagne où toute contribution sérieuse aux études historiques, étant donné l'état de ces études, a une importance spéciale. On en est encore, en particulier, à jeter les fondements d'une nouvelle histoire de Castille. Tout ce qui peut y contribuer de quelque façon, a par là même un mérite particulier.

L'éminent académicien, R. P. Fidel Fita, a de son côté, et à plusieurs reprises, exposé l'urgente nécessité de la publication des cartulaires ; il parle d'expérience, puisqu'il a vu de ses yeux les riches dépôts d'archives que la plupart des cathédrales possèdent, et qu'il a déjà pu apprécier l'abondance des documents qu'ils contiennent, surtout sur l'époque de la reconquête, notamment sur l'histoire des conciles nationaux et régionaux de cette époque. Ainsi, pour dissiper un peu les ténèbres qui recouvrent encore de nos jours les questions relatives à la chronologie, au but, aux résultats du concile national de Burgos en 1080, il a fait paraître dans le *Boletin de la Real Academia de la historia* (tome XLIX, 1906) deux études critiques de grand intérêt, quoique l'abondance des détails y nuise à la clarté *(El monasterio de San-Servando en la mitad del siglo XI*, p. 280-331, octobre 1906 et *El concilio nacional de Burgos en 1080*, p. 337-384, novembre 1906). L'auteur y publie quelques documents inédits, relatifs à la suppression du rite mozarabe et à l'établissement des religieux français de Saint-Victor de Marseille dans un couvent de Tolède; il montre clairement comment le but des donations faites par le roi restaurateur et des mesures prises par le concile présidé par le cardinal Ricardo, abbé de Marseille, fut surtout d'arrêter la réaction mozarabe. Dans une autre communication au même *Boletin*, intitulée : *Concilio de Gerona en 1117* (pp. 227-235, juillet-septembre 1906), le P. Fidel Fita narre des faits semblables concernant le monastère de San Pablo del Campo ; les renseignements lui sont fournis par des documents inédits des archives de Barcelone.

La Commission royale d'histoire vient de faire paraître à part la correspondance de l'archiduchesse Isabelle, souveraine des Pays-Bas, que M. A. Rodriguez Villa avait publiée d'abord dans son *Boletin (Correspondencia de la infanta archiduquesa Dona Isabel Clara Eugenia de Austria con el duque de Lerma y otros personages, publicadas con notas e ilustraciones y precedida de una introduccion.* Madrid, Fortanet, 1906. In 8°, xxvi-362 p.). Le duc de Lerma, auquel la plupart des lettres sont adressées, était un ami d'enfance de l'archiduchesse et un ancien serviteur de son père Philippe II; la souveraine des Pays-Bas avait toute confiance en lui, elle lui faisait part de toutes ses impressions, lui demandait conseil et lui confiait ses intérêts. Il y aura donc beaucoup à glaner dans cette publication, pour reconstituer le règne populaire et pourtant si imparfaitement connu des archiducs Albert et Isabelle dans les Pays-Bas catholiques. Dans l'introduction, l'auteur trace une biographie élogieuse de l'Infante; on peut regretter qu'il n'ait pas cru bon de donner un aperçu plus complet sur le contenu des lettres et leur utilité au point de vue historique, d'autant plus

Digitized by Google

que les textes ne sont précédés d'aucun sommaire et qu'une table onomastique n'en facilite pas l'usage. L'annotation est bien sobre, et plus sobres encore les références bibliographiques. Dans un appendice, M. Rodriguez Villa publie quelques relations manuscrites inédites ou peu connues concernant le mariage des archiducs, les fêtes qui eurent lieu à cette occasion et le voyage de la princesse vers les Pays-Bas.

Le discours d'ouverture prononcé à l'université centrale de Madrid par M. Rafaël de Ureña y Smenjaud a été tout à fait remarquable et a le mérite, rare dans un discours d'ouverture, de constituer un instrument de travail de première importance. On a eu le tort de l'imprimer sous un titre qui ne dit rien : *Universidad central. Discours leido en la solemne inauguracion del curro academico de 1906 et 1907* (Madrid, Imprento Colonial 1906. In-4°, 156 p.). Le savant professeur avait pris pour thème : l'évolution des études relatives à l'histoire du droit espagnol. Les travaux juridiques ne manquent pas en Espagne ; les études historico-juridiques étaient déjà en honneur dans la Péninsule, au commencement du XVIe siècle. Cependant, nonobstant l'abondance des matériaux, l'histoire du droit espagnol n'a pas été construite. M. de Ureña invite ses élèves et ses auditeurs à y mettre la main résolument et méthodiquement. Il faudrait, dit-il, commencer par faire une bibliographie critique et complète des sources : codes législatifs, coutumiers, cartulaires et autres compilations ; cette bibliographie, M. de Ureña confesse ne pas être en état de la fournir dès à présent ; mais il a l'honneur d'en avoir conçu le plan et, ce qui plus est, d'avoir contribué à le réaliser dans ses travaux antérieurs comme dans le présent discours. Dans celui-ci, il s'est contenté d'une vue d'ensemble de l'activité déployée par les savants espagnols sur le terrain historico-juridique depuis *Francisco d'Espinosa*, qui vivait du temps de Charles-Quint, jusqu'à nos jours ; mais, au cours de son exposé, l'auteur donne, dans le texte et au bas des pages, en y ajoutant parfois une courte analyse, une riche bibliographie des traités d'histoire juridique parus pendant ces quatre siècles ; plusieurs de ces traités sont encore à l'état de manuscrit ; d'autres, quoique imprimés, sont à peine connus. M de Ureña termine son discours par un vibrant appel à son auditoire : le fil d'or des traditions anciennes, dit-il, la décadence des derniers temps l'a rompu, mais nous devons le reprendre par un travail patient et méthodique, par de longues investigations bibliographiques et des séries de monographies sur toutes les époques de notre civilisation ; nous devons surtout rompre avec l'ancienne coutume de l'enseignement purement académique, pour nous lancer résolument dans la nouvelle voie de la méthode expérimentale et des investigations personnelles.

Comme complément à un travail dont a dit beaucoup de bien : *la Virgen Maria en la Literatura hispana*, le R. P. Ruperto Mª de Manresa, M. C. vient de publier une œuvre sur l'Immaculée Conception, attribuée au bienheureux Raymond Lulle (*Libro de la Concepcion Virginal, atribuido al Beato Raimundo Lull*. Barcelone, Subirana, 1906. In-8°). Cette édition commentée et corrigée n'est pas satisfaisante au point de vue critique. Le

Digitized by Google

R. Père en effet touche à peine la question d'authenticité, si discutée pourtant; d'après lui, l'œuvre serait d'un disciple de Lull, religieux aragonais, quelque peu imbu des doctrines de Scott; il est à regretter qu'il n'ait pas cru utile de prouver sa thèse. Le P. de Manresa a repris l'édition faite à Bruxelles en 1664 par Alonso de Cepeda; mais il a le tort de trop vouloir la « corriger », au risque de changer les idées de l'auteur et sans donner d'autres variantes que celles qu'il tire de son propre fond, alors qu'il aurait pu comparer cette édition à des éditions antérieures, parues en Espagne.

La commune de Villadiego (Burgos) a érigé le 17 octobre dernier une statue au savant augustin Florez (1702-1773). On sait que cet illustre moine a laissé des monuments impérisables dans le domaine de l'histoire et de l'archéologie. Son chef d'œuvre fut l'*España Sagrada* qui constitue un véritable inventaire des antiquités chrétiennes, des sources historiques existant de son temps ou dont le souvenir s'était perpétué jusqu'à lui. L'*España Sagrada* continuée par le P. Manuel Risco avait été publiée une première fois de 1747 à 1775 en 29 volumes; l'Académie royale d'histoire a entrepris depuis une nouvelle édition, dont le tome XV-XVI a paru en 1905 (*España Sagrada, theatro geographico-historico de la Iglesia de España. Origen, divisiones y limites de todas sus provincias, antigüedad, translaciones y estado antiguo y presente de sus Sillas con varias disertaciones criticas.* Madrid, Fortanet, 1905. In-4°, Pes 6). La *Cindad de Dios* du 5 nov. est consacrée presqu'entièrement à la mémoire de l'illustre P. Florez; on regrette de ne pas y trouver une notice bibliographique complète et détaillée sur l'œuvre du savant moine.

En même temps que le magnifique séminaire dont la construction vient de s'achever, l'Évêque de Madrid a inauguré une nouvelle faculté d'Écriture sainte qui conférera le grade de docteur. Le 21 octobre, a eu lieu l'ouverture des cours, qui sont accessibles à tout le monde ; les études seront dirigées par le R. P. Murillo, de la Compagnie de Jésus, un des rares érudits espagnols qui se soient occupés d'études scripturistiques dans les derniers temps. De nombreux articles de sa main sur les questions bibliques ont paru dans le *Razon y Fe ;* il s'y révèle traditionaliste, mais au courant des travaux modernes. Le R. P. Murillo, nous l'espérons, saura rendre vraiment scientifique l'enseignement de l'Écriture Sainte à Madrid. Puisse la nouvelle faculté servir à autre chose qu'à faire de nouveaux docteurs!

La Real Academia gallega, qui vient d'être constituée à Coruña par arrêté royal du 25 août, a pour but de cultiver les Belles Lettres en général; elle s'occupera cependant d'une façon toute spéciale de l'histoire de la Gallicie; elle patronera les investigations personnelles, favorisera les acquisitions, les copies et la conservation de livres, manuscrits et autres monuments relatifs à l'histoire et à la littérature de cette importante province dela Péninsule.

Digitized by Google

— *Décès.* — D. Leopoldo Eguilaz Yanguar, ancien professeur de littérature espagnole à l'université de Grenade, est mort dans cette ville. Le défunt était membre correspondant de l'Académie Espagnole et de la royale académie d'Histoire; il a écrit avec succès sur l'histoire de la littérature. R. Deschepper.

France. — Le troisième volume de la collection des *Textes et Documents pour l'étude historique du christianisme* intitulé : *Tertullien. De Paenitentia. De Pudicitia*, est dû à M. P. De Labriolle, professeur à l'université de Fribourg (Suisse) (Paris, Picard 1906, lxvii-237 pp). L'auteur s'est attaché à donner une traduction très fidèle. Les passages difficiles sont discutés dans une série de notes placées à la suite de l'Introduction. Celle-ci contient une courte biographie de Tertullien (d'après S. Jérôme), la bibliographie concernant les deux traités, et les conclusions générales qui se dégagent de ces documents pour la question épineuse de la pénitence.

Le travail de M. De Labriolle est très solide et très loyal. Voici cependant quelques points sur lesquels je ne partage pas l'avis de l'auteur. Au ch. XII du *De Poenitentia* je suis disposé à reconnaître avec Nöldechen une allusion à une éruption récente du Vésuve, ce qui fixerait la date de composition à 203-204. — Je n'oserais pas dire non plus, en considérant par exemple certains textes du chapitre IX, que dans ce même traité « Tertullien ne fait *aucune allusion* au pouvoir des clefs, que nulle part n'apparaît le prêtre si ce n'est pour implorer Dieu en faveur du pécheur ».

Tertullien, dans son *De Poenitentia*, écrit M. de Labriolle, ne soustrait aucun péché à la pénitence post-baptismale »; d'après le *De Pudicitia* au contraire, il y a des péchés réservés, et le montaniste jette de hauts cris parce que Calliste les déclare rémissibles. Ce changement s'explique, d'après l'auteur, par la défection de Tertullien gagné désormais aux doctrines et aux pratiques ultra-rigoristes. En vérité, ce n'est pas Tertullien qui a changé. Il est incontestable que l'*episcopus episcoporum* a innové en remettant des péchés qu'avant lui on ne remettait pas. Si Tertullien ne parle pas de réservation dans son premier traité, c'est que *non erat hic locus*. Sans doute, il y prouve aux catéchumènes la rémissibilité des péchés par des arguments qui ont une portée générale et qui semblent même, dit le professeur de Fribourg, viser spécialement les cas réservés (*Apoc.* II et III). Mais chez Tertullien, il faut souvent ne pas considérer les arguments en eux-mêmes, mais, sans en tirer toutes les conséquences, les mettre en relation avec le but poursuivi. Dans le *De poenitentia*, Tertullien soutient en droit la thèse de la *rémissibilité*, sans se soucier des exceptions de fait. P. Soens.

— La librairie Letouzey entreprend l'édition d'une nouvelle traduction française, par un religieux bénédictin de Farnborough, de l'*Histoire des Conciles* par Mgr Hefele, continuée par le cardinal Hergenröther. Il est bien inutile de redire ici l'importance capitale de cet ouvrage non seulement pour l'étude des conciles eux-mêmes, mais pour l'histoire des dogmes, du culte, de la discipline, bref pour toute l'histoire ecclésiastique. C'est rendre

Digitized by Google

un service signalé aux lecteurs français qui ne connaissent pas suffisamment l'allemand, que de mettre à leur portée cette œuvre indispensable. Or, la traduction française de M. Delarc est épuisée ; elle était d'ailleurs assez souvent incorrecte et elle ne contenait que la partie écrite par Mgr Hefele lui-même, d'après la première édition. La nouvelle traduction est faite sur la seconde édition allemande qui a été revue et augmentée par Mgr Hefele et par le Dr Knöpfler, et elle comprend aussi les tomes VIII et IX publiés par Hergenröther. De plus, les traducteurs se sont efforcés de mettre le lecteur au courant des travaux les plus récents, au moyen de notes nombreuses et d'appendices, et ils se proposent de continuer la publication jusqu'au concile du Vatican inclusivement. Chaque volume aura sa table de matières, et le dernier volume contiendra en outre une table des matières générale très détaillée qui permettra de se retrouver facilement au milieu de ce monumental travail. De la sorte, cette nouvelle traduction équivaudra à une troisième édition de l'ouvrage. Elle renfermera douze tomes en vingt-quatre volumes in-8 raisin de 500 à 600 p., au prix de fr. 7,50 chacun, soit 180 fr. pour toute la collection. Les volumes ne seront pas vendus séparément.

— En écrivant le volume *Sainte Colette* dans la collection *s Saints* (Paris, Victor Lecoffre, 1907, 190 p.), M. André Pidoux a principalement raconté l'histoire de la réforme séraphique et retracé son extension géographique pendant la vie de la grande réformatrice du xve siècle (1381-1447), qu'on trouve à la fin de l'ouvrage (chap. X, pp. 183, sv.). Au lieu de la simple nomenclature des sources et des travaux hagiographiques consultés, on eût désiré, en guise d'introduction, une brève étude critique sur les sources littéraires, spécialement sur les écrits d'Alard ou Alain de la Baume, de Pierre de Vaux et de Sœur Périne, confidente de la Sainte. C'est en effet, sur leur autorité, que se base M. A. Pidoux, pour recevoir sans discussion tous les faits surnaturels dont foisonne son récit. On eût vu également avec plaisir, dans le cours du travail, pour justifier l'exposé, quelques références précises aux sources (le titre complet n'en est donné nulle part). — L'œuvre, cependant, met dans un beau relief l'austère figure de la vierge de Corbie.

— Sous le titre *Collection de la bibliothèque des Exercices de Saint Ignace*, les PP. H. Watrigant et P. Debuchy, S. J., réunissent des documents et des études destinés à « faire connaître peu à peu tout ce qui intéresse » ce livre fameux. Dans le deuxième fascicule récemment paru (Enghien, Bibliothèque des Exercices, rue des Augustins, 1906. In-8, 52 p.), le P. Debuchy republie, en l'annotant, la relation du P. Honoré Chaurand sur *La maison de retraites de Vannes au XVIIe siècle* déjà publiée au t. XXIII des *Documents inédits sur la Compagnie de Jésus*.

— Le 13 avril 1546, un projet fut soumis aux Pères du Concile de Trente portant la rédaction en latin et en langue vulgaire « par des hommes doctes » d'un catéchisme « pour l'instruction des enfants et des adultes

Digitized by Google

ignorants». Une commission fut nommée pour réaliser ce projet ; mais c'est seulement en 1566 que parut le Catéchisme, avec l'approbation et sur l'ordre de Pie V (*Catechismus ex decreto concilii Tridentini ad parochos Pii V jussu editus*). De fait, « c'est un exposé doctrinal, succinct et complet, clair et sagement conduit, à l'usage des curés, comme son titre l'indique, pour leur fournir les éléments essentiels de la science qu'ils doivent posséder, et leur faciliter surtout soit la prédication, soit l'enseignement catéchétique ». Depuis la fin du XVIe siècle, la science théologique a progressé. Des dogmes nouveaux ont été proclamés ; le Concile du Vatican a ajouté des précisions nouvelles à l'enseignement traditionnel. Et de nos jours, quel mouvement d'idées en matière théologique ! La notion même du dogme et celle de la foi sont soumises à de bruyants débats. Il y avait donc lieu d'essayer de mettre à jour le magistral exposé de la doctrine chrétienne publié sur l'initiative du Concile de Trente, pour permettre à la génération chrétienne actuelle d'en tirer encore tous les avantages qu'en ont tirés les générations précédentes, sans rester cependant en dehors du mouvement d'idées qui emporte nos contemporains. C'est ce qu'a tenté de faire M. le chanoine G. Bareille, en publiant, chez J. M. Soubiron à Montréjeau, une explication nouvelle du fameux Catéchisme (*Le Catéchisme romain ou l'enseignement de la Doctrine chrétienne. Explication nouvelle*). Elle doit comprendre quatre parties correspondant à peu près aux divisions du Catéchisme romain. Chaque partie comprendra deux volumes, et un neuvième volume donnera les tables générales des matières.

Le premier volume vient de paraître (Tome I. *Première partie* : *Le Symbole*. I. 1906, In-8, xxx-638 p.) Il mérite bien d'être signalé dans cette *Revue d'histoire ecclésiastique*. L'*Introduction* (p. 1-79) est consacrée à l'histoire de la catéchèse et du catéchisme jusqu'au Concile de Trente. C'est une adaptation des articles *Catéchèse* et *Catéchisme* du *Dictionnaire de théologie catholique* de Vacant. Le corps même de l'ouvrage renferme plusieurs chapitres historiques sérieusement écrits. Ainsi, les trois premières leçons sont consacrées à l'histoire du symbole des Apôtres, des autres symboles et des professions de foi d'Hormisdas, de Léon IX, etc. Les deux premières leçons notamment ont été bien mises au courant des progrès de la critique. Le Catéchisme romain reproduit la légende de Rufin sur la composition du symbole. M. Bareille s'est bien gardé de la conserver, et il expose très sagement en quel sens l'appellation symbole *des Apôtres* a un fondement historique. Signalons encore les deux leçons (cinquième et sixième) sur le dogme et les deux autres (septième et huitième) sur la foi. L'auteur y a tenu grand compte des controverses actuelles ; il expose et apprécie les théories de MM. Sabatier, Loisy, Le Roy sur la notion du dogme, et celles de MM. Loisy, Blondel, Tyrrell et Laberthonnière sur la notion de la foi. Sa critique est d'ordinaire large ; mais il est bien difficile en pareille matière de toujours saisir exactement une pensée qui ne s'est pas encore suffisamment précisée elle-même. Notons enfin les leçons seizième et dix-septième sur l'histoire du dogme de la Trinité dans la Bible et dans les premiers siècles.

Digitized by Google

Nous n'hésitons pas à recommander ce premier volume du manuel de M. Bareille, spécialement aux laïcs éclairés désireux de s'instruire sur leur religion. Il ne renferme assurément pas le dernier mot de la critique sur les questions dogmatiques. Au moins, il les expose avec compétence et en tenant compte des préoccupations du jour.

— Précédemment la RHE (t. VII (1906), pp. 690-693) a publié une recension de M. A. Houtin, *La question biblique au XXe siècle*. Depuis lors, la librairie Nourry a mis en vente toute une série d'opuscules (L'abbé Jean Le Morin, *Vérités d'hier. La théologie traditionnelle et les critiques catholiques*. Paris, 1906. In-8, xix 344 p. F. 3,50 ; l'Abbé Jehan de Bonnefoy, *Les leçons de la défaite ou la fin d'un catholicisme*. Paris 1907 In-12, 115 p. F. 1,25 ; W. Gibson, *L'Église libre dans l'État libre. Deux idéals : Lamennais et Grégoire*. Paris, 1907. In-12, 111 p F. 1,25) etc., émanant de « catholiques croyants », mais visant principalement à combattre l'organisation et la doctrine traditionnelles de l'Église. S'ils renferment quelques idées justes, dans leur ensemble ces travaux sont loin d'avoir le caractère scientifique et le désintéressement politique qu'ils affichent.

— Le précieux *Manuel de bibliographie historique*, laissé inachevé par A. Molinier vient d'être complété d'une *Table générale des sources de l'histoire de France des origines aux guerres d'Italie (1494)* (Paris, Picard, 1906. In-8 vii-218 p. Prix : 5 francs). L'auteur, M. Polain, a réparti en une seule série alphabétique les noms de personnages et de lieux, les événements historiques, les titres des chroniques et écrits anonymes dont on ne peut indiquer les auteurs avec sûreté, etc. Dans chaque article, les diverses indications sont aussi distribuées par ordre alphabétique. M. Polain n'a pas cru possible de se conformer au plan qu'avait esquissé A. Molinier : c'est ainsi que Charles de Sainte-Maure, seigneur de Nesle, n'est cité que sous la rubrique *Charles* et qu'aucun renvoi à cette rubrique n'est fait aux mots Sainte-Maure ou Nesle. De même Jean Crabbe, abbé des Dunes, n'est mentionné qu'au mot *Crabbe*, et non pas à ceux de Jean et de Dunes. Cette grave lacune a été prévue ; et M. Polain a allégué, pour s'en excuser, des motifs d'ordre économique, indépendants de sa volonté. Quoique imparfait, cet instrument de travail, sera vivement apprécié de tous ceux qui s'occupent d'érudition. G. M.

— Qui étudie la royauté française sous le règne de Louis XV, rencontre partout un faste choquant et voit se dérouler sous ses yeux une série de scandaleuses affaires. Mais qu'il pénètre dans la vie intime du palais de Versailles ; il y assistera à un spectacle bien consolant et trop peu remarqué : la famille royale réparant par ses mérites cachés les fautes affichées de son chef. Ce ne sera pas le moindre mérite de M. Geoffroy de Grandmaison, d'avoir écarté le voile qui nous dérobait ce spectacle, dans la vie de *Madame Louise de France, la Vénérable Mère Thérèse de Saint-Augustin* (1737-1787) (Paris, 1907. Collection *Les Saints*). Ce n'est pas une contribu-

Digitized by Google

tion nouvelle à l'histoire de la Révolution, qu'il nous apporte, mais une vie intime, refaite dans son cadre topographique et social. Les documents nouveaux utilisés par l'auteur, entre autres la correspondance de son héroïne et de nombreux manuscrits conservés en France et au Vatican, lui ont permis de mettre au point la biographie déjà mainte fois faite de la célèbre fille de Louis XV. P. D.

— M. Georges Doublet, ancien membre de l'École d'Athènes, professeur au Lycée de Nice, consacre une étude, menée avec beaucoup de méthode et de conscience, au cahier de notes qui a servi au P. Jean-Baptiste Suriau, de l'Oratoire, à préparer le Carême qu'il prêcha à la cour de Louis XV, en 1719, un an après Massillon. M. l'abbé Bernard, qui a consacré un gros volume à la prédication au XVIIIe siècle (*Le sermon au XVIIIe siècle*. Paris, 1901) avait négligé les plans et les esquisses de ce Carême, conservés aux archives départementales des Alpes maritimes (fonds de l'évêché de Vence, G. 63). Ils fournissent à M. Doublet la matière de son intéressante brochure (*Le Petit Carême de Suriau, 1719, d'après les documents des archives des Alpes maritimes*. Nice, impr. Malvano, 1906). Ces notes permettent d'assister à la « cuisine » du sermon : d'abord à l'élaboration du plan général, dont Suriau ébauche plusieurs projets; puis à l'apprêt de chaque discours. L'orateur propose divers développements d'une même idée ; la rédaction définitive n'en offre, naturellement, qu'un seul. La mise au net reste muette sur bien des références, et ne trahit pas les créanciers du sermonnaire. « Quinze pages du cahier sont pleines de notes prises, en vue du deuxième point du sermon (*Sur les tentations des rois*), tantôt dans *Télémaque*, tantôt dans La Bruyère, tantôt dans Balzac; ailleurs, c'est aux Livre saints qu'il recourt, ou bien à « Bossuet *Orléans* », ou bien à « Bossuet, *Reine d'Angleterre* » ; ailleurs il cite « madame de Montansier » ; ailleurs « Conti » (p. 22). Il ne craint pas d'adapter à son éloquence d'assez longs passages de celle de ses contemporains. En dehors de Bossuet, il met à contribution Bourdaloue, Mascaron, Fléchier, Fénelon et son prédécesseur à la cour, Massillon. Il trouve, dans Brantôme, « un mouvement » oratoire; dans Boileau, quelques bribes; dans Bayle le sceptique, une idée. Mais il fréquente surtout la Bible, comme il est séant à un prédicateur.»

Les cahiers de notes trahissent la manière de composer, d'insérer, d'intercaler, d'emprunter : « Je présenterai ce soir-là mon sermon : *bonum est nos hic esse*. Mais j'y glisserai le plus adroitement possible l'Évangile, en sorte qu'il paraîtra une homélie. Par exemple, à l'endroit du *bonum est*, j'ajouterai : *faciamus hic tria tabernacula*. A propos des cœurs infidèles, je me servirai de quelques morceaux de Davaze [oratorien] sur l'Ascension... » (p. 55). Ailleurs on saisit le travail de composition personnelle. Avant de parler, Suriau multiplie les images et redouble les mots; mais quand il rédige, il élimine le superflu et condense les idées. L'orateur prépare soigneusement ses apostrophes au Roi et il n'a garde d'oublier que ce roi auquel il s'adresse, est un enfant de dix ans. « Je mettrai toujours, écrit-il sur une page de son cahier, une histoire de l'Écriture, de quelque roi, histoire naïve, que le Roi

Digitized by Google

comprenne bien, et contée naïvement » (p. 34). Ces histoires naïves abondent, et aussi les allusions fréquentes aux héros de Télémaque et à d'autres ouvrages de pédagogie royale. On saisit çà et là quelques allusions à des événements ou à des situations que l'auteur avait sous les yeux ou dans la mémoire, allusions qui n'apparaissent que vaguement dans le texte imprimé. Les mœurs de la cour du Régent le préoccupent, quand il écrit « Des sources de la corruption des mœurs en France ». Néanmoins, le Régent s'entend attribuer par l'orateur « toutes les vertus, tous les caractères, la douceur et la fermeté, la bonté et la justice... » (p. 43.) Le maréchal de Villeroy et Fleury, l'un gouverneur, l'autre précepteur du jeune prince, reçoivent leur part d'éloges. Peu d'allusions à l'état du royaume, en 1719 ; mais sans cesse l'orateur parle des deuils qui ont frappé cet enfant. Il évoque la cour de Louis XIV « florissante autour de son auguste maître, et tant d'héritiers prochains de sa couronne.... votre aïeul si respectable,... votre père si pieux,... votre auguste mère et un tendre orphelin... dans un clin d'œil tout a disparu comme un songe... une même pompe funèbre les a conduits au tombeau... »

L'année même où il avait prononcé son Petit Carême de 1718, Massillon devint évêque de Clermont, et l'année suivante, il fut reçu à l'Académie française. Suriau attendit huit ans avant d'obtenir le siège de Vence, et quinze ans avant d'entrer à l'Académie. J. V.

— M. Edmond Biré, à qui l'on doit tant d'études remarquables sur le XIXe siècle, vient de publier, à la librairie catholique d'Emmanuel Vitte (Lyon et Paris, 1907), un nouveau volume qui est consacré à *Chateaubriand, Victor Hugo et H. de Balzac*. C'est un recueil d'articles qu'il a écrits de 1892 à 1905 et dont plusieurs lui ont été inspirés par des ouvrages plus ou moins récents sur ces trois auteurs. Les lecteurs de la *Revue d'histoire ecclésiastique* trouveront là des pages qui sont de nature à les intéresser vivement : ainsi dans la première partie (Chateaubriand et sa sincérité religieuse ; ses rapports avec Lacordaire ; l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, etc.) et dans la troisième (le prêtre dans les romans de Balzac).

Nous recommandons également à leur attention les *Pages choisies* de Louis Veuillot, qui ont paru à la même librairie (1906). C'est une anthologie faite, et bien faite, par M. A. Albalat : elle est précédée d'une *introduction* où l'auteur définit habilement le rôle du grand polémiste et du grand écrivain catholique.

Des mêmes presses est sorti, en 1907, un ouvrage qui est aussi à mentionner : *Mgr Gonindard, Œuvres choisies, précédées d'une notice biographique* par le R. P. M. J. Ollivier, des Frères Prêcheurs. G. D.

— C'est avec plaisir que nous signalons les deux beaux volumes de M. l'abbé Ch. Vandepitte (*Notre vieille Flandre depuis ses origines. Esquisses et documents politiques, religieux et sociaux sur la Flandre-Française y compris le Hainaut-Français et le Cambrésis*. Lille, A. Taffin-Lefort, 1905-1906. 2 vol. in-8, XXXII-398 et 539 p.). Après avoir exposé les conditions physiques de la Flandre, l'auteur retrace les vicissitudes poli-

Digitized by Google

tiques, la vie intellectuelle et intensément religieuse de la Flandre française, depuis le début de l'ère chrétienne jusqu'à la Révolution française inclusivement.

Richement informé, M. Vandepitte ne donne que rarement ses références. Il s'est contenté de placer, en tête de l'ouvrage, une abondante bibliographie, où l'on regrette cependant le manque d'indications pour la tomaison, le lieu et la date de publication des ouvrages, ainsi que la confusion entre les matériaux historiques et les instruments bibliographiques. On pourrait d'ailleurs signaler quelques lacunes par exemple, P. Allossery, *L'intervention flamande à Cambrai, dans la querelle des investitures*, dans le *Compte rendu du Congrès archéologique et historique tenu à Bruges du 10 au 14 août 1902*, publié par L. de Foere, pp. 380-394 (Bruges, 1903) et A. Cauchie, *La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai* (Louvain, 1890-1891). L'auteur aura connu trop tard, pour pouvoir en profiter, les publications de M. l'abbé H. Dubrulle, notamment *Cambrai à la fin du moyen âge (XIIIe-XVIe siècles)* (Lille, 1904). C'est sans doute par suite d'une erreur typographique qu'on lit (t. I, p. 230 n. 1) qu'avant l'arrivée de l'archiduc Albert, « la Flandre s'adressait au nonce de Pologne... » En tout cas, nous avons aujourd'hui bien d'autres renseignements sur l'origine et l'organisation de la nonciature de Flandre. Nous n'insisterons pas d'ailleurs sur ce point; car l'auteur reconnaît lui-même n'avoir pas « indiqué les sources dans la première partie de son travail avec le même soin que dans la seconde ». — A la fin de chaque volume, on trouve un certain nombre de pièces justificatives, dont quelques unes sont publiées pour la première fois.

Dans l'exposé, l'auteur retrace la série des faits dans l'ordre chronologique, mais, chemin faisant, il donne de nombreux aperçus sur les aspects de la civilisation en Flandre : généralement un ou plusieurs points particuliers de l'histoire sont développés sous forme d'appendice dans la seconde partie de chacun des 16 chapitres qui composent l'ouvrage. Une table alphabétique des matières, à la fin du second volume, permet de recourir à cet ouvrage comme à un précieux répertoire des faits concernant le Cambrésis, le Hainaut et la Flandre française. Dans une lettre préface, M. le chanoine L. Salembier, professeur d'histoire ecclésiastique aux Facultés catholiques de Lille, a exprimé, en termes très élevés et avec une grande chaleur de sentiments patriotiques et religieux, sa vive admiration pour ce livre.

— Voici enfin paraître une œuvre importante annoncée depuis longtemps déjà sur un sujet d'une douloureuse actualité : *L'épiscopat français depuis le Concordat jusqu'à la Séparation (1802-1905)* Ouvrage publié sous la direction de la Société bibliographique avec le concours de 90 collaborateurs diocésains et une introduction par Mgr Baunard (Paris, Librairie des Saints-Pères, 83, Rue des Saints-Pères, 1907. In-4, xvi-720 p.). Sans compter l'intérêt historique que ce travail offre en lui-même, il constituera un précieux instrument bibliographique pour l'étude de l'histoire religieuse de la France jusqu'à nos jours. Les diocèses sont rangés par ordre alphabétique.

Digitized by Google

L'on donne pour chacun la série chronologique des prélats avec une courte notice historique, suivie de l'indication des armoiries et de la bibliographie des œuvres du dit prélat (voir p. e. la Bibliographie de Mgr Douais, pp. 122-124), des biographies et des monuments artistiques consacrées antérieurement à le faire connaître. Dans une introduction de ton très élevé, Mgr Baunard a souligné les caractères de cette entreprise et relevé le rôle général de l'épiscopat français au XIXe siècle.

— Le *Bulletin de l'Académie Delphinale* (IVe série. Tome XIX. 1905) a commencé une *Histoire de la réunion de Vienne à la France* (1328-1454) due à la plume érudite de M Cl. Faure. Ce début nous expose les querelles entre l'archevêque de Vienne et les gens du roi et s'arrête en 1401, au moment où Charles VI fait rendre à l'archevêque la juridiction temporelle de Vienne, au doyen et au chapitre le château de Pipet et la maison forte des Canaux.

La *Société littéraire, historique et archéologique de Lyon* a entrepris la publication d'un *Bulletin* trimestriel. Le tome I, de 388 pages, embrasse les deux années 1904 et 1905. On y peut signaler, tout d'actualité en 1907, le récit d'*Un Pèlerin Lyonnais à Rome et à Lorette en 1749*, M. Visse, qui fut directeur et supérieur du séminaire Saint-Irénée, à Lyon. H. & L. Vaganay.

— Le comité directeur de la *Société de l'histoire de la Révolution de 1848* a voté la publication des *Procès-verbaux de la Commission des travailleurs de l'Assemblée Constituante* et la fondation d'un cours de travaux pratiques au Collège libre des Sciences sociales à Paris, rue Danton.

L'organisation de la *Société de l'histoire de l'art français* a été complètement transformée. Quoique poursuivant la publication des *Nouvelles Archives de l'art français*, la Société subventionnera ou encouragera les travaux de catalogue, la confection d'inventaires et les reproductions graphiques d'œuvres d'art. Elle tiendra des séances mensuelles. Dès maintenant, elle se compose d'un comité-directeur de 15 membres, renouvelables annuellement par tiers, d'un président, M. J. Guiffrey, d'un vice-président, M. André Michel, d'un secrétaire général, M. Pierre Marcel, d'un secrétaire-adjoint M. P. A. Lemoine et d'un trésorier, M. A. Tuetey.

Sous le titre de *Pro Alesia*, vient de paraître une revue mensuelle des fouilles d'Alise et des questions relatives à Alesia (Paris, Colin. Un an, 6 fr.)

La librairie Reinwald-Schleicher publie une nouvelle revue mensuelle intitulée *La Revue intellectuelle des faits et des idées, organe rationaliste*, qui donnera « la synthèse mensuelle du mouvement intellectuel suivant l'enchaînement même des connaissances humaines, une esquisse méthodique des travaux qui s'accomplissent dans tous les domaines de la science et une critique impartiale des faits et des œuvres qui se produisent ».

M. François Emmanuelli, bibliothécaire de la Bibliothèque de Cherbourg, a fondé une revue mensuelle, la *Revue de Cherbourg et de la Basse-Normandie*.

Digitized by Google

Parmi les cours qui seront faits pendant l'année scolaire 1906-1907 à l'Ecole des Hautes Études, il faut citer ceux de M. A. Longnon sur *Les noms de lieu de la France, leur origine, leur signification, leurs transformations (noms d'origine ecclésiastique)* et sur *Les noms de lieu du territoire de Belfort ;* ceux de M. D. Serruys, *Recherches sur la tradition manuscrite, le texte et les dérivés de l'Histoire ecclésiastique de Socrate* et *Recherches sur la Chronique d'Hippolyte de Rome et sur quelques ouvrages qui en dérivent ;* celui de M. Héron de Villefosse, *Les inscriptions religieuses de la Gaule ;* celui de M. Abel Lefranc, *Études sur l'Institution chrétienne de Calvin (éd de 1541) ;* ceux de M. Lambert, *Explication du livre de la Genèse et du livre des Psaumes ;* celui de M. Mispoulet, *Les institutions et l'épigraphie du IVe siècle de notre ère.*

La librairie Laurens publie, sous le titre *Les grandes institutions de France*, une série de volumes qui sont ainsi distribués : *L'Institut de France* par les secrétaires perpétuels des diverses Académies ; *La Bibliothèque Nationale* par H. Marcel, H. Bouchot, E. Babelon, P. Marchal, C. Couderc ; *La Manufacture des Gobelins* par J. J. Guiffrey ; *La Manufacture de Sèvres* par G. Lechevallier-Chevillard ; *La Monnaie* par F. Mazerolle.

D'après un décret du Conseil d'État, les musées des départements ou des villes pourront être, tout comme les musées nationaux, investis de la personnalité civile. Les conseils d'administration se composeront de conseillers généraux ou municipaux, de membres désignés par le ministre et le préfet, de membres élus par les précédents, en raison de leur compétence. Cette mesure aura pour conséquence de favoriser la conservation et l'enrichissement des collections provinciales et de servir les intérêts de l'art dans les départements.

Rue Saint-Jacques, à Paris, a été ouvert un musée dans l'Institution nationale des Sourd-Muets. On y trouve exposées les œuvres d'art uniquement exécutées par des sourds-muets, élèves ou anciens élèves de l'établissement.

Le sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts a fait approuver un projet portant la création d'un *Musée de l'art de la Renaissance française* dans les salles du château d'Azay-le-Rideau, récemment acquis par l'État.

Sur l'initiative de la *Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, se tiendra à Dunkerque, en juillet 1907, un congrès des Sciences historiques qui réunira les érudits qui s'occupent de l'histoire du Nord de la France et de la Belgique. Par une innovation heureuse, les résumés sommaires des communications seront envoyés aux adhérents quelques mois avant la réunion définitive, afin que les séances du congrès soient employées à des discussions approfondies. G. M.

— *Nominations.* — M. Rambaud, ancien membre de l'École française de Rome, a été nommé professeur au collège Sainte-Barbe, à Paris.

M. Halphen, ancien membre de l'École française de Rome, est devenu secrétaire de la *Revue historique.*

Digitized by Google

Au collège de France, M. Monceaux a été chargé de remplacer, dans la chaire d'histoire latine, M. Gaston Boissier, qui a pris son éméritat. La chaire des langues et littératures de l'Europe méridionale a été donnée à M. Morel-Fatio en remplacement de M. Meyer ; le maintien de la chaire d'histoire des religions, vacante par la mort d'Albert Réville, a été voté sans désignation du titulaire.

A l'université de Paris, M. Guignebert est chargé d'un cours d'Histoire du christianisme (origines et moyen âge) et M. Rébelliau d'un cours d'histoire des idées religieuses du XVIe siècle à nos jours. — M. Legouis, chargé de cours à la Faculté des Lettres de Paris, y a été nommé professeur de langue et de littérature anglaises à la place de M. Beljame, décédé.

M. Vidal de la Blache a été nommé membre de l'Académie des sciences morales et politiques (section d'histoire), en remplacement de M. A. Sorel.

A la bibliothèque nationale, ont été nommés conservateur aux imprimés, M. Letort et conservateur-adjoint au cabinet des estampes, M. Courboin.

G. M.

— *Décès.* — M. Gustave Ducoudray, professeur honoraire de l'Université, auteur de nombreux manuels classiques d'histoire et de géographie. Il a publié en 1902 un livre sur *Les Origines du Parlement de Paris aux XIIIe et XIVe siècles* (Paris).

M. l'abbé A. de Meissas, ancien aumônier militaire et aumônier du Collège Rollin, à Paris. En 1904, il avait obtenu du Ministre de l'Instruction publique l'autorisation de faire à la Sorbonne un cours libre de patristique. Citons parmi ses ouvrages : *Histoire Sainte comprenant l'Ancien et le Nouveau Testament* (Paris, 1869); *Journal d'un aumônier militaire* (Paris, 1872); *Monsieur Renan apologiste malgré lui* (Paris, 1879); *Évangélisation des Gaules* (Paris, 1878-1882).

M. Alexandre Beljame, professeur de langue et de littérature anglaises à la Faculté des lettres de Paris, ancien maître de conférences à l'École normale, pour lequel on créa la chaire de littérature anglaise à la Sorbonne. Il a publié de nombreux ouvrages qui tous ont trait à l'enseignement classique et à la littérature anglaise.

M. P. Colrat de Montrozier, président de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

M. Gabriel Monavon, doyen de l'Académie Delphinale.

Le R. P. Xavier Pouplard, S. J., connu pour sa *Notice sur le Serviteur de Dieu, le R. P. Claude de la Colombière de la Compagnie de Jésus, directeur de la Bienheureuse Marguerite-Marie et apôtre de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus.* (2e éd., Lyon, 1875.)

M. A. Himly, membre de l'Institut, décédé à l'âge de 83 ans. Né à Strasbourg en 1823, il suivit les cours de l'École des Chartes et se fit recevoir agrégé d'histoire et docteur-ès-lettres. Il devint ensuite professeur de géographie à la Faculté des lettres de Paris dont il était le doyen depuis 1881. Savant apprécié, il a publié : *Wala et Louis le Débonnaire* (Paris, 1849); *De Sancti Romani Imperii nationis germanicæ indole atque juribus per medii ævi præsertim tempora* (Paris, 1849); *De la décadence carlovingienne* (Paris,

Digitized by Google

1851); *Histoire de la formation territoriale des Etats de l'Europe centrale* (Paris, 1876; — 2e éd., 1894).

M. Henri Bouchot, ancien élève de l'École des Chartes, conservateur du cabinet des estampes à la Bibliothèque Nationale, membre libre de l'Académie des Beaux-Arts Il s'était fait une place éminente parmi les érudits par ses travaux sur l'histoire de la gravure, sur les portraitistes au crayon de la Renaissance et sur diverses périodes de l'art français.

M. Gaston le Courtois du Manoir, président de la Société des Antiquaires de Normandie.

M. E.-D. Glasson, membre de l'Institut, professeur à la faculté de droit de Paris, doyen honoraire de la même Faculté. Il est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur l'histoire du droit et des institutions.

M. A. Christian, mort a Corcelles (Rhône) le 18 septembre, à 68 ans, ancien directeur de l'Imprimerie nationale dont il a écrit l'histoire.

Le R. P. J. M. Orhand S. J., mort à Florennes (Belgique) vers le milieu de novembre, à l'âge de soixante-douze ans. Il a écrit les deux ouvrages suivants : *Un admirable inconnu. Le Révérend Père Étienne de Carheil S. J.* (Paris, 1887); *Le R. P Pillon, de la Compagnie de Jésus et les Collèges de Brugelette, Vannes, Sainte-Geneviève, Amiens, Lille* (Paris, 1888). G. M.

— M. Ferdinand Brunetière, directeur de la *Revue des Deux Mondes* et membre de l'Académie française, est mort à Paris le 9 décembre, à l'âge de cinquante-sept ans. La France perd en lui l'un des esprits qui l'ont honorée le plus hautement dans ces dernières années. Il s'est fait sa réputation, une réputation solide et brillante, surtout dans la critique littéraire et le professorat, mais il appartient également à l'histoire religieuse du xixe siècle, et ce nous est un devoir de rappeler la chose sommairement à nos lecteurs.

Son activité intellectuelle, disons-nous, s'est dépensée spécialement dans l'étude des questions littéraires, mais il a été beaucoup plus qu'un simple critique ou, si l'on veut, le critique, chez lui, apparait toujours doublé d'un philosophe et d'un moraliste. Il avait une idée très élevée et très noble de la profession où il s'était engagé, et il n'a jamais cessé de proclamer que le but de toute enquête sur les écrivains de France ou d'ailleurs était de leur assigner des rangs, de les juger et de les classer. Entré dans le monde des lettres à une époque de positivisme philosophique et d'énervement moral (cela se passait aux environs de 1875), il a osé prendre une attitude nettement tranchée de spiritualiste. Il a combattu toute littérature qui lui semblait être corruptrice des intelligences et des volontés. Il a dénoncé l'artificiel et l'individuel dans l'art, pour ne s'incliner que devant la beauté du vrai, du vrai largement humain. Ayant à parler des auteurs du présent ou du passé, toujours il s'est interdit de les apprécier d'après l'humeur du moment et ses goûts personnels; toujours il a prétendu ne les apprécier que suivant des principes généraux et immuables. Penser et écrire de la sorte n'était certes point banal en un temps d'épicurisme littéraire comme le nôtre; mais surtout cela était grand, cela était juste et cela était chrétien. Aussi fallait-il s'attendre à une conversion de la part de cet homme qui avait un tel soin de poser, au sujet de toute production d'art, la question de sa valeur morale

Digitized by Google

ou sociale. On sait quelles ont été ses raisons de croire et comment il a établi la nécessité morale ainsi que la convenance sociale du christianisme. On sait aussi le précieux concours que l'apologétique religieuse a trouvé dans cet écrivain éloquent qui déjà, avant son retour à l'Église, s'était imposé à l'admiration et de son pays et de l'étranger. Lorsque, dans ses *Discours de combat* (Paris, 1900) ou d'autres publications récentes, il expliquait sa conversion, on revoyait toujours l'esprit aux larges horizons et aux vastes concepts, le penseur à l'érudition étendue et forte, l'orateur qui, mieux qu'aucun de ses contemporains, attirait et entraînait par l'intelligente ordonnance et la belle clarté de ses raisonnements.

Répétons-le pour terminer : Brunetière, écrivain religieux, n'est pas seulement dans ses derniers livres ; il est aussi et même souvent dans tel ou tel des nombreux articles qu'il a surtout donnés à la *Revue des Deux Mondes* et qu'il a recueillis sous les titres de : *Histoire et littérature* (3 vol. Paris, 1884-1886), *Questions de critique* (Paris, 1890), *Études critiques sur la littérature française* (6 séries. Paris, 1880-1898), etc. G. D.

— M. Albert Réville est mort à Paris, le 24 octobre, à l'âge de quatre-vingts ans. Il fit ses études de théologie protestante à Genève ; puis il exerça le ministère pastoral dans différentes églises en France et à Rotterdam, jusqu'en 1872, époque où, l'évolution de ses idées dans le sens du protestantisme libéral français l'ayant amené à un trop profond désaccord avec la doctrine qu'il devait enseigner, il crut devoir résigner ses fonctions de pasteur protestant. En 1862, il était devenu docteur de l'université de Leyde. En 1880, il fut nommé professeur d'histoire des religions au Collège de France, et en 1889, à la mort d'E. Havet, il devint président de la section des Sciences religieuses à l'École des Hautes-Études. Rappelons quelques-uns de ses principaux ouvrages : *De la Rédemption. Études historiques et dogmatiques* (Paris, 1859) ; *Études critiques sur l'évangile selon S. Matthieu* (Leyde, 1862) ; *La « Vie de Jésus » de M. Renan devant les orthodoxies et devant la critique* (Paris, 1864) ; *Histoire du dogme de la divinité de Jésus-Christ* (Paris, 1868 ; 2e éd., 1904. Cfr RHE. 1904, t. V, p. 675-679) ; *L'enseignement de Jésus-Christ comparé à celui de ses disciples* (Paris, 1870) ; *Prolégomènes de l'histoire des religions* (Paris, 1880) ; *Histoire des religions. Les religions des peuples non civilisés. Les religions du Mexique, de l'Amérique Centrale et du Pérou. La religion chinoise* (Paris, 1883-1888, 5 vol.) ; *Jésus de Nazareth. Études critiques sur les antécédents de l'histoire évangélique et la vie de Jésus* (Paris, 1896, 2 vol.). M. A. Réville a écrit de nombreux articles dans la *Revue de l'histoire des religions*, la *Revue des deux mondes*, la *Revue de théologie et de philosophie chrétienne*.

Grèce. — Le Νέος Ἑλληνομνήμων de M. Spyridion Lambros continue à publier des textes intéressants pour l'histoire de l'Église et de la littérature byzantine. Dans la première livraison de 1906, signalons la lettre du cardinal Bessarion à Constantin Paléologue, éditée d'après le Codex Marc. 533. Par son importance et son étendue, cette lettre mérite bien l'épithète d' ὑπόμνημα que lui donne M. Lambros. Le savant écrivain fixe la date de

Digitized by Google

sa composition entre les années 1443 et 1446, et soutient que le programme politique, militaire et économique développé dans ce mémoire par Bessarion, dérive du programme que Georges Gémiste Pléthon adressait à Théodore Ier Paléologue, despote du Péloponèse (1388-1407). Ce document révèle l'ardent patriotisme du cardinal Bessarion et sa culture littéraire. — Une autre dissertation est consacrée à Mélétios de Janina, métropolite de Naupacte et Artes, puis d'Athènes, mort en 1714. Il est connu dans l'histoire de la littérature néo-hellénique par sa Γεωγραφία παλαιά τε καὶ νέα, en quatre volumes, publiée à Venise en 1807 et surtout par son Ἐκκλησιαστικὴ Ἱστορία, en trois volumes, éditée à Vienne en 1783-1784. Dans sa dissertation, M. Lambros s'attache surtout à mettre en lumière la science archéologique du savant écrivain et les renseignements qu'il donne sur les antiquités grecques de son temps. — La seconde livraison de cette année contient le texte grec de la Vie de saint Nicon Metanoïte (cette épithète lui a été attribuée à cause de ses prédications sur la pénitence aux fidèles). La Vie de Nicon offre de l'intérêt pour l'étude des événements du xe siècle dans le Péloponèse. Des écrivains tels que Hopf, Hertzberg, Gregorovius, ont mis en lumière sa valeur historique. Une version latine a paru dans la *Veterum Scriptorum amplissima collectio* de Martène et Durand, et a été reproduite en partie par Migne dans la Patrologie grecque. M. Lambros a été assez heureux pour découvrir au mont Athos, dans le monastère de Kotloumousios, le texte grec de cette Vie écrite par l'évêque Parthénios en 1630. — A signaler dans les deux livraisons, la continuation du catalogue des codices grecs de la bibliothèque de la Chambre des Députés à Athènes, et les σύμμικτα, ou petites notices concernant l'histoire religieuse et littéraire de Byzance.

M. S. Lambros a découvert à Héraclée, dans la bibliothèque de Monseigneur Evménios, évêque de Crète, un codex des homélies de Philothée, patriarche de Constantinople. Le codex appartient au xve siècle. Le professeur Triantaphyllides avait déjà édité plusieurs homélies de Philothée.

On doit à M. Ézéchiel Vladimiotes une brochure intitulée : Ὁ κατὰ Κυρίλλου τοῦ Λουκάρεως οἰκουμενικοῦ Πατριάρχου ἄδικος ἀναθεματισμός (Athènes, Sakellarios, 1906. In-8, 20 p.). On y trouve un plaidoyer en faveur de l'orthodoxie de Cyrille Lucaris, dont l'auteur retrace la vie, en s'efforçant de démontrer qu'il n'a jamais adhéré aux doctrines du protestantisme.

Sur l'histoire contemporaine de l'Église grecque et son organisation, on consultera avec profit le premier volume d'un récent ouvrage du même auteur : Ἐκκλησία καὶ πολιτεία · περιληπτικὸν ἱστόρημα (Athènes, Sakellarios, 1906, In-8, ζ'-68 p.). L'auteur, après avoir indiqué les caractères distinctifs du catholicisme, du protestantisme et de l'orthodoxie, fait l'histoire de l'Eglise du royaume hellénique durant les guerres de l'indépendance et sous le gouvernement de Capo d'istria ; il expose sa constitution et retrace les vicissitudes par lesquelles elle a passé au xixe siècle. L'ouvrage est rédigé sur des documents officiels, et offre un tableau succinct du mouvement religieux et littéraire de l'Église hellénique. A. Palmieri, O. S. A.

Digitized by Google

Italie. — Il est bien tard pour parler du livre de son Éminence le cardinal Rampolla, *Santa Melania giuniore, senatrice romana. Documenti contemporanei e note* (Rome, tipografia Vaticana, 1905. In fol. de LXXIX-306 p. avec fac-similés et gravures). Profitant de son séjour en Espagne, Son Éminence découvrit, en 1884, dans la bibliothèque de l'Escurial un manuscrit du xe siècle contenant la vie latine de sainte Mélanie. C'est cette version que le cardinal donne avec le texte grec et dont il proclame l'ancienneté, tout en reconnaissant que la Vie latine comme la Vie grecque ont eu comme prototype une Vie latine écrite par le prêtre Jérôme, compagnon de voyage de la Sainte et directeur des monastères qu'elle fonda. L'ouvrage s'ouvre par la reproduction du ménologe de Basile où est représentée sainte Mélanie. L'introduction comprend une étude très fouillée de la vie romaine à cette époque et un résumé de la vie de la Sainte. Aux textes des deux Vies précédemment citées, l'auteur a joint des extraits de l'*Historia lausiaca* de Palladius. Le livre se termine par une série d'études particulières où il est traité des questions relatives à la famille de la Sainte (annexes 1 à 11), à la Sainte elle-même (12 à 32), aux questions théologiques et liturgiques auxquelles elle se trouva mêlée (33 à 45). L'annexe 46 est consacrée aux monastères de sainte Mélanie, l'annexe 47 à son culte, enfin, dans la 48e annexe, l'iconographie de la Sainte est étudiée. Cet ouvrage qui a recueilli partout le meilleur accueil, fera désormais autorité sur la matière et fournira des renseignements précieux aux historiens de cette époque. H. Dubrulle.

— Le R. P. Nicolas Dal-Gal, O. F. M., a donné une conférence sur saint François d'Assise et Paul Sabatier, le 4 mars 1906, au collège *Cesari Arici* de Brescia. Cette conférence vient d'être publiée (*S. Francesco d'Assisi e Paul Sabatier*. Rome, typogr. S. Joseph, 1906, 80 p.). D'aucuns regretteront sans doute qu'un homme de la trempe du P. Dal-Gal se soit engagé dans une œuvre aussi déclamatoire; d'autres trouveront que le vœu qu'il formule à la fin de sa brochure (p. 77) de voir s'ériger *una società schiettamente cattolica ed internazionale di studi francescani*, est pour le moins inopportun au moment où la Société internationale des études franciscaines, existant à Assise, vient de montrer tout ce qu'on peut attendre d'elle en fait de travaux scientifiques sérieux, autant qu'utiles et irréprochables. Quoi qu'il en soit, la conférence du P. Dal-Gal n'intéresse l'érudition que par les quelques pages du milieu, où il s'attache à la critique de certains textes qui ne manquent pas d'importance.

« Les anciens catalogues de manuscrits sont des documents aussi curieux qu'importants pour l'histoire littéraire. Ils donnent une idée de la composition des bibliothèques aux différentes époques et des ressources offertes à l'étude, en faisant connaître quelquefois des auteurs ou des ouvrages ignorés ou perdus, en mettant sur la piste de quelques volumes précieux que l'on cherche à retrouver et en fournissant les moyens de rétablir la généalogie de ceux que l'on possède. » Ces paroles, qui furent prononcées par M. le baron de Reiffenberg il y a plus d'un demi siècle

Digitized by Google

(voir *Annuaire de la bibliothèque royale de Belgique*, 3e année, 1842, p. 119), suffisent à mettre en lumière l'importance de l'ouvrage que vient de publier M. le professeur LETO ALESSANDRI, le savant bibliothécaire d'Assise, sous les auspices de la Société internationale des études franciscaines : *Inventario dell' antica biblioteca del S. Convento di S. Francesco in Assisi, compilato nel 1381.* (Assise, impr. Metastasio, 1906. In-8, XLVI-270 p., 10 fr.) Ajoutez-y que la bibliothèque du *Sacro Convento* d'Assise, était, avec celles des papes d'Avignon et du roi de France Charles V, l'une des plus riches du moyen âge, que la plus grande partie de ses manuscrits ont été conservés jusqu'à ce jour et que le savant éditeur s'est plu à enrichir son catalogue d'une série de notices approfondies à leur sujet, ainsi que d'une brillante préface où il met en lumière l'organisation de la bibliothèque; et vous serez édifié complètement sur l'utilité incontestable de cette belle publication. Pour l'édition du texte, M. LETO ALESSANDRI s'est contenté de reproduire le manuscrit 691 de la bibliothèque municipale d'Assise; il existe cependant, si nous en croyons M. GOTTLIEB, (*Ueber Mittelalterliche Bibliotheken*, p. 182, n. 526. Leipzig, 1890), une recension abrégée du même catalogue, conservée dans le *Vatic. lat.* 9658, qui aurait pu être avantageusement consultée. Nous espérons que bientôt l'un ou l'autre chercheur franciscanisant voudra fournir aux érudits une brève relation sur les rapports qui existent entre les deux textes.

Il serait superflu de nous étendre longuement sur le contenu de l'*Inventario* et l'énumération de ses parties : le maniement du livre de M. ALESSANDRI est aussi facile qu'agréable. Nous aurions aimé toutefois que l'auteur eût été plus complet dans ses indications bibliographiques (titre, date, lieu d'impression), et qu'il eut placé en tête de son volume une courte table des matières, qui eût permis au lecteur de prendre connaissance d'un seul coup d'œil, de l'économie générale de l'ouvrage. Peut-être même ne serait-il pas inutile de la donner encore, par exemple dans le *Bollettino* de la Société internationale des études franciscaines, qui partage d'ailleurs avec M. LETO ALESSANDRI le mérite et la gloire d'avoir doté le monde savant d'un nouvel instrument de travail aussi précieux que soigné. A. F.

— M. l'abbé Dr F. CAMOBRECO a fait paraître dans le tome XXVIII de l'*Archivio della R. Società Romana di storia patria* (Extrait, 40 p. Rome, 1905) une étude fort captivante, intitulée *Il Monastero di S. Erasmo sul Celio*. Avec le peu de données qui étaient à sa disposition, l'auteur a su retracer les vicissitudes de l'histoire de cette importante abbaye, qui date au moins du VIIe siècle, jusqu'à sa ruine au XVIe. Nous constatons dans cette histoire que, en Italie comme dans les pays du Nord, le XIe siècle vit les abbayes intervenir dans les luttes politiques et combattre la rapacité des féodaux; aux XIIe-XIIIe siècles, nous y voyons les religieuses bénédictines provoquer les mêmes scandales qu'en France et aux Pays-Bas; au XIVe siècle, c'est la ruine par suite de la mauvaise politique financière de la curie romaine. Cette étude, qui révèle dans le Dr F. Camobreco un historien de la bonne école, est donc intéressante par son objet et par les comparaisons instructives qu'elle permet de faire.

Digitized by Google

Le même auteur a publié dans le tome XXIX de la même revue un document très curieux, sous le titre *Un documento inedito sulla spedizione di Gualteri VI di Brienne in Grecia* (Extrait, 10 p. Rome, 1906). Cette pièce nous renseigne très bien sur les diverses régions d'Italie qui participèrent à l'expédition, et remplit une lacune en nous faisant connaître une lettre du roi Robert d'Anjou du 12 octobre 1330. Le document est édité à la perfection. L. VAN DER ESSEN.

— Dans les *Miscellanea di storia e cultura ecclesiastica* (1906, Rome), M. PAGLIUCCHI publie un travail très intéressant sur les gouverneurs du château Saint-Ange. Je lui signalerai une erreur p. 455. En 1489, J. B. Pinelli ne succéda pas à Lorenzo Cibo, mais à Laurent de Mari, archevêque de Bénévent. Lorenzo était le mandataire commis aux paiements pour la ville de Rome. La nomination de Pinelli fut faite à la fin de mars; car, en mars, la somme de 200 florins d'or de la chambre, somme payée au gouverneur *pro ejus provisione et solutione pagharum suarum* est encore payée à L.; en avril, elle est payée à J. B. (Archives de l'état, registre della Crociata, 1489-1490, fol. 91).

Dans une petite plaquette de 42 p. (extrait de l'*Academia dei Lincei), Il cardinal Soderini e la congiura dei fratelli Imperatore*, le professeur VINCENZO EPIFANIA établit les rapports qui existèrent entre le cardinal et les conspirateurs siciliens pour donner la couronne à François Ier roi de France, tentative qui valut à Soderini une prison assez longue

Le professeur PARISET annonce avoir trouvé vingt lettres inédites de Giulio Alberini aux archives communales de Fano. Ces lettres, adressées au lettré Pietro Pauli Carrara et au gonfalonnier de la ville, parlent de son élévation au cardinalat, du conclave, d'une visite éventuelle à Fano. H. D.

— Le professeur N. BARONE, chef de section à l'*Archivio di Stato* de Naples, vient d'écrire un mémoire des plus intéressants sur le célèbre Italien, émule de Mabillon, Angelo Fumagalli (1728-1804); ce mémoire, intitulé *Angelo Fumagalli e la cultura paleografica e diplomatica dei suoi tempi in Italia*, est publié dans le tome XXXVI des *Atti dell' Academia Pontaniana* [Extrait, 23 pp. Naples, 1906]. L'auteur retrace d'abord la vie du savant cistercien, qui eut l'honneur d'être nommé membre de l'Institut de Bologne en 1802 et qui reçut les encouragements du ministère de l'Intérieur de la République italienne. M. Barone nous entretient ensuite des œuvres de Fumagalli, en s'arrêtant surtout au traité de diplomatique *Delle Istitutione Diplomatiche* et au *Codice diplomatico Santambrosiano*. Cette étude est conduite de main de maître et s'inspire de documents nouveaux extraits des archives de Milan, lieu de naissance de Fumagalli. L. V. D. E.

— Le *Risorgimento* est toujours l'objet de nombreuses publications. Parmi celles qui intéressent les anciens États de l'Église, signalons : *Per la Storia della provincia di Viterbo nel 1860* dans la *Rivista d'Italia* (p. 824 à 864) où l'on donne des lettres extraites des archives du marquis Gioachino Napo-

Digitized by Google

leone Pepoli qui fut chargé de gouverner l'Ombrie pour Victor Emmanuel II. Dans *Roma e lo stato del papa del ritorno di Pio IX al XX settembre* (Rome, Forzani, 1906, in-8°), M. RAFFAELE DE CESARE raconte les faits qui se passèrent à Rome de 1850 à 1870. On trouvera dans le livre nombre d'anecdotes curieuses, mais il n'est guère nécessaire de mettre le lecteur en garde contre la partialité de l'auteur. Les premières pages l'édifieront suffisamment sur ce point.

Dans l'*Archivio Trentino* (p. 153 à 177), M. VALENTI a publié le *Regesto cronologico delle pergamene dell' archivio comunale di Lardano* qui contient des pièces de 1248 à 1677.

Le vingt-septième *Bullettino dell' istituto storico italiano* (Rome, 1906, pp. 7-382) contient l'inventaire des archives de la cathédrale de Viterbe par P. EGIDI. Cet inventaire de 382 pages comprend 440 pièces qui vont de 529 à 1300. La plupart sont imprimés *in-extenso*. Il y a lieu de signaler le n° 4 qui serait la copie d'une pièce inédite du roi Rachis en 747.

La publication du *Regesto dell' abbazia di Sant' Alessio all' Aventino* faite par M. MONACI dans l'*Archivio della R. Società romana di storia patria* est enfin terminée. En 150 pages il comprend l'analyse de 124 actes précédés d'une introduction où l'auteur étudie successivement *Gli atti e la leggenda di San Bonifazio, La leggenda di Sant' Alessio. Il cartulario di Sant' Alessio.* Le premier acte, de la fin du IVe ou du début du Ve siècle, serait une donation du père de saint Alexis; la publication s'arrête en 1398. L'importance des renseignements que l'on trouve dans ce cartulaire, fait d'autant plus regretter l'absence de tables; car l'index chronologique des écrivains des chartes est tout à fait insuffisant. C'est d'ailleurs un défaut commun, en Italie, à la plupart des publications de ce genre. Nous le retrouvons dans les travaux de M FEDELE sur le *Tabularium S. Praxedis* et de M. FERRI sur *Le carte dell' archivio Liberiano dal secolo X al XV* publiés dans la même revue (1905-1906).

Avant d'abandonner la direction de l'Institut historique belge à Rome, dom BERLIÈRE a publié un dernier volume, *Inventaire analytique des Diversa Cameralia des Archives Vaticanes (1389-1500)* (Namur, Paris, 1906. In-8°, IX-327 pp.). L'ouvrage s'ouvre par neuf pages d'introduction où l'auteur indique la nature du fonds étudié. L'inventaire lui-même renferme 813 analyses en français comprenant des pièces de l'année 1389 à 1500, suivies de 37 documents reproduits intégralement et dont certains sont empruntés à des fonds différents. Il se recommande par les qualités qui distinguent les précédentes publications de l'auteur et par le soin avec lequel la table est établie. Je signalerai comme particulièrement intéressantes les pièces concernant les collecteurs, le commerce, surtout de l'alun, les indulgences de Malines. On trouvera aussi des renseignements utiles sur les clercs belges résidant à la curie. H. D.

— Le professeur FERDINANDO JACOLI, bibliophile de valeur, a fait don à la *Bibliotheca Estense* d'un précieux codex en parchemin, contenant l'inven-

Digitized by Google

taire des 511 manuscrits qui constituaient la bibliothèque de l'antiquaire Giovanni Marcanova, mort en 1477, et de tous les meubles possédés par cet illustre professeur de l'Université de Bologne. Le généreux donateur a laissé à la même bibliothèque une collection de poésies populaires éditées au XVIIe siècle, trois almanachs des années 1545, 1549, 1556 et un exemplaire de la bulle de privilèges concédée en 1531 à la famille Cantuti de Modène par le Pape Clément VII. L. V. D. E.

— M. Bourgin a publié dans la *Revue des bibliothèques* (1906, janv.-févr.) et dans le *Bibliographe moderne* (1905, n. 5 et 6) deux articles intitulés : *Inventaire analytique et extraits des manuscrits du Fondo Gesuitico de la Biblioteca Nazionale Vittori-Emanuele de Rome concernant l'histoire de France XVIe-XIXe siècles* (Paris, Champion, 1906 In-8°, 80 p.) et *Les archives pontificales et l'histoire moderne de la France* (Besançon, Jacquin, 1906. In-8, 114 p.). — Le premier de ces opuscules fournira principalement des renseignements sur le Jansénisme, la franc-maçonnerie, les relations entre la papauté et l'empereur Napoléon. Le second offre à la fois un historique des diverses parties des archives et un état sommaire des fonds, des inventaires etc. ainsi que la liste des principaux travaux parus sur chaque fonds. Ce travail fruit de nombreuses recherches sera un excellent guide pour ceux qui viendront fouiller les archives du Vatican. Il n'y a rien d'étonnant à ce que dans cette étude où l'auteur a dû souvent recourir à des renseignements oraux, des erreurs assez nombreuses se soient glissées au sujet des personnes ou des choses. Le sympathique historien de l'expédition de Candie sera probablement étonné de s'y voir décerner le titre d'abbé et Mgr Wenzel de se voir qualifier religieux allemand. Peut-être d'ailleurs M. Bourgin a-t-il parfois prêté une oreille trop attentive aux papotages du monde romain. Je me permettrai de lui faire observer une erreur. En dehors de Mgr Ehses, M. Meyer a publié dans les *Quellen und Forschungen*, en 1904, un article sur *Clemens VIII und Jakob I von England* et il continue ses travaux. Enfin, depuis le départ de M. Bourgin de Rome, il y a quelques renseignements à ajouter. Depuis lors, M. Richard a publié deux travaux très importants sur les nonciatures dans la RQH. et dans la RHE. MM. Leman et Sevestre, étudient les rapports de Richelieu et de Mazarin avec la cour de Rome. L'institut autrichien a entrepris le dépouillement des *Nunziature Pacis*. Ajoutons que MM. Cauchie et Maere continuent la publication de leurs travaux sur les nonciatures.

Les revues historiques nouvelles abondent toujours en Italie, indice d'un mouvement intellectuel assez intense. Malheureusement, elles sont en général trop faibles pour avoir une réelle influence.

A Serravalle, dans la République de Saint-Marin, a paru en septembre le premier numéro d'une publication mensuelle illustrée : *La Republica di San-Marino e gli antichi comuni italiani*. Le directeur en est le professeur Annibale Francisci.

De mensuelles, les *Miscellanea di storia ecclesiastica* etc. deviennent bi-mensuelles.

Digitized by Google

Les *Annales de Saint-Louis des Français* ont cessé leur publication après dix ans d'existence. Elles ont servi en quelque sorte d'initiatrices, puisque c'est dans ce recueil que M. CALMET a commencé la publication des fiches de Garampi, ce qui a amené la communication des inventaires aux travailleurs. Il faut y signaler les travaux de MM. MOLLAT, ALBE sur Jean XXII et le midi de la France, RICHARD sur les nonciatures, etc. Du fait de la suppression, l'inventaire analytique et chronologique du fonds dit *Lettere dei vescovi*, dressé par M. CLERGEAC, est interrompu. Ce travail s'arrête au 25 avril 1677.

De mars à novembre 1907, aura lieu à Pérouse une exposition d'art antique où une large part sera faite à l'iconographie, surtout à l'iconographie franciscaine.

Le monde savant a été très ému par l'annonce de vols commis à la bibliothèque de Pistoie. Plusieurs manuscrits auraient disparu. L'enquête établira probablement les responsabilités. Des vols de livres rares ont eu lieu également à la bibliothèque Victor-Emmanuel à Rome.

Dans un article de la *Nuova Antologia* (16 octobre 1906), M. FREDERICO HARTMANN annonce la constitution d'un musée du moyen âge au château Saint Ange.

La bibliothèque de Città di Castello a été transportée du couvent de saint Philippe au palais Bufalini.

Des négociations avaient été commencées par la Bibliothèque vaticane pour l'achat de la bibliothèque Chigi. Les pourparlers semblent être abandonnés. En attendant la bibliothèque Chigi est fermée au public.

M. MARIO MANDALARI étudie dans la *Nuova Antologia* (1 novembre 1906, pp. 122 à 132) les bibliothèques des ministères italiens. Elles comprennent en tout 430.800 volumes. Cinq de ces bibliothèques ont un catalogue.

Dans les Actes du congrès de l'action catholique italienne, nous relevons la fondation par les cercles universitaires catholiques de commissions chargées de veiller à la conservation des objets historiques ou artistiques que peuvent contenir les églises.

A la septième réunion de la société bibliographique italienne, divers orateurs ont insisté beaucoup sur le développement des bibliothèques populaires. Sur la proposition de M. NOVATI, la Société a accepté la publication d'une bibliographie de la presse populaire du XVIe au XVIIIe siècle. H. D.

— *Nominations.* — A l'École française, MM. BOURDON et FAURE ont été nommés en remplacement de MM. ALBERTINI et HALPHEN.

L'Institut autrichien compte parmi ses nouveaux membres MM. HAMMER, EISLER et Mlle TIETZE qui s'occuperont de l'histoire des arts. — M. Alexandre Eisler, membre extraordinaire, s'occupe du *jus exclusive*.

M. GODEFROID KURTH, professeur émérite de l'université de Liège, est

Digitized by Google

nommé directeur de l'Institut historique belge à Rome en remplacement de Dom U. Berlière.

A raison de ses travaux, M. Melampo a abandonné pour un moment la direction de l'école de paléographie au Vatican. Il est remplacé par le professeur Monaci.

A l'Apollinaire, le professeur Bonaiuti a été remplacé par le P. Placidio Lugano. H. D.

— *Décès.* — Le premier octobre, est décédé le comte Louis Visconti Venoza, auteur de divers ouvrages historiques, notamment : ***Ricordi di Gioventri : cose vedute o sapute 1847-1860*** (Milan, Cogliati, 1904).

Toutes les revues italiennes ont consacré de longs articles nécrologiques au professeur Mazzatinti Le deuxième fascicule du ***Bolletino della regia deputazione di storia patria per l'Umbria*** donne (p. 159 à 172), une bibliographie des œuvres du défunt.

Le 7 décembre, est décédé à Rome le professeur Lapponi, médecin du Pape, dont la collection renfermait de précieux documents en faveur de la thèse soutenue par M. Ulysse Chevalier sur la *Santa Casa* de Lorette. Il s'agit de *tessere*, de médailles provenant du pélérinage au sanctuaire de la Vierge, et ne faisant pas mention de la maison de Nazareth. M. Lapponi venait lui-même de prendre position dans le débat en montrant, dans le *Giornale d'Italia*, qu'une fresque trouvée à Gubbio par le chanoine Faloci Pulignani ne représente pas le transport de la *Santa Casa* par les Anges, mais celui de la Portioncule.

Monseigneur d'Armailhacq, directeur de Saint-Louis des Français, à Rome, et auteur d'une histoire de cette église (Rome, 1891. In 8° et in 4°), est décédé le 2 janvier. H. D.

Pays-Bas. — L'abbé O. Robyns vient de publier une traduction hollandaise du chef-d'œuvre de Godefroid Kurth : *Les origines de la civilisation chrétienne*, sous le titre : *De Wording der hedendaagsche Beschaving* (Harlem, H. van Alphen, 2 vol. in-8°). Cette traduction a été faite avec le plus grand soin sur la cinquième édition. Les œuvres historiques de M. Kurth sont hautement appréciées en Hollande ; à preuve le fait que la traduction de son beau livre : *L'Église aux tournants de l'histoire*, est arrivée à une réédition au bout de quelques années.

Signalons le VIIe volume de la *Geschiedenis van het Nederlandsche volk*, par le professeur P. J. Blok (Leyde, A. W. Sythoff, 1906, 545 p.). Il va de l'organisation de la République batave en 1795 à la séparation définitive d'avec la Belgique en 1839. Un VIIIe volume achèvera cette œuvre monumentale de l'illustre historien néerlandais.

Le professeur Dr H. Brugmans a fait paraître, chez Martinus Nyhoff à la Haye, un livre de lecture historique : *Historisch leesboek* (1906, IX-496 p. in-8°). C'est une anthologie d'essais et d'études, au nombre de quinze, composés par les meilleurs auteurs contemporains sur l'histoire des Pays-Bas au

Digitized by Google

moyen âge et dans les temps modernes. Dans cette galerie, aucun historien catholique de la Hollande n'a trouvé place. C'est fort à regretter pour l'ouvrage lui-même, qui ne peut ainsi aucunement prétendre à donner une idée exacte et complète de l'historiographie nationale.

On ne peut qu'admirer la merveilleuse activité déployée par M. le Dr H. T. Colenbrander, secrétaire de la Commission royale d'histoire dans les Pays-Bas : voici déjà publié le second volume des *Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland van 1795 tot 1840* (La Haye, M. Nyhoff, 1906. In-8°, cxxx et 1035 p.). En annonçant le premier volume (voir RHE, 1905, t. VI, p. 730-731), nous avons esquissé le plan général et les mérites essentiels de cette grande publication, laquelle sera complète en dix volumes. Cette fois le savant auteur nous fournit le texte de 842 documents, concernant l'histoire de la révolution batave depuis 1795 jusqu'au 12 juin 1798. Les documents sont groupés d'après leur origine dans l'ordre chronologique. Dans une large introduction, on trouve la description exacte des sources et des considérations générales très importantes sur le contenu des documents publiés et sur leur valeur historique. Un registre alphabétique termine le volume.

Chez M. Nyhoff à La Haye, vient de paraître : *Balthasar Bekker, de bestrijder van het bijgeloof*, par le Dr W. P. C. Knuttel (iv et 368 pages in-8). C'est une biographie amplement documentée de ce théologien protestant du xviie siècle, dont les doctrines rationalistes heurtaient continuellement l'opinion publique de son temps. Il a combattu énergiquement la superstition, surtout les folles idées populaires sur les sorcières, idées qu'il attaqua notamment dans son ouvrage fameux : *De betoverde Wereld* (1691).

Signalons encore : *Een bezoek aan een Nederlandsche stad in de veertiende eeuw*, par le Dr F. Buitenrust Hettema et M. A. Telting (La Haye, M. Nyhoff, 1906. In-8, x-193 p.). C'est une monographie illustrée sur Deventer au xive siècle; la construction de cette ancienne ville hanséatique, les détails de son administration, les mœurs et coutumes de ses habitants y sont exposés soigneusement. En choisissant Deventer, les auteurs ont voulu faire revivre en pleine activité une ville médiévale hollandaise; c'est qu'en effet aux archives de cette ville sont encore conservés les comptes et registres communaux depuis l'an 1337, et la plupart ont été déjà publiés. Outre cette source de premier ordre, les autres documents qui pouvaient être de quelque utilité, ont également été consultés. Le livre est écrit sous la forme originale d'un récit de voyage, comportant un séjour de quelques jours à Deventer en l'année 1366. L'exposé est de la sorte plus vivant, sans toutefois perdre sa valeur scientifique, que garantissent suffisamment les nombreuses notes solides et bien documentées placées à la fin de l'ouvrage (p. 111-192).

L'architecte Dr P. J. H. Cuypers a pris la direction d'une importante publication illustrée sur les églises catholiques des Pays-Bas : *De katholieke kerken in Nederland*, dont le texte est composé par M. Jean Kalf, secrétaire

Digitized by Google

de la Commission royale pour l'inventorisation des monuments néerlandais d'histoire et d'art. Cette œuvre sera complète en vingt livraisons et donnera un coup d'œil général sur tous les monuments sacrés, que la religion catholique a fondés en Hollande jusqu'à nos jours. Dans la première livraison, qui a déjà paru, une large introduction envisage le réveil de l'art chrétien dans l'archevêché d'Utrecht et contient une description minutieuse des églises du décanat d'Utrecht Chaque description est accompagnée de belles gravures et de plans exacts.

Au même domaine de l'histoire de l'art chrétien, appartient une monographie richement documentée et illustrée de 30 gravures en phototypie et de 17 illustrations accessoires, qui vient de paraître chez C. H. E. Breyer à Utrecht : *De Dom van Utrecht*. Le texte en est dû à M. S. Muller Fz., le savant archiviste d'Utrecht, lequel a publié antérieurement plusieurs études remarquables sur l'histoire de l'ancienne métropole néerlandaise, ce vrai chef-d'œuvre du style gothique. M. Muller nous donne ici pour la première fois une histoire complète et scientifique de la vénérable cathédrale, autour de laquelle s'agitait au moyen âge la vie religieuse et sociale de la ville épiscopale et pour ainsi dire du diocèse tout entier d'Utrecht.

Au mois d'octobre, le Dr G. W. Kernkamp, professeur d'histoire à l'université d'Utrecht, a été chargé par le Gouvernement de poursuivre dans les archives et bibliothèques de la Scandinavie, les recherches historiques qu'il avait commencées en 1900 et sur lesquelles il a déjà publié un rapport partiel. Ce sont les archives danoises et celles des villes de l'Oostzee, que M. Kernkamp va cette fois explorer.

On connaît la haute valeur historique des *Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, publiées entre les années 1835 et 1861 par M Groen van Prinsterer. Après 45 ans, M. le professeur F. J. L. Kraemer, directeur des dites archives, va donner une suite à cette collection, en publiant, chez Martinus Nyhoff à la Haye, une troisième série : la correspondance de la maison d'Orange-Nassau depuis 1688 jusqu'à 1795. Cette publication comportera de dix à douze volumes ; chaque volume sera accompagné d'une introduction historique et de notes de MM. les professeurs Kraemer et Th. Bussemaker.

Le premier volume vient de paraître ces jours derniers (In 8°, LVIII et 642 p.). Il contient 500 lettres, depuis 1689 jusqu'à 1697, empruntées à la correspondance du roi Guillaume III avec le conseiller-pensionnaire Antoine Heinsius. La correspondance de ces deux personnages célèbres n'était pas inconnue ; on n'en avait cependant publié que des fragments, et d'une manière déplorable. La présente publication fait connaître beaucoup mieux la grande œuvre de Guillaume III, c'est-à-dire la réalisation d'un principe politique qui regardait l'équilibre de toute l'Europe.

Chez A. W. Sythoff, à Leyde, vient de paraître le second volume de l'œuvre illustrée *Je maintiendrai* (In 4°, 349 pages. Voir RHE. 1906, t. VII, p. 225). Il contient 24 études ou essais sur l'histoire de la maison royale

Digitized by Google

d'Orange-Nassau. Ces articles traitent d'objets très variés, qui ne tiennent entre eux que par l'ordre chronologique. Ils commencent avec Walram III, duc de Limbourg et un des ancêtres de la maison royale, et se continuent jusqu'au temps du roi Guillaume I. Parmi les auteurs, méritent d'être signalés surtout les professeurs RACHFAHL, KRAEMER et BLOK. La perfection typographique de cette œuvre illustrée est au-dessus de tout éloge.

L'archiviste d'État J. G. C. JOOSTING vient de publier l'inventaire systématique et chronologique des archives de l'abbaye d'Assen : *Het archief der abdij te Assen* (Leyde, E. J. Brill, 1906. In-8, 139 p.). Cette abbaye, habitée par des religieuses de l'ordre de Citeaux, exista d'abord dans les environs de Coevorden, mais elle fut transportée en 1259 à Assen, où, vers la fin du XVIe siècle, elle succomba aux coups de la Réforme. L'inventaire compte 160 pièces (1259-1591) et est fourni d'excellents indices. Dr G. BROM

— M. le Dr M. Schoengen, archiviste aux Archives de l'État à Leeuwarden, vient de publier (dans le *Nederlandsch Archievenblad*, t. XV, 1906-1907, p. 12-41), une intéressante étude intitulée : *De Oorkonden uit het archief van het Fraterhuis te Zwolle*. L'auteur retrace soigneusement l'histoire des archives des Frères de la Vie commune aux XVe et XVIe siècles, rétablit avec ingéniosité les classements dont leurs chartes ont été alors l'objet et décrit les différentes espèces de pièces que contient le chartrier des Frères de Zwolle. Deux parties dans cet article ont été spécialement approfondies : celle qui a trait à la paléographie des chartes et celle qui se rapporte au système chronologique suivi dans ces actes. Le chapitre relatif à la paléographie contient des observations personnelles curieuses, fort neuves et complètent en plus d'un détail pour le XVe siècle le manuel classique de Wattenbach. Au point de vue artistique et littéraire, le travail de M. Schoengen est une bonne contribution à l'histoire des Frères de la Vie commune, si admirablement décrite par le regretté professeur Acquoy.

H. N.

— Le manuel pour le classement et la description d'archives (*Handleiding voor het ordenen en beschrijven van archieven*), composé en 1898 par les archivistes MM. S. MULLER FZ., J. A. FEITH et R. FRUIN TH. AZ., a été traduit en allemand, en 1905, par M. H. KAISER, sous les auspices de M. Wiegand, professeur à Strasbourg (voir RHE. 1906, t. VII, Bibliogr. n. 4). On annonce maintenant au *Nederlandsch Archievenblad* (1906-1907, t. XV, p. 71) qu'une traduction française est préparée par MM. J. CUVELIER, de Bruxelles, et H. STEIN, de Paris. Le prof. H. PIRENNE de Gand écrira l'introduction. Une traduction italienne serait aussi sur le métier.

La *Société historique d'Utrecht* vient de combler une lacune qui se faisait sentir depuis longtemps, en publiant un index détaillé de noms de lieux et de personnes qui paraissent dans les quatre volumes des journaux de Constantin Huygens jr. (*Register op de Journalen van Constantijn Huygens jr.* Amsterdam, 1906. Johannes Muller, In-8, VIII-331 pp.). Ces

Digitized by Google

journaux du secrétaire de Guillaume III, qui offrent un grand intérêt pour l'histoire de la seconde moitié du XVIIe siècle, ont été publiés entre les années 1876-1888. Feu le professeur R. FRUIN avait promis de donner une introduction, un index et des annotations à l'édition; mais les circonstances ne lui ont pas permis de réaliser son dessein.

La dernière publication de la *Société pour l'édition des sources de l'ancien droit dans les Pays-Bas* contient un compte rendu des travaux de l'année 1905-1906. L'archiviste J. G. C. JOOSTING a déjà réuni un grand nombre de matériaux pour l'édition qu'il a entreprise des sources de l'histoire de la jurisprudence ecclésiastique dans les Pays-Bas. Il est assisté par M. S. MULLER, qui fera l'introduction et décrira les divisions du diocèse d'Utrecht au point de vue de la juridiction ecclésiastique. Cette description, qui sera illustrée par une série de cartes, est déjà terminée en partie et sera bientôt livrée à l'impression.

La *Commission d'État pour la confection et l'édition d'un inventaire descriptif des monuments historiques et artistiques dans les Pays-Bas* (voir RHE, 1905, t. VI, p. 729) a publié son troisième rapport qui va du 1er janvier au 31 décembre 1905. L'inventaire provisoire des monuments de la province d'Utrecht est terminé et déjà sous presse. Celui des autres provinces sera bientôt achevé. On signale aussi dans le Rapport les démarches que la Commission a faites en vue d'obtenir une terminologie néerlandaise exacte en fait d'architecture. Elle s'est adressée au comité de la Fédération archéologique néerlandaise *(Nederlandsche Oudheidkundige Bond)*; celui-ci a chargé une commission de la confection d'un dictionnaire de termes architectoniques néerlandais. Les membres de cette commission sont MM. A. BEETS, V. G. A. BOSCH, AD. MULDER, C. T. J. LOUIS RIEBER, B. W. F. VAN RIEMSDIJK et F. A. HOEFER. Ce dernier dirige les travaux.

M. AD. MULDER a soumis le Rapport dont nous venons de parler, à une critique sévère dans la livraison de novembre du Bulletin de la Fédération archéologique néerlandaise (p. 155-160). Il y a découvert un certain nombre d'erreurs qu'il redresse.

La Société d'apologétique, dite de *Petrus Canisius* (voir RHE, 1906, t. VII, p. 489-490), a distribué le second compte-rendu des travaux de ses membres *(Tweede jaarverslag der Apologetische vereeniging « Petrus Canisius » 1 Juli 1905-26 Sept. 1906.* Utrecht. Drukkerij « Het Centrum »). Si l'on excepte les articles publiés par le Dr L. J. SICKING dans la revue *De Katholiek*, sur la mort de Hypatia et saint Cyrille, aucune des études historiques annoncées l'an dernier comme devant paraître sous peu, n'a encore vu le jour. Mais en revanche un grand nombre de questions historiques ont été traitées dans les revues et les journaux. La Société a créé aussi un bureau d'information pour la défense de la religion catholique dans la presse. Le R. P. Th. BENSDORP en est président, et le vicaire KWAKMAN, secrétaire. Le bureau surveille les articles de non-catholiques ; il en redresse les erreurs et répond à leurs attaques. Pour l'étranger, on s'est associé au Dr KAUFMANN à Coblence *(Central Auskunftstelle für die Katholische Presse).*

Digitized by Google

La Société s'est encore proposé de publier une histoire de la Réforme aux Pays-Bas. On a nommé plusieurs commissions pour rassembler les matériaux. La direction est dans les mains du professeur W. L. S. Knuif de Rijsenburg, le secrétaire général de la Société.

Les chefs de l'Église janséniste, Mgr G. Gul, archevêque d'Utrecht, Mgr J. J. van Thiel, évêque de Harlem et Mgr N. B. Spit, évêque de Deventer, ont nommé trois de leurs fidèles, membres d'un comité international qui doit préparer un congrès des Vieux-Catholiques à La Haye en 1907.

G. G.

Péninsule des Balkans : Bulgarie, Roumanie, Serbie. — Voici quelles sont, dans la presse religieuse serbe actuelle, les revues qui s'occupent d'histoire ecclésiastique : 1) l'*Istotchik* (Orient), qui paraît à Séraievo en Bosnie, sous la direction du professeur Hilarion Rabonitch ; tout en défendant les intérêts de l'orthodoxie, il publie de temps en temps des articles concernant l'histoire de l'Église bosniaque ; 2) le *Glasnik pravoslavne Dalmatinske Tzrkve* dirigé par l'archiprêtre B. Popovitch, et très important pour l'histoire de l'Église serbe en Dalmatie ; 3) le *Glasnik pravoslavne Tzrkve u Kraljevini Srbiji*, organe du Saint-Synode de Belgrade ; la direction vient d'en être confiée à l'archiprêtre St. Vésélinovitch, qui y a introduit des modifications importantes et, suivant l'exemple des périodiques du clergé russe, y a ajouté comme supplément, la traduction russe des œuvres des Pères de l'Église (on a commencé par l'épître de S. Barnabé) et une riche bibliographie théologique serbe ; 4) le *Bogoslovski Glasnik* de Carlovitz, dont il faut mentionner avec louange la riche bibliographie slave. — Une bibliographie analytique des travaux insérés dans les diverses revues serbes pendant les années 1904-1905 est en cours de publication dans le *Glasnik pravoslavne Tzrkve u kraljevini srbiji* (Belgrade, 1906, n. 9, p. 26-41) : elle est due au professeur J. Ivatchkovitch.

On a fondé à Sofia l'*Alliance Théologique bulgare* dont le but est de réveiller le sentiment religieux dans le peuple. L'*Alliance* se propose d'éditer une revue spéciale et d'imprimer des livres qui répondent à son but.

C'est seulement au mois d'octobre 1905 que fut ouverte à Belgrade la première université serbe, avec la faculté d'histoire et de philologie, celle de droit et les cours polytechniques. Le ministère de l'instruction publique et des cultes, dans une des séances de la Skouptchina, s'est prononcé en faveur de la fondation d'une académie théologique au lieu d'une faculté de théologie à l'université. Cette proposition a été vivement combattue par le clergé. L'organe du Synode serbe blâme cette exclusion de la théologie des chaires universitaires ; les académies théologiques répondent plutôt, dit-il, à l'idéal du catholicisme, qui vise à restreindre la liberté des recherches dans le domaine de la science, et d'ailleurs, elles demandent des frais considérables que le budget serbe n'est pas à même de supporter.

L'Académie roumaine a proposé les prix suivants à décerner dans la session générale de l'année 1908 : 1. Le prix d'État *Eliade Radulescu*, pour

Digitized by Google

le meilleur ouvrage traitant des principautés roumaines sous le règlement organique jusqu'en 1848; 2. Le prix *Adamacki*, de 5000 fr., pour le meilleur livre sur l'histoire de Michel-le-Brave (1593-1601); 3. Le prix *Jean Kalindéro*, de 1000 fr., pour la meilleure monographie d'une commune roumaine. Les travaux doivent être envoyés à l'Académie avant le 1er septembre 1907.

— *Décès.* — Au mois de mars 1906 est décédé M. S. Drinov, professeur ordinaire à l'université de Kharkov, né en 1838 dans la Thrace du Nord. Bulgare de naissance, M. Drinov a joué un rôle important dans la renaissance littéraire de la principauté bulgare. C'est lui qui, en 1870, avec Stoianov et Bontchiov, fonda la Société littéraire bulgare, à la revue de laquelle (*Perioditcheskoe Pisanie*) il a donné un grand nombre de ses travaux. Il a étudié l'histoire de la péninsule balkanique, surtout celle de l'Église bulgare et de ses relations avec le patriarcat de Constantinople. Ses écrits ont été insérés dans le *Casopis cesk. muzeia*, l'*Archiv für slavische Philologie*, le *Slaviansky Sbornik*, les *Izviestiia* de la Société de bienfaisance slave, les *Izviestiia* de la section de langue russe et de littérature de l'Académie des sciences, le *Viz. Vremennik* etc. On trouvera la liste de ses ouvrages dans une brochure de M. Liapounov (*Essai sur l'œuvre littéraire de Drinov*), qui doit faire partie d'un *Sbornik* en l'honneur de l'illustre savant. Le professeur P. Koukakovsky a longuement parlé de la carrière littéraire de M. Drinov dans le *Journal du ministère de l'instruction publique* (août 1906, IV, p. 190-206).

A. Palmieri, O. S. A.

Russie. — La Bibliothèque de la *Missione Urbana* de Gênes possède le texte grec des Actes des saints martyrs Speusippe, Éleusippe et Méleusippe, édités par M. Chrysanthe Loparev en 1904 (*Acta graeca sanctorum tergeminorum martyrum Speusippi, Eleusippi, Meleusippi.* Saint-Pétersbourg, Skorochodovianis) et l'année suivante, par Henry Grégoire (*Saints jumeaux et Dieux cavaliers.* Paris, 1905). Pour le noter en passant, M. H. Grégoire, trompé par une inscription ajoutée sournoisement par M. Loparev à la fin du codex, a cru de bonne foi pouvoir affirmer que l'auteur de ces Actes était de la Cappadoce. M. N. Marr vient de publier une superbe édition de la version géorgienne de ces Actes d'après une copie d'un codex de la laure d'Iviron au Mont-Athos et d'après les photographies d'un exemplaire du Musée ecclésiastique de Tiflis : *Acta iberica sanctorum tergeminorum martyrum Speusippi, Eleusippi, Meleusippi, explicuit, edidit et russice vertit* N. Marr. *Ghuatzlni tzmidatha samtha martchbirtha motzamethani Spevsiphsi, Elasiphsi, da Melasiphsi karthuli dedani ortha kelnatzertha-gan meathe saukunisatha gamoikwlia, gamostza da rusulad sthargmna* N. Marr-*man* (Saint-Pétersbourg, typ. de l'Académie des sciences, 1906, II-285-344 p.). Ce savant travail est un extrait du XVIIe tome des *Zapiski* de la Section orientale de la Société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg. Ne pouvant résumer ici les conclusions de l'admirable préface du professeur Marr, qui prend à elle seule une quarantaine de pages, je me borne à dire qu'il a mis au jour un travail fondamental sur ces trois martyrs

Digitized by Google

presque ignorés jusqu'ici. En même temps l'archimandrite AUGUSTIN, originaire de Langres, où l'on vénère les reliques de ces saints, prépare une édition des *Acta slavica*, où il réunira les fruits des laborieuses recherches qu'il a poursuivies pendant plusieurs années.

La typographie synodale de Moscou a édité le VIIe volume de la version russe des *Tcheti-Minei* ou Vies des Saints, rédigées à la fin du XVIIe siècle par S. Dimitri de Rostov. Dans les sept volumes déjà parus, on a adopté un style clair et facile pour mettre cette édition à la portée du peuple, et on n'a gardé le texte slave que pour les passages de la Sainte Écriture, et les tropaires liturgiques. L'édition est illustrée d'après les documents les plus anciens de l'iconographie orientale. Des notes très sobres éclaircissent les difficultés historiques, géographiques ou archéologiques. On a ajouté les Vies de plusieurs saints russes, iougo-slaves et géorgiens. Pour certains docteurs, tels que S Basile, Maxime le Confesseur et S. Jean Damascène, on a donné la liste de leurs ouvrages.

Signalons une contribution utile à l'étude des homélies de Photius dont l'édition par Aristarchi bey est défectueuse à tous les points de vue. M. NIKITIN vient de publier dans le tome VII de la VIIIe série des *Mémoires de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg*, les extraits des homélies de Photius rassemblés par Païsios Ligaridès, métropolite de Gaza, d'après le manuscrit de ces extraits, conservé à la bibliothèque nationale de Paris (n° 286 du suppl. grec de l'Inventaire sommaire de M. Omont). Pendant longtemps, on le sait, on n'a connu des homélies de Photius que ce qu'en avait conservé Ligaridès. L'auteur a ajouté à son édition un supplément inédit de Kunik : « Trois textes des homélies de Photius de l'an 865. » *Vyderjki Paisiia Ligarida iz besied patriarkha Photiia.* — O trekh spiskakh P. Fotievykh besied 865 goda. Saint-Pétersbourg, typ. de l'Académie des Sciences, 1906, 86 p.). La préface de M. Nikitin et le supplément de Kunik contiennent d'intéressants détails sur Ligaridès, et sur les codices qu'il eut entre ses mains pour ses extraits. Ces extraits grecs sont soigneusement collationnés avec le texte des deux homélies contre les Russes éditées par Nauck, d'après un codex athénien découvert par Mgr Porphyre Oupensky.

M. N. NIKOLSKY, professeur ordinaire de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, a entrepris une œuvre colossale, à laquelle nous souhaitons tout le succès qu'elle mérite. Aux frais de la section de langue russe et de littérature de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg, il a publié un premier volume d'environ 600 pages de *Materialy dlia sovremennago spiska russkikh pisatelei i ikh sotchinenii* (Matériaux pour la connaissance des codices conservés jusqu'à nos jours et contenant les œuvres des écrivains russes) (Saint-Pétersbourg, 1906, in-8). L'auteur présente ce volume comme un essai *(korrekturnoe izdanie)* qui a besoin de compléments et de corrections. Il y donne la liste des manuscrits, appartenant aux bibliothèques nationales et même aux bibliothèques provinciales ou privées, qui contiennent les productions littéraires russes des Xe et XIe siècles. Il espère

Digitized by Google

pouvoir donner bientôt la liste des *codices* des œuvres des écrivains russes des XIIe-XIVe siècles, et il invite les érudits à lui communiquer les remarques et les corrections que leur suggèrera la lecture de son premier volume. Bref, M. Nikolsky a entrepris un catalogue systématique général de la littérature russe manuscrite jusqu'à la fin du XIVe siècle. Ce travail n'est que la préface obligatoire d'une entreprise que j'ai qualifiée de colossale. La section de langue russe et de littérature de l'Académie des Sciences, se propose d'inaugurer, en 1907, la publication d'une collection complète des œuvres de l'ancienne littérature russe à partir du XIe siècle jusqu'à l'époque de Pierre le Grand exclusivement. Ces œuvres appartiennent presque toutes à la littérature ecclésiastique : aussi, la collection mériterait-elle bien le nom de « patrologie russe » que lui décerne le professeur Nikolsky. Pour atteindre son but, le savant professeur, à qui est confié le soin de cette édition, a présenté une requête à l'Académie des Sciences, en lui demandant d'obtenir du Saint-Synode que les meilleurs manuscrits des bibliothèques russes soient envoyés pour quelque temps à la Bibliothèque de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg afin qu'ils puissent servir de base à son travail. Un grand nombre de documents de l'ancienne littérature russe ont paru dans des collections introuvables ou dans diverses revues russes. D'autres n'ont pas encore été édités, malgré leur importance historique. L'entreprise de M. Nikolsky aurait pour but de mettre entre les mains de tous ces textes dispersés. On trouverait dans cette collection les Vies des saints, leurs panégyriques, les prières et offices liturgiques, les discours moraux, les sermons, les lettres des évêques russes, les traités de polémique, les récits sur les images miraculeuses et les fêtes, les documents ecclésiastiques, les sources du droit canon, en un mot, une quantité de textes qui rendraient à l'histoire de l'Église russe les mêmes services que la Patrologie de Migne rend à l'histoire de l'Église chétienne. Puisse le savant professeur mener à bonne fin cette tâche si ardue.

M. N. Likhacev, sous-directeur à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, est un paléographe de première valeur, également versé dans la paléographie des langues grecque, latine, slave et orientales. Il vient de mettre au jour un ouvrage qui mérite bien d'être consulté et étudié en Occident. En voici le titre : *Pismo papy Piia V k tzariu Ivanu Groznomu v sviazi s voprosom o papskikh breve : etiud po diplomatikie pap* (Lettre du pape Pie V au Tzar Ivan le Terrible dans ses relations avec la question des brefs pontificaux : étude de diplomatique papale) (Saint-Pétersbourg, typ. de l'Académie des Sciences, 1906. In-8, 172 p). C'est une édition de luxe enrichie de vingt-deux tables d'un travail achevé. Pie V avait chargé le nonce de Pologne, Vincenzo Portico, de se rendre à la cour du Tzar Ivan le Terrible et de l'engager à nouer des relations avec la Cour romaine Ce projet échoua à la suite du mauvais vouloir de la cour de Pologne et de la pusillanimité du nonce, qu'effrayait le récit des cruautés du Tzar. On a conservé les documents relatifs à cette initiative de Pie V, et sa lettre au nonce a été publiée par Theiner dans les *Vetera monumenta Poloniae et*

Digitized by Google

Lithuaniae (T. II, Rome, 1861, p. 748-749). M. Likhacev a eu le bonheur de trouver à Naples, chez le bouquiniste Casella, le texte original de ce document, lequel se distingue de celui de Theiner, par des variantes importantes. Ce texte, qu'il réédite au commencement de son volume, lui donne l'occasion d'écrire une savante monographie sur les origines et l'histoire des brefs pontificaux au point de vue historique, paléographique et diplomatique. Un simple coup d'œil sur la riche bibliographie contenue dans les notes permet d'apprécier à sa juste valeur la grande compétence de M. Likhacev dans une science qu'il est preque seul à cultiver en Russie.

Non moins importante pour l'histoire de l'Église catholique en Russie est la récente brochure du même auteur : *K istorii diplomaticheskikh snochenii s papskim prestolom pri tzarie Borisie Godunovie* (Contribution à l'histoire des relations diplomatiques avec le Saint-Siège à l'époque du Tzar Boris Godounov) (Saint-Pétersbourg, typ. de l'Académie des Sciences, 1906. In-8, 21 p. avec deux tables). Boris Godounov avait envoyé à Clément VIII une lettre datée du mois de novembre 1604. D'après le P. Pierling, la lettre arriva à Rome après la mort de Clément VIII et les Pontifes qui lui succédèrent, n'y répondirent pas. M. Likhacev, dans ses fructueuses recherches en Italie, a trouvé et acheté deux documents qui éclaircissent ce point historique. Le premier est un sommaire en italien de la lettre de Boris Godounov; le second est une lettre à Boris de Paul V, datée du 3 juin 1605. Il y eut donc une réponse à la missive du Tzar; toutefois M. Likhacev, qui publie ce document important, déclare n'avoir pas de données suffisantes pour affirmer si la lettre de Paul V a été remise ou non à Boris.

Au point de vue de l'histoire de l'Église catholique en Russie, les Archives d'État de Saint-Pétersbourg, celles de l'Académie romaine catholique et celles du Département des cultes étrangers renferment une grande quantité de précieux documents inutilisés jusqu'ici. Aux Archives de l'État se trouvent les pièces concernant les relations diplomatiques entre le Saint-Siège et la Russie de 1801 à 1880, les rapports des délégués russes auprès du Vatican : Caseini (1802-1807), Tuyll (1815-1816), Stalinski (1816-1827), Gagarin (1824-1832), Guriew (1831-1837), Potemkin (1837-1843), Bouteniev (1843-1845), Kiselev (1855-1864), les réponses des Cardinaux-Secrétaires d'État Consalvi, Pacca, Lambruschini, les notes des ministres des affaires étrangères russes, les pièces concernant les Jésuites ou la hiérarchie catholique en Russie. Les archives de l'Académie contiennent les documents qui ont trait à la vie intérieure du catholicisme russe, les comptes rendus des visites pastorales, la description des églises et des monastères, les inventaires, les livres des paroisses, les pièces relatives à l'administration épiscopale de plusieurs prélats, par ex., Benislavski, Borowski, Bring, Bulhak, Choloniewski, Cieciszowski, Dederko, Fijalkowski etc. Des pièces analogues se rencontrent dans les archives du département des cultes étrangers. Le chanoine Michel Godewski, de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, a cru qu'il était temps de produire à la lumière ces trésors cachés.

Digitized by Google

Admirablement préparé par ses études antérieures à ces recherches d'archives, il a édité la première livraison des *Monumenta Ecclesiastica Petropolitana* (Saint-Pétersbourg, Smilgo, 1906, In-8, 95 p.). On y trouve la bulle d'érection de l'archevêché de Moghilev par Pie VI en 1783, et une autre bulle de 1798 par laquelle le même Pontife accorde à l'archevêque le droit de porter la robe rouge des cardinaux ; une curieuse apologie de Mgr Stanislas Siestrzencewicz, et d'autres documents concernant ce prélat et les conditions de l'Église catholique en Russie depuis 1803 jusqu'à 1817. On ne peut que féliciter le jeune professeur de ce beau travail et lui souhaiter de trouver des imitateurs parmi ses collègues de l'Académie dont, pour plusieurs raisons, l'activité littéraire a été presque nulle jusqu'ici.

Sous le titre de *Svoboudnaia Soviest* (La conscience libre), ont paru à Moscou deux livraisons d'un recueil philosophique et religieux, où l'on trouve la traduction de l'ouvrage de Vladimir Soloviev, *la Russie et l'Église universelle*, jusqu'ici interdit par la censure, de l'*Essence du christianisme* de Harnack, et des *Paroles d'un croyant* de Lamennais. Parmi les articles originaux, signalons ceux qui traitent l'histoire du mysticisme religieux.

Au commencement de l'année 1905, les Vieux-Croyants russes avaient inauguré à Klimoutz (Bukovine-Autriche) la publication d'une revue mensuelle intitulée *Staroobriadtchesky Viestnik*, dont le but était de défendre et d'expliquer les doctrines du raskol russe. La nouvelle revue, très intéressante pour l'histoire et l'état actuel du raskol, ne pouvait pas paraître en Russie, des lois sevères défendant aux Vieux-Croyants de se servir de la presse pour répandre et soutenir leurs idées. Mais, en 1906, les Vieux-Croyants ont enfin obtenu l'autorisation d'avoir un organe officiel en Russie et ils publient actuellement à Nijni-Novgorod une grande revue mensuelle, le *Staroobriadetz*, qui sera un très utile recueil de documents pour l'histoire de l'Église russe et de ses sectes.

Outre des travaux historiques, elle publie des documents, les actes des Congrès des Vieux-Croyants tenus à Moscou et à Nijni-Novgorod, et les comptes rendus des Synodes ou Conciles du raskol, qui n'étaient connus jusqu'ici que par des éditions lithographiées ou manuscrites. Le *Staroobriadetz* promet aussi de faire paraître les principaux ouvrages de polémique du raskol, dont la censure russe défendait sévèrement l'impression. La revue officielle du raskol est animée des sentiments les plus hostiles à l'égard de l'Église orthodoxe russe, et à ce point de vue sa lecture est très utile pour la connaissance du mouvement des idées religieuses en Russie. Les Vieux-Croyants ont aussi fondé à Moscou un journal quotidien, la *Narodnaia Gazeta*, qui donne deux suppléments : le premier, deux fois par semaine, est intitulé : *Golos Staroobriadetz* (La voix du Vieux Croyant) : le second, mensuel, sous le titre d'*Izbornik* (Recueil), offre de nombreux matériaux pour l'histoire de l'art religieux et des vicissitudes du raskol. Ses livraisons sont richement illustrées.

Signalons dans ces diverses publications de nombreux articles sur la validité de la hiérarchie du raskol, fondée en 1846 par le métropolite

Digitized by Google

Ambroise à Biélokrinitza (Bukovine), et les dissertations en faveur des coutumes liturgiques de l'ancienne Église russe. Une de ces dissertations consacre une trentaine de pages à examiner si en russe le nom de Jésus doit être écrit Iisus, ou Isus.

Plusieurs antres périodiques nouveaux ont vu le jour en Russie Nous ne pouvons que les signaler rapidement ici : Le *Zvonar* (Le sonneur) qui paraît tous les mois à Moscou, depuis le commencement de 1905, en livraisons de 300 pages; les *Voprosy relighii* (Questions religieuses) publiées aussi à Moscou (ces deux revues traitent des sujets religieux et sociaux, et sont intéressantes pour la connaissance du mouvement des idées et des réformes dans l'Église russe actuelle) ; la *Pravda pravoslavii* (La vérité de l'orthodoxie), qui paraît toutes les semaines à Saint-Pétersbourg, organe des *edinoviertzy raskolniki* (Russes rattachés à l'Église officielle), favorable aux idées réformistes et modernes; la revue mensuelle *Pravoslavnaia Podoliia* (La Podolie orthodoxe), publiée en 1906 à Kamenetz-Podolsk et qui a déjà fait paraître des articles très intéressants. Signalons un précieux travail de M. Sacenka sur la statistique religieuse de cette province, des notes du prêtre Stepankovsky sur l'histoire du socialisme en Russie; un important travail de A. Neselovsky sur les rites de la χειροθεσία et de la χειροτονία, considérés au point de vue historique.

Kiev est le siège d'une Société religieuse et morale (*Kievskoe relighioznoprosvititelnoe Obchtchestvo*) dont le but est de répandre les vérités orthodoxes dans le peuple. Cette société, dont les statuts ont été approuvés par Mgr Théognoste, métropolite de Kiev et de Galicie, le 22 novembre 1902, se propose d'éditer en 1907 une revue hebdomadaire, *Tzerkov i Narod* (L'église et le peuple), dont la direction sera confiée à Mgr Platon, l'éminent recteur de l'Académie ecclésiastique de cette ville. La revue a un programme très varié et très intéressant, et s'efforcera de garder le juste milieu entre les organes de la réaction et ceux d'un libéralisme parfois outré, tels que le *Tzerkovnyi Viestnik* et la *Tzerkovno-Obchtchestvennaia Jizn* de Kazan.

Le professeur B. Popov, rédacteur du *Bogoslovsky Viestnik*, qu'il a su mettre au premier rang des revues ecclésiastiques russes, a abandonné la direction de cette importante revue et a été remplacé par S. D. Andreev, professeur d'histoire civile contemporaine à l'Académie de Moscou. Les tendances du *Bogoslovsky Viestnik* paraissaient hardies à plusieurs membres du haut clergé.

La *Viera i Tzerkov*, l'importante revue théologique et apologétique de Moscou, dirigée par l'archiprêtre S. S Soloviev, suspendra ses publications l'année prochaine à cause du manque d'abonnés. La revue a eu huit années d'existence.

Nous avons signalé dans notre dernier numéro (1906, p. 965-968) de nombreux travaux, articles et comptes rendus relatifs aux réformes à exécuter dans l'Église russe et à la convocation d'un concile général à cet effet.

Digitized by Google

La typographie du Saint-Synode a fait paraître en quatre volumes in-folio, soixante-diz-neuf Rapports d'évêques russes sur ces questions : *Otzyvy eparkhialnykh arkhlereev po voprosu o tzerkovnoi reformie* (Saint-Pétersbourg, typ. synodale, 1906, 548, 562, 577 p. Le t. IV renferme des additions). De ces documents si importants, les *Tzerkovnyia Viedomosti* n'ont donné que des extraits ou des abrégés. Malheureusement, cette publication capitale, qui est comme la préface doctrinale du prochain concile, n'est pas en vente.

La Société des Amateurs du progrès spirituel, de Moscou, a été ressuscitée par la question des réformes. Elle a, depuis 1905, organisé des conférences et même constitué une commission dont le but est de préparer l'affranchissement de l'Église et de combattre la bureaucratie cléricale. Les lectures faites par les membres de cette commission dans ses séances régulières ont été réunies en volume sous le titre : *Pered Tzerkovnym Soborom* (Devant le Concile de l'Église) (Moscou, Goloubev, 1906. In-8, XIII-368 p.). Ces lectures sont animées d'un esprit libéral, chose étonnante à première vue, vu que Moscou est le centre de la réaction religieuse et politique. C'est à Moscou en effet que paraissent les *Moskovskyia Viedomosti*, l'organe officiel de la réaction, et une foule de petites feuilles, qui prêchent l'autocratie et la guerre aux Juifs.

Aux discussions actuelles sur la réforme de l'Église russe, prend une part active la revue *Otdykh khristianina* (Le repos du chrétien), qui paraît depuis six ans, et compte parmi ses réacteurs Mgr EVDOKIM, recteur de l'Académie ecclésiastique de Moscou, et le fécond écrivain, l'archimandrite MIKHAÏL. A remarquer dans les livraisons de l'année dernière une suite des lettres où le prêtre OSTROUMOV expose ses théories sur le renouvellement de l'Église russe, et les moyens aptes à réconcilier le clergé avec les laïcs. La revue fait paraître aussi des articles concernant l'histoire ecclésiastique.

Nous avons déjà noté (1906, p. 758-760) comment la fièvre des réformes a atteint les Académies ecclésiastiques. Les comptes rendus de l'Académie de Saint-Pétersbourg ont publié une requête présentée par les étudiants au Conseil de l'Académie. Ils demandent toute une série de modifications dans les matières et les méthodes d'enseignement, l'autorisation pour les femmes de suivre les cours des Académies, etc.

Un séminaire historique sous la direction du professeur B. Z. ZAVITNÉVITCH, a été organisé pour les étudiants de l'Académie ecclésiastique de Kiev.

Décès. — Le 1/13 août est mort, à Riga, à la force de l'âge, M. BORIS MIKHAILOVITCH MÉLIORANSKY, professeur extraordinaire d'histoire ecclésiastique à l'université de Saint-Pétersbourg, né dans cette ville en 1871. Il a écrit de nombreux ouvrages sur différentes parties de l'histoire ecclésiastique.

Le 13/26 septembre, est mort M. F. JASTRÉBLOV, professeur émérite de

Digitized by Google

théologie dogmatique et de théologie comparée, depuis 1902 inspecteur de de l'Académie de Kiev, à qui on doit plusieurs études de valeur.

Le 28 septembre (11 octobre) est décédé à Saint-Pétersbourg un des professeurs les plus estimés de la Russie, Ivan Vasilévitch Pomialovsky, né le 16 juin 1845. Professeur à l'université de Saint-Pétersbourg et à l'Institut historique et philologique, il s'était acquis une grande renommée par des travaux de premier ordre sur la littérature latine et aussi sur l'hagiographie chrétienne.

Au mois d'octobre, est mort M. Vladimir Danilovitch Spasovitch, né à Minsk en 1829, qui a écrit dans l'*Histoire des littératures slaves* de Pypin (Saint-Pétersbourg, 1865, 1879-1881), l'histoire de la littérature polonaise.

Au mois d'octobre, est mort à Prague M. Constantin Osipovitch de Skrokhovsky, originaire de la Volhynie. Il s'était acquis une triste réputation par ses pamphlets contre la papauté, où les accusations les plus arbitraires suppléent à un manque absolu de critique. Il s'est efforcé de montrer que toute l'histoire des nations slaves est une suite de luttes et de protestations contre la domination de Rome.

Le 17/30 octobre, est décédé à Saint-Pétersbourg M. Nicolas Alexandrovitch Astafiev, professeur d'histoire universelle à l'université de cette capitale et à l'institut historico-philologique, fondateur et premier président de la Société pour la diffusion de la Bible en Russie, né à Lovieta (gouvernement d'Ekaterinoslav) en 1825.

Le 3/16 novembre, est mort Théodore Gérasimovitch Éléonsky, professeur ordinaire d'histoire biblique à l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg depuis 1870 jusqu'à 1896. A. Palmieri, O. S. A.

Suède. — Voici quatre dissertations doctorales que nous signalons — un peu tardivement peut-être — à l'attention des lecteurs de cette *Revue*.

C'est d'abord celle de M. L. M. Baath : « Contributions à l'histoire du droit canonique en Suède » (*Bidrag till den kanoniska rättens historia i Sverige*. Akademisk Afhandling. Stockholm, O. L. Svanbäck, 1905. In-8, xiv-230 pp.). Après une introduction sur le rôle important du droit canon dans la vie politique au moyen âge, l'auteur consacre la plus grande partie de son travail (pp. 1-120) à l'étude des relations entre la royauté et l'Église jusqu'en 1296. La seconde partie (pp. 121-200) traite des testaments *in pios usus*, et la troisième (pp. 201-229) de la juridiction des clercs, jusqu'à l'abolition du privilège du for par la Réforme.

Les cérémonies nuptiales dans l'Église suédoise font l'objet du mémoire de M. G. F. Grath (*Svenska Kyrkans brudvigsel. En historisk-liturgisk framställning*. Akademisk Afhandling. Upsala, E. Berling, 1904. In-8, iv-188 pp.). L'auteur jette d'abord un coup-d'œil sur les origines de la bénédiction nuptiale dans l'antiquité biblique et chrétienne, et il en suit l'histoire dans le monde occidental, en particulier jusqu'à son apparition dans les pays scandinaves (pp. 1-8), pour passer ensuite à l'examen des formules usitées au moyen âge (pp. 9-62), d'après les trois rituels qui datent de cette époque (ils se trouvent dans le *Manuale Lincopense*, le *Breviarium*

Digitized by Google

Scarense et le *Manuale Aboence)*. La seconde partie de l'ouvrage (pp. 63-153) est consacrée à l'examen des principaux rituels des temps modernes (ils sont au nombre de quatre et datent respectivement de 1529, 1614, 1693 et 1811). M. Grath termine son étude en proposant une nouvelle formule de bénédiction nuptiale pour l'Église suédoise (pp. 154-180).

L'évêque de Linköping, Hans Brask (1464-1538), fut un des prélats catholiques qui luttèrent vainement contre la propagation des doctrines de Luther en Suède. M. E. Arnell lui a consacré un essai biographique (*Bidrag till biskop Hans Brasks lefnadsteckning*. Akademisk Afhandling. Stockholm, Imprimerie centrale, 1904. In-8, xxi-136-56 pp.), qui n'a aucunement la prétention d'épuiser le sujet. L'auteur distingue, dans la carrière de Brask, trois périodes : son séjour à Rome et son ministère comme doyen à Linköping (jusqu'en 1513); son épiscopat à Linköping (1513-1527); sa retraite et ses dernières années passées à l'étranger (1527-1538). Pour écrire cet aperçu sur la vie de Brask et le rôle qu'il a joué dans cette période mouvementée, pour le montrer à l'œuvre dans le double domaine des affaires religieuses et politiques, où il déploya des qualités remarquables, pour le dépeindre enfin dans sa conduite privée, M. Arnell a dû recourir à un grand nombre de sources et de documents inédits. Un certain nombre de pièces sont ajoutées en appendice à la fin du volume.

Nous ne pouvons que mentionner brièvement le sujet traité par M. A. Johansson dans sa dissertation : comment doit être entendu l'enseignement de l'histoire sainte, spécialement dans les établissements publics d'instruction moyenne, tels que lycées, gymnases, etc. (Ar Johansson, *Gamla testamentet i Kristendomsundervisningen, särskildt vid de allmänna läroverken*. Upsala, W. Schultz, 1904, in-8, viii-120 pp.) C'est une sorte de méthodologie de l'enseignement de l'histoire sainte, dans le sens protestant. L'auteur examine le rôle de l'instruction religieuse en général, l'importance respective, pour le jeune chrétien, de l'Ancien et du Nouveau Testament, d'où découle le caractère que l'on doit imprimer à l'histoire biblique dans les différentes classes, etc. Tout cela est traité au point de vue suédois. C. L.

Digitized by Google

L'ENTRÉE LITTÉRAIRE DE SAINT CHRYSOSTOME DANS LE MONDE LATIN.

Quiconque est tant soit peu versé dans l'histoire de la Théologie grecque, sait quelle influence a exercée S. Jean Chrysostome dans la période qui fait suite aux Pères, influence si considérable que M. Savile, le premier éditeur de ses œuvres complètes, n'hésitait pas à dire : « *quasi Graecorum Deus habetur* » (1).

Cette influence s'est elle exercée aussi sur les Latins ? Ou plutôt à quelle époque commence-t-elle à se faire sentir ? Question qui ne manque pas d'un intérêt actuel, puisque nous venons d'entrer dans l'année jubilaire du xve centenaire du grand docteur, dont les Latins se flattent de garder à Rome les restes mortels (2).

I.

Les premières traces.

1. *La première mention de Saint Chrysostome faite par un Latin.*

Elle est de S. Jérôme, qui, comme on le sait, fut le principal trait d'union entre l'érudition grecque et la science latine.

En 392, c'est-à-dire au temps où S. Chrysostome n'était encore que simple prêtre à Antioche (il fut ordonné en 386) S. Jérôme écrit dans son ouvrage « *De viris illustribus* », plus célèbre au moyen âge que de nos jours : « *Joannes Antiochenae Ecclesiae presbyter, Eusebii Emiseni Diodorique sectator, multa componere dicitur, de quibus* περὶ ἱερωσύνης *tantum legi* » (c. 129) (3).

Bornons-nous à quelques remarques :

1° S. Jérôme est allé plusieurs fois à Antioche, la dernière fois en

(1) S. Joan. Chrysostomi *Opera omnia :* graece ed. H. Savile. T. I. Praefatio ad lectorem. Eton, 1612.

(2) Sur « *Chrysostomus im Wandel der Jahrhunderte* » voir une esquisse rapide par A. Naegele, dans la *Byzantinische Zeitschrift*, t. XIII (1904), pp. 73-92 : « *Johannes Chrysostomus und sein Verhältniss zum Hellenismus* » *I.* — Cfr Stilting ; AA. SS., Sept., IV, pp. 669 ss.

(3) PL, t. XXIII, 754. La meilleure édition actuelle est celle de Richardson, *Hieronymus : Liber de viris illustribus.* (*Texte und Untersuchungen*, t. XIV, 1.) Leipzig, 1896.

Digitized by Google

385-6, donc peu de temps avant l'ordination sacerdotale de S. Chrysostome. Il est donc assez probable qu'au cours de ces séjours à Antioche, il le connut personnellement.

2° En 392, S. Chrysostome avait déjà écrit un assez grand nombre d'ouvrages, de commentaires et d'homélies ; par exemple les *Libri duo ad Theodorum lapsum; Adversus oppugnatores vitae monasticae; De compunctione,* etc., et dès l'an 386, beaucoup d'homélies.

3° S. Jérôme possédait le grec, et la manière dont il cite l'ouvrage de S. Chrysostome prouve suffisamment qu'il le lisait en grec.

Rien d'étonnant donc que S. Jérôme ait eu connaissance de ce prêtre d'Antioche et du grand nombre de ses ouvrages. Il faut s'étonner plutôt que S. Jérôme ne mentionne que ce seul écrit. D'ailleurs cette mention faite en grec ne rendit guère service aux Latins de ce temps là.

2. *La deuxième mention.*

Elle est encore de S. Jérôme, mais plus explicite et plus formelle. — Douze ans se sont écoulés. Le prêtre d'Antioche est devenu évêque de Constantinople (en 398), et, après avoir goûté toute la gloire et aussi toute l'amertume de cette dignité, il a été déposé et exilé définitivement en juin 404.

A quelques mois de là, vers la fin de 404, son nom revient sous la plume de S. Jérôme. Celui-ci se trouvait en lutte contre S. Augustin, à cause de son explication sur le dissentiment de S. Pierre et de S. Paul à Antioche (Galat., II, 11 sq.) dont S. Jérôme semblait (1) vouloir dire que cet incident n'était que simulé. S. Augustin, prévoyant à quelles conséquences pouvait conduire une telle exégèse, le réfuta dans deux lettres (2), qui ne parvinrent à S. Jérôme qu'en 404. Le moine fougueux répondit immédiatement (3), en disant (n° III, 4) qu'il avait suivi dans cette question les commentaires d'Origène, de Didyme, du « Laodicenus » (l'évêque Apollinaire), d'Alexandre, Eusèbe d'Emèse et Théodore de Heraclea.

Enfin, (n° 6) il ajoute : « *Quid dicam de Joanne qui dudum in Pontificali gradu Constantinopolitanam rexit Ecclesiam et proprie super hoc capitulo latissimum exaravit librum, in quo Origenis et*

(1) S. Jérôme : *Epist.* 112 (75) *ad August.*, dans le *Corpus scriptorum latinorum*, t. XXXIV, II², pp. 285 ss. Le Commentaire de Jérôme sur l'ép. aux Galates, PL, t. XVI, 307-438.

(2) Epist. 28 (vers l'an 394 5), dans *Corp. Scr.*, XXXIV, I, 103 ss. et epist. 40 (vers 397), *ib.*, XXXIV, II, 69 ss.

(3) Epist. 112, ad Augustinum, *l. c.*

Digitized by Google

veterum sententiam est secutus (1). *Si igitur me reprehendis errantem, patere me, quaeso, errare cum talibus, et cum me erroris mei multos socios habere perspexeris, tu veritatis tuae saltem unum astipulatorem proferre debebis* ».

Dans sa réponse, du commencement de 405 (2), S. Augustin explique de nouveau son opinion. Puis il ajoute : « Vous me demandez de vous indiquer au moins un auteur dont j'aie suivi l'opinion en cette matière, alors que vous en avez cité nommément plusieurs, « *quorum ego, fateor, neminem legi* ». « Mais », continue S. Augustin, « vous même dépouillez de toute autorité quatre de ces auteurs ». « *Tres igitur restant, Eusebius Emisenus, Theodorus Heracleotes, et quem paulo post commemoras, Joannes qui dudum in Pontificali gradu Constantinopolitanam rexit ecclesiam* ».

De cette seconde mention il résulte :

1° Que S. Jérôme était en 404 déjà plus versé dans la connaissance des œuvres de S. Chrysostome. Car ici il n'est plus seulement question d'un de ses ouvrages, ou de ses commentaires les plus célèbres, mais d'une homélie en particulier, appartenant probablement à toute une collection d'homélies différentes (3).

2° Que S. Augustin, déjà célèbre dans l'Occident latin au début de 405, n'avait encore lu ni l'homélie en question, ni le commentaire de S. Chrysostome sur l'épître aux Galates.

3° Qu'il est très probable qu'il n'avait absolument rien lu de notre Saint, et qu'il faut prendre, du moins pour S. Chrysostome, le « neminem » pour « nihil ». Car, le fait que S. Augustin répète mot à mot pour « Joannes » tout ce que S. Jérôme avait ajouté pour le mieux marquer, nous fait soupçonner qu'il ne connaissait encore de notre Saint que ce qu'il trouvait indiqué dans la lettre de S. Jérôme.

4° De ce fait, comme du silence de S. Augustin, il est permis de conclure que l'évêque d'Hippone n'avait pas conscience de l'identité du « Joannes, Antiochenus Presbyter » dans « De Viris ill. » (ouvrage qu'il critiquait déjà en 397) (4) et du « Joannes, qui dudum » etc., (en admettant qu'il se souvînt de ce chapitre).

(1) Cfr PG, t. LI, 371-88. L'homélie est authentique; mais on ne peut plus constater si S. Chrysostome a vraiment suivi Origène, parce que le commentaire d'Origène est perdu. Chrysostome défend la même opinion dans son commentaire sur l'épître aux Galates, PG, LXI, 611-81.

(2) *Corp. Script. lat*, XXXIV, II, 351 sq.

(3) Facundus Hermianensis (PL, LXVII, 675 ss.) prétend que S. Jérôme a traduit aussi un livre du Patriarche Théophile d'Alexandrie contre S. Chrysostome. Voir là-dessus : D. Chr. Baur, *S. Jérôme et S. Chrysostome*, dans la *Revue benédictine*, t. XXII (1906), pp. 430-436.

(4) Ep. 40 ad Hieron. *Corp. Scr.*, XXXIV, II, 69 ss.

Digitized by Google

Pourtant la rumeur des événements de Constantinople en 403 et 404 commença à se répandre en Occident. Les évêques d'Italie se rassemblèrent en concile et se prononcèrent avec Innocent Ier pour Chrysostome. Le Pape rompit même l'union avec les trois sièges patriarcaux, et partout où les partisans de Chrysostome se réfugiaient, on ne parlait plus que de lui et de ses adversaires. Le Saint lui-même, du fond de son exil, échangea des lettres avec plusieurs évêques et autres personnages d'Italie (1). Cela devait contribuer à faire connaître aussi ses ouvrages. Et de fait, vers 408 déjà, Palladius dans son dialogue grec sur Chrysostome, dont Rome aurait été le théâtre réel ou fictif, pouvait faire dire à son interlocuteur (ch. IV): « L'admiration et les louanges à son sujet circulent partout ». Et « je connaissais son caractère et sa réputation par ouï-dire et par ses opuscules, ses homélies et ses épîtres qui sont parvenues jusqu'à nous ». (*Ib.* ch. XII.) Cependant, si quelques ouvrages de Chrysostome circulaient dans les milieux grecs de Rome et de l'Italie, les Latins n'en pouvaient guère profiter, faute de traductions.

II.

Saint Chrysostome aux mains des Pélagiens.

1. *La première citation latine.*

Ceux qui ont donné la première impulsion pour faire connaître dans le monde latin les œuvres mêmes du grand Docteur grec, ont été — chose étonnante — des hérétiques; ce furent les Pélagiens.

Les Pélagiens croyaient trouver çà et là dans S. Chrysostome des traces de leur doctrine, et, bientôt, les Latins catholiques virent rangé parmi leurs adversaires le célèbre prédicateur de l'Église grecque. L'initiateur de la nouvelle hérésie, Pélage lui-même, commença le premier à opposer S. Chrysostome aux catholiques dans son livre : « De natura » (2). Ce livre n'existe plus ; il est donc impossible d'indiquer quel était le texte allégué par Pélage. Cependant S. Chrysostome s'y trouvait en bonne compagnie, car il figurait à côté de Lactance, de S. Hilaire, d'Ambroise, de Jérôme, du pape Sixte et même de S. Augustin, qui étaient tous cités par Pélage en faveur de sa doctrine (3).

(1) Voir les lettres de S. Chrysostome, dans PG, t. LII ; epp. 149, 155. 172, 184 etc ; cfr Palladius, *Dialog.*, cap. II, PG, t. XLVII, 12.

(2) Écrit vers 414, d'après Loofs, *Pelagius*, dans la RE³, t. XV (1904), 762. Pélage vivait alors en Orient ; il savait et parlait même le grec.

(3) Cfr S. Augustin, *De natura et gratia*, cap. 41, PL, XLIV, 282-6.

Digitized by Google

C'est le « *Doctor gratiae* », S. Augustin lui même, qui répondit bientôt (415) dans son livre « *De natura et gratia* », vers la fin de l'ouvrage il réfute tous les arguments patristiques de Pélage. Pour S. Hilaire, par exemple, il répète mot à mot les citations de Pélage, les rectifie et y ajoute d'autres passages plus marquants du même Saint. Il en agit de même — sans ajouter cependant de nouvaux textes, — à l'égard de S. Ambroise, S. Jérôme, etc., S. Chrysostome est traité plus brièvement.

Au ch. 64 il est dit : « *Item Ioannes Constantinopolitanus episcopus, cuius posuit sententiam, dicit peccatum non esse substantiam, sed actum malignum : quis hoc negat ? Et quia non est naturale, ideo contra illud legem datam, et quod de arbitrii libertate descendit : etiam hoc quis negat ? Sed nunc agitur de humana natura etc.* ».

On le voit, S. Augustin ne donne ni le texte même de Pélage, ni d'autres textes de S. Chrysostome. Il se contente ou est obligé de se contenter d'une seule remarque : Le texte de Chrysostome interprété purement et simplement au pied de la lettre : « *Quis hoc negat ?* » Et il ne dit rien de plus, ni de la personne, ni des œuvres de notre Saint, procédé tout différent de celui qu'il emploiera quelques années plus tard. Il semble donc qu'en 415 encore, S. Augustin ne connaissait que fort peu de chose — si même il connaissait quelque chose — des œuvres de S. Chrysostome.

2. *La première traduction latine.*

Les Pélagiens s'étaient efforcés de ranger un si grand docteur parmi leurs défenseurs. L'idée n'était pas mauvaise et on ne peut pas dire que leur première tentative ait échoué complètement. Une fois commencée, leur œuvre se poursuivit et ils commencèrent à *traduire* les écrits de S. Chrysostome.

a) *Les sept homélies sur S. Paul.* Un certain Anien (1), partisan des Pélagiens, fut sollicité par un prêtre, nommé « Evangelius, » comme il nous le raconte lui même dans sa lettre à celui-ci (2), « *de traduire en notre langue quelques ouvrages du bienheureux S. Jean* », et, en premier lieu, les sept homélies sur S. Paul. Il nous en donne la raison en ces termes : « *Quantum nobis consolationis exoritur, cum cernimus, tam erudito tamque illustri Orientis magistro, eam, quam in nobis Traducianus oppugnat, astrui veritatem, ut videatur* (b. Joannes) *non tam praesentes informasse disci-*

(1) Sur lui cfr Garnier, *Marii Mercatoris Opera dissertatio*, 1 cap. 7, PL, XLVIII, pp. 298 ss.

(2) La lettre et la traduction des homélies, dans PG, L, pp. 471 ss.

Digitized by Google

pulos, quam nobis contra verae fidei oppugnationem auxilia praeparasse ». « *Quantus enim ille adversus necessitatem, quantus pro libero surgit arbitrio, quam nostrorum libris ubique concinens, voluntatis jure servato, divinae gratiae praesidia commendat* » !

On voit par ce prologue que la traduction de ces homélies a été faite :

1° après que S. Augustin (qui est le « Traducianus ») fut entré en lutte avec les Pélagiens, c'est-à dire après 413.

2° Avant que les Pélagiens eussent clairement perdu leur cause, c'est-à-dire avant leur exil, parce que la lettre est d'un ton calme, et ne parle pas de persécution : donc avant 419.

b) *L'homélie « ad Neophytos » et les homélies « incerti interpretis »*. Bientôt, cependant, le conflit pélagien entra dans sa dernière phase. Le pape Zosime écrivit à ce sujet son *Epistola tractoria* et demanda l'adhésion de tous les évêques de l'Église. De son côté l'empereur Honorius publia un décret, punissant de l'exil tout évêque qui refuserait de se soumettre au Pape (en 418 ou 419) (1).

Dans le « *Libellus fidei* » (2) (Aquileiensium) nous avons encore la réponse de plusieurs évêques pélagiens, adressée, soit au Pape Zosime, d'après l'opinion la plus répandue et encore la plus probable (3), soit à Augustin, métropolite d'Aquilée (4). Dans ce « libellus » les auteurs donnent les raisons de leur croyance et refusent de consentir à la condamnation de Pélage et de Célestius. A la fin de leur exposé, ils ajoutent le passage suivant, qui, il faut en convenir, est plein d'une méchante ironie :

« *Illud etiam sancte ac venerabilis Fra'er et Pater* [Augustine] (5) *necessario respondendum putavimus, quod beatae memoriae* EPISCOPUM JOANNEM IN EPISTOLA SANCTITATIS TUAE RECTISSIME COLLAUDASTI, NON SOLUM NON DESTRUXISSE ECCLESIAS, SED ETIAM CONFIRMASSE. (La réaction catholique avait donc déjà commencé !) *Is namque* (!) *ad Neophytos in libello, quid de baptismate infantium sentiret, ipsius*

(1) LOOFS (*Pelagius*, *l. c.*) date l'« epistola tractoria » de mai 418; l'édit d'Honorius de 419. — A. BRUCKNER (*Julian von Eclanum*, pp. 32 ss. (*Texte und Untersuchungen*, XV. 3). Leipzig 1897) date les deux documents de 418 ; de même GARNIER, (*l. c.*, p. 275).

(2) Écrit vers la fin de 418, PL, XLVIII, 505-26; cfr BRUCKNER, *l. c.*, pp. 31-33; GARNIER, *l. c.*, pp. 292 et 527.

(3) Cfr GARNIER, *Marius Mercator*, PL. XLVIII, pp. 526 ss.

(4) BRUCKNER, *Jul. v. Eclan.*, p. 31 : admet la thèse de Garnier comme très possible; ses arguments contre Garnier pour *Augustin d'Aquilée* ne sont cependant pas décisifs.

(5) GARNIER, *l. c.*, p. 530 : prétend que le mot « Augustine » s'est introduit par une méprise du signe *SS* pour A, « qua ratione veteres latini Z graecum Z(osime) pingebant ».

Digitized by Google

verbis subdidimus, UT ETIAM VOS, *o sancte Frater*, PRAEDICTI VIRI *super hac re* SENTENTIAM COGNOSCATIS ! « *Benedictis Deus, inquit, etc. spiritus inhabitatio fiant* ».

Cette citation est prise textuellement de l'homélie « *ad Neophytos* », dont l'authenticité a été démontrée à l'évidence par M. le Prof. Haidacher (1), elle se trouve imprimée dans les anciennes éditions latines de S. Chrysostome, telle qu'elle est citée par le « *Libellus fidei* » et qu'elle a été traduite par le « incertus interpres », trait commun à beaucoup d'autres homélies. Garnier attribue la traduction de cette homélie au même Anien, « car c'est le même style et la même latinité » (PL, pp. 48, 301). C'est aussi l'avis du Dr Haidacher (l. c.). Pour ce qui regarde les autres homélies « *incerti interpretis* », « on en trouve plusieurs », d'après Garnier (l. c.), sinon à peu près toutes qui peuvent sans témérité être attribuées à Anien, principalement pour ces deux motifs : d'abord leur latinité paraît semblable à celle des homélies qui ont indubitablement Anien pour interprète; ensuite le sujet traité est presque identique, sujet dont le sens avait coutume d'être détourné par les Pélagiens en faveur de leur hérésie, quoiqu'il fut employé par les catholiques dans une interprétation exacte.

En tout cas la question de la personne de cet Anien et de l'étendue de ses traductions mérite encore un examen spécial.

De la note du Libellus il résulte aussi que les Pélagiens devaient déjà avoir opposé officiellement et formellement S. Chrysostome aux Catholiques, puisque Zosime ou Augustin l'avait défendu si solennellement.

c) *Le commentaire sur Mathieu.* Les choses allèrent vite. Les Pélagiens furent exilés. Mais ils continuèrent à se prévaloir de S. Chrysostome qu'ils s'étaient, une fois pour toutes, obstinés à réclamer comme leur bien.

En ce temps là, l'évêque pélagien Orontius demandait au même Anien, que nous avons déjà rencontré, « de traduire en latin le commentaire que S. Jean, évêque de Constantinople, a composé sur l'évangile de S. Matthieu..., et cela au milieu des tempêtes et des épreuves que nous souffrons avec vous pour l'amour de la foi. Que pourrait-on, en effet, offrir à nos amis de plus propre à enseigner la sagesse... ou de plus pur en fait de dogme ?... Surtout à cette époque où, à l'occasion de certaines questions fort difficiles, on pèche d'une manière si insolente contre les bonnes mœurs et la discipline ecclésiastique. Certes c'est justement à ce sujet que le bienheureux Jean intervient avec tant de rigueur dans tous ses ouvrages et le plus

(1) Dans la *Zeitschrift für kathol. Theologie*, t. XXVII (1904), pp. 168-193.

Digitized by Google

dans celui-ci, de façon que, en interprétant l'évangile, il semble lutter avec nous pour la perfection évangélique ». « *Quid enim ille magis hominibus inculcat, quam venturam suam nobilitatem, quae adversus Manichaei rabiem omnium recta sapientium consensu laudatur? Quid inquam pressius ille commendat, quam ingenitae nobis a Deo libertatis decus? Quid ille potius insinuat, quam Dei esse possibilia mandata, et* HOMINEM TOTIUS VEL QUAE JUBETUR VEL SUADETUR A DEO CAPACEM ESSE VIRTUTIS » ? etc. (1).

Ces derniers mots semblent viser S. Augustin, dont la maxime était : « Da, Domine, quod jubes et jube quod vis ». Notre Anien serait donc en première ligne l'adversaire de la doctrine un peu exagérée de S. Augustin, qu'il croyait sans doute dangereuse pour la liberté et la morale, doctrine que l'Église d'ailleurs, n'a jamais faite entièrement sienne (2). Quant au pélagianisme, Anien ne semble pas plus pélagien que S. Chrysostome, c'est-à-dire qu'il n'a pas bien compris le point essentiel de l'hérésie pélagienne et des « quarundam minus difficilium quaestionum ».

Pour lui c'est plutôt le « in medio virtus » le juste milieu entre la grâce et la liberté qui l'attirait vers S. Chrysostome. « *Non enim est in alterutro aut incautus, aut nimius, sed in utroque moderatus. Sic liberas ostendit hominum voluntates, ut ad Dei tamen mandata facienda divinae gratiae necessarium ubique fateatur auxilium : sic continuum divinum gratiae auxilium commendat, ut nec studia voluntatis interimat* » (3).

On le voit donc ; il y eut des gens, réellement catholiques, qui furent comptés au nombre des partisans de Pélage, soit à cause de leur polémique contre S. Augustin, soit parce qu'ils ne démêlaient pas le véritable sens hérétique des ambiguïtés de Pélage, que le synode de Diospolis lui même (415) avait tenu pour orthodoxe.

La question la plus importante pour nous est celle de l'époque de cette traduction. Sans doute, il faut la placer : 1° à une date où la lutte contre les Pélagiens était véhémente ; car Anien parle de « *tentationum procellas* » etc. De plus, 2° Anien présente S. Chrysostome à Orontius comme un modèle de patience et de force contre la persécution : « *perspicitur* (Chrysostome)... *tam constanter atque*

(1) Voir PG, LVIII, p. 974 ss., la lettre et la traduction des 8 premières homélies d'Anien.

(2) Cfr A. Koch, *Die Auktorität des hl. Augustin in der Lehre von der Gnade und Praedestination*, dans la *Tübinger theologische Quartal-Schrift*, t. LXXIII (1891), p. 487.

(3) Cfr la lettre à « Evangelius », PG, L, 471 ss. Il faut remarquer que Anien traduisait toujours exactement et n'a jamais falsifié le texte.

Digitized by Google

firmiter contra omnes impiorum catervas, pro veritatis ac justitiae parte jurasse, ut quamlibet adversus eum vel sacerdotum nomina, vel regum arma concurrerent depellere quidem illum sacerdotali possent throno, numquam tamen depellere possent veritate ».

Ces lignes nous renvoient à une époque, où étaient mobilisés contre les Pélagiens et « *sacerdotum nomina* » et « *regum arma* » c'est-à-dire après l'« epistola tractoria » du pape Zosime et le décret d'Honorius, par conséquent après le commencement de l'an 419, mais à un moment où les Pélagiens et spécialement Orontius étaient encore en Italie, en attendant les évènements. Car Anien dit dans sa Préface « *a moerore simul et a torpore subducis animum... anxietate marcentem* », et plus tard il ajoute : « les ouvrages de S. Chrysostome se trouvent déjà dans toutes les bibliothèques des églises grecques, *quod ab aliis quoque plurimis* AUDIRE *potuisti* ». Si donc Orontius avait déjà été en Orient, Anien aurait plutôt écrit : « quod ipse *videre* potes », et s'il dit : « A PLURIMIS *audire potuisti* » nous devons le rapporter à une contrée en relations fréquentes avec l'Orient, c'est-à-dire à un diocèse de la Grande Grèce en Italie, qui en effet était le centre du pélagianisme. — Le départ des Pélagiens (de l'évêque Julien d'Éclane et de ses « socii ») pour l'Orient eut lieu vers la fin de 420 ; car en 421 au plus tard nous trouvons Julien chez le célèbre évêque Théodore de Mopsueste, l'ancien ami de S. Chrysostome et de Pélage. Aussi est-il fort probable que notre Orontius fut un des « socii » de Julien. Car nous le rencontrons avec celui-ci en 431 dans les actes du Concile d'Ephèse (1). Toutes ces particularités nous semblent convenir parfaitement à l'an 419-420.

Anien avait-il assez de temps pour fournir la traduction de tout le commentaire ? Dans la préface sans doute il en exprime l'intention. Cependant on n'a jamais imprimé que la première partie, c'est-à-dire les 25 premières homélies (2), et non 8 homélies seulement comme le prétend Montfaucon (3). Mais jusqu'à maintenant on n'a trouvé aucun manuscrit contenant tout le commentaire comme traduction d'Anien. Il semble donc plutôt, que l'exil a interrompu le travail (4).

(1) *Sancta Synodus Coelestino episcopo*, dans MANSI, *Collectio conciliorum*, t. IV, 1337 B. Cfr Nestorius : Epistola ad Coelestin. Pp., dans LOOFS, *Nestoriana*, p. 165. Halle, 1905.

(2) Cfr. MERCATI, *Note di letteratura biblica e cristiana antica*, dans *Studi e Testi*, t. V (Rome, 1901), p. 140.

(3) CHRYSOSTOMI *Opera*, PG, LVII, Praef., § V.

(4) Au XIIe siècle Burgundius Pisanus († 1194) fit une nouvelle traduction du commentaire entier sur Matthieu ; elle se trouve, p. ex., dans le ms. lat. 383 de la Vaticana, du XIIe siècle. Georges de Trébizonde († 1486) le traduisit de nouveau ; sa traduction a été souvent imprimée.

Digitized by Google

III.

S. Chrysostome rendu aux Catholiques par S. Augustin.

Cependant c'était un fait assez fâcheux et même humiliant pour les Latins, de voir un docteur jouissant d'une telle autorité chez les Grecs, l'ancien client du Pape, lutter contre eux du moins en apparence. Il fallait donc arracher S. Chrysostome aux mains des Pélagiens et le rendre aux Catholiques. Les Pélagiens eux-mêmes en avaient fourni les meilleurs moyens, les traductions latines du S. Docteur.

Comme nous l'avons indiqué, déjà Zosime (ou le métropolite Augustin) semble avoir défendu et revendiqué S Chrysostome comme Catholique. Mais c'était d'une manière autrement éclatante et décisive que S Augustin, le grand adversaire des Pélagiens, se fit bientôt l'avocat du Patriarche de Constantinople.

Julien d'Éclane, le chef des Pélagiens en ce temps là, qui « systématisa le Pélagianisme » (1) en fournit une belle occasion. En 418 il écrivit contre S. Augustin ses *libri IV ad Turbantium*. Vers la fin du 4e livre il citait encore S. Chrysostome comme partisan de son hérésie, en employant exactement le même passage *Benedictus Deus* etc., de l'homélie ad Neophitos, qui se trouve aussi dans le « *Libellus fidei* » dont nous avons parlé, et qui est écrit vers le même temps ou peu après. Mais chose étonnante : tandis que dans le « Libellus fidei » se trouve comme texte de S. Chrysostome : « *Hac de causa etiam infantes baptizamus, cum non sint coinquinati* PECCATIS Julien écrit : « *infantes baptizamus cum non sint coinquinati* PECCATO. »

Tout indigné de ce nouvel abus tendancieux, S. Augustin répondit (en 421) dans son ouvrage « *Contra Julianum ll. VI* », (dans L. I, c. VI n° 22 ; = PL, 44, 654 ss.). « Ainsi donc tu oses mettre ces paroles du saint évêque Jean en opposition avec les opinions de tant et de tels de ses collègues, le séparer de cette société parfaitement unie et le représenter comme leur adversaire ! Que jamais on ne pense ni ne dise pareille chose d'un si grand'homme ! Non dis-je, jamais on ne nous fera croire que Jean de Constantinople soit en opposition sur le baptême des enfants... avec tant et de si grands de ses collègues de l'épiscopat, surtout avec Innocent de Rome, Cyprien de Carthage, Basile de Cappadoce, Hilaire le Gaulois, Ambroise de Milan »... « C'est toi qui dénatures ses paroles dans le

(1) Bonwetsch, *Julian von Eclanum*, dans la RE³, t. IX, 603.

Digitized by Google

sens de ta doctrine. Lui a affirmé que les enfants n'ont pas des péchés (« *peccata* ») et non, comme tu lui a fait dire, qu'ils n'étaient pas souillés par le péché (« *peccato* »), en voulant laisser entendre qu'ils sont exempts du péché du premier homme. Cependant, ce n'est pas à toi que je m'en prendrai, mais au traducteur, quoiqu'on lise dans d'autres exemplaires, contenant la même traduction (« eandem interpretationem »), non « *peccato* » mais « *peccatis* » (1). Et immédiatement après il écrit « *vel peccatis* », comme le donne le même texte dans d'autres exemplaires. « Mais enfin, ajoute S. Augustin, n'ayons pas de soupçons, et supposons ici *ou une erreur du copiste ou une variante* (« *varietas* ») *du traducteur*. Moi je veux reproduire les mots grecs mêmes employés par Jean διὰ τοῦτο etc., ce qui correspond en latin à « *quamvis peccata non habentes* » sousentendu « *propria* », et toute dispute est finie ». — Mais, se demande-t-il, pourquoi lui-même n'a-t-il pas ajouté « *propria* » ? Ici la réponse de S. Augustin contient vraiment la règle d'or pour l'interprétation historique des Pères : « Parce que, pensons-nous, en disputant dans l'Église catholique il ne croyait pas être compris autrement; parce qu'on ne lui posait pas encore de pareilles questions; parce qu'il parlait avec plus de sécurité puisque nos querelles n'avaient point encore surgi. » — « Aussi bien je le mets au nombre de ces saints. Je le range parmi mes témoins, ou plutôt je place parmi nos juges celui que tu as cru prendre pour ton défenseur. » — « Entre, S. Jean, entre et siège à côté de tes frères (les docteurs de l'Église) dont tu n'es séparé par aucune divergence (« *nulla ratio et nulla tentatio* »). C'est ton opinion qu'il nous faut, ton opinion avant tout, puisque ce jeune homme là (Julien) croit avoir trouvé dans tes ouvrages de quoi éluder les sentences de tant et de si grands de tes collègues. Si, en effet, il avait trouvé quelque chose de pareil, jamais — permets moi — nous ne pourrions te préférer toi seul à tant et de si grands hommes dans une question où la foi chrétienne et l'Église catholique n'ont jamais varié. Non, il est impossible, que tu penses autrement qu'elle et que tu occupes en même temps une telle place dans son sein (*et ut in ea tam praecipuus emineres*).

Mais, non satisfait encore de cette défense fougueuse, S. Augustin prend tout de suite l'offensive, en alléguant cette fois des passages de S. Chrysostome, qui étaient ouvertement contre Julien. Nous en

(1) Tous les imprimés latins des traductions « *incerti interpretis* » ont « PECCATO ». Entre les ms. latins celui de la Bibl. roy. de Bruxelles II, 989 (saec xi.) f. 136v, porte « PECCATO »; de même, d'après l'aimable communication de D. O. Rottmanner, O. S. B., les ms. l. de Munich 3586, f. 99, et 8109, f. 130.

Digitized by Google

parlerons tout à l'heure. Enfin il termine par un nouvel éloge à l'adresse de notre Saint, en interpellant directement Julien (nº 26). « *Audiene hominem in fide catholica et eruditum et erudientem* »? et (nº 28) : « Voilà à quel homme, à quel grand défenseur de la foi chrétienne et de ce dogme catholique tu as voulu imputer ta doctrine ! Tu es confondu de tous côtés : ... voici Ambroise de Milan... Voilà aussi Jean de Constantinople, que toi même dans cette même dissertation à laquelle je réponds, tu as mis au rang des érudits (savants) et des saints éminents » et (nº 33) « dont tu as dit que la vérité lui a rendu hommage et gloire » et (l. VI, c. 22, nº 69) « parce que vous n'avez pas compris ce qu'ils ont dit, vous combattez leur doctrine, c'est-à-dire le dogme catholique, avec un aveuglement inoui ».

Une question importante est maintenant de savoir d'où S. Augustin a tiré ses citations de S. Chrysostome contre Julien. Il en donne huit. Les deux premières sont prises de l'homélie ad Neophytos, comme il l'indique lui même. C'est le passage : Διὰ τοῦτο « sur les péchés des enfants » (nº 22), et un autre : « Venit semel Christus — fenus accrevit » (nº 26). Comme nous l'avons dit, cette homélie est authentique, mais le texte grec, sauf quelques fragments, est perdu, et l'édition de Montfaucon ne contient rien de cette homélie, que l'éditeur croyait apocryphe.

Vient en 3e lieu (nº 24) : « *Ad Olympiadem scribens : « Quando enim Adam peccavit », inquit illud grande peccatum, et omne genus hominum in commune damnavit, de moerore poenas luebat* ». La même citation se trouve cinq fois dans son « Opus imperfectum contra Julianum (PL, 45, l. I, 42; l. VI, 7, 9, 26, 41), où elle est attribuée à tour de rôle à la 3e lettre ad Olympiadem et à l'homélie De Lazaro resuscitato. En réalité elle est prise de la 3e lettre de S. Chrysostome à Olympias, de l'an 404. (PG, 52, 574)

4º Suit (l. c. nº 24) la citation : « Item de resuscitatione Lazari : « *Flebat Christus inquit, cur usque adhoc mortalitas deliquisset, ut excussa de perennitatibus inferos adamaret. Flebat Christus, quod eos qui immortales esse poterant, diabolus fecit esse mortales* ».

Bardenhewer, dans sa Patrologie (2e édit., p. 299) n'avait pas trouvé ce texte. De fait, cette homélie ne se trouve pas non plus dans les éditions grecques. Elle figure déjà sous le nom de Chrysostome dans les incunables latins et p. e. dans l'édition de Feller (Anvers, 1614, t. III, p. 109) avec la remarque : « *Incerto interprete* », ce qui nous porterait à croire que la traduction est, elle aussi, d'Anien. Quant à l'homélie même, tout donne l'impression qu'elle est apocryphe.

5º Vient une triple citation (l. c. nº 25) : « *Tractat idem b. Joannes in* SERMONE QUODAM *hujusmodi quaestionem : « Timemus bestias et*

Digitized by Google

pavemus, etc. ». « *Et paulo post* : « *Hoc unum signum*, etc. ». *Itemque post paululum* : « *Quamdiu* » etc.

D'après Bardenhewer (l. c.), cette citation est prise de l'homélie IX du commentaire in Genesim (PG, 53, 178-9). Sans doute il serait beau de pouvoir constater que le grand commentaire sur la Genèse était traduit en latin avant 421 ; et, en effet on y trouve un texte presque identique à notre citation. Néanmoins celle-ci n'est pas prise de ce commentaire, mais d'une homélie particulière, du Sermo III, in Genesim, qui (sauf le commencement) présente presque le même texte que l'homélie IX. Le tableau suivant le mettra en évidence : nous le donnons d'après la 1re citation :

Homil. IX in Genesim PG, t. LIII, col. 78-79.	Sermo III in Genesim. *Ib.*, col. 592.	S. Augustin contra Julian. L. I, c. VI, nº 25. PL, t. XLIV, col. 657.
Ὅτι δὲ (καὶ) νῦν φοβούμεθα τὰ θηρία, καὶ δεδοίκαμεν, καὶ τῆς ἀρχῆς ἐκπεπτώκαμεν, οὐδὲ αὐτὸς ἀντιλέγω· ἀλλ' οὐ τοῦτο ψευδῆ τοῦ Θεοῦ τὴν ὑπόσχεσιν δείκνυσι. Παρὰ γὰρ τὴν ἀρχὴν οὐχ οὕτω τὰ πράγματα διέκειτο, ἀλλ' ἐδεδοίκει καὶ ἔτρεμε τὰ θηριά καὶ ὑπέκυπτε τῷ δεσπότῃ. Ἐπειδὴ δὲ τῆς παῤῥησίας ἐξέπεσε διὰ τὴν παρακοὴν καὶ τὰ τῆς ἀρχῆς ἡκρωτηριάσθη. Ὅτι γὰρ ὑποτεταγμένα ἦν ἅπαντα τῷ ἀνθρώπῳ, ἄκουσον τῆς Γραφῆς λεγούσης· Ἤγαγε, φησι, τὰ θηρία καὶ πάντα τὰ ἄλογα πρὸς τὸν Ἀδάμ, ἰδεῖν τί καλέσει αὐτά. Καὶ ὁρῶν πλησίον γινόμενα τὰ θηρία, οὐκ ἀπεπήδησεν, ἀλλὰ...	Φοβούμεθα τὰ θηρία καὶ δεδοίκαμεν, καὶ τῆς ἀρχῆς ἐκπεπτώκαμεν· οὐκ ἀντιλέγω· φημὶ καὶ αὐτός· ἀλλ' οὐ τοῦτο ψευδῆ τὸν τοῦ Θεοῦ νόμον δείκνυσι. Παρὰ γὰρ τὴν ἀρχὴν οὐχ οὕτω τὰ πράγματα διέκειτο, ἀλλ' ἐδεδοίκει καὶ ἔτρεμε καὶ ὑπέκυπτεν ὡς δεσπότῃ τῷ ἀνθρώπῳ (1), ἐπειδὴ δὲ τῆς παῤῥησίας ἐξεπέσομεν καὶ τῆς τιμῆς, διὰ τοῦτο δεδοίκαμεν αὐτὰ (2). Πόθεν τοῦτο δῆλον; Ἤγαγεν ὁ θεὸς τὰ θηρία πρὸς τὸν Ἀδάμ, ἰδεῖν τί καλέσει αὐτά· καὶ οὐκ ἀπεπήδησεν ὁ Ἀδάμ, καθάπερ δεδοικώς, —	*Timemus bestias* et pavemus : non contradico. Et a principatu decidimus : *et hoc dico ipse etiam.* Sed non hoc ostendit *legem* Dei esse mendacem : ab initio non ita res erant dispositae ; sed timebant *et tremebant* et subjiciebantur domino. Et quoniam a fiducia *decidimus profecto et ab honore. Unde hoc manifestum est?* Adduxit bestias ad Adam, videre, quid eas vocaret, *et non resiluit* Adam tamquam timens.

On dirait, à première vue, que ce « Sermon » n'est qu'un extrait du Commentaire. Montfaucon a aperçu la ressemblance partielle entre le Commentaire et quelques uns des huit « *Sermones in Gene-*

(1) Ce serait donc une glose de copiste.

(2) De même cette ajoute. Le copiste n'a pas compris le sens de καὶ.

Digitized by Google

sim », sans observer spécialement pour notre 3e sermon ; il est cependant d'avis que S. Chrysostome a prononcé à Antioche les Homélies et les Sermons. Nous ne le pensons pas, car ce serait absolument contre la coutume et la nature de S. Chrysostome, de se répéter ainsi presque mot à mot devant le même auditoire et nous doutons qu'il ait jamais appris de mémoire aucun sermon. Les « sermons » cependant, qui existent aussi séparés du Commentaire dans les manuscrits grecs, sont tout a fait du genre de S. Chrysostome (1) quant au style, à l'enchaînement des phrases, etc., tandis que, pour le commentaire, Photius (2) avait déjà remarqué, qu'il s'y trouve un élément étranger à côté de pensées et de phrases absolument chrysostomiennes. Montfaucon (3) fait même cette déclaration : « *revera hae homiliae, licet magnam ubertatem, itemque solitam Chrysostomi inventionis felicitatem prae se ferant, non tamen pari studio accurationeque concinnatae videntur* ».

On peut donc dire que nous avons dans les sermons la forme primitive que S. Chrysostome lui-même leur a donnée, tandis que le commentaire a passé par les mains d'un second rédacteur, qui a réuni les notes des tachygraphes (4). Ainsi l'a fait par exemple pour le commentaire de l'épître aux Hébreux le prêtre Constantin (ou Constance) d'Antioche (5), et un autre, à ce qu'il nous semble, pour le commentaire sur l'évangile de S. Jean (6).

6° S. Augustin ajoute une citation : « *Manifestum* » etc. Et paulo post : « *Regnabit mors* » etc. Alio in loco in eodem sermone : « *Ut cum tibi* » etc.

Cette citation est tirée de la 10e homélie du commentaire sur l'épître aux Romains (7), peut-être le meilleur ouvrage de S. Chrysostome et le plus admiré.

(1) Cfr, p. ex., le bel épisode à l'occasion de l'allumage des lampes, (PG, LIV, 597.)

(2) Photius, *Bibliotheca* : *cod.* 172-4, PG, t. CIII, 504 C.

(3) Chrysostomi *Opera*, IV, § III, PG, LIII, 11-12.

(4) Cfr Socrates, *Hist. eccl.*, VI, 4, PG, LXVII, 1612 B-C : « λόγοι... οἱ λέγοντος αὐτοῦ ὑπὸ τῶν ὀξυγράφων ἐκληφθέντες. » Il mérite aussi d'être remarqué que — dès les premiers temps — la division de ces homélies varie. Ainsi dans le traité de l'empereur Justinien (saec. vi) *Advers. Origenem* : (PG, LXXXVI, 955 B) l'homélie 13 de ce commentaire porte le numéro 11.

(5) PG, LXIII, Praefat. in *Epist. ad Hebraeos.*

(6) PG, LIX. Cfr. la Préface, *ib.* — Des relations semblables existent entre les deux homélies : *in Crucem et Latronem* : (t. L, 499 ss.) ; entre l'homélie « *In Parabolam decem millium talentorum* (t. LI, 17 sq.) et *l'homélie sur Rom.* 8, 28 (*ib.*, col. 165 ss.) etc.

(7) PG, t. LX, 475-6 et 479-80. Nos 1, 2, 4.

Digitized by Google

7° Enfin, dans le livre II, c. VI, n° 17, (1) on trouve une citation très courte, qui jusqu'à présent n'a été remarquée par personne : « *Sanctus vero Joannes Constantinopolitanus episcopus dixit : Foliis autem ficus erant cooperti, tegentes speciem peccati.* »

Ce texte, dont S. Augustin n'indique pas la source, se trouve dans l'homélie « *In venerabilem atque vivificam crucem et de primorum hominum transgressione* » : *Inc :* Τί εἴπω ἢ τί λαλήσω. Montfaucon (PG, t. L, 815-820) l'a insérée dans les Spuria, en remarquant : « *Incerti viri interpretatio latina est accurate et non ineleganter concinnata* », ce qui nous renvoie de nouveau à notre Anien.

La traduction donnée correspond au texte de S. Augustin : « *Foliis autem ficus erant cooperti, peccati faciem obvelantes* », en grec : « Φύλλα δὲ συκῆς ἦσαν περιβεβλημμένοι, σκέποντες τὸ εἶδος τῆς ἁμαρτιάς », (l. c. col. 820).

Cette homélie est-elle authentique ? Montfaucon a raison lorsqu'il dit (l. c. col. 815) : Homilia haec « *jamdiu inter spurias amandata fuit : quae emin* IN NULLO CHRYSOSTOMUM SAPIT, *in titulo Chrysostomum ementitur* ».

Nous avons donc ici et dans « *De Lazaro ressuscitato* » l'exemple le plus ancien d'apocryphes, portant le nom de S. Chrysostome (2).

8° Tout àl a fin de sa collection, de textes S. Augustin lui-même eut encore le malheur de commettre une erreur, en attribuant à S. Chrysostome une pièce de S. Basile. Dans le même livre (L. II. c. VI. n° 18) il ajoute : « *Merito idem beatus Joannes : Et vide quomodo Judaeus* » etc.

Ce passage est pris d'une homélie authentique de Basile (3), toujours inscrite sous son nom, ce que remarquaient déjà les éditeurs Mauristes de S Augustin.

Pour expliquer cette méprise, l'hypothèse la plus probable est, que S. Augustin avait devant lui un codex latin, contenant des homélies particulières de divers Pères grecs ; ainsi il avait remarqué dans le même ouvrage (4) avant de citer S. Chrysostome : *Audi quid dicat iste S. Basilius.* QUOD ETSI REPERI INTERPRETATUM, *tamen malui transferre de graeco.* Suit immédiatement une citation du « *Sermo de jejunio* » de S. Basile. Plus tard, après avoir cité S. Chrysostome il a bien pu, dans le feu du combat, tourner les feuillets et trouver un texte à sa convenance, sans s'apercevoir que ce texte appartenait à un auteur différent.

(1) PL, t. XLIV, 685.

(2) On en trouve donc 10 ans plus tôt que ne le croyait M. SALTET, *Les sources de l'Éranistes* dans la RHE, t. VI (1905), p. 754.

(3) « *Homilia exhortatoria in S. Baptisma,* PG, t. XXXI, col. 428 ss.

(4) L. I, cap. 4. N° 14

Digitized by Google

Voilà donc les matériaux que nous fournit S. Augustin. Ils nous serviront pour établir en résumé les conclusions suivantes :

1° S. Augustin qui, au commencement de 405, ne connaissait rien de S. Chrysostome et, en 415, n'avait rien de positif à opposer à Pélage est, en 421, en possession — sinon de plusieurs ouvrages — du moins d'une homélie particulière de Chrysostome *en grec*, dont il traduit lui-même (des fragments) en latin suivant les besoins de sa cause. — Si la citation du commentaire de l'épître aux Romains est prise immédiatement du texte grec ou d'une traduction latine déjà faite, rien dans S. Augustin ne l'indique.

2° Il avait déjà en 421 un bon nombre d'ouvrages de S. Chrysostome *en latin* : spécialement des collections d'homélies et d'épîtres, et il est bien possible qu'il en possédait encore d'autres, bien qu'il n'en donne pas de citation.

3° S. Augustin fait ordinairement usage de ces traductions latines, quand il cite notre Saint (1) ; car ses citations sont textuellement les mêmes que dans les traductions « incerti interpretis », pour autant qu'on peut en juger d'après les *imprimés* latins. En outre, chaque fois qu'il traduit lui-même directement du grec, il l'indique explicitement. Ainsi par exemple, dans L. I, c. VI, il cite le passage de S. Chrysostome : « *Venit semel Christus :* — et ajoute « *Verba ejus non interpretata sic leguntur in graeco :* Ἔρχεται etc. *Quae verbo et verbo interpretata sic se habent.*

4° De ce que S. Augustin dit : « *in* ALIIS *codicibus* EANDEM *interpretationem habentibus* » il faut conclure, que du moins les homélies de S. Chrysostome — fausses ou authentiques — étaient déjà très répandues par les copistes, puisque S. Augustin à Hippone, ville de second rang dans la province d'Afrique, pouvait trouver tout de suite plusieurs exemplaires de la même homélie.

5° Quand S. Augustin dit « *eandem* interpretationem » et « *hic vel* SCRIPTORIS *error vel varietas putetur* INTERPRETIS », il ne faut pas conclure, qu'il y avait déjà plusieurs traducteurs. Le sens de la phrase me paraît plutôt le même que lorsque S. Augustin disait que tout le monde traduit la Sainte Écriture, parce que beaucoup de copistes se permettaient d'altérer çà et là le texte (2).

6° Il n'est pas faux cependant, de conclure que les œuvres de S. Chrysostome, soit en grec, soit en latin, étaient également répandues en Italie et surtout à Rome, où le contact avec l'Orient et

(1) Cfr. O. ROTTMANNER, *Zur Sprachenkenntniss des hl. Augustin*, dans la *Tübinger theologische Quartalschrift*, t. LXXVII (1895), p. 270.

(2) AUGUSTIN, *De doctrina christiana*, II, 11 et 14, PL, XXXIV, 43 et 46.

Digitized by Google

toutes les autres églises était plus direct et plus fréquent, et où la lutte contre le Pélagianisme n'était pas moins ardente, comme nous l'avons vu en parlant du « *Libellus fidei* » (1).

7° Il suit aussi de là que, depuis l'apparition de S. Chrysostome, beaucoup de marchandises de contrebande ont été importées dans le monde latin, surtout en ce qui concerne les collections d'homélies.

8° Cette mise en circulation des œuvres de S. Chrysostome doit avoir eu lieu principalement entre 415 et 421.

9° On peut remarquer que S. Augustin, ce génie supérieur, devait avoir vivement goûté les œuvres de son collègue grec, — malgré quelques méprises sur l'une ou l'autre homélie — puisqu'il parle de de notre Saint avec tant d'affection et même de tendresse.

En résumé : l'introduction de S. Chrysostome dans le monde latin ne fut pas sans embarras, néanmoins son entrée fut joyeuse. S. Jérôme l'annonça, Anien le Pélagien l'introduisit, S. Augustin le reçut et fit l'éloge du nouveau confrère.

Seckau (Styrie). Dom Chrysostome Baur, O. S. B.

(1) Nous ne pouvons donc pas admettre l'assertion de Looshorn (*Die lat. Übersetzungen des hl. Jo. Chrys. im Mittelalter nach den Handschriften der Münchener Hof- und Staats-Bibliothek*, dans la *Zeitschr. f. kath. Theol.*, t. IV (1880), 788-793.), qui doute que les 70 évêques du Concile de Rome en 496 (v. Decretum Gelasianum, Dist. XV, c. III.) aient déjà connu des traductions de S. Chrys. Il dit qu'il n'est pas probable que le concile ait recommandé la traduction d'Anien, et que le Décret nomme un traducteur de l'hexaméron de S. Basile, mais aucun de S. Chryst. — En laissant de côté la question de l'authenticité de ce décret bien ébranlée, il faut remarquer : 1° Si les écrits de tous les auteurs grecs, mentionnés dans le Décret sans indication d'un traducteur, avaient été inconnus en Occident, pourquoi les recommander aux Latins? — 2° L'Église n'a jamais redouté la traduction d'Anien, mais en a admis même quelques pièces comme leçons dans son Bréviaire. (p. ex. *Brev. Rom.* In Oct. Nativ. B. M. V. et In Oct. sanctorum Innocentium, etc. Cfr. PG, t. LVIII, 989 et 1053.) — 3° La thèse de M. Looshorn est completement réfutée par le fait que déjà en 449 et encore une fois en 458 Léon I, dans ses deux dossiers patristiques allègue quatre citations de S. Chrysostome, prises des deux homélies : *In Ascensionem Domini* et *De cruce et Latrone* (cfr. PL, t. LIV, 1182 sq.), citations, que le pape n'a pas traduites lui même du grec, car le texte grec correspondant à ces citations est une retraduction du latin (cfr Saltet, *o. c.*, p. 294 sq.) mais qu'il a prises de l'ancienne traduction « *incerti interpretis* », telle que nous l'avons encore textuellement dans l'édition des homélies de S. Chrysostome, faite, p. ex., par Steelsius à Anvers, 1553, pp. 42 et 98 ss.

Digitized by Google

LES

PREMIÈRES INTERVENTIONS DU SAINT-SIÈGE

RELATIVES A L'IMMACULÉE CONCEPTION

—

XIIe-XIVe SIÈCLE

L'histoire définitive et complète du dogme de l'Immaculée Conception, si souvent essayée, n'est pas encore faite et rien ne permet de la croire prochaine. Trop d'incertitudes demeurent pour permettre une synthèse définitive, et longtemps encore il faudra multiplier les recherches de détail. — Cet immense domaine, il est vrai, s'explore peu à peu. Les liturgies et les Pères orientaux mieux connus permettent de remonter, sinon plus loin du moins plus sûrement, le cours de la tradition; on commence à soupçonner comment l'Occident en prit connaissance, et l'Italie, l'Irlande, l'Angleterre nous révèlent les premières traces d'un culte et d'une croyance que l'Orient sans doute leur enseigna ; on précise mieux enfin les conditions dans lesquelles s'opéra cette lente évolution vers la pleine lumière, par le double travail de la théologie, où s'élabora le dogme au feu des controverses, et de la dévotion populaire, où le culte nouveau prit une vie plus intense (1). Resterait

(1) Nous ne pouvons entrer ici dans plus de détail sur des évènements en relation trop lointaine avec notre sujet. Nous ne pouvons même pas signaler les travaux récemment publiés sur toutes ces questions, qu'on nous permette cependant de renvoyer à quelques études en connexion plus immédiate avec notre travail, notamment sur les origines de la fête en Occident, nécessaire introduction aux pages qui vont suivre : P. H. Thurston, *The Irish origins of our Lady's Conception feast*, dans *The Month*, t. CIII (1904), pp. 449-486. — A. Noyon, *Les origines de la fête de l'Immaculée Conception en Occident* (*X^e*, *XIe*, *XIIe siècles*) dans les *Études*, t. C (20 sept. 1904), pp. 763-789. — Ed. Bishop, *On the origins of the feast of the Conception of the blessed Virgin Mary*. Londres, 1904. Dans cette dernière publication M. Bishop revient à l'hypothèse d'une importation italo-grecque de la fête. — Il faudrait enfin suivre la marche de la controverse dans l'Université de Paris du XIIe au XVe siècle, d'importants travaux sont en préparation sur cette question.

Digitized by Google

à préciser le rôle d'un troisième personnage intimement mêlé à l'action bien que longtemps demeuré dans l'ombre, le rôle de Rome. — Aussi bien n'est-ce pas vers Rome que dès les premiers jours s'étaient tournés les regards (1)? n'est-ce pas autour de Rome, comme autour de son centre naturel, que devait s'effectuer l'évolution que l'on sait? La parole du Pape en fixera le terme, mais n'est-ce pas elle aussi qui en devait marquer les étapes? C'est donc l'histoire des interventions doctrinales et disciplinaires du Pape et du Concile, son complètement naturel, qu'il faudrait entreprendre.

On peut voir l'étendue d'un travail qui devrait permettre de constituer une collection critique et raisonnée des actes pontificaux et conciliaires relatifs à l'Immaculée Conception. Nous ne consacrerons pas ces pages à en esquisser une synthèse superficielle ou hâtée. Dans un domaine aussi vaste et aussi peu exploré il importe de multiplier les divisions, aussi nous bornerons-nous pour le moment à une première période de cette histoire, assez nettement différenciée, allant du XIIe au XIVe siècle, et que volontiers nous appellerions « période *liturgique* ».

Du long silence des siècles précédents nous préférons ne rien dire; à moins de les scruter longuement il nous est impossible d'en conjecturer les secrets. Nous commençons donc nos recherches au moment où la discussion éclatant en Occident va provoquer les interventions pontificales, c'est-à-dire au XIIe siècle.

Nous aurions voulu pousser notre étude jusqu'au décret des Pères de Trente (1546) qui semble clore l'ère du grand travail théologique : les fortes positions sont conquises désormais, et l'on peut estimer que seules les questions d'opportunité retarderont une solution devenue fatale. Cependant nous nous arrêterons plus tôt, réservant à

(1) On sait que ce fut le grand reproche adressé par S. Bernard aux chanoines de Lyon, d'avoir agi « inconsulta sede apostolica » à qui le Docteur soumettait sans réserve l'examen du litige. (*Epist.* 174, PL, t. 182. *col.* 333-5.) Mais déjà d'Angleterre les deux partis en lutte en avaient appelé aux usages de Rome (*Lettre d'Osbert de Clare à Anselme d'Edmundsbury* (1128 ou 1129), publiée par M. Bishop, *op. cit.*, pp. 20-27). Désormais on ne cesse plus de mettre Rome en cause : ainsi Pierre de Celles dans sa polemique fameuse avec Nicolas de St-Alban (*Epistolarum lib.* VI, *Epist.* 23; *lib.* IX. *Epist.* 10); ainsi Potho de Prüm autre adversaire du culte nouveau (*De Statu domus Dei*, lib. III, *Max. Bibl. vet. Patrum*, t. XXI, pp. 500-2). Les scolastiques feront de même : depuis Ware qui prendra solennellement acte de la deferente soumission de S. Bernard envers le Souverain Pontife (*in III Sent.* D. 3), jusque Scot qui se défendra de rien enseigner qui déplaise a l'Église (*in III Sent.* D. 3. q. 1). Bientôt d'ailleurs les proces vont se plaider en cour pontificale.

Digitized by Google

un autre moment la mise en œuvre de documents relatifs à la phase d'un tout autre caractère, allant du XIVe siècle finissant au milieu du XVIe siècle.

Malgré notre soin de restreindre le sujet de cet essai nous ne prétendons donner un travail ni complet ni définitif, irréalisable pour le moment. Toute notre ambition serait d'établir plus solidement des faits connus déjà, de les grouper en meilleure lumière, de mettre au point les problèmes encore obscurs et, sinon de proposer des solutions, du moins de les préparer dans la mesure du possible.

Nous étudierons d'abord les interventions du Saint-Siège, traditionnellement rapportées, tendant à affirmer que la fête au XIIe ou XIIIe siècle aurait été localement imposée par Rome. — Nous rechercherons ensuite les origines de la fête à Rome; puis nous essaierons de déterminer quel sens prit la fête ainsi reçue.

« Cumque usu atque experimento *consue-*
» *tudines romanae noveritis ecclesiae* (1), si
» quid aliquando in ea dignum auctoritate de
» hac Genitricis Dei veneranda conceptione vel
» potuit vel poterit inveniri per vos nobis
» petimus revelari ».

(Lettre d'Osbert de Clare à Anselme d'Edmundsbury).

I.

La question que posait en 1128 Osbert de Clare va se répéter deux siècles durant, et, puisque Rome demeurera silencieuse au milieu des querelles, c'est dans son attitude que les adversaires tenteront de surprendre quelque indice de sa pensée intime.

Que répondit Anselme au moine de Westminster? Ses souvenirs de Saint-Sabas, dont il avait été abbé, à Rome, lui rappelèrent-ils quelqu'une de ces coutumes de l'Église romaine auxquelles Osbert faisait allusion? Aucun document ne permet une réponse sûre. Il n'est pas invraisemblable cependant qu'il ait reçu à Saint-Sabas des

(1) Il est à peine besoin de dire que la fête de la Conception mentionnée dans l'*ordo Romanus* au Xe siècle, et même plus tôt, n'a aucun rapport avec notre fête de l'Immaculée Conception. — Elle se célébrait huit jours avant Noël et avait pour objet la Conception « active » de la Très Sainte Vierge « quae Verbum divinum in utero, operante Spiritu Sancto concepit ». — Cf. MARTÈNE, *Thesaurus Novus Anecdotorum*, t. V, col. 103, Anvers, 1738. « *Antiquus ordo Romanus ad usum monasteriorum*, (Xe siècle) ...deinde una hebdomada ante natale Domini de Conceptione S. Mariae incipiunt canere. »

Digitized by Google

moines Grecs la première idée de cette fête, s'il ne l'avait pas déjà connue en Angleterre. Les Grecs établis à Rome gardaient dans leurs églises et monastères leurs traditions liturgiques sous la bienveillante protection des Papes (1); il est fort probable qu'ils comptaient la fête de la Conception de Sainte Anne au nombre de ces usages; peut-être Anselme put-il répondre à son ami que la Conception se célébrait en effet à Rome sous le patronage des Papes, mais que ce rite Grec n'était pas adopté par l'Église romaine elle-même. A défaut d'argument bien péremptoire, Osbert de Clare pouvait faire valoir en face de ses adversaires cet accueil plutôt bienveillant que Rome faisait au culte pour lequel il luttait.

Plusieurs ont cru qu'à cette même époque un Pape lui donna un témoignage formel de sa faveur, je veux parler de Pascal II et de l'incident d'Aisnay, voici le fait.

Tandis que vers 1140 (2) la fête de la Conception n'était en France qu'un usage local et relativement restreint (3), en 1154 il se trouve qu'elle est devenue presque universelle dans l'église des Gaules, si du moins nous pouvons donner quelque foi au témoignage du Prieur de St-Pierre à la Réole (4). Si l'on songe à l'activité et au zèle des apôtres de la pieuse croyance, un tel accroissement s'explique assez facilement, n'était cependant l'intervention de S. Bernard dont on sait la violence. La lettre aux chanoines de Lyon ne pouvait être ignorée en France; comment donc malgré S. Bernard dont l'autorité s'imposait aux évêques, au Roi, voire au Pape, comment la fête s'était-elle développée de la sorte? (5). Qu'on eut résisté ouvertement à S. Bernard? Cela semble bien difficile à admettre; comment cette lutte n'eut-elle laissé aucune trace? — Que S. Ber-

(1) Cf. le témoignage qu'en porte Saint Léon IX dans sa lettre « *ad Michaëlem Constantinopolitanum, adversus eius... inauditas praesumptiones...* » (PL. t. 143, Epist. C, fol. 734, n° 29.)

(2) Ou, suivant M. VACANDARD : 1128 à 1130. *Vie de Saint Bernard*, t. II, p. 32. Paris, 1895.

(3) « Et ante quidem apud *aliquos* errorem compereram », dit Saint Bernard. (Ep. 174, n° 9). — Ce que semble d'ailleurs confirmer très nettement l'étude des Liturgies diocésaines de France de cette époque.

(4) MARTÈNE, *De Antiquis Monachorum ritibus* l. IV, c. II, n° 16. Anvers, 1738. — Voir dans la *Revue de Gascogne*, t. IV (déc. 1904), pp. 533-4, l'étude de M. A. DEGERT sur *Le Culte de l'Immaculée en Gascogne*, où il est question de la Réole.

(5) Nous suivons ici la dissertation du P. BALLERINI (*Sylloge Monumentorum*, t. II, pp. 715-8. Paris, 1853) qui, en cet endroit du moins, nous semble solide.

Digitized by Google

nard ait cédé au mouvement? Cela cadre très peu avec le caractère extrêmement personnel et volontaire du Saint. S'il s'était tu quand l'*error* n'était le fait que de quelques-uns — « dissimulabam, parcens devotioni, quae de simplici corde et amore Virginis veniebat », — il n'avait pu supporter que la *superstition* souillât l'Église si fameuse de Lyon dont il se tenait le fils ; comment dès lors concevoir qu'il ait souffert en silence que l'erreur gagnât peu à peu toute l'Église de France dont il gardait si jalousement l'honneur ?

Et cependant S. Bernard s'est tu, cela semble bien certain, et il faut expliquer ce silence.

Que l'on doive réduire à de plus humbles proportions l'affirmation bien audacieuse du Prieur de la Réole, lorsqu'il dit que la fête se célèbre « *fere per totam Galliam, ab omni Christiano populo* », qu'il faille en restreindre la portée à quelques provinces seulement, c'est ce que l'étude des manuscrits liturgiques du XIIe siècle parait exiger, mais il reste encore là de quoi provoquer S. Bernard.

Qu'on date son épitre 174me de 1140 au lieu de 1130, ce sont encore treize années qui nous séparent de la mort du Saint, c'était plus qu'il n'en fallait à S. Bernard pour mener une campagne.

Au sujet de la lettre aux chanoines de Lyon, M. Vacandard remarque que « s'il eut pu lire dans l'avenir, il aurait vu cette fête » de la Conception qui lui paraissait suspecte envahir peu à peu la » France et finalement s'inscrire au calendrier de l'Église romaine ; » sa conscience dès lors eut été rassurée et sa foi éclairée ». (1) — Peut-on trouver ici l'explication du silence qui suivit la première indignation de S. Bernard ? Est-ce là ce qui de fait rassura sa conscience et éclaira sa foi ?

Il fut quelque vingt ans témoin de cet *envahissement* de la fête; mais comment supposer que cela même l'ait rassuré qui devait, semble-t-il, l'irriter et l'inquiéter au plus haut point ? N'avons-nous pas vu que c'était l'envahissement de Lyon qui l'avait fait comme bondir, comment donc l'envahissement de la France l'eût-il pu calmer ?

Serait-ce alors l'inscription de la fête au calendrier romain qui eut raison des scrupules de S. Bernard? Sans aucun doute la moindre intervention de Rome eut suffi, puisqu'il soumettait d'avance son jugement à la décision de l'Église, prêt à tout rétracter s'il le fallait.

(1) Cf. *Vie de Saint Bernard*, t. II, p. 78, où M. VACANDARD reproduit la conclusion qu'il avait déjà émise dans la *Science catholique*, t. VII (sept. 1893), p. 903.

Digitized by Google

Mais la fête ne parut au calendrier Romain, au plus tôt, que vers les dernières années du XIIIe siècle (1), c'est-à-dire dans un avenir bien lointain que ne pouvait entrevoir S. Bernard.

A défaut d'un acte aussi formel peut-on croire que l'autorité pontificale laissa paraître quelque faveur à l'endroit de la fête? Ballerini le croit, et propose une spécieuse hypothèse qui nous satisferait pleinement si elle était mieux fondée (2). Saint-Martin d'Ainay, à Lyon, consacrait à cette époque un de ses autels à l'Immaculée Conception (3), et d'après l'historien d'Ainay, La Mure, et le P. de Colonia, cette consécration aurait été faite par le pape Pascal II lors de son passage à Lyon vers 1106. — Sur ces données, qu'il accepte (4), Ballerini, au risque de quelques conjectures, explique toutes les difficultés que soulève le silence de S. Bernard : les chanoines, attaqués au nom du respect dû au Saint-Siège, auraient répondu par un argument sans réplique en faisant connaître au Saint l'acte de Pascal II; Bernard, vaincu par ses propres armes, aurait dû se résigner, et laisser la dévotion se propager dans la paix.

Le malheur est qu'on partage peu la confiance de Ballerini; les témoignages invoqués sont jugés « de nulle valeur» (5), et la tradition d'Aisnay est presque unaniment rejetée. — Nous n'aborderons pas une discussion où nous n'aurions aucun fait nouveau à apporter; si nous ne pouvions la passer sous silence, parce qu'elle met en cause le pape lui-même, nous ne pouvons nous y arrêter davantage, parce qu'elle le fait trop accidentellement.— Faute de documents sérieux, cette prétendue intervention de Pascal II en faveur du culte de la Conception est bien compromise, et c'est au XIIIe siècle seulement que s'offriront à nous des traces nettes et sûres de l'action du Saint-Siège (6).

(1) C'est un point que nous étudierons plus loin en détail.

(2) *Op. cit.*, t. II, p. 712.

(3) Voir à ce sujet le *Compte-rendu du Congrès marial de Lyon*, t. I, p. 340. Lyon, 1900.

A. STEYERT. *Nouvelle histoire de Lyon*, t. II, p. 321. Lyon, 1897.

(4) *Op. cit.*, t. II, pp. 719-728. — On reprochera sans doute avec raison au P. Ballerini de donner trop facilement confiance à des témoins éloignés de cinq siècles des événements qu'ils rapportent; cependant la chose pourrait mériter mieux qu'une fin de non-recevoir absolue.

(5) VACANDARD, *loc. cit.*

(6) Il semble bien difficile — pour le dire en passant — de voir dans l'approbation de l'ordre de Prémontré par Callixte II « une approbation positive » de la fête de l'Immaculée Conception; et nous n'oserions suivre en ce point la conclusion de BAUDRAND dans son *Traité de la Conception* (manuscrit de la bibliothèque du Grand Séminaire de St-Sulpice, p. 153). Quelque vénérable que soit la tradition qui prête à S. Norbert une dévotion très spéciale

Digitized by Google

II.

A vrai dire le XIIIe siècle, très riche en documents, reste encore fort obscur, et, si l'on peut affirmer d'une façon générale que le Saint-Siège est intervenu, il est bien difficile d'en préciser l'action. Prétendant moins que jamais résoudre les difficultés qui surgissent de tous côtés, nous essaierons de poser nettement les problèmes et de ne rien omettre de ce qui peut en préparer la solution. Nous étudierons les témoignages des contemporains, et nous relèverons avec soin les traces qui subsistent dans les monuments qui nous sont parvenus, en particulier dans les manuscrits liturgiques; ce seront les premiers résultats d'une enquête qui permettra, nous l'espérons, de connaître un jour d'une façon définitive et complète la série des actes pontificaux émanés au XIIIe siècle en faveur de l'Immaculée Conception.

Si nous en pouvions croire Duplessis d'Argentré (1), le XIIIe siècle s'ouvrirait par un acte d'autorité d'un retentissement considérable : un ordre d'Innocent III aurait imposé la fête de la Conception à tous les diocèses de France, en sorte que ce culte y fut devenu désormais général.

à l'Immaculée Conception, nous n'avons aucun document sérieux pouvant établir que c'est *pour* honorer ce mystère que S. Norbert fonda son Institut. (Il va sans dire que les chartes de Louis XI et de Charles VIII, sur lesquelles on s'appuie, n'ont aucune autorité, étant de trois siècles postérieures aux événements.) L'argument tiré des Bréviaires —, tel qu'il est présenté dans les *Ephemerides hagiologicae Ordinis Praemonstratensis, auctore* D. GEORGIO ABBATE ROGGENBURGENSI (Augsbourg, 1764) — ne prouve pas davantage, puisqu'aucun Bréviaire antérieur au XVe siècle n'est cité. Par contre, MABILLON rapporte (*St Bernardi opera*, nota in Epist. 174, t. I, col. LXI, n. 140. Paris, 1690), que c'est en 1305 seulement que les Prémontrés reçurent la fête dans leurs Bréviaires. Nous n'avons pu vérifier directement ce point, mais l'examen des manuscrits liturgiques des XIIe et XIIIe siècles semble confirmer la chose ; par exemple : les *Grands statuts de Prémontré* (fin XIIIe siècle) ne mentionnent ni au Calendrier ni aux Ordinaires ladite fête, Bibliothèque municipale de Soissons, manuscrit 10 (10).— Même silence d'un missel (XIIIe siècle), – Soissons, 103 (96); tandis qu'un *Ordinaire* du XIVe siècle la mentionne au 8 décembre sous cette rubrique : « In conceptione Beate Marie fit missa sicut in nativitate ejusdem, excepto quod ubi dicitur nativitas dicetur conceptio», — Soissons, manuscrit 95 (88). Mais cet usage n'est pas encore très régulier puisqu'un Bréviaire du XVe siècle, (Soissons, manuscrit 102 (95),) ne mentionne pas la fête.

Dès lors puisque le culte de l'Immaculée Conception ne remonte pas, au moins apparemment, jusqu'aux origines mêmes de l'ordre, rien n'autorise à voir dans l'approbation qu'il reçut dès 1126 un acte bien formel du Pape en faveur de ce culte.

(1) *Collectio Iudictorum*, t. I, p. 30. Paris, 1728

Digitized by Google

Devant une affirmation aussi grave, Mabillon, sans prendre grand soin de la discuter (1), dit très simplement que ce prétendu décret lui parait suspect, tandis que Plazza (2), Gravois (3), acceptent résolument ce témoignage qu'ils corroborent d'ailleurs par celui du *Gallia christiana* (4).

Il y a là certainement de graves autorités; mais il n'empêche que la prétendue prescription papale semble bien sujette à caution, et qu'au moins il faudrait la dater de la fin du XIIIe siècle, ou du début du XIVe.

Tout d'abord, accordant à Passaglia (5) que Duplessis n'est pas « homme à fabriquer des pièces », nous devrons au moins croire qu'il les exploite d'assez curieuse façon. Les sources en disent beaucoup moins long que lui. Il est bien question dans Bouchel (6) d'une ordonnance pontificale instituant la fête, mais le texte est peu clair et a été souvent mal cité, il importe de l'examiner de près. Au Livre IVe de ses *Décrets*, titre *de festis et veneratione sanctorum*, nous trouvons trois séries de décrets Synodaux :

1° (Ch. 10) *Ex Synodalibus Ecclesiae Rhemensis*, la liste des fêtes mentionne *sub ritu duplici* celle des saints Apôtres et Évangélistes, et des quatre docteurs occidentaux; puis, à solenniser et à observer par le clergé et le peuple, plusieurs fêtes dont celle de Saint Louis; aucune mention n'est faite de la Conception (7); or ces décrets sont certainement postérieurs aux années 1295, voire 1297 (8).

(1) S. Bernardi *Opera*, t. I, *loc. cit.*

(2) *Causa Iae Conceptionis*. Act. III, art. II, n° 93. Cologne, 1751.

(3) *De ortu... festi Iae Conceptionis*, Ed. 1744, réédité en partie par Bourassé, *Summa Aurea*, t. VIII, p. 322. (Coll. Migne).

(4) T. IX. p. 106. G.

(5) *De Immaculato Conceptu*, t. III. 2 p., p. 1771. Rome, 1854.

(6) *Decreta Ecclesiae Gallicanae*. Paris, 1605.

(7) Ce silence ne prouve pas d'ailleurs que la fête n'existait pas alors au diocèse de Reims. — Tandis que nous voyons le monastère de Saint-Thierry ne l'adopter qu'en 1296 (Martène, *De ant. Monach. ritibus*. l. IV, c. II. n° 16), un Ordinaire de la métropole mentionne la fête au VI des ides de décembre : « in qua dupliciter pulsatur et dupliciter cantatur et totum agitatur sicut de Nativitate excepto quod propria legenda habetur et evangelium non pronunciatur »; de même un Calendrier (écrit au XIIIe siècle, mais représentant une tradition antérieure) note la fête comme ayant neuf leçons. — (Cf. U. Chevallier, *Sacramentaire et Martyrologe de l'abbaye de Saint-Remy de Reims*, voir pp. XXI, 90 et 162. Paris, 1900). Le *Missale Plenarium S. Remigii*. (Bibl. de Reims, 225, anc. C. 123) porte au folio 171b une fête de la Conception ajoutée peut-être dès le XIIe siècle.

(8) Puisque c'est depuis 1295 que ces fêtes sont doubles, et depuis 1297 que la fête de saint Louis est obligatoire pour la France.

Digitized by Google

2° (Ch. 12) *Ex iisdem Synodalibus*, nous trouvons cette fois la fête de Saint Louis et celle de la Conception (1), mais ces décrets sont encore postérieurs à 1297.

3° Enfin (Ch. 13) *Ex Synodalibus Galonis et Simonis legatorum* (ce sont les légats dont il s'agit dans le *Gallia christiana*). Le chapitre comprend des *Feriandi per annum* qui ne nomment ni la Conception, ni Saint Louis, puis un petit paragraphe séparé, ainsi conçu : *Conceptio autem* (2) *Beatae Mariae de mandato Sedis apostolicae celebratur.*

Et voilà qui suffit à Duplessis pour affirmer que : « *Sub Innocentio Papa III in omnibus dioecesibus Galliarum concordissime celebratus est hic festus dies, de mandato Sedis apostolicae, ut in quodam decreto Ecclesiae Gallicanae fertur* (ap. Bochell. T. IX, c. XIII) ».

Le malheur est que les difficultés s'accumulent. Que sont ces décrets synodaux de Galon et Simon. Nous connaissons les légations de Galon en France de 1208 et 1215, mais nous ne voyons nulle part qu'il ait eu un compagnon nommé Simon. Peut-être s'agit-il de Simon de Brie (le futur Martin IV), mais il ne fut légat qu'en 1264, 1265 et 1274, ou de Simon de Beaulieu, légat vers 1294. Il faudrait en conclure que ce chapitre treizième rassemble des décrets de diverses époques, émanés les uns de Galon, les autres de Simon de Beaulieu ou de Simon de Brie ; cela est possible, mais rend difficile à déterminer la date de ce *mandatum* papal. Nous ne croyons pas qu'il puisse remonter à la date de 1215 couramment proposée. Il serait peu vraisemblable que des Synodes postérieurs au décret du Saint-Siège — tels que celui du chapitre dixième — ne comptent pas au nombre des fêtes à célébrer, celle-là même que venait d'instituer le Pape. D'autre part, Mabillon (3) rejetait comme suspect le décret cité par Bouchel, qui rendrait inexplicable l'opposition violente que firent à la fête Guillaume Durand et Jean Beleth.

Il semble donc nécessaire — si l'on veut soutenir l'authenticité de la prescription papale — de la dater des dernières années du XIIIe siècle, ce qui satisferait aux difficultés proposées plus haut (4).

(1) « ... S. Ludovici... Conceptionis B. M. V... ab omnibus operibus ruralibus tam hominum quam equorum reverenter servetur » (*loc. cit.*) — Gravois (*Summarium*, n° 11) date ce décret de 1329.

(2) Gravois (*loc. cit.*) dit « hodie » au lieu de « autem ».

(3) S. Bernardi *Opera* (*loc. cit.*). Il faut avouer que la pensée de Mabillon n'est pas claire, ou du moins qu'elle est mal justifiée. On comprend ce qu'il dit de Guillaume Durand, mais comment un décret émané au XIIIe siècle, fut-ce en 1215, eût-il pu gêner Jean Beleth ?

(4) Quant au texte de Bouchel, nous proposerions l'interprétation suivante :

Digitized by Google

En attendant d'ailleurs qu'elle donne positivement son adhésion au culte nouveau, — qu'elle l'adopte elle-même, ou l'impose à la chrétienté, — Rome ne lui ménage plus désormais les marques d'une significative tolérance. — S'il est vrai que la fête ne fut introduite que plus tard à Rome, et nous en avons le témoignage formel de S. Thomas vers 1258 (1), renouvelé dans ses derniers écrits vers 1272 (2), il est facile de reconnaître que l'attitude du Saint-Siège, d'abord toute de réserve, se nuance de plus en plus de condescendance et de faveur.

S. Thomas n'ose plus dire dans la troisième partie de la Somme que l'Église romaine ne fête pas la conception *parce qu'*elle la croit entachée du péché originel, il constate qu'elle tolère positivement l'usage qui s'introduit de plus en plus autour d'elle; Pierre Auriol fera bientôt valoir la gravité de cette tolérance de la part de la souveraine Gardienne de la foi (3).

Bien plus, quand la curie romaine se trouve à Anagni, elle se prête de bonne grâce aux traditions locales et assiste aux fêtes que depuis longtemps déjà on célèbre en cette ville en l'honneur de la Conception (4).

nous avons remarqué que le chap. 13, *Ex Synodalibus Galonis et Simonis legatorum,* comprend des « feriandi per annum » où ne se trouve pas la Conception, puis un paragraphe spécial relatif à cette fête; ne pourrait-on pas croire que ces pièces, réunies en un même chapitre de l'édition de Bouchel, sont en réalité indépendantes les unes des autres? La première liste serait extraite d'un décret de 1208 ou 1215 (Galon), confirmé, renouvelé peut-être en 1264 ou 1274 (Simon), ce qui expliquerait le silence qu'on y fait de la fête de S. Louis. Puis nous verrions dans la phrase relative à la Conception, soit une note marginale du manuscrit édité par Bouchel, soit une addition postérieure aux premiers décrets des Légats. — Le *Gallia Christiana* (*loc. cit.*) dit formellement, il est vrai, que la prescription pontificale fut promulguée par les légats en 1215; mais il est douteux que ce soit là un document nouveau, c'est le texte de Bouchel répété presque mot pour mot.

(1) *Quodlibet. VI, cap. VII.*

(2) *S. Th.* P. III, q. 27, a. 2, ad 3 « dicendum, quod licet E^a. R^a. Conceptionem B.V. *non celebret, tolerat* tamen consuetudinem aliquarum Ecclesiarum illud festum celebrantium ; unde *talis celebritas non est totaliter reprobanda* ».

(3) *Tractatus de Conceptione Beatae Mariae Virginis*, pp. 71-72. Quaracchi, 1904.

(4) Nous en avons un témoin oculaire en Barthélemy de Trente, O. P. « Conceptio Matris Dei a plerisque solemniter celebratur sicut ipse praesente » romana curia nec inhibente, in cathedrali ecclesia Anagniae fieri vidi. » Sentiant alii quod placet, dicam ego quod sentio... nec causam video cur » illam Conceptionem non dicam venerabilem ». (In *Epilogo Vitae Sanctorum*). Montfaucon (*Bibliotheca... manuscriptorum nova*, t. I, p. 200. Paris, 1739) dans son Catalogue mentionne un manuscrit de Barthélemy, qu'il decrit

Digitized by Google

Quand les choses en viennent à ce point, on ne peut plus dire qu'on ignore, on est bien près d'être complice; il suffira maintenant d'une occasion et les Papes céderont au mouvement général. Il nous faut voir comment la fête força les dernières hésitations et parut officiellement dans Rome.

III.

D. Baümer apporte à ce problème une solution nouvelle (1), mais dont la justification nous échappe. Selon lui « cette fête, après s'être » répandue dans toute la France, fut aussi reçue à Rome en 1246, et » enfin étendue à toute l'Église par Sixte IV, en 1496 (sic) ». Cette dernière date est une erreur typographique qui disparaîtra dans une édition suivante, y trouverons-nous aussi quelque document qui établisse la date « 1246 »? Nous souhaiterions lui voir ainsi prendre une valeur sérieuse, mais n'osons guère l'espérer. Aussi, en attendant que l'on oppose à l'affirmation de saint Thomas (2) un démenti fondé, nous devrons reculer l'apparition de la fête au moins jusqu'en 1272. Le texte de saint Thomas est formel, et il nous parait invraisemblable qu'une erreur de sa part ait pu passer inaperçue, à une époque où tous les regards se portaient sur Rome pour tirer de son attitude un argument d'autorité qui eut clos les controverses (3).

ainsi : « Vitae SS. compendio scriptae a viro S. Antonii Patavini aequali » et cite le passage en question.

M. Luigi Sette dans un article sur : *Fra Bartholomeo da Trento e alcuni codici a lui attributi*, publié dans *Tridentum*, t. VIII (1905), pp. 22-39 signale d'autres manuscrits du même ouvrage. Dans celui de la Barberine (xxxii 91, N. A. 206) fol. 2, il constate que le manuscrit a été mutilé juste à l'endroit du passage en question par un adversaire de l'Immaculée Conception au siecle suivant.

Il propose comme dates possibles du fait rapporté par Barthélemy les années 1232, ou 1241 et 1242, où la Curie se trouva à Anagni en décembre.

La fête de la Conception était dès les premières années du xiiie siècle célébrée à Anagni et enrichie d'indulgences comme en témoigne un registre de concessions du xive siècle, gardé à Anagni.

« In die Conceptionis Beatae Virginis Dnus Albertus fecit in Anagnina » Ecclesia remissionem XL dierum, perpetuam indulgentiam ordinatam. » — Or Albert, évêque d'Anagni, fut consacré en 1224 et mourut en 1237.

(1) *Hist. du Bréviaire*. Trad. de D. Biron. T. II, p. 62. Paris, 1905.

(2) *Loc. cit., supra*.

(3) Quant au témoignage de Barthélemy de Brescia souvent cité : l'Assaglia, *op. cit.*, t. III, p 1772, et surtout Gravois, *op. cit.*, édit. 1744. *Summarium*, pp. 7 et 8, sa valeur est plus que douteuse. — Voici comment le rapporte Gravois : « Eminentissimus Albitius, in voto S. M. Alexandro VII pro expe- » ditione Constitutionis *Sollicitudo* dato, sic habet : Memini me legisse in

Digitized by Google

De ce chef, l'opinion émise par Mgr PÉCHENARD dans son Étude sur l'*Immaculée Conception et l'Université de Paris* (1), attribuant l'insertion de la fête au calendrier romain au pape Innocent V (1276), ne souffrirait aucune difficulté, et nous l'accepterions volontiers si nous voyions mieux la valeur des documents invoqués. Le travail de Baudrand (2) (sur lequel se repose ici Mgr Péchenard) est en général de grande valeur, mais il semble qu'en cette occasion l'érudition de son savant auteur soit légèrement en défaut. Nous lisons (p. 121) après un paragraphe qui tend à établir que Pierre de Tarentaise fut un tenant de l'Immaculée Conception, la phrase suivante : « C'est » pourquoy nous voyons que ce Pape dans le peu de mois qu'il » vescut apres estre eslevé au Souverain Pontificat, permit que la » feste de l'Immaculée Conception fut inserée dans le Calandrier » romain » ; puis en marge, d'une écriture qui semble celle de Baudrand lui-même, indication de la source sans doute : *Gononus in chronico, ad an.* 1291 *in hist. B. Conversi* (3). Et c'est cette référence qui est bien fautive. Tout d'abord aucune mention *ad an.* 1291 d'un fait relatif à la Conception ; c'est sans doute « 1292 » qu'il faut lire, et nous trouvons (p. 281) la relation d'une apparition de la sainte Vierge à un *Bienheureux Pierre* « conversus cisterciensis », (conversus n'est pas un nom propre !) qui eut lieu le 3e jour après la Saint-Nicolas. On nous permettra d'en donner le texte complet, ce récit est fort peu connu et il est curieux : « ... Regina coeli ... ordi- » nis cisterciensis advocatrix specialis apparuit dicens : Hodie, fili » mi, est festum meum, unde magis te prae ceteris diebus hoc die

» repertorio Bartholomei, epi Brixiensis, doctissimi et celeberrimi Canonum » doctoris, in verbo *festum*, quod Ecclesia romana facit solemne festum in die » Conceptionis B. M. V. et quod ipse in tali die celebravit solemniter in » capella Summi Pontificis in praesentia eius et Cardinalium et aliorum. Qui » Episcopus vixit ab anno 1227 ad annum 1287. » In codice Ghisiano 120, fol. 130. — Puis Gravois renvoie aussi à la citation qu'en fait B. DE BUSTO. (*Mariale*, Sermo 3, de Conceptione p. 3). — Or ce texte ne contredit pas avec autorité celui de saint Thomas. 1° Il n'est pas manifeste qu'il s'agisse de Rome et non d'Anagni. 2° Ce document est mal daté. Gravois le rapporte à l'année 1280 ; or Barthélemy mourut vers 1250 ou 1260. De plus, s'il s'agit vraiment de 1280, cela ne contredit pas ce que nous avancions, à savoir qu'il fallait reculer l'apparition à Rome jusqu'en 1272 au moins. — Mais on voit quelle confiance mérite un texte semblable !

(1) Cette étude a été publiée dans un recueil intitulé : *L'Immaculée Conception à l'Institut catholique de Paris*. Paris, 1905.

(2) *Op. cit.*, manuscrit de St-Sulpice.

(3) *Chronicon S. S Deiparae Virginis Mariae in quo omnia vitae eius acta et celeberrima miracula.... prolixius describuntur, auctore* R. P. F. BENEDICTO GONONO *Burgensi monacho coelestino*. Lyon, 1637, in-4.

Digitized by Google

» laudibus instare convenit, amplioribus praeconiis vacare et subli-
» mioribus meditationibus invigilare. Cui respondens vir Dei, ait :
» O dulcis Domina, festum istud usque nunc ignoravi; quod cum
» scivero, devotus peragam, et quoad vixero, memoriter recolam.
» Requirente igitur eo *a quodam Calendarium sciente* cuius illo die
» festum esset, respondit quod esset *festum Conceptionis* B. M. V.;
» quo audito, singulis annis idem festum tota alacritate devotionis
» celebrare studuit ». Enfin la vision s'achève : « Ipse Dominus Jesus,
» vices sacerdotis et morem assumens, matrem suam, ut moris est
» in facie Ecclesiae Sponsalia fieri, in perpetuum spiritualis coniugii
» foedus, desponsavit ».

Il y aurait sans doute bien des remarques à faire relativement à ce fait, mais bornons-nous à ce qui nous occupe. Admettant l'authenticité du fait dans ses détails on en pourrait conclure que le calendrier cistercien de cette abbaye brabançonne mentionnait alors une fête de la Conception (de peu de solennité sans doute puisqu'elle était inconnue de ce convers), mais il ne parait pas qu'il s'agisse du calendrier Romain, encore moins sans doute d'Innocent V, puisque nous sommes en 1292.

Peut-on du moins dater du pontificat de Nicolas III (1277-1280) l'apparition de la fête à Rome ? Voici par suite de quels événements on est amené à croire que l'office de la Conception fut alors introduit dans les églises romaines.

En 1241 Grégoire IX approuvait le nouveau bréviaire des Frères Mineurs, qui devait devenir fameux; par lui, croit-on, l'office de la Conception aurait été introduit dans la liturgie romaine. A cette date il est vrai les Mineurs n'avaient pas encore adopté la fête, et leurs docteurs étaient fort partagés sur cette questio de l'immunité originelle de Marie (1). Le groupe d'Oxford, héritier des traditions

(1) Voir sur cette question l'ouvrage du P. Prosper de Martigné, *La Scolastique et les traditions franciscaines*, notamment pp. 289 seq. et 387. Paris, 1888, et plus récemment paru, celui du P. A. Pauwels, *Les Franciscains et l'Immaculée Conception*, Malines, 1904. On trouvera dans ce travail une mise en œuvre, en général exacte, des anciens ouvrages de Strozzi, Wadding, Malou, complétés grâce aux récentes publications des Pères de Quaracchi (en particulier de l'édition de S. Bonaventure, et des premiers volumes des *Analecta Franciscana*). On regrette qu'il n'y ait rien de neuf sur bien des points où il y aurait tant de progrès à faire. — Nous signalerons quelques erreurs de détail, et discuterons certaines appréciations qui semblent mal fondées.

Nous signalerons encore la *Bibliotheca Franciscana de Immaculata Conceptione B. M. V.* du P. H. Holzapfel (Quaracchi, 1904); mais

Digitized by Google

anglaises, était chaud partisan du privilège : Alexandre Neckam, Robert Grossetête, qui avaient été les premiers maitres des Mineurs Anglais, Ware et Scot, qui en devinrent les plus illustres disciples, défendirent avec l'énergie que l'on sait la pieuse croyance. Par contre les Franciscains de Paris étaient beaucoup plus indécis, plusieurs même étaient hostiles : Alexandre de Halès tenait la Sanctification, S. Bonaventure, quoique moins ferme sur ses positions, n'osait pas enseigner l'Immunité de Marie, et ses disciples lui étaient en somme fidèles, en sorte que jusqu'ici, disent les Pères de Quaracchi (1), nous n'avons pu rencontrer parmi nos théologiens de Paris du XIIIe siècle un seul docteur qui acceptât et défendit l'Immaculée Conception.

On comprend dès lors facilement pourquoi le nouveau bréviaire ne contenait pas une fête dont l'objet était soumis à de trop vives controverses.

Il est vrai qu'on sent bientôt un double mouvement se dessiner: l'opposition de Paris faiblit et la hardiesse d'Oxford s'accentue de jour en jour. S. Bonaventure, sans abandonner jamais ses premières façons de voir, n'ose pas condamner formellement ses adversaires (2). « Nec omnino laudare, nec simpliciter audeo reprehendere... Nec » omnino laudare pro eo quod Sancti Patres, qui alias Solemnitates

surtout le recueil des *Quaestiones disputatae de Immaculata Conceptione B. M. V. fr. Gulielmi Guarrae, fr. J. Duns Scoti, fr. Petri Aureoli* (Quaracchi, 1904). Outre le *Tractatus* et le *Repercussorium* d'Auriol et la question de Scot (*in III Sent.* D. 3, q. 1), on y trouvera éditée pour la première fois la question de Ware sur le même texte des Sentences. On sait tout l'intérêt qui s'attache aux œuvres de ce maître de Scot. Les éditeurs ont établi leur texte sur les manuscrits de Florence ; on souhaiterait de voir enfin éditer le commentaire entier de Ware dont nous possédons à Troyes (manuscrit latin 661) une copie provenant de Clairvaux. On peut aussi regretter que les éditeurs de Quaracchi n'aient pas tenu compte des manuscrits d'Oxford plus anciens, semble-t-il, que ceux de Florence.

(1) *Quaestiones disputatae*, page XI.

(2) Sur l'attitude de S. Bonaventure dans cette controverse voir l'important Scholion des PP. de Quaracchi dans leur édition t. IV, p. 69.

Les sermons favorables à l'immunité originelle de Marie, souvent cités et que les anciennes éditions donnaient comme œuvres de S. Bonaventure, ont été reconnus apocryphes. — Des textes comme celui-ci : « Solus enim filius Virginis fuit ab originali culpa immunis.. *et ipsa mater eius Virgo*. Credendum est enim quod novo sanctificationis genere in eius conceptionis primordio Spiritus Sanctus eam a peccato originali, *non quod infuit sed quod infuisset*, redemit, atque singulari gratia *praeservavit* » (Sermo II, *de B. Virgine*, opp. t. III, p. 389. Edit. Vat.) n'ont donc nulle valeur. Tous les sermons authentiques enseignent nettement la sanctification. (Cf. Edit. Quaracchi : *de Annunt.* s. V, p. 678; *de Nativ.* s. VI, p. 719 et p. 720; *de Purificat.* s. II, p. 64.)

Digitized by Google

» Virginis, Spiritu Sancto dictante, statuerunt, Conceptionem Vir-
» ginis solemnizare non decreverunt..; non etiam audeo omnino
» reprehendere quia, ut quidam dicunt, haec solemnitas non coepit
» humana inventione, sed divina revelatione ; quod si verum est, sine
» dubio bonum est solemnizare in eius conceptione. *Sed quia hoc*
» *authenticum non est, non compellimur credere, quia etiam contra*
» *fidem rectam non est, non compellimur negare* ».

Puis il reconnait qu'on peut fêter la sanctification au jour de la Conception, et répète qu'il n'ose « nec vituperare, nec laudare » ceux qui suivent cet usage.

Sa conclusion est vraiment typique et mérite d'être citée : « Credo
» tamen et confido de Virgine gloriosa quod si quis hanc solemnita-
» tem celebrat *non ex amore novitatis*, sed potius ex devotione
» Virginis ... quod benedicta Virgo devotionem eius acceptat, et si
» aliquid est reprehensibile, spero quod apud Iustum Iudicem
» dignabitur excusare » (1). Comme cette mansuétude, comme cette largeur d'esprit tranchent avec ces condamnations rudes et méchantes qui se rencontrent à cette même époque chez d'autres soi-disant défenseurs de l'orthodoxie !

Bientôt saint Bonaventure sera Ministre Général de son Ordre, et l'on devine de quelle tolérance il usera en cette question ; bientôt Oxford, frayant davantage avec Paris, y fera pénétrer peu à peu son enseignement ; à ce contact bien des préjugés sans doute tomberont, et l'on peut croire que, si l'unanimité ne devait pas encore se faire dans l'ordre franciscain, les réfractaires deviendraient moins nombreux et plus accommodants, l'opposition — sinon au dogme nouveau, du moins à la fête (très imprécise dans son objet) — deviendrait de plus en plus timide.

Tel est d'ailleurs l'état d'esprit qui semble dominer chez les Mineurs lorsqu'en 1263 se réunit leur chapitre général à Pise. Or, sous une impulsion dont nous ignorons l'origine, un mouvement intense de dévotion à la Très Sainte Vierge se produisit dans ce chapitre. Les usages de l'ordre et la liturgie en gardèrent des traces profondes : l'*Angelus*, récité à la fin de Complies fut alors officiellement reconnu et vivement recommandé (2), des offices nouveaux furent même introduits dans le Bréviaire de 1241, c'étaient les fêtes de sainte Marthe, de sainte Anne mère de Notre-Dame, de la Visitation, et surtout, ardemment défendue sans doute par les Anglais, bénignement accueillie par le Général, adoptée, semble-t il, pour

(1) *In III Sent.* D. 1, art. 1, q. I.
(2) *Chronica XXIV general.*, dans les *Analecta Franciscana*, t III, p. 329.

Digitized by Google

tout l'ordre : la fête de la Conception de la bienheureuse Vierge Marie (1).

On peut dire que la fête de la Conception comptait alors son premier triomphe, l'ordre franciscain la répandrait dans la chrétienté, la ferait connaître et aimer ; ce serait la rendre populaire avant qu'officielle, le mouvement une fois lancé ne pourrait plus être arrêté.

Peut-être même ce fait va-t-il, en raison de circonstances nouvelles, prendre une importance plus grande encore.

A quelques années de ces événements, Nicolas III, soucieux de réformer les usages liturgiques des paroisses romaines, fit supprimer les anciens livres d'office et imposa à leur place les livres et le bréviaire des FF. Mineurs, si soigneusement composés, naguère encore revus par S. Bonaventure, et dont la parfaite ordonnance avait séduit le nouveau Pontife (2).

Or cette dernière révision de Pise n'avait-elle pas enrichi le bréviaire de nouveaux offices ? Et, puisqu'aucun document ne permet de croire que Nicolas III ait spécialement exclu ces offices plus récents, ne doit-on pas conclure qu'entre 1277 et 1280 le culte de la

(1) Voici le décret tel que le donne WADDING, *Annales minorum*, Rome, 1732, (ad. an. 1263). « Iussum est ut novae hae festivitates admitterentur in » ordine, videlicet Conceptionis B. M V., Visitationis eiusdem, b Annae » illius Genitricis, et sanctae Marthae virginis ». — Cf. aussi EHRLE, *Archiv für Literatur und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. VI (1892), p. 37.

Le P. PAUWELS (*op. cit*, p. 47) n'ose donner comme certain ce décret à cause du silence qu'en gardent la chronique de Glassberger (*Analecta Franciscana*, t. II, p. 77) et la *Chronica XXIV General* (*ibid.*, t. III, p. 329) où seules sont mentionnées « aliquae rubricae Breviario additae ». Il est certain que pleine lumière n'est pas encore faite sur cette question.

(2) Nous avons un témoin de ce fait en la personne de Raoul de Rivo, doyen de Tongres, bien au fait des usages et des traditions de Rome, et assez peu éloigné des événements († 1403)

Dans son traité *De Canonum observantia* (édité dans le *De divinis Catholicae Ecclesiae officiis.... per* MELCHIOREM HITTORPIUM. Cologne, 1568), il combat vivement le désordre qui règne dans la liturgie, et rappelle bien haut que ce sont les traditions qui font loi. La proposition XXII intitulée « *Ordo Sanctae Romanae Ecclesiae, non ex usu Fratrum Minorum, sed ex Sacris Canonibus, scripturis authenticis, libris nostris antiquis, generalique et locorum proportionali consuetudine colligatur* » est un vrai réquisitoire, très détaillé et a coup sûr peu favorable aux FF. Mineurs. Apres avoir relevé tout ce qui lui semble défectueux dans leurs usages, il conclut : (p. 568) « Sciendum tamen quod Nicolaus PP. III.... fecit in ecclesiis urbis amoveri Antiphonarios, Gradualia, Missalia et alios libros officii antiquos quinquaginta (sic) et mandavit ut de cetero ecclesiae urbis uterentur libris et breviariis fratrum minorum... unde hodie in Roma omnes libri sunt novi et Franciscani ».

Digitized by Google

Conception, sortant des couvents grecs et des couvents latins franciscains, pénétrait la « Ville » où il était introduit indirectement et sans éclat par une intervention pontificale ?

Nous admettrons volontiers qu'aucun document n'autorise directement l'hypothèse de l'*exclusion* des offices récents. Il faut remarquer par contre que les documents ne disent nulle part que l'office de la Conception *nommément* ait été reçu à Rome, c'est seulement une conclusion qu'on en peut tirer, mais cette conclusion se heurte à de telles difficultés que, vraisemblable en soi, elle devient presque impossible à soutenir. En la rejetant, il nous faudra reculer de quelques années encore l'introduction de la fête à Rome et lui assigner une autre origine.

C'est qu'en effet les témoignages contemporains sont unanimes relativement à ce fait : Rome ne célèbre pas la fête.

On se rappelle que les premières années du XIVe siècle marquent l'évolution de l'ordre franciscain, puis de l'Université de Paris, vers la *Sentence négative*, tandis que les Dominicains restent invariablement fidèles aux traditions thomistes. Ce sont deux camps bien dessinés qui se forment, sans cesse en présence, et continuellement en bataille ; et la lutte devient plus vive de jour en jour. Les arguments théologiques, les *rationes*, se précisent dans la controverse, bientôt toutes les positions seront prises et l'immobilité se fera de ce côté ; on peut dire, croyons nous, qu'après Scot, Henri de Gand, Jean Bacon, la dispute tourne dans le même cercle désormais fermé pour longtemps. Par contre, c'est un changement perpétuel qui s'impose aux arguments d'autorité, aux *auctoritates* ; — sans parler des docteurs nouveaux qui surgissent, — les usages des Églises, de l'Église romaine surtout, que l'on invoque de plus en plus, évoluent continuellement dans le temps, et nous en pouvons suivre l'histoire dans les argumentations de l'époque.

Or, relativement au culte de la Conception à Rome, les Dominicains redisent, jusqu'en 1315 ou 1320, ce que Saint Thomas avait affirmé quarante années plus tôt. On objecte à Jean de Naples vers 1320 (1) que : « Ecclesia de nullo facit festum nisi de Sancto, » sed multae Ecclesiae faciunt festum de conceptione beatae Mariae, » igitur ipsa fuit concepta sancta », il répond nettement que l'Église

(1) J. DE NAPLES traite spécialement la question dans son *Quodlib. VI*, q. XIII, édité dans ALVA, *Radii Solis veritatis*... Rad. 273, col, 1898-1906. Louvain, 1663. — On en trouvera de larges extraits dans le commentaire de CAPRÉOLE, *In III Sent.* D. III, q. I, ad 3m.

Digitized by Google

» *romaine* n'est pas de ce nombre : « illud festum non celebrat Ecclesia romana ». On lui oppose l'autorité de Saint Anselme : « Non » credo verum esse amatorem Virginis qui respuit celebrare festum » conceptionis » ; il en accepte volontiers l'authenticité mais en » distingue le sens en se fondant sur ce fait donné comme indé» niable « *quod Ecclesia romana non celebrat festum conceptionis* » (1).

Mais il y a plus. On comprend que des adversaires répètent une information ancienne favorable à leur thèse, négligent de la vérifier à nouveau, et même se passent certaines... fantaisies, que nous appellerons charitablement des erreurs. Une critique très sévère d'information et de sincérité s'imposerait.

Mais quand les tenants eux-mêmes de la Conception — et des plus illustres, — loin de relever l'ignorance ou la mauvaise foi de leurs antagonistes, concèdent le fait qu'on invoque contre eux, on peut éprouver quelque difficulté à croire que les deux groupes de témoins se trompent ou nous abusent.

On sait la part très active que prit P. Auriol dans les querelles de cette époque. Or, jusqu'en 1315 environ nous relevons dans ses écrits les aveux les plus nets :

1) Dans son *Commentaire in III Sent.* (D. III q. 1, art. V) il reconnait que l'Église romaine ne célèbre pas la fête : « Licet *non* » *faciat ecclesia romana*, tamen permittit, ut apparet in Ecclesiis » solemnibus et cathedralibus ut Lugduni et in Anglia, et in multis » aliis locis »; et d'ailleurs, dit-il, que peut-on tirer de ce fait contre l'Immaculée Conception ? N'est-il pas clair que l'Église romaine ne célèbre pas toutes les fêtes possibles ?

2) Dans son Traité *de Conceptione* (2) composé vers 1314, il répète le même témoignage, il ne dément pas l'assertion de son adversaire ainsi formulée : « Quia ecclesia romana non facit (illud » festum), quae tamen ab universis est sequenda tanquam domina » et magistra ».

3) Enfin dans son *Repercussorium* (3), où il répond aux attaques dont le précédent traité a été l'objet, les textes sont encore plus clairs. Guillaume de Gannat (4) avait nié la valeur du texte de

(1) La distinction mérite d'être citée : « dictum Anselmi, si suum sit, » intelligendum est de amatore Virginis non quantum ad habitum caritatis » sed quantum ad fervorem dilectionis et devotionis ex qua procedit cele» bratio talis festi in quibusdam... » J. DE NAPLES. (*loc. cit.*)

(2) Nous renvoyons à l'édition qu'en ont donnée récemment les PP. de Quaracchi. *Quaestiones disputatae*, p. 93.

(3) *Ibid.*, p. 142 et p. 150.

(4) Car il semble bien que ce soit lui l'auteur du *De vera innocentia matris Dei*. Cf. QUÉTIF-ECHARD, *Scriptores O. P.* p. 694. Paris, 1719 et *Quaestiones* de Quaracchi, p. XVIII.

Digitized by Google

saint Anselme (que nous avons cité plus haut) invoqué par Auriol; et ceci pour la raison que : « secundum eam (auctoritatem) *romana* » *ecclesia* non diligeret Beatam Virginem, quae *festum conceptionis* » *respuit celebrare* ». L'argument dans sa forme était puéril : la célébration ou la non-célébration de la fête à Rome, sur laquelle il repose, ne faisant rien à la question d'authenticité. Or P. Auriol, qui tient à *sauver* son autorité, le fait par des finesses et des distinctions, mais capitule sur le point le plus grave. « Ad III^um^ dicen» dum quod auctoritas illa Anselmi vera est, et sua est; aliud nam» que est respuere festum conceptionis, et aliud non celebrare » ipsum ; quia respuere, condemnationem festi et vilipensionem » atque objectionem includit; *ecclesia autem romana — etsi concep*» *tionem non celebrat*, — non tamen abominatur vel contemnit, » et propterea quia Virginem diligit, conceptionem celebrare non » respuit ».

Devant des témoignages si positifs et si graves on se prend à douter de la valeur des déductions plus ou moins conjecturales par lesquelles on date l'apparition de la fête à Rome des dernières années du XIIIe siècle.

Faut-il donc rejeter une bonne fois les affirmations traditionnelles dans le domaine de la légende? Je n'oserais prononcer et de plus compétents jugeront. Remarquons seulement qu'avant de décider, il faudrait examiner d'un peu près les textes; car leur interprétation est fort délicate, et la question se pose du sens à donner à cette formule extrêmement vague de l'*Ecclesia romana* : S'agit-il du diocèse, de la ville de Rome? de la curie? ou du Saint-Siège, de l'Église? Il est évident que le choix importe. — Nous n'apprendrons rien de nouveau si Auriol, comme ses adversaires, veut dire que vers 1315 l'Église catholique n'a pas inscrit la fête dans la liturgie qu'elle impose à tous ses fils. Tout au plus ce souvenir nous rendra-t-il modestes dans nos appréciations des événements (1) et nous

(1) C'est cela même qu'oubliaient les tenants de l'Immaculée Conception au Concile de Bâle qui répétaient que : « Constat apud sedem apostolicam in » curia Romana annuatim huiusmodi festum Conceptionis, VI° idus dec., » celebrari, atque ad idem festum de communi concursu convenire principa» liter Cardinales, Praelatos, et alios fere omnes de curia Majores ». (*Joan. de Segobia, Allegationes et Avvisamenta pro* I^a^ *C^e^ B^ae^ V^is^*.... allegat. I^a^. Documentum IV. p. 21. Bruxelles. 1664.) Le maître du Sacré Palais Juan de Torquemada leur repliquait durement : « negando quod *E^a^ R^a^ sive sedes* » *apostolica* festivitatem instituerit aut canonizaravit, aut pronuntiaverit, » aut celebraverit, aut in Kalendario annotari jusserit. Non enim quid» quid fit in curia romana, aut per DD. Cardinales, aut Episcopos, aut

Digitized by Google

redirons volontiers que *le Saint-Siège* ne célébrait pas, mais tolérait alors la fête.

Mais est-ce bien là leur pensée? On peut au moins en douter. Leur « Ecclesia romana » n'est-elle pas présentée comme nettement différenciée des *autres* Églises dont on la dit : « Domina et Magistra » ? N'est-ce pas aux usages d'une Église *localisée* que l'on fait allusion? De plus, dans la langue du temps — en matière notamment de liturgie, — l'« Ecclesia romana » représente depuis Innocent III, depuis le bréviaire de la Curie, quelque chose d'assez bien défini, qui n'est pas l'Église catholique ni le Saint-Siège comme tel. Quand la troisième règle des Franciscains (1223) leur prescrit l'office « secundum ordinem sanctae romanae ecclesiae », c'est bien du bréviaire « moderne » de la Curie qu'elle parle. Quand enfin ce bréviaire refondu par les Mineurs (1241), approuvé par Grégoire IX, reparaîtra à Rome imposé aux basiliques, ce bréviaire sera connu sous le nom de « bréviaire romain », il y aura dès lors une « Ecclesia romana » liturgiquement définie, ayant ses usages propres et ses offices. — Viendra, je le sais, l'exil d'Avignon, mais la Cour romaine n'est pas seule établie sur les bords du Rhône, l'Église « romaine » l'y a suivie; et quand nous verrons en 1337 le Pape remplacer les vieux offices d'Avignon par l'office « juxta morem... quo ecclesia utitur et Curia *romana* », et statuer que l'on se procure des livres « qui dictae ecclesiae et curiae *romanae* usui congruant opportuno » (1), ce sera une preuve que l'« Ecclesia romana » liturgique, elle aussi — quel qu'en soit exactement le domaine — a survécu de même à l'exil.

Est-ce de celle-là que parlaient Auriol et J. de Naples? Très vraisemblablement. En ce cas une conclusion rigoureuse s'imposerait, c'est que jusqu'en 1315 ou 1320 la fête ne parut pas dans les usages liturgiques, dits Romains, approuvés par le Pape. (*A suivre.*)

Florennes. P. DONCOEUR, S. J.

» populum, aut per scriptores breviariorum ac Missalium, dicitur *E^a. R^a.* » *sive sedes apostolica* fecisse aut mandasse aut instituisse. Non enim *E^a. R^a.* » (*ut loquimur communiter de E^a. R^a. pro sede apostolica*) in qua totum » Ecclesiae Dominus principatum collocavit.., dicitur festum celebrare ali- » quod quando DD. Cardinales aut Prelati sive populus romanus, aut » Domini de Cancellaria pro sua *devotione* conveniunt in aliqua ecclesia, » missarum solemnia audituri; sed quando summus Pontifex cum collegio » Romanorum DD. Cardinalium solemniter in loco publico... celebrat ac » festivat ». — (*Tractatus de veritate Conceptionis*... Part. 9, c. 16, fol. 179 et verso. Rome, 1547.)

(1) MARTÈNE, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. IV, p. 558. Paris, 1717.

Digitized by Google

LA QUESTION FRANCISCAINE.

LE MANUSCRIT II. 2326 DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE.

(Suite) (1).

II. LE MANUSCRIT.

Manuscrit sur parchemin, du XIVe-XVe siècle (2), 135/176 mm. Reliure en parchemin, du XVIe siècle. Aucune indication de date ni de provenance. Appartenait jadis à la collection Phillipps ; fut acquis par la bibliothèque royale de Belgique en juin 1899.

147 folios, numérotés au XVIe siècle ; en réalité 146, car du folio 80 la numérotation saute à 82. Treize cahiers, chacun de 12 folios, à part le sixième, qui en compte 4, et le treizième qui en a 10. Réclames à la fin de chaque cahier.

Tout entier d'une même écriture, claire et régulière, parfois un peu plus serrée vers la fin du manuscrit. Deux colonnes. Le nombre de lignes de chaque colonne varie entre 19 et 22. Au fol 147v, qui est resté blanc, une main postérieure a tracé en écriture cursive le nom de Marie, un verset et une oraison en l'honneur de S. François ; vers le bas, on trouve le cachet de la bibliothèque royale de Belgique.

Le feuillet de garde de derrière a disparu ; celui de devant porte le cachet de la bibliothèque royale de Belgique, la cote actuelle du manuscrit répétée deux fois, à l'encre, et deux cotes anciennes, au crayon : *Bumstend*, *1848* et *MHC 13928*. Les lettres *MHC* se retrouvent au crayon, au haut du fol. 1ra ; au haut du fol 1rb se trouve, à l'encre, la cote : *Phillipps ms 13928*. Quelques mots du même âge que le manuscrit, sur le feuillet de garde, sont devenus illisibles.

(1) Voir la RHE, t. VIII (1907), pp. 57-80.

(2) Le P. Van Ortroy, dans les *Analecta bollandiana*, t. XIX (1900), p. 122, indique le XVe siècle ; le P. van den Gheyn dans son *Catalogue...*, p. 299, le XIVe. Il nous semble que la forme encore très bien soignée des lettres est plutôt faite pour donner raison à ce dernier ; à signaler toutefois au fol. 137rb une forme de 4, que Reusens, *Éléments de paléographie*, p. 152, Louvain, 1899, donne comme caractéristique pour le XVe siècle.

Digitized by Google

Deux grandes initiales ornées, rouge et bleu, la première au fol. 1ra, la seconde au fol. 64rb. Pas de divisions numérotées : mais 70 rubriques brèves, se succédant à des distances fort irrégulières, et suivies d'initiales alternativement en rouge et bleu, et en rouge seul ; quelques unes sont inachevées. Paragraphes alternativement en rouge et en bleu. Quelques lettres majuscules avec rehauts jaunes au début ; quelques rehauts rouges aux deux premiers feuillets et vers la fin.

Les fautes de copiste et les omissions, peu nombreuses au début, se multiplient dans la seconde moitié du manuscrit et diminuent de nouveau vers la fin : quelques rares corrections se trouvent signalées en marge ; deux additions importantes ont été ajoutées au bas des colonnes, aux folios 1r, 27v et 90r ; quelques diptographies ont été biffées d'un trait rouge. La moitié inférieure de la colonne b et la réclame du fol. 24v ont été grattées, depuis les mots *Legitur quod quidam rusticus...*

Le P. Van den Gheyn, à la p. 299 de son *Catalogue...*, a indiqué plusieurs subdivisions du manuscrit. Ces indications seraient de nature à induire en erreur. A part les folios 146v et 147r, qui contiennent la relation d'un miracle concernant les Stigmates, le manuscrit ne forme qu'un long récit complet de la vie de S. François : en effet, la biographie, qui a été introduite au fol. 1ra par l'indication : *Incipit vita beati francisci*, ne finit qu'au fol. 146rb par les mots : *Explicit vita beati francisci*. Néanmoins, elle est interrompue, vers le milieu, au fol. 64va, par une finale secondaire : *Explicit ystoria indulgencie sancte marie de angelis deo gracias*, suivie d'une grande initiale ornée, semblable à celle du début. Cette finale correspond à un incipit, secondaire lui aussi, qui a été ajouté au haut de la colonne b du fol. 24v, où il est accompagné d'un renvoi au milieu de la page, à l'endroit où commence la partie grattée. Voici comment-il est conçu : *Hic ponitur ystoria indulgencie sancte marie de angelis.*

Ces données sur l'Indulgence sont la reproduction d'un opuscule indépendant, intercalé tel quel dans l'ensemble de la narration. Nous y reviendrons dans notre étude sur le Pardon.

Dans l'analyse qui suit, nous avons considéré la plupart des rubriques du manuscrit comme autant de titres, servant à marquer les divisions de la biographie. Nous les avons écrites au milieu de la page, en caractères majuscules, et précédées d'un numéro d'ordre en chiffres romains : quant à celles qui ne constituent en définitive que les sous-titres d'une rubrique plus générale, nous les

Digitized by Google

avons reproduites en lettres majuscules également, mais sans leur faire une place distincte au milieu de la page; elles sont accompagnées ainsi que les précédentes d'un numéro d'ordre en chiffres arabes, placé entre crochets < >. Nous avons adopté ce double procédé superposé, pour donner une idée exacte à la fois du caractère réel et de l'exécution matérielle du manuscrit.

Quant aux citations, nous avons transcrit l'incipit et l'explicit de chaque emprunt, les formules de liaison et les textes inédits. Nous avons corrigé les fautes de copiste évidentes en ayant soin toutefois de marquer les leçons fautives au bas de la page; quant aux particularités d'ortographe (telles que *ystoria*, *paciencia*, etc.) et de ponctuation, nous avons cru devoir les reproduire scrupuleusement. Les indications françaises ont été ajoutées pour marquer plus adéquatement le contenu du manuscrit.

Les chiffres arabes, qui se trouvent au début de chaque paragraphe, servent à numéroter les emprunts; les indications à la fin des mêmes paragraphes renvoient à la source utilisée. Les légendes de *Thomas de Celano* sont citées d'après l'édition du P. Édouard d'Alençon; pour plus de facilité, nous avons renvoyé, entre crochets [ ], aux éditions précédentes d'Amoni; il a paru inutile de renvoyer à celle de Rosedale. Les légendes de *S. Bonaventure* sont citées d'après l'édition des Pères de Quaracchi; les indications entre crochets [ ] ont trait à l'édition des *Acta sanctorum*. La *Légende des Trois Compagnons* est citée d'après l'édition des *Acta sanctorum*, dont les divisions ont été reprises d'ailleurs dans celle de Faloci Pulignani. Les citations du *Speculum perfectionis* renvoient à l'édition de P. Sabatier, exceptionnellement à celle du P. L. Lemmens; celles des *Actus*, à l'édition de P. Sabatier (1).

Tout en négligeant les simples inversions, nous avons cru devoir noter scrupuleusement toutes les variantes qui pourraient avoir une certaine importance. Les mots qui précèdent les deux traits donnent la leçon des éditions (2); ceux qui suivent, celle du manuscrit; les indications entre parenthèses ont rapport aux leçons d'autres manuscrits ou d'autres textes, dont le rapprochement peut donner lieu à d'utiles constatations. Il ne sera pas inutile de noter à ce propos que les indications concernant les manuscrits d'Ognissanti, 1/25 de

(1) Les éditions de textes dont nous parlons ici ont déjà été signalées dans ce travail.

(2) Nous croyons devoir faire remarquer que pour le *Speculum perfectionis* nous avons toujours pris comme texte de comparaison la leçon du Mazarin 1743, même lorsque M. Sabatier l'a reléguée en note, pour lui en substituer une autre.

Digitized by Google

S. Isidore de Rome, 4354 latin du Vatican et 174 de l'Université de Louvain sont le fruit d'une collation personnelle de ces manuscrits.

Nous avons accordé une importance plus grande aux variantes du *Speculum perfectionis ;* nous les avons comparées régulièrement, le cas échéant, aux leçons de la *Redactio I* (éd. Lemmens), de la *Vita secunda* de Celano, de l'*Intentio regulae*, des *Extractiones de legenda veteri*, des *Verba S. Francisci* (1), ainsi que des manuscrits d'Ognissanti et 1/25 de S. Isidore, représentant les versions finale et initiale du recueil d'Italie, du Vatican latin 4354, représentant celle du recueil de l'Europe centrale (2) et du manuscrit 174 de l'Université de Louvain; nous y avons ajouté, chaque fois qu'il y avait lieu, les indications concernant le manuscrit 989 de la Mazarine et le *Speculum vitae,* données dans l'édition de P. Sabatier.

Nous avons été moins abondant pour les *Actus beati Francisci et sociorum ejus ;* ne renseignant que les divergences qui nous paraissent les plus remarquables, nous avons cru pouvoir nous contenter de faire la confrontation uniquement avec les données fournies par l'édition de P. Sabatier et le manuscrit 174 de Louvain.

Sauf indication contraire, les emprunts aux *Actus* sont des résumés du texte édité; leur intérêt a paru trop mince pour justifier une publication intégrale.

Quant aux variantes de notre texte avec les éditions des légendes de S. Bonaventure, nous les avons données seulement pour les premiers chapitres, pour permettre au lecteur de juger de la façon dont le compilateur utilise ses modèles. L'indication des variantes pour les passages empruntés à Celano vise au même but.

Pour les passages empruntés à d'autres sources, les renseignements nécessaires seront donnés en lieu opportun.

Voici les sigles et les abbréviations dont nous ferons usage dans les pages qui vont suivre, et dont un certain nombre d'ailleurs sont d'un usage courant dans la littérature franciscaine :

An. Brux. *Vita S. Francisci anonyma* du manuscrit II. 2326 de la bibliothèque royale de Bruxelles.

1 Cel. *Vita prima* de Thomas de Celano.

(1) Tous ces textes furent édités d'après le manuscrit 1/73 de S. Isidore de Rome par le P. L. Lemmens, dans ses *Scripta fratris Leonis (Documenta antiqua franciscana,* t. I). Quaracchi, 1901. Au tome II de la même collection il édita son *Speculum perfectionis, redactio I.* Quaracchi, 1901.

(2) Pour la signification de ces dénominations, ainsi que pour la bibliographie des manuscrits cités, nous renvoyons d'une façon générale au *Rapport* déjà cité dans l'*Annuaire de l'Université de Louvain,* 1907, pp. 344-378.

Digitized by Google

2 Cel.	*Vita secunda* de Thomas de Celano.
Mir.	*Tractatus de miraculis* de Thomas de Celano.
Bon.	*Vita major* de S. Bonaventure.
3 Soc.	*Legenda trium sociorum.*
SP^{s}.	*Speculum perfectionis,* éd. P. Sabatier.
SP^{l}.	*Speculum perfectionis*, éd. L. Lemmens.
IR.	*Intentio regulae,* éd. L. Lemmens, Scripta..., pp. 83-99.
Verba.	*Verba S. Francisci,* éd. L. Lemmens, ibidem, pp. 100-104.
Extr.	*Extractiones de legenda veteri*, éd. L. Lemmens, Speculum, pp. 91-100.
Actus.	*Actus beati Francisci et sociorum ejus.*
SV.	*Speculum vitae beati Francisci et sociorum ejus.*
Conformités.	*Liber de conformitate* de Barthélemy de Pise (1).
M.	Ms 989 de la Mazarine.
V.	Ms Vatican latin 4354.
I.	Ms Saint-Isidore n° 1,23.
O.	Ms d'Ognissanti.
L.	Ms 174 de la bibliothèque de l'Université catholique de Louvain.

III. LA VITA S. FRANCISCI ANONYMA BRUXELLENSIS.

<1> (1ra). INCIPIT VITA BEATI FRANCISCI

I..... (2)

Naissance et jeunesse du saint; débuts de sa conversion.

1 (1ra). *S. François.* Fuit vir venerabilis in civitate assisii franciscus nomine : . . . . . BON., 1, 1 [6].

2 (1ra). *Son père.* cujus pater erat petrus bernardonis· civis ejusdem civitatis : . . . . . (3)

3 (1ra). *Sa mère, ses pélérinages, ses prières pour avoir un fils, son accouchement dans une étable.* Qui habuit uxorem nomine iohanam (4) / devotissimam supra modum : Hec enim· sepulcrum domini /

(1) Nous venons de recevoir le premier tome de la nouvelle édition, que nous annonçions dans la première partie de ce travail (voir plus haut, p. 63): *De conformitate vitae beati Francisci ad vitam Domini Jesu, auctore Fr. Bartholomaeo de Piso. Liber I. Fructus I-XII* (*Analecta franciscana*, t. IV). Quaracchi, 1906. Ce sera cette édition que nous citerons dans la suite; pour les livres II et III, non encore republiés par les Pères de Quaracchi, nous renverrons à l'édition de Milan de 1510. Le premier chiffre renvoie au *Liber*, le second au *fructus*.

(2) Dans le manuscrit l'*incipit* fait fonction de rubrique pour ce premier chapitre.

(3) A rapprocher de 3 Soc., 1, éd. AMONI.

(4) 3 Soc., 1, éd. AMONI, l'appelle *Pica*; il s'accorde en cela avec toutes les compilations postérieures. Les sources qui lui sont antérieures ne donnent pas de nom propre.

Digitized by Google

et locum beati michaelis archangeli (1)· ac limina apostolorum devotissime visitavit· et alia sanctuaria visitare cotidie affectabat· Cumque devotissime in suis oracionibus filium domino postularet : semper ipsum juxta dei beneplacita postu(1rb)labat : Cum autem mater filium concepisset et / ipsa more solito ad partum devenisset, [et languere cepisset· propter angustias sui partus : Et cum ipsa puerem parere non posset : ocurrit sibi ad memoriam partum virginis gloriose et locum humilitatis· in quo dominum parturivit· Unde affectans: statim stabulum ipsa peciit : et descendens: cum ibi bovem et asinum adduxissent: juxta suum beneplacitum voluntatis· in medio eorum suum filium cum paucis doloribus parturivit· . . . (2)

4 (1rb). *Le nom de l'enfant* : Quem cum ad lavacrum ducerent fuit] ab ipso sacro baptismatis fonte / iohanes (3) a matre vocatus ob reverenciam precursoris (4) Dehinc cum pater de francia rediisset : completis mercacionum negociis· et natum filium reperisset· ipsum franciscum ylico nuncupavit· eo quod ipso existente in francia natus fuit (5)· . . . . . 3 Soc., 2.

(1) C'est à dire le sanctuaire des Monts Gargan en Apulie, où l'Archange apparut à l'évêque S. Laurent du temps du pape Gélase (492-494). Voir *Analecta franciscana*, t. III, p. 77, note 7.

(2) Le récit concernant l'accouchement, depuis les mots *et languere coepisset...* jusqu'aux mots *quem cum ad lavacrum ducerent fuit*, se trouve ajouté par le copiste lui-même, au bas du fol.; l'écriture y est plus petite et moins bien conservée. Sur le fait lui-même, voir plus loin, p. 292, note 5.

(3) Après le mot *iohanes* se lit dans le ms le mot *fuit*, biffé d'un trait rouge. Cela s'est fait évidemment lors de l'addition du texte marginal dont nous venons de parler à la note précédente. La phrase primitive était donc : *Cum autem mater filium concepisset et ipsa more solito ad partum devenisset: ab ipso sacro baptismatis fonte iohanes fuit a matre vocatus.*

(4) Les mots : *ob reverenciam precursoris* se lisent dans la marge du manuscrit.

(5) Cette histoire des noms a une saveur tout à fait légendaire : 1 Cel., 1, ne la connaît pas; 2 Cel., 3 [1, 1], qui débute par une longue comparaison entre la mère de S. François et celle de S. Jean-Baptiste, lui fait donner le nom de Jean, au baptême, à cause de l'analogie de sa mission avec celle du Précurseur du Christ *(a matre propria Joannes vocatus fuit... Joannis proinde nomen ad opus ministerii pertinet quod suscepit;* voir aussi 2 Cel., 4 [1, 1], où la comparaison entre S François et S. Jean est tout à fait explicite et Conformités, 1, 3 [*Analecta franciscana*, t. IV, p. 98], où elle est très longuement développée); quant au nom de François, 2 Cel., 3 [1, 1] ne lui connaît encore qu'une origine divine (*Franciscus..., cui divina providentia hoc vocabulum indidit)*, tout en s'efforçant de lui assigner des raisons plausibles (*ut ex singulari et insueto nomine opinio ministerii ejus toti citius innotesceret orbi*, et plus loin *Francisci* [*nomen pertinet*] *ad dilatationem famae suae quae de ipso, jam plene ad Deum converso, ubique cito pervenit*). Ces explications bien vagues ne pouvaient suffire à satisfaire les esprits, et

Digitized by Google

5 (1rb). Qui paterne nominacionis vocabulum tenuit· set rem materni nominis non reliquit . . . . . (1)

6 (1rb). *Un mendiant prédit la sainteté de François et la perversité d'un autre enfant, né le même jour.* Nam in quibusdam cronicis de ipso· legitur in tolosa (2) quod dum mater ipsum parturisset· et in domo eius magnum gaudium fuisset· (1va) ab ipsis parentibus· et amicis: Accidit quod quidam pauper accessit ad hostium mendicando elemosinam (3) Adque mater jubet deferri elemosinam sicut ergua pauperes semper pia· Cumque sibi elemosinam portanti pauper diceret (4)· Quod gaudium est hoc· quod hic ostenditis: Respondit nuncius· et dixit: Hoc enim est gaudium· quia domina parturivit· et habuit unum filium· quem care in vestris oracionibus recomendat: Cui pauper dixit: Numquid possem ego videre istum puerum· ut dem sibi benediccionem meam· Vade ergo· et dicas hoc matri sue: Quod cum audisset mater / ejus / cepit roguare amicos et (1vb) parentes suos· ut filius ad pauperem deportetur: Quod cum factum (5) fuisset:

3 Soc. 2 (1, éd. Amoni) fournira un motif plus grossier, si vous voulez, mais d'autant plus palpable : c'est celui-là même que nous retrouvons ici dans l'An. Brux. Cette évolution toute naturelle de la légende marque bien la succession des textes : 1 Cel., 2 Cel , 3 Soc.

(1) Emprunté à Bonaventure, *Legenda minor*, 1er jour, 1e leçon. Voir aussi l'*Expositio regulae* du même auteur (*Opera omnia*, t. VIII. Quaracchi, 1898), chap. 1, n° 11.

(2) Il y avait à Toulouse un grand couvent franciscain. Voir e. a. P. H. Felder, *Geschichte der Wissenschaftlichen Studien im Franciskanerorden bis um die Mitte des 13. Jahrhunderts*, p. 327. Fribourg en Br., 1904. Quelles sont les chroniques franciscaines auxquelles le texte fait allusion? Je l'ignore; nous avons bien vu plus haut, p. 66, que ce fut par un religieux du couvent de Toulouse que les chroniques de Marc de Lisbonne furent en partie traduites; mais notre ms ne saurait être postérieur à ces traductions.

(3) Ce mot est accompagné d'un double renvoi et se trouve ajouté dans la marge du manuscrit.

(4) Les mots *pauper diceret* se trouvent ajoutés dans la marge.

(5) Le ms écrit *cc* au lieu de *ct*. — Ce récit de l'An. Brux., I, 6, tout entier est à rapprocher de 3 Soc., 1, éd. Amoni. La version d'Amoni semble être postérieure à celle de l'An. Brux. D'une part, elle contient des éléments nouveaux, les tergiversations de la servante et l'insistance du pauvre, qui semblent marquer très nettement le développement de la légende; d'autre part, le début et la fin de l'histoire présentent l'aspect d'un résumé plutôt malheureux. Au début, on a supprimé le dialogue si plein de naturel et de simplicité entre l'étranger et la servante; dès lors, la priere du mendiant, qui demande à voir l'enfant nouveau-né, a quelque chose d'étrangement surprenant, parce qu'on ne saisit plus comment il a eu connaissance de l'événement. Quant à la fin, les mots *ut olim Simeon Jesum* (3 Soc.) révèlent la préoccupation très précise d'établir un parallele entre la naissance du Sauveur et celle de S. François. En fait, ce parallèle existe également dans l'An.

Digitized by Google

Videns pauper puerum : benedixit deum et ait : Hodie nati sunt in civitate ista duo pueri· quorum unus· scilicet· iste / erit in celo de alcioribus et dignioribus ac perfeccioribus hominibus huius mundi : Et

BRUX. : les mots *et post hoc accepit eum in manibus suis* rappellent LUC., II, 28 : *et ipse accepit eum in ulnas suas et benedixit Deum et dixit;* mais ici rien ne prouve cependant que l'allusion soit consciente. On serait plutôt en droit d'affirmer le contraire, car le fol. 1rb porte au bas une note surajoutée par le copiste : *Nota supra benedictiones ad similitudinem Simeonis*, qui ferait supposer qu'on n'a remarqué le parallèle que *post factum*. Il serait d'ailleurs étrange que les explications plus détaillées de l'AN. BRUX., qui avaient déjà frappé le P. VAN ORTROY (*La légende...* dans les *Analecta bollandiana*, t. XIX, p. 122, n. 6) fussent des développements postérieurs : elles sont trop simples et trop naturelles.

Dans les CONFORMITÉS, 1, 1 (*Analecta franciscana*, t. IV, p. 56) nous trouvons une nouvelle version de ce récit : outre l'hésitation de la servante, au début Nous y trouvons deux détails nouveaux : le mendiant est devenu un *angelus in specie peregrini* et en bénissant l'enfant, *ut dicitur, in humero dextro signum crucis impressit*. Dans la compilation, 1, 3 (*Analecta franciscana*. t. IV, p. 98), il est fait rapidement allusion aux mêmes faits et 1, 4 (*Analecta franciscana*, t. IV, p. 109), ils sont racontés une troisième fois avec cette addition nouvelle : *Demum, praedicit infantulum Franciscum magna custodia gubernandum propter insidias daemonum qui de ejus ortu turbati ad necandum eum multas insidias praeparareut ibidem, atque his dictis statim disparuit, nullibi in dicta Assisii civitate amplius visa.* En tout cela la succession des textes est encore une fois nettement marquée.

La priorité du récit de l'AN. BRUX. ne nous apprend rien cependant sur l'âge de 3 Soc. : il n'y a, en effet, que le Vatican latin 7339, qui sert de base à l'édition AMONI, pour nous fournir ce récit; celui-ci ne constitue donc dans 3 Soc. qu'une interpolation tardive, probablement une note marginale, glissée dans le texte. C'est ce qui explique qu'on ait pu y omettre le récit de la naissance dans l'étable, que nous avons rencontré AN. BRUX., 1, 3, et qui absorbera bientôt celui du mendiant.

A propos de cette assertion, voici en effet ce que nous lisons dans le *Compendium...* de M. SNYDERS, avec renvoi aux « *Chronicques* » de Marc de Lisbonne (voir plus haut, p. 65, note) : « *Avant qu'il nasquit, sa Mere fust plusieurs jours qu'elle souffroit beaucoup estât en travail pour accoucher : pendant lesquels il vint un pauvre Pelerin à la porte du logis, lequel ayant receu l'aumosne, dit à celui qui la lui donnait : faictes porter dans une estable cette femme qui endure tant pour enfanter et elle sera incontinent délivrée. Ce qu'estant fait, aussi tost elle accoucha et pour ce depuis l'on bastit en ce lieu une chapelle, où l'histoire de ce miracle fut dépeinte en mémoire de la naissance de ce saint.* » Un récit indentique se trouve dans la *Chronycke...* de VAN ESTVELDT (voir *ibidem*), liv. 1. ch. 2, p. 6, avec cette double différence qu'elle fait du pèlerin un envoyé céleste comme l'ont déjà fait les CONFORMITÉS et qu'elle donne l'inscription de la chapelle, relatant l'événement. Elle renvoie comme le *Compendium..* à la *Chronique* de Marc de Lisbonne, 1er p. liv. 1, ch. 1, où se trouve, de fait, dans l'édition française de 1608, citée plus haut, p. 65, le texte que nous venons de reproduire.

Digitized by Google

post hoc· accepit eum in manibus suis· et elevans ad celum occulos cum exultacione spiritus ipsum devotissime benedixit : Set de alio dixit quod esset iniquissimus et perversissimus sicut iudas· Credo quod fuit frater iohanes de capella : . . . . . (1)

7 (1rb). *Un Assisiate honore S. François en étendant son manteau devant lui.* In hoc enim oraculo fuit presens quidam venerabilis vir simplex... esset in posterum honorandus (2) : . Bon., 1, 1 [8].

Variantes : sane *om.* ; eruditus *add.* et a paupere informatus ; deponebat = non immemorde praedictis deponebat *(voir une liaison analogue* 2 Cel., 208, (3, 135) ; *mais peut-être l'analogie n'est-elle que fortuite)* ; ob hoc *om.*

8 (2ra). *Jeunesse modérée de François.* Cum autem crevisset· licet fuerit inter vanos... in peccunia et thesauris· quamquam intentus esset ad lucra· . . . . . Bon., 1, 1 [6].

Var. : superno *add.* tamen ; lascivos *om.* ; quamvis effusus ad gaudia *om.* ; quamquam intentus ad lucra *devient une proposition incidente et est rejetée à la fin.*

9 (2rb). Fuit tamen largissimus condonator· Quoniam non ut filius mercatoris· set ut filius nobilis expendebat· Cumque de ejus prodigalitate· vicine verbum facerent matri sue· Respondebat mater et dicebat letanter· et quid putatis vos de meo filio adhuc ipse filius dei erit· . . . . . (3)

(1) Ces derniers mots forment probablement une réflexion du compilateur ou du copiste. Nous connaissons plusieurs textes où le frère Jean est comparé à Judas : voir la *Vita* de Bernard de Besse, dans les *Analecta franciscana*, t. III. p. 668, les Actus, I, 3, et les listes des premiers freres auxquelles nous reviendrons plus loin.

(2) Il n'est pas impossible que la prédiction de cet Assisiate ait donné lieu, dans le développement de la légende, a celle du pauvre que nous venons d'examiner. A noter la transition *In hoc enim oracula fuit praesens*, qui unit deux faits primitivement independants.

(3) A rapprocher de 2 Cel. 3 [1, 1] et de 3 Soc. 2. La simplicité et la brièveté du récit de l'An. Brux. l'emporte sur la version de 3 Soc. (remarquer spécialement les variantes *filius cujusdam magni principis* = *filius nobilis* ; *convicinis* = *vicinae* ; *filius Dei per gratiam* = *filius Dei*) ; toutefois, il ne lui est pas absolument antérieur. Peut-être ont-ils puisé tous les deux à une source intermédiaire.

La phrase *cum de prodigalitate sua sermo a convicinis fieret* (3 Soc.) et *cum de ejus prodigalitate vicinae verbum facerent* (An. Brux.) montre qu'il y a une étroite parenté entre la version de 3 Soc. et celle de l'An. Brux., d'autant plus que cette expression ne se retrouve pas dans 2 Cel., qui la remplace par les mots *Francisci magnanimitatem et morum honestatem admirantibus convicinis*. D'autre part, la présence dans 2 Cel. et 3 Soc. des mots *convicinis* et *meritorum gratia* (*per gratiam*, 3 Soc.) qui ne sont pas dans l'An. Brux., indique des rapports entre 2 Cel. et 3 Soc., qui n'existent plus entre 2 Cel. et l'An. Brux La filiation des textes serait donc celle-ci : 2 Cel., (source intermédiaire ?). 3 Soc , An. Brux.

Ce passage a fourni à M. P. Sabatier l'un de ses arguments, lorsqu'il a

Digitized by Google

10 (2rb). *Il couvre la table de pains.* Nam patre abscente a domo et matre cum ipso remanente· ita re(2va)plebat mensam panibus ac si esset ibi pater cum tota familia comesturus: Interrogatus semel a matre quare talia facere atemptabat· Respondit· quod pro pauperibus faciebat (1)· . . . . . 3 Soc., 9.

11 (2va). *Sa renommée.* Ex hoc enim fama ejus . . 3 Soc., 3.

12 (2va). crescebat celebris in populo talia audiente : Et propter hoc quasi ab omnibus dicebatur frater : Nam pauperibus fuit largissimus et prodigus super omnes· . . . . . .

13 (2va). *Il aimait les pauvres* : Ideo quia divinitus inerat indita... si divinum allegaret amorem : . . . . . Bon., 1, 1 [6].

voulu prouver contre le P. Van Ortroy la priorité de 3 Soc. sur 2 Cel. : la leçon de 3 Soc., *adhuc erit filius Dei per gratiam*, dit-il (*De l'authenticité de la Légende de S. François, dite des Trois Compagnons*, dans la *Revue historique*, t. LXXV (1901), p. 67), doit être antérieure a celle de 2 Cel., *multorum gratia Dei filiorum patrem ipsum noveritis affuturum*, parce que le merveilleux y est moins developpé. La remarque est juste, quoi qu'en pense M. W. Goetz (*Die Quellen zur Geschichte des Hl. Franz von Assisi*, p. 101, note 1, Gotha, 1904); seulement l'édition d'Alençon (p. 169, l. 22) nous permet de voir que la leçon *Multorum gratia...* est celle de l'édition Rinaldi, et non celle des manuscrits; l'erreur de Rinaldi s'explique sans doute par une faute de lecture. d'Alençon donne : *Meritorum gratia Dei filium ipsum noveritis affuturum.*

Il est un second détail du même genre qui semblerait plaider en faveur de la priorité de 3 Soc. sur 2 Cel. : c'est la présence, dans 2 Cel., des mots *quasi divino instructa oraculo*, qui fait comme une prophétesse de la mère de S. François. Mais il est à remarquer que ces mots ne sont la que pour justifier le second membre de la comparaison qui precede : le compilateur postérieur, qui laissait de côté la comparaison, n'avait donc qu'à les négliger.

(1) Le texte de l'An. Brux. diffère sensiblement de celui de 3 Soc., sans qu'on puisse dire de quel côte est la priorité. La variante *pro eleemosynis dandis pauperibus* (3 Soc.) = *pro pauperibus* (An. Brux.), qui a l'air d'une abréviation faite aux dépens de la clarté, semble indiquer que l'emprunt est du côté de l'An. Brux.

D'autre part la phrase *eo quod proposuerat...* pourrait être une explication ajoutée par 3 Soc., d'autant plus qu'elle y constitue l'un des éléments qui doit faire l'unité du chapitre en liant entre eux les deux anecdotes qui en forment le fond : elle sert en effet de préparation a une phrase ulterieure : *sicut enim solebat... ita nunc cor suum erat intentum...;* mais il ne faut pas oublier que celui qui ne reproduit que le premier trait isolément peut laisser tomber le commentaire.

Quant aux faits racontés eux-mêmes, ils nous semblent recevables; le second est trop vécu pour pouvoir être attribué comme le fait M. Goetz (*Die Quellen...* p. 105) à l'action de la légende; et le parallélisme entre les deux n'est pas assez grand pour que le second ait été inventé comme pendant du premier.

Digitized by Google

14 (2 b). *et avait beaucoup d'autres vertus* : Nam in ipso erat munificencie largitas... florere indiciis : . . . . Bon., 1, [7].

Var. : *L'An. Brux. reprend l'énumération de toutes les vertus mentionnées depuis* Porro mansuetudinis *jusqu'à* indiciis ; *mais l'ordre dans lequel elles se suivent est bouleversé*

15 (2vb). *Regrettant d'avoir repoussé un pauvre, il se décide à ne plus jamai refuser l'aumône.* Cum autem semel negociis intentus... promeruit : . . . . . Bon., 1, 1 [7].

Var. : Negoti tionis tumultibus = negociis intentus et tumultibus.

16 (3ra). *Il est touché par la grâce durant une excursion.* Quadam autem die dum esset cum sociis suis in spacio· fuit ab ipsis electus in dominum· ut de bonis ipsorum expenderet opulenter : Propter quod ipse fecit illis sumptuosam cenam ylico preparari : Cumque exissent socii de domo refecti : dum irent per civitatem et ipsum precederent / cum canticis iubilando : ipse vero tenendo in manu ba(3rb)culum / parum post illos retro gradiens· non cantando set quasi dominus· ipsos diligentius ascultabat : Unde subito fuit cor eius repletum tanta dulcedine / quod ab omni sensu carnali fuit totaliter alienus: in tantum quod ut ipsemet postmodum retulit· si tunc ipse minutatim fuiset inibi laniatus non potuisset se movere· nec in aliquo adiuvari : Propter quod socii eius / qui ipsum post se credebant (1) sequi et esse : cum retrorsum se aliqualiter convertissent· viderunt ipsum in via immobiliter permanere : Et territi versus eum subito concurrerunt : Cumque ad ipsum (3va) accesisent viderunt eum quasi in virum alterum iam mutatum : Et dixerunt sibi : Cur non venisti post nos· Quid cogitare voluisti : Forte uxorem ducere cogitasti : Quibus vir sanctus· leto animo respondit : Certe verum dicitis· quia nobiliorem et pulcriorem sponsam quam unquam videritis ducere cogitavi : Set illi hoc non intelligentes : ipsum continue deridebant : Fuit enim sponsa sua religio : Que in obedieucia est ceteris nobilior· In paupertate dicior : et in castitate pulcrior (2) :

(1) Il y avait d'abord *credebabant* ; mais le premier *ba* a été biffé d'un trait rouge.

(2) A rapprocher de 3 Soc., 7. Les variantes *non cantando sed diligentius meditando; et ecce subito visitatur a Domino, tantaque dulcedine repletur cor ejus* = *non cantando, sed quasi dominus ipsis diligentius ascultabat*, et *nam ipsa sponsa fuit vera religio quam suscepit, caeteris nobilior, ditior et pulchrior paupertate* = *fuit enim sponsa sua religio, quae in obedientia est caeteris nobilior, in paupertate ditior et in castitate pulchrior*, prouvent que l'An. Brux. donne un texte original, dont la version des editions de 3 Soc. n'est qu'une corruption. L'importance de cette seconde variante n'a pas échappé au P. Van Ortroy, qui l'a déjà signalée dans les *Analecta bollandiana*, t. XIX, p. 149, note 3. La leçon de l'An. Brux. est trop raisonnable pour être le fruit d'une correction ; la source utilisée reste inconnue.

Digitized by Google

17 (3va). Unde ab illa hora... habuerat in amore : . 3 Soc., 8.
VAR. : contemnere = habere in contemptu *(parallélisme avec* habuerit in amore ; *c'est d'ailleurs la leçon de* 1 CEL., 3).

18 (3vb). Igitur ex quibusdam indiciis· videbantur preludia esse... habundancia difundenda : . . . . . BON., 1, 1 [7].

19 (3vb). *En captivité, il console ses compagnons.* Nam cum esset : guerra semel inter perusium et assisium / accidit quod vir franciscus cum multis militibus inibi· scilicet· perusii (1) fuit captus : et ideo quia in suis condicionibus ut nobilis habebatur· ipsum in numero militum posuerunt : Cum vero quadam die concaptivi tristarentur ipse vero multum ylaris existebat : Et (4ra) dum fuisset a sociis non modicum redargutus· Respondit et dixit : Cur miramini si sic letus tanta paciar : quia adhuc per mundum ut sanctus gloriosissime adorabor (2) : . . . . . 3 SOC., 4.

20 (4ra). *Mais il reste plein de préoccupations humaines jusqu'à ce que Dieu le frappe.* Verumptamen cum adhuc esset curis terrenis implicitus : ignorabat celestis allocucionis archanum· donec facta manu domini super eum : et castigatus fuit exterius prolixi languoris gravedine : et clarificatus interius sancti spiritus unccione : . (3)

(1) Le ms écrit *parusium*. A la ligne précédente le mot était écrit en abrégé, si bien qu'on sait lire *parusium* ou *perusium*.

(2) A rapprocher aussi de 2 CEL., 4 [1, 1]. En effet, les mots *cum vero quadam die concaptivi tristarentur* se retrouvent dans 3 Soc.; les mots *ut sanctus gloriosissime adorabor* ont leur pendant dans 2 CEL. Toutefois, l'AN. BRUX. offre deux leçons qui paraissent meilleures que celles des sources parallèles : l'expression *quia in suis conditionibus ut nobilis habebatur* semble préferable à 3 Soc., *quia nobilis erat moribus*, tandis que la reflexion du saint *cur miramini si sic laetus tanta patiar, quia adhuc per mundum ut sanctus gloriosissime adorabor* est à la fois plus claire et plus profonde que celle de 2 CEL. : *In quo exultare me creditis ? Meditatio alia subest : adhuc sanctus adorabor per saeculum totum*, et que celle de 3 Soc. *Quid putatis de me? Adhuc adorabor per totum mundum* Dans l'AN. BRUX. S. François donne à entendre qu'il se réjouit de ses peines parce qu'il veut se sanctifier et qu'il sait que la patience dans les épreuves est une des conditions de la sainteté; 2 CEL. pourrait peut-être s'interpréter de la même façon, mais le sens obvie est autre : François dit qu'il se réjouit en prévision de sa sainteté future, prévision qui lui fait oublier les maux présents; 3 Soc. est indécis et obscur. Si la version de l'AN. BRUX. est une correction des versions antérieures, elle est admirablement réussie ; nous preferons croire qu'elle est la version originale d'autant plus que nous avons abouti à une conclusion analogue pour le passage I, 16. La filiation des textes serait donc AN. BRUX., 2 CEL., 3 Soc. et le sens irait en faiblissant.

(3) Quelques expressions se retrouvent dans BON., 1, 2 : *facta est super eum manus Domini; languoribus ipsius corpus affligens*; *sancti spiritus unctione*.

REMARQUE GÉNÉRALE SUR LE CHAPITRE I. — Sources diverses, dont quelques

Digitized by Google

<2> (4ra). II. De perfecta conversione (1)

La conversion de S. François se continue et s'achève.

1 (4ra). *Il revêt un soldat de ses habits.* Tunc enim resumptis corporis viribus / militem obvium (4rb) habuit et illum protinus de suis vestimentis decentibus induit (2) : . . . . . Bon., 1, 2 [8].

2 (4rb). *Le songe de S. François.* Propter quod in sequenti nocte... Responsum fuit superna assercione sua fore militumque suorum : . . . . . Bon., 1, 3 [9].

Var. : cum se sopori dedisset = dormiens ; speciosum, *om ;* armis, *om ;* ut misericordiam... mercede, *om.*

3 (4rb). si constanter assumeret signum crucis : . . . . . .

4 (4rb). *Depuis lors il recherche la solitude.* Ex tunc a publice negociacionis [tumultu] (3) se subtrahens . . . Bon., 1, 4 [10].

5 (4rb). loca solitaria querebat (4)... post longuam precum instanciam . . . . . Bon., 1, 5 [12].

Var. : proinde *om ;* dum = cum.

6 (4va). qua sibi perfeccionis semitam ostendi a domino postulabat : [a Domino meruit exaudiri] (5). . . . . Bon., 1, 4 [12].

7 (4va). *Il reçoit la promesse qu'il changera de dispositions.* Unde contigit quod ipsi (6) semel oranti responsum est... in domino confortatus : . . . . . 3 Soc., 11.

Var. : cognoscere = agnoscere (facere, *éd.* Faloci) ; praesens = prius (*idem. éd.* Amoni ; *éd.* Faloci) ; suavia et, *om ;* atque... immensam = et e converso in hiis quae nunc tibi amara videntur invenies nimiam consolationem suavitatem et dulcedinem.

unes inconnues : 3, 6, 16, 19. Les emprunts de 3 Soc. sont plutôt des résumés ; les citations de Bon. servent de cadre ou de transition ; l'ordre dans lequel elles se suivent dans Bon. (1, 8, 13, 15, 14, 18, 7) est bouleversé. Les particules de liaison prouvent que le compilateur cherche à suivre un ordre chronologique.

(1) Ce titre constitue avec celui du chapitre suivant le titre de Bon., 2. An. Brux., II, ne contient rien cependant qui soit emprunté à Bon., 2 ; mais le titre est adéquat au contenu.

(2) C'est un résumé parfait de Bon., 1. 2. Les mots *resumptis corporis viribus, militem obvium habuit, vestimentis decentibus, protinus,* rappellent le modèle. Le passage suivant est un résumé tout aussi bien réussi (voir les variantes). L'un et l'autre procède par omissions.

(3) *Tumultu* n'est pas dans le ms. : omission de copiste.

(4) Le ms écrit *querebabat.*

(5) Les mots *a Domino meruit exaudiri* ne sont pas dans le manuscrit ; ils appartiennent à Bon., 1, 5. Le compilateur voulant intercaler après *instantiam* (An. Brux., II, 5) une idée prise à Bon. 1, 4 (An. Brux. II, 6), a oublié de retourner à Bon. 1, 5 pour compléter la phrase principale. Cette particularité tend à prouver que nous avons sous les yeux la compilation originale.

(6) Le manuscrit écrit *ipsum.*

Digitized by Google

8 (4vb). *Sa rencontre avec un lépreux.* **Et factum est dum die quadam equitaret... devote proponens ex hoc semper ad maiora [conscendere] (1) : . . . . . Bon., 1, 5 [12].**

Var. : Assisii, *om ;* recurrens autem = recurrens.

9 (5ra). *réalise cette promesse.* **Unde post paucos dies : sumens non modicam... in dulcedinem est versum (2) : . . 3 Soc., 11.**

Var. : se transtulit = ivit ; congregans omnes simul = omnibus congregatis ; recedente... vere quod = et sic fuit completum in eo verbum christi : Quia quod... ; id est... tangendis *om.*

10 (5ra). *Il sert les lépreux, les pauvres, les prêtres.* **Nam cum prius leprosorum non solum consorcium... cultorum inopie suplementa preberet : . . . . . Bon., 1, 6 [13].**

Var. : verum etiam = vere ; jam = et iam ; sacerdotibus quoque pauperibus = sacerdotibus et pauperibus ; pie *om.*

11 (5va). *Le Christ l'invite à le suivre.* **Dum autem una dierum... cruci confixus : . . . . . Bon., 1, 5 [12].**

Var. : ut ab illa... continere = ut et cruciffixi domini plaguas occulis mentis interius quasi iugiter cerneret : et vix exterius a lacrimosis gemitibus continere valeret.

(1) *Conscendere* n'est pas dans le manuscrit ; omission de copiste. Le récit du lépreux se retrouve dans 1 Cel., 17 ; 2 Cel, 9, [1, 5] et 3 Soc., 11. Bon. depend directement de 2 Cel. En est-il de même de 3 Soc.? Le P. Van Ortroy (*La légende...*, dans les *Analecta bollandiana*, t. XIX, p. 153) l'a cru. La parenté littéraire des deux récits est évidente : de part et d'autre on trouve l'expression *cum juxta Assisium aequitaret leprosum obvium habuit ;* mais 3 Soc. ne souffle mot de la disparition subite du malheureux. Si cette particularité ne prouve pas la priorité du récit de 3 Soc., elle est au moins caractéristique pour la mentalité de son auteur : car le détail en question n'est pas de ceux que les hagiographes du moyen âge ont l'habitude de négliger : Bon. et l'An. Brux. le reproduisent fidèlement ; le ms français 4629-30 de la bibl. royale de Belgique (voir P. J. Van den Gheyn, *Catalogue..*, t. V, p. 334, n° 3350), qui est une traduction de la *legenda major* de S. Bonaventure va même plus loin, en donnant l'explication de cette disparition : *nulle doubte*, dit-il, au fol. 8^{r}, *que icelluy povre ne fust nostre doulx saulveur lequel sestoit apparu a luy en ceste forme.* Peut-être 3 Soc. a-t-il pris pour guide des faits 1 Cel. ; voir aussi An. Brux. 1, 17 et III, 1, *variantes*, et III, 5, *notes*, d'autres indices de parenté entre An. Brux. et 1 Cel.

(2) Ce passage est un emprunt évident à 3 Soc. ; les modifications introduites ne sont pas de celles qu'on pourrait appeler malheureuses. A remarquer cependant la proposition (voir variantes) : *et sic fuit completum.* Les données de 3 Soc. sur cette espèce de prédiction peuvent très bien s'entendre d'un simple pressentiment ou du langage intérieur : *Cum... dominum ferventer oraret, responsum est illi... Vere, quod prius erat sibi amarum... in dulcedinem est conversum.* L'expression de l'An. Brux., *et sic fuit in eo completum verbum Christi*, se rapportent davantage au langage parle, à une promesse orale. C'est ainsi que le merveilleux se crée ou se développe a l'insu même de ses auteurs.

Digitized by Google

12 (5va). ingerens illud verbum· si vis venire post me abnega temetipsum/ et tolle crucem tuam / et sequere me : cf. Bon., 1, 5 [12].

13 (5va). Ut mentem ipsius intrinsecus et incendio dileccionis adureret / et adsinco (1) (5vb) compassionis impleret : . . . . .

14 (5vb). Nam ad premisse visionis [conspectum] (2)... continere valeret : . . . . . Bon., 1, 5 [12].

15 (5vb). Igitur cum jam pre dileccione christi Iesu· omnem substanciam domus sue· quasi nichil reputando despiceret : . .

16 (5vb). thesaurum sensiebat se reperisse absconditum preciosumque margarite fulgorem : . . . . . Bon., 1, 4 [10].

17 (5vb). Quorum desiderio tactus· sua disponebat cuncta dis(6ra) trahere divinoque mercandi modo : negociacionem mundanam in evangelicam commutare : . . . . . (3)

<3> (6ra). III. De reparacione trium ecclesiarum (4)

L'église de Saint-Damien et les épisodes qui s'y rattachent. L'établissement des frères à la Portioncule.

1 (6ra). ***François se croit invité par le Christ à réparer l'église de Saint-Damien.*** Egressus itaque semel in agro... postmodum fratribus revelavit : . . . . . Bon., 2, 1 [15].

Var. : Dum = cum ; juxta ecclesiam sancti Damiani = juxta ecclesiam quandam sancti damiani (*Voir* 1 Cel., 8, reperit juxta viam quandam ecclesiam quae in

(1) Ce mot paraît inintelligible.

(2) Le mot *conspectum* n'est pas dans le ms : c'est une omission de copiste.

(3) Les passages que nous avons sous les yeux sont-ils une simple transformation du texte de Bon., ou bien le compilateur a-t-il eu d'autres textes sous les yeux ? Toujours est-il qu'ils témoignent d'une habileté littéraire qui ira en s'affaiblissant dans le reste du manuscrit.

Remarque générale sur le chapitre II : Sources diverses, dont quelques unes inconnues. Cette fois, Bon. sert de base ; dans les citations l'ordre de l'original n'est plus renversé. Les emprunts faits à 3 Soc. sont enchassés dans l'ensemble de façon à compléter le récit. L'auteur recherche toujours l'ordre chronologique. Au début, II, 2, il lie par un *propter quod* deux récits, qui sont indépendants l'un de l'autre dans Bon., encore qu'ils s'y suivent; ensuite il omet l'interprétation matérielle et mondaine du songe.

(4) Nous avons subordonné à ce titre général la rubrique <4> du manuscrit; car dans le passage immédiatement contenu sous la rubrique <3>, il n'est question que d'une seule église, celle de Saint-Damien, et encore n'y parle-t-on pas de sa restauration ; celle-ci fait l'objet de quelques lignes qui suivent la rubrique <4>. Malgré tout, le titre *De reparatione trium ecclesiarum* constitue une anomalie, car l'An. Brux. ne cite que deux églises, celle de Saint-Damien et celle de la Portioncule. Une anomalie semblable dans 3 Soc., 60 a été notée par le P. Gratien. *L'œuvre des Trois Compagnons*, dans les *Études franciscaines*, t. XV, p. 139.

Digitized by Google

honorem sancti Damiani fuit antiquitus fabricata, *et la Vita de* JULIEN DE SPIRE, 6 : invenit... quamdam ecclesiam, olim in honore sancti Damiani constructam); spiritu *om.*; alienatur = alienatus; recolligit = recolligens; ferretur = servetur.

2 (6rb). Unde (6va) a die qua crux est sibi loquta non verecundabatur passionem domini per vias publicas flere : . . . . . (1)

3 (6va). *Premier séjour à S. Damien.* Surrexit proinde... velut pulverem vilipendit : . . . . . BON., 2, 1 [16].

4 (6vb). *Son père vient le trouver.* Moram autem faciente... cucurrit ad locum : . . . . . BON., 2, 2 [17].

5 (6vb). *Fuite de S. François ; sa rentrée à Assise.* Senciens autem ex hoc adversum se patris concitatum esse furorem : ut ire locum daret : aliquibus diebus : in quadam occulta fovea ieiunans· orans· et lacrimans latuit : tandemque spirituali quadam completus leticia : et virtute indutus ex alto exterius : fi(7ra)ducialiter prodiit : et civitatem constanter intravit : . . . . . (2)

6 (7ra). *Maltraité et enfermé par son père:* Quem cum iuvenes cernerent facie scalidum... est regnum celorum : . BON., 2, 2 [17].

VAR. : cives = iuvenes; famulus autem = famulus; domi *add.* cepit; recolens illud = recolens.

7 (7rb). *il est délivré par sa mère ; mais son retour à S. Damien provoque de nouvelles difficultés.* Post modicum vero tempus... videns pater quod eum revocare non posset : . . . BON., 2, 3 [18].

VAR. : et inflexibilem... sperans = videns constanciam filii ; pater autem = sed pater ; ut = et ; se pro nihilo... subiturum = se pro christo omnia mala pati ; videns itaque = videns.

8 (7va). fecit ipsum primitus citari : a consulibus civitatis : Qui respondit se ad altius fori esse obliguatum nec tenebatur coram consulibus respondere : . . . . . (3)

9 (7va). Et tunc pater ejus· ad extorquendum peccuniam se convertit: Qua tandem inventa· . . . . . BON., 2, 3 [19].

10 (7va). cepit eidem vehementer insistere· ut episcopum civitatis

(1) A rapprocher de 2 CEL., 11 [1, 6] : *ab eo igitur hora liquefacta est anima ejus, ut dilectus ei locutus est... Replet gemitibus vias* et 3 SOC., 14 : *plango passionem Domini mei Jesu Christi. pro quo non deberem verecundari alta voce ire plorando per totum mundum.* Voir aussi SPa, 92.

(2) Résumé, plein de vigueur et de concision, dont la plupart des expressions, *in quadam occulta fovea, latuit, lacrimans, quadam repletus laetitia,* rappellent BON., 2, 2. Le mot *jejunando* prouve cependant que le compilateur a eu en vue en même temps d'autres recits. 1 CEL., 10 et JULIEN DE SPIRE, 6, insistent, ainsi que 3 SOC , 16, sur le manque de nourriture de S. François, tandis que BON. n'en dit rien.

(3) Ces détails ne se retrouvent que dans 3 SOC., 19. Le texte de l'AN. BRUX en est probablement le résumé; il n'y a aucune expression cependant qui puisse prouver la dépendance littéraire.

Digitized by Google

una secum adiret: eiusque renunciaret in manibus hereditario iuri paternarum omnium facultatum (1) : ad quod exequendum famulus domini promptum se offerens mox coram antistite (7vb) perveniens· nec moras... suum habitum consignavit . . . Bon., 2, 4 [19].

Var. : nec cunctatur, *om.;* oblatus est autem = oblatus est; gratanter, *om.*

<4> 11 (8ra). De humilitate et paciencia (2). *L'épisode des voleurs.* Solutus exinde... omnium personare : . . . . . Bon., 2, 5 [21].

Var. : lingua Francorum... decantaret = decantaret gallice ; inquiens, *om.*

12 (8rb). *Séjour à Eugubium.* Et veniens... pauperculus contextus est : . . . . . Bon., 2, 6 [21].

13 (8va). Altera autem die (3) redarguit seipsum quia in omnibus non vivebat ut pauperculus . . . . . .

14 (8va). *Il va mendier de porte en porte.* Et audacter sumpsit parapsidem· et civitatem mox reditur· et mendicat hostiatim : in dicta parapside diversa cibaria colligendo : qui prius nimis vixerat delicatus : Cumque vellet gustare respiciens cibarium ita mixtum multum orruit ipse set arcius semetipsum : (8vb) increpans incepit gustare : Et postmodum asseruit quod numquam ita sapidum electuarium comedisset : Et extunc· exsultans in domino / ejus caro licet tenella et debilis· paratam se obtulit ad sustinenda (4) queque aspera propter christum (5) : . . . . . 3 Soc , 22.

(1) Cette phrase ne reproduit que de loin les expressions de Bon., 2, 4; les mots *ut... renuntiaret... juri paternarum omnium facultatum* exprime l'idée de Bon. avec une plus grande précision.

(2) D'où vient cette rubrique ? On n'en trouve d'analogue, ni dans Bon., ni dans SPs. Dans l'un et l'autre de ces ouvrages, on trouve, jointe à l'humilité, l'obéissance et non la patience (voir Bon. VI et SPs, IV). Eu égard au contenu, on peut la justifier cependant : dans le premier récit qui suit (An. Brux., III, 11), il s'agit réellement d'un acte qui relève de la *patientia* ou de la résignation; dans un autre (An. Brux. III, 14) on peut trouver un exemple d'humilité; dans un troisième (An. Brux., III, 21), *coepit humiliter vivere.* Comme titre, cependant, la rubrique n'est ni exclusive, ni adéquate; plus loin (An. Brux. VI et XVII) on trouvera même de nouveaux chapitres traitant de l'humilité. On dirait que dans la rédaction de ses rubriques le compilateur n'a d'autre but que de rompre de temps en temps la monotonie de son manuscrit par quelques mots en couleur voyante; il choisit au petit bonheur, en s'inspirant du passage qu'il a déjà sous la plume, sans se préoccuper de ce qu'il pourra insérer à sa suite.

(3) Cette liaison est intéressante. Dans 3 Soc., 22, le récit qui suit fait suite au récit des soins particuliers dont le prêtre de S. Damien entourait S. François. Le compilateur a omis ce récit; mais voulant conserver l'anec dote qui s'y rapporte, il la rattache par une liaison temporelle à un cas analogue, où le saint fut l'objet de soins spéciaux de la part d'un ami.

(4) Le ms écrit *sustienda.*

(5) Cet emprunt à 3 Soc. n'est de nouveau qu'un résumé clair et succint. La même remarque se vérifie pour les passages III, 17, III, 18 et III, 19.

Digitized by Google

15 (8vb). *Il soigne les lépreux.* Exinde tocius humilitatis / amator... miraculo tam stupendo . . . . . Bon., 2, 6 [22].
Var. : occurreret = occurrrerunt.

16 (9rb). *Il recueille des aumônes pour réparer S. Damien.* Fundatus iam (1)... honeribus lapidum· supponendo / . Bon., 2, 7 [23].
Var. : voci divinae = voci; depositaque = deposita.

17 (9va). *Il promet des récompenses proportionnées aux dons.* et sic eundo per civitatem dicebat : Qui mihi dabit unum lapidem· unam habebit mercedem : Qui duos· duas : Et aliqui ex hoc deridebant eum : Set aliqui alii admirantes· in planctum convertebantur / quia ipsum videbant ita subito alteratum : et lapides (9rb) propriis humeris ferre et asportare : . . . . . 3 Soc., 21.

18 (9vb). *Maudit par son père, il se choisit un père pour le bénir.* Et ob hoc cum pater eius videret filium suum ad tantum venisse contemptum : ubicumque sibi obviabat· ipsum maledicebat totis precordiis· ex verecundia et dolore : Set vir dei franciscus : hoc attendens : procuravit sibi unum hominem pauperculum et despectum· cui dixit : Tu sis amodo pater meus / et ego eligo te in patrem et pascam te de helemosinis procuratis : Et tu cum videris me maledici ab illo qui me genuit : et pater meus extitit : tu me signa et benedic· ut tuo filio : Quod et fecit : Et post hoc : sanctus dice(10ra) bat : Ecce quomodo mihi deus dedit unum patrem qui me benedicit perpetuis malediccionibus : . . . . . cf. 3 Soc., 23.

19 (10ra). Et sic reparando ecclesiam sancti damiani gallice clamabat· fortiter / et dicebat· habitantibus iuxta illam : Venite adiuvate me : in opere futuri : Nam hic domine pauperes morabuntur : Quarum vita et operibus / magnificabitur fama : et glorificabitur pater meus celestis in celis : . . . . . 3 Soc., 24.

20 (10ra). etiam laudabitur in terris : . . . . . .

21 (10ra). *François se rend à la Portioncule où il commence à vivre dans l'humilité.* Hec (5) igitur eclesia consumata... Hic etenim cepit humiliter vivere : Hic· virtuose et feliciter perficere· Bon., 2, 8 [23-24].
Var. : antiquitus... matris Christi = aedificavit ; vir sanctus = etiam.

22 (10rb). *Et à demander l'esprit de l'évangile.* Hic continuis gemitibus insistere : Ut ipsa dei genitrix dignaretur fieri advocata ipsius : cuius meritis ipse concepit ac peperit spiritum evangelice veritatis : . . . . . Bon., 3, 1 [26].

23 (10rb). *Sa prédilection pour ce lieu ; la vision du frère.* ideo in morte hunc locum tamquam virgini carissimum : fratribus com-

(1) A côté de ces mots on lit dans la marge : *nota.*

Digitized by Google

mendavit : Unde hoc loco· quidam frater...salutem desideratam concessit : . . . . . Bon., 2, 8 [24].

Var. : De hoc frater quidam = unde hoc loco quidam frater ; cernebat, *add.* namque ; lumen *add.* gratiae affectanter.

24 (10va). et hoc beatus franciscus in donacione indulgencie procuravit. . . . . (1)

25 (10va). *C'est à la Portioncule qu'il commence la vie parfaite.* Hic solvit calciamenta... (2) per omnia se coaptet (3) : Bon, 3, 1 [27].

Var. : solvit proinde = hic solvit ; audita *add.* in evangelio.

(A suivre.)

Louvain. A. Fierens.

(1) En face des mots *Unde hoc loco quidam frater* du passage III, 23, on lit dans la marge d'une écriture contemporaine au manuscrit : *nota hic revelacionem indulgencie.* Cette note est d'autant plus intéressante, que quelques savants ont cru voir déjà, sans connaître notre texte, un rapport entre la vision, rapportée dans l'An. Brux. 23, et l'origine de l'indulgence de la Portiuncule. M. Sabatier l'a utilisée dans des arguments qui conduisent à des conclusions opposées. Voir *Vie de S. François d'Assise*, p. 416, et *Étude critique sur la concession de l'indulgence de la Portioncule ou Pardon d'Assise*, dans la *Revue historique*, t. LXII (1896), p. 287, reproduite dans *Fratris Francisci Bartholi...*, p. XXVI.

Sur ces sortes de visions elles-mêmes, voir plus haut, p. 75, note 5.

(2) La double variante de l'An. Brux. par rapport à Bon. montre le soin du compilateur à bien ordonner son travail. Le récit en question fait suite dans Bon. à un passage, où S. François se trouve engagé, par la lecture de l'Évangile, à en agir ainsi. Du moment que l'An. Brux. omettait ce passage, le *proinde* perdait sa raison d'être et *audita* seul n'avait plus de sens intelligible.

(3) Remarque générale sur le chapitre III. L'ordre chronologique prédomine. Bon. sert de fondement au récit ; à part la petite réflexion III, 22, les citations suivent l'ordre de l'original ; des extraits résumés de 3 Soc. sont introduits pour compléter les récits. Quelques expressions ou particularités paraissent indiquer même l'emploi de 1 Cel. et de la *Vita* de Julien de Spire.

Digitized by Google

NÉGOCIATIONS POLITICO-RELIGIEUSES ENTRE L'ANGLETERRE ET LES PAYS-BAS CATHOLIQUES (1598-1625)

(Suite) (1).

SECONDE PARTIE.

Intervention des souverains anglais en faveur du protestantisme.

C'est un fait curieux, dans l'histoire des relations diplomatiques entre l'Angleterre et les Pays-Bas des Archiducs, que le parallélisme de la politique extérieure des deux gouvernements en matière religieuse. Leur action réciproque travaille en sens opposés, mais elle est identique pour le fond.

Dans une première partie, nous avons montré l'attitude de la cour de Bruxelles, qui accueille les réfugiés anglais et s'efforce de travailler, en Angleterre même, au soulagement de ses coréligionnaires. Élisabeth et Jacques Ier n'agissent pas autrement. Les calvinistes « avalois » sont reçus et protégés par delà le détroit, tandis qu'aux Pays-Bas la diplomatie anglaise travaille à la cause protestante, soit directement, soit en combattant l'action catholique des Archiducs.

On ne s'étonnera pas que la correspondance des ambassadeurs belges à Londres fournisse moins de données à l'histoire de l'intervention protestante qu'à celle de l'intervention catholique. Outre que le représentant des Archiducs était plus directement intéressé à cette dernière, les calvinistes flamands et wallons réfugiés en Angleterre étaient des personnages plus obscurs et moins remuants que certains réfugiés anglais des Pays-Bas ; ils n'attiraient que rarement l'attention de la diplomatie.

1. Asile offert par l'Angleterre aux calvinistes des Pays-Bas.

Dès les premières années du règne d'Élisabeth, l'émigration flamande et wallonne vers l'Angleterre, commencée déjà sous Édouard VI, prit des proportions si considérables que la gouvernante

(1) Voir la RHE, t. VI (1905), pp. 47-54; 566-581; 811-826; t. VII (1906), pp. 585-607; t. VIII (1907), pp. 81-101.

Digitized by Google

des Pays-Bas, Marguerite de Parme, s'efforça de l'enrayer (1567). Ce fut en vain. En 1563, on avait signalé la présence en Angleterre de 18 à 20.000 réfugiés belges; les années 1567 à 1569 furent marquées par la « grande fuite hors de la captivité de Babylone », et le mouvement se poursuivit dans la suite, grâce à la faveur avec laquelle le gouvernement anglais accueillait les immigrants (1).

Ainsi purent s'établir et prospérer ces *Églises du Refuge* qui jouèrent un rôle important dans l'évolution religieuse de l'Angleterre au XVIIe siècle.

Nous les trouvons signalées, malheureusement sans aucun détail, par le fondé de pouvoirs des Archiducs dans un de ses premiers rapports :

« Au dit Londres et en divers aultres lieux d'Angleterre les Flamengs et Wallons ont leurs églises apart » (2).

Il ajoute que les réfugiés, dont le chiffre atteint 20.000 personnes, sont presque tous gens de métier. C'est là, en effet, une caractéristique de l'immigration belge en Angleterre : ces réfugiés « sont presque tous artisans ou manufacturiers, orfèvres, tisserands, tailleurs, cordonniers, chapeliers, loquetiers » (3), etc.

Élisabeth, qui avait d'abord pensé ruiner l'industrie flamande en la privant de ses débouchés (4), finit par l'annexer en l'absorbant.

Les ouvriers calvinistes des Pays-Bas, encouragés par l'accueil bienveillant du gouvernement britannique, transportèrent par delà le détroit leurs procédés supérieurs de fabrication; bientôt leurs succès furent tels qu'ils provoquèrent, de la part des artisans anglais, une violente jalousie, qui se traduisit en pamphlets et même en voies de fait contre ces « beastly brutes the Belgians » (5).

Or, tandis que les animosités de la classe ouvrière combattaient l'introduction de la main-d'œuvre étrangère, le gouvernement, con-

(1) Pour l'histoire des réfugiés des Pays-Bas en Angleterre, cf. les ouvrages indiqués par H. PIRENNE, *Bibliographie de l'histoire de Belgique*, n°s 1113-1116 et p. 211, Bruxelles et Gand, 1902; nous nous sommes servis principalement de F. DE SCHICKLER, *Les Églises du Refuge en Angleterre*, t. I, pp. 83, 141, 143 sv. Paris, 1892.

(2) Cf. *L'Estat présent...*, cité plus haut, RHE, t. VI (1905), p. 569.

(3) F. DE SCHICKLER, *Les Églises...*, cité plus haut, t. I, p. 134.

(4) Cf. J. L. MOTLEY, *The rise of the Dutch republic*, t. I, p. I, p. 426, Londres, 1899.

(5) F. DE SCHICKLER, *Les Églises...*, cité, t. I, p. 211 sv. — C. RAHLENBECK, *(Notes sur les réformés flamands et wallons du XVIe siècle, réfugiés en Angleterre,* (dans les *Proceedings of the Huguenot Society of London*, t. IV (1892), p. 2. Lymington) fait un tableau trop flatté de l'hospitalité offerte aux réfugiés; on ne voit pas la nécessité de supposer, comme il le fait (*ibid.* pp. 27 suiv.) des agents provocateurs de Philippe II, pour expliquer les émeutes anti-belges dont les causes économiques sont évidentes.

Digitized by Google

scient des avantages économiques et politiques qu'elle lui procurait (1), défendait les réfugiés contre ses propres sujets. C'est la politique de Burghley et de Walsingham en 1584-1585; c'est encore celle de Robert Cecil et du Conseil en 1589 et 1599 (2). Jacques Ier, moins favorable cependant, vu les tendances radicales de quelques membres du Refuge, lui promit sa faveur dès le 2 juin 1603; à plusieurs reprises pendant le cours de son règne, il prouva que cette promesse n'était pas vaine (3).

Protecteurs des immigrants calvinistes contre les attaques à l'intérieur, Élisabeth et Jacques Ier prirent encore leur défense contre l'étranger. De même que les Archiducs eurent à justifier devant le gouvernement anglais l'accueil qu'ils faisaient aux catholiques chassés d'Angleterre, la cour de Londres fut fréquemment accusée par les souverains des Pays-Bas d'offrir un asile à des sujets révoltés contre leurs princes légitimes (4). Mais sa puissance grandissante offrait au protestantisme un asile assuré; elle allait même défendre la cause de la Réforme au milieu d'un pays catholique.

2. Intervention des souverains anglais en faveur du protestantisme aux Pays-Bas.

§ 1. Provinces du Nord.

A l'avènement des archiducs Albert et Isabelle, les États du Nord, qui deviendront la république des Provinces-Unies, sont, en fait, définitivement soustraits au joug de l'Espagne.

Le droit cependant en stricte rigueur restait entier comme les prétentions des Habsbourg; pour eux, les États sont des « rebelles » et quoiqu'on les reconnût à contre-cœur comme « État libre », on entendait bien ne pas renoncer à la suzeraineté.

Il est intéressant de relever l'opinion de ministres anglais à cet égard. Un jour que le baron de Hoboken, dans une conférence avec le Conseil privé (7 juillet 1608), parlait de poursuivre « nos Flamens réfugiés en Angleterre », un des conseillers objecta l'illégalité d'une

(1) Cf. C. Rahlenbeck, *Notes...*, cité, p. 11; Le même, *Les réfugiés belges du XVIe siècle en Angleterre* (dans la *Revue trimestrielle*, 2e sér., t. VIII (1865), p. 21); F. de Schickler, *Les Églises...*, cité, t. I, p. 256.

(2) Cf. F. de Schickler, *Les Églises...*, cité, t. I, pp. 248 sv., 252 sv., 255.

(3) Cf. C. Rahlenbeck, *Les réfugiés...*, cité, p. 41; F. de Schickler. *Les Églises...*, cité, t. I, pp. v sv., 368, 373, 394; t. III, Index, vo *Actes protecteurs des réfugiés*.

(4) Cf. C. Rahlenbeck, *Notes...*, cit. pp. 18 sv., F. de Schickler, *Les Églises...*, cité, t. I, p. 213. — Voir également les négociations pour la paix en 1604, ci-dessous.

Digitized by Google

telle procédure : « Le comte de Nottingham... voulut icy alléguer qu'ils estoient libres et non plus subjets des Archiducs. — Mais cela fut promptement rejecté par le baron, disant que tant que la paix n'estoit arrestée, les Estats demeuroient avec leur debvoir de vassals, quoyque l'on traistoit avecq eulx comme un état libre. — Mais le comte de Salisbury, l'advouant, couppa ce propos » (1).

Que l'Angleterre « advouât » ou non la vassalité des Provinces du Nord, elle n'en continua pas moins à les soutenir contre les efforts des Archiducs aidés du roi d'Espagne. Ce n'est pas sans fondement que l'ambassadeur de Jacques Ier put rappeler aux États-Généraux (1611) la protection que, pour l'amour de « la Religion », le roi leur avait témoignée et « le déluge du sang que ses subjects ont despendu en vos guerres » (2).

Or, les réclamations que cette politique souleva de la part des Archiducs passaient naturellement par le canal des envoyés belges à Londres. C'est principalement sous cette forme que l'intervention anglaise aux Pays Bas se présente à nous (3).

* * *

Dès l'ouverture des négociations pour la paix avec l'Angleterre, à Boulogne en 1600, l'archiduc Albert fit une tentative pour en tirer profit contre les États.

C'était après sa défaite de Nieuport ; il envoya de Bruges à ses commissaires un récit de la bataille et ajouta par manière de conclusion :

« Je vous requiers de faire entendre aux députés de la royne d'Angleterre, le tout avecq les termes que vous sçaurez bien imaginer, y adjoustant ung peu de plaintes et resentiment, touttefois discrètement, qu'estans pour traitter de la paix et accorder une bonne voysinance et amitié d'Angleterre, tous les jours les dits ennemys sont aydés et assistés de gens, vivres, pouldres, balles et aultres munitions de guerre ; et que pour ce ils veuillent faire office vers la royne leur princesse, afin que cela cesse, pour donner plus de matière de confiance d'eulx et nous faire entendre qu'ils traittent sincèrement ; remettans à vous d'en user selon que par vos prudences et discrétions trouverez convenir » (4).

(1) *Recueil de la conférence tenue par le baron de Hobocque...avecq le Conseil du roy..., à Londres, le 7 de juillet 1608. PÉA, reg. 365*, f° 249 v°. — Sur l'attitude de Cecil dans la question des « rebelles » en 1604, cf. S. R. Gardiner, *History...*, cité, t. I, pp. 208 sv.

(2) *Remontrance de Sir Ralph Winwood...* citée plus haut.

(3) Voir plus haut les réclamations au sujet des levées hollandaises et le plan du Président Richardot pour obtenir la rupture de l'alliance anglo-hollandaise.

(4) *Lettres de l'Archiduc aux commissaires députés aux conférences de Boulogne*, 13 juillet 1600. *PÉA, reg. 363*, f° 203.

Digitized by Google

La réponse aux protestations de ce genre est éternellement la même : le roi d'Espagne aide les rebelles d'Irlande et leur envoie des présents. On ajoute, du reste, que si des vivres ont été envoyés en Hollande, c'est le fait de particuliers et non un secours officiel (1).

Quand les conférences infructueuses de 1600 furent reprises en 1604, la même question fut remise en discussion et fit l'objet d'un article du traité définitif (2). Mais en dépit de stipulations solennelles, l'Angleterre continua de faire parvenir aux États des secours de toute nature (3). C'eût été trop manifestement agir contre ses intérêts, de renoncer à soutenir ses alliés protestants des Pays-Bas. Elle resta fidèle à cette politique pendant les négociations de la Trève en 1609.

Le bruit s'était répandu que le roi Jacques Ier interposerait sa médiation en vue d'établir dans les Provinces du Nord la tolérance religieuse; il semble même que le baron de Hoboken ait fait concevoir à ce sujet des espérances mal fondées (4). Il fut promptement désabusé; car, dès le mois de janvier 1608, en pleine conférence avec le Conseil du roi, on lui prouva qu'il avait fait fausse route.

« Salisbery promyt que l'on escripveroit à leurs députés de s'entremectre à moyenner toutes difficultés qui se présenteroient au traitté, dont ils seroient requis par les députés des Archiducs. Et estant respondu par le baron que telle estoit la requête de leurs AA., Salisbery se reprynt disant que quant au point de la religion, c'estoit contre le bien et repos de l'Estat du roi son maitre, et qu'on ne l'en pouvoit mesler. »

...Et après avoir fait remarquer à Hoboken qu'il est mal informé par son gouvernement, il ajoute :

« Et vous veulx bien dire, que le Sénérissime Archiducq, en la susdite audience de notre ambassadeur luy a déclairé, qu'en ce qui regardera le

(1) *Lettre des commissaires à l'Archiduc*, Boulogne, 16 juillet 1600. *PÉA*, *reg 363*, fo 210. — « Eulx ont constamment répondu qu'il ne se treuvera que leur maitresse, dois que nous sommes en traitté, leur ait envoyé ny gens, ny vivres, ny munitions; que s'il y a esté quelques vivres comme cervoise, pain et choses semblables, que ce a esté de particuliers pour gaigner quelque chose, mais rien par ordre de la royne, ny en quantité de substance, adjoustant le dit Herbert, estre vray qu'il y a quelques gens prests, mais que c'est pour aller en Irlande, et que nous ne le treuverions aultrement, ny qu'il y ait au camp de l'ennemy aultres Anglois que ceulx qui y ont esté par Anvers ». *Lettre des mêmes au même*, Boulogne, 18 juillet 1600. *PÉA*, *reg. 363*, fo 213.

(2) Voir ci-dessous : Paix de Londres.

(3) Delarey (*Histoire d'Angleterre...*, t. III, p. 656. Rotterdam, 1713) rapporte que cette violation des traités était attribuée à l'inconstance bien connue du caractère de Jacques Ier. La correspondance de Cecil montre que l'ambiguïté des termes du traité était voulue; cf. S. R. Gardiner, *History...*, citée, t. I, p. 210.

(4) *Lettre de Cornwallis a Jacques Ier*, 27 avril 1609. WM, t. III, p. 8.

Digitized by Google

fait de la religion, il avoit requis le roy très chrétien d'y emploier sa créance et faire entremectre ses députés, n'entendant employer le roy de la Grande-Brettaigne qu'aux aultres qui ne touchoient la religion » (1).

En réalité, les députés anglais travaillèrent contre la tolérance religieuse ; ils demandèrent que

« la Religion fût non seulement professée universellement et exclusivement dans [les] Provinces, mais que le peuple fût catéchisé et instruit en icelle » (2).

Cette dernière phrase mérite d'être soulignée. Le protectorat que l'Angleterre exerçait sur le protestantisme aux Pays-Bas était, comme il arrive souvent en pareil cas, synonyme de tutelle. Les dignitaires de l'Église établie possédaient, grâce aux prédicateurs anglais établis par delà le détroit, un moyen d'influence considérable. Citons la démarche du célèbre archevêque de Cantorbéry, Georges Abbot, qui en 1611 écrit à l'ambassadeur anglais pour se plaindre du prédicateur de la Haye, la honte de l'Eglise et de l'Angleterre ; « je désire, ajoute-t-il, qu'il soit mis de côté aussi secrètement et aussi proprement que la chose le permettra » (3).

Mais une intervention plus tapageuse fut celle de Jacques Ier lui-même, mettant tout en œuvre pour obtenir que le fameux Vorstius fût chassé de la chaire de théologie de Leyde et exilé des Provinces-Unies (4). On songe même, à cette occasion, à se concilier des alliés bien singuliers ; l'agent anglais à Bruxelles reçut de son collègue près les Provinces-Unies la demande suivante, qui ne manque pas de piquant : si vous trouvez « quelque spirituel jesuite, d'un esprit vif et leste », qui puisse écrire contre Vorstius, « à votre instigation

(1) *Recueil de la conférence du baron de Hobocque... avecq le Conseil du roy... à Whithall, le mercredi 23 de janvier 1608. PÉA, reg. 365*, f° 205.

(2) *Lettre de Winwood à Salisbury*, 25 août 1609. WM, t. III, pp. 59 sv. — Cornwallis prêtait aux « cléricaux » anglais (« our English corner'd caps ») le projet de conquérir la liberté religieuse en Angleterre en l'obtenant d'abord dans les Provinces-Unies. *Lettre à Salisbury*. WM, t. II, p. 324. Quant aux clauses religieuses de la Trève concernant les Pays-Bas catholiques, cf. *ci-dessous*.

(3) « ... I wish the removing of him to be as privately and cleanly carried as the matter will permit. » *L'archevêque Abbot à Winwood*, 22 mars 1611. WM, t. III, p. 346 sv.

(4) L'enseignement de Conrad von dem Vorst avait été attaqué par les Gomaristes au commencement de 1611 ; son livre *de Deo* fut brûlé publiquement en Angleterre par ordre de Jacques Ier ; lui-même fut suspendu de ses fonctions le 15 novembre 1611 et exilé peu après. — Cf. Weiss, dans la *Biographie Universelle* de Michaud, t. 44, pp. 121 sv. Paris, s. d. ; C. Rahlenbeck, *Les réfugiés...*, cité, p. 41 et note ; S. R. Gardiner, *History...*, cité, t. II, p. 128 ; WM, t. III, pp. 293 sv.

Digitized by Google

(quoique votre jeu reste caché)..., soyez sûr que vous rendrez à Sa Majesté un service bien agréable » (1).

Comme on sait, pendant les dernières années du règne de Jacques Ier, ces querelles théologiques, la rivalité de commerce et d'autres causes amenèrent peu à peu, dans les relations entre l'Angleterre et les Provinces-Unies, une mésintelligence croissante qui devait aboutir à une rupture complète. Mais tant que dura l'alliance, l'influence anglaise continua à s'exercer activement dans les Provinces du Nord.

Il en était tout autrement des Pays-Bas méridionaux.

Bruxelles. *(A suivre.)*

L. Willaert, S. J.

(1) If you can find « any smart jesuite, who hath a quick and nimble spirit », and who would write against Vorstius, « at your instance (though you be not seen in it)..., assure yourself you shall do a service well pleasing to His Majesty ». *Lettre de Winwood à Trumbull*, 22 décembre 1611. WM, t. III, p. 311.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS.

Cyr. Van Overbergh. *Le matérialisme historique de Karl Marx.* Bruxelles, O. Schepens, 1902. In-8, 130 p.

Ce travail du distingué directeur général de l'enseignement supérieur en Belgique, intéresse au plus haut point l'historien, et même l'historien de l'Église. Le matérialisme historique de Marx est, en effet, une tentative d'explication philosophique de l'histoire entière, y compris l'histoire des religions M. Van Overbergh, dans l'étude qu'il nous en présente, a bien délimité son sujet. Il ne se demande ni de quels ancêtres intellectuels Marx tient sa théorie, ni quelle est la valeur de cette théorie, mais simplement ce qu'elle affirme : « Le problème qu'on essayera de résoudre tient tout entier dans cette unique question. Quelle est la nature du matérialisme historique de Marx et de ses collaborateurs immédiats ? » (p. 13). La réponse complète à cette question est fournie par étapes. D'un coup d'œil d'ensemble, jeté sur le *Manifeste communiste* et les autres écrits de Marx, ressort cette conclusion générale : A ses yeux, la base de la société, considérée aux différents stades de son évolution générale telle que l'histoire nous la décrit, est de nature économique : c'est l'ensemble qui constitue le régime de la vie matérielle de l'homme. En dehors de ce facteur économique, tous les autres phénomènes sociaux, tous les autres éléments de la civilisation, toutes les autres modalités collectives, qui sont sujettes à varier au cours des siècles, appartiennent à une superstructure, qui reste toujours conditionnée par la base sur laquelle elle s'élève. En un mot, le facteur décisif de l'histoire, c'est l'économie : « La structure économique d'une société donnée forme toujours la base réelle que nous devons étudier pour comprendre toute la superstructure des institutions politiques et juridiques, aussi bien que des manières de voir religieuses, philosophiques et autres qui lui sont propres » (Engels, cité p. 22).

Il est intéressant de savoir si Marx a entendu affirmer que le facteur économique fût facteur historique *exclusif* ou seulement facteur *prédominant*. L'auteur étudie cette question sobrement mais lumineusement et d'une façon décisive, pour interpréter la pensée de Marx ainsi : le facteur économique n'est pas exclusif mais prédominant. « L'économie serait donc la *base réelle* de l'histoire. Ce serait elle qui *en général* dominerait et déterminerait le développement de la vie sociale, juridique, politique, intellectuelle. Ce serait elle qui serait, en

Digitized by Google

dernière instance l'élément essentiel de l'histoire. Les autres facteurs... parfois, mais *exceptionnellement*, s'acquitteraient d'un rôle décisif » (p. 30).

L'application de cette thèse est importante dans la détermination des rapports de l'idéologie (c'est-à-dire de tout l'acquis scientifique et intellectuel d'une société donnée) avec la situation économique. Question délicate, surtout à qui étudie les grands mouvements révolutionnaires. Les marxistes répondent que l'idéologie née de conditions économiques antérieures, peut *apparemment* avoir sa vie autonome; elle peut même *de fait* avoir une vie restreinte propre, pendant un certain temps; à raison des individus réels dans lesquels elle se concrète, elle peut survivre, sous une forme philosophique, juridique ou morale, à la situation économique dont elle est l'efflorescence. Mais en dernière analyse elle dépend du facteur économique; et ce n'est qu'en réagissant sur ce facteur qu'elle peut entrer elle-même dans une nouvelle phase d'évolution. Le marxisme, on le voit, est conséquent avec lui-même et présente un véritable caractère d'unité.

Pour s'en faire une notion pure, il faut donc y voir la doctrine qui tient le facteur économique de l'histoire comme décisif, en dernière instance, et en général; mais sans contester l'importance des autres facteurs, et sans leur dénier toute vie propre ou même toute réaction sur le facteur fondamental. L'auteur s'est soigneusement appliqué à dégager cette notion pure du marxisme. Il l'a fait avec exactitude dans la documentation, avec clarté dans l'exposition. Les pages qu'il y consacre sont un modèle d'analyse méthodique, déparée — très rarement d'ailleurs — par quelques métaphores qui font plutôt songer à un discours qu'à une dissertation.

A partir du § 5, nous entrons dans quelques applications du marxisme : celles que ses auteurs en ont faites à l'évolution de la famille et de la religion et à l'épisode historique du coup d'État du 2 Décembre. Pour nous borner, relevons simplement que le marxisme voyant dans la Religion comme telle « l'opium du peuple », doit nécessairement considérer le socialisme comme anti-religieux, en tant que destiné à aplanir tous les conflits entre les classes sociales. Relevons aussi, à propos de Louis Bonaparte, la part que le marxisme reconnaît à l'action *individuelle* dans la solution d'une crise sociale. L'individu n'est donc pas absorbé dans la collectivité. Mais Marx ajoute que c'est la collectivité même qui le produit, ce qui est encore une façon de l'absorber : « Si Napoléon n'avait pas existé, un autre aurait pris sa place : l'homme se trouve toujours dès qu'il est nécessaire. » Au reste Marx est bon prince : il s'applique le principe à lui-même...

M. Van Overbergh ne s'est pas appliqué à dire dans quelle mesure le matérialisme historique de Marx lui paraît l'expression de la vérité. Il a toutefois promis (p. 131) « un prochain volume » dans lequel il discuterait certaine question de terminologie « avec tout le reste ».

Digitized by Google

Depuis lors il nous a donné *La classe sociale*, mais cet ouvrage ne nous aide à apprécier intrinsèquement que ce que le matérialisme historique contient au sujet de la lutte des classes. Nous espérons que bientôt le pénétrant analyste nous donnera une critique approfondie de la théorie même du marxisme historique, qu'il a si loyalement et si lumineusement exposée.

C. SENTROUL.

P. ALBERS, S. J. *Handboek der algemeene Kerkgeschiedenis*. T. I. Nimègue, L. C. G. Malmberg, 1905. In-8, XXXII-463 p. Fl. 3.

Le livre du P. Albers, professeur d'histoire ecclésiastique au Collège des Pères Jésuites à Maestricht, est vraiment, comme son titre nous l'annonce, un manuel d'histoire ecclésiastique répondant aux exigences de notre temps. La méthode qu'il emploie, est celle qu'on juge la meilleure actuellement : exposé d'après l'ordre chronologique et logique et non par thèses ou dissertations — procédé qui s'adapte bien à un exposé dogmatique, mais non pas à un exposé historique. Les renseignements bibliographiques, quoique parfois sobres, portent sur les livres et les articles les plus récents et les plus importants. L'introduction traite des questions préliminaires à l'étude de l'histoire ecclésiastique, entre autres des sciences auxiliaires. L'auteur aurait pu y introduire la distinction entre les sciences auxiliaires indépendantes la théologie ; le droit canon ; la philologie ; la géographie) et les sciences auxiliaires historiques. Mais ce qui rend le livre du P. Albers avant tout un manuel moderne, c'est l'exposé des résultats désormais acquis et des controverses encore pendantes sur maintes questions de l'antiquité chrétienne.

L'exposé est très simple et très clair ; il n'y a que quelques mots qui demanderaient une explication (p. 198 spatharius ; p. 199 συνοδος ἐνδημουσα ; p. 207 decuriones ; p. 264 nomenclator ; p. 319 sacellarius). On pourrait faire quelques légers reproches à l'auteur. D'abord quant à l'exposé : la division par époques et périodes que donne le P. Albers correspond exactement à celle qu'on trouve dans l'histoire ecclésiastique du Dr Funk ; nous n'avons rien à redire à cette division, mais quant à l'ordre systématique adopté pour chaque période en particulier nous préférerions une division plus logique et qui rende plus facile aux débutants l'étude de l'histoire. Ainsi l'auteur aurait pu traiter pour chaque période de l'histoire externe de l'Eglise (fondation ou extension de l'Eglise dans les différents pays et relations de l'Eglise et de l'État), puis de l'histoire interne (les institutions ; les doctrines et les hérésies ; le culte et la discipline).

Digitized by Google

Quelques opinions discutables (1) et quelques lacunes sont à signaler (2).

Les listes chronologiques des papes, des empereurs, des rois et la table alphabétique à la fin du livre facilitent l'étude et les recherches dans le manuel, mais — c'est une remarque d'ordre matériel — elles occupent peut-être trop de place (pp. 356-463). Nous espérons que l'auteur pour son second volume y emploiera le petit texte qui permet de diviser une même page en deux ou trois colonnes. La liste alphabétique rendrait aussi plus de services si elle renvoyait directement aux pages plus tôt qu'aux paragraphes et aux numéros de ceux-ci.

Nonobstant ces défauts, le premier volume du P. Albers est excellent pour l'étude de l'antiquité chrétienne et de la première période du moyen âge. Nous ne doutons pas qu'il sera bientôt classique dans les séminaires catholiques des Pays-Bas et que les membres du clergé en enrichiront leur bibliothèque, avec d'autant plus d'empressement que jusqu'ici aucun manuel d'histoire ecclésiastique n'existait en néerlandais; nous le recommandons aussi aux laïques instruits surtout à cause de sa bonne bibliographie, ainsi qu'aux professeurs de l'enseignement moyen.

TH. H. VAN OPPENRAAIJ.

(1) Selon nous, p. 15, la première épître écrite par saint Paul n'est pas celle aux Galates, mais la première aux Thessaloniciens; en outre elle ne fut pas écrite après la première mission apostolique de l'apôtre, mais pendant la troisième; p. 18, il est plus probable que l'épître aux Hébreux n'a pas été écrite par saint Paul, comme le veut l'auteur, mais par un des chefs de l'Église de Rome à la fin du premier siècle; p. 22, la date de la mort de saint Pierre n'est pas certaine; la plupart des critiques la placent en 64 et non en 67 comme le dit l'auteur. De même pour la date de la seconde épître de saint Pierre, il n'est pas possible de la déterminer exactement. Pp. 29-30, l'auteur est trop catégorique pour les dates de composition des évangiles. Saint Luc a écrit après l'année 70 (et non entre 61-63); saint Marc peu avant 70 (et non environ 44); la date de Matthieu aramaïque n'est pas certaine quoique l'on soit d'accord pour la placer vers 60. P. 81, l'auteur parle des agapes comme d'une chose certaine. Or il s'en faut qu'on en ait prouvé l'existence; en tout cas il n'est pas prouvé que saint Paul (I *Cor.*, XI-20) en parle comme d'une chose existant dans l'Église de Corinthe.

(2) P. 122, nous aurions voulu quelques mots sur l'origine, les chefs principaux, le genre d'études de l'école d'Alexandrie; de même p. 238 sur l'école d'Antioche; p. 341, sur les écoles dans les monastères à l'époque des Carolingiens. P. 163, l'auteur n'explique pas la manière dont le second Concile oecuménique de Constantinople a été convoqué en 381. P. 176, le règne de l'empereur d'Orient Basiliscus (476-477) n'est pas mentionné, ni son Encyclicon, dans lequel il condamne le Concile de Chalcédoine ni son Anti-encyclicon dans lequel il révoque et condamne Nestorius et Eutychès. Son nom manque aussi dans la liste des empereurs d'Orient, p. 362. P. 291, l'auteur dans une nouvelle édition pourra aussi attirer l'attention sur la différence au point de vue du pouvoir entre les chorévêques d'Orient et ceux d'Occident. (Cfr RHE, t. VII (1906), pp. 27 et suiv.)

Digitized by Google

Dr Joseph Eschelbacher. *Das Judentum und das Wesen des Christentums.* Vergleichende Studien. Berlin, H. Poppelauer, 1905. In-8, VIII-172 p. M. 2,50.

Cet ouvrage, qui paraît maintenant dans les publications de la *Gesellschaft zur Förderung der Wissenschaft des Judentums* de Berlin, a déjà été donné en grande partie sous forme d'articles en 1902 et 1903 dans la *Monatsschrift für Geschichte und Wissenschaft des Judentums*. C'est une série de conférences prononcées devant un auditoire de jeunes sémites à l'occasion des célèbres leçons d'Adolphe Harnack sur l'essence du christianisme. Les thèses d'Harnack ont été commentées et critiquées dans le monde entier au point de vue chrétien. De leur côté, des théologiens israélites ont prétendu y relever de nombreuses erreurs d'appréciation touchant leurs croyances ; le docteur Eschelbacher se propose de les critiquer dans leur ensemble au point de vue juif. Il voudrait comparer l'édifice religieux juif au monument chrétien, rechercher leurs fondations communes et leur charpente propre, de manière à faire une bonne fois les parts et à établir sérieusement les comptes.

Quelle part revient aux Juifs dans les idées que le christianisme a prêchées et propagées ? En quel état ont-elles été trouvées et quelles modifications leur a-t-on fait subir ? Ces idées étaient-elles restées jusque là confinées dans les étroites frontières nationales du judaïsme ou celui-ci les avaient-ils déjà répandues dans un rayon plus vaste ? Pourquoi les Juifs n'ont-ils pas reconnu Jésus comme Messie et quelle forme a prise dans le judaïsme l'attente messianique ? Quelle est l'essence de la religion pour le judaïsme et quelles espérances s'attend-il à voir réaliser par l'évolution du genre humain ? Autant de questions auxquelles l'auteur croit pouvoir nous donner la réponse : questions essentielles, sans doute, questions palpitantes d'intérêt pour un chrétien comme pour un juif, mais ne serait-il pas un peu présomptueux de vouloir les résoudre en une brochure de 170 pages ? Ces problèmes ne rentrant qu'indirectement dans le plan de la RHE, nous ne nous étendrons pas longuement sur les solutions qu'en propose l'auteur. Disons un mot de la marche suivie. Après avoir jeté un coup d'œil général sur les rapports entre le christianisme et le judaïsme, l'auteur examine de plus près les deux formes de religion, et étudie le christianisme dans ses origines historiques et dans son développement en le comparant au judaïsme. Il passe successivement en revue les trois pensées fondamentales de la prédication de Jésus d'après Harnack : l'avènement du royaume de Dieu, la paternité divine et la valeur infinie de l'âme humaine, la recherche de la justice et le précepte de l'amour et il tâche de déterminer ce qu'elles doivent au judaïsme et aux influences exotiques. Quittant alors les origines, l'auteur suit le christianisme dans son évolution historique, d'abord comme secte juive, puis comme quantité indépendante jusqu'à nos jours.

Digitized by Google

On pourrait à peu près résumer comme suit les résultats auxquels est arrivé l'auteur : Tout ce qu'il y a de bon dans le christianisme, tout ce qu'il contient encore de vraiment utilisable pour l'humanité, tout cela n'est pas spécifiquement chrétien mais juif, tout cela n'a pas été créé par lui, mais emprunté à la religion juive qui l'avait dans son patrimoine depuis le temps des prophètes. Si l'essence du christianisme était renfermée dans les éléments que lui assigne Harnack, ce ne serait pas du christianisme, mais du judaïsme et le rabbin Eschelbacher, en bon israélite, se réjouit en voyant se lever le jour où l'élite intellectuelle du monde, secouant enfin toute contrainte dogmatique peut respirer à l'aise l'atmosphère sainement religieuse, dont vivaient déjà les Juifs du bon vieux temps! Mais le christianisme, d'après l'auteur, n'est pas que ce qu'en fait Harnack. Jésus a posé des affirmations sur sa personne, il a prétendu à une origine supérieure, que rien dans son être ni dans son action ne venait justifier; il a altéré le legs authentique du judaïsme, par des incorporations étrangères; il s'est déclaré Messie et les Juifs n'ont pas reconnu en lui les qualités du Christ, les Romains l'ont condamné, craignant en lui un agitateur politique et sa secte aurait bientôt péri, si S. Paul ne lui avait infusé un sang nouveau en lui donnant une doctrine rédemptrice et en la transplantant en terre grecque, où ces aspirations mystiques et ces besoins de rénovation morale se faisaient vivement sentir.

Inutile de dire que toutes ces conclusions sont loin d'être établies par l'auteur. Vu le genre de l'ouvrage, il se contente souvent de simples affirmations, ou se borne à des indications. Il ne manque pourtant pas d'aperçus intéressants et de remarques judicieuses, p. ex. sur la nécessité d'une étude d'ensemble de la littérature juive post-biblique.

Inutile aussi de dire que ces conclusions sont loin de nous émouvoir; on peut parfaitement admettre la transcendance du christianisme sans d'ailleurs nier pour cela ses rapports essentiels et nombreux avec le judaïsme, rapports qui sans amoindrir l'un contribuent à mettre en lumière la haute valeur religieuse et morale de l'autre.

É. Tobac.

Alfred Juncker. *Die Ethik des Apostels Paulus.* 1ère partie. Halle, Niemeyer, 1904. In-8°, x-228 p. M. 5.

L'auteur s'est proposé un double but en commençant cette étude : arriver à une intelligence plus parfaite de S. Paul et du Paulinisme et à une description plus exacte de l'éthos et de l'éthique des premières communautés chrétiennes. Dans cette première partie de son travail M. Juncker s'occupe surtout de la nouvelle vie morale du chrétien en

Digitized by Google

général ; la seconde sera consacrée à l'exposé de l'éthique concrète de l'apôtre et à la solution du problème que suscite la genèse de ses conceptions morales. Comme contribution à ce dernier point, nous avons déjà ici un essai de reconstruction de l'idéal moral de Paul avant sa conversion et des recherches sur la portée de celle-ci pour sa pensée morale (p. 15 à 35). Abordant alors plus directement son sujet, la nouvelle vie morale du chrétien en général, M. Juncker le divise en deux sections : la naissance de la vie nouvelle et le développement de la vie nouvelle. Et d'abord, cette vie nouvelle est *nécessaire*, car sans elle, l'humanité est impuissante à observer la loi morale : la domination du péché dans le monde est générale avant le christianisme et en dehors de son influence. La source de cette tyrannie du péché se trouve dans l'homme lui-même, dans sa chair, siège et organe de l'ἁμαρτία. Cependant cette union de la chair et du péché n'est pas naturelle et transcendante, mais plutôt historique et empirique. Après s'être demandé comment s'est formée cette conception paulinienne du péché et de la chair (p. 64-87), l'auteur examine la *possibilité* d'une nouvelle vie par la mort et la résurrection du Christ, le détrônement du péché et des puissances sataniques, l'inauguration d'une ère nouvelle pour l'humanité. La mort expiatrice du Christ rétablit l'humanité dans la communion avec Dieu et la fait ainsi participer à sa force et à sa vie ; la mort et la résurrection du Christ signifient pour ceux dont il est le représentant et le vicaire, la ruine d'un ancien monde et l'aurore d'un nouveau. Mais comment s'opère la *réalisation* de cette nouvelle vie ? Par la réception du baptême, par l'acte de la justification, par la possession de l'Esprit. Dans la seconde section : le développement de la nouvelle vie, l'auteur passe successivement en revue d'après S. Paul, la *force* de la nouvelle vie, sa *norme* et sa *fin*. L'apôtre présente comme principe vital de l'activité morale du chrétien tantôt l'Esprit, tantôt le Christ glorifié. Y a-t-il opposition entre ces deux doctrines ? Y a-t-il plusieurs principes de la vie nouvelle ? Quels sont les rapports entre le Christ pneumatique et l'Esprit ? Quelle est la règle de la nouvelle vie ? La loi a-t-elle conservé sa valeur pour le chrétien ? Abolie comme économie du salut, la loi mosaïque conserve-t-elle, au moins dans sa partie morale, une valeur normative pour la vie du chrétien ? M. Juncker examine avec soin cette délicate question (p. 163-201), et conclut que d'après S. Paul, la loi comme telle est simplement abolie, le Christ est dans le sens entier du mot la « fin de la loi » ce qui ne veut évidemment pas dire qu'il n'existe plus pour le chrétien de stricte obligation d'accomplir ponctuellement la volonté de Dieu. En terminant, l'auteur recherche la doctrine de S. Paul sur le but de la nouvelle vie, c'est-à-dire sur la perfection chrétienne.

Ce simple coup d'œil, jeté rapidement sur les matières qui font l'objet de ce volume, suffit à montrer l'importance des questions traitées. C'est en somme l'ossature même de la théologie paulinienne, de cette théologie avant tout, et quoi qu'on en dise, si éminemment pratique

Digitized by Google

qu'on a voulu reconstituer ici. La note dominante du génie de S Paul n'est pas la spéculation. Ce n'était pas non plus un extatique, comme on a voulu le faire croire en ces derniers temps, mais avant tout un homme d'action : il ne spéculait pas pour spéculer, mais seulement dans la mesure nécessaire pour établir son enseignement fondamental qui consistait à rendre les chrétiens intimement conscients des grandes choses que la grâce de Dieu a opérées en eux par le Christ moyennant leur foi, et des conséquences qui doivent en résulter pour la pratique de leur vie quotidienne. Comme le dit très bien l'auteur, on ne peut plus se borner à envisager les écrits du Nouveau Testament comme un arsenal de *dicta probantia* pour la dogmatique, il faut aussi les interroger et leur faire dire tout ce qu'ils savent sur l'individualité de leurs auteurs et sur la vie religieuse et morale des communautés primitives. On a déjà beaucoup travaillé dans ce sens, mais jusqu'ici, pour S. Paul du moins, on s'est trop exclusivement occupé du côté intellectualiste de sa pensée et de son œuvre et pas assez du côté spécifiquement religieux et moral de son évangile. Il faut donc féliciter M. Juncker de s'être adonné à cette tâche : venant après Jacoby et Titius, il peut en même temps utiliser et compléter leurs travaux. Le plan qu'il s'est choisi est logique et organique comme la vie chrétienne qu'il étudie ; la doctrine de S. Paul rentre pourtant dans ces cadres sans violence ni compression : c'est que l'Apôtre aurait pu malaisément lui-même parler de cette nouvelle vie, sans dire ce que c'était, d'où elle venait et où elle tendait, bien que la réponse à ces différentes questions ne se trouve pas toujours complètement dans une seule et même épître.

Comme source de la pensée de S. Paul, l'auteur met à contribution toutes les épîtres canoniques connues sous son nom ; il n'estime pas décisifs les arguments apportés contre la 2de aux Thessalonniens et l'épître aux Éphésiens. Nous ne pouvons que nous féliciter de ce retour à la tradition. Il n'ose cependant pas utiliser au même titre que les autres les épîtres pastorales : leur authenticité absolue lui apparaissant encore très problématique, il les cite pour autant que leurs assertions s'harmonisent sans heurt avec celles des autres épîtres. Qui sait si le mouvement de retour constaté un peu partout dans les questions littéraires, n'atteindra pas un jour aussi les épîtres pastorales ?

Quant aux diverses solutions proposées par l'auteur, ne pouvant les discuter en détail ici, nous nous bornerons à signaler celles d'entre elles qui nous ont paru les plus intéressantes ou les plus problématiques. M. Juncker soutient, à l'encontre de Wernle, qu'il est possible de reconstituer la mentalité pharisaïque de Paul au moyen de quelques données de ses épîtres, du N. T., de Josèphe, des pseudépigraphes de l'A. T. et du Talmud. Il maintient contre Holsten la distinction de la chair et du péché. Il considère comme non prouvée la thèse de Feine suivant laquelle S Paul, au ch. 7 de l'épître aux

Digitized by Google

Romains, raconterait non seulement son histoire personnelle mais l'histoire de l'humanité et de la chute paradisiaque : le péché d'Adam devrait s'expliquer comme toutes les fautes individuelles postérieures; le précepte n'aurait fait que réveiller le péché latent dans l'homme. Bien que la chair ne soit pas de sa nature identique au péché, Juncker admet cependant que le Christ est venu sur la terre non seulement dans la ressemblance, mais dans l'identité de notre chair de péché ; toutefois il n'a pas subi la tyrannie du péché à cause de l'esprit de sainteté qui habitait en lui. Paul en serait venu à sa conception de la chair surtout en méditant les propriétés de l'élément contraire, le pneuma

La mort du Christ a un véritable caractère d'*expiatio vicaria* pour le péché. L'auteur se demande si entre les anges et les démons, il n'y aurait pas toute une catégorie d'esprits intermédiaires d'une moralité variable ! La justification du péché et l'entrée dans le monde nouveau se fait par le baptême. Le baptême ne se conçoit pas sans la foi, ni la foi sans le baptême, la foi est la cause appréhensive des effets du baptême. La justification n'est pas distincte de la rénovation morale : c'est la même chose envisagée sous un angle différent. On peut dire également que la justification se fait par la réception de l'Esprit. L'Esprit est à la fois l'agent, le principe et la norme de la nouvelle vie. La position de S. Paul vis-à-vis de la loi, bien que s'adaptant aux circonstances particulières, n'a jamais foncièrement varié. Le chrétien peut encore déchoir de l'état sublime dans lequel il a été placé par la grâce de Dieu.

Bien des choses seraient à relever, mais ces quelques traits suffisent pour montrer que l'auteur prend position dans les questions les plus difficiles et les plus controversées.

É. Tobac.

H. P. Schim van der Loeff. *Onderzoek naar de herkomst en de strekking der zeven brieven van Ignatius in de korte recensie.* (Thèse.) Leyde, A. W. Sythoff, 1906. In-8, 217 p.

Il existe trois recueils de lettres qui se donnent comme écrites par Saint Ignace, évêque d'Antioche au commencement du second siècle : un recueil de sept lettres dont le texte grec a été publié, la première fois, par Vossius en 1646 ; un recueil de treize lettres qui comprend également les sept lettres de la collection précédente mais amplifiées; enfin un recueil de trois lettres dont le texte syriaque a été trouvé par Cureton et publié par lui en 1849. Depuis les grands travaux de Zahn, de Funk, de Lightfoot et de Harnack, dont les études approfondies ont abouti au même résultat, on est à peu près d'accord pour admettre

Digitized by Google

l'authenticité des sept lettres de la première collection. L'authenticité de ces lettres d'Ignace, ainsi que celle de la lettre de Clément de Rome aux Corinthiens, et de Polycarpe aux Philippiens, est une des thèses fondamentales de l'histoire de l'ancienne littérature chrétienne. Elle n'est pas moins importante au point de vue de la littérature sacrée, car elle permet de prouver l'authenticité de plusieurs écrits du Nouveau Testament, et l'origine très ancienne de la plupart d'entre eux.

L'école radicale hollandaise dont feu le professeur van Manen était, dans ces dernières années, le porte-drapeau et qui rejette l'authenticité de tous les écrits du Nouveau Testament, professe nécessairement des opinions radicales sur les écrits des Pères Apostoliques. D'après les partisans de cette école, Paul et Ignace, pour ne citer que deux grands noms, seraient des personnages complètement défigurés au second siècle par l'attribution qui leur fut faite de lettres apocryphes écrites dans un but d'édification. En 1902, la faculté de théologie de l'Université de Leyde proposa comme sujet de concours une étude sur l'origine et la tendance des sept lettres d'Ignace « *in de zoogenaamde kortere recensie* » c'est-à-dire dans le texte du recueil que nous avons cité en premier lieu. La dissertation de M. Schim van der Loeff est une réponse à cette question, réponse un peu modifiée pour pouvoir être présentée comme thèse doctorale à la faculté de théologie. L'auteur y défend l'opinion chère à ses maitres : les sept lettres d'Ignace... sont un livre d'édification écrit sous forme d'un recueil de lettres sans aucune suite. Ces lettres ont été écrites entre les années 165 et 175 par un laïque, probablement à Rome, surtout en vue d'encourager ses confrères chrétiens dans leur lutte contre le paganisme (p. 209).

Nous épargnerons aux lecteurs de la *Revue d'histoire ecclésiastique* un exposé détaillé des arguments invoqués en faveur de cette thèse fantaisiste. Quelques spécimens suffiront. Inutile de dire que les arguments sont avant tout tirés de la critique interne. L'auteur connait déjà, à côté de l'Evangile, un recueil de lettres auxquelles il attribue une très grande autorité : il n'écrit donc pas au commencement du second siècle, la formation du Canon du Nouveau Testament n'étant pas encore si avancée alors ! Il emploie couramment le terme χριστιανός comme une dénomination reçue et honorable, de même que les mots Ἰησοῦς Χριστός : tout cela est postérieur au commencement du second siècle ! On prouve gravement que l'auteur des lettres s'est servi du *De morte Peregrini* de Lucien de Samosate écrit vers 150 : quinze arguments appuient cette dépendance littéraire ! Nous prions les lecteurs d'en examiner quelques-uns, par exemple ceux placés sous les n°s 11, 13, pp. 108 et 109. Il est entendu qu'il y a bien d'autres arguments internes et nous ne prétendons nullement que la critique ne trouve aucune difficulté dans les lettres d'Ignace. Nous ne pouvons pas cependant résumer toutes les objections que soulève l'auteur de cette dissertation : on nous accuserait de les dénaturer. Disons plutôt que ces arguments ne nous ont nullement convaincu.

Digitized by Google

Et les témoignages, qu'en fait-on ? On les écarte sommairement. Origène, Eusèbe, pour ne pas parler d'auteurs plus récents, se sont laissés mystifier par le laïque romain ! Irénée cite un texte des Epîtres ignatiennes : oui, mais il ne nomme pas l'auteur du texte cité, ce qui prouve qu'elles étaient peu connues et peu appréciées ! Mais Polycarpe dans sa lettre aux Philippiens parle déjà de lettres d'Ignace. Fort bien, mais la lettre de Polycarpe est apocryphe, ou mieux encore le texte actuel contient quinze interpolations notables, (et il n'y a que quatorze petits chapitres) dont naturellement la phrase qui a trait aux lettres d'Ignace !

Il est juste pourtant de reconnaître que M. Schim van der Loeff est très au courant de littérature ignatienne (jusqu'en 1902!), et qu'il a lu attentivement les célèbres auteurs qu'il prétend réfuter. Mais l'influence d'un enseignement reçu, les idées a priori sur les institutions et les doctrines de l'Église primitive l'ont empêché d'apprécier comme ils le méritent, les arguments qu'il y trouvait Aussi pour se rendre compte de la méthode qui règne dans l'école hypercritique hollandaise et des conclusions qu'on y acclame, on ne peut guère mieux faire que de lire ce livre. Quant à nous, nous estimons qu'il faudra encore bien des dissertations de ce genre, avant que ces conclusions ne soient admises par la généralité des esprits sérieux.

H. Coppieters.

Dr Carl Holzhey. *Die Thekla-Akten. Ihre Verbreitung und Beurteilung in der Kirche.* (Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar München, 2e sér., fasc. 7.) Munich, Lentner, 1905. In-12, viii-116 p. M. 2,60.

L'étude de Holzhey est consciencieuse et rend des services : je n'ose pas dire qu'elle apporte la solution des multiples problèmes posés par la légende de Thècle.

Holzhey commence — de quoi je ne saurais trop le louer — par traduire le texte, d'après l'édition de Lipsius; il donne les principales variantes du copte et l'épisode du lion baptisé. Il montre dans *Thècle* une partie intégrante des *Acta Pauli*, au même titre que la correspondance apocryphe avec les Corinthiens et le *Martyrium Pauli;* les *Acta* auraient été démembrés parce que apocryphes, contraires aux textes canoniques, condamnés par l'Église. Ils sont antérieurs à 204 : c'est un pur roman, qui n'a rien d'historique, mais qui utilise, très librement d'ailleurs, *II Tim.*; l'auteur veut rivaliser avec les Actes des Apôtres; il est anti-gnostique et anti-docète. Et l'on ne doit pas dire que, derrière nos textes, se cache une primitive version gnostique : Harnack et Schmidt ont justement rejeté l'hypothèse de Lipsius. —

Digitized by Google

Holzhey clôt son enquête par une longue étude de l'influence exercée par la légende [pp. 50 sq.] : il s'arrête notamment à la *Caena Cypriani* et à la prière *Libera*. Trois appendices donnent le texte de *Thècle* d'après le Monacensis 2570 et le Bréviaire romain, en même temps que l'indication des principales éditions et des principaux manuscrits.

Il m'est impossible d'entrer ici dans l'examen de ces questions. Je me bornerai seulement à émettre un doute sur les assurances catégoriques de Holzhey : est-il sûr que nos versions ne reposent pas sur un texte gnostique? Prenons garde de donner au mot gnostique un sens trop théologique et trop précis; un écrit peut provenir de cercles gnostiques, sans présenter pour cela de thèses franchement hérétiques. Je soupçonne que nos textes sont des remaniements d'écrits plus anciens, dont il n'est pas impossible de déterminer la tendance. Peut-être essaierai-je, avant qu'il soit longtemps, de donner mes preuves.

ALBERT DUFOURCQ.

A. D'ALÈS. *La théologie de saint Hippolyte.* (Bibliothèque de théologie historique.) Paris, G. Beauchesne, 1906. In-8°, LIV-242 p. F. 6.

Un an après avoir publié un volume très apprécié sur *La Théologie de Tertullien*, le P. A D'Alès nous donne un travail analogue sur *La théologie de saint Hippolyte*, travail, hâtons-nous de le dire, qui est digne du précédent.

L'étude débute par une introduction, dans laquelle l'auteur s'efforce de jeter quelque lumière sur la vie de Saint Hippolyte. Pour résoudre ce problème ardu, il interroge en premier lieu la tradition littéraire, dont les principaux monuments sont l'inscription placée sur la statue de marbre du cimetière d'Hippolyte, ainsi que les brèves notices d'Eusèbe et de Saint Jérôme; il s'adresse ensuite à la tradition hagiographique, qui offre « un rare exemple de confusion presque inextricable », nous montre les nombreuses métamorphoses que peut subir un même personnage, mais ne nous apprend rien de certain sur Hippolyte. Il en arrive enfin aux *Philosophoumena*.

Le P. D'Alès avait à rechercher l'auteur de ce traité. Sa conclusion est nette : l'auteur est Hippolyte. En effet, toutes les allusions faites par l'auteur des *Philosophoumena* s'expliquent très bien dans cette hypothèse; d'autre part, les droits éventuels des divers écrivains sur cet ouvrage ne sont qu'apparents; le P. D'Alès les élimine en se basant surtout sur l'étude de Funk dans ses *Kirchengeschichtliche Abhandlungen*. Peut-être trouvera-t-on qu'il passe trop légèrement sur cette question; il était inutile sans doute de répéter des arguments déjà exposés dans d'innombrables travaux et qui ont entraîné l'adhésion de la plupart des érudits en la matière. Mais il faut noter

Digitized by Google

cependant que cette position de l'auteur a une singulière importance, puisque tout l'exposé doctrinal du travail en dépend ; on aurait donc sagement fait de rencontrer plus explicitement les arguments opposés par les adversaires, comme ceux qui sont énumérés par Batiffol (*Anciennes littératures chrétiennes*, pp. 156-157) ; on aurait pu, pour prendre un exemple, nous expliquer comment Hippolyte, tout en s'occupant lui-même d'astronomie, s'est moqué dans les *Philosophoumena* des astronomes avec une légèreté vraiment déconcertante.

En s'appuyant principalement sur Harnack et Bardenhewer, le P. D'Alès dresse ensuite le catalogue des œuvres attribuées à Hippolyte soit avec certitude, soit avec vraisemblance. L'introduction se termine par la liste des principales éditions et traductions des œuvres d'Hippolyte publiées jusqu'à ce jour.

C'est la lutte contre le pape Calliste qui est le point culminant de la vie d'Hippolyte. Aussi le P. D'Alès n'hésite-t-il pas à sacrifier l'ordre chronologique pour placer devant ses lecteurs cet épisode si curieux et si mystérieux de l'histoire ecclésiastique. Après avoir narré sous les réserves nécessaires, ce que les *Philosophoumena* nous rapportent de cet incident, il passe en revue les questions théologiques agitées entre Hippolyte et Calliste (ch. I), et tout d'abord la controverse trinitaire. Au dire des *Philosophoumena*, Calliste serait tombé tantôt dans le Sabellianisme, tantôt dans l'erreur de Théodote, pour défendre enfin une opinion intermédiaire également erronée, le patricompassianisme. La vérité est que le pape s'est tenu à égale distance des deux premières erreurs et n'a nullement enseigné la troisième, encore que la terminologie en usage de son temps ait rendu parfois son langage obscur. Le P. D'Alès n'a aucune peine à montrer combien les accusations des *Philosophoumena* sont ou partiales et peu fondées, ou tout en faveur de Calliste. Quant à la doctrine d'Hippolyte lui-même, si elle est supérieure, pour la précision, à celles de ses devanciers, les apologètes du IIe siècle, elle s'éloigne davantage de l'orthodoxie : la subordination du Verbe y est de plus en plus accusée et le modalisme n'est repoussé qu'aux dépens de l'éternité des processions divines. Bref, l'accusation de dithéisme que Calliste jetait à la face de son adversaire était bien méritée.

Non content de reprocher à Calliste ses opinions dogmatiques, Hippolyte attaquait aussi le laxisme de ses mesures disciplinaires touchant la rémission des péchés, la réconciliation des clercs coupables, la continence des clercs, la clandestinité du mariage. Dans son zèle où l'on sent l'exaltation d'un mysticisme outré, il s'était fait de la société religieuse un idéal plus élevé que théologiquement vrai, repris dans la suite par les Novatiens et les Donatistes ; il concevait l'Église comme une communauté de Saints dont certains pécheurs étaient définitivement exclus ; l'Église était la communauté sainte de ceux qui vivent dans la justice (*Commentaire sur Daniel*, I, 17), et tout ce qui semblait mettre cette conception en péril lui était insupportable. De là ses

Digitized by Google

virulentes attaques contre le Souverain Pontife dont les mesures trahissaient une manière de voir différente.

Le P. D'Alès entreprend de justifier Calliste de ces quatre chefs d'accusation. Occasionnellement il rejette l'opinion qu'aux IIe et IIIe siècles les péchés d'impudicité, d'homicide et d'idolâtrie n'étaient pas remis par l'Église (1); ensuite il opine que la mesure de Calliste touchant la rémission des péchés ne fut pas une sentence dogmatique, mais une mesure disciplinaire qui consistait dans « l'admission régulière de certains grands pécheurs, et nommément les impudiques, aux pardons de l'Église », alors que jusque-là, ils n'y étaient admis que par exception.

Pour ce qui concerne la réconciliation des clercs, l'auteur ne voit — et avec raison — dans le fameux décret de Calliste que la grande réserve de ce Pape lorsqu'il s'agit d'accueillir des accusations contre le clergé : de fait, l'exemption de la pénitence canonique pour les clercs coupables coupait court à nombre de cabales et de dénonciations calomnieuses qui pouvaient nuire considérablement au ministère ecclésiastique. Cette même réserve dicta à Calliste sa conduite prudente dans la question de la continence parfaite des clercs, question qui n'était pas alors réglée par une législation bien fixe.

Calliste de plus, au grand scandale de son adversaire, aurait permis aux femmes non mariées de s'unir à un homme de condition inférieure, soit esclave, soit libre, sans recourir au mariage légal. Ces mariages, nuls au for civil, valides au for ecclésiastique, eurent sans doute accidentellement des effets regrettables, et le Philosophouméniste ne se fait pas faute de les mettre en lumière; mais les circonstances, et surtout la déchéance qui frappait la femme de rang sénatorial lorsqu'elle épousait un *ingenuus*, rendaient la mesure nécessaire. Sur tous ces points Hippolyte n'a nullement compris les besoins de son temps.

Hippolyte a accusé également le Pape d'admettre un second baptême; mais, d'après le P. D'Alès, ce second baptême ne serait autre chose que la pénitence à laquelle Calliste attachait une valeur illimitée. La conjecture paraît assez plausible et sera peut-être confirmée plus tard.

Nous serons plus bref dans l'analyse des chapitres suivants. Le chapitre II traite de l'action d'Hippolyte contre l'hérésie. Le P. D'Alès incline à admettre l'avis d'Harnack, d'après lequel le *Syntagma* serait non pas l'*Adversus omnes haereses* annexé au *De praescriptione* de Tertullien, mais un développement de ce traité.

Le passage le plus intéressant de ce chapitre est celui où l'auteur s'élève contre l'opinion proposée par Em. Miller en 1851 et unanimement reçue jusqu'ici, que les livres II et III des *Philosophoumena* sont

(1) P. 41. Le P. D'Alès apporte comme preuve l'exemple de Saint Paul, qui 2 C. II, 5, pardonne à l'incestueux de 1 Cor V; beaucoup d'exégètes, il est vrai, reconnaissent le même pécheur dans ces deux passages; mais cette interprétation est loin d'être favorisée par le contexte. Voir Lemonnyer, *Épîtres de Saint Paul*, I, pp. 190-191.

Digitized by Google

perdus. Le P. D'Alès croit voir dans ce qu'on appelle ordinairement le livre IV un agglomérat où seraient réunis le livre II, mutilé au commencement et traitant de l'astrologie, le livre III, également mutilé et traitant de la magie et enfin le véritable livre IV qui s'occupe de diverses autres superstitions. Cette hypothèse a le mérite de la nouveauté; est-elle suffisamment appuyée? Les considérations apportées ne sont pas sans valeur et l'avenir ne manquera pas de nous éclairer sur cette question qui doit être tranchée surtout par l'inspection minutieuse du manuscrit découvert au Mont Athos par Mynoïde Mynas.

L'Écriture Sainte chez Hippolyte fait l'objet du chapitre III. Signalons quelques idées intéressantes. Pour Hippolyte les prophètes inspirés vibrent comme des instruments sous l'action de Dieu; le Verbe est l'archet mystérieux qui les met en branle; la mission du prophète comporte un effacement complet de sa personnalité sous l'action de Dieu. — L'épître aux Hébreux n'est pas de saint Paul. — Si les prophètes racontent parfois au passé les choses futures, c'est que l'Esprit-Saint a voulu tromper le démon, en brouillant à dessein la perspective des temps à venir. — L'exégèse d'Hippolyte est assez souvent allégorisante, parfois d'une manière exagérée. — C'est Hippolyte qui fonde en Occident l'exégèse du Cantique tandis qu'Origène fera école en Orient.

Le chapitre IV a pour objet la science profane et sacrée d'Hippolyte et le chapitre V traite de ses idées eschatologiques. Bien que certains de ces calculs soient arbitraires et bizarres, Hippolyte ne tombe pas dans les excès du millénarisme. Ici l'idée maîtresse de sa théologie, que l'Église est une société de Saints, ne l'entraîne pas dans des écarts regrettables : « Ses écrits eschatologiques remettent sous nos yeux la fécondité surnaturelle de l'Église... Dans ces pages où le Jeune Apôtre a versé le meilleur de sa science et de son zèle, on sent véritablement battre le cœur de l'Église romaine : c'est leur mérite durable et leur originalité » (p. 204).

En quelques pages de conclusion, qui sont une excellente synthèse de tout le travail, le P. D'Alès nous trace de son héros un portrait parfaitement buriné; il nous fait admirer les qualités éminentes de ce prêtre dont le grand défaut fut un zèle trop peu éclairé; en lisant ces lignes, on se demande quel eût été le rôle de cet homme, si une opposition tenace à son rival Calliste ne l'avait jeté momentanément hors de l'Église, dont il avait tant à cœur la beauté et la pureté. Mais quoi qu'il en soit, en fermant le livre, on admire davantage, avec l'administrateur ardent que fut Calliste, l'ardent polémiste Hippolyte, et l'on s'étonne moins de le voir honoré sur les autels, en dépit de ses erreurs passagères.

Souhaitons à la « Bibliothèque de Théologie historique » de nombreux travaux, aussi sérieux et aussi intéressants que « La Théologie de Saint Hippolyte ». L'histoire du dogme sera la première à en profiter.

G. Rasneur.

Digitized by Google

J. ANGLADE. *De latinitate libelli qui inscriptus est Peregrinatio ad loca sancta*. (Thèse.) Paris, A. Fontemoing. 1905. In-8, XVI-133 p.

La Peregrinatio ad loca sancta est connue depuis bien longtemps, mais son auteur ne l'est que depuis quelques années. C'est en 1903 seulement que Dom Férotin, feuilletant un manuscrit des œuvres d'un obscur écrivain du VIIe siècle, découvrit que la Peregrinatio ad loca sancta avait été écrite non pas par Sylvia mais par Etheria — et — ce qui a plus d'importance, — que cette dame était non pas d'Aquitaine mais de la province espagnole de Gallaecia. L'ouvrage avait été édité déjà en 1898 par P. Geyer dans les Itinera Hierosolymitana de Vienne.

M. Anglade s'est proposé exclusivement d'étudier la latinité de cet opuscule. Son livre n'est pas cependant dénué d'intérêt pour les lecteurs de la *Revue d'histoire ecclésiastique*. La *Peregrinatio* est une source pour la géographie religieuse de la 2e moitié du IVe siècle. Or la langue écrite par Etheria est singulièrement barbare; Etheria ne peut être comparée sous le rapport de la barbarie avec aucun écrivain du temps; il faut descendre souvent jusque dans les inscriptions pour trouver une langue qui s'en rapproche. Sans le secours d'un vocabulaire explicatif et même de notes grammaticales, la lecture de la *Peregrinatio* est laborieuse. Le livre de M. Anglade fournit à ce point de vue tous les renseignements désirables, classés avec une méthode et une critique irréprochables (cf. les pp. XIII et suiv.).

Toutefois l'auteur n'a pas en vue la classe de lecteurs auxquels s'adresse spécialement la *Rev. d'hist. eccl.*, je veux dire les historiens et les théologiens. M. Anglade, romaniste, s'est proposé de donner un tableau complet de la langue d'Etheria et en particulier de rechercher les traces d'une latinité propre à l'Espagne. Son travail contient les parties qui se voient dans les livres de ce genre; son mérite particulier est le soin avec lequel les faits sont relevés, analysés et classés. Sa conclusion concernant l'existence d'une latinité propre à l'Espagne du IVe siècle est plutôt négative; à part quelques faits sans grande importance, M. Anglade n'a trouvé dans la langue d'Etheria aucun caractère qui ne paraisse sur d'autres points du monde romain. C'est aussi la conclusion à laquelle M. A. Carnoy était arrivé par une autre voie, par l'étude des inscriptions d'Espagne. Les particularités de la langue, M. Anglade les attribue à la culture personnelle d'Etheria, qu'il appelle, p. 126, « *humanissima mulier* ». Sa *Peregrinatio* constitue donc un spécimen très curieux de la langue qui se parlait au IVe siècle à l'extrémité sud-occidentale de l'empire romain.

E. REMY.

Digitized by Google

FERDINAND CAVALLERA. *Le Schisme d'Antioche* (IVe-Ve siècle). Paris, Picard et fils, 1905. In-8, x-342 p. F. 7,50.

Le schisme qui divisa pendant quatre-vingt-cinq ans les catholiques de la célèbre capitale de l'Orient, à l'époque même des luttes ariennes, sabelliennes, apollinaristes et des persécutions successives des différents empereurs (Julien-Valens), était resté jusqu'à nos jours enveloppé d'une ombre, qu'aucun historien n'avait entrepris de dissiper. Certes la tâche devait paraître bien épineuse, vu la pénurie des sources et les tendances opposées qui les distinguaient. Il faut savoir d'autant plus gré à l'auteur d'avoir eu le courage de mettre en présence ces témoins, de les avoir entendus avec attention et d'avoir émis sur ces témoignages un jugement impartial. Ce sont d'abord les ariens, représentés par Eusèbe de Césarée (*Vita Constantini*), le synode Pseudo-Sardique de 343, Georges de Laodicée et une des sources du *Chronicon paschale*. C'est ensuite le parti de Mélèce (chef des catholiques modérés) avec S. Basile le Grand, S. Grégoire de Nazianze et S. Grégoire de Nysse, S. Chrysostome, etc. C'est enfin le parti de Paulin (chef du petit groupe des catholiques intransigeants) soutenu par le fougueux S. Épiphane, par S. Athanase, S. Jérôme, S. Ambroise et la plupart du temps par Rome.

Bien que plus d'une question très importante reste encore et peut être restera toujours dans l'ombre, la lecture du livre du P. Cavallera laisse néanmoins l'impression d'un vaste panorama où le tragique même a trouvé place.

Ce sont les ariens qui, les premiers, jettent le trouble dans l'Église d'Antioche, en déposant en 330 l'évêque Eustathe, leur intrépide adversaire. L'orthodoxie de plusieurs successeurs d'Eustathe paraît plus ou moins douteuse aux catholiques, dont un petit groupe se sépare de leur communion, et tient des assemblées particulières sous la direction du prêtre Paulin. La grande masse du clergé et des fidèles catholiques reste cependant soumise à ces évêques, mais se réserve de prendre une décision extrême dans des temps plus propices. C'est précisément ce qui arrive en 360. Le parti arianisant place sur le siège épiscopal Mélèce. Celui-ci se déclare catholique orthodoxe, tel est bien — pensons-nous contrairement à M. Saltet (voir *Bulletin de littérature ecclésiastique* 1906, pp. 120-122) — le sens qu'il faut attribuer à son célèbre discours d'inauguration si l'on tient compte des circonstances, dans lesquelles il fut prononcé ; il est envoyé en exil et remplacé par un arien déclaré.

Le second schisme se produit. Les catholiques se séparent de la communion du nouvel évêque et restent fidèles à Mélèce dont le caractère aimable et doux a gagné leurs sympathies. Aidé par les célèbres Flavien et Diodore, Mélèce réussit à reprendre par deux fois son siège épiscopal. Les pauliniens refusent cependant, par amour propre, de s'unir à Mélèce. Lucifer de Cagliaris encourage leur obstination en

Digitized by Google

consacrant Paulin évêque. Dès lors antagonisme permanent entre les deux partis catholiques : chacun cherche à se faire reconnaître comme le légitime à l'exclusion de l'autre. Mélèce gagne l'Orient ; Paulin, l'Occident. Notons qu'en Occident, on se montre plus d'une fois fort peu au courant des questions orientales.

En dépit de toutes les tentatives d'union, faites par S. Basile, S. Athanase, S. Ambroise, etc., le schisme se prolonge sous Flavien et Evagrius et ne se termine qu'après la mort de ce dernier, grâce à l'intervention de S. Chrysostome, qui réussit à faire reconnaître par Alexandrie et par Rome Flavien, son ancien maître et évêque.

Au cours de son travail, l'auteur fait preuve d'une vaste érudition et d'une critique sagace. Sans aucun doute le résultat de ses recherches demeurera et son œuvre constituera une belle et juste apologie du parti mélécien.

Ce qui nous a surpris au commencement de l'étude, c'est que le P. Cavallera cite Théodoret comme l'historien le mieux informé et le plus sûr pour cette question. Nous ne pouvons souscrire à cette assertion. A vrai dire, Théodoret, grâce à sa situation privilégiée, a réuni plus de documents que les autres sur la question ; mais dans tout le reste, il montre les qualités d'historien qu'on lui connaît. Il confond les faits et plus d'une fois M. Cavallera doit donner raison à Socrate-Sozomène contre Théodoret et encore les anecdotes de ce dernier (p. 172-173) ne nous semblent pas plus vraies, parce qu'il est le seul à les rapporter. Même dans la question « où la contradiction entre Théodoret et Socrate-Sozomène est à l'état aigu », nous ne nous rangeons pas à l'avis de Théodoret, que suit le P. Cavallera, pas plus, du reste, qu'à celui de Socrate et de Sozomène Les deux partis, nous semble-t-il, exagèrent. Avec l'auteur, nous nous refusons d'admettre cette assertion de Socrate-Sozomène qu'il y a eu un pacte juré des deux côtés de se soumettre au survivant ; les raisons du P. Cavallera paraissent assez évidentes. D'autre part, nous ne pouvons pas croire non plus à un refus formel de Paulin d'accepter la proposition de Mélèce relative à un tel contrat.

Théodoret qui le prétend n'apporte aucune preuve à l'appui de ce qu'il avance. Il nous semble plutôt que les Occidentaux ont pu proposer cette idée, mais que ni Mélèce ni Paulin n'ont fait des démarches sérieuses pour la réaliser. Car, si d'une part S. Grégoire de Nazianze n'accuse pas Flavien de parjure, d'autre part, les mélétiens (Flavien) n'invoquent pas non plus en leur faveur le refus formel que Paulin aurait naguère opposé à un arrangement à l'amiable (1).

(1) Signalons encore quelques points de moindre importance : Le biographe de S. Jérôme (p. 129, note) n'est pas Stöckler mais Zöckler. La référence pour la citation biblique (p. 197) ne se trouve pas *Joan.*, VII, 5. — P. 211, note 2, la date du 12 décembre 378 est indiquée comme étant « quelques semaines avant la mort de Valens » ; or cette mort (p. 208) est fixée au 9 août de la même année.

Digitized by Google

Ces remarques n'enlèvent rien du reste au mérite général de cette belle et savante étude.

Dom CHRYSOSTOME BAUR, O. S. B.

FERDINAND CAVALLERA. *S. Eustathii episcopi Antiocheni in Lazarum, Mariam et Martham homilia christologia*, nunc primum e codice gronouiano edita cum commentario de fragmentis eustathianis; accesserunt fragmenta Flaviani I. Antiocheni. Paris, A. Picard et fils, 1905. In-8, XIV-132 p. F. 4.

Pour compléter la précédente étude, le P. Cavallera a tâché de réunir tout ce qui nous reste des productions littéraires d'Eustathe. Sans avoir eu la prétention de fournir un *Corpus eustathianum* complet et critique, l'auteur a pourtant réussi à ajouter quelques nouveaux fragments à ceux qu'ont déjà édités Allatius et Fabricius et qui sont reproduits dans Migne, PGr. Il a rassemblé également les quelques passages de Flavien qui nous ont été conservés ; il n'en a pas trouvé de Mélèce. Le principal document de cette publication est une homélie inédite que l'auteur a trouvée dans un manuscrit du XVIe siècle et attribuée à Eustathe. Le codex est copié d'un exemplaire du Xe siècle. Le P. Cavallera, accordant créance au manuscrit, a taché de prouver l'authenticité de l'homélie, par sa conformité de doctrine et de langue avec tout ce qui est connu d'Eustathe. Pour bien mettre en lumière le second point, il a dressé une série de tables, destinées à montrer de la manière la plus mathématique, j'allais dire mécanique, une réelle analogie dans l'emploi des substantifs, adjectifs, verbes, etc. S'il nous est permis de dire ici toute notre pensée, la valeur de ce procédé nous paraît bien discutable. Examinons n'importe quel autre texte d'un Père grec de la même école; ne trouverions nous pas facilement un aussi grand nombre de substantifs, adjectifs, etc., qui permettrait d'arriver à une conclusion d'identité ? Les chiffres mêmes que le P. Cavallera a obtenus dans ses tables pourraient plus d'une fois servir à prouver une conclusion toute opposée à celle de l'auteur. Est-ce donc dans le seul *nombre* des préfixes, prépositions, etc., que se manifestent les notes caractéristiques d'un écrivain ?

A propos de la doctrine de cette homélie, M Saltet *(l. c.)* en a tiré un argument qui nous paraît péremptoire pour prouver que l'homélie appartient à une époque bien postérieure à Eustathe (Ve siècle).

Le P. Cavallera a édité aussi en tête de ce volume un très long fragment, qui lui a été communiqué par M. Lebreton, comme étant d'Eustathe. Malheureusement l'auteur n'a pas eu le temps d'examiner avec attention ce nouveau passage. L'examen n'eût certes pas été inutile. Car, d'abord, la plus grande partie de ce texte n'est pas iné-

Digitized by Google

dite; ensuite son authenticité n'est pas non plus incontestée. Ce fragment (à partir de Πολλοὶ μὴ νοήσαντες jusqu'à la fin) se retrouve au milieu d'une homélie pseudo-chrysostomienne. (PG, LXI, 740-742 ; de là son intercalation dans l'homélie apocryphe *de Melchisedeco* : *ibid.* 56, 260.) Le dit fragment semble donc appartenir à différents auteurs. Une fois de plus on voit combien il faut se défier des étiquettes des catenae et des florilèges. Ce second volume, croyons-nous, ne vaudra pas à l'auteur la récompense à laquelle l'infatigable patience de ses recherches semblerait lui donner droit.

Dom CHRYSOSTOME BAUR, O. S. B.

E. WEIGL. *Die Heilslehre des hl. Cyrill von Alexandrien.* (Forschungen zur christlichen Literatur- und Dogmengeschichte, éd. A. EHRHARD u. J. P. KIRSCH. T. V, fasc. 2 et 3.) Mayence. F. Kirchheim, 1905. In-8, XIV-360 p.

Dans le bel ouvrage sur la christologie de saint Cyrille d'Alexandrie qu'il a publié en 1902, M. Rehrmann consacre à peine quelques pages à la doctrine sotériologique de l'illustre alexandrin. Le Dr Weigl a pensé, avec raison, que ce sujet méritait une étude spéciale. Sans doute, l'évêque d'Alexandrie n'a pas écrit *ex professo* sur la Rédemption ou la grâce. Mais, au cours de ses controverses avec Nestorius et les Antiochiens, il a eu maintes fois l'occasion de faire connaître ses idées sur l'œuvre du salut ; et, indépendamment des Traités christologiques ou de la Correspondance, ses nombreux Commentaires sur le Nouveau Testament contiennent des renseignements précieux sur la matière. M. Weigl a très bien compris cette importance des œuvres exégétiques pour l'étude de la sotériologie cyrillienne. Aussi, a-t-il puisé largement et avec grand profit à cette source d'informations trop négligée par ses devanciers.

L'auteur expose les résultats de ses recherches avec un tel luxe de détails, qu'il est parvenu à produire un gros volume de 360 pages. Et pourtant, il s'en tient strictement à la doctrine de saint Cyrille. Son travail ne présente aucun aperçu sur l'enseignement des théologiens de l'époque précédente — saint Athanase, par exemple, dont Cyrille fut tributaire à tant de points de vue. On n'y trouve pas non plus la moindre indication touchant l'influence exercée par l'évêque d'Alexandrie sur les écrivains postérieurs. En revanche, ce livre nous fait connaître les opinions du saint docteur, non seulement sur la sotériologie proprement dite, mais encore sur tout ce qui touche à l'œuvre du salut. Voici, du reste, le plan de l'ouvrage. D'abord, une introduction de cinquante pages, où sont rappelées à grands traits les idées de Cyrille sur la Trinité, la création, la chute originelle, le plan

Digitized by Google

divin de la Rédemption. La première partie est consacrée à la personne même du Sauveur. La seconde se subdivise en trois sections : 1° l'œuvre rédemptrice accomplie par le Christ ; 2° la grâce, qui nous communique les fruits de la Rédemption — c'est là l'objet principal du livre ; 3° la réalisation définitive du salut par la résurrection et la vision de Dieu.

Nous avons déjà fait observer que le vaillant défenseur de la christologie orthodoxe n'avait pas porté son attention d'une manière spéciale sur le problème sotériologique. Son mérite est simplement d'avoir exprimé avec une précision remarquable la doctrine de ses devanciers. Peut-être faut-il faire exception pour la théologie de la grâce, qui est beaucoup plus développée chez lui que chez les autres Pères de l'Église grecque. Dieu, dit-il, nous confère la grâce sous deux « formes » bien distinctes. La première, celle du baptême, nous unit directement à la Divinité du Christ et, par voie de conséquence seulement, à son Humanité. Elle fait participer l'âme humaine à la nature divine. Mais, pour que le *consortium* soit parfait, il faut que le corps lui-même y ait part. C'est là l'effet de la grâce eucharistique, qui nous unit directement à la Chair vivante du Christ et par elle à sa Divinité. La sainte Communion complète par conséquent l'œuvre du sacrement de baptême ; elle fait en sorte que nous soyons entièrement incorporés à Jésus-Christ. Cyrille paraît attacher à cette théorie la plus grande importance. On sait quel parti il sut tirer des effets de l'Eucharistie pour établir contre Nestorius la véritable incarnation du Verbe.

Personne, jusqu'ici, n'avait étudié l'ensemble des œuvres de saint Cyrille dans le but d'y rechercher ses idées sur la Rédemption et la grâce. On saura gré à M. Weigl d'avoir assumé cette tâche ardue. Il mérite d'ailleurs tous les éloges pour la manière dont il s'en est acquitté. Son livre aura aussi pour résultat de mettre en lumière un fait dont nous sommes, pour notre part, depuis longtemps convaincu. C'est que les Manuels d'Histoire du Dogme parus en ces derniers temps, et spécialement la trop fameuse *Dogmengeschichte* de Harnack, sont des œuvres prématurées, insuffisantes, pleines d'inexactitudes et d'erreurs. Lorsqu'on y traite, par exemple, l'histoire du dogme sotériologique, c'est à peine si saint Cyrille y est mentionné, alors que la doctrine des Pères de l'Église grecque a trouvé chez lui son expression la plus parfaite ! Il ne faut pas chercher bien loin la raison de ce procédé. On tient à établir une certaine opposition entre la théologie des Orientaux et celle de l'Église latine. Parce que les Pères grecs ont surtout insisté sur le côté positif de la Rédemption : la restauration de la vie divine dans l'humanité, on affirme qu'ils n'ont attaché aucune importance au sacrifice de la Croix, à l'expiation du péché par les souffrances et la mort de l'Homme-Dieu. C'est pour donner à cette thèse un semblant de vérité, que l'on supprime certains témoignages et que l'on écourte les autres. Le travail de M. Weigl contribue pour une large part à remettre les choses au point.

G. Voisin.

Digitized by Google

P. F. KEHR. *Regesta Pontificum Romanorum* Italia Pontificia, sive repertorium privilegiorum et litterarum a romanis pontificibus ante annum MCLXXXXVIII. Italiae ecclesiis, monasteriis, civitatibus singulisque personis concessorum jubente regia societate Gottingensi congessit. T. I. *Roma*. Berlin, Weidmann, 1906. In-8, XXVI-201 p. M. 6.

Après dix années de recherches infatigables et d'opérations critiques pénétrantes et avisées (1), M. le prof. Kehr, le savant directeur de l'Institut prussien à Rome, vient de faire paraître le premier volume de l'*Italia Pontificia*. Celle-ci est, en principe, la première partie d'une nouvelle édition des *Regesta Pontificum Romanorum* publiés par Jaffé (1851), puis corrigés et augmentés par MM. Kaltenbrunner, Ewald et Loewenfeld (1885-1888). Mais, en fait, M. Kehr a tant et si bien remanié le fond et la forme de cette publication, que son œuvre est vraiment une création nouvelle.

En effet, pour diverses raisons, les précédents éditeurs de ces régestes n'avaient pu utiliser que les sources imprimées. Par suite, leur investigation était fort incomplète et ils manquaient, pour leurs opérations critiques, de cette base solide et souvent indispensable que présentent les manuscrits. La documentation préparée dans des conditions si désavantageuses mais néanmoins avec un esprit critique très appréciable, ils l'avaient classée dans l'ordre strictement chronologique. Ce procédé leur permettait de faire connaître dans des introductions spéciales certaines particularités diplomatiques des bulles de chaque pape, telles que la devise souvent insérée de celui-ci, les noms de ses cosignataires, les noms du personnel de la chancellerie, le style chronologique qui y fut en usage : informations précieuses pour la critique des textes et aussi à d'autres points de vue. Ce procédé leur permettait aussi de rapporter, à leur place marquée, les principaux détails concernant le commencement et la fin de chaque pontificat, de reconstituer et de mettre vivement en lumière l'itinéraire des chefs de l'Église. De sorte qu'on y apprend à connaître d'emblée leurs allées et venues, leur entourage et leurs agents habituels. Inutile d'insister sur l'importance de ces faits pour la compréhension exacte et intime de l'activité pontificale.

Tels ne sont pas les avantages de la méthode adoptée par M. Kehr ; mais nous verrons bien que celle-ci en a d'autres non moins appréciables.

Le savant directeur de l'Institut prussien à Rome vise, autant que ses prédécesseurs, à dresser le bilan de l'activité des papes. Mais, à leur différence, il s'intéresse moins à pénétrer les auteurs et les causes de cette activité qu'à en établir les résultats pour les bénéficiaires. Du moins cela paraît-il ressortir de la conception de son ouvrage.

(1) Cf. RHE, t. III (1902), pp. 702 svv. et t. IV (1903), pp. 777 svv.

Digitized by Google

Car les documents n'y sont pas groupés d'après leur origine, mais d'après leur destination ; non par périodes chronologiques, mais par circonscriptions géographiques : *Italia Pontificia*, vol. I : *Roma*. Dans ce tome, la matière est répartie en quatre chapitres principaux, subdivisés à leur tour en autant de paragraphes qu'il y a d'institutions ou de dignités, de personnes physiques ou morales dont, on y traite : la *S. Romana Ecclesia* avec ses cardinaux et son clergé urbain, le *Patriarchium Lateranense* avec ses officiaux, les quelque cent trente *Urbis Romae Ecclesiae et Monasteria* groupés en quatorze quartiers outre les établissements ecclésiastiques que l'auteur n'a pas pu localiser ou qui se trouvent hors les murs, enfin l'*Urbs Roma* avec ses institutions et ses familles patriciennes urbaines et quelques citoyens isolés.

C'est dans la composition interne de tous ces chapitres et paragraphes que se manifestent tout particulièrement le caractère et les avantages de la conception de l'auteur.

Dans chaque subdivision, les régestes sont précédés d'une introduction, où M. Kehr donne la liste des ouvrages qu'il a utilisés pour rédiger cette partie, une notice historique aussi brève que substantielle de l'institution, église ou monastère ou famille, qui en fait l'objet, quelques renseignements sur les archives de celle-ci. Parfois il y ajoute un tableau des documents et recueils manuscrits qui ont servi à la confection des régestes, avec indication des dépôts où ils reposent et, le cas échéant, de leur âge ; ce qui allège beaucoup l'appareil critique spécial des régestes.

En effet, l'analyse de chaque texte, diplomatique ou narratif, est suivie de l'indication très précise, méthodique et apparemment complète de tous les manuscrits connus, des éditions et même des régestes de celui-ci. Le texte est-il discutable ? imparfaitement, mal ou pas du tout daté ? suspect, interpolé ou entièrement faux ? l'auteur émet son avis motivé, à moins qu'il ne renvoie à une étude approfondie de la question, déjà publiée ou devant paraître bientôt. Par cette critique judicieuse et clairvoyante, admirablement servie, du reste, par une érudition très étendue, M. Kehr est arrivé à des résultats très remarquables. Sans parler des actes qu'il a datés avec plus d'exactitude ou de précision, ou mieux dégagés des éléments adventices, il a conclu à la fausseté de trente-sept textes. Pour Saint-Jean de Latran, c'est une véritable hécatombe : sur trente et un textes régestés qui le concernent, neuf sont déclarés radicalement faux (1). Ce qui n'est pas toujours conforme à l'avis des précédents éditeurs des *Regesta*.

Si M. Kehr a, donc, remanié tout à fait et considérablement amélioré la critique documentaire, il a aussi plus que triplé la documentation elle-même. Son volume contient 586 régestes, alors que MM. Kalten-

(1) Pour plusieurs de ces textes la démonstration de leur fausseté ne sera faite qu'en 1907, dans le t. X des *Quellen und Forschungen* publiées par l'Institut prussien à Rome.

Digitized by Google

brunner, Ewald et Loewenfeld n'en ont donnés que 189 concernant cette même matière. L'auteur lui-même a dressé le bilan comparatif de sa publication et de l'édition antérieure dans un tableau mis en tête du volume, où il récapitule dans l'ordre chronologique toute la matière du livre, indiquant en cinq colonnes le numéro d'ordre de chaque texte, sa date, sa concordance avec les deux éditions antérieures, son objet général et son numéro ainsi que la page qu'il occupe dans le présent volume. C'est un excellent instrument d'orientation. La table méthodique, qui le précède, facilite les recherches à un autre point de vue. L'ouvrage est donc très facile à consulter. Souhaitons que M. Kehr puisse mener rapidement cet excellent recueil à bonne fin.

É. VAN DER MYNSBRUGGE.

F. SAVIO : *Il Papa Zosimo, il Concilio di Torino e le origini del Primato Pontificio, studio storico-critico.* (Fede e scienza, 5e sér., n° 14.) Rome, Pustet, 1906. In-12, 102 p.

Le P. Savio vient de reprendre pour la collection *Fede e scienza* une série d'articles parus dans la *Civiltà Cattolica* en 1905 et écrits en réponse au travail de M. Ch. Babut sur le Concile de Turin. Les lecteurs de cette revue (cf. t. VI, 1905, pp. 931-37) se souviendront du jugement peu favorable qui fut porté sur cette étude par les historiens les plus autorisés. Aussi le P. Savio fait-il ressortir avec raison l'arbitraire des principales conclusions de M. Babut, sur l'origine du pouvoir pontifical, la date du Concile de Turin et les tendances gallicanes des évêques que l'on y trouve réunis. Sa démonstration est apodictique.

L'auteur se montre moins bien inspiré en présentant une justification complète de l'acte du Pape Zosime créant Patrocle métropolitain de la province d'Arles, des deux Narbonnaises et de la Viennoise. Il est impossible de prouver, comme l'affirme le Pape, qu'en 417 le siège d'Arles était depuis longtemps la résidence d'un métropolitain et que Trophyme y eût été envoyé en cette qualité par la Papauté. Toute la trame des événements, solidement établis, qui encadrent la lettre *Placuit* de Zosime du 22 mars 417 — depuis le Concile de Turin jusqu'aux épitres des Papes Boniface et Célestin — ne peuvent laisser aucun doute sur l'*usurpation* de Patrocle. Les mêmes pièces, confirmées du reste par des témoignages antérieurs, montrent également que l'institution des métropoles est en formation et loin d'être constituée régulièrement en Gaule à la fin du IVe siècle. Il faudrait par conséquent des documents bien évidents pour modifier les conclusions qui se dégagent de cet ensemble de faits dont la force probante semble avoir échappé au P. Savio. Il est impossible de les produire.

Digitized by Google

La lettre 68e de saint Cyprien de l'année 254 (cf. pp. 58-59) fait allusion il est vrai aux circonscriptions ecclésiastiques de la *Provincia* et de la *Gallia*. Mais on ne peut en inférer l'existence d'une organisation métropolitaine régulière. C'est pourtant ce qu'il eût fallu établir avant de rechercher le siège fixe du métropolitain de Provence (pp. 60-81). Au reste les arguments apportés en faveur d'Arles comme métropole, paraîtront bien faibles. L'appel au Pape dans le jugement de Marcianus d'Arles (p. 82) ne peut en aucune façon prouver la dignité métropolitaine de ce dernier. Bien d'autres raisons provoquent aux IIIe et IVe siècles des recours à Rome, à Carthage, à Milan, et ces recours montrent bien qu'une organisation régulière, une hiérarchie provinciale fait encore défaut à cette époque en Occident. En tous cas la procédure suivie par le patriarche d'Alexandrie contre ses suffragants au IIIe siècle (p. 83), procédure sanctionnée par les Conciles d'Orient au IVe siècle (p. 82), ne peut nous instruire sur l'état de la législation appliquée en des cas semblables et d'une manière constante, en Occident et en Provence au milieu du IIIe siècle.

Il est certain toutefois que l'évêque d'Arles eût par moments une situation en vue durant le IVe siècle au sein de l'Église de Provence; c'est précisément ce qui permit à Patrocle de nourrir des ambitions plus hautes. Il crut ne pas faire trop mentir Zosime en l'amenant à proclamer les droits traditionnels de sa métropole. Ce furent ceux-ci qui servirent à légitimer l'acte pontifical bien plus qu'un appel à l'autorité du siège apostolique comme le voudrait M. Babut. Il n'en reste pas moins vrai que le Pape Zosime, en établissant Patrocle métropolitain de toute la Provence, fit un coup de tête malencontreux et injustifiable, auquel ses successeurs sur le trône pontifical se hâtèrent de porter remède.

M. Vaes.

Aug. Knecht. *System des justinianischen Kirchenvermögenrechtes.* (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. Ulrich Stutz. Fasc. 22.) Stuttgart, F. Enke, 1905. In-8, XII-141 p. M. 5.

Les origines de la propriété ecclésiastique, comme beaucoup d'autres questions intéressant l'histoire de la primitive Église, sont loin d'avoir été étudiées et mises en lumière d'une façon définitive. S'il est certain que, dès le début, l'Église posséda de fait des biens meubles et ne tarda pas à acquérir des propriétés immobilières; d'autre part, il est toujours permis de discuter sur la nature juridique de cette propriété, et surtout sur le sujet immédiat en qui résidait la capacité de posséder. Sous Justinien, la situation juridique de l'Église quant au droit de propriété fut fixée définitivement par une série de lois réglant les

Digitized by Google

détails les plus minutieux; elle resta sensiblement la même aussi longtemps que les pouvoirs civils reconnurent à l'Église son indépendance et ses droits. C'est cette situation juridique, fondée sur le droit justinien, que M. Knecht a voulu retracer. La tâche était difficile : car il fallait glaner çà et là, un peu partout, dans les nombreuses lois du code et dans les novelles, les innombrables textes réglant le détail de cette législation compliquée, les coordonner, les interpréter et parfois les concilier. A notre avis, M. Knecht a su vaincre ces difficultés, et sa dissertation méthodique, pleine d'érudition et de sens critique, constitue un travail que ne pourront se dispenser de consulter ceux qui voudront étudier au point de vue historique le régime de la propriété ecclésiastique. M. Knecht s'occupe spécialement du droit Justinien ; mais il ne laisse pas de profiter des travaux de ses devanciers et de ses propres recherches pour nous donner, au moins succinctement, le régime juridique antérieur des institutions qu'il étudie. Son ouvrage devient ainsi utile même pour les études qui porteraient sur l'époque anté-justinienne. Au reste nos lecteurs pourront mieux encore se rendre compte de la valeur et de l'importance de ce travail par l'analyse que nous en donnons.

M. Knecht divise son ouvrage en six chapitres, où il étudie successivement le *sujet* de la propriété ecclésiastique, son *objet*, les *sources* qui l'alimentent et le *but* auquel elle est destinée ; enfin son *administration* et ses *privilèges*.

Dans son premier chapitre, l'auteur distingue trois sujets de la propriété ecclésiastique et les étudie successivement : les *églises*, les *monastères* et les *institutions ecclésiastiques*. Il est hors de doute que dès le commencement du IIe siècle, l'Église possédait des biens meubles et immeubles ; mais cette possession de fait n'était pas une possession juridique au sens de la loi civile ; ou du moins, à supposer que l'on puisse assimiler les communautés ecclésiastiques aux *collegia tenuiorum seu funeraticia* (ce qui est douteux), le droit de propriété de l'Église était bien précaire. Les édits de restitution de 312 et de 313 donnèrent à ces possessions leur première consécration juridique. Dès lors, le patrimoine ecclésiastique se développa en général assez rapidement, non toutefois sans des alternatives de progrès et de recul, suivant les dispositions plus ou moins bienveillantes des empereurs, ou les besoins des finances de l'État. Dès lors, se posait la question suivante : l'Église possède ; mais quel est, au fond, le sujet juridique de la propriété ecclésiastique ? A cette question, aucun législateur, aucun jurisconsulte ne donne une solution nette. C'est qu'en effet, la théorie ne marchait point de pair avec la pratique. Avec son origine divine, son but surnaturel, son caractère universaliste, l'Église se distinguait nettement de toutes les sociétés religieuses ou profanes du passé ; et néanmoins les jurisconsultes tentaient de lui appliquer le régime juridique des anciennes associations. Pendant que législateurs et juristes tâtonnaient, l'Église se développait, augmentait son patrimoine

Digitized by Google

et créait un système juridique nouveau. Au concept de la corporation, seul connu des Romains, l'Eglise substituait celui d'*institut*. Un jour vint où les empereurs durent donner à cette organisation la sanction légale; et l'on peut dire avec Stutz que la législation romaine à cette époque s'est accommodée au système ecclésiastique plutôt qu'elle ne l'a créé. Cependant, même après le code théodosien, la question posée plus haut restait toujours sans solution précise. Justinien marcha sur les traces de ses devanciers; mais ni lui, ni les juristes qu'il chargea de rédiger le code qui porte son nom, ne donnèrent une solution claire et définitive. Aussi ne faut-il point s'étonner que les juristes de tout temps aient été d'avis différents et de nos jours encore discutent la question. Quatre opinions principales ont encore quelque crédit : la première voit dans l'Église universelle le sujet de la propriété ecclésiastique; la deuxième attribue à Dieu lui-même le domaine direct des biens de l'Église; la troisième l'attribue à chaque communauté ecclésiastique; enfin la quatrième reconnaît chaque église particulière, en tant qu'institut, comme propriétaire des biens affectés à son service. La base commune de ces diverses théories est la loi 25 (26) C. de SS. Eccles. 1, 2, du 20 octobre 530. Cette loi fut confirmée par Justinien dans la Nov. 131. c. 9, du 18 mars 545. Elle avait pour but de mettre un terme aux incertitudes, naissant des anciennes lois, au sujet des testaments en faveur de Jésus-Christ, des Archanges et des Saints. Mais quelles étaient ces anciennes lois qu'avait en vue Justinien? Sans doute tout d'abord la l. 4 Cod. theod. 16,2 = L. 1. Cod. Just. 1, 2 permettant de faire des legs *sanctissimo catholico venerabilique concilio;* en second lieu la loi 9, § 8 D. *de hered. instit.* 28, 5 sur les *personae incertae.* La terminologie employée dans ces lois laissait en effet planer le doute sur le sujet de la propriété ecclésiastique; d'autre part, la multiplication des églises rendait de plus en plus nécessaire une solution nette et certaine : c'est ce que veut donner Justinien dans la loi du 20 octobre 530. Le Dr Knecht discute longuement cette loi et y trouve la preuve que le propriétaire est l'Église du lieu. Mais possède-t-elle comme corporation ou comme institution? Il est difficile de le déterminer; l'auteur penche plutôt pour la propriété de l'institution (*Anstaltsvermögen).* Le droit romain fut donc forcé d'admettre, à côté du concept de corporation celui d'établissement. Quand ce concept s'est-il introduit dans le droit romain? On le trouve consacré dès les constitutions impériales du ve siècle; mais en pratique il est antérieur à cette date. Par conséquent, il faut dire : 1° que Justinien ne reconnaît la propriété ni de Dieu, ni des Anges, ni des Saints; M. Knecht considère cette question comme définitivement tranchée. Et en cela, Justinien ne contredit pas même ses prédécesseurs. C'est en vain que l'on voudrait établir une propriété de Dieu, des Anges ou des Saints en invoquant l'ancienne législation païenne et en faisant dériver cette propriété de la propriété des dieux du paganisme : ces derniers, dit Voigt (*Römische Rechtsgeschichte*, t. II, p. 329 sv.), n'étaient que des

Digitized by Google

sujets de droit créés par l'imagination populaire; de même le langage vulgaire qui, dans la suite. attribue à Dieu, aux Anges et aux Saints la propriété des biens d'Église, a son origine dans l'aversion qu'éprouve le peuple pour les abstrations; or une institution est une abstraction. Les passages ordinairement allégués donnent simplement la distinction entre *res juris divini* et *res juris humani*, abstraction faite de la question de propriété et ce qu'on y trouve, c'est la proclamation de l'inappropriabilité *(passive Proprietätsunfähigkeit)* et de l'extracommercialité des *res juris divini*. — 2° Justinien proclame le droit de propriété des églises particulières. L'idée d'une propriété de l'Église universelle lui est étrangère; il connaît les églises, il ne connaît pas l'Église. C'est à tort qu'on a voulu comparer les églises particulières aux *Stationes fisci*, qui n'étaient que les dépositaires d'une partie du trésor de l'État : cette assimilation ne peut se soutenir en présence des affirmations catégoriques de Justinien. — 3° Justinien reconnaît une différence entre une ἐκκλησία et une οἶκος εὐκτηρίος, εὐκτήριον *(oratorium)*, οἶκος σεβάσμιος : c'est ce que prouve l'emploi alternatif de ces mots (emploi que l'euphonie, la préoccupation de ne pas répéter le même mot ne peut seule expliquer), ainsi que l'opposition entre αἱ ἁγιωτάται Ἐκκλησίαι et ἅπαντες οἱ λοιποὶ οἶκοι, ces dernières venant après les autres au point de vue du droit de propriété. Mais il est probable que cette différence n'est que liturgique; juridiquement tous ces établissements avaient la capacité de posséder. Étudiant ensuite la question de fondation d'églises ou d'oratoires nouveaux, l'auteur rappelle les règles du droit civil et canonique sur l'érection, la dotation et le service des églises et oratoires. Spécialement, quant à la propriété de ces immeubles, il conclut que le droit justinien ne fournit aucune preuve de propriété privée sur les églises, et que les droits que conserve le fondateur n'ont rien de commun avec le droit de propriété. En somme, il ressort de ce premier paragraphe, que les lois de Justinien s'adaptent à la fois au développement juridique interne de l'Église et à l'esprit traditionnel du droit romain; elles s'efforcent de concilier la capacité de posséder des églises particulières avec le pouvoir de haute direction centrale de l'évêque.

Le paragraphe suivant est consacré aux *Institutions de bienfaisance*. La charité s'exerçait à l'origine dans un cercle restreint; mais elle prend plus d'extension à mesure que s'accroît le nombre des fidèles. Et le nombre des déshérités croissant, la bienfaisance quitte les maisons particulières et fonde les *diaconies*, d'abord dans les villes épiscopales, puis auprès des églises de campagne. Les listes des pauvres secourus par les églises épiscopales étaient devenues si chargées qu'on sentit le besoin d'abandonner le système de la direction centrale de l'évêque et de ses diacres. Et ainsi, parallèlement à la création des églises de campagne, s'accomplit la décentralisation et la localisation du service de la charité. De plus, dans les villes et les bourgs, on distingue diverses classes de nécessiteux d'après leurs besoins matériels. Dès le

Digitized by Google

IVe siècle, clercs et laïques fondent des institutions charitables de tout genre. Petit à petit, soit par donation, soit par confusion (les administrateurs étant sous la direction de l'évêque), ces établissements devinrent propriété de l'église locale. Mais dès le Ve siècle se manifeste en Orient la tendance à spécialiser la bienfaisance et à la rendre plus ou moins indépendante en conférant aux établissements une existence juridique propre. On eut dès lors dans la législation justinienne les hôtelleries (ξενοδοχεῖα, ξενῶνες), les hôpitaux (νοσοκομεῖα), les asiles des pauvres (πτωχεῖα), les orphelinats (ὀρφανοτροφεῖα) et les crèches (βρεφοτροφεῖα), enfin les hospices de vieillards (γεροντοκομεῖα). Chacun de ces établissements avait son patrimoine propre et pouvait recevoir des donations et des legs. Ses biens étaient administrés par un économe (ξενοδόχος, νοσοκόμος, etc.), prêtre nommé généralement par l'évêque et rendant compte de sa gestion à l'évêque. — Les *Monastères* tiennent aussi une grande place dans la législation justinienne ; M. Knecht leur consacre son troisième paragraphe. Comme le Cod. Théod., Justinien leur reconnaît le droit de propriété ; mais ici encore on se demande : possèdent-ils comme corporations ou comme instituts ? Les sources ne permettent point de tirer une conclusion certaine ; mais si l'on considère le développement des idées juridiques que nous avons constaté plus haut, il semble que par analogie on peut admettre la seconde opinion. Ensuite l'auteur analyse longuement et minutieusement la législation monastique de Justinien. Une double tendance pénètre ces lois : réforme de la vie ascétique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Spécialement quant aux biens monastiques, les lois justiniennes contiennent bon nombre de dispositions destinées à en augmenter la somme, à en assurer la bonne administration et à en empêcher la dilapidation. Il est intéressant de remarquer que la haute surveillance appartient toujours à l'évêque.

Au chapitre deuxième, M. Knecht expose l'*objet de la propriété ecclesiastique*. Les immeubles des églises consistaient en biens-fonds, jardins, forêts et vignobles, édifices du culte, maisons habitées par les ministres du culte ou par des locataires, tant à la ville qu'à la campagne. L'église de Constantinople possédait même onze cents magasins et ateliers (ἐργαστήρια) dont les revenus devaient servir à couvrir les frais de sépulture des pauvres. En biens meubles, les églises possédaient des colons, des esclaves, des ouvriers d'atelier, des rentes, des capitaux, des objets précieux et un riche trésor d'instruments liturgiques. Quant à la qualité juridique de ces propriétés, Justinien leur conserve le nom de *res sacræ* ; mais dans un sens autre que celui de l'ancienne législation païenne. Autrefois les *res sacræ* étaient consacrées aux dieux par l'autorité civile et se trouvaient par là-même en dehors du commerce ; maintenant le pouvoir de consacrer appartient à l'évêque qui l'exerce indépendamment du pouvoir impérial ; la consécration n'a plus de portée juridique ; les *res sacræ* sont objet de propriété privée, soit des particuliers, soit des églises. En principe, elles

Digitized by Google

ne sont plus en dehors du commerce; sans doute leur aliénation est subordonnée à quelques dispositions particulières; mais c'est uniquement dans l'intérêt de leur conservation et pour les garder contre un usage indigne et profane. Seuls les *loca religiosa* (lieux de sépulture) sont restés soumis à l'ancienne législation.

Le chapitre troisième nous apprend quelles étaient, aux termes du droit justinien, les *sources de la richesse ecclésiastique*. A côté des *donations volontaires*, consistant en oblations en nature ou en argent, collectes, prémices, dîmes, dotation d'établissement, donations de biens meubles ou immeubles, héritages ou legs, la loi avait créé de nombreux *droits légaux*. Ces derniers sont de trois espèces : les-uns sont des subsides de l'État, par exemple le blé; d'autres sont une extension du droit d'héritage, par exemple l'église héritait *ab intestat* des fidèles morts sans héritiers; enfin d'autres lois accordaient aux églises le produit des amendes imposées pour hérésie, pour célébration de la messe dans les maisons privées sans autorisation, pour les manquements des ecclésiastiques à leur office, ou pour certaines fautes disciplinaires emportant confiscation des biens, pour le mariage des prêtres, des diacres et des sous-diacres, pour la simonie, les actes nuisibles à la conservation des biens des églises ou des autres institutions, enfin pour les crimes contre la piété filiale.

Au chapitre IV, l'auteur indique la *destination des richesses de l'Église*. Dans le principe, toute la fortune de l'Église se trouvait aux mains de l'évêque, qui en usait à son gré pour pourvoir à tous les besoins de l'église, des ministres,etc. Plus tard, en Occident, les revenus de l'église furent divisés en quatre parts assignées aux pauvres, à l'évêque, au clergé et à la fabrique d'église. La législation justinienne n'a connu ni ce pouvoir illimité des évêques, ni ce partage mathématique. Sous Justinien, à côté des églises, nous trouvons des institutions de tout genre, dont le nom dit assez la destination de leurs biens. Quant aux biens des églises elles-mêmes, ils sont destinés à entretenir le clergé et à pourvoir aux nécessités de la liturgie et des édifices sacrés, au soutien des pauvres et au rachat des captifs.

Le chapitre V est consacré à l'*administration des biens ecclésiastiques*. La qualité juridique et les propriétaires des biens ecclésiastiques différaient essentiellement de la qualité juridique et des propriétaires des biens anciennement destinés au culte païen; l'empereur ne pouvait donc plus mettre en pratique l'ancienne législation sur les choses sacrées *(Sacralrecht)*. D'autre part le Concile de Chalcédoine (451) dans son 26e canon avait ordonné « que chaque église épiscopale eût un économe, choisi dans son clergé, et chargé d'administrer le temporel de l'église, sous la direction de l'évêque. » Justinien adopta cette disposition. Dès lors, la législation civile ne peut plus intervenir que pour organiser cette institution. Et de fait, nous trouvons dans les lois justiniennes quelques prescriptions assez strictes sur l'établissement d'un administrateur et des avertissements sévères sur sa respon-

Digitized by Google

sabilité. L'évêque doit donc choisir dans son clergé un clerc qui devient *économe* (οἰκόνομος) : à lui revient toute l'administration des biens de l'église et le droit de la représenter dans toutes les questions financières. Pour quelques actes seulement, le consentement de l'évêque est requis. Parfois on donne à l'économe des coadjuteurs ; le droit justinien en connaît trois classes : les *defensores ecclesiarum* (ἔκδικοι ou ἐκκλησιέκδικοι) chargés de la défense judiciaire et extrajudiciaire des personnes et des biens ecclésiastiques ; les *administratores* ou *ordinatores* (διοικηταί ou διοικοῦντες) que l'on confond souvent avec les économes : ils s'occupent plus spécialement du soin des propriétés foncières ; enfin les *custodes sacrorum vasorum* qui surveillaient les objets liturgiques. On trouve aussi çà et là, surtout dans l'église principale de Constantinople, des *caissiers* (ἀρκάριοι, *arcarii)* auxquels l'économe rend compte de sa gestion tous les mois ou tous les deux mois, et les *greffiers* (χαρτουλάριοι, *chartularii)* qui veillent à la conservation des titres de propriété et rédigent les actes. Les établissements de bienfaisance ont aussi leur administrateur-clerc ; on l'appelle d'un nom générique, διοικήτης ; plus souvent on lui donne le nom spécifique en rapport avec l'institution dont il administre les biens. Comme de nos jours encore, ces administrateurs sont frappés de certaines incapacités durant leur charge et sont soumis à certaines formalités lors de leur sortie de fonctions. L'évêque conserve la surveillance, l'État n'intervient point. Les lois civiles que nous venons de résumer n'ont pour but que de régler cette administration dans et par l'Église.

Le chapitre sixième étudie les *privilèges de la propriété ecclésiastique*. En 321, Constantin avait donné aux églises la capacité de recevoir des legs ; le domaine ecclésiastique s'accrut rapidement. Mais les biens d'église étant exempts d'impôts, plus le patrimoine de l'Église augmentait, plus les charges pesaient lourdement sur les autres propriétaires fonciers. De nombreuses plaintes se produisirent et les empereurs, pour des motifs économiques et politiques, et non par hostilité envers l'Église, furent contraints d'apporter quelques restrictions à la libre expansion de la propriété ecclésiastique. En 423, fut révoquée la franchise des églises qui les exemptait du soin des chemins publics, et en 441, Valentinien III révoqua pour l'empire romain d'Occident, tous les privilèges qui déchargeaient les églises des impôts basés sur la propriété foncière. En Orient, les mêmes vicissitudes se remarquèrent. Les principaux privilèges qui restèrent en vigueur sous le droit justinien concernent la capacité de recevoir des héritages, certaines immunités fiscales, les prescriptions qui pourraient avoir lieu au détriment des églises et que l'on s'efforce de rendre impossibles, enfin les défenses d'aliéner.

Le lecteur nous pardonnera d'avoir présenté de cet ouvrage une analyse un peu longue peut-être, mais bien capable, nous semble-t-il, de montrer en même temps que l'intérêt qui s'attache à ces questions, la valeur et l'importance de la dissertation du Dr Knecht. Ajoutons en

Digitized by Google

finissant que le savant auteur fait précéder son travail d'une longue liste bibliographique qui ne contient pas moins de 140 numéros et qui fait de son livre non seulement un ouvrage de première valeur, mais un répertoire aussi complet que possible, croyons-nous, des sources et des travaux sur la matière.

A. MONIN.

Dr JOS. KÖSTERS. *Studien zu Mabillons römischen Ordines.* Münster i. W. H., Schöningh, 1905. In-8°, VIII-100 p. M. 2,40.

Les anciens *Ordines romains* (OR) sont une des sources les plus importantes, disons même indispensables, pour les travaux des liturgistes.

Quoique les *ordines* n'aient reçu ce nom qu'au VIIIe siècle, néanmoins plusieurs d'entre eux (OR 1, 7, 8) remontent au VIe siècle, et sont de précieux documents de la liturgie antique, car ils contiennent, outre les textes liturgiques, l'ancienne ordonnance des cérémonies; ils donnèrent ainsi naissance au *Ceremoniale romanum*, au *Ceremoniale episcoporum* et aux diverses rubriques des autres livres liturgiques.

Mabillon a publié une collection de quinze OR (*Museum italicum*, II. Paris, 1689-1724, 1 suiv.; Migne, PL, t. LXXVIII, 937-1372). dont quelques-uns ont été déjà l'objet d'études spéciales. La classification qu'il adopta est demeurée jusqu'à nos jours. — Les OR 1, 2 et 7 ont été examinés par Meckel, Probst, Grisar, Duchesne, etc. Zöpffel a étudié l'OR 9, mais à un point de vue particulier : celui du couronnement du pape. Les plus anciens MSS des OR 11 et 12 attirèrent l'attention de Paul Fabre (cf. *Le polyptique du chanoine Benoît* dans les *Travaux et mémoires des facultés de Lille*, 1889-91; et *Etude sur un MS du liber censuum* 1892). Un MS de l'OR 14 tomba entre les mains de Ehrle (cf. *Archiv. für. Lit. u. Kirchengesch. des Mittelalters*, V, p. 564 s.) et Labande (cf. *Bibliothèque des écoles des chartes*, t. 54). — En somme nous possédons très peu de données certaines pour l'histoire des OR. Le travail de M. Kösters marquera-t-il un progrès? Il déclare que l'édition et le commentaire de Mabillon ne répondent plus aux exigences modernes et croit que ce qui nous manque surtout, c'est « un travail d'ensemble », qu'il se propose d'entreprendre.

Après avoir rappelé quelques notions générales sur le nom des *ordines* et leur développement (chap. I), après avoir dit un mot de leur caractère et de leur emploi (chap. II), l'auteur se hasarde au chapitre III à déterminer les « ordines perdus ». Il reste prudemment dans le domaine des probabilités. Au chapitre suivant (chap. IV), il ne traite les ordines 1 à 7 qu'en passant et sans y insister, parce qu'ils s'écartent

Digitized by Google

du point de vue de ses études, qui est d'exposer le développement des cérémonies dans la seconde moitié du moyen âge, à la mort du Pape et à la réoccupation du Siège apostolique. Il se contente donc pour ces premiers « ordines » de résumer brièvement les résultats des études déjà faites sur ce sujet par Grisar, Meckel, Probst, etc. — Quant aux autres « Ordines », il tâche de compléter les résultats déjà acquis. Plus d'un pourtant lui échappe. Ainsi sans parler de la nouvelle publication de E. G. Cuthbert Atchly : *Ordo romanus primus* avec introduction et notes (Londres, 1904 ; cf. SHR ; t. II (1905), pp. 454-55), pour OR 7, un des plus importants, le *Cod. Sessorianus 52* aurait dû l'intéresser ; car, outre des renseignements inédits sur le rite de la consécration d'un évêque à Rome au IXe siècle, il donne le texte du 7e OR dans une rédaction qui diffère passablement des autres sur quelques points notables, p. ex. dans le rite de la tradition du symbole, il n'est plus question de catéchumènes de langue grecque. De plus, le symbole récité n'est plus la formule de Nicée-Constantinople, comme dans le 7e OR et dans le sacramentaire gélasien, mais bien ce qu'on appelle le « textus receptus » du symbole des Apôtres (cf. *Revue bénédictine*, t. XIV (1897), pp. 481 et suiv.) Passons rapidement en revue ce qui concerne les OR, 8 à 15 à chacun desquels le Dr Kösters consacre un chapitre spécial, sans toutefois pouvoir donner les derniers résultats scientifiques.

Au chap. V consacré à l'OR 8, l'auteur donne quelques indications qui permettent de le faire remontrer jusqu'au VIe siècle. Pour l'OR 9 (chap. VI), il croit pouvoir en fixer l'origine vers la fin du VIIe ou au commencement du VIIIe siècle, probablement sous Constantin I (708-715). Plus tard, vers 769, une nouvelle rédaction en fut faite sous Etienne III. Il est toutefois probable que la partie qui traite du couronnement du Pape, aura été ajoutée sous Léon IX (1048-54). A la fin de cet OR 9 se trouve une addition (probablement germanique) au sujet des Quatre-Temps ; M. Kösters ne s'y arrête pas suffisamment à notre avis ; p ex pour fixer la date de sa rédaction. Nous savons que ces ordonnances ne peuvent avoir été longtemps en vigueur. Dans le concile de Seligenstadt en l'an 1022, les évêques de la province ecclésiastique de Mayence publièrent au sujet de ces Quatre-temps un ordo opposé à l'ordo romain, et qui nous a été conservé par fragments dans l'appendice de l'OR 9. Grégoire VII, dans le Synode de Carême de 1078, blâme cette manière d'agir comme une « nova consuetudo, nulla fulta auctoritate » et régle cette affaire d'une façon plus conforme à la pratique suivie jusqu'alors à Rome. Il établit une fois pour toutes que la première semaine du carême et la semaine de la Pentecôte seront celles des Quatre-Temps. Ce décret, qui a une grande importance, a été retrouvé il y a quelques années seulement, par M. Ed Bishop, et publié par Löwenfeld dans le *Neues Archiv* t. XIV pp, 620-22) (cf. *Bäumer-Biron, Histoire du Bréviaire*, t. II, p. 15) Pour OR 10, le Dr Kösters donne d'abord les résultats de Thalhofer (*Handbuch d. kath.*

Digitized by Google

Lit. ed Ebner, 1894, I, 1, p 48) qui, contrairement aux conclusions de Mabillon, le fait dater de la fin du XIIe siècle, ou du commencement du XIIIe.

Si, sous certains rapports, il y a beaucoup de traits de ressemblance entre les OR 10 et 12, à d'autres points de vue, ils diffèrent : ainsi comme l'OR 10 contient la nouvelle ordonnance de chanter le Credo le Jeudi-Saint, l'auteur en conclut que l'OR 10 fut rédigé après l'OR 12, c'est à dire peu après 1200 ; ce qui prouve cette assertion, c'est que l'OR 14 semble avoir utilisé le 10e (cf. OR 14, n. 83, 93 et 94) ; cet argument néanmoins n'est pas péremptoire. Pour l'OR 11 (chap. VIII), qui se trouve dans le *liber politicus* du chanoine Benoît, le Dr Kösters, d'après une étude de plusieurs manuscrits, l'examine au point de vue de l'intégrité. Retouché à plusieurs reprises, quelques parties en sont conservées dans les livres 10 et 11 des *Gesta pauperis scholaris Albini*. Celui-ci employa selon toute probabilité une rédaction du *liber politicus*, faite sous Adrien IV (1154-59) par le cardinal Bosio. La compilation d'Albin lui-même fut à son tour utilisée par le camérier Cencius de Sabellius pour son *liber censuum*, qui contient l'OR 12 (chap IX). Quant aux résultats pratiques de cette analyse critique pour les OR, ils consistent en ce qu'on peut attribuer les dernières parties de l'OR 12, qui traitent de l'élection du pape et du couronnement de l'empereur, à l'OR 11, rédigé par le chanoine Benoît, vers 1143. Avec l'OR 13 (chap. X) intitulé : *Caeremoniale Romanum*, commence une nouvelle période dans le développement des *Ordines*. Il fut rédigé à Lyon, vers 1274 (cf. Thalhofer, *l. c.* p. 49). Assurément dans la collection de Mabillon, c'est l'OR 14 (chap. XI) qui est le plus vaste. Trois MSS : *Vat. lat. 4731* (XIV-XV s.), *Vat. lat. 5747* (XV s.), *Urb. lat. 469* (XV-XVI s.) et un MS d'Avignon : *Museum Calvat n. 1706* (cf. Ehrle dans *Archiv. f. Lit. u Kirchengesch.*, t. V, pp. 564 suiv.) ont servi à l'auteur pour détacher du texte original certaines additions postérieures et rétablir la rédaction telle qu'elle existait à la fin du XIVe siècle. Kösters croit pouvoir attribuer l'OR 14 aux cardinaux Napoléon Orsini et F. Gaetani Stefaneschi. La partie principale toutefois est due à F. Gaetani Stefaneschi. D'après les premières ébauches (MS d'Avignon), on peut constater que dès la fin du XIIIe siècle, l'auteur avait commencé son travail. Quelques chapitres de ces brouillons font défaut dans l'ordo officiel ; d'autres, tels que ceux qui concernent la mort du Pape dans l'OR 15, se retrouvent plus tard dans les « Cérémoniales » sans que toutefois M. Kösters les classe dans sa reconstitution de l'OR 14 ; ce qui fait supposer qu'elle est incomplète. La rédaction de l'OR 15 (chap XII) est fixée entre 1350 et 1434. Les chapitres 1 à 100, 143 à 153 rédigés vers le milieu du XIVe siècle, furent retouchés et augmentés d'abord jusqu'en 1400 par Petrus Amelius ; ensuite jusqu'en 1435 par un certain « Petrus episcopus Oloycensis. Ce dernier personnage peut être l'Allemand appelé Petrus Kirten qui de 1435 à 1441 fut évêque d'Olcini ou Dulcigno en Dalmatie. Dans un appendice (chap. XIII)

Digitized by Google

l'auteur ajoute encore trois suppléments : I. « Qualiter post ordinationem cardinales vadunt ad ecclesias suas » (se trouve dans les *Excerta libri politici* au livre X des *Gesta pauperis scholaris Albini*, *Bibl. Vat. cod. Ottob. 3057* (s. XII. ex.)) ; — II. « Incipit ordo, qualiter eligatur summus pontifex sancte Romane ecclesie, et quomodo consecretur et ad summum honorem venire debeat, » (appartenant au livre XI des mêmes *gesta l. c, fol. 147*) ; — III. « Ordo cerimoniorum servandorum in coronacione summi pontificis » (*cod. Eichstätt. 293 (olim 697) fol. 236-238*). On se demandera sans doute pourquoi les citations dans ces textes, ne sont pas en caractères italiques, ce qui aurait rendu la chose plus claire. Au reste la disposition typographique en général est souvent défectueuse. Pour en donner un exemple, dans la seconde moitié du travail, à partir de la page 54, la suite des chapitres est dérangée à cause d'une répétition du chapitre VIII. Quant à l'exposé lui-même, nous eussions souhaité un style un peu plus clair.

Les *Studien zu Mabillons römischen Ordines*, dont nous venons de donner l'analyse, ont servi de dissertation pour l'obtention du grade de docteur. Cette circonstance explique et excuse bien des faiblesses de détail. Le Dr Kösters néanmoins fait preuve d'un réel talent, et son travail pourrait servir à des études ultérieures.

Un vœu en terminant. S'inspirant de l'exemple de Dom Martène, on s'est à notre époque occupé tout spécialement des *Ordinaires*. Il suffit de rappeler pour la France les excellentes publications d'Ulysse Chevalier dans sa *Bibliothèque liturgique* et le *Liber Ordinum* mozarabe publié par Dom Marius Férotin pour l'ancienne église d'Espagne (cf. RHE t. VI (1905), pp. 78 suiv.) Cela nous permet d'espérer une nouvelle édition critique, complète cette fois, des *Ordines romani* faite d'après les manuscrits et utilisant des études déjà publiées sur l'époque de leur origine, leurs filiations, etc., car tout cela fait partie des premières exigences des études liturgiques.

Dom Cunibert Mohlberg, O. S. B.

Ludwig Traube. Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters. I, 1. *Sedulius Scottus* von S. Hellmann. — I, 2. *Johannes Scottus* von Ed. Kennard Rand. Munich, O. Beck, 1906. In-8, xv-203 et xiv-106 p. M. 8,50 et 6.

Les philologues ne seront pas seuls à profiter de la nouvelle collection publiée par M. Traube, elle peut rendre aussi les meilleurs services aux historiens. Elle leur fournira des textes établis avec soin, elle leur signalera les particularités littéraires qui s'y rattachent et, par des rapprochements et des comparaisons utiles, mettra en lumière les problèmes que suscite l'histoire des idées.

Digitized by Google

Les deux premiers fascicules répondent pleinement à ce qu'on pouvait attendre d'une œuvre dirigée par M. Traube.

I. L'un est consacré à Sedulius Scottus et a été préparé par M. Hellmann. Il contient trois études distinctes sur le *Liber de rectoribus christianis*, sur le *Collectaneum* conservé dans un manuscrit de Cuse, enfin sur les rapports littéraires de Sedulius et de Pélage.

Dans la première, l'auteur donne le texte critique du *Liber de rectoribus christianis* d'après cinq manuscrits qu'il ramène à deux familles distinctes ; aucun ne dépend directement de l'original. Des notes nombreuses illustrent le texte par des comparaisons et des explications ; les variantes sont indiquées ; enfin une importante introduction élucide les questions qui s'y rattachent.

D'après M. Hellmann, le *De rectoribus* aurait été composé entre 855 et 859, pour Lothaire II. Sûrement il est postérieur à la mort de Louis le Pieux et ne peut dater de 813, comme l'affirmait le cardinal Maï. Mais faut-il se rallier complètement à l'opinion de M. Hellmann? Les arguments apportés lui assurent une probabilité sérieuse, mais ne forcent pas la conviction, et tout récemment M. Levillain (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1906, p. 101,) maintenait l'opinion qui voit en Charles le Chauve le destinataire de cet ouvrage.

Le *De rectoribus* se rattache au genre littéraire des « Miroirs » royaux auquel appartiennent d'autres œuvres de la même époque : le *Via regia* de Smaragde de Saint-Mihiel, le *De institutione regia* de Jonas d'Orléans, enfin le *De regis persona et regio ministerio* d'Hincmar de Reims. A vrai dire, ce n'était pas une nouveauté, même dans les royaumes germaniques, de voir les écrivains s'adresser aux princes et les prendre comme sujets de leurs œuvres ; mais autrefois ils usaient surtout du panégyrique et écrivaient dans une langue soucieuse d'élégance, tandis qu'à l'époque carolingienne ils préfèrent les exhortations morales rédigées dans un style souvent barbare. Ces productions d'ailleurs ont plus d'un point de contact avec la littérature politique qui apparut alors. Celle-ci ira se développant, mais les « Miroirs » disparaîtront, car, au dire de M. Hellmann, ils étaient le produit des relations étroites établies entre les princes et le mouvement littéraire. Ces bons rapports disparaissant avec les Carolingiens, ce genre littéraire s'évanouit avec eux.

Le *Collectaneum* de Sedulius est un recueil de passages extraits des auteurs anciens. Le premier, M. Traube (1891) a montré que l'auteur de ce recueil contenu dans un manuscrit du XIIe siècle, n'était autre que Sedulius. Il peut donc nous renseigner sur les ouvrages de l'antiquité connus par les auteurs du IXe siècle, les Irlandais notamment. Pensées philosophiques, théologiques et morales, sciences naturelles, histoire et anecdotes, exemples de tournures et d'expressions élégantes, on y trouve tout cela, sous les noms de saint Ambroise, saint Augustin, Lactance, Cassiodore, Cicéron, Valère Maxime, Macrobe, Vegetius, etc.

En comparant ce recueil avec le *De rectoribus*, M. Hellmann est

Digitized by Google

arrivé à préciser son rôle. Ce n'était pas une simple anthologie, mais un assemblage de matériaux pour les ouvrages à venir On saisit sur le fait le mode d'utilisation : il comprend à la fois les pensées et la forme littéraire.

Non content de constater quels auteurs étaient à la disposition des écrivains Irlandais, M. Hellmann a cherché à déterminer ceux des ouvrages qu'ils apportèrent d'Irlande, et ceux qu'ils trouvèrent sur le continent. Il essaie d'y arriver grâce aux indications fournies par la tradition paléographique des manuscrits, et remarque à ce propos qu'on n'a pas, en général, tenu un compte suffisant des ressources dont profitèrent les Irlandais en venant sur le continent. Plusieurs des conclusions ne sont proposées que comme hypothèses, mais combien suggestives !

A l'occasion des commentaires de Sedulius sur les Épitres de saint Paul, M Hellmann, dans une troisième étude, aborde la question des traités de Pélage sur le même sujet ; car Sedulius, comme plusieurs de ses compatriotes les a utilisés dans son travail. On sait que M. Zimmer (*Pelagius in Irland*, Berlin, 1901) a renouvelé le problème par la découverte d'un manuscrit de Saint-Gall, où il croyait avoir retrouvé l'œuvre de Pélage, et la comparaison qu'il en fit avec le Pseudo-Jérôme. Il en était venu à établir une double tradition du texte pélagien, l'une irlandaise, représentée surtout par le manuscrit de Saint-Gall, l'autre continentale avec le Pseudo-Jérôme et le Pseudo-Primasius pour témoins. Grâce à une étude de manuscrits plus nombreux et à une comparaison plus minutieuse des textes, M. Hellmann est arrivé à renverser cette conclusion, en changeant l'ordre de filiation des manuscrits et des diverses œuvres qui ont utilisé Pélage. Son étude qu'il nous est impossible de résumer ici, est très solide et apporte la conviction.

II. Le second fascicule, dû à M. Rand, professeur à l'Université Harvard, n'est pas moins intéressant que le premier. Il est consacré à un commentaire sur les *Opuscula sacra* de Boèce. La liste des manuscrits qui le contiennent est fort longue, sans être complète pourtant, ce qui prouve combien il était répandu dans le haut moyen âge. Il n'était pas inconnu, mais la plupart des érudits, jusqu'ici, lui déniaient toute importance ; quant à sa date de composition, M. Schepss, en dernier lieu, le faisait remonter à l'époque de Jean Scot.

M. Rand en publie le texte et reprend l'examen des problèmes qu'il suscite Par l'étude interne et la comparaison avec les œuvres connues de Jean Scot, il est amené à l'attribuer au célèbre philosophe irlandais. On y trouve en effet la preuve que l'auteur est un grammairien expert, un érudit très versé dans la littérature ancienne, patristique surtout ; il connait le grec et se montre un théologien plein de hardiesse, s'inspirant particulièrement de saint Augustin : autant de traits qui conviennent bien à Jean Scot et ne conviennent guère qu'à lui, à cette époque. D'ailleurs les doctrines elles-mêmes sont communes, sur plus

Digitized by Google

d'un point. Il y a cependant des différences, et cela peut former une objection contre les conclusions de M. Rand. Sans doute il l'écarte par des explications ingénieuses, mais nous ne savons pas et, pour l'instant, nous ne pouvons savoir, s'il y a eu évolution dans la pensée de Jean Scot et sous l'influence de quels motifs elle s'est produite.

Néanmoins l'identification reste sérieusement probable, et si on l'admet, le commentaire devient très précieux pour compléter le peu que nous savons de Jean Scot. Il nous donnerait en effet sa pensée finale et nous assurerait que vers 870 il était encore en France ; sa parenté avec le commentaire sur saint Jean du même auteur, laisserait croire que la composition de cet écrit précède de peu.

A propos de la doctrine sur Dieu exprimée dans le commentaire sur Boèce, doctrine très semblable à celle du *De divisione naturae*, l'éditeur nous avertit qu'il n'y a pas là, non plus que chez saint Augustin, néo-platonisme. Que veut-il dire exactement par cette formule ? Nous l'ignorons, car il n'apporte ni preuves ni explications. S'il soutient que les idées de Jean Scot et de saint Augustin ne sont pas un pur néo-platonisme, nous sommes d'accord ; mais s'il prétend en outre nier chez eux toute influence néo-platonicienne, pareille théorie nous paraît, pour le moins, fort discutable. M. Rand a un faible pour les hérétiques, c'est son droit. Ce mot, pour lui, « exprime la considération : il désigne le penseur hardi qui s'est délivré des chaînes de la convention. » (p. 23.) Mais suffit-il d'échapper aux conventions pour mériter la considération de M. Rand ? Moins de préjugés anti-catholiques ferait mieux notre affaire et celle de la science.

Nous ne pouvons passer sous silence l'introduction mise en tête de l'ouvrage par M. Traube. Elle est brève, mais pleine de choses. L'auteur nous dit avoir retrouvé l'écriture originale de Jean Scot dans des annotations marginales de ses propres œuvres, et des œuvres anciennes qu'il utilisa. Il nous fait surtout comprendre l'importance d'une étude des manuscrits, pour l'histoire même des idées, afin de suivre, par le nombre et le lieu d'origine des copies, l'influence des auteurs et les courants qu'ils créèrent par leurs œuvres.

Dans les manuscrits, on trouve, souvent mélangé au précédent, un second commentaire des *Opuscula* de Boèce. M Rand lui consacre quelques pages. Il établit que son auteur n'est autre que Remi d'Auxerre ; mais ce travail est loin d'avoir l'importance de son aîné, qu'il a très largement utilisé. La publication de quelques extraits se rapportant au IVe *Tractatus* de Boèce termine le volume.

Qu'on nous permette de terminer par un souhait, celui de voir la nouvelle collection publier de nombreux travaux, ayant la valeur et l'intérêt des deux que nous venons d'analyser.

M. Jacquin, O. P.

Digitized by Google

Ch. Diehl, *Études byzantines*. Paris, A. Picard, 1905. In-8, viii-437 p. et 58 fig, dans le texte. F. 10.

L'ouvrage dont le titre précède reproduit une suite d'articles déjà publiés pour la plupart dans diverses revues historiques ou archéologiques et dont plusieurs, parus il y a quelques années, ont été partiellement remaniées, tandis que d'autres sont récents. Les articles reproduisent des leçons d'ouverture du cours d'histoire byzantine à l'Université de Paris, une conférence donnée lors d'un voyage en Orient, ils contiennent aussi des études d'après des livres récents de Norden et et de Strzygowski et des monographies dont l'exactitude rigoureuse ne laisse rien à désirer.

Ces diverses études, vues d'ensemble ou examens de détails, sont écrites d'une plume alerte et avec un enthousiasme communicatif qui entraîne le lecteur.

Le mot byzantin éveille de premier abord dans l'esprit, l'idée d'un art uniformément raide et hiératique, de discussions oiseuses et interminables, de caractères vils et bassement cruels, d'une histoire où se répètent pendant des siècles les mêmes intrigues, les mêmes lâchetés et les mêmes crimes. A l'encontre de ce jugement sommaire, M. Diehl se plaît à reconnaître aussi les grandeurs de l'empire byzantin Celui-ci, héritier direct des traditions antiques, a soutenu durant dix siècles l'assaut de toutes les barbaries. Byzance fut pour le monde slave et oriental ce que fut Rome pour le monde occidental et germanique. Elle a transmis à l'Europe les compilations de Justinien, une partie de la culture littéraire de l'antiquité, elle étonna le moyen âge par sa richesse, par son art et son luxe raffinés.

Si, après cela, on veut relever dans l'histoire de Byzance des caractères méprisables et des pages honteuses, on pourrait aussi trouver bien des faiblesses dans l'Occident du moyen âge. Si les byzantins s'adonnaient éperdûment aux querelles théologiques, il faut rappeler à leur décharge que, dans leur empire cosmopolite, l'unité de croyance et l'orthodoxie tenaient lieu de nationalité. Si enfin leur art manque de souplesse, du moins lui reconnait-on plus de vitalité à mesure que s'éclaircit son histoire.

L'ouvrage de M. Diehl étudie des questions très variées d'histoire byzantine. On y trouve d'abord un aperçu sur les études de byzantinisme. Celles-ci, inaugurées, peut-on dire, en 1648 par la publication de la *Byzantine du Louvre*, prirent dans ces dernières années un brillant essor par suite de la création de chaires de philologie, d'histoire et d'art byzantins. Cet enseignement spécial à déjà produit des résultats remarquables. Cependant l'histoire byzantine en est généralement encore à la phase analytique et M. Diehl signale de nombreuses lacunes que des études ultérieures devront combler.

Les périodes de l'histoire préférées par les *Études* sont celles du règne des Comnènes et des Paléologues, c'est à dire le xiie et les deux

Digitized by Google

dernières siècles de l'Empire grec. L'époque brillante de Justinien, à laquelle M. Diehl a consacré naguère un beau travail, se trouve moins représentée. C'est surtout la civilisation byzantine : ses institutions, son organisation sociale, son art que l'auteur affectionne. Après un exposé d'ensemble sur ce sujet, il décrit les rapports de Byzance et de la papauté, les monuments de l'Orient chrétien et les transformations produites à la suite des croisades, le rôle de l'Empire à la veille de sa chute. Il fait connaître un fragment de l'histoire du commerce byzantin par son étude sur la colonie vénitienne de Constantinople au XIVe siècle. Il touche à l'histoire des institutions dans un mémoire sur l'origine des *thèmes*, ou groupements de provinces dans lesquelles un même gouverneur réunit entre ses mains les pouvoirs civils et militaires Dans un autre mémoire, l'auteur recherche les sources du *Livre des Cérémonies*, cet ouvrage du Xe siècle si important pour la connaissance du cérémonial byzantin, de la topographie du palais impérial et des institutions. Enfin dans le chapitre sur le trésor et la bibliothèque de Patmos au commencement du XIIIe siècle, M Diehl sait animer un sujet spécial, aride de sa nature, en le rattachant à l'histoire intellectuelle de l'empire grec.

Plusieurs chapitres sont consacrés à l'histoire de l'art byzantin. L'auteur étudie les origines de cet art en même temps qu'il décrit les théories proposées dans son *Kleinasien* par M. Strzygowski. Une étude sur les mosaïques de l'église de la Κοίμησις à Nicée et du monastère Saint-Luc en Phocide nous fait connaître des monuments de cette brillante efflorescence artistique qui suivit les querelles iconoclastes et dura deux siècles, tandis que la description des mosaïques de Kahrié Djami à Constantinople nous révèle une renaissance artistique connue depuis moins longtemps, qui fut contemporaine de Cimabue et de Giotto et ne s'éteignit qu'avec l'Empire. Cette dernière étude fait voir combien il est injuste de juger l'art byzantin postérieur au XIe siècle, d'après les fresques du Mont Athos qui appartiennent toutes à l'époque moderne et d'après les principes que le moine Denys codifia au XVIIIe siècle dans son *Manuel de la peinture*.

Les fervents de l'histoire byzantine seront heureux de trouver groupées ici des études éparses dans des revues, différentes par la la langue et l'objet. D'autre part les profanes liront avec intérêt un ouvrage captivant où ils apprendront que l'empire grec, loin de s'être en quelque sorte cristallisé dans une situation acquise, connut une réelle évolution. Ils pourront se convaincre qu'il y a des pages glorieuses, dont beaucoup sont encore à écrire, dans l'histoire qui semblait la plus morne et la plus vile.

R. MAERE.

Digitized by Google

Analecta franciscana sive chronica aliaque varia documenta ad historiam Fratrum minorum spectantia, edita a PATRIBUS COLLEGII S. BONAVENTURAE. T. IV. *De conformitate vitae beati Francisci ad vitam Domini Jesu* auctore FR. BARTHOLOMAEO DE PISA. Liber I. *Fructus I-XII.* Quaracchi, Collège de S. Bonaventure, 1906. In-4, XXXVI-668 p. F. 15.

Il faut savoir gré aux RR. Pères Franciscains du Collège de S. Bonaventure de Quaracchi, de poursuivre avec un zèle infatigable la publication des documents les plus importants pour l'étude des origines franciscaines. Nous avons eu à peine le temps de nous reconnaître dans le répertoire si fouillé du P. G. Golubovich sur l'histoire franciscaine de Terre-Sainte, que nous voici déjà en présence d'un autre in-4°.

L'importance de cette publication n'échappera à personne. Le travail imposant de Barthélémy de Pise est l'une des compilations les plus remarquables qui aient été faites sur saint François d'Assise. Datant, en effet, de la fin du XIVe siècle (1385-1390), il est tout rempli de références aux sources plus ou moins originales de cette époque, qui ont fait dans les derniers temps et qui font encore aujourd'hui l'objet constant des plus ardentes controverses. Aussi les savants franciscanisants ne se sont-ils pas fait faute d'en appeler à son autorité et à sa fidélité dans les citations, pour étayer leurs théories plus fantaisistes les unes que les autres. Or les éditions du XVIe siècle (Milan, 1510; Milan, 1513; Bologne, 1590 et 1620) commençaient à se faire rares dans nos bibliothèques, encore qu'elles n'étaient pas en tout point irréprochables : celle de 1510, par exemple, contenait, au fol. 72rb, des allusions à des événements de 1444, qui provenaient évidemment d'interpolations fort tardives, et l'on ne pouvait dès lors se fier à ses données pour des questions de critique textuelle, qui demandent une précision absolue; quant à celle de 1590, elle était franchement inutilisable (voir *Analecta franciscana*, t. IV, p. XXXIII), parce qu'elle formait comme un ouvrage nouveau.

L'édition nouvelle répond aux desiderata de la science moderne. L'examen des douze manuscrits encore existants a permis aux Pères de Quaracchi de distinguer deux grandes familles Ils se sont basés, dès lors, pour chacune de ces familles, sur le manuscrit qui leur semblait donner la leçon la mieux conservée et qu'ils pouvaient avoir en même temps le plus régulièrement sous la main : c'étaient notamment un manuscrit du couvent franciscain de l'Alverne et un autre de l'église de Notre Dame des Anges à Assise. Le manuscrit de l'Alverne a été suivi de préférence; mais on a constamment collationné son texte avec celui du manuscrit d'Assise et celui des deux premières éditions, dont les variantes ont été signalées au bas des pages. Pour les parties qui faisaient défaut (voir pp. XXV et XXXIV, puis p. 102, l. 25 p. 150, l. 29), on a eu recours au manuscrit VIII. b. 11 de la bibliothèque

Digitized by Google

nationale de Naples et au manuscrit 1015 de la bibliothèque nationale de Rome. Les éditeurs nous disent eux-mêmes (p. XXXIV) qu'ils ne se sont écartés du texte du manuscrit de l'Alverne qu'en cas d'insuffisance absolue. Nous croyons que c'est un tort. Il aurait fallu faire la même chose, chaque fois que la leçon des autres manuscrits correspondait avec le texte des sources utilisées, parce qu'il n'est pas admissible que cette concordance ait été introduite dans les copies alors qu'elle n'était pas dans l'original. C'est ainsi, par exemple, pour ne citer qu'un seul cas, qu'à la page 587, l. 24, il aurait fallu reléguer dans la note la leçon *ad comedendum* du codex de l'Alverne, pour lui substituer la leçon *ad quiescendum* qui est celle des autres exemplaires et qui correspond au texte de tous les manuscrits du *Speculum perfectionis*. La publication intégrale du meilleur manuscrit n'est pas toujours à condamner, nous le savons : mais nous aurions préféré voir recourir en l'occurence à la reconstruction de l'archétype.

Le texte des *Conformités* est précédé d'une préface substantielle, où les éditeurs ont joint au relevé des manuscrits le résultat de leurs recherches concernant l'identité de l'auteur et les sources dont il s'est servi. Les données sur l'auteur ne sont pas sans intérêt, en tant qu'ils permettent de corriger une opinion longtemps reçue (voir pp. VII et suiv.), qui confond plusieurs personnages en un seul. On nous permettra cependant de n'y pas insister, pour nous arrêter un instant à la nomenclature des sources.

Les références aux écrits de saint François, à la *Vita secunda* de Thomas de Celano, à la *Legenda major* de saint Bonaventure (pp. XIII et suiv.) ne présentent guère de difficultés; celles concernant les prophéties sur le Poverello, le *Dialogus* et le *Catalogus sanctorum fratrum minorum*, le *Liber de laudibus* de Bernard de Besse (pp. XVIII et suiv.) ont peu d'importance; il n'y a que celles qui renvoient à la *Legenda trium sociorum*, au *Speculum perfectionis* et à la *Legenda antiqua* qui méritent de retenir l'attention.

C'est à bon droit que les Pères de Quaracchi déclarent non recevables (p. XIV) les prétentions de ceux qui veulent se baser sur les *Conformités* pour conclure à l'existence d'une *Legenda trium sociorum* intégrale et perdue : le P. Fr. Van Ortroy (*La légende de saint François d'Assise dite « Legenda trium sociorum »*, dans les *Analecta bollandiana*, t. XIX (1900), p. 125) l'avait déjà dit : certaines références sont suivies d'une citation de la légende traditionnelle qui n'est que partielle, mais rien n'indique dans le contexte qu'elle devrait être complète. Il n'y a d'ailleurs rien de bien remarquable à ce que Barthélémy de Pise ne connût pas d'autre texte que nous; mais ce qui pourrait surprendre ceux qui, comme nous, admettent que ce texte n'a rien à voir avec les frères Léon, Ange et Rufin, c'est qu'il le connaît déjà sous le nom de *Legenda trium sociorum*. Peut-être l'explication est-elle à chercher dans ce fait, que l'auteur a connu la légende par les manuscrits du recueil d'Italie (et non par des versions isolées) qui datent du XIVe siècle

Digitized by Google

et dans lesquels elle est immédiatement précédée de la lettre d'envoi des trois compagnons. C'est au même recueil, sans doute, qu'ont été faits les emprunts au *Speculum perfectionis*, mentionnés par le compilateur. Et de fait, si nous examinons le seul passage étendu, attribué par Barthélémy au *Speculum perfectionis*, nous constatons que les variantes qu'il présente avec l'édition Sabatier se retrouvent dans la version du recueil d'Italie et particulièrement dans celle du manuscrit 1/25 de saint Isidore de Rome, que nous regardons *(Rapport sur les travaux du séminaire historique durant l'année académique 1905-1906*, dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain, 1907*, p. 349, Louvain, 1907) comme l'exemplaire initial du recueil : Barthélémy de Pise, p. 587, l. 27, donne avec le manuscrit 1/25 de saint Isidore et le manuscrit d'Ognissanti *veniunt*, alors que l'édition Sabatier, p. 19, l. 13 écrit *venient;* Barthélémy, *ibidem*, l. 29 et manuscrit 1/25 de saint Isidore, *in loco*, contre l'édition Sabatier, *ibidem*, l. 16, *in hoc loco;* Barthélémy, *ibidem*, et ms. 1/25 de saint Isidore, *sanctae*, contre l'édition Sabatier, *ibidem*, *beatae*. Il est vrai que les Pères de Quaracchi supposent (p. xv) que ces emprunts sont faits à la compilation *Fac secundum exemplar* (recueil de l'Europe centrale ou bien compilation d'Avignon ?), et au point de vue des variantes textuelles il n'y a rien d'impossible à cette supposition. Mais qu'on veuille bien nous dire alors pourquoi le compilateur désigne une seule et même source tantôt sous le nom de *Speculum perfectionis*, tantôt sous celui de *Legenda antiqua*, alors surtout que le premier se chercherait en vain dans n'importe quel exemplaire du recueil de l'Europe centrale. Il nous semble donc bien plus raisonnable de croire que l'auteur ait connu deux sources différentes, dont l'une portait le nom de *Speculum perfectionis* et l'autre celui de *Legenda antiqua* et qui contenaient bien souvent les mêmes éléments. Que s'il en est ainsi, il serait intéressant de connaître le motif qui l'engage à recourir ainsi, pour des textes qui de part et d'autre se retrouvent littéralement identiques, à des sources qu'on pourrait croire parallèles. Les éditeurs n'ont pas songé à se poser cette question et on peut le regretter : car leur connaissance plus approfondie des *Conformités* et du génie de leur auteur leur aurait permis, le cas échéant, de la résoudre mieux que personne.

Le sens du mot *Legenda antiqua* sous la plume de Barthélémy de Pise n'est d'ailleurs qu'imparfaitement connu et ç'aurait été faire œuvre utile que de chercher à le fixer d'une façon définitive. M. P. Sabatier, qui en 1898 se basait déjà sur les citations des *Conformités* pour revendiquer en faveur de son *Speculum perfectionis* une antiquité impossible (voir *Speculum perfectionis seu S Francisci Assisiensis legenda antiquissima auctore fratre Leone*, passim. Paris, 1898), se rendait bien compte de ce qu'il y avait de défectueux dans son témoignage, parce qu'il avouait lui-même *(ouv. cité*, p. CLXII, note 2) que Barthélémy fait souvent appel à la *Legenda antiqua*,

Digitized by Google

alors qu'il s'agit en réalité de compositions de basse époque. Les Pères de Quaracchi (p. xv) se contentent de répéter avec Papini que l'*Antiqua legenda quam citat Pisanus est Romae in Vaticano n. 4354*, en ajoutant la réflexion exprimée par le P. Lemmens dans son *Speculum perfectionis. Redactio I* (*Antiqua documenta franciscana*, t. II), p. 89. Quaracchi, 1901), *in ipso non totam legendam inveniri, quod confirmat codex Berolinensis, in cujus initio legitur : Pars veteris legendae S. Francisci*. Or dès 1903 M. P. Sabatier (*Sancti Francisci legendae veteris fragmenta quaedam*, dans les *Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 3, pp. 71-74 = [9]-[12]. Paris, 1903) a fait remarquer — et nous avons repris cette interprétation après lui (*Rapport cité* dans l'*Annuaire de l'Université de Louvain, 1907*, p. 353) — que le nom de *Legenda antiqua* n'appartient qu'à une partie du Vatican latin 4354 et des manuscrits similaires, en d'autres mots qu'il désigne la compilation d'Avignon et non le recueil de l'Europe centrale. Dès lors, il s'agit de savoir lequel de ces deux livres, de la compilation ou du recueil, est visé par Barthélémy de Pise quand il cite la *Legenda antiqua*. Nous croyons que c'est la compilation d'Avignon, parce que les études sur le *Speculum perfectionis* nous ont amenés à voir (*Rapport cité* dans l'*Annuaire cité*, pp. 371-372) que c'est de celle-ci, *praecisive sumpta*, et non du recueil de l'Europe centrale qu'il a existé un état antérieur plus complet. Il aurait été intéressant de voir, à la main de Barthélémy de Pise, quels pouvaient bien être les morceaux perdus, pour reconstituer au moins en partie la compilation originale, et l'édition des Pères de Quaracchi aurait dû nous faciliter ce travail en nous fournissant des tables soigneusement dressées de tous les emprunts et de toutes les références. Ces tables font complètement défaut. Les éditeurs se contentent de nous dire, dans une note perdue au pied de la p. xv, que P. Sabatier dans son édition des *Actus* (et du *Speculum perfectionis*) a indiqué partout *quo loco singula capita apud Pisanum habentur : ... quare lectorem ad illas remittimus !* Mais les références de M. Sabatier s'adressent aux anciennes éditions — nécessairement ! — et ne sont par conséquent d'aucun secours pour retrouver les passages signalés dans l'édition actuelle. Pour faire œuvre pratique, et pour épargner aux travailleurs bien des recherches inutiles, il aurait fallu noter dans les marges la foliotation des anciennes éditions, à laquelle nous renvoient toutes les études parues jusqu'ici. Nous pouvons en dire autant des textes dont la source est encore inconnue : le R. P. Lemmens en a retrouvé quelques-uns dans le manuscrit de saint Antoine de Rome (voir p. xvi) et nous aurons l'occasion d'en signaler d'autres dans notre étude sur le manuscrit II. 2326 de la bibliothèque royale de Bruxelles qui paraît dans cette revue même; il n'en est pas moins vrai qu'ici aussi le travail d'identification aurait beaucoup à gagner à l'existence d'une table bien faite.

Ce sont là des lacunes à coup sûr regrettables mais dont la réparation à bref délai n'est pas impossible. Nous avons la confiance que les

Digitized by Google

savants éditeurs de Quaracchi tiendront à les combler, pour que leur édition de Barthélémy de Pise, dont le second volume est attendu dès aujourd'hui avec une vive impatience, soit un monument digne de tout point de leur haute science et de leur patiente érudition.

A. FIERENS.

FÉLIX ROCQUAIN, *Notes et fragments d'histoire*. Paris, Plon-Nourrit, 1906. In-8, 364 p. F. 7,50.

M. Rocquain a réuni sous ce titre un certain nombre d'articles qu'il avait déjà soit publiés soit lus à l'Académie des sciences morales (1); seule son étude sur *la Police politique sous le second Empire* est inédite; comme presque toutes ces études sortent du genre traité dans cette revue, nous ne nous occuperons que du mémoire sur *Une Légende sous Philippe le Bel* qui seul se rattache à l'histoire ecclésiastique; il y est parlé de la Bulle *Ausculta fili* et de sa destruction Ce mémoire date de 1883 et comme il n'a pas été remanié depuis, il n'est plus au courant des dernières publications relatives à cette question. M. R. Holtzmann a publié dans le *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft* (8e année, 1897-1898, pp. 16-38) un article où il a repris tous les textes déjà étudiés par M. Rocquain, les a critiqués de nouveau et est arrivé à des conclusions tout à fait opposées à celles de M. Rocquain. Quoique l'argumentation de M. Rocquain nous semble encore solide, nous aurions aimé à avoir sur les théories émises par M. Holtzmann l'opinion d'un érudit aussi versé sur la question que l'est M. Rocquain.

Jusqu'à ces derniers temps la plupart des historiens avaient admis sur la foi de Pierre Dupuy (*Preuves du différend de Boniface VIII et de Philippe le Bel*, pp. 44 et suiv.) que la bulle *Ausculta fili* avait été brûlée solennellement à Paris et que cette exécution avait été proclamée à son de trompe par les rues de la ville. M. Rocquain, étonné qu'en dehors du texte publié par Dupuy, et dont le manuscrit

(1) *L'Hynoptisme au XIIIe siècle* a été lu à l'Académie des sciences morales le 1er oct. 1898; *Une Légende sous Philippe le Bel* a paru dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLIV (1883) p. 399 et dans les *Comptes-rendus de l'Académie des sciences morales*, 1884, 1er semestre, p. 69; — *Michelet aux Archives nationales* a paru séparément (Paris, 1904); la notice sur Chéruel se trouve dans les *Comptes-rendus de l'Académie des sciences morales*, 1894, 1er semestre, p. 417; — *Du Style révolutionnaire* se trouve dans les mêmes *Comptes-rendus*, 1900, 1er semestre, p. 174. — Au sujet d'*Une lettre de Fourier*, nous ne pouvons que nous étonner de ce que M. Rocquain semble ignorer la thèse si nourrie que M. Hubert Bourgin a soutenu l'an dernier à la Sorbonne sur la vie et les œuvres de ce sociologue.

Digitized by Google

est perdu, aucune chronique contemporaine n'ait mentionné un évènement aussi important et que seuls des écrits, postérieurs d'environ quarante ans, vinssent corroborer la version de Dupuy, examina de près tous les textes et il arriva à cette conclusion que la bulle n'avait pas été brûlée publiquement, que probablement elle n'avait pas été brûlée même devant une assemblée plus restreinte.

Dans l'article, que nous avons signalé plus haut, M. Holtzmann a repris un à un tous les textes, examinés par M. Rocquain, et quelques autres, sans grande importance d'ailleurs, qui lui avaient échappé, et les présentant dans l'ordre qui convenait le mieux à sa thèse, il s'est évertué à réhabiliter les chroniques postérieures et à infirmer l'argument tiré du silence des contemporains Nous ne le suivrons pas dans cette critique des textes ; à retourner toujours les mêmes fragments, on risquerait fort d'embrouiller encore la question sans arriver à un résultat satisfaisant. Qu'il nous soit toutefois permis de déclarer que M. Holtzmann n'est pas parvenu à nous convaincre et que pour nous la thèse de M. Rocquain reste entière. M Holtzmann a eu soin en effet de passer sous silence l'un des arguments les plus forts que M. Rocquain ait mis en avant, l'absence d'un jugement ordonnant la destruction de la bulle. Or il est fort improbable qu'un roi, qui devait plus tard convoquer les États généraux pour appuyer sa résistance contre le Saint-Siège, ait fait de sa propre autorité brûler une bulle sans prendre avis soit du Parlement soit de quelque assemblée ecclésiastique. Tout pouvoir exécutif aime à donner à ses exécutions ne fût-ce qu'une apparence de légalité et Philippe le Bel que nous voyons toujours entouré de juristes n'aurait certainement pas pris une décision de cette importance sans en référer à quelque tribunal. Or on ne trouve aucune trace d'un procès relatif à la bulle, procès qui n'eût pas manqué de causer quelque scandale et qui eût duré assez longtemps pour attirer sur lui l'attention publique.

D'autre part M. Holtzmann admet que Boniface VIII n'aurait appris qu'au mois de septembre 1302 le sort de la bulle *Ausculta fili*, les deux seuls documents authentiques, qui fassent allusion à une bulle brûlée sans d'ailleurs la désigner clairement, étant postérieurs à cette date. Il nous paraît impossible que la nouvelle d'un évènement survenu en février ait mis tant de temps pour arriver à Rome. Nous savons que Boniface VIII fut informé du désastre de Courtrai (11 juillet 1302) vers le 20 juillet, c'est-à-dire huit jours après (1); un fait qui le touchait de bien plus près que les affaires de Flandre n'aurait certainement pu lui être dissimulé si longtemps. Soit que la bulle eût été brûlée solennellement, soit que le comte d'Artois l'eût dans un moment de colère arrachée des mains du légat et jetée au feu, le pape en eût été averti promptement par ses agents et s'en fût plaint immédiatement. La solution proposée par M. Rocquain reste

(1) *Chronique de Gilles Le Muisit*, éd. Lemaître, p. 68. Paris, 1906.

Digitized by Google

donc : la bulle *Auscultafili* n'a pas été brûlée intentionnellement. Nous croyons même qu'il n'y a pas lieu de suspecter la bonne foi de Philippe le Bel quand il écrivit à Boniface VIII que la seule bulle qui ait été brûlée, concernait la ville de Laon et qu'elle avait été détruite parce que les ayant-cause renonçaient à s'en servir.

HENRI LEMAÎTRE.

CAROLINE VALENTIN. *Geschichte der Musik in Frankfurt am Main vom Amfange des XIV. bis zum Anfange des XVIII. Jahrhunderts.* Im Auftrage des Vereins fur Geschichte und Altertumskunde zu Frankfurt am Main herausgegeben. Frankfort s. M., K. Th Völcker, 1906. In-8, XII-280 p.

L'auteur se propose de nous faire assister au développement progressif de l'art musical dans la cité de Francfort-sur-Mein. Il prend ce mouvement au point où les documents permettent de le distinguer, pour le suivre, à travers quatre siècles, jusqu'à l'éclosion de la musique moderne avec l'école de Bach. — Quelques pages sont consacrées d'abord à la période qui a précédé le XIVe siècle : jusque là l'histoire de Francfort, au point de vue musical, ne se distingue pas du mouvement général. C'est le chant grégorien qui garde longtemps l'empire sur l'Occident chrétien : inséparable de la liturgie, il était entré comme elle dans la vie populaire du moyen âge. La polyphonie religieuse et la musique profane restaient pendant ce temps à l'état embryonnaire.

Au XIVe siècle Francfort a acquis une grande importance. Les empereurs seront désormais couronnés dans sa cathédrale S.-Barthélemy : de là un soin spécial apporté à la musique et au chant religieux. Les documents moins rares nous permettront d'autre part de saisir les traits d'une histoire locale. — L'auteur partage en quatre stades le long parcours des quatre siècles qu'il se propose d'étudier : ces divisions permettent de percevoir à travers la multitude des détails le dessin général du mouvement.

1° Jusqu'à la Réforme, nous assistons à une ère de développement obscur, de lente formation. D'un côté le chant grégorien, encore le plus usité dans l'Église, commence à perdre de sa pureté. — La polyphonie, d'autre part, en est encore réduite à des essais. Cependant, au XVe siècle, les œuvres de l'École hollandaise, à laquelle elle doit de si grands progrès, ont pénétré à Francfort. — La musique profane prend de l'importance ; les associations d'artistes organisées dans les vallées du Rhin et du Mein ont leur centre à Francfort, les instruments de musique se multiplient et se perfectionnent; la ville possède une sorte de musique municipale (fifres de la milice, veilleurs des tours).

2° L'envahissement de la Réforme a son contre-coup dans l'histoire

Digitized by Google

de la musique. Du chant grégorien, depuis longtemps d'ailleurs mal compris, il ne sera plus question. Si les cantiques populaires qui le remplacent sont loin de marquer un progrès, la musique profane au contraire poursuit sa marche vers le mieux. L'impression de la musique favorise ce progrès, en facilitant la diffusion des œuvres musicales des maîtres contemporains. A la fin du XVIe siècle, Jacob Meyland eut des rapports intimes et fréquents avec la société choisie de Francfort; la plupart des compositions de ses dernières années parurent dans cette ville, souvent avec une dédicace au Conseil. Ce contrapontiste renommé laissa une empreinte dans l'esprit et dans le goût artistique des Francfortois. Le Conseil, du reste, apportait à cette époque une grande attention à la culture musicale : on peut le constater par la part qui lui est faite dans les programmes scolaires, par l'importance donnée à la chantrerie entretenue aux frais de la ville. Parmi les hommes de talent qui se succédèrent dans sa direction, on distingue le nom d'Andréas Myller (1600).

3° Mais c'est surtout Johann Andreas Herbst, de Nuremberg, qui eut une influence décisive sur la vie musicale de Francfort. En 1623, le Conseil lui avait confié la charge de maître de chapelle à l'église des Carmes déchaussés. Il employa son talent et ses efforts constants à la formation artistique des chantres et des musiciens qu'il dirigeait. Homme de goût, compositeur apprécié autant qu'habile directeur, il sut faire profiter la ville des immenses progrès que faisait alors la musique, surtout sous l'influence de l'école vénitienne, en se dégageant des règles rigoureuses de l'antiquité.

4° A sa mort (1666), l'impulsion était donnée, le progrès ne pouvait que s'accentuer sous ses successeurs soigneusement choisis. La musique profane évoluait plus rapidement encore que la musique religieuse. Les exécutions purement instrumentales avaient conquis leur rang parmi les genres artistiques appréciés. Au début du XVIIIe siècle, il y a des concerts organisés dans la ville, l'orchestre y prend une grande importance, l'opéra y est connu et applaudi. Cet épanouissement fut stimulé par l'activité et le talent d'un musicien qui jeta à Francfort les fondements de sa grande renommée, Georges Philippe Tadelmann, maître de chapelle aux Carmes déchaussés et à Sainte-Catherine dès 1712. En 1721, il était appelé à Hambourg, où il devait poursuivre sa glorieuse carrière.

A cette époque l'évolution de la musique aboutit à la manière moderne, dont Bach peut être considéré comme le principal initiateur. Le tableau d'ensemble de la vie musicale à Francfort pendant cette période moderne forme les dernières pages du présent ouvrage. L'auteur constate — c'est sa conclusion — que le courant de vie artistique dont il a essayé de suivre le développement n'y est pas ralenti, mais qu'il s'y montre aujourd'hui encore plein de force et de promesses.

Quelques documents sont donnés en appendice : les deux premiers sont des inventaires dressés par Herbst en 1625, l'un, des livres et

Digitized by Google

instruments de musique que possédait à cette date l'église des Carmes déchaussés, l'autre, des livres de musique dont le maître de chapelle demandait l'acquisition pour l'usage de cette même église. Le troisième est un répertoire (thesaurus musicalis) de Wolfgang Getzman, organiste à St-Barthélemy en 1633. Enfin le volume se clôt par huit grandes planches, fac-similés de manuscrits mentionnés dans le texte et portraits, d'après des médaillons contemporains, de Jac. Meyland, de Laurent Erhardi, de S. A. Herbst et de G. P. Tadelmann.

Il serait superflu d'insister sur l'intérêt d'une telle monographie. Si chaque ville trouvait, comme Francfort, une plume qui retraçât le tableau de son histoire artistique, on aurait une source de renseignements précieux, et peut-être des aperçus inattendus sur le développement général de la musique.

P. G. Chauvin, O. S. B.

Giovanni Soranzo. *La guerra fra Venezia e la S. Sede per il dominio di Ferrara* (1308-1313). Città di Castello, S. Lapi, 1905. In-12, 294 p. L. 3.

L'habile politique suivie jusqu'en 1308 par Venise à l'égard de Ferrare avait eu pour résultat de lui assurer sur le Pô la suprématie commerciale. Il ne restait plus à l'ambitieuse République qu'à compléter son œuvre par la conquête territoriale du Ferrarais. Les circonstances favorisaient singulièrement ses projets : Azzo d'Este venait de s'éteindre le 31 janvier 1308 et sa succession était disputée. Bien que son testament désignât son fils naturel Fresco pour son successeur, ses deux frères Aldevrandino et Francesco prétendirent s'emparer du pouvoir et recherchèrent l'alliance des Padouans. Venise qui redoutait l'ingérence de Padoue et Bologne envoyèrent des secours à Fresco qui reprit Arquà, après avoir perdu une première fois cette place-forte. Mais, par un de ces revirements de politique si fréquents dans les villes italiennes, à la suite du succès remporté par Fresco, Padoue se rapprocha du vainqueur.

Humilié de ses revers, le marquis Francesco d'Este se plaignit à la cour de Clément V et représenta son neveu Fresco comme un usurpateur. Sans préjuger des droits des adversaires, le pape se hâta d'intervenir et se résolut à profiter des événements pour ressaisir le pouvoir direct sur Ferrare, que ses prédécesseurs avaient laissé échapper et que pourtant ils possédaient incontestablement en vertu de la donation de la comtesse Mathilde. A cet effet, il dépêcha en Italie deux nonces, Arnaud d'Astier, abbé de Tulle, au diocèse de Limoges, et Onuphre de Trévi, doyen de l'église de Meaux, avec mission de faire reconnaître l'autorité du Saint-Siège à Ferrare. Il était temps d'agir

Digitized by Google

énergiquement; déjà, le 1er août 1308, pour prix des secours qu'elle avait accordés à Fresco, Venise avait exigé une cession de territoire.

Arrivés vers la fin d'août 1308 à Bologne, les deux nonces somment Fresco d'Este de leur livrer Ferrare et Venise de retirer la garnison qu'elle y tenait, puis coalisent les forces guelfes. Sur le refus de Fresco de reconnaître l'autorité de l'Église Romaine, refus que les Vénitiens l'ont obligé à donner, l'armée guelfe met le siège devant la ville et y entre le 5 octobre 1308 par la trahison des Ferrarais qui se sont révoltés contre leur seigneur. Cinq jours après, jugeant sa cause perdue, Fresco abandonne tous ses droits à Venise. La lutte s'ouvre donc entre la République et le Saint-Siège. Cantonnée dans le bourg de Saint-Marc et Castel Tedaldo, la garnison vénitienne occasionne de tels dommages aux Ferrarais que les légats capitulent et cèdent la ville à Venise (décembre 1308).

La paix conclue par les nonces ne fut pas agréée à la cour pontificale et le pape ordonna de prêcher la croisade contre les Vénitiens. A la voix du cardinal Arnaud de Pélagrue les villes de la Haute Italie, qui craignent de voir aboutir la politique d'expansion de l'habile République, s'arment contre elle et joignent leurs mercenaires à ceux du Pape. Après un siège meurtrier et des rencontres sanglantes, le 11 août 1309 la garnison vénitienne est massacrée et Ferrare est prise.

Il ne suffisait pas à l'Église Romaine d'avoir replacé sous sa tutelle les Ferrarais; il fallait gouverner ce peuple turbulent, inconstant, toujours prêt à la sédition. Le vicomte de Bruniquel ne sut pas se rendre populaire, et la cause du Saint-Siège sembla compromise à ce point que Clément V préféra céder le vicariat au roi Robert, le chef du guelfisme en Italie.

Bien loin d'implorer son pardon et malgré sa défaite, Venise persista dans la rébellion contre l'Église Romaine Il lui en coûta cher : elle est frappée d'interdit; ses citoyens qui habitent à l'étranger sont jetés en prison; les villes soumises à son autorité partout se rebellent; ses alliances sont rompues; les traités qu'avec tant de peine elle a conclus sont réduits à néant; son commerce périclite. Devant cette accumulation de maux, après avoir opiniâtrement résisté, Venise se décide à tenter un accord avec la cour romaine en septembre 1309. Ses ambassadeurs sont éconduits. Une nouvelle tentative obtient le même succès en mars 1310. Se résignant, enfin, à passer par les volontés du pape, le gouvernement de la République donne à Francesco Dandolo les pouvoirs suffisants pour négocier la paix qui n'est signée qu'en 1313. Venise renonce alors à tous les droits qu'elle possédait sur Ferrare par suite de la cession de Fresco; elle paye les frais de la guerre et indemnise tous ceux qu'elle a lésés; elle abandonne en partie les avantages commerciaux que lui avaient procurés les différents pactes conclus avant 1308 avec Ferrare et qui lui assuraient la suprématie dans la Haute-Italie. Ses projets de conquête territoriale ont donc échoué misérablement; elle comprend qu'il lui faut se concilier l'appui

Digitized by Google

du Saint-Siège, grâce auquel elle maintient son autorité sur l'Adriatique.

Tel est le résumé du beau livre de M. G. Soranzo, qui est appuyé sur des sources d'archives inutilisées en grande partie jusqu'ici. Qu'il me soit permis de signaler à l'auteur quelques imperfections : pourquoi citer Le *Liber censuum* d'après l'édition de Muratori et non d'après la récente de P. Fabre et de Mgr Duchesne (1). Je ne trouve aucune mention de la réception faite en Avignon à Francesco Dandolo. La corde au cou, la face prosternée contre terre, l'ambassadeur vénitien embrassa les pieds de Clément V et demanda la grâce de la République. Le pape qui dînait à ce moment acheva, sans mot dire, son repas, puis signifia ses volontés. En mémoire de son acte d'humiliation qui froissa l'orgueil de ses concitoyens, Dandolo fut appelé Dandolo le Chien (cfr André, p. 73). Enfin, M. Soranzo ne fait pas allusion aux pouvoirs que reçut en 1309 Bertrand de Gramat au sujet des affaires de Ferrare (Registres de Clément V, éd. des Bénédictins, n. 3747).

G. Mollat.

E. Vogt. *Erzbischof Mathias von Mainz* (1321-28). Berlin, Weidmann, 1905, In-8°, 69 p. M. 2.

L'archevêque Mathias était le plus jeune des fils du comte Henri de Buchegg, dont la famille comptait parmi les dynasties locales les plus influentes de la Haute Bourgogne. Il avait embrassé l'état ecclésiastique à l'abbaye de Murbach en Alsace. Son frère Berthold entré dans l'Ordre Teutonique devint ensuite évêque de Spire et de Strasbourg. Hugues, l'aîné de la famille unissait à la valeur guerrière une dextérité diplomatique dont sa maison allait recueillir les fruits. Etroitement uni au roi Robert de Naples, il accompagna ce prince à Avignon en 1319. Le séjour assez prolongé qu'il y fit lui valut la bienveillance de Jean XXII. Sur ces entrefaites mourut le primat de Germanie, Pierre Aspelt. Le nom de Mathias de Buchegg fut mis en avant, mais la provision se fit attendre jusqu'au 4 septembre 1321. Toujours digne d'intérêt, la succession au siège de S. Boniface acquérait une importance exceptionnelle à l'heure où Frédéric de Habsbourg et Louis de Wittelsbach remplissaient l'Allemagne du bruit de leurs querelles et se dispu-

(1) L'auteur ignore aussi le livre de première main de H. de l'Épinois, *Le gouvernement des papes et les révolutions dans les États de l'Église*. Paris, 1867; Sismondi, *Histoire des Républiques Italiennes du Moyen Age*. Bruxelles, 1838; F. Appollonio, *Un capitolo di storia veneta nei regesti di Clemente V*. Venise, 1887; Christophe, *Histoire de la Papauté pendant le XIVe siècle*, t. I, Paris. 1853; André, *Histoire de la Papauté à Avignon*. 2e édit. Paris, 1887. Sur Arnaud de Saint-Astier il eût pu consulter le chap. XXIX de Baluze, *Historiae Tutelensis libri tres*. Paris, 1717.

Digitized by Google

taient la couronne. Pierre Aspelt avait été pour le Bavarois l'appui le plus solide. Quelle ligne de conduite suivit son successeur ? C'est à élucider cette question que s'applique principalement l'étude de M. Vogt.

Robert de Naples auquel Mathias devait le trône archiépiscopal était l'allié de Frédéric, tandis que Louis de Bavière encourageait les menées gibelines en Italie. Aussi l'élu de Mayence parait-il à son avénement lié à la cause autrichienne par des engagements formels. L'archevêque de Trèves, Baudouin de Luxembourg réussit sans trop de peine à convaincre Mathias de l'impossibilité d'une intervention effective. L'alliance de l'évêque et du prétendant resta platonique : la bataille de Mühldorf se livra en dehors de toute participation militaire de Mayence. Après que Frédéric le Bel fut tombé entre les mains de son rival, les rapports entre le prélat et le vainqueur se modifièrent. Une entrevue eut lieu à Nuremberg en juillet 1323 et Mathias de Buchegg bénéficia largement de son changement d'attitude. Louis consolidait sa situation en Allemagne, quand ses agissements au delà des Alpes et son mépris pour les droits pontificaux amenait Jean XXII à se départir de la réserve qu'il avait observée entre les deux compétiteurs. Le 8 octobre 1323, le pape intima sa première sommation au Bavarois ; le 23 mars suivant, il lança l'excommunication. L'archevêque ne s'empressa pas de notifier ces mesures à ses sujets. Le comte Hugues envoyé par Jean XXII, fit comprendre que le choix entre le parti du pape et celui du roi était inéluctable. Mathias se détacha de Louis de Bavière, mais évita de se jeter éperdûment dans la mêlée. A l'automne, des princes ecclésiastiques allemands, le duc Léopold d'Autriche, le pape et le roi de France se réunissaient à Rense en personne ou par délégués. Déjà il avait été question à Bar sur Aube d'opposer au Bavarois un compétiteur en la personne du roi Charles IV. C'est en vue de l'exécution de ce plan que l'entrevue de Rense fut décidée. Celle-ci ne put aboutir devant l'opposition de Berthold de Buchegg, représentant de son frère l'archevêque. La combinaison française avait peu d'avenir. Léopold d'Autriche agit dès lors pour le compte de sa maison ; il infligea une défaite sensible au roi Louis en janvier 1325. Mathias resserra à nouveau les liens qui l'unissaient aux Habsbourgs : le 18 mars, il figurait comme partie contractante dans l'alliance de Durlach par laquelle, outre l'archevêque, les évêques de Wurzbourg et de Strasbourg ainsi que le duc Léopold se promettaient aide et protection contre Louis de Bavière. Celui-ci mit en liberté le prisonnier de Mühldorf, se réconcilia avec lui et proposa le partage de l'empire. Louis conserverait l'Italie avec la couronne impériale ; il abandonnerait l'Allemagne au Habsbourg.

L'archevêque crut ses projets réalisables ; Hugues de Buchegg reprit la route d'Avignon, mais ne put obtenir une confirmation pontificale.

M. Priesack (*Die Reichspolitik des Erzbischofs Balduin von Trier in den Jahren 1314-1328*, p. 127) a affirmé qu'aucun prince de l'époque

Digitized by Google

ne fut au même degré que Mathias indécis et dépourvu de convictions politiques. M. Vogt rejette ce jugement. L'archevêque ne perdit jamais de vue les intérêts territoriaux de sa principauté ; c'est à ceux-ci qu'il subordonna sa ligne de conduite dans les conflits d'ordre général qui agitaient l'Allemagne. Mayence n'eut qu'à se féliciter de cette attitude notamment au cours des différends avec la Hesse. L'auteur y trouve une preuve de la médiocrité de Mathias comme homme d'État ; il eut préféré le voir aux côtés de Louis de Bavière, travaillant avec fermeté et modération au triomphe des idées césariennes.

A. Kempeneer.

Dr Seb. Hahn. ***Thomas Bradwardinus und seine Lehre von der menschlichen Willensfreiheit.*** **(Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. Texte und Untersuchungen. T. V., fasc. 2.) Münster, Aschendorf, 1905. In-8, 56 p. M. 1,75.**

Tandis que l'histoire de la mathématique fit en ces dernières années, une place importante à Bradwardin, l'histoire de la philosophie et de la théologie le nomment à peine en passant. Et cependant cet homme a joué un grand rôle au xive siècle, par son enseignement et ses écrits. Ses doctrines préparèrent celles de Wiclef et ont eu du retentissement dans les Universités d'alors. Aussi M. Hahn a cru devoir lui consacrer quelques pages, où il étudie ses idées sur la liberté.

Les premières années de Bradwardin sont peu connues. On sait cependant qu'il fit ses études à Oxford et qu'en 1325 il fut procureur de l'Université. Chapelain du roi Édouard II, il devint en 1349 archevêque de Cantorbéry ; mais un mois après sa consécration, il mourut de la peste.

Son activité littéraire fut considérable et s'exerça dans divers domaines : mathématiques, philosophie et théologie. Son ouvrage principal est intitulé : *De causa Dei contra Pelagium.* Il fut composé en 1344. C'est de là que le Dr Hahn a tiré les éléments de son étude.

Il expose d'abord les idées de l'auteur sur Dieu, car si, dans toute théologie théiste, la doctrine sur Dieu est le *substratum* des explications de la liberté, à plus forte raison en est-il ainsi chez Bradwardin, qui admet, nous allons le dire, une action nécessitante de Dieu sur la volonté. Dans la question des rapports de l'intelligence et de la volonté divines, il se rapproche de l'opinion de Duns Scot. Pour lui comme pour le philosophe franciscain, le médium de connaissance des possibles est exclusivement la volonté divine.

Scotiste en théodicée, Bradwardin, au dire du Dr Hahn, aurait changé ses principes dans la question de la liberté humaine. L'opposition n'est peut-être pas aussi grande qu'il le suppose, car l'indéterminisme de

Digitized by Google

Scot, (quelle que soit son étendue, (cf. Dr P. Minges, *Ist Duns Scot Indeterminist ?* Münster, 1905), se tire surtout des rapports de l'intelligence et de la volonté humaines, et il n'est pas prouvé qu'il n'admet pas une certaine action de Dieu - non pas nécessitante toutefois — sur la volonté humaine. Quoi qu'il en soit, Bradwardin soutient que la volonté humaine est nécessitée du côté de Dieu (*necessitas naturaliter antecedens)*, mais elle demeure libre parce qu'elle ne peut être déterminée par des causes secondes, caractère, fatalité (influence des astres), coaction. Il ne dit rien, du moins le Dr Hahn se tait sur ce point, des rapports de la volonté humaine avec l'intelligence et de leur influence réciproque ; là aussi cependant la question du déterminisme peut se poser.

L'auteur termine son étude en signalant l'influence de Bradwardin sur les théologiens et philosophes qui vinrent après lui. C'est chez Wiclef qu'elle eut le plus d'importance.

M. Jacquin. O. P.

A. Diomedes Kyriakos. *Geschichte der Orientalischen Kirchen von 1453-1898.* Trad. par Erwin Rausch. Leipzig, Deichert-Böhme, 1902. In-8, x-280 p. M. 4.

Parmi les théologiens de l'Église grecque orthodoxe, l'un des plus en vue est certainement M. Diomedes Kyriakos, qui, depuis plus de trente ans, occupe à la Faculté de théologie de l'Université d'Athènes, la chaire d'histoire ecclésiastique. De ses nombreux ouvrages (1), le plus important est sans contredit, son *Histoire ecclésiastique* en trois volumes, publiée à Athènes en 1881, rééditée en 1898. Elle commence avec la fondation du christianisme et se poursuit jusqu'à nos jours, embrassant à la fois l'Orient et l'Occident.

Cette œuvre, dans son ensemble, ne vise pas à l'originalité, et le lecteur français n'aurait aucun avantage à la consulter. Il n'en faut excepter qu'une partie : celle qui traite de l'histoire de l'Église d'Orient depuis la chute de Constantinople. C'est cette partie que M. Rausch a traduite en allemand. En voici un rapide aperçu :

Les deux premières pages sont consacrées à un coup d'œil général sur la période de 1453 à 1897. La première partie (pp. 4-90) traite de l'*Eglise orthodoxe sous la domination ottomane*. Le chapitre premier (pp. 4-26) est intitulé : « Rapports du gouvernement turc avec l'Eglise ».

(1) Sur Kyriakos, sa vie, sa situation dans l'Église orthodoxe, ses rapports avec son maître Karl von Hase (1800-1890), ses œuvres et leurs sources, et sur les historiens modernes de l'Église grecque, on pourra lire la brochure de M. Rausch, *Kirche und Kirchen im Lichte griechischer Forschung*. Leipzig, 1902.

Digitized by Google

Après avoir esquissé le tableau des conquêtes musulmanes du XVe au XVIIIe siècle (pp. 4-5), l'auteur nous raconte les persécutions et vexations que les Turcs firent subir à leurs sujets orthodoxes jusqu'à la fin du XVIIe siècle (pp. 5-13).

Depuis que, rivalisant avec les autres puissances européennes, Pierre le Grand prit en main la défense des chrétiens de Turquie, leur situation alla s'améliorant un peu durant une centaine d'années (pp. 13-15).

Mais ils n'entrèrent définitivement dans la voie du relèvement qu'au signal parti de la Grèce et des principautés danubiennes ; et ce n'est pas sans fierté que M. Kyriakos nous dit la part que prit le clergé grec à l'insurrection hellénique (pp. 15-18). Malgré tout, les trois derniers quarts du XIXe siècle ne furent pour les sujets orthodoxes du sultan que l'ère des promesses aussitôt violées (promesses d'Abdoul Mezid en 1833, Hatti-humayoun de 1856, traité de Berlin de 1878), l'ère aussi des massacres de l'Hedjaz, de Syrie, de Bulgarie, d'Arménie et de Crète (pp. 19-26).

Le chapitre second porte le titre : Discipline, culte, mœurs (pp. 26-90). On y étudie d'abord l'organisation administrative du patriarcat de Constantinople jusqu'à l'institution du synode des Gérontes en 1763, puis ce synode, puis les réformes ecclésiastiques du Hatti-humayoun (pp. 26-32). Ensuite nous assistons à la séparation administrative des églises orthodoxes de Russie au XVIIe siècle, d'Autriche au XVIIIe, de la Grèce et des principautés danubiennes au XIXe (pp. 33-41) ; quant à l'émancipation de l'Église bulgare depuis 1860, elle est énergiquement condamnée au nom du droit canon qui, selon M. Kyriakos, ordonne de donner une Église autocéphale à chaque État indépendant, mais interdit d'accorder ce privilège à chaque race au sein d'une même nation (pp. 41-49).

Suivent de courtes notices sur une vingtaine des innombrables patriarches qui se sont succédé au Phanar depuis la chute de Constantinople jusqu'à nos jours (pp. 49-54). Ici s'intercale une histoire sommaire, depuis 1453, des patriarcats d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem et des églises de Chypre et de Géorgie (pp. 54-72). Le chapitre se termine par quelques notes sur les diverses espèces d'évêques, leurs droits, leurs cours épiscopales, leur influence, leurs revenus, et sur les ressources du clergé paroissial (pp. 72-74), sur l'instruction et la moralité du haut et du bas clergé (pp. 74-76), sur les moines et les principaux monastères (pp. 76-83), sur l'esprit de foi des populations orthodoxes, la pureté de leurs mœurs, le formalisme de leur piété, leur ignorance religieuse et leur superstition (pp. 83-85), sur les arts religieux, les sacrements et les fêtes (pp. 86-90).

Avec le chapitre troisième, nous passons aux rapports de l'Église orientale avec les Églises protestantes (pp. 91-114). On nous y raconte successivement les démarches de Démétrios Mysos auprès de Mélanchton (p. 91), celles des théologiens de Tubingue auprès de Jérémie II (pp. 92-95), la mission de Mélétios Pégas auprès des protestants de

Digitized by Google

Pologne (pp. 95-96), les fameuses relations de Cyrille Lucar avec les Réformés et le retentissement qu'elles eurent dans tout l'Orient orthodoxe (pp. 97-103). Les tentatives d'union se poursuivent sans succès au XVIIIe siècle (pp. 103-104) ; au XIXe était réservé de voir les missions protestantes envahir l'Orient, l'inonder de traductions de la Bible en langue vulgaire et s'efforcer vainement de le convertir à leurs doctrines par la création de nombreuses écoles (pp. 104-110). Plus respectueux de l'orthodoxie sont un grand nombre d'épiscopaliens d'Angleterre et d'Amérique qui, durant la seconde moitié du siècle, n'ont pas cessé d'exprimer leurs sympathies pour les Églises orientales (pp. 110-114). A ces bons procédés des protestants, le chapitre quatrième oppose le tableau des « menées papistes » en Orient depuis 1453 (pp. 114-138). Les efforts impuissants des Pontifes romains contre les Turcs aux XVe et XVIe siècles (pp. 114-116) retiennent moins longtemps notre auteur que les tentatives hostiles dirigées contre les églises orthodoxes du XVe siècle au XVIIIe par les Jésuites, par le *Collegium graecum*, et par la Propagande (pp. 117-122). Là ne ne borne pas la lutte entre l'Église grecque et l'Église romaine : c'est encore de ce même conflit que nous voyons se dérouler les péripéties diverses au sein des communautés orientales d'Italie (pp. 122-125), à Venise et dans les pays héléniques soumis à son empire (pp. 125-130), en Autriche, en Hongrie, en Transylvanie, en Bukovine (pp. 130-133). Pour conclure, M. Kyriakos rappelle les divers actes de Pie IX et de Léon XIII relatifs aux chrétientés d'Orient.

Enfin cette première partie s'achève, après un aperçu général (pp. 137-142) sur la vie intellectuelle dans l'Église orthodoxe depuis 1453, par une série de notices de quelques lignes sur une cinquantaine d'écrivains ecclésiastiques grecs rangés, sans autre indication chronologique, sous les titres « XVe, XVIe, XVIIe, XVIIIe, XIXe siècle » (pp. 142-160) ; Eugénios Boulgaris († 1800) et le savant Coraïs († 1832) sont les seuls qui soient honorés d'une étude de deux ou trois pages.

Ce n'est pas sans une vive curiosité que nous allons maintenant interroger M. Kyriakos, dans sa seconde partie, sur la naissance et le développement de la jeune Église à laquelle il appartient, j'entends l'*Église autocéphale du royaume hellénique*, (pp. 161-218). Depuis la conquête turque jusqu'en 1821, l'histoire des chrétiens de Grèce n'avait offert rien de saillant (pp. 161-164) ; mais dès qu'éclata l'insurrection de 1821, l'Église proclama, elle aussi, son indépendance vis à vis de Constantinople, et, sans même consulter le patriarche, se donna une constitution en 1833 (pp. 164-168). Malgré l'opposition faite, dans le pays même, à cette nouvelle organisation, la constitution de 1833 entra dans la Constitution de l'État en 1844 (pp. 169-171), et c'est elle qui, remaniée en 1852, régit actuellement encore l'Église hellénique, indépendante du Phanar mais étroitement surveillée par le gouvernement d'Athènes (pp. 172-179). Aux diocèses délimités en 1852 vinrent s'ajouter en 1866 les Iles Ioniennes, en 1881 la Thessalie et l'Arta (pp. 180-184).

Digitized by Google

La prospérité de l'Église hellénique ne la mit pourtant à l'abri ni des incursions «papistes» (écoles françaises des Jésuites et des Sœurs de charité, écoles italiennes, évêchés latins) (pp. 184-187), ni du prosélytisme protestant (écoles, traductions de la Bible) (pp. 187-190). Elle eut même la douleur de voir des fils dénaturés diriger contre elle leurs coups : tel le rationaliste-supranaturaliste Kaïrès († 1853); tels les littérateurs André Laskaratos, Rhoïdès, Rhangabé; tels les champions plus obscurs du darwinisme, du positivisme, du matérialisme et des autres systèmes antichrétiens (pp. 191-196). Bien plus, il se trouva des fanatiques, un Papoulakès vers le milieu du siècle, un Makrakès quelques années plus tard, qui soulevèrent les masses populaires et les ameutèrent contre les réformes et contre toute idée de progrès, contre l'État et contre le culte officiel (pp. 196-201).

Mais ces nuages ne parvinrent pas à voiler l'éclat que jettent sur la jeune Hellade la création et le développement de ses écoles de théologie, la formation de ses sociétés pour l'instruction religieuse du peuple, la renaissance de l'art religieux dans les églises d'Athènes (pp. 202-205), enfin l'activité littéraire de théologiens tels que les deux grands rivaux Pharmakidès († 1860), champion des idées progressistes et libérales, et Oikonomos († 1857), défenseur de la tradition (pp. 206-214), devanciers dont n'ont pas dégénéré les écrivains ecclésiastiques de la seconde moitié du siècle (pp. 214-218).

Je n'analyserai pas la troisième partie de l'ouvrage qui nous occupe : l'*Église russe* nous est trop connue, ne serait-ce que par les études de M. Rambaud (1) ou celles de M. Anatole Leroy-Beaulieu (2), pour que nous allions consulter sur son compte ces quarante pages, extraites uniquement de l'*Histoire de l'Église de Russie* par Philarète, traduite par Blumenthal en 1872, et des deux volumes publiés par le pasteur français Boissard sur l'*Église de Russie*, en 1867. On sait que l'œuvre de Philarète fut aussitôt éclipsée, en Russie même, par celle de Macaire, sans parler des travaux des Golovbinsky, des Sokolof, des Lébédef et de tant d'autres. Quant aux livres de Boissard, l'auteur avouait lui-même, dans sa dédicace (p. v), n'avoir « nulle prétention à l'originalité » et la liste est longue des bévues grossières qu'on put lui reprocher (*Études ... de la Compagnie de Jésus*, t. XIII (1867), pp. 914-916). Encore s'il n'avait commis que des bévues; mais de quel nom qualifier des perles du genre de celle-ci : « Le Triode renferme le rituel des jours qui précèdent l'office divin. Il se compose de trois

(1) *Histoire de la Russie*. Paris, 1878. — M. Rambaud a traité de nouveau le même sujet dans plusieurs chapitres de l'*Histoire générale* qu'il dirigeait avec M. Lavisse (Paris, 1893-1901).

(2) *L'empire des tsars et les Russes*. T. III : *La Religion*. Paris, 1881. Ce tome IIIe avait paru en articles dans la *Revue des Deux Mondes* dès les années 1874 et 1875 : ce n'est donc pas se montrer trop exigeant que de reprocher à M. Kyriakos de ne l'avoir pas même cité à côté du livre de Boissard.

Digitized by Google

strophes, qui sont des invocations à la Trinité. » En faisant choix de tels guides, M. Kyriakos n'aurait-il considéré que leur violente antipathie contre l'Église romaine? Je ne me permettrais pas de le supposer, si je ne me rappelais l'aveu formel de son traducteur, M. Rausch, (p. III) : « En raison de ses tendances polémiques contre l'Église romaine, Diomedes Kyriakos s'est astreint à ne guère utiliser que la littérature protestante » Dès lors on sera moins surpris de lire, entre autres, cet euphémisme (p. 255) : « Avec le troisième partage (1795), prirent fin, en Pologne, les conflits entre Orthodoxes et Catholiques », et plus bas : « Dans les éparchies ci-devant polonaises, les Russes *favorisèrent* la foi orthodoxe *avec le même zèle* qu'avaient déployé autrefois les rois catholiques de Pologne au service du catholicisme dans leurs éparchies russes. »

Cette manière de simplifier les faits permet à M. Kyriakos de résumer en quatorze pages (pp. 260-274) l'histoire assez compliquée des *Églises orientales schismatiques* c'est-à-dire issues de l'Église orthodoxe mais séparées d'elle par l'hérésie : Nestoriens ou Chaldéens (pp. 260-263), Arméniens (pp. 263-267), Jacobites de Syrie et de Mésopotamie (p. 268-269), Coptes et Abyssins (pp. 269-272), Maronites et sectes du Caucase (pp. 272-274). Il n'est pas nécessaire de compulser des livres rares, il suffit d'ouvrir par exemple le *Kirchenlexicon* et d'y jeter les yeux sur l'article *Chaldäische Christen*, pour être frappé de l'inconstance avec laquelle les patriarches chaldéens, tant de Mossoul que d'Ourmia, entraînent leur clergé tantôt à s'unir à Rome, tantôt à retomber dans le schisme et l'hérésie ; ces revirements perpétuels sont vraiment le trait caractéristique des chrétientés chaldéennes. Aussi ne s'attendrait-on guère à la répartition que voici (p. 262) : « Depuis 1553, on peut dire assez justement que les Nestoriens se divisent à peu près en deux parties : l'une, la plus petite, la romaine, dont les patriarches sont confirmés par Rome et résident à Ourmia ; l'autre, la plus considérable, celle des vraïs Nestoriens, dont les patriarches sont indépendants et résident à Mossoul. » Plus grave est l'accusation de complaisance coupable envers l'hérésie, insinuée contre un pape au bas de la même page : l'auteur vient de raconter comment le patriache Élie VI [*de Mossoul*] fit sa soumission à Paul V après lui avoir envoyé une profession de foi, et il ajoute aussitôt : « Ces Nestoriens-Unis maintenaient les particularités de leur doctrine et ne renonçaient surtout en aucune façon à leur culte spécial. Le même partriarche Élie affirmait, dans la profession de foi de son Église, que pour le dogme et le culte il existait de notables divergences entre son Église et celle de Rome, que, par exemple, d'après son enseignement, le Saint Esprit procède du Père [*sic*], et que Marie, tout en étant Mère du Christ, n'est cependant pas Mère de Dieu. » M. Kyriakos oublie de dire que Paul V sut relever les erreurs contenues dans cette profession de foi (la négation de la maternité divine de Notre-Dame n'était pas la seule) et qu'il repoussa toute

Digitized by Google

entente jusqu'à formelle et complète rétractation du patriarche et de ses évêques réunis en synode (1).

Il est vrai que M. Kyriakos, en dépit de son titre d'orthodoxe, est moins scrupuleux que Paul V sur les questions d'orthodoxie. Ce serait peu d'avoir rangé (p. 80) la question de la communion fréquente sur le même pied que la querelle des Kolybes et de la flétrir des mêmes épithètes de « mesquine et insignifiante. » Il serait pardonnable, à la rigueur, de dire (p.93), sans expliquer cette affirmation par quelque point de vue spécial, que, relativement à la coopération de l'homme à la grâce, « les protestants suivent (*folgen*) Augustin ». M. Kyriakos pousse plus loin le dédain de l'exactitude théologique lorsqu'il écrit, sans commentaire atténuant (p. 270) : « Les Coptes ne se distinguent de l'Église orthodoxe que sur des points *sans importance* (*unbedeutend*), par exemple sur le dogme des deux natures du Christ. »

Il n'y a qu'une classe d'erreurs envers laquelle M. Kyriakos soit toujours intransigeant : ce sont « les erreurs de l'Église romaine » (p. 95), « ses dogmes mensongers » (p. 108), « l'altération qu'elle a fait subir aux anciens dogmes pour leur substituer des dogmes nouveaux » (p. 122), enfin ses « innombrables erreurs » (p. 2). Mais ces termes galants n'épuisent pas le répertoire de notre historien. Il aime à dépeindre la profonde horreur des Orientaux pour le culte des Latins à la fois « mort et théâtral » (pp. 108, 122, 190), pour leur piété « tout extérieure et mécanique » (p. 190). Il ne manque pas une occasion d'agiter devant ses lecteurs le spectre du « despotisme » (pp. 108, 122), de la « tyrannie » (p. 190) dont l'Église romaine accable les Églises d'Occident soumises à son sceptre et considérées par elle « non comme des sœurs mais comme des esclaves » (p. 34). Cet esprit de domination tyrannique, on le retrouve chez tous les catholiques ; le joug que les Croisés ont fait peser sur les population orthodoxes de Syrie, a été plus dur que celui des Turcs (p. 58) ; toutes les fois, ou à peu près, que des Latins ont eu sous leur empire des fidèles de l'Église d'Orient, ils les ont persécutés ; c'est ce qu'on a pu voir en Autriche (pp. 131-133), en Valachie et en Moldavie (p. 67), à Chypre (p. 69), dans les possessions vénitiennes (pp. 128-129), dans tout l'Orient (p. 122). Quant aux efforts des papes pour frayer les voies à l'union, ils sont invariablement présentés comme les prétentions arrogantes de pontifes avides d'asservir l'Orient; et pour stigmatiser le prosélytisme des missionnaires latins, il n'est qu'un mot, celui de « scandaleux » (pp. 89, 136, 283).

Au reste, les protestants ne sont pas mieux traités. Unique dépositaire « du christianisme des premiers siècles » (pp. 2 et 138), l'Église Orthodoxe est aussi la seule à s'abstenir chrétiennement de tout prosélytisme (p. 96). Aussi M. Kyriakos lui réserve-t-il toutes ses complaisances : il sait pallier les fautes de ses pontifes : si le patriarche

(1) Assemani. *Bibliotheca Orientalis*, t.I, pp. 543-549, et spécialement pp. 547-548.

Digitized by Google

de Constantinople Grégoire VI ne daigne même pas toucher l'invitation au concile du Vatican que lui présente l'envoyé de Pie IX, sa conduite en cette occurence est jugée « parfaitement correcte » (p. 135); l'Encyclique par laquelle Anthime VII répondit en 1895 aux avances de Léon XIII n'éveille dans l'esprit de M. Kyriakos aucune susceptibilité scientifique : il est bien clair qu'il s'est mis peu en peine des chapitres concernant ce sujet dans les « *Églises séparées* » de M. l'abbé Duchesne (1896). Pas un mot de l'excommunication fulminée en 1821 par les patriarches de Constantinople et de Jérusalem et vingt et un évêques contre le prince Hypsilanti et ses partisans. Enfin s'agit-il de la fameuse confession de foi, tout entachée de calvinisme, par laquelle Cyrille Lucar brigua la faveur des protestants, l'éminent professeur d'Athènes n'hésite pas à en nier l'authenticité (p. 100), à proclamer « pleinement invraisemblable » son attribution au trop célèbre patriarche (p. 145). Cela fut écrit en 1898; et pourtant, dès 1894, Émile Legrand avait signalé et décrit l'original autographe de la confession de foi et deux copies signées de la main même de Cyrille (1). Mais en 1898, M. Kyriakos ignorait encore l'incomparable *Bibliographie hellénique* d'Émile Legrand dont le premier volume (xve et xvie siècles) avait paru en 1885; à plus forte raison n'avait-il pas connaissance des documents inédits relatifs au même personnage ou émanant de lui, que le savant français mit au jour en 1896 (2).

Émile Legrand souriait volontiers de l'ostracisme dont le frappaient certains écrivains de l'orthodoxe Hellade, indignés de voir un Allatius, un Arcudius, (des apostats!), admis par lui au nombre des écrivains grecs. Imitons-le lorsque nous constatons l'absence de son nom dans une liste (pp. 138-139) d'ouvrages bibliographiques, semblables mais inférieurs aux siens, touchant la littérature ecclésiastique grecque du xve au xixe siècle. Sourions encore lorsque nous voyons mettre si soigneusement en évidence, au cours des pages suivantes, tous les écrits hostiles à Rome. Sourions toujours lorsque nous apercevons l'insouciance avec laquelle notre auteur oublie de faire la moindre allusion à la victoire de Lépante quand il parle de la Sainte Ligue de 1571 (p. 116).

Peut-être le lecteur estimera-t-il que M. Kyriakos passe la mesure de distraction permise à tout savant, lorsque (p. 136) il s'exprime en ces termes : « Pour gagner les sympathies des Slaves d'Orient, cette encyclique [celle que Léon XIII consacra en 1880 aux saints Cyrille et Méthode] soutenait que les apôtres des Slaves avaient été envoyés par le pape et qu'ils avaient reçu de Rome la mission de se vouer à la conversion des Slaves; et pourtant c'est un fait historique bien connu qu'ils étaient tous deux clercs orthodoxes grecs, de Salonique, envoyés chez les Bulgares, les Moraves et les Bohêmes, par l'empereur byzantin Michel III et le patriarche de Constantinople. » Comment

(1) E. Legrand. *Bibliographie hellénique ... du XVIIe siècle*, t. I, pp. 315-321.
(2) *Ibid.*, t. IV, pp. vii-xi et 161-521.

Digitized by Google

M. Kyriakos a-t-il pu lire l'encyclique sans remarquer le récit détaillé de l'origine illustre de Cyrille et Méthode, de leur naissance à Thessalonique, de leurs études à Constantinople, de la mission d'évangéliser les Chazares confiée à Méthode par le patriarche Ignace et l'impératrice Théodora, du séjour des deux frères au monastère byzantin de Polychronios, de leurs succès enfin auprès des Bulgares et des Moraves auxquels les avait envoyés l'empereur Michel III ?

Il ne semble pas plus équitable de détourner de son sens évident (p. 120) une phrase de la bulle du 21 juillet 1622 par laquelle Grégoire XV institua la Propagande. Très évidemment il s'agit là des peuples convertis à la religion des Arabes (des fils d'Agar), à la religion musulmane : « innumerabilem populorum multitudinem jam tot saeculis *Agarenorum* impurissima dementia captam. » Par quelle méprise M. Kyriakos peut-il croire que ces termes désignent ses coréligionnaires, et tranforme t-il les dures expressions du pape contre les mahométans en injures à l'adresse des chrétiens orthodoxes ? C'est imputer gratuitement au pontife romain, pour lui en faire un crime, des procédés dont il n'a pas usé.

Je ne prétends pas faire la liste de toutes les inexactitudes (1) qu'on pourrait relever dans l'opuscule traduit par M. Rausch. Le peu que j'ai laissé entrevoir suffira peut-être à convaincre le lecteur que M. Philipp Meyer (2) n'était pas trop sévère lorsque après avoir décerné à la deuxième partie les éloges qu'elle mérite, il protestait, « malgré sa vieille amitié pour l'Eglise grecque », contre la discourtoisie de l'auteur envers les catholiques et les protestants, et avertissait l'étudiant de ne jamais se servir de ce manuel sans le contrôler par les documents.

LOUIS BAILLET, O. S. B.

(1) Par exemple, c'est Joasaph II (1555-1565) et non Joakim II (XIXe siècle) qui envoya en Allemagne Démétrios Mysos (p. 91), et c'est en 1559 et non en 1569 que Mélanchton remit au susdit Démétrios Mysos la traduction grecque de la confession d'Augsbourg (MARTIN CRUSIUS, in *Annotationibus ad Malaxi historiam*, p. 204. Cité par LE QUIEN, *Oriens christ.*, col. 324, et par SCHELSTRATE, *Acta Orient. Eccl contra Lutheri haeresim*, p. 74. Rome 1739). — P. 77-78, on aurait pu dire un mot du conflit des races à l'Athos, puisqu'on y mentionne d'autres querelles infiniment moins graves. — P. 119 : « les états protestants, Angleterre, *Hollande et Pays-Bas* ». — M. PHILIPP MEYER, dans le compte-rendu cité ci-dessous, s'est plaint de l'insuffisance de la bibliographie, de l'inexactitude des pages consacrées aux traductions de la Bible en grec moderne, de l'absence de toute idée d'ensemble dans le tableau de l'activité théologique, etc.

(2) PHILIPPE MEYER, *Theologische Literaturzeitung*, 26 septembre 1903, col. 549-551.

Digitized by Google

J. TURMEL, *Histoire de la théologie positive du Concile de Trente au Concile du Vatican* (Bibliothèque de théologie historique). Paris, G. Beauchesne, 1906. In-8, XVI-440 p. F. 6.

L'accueil vraiment flatteur — trois éditions ont paru en moins de quatre mois — qu'a reçu l'*Histoire de la théologie positive depuis l'origine jusqu'au Concile de Trente*, de M. Turmel, nous est à lui seul un motif de saluer avec plaisir la prompte apparition de ce nouvel ouvrage. Il ne répond cependant pas complètement à son titre ni au premier volume; l'abondance des matériaux a limité l'étude : le livre premier traite de la règle de foi et de l'Église; le second, de la papauté; les mystères, les sacrements et la grâce feront l'objet d'un autre volume.

Nous ferons une remarque préliminaire qui s'étend à l'œuvre entière : on est étonné de n'y trouver aucune mention du Concile de Trente lui-même.

Le théologien qui occupe ici la première place est le cardinal Bellarmin. Ses principaux adversaires sont : Marc-Antoine de Dominis, Richer et Launoi : ils « incarnent, pour ainsi dire, la lutte contre les preuves de la primauté pontificale » (p. x.)

Le protestantisme ne voulait entre Dieu et le chrétien qu'un seul intermédiaire : la Bible; d'où la nécessité d'étudier la règle de foi pour la transmission de la doctrine chrétienne. Il est bon de rappeler avec l'auteur « que les travaux accomplis depuis trente-cinq ans restent en dehors du cadre de ce livre » (p. 25, n. 1). Aussi, nous ne dirons rien de la preuve des traditions non écrites, suffisamment connue de tous.

Que l'Écriture fût inspirée, c'était au XVIe siècle, un axiome admis par tout le monde. Bellarmin seul traita la question et n'en fit que la démonstration scripturaire. Quant à la démonstration patristique, ébauchée par Sérarius, elle fut achevée par Dupin. Dans les discussions sur la nature et l'extension de l'inspiration, ce furent surtout les arguments métaphysiques qu'on invoqua. Mais la question la plus débattue avec les protestants fut celle de l'obscurité des livres saints. Ici encore, la thèse de Bellarmin « n'a reçu, depuis plus de trois siècles, aucun développement important. Ou plutôt on l'a souvent étendue, mais par un simple procédé de transposition, en y introduisant des discussions exégétiques que Bellarmin avait placées ailleurs... » (p 43.)

L'Écriture est obscure; l'existence des traditions apostoliques en dehors d'elle est prouvée; qui décidera dans les controverses? Dès lors, apparait la nécessité d'une autorité vivante et enseignante. Un nom doit être joint à celui de Bellarmin : Bossuet ajouta à sa démonstration les « infidélités du protestantisme au principe du libre examen » ainsi que les « variations et les divisions qui s'introduisirent dans le parti de la Réforme » (p. 55). Ce fut le point de départ des discussions sur l'évolution du dogme. Malgré les apparences contraires, lorsqu' « il réfute Richard Simon, Bossuet reste ce qu'il était à l'époque de sa

Digitized by Google

polémique avec Jurieu. Dans la *Défense* comme dans les *Avertissements*, il ramène le progrès des dogmes à un progrès de formules ; il ne dit rien de plus ici que là, seulement il le dit là avec plus de force. » (p. 59.) Mais Newman « a introduit dans la théologie l'idée d'une vie des dogmes : il a été un initiateur. » (p. 60.)

L'autorité enseignante est infaillible : Melchior Cano, un des premiers, s'arrête à cette thèse dont la preuve est complétée par Bellarmin qui réfute avec soin les objections tirées de l'Ecriture, des Pères et de l'histoire des conciles. Les frères de Walembourg apportèrent quelques nouvelles attestations patristiques. Bossuet commenta la parole : *Ecce ego vobiscum sum* et réfuta les objections élevées par les protestants contre ce texte et le *Portae inferi*. Arrêtons-nous davantage à l'objet de cette infaillibilité, question que souleva surtout l'étude de la condamnation d'Honorius par le sixième concile et de l'affaire des Trois-Chapitres. L'avis de Bellarmin, de Baronius et d'autres peut se résumer dans la célèbre distinction entre la question de droit et la question de fait, et par cette considération que les censures portées par les conciles contre les personnes et leurs écrits n'ont pas été observées avec autant de rigueur que les décisions sur les questions de foi. C'était donner des armes aux Jansénistes, aux quatre prélats protestataires et aux « Dix-neuf » qui leur servaient de médiateurs. « La réfutation, pour être complète, devait associer l'Écriture à la tradition et prouver que la doctrine de l'infaillibilité de l'Église dans les faits était basée sur l'Évangile » (p. 86). Bossuet ébaucha l'œuvre sans se prononcer sur la nature des jugements ecclésiastiques touchant les faits ; Fénelon l'acheva, proclamant l'Église infaillible dans la décision des faits dogmatiques. On lira avec le plus grand intérêt les réponses de l'archevêque de Cambrai aux objections. Dans la suite, Muzzarelli prouva « que les faits dogmatiques décidés par l'Église, ou, ce qui revient au même, que les décisions de l'Église relatives aux faits dogmatiques, sont objet de foi divine. » (p 104) ; Fénelon avait négligé ce point comme étant de peu d'importance.

Dans la deuxième partie du livre premier, le premier chapitre est consacré à la question des membres de l'Église et de sa nécessité pour le salut ; le second, aux notes de l'Église et à sa définition. Le nombre des notes de l'Église ne fut fixé que tardivement : Sander en donnait six, Stapleton les réduisait à trois, Bellarmin en assigna quinze. Mais les théologiens retinrent les quatre notes qu'avait indiquées Torquemada au xve siècle. A propos de l'unité, notons que l'Église conçue sur le type d'une confédération fut réfutée, surtout au point de vue patristique, par du Perron contre le roi Jacques d'Angleterre, par Nicole contre Jurieu. La thèse de l'apostolicité de Bellarmin fut développée : au point de vue de l'apostolicité de la doctrine par du Perron et Becan, et élevée à la hauteur d'une étude scientifique par Petau, Nicole, Boileau, Bossuet, etc.; au point de vue de la succession par Coccius, Bossuet, etc Comme pour l'unité, les controversistes

Digitized by Google

achèvent leur démonstration à l'aide de la papauté. « Dans leurs discussions avec les gnostiques ou les donatistes, les Pères opposaient à leurs adversaires les églises apostoliques, les enseignements apostoliques. Ils leur reprochaient de rompre avec l'unité des communautés chrétiennes répandues par toute la terre. Sans être complètement en dehors de leur augmentation, le siège de saint Pierre n'y entrait qu'accessoirement. Ainsi le voulait l'économie de la controverse à cette époque Mais, depuis longtemps, les problèmes ne se posent plus comme ils se posaient dans les premiers siècles. La papauté est devenue la grande note de l'Église. celle qui peut se passer de toutes les autres. Sans le reconnaître expressément, les théologiens se sont vaguement rendu compte de ce fait. Ils ont continué d'établir l'unité, la sainteté, la catholicité et l'apostolicité de l'Église. Puis, après ou parfois même avant cet hommage rendu à la tradition, ils ont consacré tous leurs efforts, toute leur érudition à la défense de la papauté. » (p. 148.)

Le conflit au sujet de la papauté est très bien résumé en quelques mots : ce que les protestants « reprochaient à Rome, c'était d'avoir transformé en monarchie absolue un simple droit de préséance vaguement défini, et surtout d'avoir attaché indûment à l'institution du Christ cette préséance qui n'est, selon eux, qu'une nécessité sociale, d'avoir attribué une origine divine à un droit humain. Mais les théologiens catholiques revendiquaient pour le pape la primauté de juridiction, c'est-à-dire le droit de gouverner toute l'Église et ils présentaient ce droit comme un héritage des prérogatives conférées par le Sauveur à saint Pierre » (pp. 151-152). Nous ne pouvons entrer dans le détail de la discussion des quatre textes classiques tendant à établir la primauté de juridiction de saint Pierre. Regrettons seulement que pour cette question, comme pour d'autres d'ailleurs, les nombreuses recherches patristiques des célèbres controversistes aient été si peu utilisées par les auteurs du XIXe siècle, qui se cantonnent presque tous dans la discussion rationnelle des textes. Rien qu'à ce point de vue, l'ouvrage de M. Turmel sera déjà un appoint précieux pour les théologiens, étant donné qu'il nous rapporte, avec leurs références précises, les citations alléguées par ces apologistes.

Il fallait maintenant prouver que le pape est l'héritier de cette prérogative. Mais « pouvait-on songer à présenter le pape comme l'héritier de la primauté de saint Pierre, sans avoir préalablement prouvé que cet apôtre devait avoir des successeurs dans sa primauté et qu'il avait fixé à Rome son siège épiscopal ? » (p 220) Sans doute, au point de vue théologique, la solution de ces deux questions n'était pas nécessaire ; aussi, beaucoup les laissèrent de côté. Les principaux controversistes qui recueillirent les textes prouvant le séjour et l'épiscopat de saint Pierre à Rome, furent Sander et Bellarmin. Ce dernier encore accumule les matériaux, les classe, les commente, et construit la thèse de la primauté de l'évêque de Rome. Est-ce à dire qu'on s'arrêta là ?

Digitized by Google

D'autres firent aussi des recherches, spécialement le cardinal du Perron. Mais le progrès consista surtout à réfuter les objections dont la principale roulait sur les appels à Rome. Permettons-nous à ce sujet quelques remarques d'importance secondaire : M. Turmel, qui donne toujours avec tant de soin les références, n'indique pas les auteurs qui ont traité l'affaire de Marcien d'Arles (pp. 280-281), l'appel de Flavien à la suite de sa déposition par Dioscore au brigandage d'Éphèse (pp. 283-284). D'autre part, nous ne voyons pas de raison d'intervertir l'ordre des réponses relativement à celui des objections. Enfin, l'école de Bellarmin n'a-t-elle rien répondu aux difficultés soulevées à propos de l'affaire de Fortunat et de Félicissime, de celle de Denys d'Alexandrie, de Paul de Samosate, de saint Athanase? N'a-t-elle pas essayé de résoudre les objections tirées de la lettre du pape Sirice au sujet de l'affaire de Bonose, de la déposition et du rétablissement de saint Jean Chrysostome, des canons de Sardique, du cinquième canon de Nicée?

Il s'est agi jusqu'ici de la lutte entre catholiques et protestants. Nous allons voir maintenant aux prises, pour ce qui concerne les attributions de la papauté, gallicans et ultramontains. Le pape est infaillible, telle est la thèse de ces derniers; mais les objections ne manquent pas. Que devint Honorius? Pighius, Bellarmin et Baronius soutinrent que ses lettres ne contiennent aucune erreur, et que les actes du sixième concile ont été interpolés. Bellarmin proposait aussi, sans la faire sienne, la pensée de Torquemada distinguant les questions de doctrine et les questions de fait. Pour Melchior Cano et Thomassin, Honorius est tombé dans l'hérésie, a été condamné, mais n'a écrit que comme docteur privé. La théorie du P. Garnier, qui réunit des suffrages de plus en plus nombreux, admet que le pape fut condamné comme ayant favorisé l'hérésie par sa conduite imprudente et négligente. La sentence du sixième concile, dirent les théologiens de Würzbourg, n'a « pas été confirmée par le saint-siège, au moins dans les termes mêmes où elle fut prononcée... » (p. 320.) Les controversistes s'occupèrent beaucoup moins des autres accusations portées contre les souverains Pontifes, le pape Libert excepté. Si le pape est infaillible, dit Bossuet, comment expliquer que cinq fois, les conciles n'ont accepté les écrits dogmatiques des pontifes condamnant les hérésies qu'après avoir acquis la conviction de leur orthodoxie? Le concile de Chalcédoine est spécialement étudié « Thomassin expliqua que l'examen de la *Lettre à Flavien* n'avait pas été motivé par un sentiment de doute, mais qu'il était simplement destiné à montrer aux hérétiques l'accord parfait de l'épiscopat avec la papauté. C'est à cette solution qu'appartenait l'avenir » (pp. 327-328). Et, fait à noter, elle reçut une confirmation de l'Église gallicane elle-même : la condamnation du jansénisme par Clément XI n'ayant été acceptée qu'après examen par les évêques, Fénelon, se basant précisément sur le concile de Chalcédoine et la solution donnée par les ultramontains, répondit aux plaintes de Rome « que le droit de juger ne restreint pas l'obligation d'acquiescer à un ordre et que cette

Digitized by Google

obligation ne restreint pas le droit de juger » (p. 329). Les Pères et les docteurs de l'Église n'ont-ils pas, eux aussi, par leur conduite ou leurs paroles, nié l'infaillibilité pontificale ? La principale objection est tirée de la controverse baptismale. Bellarmin considère ce conflit comme d'ordre dogmatique, mais le pape n'a pas parlé *ex cathedra* ; d'autres, l'Église gallicane elle-même presque tout entière, y virent une question purement disciplinaire.

Deux problèmes très intimement apparentés avec l'infaillibilité pontificale concernent les rapports avec l'épiscopat dispersé ou réuni en concile. Quelle est l'origine de la juridiction épiscopale ? Contre Laynez et Bellarmin s'élevèrent Marc-Antoine de Dominis, Thomassin, Bossuet, etc.. Remarquons que Bellarmin et Bossuet laissèrent au second plan la question des patriarcats. Mais bientôt, c'est sur ce point que le combat s'engagea. La difficulté principale provient de l'institution du patriarcat de Constantinople. Sans doute, dit Lamennais, les papes protestèrent contre le vingt-huitième canon de Chalcédoine ; mais les Grecs en tinrent compte et recoururent au troisième canon du concile de Constantinople de 381 ; or, le Saint-Siège tolérait les canons de ce concile et laissait l'Église d'Orient en faire usage. « Non contente de retrouver l'influence de saint Pierre ou de Rome à l'origine des patriarcats, l'école de Bellarmin demanda encore à l'histoire un autre appui. Elle entreprit de démontrer que tous les patriarches étaient confirmés par Rome. Sur ce nouveau terrain, elle eut à lutter contre tous les gallicans, même les plus modérés » (pp. 355-356).

Il serait trop long de résumer l'intéressant chapitre sur le pape et les conciles généraux. Disons seulement quelques mots de la convocation, de la présidence et de la confirmation de ceux-ci. C'est aux centuriateurs que Bellarmin s'attaque ; il ne s'occupe que des quatre premiers conciles, et sa conclusion est que « les premiers conciles ont été convoqués par les empereurs, mais sur l'avis et avec le consentement du pape » (p. 383). Marc-Antoine, que compléta quelque peu Launoi, soutint que les huit premiers conciles avaient été réunis par les empereurs. « Les théologiens orthodoxes. .. firent plusieurs retouches de détail à la dissertation de Bellarmin. Déjà, au dix-septième siècle, Lupus reconnut que le concile de Constantinople avait été convoqué par les soins exclusifs de l'empereur Théodose et que le pape Damase n'avait eu aucune part à cette affaire.... A la même époque, Noël Alexandre consacra une de ses thèses à prouver que le concile d'Éphèse avait été rassemblé par Théodose II, sans entente préalable avec Célestin. Il essaya d'établir, dans une autre dissertation, que Marcien avait convoqué le concile de Chalcédoine de sa propre autorité, que saint Léon s'était borné à adhérer à l'acte impérial.... » (pp. 391-392). Hefele affirma « que tous les textes apportés pour attribuer au pape Damase une part à la convocation du concile de Constantinople n'avaient aucune valeur. Toutefois, ajoute l'auteur, les retouches que l'on vient de mentionner ne rencontrèrent que des

Digitized by Google

sympathies individuelles » (p. 392.) Nous nous permettrons de différer d'avis avec lui, lorsqu'il appelle ces modifications des « retouches de détail ». Bellarmin soutient que les huit premiers conciles furent présidés par les légats du pape, à l'exception du deuxième et du cinquième, à cause, on le sait, de circonstances particulières. Son grand adversaire fut Launoi : des six premiers conciles, un seul, celui de Chalcédoine, fut présidé par les délégués du pape, mais de par la volonté de l'empereur Marcien. A propos de la confirmation des conciles, notons que non seulement le parti radical, mais « les gallicans modérés eux-mêmes s'efforcèrent de reléguer au rang des légendes la confirmation pontificale des conciles œcuméniques » (p. 406).

Dans son dernier chapitre, M. Turmel parle du pouvoir des papes dans l'ordre temporel. Il expose les thèses de l'école gallicane et de l'école de Bellarmin, ainsi que l'opinion de Fénelon, de Maistre et Gosselin, d'après laquelle la suprématie temporelle des papes ne serait pas de droit divin mais leur aurait été conférée par le droit public du moyen-âge.

Tel est le précieux ouvrage de M. Turmel. Pour ne pas répéter certains éloges que nous lui avons déjà adressés, disons seulement qu'il expose les opinions avec beaucoup de clarté et qu'il a soin d'indiquer en note les ouvrages apocryphes. L'auteur nous a avertis dans l'introduction de son premier travail, (3e éd. p. XXVIII) que son but était de raconter et non de juger ce que fut la théologie positive. Ici encore, (préface, p. XIV) il déclare suivre la même ligne de conduite. Nous n'avons pas voulu, plus que lui, émettre notre avis sur telle ou telle opinion des anciens controversistes. Souhaitons que M. Turmel nous donne un jour son appréciation sur les controverses nouvelles « dont personne ne voit encore l'issue » (p. XIV). Mais auparavant nous attendons l'histoire de la théologie positive du concile de Trente au concile du Vatican sur les mystères, les sacrements et la grâce.

J. LECOUVET.

J. AULAGNE. *Un siècle de vie ecclésiastique en province. La réforme catholique du XVIIe siècle dans le diocèse de Limoges.* Avant-Propos par M. A. BAUDRILLART, préface par M. G. CLÉMENT-SIMON. Paris, H. Champion; Limoges, Ducourtieux et Gout, 1906. Grand in-8, XXXVI-652 p. F. 10.

Après la profonde décadence du XVe siècle et les éphémères tentatives de réforme qui marquèrent le début du XVIe siècle, le diocèse de Limoges resta pendant cinquante ans dans le plus déplorable abandon : en vérité il n'eût point d'évêques. Les titulaires de ce siège : Jean de Langeac, le célèbre ambassadeur de François I († 1541), Jean du Bellay,

Digitized by Google

diplomate lui aussi et qui ne parut pas une seule fois dans sa ville épiscopale, Antoine Sanguin, gouverneur militaire de Paris, César des Bourguignons, italien qui ne quitta point son pays d'origine, Sébastien de Laubespine enfin, ambassadeur comme Langeac et ordonné prêtre seulement au moment de sa disgrâce, peu d'années avant sa mort (1582), n'eurent guère le loisir de s'occuper des âmes confiées à leur vigilance pastorale.

Jean de Laubespine, neveu de Sébastien et son successeur, avait une tout autre idée de ses devoirs. Il assista au concile réformateur de Bourges (1584) mais on ne sait si les troubles des guerres civiles lui permirent de pénétrer à Limoges. En tous cas, découragé de l'inutilité de ses efforts, il donna bientôt sa démission et passa au siège d'Orléans. Le 13 juillet 1587, Sixte Quint préconisait pour le remplacer Henry de la Martonie. C'est le premier des cinq prélats qui pendant cent-vingt ans allaient entreprendre et poursuivre avec un remarquable esprit de suite la grande œuvre de la réforme catholique dans le diocèse de Limoges. A vrai dire, le dernier d'entre eux, François de Carbonel de Canisy (1696-1706), pendant les dix années de son épiscopat limousin, a surtout recueilli les fruits du travail de ses quatre prédécesseurs; la gloire de la réforme revient presque tout entière à ces quatre prélats dont le gouvernement parfois exceptionnellement long a rempli le XVIIe siècle : Henry de la Martonie (1587-1618), son neveu Raymond (1615-1627), François de la Fayette (1628-1676), Louis de Lascaris d'Urfé (1676-1695).

Le beau livre que M. Aulagne a consacré à l'œuvre de ces prélats comprend deux parties. D'abord une étude minutieuse des antécédents héréditaires et personnels de chaque évêque, une notice sur ses principaux collaborateurs, l'exposé de ses relations avec les autorités civiles et les communautés religieuses, la description des œuvres qu'il a fondées et des actes de son administration épiscopale. La seconde partie analyse dans le détail chacun des éléments de la vie ecclésiastique et paroissiale dans le Limousin pendant le XVIIe siècle.

Il semble qu'on ait sous les yeux le tableau de la vie religieuse d'un grand diocèse — le plus vaste de l'ancienne France —, tel qu'aurait voulu pouvoir le contempler l'évêque le mieux informé et le plus attentif aux grands intérêts remis à ses soins. Peut-être ce tableau ne diffère-t-il pas sensiblement de celui qui se présentait aux yeux de ces cinq évêques — si proches de l'idéal — quand ils examinaient leur conscience et l'état de leur diocèse : M. Aulagne a seulement souligné des traits sur lesquels leur humilité n'insistait pas; car en toute vérité la vue qu'il nous donne du diocèse de Limoges pendant cent ans est prise d'un oratoire épiscopal.

Dans l'espèce, le point de vue est admirablement choisi, et c'est à l'excellence de ce choix que nous devons l'ordre et la clarté de ce gros ouvrage très dense, où les documents mis en œuvre sont très nombreux, où les détails minuscules foisonnent et qu'on lit cependant

Digitized by Google

avec plaisir : tout y est à sa place parce que tout y a été vu du bon endroit. Au choix du point de vue encore on doit en bonne partie l'impression de réalité que laisse ce récit. Rien de factice, car rien n'y a été regardé de biais, aucune illusion de fausse perspective n'a interverti les proportions relatives des acteurs et des évènements. On remarquera le souci d'exactitude et de loyauté parfaite qui amène l'auteur à condamner lui-même avec sévérité les défaillances échappées à sa critique : l'appendice consacré à rectifier son premier jugement sur la Compagnie du Saint-Sacrement (p. 619) est caractéristique à cet égard.

Peu de livres aussi bien que celui de M. Aulagne montrent que la renaissance religieuse du XVIIe siècle en France doit être en somme attribuée surtout à l'action épiscopale : ce n'est pas qu'on n'ait pas écrit avant lui la vie d'un bon nombre d'évêques de cette époque et des plus grands : mais justement de ces prélats célèbres, hommes de premier rang, mêlés par moments aux actions les plus éclatantes de leur siècle, on n'a guère étudié l'œuvre obscure et quotidienne, celle qui a été, ou qui aurait dû être, la principale de leur vie : leur administration épiscopale. Aussi la majeure et la meilleure part de leur action, celle qui aujourd'hui nous intéresserait le plus parce que ses résultats furent plus importants et plus étendus, demeure-t-elle peu connue. Pour Limoges on sait maintenant avec exactitude à qui appartient l'honneur de l'œuvre de relèvement.

Autre trait qu'on notera dans cette histoire : parmi ces évêques et leurs collaborateurs on ne trouvera pas — exception faite du P. Le Jeune, le saint père aveugle — d'hommes d'un talent hors pair. Les premiers ouvriers de la réforme, les jésuites du collège de Limoges que Henry et Raymond de la Martoine ont employés dans les missions, dans leurs visites pastorales, à qui ils ont confié le pouvoir extraordinaire d'excommunier en leur nom les clercs récalcitrants, n'ont guère laissé de nom, même dans les Annales de leur Ordre; d'autres promoteurs très puissants de la renaissance religieuse n'ont qu'une célébrité toute locale : Martial de Maledent par exemple, l'organisateur des belles œuvres charitables du diocèse, Marie de Pétiot, dont les filles (Congrégation de Saint-Alexis) sont encore chargées de l'hôpital de Limoges, Jean et Michel Bourdon, Pierre Mercier, Antoine Saige, etc. Quelques uns à peine sont connus hors de la province : Pierre Benoist, le catéchiste de Henri IV, les disciples du P. Le Jeune Jacques et surtout Gabriel Ruben, prédicateurs très écoutés, Bardon de Brun l'âme de toutes les entreprises de réforme et de bienfaisance pendant de longues années, la mère Isabelle des Anges, une des premières carmélites déchaussées venues en France,et enfin la protestante convertie, qui deviendra peut-être un jour la sainte protectrice du Limousin : Suzanne de la Tour-Neufvillars.

Dans l'ensemble l'œuvre de la restauration catholique a donc été accomplie par des hommes modestes, quoique parfois très instruits,

Digitized by Google

peu soucieux de faire parler d'eux, attentifs seulement à ne rien négliger de leur devoir quotidien. De plus c'est dans la paix — sauf bien entendu les troubles de la Ligue et les querelles inévitables entre évêques et chapitres ou monastères rétifs à la réforme - que s'est opéré ce grand renouvellement. Grâce à la vigilance de La Fayette et de Lascaris d'Urfé le tumulte janséniste n'eut pour ainsi dire pas d'écho dans cet heureux diocèse,où les évêques ont su associer dans le même travail et maintenir à peu près d'accord tous ceux qui rêvaient alors de s'employer au relèvement religieux du pays : jésuites, lazaristes, sulpiciens, oratoriens, capucins, etc. etc..

Une page de M. Aulagne donnera une idée de ce qu'il y avait à faire dans le diocèse de Limoges pour y restaurer la vie chrétienne au début du XVIIe siècle. Le tableau qu'on va lire (p. 85 svv.) se rapporte aux premiers temps d'épiscopat de Raymond de la Martonie — trente ans après les premiers travaux de la réforme.

« A en juger par le sommaire des procès-verbaux de ses tournées (de Raymond de la Martonie) ... les mœurs et la discipline ecclésiastique étaient alors étrangement compromises dans une partie du clergé séculier. A Saint-Pierre du Queyroix, la première paroisse de Limoges, par où l'évêque commençait ordinairement sa tournée pastorale, il y avait cinquante-trois prêtres habitués, qui étaient loin d'avoir une tenue irréprochable. La plupart d'entre eux étaient pauvres et vivaient uniquement des distributions quotidiennes et du casuel de l'église. Plusieurs prêtres en outre étrangers à cette paroisse, s'étant réfugiés dans cette église en 1624, avaient diminué la part du faible revenu des autres ecclésiastiques et les avaient réduits à une mendicité lamentable. Nonobstant l'ordonnance récente de l'évêque sur ce point, ces prêtres intrus, et bientôt après, entraînés par cet exemple, les prêtres habitués « se tenaient dans les porches ou le cimetière qui était à l'entrée de l'église, pour aller au devant des fidèles et leur demander des honoraires de messes, ou bien encore ils se présentaient d'eux-mêmes aux personnes qui avaient l'intention d'en faire dire afin de prévenir ainsi les autres prêtres. » Bien plus on laissait ces prêtres administrer les sacrements et confesser les fidèles, quoiqu'ils ne fussent pas approuvés par l'évêque .. Dans les paroisses rurales, on trouvait des prêtres qui ne savaient même pas lire distinctement. L'évêque de Limoges au cours de sa visite de 1617 fut contraint d'approuver les prêtres les moins capables pour ne pas laisser le peuple sans confesseurs. Dix ans plus tard le même prélat suspendait tous les ecclésiastiques de son diocèse qui avaient été ordonnés en vertu d'indults du pape « sans sa licence et attestation. » La précaution n'était pas déplacée, car deux acolythes de Sournac (près Ussel) ordonnés prêtres ainsi par l'évêque de Tulle avaient été auparavant refusés à Limoges pour raison d'incapacité. Aussi n'avaient-ils aucune connaissance des fonctions de leur ordre, ni de la langue latine et ils ignoraient les principes généraux mêmes de la doctrine chrétienne... Parmi les prêtres de paroisse, les uns conservaient les saintes espèces dans un calice extrêmement

Digitized by Google

noir et en apparence d'étain et de plomb, où l'on trouvait un jour de visite une araignée (sic); d'autres les gardaient dans un ciboire fait d'une salière, ou dans une boite en bois, ou bien les tenaient pliées dans un linge ou sur du papier en guise de corporal, à côté duquel étaient des chiffons de lettres. Ici l'on portait le viatique dans des boites en fer blanc, là on voyait la custode ou le ciboire de la sainte réserve suspendus à la chaire. Il n'était pas rare de voir des prêtres porter des sabots à l'église et faire diacre avec cette chaussure... Souvent on ne donnait point aux malades le sacrement d'Extrême Onction. Chose enfin plus déplorable encore, les mœurs d'un grand nombre de prêtres allaient de pair avec ces négligences coupables. La fréquentation habituelle des tavernes et des marchés et par suite le libertinage n'étaient parmi eux que trop communs. Les cures tenues en confidence et les *custodi nos* (1) pullullaient, on remarquait enfin çà et là... des prêtres receleurs de voleurs, faux témoins, « ruffians publics » et faiseurs de mariages clandestins dans les bois et dans les prés... »

On peut juger par ces traits de ce qu'était le peuple instruit... ou plutôt abandonné par de tels pasteurs.

L'effort de nos évêques devait donc s'employer tout d'abord à la réforme de ce clergé. Ce n'était pas une affaire de mince travail : en dehors du chapitre de leur cathédrale, ils avaient à surveiller les membres de douze collégiales, formant un ensemble de près de trois cents chanoines semi-prébendiers et titulaires du bas-chœur ; à gouverner un millier de curés ou vicaires perpétuels inamovibles, plus de quatre cents vicaires auxiliaires amovibles, près de cinq cents vicaires ou chapelains titulaires et plus de six cents prêtres communalistes établis dans une centaine de communautés paroissiales et dans une centaine d'hôpitaux. Leur action bienfaisante devait aussi se faire sentir sur vingt-deux abbayes d'hommes, vingt prieurés conventuels, dix prévotés réguliers, plus de trente autres « où la régularité n'était plus », trente couvents ou communautés régulières d'hommes, trois grandes abbayes de filles de l'ordre de Saint-Benoit, dix-neuf communautés régulières de femmes, enfin une foule de prieurés secondaires et dix-huit commanderies de Malte, dépendant pour la plupart du grand prieur d'Auvergne !

M. Aulagne compte (p. 53) en 1588 à la première ordination faite par Henry de la Martonie quarante-deux tonsurés, trente-trois acolythes, quarante-sept sous diacres, soixante-dix-huit diacres et soixante-deux prêtres. Onze ans après dans sa tournée pastorale de 1599 l'évêque conférait la tonsure à plus de quatre cents jeunes gens dans les environs de Felletin et d'Aubusson, à Meymac il ordonnait cent soixante et un prêtres !

La conversion de Henri IV permit au prélat d'abandonner la Ligue

(1) Administrateurs d'un bénéfice dont un autre touchait les revenus... ou bien qui occupaient la place en attendant qu'un autre fût en état d'en remplir les fonctions.

Digitized by Google

et de profiter de la paix pour instruire et diriger ce trop nombreux clergé. Pierre Benoist et Bardon de Brun le secondèrent. Ce dernier fit confier aux Jésuites le collège de Limoges avec l'obligation d'y élever les clercs du diocèse : même après la fondation du séminaire diocésain une soixantaine de ces jeunes gens demeurèrent encore à la charge de ces religieux. Leurs diverses congrégations commencèrent en outre la réforme de la ville, tandis que leurs missions, la distribution du petit catéchisme du P. Solier, les instructions qui préparaient les visites épiscopales inauguraient celle des campagnes.

L'action de Raymond de la Martonie parait avoir été plus profonde que celle de son oncle. Plus jeune, le prélat mettait plus de régularité et de fréquence dans ses tournées pastorales, les deux synodes diocésains annuels assuraient le contact à peu près permanent du prélat et de ses subordonnés, la refonte des statuts diocésains (M. Aulagne en donne un abondant résumé p. 96 et suiv.), faite avec une remarquable sagesse, donnait à tous un code simple, précis et pratique dont l'observation fidèle suffisait à porter remède à bien des maux. Par une heureuse coïncidence Raymond recueillait les fruits de l'action combinée de son oncle et de divers abbés commendataires jaloux de restaurer la discipline dans les monastères dont ils étaient pourvus. Dès 1607 Jean Regnault s'était occupé de ramener à la régularité les huit moines de son abbaye de Saint Augustin-lez-Limoges. En 1613, il traitait avec Dom Didier de la Cour pour l'agréger à la Congrégation lorraine de Saint-Vannes. Ce fut sous l'épiscopat de Raymond de la Martonie, en 1617, que les monastères français furent soustraits à l'obédience lorraine et réunis en Congrégation autonome. Saint-Augustin de Limoges fut le berceau de la réforme dite de Saint-Maur. Sous le même évêque un autre abbé commendataire, le célèbre Jean Jaubert de Barraut, faisait entrer dans la même congrégation son abbaye limousine de Solignac, tandis que Louis Marchandon, abbé commendataire de Saint-Martin de Limoges mettait la sienne sous l'obédience cistercienne réformée des Feuillants. De la même époque date la restauration de la discipline chez les Frères Prêcheurs, chez les bénédictines de la Règle avec Jeanne de Verthamon, la fondation du Carmel, où vint achever sa vie l'illustre tante du comte d'Olivarès, la sainte mère Isabelle des Anges († 1644), celle des Ursulines de Brive et de Limoges, les premières religieuses qui dans ce pays se soient consacrées à l'instruction primaire des filles du peuple, celle enfin de l'Oratoire limousin et du couvent des Carmes déchaussés.

Quand Raymond de la Martonie, mourut le terrain était préparé où devaient germer les belles œuvres des épiscopats de François de la Fayette et de Louis de Lascaris d'Urfé. Destiné dès l'enfance à l'Église, chanoine comte de Lyon à vingt et un ans, premier aumônier de la reine Anne d'Autriche, François de la Fayette avait été formé par le grand aumônier, le saint Cardinal de la Rochefoucault, il avait connu à Paris Bérulle, Bourdoise, saint Vincent de Paul, M. Olier et saint

Digitized by Google

François de Sales, dont il avait recueilli pieusement en 1622, à Avignon, les derniers entretiens. On connaît la faveur dont jouissait auprès de Louis XIII sa pieuse nièce Marie-Louise de la Fayette; on voulut, paraît-il, profiter de ce crédit pour faire de notre évêque, à la place de Richelieu, un premier ministre. La Fayette eut la sagesse et la vertu de préférer à ce souci celui de bien régir son diocèse : visites pastorales, synodes, surveillance et réforme des conférences ecclésiastiques (M. Aulagne a reproduit intégralement leur règlement), missions diocésaines confiées au P. Le Jeune, réformes hospitalières opérées par Martial de Maledent et Marie de Pétiot, fondation de l'hôpital général et des sœurs de Saint-Alexis, établissement d'une maison de la Mission, multiples tentatives pour constituer un séminaire d'ordinands aboutissant enfin, le 27 octobre 1666, à la remise des bâtiments et de l'œuvre aux prêtres de Saint-Sulpice, essai de restauration de la discipline dans l'Ordre de Grandmont, création des Clairettes, organisation de l'enseignement des filles par les soins des Bénédictines du Dorat et des Ursulines d'Eymoutiers et surtout des filles de Notre Dame à Limoges, à Saint-Léonard et à Saint-Junien, firent du demi-siècle sur lequel s'étendit ce long épiscopat une des plus belles périodes qu'ait à raconter l'histoire religieuse d'un diocèse. On ne put guère reprocher à François de la Fayette qu'un seul défaut — défaut de grand seigneur. Pendant longtemps les cinquante mille livres de revenus auxquelles on évalue au bas mot ses ressources personnelles ne suffirent pas à ses charités, à ses dépenses... et aux bénéfices malhonnêtes que prélevait un intendant mal surveillé. Une démarche du Supérieur du grand Séminaire, le sulpicien Jean Bourdon, éclaira sur ce point le prélat, qui désormais attentif à ses affaires comme à celles de son diocèse, régla son train et paya ses dettes.

Ce fut un des habitués de Saint-Sulpice, un des disciples les plus aimés de M. Tronson, qui fut appelé à recueillir la succession de François de la Fayette. L'entrée dans les ordres de Louis de Lascaris d'Urfé, filleul, compagnon d'études et page d'honneur de Louis XIV, coïncida avec le mariage du roi ; elle fit du bruit à la cour. Dans sa retraite de Saint-Sulpice l'humble abbé ne parvint pas à se faire oublier — le mariage de sa nièce Marie Marguerite d'Alègre avec le marquis de Seignelay vint intéresser Colbert à son élévation ou moment où François de la Fayette le demandait pour coadjuteur. Une démarche de Louis d'Urfé auprès du P. de la Chaize pour obtenir de n'être point nommé demeura sans succès ; une tentative dans le même sens, faite auprès de Colbert, mérite d'être racontée. Louis d'Urfé (p. 354) « s'ouvrit à luy comme à un confesseur jusqu'au fond de son âme et se faisant voir par tous les endroits qu'il crut être les plus mauvais, il luy dit tout ce qu'un homme qui a de la foy peut imaginer sur un pareil sujet. Colbert après l'avoir écouté avec attention, luy avoua qu'il ne comprenait rien à tout ce qu'il venait de luy dire... » et le nouvel évêque n'eut plus qu'à courber les épaules sous le fardeau.

Digitized by Google

L'affectueuse correspondance de M. Tronson l'aidait à en porter le poids; l'intimité avec les directeurs du Séminaire, dans lequel se logea le prélat, lui permit de conserver au milieu des soins du gouvernement le recueillement de Saint-Sulpice. Comme ses prédécesseurs, c'est à la formation de son clergé qu'il s'appliqua. A force d'affection et de soins délicats, il parvint à inspirer à ses prêtres la profonde piété, caractéristique propre de sa vertu. Missionnaire éloquent, il prêchait lui-même dans les campagnes, rivalisant de zèle avec le fameux P. Honoré de Cannes qu'il attira dans son diocèse. Il fallut la famine de 1693 et, quand il eut vendu tout ce qu'il possédait, la nécessité d'aller demander au roi de quoi empêcher ses diocésains de mourir de faim pour le décider à manquer quelques jours seulement au devoir de la plus stricte résidence.

Aussi peu janséniste que Louis d'Urfé, aussi zèlé et aussi charitable, François Carbonel de Canisy fut obligé par le délabrement précoce de sa santé de renoncer à l'évêché de Limoges en 1706.

S'il était permis de souhaiter quelque addition à ce livre auquel on a reproché (1), à tort me semble-t-il, de n'avoir négligé aucun détail, si mince qu'il fût, je demanderais à M. Aulagne d'ajouter encore un chapitre à ceux où il étudie par le menu les chanoines limousins, le clergé rural, son personnel, vicaires perpétuels, vicaires amovibles, prêtres habitués et communalistes, son recrutement, ses devoirs, ses défauts (simonie et confidence bénéficiale); à ceux où il nous fait connaître la prédication, l'enseignement du catéchisme, l'administration des sacrements, le soin des malades, le service divin, les processions, l'observance des fêtes et des jeûnes, les sacristies, fabriques, revenus, casuel, portion congrue; à ceux qui décrivent le prosélytisme catholique, les confréries et « l'œuvre des œuvres » la filiale limousine de la fameuse Cabale des dévôts : la Compagnie du Très Saint Sacrement de l'Autel ! Ce nouveau chapitre nous parlerait de la librairie catholique en Limousin au XVIIe siècle : Limoges est la ville des Barbou et M. Aulagne a la bonne fortune d'avoir un Ducourtieux pour éditeur (2). Le nombre et la nature des publications catholiques à une période de l'histoire permettent d'apprécier non seulement la valeur d'un des moyens de propagande les plus puissants que possède l'Église, mais surtout de se rendre compte de l'état d'esprit, des goûts et de la culture du public religieux auquel elles s'adressent : on pénètre par là un peu dans les âmes dont les monographies les plus soigneuses n'arrivent pas autrement à surprendre les secrets.

J'ai su par une lettre de M. Aulagne à la Direction de la *Revue d'histoire ecclésiastique* que des prêtres de Paris préparent sur les diocèses

(1) M. A. Cans dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, avril 1906.

(2) M. Ducourtieux possède, m'a-t-on dit, une curieuse collection des éditions limousines de cette époque. — Ducourtieux, *Les Barbou imprimeurs Lyon-Limoges-Paris*, (1524-1820). Limoges, 1896.

Digitized by Google

d'Agen et de Langres deux monographies analogues à « *La Réforme catholique du dix-septième siècle dans le diocèse de Limoges.* » Je souhaite que leur travail ait les mêmes qualités que celui-ci, et qu'ils trouvent des imitateurs.

Grâce à ces patientes études, l'histoire religieuse du XVIIe siècle se dégage peu à peu des vagues approximations et des banalités qui l'encombraient (1).

MARC DUBRUEL.

R. P. ANDRÉ DE S. MARIE, C. D. *Dans l'Inde Malabare. Souvenirs et récits de nos missionnaires belges.* Ypres, Tyberghien, 1905. In-8, 247 p. F. 2.

Le R. P. André de Sainte-Marie n'a pas eu l'intention d'offrir au public une œuvre d'un caractère scientifique. Montrer l'influence de la Flandre, sa patrie et de son ordre, les carmes, dans l'évangélisation de l'Inde; intéresser le lecteur par d'attrayantes biographies, la description d'un voyage aux Indes, un aperçu sur la religion et les mœurs de ce pays, tel est le double but qu'il a poursuivi. Il a utilisé pour le réaliser les lettres des missionnaires, et nous pouvons dire qu'il a réussi; les nombreuses gravures dont son livre est orné, ajoutent un charme à la lecture.

Son ouvrage ne présente-t-il pourtant aucun intérêt scientifique? Nous ne le pensons pas. Indiquons-en les trois parties :

La première comprend les biographies à grands traits de V.-P. Célestin Colius, carme du XVIIe siècle, et des grands noms, qui au XIXe siècle, ont illustré cette mission des Indes. Au moins, elles ont le mérite de préserver ces héros de l'oubli; peut-être même exciteraient-elles le zèle de quelque historien, qui, désireux de connaître le rôle exercé par la Belgique dans la civilisation des Indes, voudrait leur consacrer une étude plus approfondie. Une observation relative à un détail : nous ne comprenons guère l'assurance avec laquelle l'auteur affirme aussi catégoriquement que l'Hindoustan fut le théâtre de l'apostolat de saint Thomas. Qu'il nous suffise de le renvoyer sur cette question à LABOURT, *Le Christianisme et l'Empire perse*, pp. 11 et 16 (Paris, 1904) et aux *Analecta Bollandiana*, t. XXV (1906), p. 198.

Un voyage aux Indes forme la seconde partie. C'est un récit intéressant. Notons une particularité près de Bombay : la Tour du Silence ou cimetière des Parsis. Les cadavres au fur et à mesure qu'ils

(1) Je ne sais par quelle distraction M. Autagne appelle toujours *Nicolas* le grand ministre de Louis XIV Jean Baptiste Colbert. Le père et un des fils du ministre portaient ce prénom.

Digitized by Google

arrivent sont disposés au sommet de la tour et laissés ça et là à la merci des corbeaux ou autres oiseaux de proie. C'est un reste de l'ancienne religion de Zoroastre (voir MASPERO, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 5e édit., p. 504, Paris, 1893).

Enfin la troisième partie, intitulée « Variétés », offre un grand intérêt. Elle commence par nous faire connaître un héros flamand Eustache de Lannoy, fait prisonnier par les Indiens en 1741. Traité courtoisement par le rajah, il devint, grâce aux services qu'il lui rendit, chef d'état-major et même commandant des armées du Travandore. Son tombeau serait encore vénéré des indigènes à Oudigarey (Travandore). — Suit une notice assez étendue sur la religion, l'organisation religieuse et sociale du pays. Outre le haut intérêt d'actualité qu'elle offre, elle nous donne des éléments pour établir une comparaison très suggestive avec la religion et l'organisation politique de l'Inde ancienne. — Un tel ouvrage ne pouvait se terminer sans un aperçu sur les progrès du catholicisme dans ces régions. Il est consolant de voir les heureux fruits, qu'y produisent le dévouement et l'esprit de sacrifice de nos zélés missionnaires.

P. DEMEULDRE.

A.-L. MASSON. *Sœur Marie-Josèphe Kumi, religieuse dominicaine* (1763-1817). Lyon-Paris, Vitte, 1906. In-16, 275 p.

A toutes les époques, Dieu suscite dans son Église des âmes héroïques, auxquelles il confie la mission d'être, par leurs actes, de continuels prédicateurs. Tandis que les unes sont des modèles, offerts à notre imitation, d'autres sont plutôt des livres vivants, où il inscrit les grands principes qu'il veut faire briller aux yeux de l'humanité : tel est le cas, pour l'héroïne, dont M. Masson nous a retracé la vie. Deux vérités surtout sont mises en relief par la vie de Sœur Marie-Josèphe Kumi : l'œuvre de la grâce dans les élections extraordinaires de Dieu et l'efficacité de la souffrance pour la conversion des pécheurs.

Née en Suisse, dans le canton de Schwitz, Marie-Josèphe Kumi fut en quelque sorte poussée par Dieu dans l'ordre des Dominicaines ; elle y entra en 1790, au couvent de Wesen, au diocèse de Coire (Saint-Gall). Elle y fut une victime expiatrice pour le salut du monde. Cette merveilleuse existence se passa entièrement en révélations, douleurs de tous genres, stigmates toujours renouvelés. Malgré les répugnances de son humilité, elle obéit à son confesseur, qui lui ordonna d'écrire un abrégé de sa vie. M. Masson y a eu fréquemment recours, ainsi qu'au témoignage de son médecin, de son confesseur, de celles qui furent ses compagnes. Il est édifiant de pouvoir s'arrêter sur de telles figures, au sein d'une société, livrée, comme la nôtre, à la sensualité et au plaisir.

P. DEMEULDRE.

Digitized by Google

THUREAU-DANGIN. *La Renaissance catholique en Angleterre au XIXe siècle.* Troisième partie. *De la mort de Wiseman à la mort de Manning.* Paris, Plon, 1906. In-8, III-543 p. F. 7,50.

M. Thureau-Dangin achève par ce troisième volume l'histoire de *la Renaissance catholique en Angleterre*, œuvre éminente parmi toutes celles que provoqua en ces dernières années l'histoire contemporaine religieuse. Elle est remarquable par la foi qui l'inspire, la science qui la domine, le talent littéraire qui la rehausse et l'indépendance ainsi que la modération de jugement qui la caractérise.

Des deux premiers volumes j'ai en cette revue donné une analyse (t. I (1900) pp. 137-141; t. IV (1903) pp. 771-775), je ne dirai point une critique, car celle-ci en un pareil livre ne trouve point à s'exercer. Du troisième j'indiquerai également en quelques pages les traits essentiels.

Le second tome s'arrêtait au moment où la mort enlevait Wiseman à son siège de primat d'Angleterre.

Passant outre aux propositions du chapitre, Pie IX élève Manning à la dignité d'archevêque de Westminster. Immédiatement le nouveau prélat se montre homme de gouvernement, d'une féconde activité, en même temps que d'une grande souplesse unie à une non moins grande ténacité, mais aussi d'un autoritarisme qui admet seulement chez ceux qui lui sont subordonnés une assistance passive.

Des catholiques unis à des protestants avaient fondé en 1857 l'*Association for the promotion of the Union of Christendom*, destinée à travailler à la réunion de l'Église catholique et de l'Église anglicane. Les excès de quelques prêtres suspects, certaines théories inadmissibles émises par les anglicans au sujet de la situation respective des diverses Églises chrétiennes, amenèrent Rome à condamner l'*Association*.

Les tractariens étaient en dehors de ce mouvement. Mais lorsque le Saint-Siège se fut prononcé, Pusey se vit amené à exprimer son sentiment sur la question. En réponse à une brochure de Manning, qui déniait à l'Église anglicane le droit de se dire catholique, il publia un livre pour contester cette affirmation et en même temps pour proposer un traité de paix qui réconcilierait l'Église romaine avec l'Église anglicane. A son avis, cette paix pouvait se faire si, d'une part, les anglicans déclaraient qu'ils interprêtaient les XXXIX articles dans un sens conciliable avec les décisions du concile de Trente, et si, d'autre part, le Saint Siège affirmait de son côté qu'il suffit de croire les dogmes établis par ce concile, que l'on n'est pas forcé d'admettre certaines opinions, de suivre certaines pratiques qui, sans appartenir au dogme essentiel, s'étaient répandues. Il fallait que Rome donnât en outre garantie que ces opinions ne seraient pas déclarées de foi, comme il en avait été fait pour l'Immaculée Conception, et que toutes les paroles des Papes ne seraient pas érigées en dogme. C'était surtout le culte de la Vierge que Pusey visait en ses critiques.

Digitized by Google

Tandis que Manning, dans une lettre pastorale, établissait combien étaient inadmissibles les conditions auxquelles Pusey voulait subordonner la réunion de l'Église anglicane à l'Église romaine, Newman, s'appuyant sur l'autorité des Pères, répondait aux attaques dirigées contre le culte de Marie et montrait ce culte existant dès l'origine de l'Église. Les pages écrites sur ce sujet par l'illustre Oratorien doivent être placées parmi les plus belles qui aient été consacrées à la Vierge Immaculée.

Newman, en cette circonstance, comme en toutes celles qui lui donnèrent occasion d'entrer en polémique avec les anglicans, avait toujours eu pour eux une grande douceur d'expression et d'attitude. Afin d'amener ses anciens coreligionnaires à l'Église romaine, il estimait qu'il fallait user de ménagements et leur présenter la vérité catholique non brutalement en une fois, mais par degrés, avec prudence. Ce n'était point l'avis de Manning, qui semblait au contraire prendre à tâche d'effaroucher les protestants en leur montrant brutalement ce qui pouvait le plus les effrayer dans les doctrines catholiques.

Malheureusement, en cette matière, comme en bien d'autres, Manning n'admettait pas la liberté d'opinion et il considérait comme un adversaire, presque comme un ennemi, quiconque ne pensait pas comme lui. De là, l'animosité montrée par l'archevêque contre le religieux qu'il s'appliqua à desservir en diverses circonstances et auprès des plus hautes autorités ecclésiastiques, notamment près du Saint-Siège. Il l'empêcha notamment à deux reprises, en 1864 et en 1866, d'établir une maison de l'Oratoire à Oxford, maison destinée cependant à soutenir et à diriger les catholiques qui fréquentaient l'université de cette ville. Manning craignait de voir Newman entraîner à sa suite de nombreux jeunes gens et grandir par là un ascendant qu'il jugeait nuisible.

Newman, bien qu'il n'aspirât pas à jouer un rôle prépondérant, souffrait cependant des suspicions provoqués contre lui. Il chercha un remède aux froissements de son âme dans l'étude, la vie calme du cloître, les exercices d'une piété austère et mystique, la direction de l'école secondaire annexée à l'Oratoire et devenue sous son égide un des plus remarquables établissements d'instruction de l'Angleterre.

Par un remarquable ouvrage intitulé : *An Essay towards a Grammar of Assent*, il complète l'*Essai sur le développement de la doctrine chrétienne* publié autrefois. Cet ouvrage, fruit de longues veilles et imprimé seulement en 1870, scrute et réfute les objections de la philosophie contemporaine contre le principe du christianisme et de toute religion surnaturelle.

Lorsque le concile du Vatican eût été convoqué et que la question du dogme de l'infaillibilité pontificale eût agité les esprits en Angleterre comme sur le continent, Newman, tout en se déclarant persuadé de l'existence de cette infaillibilité, se rangea du côté de ceux qui estimaient la définition au moins inopportune pour la Grande-Bretagne.

Digitized by Google

Manning, au contraire, fut au concile un des plus ardents ouvriers de la proclamation du dogme et il aurait même voulu voir définir ce dernier dans des limites plus larges que celles admises par la majorité des Pères. Une fois que le concile eut solennellement reconnu le Pape infaillible, Newman s'inclina devant une décision qu'il n'avait point combattue dans son principe.

Parmi les protestants qu'indigna l'événement, Gladstone, esprit très religieux pourtant et favorable aux catholiques en plusieurs circonstances, se distingua par la violence de ses attaques. Il alla jusqu'à affirmer qu'il était impossible pour un Anglais de concilier à la fois les devoirs du catholique et ceux du citoyen, l'autorité infaillible du Pape étant illimitée et pouvant s'exercer dans des matières considérées jusque là comme étant seulement du domaine de l'État. Les réponses à ce pamphlet vinrent nombreuses et rapides. Manning y participa et, dans une lettre envoyée au Times le 7 novembre 1874, il affirma que « les décrets du Vatican n'ont pas changé un iota aux obligations et aux conditions de l'allégeance civile » et que l'allégeance des catholiques était « aussi pure, aussi vraie, aussi loyale que celle de tout autre sujet de l'empire britannique ». A son tour, Newman entra dans la lice. Sous forme d'une *lettre au duc de Norfolk*, il publia un véritable livre où il suivait Gladstone pas à pas dans toutes ses accusations et ses attaques, définissant en même temps les limites de l'obéissance due aux ordres du Pape. L'œuvre obtint un succès énorme. Manning, toujours animé des mêmes sentiments envers Newman, eut la faiblesse, lorsqu'il publia la liste des réponses faites à Gladstone, de n'y point citer la *lettre au duc de Norfolk*.

L'archevêque de Westminster, en diverses circonstances, et surtout à l'occasion du concile du Vatican, avait rendu de grands services à Pie IX. Le Saint Père voulut l'en récompenser en l'élevant, au cours de l'année 1875, au cardinalat. Protestants et catholiques d'Angleterre se réjouirent de l'honneur fait à leur pays dans la personne du prélat. Celui-ci avait d'ailleurs, par ses travaux apostoliques, acquis une grande popularité parmi ses coreligionnaires et une non moins grande parmi les ouvriers, quelle que fut la religion à laquelle ils appartinissent, à raison de l'ardeur avec laquelle il s'était jeté dans la lutte sociale. Dans le but de relever la condition matérielle des artisans, de combattre certains des vices qui rendent ces derniers misérables, il avait créé maintes œuvres utiles et moralisatrices. Il obtint ainsi une influence sans cesse croissante et qui devait lui donner bientôt place dans toutes les commissions instituées par le Gouvernement pour l'étude des problèmes sociaux.

Adversaire de la fréquentation des universités nationales protestantes par les catholiques, il tenta de créer à Londres pour eux un institut des hautes études. Mais son caractère autoritaire qui éloigna de la direction de l'entreprise tous ceux qui étaient aptes à s'y intéresser, le choix malheureux qui lui fit mettre à la tête de l'établissement un

Digitized by Google

homme incapable, son parti pris de tenir à l'écart de l'entreprise Newman et d'autres religieux dont le concours lui eût cependant été précieux, firent échouer misérablement un dessein dont la réalisation aurait pu rendre à l'Angleterre les services que rend à la Belgique l'Université de Louvain.

Pendant que Manning grandissait en importance et en activité, Newman s'effaçait de jour en jour davantage. Sa plus grande œuvre était en ces années de corriger et de publier à nouveau les livres qui dataient de son séjour à Oxford. Son action extérieure se bornait à la direction des âmes qui venaient lui demander conseil, secours et réconfort.

Les catholiques anglais désiraient voir cesser la disgrâce dans la laquelle le tenait le Saint-Siège grâce à l'influence de Manning. Ils profitèrent de l'avènement de Léon XIII, dont les idées étaient plus libérales que celles de Pie IX, pour solliciter du Souverain Pontife une récompense au dévouement à l'Église montrée pendant une longue existence par l'illustre Oratorien. Ils demandèrent pour lui le chapeau cardinalice et choisirent l'archevêque de Westminster pour être leur interprête. Celui-ci montra en cette circonstance une véritable grandeur d'âme. Il déféra à la requête qui lui était faite et le Saint Père acquiesca au vœu qui lui était exprimé. Il est regrettable toutefois que certains incidents aient pu faire croire au désir de Manning de ne point voir Newman revêtir la pourpre. Ce dernier se montra vivement ému et réjoui de la faveur pontificale en laquelle il voyait une solennelle approbation de sa conduite et de ses écrits. Cette satisfaction fut partagée par ses compatriotes, dont la joie fut bien plus grande encore et bien plus générale que lorsque le Saint-Siège avait appelé Manning dans le collège des cardinaux. Catholiques et anglicans envoient au couvent de Birmingham des adresses de félicitations ou célèbrent dans leurs journaux les hautes vertus et les talents du nouveau prince de l'Église.

Tandis que Newman, après sa promotion à la pourpre, continuait le cours paisible de sa vie de piété intérieure ainsi que de direction spirituelle, les actes et les sentiments de Manning subissaient des modifications sensibles. Déjà avant la mort de Pie IX, on ne trouvait plus chez lui envers le Saint-Siège les sentiments d'ultramontanisme intransigeant, dont pendant longtemps il avait fait montre. Il ne se gênait point pour critiquer l'attitude du Souverain Pontife dans la question italienne et combattait de tout son pouvoir l'ingérence papale dans les affaires politiques et religieuses de l'Angleterre ainsi que l'établissement d'une nonciature apostolique à Londres. En matière sociale, ses idées dénotaient une transformation analogue. Lui qui, autrefois, avait été très conservateur, bien que s'intéressant sincèrement à l'amélioration du sort des classes populaires, il se mettait maintenant à la tête du mouvement démocratique et lui traçait un programme très hardi pour le temps où il fut élaboré. Dans cet ordre d'idées, son

Digitized by Google

action est d'ailleurs heureuse, bien comprise, efficace. Elle lui donne sur l'ouvrier une autorité qui lui permet un jour de mettre fin à Londres à une des plus formidables grèves qu'ait connues le XIXe siècle.

Doucement, dans une suprême sérénité, se sentant en possession de l'entière vérité, entouré d'un universel respect, Newman termina son existence le 11 août 1890. Manning, qui devait peu lui survivre, voulant effacer toute trace des dissentiments qui les avaient séparés, tint à prononcer son oraison funèbre et à se proclamer l'ami de l'illustre oratorien. La foule des savants de tous les mondes et de tous les cultes qui rendit un dernier hommage au cardinal montre la place que celui-ci avait conquise dans la société intellectuelle anglaise.

Moins de deux ans après, le 14 janvier 1892, l'archevêque de Westminster parut à son tour devant Dieu. A la différence des funérailles de Newman, on ne vit point à celles de Manning un grand nombre de savants mais des milliers d'ouvriers conscients des services que leur avait rendus celui qu'ils pleuraient.

La mort des deux cardinaux marque la fin d'une période importante dans l'histoire du catholicisme anglais, celle qui eut son point de départ dans la naissance du mouvement d'Oxford et se caractérise par l'entrée dans l'Église romaine de tant de nobles et belles intelligences. Au récit de cette mort, M. Thureau-Dangin termine aussi les pages qu'il a consacrées à la renaissance catholique en Grande Bretagne. Mais il poursuit son livre par le tableau des vicissitudes subies par le ritualisme, émanation directe du *Mouvement*.

Le ritualisme, distinct du tractarianisme, est cependant un fruit de ce dernier. Les tractariens, et Newman un des premiers, s'étaient attachés à faire renaître la foi dans la présence réelle. De là, le désir de rendre aux exercices du culte quelque splendeur et aux églises quelque décoration. Mais ces innovations étaient restées dans des limites très modestes, les chefs des tractariens s'attachant surtout aux questions de fond et considérant la forme comme plutôt accessoire.

Leurs disciples allèrent plus loin. L'exemple fut contagieux et bientôt de nombreux révérends, indifférents au mouvement tractarien, mais ralliés à la doctrine de la présence réelle, s'attachèrent à copier l'Église romaine dans la plupart de ses dévotions et de ses cérémonies.

Dès l'abord, les Evangelicals protestèrent. Dans plusieurs endroits ils soulevèrent les populations contre les innovateurs. Dans d'autres, ils poursuivirent ces derniers devant les cours de justice, firent condamner leurs pratiques et frapper plus d'un d'entre eux de peines de suspension. La lutte s'échauffa bientôt de part et d'autre : il se forma des associations destinées à soutenir les prêtres ritualistes ou à leur faire intenter des procès.

Les révérends ritualistes étaient des hommes d'un admirable dévouement. La manière dont ils pratiquaient le culte attirait à eux de nombreuses âmes prises surtout dans la classe ouvrière. Aussi accomplissaient-ils une œuvre de haute moralisation. Les résultats obtenus

Digitized by Google

auraient dû leur concilier la faveur publique. Mais sous les questions de forme du culte se cachaient des questions de principes religieux, de ceux qui séparaient l'Église protestante de l'Église romaine. Les anglicans craignaient que les innovations empruntées par les ritualistes au catholicisme ne fussent un excitant pour rallier à celui-ci de nombreux esprits, crainte qui n'était point vaine. De là l'âpreté d'une lutte destinée à durer plusieurs années, dont les incidents sont trop multiples pour que nous puissions même les résumer ici et qui n'est point encore complètement apaisée aujourd'hui.

Successivement, les évangelicals firent appel aux passions de la foule, à l'autorité judiciaire, à l'autorité épiscopale. Ces deux premiers moyens échouèrent contre le nombre et la persévérance des ritualistes et les évêques se montraient eux-mêmes trop divisés entre eux pour pouvoir agir avec efficacité.

L'intervention du pouvoir législatif, provoquée par Tait, archevêque de Canterbury, n'eut pas beaucoup plus de succès. Malgré les amendes énormes qui frappèrent les révérends récalcitrants, malgré l'emprisonnement qui atteignit même certains d'entre eux, il n'en est guère qui consentirent à abandonner leurs pratiques. Bientôt l'opinion publique, outrée des excès dont ils étaient victimes, provoqua l'adoucissement de la persécution. Mais ce qui contribua le plus à l'apaisement, ce furent les poursuites intentées contre le docteur King, évêque de Lincoln. Ces poursuites portées, à raison du rang de l'inculpé, devant Benson, qui avait succédé à Tait comme archevêque de Cantorbery, amenèrent le prélat à prononcer un jugement, ratifié par le conseil privé et qui, tout en condamnant certaines prétentions extrêmes des ritualistes, leur donnait cependant une suffisante liberté. Tout procès semblait devenu désormais impossible à l'avenir.

L'agitation contre les ritualistes n'est cependant point terminée. Parfois elle éclate encore en mouvements violents. Mais l'histoire de cette agitation ne peut être faite pour les années toutes contemporaines. M. Thureau-Dangin laisse à un écrivain de l'avenir la charge de l'entreprendre.

J'ai résumé aussi fidèlement que possible les événements racontés par M. Thureau-Dangin dans le volume par lequel il termine sa remarquable histoire de *la Renaissance catholique en Angleterre*. La période qu'embrasse ce volume n'est plus pour l'Église romaine celle du retour d'un grand nombre d'anglicans dans son sein comme avaient été celles de la conversion de Newman et de Manning. Le catholicisme recrute certainement encore beaucoup d'adhérents, mais ils lui viennent en rangs moins serrés qu'autrefois.

La caractéristique de cette dernière période, c'est malheureusement la mésintelligence entre Newman et Manning. Je n'ai guère fait qu'indiquer le dissentiment. M. Thureau-Dangin s'y arrête longuement et avec raison, car il est probable que, s'il n'avait pas existé, les efforts

Digitized by Google

réunis de ces deux hommes éminents eussent donné à l'Église catholique un lustre bien plus grand encore que celui qu'elle connut.

Il me paraît que l'historien a jugé les divisions qui séparèrent l'Oratorien de l'archevêque de Westminster avec modération et tact. Il a donné en général tort à Manning. Les considérations sur lesquelles il appuie son verdict me semblent de bonne justice. Mais on peut douter toutefois qu'elles rallient toutes les adhésions. Manning eut, et a encore, des partisans qui n'admettront pas qu'on désapprouve sa conduite. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que le livre de M. Thureau-Dangin soulevât à ce point de vue des critiques. Mais cela n'enlèvera rien ni à sa valeur ni à son autorité. C'est une œuvre de trop solide construction pour qu'il soit possible d'y faire brèche.

A. De Ridder.

Julien Favre. *Lacordaire orateur. Sa formation et la chronologie de ses œuvres.* Paris, Poussielgue, 1906. In-8, [xii]-xix-599 p. Orné d'un portrait.

Ce livre se divise en deux parties distinctes : *la formation intellectuelle de Lacordaire — la chronologie de ses œuvres.* Dans la première, M. Favre nous dit comment le célèbre conférencier de Notre-Dame s'est préparé au ministère de la prédication. Remontant jusqu'aux jours de l'enfance, il nous le fait connaître dans ses classes primaires, puis il le suit dans ses études du collège et de l'école de droit, ainsi que dans son séjour au Séminaire de Saint-Sulpice, séjour rempli par des méditations sur les problèmes de la philosophie et de la théologie. C'est, après cela, Lacordaire prêtre qui paraît devant nous : il continue son éducation scientifique et littéraire dans la solitude de la Visitation, il est mêlé aux affaires de l'*Avenir*, il cherche sa voie, rêvant tour à tour d'écrire et de s'adonner à la chaire chrétienne. L'hésitation perdure, même lorsque ses premiers succès oratoires semblent lui avoir indiqué nettement la route à prendre. Rome ensuite l'attire, Rome où il se met à aimer la théologie scolastique et où se fortifient son jugement et son imagination. Il rentre en France, portant la robe de saint Dominique et sentant en lui une préparation suffisante pour se lancer définitivement dans la carrière oratoire.

Telle est la première partie du livre de M. Favre. Nous croyons devoir y signaler certains passages particulièrement intéressants où il montre que Lacordaire n'a pas été, comme il l'a prétendu lui-même, un élève médiocre au collège et à l'école de droit, que son ardeur voltairienne d'alors n'a pas été longue, et qu'on lui refuse à tort la qualité d'improvisateur. Disons également que M. Favre s'efforce de mettre en relief l'influence que Rousseau et Chateaubriand ont dû excercer

Digitized by Google

sur le grand prédicateur, et la marche lente, progressive de sa conversion.

La seconde partie, qui occupe les deux tiers de l'ouvrage, est consacrée à la carrière oratoire de Lacordaire, carrière que l'auteur divise en trois périodes : celle des débuts (1825-1840), celle des prédications glorieuses de Paris et des grandes villes de la province et de l'étranger (1840-1853), enfin celle « dont les souvenirs sont plus rares » (1853-1861). Pour faire ressortir la valeur de cette seconde partie, il nous suffira de reproduire les paroles de M. Favre au sujet des études qui ont précédé la sienne : « Toutes ces études contiennent, au point de vue oratoire, le même genre de lacune. Si elles parlent des discours de Lacordaire, c'est pour redire plus ou moins les mêmes choses; elles laissent dans l'ombre l'histoire de la composition des conférences de Notre-Dame, les relations qui existent entre ces conférences et celles qui ont été prononcées dans les villes de la province; enfin, quand elles rapportent les succès oratoires obtenus en dehors de la capitale, elles taisent les sujets traités, l'ordre chronologique des discours, le texte ou l'analyse des thèmes étudiés » *(Préface)*. La sienne a pour objet de combler cette lacune et de suivre Lacordaire d'année en année, et même, le cas échéant, de mois en mois ou d'un jour à l'autre, pour « établir l'inventaire de tous les thèmes traités, voir leur ordre, leurs relations, leur expression et leur texte » *(Ibid.)*. Mais ce n'est pas tout encore. Lacordaire n'a pas été seulement conférencier. Il a été sermonnaire aussi. Il a accepté des invitations et prononcé des discours séparés dans telle cathédrale de renom, dans telle église de campagne. Ces discours, M. Favre les enchâsse dans l'ensemble de la chronologie; il retrace aussi les stades de leur composition et il indique leurs relations avec les conférences de province et de Paris.

D'après cette analyse, le lecteur verra sans doute toute l'utilité et tous les mérites d'un pareil travail. M. Favre dit que dans « son essai de chronologie se trouvent les matériaux encore informes d'une histoire critique de la prédication de Lacordaire. » Son appréciation est vraiment trop modeste. En tout cas, le sujet « de la prédication de Lacordaire » nous paraît désormais lui appartenir et nous espérons que c'est lui qui nous donnera cette « histoire critique » dont il parle. Formuler ce vœu, c'est dire combien nous estimons le présent ouvrage (1).

G. Doutrepont.

(1) J'y signale encore l'index bibliographique qui est placé en tête et les deux autres index mis à la fin et qui font connaître les endroits où Lacordaire a parlé et les sujets qu'il a traités. Une petite addition à propos du sermon prononcé le 24 mars 1834 à la chapelle de l'Infirmerie Marie-Thérèse, pour une œuvre projetée par Mme de Chateaubriand, pp. 235-36 : M. E. Biré en parle dans un de ses articles réunis en volume sous le titre *Chateaubriand, Victor Hugo* et *Balzac*, 1907 (voir *RHE.*, t. VIII, 1907, p. 220). L'article, qui est daté du 23 décembre 1900, est intitulé : *Chateaubriand, l'abbé Lacordaire et Alfred Nettement.*

Digitized by Google

Mgr de T'Serclaes. *Vie de Léon XIII*. T. III. Bruges, Desclée, 1906. In-8°, 730 p.

Par un troisième volume, Mgr de T'Serclaes termine la *Vie de Léon XIII* qui a été pour lui l'objet d'un labeur de plusieurs années, labeur attrayant, car, témoin à Rome de la plus grande partie du glorieux règne, il a dû lui être doux d'en retracer les principales péripéties.

En ce tome, l'auteur reprend la biographie de l'illustre pape au moment où Sa Sainteté vient de publier l'encyclique *Praeclara*, qui célèbre l'union règnant dans l'Église. En même temps, le Souverain Pontife fait appel aux nations infidèles, schismatiques et hérétiques pour qu'elles entrent dans l'unité catholique; il condamne la franc-maçonnerie et proclame la nécessité de respecter l'ouvrier. Si elle souleva quelques nécessaires critiques de la part des dissidents, cette œuvre fut accueillie avec un unanime respect même par les journaux protestants.

Alors que le Saint Père pouvait se réjouir de l'union règnant dans l'Église, il voyait l'Italie, qui l'avait dépouillé de ses domaines au nom du progrès et de la liberté, ravagée par des divisions, des troubles, des misères, des hontes comme peut être elle n'en avait guère connues, même aux temps les plus sombres de son histoire d'autrefois. L'indigence était extrême et provoquait des crimes; la Sicile offrait une situation si pleine de dangers que, arrivé au pouvoir en 1893, M. Crispi devait y établir l'état de siège. La situation financière apparaissait déplorable; le scandale des banques, suivi d'autres scandales, affolait le public et compromettait la plupart des partis politiques. Pendant ce temps, les catholiques, tenus à l'écart du parlement par la volonté du Pape, se consolidaient pour les élections communales et provinciales et pour la lutte sur le terrain social. Par leurs soins, avec l'encouragement et sous l'impulsion de Léon XIII, de multiples œuvres s'établissaient. Effrayé de cette puissance grandissante, Crispi essayait, mais vainement, d'obtenir le retrait du *non expedit*.

Les loges se vengèrent des succès catholiques en contraignant le gouvernement à célébrer à grand fracas le XXVe anniversaire de la prise de Rome. Des protestations émanèrent des catholiques du monde entier et telle fut l'universelle réprobation, qu'un journal monarchiste, la *Gazetta di Parma*, se trouva contraint de constater que les fêtes du 20 septembre étaient « à la fois une erreur et une sottise ». Dans une éloquente lettre au cardinal Rampolla, Léon XIII défendit une fois de plus les droits de l'Église sur le patrimoine de St-Pierre.

Peu de jours après ces fêtes, les désastres d'Abyssinie amenaient la chute de Crispi qui avait présidé aux réjouissances.

L'appel à l'unité que, dans l'encyclique *Praeclara*, le Pape avait lancé aux Églises dissidentes, ne devait pas demeurer une platonique manifestation. Une conférence pour les Églises d'Orient prépara

Digitized by Google

d'utiles réformes propres à seconder la propagande catholique dans les pays soumis à l'autorité musulmane et donna lieu à l'encyclique *De disciplina orientalium conservanda et tuenda*, charte de l'action nouvelle en Orient.

Les Coptes d'Égypte devinrent également l'objet de la sollicitude de Léon XIII et les mesures prises à leur égard renforcèrent considérablement leur nombre en peu d'années. De même, l'extension de l'Église romaine en Grèce ainsi que dans les pays balkaniques fut l'objet d'efficaces dispositions.

De multiples incidents, démonstratifs de la haute situation occupée par la Papauté dans le monde, marquent à ce moment le règne de Léon XIII. C'est notamment l'intervention du Pape en faveur des Arméniens massacrés par les Turcs et des Italiens prisonniers en Érythrée. C'est alors aussi que se produisirent les tentatives faites par diverses puissances, notamment l'Allemagne, pour enlever à la France le protectorat des catholiques en Orient et l'opposition du Souverain Pontife à cette politique.

Dans l'article que j'ai consacré au tome III de la *Renaissance catholique en Angleterre* par M. Thureau-Dangin, j'ai analysé le mouvement de réconciliation avec Rome qui, depuis de nombreuses années, travaillait le clergé anglican. Mgr de T'Serclaes reprend ce sujet : il montre comment ce mouvement s'est perpétué jusqu'à nos jours, l'appui qu'il a trouvé chez certains catholiques, la sympathie que lui montra Léon XIII, l'étude que le Pape fit faire de la validité des ordinations anglicanes, la conclusion négative à laquelle on aboutit, l'effet de l'encyclique *Apostolicae curae* qui exposa cette conclusion. Les chapitres que l'écrivain donne à ce sujet comptent certes parmi les meilleurs de son œuvre.

Il me faut signaler aussi, comme d'un intérêt spécial pour la Belgique, les pages dans lesquelles Mgr de T'Serclaes raconte l'intervention pacificatrice de Léon XIII dans les divisions surgies en matière sociale parmi les catholiques belges. S'inspirant d'une charitable réserve sur des questions brûlantes agitées encore, l'historien expose avec précision les mesures prises par le Souverain Pontife, aidé du clergé belge, pour amener la paix et l'union.

La question sociale avait menacé de troubler irrémédiablement les catholiques belges. Ainsi en fut-il aussi en Autriche, en France, en Italie, et là également Léon XIII fit peser sur les esprits son influence pacifiante et éclairée.

Il faudrait un long article, ne fût ce que pour exposer très sommairement les multiples évènements caractéristiques de l'action politique et sociale de Léon XIII partout où l'Église catholique fait entendre ses enseignements. Je ne puis qu'énumérer ici ceux qui ont donné matière aux études toujours très objectives, très soigneusement écrites et richement documentées de Mgr de T'Serclaes.

Par l'encyclique *Longinqua Oceani*, le Saint Père adresse aux

Digitized by Google

États-Unis d'Amérique une preuve de l'intérêt qu'il porte à la grande république et de la satisfaction que lui donne la situation de l'Église en ce pays. Tel est l'accueil que cette lettre reçoit qu'elle se voit traiter de « document plein de splendeur et très attrayant » par l'évêque épiscopalien Latane.

Désireux d'encourager toutes les fécondes initiatives, mais aussi d'éviter les excès auxquels un zèle trop ardent porte certains novateurs, le Saint Père condamne l'assistance des catholiques aux congrès des religions et, d'une voix pleine d'autorité, met fin à la querelle de l'*Américanisme* soulevée surtout par la publication de la vie du P. Haecker.

Dans l'Amérique du Sud, la réforme du clergé est entreprise.

Puis, en des pages qui seront précieuses pour l'histoire contemporaine, à raison de l'exactitude et de l'abondance de leurs renseignements, Mgr de T'Serclaes retrace la lutte que le cabinet di Rudini entama en Italie contre les catholiques et l'attitude pleine de sagesse qu'observa le Souverain Pontife à l'occasion de la mort du roi Humbert ; la nouvelle poussée de l'anticléricalisme en France, qui, de la loi d'abonnement votée sous l'influence du ministère Ribot, en arrive à la loi de la séparation de l'Église et de l'État proposée par le ministère Combes. Léon XIII n'assista pas à ce dernier acte de la lutte, mais il en avait vu assez pour prévoir l'avenir. En des lignes très graves, Mgr de T'Serclaes montre comment, si les catholiques s'étaient franchement ralliés à la République, ainsi que le leur avait conseillé le Pape, le gouvernement ne fut probablement pas venu aux actuelles extrémités.

Tels sont, rapidement indiqués, les principaux points sur lesquels s'exerça l'activité de Léon XIII dans la direction de l'Église universelle aux dernières années de sa vie. A côté de cette action qu'on pourrait appeler gouvernementale, il y eut des manifestations d'une autre activité plus spécialement religieuse, appliquée à relever, à exciter la piété, à propager de nouvelles dévotions, à en restaurer d'anciennes. Il y eut aussi des manifestations d'une activité scientifique. Je ne pourrais, en cette *Revue*, négliger de signaler le chapitre où Mgr de T'Serclaes expose ce qui fit Léon XIII pour les études historiques, combien il voulut qu'en toute matière, surtout pour l'histoire de l'Église, rien ne cachât la vérité.

En rendant compte de ce même ouvrage dans la *Revue Générale*, j'écrivais : « Bien que le recul des temps manque encore, bien que l'on ait peine à se dégager, pour émettre un arrêt, des influences imprimées par les incidents dont on a été témoin ou contemporain, par les préférences ou les antipathies, qui, inévitablement, s'imposent au cœur de tout homme, il est bon de retracer parfois l'existence de quelque personnalité illustre, alors que cette personnalité vit encore ou vient à peine de disparaître de la scène du monde.

« Sans doute, plus tard, les documents seront probablement plus

Digitized by Google

abondants, les appréciations plus libres, les conséquences des événements mieux connues, et l'on pourra être meilleur juge. Mais, pour les verdicts futurs de l'histoire, il y aura profit à connaître, sur les hommes et les choses d'autrefois, l'opinion du moment où ces hommes ont vécu, où ces choses ont été réalisées. Ainsi pourront-ils être prononcés en tenant compte des idées sous l'action desquelles ont agi ceux dont on aura à étudier les actes ainsi que les principes ».

Pour ces motifs, des livres comme ceux de Mgr de T'Serclaes, constituent des documents et des documents éminemment utiles. J'ajouterai que, bien que les révélations de l'avenir puissent y modifier certaines appréciations et peut-être même le récit de certains événements, l'œuvre élaborée par le président du collège belge à Rome aura toujours une grande autorité à raison de la modération et de la prudence de ses jugements, du soin et de la critique avec lesquels ses éléments ont été rassemblés, de l'évident désir de l'auteur d'être toujours avant tout véridique. Mgr de T'Serclaes possède de grandes qualités d'historien et d'écrivain, je viens d'en énumérer quelques-unes; il faut y ajouter l'art de conter clairement et correctement, celui de donner au récit la plus grande objectivité possible, de laisser les faits parler et conclure. Il ne faut point oublier non plus l'heureuse manière avec laquelle l'auteur expose les idées, les théories, les controverses, en face desquelles, au cours de son long pontificat, se trouva le Saint Père. Il analyse notamment avec une fidélité et une habileté particulières les nombreuses encycliques que Léon XIII lança à travers le monde et qui sont un des motifs de sa grande, universelle et légitime renommée.

Tout cela contribue à faire du livre de Mgr de T'Serclaes un ouvrage qu'il convient de louer et recommander.

A. De Ridder.

Digitized by Google

CHRONIQUE (1)

Allemagne. — D'importantes communications ont été faites à la classe de philosophie et d'histoire de l'Académie royale des Sciences de Prusse, dans sa réunion du 21 février dernier. — M. H. Lenz a d'abord parlé des commencements de l'université de Berlin. — Puis, M. H. Müller a lu un mémoire du plus haut intérêt, qui sera imprimé plus tard dans les *Sitzungsberichte (Neutestamentliche Bruchstücke in Soghdischer Sprache)*. Parmi les manuscrits rapportés du Turkestan chinois par M. A. von Lecoq, se trouvent des fragments écrits dans l'ancienne langue de la Sogdiane, mais en caractères syriaques. M. Müller y a reconnu la traduction littérale de passages du Nouveau Testament. Il est donc permis d'espérer qu'on pourra bientôt comprendre la langue morte des Sogdiens et déchiffrer les textes manichéens qu'elle a conservés.

La communication de M. C. Schmidt, lue par M. A. Harnack et reproduite dans les *Sitzungsberichte* (p. 154-164) : *Der 1. Clemensbrief in altkoptischer Uebersetzung*, n'est pas d'un moindre intérêt. Du vénérable document qu'est l'épître de Clément de Rome aux Corinthiens, nous possédions jusqu'ici le texte grec en deux manuscrits (A et C), une version syriaque (S) et une version latine (L). D'après M. R. Knopf *(Der erste Klemensbrief*. Leipzig, 1899), les manuscrits grecs et la version syriaque dérivent d'un archétype commun, de la fin du IIe siècle ; la version latine, découverte à Namur par Dom Morin, a été faite sur un texte grec plus primitif encore, vraisemblablement de la première moitié du IIe siècle ; cette version a ainsi une valeur indépendante, au moins égale à celle des autres témoins. Voici maintenant une ancienne version copte (K). Elle se trouve dans un manuscrit en papyrus qui semble être de la deuxième moitié du IVe siècle, retrouvé par des fellahs à Achmim en 1905, et, depuis lors, acheté par M. Moritz pour la Bibliothèque royale de Berlin. M. Schmidt en prépare la publication. Un premier examen l'a amené à croire qu'à la suite de cette découverte, il faudrait corriger quelque peu le schéma généalogique des témoins du texte dressé par M. Knopf (p. 73). La nouvelle version est souvent d'accord avec la version latine ; cependant sur les douze endroits dans lesquels, selon M. Knopf, L aurait seul conservé la leçon authentique, dix se lisent dans K

(1) *Le Comité de Rédaction sera reconnaissant aux Sociétés savantes, aux Auteurs, et aux Libraires qui voudront bien lui adresser* (Rue de Namur, 40, Louvain) *les nouvelles, les articles et les ouvrages qui peuvent être annoncés utilement soit dans la* Chronique, *soit dans la* Bibliographie *de la* Revue d'Histoire Ecclésiastique.

Digitized by Google

d'après la leçon de ACS. D'autre part, la version copte ne présente pas les corrections harmonistiques que S a introduites d'après les LXX ou la Peshitto, ni les leçons manifestement fautives propres à A ou à C. En tout cas, malgré les quelques omissions, corrections ou contresens qu'on y remarque, le nouveau témoin du texte est de tout premier rang et s'accorde souvent en particulier avec les citations de Clément d'Alexandrie. Il offre aussi ces deux particularités, que d'abord (et en cela il se rencontre de nouveau avec L) il n'unit pas encore à l'épître l'homélie dite *II^a Clementis;* puis qu'il ne renferme pas le nom même de Clément dans la suscription (ἐπιστολὴ τῶν Ῥωμαίων πρὸς τοὺς Κορινθίους).

Par une heureuse coïncidence, M. Schmidt a récemment reconnu dans un des morceaux de papyrus acquis par M. Spiegelberg pour la bibliothèque de Strasbourg, une partie d'une autre version copte de la *I^a Clementis.* Le manuscrit date du VIIe-VIIIe siècle et la traduction n'a pas été faite sur le même texte grec que la première. M. Rösch prépare l'édition de ces fragments. A noter que dans ces papyrus, la lettre de Clément est encore unie aux écrits du Nouveau Testament *(Jo.* et *Jud.).*

Les deux versions coptes sont écrites dans l'ancien dialecte d'Achmim, auquel appartiennent les plus anciens documents coptes que nous possédions jusqu'ici.

— La troisième série des *Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur* s'est ouverte par une publication sensationnelle, que nous signalons rapidement aujourd'hui : celle du traité perdu de S. Irénée, εἰς ἐπίδειξιν τοῦ ἀποστολικοῦ κηρύγματος, dont le titre seul nous était connu par l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe. La version arménienne de cet ouvrage a été découverte, en 1904, dans un ms. de l'église de Sainte-Marie d'Érivan, par M. Karapet, archimandrite d'Etschmiadsin. C'est lui-même qui, avec l'aide de M. E. Ter-Minassiantz, en publie le texte et la traduction allemande. M. A. Harnack a introduit une division en 100 chapitres et ajouté des notes, des registres et un épilogue *(Des Heiligen Irenaeus Schrift zum Erweise der apostolischen Verkündigung* εἰς ἐπίδειξιν τοῦ ἀποστολικοῦ κηρύγματος *in armenischer Version entdeckt, herausgegeben und ins Deutsche übersetzt. Mit einem Nachwort und Anmerkungen von A. Harnack.* Leipzig, Hinrichs, 1907. In-8°, VIII-70-68 p. M. 6). Le manuscrit a été écrit vers 1270; mais la version arménienne est vraisemblablement du VIIIe siècle; on ne saurait pas déterminer si elle a été faite directement sur le grec ou sur une version syriaque. L'ouvrage est adressé à Marcien; c'est bien le destinataire, pas autrement connu d'ailleurs, signalé par Eusèbe. Séparé de Marcien, l'auteur, qui plus loin fait allusion à son écrit antérieur : ἔλεγχος καὶ ἀνατροπὴ τῆς ψευδωνύμου γνώσεως, veut lui « exposer en quelques mots la prédication de la vérité », lui faire connaître « tous les membres du corps de la vérité », pour le mettre en état de sauvegarder sa foi dans toute son intégrité. Cette foi, transmise par les « Anciens qui furent disciples des Apôtres », est résumée dans la formule du baptême, lequel est le sceau de la vie éternelle et une renaissance en Dieu. Suit l'exposé de la

Digitized by Google

doctrine sur Dieu, la création, l'homme, la chute, le développement de l'histoire du salut jusqu'à la construction du Temple. Commence alors (c. XXX) l'argument de la prophétie; l'auteur montre figurées et prédites par l'histoire de l'Ancien Testament et par les Prophètes, l'Incarnation du Fils de Dieu et son œuvre réparatrice. Toutes ces prophéties ont été réalisées dans la personne du Christ dont Irénée rappelle la préexistence, l'action dans l'Ancien Testament, la naissance virginale, les miracles, la mort, la résurrection, l'ascension et le futur jugement. Les derniers chapitres montrent comment, conformément à la prophétie, tous, notamment les païens, doivent arriver au salut, non par l'observation de la Loi, mais par la foi au Christ, l'amour de Dieu et celui du prochain.

On reconnaît immédiatement dans toutes ces doctrines, les doctrines mêmes du *Contra haereses*. Presque pour chaque chapitre de l'ἐπίδειξις, dit M. Harnack (p. 56), on peut apporter plusieurs passages parallèles dans le *Contra haereses*. Et le parallélisme descend jusqu'aux détails, parfois même jusqu'aux expressions. C'est de part et d'autre le même Canon biblique, les mêmes textes scripturaires employés. Aussi l'authenticité irénéenne ne soulève-t-elle aucun doute. Mais, d'autre part, ce nouveau document ne nous apprend rien, ou presque rien, de neuf sur les idées de l'évêque de Lyon, si ce n'est leur invariabilité; il ne nous apporte guère de donnée nouvelle pour l'histoire des dogmes ou des institutions. Du moins, l'ἐπίδειξις nous révèle en Irénée le catéchète et l'apôtre; elle nous montre comment était forte et vivante en lui cette foi que, dans son grand ouvrage, il expose sèchement, en théologien et dans un but polémique.

— Le sixième fascicule du *Florilegium Patristicum* de M. G. Rauschen donne une *Tertulliani Apologetici recensio nova* (Bonn, Hanstein, 1906. In-8, VI-142 p.) C'est la meilleure édition que nous ayons en ce moment, non seulement à cause des notes, substantielles et bien choisies, mais surtout parce que l'éditeur a admis dans son texte un grand nombre des variantes, d'ordinaire négligées, du codex Fuldensis. Est-ce à dire que nous ayons maintenant l'édition définitive? Tant s'en faut. Nous croyons savoir que la future édition de Vienne, et nous espérons que la seconde édition de M. Rauschen l'imitera, reprendra un nombre beaucoup plus considérable des variantes du manuscrit perdu de Fulda. Car il est prouvé et admis par tout le monde, croyons-nous, que tous les codices, autres que le Fuldensis, dérivent d'une seule et même copie qui a été certainement et profondément corrigée, probablement pendant la renaissance carolingienne, correction désastreuse à laquelle a échappé le *seul* codex de Fulda. M. Rauschen est d'avis, il est vrai, que celui-ci a subi à son tour d'importants changements. Mais nous ne pouvons admettre cette opinion. Aux autorités alléguées par M. Rauschen, nous pouvons opposer celles, plus récentes, de MM. Harnack, d'Alès et d'autres. Quant aux exemples cités à la p. 8, la plupart des mots supposés ajoutés par le scribe du Fuldensis peuvent avoir été retranchés par le copiste de l'archétype des autres mss.; rien ne prouve — bien au contraire — que le long passage du chap. 19 soit une interpolation du Fuldensis;

Digitized by Google

enfin les variantes du chap. 48 indiquées comme une preuve décisive (p. 8) détruisent si peu l'autorité du Fuldensis, qu'il y en a quelques-unes qui s'imposent et que nous serions très portés à en admettre la plus grande partie. Nous donnerons peut-être quelque jour les motifs de notre opinion. Enfin M. Rauschen nous permettra de lui faire remarquer que le plan tel qu'il est très nettement indiqué par Tertullien au commencement du chapitre IV et souligné par l'éditeur à la p. 21 n. 3 (voir notre étude : *Le codex Fuldensis, le meilleur manuscrit de l'Apologeticum de Tertullien*, dans RHLR. 1902, p. 338), ne concorde qu'assez imparfaitement avec celui que M Rauschen a exposé lui-même au § 2 de son introduction. C. CALLEWAERT.

— La nouvelle édition de la *Realencyklopädie für Protestantische Theologie und Kirche* s'est augmentée du dix-huitième tome (Leipzig, Hinrichs. In-8, 812 p.). Dans ce volume, les articles biographiques, notamment sur les théologiens des quatre derniers siècles, abondent.

Relativement au Nouveau Testament, nous n'avons rencontré que la courte notice de M. SIEFFERT sur *Simon Zelotes*. — Très clairsemés aussi les articles touchant l'ancienne littérature chrétienne. Signalons les suivants : *Severus* (KRÜGER), *Sokrates* (G. LOESCHKE), *Sozomenos* (G. LOESCHKE). — Sur l'histoire de la Papauté, citons les articles de M. HAUCK sur Sergius I, Sergius II, Étienne II, et ceux de M. BENRATH sur Sixte IV et Sixte V.

L'histoire des institutions est représentée par quelques études : *Sedisvakanz, Simonie, Sklaverei und Christentum*. Notons celles de M. ZÖCKLER, *Sonntagsfeier* et de M. FRIEDBERG, *Spolienrecht*. — Mais c'est surtout celle de M. OTTO MAYER, *Staat und Kirche* (p. 707-727), qui attire l'attention. Définir les relations de « l'État et de l'Église » est un problème aussi vaste que délicat. M. Mayer a traité la matière avec beaucoup de jugement. Certes, nous ne souscrivons pas à toutes les affirmations du savant auteur, spécialement en ce qui concerne l'Église catholique ; mais il convient de reconnaître qu'en général il a gardé une prudente réserve. La littérature placée en tête de l'article est très sommaire ; nous n'y remarquons aucun ouvrage catholique. Dans une courte introduction, M. Mayer expose rapidement les systèmes fondamentaux concernant les relations entre « l'État et l'Église » (entendue ici au sens large). Puis, dans une synthèse bien pensée, il décrit les rapports qui existèrent entre les deux puissances à travers les principales phases de l'histoire. Tout le reste de l'article est consacré à l'étude de la situation contemporaine. Un nouveau facteur entre ici en jeu : « l'épanouissement grandiose de l'État Moderne et son achèvement comme État Constitutionnel (*Verfassungs- und Rechtsstaat*) ». De la souveraineté de l'État Moderne découle son droit de protection et de surveillance sur l'Église ; celle-ci cependant conserve la liberté de se gouverner elle-même *(Selbstverwaltung)*. Cette double idée dirige l'auteur dans son appréciation de l'attitude que l'État doit prendre vis-à-vis des Églises catholique et évangélique. Il nous est impossible de suivre les longues considérations qu'il fait à ce sujet ; au reste, son attention est spécialement fixée du côté de l'Allemagne. Mentionnons toutefois son étude très intéres-

Digitized by Google

sante sur la situation de l'Église évangélique pour laquelle il trouve désirable une plus grande autonomie vis-à-vis de l'État

Touchant l'histoire du dogme et des hérésies, l'article *Simon der Magier* (p. 351-361) de M. Waitz est du plus haut intérêt. Sur la section VIII 5-24 des Actes des Apôtres, l'auteur propose une hypothèse très ingénieuse mais dont nous lui laissons la responsabilité. On sait la place importante assignée à Simon par l'école de Tubingue dans l'histoire du christianisme primitif. M. Waitz n'a pas de peine à montrer le caractère fantaisiste de cette théorie suivant laquelle Simon ne serait que la caricature de saint Paul combattu par saint Pierre. Il est très probable que Simon a été à Rome (vers 52-54). S. Justin a pu être renseigné sur ce fait, quoiqu'il se soit mépris sur l'inscription de la statue de la divinité sabine *Semo*. En réalité, Simon n'a été qu'un magicien samaritain, prétendant vraisemblablement se faire passer pour une divinité. On a tort d'en faire un Messie. De même, il ne peut être considéré comme le fondateur d'une religion universelle du Dieu suprême (contre Harnack). On ne peut non plus lui attribuer la paternité des diverses spéculations gnostiques qui portent son nom et dont il est l'objet. L'auteur étudie ensuite l'origine du gnosticisme simonien et les diverses influences qui ont contribué à son élaboration. Cette partie très intéressante de l'étude de M. Waitz renferme bon nombre de détails originaux qu'il serait trop long de résumer ici. En somme, cet article est d'une valeur incontestable, tant au point de vue de la méthode qu'au point de vue des idées.

M. Loofs a traité, avec l'érudition qu'on lui connaît, la question du Semipélagianisme (p. 192-203). D'après lui, ce terme date probablement des controverses entre Thomistes et Molinistes au XVIIe siècle. Dans un exposé condensé mais complet, l'auteur retrace d'abord les différentes péripéties de la lutte. Les premières difficultés furent soulevées en Afrique par Vital de Carthage et les moines d'Hadrumet. Mais la véritable opposition aux doctrines rigides de S. Augustin sur la grâce et la prédestination partit des monastères de Marseille et de Lérins. Ni S. Augustin ni, après lui, Prosper d'Aquitaine, ne réussirent à convaincre leurs adversaires : le semipélagianisme devint bientôt la doctrine dominante en Gaule. A en croire M. Loofs, la plupart des évêques de la Gaule en vinrent même, vers 450, à considérer la doctrine de S. Augustin sur la prédestination comme une hérésie. L'auteur aurait pu toutefois insister davantage sur les interprétations exagérées que subirent déjà alors les doctrines de docteur d'Hippone. Finalement, après l'intervention des moines scythiques de Constantinople et celle de Césaire d'Arles, le synode d'Orange en 529 mit fin aux controverses. D'après les doctrines censurées par ce synode, M. Loofs définit exactement l'essence de l'hérésie semipélagienne. Mais il est moins bien inspiré quand il dit qu'il y a, dans la doctrine de l'Église Romaine, une certaine tendance vers le semipélagianisme (néo- ou tout au moins crypto-semipélagianisme). Il soutient de même que « l'attitude de l'Église Romaine à l'égard de S. Augustin est objectivement fausse (objectiv unwahrhaftig) ». Il n'entre pas dans notre intention de discuter cette opinion couramment admise d'ailleurs par les auteurs protestants. Nous nous contentons de renvoyer aux

Digitized by Google

divers articles publiés par le R. P. Jacquin dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* (t. V, 1904, p. 265-283 et 725-754 ; t. VII, 1906, p. 269-300, à suivre.)

Signalons, pour l'histoire locale ou la statistique ecclésiastique, les articles *Serbien*, *Schweden*, *Schweiz*, *Spanien*, *Speier*. On peut y rattacher un article important de M. Kawerau, *Sektenwesen in Deutschland*.

Excellent article de M. Bonet-Maury sur la *Sorbonne* (p. 533-537). L'auteur rappelle brièvement l'origine modeste du célèbre collège et la vie de son fondateur Robert de Sorbon (c'est sans doute pas une erreur typographique que l'année 1270 est donnée comme date de sa naissance : il faut 1274). Suit une courte esquisse des statuts et de l'organisation intérieure de la maison. Quelques détails judicieusement choisis donnent une bonne idée de la disposition des études et de l'importance de la bibliothèque de l'ancienne Sorbonne. L'auteur termine en donnant un aperçu, trop sommaire peut-être, sur l'influence de la Sorbonne dans le courant de son histoire.

J. D. C.

— Un gros volume de 590 pages consacré aux publications relatives à l'histoire ecclésiastique forme le quatrième fascicule du *Theologischer Jahresbericht* (T. XXV) pour 1905 (Leipzig, Heinsius). Inutile de répéter encore l'appréciation que nous avons souvent portée sur ce répertoire (voir p. e. RHE. 1906, t. VII, p. 435, 694, 914). La présente partie comprend 82 pages en plus que le fascicule correspondant pour 1904. La dernière section porte cette fois le titre : *Zeitgeschichtliches* (et non plus *Interconfessionnelles*).

— Le discours prononcé par M. A. Harnack devant les professeurs et les étudiants de l'université de Berlin, le 21 janvier dernier, jour anniversaire de la naissance de l'Empereur, a été beaucoup commenté. L'intérêt que ce discours a excité, tient en partie au sujet lui-même (*Protestantismus und Katholizismus in Deutschland*. Berlin, Stilke, 1907, 31 p. M. 0.60), en partie à d'autres circonstances : on était à la veille des élections. Nous n'avons pas à juger ici l'opinion de M. Harnack sur la question traitée dans ce discours : un rapprochement ou des relations plus amicales entre les deux grandes confessions religieuses de la patrie allemande, sont-elles possibles et désirables? Il sera plus intéressant de connaître son opinion sur les travaux historiques des catholiques : « Il y a une génération, les historiens protestants n'avaient guère occasion de se soucier beaucoup des travaux historiques sortis de l'autre camp. Mais, depuis un certain nombre d'années, des études d'histoire ecclésiastique se publient en nombre toujours croissant par des savants des deux confessions; ces études recueillent dans les deux camps la plus large adhésion. Et il s'agit, non de quelques questions accessoires, mais des problèmes principaux de l'histoire ecclésiastique. » Puis, après avoir abondamment loué les travaux de Mgr Duchesne, du P. Delehaye, de l'abbé Schnitzer, l'orateur conclut : « Si le protestant Flaccius et le cardinal Baronius, les fondateurs de l'« historiographie confessionnelle », devaient revenir aujourd'hui parmi nous, ils seraient stupéfaits de constater ce qu'est devenue leur conception de l'histoire ecclésiastique » (p. 15-17). Souhaitons

Digitized by Google

que ces constatations obtiennent bon accueil chez les directeurs des Revues bibliographiques protestantes, où bien souvent les travaux catholiques n'obtiennent pas la place à laquelle ils ont droit.

— Trois historiens de haute marque, MM. les professeurs G. von Below, spécialement compétent dans l'histoire sociale et économique, H. Finke, spécialiste des plus connus en matière d'histoire ecclésiastique médiévale, et F. Meinecke, éditeur de l'*Historische Zeitschrift*, ont entrepris, à la librairie Walther Rotschild de Berlin et Leipzig, la publication d'un Recueil de mémoires sur l'histoire du moyen âge et des temps modernes (*Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte*). Ce recueil contiendra aussi bien les travaux de leurs élèves que ceux d'autres érudits. Aucune périodicité n'est fixée pour l'apparition des fascicules. Les souscripteurs à la collection jouiront d'une remise de 10 à 20 %.

Deux fascicules ont paru et un troisième est sous presse : 1. *Der Kirchenstaat unter Klemens V* von Anton Eitel (M. 5,60). — 2. *Die politischen Bewegungen in Mecklenburg und der ausserordentliche Landtag im Frühjar 1848* von Adolf Werner (M. 3,60), — 3. *Tyrol an der Wende des Mittelalters. Seine Wirtschaft, Verfassung, Politik u. Kirche in ihren ursächlichen Beziehungen zum Bauernkriege* von Hermann Wopfner.

Le premier est d'un intérêt tout particulier pour l'histoire ecclésiastique et permet de présager un grand succès à cette entreprise. Les vicissitudes des États de l'Église à la veille et au début de l'exil de la papauté à Avignon sont envisagées non moins au point de vue de la politique générale et même des institutions, qu'à celui de l'histoire locale de Rome et du patrimoine pontifical en Toscane, dans la Campania, la Maritima, le duché de Spolète, la Marche d'Ancône, les Romagnes, et ici un chapitre spécial est consacré à Ferrare et à Este. L'exposé est conduit avec clarté et méthode et il est basé en bonne partie sur les recherches personnelles de M. A. Eitel et de son professeur M. Finke dans les bibliothèques et les archives de Ferrare et de Rome. La conclusion générale que l'auteur dégage de son étude, c'est qu'en face du désordre et de l'anarchie, Clément V a réussi à rétablir l'ordre et l'autorité papale dans les États de l'Église ; mais il n'a pas pu ou voulu réorganiser l'administration, et ainsi son œuvre de restauration n'a pas eu d'action durable.

— La librairie Kircheim (Munich et Mayence) publie les premiers volumes d'une petite collection intitulée *Kultur und Katolizismus*. Charmants petits volumes, leur toilette moderne est d'un goût achevé, et vraiment ils tentent le lecteur. Le but de la collection éditée sous la direction de M. Martin Spahn est spécialement de rappeler les catholiques de notre temps dont la vie démontre l'alliance possible du catholicisme avec la culture la plus haute et la plus moderne. Des deux premiers volumes que nous avons sous les yeux, M. Endres a consacré l'un à Martin Deutinger, M. Adolf Dyroff a consacré l'autre à Rosmini (J. A. Endres. *Martin Deutinger*. 1906. In-8,7 6 p. M. 1,50 ; A. Dyroff, *Rosmini*. 1906. In-8, 96 p. M. 1,50). Ces deux notices sont de vrais modèles. Elles supposent, sans

Digitized by Google

l'étaler, une large information. En quelques pages, la physionomie des deux grands écrivains est vivement mise en relief; on a su esquisser à la fois le milieu où ils ont évolué, le caractère général de leur activité, les idées maîtresses de leurs publications, et ce qu'ils ont finalement apporté au mouvement du catholicisme en notre temps. Et toutes ces notions exposées dans un allemand élégant et moderne viennent si bien se concrétiser dans le beau portrait placé en tête du volume, qu'on ne les oublie plus. Qui sait pourtant s'il était malaisé de résumer deux personnalités de cette envergure.

Deutinger, philosophe et théologien, travaillant toute sa vie à refondre la philosophie moderne pour l'accorder avec la foi. Il a le tort peut-être de vouloir un peu, comme Hermès, rationaliser la foi en elle même. Mais à l'opposé d'Hermès, parti d'une tendance intellectualiste, il aboutit finalement à une philosophie toute volontariste, quelque peu influencée par le traditionalisme français. Deutinger n'a pas cru pouvoir retourner à la scolastique ; il l'a cependant connue et appréciée ; il a vu naître le mouvement de retour à la philosophie traditionnelle, et à la veille de sa mort en 1863, à l'assemblée des savants catholiques de Munich, malgré des répugnances bien excusables et d'abord fortement exprimées, il adhérait à une formule qui consacrait son importance grandissante pour la vie scientifique des catholiques De santé chétive, Deutinger dut réserver son activité à l'étude ; à côté de ses travaux philosophiques, il sut cependant l'étendre au domaine connexe de l'art, et sa signification est fondamentale dans le développement de l'esthétique. — Rosmini est une personnalité bien plus universelle encore. On connaît ses idées philosophiques; peut-être cependant n'en connaît-on surtout que les 40 propositions condamnées après sa mort M. Dyroff insiste sur sa vaste érudition On sait aussi que ce prêtre pieux et fervent fut le fondateur d'un ordre religieux d'une allure très vivante et très moderne. On sait moins qu'il joua un rôle politique important auprès de Pie IX dans les événements de 1848 : il y a dans le petit volume de M. Dyroff des pages très intéressantes sur les intrigues nouées alors contre Rosmini, que le pape faillit créer cardinal. Ses écrits politiques représentaient les aspirations unitaires et libérales de l'Italie, en les accommodant avec le droit des papes ; il toucha un moment à la réalisation de ses rêves. Que fût-il advenu si on l'avait suivi? L. N.

— Les professeurs de théologie des universités allemandes veulent « démocratiser » leur science et en faire pénétrer les résultats dans la masse. Ils publient à cet effet plusieurs collections de vulgarisation scientifique, notamment les *Religionsgeschichtliche Volksbücher* édités par Fr. M. Schiele (douze fascicules par an, au prix de 0,50 Pf. pour les abonnés. Voir RHE. 1905, t. VI, p. 895; 1906, t. VII, p. 698). La lecture de ces brochures doit provoquer des doutes et des questions. Aussi M. Schiele a-t-il cru opportun de créer un organe où il publiera chaque mois les demandes d'explications qu'il recevra à la suite de l'apparition des divers fascicules, avec une réponse donnée d'ordinaire par l'auteur même du fascicule. Le nouvel organe a pour titre : *Die Religion in Geschichte und Gegenwart. Monats-*

Digitized by Google

blatt der Religionsgeschichtlichen Volksbücher (Leipzig et Tubingue, Mohr), Il est servi gratuitement aux abonnés de la collection, et au prix de M. 1,20 aux abonnés de la *Zeitschrift für Theologie und Kirche*, de la *Theologische Rundschau*, etc. Le premier numéro a paru en janvier. Outre la section : *Rede und Antwort*, on y trouve un article de M. E. Troeltsch intitulé *Offenbarung*, l'annonce, avec table des matières, des prochains volumes de la collection, des nouvelles, littéraires ou autres, sur l'histoire des idées religieuses. Dans une notice, on se plaint, avec la *Preussische Volkszeitung*, de l'appui donné à une collection concurrente, les *Biblischen Zeit- und Streitfragen* (voir RHE. 1905, t. VI, p. 895), par le ministre des cultes en Prusse, M. von Studt, qui en envoie les fascicules aux établissements d'instruction prussiens. C'est là une nouvelle preuve de la tendance gouvernementale à combattre la *freiere Theologie*. Mais, dit-on, ces établissements d'instruction sont pour la plupart si en retard que la lecture de la collection conservatrice de MM. Boehmer et Kropatschek pourra encore les faire avancer !

— Signalons rapidement l'apparition, en janvier 1907, d'un nouveau périodique : *Religion und Geisteskultur. Zeitschrift für religiöse Vertiefung des modernen Geisteslebens*. Cette revue ne s'adresse pas seulement aux hommes de science, et son objet n'est pas proprement historique. Aux questions de philosophie religieuse qui s'imposent de plus en plus à la conscience moderne, elle veut faire entendre les réponses des diverses écoles. Par le fait même cependant, soit par ses articles de fond, soit par ses nouvelles dans lesquelles elle fera rapidement connaître les faits religieux contemporains et la littérature relative à son objet, la nouvelle revue sera utile aux historiens pour l'étude des idées religieuses modernes. M. Th. Steinmann, professeur à Gnadenfeld, qui en a pris la direction, s'est d'ailleurs assuré la collaboration d'un grand nombre de savants allemands : R. Eucken, E. Troeltsch, Chantepie de la Saussaye, H. Gunkel, G. Wobbermin, W. Bousset, R. Seeberg, Titius, etc. La revue paraît quatre fois par an, chez Vandenhoeck et Ruprecht, à Goettingue, au prix de M. 6 (environ 22 feuilles d'imprimerie par an).

— La *Zeitschrift für Theologie und Kirche*, dans la nouvelle série qu'elle a commencée en janvier dernier (Tubingue, Mohr), devra se rencontrer souvent avec la *Religion und Geisteskultur*. Car elle s'occupera désormais avant tout de dogmatique et d'éthique, de façon à être un *Arbeitsorgan für prinzipielle, systematische Theologie*. Ce sont les professeurs Herrmann et Rade, de Marbourg, qui en ont pris la direction le 1er janvier dernier, après la mort du professeur Gottschick qui a fait paraître les seize premières années.

— Les fragments de littérature chrétienne en langue nubienne, qui ont été récemment achetés en Égypte, par M. C. Schmidt (voir RHE. 1907, t. VIII, p. 195), sont entrés à la Bibliothèque royale de Berlin.

Digitized by Google

— L'objet du concours du prix Wedekind (Gœttingue) à décerner en 1910 est une histoire critique des fondations d'évêchés saxons à l'époque carolingienne.

— *Nominations.* — M. F. Müller a été élu membre ordinaire de l'Académie des Sciences de Berlin (classe de philosophie et d'histoire). — M. G. Monod est nommé membre correspondant de la même Académie.

M. P. Feine, professeur ordinaire d'exégèse du Nouveau Testament à la faculté évangélique de Vienne, passe au même titre à l'université de Breslau. — A la même université, M. F. Kropatscheck, professeur extraordinaire de théologie systématique, est promu à l'ordinariat.

La faculté de théologie d'Erlangen a nommé docteurs *honoris causa* MM. von Schneider, président de l'*Oberkonsistorium* de Bavière, et le pasteur Wohlenberg.

M. L. Mollwo, *Privatdozent* pour l'histoire du moyen âge et l'histoire moderne à l'université de Gœttingue, a reçu le titre de professeur.

M. E. Klostermann, *Privatdozent* à Kiel, est nommé professeur extraordinaire pour la théologie du Nouveau Testament et l'histoire des dogmes.

M. R. Hoffmann, *Privatdozent* pour l'exégèse du Nouveau Testament à l'université de Kœnigsberg, est nommé professeur extraordinaire.

M. O. Braun est nommé professeur ordinaire de patrologie à l'université de Wurtzbourg.

M. F. Gundlach est nommé archiviste de l'État à Kiel.

Le professeur V. Gardthausen a résigné ses fonctions d'*Oberbibliothekar* à la bibliothèque de l'université de Leipzig. — M. B. Wenzel, bibliothécaire à Posen, est nommé bibliothécaire à Breslau. — M. S. von Carolsfeld, directeur de la bibliothèque royale de Dresde, a pris son éméritat. Il est remplacé par M. H. Ermisch. — M. H. Lafrenz, secrétaire de la bibliothèque de Francfort-s.-M., a été nommé bibliothécaire. — Le Dr B. Weissenborn, bibliothécaire-adjoint à l'université de Münster, a été nommé bibliothécaire à l'université de Gœttingue. — Le Dr C. Müller a été nommé bibliothécaire à l'université de Kœnigsberg. — Le Dr K. Kochendörffer, *Oberbibliothekar* à l'université de Kœnigsberg, passe en la même qualité à l'université de Marbourg.— Le Dr P. Henrici a été nommé bibliothécaire à Wiesbaden.

— *Décès.* — M. R. Schroeder, *Oberbibliothekar* de la bibliothèque de l'université de Kiel, est mort le 18 février, à l'âge de 46 ans.

Nous signalions dans notre dernier numéro le jubilé de cinquante ans de la *Zeitschrift für Wissenschaftliche Theologie.* Le fondateur de cette revue ne devait pas survivre à ce jubilé. M. Adolphe Hilgenfeld est mort le 12 janvier, dans sa quatre-vingt-quatrième année. Fidèle jusqu'au bout à la première Ecole de Tubingue, dont toutefois il avait abandonné la critique de tendance pour y substituer la méthode historico-littéraire, il écrivit, sur le Nouveau Testament et l'ancienne littérature chrétienne, de très nombreux

Digitized by Google

ouvrages dont, nous le rappelions naguère (1907, t. VIII, p. 194), on vient de dresser la bibliographie. Qu'il nous suffise de rappeler : *Historisch-Kritische Einleitung in das Neue Testament* (1875), *Novum Testamentum extra Canonem receptum* (2e éd. 1884) et *Die Ketzergeschichte des Urchristentums* (1884). La revue qu'il dirigeait, abonde d'articles de sa main. Il y a rompu plus d'une lance contre les théories aujourd'hui en honneur chez les critiques allemands relativement à la première littérature chrétienne.

Dans la nuit du 24 au 25 février, est décédé inopinément M. F.-X. Funk, professeur d'histoire ecclésiastique à la faculté de Théologie catholique de l'université de Tubingue, à l'âge de soixante-six ans. Avec lui disparaît cette école catholique de Tubingue dont MM. Paul Schanz et Paul Vetter, morts dans ces derniers mois, étaient avec lui les derniers représentants. La *Revue d'histoire ecclésiastique* perd en M. Funk un de ses collaborateurs de la première heure. Elle lui consacrera, dans son prochain numéro, une notice plus développée pour pouvoir bien marquer la place de choix qu'il s'est faite dans les études historiques.

Angleterre, Écosse, Irlande. — Le Dr James Hastings, dont le nom se trouve maintenant associé au *Dictionary of the Bible*, a, depuis, entrepris la publication d'*A Dictionary of Christ and the Gospels* (Edinburgh, T. et T. Clark). Le premier volume (1906, in-4°, xii-936 p. 21 sh.) est déjà paru et va de *Aaron* à *Knowledge*. L'ouvrage complet comprendra tout ce qu'il y a dans les Évangiles de relatif au Christ, directement ou non. L'éditeur s'est assuré la collaboration des professeurs Nestle, de Maulbronn, Weiss, de Marbourg, Sanday, d'Oxford et autres scholars très connus de la Grande Bretagne et de l'Amérique. Ce dictionnaire veut être avant tout *a preacher's Dictionary*. Toutefois chaque auteur y sera libre d'exposer ses propres opinions. En l'absence d'une autorité reconnue, on sait combien dans cette délicate matière elles sont généralement variées. Aussi est-on dès l'abord en droit de se demander de quelle utilité pratique pourront être ces articles dont la plupart sont d'avance condamnés à pécher par défaut d'unité doctrinale.

Le livre de Mlle Mary Hamilton, *Carnegie Research Scholar* de l'Université d'Écosse, sur l'Incubation (*Incubation, or the cure of disease in pagan temples and christian churches*. St-Andrews, W. C. Henderson et fils, 1906. In-8°, 223 pp.) a pour but de faire connaître à son public un sujet qui n'avait pas encore été traité en langue anglaise. On sait que l'incubation « consistait essentiellement à dormir dans le temple, après une préparation et des cérémonies prescrites, à l'effet d'être favorisé en songe de l'apparition de la divinité et d'obtenir une révélation de l'avenir ou la guérison d'un mal. » (Delehaye, *Légendes hagiographiques*, p. 172). L'auteur étudie successivement cette pratique dans les temples païens, dans les églises chrétiennes du moyen âge et jusque dans les temps modernes dans l'Italie du Sud, en Sardaigne, en Autriche, à Ténos, dans l'Archipel, en Grèce et à Cyzique. Le culte d'Esculape tient naturellement

Digitized by Google

la place principale dans la première partie, et après lui ceux d'Amphiaraos, de Trophonios, de Dionysos, d'Isis et de Sérapis. Mlle Hamilton qui tient, après Deubner, pour la survivance du rite dans les églises chrétiennes du moyen âge, l'étudie dans les miracles des saints Côme et Damien, de saint Thérapon, de sainte Thècle, de saint Michel, des saints Cyr et Jean, de saint Julien de Brioude, de saint Martin, de saint Maximin de Trèves, de sainte Foy etc... C'est surtout le point de vue médical qui pour toutes les époques a préoccupé l'auteur. Les cas de guérison sont indéniables et la supercherie serait impuissante à les expliquer tous, mais ils doivent être relégués dans la catégorie des cures hypnotiques et magnétiques, et dans celle des miracles de Lourdes et de la Salette. Ce sont des guérisons qui relèvent plutôt de la psychologie que de la physiologie etc... Livre de vulgarisation dont on voit le sens et qui peut servir comme recueil de faits. Tous les textes sont cités en anglais.

Sous ce titre : *Stoic and Christian in the second Century* (Londres, Longmans et Cie, 1906. In-8, IX-147 p. 3 sh.), M. Léonard Alston publie une dissertation qu'il a composée en vue du prix Burney décerné par l'université de Cambridge. Il y étudie la morale de Marc Aurèle et celle des auteurs chrétiens contemporains, et compare la valeur respective des deux enseignements. Il n'a pas de peine à établir l'incontestable supériorité de la morale chrétienne. Même, d'une analyse perspicace et soignée des *méditations*, la philosophie morale de Marc Aurèle sort assez maltraitée. Dépourvue de base métaphysique et de sanction, sans naturel et sans cohérence, elle nous apparaît comme une suite de recettes pratiques à l'usage de l'empereur philosophe plutôt que comme un code permanent de lois générales. Combien, d'ailleurs, parmi ces recettes n'y en a-t-il pas qui dissimulent mal la fausseté radicale d'un esprit orgueilleux, pessimiste et méprisant ! — M. Alston a étudié de moins près les écrivains chrétiens et l'influence du Prof. Harnack, qu'il a volontiers subie, ne lui a pas toujours permis d'interpréter exactement leurs vues. Il y a, par exemple, dans son essai, des réflexions sur l'idéal de la pureté parfaite, qui n'y eussent pas trouvé place, s'il s'était contenté de lire Hermas et S. Justin avec la même indépendance et le même soin que les *méditations*. J. S.

— Le R. P. Herbert Thurston, avec la dialectique nerveuse qui caractérise sa critique, réfute péremptoirement, dans un article du *Month* intitulé : *The influence of Paganism on the Christian Calendar* (mars 1907, p. 225-239), les thèses caduques de certains *folklorists* de marque, notamment du Dr J. G. Frazer, qui ne veulent voir dans nos fêtes chrétiennes que des survivances ou des adaptations de rites païens. La critique du savant jésuite porte spécialement sur les points du calendrier qui ont donné lieu aux plus grossières erreurs d'optique, savoir la Circoncision, la Purification, le Carême, le Vendredi-Saint et Pâques, la Saint-Georges, la Saint-Jean Baptiste et l'Assomption.

The History and Use of Creeds and Anathemas in the early Centuries of the Church (*Soc. for prom. Christian Knowledge*, 1906, 121 p.) est un

Digitized by Google

opuscule formé de la réunion de deux conférences faites par le Prof. CUTHBERT HAMILTON TURNER devant la *Theological Society* et la *Church Historical Society*, en 1905 et 1906. Il comprend quatre chapitres qui traitent respectivement de la période anténicéenne, du symbole de Nicée, du symbole de S. Athanase, et un appendice où se trouvent réunies les sources. Ce petit ouvrage est un modèle de sobriété érudite.

Le Rév. F. R. MONTGOMERY HITCHCOCK, qui a déjà donné diverses études patristiques dans *Hermathena*, et notamment quelques pages sur le symbole de S. Clément d'Alexandrie (vol. XII, 1902, p. 25-28), établit cette fois, dans la même revue (vol. XIV, 1906, p. 186-182), un rapprochement qui ne manque pas d'ingéniosité entre le *Credo* de S. Patrice, qui se trouve dans sa *Confession* (éd. Whitley Stokes, II, p. 358), et le symbole de S. Irénée dont on rencontre les éléments épars dans le *Contra Haereses*. La seconde partie de l'article tend à prouver l'origine directement orientale du symbole de S. Irénée. L. G.

— M. F. R. TENNANT, de Gonville et Caius College, Cambridge, fait paraître à nouveau, avec nombre de retouches et une préface critique, son important essai *The Origin and Propagation of Sin (being the Hulsean Lectures delivered before the University of Cambridge in 1901-2*. Cambridge, University Press, 1906. In-8°, xxxv-235 p., 3 sh. 6 d.) ; l'intervalle des deux éditions a été ainsi partagé par la publication de l'étude strictement historique, et en quelque sorte préparatoire, qui a pour titre *The Sources of the Doctrines of the Fall and Original Sin* (Cambridge, 1903), et le programme est désormais accompli, attestant l'envergure des talents de M. Tennant. Le moins qu'on puisse dire de la partie constructive,— la seule qui compte en définitive aux yeux de l'auteur, qui n'a tant exploré la tradition que pour en écarter et remplacer l'enseignement, — c'est qu'elle est symptomatique d'un état d'esprit, fort répandu dans les nouvelles couches universitaires et ecclésiastiques, aussi sincère qu'audacieux, prétendant à refondre la foi chrétienne au gré des prétendues exigences de la pensée moderne. A ce seul titre, le volume s'impose à l'attention; je ne sache pas qu'il ait été encore examiné comme il mérite, du point de vue catholique.

Le professeur A. SOUTER, de Mansfield College, Oxford, faisait récemment le compte des témoins présumés du commentaire de Pélage sur les épîtres de saint Paul (cf. RHE., t. VII, 1906, p. 953). Depuis lors il a poursuivi ses recherches, et il en annonce l'admirable résultat dans une étude « lue » à la *British Academy* le 12 décembre 1906 : *The Commentary of Pelagius on the Epistles of Paul : the Problem of its Restoration* (Londres, H. Frowde. In-8°, 31 p., 1 sh. 6 d. — *from the Proceedings of the British Academy*, vol. II). M. Souter a été assez heureux, ou plutôt assez habile, pour retrouver dans l'anonyme *Aug.* CXIX (Bibliothèque Ducale de Carlsruhe), du neuvième siècle, l'authentique Pélage : diverses données paléographiques reportent à un archétype de la première moitié du VIe siècle, et très probablement du Ve ; la glose exégétique, fort bien conservée, est plus brève que

Digitized by Google

celle des types mis en cause par Zimmer, conformément à l'indication de S. Augustin *(De pecc. mer.* III, 1, 1), et elle comprend toutes les citations de ce dernier et de Marius Mercator; le style est d'une simplicité remarquable, sans mélange aucun de rhétorique; le texte biblique représente la pure Vulgate, et du même coup nous avons acquis là, M. Souter a raison de s'en féliciter, la plus haute autorité capable de restituer la teneur originale de la version de S. Jérôme, postérieure à la publication de celle-ci d'une trentaine d'années seulement (avant 410) : dans le fait Pélage paraît s'accorder un peu plus souvent avec l'*Amiatinus (ca. ann.* 700) qu'avec le *Fuldensis* (de 541-546). Bref toutes les recensions, nullement négligeables il va sans dire, que nous a laissées le moyen âge depuis celle de Cassiodore (le pseudo-Primasius, importante conjecture de M. C. H. Turner, vérifiée par M. Souter, à l'encontre de la thèse de Zimmer), sont dépassées, et jusqu'à un certain point débrouillées, nous laissant face à face avec l'œuvre même du moine breton, « le plus ancien livre breton qui soit », note M. Souter à l'adresse de ses auditeurs de la *British Academy*. M. Souter m'autorise à faire savoir ici que sa découverte vient d'être confirmée d'une manière éclatante par Mgr Mercati, qui a retiré d'un manuscrit du Vatican deux feuillets de garde, écrits dans la première moitié du sixième siècle et offrant une portion du commentaire sur l'épître aux Romains, c. VI-VII : la rédaction est essentiellement la même que celle de l'*Augiensis* — avec les mêmes omissions vis-à-vis du pseudo-Jérôme — et par là on tient la preuve matérielle que l'archétype de l'*Augiensis* est plus ancien que Cassiodore.

A. Wilmart.

— Les monuments de la littérature nationale de l'Irlande, tant profanes que religieux, sont restés presque complètement inédits jusqu'à la seconde moitié du XIXe siècle. En dehors des celtistes, le public est encore bien peu familiarisé avec cette littérature, si riche pourtant et si curieuse. Qui voudra en acquérir une connaissance nette et rapide, devra recourir à l'excellent manuel de Miss Eleanor Hull dont les ouvrages ont été plus d'une fois mentionnés ici (Cf. RHE. t. VI, 1905, p. 440-441; t. VII, 1906, p. 184-185). Le premier volume de ce manuel, le seul paru *(A Text-Book of Irish Litterature.* Dublin, Gill & Son; Londres, David Nutt, 1906, 260 p.; prix : 3 sh), s'occupe spécialement de la littérature religieuse dans un chapitre sur les visions (navigations, visions du purgatoire, du ciel et de l'enfer, d'Adamnan, de Tundale, etc.) et dans le chap. XII qui traite des Vies de saints, des *loricae*, des hymnes etc. La description des plus célèbres manuscrits irlandais fait l'objet d'un appendice succinct.

Le magistral éditeur de l'*Historia ecclesiastica* du Vénérable Bède, le Rév. Ch Plummer, a exhumé des manuscrits de Dublin et d'Oxford de nouvelles collections de Vies de Saints irlandais qui s'impriment actuellement aux presses d'Oxford. Il a fait connaître naguère deux de ces collections dans un article, qui fait bien augurer de la publication à venir : *On two Collections of Latin Lives of Irish Saints in the Bodleian Library, Rawl. B. 485 and Rawl. B. 505* (Extr. de la *Zeitschrift f. celtische Philologie*, V, p. 429-454).

Digitized by Google

Le petit livre de J. H. SHEPHERD, M. A., épiscopalien fervent autant qu'habile écrivain *(Introduction to the History of the Church in Scotland.* Londres, Society for promoting christian Knowledge, 1906. In-16, 207 pp.), est en même temps qu'une histoire très dramatique de la Réforme écossaise, un plaidoyer éloquent en faveur de la petite Église épiscopalienne, qui, après avoir compté au temps de son *désétablissement* jusqu'à 30 évêques, un millier de clercs et plus des deux tiers de la nation écossaise, s'est vue réduite en 1792 à 4 évêques, 40 clercs, et une « poignée » de fidèles. Depuis le commencement du XIXe siècle, elle se relève lentement de ses ruines. Et c'est dans le but de dissiper les restes de préjugés qui pourraient subsister contre elle, que l'auteur a revisé et réuni en volume les « lectures délivrées » par lui dans les différentes parties du diocèse de Saint Andrews. Il espère pouvoir convaincre ses compatriotes que les Épiscopaliens ne sont pas *impatriotic* ni *of alien faith*, et son récit aussi clair que pittoresque, tend à montrer qu'en somme le Presbytérianisme n'a point d'attaches si profondes dans la nation, que son triomphe ne doit nullement s'attribuer à des causes religieuses mais politiques, et qu'il ne s'en est fallu que d'un scrupule de conscience peut-être exagéré, pour qu'à l'avènement de Guillaume d'Orange en 1689, l'Église épiscopalienne restât définitivement l'Église « établie » d'Écosse. Quoi qu'il en soit, l'auteur se loue d'une persécution qui a purgé son Église de l'Érastianisme et lui a fait prendre conscience de sa mission divine. Le fonctionnement de cette Église et la part qu'y prennent les laïcs, particulièrement dans la perception et l'administration des biens du culte, est d'un intérêt très actuel pour les catholiques de France.

La librairie Longmans, Green et Cie lance le premier volume d'une nouvelle histoire politique de l'Angleterre *(A political history of England)* annoncée en 1905 dans cette Revue (t. VI, p. 693-694) : *The History of England from the Earliest Times to the Norman Conquest*, par le Dr THOMAS HODGKIN, Fellow de University College (Londres, 1906, 550 p.). Cette collection ne tardera pas à conquérir l'estime du public. Le Dr Hodgkin a su, en effet, fort intelligemment distribuer et dominer la période qui lui a été confiée. L'esprit et la méthode sont du meilleur aloi. Les sources, à mesure qu'elles sont utiles au récit, sont rapidement discutées dans le corps de l'ouvrage, sans que cela préjudicie à l'ordre et à la netteté de l'exposition. Elles sont d'ailleurs, dans un long appendice, l'objet d'un examen critique plus approfondi. Le livre contient deux tableaux généalogiques de souverains anglo-saxons, trois cartes et un bon index.

— *Jung Heinrich, König von England, Sohn König Heinrichs II, 1155-1183* (Iéna Kämpfe, 1906, In-8°, XIII-83 p.) est une thèse historique que le Dr PHIL. C. E. HODGSON a présentée et fait accepter à la faculté de philosophie d'Iéna, comme *Promotionsschrift*, et qui relève plus de la méthode de l'École des Chartes que de la méthode allemande. La bibliographie est énorme : il n'est pas jusqu'aux moindres publications sur le sujet qui ne s'y

Digitized by Google

trouvent; c'est dire que l'auteur est admirablement documenté. Et qu'on ne croie pas avoir affaire, dans ce *Bücher Verzeichnis*, à un pur étalage de devanture : ce sont au contraire tous livres consultés; les références nombreuses et toujours très exactes en témoignent. De longues préfaces à grandes vues synthétiques à la manière d'Outre-Rhin, n'en cherchez point. L'auteur entre tout de suite et très simplement en matière. 1155 et 1183 sont les limites strictes dans lesquelles il se tient. Et durant ces vingt-huit années que vécut Henri Courtmantel, c'est la monographie du jeune roi qu'il nous trace, et rien d'autre, cueillant sur les circonstances de sa naissance, de son mariage (1160) et de son couronnement (1170), sur ses relations avec saint Thomas Becket qui fut son précepteur, sur son opposition constante aux vastes projets de son père, et sur ses deux révoltes (1173-1174 et 1183), tout le détail, jusqu'au plus menu, qu'il trouve dans les documents contemporains, et replaçant toutes choses en leur cadre. Vainement chercherait-on au cours de ce récit exclusivement scientifique, — et ceci est encore bien peu allemand — une appréciation de l'auteur sur les faits qu'il narre. Il s'applique à les bien exposer et les laisse parler eux-mêmes. Tout au plus a-t-il osé nous dire, dans sa conclusion d'à peine trois pages, que ce prince mou, perfide, ingrat envers son père, non moins parjureur que grand jureur, savait pourtant se montrer de la plus avenante amabilité. Parce qu'il répandait à pleines mains ses largesses, populaire et nobles l'adoraient. Son goût pour les tournois lui valut d'être appelé le restaurateur de la chevalerie. Peut-être faut-il aussi chercher l'une des causes de cet engouement dans le joug détesté qu'Henry II faisait peser sur son peuple. De fait, tous les écrivains hostiles au père prodiguent leurs louanges au fils. Des chroniqueurs rapportent même qu'on alla jusqu'à décorer le jeune prince à sa mort du titre de « Saint ». Pour très édifiants qu'aient été les derniers moments de Courtmantel, l'Église s'est bien gardée de ratifier ce jugement. Je crois bien qu'après cette brochure d'un récit très serré, plus rien ne reste désormais à glaner sur ce sujet. M. Hodgson a positivement fait place nette : je le dis à son éloge. J. S.

— La collection *The Antiquary's Book* s'est enrichie d'un ouvrage de Dom Gasquet : *Parish Life in Mediaeval England* (Londres, Methuen et Cie, 1906, xix-273 p., Prix : 7 sh. 6). Sur l'organisation, les ressources, la vie de la paroisse; sur les églises et leur mobilier; sur les cérémonies du culte et le clergé anglais du moyen-âge, on ne conçoit guère de *text-book* plus attrayant et plus complet. Le savant historien a mis à contribution une foule de documents peu répandus ou inédits, tels que les comptes de fabriques, les registres épiscopaux, les statuts des corporations, etc.. Le livre contient de nombreuses illustrations. Quelques-unes, moins bien appropriées aux besoins du texte, eussent cependant pu être écartées sans dommage.

The Reformation. Being an Outline of the History of the Church from 1503 to 1648 by the Rev. James Pounder Whitney. B. D. (Londres, Rivingtons. 1907. In-8°, 501 p., 5 sh.) se trouve être le sixième volume de

Digitized by Google

la série : *The Church Universal : Brief Histories of her Continuous Life*, éditée par le Rév. W. H. Hutton, et le troisième paru. Les deux autres : *The Church of the Fathers* et *The Church of the Barbarians* sont dus, le premier, à la plume de M. Leighton Pullan et, le second, à celle de M. Hutton. Le présent ouvrage, écrit par un théologien de Cambridge bien connu, traite de la Réforme dans les différentes contrées européennes et du Concile de Trente. Un seul chapitre sur quinze s'applique en fait à l'Angleterre. Et à ce propos, l'auteur voit dans la réforme anglicane « une rupture avec le catholicisme papal de Trente, mais non avec le catholicisme du commencement du moyen âge, et moins encore avec l'Église des Pères ». Intelligenti pauca !

La série des *Heroes of the Reformation* éditée par le prof. S. M. Jackson (Londres, Putman's Sons) s'est enrichie d'un nouveau volume : *John Calvin, the organiser of Reformed Protestantism 1509-1564* (1906, in-8°, 474 p., 6 s) par Williston Walker. En mentionnant l'ouvrage qui n'a pas grand intérêt par lui-même, mon intention est de signaler plutôt ce fait curieux que Calvin, si connu, grâce à de nombreux écrits, en France et en Allemagne, l'est à peine en Angleterre, faute de biographes. M. Williston Walker est l'un des rares. Encore s'il s'est appliqué à retracer la vie du réformateur, n'a-t-il rien dit de son système théologique. Et c'est vraiment une fâcheuse lacune, vu l'influence du calvinisme sur la religion protestante d'Angleterre, d'Écosse et d'Amérique.

Le Journal d'O'Connel de 1795 à 1802 vient d'être édité par un docteur de l'université de Dublin *(Daniel O'Connel : His Early Life et Journal, 1795 to 1802, edited by* Arthur Houston, LL. D., Londres : Sir Isaac Pitman and Sons L^d^, 1906, 251 p.). L'éditeur donne une longue introduction (p. I-XXVI), une esquisse de la vie de Daniel O'Connel (p. 1-58) jusqu'à la date où commence son journal et deux jolies eaux-fortes représentant l'homme politique et sa mère.

— Nous venons de recevoir le tome I (1484-1514) de l'*Opus Epistolarum Des. Erasmi Roterodami* revu et augmenté par P. S. Allen. M. A. (Oxford, Clarendon Press, 1906. In-8°, XXIV-615 p. Sh. 18). M. Allen a entrepris une œuvre très méritoire et fort difficile. Aucun historien ne dirait aujourd'hui des lettres d'Érasme ce qu'Érasme lui-même en disait : qu'elles ont un caractère purement littéraire. Elles constituent une source des plus abondantes et des plus sûres pour l'histoire religieuse et sociale de cette époque. Érasme était le porte-voix de la réforme catholique ; c'est lui qui donna une portée européenne aux tendances réformatrices du cercle anglais que constituaient Colet, More, Fisher etc. Élève et maître aux grands centres intellectuels de l'époque, à Louvain, à Paris, à Bologne, hôte recherché des princes, d'un Henri VIII et d'un Charles V, conseiller et ami du pape Léon X, de plusieurs Cardinaux, Évêques, Théologiens, mais le plus souvent attaqué et persécuté par ceux-ci, parce que ennemi et persifleur des abus de la société contemporaine, il nous permet de saisir sur le vif, dans sa correspondance, tous les

Digitized by Google

aspects de ce siècle si intéressant et si important de la Renaissance et des origines de la Réforme.

Il a paru déjà plusieurs éditions des lettres d'Érasme. Les premières sont de lui-même; mais il fit peu attention au point de vue chronologique, lequel n'avait pas d'importance pour leur valeur littéraire. La question est cependant capitale, quand il s'agit de fixer la genèse et l'évolution des idées réformatrices de l'humaniste ou d'établir les diverses phases des luttes du controversiste. Aussi essaya-t-on bientôt de perfectionner ces premières éditions. Celles de 1538, de 1541 et de 1558, toutes parues à Bâle, ne marquent pas pourtant un réel progrès. L'édition de Londres en 1642, fut faite sur celles de 1538 et 1541, mais on y ajouta les lettres que Merula et Sciverius avaient publiées à Leyde, respectivement en 1607 et 1615. Enfin, Leclerc, dans le tome III de la grande édition des Œuvres d'Érasme (Leyde, 1703), tenta un groupement chronologique complet. Mais la moitié au moins des dates établies dans les deux volumes qui constituent ce tome III, sont fausses. Bref, le travail restait tout entier à faire. Et combien difficile! Redresser l'itinéraire, déjà si souvent remanié, d'une vie de voyages continuels, cela exige une connaissance parfaite de toutes les productions (huit gros in-folio) du savant, et des circonstances historiques dans lesquelles il a vécu. Les indications d'Érasme lui-même ne sont pas faites pour dissiper tous les doutes : ce n'est que bien tard dans sa vie, on le sait, qu'il chargea des scribes de la confection d'une liste chronologique des lettres qu'il avait conservées. M. Allen n'a pas reculé devant cette œuvre ardue et il l'a menée à bonne fin.

Après une liste sommaire des manuscrits, une table chronologique des lettres, le *Catalogus lucubrationum* dressé par Érasme lui-même, le *Compendium Vitae* et la Vie d'Érasme par Beatus Rhenanus, l'auteur nous donne les premières lettres, de 1484 à 1514. Il a mis à contribution toute la littérature du sujet, jusqu'aux travaux récents de M. Horawitz et de Hartfelder. En tête de chaque lettre, il indique le nom du destinataire, le principal manuscrit, les principales éditions et la date. Le plus souvent l'auteur s'écarte de la chronologie reçue; une note justifie le changement. C'est dans ces notes que M. Allen fait preuve de toute son érudition; elles constituent, avec celles qui occupent le bas des pages, une véritable *aurifodina* sur les hommes et les choses de cette époque, et fournissent, en général au moins, des arguments certains, ou un faisceau de probabilités en faveur de la date fixée. Dix Appendices traitent de divers sujets; signalons le premier sur l'authenticité du *Compendium Vitae*; le deuxième qui réunit les conclusions sur la chronologie des premières années d'Érasme; le septième où se lisent des indications précieuses sur les principales éditions des *Epistolae Erasmi*. L'auteur aurait dû, nous semble-t-il, donner cette dernière étude comme introduction à toute son œuvre : elle mettrait le lecteur non prévenu sur la voie, et écarterait du coup maints soupçons. Une table générale complète est annoncée pour le dernier volume; une petite table onomastique la remplace provisoirement.

A. D.

Digitized by Google

— Dans sa séance du 13 décembre, présidée par sir HENRY H. HOWORTH, la *Society of Antiquaries* a entendu de M. C. T. MARTIN la lecture d'un *paper* sur la vie du clergé au XVe siècle. L'auteur de ce mémoire s'est documenté aux *proceedings of the Court of Chancery*, lesquels ne relatent, paraît-il, que disputes de toute espèce, et la plupart du temps plus bizarres qu'importantes, entre curés et paroissiens. Il fait aussi allusion à la pratique fréquente alors de la sorcellerie.

L'architecture et plus particulièrement l'histoire de l'abbaye de Waltham a fait l'objet d'un rapport lu par M. E. C. TOOKER, à la séance du 12 décembre de la *British Archæological Association*.

Royal Historical Society. Séance du 17 janvier présidée par le Dr HUNT. Y ont été élus Fellows, le professeur HEANSHAW, M. H. J. NEWBOLT et M. E. T. POWELL. M. Turner a lu un mémoire sur les sources de l'histoire de la minorité d'Henry III, où il conclut à la nécessité d'aborder avec grande circonspection les chroniques monastiques toutes défavorables aux Légats du Saint-Siège, sur qui pesait ordinairement la responsabilité des actes du Gouvernement.

British numismatic Society. Séance du 23 janvier, présidée par M. CARLYON-BRITTON. M. A. ANSCOMBE y a lu l'introduction et le résumé d'une monographie sur *The Anglo-Saxon computation of Historic Time in the Ninth Century*. Il traite son sujet surtout en numismatologiste. Il montre un curieux exemple de l'incertitude attachée à cette sorte d'étude par la confusion et la divergence d'opinions de ceux qui eurent à déterminer le millénaire de la mort du roi Alfred le Grand et qui, en fin de compte, adoptèrent le 26 octobre 1901, au lieu du 25 octobre 1900. L'auteur explique l'origine de ces difficultés et comment à l'avenir elles peuvent être écartées en soumettant les règles et les principes du comput ecclésiastique du temps à un examen critique des méthodes et des coutumes qui influençaient alors les écrivains. Le travail sera publié *in extenso* dans le volume IV du *The British Numismatic Journal*. J. S.

— Le *Report* de l'*Egypt Exploration Fund* pour les années 1905-1906 contient une revue complète des travaux récents relatifs à l'Égypte chrétienne. Cette étude est due à la plume de M. W. E. CRUM. Nous avions déjà eu précédemment l'occasion de signaler à nos lecteurs les notes publiées par lui les années passées sur la même matière. La bibliographie ne contient pas moins de cent vingt mentions, comprenant les publications, les articles de revues, et même bon nombre de comptes rendus souvent aussi précieux que les ouvrages qu'ils sont appelés à faire connaître. Les deux premières sections comprennent les travaux concernant la Bible et les Apocryphes anciens. A propos des éditions de M. Horner, on attire en particulier l'attention sur un article très intéressant publié en 1906, par la *Church Quarterly Review*. La littérature liturgique est peut-être plus négligée qu'à l'ordinaire. En revanche la littérature patristique et canonique

Digitized by Google

a fourni matière à de solides études (*De Virginitate* et *Canons* de S. Athanase (?), *Canons* d'Ibu-al-Assal, *Homélies* de Jacques de Saroug (en Arabe), etc.). Le monachisme copte est toujours l'une des questions les plus étudiées : M. Crum signale spécialement un livre de M. Reitzenstein, qui paraît plus original que sérieux. Les catalogues de M. H. R. Hall (*Coptic Texts... in British Museum*) et de M. Crum (*Coptic Mss. in the Br. Museum*) méritaient tout particulièrement l'attention dont ils ont été l'objet.

Trinity College de Dublin, se croyant menacé dans ses intérets par la tournure que prennent les projets de réformes universitaires (Cf. RHE, t. VIII, 1907, p. 292-204), a organisé un comité de défense. Le gouvernement et le parlement sont d'ailleurs trop affairés à l'heure actuelle pour songer à s'occuper, au cours de la présente session, des destinées de l'université de Dublin. L. G.

— *Nominations.* — Le Dr Kirkpatrick, en acceptant le doyenné d'Ely, laisse vacants à Cambridge deux importants offices de l'Université, le *Margaret Professorchip* et le *Mastership of Selwyn.*

M. R. A Rye, le fils de l'ancien *Keeper of Printed Books du British Museum*, a été nommé *Goldmiths' Librarian* de l'université de Londres, en remplacement de M. Haward démissionnaire. J. S.

— *Décès.*— Frederick William Maitland, *Downing Professor of English Law*, Cambridge, à l'âge de 57 ans. Ce n'est un secret pour personne qu'à la mort d'Acton en 1902, le *Regius Professorship of Modern History* lui fut offert, et qu'il le refusa pour cause de santé. Acton disait de lui qu'il était « le plus capable historien d'Angleterre », et cela, dans un temps où vivaient encore Stubbs, Gardiner et Creighton. On se plaignait à ses cours de ne pouvoir prendre aucune note, parce qu'ils étaient trop intéressants. De fait, avec lui, la discussion de la procédure antique était plus passionnante qu'avec un autre le récit, si vibrant fût-il, d'une bataille. Entre autres ouvrages, il a donné la fameuse édition du *Bracton's « Note-Book »* (1887), et les *Gloucester Pleas* (1884), puis *History of English Law, Domesday Book and Beyond, Canon Law in England* (1898) et enfin d'admirables préfaces à ses volumes de la *Selden Society*.

Le Dr Horthcote, 86 ans, chanoine de Birmingham et ancien Président d'Oscott. Il s'était converti au catholicisme en 1845. Il laisse un certain nombre de travaux estimés sur l'archéologie chrétienne et spécialement sur les catacombes. Son ouvrage intitulé : *Roma Soterranea*, écrit en collaboration avec le chanoine Brownlow, fut très remarqué lors de son apparition en 1869. M. Paul Allard le traduisit en français et le Dr Kraus en allemand. En 1879, on dut en donner une seconde édition en deux volumes et, aujourd'hui encore, on peut le consulter avec profit.

Henry Pelham, *Camden Professor of Ancient History* et président de *Trinity College*, un des hommes les plus capables et les plus distingués d'Oxford. Il avait 61 ans. Fils de l'évêque de Norwich, élevé à Harrow et à Trinity College, il fut nommé en 1869 Fellow et Tutor

Digitized by Google

d'Exeter où il travailla dans la brillante compagnie de Tozer, de Bywater, de Boase, de William Ramsay et de Sanday. En 1887, il devint *Reader* d'histoire ancienne, en 1889 professeur (et, ex officio, Fellow de Brasenose), enfin en 1897 président de son vieux collège. Il a beaucoup enseigné oralement, mais peu écrit. On a de lui toutefois : *Outlines of Roman History*, 1890, un tout petit livre, mais très plein. On sait que l'histoire ancienne et surtout celle de Rome était son domaine spécial. Les écoles d'archéologie et de géographie d'Oxford, l'*Hellenic Society* et la *British School* d'Athènes et celle plus récente de Rome lui doivent soit leur création soit leur développement. Il est pour beaucoup dans la réorganisation des *Craven Funds* et l'emploi des *University Prizes*. Il est aussi l'un des fondateurs de la *British Academy*. Toutes les explorations et les fouilles scientifiques à travers l'empire britannique et l'Asie Mineure l'avaient pour aide et pour conseiller, et l'on ne saurait dire le nombre de travailleurs qu'il encourageait et qu'il dirigeait.

Le Dr David Pryde, 73 ans, *Principal of the Edinburgh Ladie's College*, pendant environ 20 ans, et pendant 23 ans *Lecturer on English Literature* à l'École des Arts, aujourd'hui Heriot Watt College. Le Dr Pryde était gradué de St-Andrews University. Il fut quelque temps rédacteur à l'*Encyclopaedia Britannica*, spécialement pour la compilation des articles biographiques. Il a publié *Biographical Outlines of English Literature — The Highways of Literature — Great Men in European History*, et en 1893 une autobiographie sous le titre : *Pleasant Memories of a Busy Life*.

Miss Alice Oldham. Elle enseigna longtemps la philosophie et l'histoire à *Alexandra College*. Par une convention spéciale, ses cours étaient publics et toujours il y avait foule. Elle a favorisé de tout son pouvoir l'éducation en Irlande. C'est grâce à son influence que *Trinity College*, Dublin, a été ouvert aux étudiantes. J. S.

Le 30 novembre 1906, Miss Mary Bateson. Le Dr Maitland décédé lui-même tout dernièrement, et l'éminent directeur de *l'English Historical Review*, le Dr R. L. Poole, ont dit, en des notices nécrologiques pénétrées des plus vifs regrets, de quelle somme de savoir et de quelle énergique activité cette mort prive l'érudition médiévale anglaise. Entrée à Newnham College, Cambridge, en 1884, Miss Bateson fit son apprentissage historique sous la direction de l'évêque Creighton, qui l'orienta vers l'étude du moyen âge. Ses premiers travaux furent consacrés à l'histoire ecclésiastique. Ce sont deux articles publiés dans l'*English Historical Review* : *Rules for Monks and Secular Canons*, et *A Worcester Cathedral Book of Ecclesiastical collections* (vol. IX et X), puis un mémoire qui parut dans les *Transactions of the Royal Historical Society* de 1899 (vol. XIII, p. 137-198) : *Origin and Early History of Double Monasteries*. Ce travail ressemble bien un peu à une mosaïque de textes, mais il atteste une connaissance singulièrement pénétrante du monachisme. Tout en s'adonnant ensuite plus spécialement à l'étude des corporations et des coutumes municipales, Miss Bateson trouvait encore le loisir de s'intéresser aux anciennes biblio-

Digitized by Google

thèques et à des travaux bibliographiques. Elle publiait en 1898 un *Catalogue of the Library of Syon Monastery Isleworth* et éditait en 1902 l'*Index Britanniae Scriptorum* de John Bale, en collaboration avec le Dr R. L. Poole. La *Revue d'histoire ecclésiastique* a rendu compte (t. V, 1904, p. 418-419) de son dernier ouvrage : *Medieval England, 1066-1350*, de la collection *The Story of the Nations*. *L'English Historical Review* de janvier 1907 publiait encore deux comptes rendus d'elle.

A la fin de décembre, le Dr Rainy, ministre de l'*United Free Church* d'Écosse. Il était l'auteur de *The Bible and criticism* (1878), *The Ancient catholic church* (1901), et il avait édité, en 1892, l' *Épître aux Philippiens*.

Farnborough L. Gougaud.

Autriche-Hongrie. — La *Leo-Gesellschaft* a entrepris la publication d'une collection de commentaires scientifiques sur tous les livres de l'Ancien Testament et d'une autre sur tous les écrits du Nouveau (*Kurzgefasster Wissenschaftlicher Kommentar zu den Heiligen Schriften des Neuen Testaments*. Vienne, Mayer et Cie). Cette dernière collection est publiée par MM. B. Schaefer et E. Nagle, avec la collaboration de professeurs d'universités ou de séminaires catholiques allemands et autrichiens, L. Fonck, S. J., F. X. Kiefl, J. Belser, A. Schneedorfer, H. Poggel, J. Müller, F. Herklotz, A. Bludau, S. Spis, N. Schlögl, F. Hilber, J. Felten et A. Rösler. Le premier volume de la collection, le seul paru jusqu'ici, a été publié par M. J. Belser, professeur à Tubingue (B. III. H. I, *Die Apostelgeschichte*. In-8, 339 p.). L'auteur était de longue main préparé à ce travail par ses articles dans la *Theologische Quartalschrift* et par ses *Beiträge zur Erklärung der Apostelgeschichte*. Aussi retrouve-t-on dans cet ouvrage les opinions qu'il a déjà défendues ailleurs, par exemple, l'identification de *Gal.* II, 1-10 avec *Act.* XI, 30, XII, 25, la *Südgalatische Theorie*, la valeur de la recension occidentale. Le commentaire est partagé en trente-cinq péricopes et consiste proprement en une glose paraphrasée du texte. Il s'attache surtout à l'explication des choses, bien que la critique textuelle et la philologie ne soient point négligées. Les questions controversées sont examinées dans des *Excursus* imprimés en petits caractères. A l'occasion, moins souvent cependant que dans son commentaire sur le IVe Évangile, l'auteur se laisse aller à son don de divination. Il sait par exemple que saint Pierre a baptisé dans la piscine de Béthesda (*Act.* II, 41, p. 51), et qu'avant le baptême, dès les premiers jours du christianisme, on exigeait la récitation d'une profession de foi (p. 52). Partout où il s'agit de la *fractio panis* dans les Actes, M. Belser comprend l'Eucharistie. Le jour de la Pentecôte, les Apôtres ont parlé une langue alors inconnue dans le monde, peut-être la langue primitive. Ces interprétations un peu originales sont de nature à nuire au succès d'un ouvrage qui a de réels mérites.

Dans son introduction, l'auteur donne son avis sur l'auteur, le caractère, le but, la date du livre. Celui-ci fut écrit en 63. Saint Luc voulait décrire l'extension du christianisme à travers les provinces de l'Empire, marquer son évolution interne et mettre en lumière le rôle de saint Pierre et de saint

Digitized by Google

Paul; secondairement, il voulait faire l'apologie de Paul et de son attitude vis à vis des autorités romaines. Luc a pu se servir d'écrits araméens pour ses douze premiers chapitres, et de textes grecs pour les discours de saint Pierre et de saint Étienne, pour les lettres du Concile au chapitre XV et de Lysias au chapitre XVIII. Il n'a pas employé les lettres de saint Paul, quoiqu'il les ait connues, et il n'avait pas écrit auparavant un journal de voyage reproduit dans les *Wirberichte*.

— M. le Dr Franz Dölger vient d'ajouter à la série des *Theologische Studien* de la *Leo-Gesellschaft* un nouveau volume intitulé : *Das Sakrament der Firmung historisch-dogmatisch dargestellt* (t. XV de la collection. Vienne, 1906. In-8, xviii-226 p. Fr. 5). L'auteur y étudie, au double point de vue historique et doctrinal, les différentes questions relatives au Sacrement de Confirmation. La seconde partie, de beaucoup la moins développée, est purement dogmatique : il n'y a donc pas lieu de nous y arrêter ici, malgré l'intérêt qu'elle présente. Notons au moins que la question compliquée du ministre de la Confirmation est traitée d'une façon nouvelle et très satisfaisante. Le côté historique fait l'objet de la première partie (p. 1-156). Les quatre chapitres se divisent la matière ainsi qu'il suit : Existence du Sacrement de Confirmation, Éléments (imposition des mains et onction), Efficacité, Ministre du Sacrement. Les témoignages patristiques constituent, on le pense bien, en majeure partie la documentation de ce travail ; on a su mettre aussi à profit les documents liturgiques, non seulement pour l'histoire des rites, mais encore pour la fixation de leur valeur doctrinale. Le livre de M. Dölger n'est pas un ouvrage de polémique; il n'a d'autre but que de montrer l'accord de l'enseignement catholique avec la tradition. Mais, à l'occasion, l'auteur est bien aise de prouver aux protestants, combien ils sont mal venus à rejeter tels ou tels points de la doctrine de l'Église, qu'il est aisé de justifier par l'enseignement des Pères. — Le point de vue rituel n'est pas négligé, nous le disions il y a un instant, mais ce n'est pas le plus soigné. Les anciennes Constitutions ecclésiastiques (*Canons d'Hippolyte*, etc.) ne sont pas suffisamment mises en valeur : on acceptera en tout cas difficilement qu'elles ne représentent que la discipline du ve siècle. Pourquoi ne pas citer la *Constitution égyptienne* d'après le texte latin, édité par Hauler, et que l'on croit dater du ive siècle ? — La question de la double onction au temps du pape Silvestre I est résolue d'une façon assez ingénieuse, mais on n'y tient pas compte du *propter occasionem transitus mortis* qui est capital. Le 1er canon du concile de Mâcon de 441, cité p. 128, a donné lieu à une controverse importante dont il n'est pas fait mention. Il y aurait enfin à relever çà et là, quelques lacunes ou inexactitudes; mais il serait injuste d'insister sur ces détails. Dans son ensemble, le livre de M. Dölger est d'une lecture facile, intéressante et vraiment profitable. Dom de Puniet, O. S. B.

— Dans la *Ljetopis* (chronique) de l'Académie des sciences d'Agram (Zagreb), nous relevons les communications de M. A. Music sur le Dr Milikoi Srepel et du Dr D. Gruber sur l'abbé J. Tkalcic. On y trouve la liste complète des travaux de ces deux ardents patriotes croates, parmi lesquels

Digitized by Google

un grand nombre d'ouvrages concernant l'histoire ecclésiastique de la Croatie. M. Tkalcic en particulier s'était acquis une grande réputation par ses études approfondies sur les saints Cyrille et Méthode et sur la liturgie slave.

On a fondé à Lemberg une Société Historique ayant pour but l'étude du passé historique de cette ville, un des centres du mouvement littéraire polonais et ruthène.

Signalons, à raison de son importance historique et théologique, le Ve volume des *Pamiatki ukraïnsko-ruskoi movi i literaturi* (Monuments de la langue et de la littérature de l'ukraine russe (Ruthènes), publié par la Commission archéographique de Lemberg. Ce volume rédigé par le docteur Cyrille Stoudinsky contient les documents de la littérature polémique des XVIe et XVIIe siècles concernant les Ruthènes (*Pamiatki polemitchnogo pismenstva kintzia XVI i potch.* X+VII v. Tome I, Lemberg Chevtchenk, 1906. In-8, LXII-314 p.). On y trouve les *Vypizanie drogi* de Benoît Herbest (1566), les *Kakol, ktòry rozsiewa stephanek Zizania w cerwiach ruskich* (*L'ivraie que sème Étienne Zizanie dans les églises russes*) de Ch. Febrowsky (1595), les *Relacia y Wwazenie* d'Ignace Potiéi, et d'autres ouvrages d'Étienne Zizanie, de Mélèce Smotritzky, etc. Une savante préface met en lumière la valeur historique et théologique de ces documents, qui jettent une vive lumière sur l'histoire de l'Union en Ruthénie.

Dans les « Archives de la Société russe-ukraïnienne » (*Ukrainsko-russki Arkhiv*) éditée par la section historico-philosophique de la Société scientifique Chevtchenk (Lemberg), le Dr Hilarion Sventzitzky a publié un catalogue des manuscrits slaves conservés au Musée A. S. Pétrouchvéitch. Ce musée contient une riche bibliothèque archéologique, historique, philosophique (15.700 ouvrages), 258 manuscrits slaves des XVe-XVIIIe siècles, et 400 volumes en paléoslave. La collection renferme une série importante de manuscrits concernant la polémique entre catholiques et orthodoxes au XVIIe siècle, et des documents relatifs aux relations des Polonais avec les Ruthènes. Le volume de Sventzitzky contient la description de plusieurs codices hagiographiques et ascétiques et de plusieurs recueils.

Le tome XLIII des Travaux de l'Académie de Cracovie renferme une Histoire de la littérature calviniste en Pologne (*Z dziejow literatury kalwinskiej w Polsce, 1550-1650*) par le prof. Thaddée Grabowski (Cracovie, 239 p.). L'auteur y traite du mouvement de la Réforme en Pologne, de son organisation, de ses historiens et théologiens et de sa décadence. L'ouvrage est écrit d'une manière populaire, et laisse à désirer au point de vue scientifique : ce qui lui a valu une critique sévère de la part des *Slavianskiia Izviestiia* de Saint-Pétersbourg (1906, n. 8).

Le R. P. St. Zalenski a édité le tome cinquième et dernier de l' « Histoire des Jésuites dans la Pologne déchirée » (*Jezuici w Polsce prorozbiorowej*, Cracovie, 1906, 1309 p.). Il va de 1773 à 1905, et offre ainsi un intérêt tout particulier; on sait en effet que, après le décret de suppression des Jésuites par Clément XIV, la Compagnie, dissoute partout,

Digitized by Google

ne subsista plus que dans la Petite-Russie; c'est là aussi que le Général, Thaddée Brzozovski, fixa sa résidence. Le P. Zalenski nous raconte l'apostolat de ses confrères et les persécutions qu'ils eurent à subir lorsque le prince Galizin fit promulguer les deux ukases de bannissement, en 1815 et 1820. A la fin du volume on trouve un dictionnaire historique des Jésuites qui se distinguèrent en Pologne par leurs œuvres ou par leur doctrine, et la table alphabétique des noms propres. L'auteur a utilisé un grand nombre de documents tirés des archives de Saint-Pétersbourg et de Moscou, et des Archives de la Compagnie. Son ouvrage mériterait le titre d'Histoire du catholicisme en Russie, tant a été grande l'influence que la Compagnie de Jésus y a exercée au point de vue religieux. Il jette une vive lumière sur les documents publiés par le Chanoine Godewski dans les *Monumenta ecclesiastica petropolitana* (voir RHE, t. VIII, 1907, p. 243-244). Le P. Zalenski a résumé en latin, dans une brochure d'une trentaine de pages, les principales conclusions de l'ouvrage entier.

En 1906, le *Przeglad Powszechny*, la savante revue des Jésuites de la Galicie, avait ouvert une enquête sur les problèmes qui se posent de nos jours aux catholiques polonais. Les résultats de l'enquête ont paru en volume sous ce titre : *Dziiejsze zadania katolicyzmu w Polsce* (Les problèmes actuels du catholicisme en Pologne. Cracovie, typ. Anczyca, 1906, XVI-30-513 p.). On y trouve quatre-vingt-quatre réponses envoyées à la rédaction par l'élite du clergé et de la société polonaise, comme aussi par des savants de marque. Ce volume nous offre un tableau fidèle des conditions religieuses de la Pologne, et à ce point de vue il mérite bien l'attention des historiens de l'Église. A. PALMIERI, O. S. A.

— *Décès.* — Le 17 décembre 1906, est mort, à Budapest, M. I. ACSADY, membre de l'Académie hongroise. C'est lui qui a publié les tomes V et VII de l'*Histoire générale de la Hongrie.* On lui doit aussi bon nombre d'autres travaux historiques, par exemple, *Marie Széchy* (1885); *La Hongrie à l'époque de la reprise de Buda* (1886); et une *Histoire du royaume de Hongrie en deux volumes*, qu'il vient de terminer.

M. W. A. VON HARTEL, vice-président de l'Académie des Sciences de Vienne, est mort le 14 janvier, à 68 ans. — Il est remplacé par M. E. VON BOEHM-BAWERK.

Le R. P. M. NILLES, S. J., professeur de droit canon à l'université d'Innsbruck, est mort en cette ville, le 31 janvier, âgé de près de quatre-vingts ans. Il était très versé dans l'histoire de la liturgie. Rappelons seulement son *Kalendarium manuale utriusque ecclesiae orientalis et occidentalis* (1896-1897, 2 vol.)

Belgique. — Le R. P. VAN DEN GHEYN, S. J., vient d'éditer (Bruxelles, Lamertin, 1906. XI-778 p.) le tome VI de son important *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique.* C'est la continuation de la rubrique *Histoire*, dont le tome V nous a donné la première partie (voir RHE. 1906, t. VII, p. 460. Pour les tomes précédents, voir RHE. 1901, t. II, p. 900 s.

Digitized by Google

1902, t. III, p. 1057; 1904, t. V, p. 186). Les procédés d'édition sont restés les mêmes que dans les volumes précédents et ils sont excellents. Le présent volume intéresse au plus haut point l'histoire ecclésiastique. Le catalogue débute par les manuscrits qui ont rapport à l'histoire des ordres religieux (pp. 1-478, suppl. pp. 726-765) : les Annonciades, les Religieuses de l'Assomption, les Augustins, les Augustines, les Béguines, les Bénédictins et Bénédictines, les Brigittines, les Camaldules, les Capucins, les Carmes, les Carmélites, les Célestins, les Chanoinesses, les Chartreux et Chartreusines, les Cisterciens et Cisterciennes, les Clarisses, les Croisiers, les Dominicains, les Écoliers, les Franciscains et Franciscaines, les Jésuites, les Ordres militaires, les Sœurs Noires, les Oratoriens, les Prémontrés, les Frères Sachets, l'Ordre du Saint-Esprit, les Sépulcrines, les Servites, l'Ordre Teutonique, les Théatins, les Urbanistes (Riches-Claires), les Frères de la Vie commune et les Visitandines. Dans cette nomenclature, la Compagnie de Jésus reçoit la part du lion (pp. 216-435). « Cela tient, dit le R. P. Van den Gheyn (AHEB, t. XXXIII, 1907, p. 111), à ce que la Bibliothèque royale s'est annexé un grand nombre de bibliothèques de couvents de jésuites à leur suppression ».

A l'histoire des ordres religieux succède l'histoire des Églises : d'abord de l'Église Romaine en général (pp. 478-502) : on remarquera les n°s 4166 et 4167 donnant toute une série d'instructions aux nonces de la part d'Eugène IV, Sixte IV, Paul II, Alexandre VI, Clément VII, Paul III, Jules III, Paul IV, Urbain VIII, Paul V. Vient ensuite l'histoire des Églises particulières : Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, France, Hollande, Italie, Luxembourg (pp. 502-708; suppl. pp. 767-772). Pour la France, signalons les n°s 4415 à 4441 relatifs aux assemblées du clergé de France jusqu'en 1682 et à la levée des décimes dans les diocèses de France en 1516 et 1641 : à noter également les n°s 4455-4457 qui ont trait à l'histoire de la Réforme dans les Pays-Bas septentrionaux, à la fin du XVIe siècle et pendant la première moitié du XVIIe siècle. — On peut d'ailleurs dans une certaine mesure, appliquer à tous les pays, au point de vue de l'importance du fonds catalogué, ce que le R. P. Van den Gheyn écrivait récemment relativement à l'histoire ecclésiastique belge dans les AHEB (t. XXXIII, 1907, p. 108-114).

— Dans les *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles* (t. XX, 1906), M. Ch. Pergameni traite de l'*Avouerie ecclésiastique en Lotharingie. Abus et remèdes* (31 pages). C'est la deuxième partie d'une étude dont la première a été signalée ici-même lors de son apparition (Cf. RHE, t. V, 1904, p. 851).

La féodalité ayant enlevé à l'avouerie le caractère juridique que lui avaient donné les Carolingiens, le but des avoués fut désormais de transformer leur charge en seigneurie personnelle. La force dont ils disposaient, leur permit de grever de redevances exorbitantes les domaines des églises; mais ces abus provoquèrent une réaction qui devait refréner quelque peu l'ambition de ces protecteurs tyranniques. Cette question, envisagée spécialement au point de vue du droit, permet à M. Pergameni de classer d'une façon très logique les vexations des avoués, et de faire le tableau des mesures répres-

Digitized by Google

sives légales prises contre eux par les suzerains, les empereurs et les princes ecclésiastiques, ainsi que par les arbitrages et les records des cours échevinales. Dans cette lutte défensive contre ses oppresseurs, l'Église a donc concouru puissamment au maintien du droit et de la justice par une résistance énergique qui eut en même temps pour résultat le soulagement des populations.

M. Pergameni a limité son présent travail à la Lotharingie. Il nous donnera, espérons-le, une étude analogue sur l'avouerie en Flandre, et sur la disparition de cette institution grâce aux transformations politiques et économiques de la société. C. L.

— Il y a quelques mois, on a découvert à la bibliothèque de l'université de Louvain un fragment du *Spiegel historiael* de Velthem. Ce fragment consiste en une feuille de parchemin, contenant environ 320 vers du Ve livre (chap. 44 à 49). On sait que le manuscrit unique, dans lequel la chronique de Velthem nous a été conservée, offre, précisément au Ve livre, une assez grande lacune (300 vers entre les chapitres 42 à 46), qui avait été en partie comblée par les fragments découverts à Gand ; il ne manquait plus qu'à peu près 120 vers. Or, de ces 120 vers, le fragment de Louvain nous en fait connaître la moitié ; la trouvaille a donc une certaine importance. Un de nos collaborateurs, M. le professeur C. Lecoutere, a publié le texte de ce nouveau fragment dans les *Verslagen en mededeelingen* de l'Académie royale flamande (année 1906, t. II, pp. 755-768), en y ajoutant quelques mots d'introduction et des remarques critiques.

Dans le même recueil, M. Lecoutere a récemment publié une légende curieuse touchant l'origine des béguines *(Eene legende over den oorsprong der begijnen. Verslagen en mededeelingen*, année 1907, t. I, p. 96-134). Cette légende n'était pas restée inconnue; le P. Terwecoren entre autres la signale en passant dans son article sur l'origine des béguines *(Précis historiques*, 1852, p. 108); mais jusqu'à présent le texte n'en avait pas été édité. M. Lecoutere en publie d'abord une rédaction flamande succincte, remontant au XVe siècle, que nous retrouvons dans trois manuscrits, puis une rédaction flamande plus étendue, enfin un texte latin beaucoup plus long encore ; dans l'introduction, il discute la provenance et la filiation de ces textes.

Par ces deux travaux, notre dévoué collaborateur a bien mérité, une fois de plus, de l'histoire des lettres flamandes.

— En 1903, MM. Ch. De Lannoy, professeur à l'université de Gand et H. Van der Linden, chargé de cours à l'université de Liège, ont obtenu le prix du Roi pour leur ouvrage manuscrit sur l'*Histoire de l'expansion coloniale des peuples européens*. Sous ce même titre, ils commencent la publication de leur important travail par un volume portant en sous-titre : *Portugal et Espagne jusqu'au début du XIXe siècle* (Bruxelles, H. Lamertin, 1907. In-8°, VI-451 p. et 4 cartes). L'œuvre a un caractère synthétique ; mais les auteurs se sont efforcés de « ne négliger aucune collection de documents imprimés ni aucun ouvrage important. » On ne voit cependant pas figurer à leur liste des ouvrages consultés le beau travail de M. Leroy-Beaulieu.

Digitized by Google

MM. De Lannoy et Van der Linden ne se sont pas attachés à exposer l'histoire même des colonies, mais à faire ressortir les traits caractéristiques de chacune des colonisations, en recherchant : 1° comment chacun des deux peuples ici en cause a acquis ses possessions d'outre-mer ; 2° comment il les a mises en valeur ; 3° quel a été pour lui-même le résultat de son expansion. L'œuvre intéresse donc avant tout l'histoire économique. Cependant, en traitant de l'organisation sociale et politique du Portugal et de l'Espagne, les auteurs parlent aussi de la situation religieuse (pp. 15 svv., 257 sv. et 269 svv.); dans le travail même de colonisation, intervient l'action de l'Église (pp. 89, 115, 172 svv., 354 sv. et 405 svv.)

— Le XXe congrès de la *Fédération archéologique et historique* tiendra à Gand, du 2 au 7 août prochain, ses assises annuelles, sous la direction de la Société d'archéologie de Gand. Comme d'habitude, il sera partagé en trois sections : I. Préhistoire et protohistoire ; II. Histoire ; III. Archéologie monumentale et histoire des arts. La deuxième section sera naturellement celle dont les discussions offriront le plus d'intérêt pour nos lecteurs.

Deux traits particuliers caractériseront ce congrès. D'abord, une plus grande part sera prise à ses travaux par des professeurs d'histoire de nos différentes universités, ainsi que par des érudits ayant reçu une formation historique vraiment scientifique. Les congrès archéologiques deviendront ainsi de véritables congrès d'historiens belges. Ils sont orientés vers ce but depuis quelques années et il semble que le congrès de Gand doive marquer dans cette évolution une étape importante. D'autre part, les organisateurs, dans l'élaboration du programme, se sont préocupés de rendre les réunions plus fructueuses que par le passé. A ce point de vue, on ne saurait qu'approuver l'heureuse initiative de distribuer aux membres, longtemps d'avance, un résumé des communications à faire.

Un sentiment d'estime et de sympathie réciproques, ainsi qu'un louable désir d'obtenir par l'union d'efforts communs d'utiles réformes, a porté récemment nos archivistes et bibliothécaires à fonder à Bruxelles, le 20 janvier 1907, une *Association des Archivistes et Bibliothécaires belges*. Les statuts de la Société sont calqués en grande partie sur ceux de la *Société pour le progrès des études philologiques et historiques ;* mais son but est tout autre ; on se propose « l'étude de toutes les questions intéressant les archives et les bibliothèques ». Ne peuvent être admises comme membres que « les personnes exerçant ou ayant exercé effectivement en Belgique des fonctions scientifiques dans un dépôt d'archives public ou privé, ou dans une bibliothèque publique ou privée. » Le nombre des membres s'élève aujourd'hui à 115 environ et on compte parmi eux tous les archivistes et bibliothécaires de l'État et des communes, ainsi que certains archivistes diocésains et abbatiaux. L'Association est divisée en deux sections ayant chacune un président, deux vice-présidents et deux secrétaires; elle a un secrétaire-général et un trésorier. M. A. Gaillard et le R P. van den Gheyn sont respectivement présidents de section; M. F. Alvin est secrétaire-général.

Digitized by Google

L'Association a un beau et vaste programme à exécuter. Souhaitons qu'elle faste bonne besogne et mène à excellente fin l'œuvre de progrès qu'elle est appelée à accomplir. H. N.

— La publication du *Bulletin de la Gilde de St-Thomas et de St-Luc* était en retard. Il y a plus d'une année que la *Revue d'histoire ecclésiastique* a annoncé le dernier fascicule paru (1905, t. VI, p. 919). C'est que les rédacteurs du *Bulletin* avaient tenu à prêter d'abord leur collaboration à l'importante monographie que le regretté M. J. Helbig a consacrée à son ami *Le baron Béthune*, rénovateur de l'art chrétien en Belgique. Cette monographie est sortie des presses récemment (Lille-Bruges, 1906. In-4, VII-400 p., XLVII pl. et fig.) et elle a été suivie aussitôt par le tome XVII des *Bulletins*, qui se rapporte à l'excursion de 1904 en Ardennes (154 p., XI pl. et fig.). Le nouveau volume contient des études sur des monuments intéressants : l'abbatiale d'Orval et celle de St-Hubert, N D. d'Avioth et son mobilier remarquable, le château de Bouillon, l'abbatiale Notre-Dame de Mouzon. Les auteurs de ces études MM. E. Bethune, J -B. de Ghellinck d'Elseghem, E. Lagasse et J. Casier ne prétendent pas toujours écrire des monographies vraiment scientifiques. Ils se proposent avant tout de donner sur les monuments visités des renseignements sûrs et suffisamment complets, ainsi que des documents figurés nombreux et utiles.

Nous n'avons pas à examiner leur publication plus en détail. Qu'il nous soit permis cependant d'appeler l'attention sur une question de chronologie. La notice relative à l'abbatiale cistercienne d'Orval place en l'année 1124 la consécration de cette église. Il sera difficile d'admettre qu'il puisse s'agir là du monument dont nous admirons les belles ruines en style de transition. M. l'abbé Tillière, dans une monographie consacrée à l'abbaye, place la construction de l'église actuelle durant la seconde moitié du XIIIe siècle. Cette date ne présente pas moins de difficultés à l'archéologue. Comment les habiles constructeurs d'Orval pouvaient-ils être en retard d'un demi siècle sur les moines bénédictins qui, dès 1231, achevaient à quelques lieues de là leur abbatiale de Mouzon, construite en style gothique primaire? Celle-ci n'était d'ailleurs elle-même qu'une imitation de la cathédrale de Laon. R. M.

— La *Revue de l'Instruction publique* est entrée dans sa cinquantième année. A l'occasion de ce jubilé, les directeurs retracent rapidement cette carrière d'un demi-siècle (T. L., 1re livr. 1907, p. 1-7). La Revue fut fondée à Bruges en 1858 sous la direction de MM. J. Feys et L. Roersch Jusqu'en 1886, toutes les branches de l'enseignement moyen y trouvaient place : philologie classique et germanique, littérature, histoire, mathématiques, sciences physiques et naturelles, etc. Dans l'entretemps, elle se fit, en 1874, l'organe de la Société pour le progrès des études philologiques et historiques fondée cette année. A M. Roersch s'adjoignirent dans la direction, dès 1871, MM. J. Gantrelle et A. Wagener. Roersch mourut en 1891 et Gantrelle en 1893. Ils furent remplacés par MM. C. Michel et P. Thomas qui ont encore aujourd'hui la direction. Depuis 1886, la Revue est devenue une revue de

Digitized by Google

philologie, d'histoire et de littérature, tout en restant ouverte à la géographie, à la philosophie et à la pédagogie. Elle s'est fait une place très honorable parmi les périodiques similaires et a su s'imposer à l'attention des savants étrangers. Puisse-t-elle longtemps encore travailler, avec le même succès, à maintenir les professeurs de l'enseignement moyen en Belgique au courant des sciences philologiques et historiques!

— La *Société belge de sociologie*, dont le président est M. C. Van Overbergh, directeur général de l'enseignement supérieur des sciences et des lettres en Belgique, vient d'entreprendre la publication d'une revue trimestrielle : *Le mouvement sociologique international* (Bruxelles, A. Dewit, 12 fr. par an). Le premier numéro renferme des articles de MM. Van Overbergh, Van Houtte, Halkin, etc.

— *Nominations.* — Le 20 février, ont été nommés à la Commission royale d'histoire de Belgique : *membres effectifs*, M. A. Cauchie et Dom U. Berlière; *membres suppléants*, MM. C. de Borman, P. Fredericq et S. Balau.

Parmi les récentes nominations des membres correspondants de la Commission royale des monuments, nous notons celles de M. l'abbé J. Laenen, archiviste de l'archevêché de Malines, pour la province d'Anvers, de M. le chanoine R. Maere, professeur d'archéologie à l'université de Louvain, pour le Brabant, et de M. l'abbé S. Balau, curé de Pepinster, pour la province de Liège.

— *Décès.* — Le 24 mars, est décédé, à son château de Banhout, à l'âge de cinquante-quatre ans, le baron Jean de Béthune, gouverneur de la Flandre occidentale. Fils du célèbre archéologue, le rénovateur des traditions de l'art chrétien en Belgique, le défunt gouverneur fit bientôt preuve d'une compétence toute particulière en matière d'art et d'archéologie. Il a publié de nombreuses études dans le *Bulletin de la Gilde de saint Thomas et de saint Luc*, la *Revue de l'art chrétien*, la *Revue belge de numismatique*, comme aussi dans le *Messager des sciences historiques de Belgique*, le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'histoire*, les *Annales de la Société d'Émulation*, *Belfort en Dietsche Warande*. C'est qu'il était non seulement archéologue, mais historien et littérateur flamand La Société d'Émulation de Bruges a publié de lui trois grands ouvrages luxueusement édités : *Cartulaire du Béguinage de Sainte-Élisabeth à Gand*; *Méraux des familles brugeoises*; *Épitaphes et monuments des églises de la Flandre au XVIe siècle*. — Le baron de Béthune était membre de l'Académie flamande et de la Commission des monuments et président de la *Gilde de saint Thomas et de saint Luc*.

Espagne. — La collection des *Actas de las Cortes de Castilla* s'est enrichie d'un nouveau volume in-4°, le vingt-cinquième (Madrid Foratnet, 1906). Ce volume, publié par les soins de M. Rodriguez Villa, contient les actes des Cortès célébrées depuis le 4 décembre 1611 jusqu'au 18 avril 1612. On sait que cette publication se fait sous les auspices de la Commission

Digitized by Google

royale d'Histoire (cf. RHE, t. VII, p. 725); il en est de même de celle des *Cortes de los antiguos reinos de Aragon y de Valencia y Principado de Cataluña*, laquelle s'est également enrichie d'un nouveau volume, le tome X des *Cortes de Cataluña* (Madrid, Fortanet, 1906). Ce volume, dû aux académiciens FITA et OLIVER, contient les derniers actes du Parlement général de Moutblanch, Barcelone et Tortosa (1410-1412), ainsi que ceux de la *Junta de Carpe* ou du conclave des neuf députés, élus par les parlements des États susdits, pour la déclaration du roi. On y trouve aussi un *Indice-Sumario*.

Malgré les nombreuses éditions des œuvres de *Fr. Luis de Granada*, le R. P. JUSTO CUERVO, de l'ordre de saint Dominique, a cru devoir en entreprendre une nouvelle, critique et complète. Cette édition s'imposait, surtout au point de vue littéraire; car la belle langue du pieux auteur a été malmenée de triste façon, au point que la doctrine même de ses ouvrages en a souvent souffert. L'éditeur a donc recherché les manuscrits originaux et les toutes premières éditions. Trois volumes in-4° ont déjà paru : le tome I, *Guia de pecadores*; le tome II, *Libro de la Oracion y meditacion*, et dernièrement le tome XV que nous devons spécialement signaler, parce qu'il contient quelques vies de personnes pieuses : du Bienheureux Jean d'Avila, de Fr. Bartolomé des Martyrs, de Sœur Anne de la Conception, de doña Elvira de Mendoza, l'histoire, inédite jusqu'à présent, du Cardinal Don Enrique et une soixantaine de lettres du Frère Luis. La nouvelle édition paraît à Madrid, Imp. de la Viuda e hija de Gomez Fuentenebro, au prix de 10 Pes. par volume (8 Pes. pour les souscripteurs).

Le troisième volume de la *Historia de España y de la civilizacion española* de M. ALTAMIRA vient de paraître en librairie. Il comprend l'histoire de toute la période autrichienne, depuis Charles-Quint jusqu'à l'avènement des Bourbons. Le volume IV, qui comprendra tout le XVIIIe siècle jusqu'à 1808, est sous presse.

Les archives de Simancas, si importantes pour l'histoire moderne de l'Europe entière, sont malheureusement peu accessibles et pour ce motif relativement peu consultées. A ce mal il y a un remède selon M. PIERNAS HURTADO (cfr *El Ateneo* de Madrid, Juin 1906), un remède qui consisterait simplement a transférer le précieux dépôt à Madrid, où les savants espagnols et les étrangers hispanophiles pourraient l'utiliser à leur aise. On pourrait d'ailleurs faire une sélection et transférer par exemple aux Archives des Indes de Séville tout ce qui regarde les possessions d'outre-mer, comme le demande M. R DE A dans la *Revista de Archivos* (t. XV, p. 319-20)

Sous la direction des R. P. Capucins de la Province de Catalogne, une revue mensuelle a été inaugurée à Barcelone sous le titre de *Revista de Estudios Franciscanos*. Cette revue, qui paraîtra le 15 de chaque mois, est de caractère général, comme la plupart des périodiques espagnols. Dans le premier fascicule, nous pouvons noter comme caractéristique la traduction commencée de l'Histoire du développement de la doctrine chrétienne de

Digitized by Google

Newman. (Rédaction : Couvent des Pères Capucins Barcelone Sarria : Prix : Espagne, 12 Pes. ; Étranger, 13).

M. J. Ramon Mélida, l'archéologue bien connu a été reçu, le 8 décembre, membre de l'Académie Royale d'Histoire. R. Deschepper.

États-Unis. Amérique. — Nous avons reçu de l'Institut Carnegie de Washington le *Report of the department of historical research* by J. Franklin Jameson (Extracted from the fifth Year Book of the Carnegie Institution of Washington. Washington, Judd et Detweiler, 1907. In-8, 186-201 pp.). Ce rapport est une preuve éloquente de l'activité avec laquelle la Section des Recherches Historiques a poussé ses travaux pendant l'année 1905-1906. Le Dr C. H. Van Tyne et M. W. G. Leland ont préparé une deuxième édition, considérablement augmentée, de leur *Guide to the Archives of the Government of the United States in Washington.* — De son côté, le professeur C. M. Andrews se prépare à publier un Guide pour les sources de l'histoire d'Amérique reposant en Angleterre. Il couvrira la période de l'histoire coloniale et de la guerre de l'Indépendance (jusqu'à 1783). — Un travail analogue a été entrepris pour les archives d'Espagne, mais, par suite de diverses circonstances, ce travail n'est pas également avancé. Après les archives d'Espagne, on examinera celles de France.

Entretemps, M. Leland continue à cataloguer les documents dont les originaux sont en Europe, mais dont les divers états ou cités d'Amérique possèdent des copies manuscrites. Son répertoire, qui renseigne jusqu'ici sur 15.000 copies de documents anglais et 1000 copies de documents espagnols, formera pour les historiens d'outre-mer un complément d'ordre éminemment pratique aux Guides. D'autre part, une liste des documents imprimés fournis par les dépôts anglais, a été dressée par Miss G. Kimball ; une liste analogue pour les documents espagnols est due à Miss M. Griffin.

L'entreprise commencée par le professeur W H. Allison nous intéresse particulièrement au point de vue de l'histoire ecclésiastique. Ce n'est pas chose facile que d'inventorier, d'une façon quelque peu complète, les collections d'archives des multiples sectes protestantes qui sont représentées dans la libre Amérique ! Le rapport nous apprend cependant que M. Allison a déjà exploré bon nombre de dépôts, et qu'il espère déposer son rapport définitif dans un an. Après cela, on commencera les recherches dans les dépôts d'archives catholiques, non seulement en Amérique, mais en Europe. Le directeur de la Section des Recherches Historiques, M. J. Fr. Jameson, a voulu profiter de la tournée qu'il fit en Europe l'été dernier, pour s'assurer que les archives du Vatican en particulier seraient pleinement accessibles aux investigateurs américains. Si la Section des Recherches Historiques parvient à mener à bon terme le travail considérable qu'elle a entrepris, elle aura apporté tant à l'histoire nationale américaine qu'à l'histoire ecclésiastique un appoint considérable. L. S.

— Le R. P. Paschal Robinson, O. F. M., est sans contredit le savant franciscanisant le plus actif et le plus érudit du Nouveau-Monde. Après une

Digitized by Google

étude sur *The real S. Francis of Assisi* (Londres, 1904), deux conférences sur *The teaching of S. Francis and its latest interpreters* (Paterson, 1905) et une traduction anglaise des opuscules du Séraphique Patriarche, *The Writings of saint Francis of Assisi* (Philadelphie, 1906), voici qu'il nous offre une traduction d'un autre écrit médiéval : *The golden sayings of the blessed brother Giles of Assisi, newly translated and edited toyheter with a sketch of his life* (Philadelphie, the Dolphin Press, 1907. LXIV-142 pp. Sh. 1).

La compétence nous manque pour juger de la précision et de l'élégance de la traduction; mais nous pouvons affirmer que les notes critiques et documentaires qui accompagnent cette édition, sont du meilleur aloi et méritent d'être étudiées au même titre que les données parallèles de l'édition latine des *Dicta beati Aegidii Assisiensis*, donnée par les PÈRES DU COLLÈGE DE SAINT BONAVENTURE au t. III de leur *Bibliotheca franciscana ascetica Medii aeri* (Quaracchi, 1905); on peut même dire que les renseignements se complètent heureusement de part et d'autre. Quant à l'importance de l'opuscule traduit lui-même, il suffira, pour la faire ressortir, de noter qu'il s'en rencontre des exemplaires dans un grand nombre de dépôts de manuscrits médiévaux. La bibliothèque de l'université de Louvain en possède plusieurs, qui n'ont pas encore été collationnés.

Au point de vue de l'exécution matérielle, le travail du P. ROBINSON est un petit chef d'œuvre de simplicité et de bon goût. A. F.

— M. PAGET TONYBEE a publié dans le vingt-quatrième rapport annuel de la *Dante Society* américaine une très intéressante liste chronologique de toutes les versions anglaises du Dante, depuis Chaucer jusqu'à nos jours. L'étude comprend 107 pages; elle est accompagnée d'une table alphabétique des traducteurs et d'une table chronologique indiquant les dates des versions anglaises les plus importantes des œuvres de Dante et des fragments les plus populaires du poète. On y voit qu'il existe 42 traductions anglaises de l'*Inferno*, 27 du *Purgatorio*, 23 du *Paradiso*, et 22 versions de toute la *Divinia Commedia*. Du célèbre chant XXXIII de l'*Inferno*, on a 28 traductions séparées, dont les principales sont celles de Chaucer, de Gray, de Leigh Hunt et de Gladstone. L. V. D. E.

— Sous la protection de l'épiscopat américain et avec la collaboration de savants recrutés dans tous les pays, va paraître, chez R. Appleton, à New-York, sous le titre de *The Catholic Encyclopedia*, une encyclopédie catholique à l'usage des lecteurs anglais. Elle doit comprendre quinze volumes. Les articles exposeront, de manière concise, les résultats les mieux établis par les recherches et les études modernes, sans entrer dans la discussion des questions controversées dont ils indiqueront simplement les arguments, et sans s'engager dans des questions trop spéciales. Le comité des *editors* se compose de MM. C. G. HERBERMANN, E. A. PAGE, J. J. WYNNE, T. J. SHAHAN et C. B. PALLEN.

— Une nouvelle Société historique s'est fondée récemment au Canada dans le but de publier des documents inédits ou rares sur l'histoire du Canada à

Digitized by Google

diverses époques. Elle ne pourra pas compter plus de 250 membres. Le président est M. B. E. WALKER ; les secrétaires MM. WRONG, de l'université de Toronto, et COLBY, de l'université de Mc Gill, à Montréal. La Société a pris le nom de *Champlain Society*, en l'honneur du fondateur de Québec.

— *Nominations.*— Le *Kultusministerium* de Prusse a créé, à la *Colombia University* de New-York, une « chaire de l'Empereur Guillaume » pour l'histoire et les institutions de l'Allemagne. Elle a été confiée à M. le Dr H. SCHUMACHER, professeur ordinaire d'économie politique à l'université de Bonn.

A la *Colombia University*, M. F. H. GIDDINGS est nommé professeur d'histoire de la civilisation, et M. E. L. STEVENSON, professeur au *Rutgers College*, lecteur de cartographie historique.

M. C. M. ANDREWS, nommé professeur d'histoire à la *Johns Hopkins University*, commencera ses cours à la fin de 1907.

M. le Vte G. D'AVANEL a été appelé à donner, pendant l'année académique 1906-1907, au cercle français de la *Harvard University*, uue suite de lectures sur « l'histoire économique de la France depuis le moyen âge jusqu'au XXe siècle ».

M. H. FERGUSON a renoncé à la chaire d'histoire au *Trinity College* d'Hartford, pour assumer le rectorat de la *S. Paul school* de Concord, au New-Hampshire.

Ont été nommés : le Dr G. S. FORD, de Yale, professeur d'histoire de l'Europe à l'université d'Illinois ; le Dr G. H ROBERTS, professeur assistant d'histoire à l'Université de Californie ; le Dr C. E. FRYER, instructeur d'histoire à la McGill Univertity ; le Dr J. F. WILLARD, assistant professeur à l'Université de Colorado.

Le Rév. W. TURNER, professeur de philosophie au Séminaire de S. Paul, Minnesota, l'auteur d'une histoire de la philosophie que nous avons signalée (1904, t. V, p, 416), a été nommé professeur d'histoire de la philosophie à l'université catholique de Washington.

— *Décès.* — Mgr. WILLIAM STANG, évêque de Fall River, vient de mourir, à l'âge de cinquante-trois ans. Il passa la plus grande partie de sa vie dans le ministère paroissial aux États-Unis. Pendant quatre ans, de 1895 à 1899, il remplit les fonctions de vice-recteur du collège Américain à Louvain, où il enseigna la théologie pastorale, et, pendant peu de temps, la théologie morale fondamentale à la *Schola minor* de l'université catholique. On doit au vénéré défunt plusieurs ouvrages historiques : *The Life of Martin Luther* (1885) ; *The Life of Reformation* (1887) ; *More about the Huguenots* (1888) ; *Germany's Debt to Ireland* (1890); *Historiographia ecclesiastica* (1897).

France. — Sous le titre *Questions d'enseignement supérieur ecclésiastique* (Paris, V. Lecoffre (J. Gabalda et Cie), 1907. In-8, VII-354 p.), Mgr P. BATIFFOL a réuni quelques études et discours destinés, dans sa pensée, à répondre à la question suivante : « Que sont devenues, depuis 1880, les Facultés libres ? », et plus particulièrement à montrer ce que, dans cet ordre d'idées, l'Institut catholique de Toulouse a fait ou voulu faire depuis trente ans.

Digitized by Google

En voici les titres : *École normale et École pratique* (discours de rentrée en 1899) ; *Vie journalière d'un Institut catholique* (item en 1901) ; *L'enseignement supérieur et les intérêts de l'Église* (item en 1900) ; *L'enseignement supérieur depuis le Concordat* (discours prononcé en 1902 à l'occasion du jubilé de l'Institut catholique de Toulouse) ; *Séminaires d'histoire* (conférence faite en 1901 au Séminaire historique de l'université de Louvain) ; *Le sens et les limites de l'histoire des dogmes* (étude parue dans le BLE, en juin 1906) ; *Léonce Couture* (notice biographique publiée en 1902 en tête des *Mélanges Léonce Couture*. — Cfr RHE, t. V (1904), pp. 332 suiv.) ; *Un précurseur du mouvement présent* (notice publiée, en 1899, en tête de l'*Apologie scientifique* de feu Mgr Duilhé de Saint-Projet, professeur d'apologétique) ; *L'enseignement ecclésiastique vers 1880. L'abbé Jacques Thomas* (notice parue, en 1899, en tête des *Mélanges d'histoire et de littérature religieuse* de M. Thomas) ; *A propos de Richard Simon* (étude publiée sans signature dans le BLE du 20 novembre 1900, où l'auteur critiquait très vivement l'*Essai sur Richard Simon et la critique biblique au XVIIe siècle* par H. Margival, trouvant excessif l'éloge de Richard Simon et plus encore peut-être l'éloge voilé de M. l'abbé Loisy. Cfr RHE, t. I (1900), pp. 127 suiv.) ; *L'Éducation sociale* (allocution prononcée en 1905 à la « Conférence Saint-Louis » des étudiants en droit et en médecine à Toulouse). En appendice, une *Note sur une récente enquête universitaire* discute les vues émises par M. Ferdinand Lot, directeur-adjoint à l'École pratique des Hautes Études de l'Université de Paris, dans un travail intitulé : *De la situation faite à l'enseignement supérieur en France* et publié en 1906 dans le recueil socialiste des *Cahiers de la quinzaine*, tandis qu'une communication de M. le professeur Saltet insiste sur l'importance « de l'étude des langues vivantes dans l'enseignement supérieur ecclésiastique. »

Pleines de faits et d'idées, ces pages attestent à la fois et l'esprit d'initiative du savant Recteur, et la vitalité des études théologiques, spécialement des études scripturaires, patristiques et historiques, à l'Institut catholique de Toulouse. Elles sont un dossier à pièces convaincantes en faveur du maintien et du développement de l'enseignement supérieur libre, à l'heure où des puissances de tendances opposées pourraient être tentées d'oublier les nécessités intellectuelles de l'Église ou les intérêts supérieurs de la France.

Nous ne sommes pas en bonne posture pour louer ce volume où nous retrouvons, avec l'intéressante conférence sur les « Séminaires d'histoire » que Mgr Batiffol nous a jadis fait l'honneur de donner au Séminaire historique de Louvain, des gentes paroles pour « la *Revue d'histoire ecclésiastique*, qui n'a pas d'égale en France » (p. 118). Et nous avons plus à remercier le bienveillant Recteur qu'à le féliciter.

— La grande collection des *Documents pour l'étude de la Bible*, que nous avons annoncée (1905, t. VI, p. 928) a été très heureusement inaugurée, l'an dernier, par un volume dû à M. F. Martin, professeur de langues sémitiques à l'Institut catholique de Paris : *Le livre d'Hénoch* traduit sur

Digitized by Google

le texte éthiopien (Paris, Letouzey, 1906. In-8, CLII-319 p. F. 7,50). Puisque l'on veut vulgariser la connaissance des sources extrabibliques qui doivent éclairer l'interprétation des Livres Saints, on ne pouvait commencer par un document plus important. Non seulement il a été employé par un grand nombre d'écrivains ecclésiastiques depuis la fin du Ier siècle jusqu'au XIe; mais il est formellement cité dans l'épître canonique de Saint Jude, et il offre bien des analogies de pensée et de forme avec les autres écrits du Nouveau Testament, en particulier l'Apocalypse et même les Synoptiques. Le livre d'Hénoch a certainement exercé une influence, sinon toujours directe, au moins indirecte, sur la première théologie chrétienne. D'autre part, on retrouve dans ce document les idées courantes dans le judaïsme palestinien un peu avant l'apparition du christianisme, idées qui ont été reçues en partie dans le christianisme, sur le Messie et son royaume, sur l'eschatologie et sur l'angélologie. C'est, dit M. Martin (p. LXXVIII), « le précipité de la littérature qui circulait aux IIe et Ier siècles avant J.-C. sous les noms d'Hénoch et de Noé, ou plutôt le recueil et l'amalgame des traditions... qui s'étaient formées autour des deux patriarches ». L'éditeur du livre, tel que nous le possédons, l'a publié, semble-t-il, avant l'intervention des Romains en Judée (64); mais il a compilé des écrits qui « s'échelonnent sur un espace de cent ans environ, depuis le début du second tiers du IIe siècle jusqu'à 64 av. J.-C. » (p. XCIV). Aussi n'est-il pas étrange que ce livre, vrai « recueil de livres », réflète des opinions parfois assez variées et présente çà et là des traits assez matériels à côté de doctrines très élevées Cependant les diverses sections ont été composées par des Juifs palestiniens, orthodoxes et nationalistes; de là, une certaine apparence d'unité. Toutes ces questions critiques ont été étudiées par M. Martin dans une remarquable introduction (p I-CLII) où il donne une analyse succincte du document, un aperçu sur les doctrines qu'il renferme sur Dieu, le monde, les anges, l'homme et l'eschatologie, une étude sur l'origine, les sources, la date, l'auteur du livre, et enfin une histoire du livre dans les temps chrétiens, où l'on remarquera surtout un tableau complet des passages d'Hénoch et du Nouveau Testament qui présentent une affinité indiscutable L'introduction se termine par une abondante Bibliographie.

Dans le corps de l'ouvrage, les pages sont partagées en trois parties. En haut vient la traduction française pour laquelle l'auteur s'est fait aider par ses élèves de 1904. Elle a été faite sur la version éthiopienne, la seule qui nous ait conservé le texte complet; quoiqu'étant la version d'une version, puisqu'elle fut faite sur le grec et que l'original était en hébreu ou en araméen, elle représente encore fidèlement le texte primitif. M. Martin suit d'ordinaire l'édition de Flemming; à l'occasion il fait un choix personnel parmi les variantes ou rétablit une leçon par conjecture. — Aussi la seconde partie de la page renferme-t-elle un apparat critique donnant, en traduction française, les leçons des divers ms. éthiopiens et pour les trente-deux premiers chapitres celles de la version grecque. — Le bas de la page est consacré à des explications philologiques, historiques et exégétiques.

M. Martin a rendu un éminent service aux étudiants en théologie et à

Digitized by Google

tous ceux qui veulent s'occuper sérieusement d'études bibliques. Nous souhaitons le plus grand succès à son livre et à la collection qu'il inaugure si heureusement.

Les théologiens catholiques de langue française se sont en effet trop peu occupés jusqu'ici des Apocryphes bibliques. Il semble que leur attention est maintenant efficacement attirée de ce côté. Dans leur collection de *Textes et documents pour l'étude historique du christianisme*, MM. Hemmer et Lejay réservent une section aux Apocryphes du Nouveau Testament. Récemment, M. Gry présentait à la faculté d'Angers une thèse doctorale sur *Le Millénarisme dans ses origines et son développement*, et depuis lors, il a écrit plusieurs articles sur les idées de Dieu et du Messie dans les Apocryphes de l'Ancien Testament (dans le *Muséon* et la *Revue des Sciences philosophiques et théologiques*). Voici maintenant la faculté de Lyon qui nous apporte une contribution à ces études, dans la thèse doctorale de M. L. Vaganay, *Le problème eschatologique dans le IVe livre d'Esdras* (Paris, Picard, 1906. In-8, xii-121 p.). Dans son introduction, l'auteur traite des questions littéraires relatives à cet apocryphe que, par un interprétation originale de la vision de l'aigle (c. XI), il attribue au temps de Domitien (81-96). Abordant alors son sujet, il examine dans une première partie comment, après la ruine de Jérusalem, le problème eschatologique se posait pour les Juifs patriotes et pieux. La seconde partie expose les grandes lignes de la solution donnée à ce problème par l'auteur de l'Apocalypse d'Esdras. Le royaume messianique n'est plus qu'un épisode préparatoire avant la crise finale. Le Messie meurt et le triomphe d'Israel sur cette terre est de courte durée. Ce messianisme amoindri prélude aux destinées éternelles de l'homme. L'attention se concentre sur le salut individuel, la résurrection, le jugement, la damnation ou la félicité, qui doivent suivre le règne messianique. Ces idées pouvaient exister déjà avant Esdras. Ce qu'il y a d'original dans son Apocalypse, c'est le caractère bien tranché de cette opposition entre l'eschatologie nationale et l'eschatologie individuelle.

— Dans une autre dissertation présentée à la Faculté de théologie de Lyon, M. F. J. Bonnassieux étudie le texte latin des Évangiles synoptiques dont s'est servi saint Hilaire de Poitiers (*Les Évangiles Synoptiques de saint Hilaire de Poitiers*. Paris, Lyon, Vitte, 1906. In-8, 127 p.). C'est bien un véritable texte Vieux-Latin. De plus, il appartient à la recension particulière de ce texte qu'on a appelée recension irlandaise et qui est surtout représentée par le codex Usserianus I, avec lequel le texte de saint Hilaire a une parenté très étroite. Le groupe européen, auquel jusqu'ici on rattachait le texte de saint Hilaire, tient le milieu entre le texte africain et le texte irlandais. Ce texte irlandais fut d'ailleurs répandu dans une grande partie de la Gaule.

— M. A. Dupin a réuni en brochure trois articles parus dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses : Le Dogme de la Trinité dans les trois premiers siècles* (Paris, E. Nourry, 1907. In-12, 78 p. Prix : fr. 1,25). Le petit volume fait partie d'une nouvelle collection : *Bibliothèque de critique religieuse*.

Digitized by Google

L'origine et le développement du dogme de la Trinité est un bien vaste sujet pour être traité sous forme de brochure. C'est avec étonnement qu'on commence la lecture du travail de M. Dupin. Cet étonnement augmente quand, à côté de quelques aperçus justes, on rencontre les assertions les plus hardies, les solutions les plus radicales (pour ne pas les qualifier plus sévèrement) avancées sans ombre de preuves, quelquefois avec une légèreté déconcertante.

Vers l'an 80, écrit M. Dupin (p. 13), on donna le baptême au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit : la formule ternaire était créée. L'on sait que cette formule se trouve dans *Matth.* XXVIII, 19. L'Évangile grec de Matthieu doit dater au plus tard de l'an 80. Ne valait-il pas la peine d'examiner si la formule ternaire ne serait pas plus ancienne ? En tout cas, dire que la formule n'existait pas au temps de saint Paul (à cause de *Rom.* VI, 3, *Gal.* III, 27) et ne tenir aucun compte de textes comme *I Cor.* XII, 4-6, *II Cor.* XIII, 13, ce n'est pas écrire dans un esprit rigoureusement scientifique et indépendant.

« La Triade était née sous l'influence de la formule ternaire » (p. 17). « La formule ternaire n'existait pas à l'époque de saint Paul » (p. 13) et ... « la première transformation de la Triade fut opérée par saint Paul » (p. 17) ! !

Savourez encore des phrases comme celles-ci : « les chrétiens d'origine païenne apprenant que Jésus était le fils de Dieu venu pour sauver les hommes et juger le monde, crurent ne pouvoir moins faire que de lui appliquer le nom de son Père, et ils l'appelèrent Dieu » (p 24) ; « quand il (Jésus) fut devenu héritier de la conception philonienne, Jésus fut considéré comme un être ayant existé dans une condition céleste avant de paraître sur la terre... » (p. 27). Saint Paul n'a-t-il donc pas écrit et affirmé maintes fois la filiation divine de Jésus et sa préexistence ?

Ces quelques exemples peuvent suffire pour caractériser la méthode et les conclusions de M. Dupin. Ces conclusions d'ailleurs ne sont pas originales. Elles dérivent directement des ouvrages de Holtzmann et de Harnack qui sont souvent cités. En dehors de M. Loisy, aucun auteur catholique ne paraît avoir été consulté. Bref, cette brochure appartient au même genre de critique religieuse que les derniers travaux de Houtin, Le Morin, etc. Elle en a tous les défauts (voir *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1906, p. 690 sv.).

H. C.

— Nous devons nous contenter de mentionner ici l'ouvrage que nous a envoyé la librairie Beauchesne, *La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. Doctrine, Histoire*, par le R. P. Bainvel, professeur à l'Institut catholique de Paris (Paris, 1906. In-8, VIII-374 p. F. 3,50). C'est la reproduction, notablement augmentée, d'un article du *Dictionnaire de théologie catholique.* Les théologiens et le public éclairé liront avec grand profit les deux premières parties du livre. Aux historiens, nous signalons la troisième où l'auteur étudie le développement historique de la dévotion avant la bienheureuse Marguerite-Marie, pendant sa vie et après sa mort jusqu'à l'année 1905.

Digitized by Google

— Voici terminé, avec le fascicule XI, le tome Ier du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* publié chez Letouzey, à Paris, par Dom F. Cabrol. Il renferme 3274 colonnes, 1168 gravures dans le texte, 9 planches hors texte en phototypie et 3 planches hors texte en chromolithographie. L'éditeur a rendu possible la reliure en deux volumes, en remaniant et tirant à part les colonnes 1597-1598, de sorte qu'on puisse placer en entier l'article *Amende* dans la première partie et commencer la seconde avec le mot *Amict* (on a malheureusement imprimé *Amende* pour *Amict* sur la couverture de cette seconde partie). On se prend à rêver, quand on songe qu'il a fallu trois ans pour expédier une seule lettre de l'alphabet; et pourtant, d'autre part, à considérer la somme énorme de matériaux accumulés et le soin avec lequel ils ont été exploités, on admire la rapidité avec laquelle les éditeurs ont mené à terme un travail aussi considérable.

Les deux derniers fascicules (Fasc. X. *Archimandrite-Athènes*. Fasc. XI. *Athènes-Azymes*, col. 2753-3274) ne le cèdent en rien aux précédents. Relevons-y rapidement quelques articles sur la liturgie.

Outre des catalogues de manuscrits liturgiques d'*Arezzo*, *Arles*, *Arras*, *Arsenal* (Bibliothèque de) l'*Autun*, *Auxerre*, *Avignon*, *Avranches* dressés par Dom Leclercq, nous notons d'abord deux articles du même auteur : *Aristote* et *Autel*. Dans le premier (col. 2886-2889), Dom Leclercq signale, parmi des fragments palimpsestes ambrosiens publiés par Mai, un passage d'une *contestatio* gallicane où l'énumération des perfections divines se fait d'après les catégories d'Aristote. On sait que saint Irénée emploie déjà ces catégories. Leur adaptation liturgique se retrouve chez Alcuin, qui a connu la dite *contestatio*; et par Alcuin elle fut transmise à des auteurs postérieurs. Sur l'*Autel* (col. 3155-3189), dom Leclercq admet les idées de de Rossi touchant les autels-tombeaux et celles de Mgr Wilpert, en particulier relativement à l'autel sur le tombeau de la cappella graeca. Il sera bon de rapprocher de cet article le livre récent de M. F. Wieland *(Mensa und Confessio)* qui ne partage pas ces idées et distingue mieux les sources, les lieux et les temps.

Aux deux articles de Dom Leclercq sur les représentations dans l'art de l'*Ascension* et de l'*Assomption*, Dom Cabrol a ajouté de courtes notices sur l'âge de ces fêtes, et les usages ecclésiastiques anciens qui y étaient observés. Au second siècle, Pâques et la Pentecôte sont les seules fêtes connues. Éthérie, à la fin du IVe siècle, vit célébrer à Jérusalem l'Ascension, mais combinée avec la Pentecôte, le cinquantième jour après Pâques. Saint Jean Chrysostome parle de l'Ascension comme d'une fête déjà ancienne et universelle. Dom Cabrol conjecture que cette fête est née à Jérusalem, dans le premier quart du IVe siècle. On trouve pour la désigner, dans les documents anciens de la liturgie romaine, la forme *Ascensa* et chez saint Augustin *Quadragesima*. — La fête de l'*Assomption* aurait pris naissance auprès du tombeau de la Vierge à Gethsémani, à la suite des pèlerinages des fidèles, vers la fin du Ve siècle. Touchant la question du tombeau de la S. Vierge, l'auteur ne se prononce pas entre la tradition d'Éphèse et celle de Jérusalem,

Digitized by Google

mais il rejette Panaghia-Capouli et les indications de Catherine Emmerich. — Les deux savants bénédictins se sont encore unis pour écrire l'article *Ariens*, Dom Leclerq s'occupant des églises ariennes, surtout à Rome et à Ravenne, et Dom Cabrol traitant de la liturgie arienne. — A noter aussi de ce dernier auteur les articles *Azymes* et *Avent*. Comme époque liturgique au sens large, l'Avent existe déjà dans la première moitié du ve siècle. Les grandes lignes liturgiques pour l'Avent étaient fixées dès le VIIe, ou au plus tard au IXe siècle. L'auteur s'abstient de faire la comparaison des diverses péricopes; cette comparaison peut cependant suggérer des rapprochements bien curieux entre les diverses liturgies.

Dom DE PUNIET a fourni une étude judicieuse sur les *Aubes baptismales*, et le P. PÉTRIDÈS une autre sur l'*Astérisque*, un instrument liturgique du rit byzantin. Mentionnons encore Dom W. HENRY pour son résumé sur les messes de *Saint Augustin*. Ce sont des messes votives qui, de fait, ne proviennent pas du grand docteur de l'Église. Varin croyait qu'elles étaient composées de passages empruntés aux écrits du saint docteur. Mais Dom Havard, qui s'est spécialisé sur ce sujet, disait naguère « qu'une seule, la première, renferme quelques extraits de ses œuvres ». Il concluait que l'auteur de ces messes est, sinon Alcuin lui-même, au moins un auteur de son temps. Le compilateur a fait des emprunts à la liturgie mozarabe, ou du moins à une liturgie gallicane apparentée étroitement à la mozarabe.

Si l'espace nous le permettait, nous nous arrêterions encore à l'article *Athènes* de Dom LECLERCQ. Signalons du moins aux exégètes les paragraphes de cet article sur *S. Paul et l'Aréopage* et sur *Le Dieu inconnu*.

Chargé de la direction d'une série nouvelle de brochures sur la liturgie dans la collection *Science et religion*, Dom CABROL, O. S. B., abbé de Farnborough, vient de publier en forme d'introduction, un ouvrage où il a voulu dire, écrit-il lui-même, « 1° ce qui a été fait jusqu'ici et 2° ce qui reste à faire encore » (*Introduction aux études liturgiques*. Paris, Bloud, 1907, 172 p. F. 3.00). La première partie, la plus longue (p. 9-127), donne la nomenclature des ouvrages principaux écrits en matière de liturgie jusqu'à nos jours, avec des notes substantielles sur ces ouvrages. L'auteur a l'occasion de marquer en passant les découvertes récentes dans le domaine de l'ancienne littérature chrétienne et des sources liturgiques. On n'a fait jusqu'ici que tracer les cadres de la science et exécuter les grands défrichements. Dans sa seconde partie (p. 128-144), Dom Cabrol indique les travaux à faire aujourd'hui : bibliographie méthodique et raisonnée, catalogues détaillés de manuscrits, éditions de textes, études des sources des documents liturgiques, études des différents rites, le tout en vue d'arriver à une encyclopédie « qui réunirait en un seul seul corps toutes les notions acquises et en montrerait l'unité et le développement ». Dom Cabrol eût pu citer ici feu le Dr A. Ebner qui a exposé des vues analogues au quatrième congrès scientifique international des catholiques à Fribourg (Suisse) en 1897.

Pour dire franchement notre pensée, l'éminent liturgiste doit avoir mis un peu de hâte à écrire cette introduction. De là, de nombreuses fautes

Digitized by Google

d'impression ou des distractions comme celle qui lui a fait parler p. 140 du « lévirat juif » au lieu de l'état lévitique. Et puis, toute la première partie manque de la clarté et de la netteté nécessaires pour renseigner un débutant sur les sources principales de la science, sur les publications importantes qui tiennent au courant du mouvement liturgique, etc. L. M.

— Dans le *Corpus Scriptorum Christianorum Orientalium* de M. Chabot, section des *Scriptores Arabici*, à signaler le second fascicule du *Synaxarium Alexandrinum* (In-8 de 152 p., 1906; Paris, Poussielgue et Leipzig, Harrassowitz). Ce fascicule embrasse les vies des saints des trois mois coptes Kîhak, Tobe et Amschir. Il serait malaisé d'apprécier convenablement le mérite de cette édition, tant que l'éditeur, M. J. Forget, ne nous aura pas donné, sur les six manuscrits employés par lui, les détails qu'il annonce comme devant paraître prochainement, en même temps que sa traduction latine.

— Le premier fascicule du tome IV de la *Patrologia Orientalis* renferme *Les Homiliæ cathedrales de Sévère d'Antioche*. Traduction syriaque inédite de Jacques d'Édesse. *Homélies LII à LVII*, publiées et traduites en français par M. Rubens Duval, professeur au Collège de France (Paris, Firmin Didot. In-8, 94 p.). Ces six *homélies* ont été écrites et prononcées en grec; mais le texte grec n'existe plus. On comprend donc le prix spécial de la présente publication. Du reste, bien que Sévère d'Antioche soit surtout connu comme polémiste et comme protagoniste du monophysisme en Orient, on chercherait vainement ici, sauf en un court passage de l'homélie LVI, la trace de ses opinions personnelles : ces discours sont presque exclusivement parénétiques.

M. Rubens Duval nous donne la traduction syriaque d'après deux bons manuscrits, mais dont l'un, celui du Vatican, est malheureusement en partie illisible. Pour la retraduire en français, il était utile, voire nécessaire de se reporter souvent par la pensée au texte original, d'autant plus que le syriaque présente nombre d'expressions et de vocables soit simplement transcrits, soit à peine légèrement travestis; M. Duval n'a eu garde d'y manquer. Son interprétation, qui vise avant tout à être exacte, l'est en effet. Elle est de plus d'une belle clarté, et ceci a permis au savant interprète d'être très sobre, peut-être un peu avare de notes explicatives. En dehors des renvois marginaux aux endroits de l'Écriture utilisés par l'auteur, il s'est borné à signaler quelques-uns des tours de phrases et des mots qui, ayant passé tels quels de l'œuvre de Sévère dans celle de Jacques d'Édesse, ne se comprennent bien dans la seconde qu'en remontant à la première. J. F.

— La Faculté orientale de l'université Saint-Joseph à Beyrouth nous donne une preuve de son activité scientifique, en publiant des *Mélanges* dont le tome Ier vient de paraître (Beyrouth, Impr. catholique, 1906. In-8, VIII-378 p. avec 4 pl. F. 15). Ce volume comprend neuf mémoires sur des sujets forts variés. Deux sont dus au P. Lammens : des *Études sur*

Digitized by Google

le règne du calife Mo'âwia Ier, le fameux fondateur de la dynastie des Omaiyades, de Damas, dans la seconde moitié du VIIe siècle (à signaler des aperçus sur les relations d'Abdarrahmân ibn Halid avec les chrétiens de Homs), et des *Notes de géographie syrienne* (où il s'agit en particulier de la topographie franque du Liban, des Nosairis et des « Galiléens » de Sozomène).

Relevons aussi comme intéressant l'histoire ecclésiastique, l'article du P. Cheikho, *Un dernier écho des Croisades*, sur les expéditions égyptiennes en Chypre sous le roi Janus ; l'auteur y publie avec traduction et notes, des documents inédits qui éclairent en particulier l'histoire des derniers Lusignans de Chypre. — Le P. Chaine a réuni quelques extraits des mss. de la Bibliothèque nationale de Paris, sous le titre : *Cycle de la Vierge dans les apocryphes éthiopiens*. — Signalons enfin le mémoire du P. Mallon, le savant coptisant de Beyrouth : *Une école de savants égyptiens au moyen âge*. Il y est question de la première génération des grammairiens coptes (XIe-XIVe siècle).

— Une *Bibliothèque musicologique* se publie chez l'éditeur Picard, à Paris. Elle comprendra « un ensemble de travaux d'histoire musicale, conçu d'après les méthodes historiques et philologiques les plus rigoureuses » et embrassant toutes les époques de la musique; c'est ainsi que la musique européenne sera étudiée aussi bien que celle des peuples orientaux, voire même des primitifs. Les deux premiers volumes parus (A. Gastoué. *Les origines du chant romain, l'antiphonaire grégorien*. In-8, de XII-307 p. Prix : 12 fr. et le P. J.-B. Rebours. *Traité de psaltique, théorie et pratique du chant dans l'Église grecque*. In-8, de XV-289 p. Prix : 12 fr.) font bien augurer de la collection. On nous annonce comme prochaine la mise en vente de deux autres livres, celui de M. l'abbé Thibaut sur *L'origine byzantine de la notation neumatique de l'Église latine* et celui de M. l'abbé Villetard sur *L'office de Pierre de Corbeil et la fête de l'Ane*. G. Mollat.

— Dans un récent opuscule : *Un point obscur de l'itinéraire de saint Colomban venant en Gaule* (Extrait des *Annales de Bretagne*, t. XXXI (1907), 19 p. Rennes, 1907), le R. P. Louis Gougaud, O. S. B., s'inscrit en faux contre une note de M. Krusch à propos de la *Vita Columbani* de Jonas de Bobbio. Dans sa magistrale édition de cette biographie (MGH, TRM, t. IV (1902)), à propos d'un passage du ch. 4 du livre I, où Jonas de Bobbio parle de *Britannicos.... sinus* pour indiquer l'itinéraire de saint Colomban, M. Krusch s'était prononcé pour la Bretagne armoricaine (*Loc. cit.*, p. 71, note 1). D'après cette note, le missionnaire se serait donc rendu directement d'Irlande en Armorique. C'est ce que conteste le R. P. Gougaud, qui propose de traduire l'expression en cause par *Bretagne insulaire*. Empressons-nous de dire que l'étude du savant bénédictin, où tous les textes favorables à cette interprétation sont amenés et présentés dans une discussion claire et précise, nous a pleinement convaincus. L'interprétation du mot *Britannicos sinus* des chapitres 4 et 5 n'est pas seulement très ingénieuse, mais nous semble l'expression adéquate de la réalité, surtout si on en rapproche le

Digitized by Google

sens que l'auteur — et à raison — donne au *Britannico sinu* du chapitre 21, employé précisément par M. Krusch en faveur de sa thèse. L'argument tiré de la nationalité des compagnons d'exil du saint en 610 (*Vita Columbani*, I, 20) renforce singulièrement le système proposé.

Ce petit opuscule est un véritable modèle de critique et d'interprétation de textes et pourrait être cité avantageusement dans un cours de critique historique. L. Van der Essen.

— On a fait connaître ici-même (voir RHE, 1906, t. VII, p. 362-364) les détails biographiques de la vie de Guibert de Nogent et apprécié à sa juste valeur l'œuvre de ce moine d'esprit indépendant, doué d'un rare don d'observation, mais d'un pessimisme par trop exagéré dans ses tableaux de mœurs ou ses jugements sur ses contemporains. M. G. Bourgin vient précisément d'éditer ses mémoires, qui forment le fascicule XL de la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire : Guibert de Nogent. Histoire de sa vie (1053-1124)* (Paris, Picard, 1907, In-8, LXIII-253 p. Fr. 7). Pour établir son texte, le nouvel éditeur n'avait ni l'original, ni une copie ancienne du *De Vita sua* : aussi a-t-il été obligé de se contenter d'une copie relativement récente qu'utilisèrent Duchesne et Dachery et qui est incluse au manuscrit 42 du fonds Baluze à la Bibliothèque nationale. Cette copie provient d'un manuscrit du moyen âge aujourd'hui perdu, qui appartint à l'église de Laon et dont on ignore le rapport avec l'original de Guibert de Nogent : elle a le tort d'être « très mauvaise, pleine d'incorrections, d'inversions et de lacunes ». Par suite, M. Bourgin, tout en s'aidant des corrections proposées par Duchesne, a dû souvent corriger les lectures de ce dernier et s'efforcer d'élucider les passages difficiles ou incompréhensibles par une copieuse annotation historique. Bien que son édition marque un grand progrès sur celle de Dachery, qu'ont reproduite les auteurs du Gallia, Dom Bouquet et les Bollandistes, elle est loin d'être définitive : mais on attendra longtemps encore cette édition définitive, puisque toute chance de retrouver des manuscrits anciens semble illusoire.

La *Chronique de Sainte-Barbe-en-Auge*, qui ne nous était parvenue que par les deux éditions partielles et fort défectueuses d'Arthur du Monstier et d'Alain Le Large, a été rééditée de façon critique par M. R. Norbert Sauvage (Caen, H. Delesques, 1907, In-8, 69 p.) d'après une copie du XIVe siècle, extraite d'un manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Cette chronique présente l'histoire du prieuré augustin de Sainte-Barbe, au département du Calvados, pendant une partie du XIIe siècle, sous le gouvernement de Guillaume, ancien trésorier du roi Henri Ier d'Angleterre, et de son successeur Daniel. Elle a une réelle importance en ce qu'elle fait très bien connaître « quel était, au XIIe siècle, en Normandie, l'état temporel et spirituel d'une communauté de chanoines réguliers », et aussi les rapports de cette communauté avec les deux prieurés fondés en Angleterre, sous le priorat de Guillaume, grâce aux libéralités du seigneur normand, Rabel de Tancarville. M. Sauvage a cherché à en désigner l'auteur, et il pencherait à

Digitized by Google

l'attribuer à Geoffroi de Breteuil, qui vécut à Sainte-Barbe à la fin du XIIe siècle et se retira à Saint-Victor de Paris où il composa de nombreux ouvrages qui n'ont pas, cependant, le caractère historique. G. M.

— M. Noël Valois, si compétent dans l'histoire du XIVe siècle, consacre aux auteurs du *Defensor Pacis*, un important article dans le t. XXXIII de l'*Histoire Littéraire* (Paris, 1906, pp. 528-623). M. Valois a dirigé ses recherches vers l'histoire de Marsile de Padoue et de Jean de Jaudun, se désintéressant plutôt des doctrines de leur fameux traité. L'analyse qu'il en donne, n'est pas très approfondie. M. Valois s'est laissé entraîner, bien à tort, à sacrifier plus de 25 pages à l'analyse des œuvres philosophiques de Jean de Jaudun, assez étrangères cependant au sujet de son article. Par contre, il discute avec soin divers points controversés de leur biographie. La première lettre de Mussato est datée du second semestre 1311 ou du commencement de 1312, sans cependant que l'on rende suffisamment vraisemblable l'élection de Marsile, en décembre 1312, au rectorat de l'Université de Paris. L'auteur se range à l'avis de Riezler (*Die Literarischen Widersacher der Päpste zur Zeit Ludwig des Baiers*. Leipzig, 1874, p. 33), pour expliquer la légende des études de Marsile à Orléans. Il partage l'opinion de J. Sullivan (*The manuscripts and date of Marsiglio of Paduas Defensor pacis*, E. H. R., t. XX [1905], p. 293-299) fixant la date de composition du *Defensor pacis* au 24 juin 1324. M. Valois est partisan d'une efficace collaboration de Jean de Jandun au traité; la comparaison de celui-ci avec le *Defensor minor* semblerait indiquer une intervention d'ordre philosophique consistant particulièrement à fournir à Marsile l'appui de l'autorité d'Aristote. — Notons à ce propos que l'auteur admet l'authenticité du *Defensor minor* et qu'il en donne l'analyse ; cet ouvrage tout entier, y compris le dernier chapitre, daterait du commencement de 1328. — Quant à la mort de Jean de Jandun, M. Valois propose de la fixer à Montalto, vers le 10 septembre 1328. Un aperçu rapide sur l'opposition soulevée contre le *Defensor Pacis* et sur les diverses éditions qui en furent faites, termine cette intéressante étude. A. Brohée.

— L'étude de M. L. H. Labande, *Antoine de la Salle. Nouveaux documents sur sa vie et ses relations avec la maison d'Anjou* (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXV. Paris, Picard, 1904), est très intéressante pour l'historien de la littérature parce qu'elle éclaire d'un jour nouveau la vie de Bernard de la Salle et de son fils Antoine, « l'initiateur de la nouvelle française »; mais elle ne concerne que faiblement l'histoire ecclésiastique. Il faut signaler toutefois, parmi les pièces inédites que l'auteur publie en appendice, le texte du traité conclu, pour la reddition du château de Vaison (6 juillet 1433), par Berthold de Baschi et Antoine de la Salle, avec le cardinal Pierre de Foix, légat d'Avignon, chargé par Eugène IV de reconquérir le comté Venaissin dont les habitants s'étaient révoltés. M. Labande fait connaître, sur la part prise par Antoine de la Salle aux délicates négociations qui précédèrent le traité, des détails restés ignorés jusqu'ici de tous les historiens. C. Liégeois.

Digitized by Google

— M. H. Joly a obéi à une heureuse inspiration en consacrant un volume de la collection *Les Saints* au *Vénérable Père Eudes (1601-1680)* (Paris, V. Lecoffre, 1907). Le nom du Père Eudes est en effet lié, avec ceux de S. Vincent de Paul et de Monsieur Olier, à la restauration religieuse française contemporaine du règne de Louis XIII. Ami du cardinal de Bérulle, il fait ses débuts dans l'apostolat chez les Oratoriens. Dès 1632 (avant S. Vincent de Paul), il se consacre à la régénération religieuse du peuple, qui avait le plus souffert des guerres de religion et des excès des Calvinistes, en établissant l'œuvre des missions populaires et en composant le *Catéchisme des missions*. Il quitte l'Oratoire pour fonder, après bien des difficultés, le 25 mars 1643, à Caen, la Congrégation de Jésus et Marie pour l'établissement et la direction des séminaires ; la nouvelle Congrégation répondait à un impérieux besoin de réforme nécessité par l'ignorance et la décadence des mœurs du clergé. Mu par le même esprit, Monsieur Olier ouvrait, le 31 décembre 1641, le séminaire de Vaugirard, berceau de Saint-Sulpice, et au début de janvier 1642, Vincent de Paul préparait pour ses Lazaristes le séminaire dit des Bons-Enfants. La même année 1642, le P. Eudes jette les bases de la Congrégation dite du Bon Pasteur chargée de donner asile aux filles repenties et, en 1648, il établit le culte des Sacrés-Cœurs par réaction contre le Jansénisme. Telle est, dans ses grandes lignes, l'œuvre religieuse du Père Eudes, que M. Joly a mise dans un beau relief. Cette excellente biographie eût peut-être encore gagné en intérêt, si l'auteur avait davantage insisté sur la situation morale et religieuse de la société française au début du XVIIe siècle et consacré un chapitre spécial aux mutuelles influences de ceux qu'il appelle « le groupe héroïque... qui reconstitua l'âme religieuse de la France » : S. Vincent de Paul, Monsieur Bourdoise et Monsieur Olier.

— La thèse de bachelier en théologie, soutenue en juillet 1906 par M. le pasteur E. Brunet devant la Faculté de théologie protestante de l'université de Paris, a pour thème *La Charité paroissiale à Paris au dix-septième siècle d'après les règlements des Compagnies de Charité* (Caen, Valin, 1906. In-8 de 150 p.). Bien que le titre du livre promette beaucoup, on y trouve seulement une esquisse de l'histoire des Compagnies paroissiales de Paris depuis leur fondation vers 1651 jusqu'à leur complète organisation en 1703. Créées par la célèbre Compagnie du Saint-Sacrement dans le but de soulager la misère des classes pauvres qui, du fait du malheur des temps, s'était accrue dans des proportions effrayantes, les pieuses associations favorisèrent singulièrement la réalisation de l'œuvre poursuivie d'autre part par leurs fondateurs, c'est-à-dire la défense de la foi catholique menacée et l'amélioration des mœurs de la société. Les Compagnies de charité, auxquelles se rattachaient des œuvres telles que des écoles de charité, l'assistance des orphelins, la préservation des jeunes filles etc., se divisaient en deux branches principales : compagnie des dames chargée du soin et de la visite des malades ; compagnie des messieurs qui s'occupait des pauvres honteux et des ménages indigents. Soumises étroitement aux curés des paroisses, elles obéissaient à un comité central qui veillait à la stricte

Digitized by Google

observance des règlements, d'ailleurs fort sévères. M. Brunet montre abondamment la fécondité extraordinaire de leur action morale et religieuse et avoue que « cette charité accomplit une œuvre sociale d'une utilité remarquable ». Il se méprend cependant, quand il prétend que l'acte de charité « au point de vue strictement catholique » n'est « nullement l'accomplissement d'une obligation morale ou d'un devoir social », mais selement « une pratique religieuse » destinée à ouvrir le ciel, en un mot qu'il est intéressé (p. 30). Il est vrai que plus loin (p. 32) il déclare désintéressé ce même acte de charité, mais c'est pour en revenir à sa première opinion dans sa conclusion (p. 146) ! G. M.

— On sait tous les progrès accomplis pendant ces vingt dernières années dans l'étude de la Révolution française. Ce mouvement s'oriente depuis quelque temps du côté de l'histoire économique. La création de la Commission centrale d'histoire économique de la Révolution française, le 21 décembre 1903 (voir RHE. 1904, t. V, p. 451), constitue la principale manifestation de ce nouveau courant; il est inutile de rappeler la part qui revient dans cette création au leader socialiste de la Chambre française. Les instructions ministérielles du 19 avril 1904 ont limité le travail de la Commission à la période 1789-1900, et précisé l'objet de ses recherches : Étudier les conditions économiques de la France en 1789; les corporations ouvrières et leur abolition; les droits féodaux et leur extinction graduelle; dresser, autant que faire se peut, l'inventaire des biens ecclésiastiques et des biens des émigrés; les assignats, la question des approvisionnements et du maximum, pour ne point citer d'autres encore, rentrent dans la compétence du nouvel organisme, sur lequel on trouvera des détails plus complets dans l'article de James Robinson, *Recent Tendencies in the Study of the French Revolution* (*American historical Review*, IX, avril 1906), p. 535. Cette énumération incomplète suffit pour attirer l'attention de ceux qui s'occupent d'histoire ecclésiastique sur les recherches de la Commission : il ne manque pas dans cette liste de matières qui les intéressent directement ou indirectement. Précisément, les deux premières collections dont la publication est décidée dès maintenant, rentrent dans le cadre de ces idées, c'est-à-dire la publication des cahiers rédigés lors de la convocation des États généraux de 1789 et celle des documents relatifs à la vente des biens nationaux. On peut lire à ce sujet la note du secrétaire de la Commission, M. Caron, dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, mars 1905, p. 373. — Nous venons de recevoir le premier volume d'une série moins importante sans doute au point de vue immédiat de l'histoire religieuse, quoique non dénuée d'intérêt : *Procès-verbaux des comités d'agriculture et de commerce de la Constituante, de la Législative et de la Convention*, publiés et annotés par Fernand Gerbaux et Charles Schmidt. T. I. *Assemblée constituante* (première partie, 2 septembre 1789-21 janvier 1791). Paris, Imprimerie nationale, 1906. In-8, p. xxiv-774. *(Collection de documents inédits pour l'histoire économique de la Révolution française, publiés par le ministère de l'Instruction publique.)* On pourra trouver excessif le scrupule du Comité d'agriculture et de commerce à se laisser arrêter dans la besogne utile par les nombreuses

Digitized by Google

pétitions de toute sorte et de toute provenance : mais l'historien ne saurait manquer de lui en avoir gré, parce que de ce fait ses procès-verbaux sont devenus en quelque manière une continuation des cahiers de 1789 et c'est peut-être ce qui leur donne le plus d'importance au point de vue historique. Disons que la publication a été surveillée par M. Aulard, vice-président de la Commission, « en qualité de commissaire responsable ». L'introduction nous renseigne sur la création du Comité, son organisation, sa méthode de travail, sa mission et la besogne qu'il a accomplie, aussi bien que sur les registres des archives nationales édités ici et les règles suivies dans leur publication, c'est-à-dire, celles qui « pour les documents de cette époque sont maintenant consacrées ». Des notes soignées nous donnent les renseignements biographiques, géographiques nécessaires pour l'intelligence du texte, comme aussi les archives où l'on peut retrouver certains rapports mentionnés dans les procès-verbaux; les éditeurs sont parvenus à en retrouver plus du quart; les autres doivent être cherchés pour la plupart dans les archives départementales et locales. Tout en rendant hommage à la méthode critique qui a guidé MM. Gerbaux et Schmidt, on pourra regretter le trop grand nombre des errata, mais surtout qu'ils n'aient pas suivi le conseil que donnait encore récemment M. Caron, dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1907, n° 1, d'user de la variété des caractères typographiques pour faciliter la consultation. Dans ces procès-verbaux, qui touchent à mille objets divers, il ne sera pas toujours facile de retrouver le renseignement cherché, même avec une table des matières bien faite; et il n'est pas hors de propos de noter que nous devons attendre celle-ci jusqu'à la fin de la publication. J. Flamion.

— Nos lecteurs connaissent le vaste *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France* publié par G. Brière et P. Caron, sous la direction de la très active *Société d'histoire moderne* (voir RHE 1905, t. VI, p. 938). Les six volumes édités jusqu'ici forment un instrument indispensable pour l'histoire religieuse de la France. Comme la littérature concernant l'histoire moderne est immense et n'est pas inventoriée, il était vivement à souhaiter qu'un répertoire bibliographique aussi précieux embrassât également les articles publiés en France à partir de l'année 1789. Ce travail attendu depuis longtemps a été confié par la Société d'histoire moderne à M. Pierre Caron, archiviste aux archives nationales; il verra bientôt le jour sous le titre de *Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de France depuis 1789* (Paris, Éd. Cornély). Cette nouvelle bibliographie « fournira le relevé des livres et des principaux articles de périodiques (plus de 300 revues françaises et étrangères ont été dépouillées) publiés sur l'histoire de la France depuis 1789 », à partir de 1866 — date initiale d'un renouveau historique. Elle est faite sur le modèle du répertoire méthodique annuel et comprendra les grandes divisions suivantes : Généralités. — Histoire politique intérieure. — Histoire diplomatique. — Histoire militaire. — Histoire religieuse. — Histoire économique et sociale. — Histoire coloniale. — Histoire locale. — L'histoire des sciences, littéraire et l'histoire de l'art n'est pas encore inventoriée. H. N.

Digitized by Google

— Depuis quelques années et en France principalement, Newman a fait l'objet de nombreux travaux. Le *Newman* de M. William Barry qui vient d'être traduit de l'anglais par M. A. Clément (Paris, Lethielleux. In-12, 295 p. Fr. 5,00) a l'avantage de contenir à la fois une assez bonne biographie du célèbre cardinal et un exposé très clair de ses doctrines les plus saillantes. L'analyse que trace M. Barry des théories psychologiques newmaniennes sur la « raison implicite » et le « sens des inférences », est intéressante.

— Avec le numéro du 16 mars 1907, la *Quinzaine* cesse sa publication, les conditions religieuses actuelles de la France lui ayant enlevé un grand nombre de ses abonnés. Elle a eu douze ans et demi d'existence, et sa collection forme soixante-quinze volumes. En prenant congé de ses lecteurs, le directeur M. G. Fonsegrive, dans un *Épilogue* (p. 141-171), fait en public, avec un retour sur le passé, une sorte d'examen de conscience. Il redit le but qu'il a poursuivi : acclimater chez les catholiques une *méthode* dans la recherche de la vérité, qu'il s'agisse de développement intellectuel, de justice sociale ou de démocratie. Il décrit cette méthode et expose les difficultés qu'en la défendant, il a rencontrées chez les catholiques de diverses tendances La lecture de ces quelques pages est de nature à dissiper plus d'un préjugé.

— La *Bulletin critique* est entré dans sa vingt-huitième année et a commencé une nouvelle série. Désormais, il ne publiera plus que deux numéros par mois, au lieu de trois ; mais chacun comptera vingt-huit pages au lieu de vingt. M. l'abbé Beurlier s'est retiré de la direction, dans laquelle sont entrés M. F. Plessis, professeur à la Sorbonne, et le P. Scheil, professeur à l'École pratique des Hautes Études.

— Les *Études* viennent d'achever leur cinquantième année d'existence. Elles ont reçu, à cette occasion, du Saint Père une lettre très élogieuse de félicitations.

— M. Noël Valois a fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance du 28 déc. 1906, une très intéressante communication relativement à la découverte d'un mémoire d'un membre de la Faculté de droit de l'Université de Paris, trouvé à la Bibliothèque Impériale de Vienne. L'auteur, qui est partisan des Anglais, combat l'écrit de Gerson en faveur de Jeanne d'Arc. Il accuse l'héroïne d'hérésie, de superstition et d'idolâtrie et il la dénonce à l'Université. Son violent réquisitoire, qui date de 1429, est comme l'ébauche de l'acte d'accusation de Rouen. Il atteste surtout le culte populaire dont Jeanne d'Arc était l'objet dès 1427. C'est ainsi qu'à son grand scandale il constate que partout les images et les statues de la libératrice de la France sont vénérées. G. M.

M. Dieulafoy a lu à la même Académie, les 18 et 25 janvier et 1er février, un travail sur le théâtre édifiant en Espagne durant le siècle d'or. Les comédies de saints et les comédies divines durent leur succès au désir de

Digitized by Google

combattre le luthéranisme; c'est la même raison qui fit incliner les théologiens officiels, du thomisme vers le molinisme.

Le 25 janvier, M. Salomon Reinach s'est occupé d'un type plastique, assez fréquent au xve siècle, celui de la Vierge Marie, armée d'une massue et frappant un démon pour l'éloigner d'un enfant. Ce type devrait son origine à une confusion de langage, l'épithète *clavigera* (portant les clefs du ciel) signifiant aussi porte-massue.

— Les 28, 29 et 30 janvier, les élèves de troisième année de l'École des Chartes ont soutenu, pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe, les thèses suivantes : M. Aubert, *La cathédrale de Senlis, étude archéologique*; S. Canal, *Les origines de l'Intendance de Bretagne (essai sur les relations de la Bretagne avec le pouvoir central)*; Ch. Chevreux, *La constitution communale d'Épinal sous la domination des évêques de Metz* (983-1444); Claude Cochin, *Étude sur Henry Arnauld dans ses rapports avec le Jansénisme, précédée d'une courte esquisse biographique*; P. Colmant, *Les actes de l'abbaye de Marmoutier jusque vers le milieu du XIIe siècle*; J. Dauverné, *L'abbaye de Saint-Médard de Soissons des origines au XIVe siècle*; Ch. Desages, *Essai sur la chronologie et la généalogie des comtes d'Angoulême du milieu du IXe à la fin du XIe siècle*; P. Destray, *Étude sur les contestations de limites et les traités de neutralité entre la Franche-Comté et les terres françaises de Champagne et de Bourgogne jusqu'aux accords de 1612-1614*; R. de Fréville de Lorme, *Essai sur les voies de recours devant l'échiquier de Normandie au XIVe siècle*; P. Gautier, *Catalogue des actes des évêques de Langres précédé d'une introduction historique et diplomatique du VIIe siècle à 1111*; R. Houdayer, *Les paysans de Cluny. Essai sur la condition de la classe agricole en Bourgogne du Xe au XIIIe siècle*; R. Latouche, *Études sur le comté du Maine* (820-1110); J. De Maupassant, *Relations de Pierre IV le Cérémonieux, roi d'Aragon, avec la France, de 1340 à 1380, d'après les archives de la couronne d'Aragon*; G. de Mun, *L'ambassade de Particelli d'Hémery en Piémont* (1636-1639); J. Régné, *Amauri II, vicomte de Narbonne* (1260?-1328). *Sa jeunesse et ses expéditions guerrières. Son gouvernement. Son administration*; G. Ritter, *L'organisation de l'hôtel du roi au XIIIe siècle et jusqu'en 1328 d'après les comptes et les ordonnances de l'hôtel*; M. Robin, *Bernard de la Sauvetat, abbé de Sahagun, archevêque de Tolède* (v. 1040-1124) *et la réforme clunisienne en Espagne au XIe et au XIIe siècles*; R. Rohmer, *La vie et les exploits d'Étienne de Vignolles, dit la Hire, capitaine gascon et bailli de Vermandois* (1390?-1443); H. de Roussen de Florival, *Essai historique et généalogique sur les comtes de Roucy* (948-1212).

Le conseil municipal de Paris a décidé de réorganiser entièrement les services de la Bibliothèque de la ville de Paris et d'accélérer la confection et l'impression des catalogues spéciaux déjà commencés. Il a résolu aussi de publier une histoire scientifique de la ville de Paris depuis l'époque gallo romaine jusqu'à Philippe-Auguste avec plans à l'appui; dès maintenant la réalisation de ce projet a été confiée à MM. P. de Patchtère

Digitized by Google

(époque gallo-romaine), R. Poupardin (époque mérovingienne et carolingienne) et L. Halphen (les 1ers capétiens).

La Chambre des députés a adopté un projet de loi permettant le dépôt facultatif, dans les archives départementales, des minutes des actes notariés antérieurs à 1790, ainsi que de tous ceux qui seront antérieurs à cent ans. La même mesure s'étend aux minutes, registres et dossiers des greffes.

La Société de la Révolution a résolu d'entreprendre la publication d'inventaires sommaires des divers fonds des Archives Nationales qui concernent l'histoire de la Révolution. M. A. Tuetey a été chargé du dépouillement de la Série C.

Au Ministère des Affaires Étrangères, un ecommission, composée de MM. Aulard et Émile Bourgeois, professeurs à la Sorbonne, et Joseph Reinach, député, a été chargée de réunir et de publier tous les documents relatifs à l'histoire diplomatique de la guerre de 1870-1871.

L'Association des bibliothécaires français (voir RHE., t. VII, 1906, p. 740) a jugé nécessaire la création d'un *Bulletin de l'Association des bibliothécaires français*, qui paraîtra tous les deux mois chez l'éditeur H. Le Soudier (France, 6 francs; étranger, 7) Le Bulletin poursuivra un double but : il contiendra toutes les nouvelles concernant l'Association; « il s'efforcera de devenir l'intermédiaire naturel des bibliothécaires et il accueillera à cet effet, avec le plus vif intérêt, les communications et les articles que voudront bien lui envoyer tous nos collègues, membres ou non de l'Association. Il publiera des études sur les questions professionnelles de bibliothéconomie et de bibliographie et aidera ainsi au succès des réformes entreprises. Il s'efforcera de donner toutes les nouvelles concernant les bibliothèques (accroissement de collections, changements de locaux et de service, etc.) et les bibliothécaires (nominations, publications, nouvelles, etc. ». On nous promet, d'autre part, que ce bulletin s'attachera presque exclusivement aux questions professionnelles et qu'il ne fera pas double emploi avec les revues déjà existantes, consacrées surtout à l'érudition, à la bibliographie ou à la bibliophilie.

Les conservateurs des départements des Estampes et des Manuscrits à la Bibliothèque nationale réunissent les éléments d'une exposition de crayons et de portraits en miniature des xve et xvie siècles, ainsi que du début du xviie. L'exposition, qui se tiendra dans la salle du futur cabinet des médailles, s'ouvrira au printemps. G. M.

— M. l'abbé H. Dubrulle, archiviste-adjoint de l'archevêché de Cambrai et chapelain de Saint-Louis des Français à Rome, a obtenu pour l'ensemble de ses travaux, la première médaille d'or du concours d'histoire ouvert par la *Société de sciences de l'agriculture et des arts de Lille*. É. v. d. M.

— A l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ont été décernés les prix suivants : Prix extraordinaire Bordin, Paul Monceaux, *L'Afrique mon-*

Digitized by Google

daine (1500 fr.): PICHON, *Derniers écrivains de la Gaule Romaine* (500 fr.);

Prix Honoré Chavée (1800 fr.) : G. GILLIÉRON, et E. EDMONT, *Atlas linguistique de la France.*

Prix Estrade Delcros (8000 fr.) : M. G. HALÉVY, professeur d'éthiopien à l'Ecole des Hautes-Etudes, pour l'ensemble de ses travaux

Prix Saintour : L. HOMO, *Essai sur la règne de l'empereur Aurelien* (1000 fr.) AUDOLLENT, *Defixionum tabellæ* (500 fr.). G. M.

— *Nominations.* — Ont été nommés : MM. E. GUILLEMOT, archiviste aux Archives Nationales; LUCIEN BROCHE, archiviste du département de l'Aisne; ARMAND BOUTILLIER DU RETAIL, archiviste du département de l'Aube; JOSEPH GIRARD, conservateur de la Bibliothèque municipale d'Avignon et du musée Calvet; PAUL LOUIS GRENIER, conservateur de la Bibliothèque de Limoges; HENRI LABROSSE, bibliothécaire-adjoint de la Bibliothèque de Rouen.

M. PAUL CHEVREUX, inspecteur général des archives et des bibliothèques, a été nommé membre de la commission supérieure des archives nationales, départementales, communales et hospitalières.

M. H. OMONT a été nommé membre de la commission des archives diplomatiques au Ministère des Affaires Etrangères.

MM. BARRINGER et SCHWAB, bibliothécaires à la Bibliothèque Nationale, ont été admis à prendre leur retraite avec le titre de conservateurs-adjoints honoraires.

A la Bibliothèque Sainte-Geneviève ont été nommés M. LAMOUROUX, conservateur-adjoint, M. BAUDOIN LA LONDRE, bibliothécaire, et M. CHAPOT, sous-bibliothécaire.

M. COTTIN, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, a été élevé au rang de bibliothécaire.

M. AMÉDÉE BRITSCH, bibliothécaire universitaire, a été nommé bibliothécaire-secrétaire de l'École française d'Athènes, en remplacement de M. ANDRÉ, décédé.

A la Bibliothèque de la Ville de Paris, les services ont été complètement réorganisés par un décret du préfet de la Seine. Le *personnel technique* se compose sous la direction de l'inspecteur des travaux historiques de la ville de Paris, en même temps conservateur de la bibliothèque, d'un bibliothécaire, d'un sous-bibliothécaire, d'un attaché et d'un stagiaire.

M. l'abbé FOURNERET a été nommé professeur de droit canonique à l'Institut catholique de Paris.

Le 18 janvier, les évêques protecteurs de l'Institut catholique de Paris ont désigné à l'unanimité, comme recteur de l'Institut, en remplacement de Mgr PÉCHENARD, évêque nommé de Soissons, M. l'abbé A. BAUDRILLART — fils d'Henri Baudrillart, l'économiste bien connu —, professeur d'histoire au même Institut, directeur du *Bulletin Critique*, et directeur de la Maison d'études de l'Oratoire, avant la dissolution de cette Congrégation.

M. J. CALMETTE a été nommé professeur d'histoire de la Bourgogne et de l'art bourguignon à la Faculté des lettres de Dijon.

Digitized by Google

M. J. Réville remplace son père comme professeur d'histoire des religions au Collège de France.

M. Ch. V. Langlois a été nommé professeur des sciences auxiliaires de l'histoire à la Faculté des lettres de Paris.

M. Francis Charmes a été désigné comme directeur de la *Revue des Deux Mondes* en remplacement de M. F. Brunétière.

M. Charles Bémont a été nommé secrétaire de l'École des Chartes en remplacement de M. Morel-Fatio, qui est titulaire d'une chaire au Collège de France.

Le 21 décembre, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a nommé correspondant étranger M. Ch. Nöldeke, professeur ordinaire émérite de l'université de Strasbourg, et correspondant français, M. Lechat, professeur à l'université de Lyon.

M. H. Welschinger a été élu membre titulaire de l'Académie des Sciences morales et politiques dans la section d'histoire, en remplacement de M. Himly, décédé. G. M.

— *Décès.* — M. Émile-Louis Burnouf, né à Valognes (Manche) le 25 août 1821, entré à l'École normale supérieure en 1841, puis nommé élève de l'École d'Athènes. Après avoir occupé une chaire de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Nancy, il devint directeur de l'École d'Athènes et fit exécuter d'importantes fouilles en Grèce. Nommé, à sa sortie de charge, professeur et doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux, il refusa cette dignité (1875) et se contenta d'accepter, en 1878, le titre de directeur honoraire de l'École d'Athènes. Il a publié un grand nombre d'ouvrages sur le sanscrit, le Véda, etc. Citons seulement deux études d'histoire ecclésiastique : *Le Catholicisme contemporain* (Paris, 1879); *Les Chants de l'église latine; restitution de la mesure et du rythme dans l'Inde, la Perse, la Grèce et dans l'Église chrétienne, avec un appendice sur le Saint-Graal* (Paris, 1896).

M. Beaune, né à Dijon le 24 août 1833. Après avoir occupé avec honneur diverses positions dans la magistrature, il donna sa démission de procureur général à Lyon, lors de la retraite du président Mac-Mahon. Nommé professeur de droit public et français à la Faculté de droit de l'université catholique de Lyon, il fut choisi pour doyen de cette faculté. Pendant de longues années, il fut président de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Lyon. Parmi ses nombreux ouvrages, on remarque : *Sainte Chantal et la direction des âmes au XVIIe siècle* (Dijon, 1862); *Voltaire au collège, sa famille, ses premiers amis. Lettres et documents inédits* (Paris, 1867); *Les sorciers de Lyon; épisodes judiciaires du XVIIIe siècle* (Paris, 1868); *Les Universités de Franche-Comté, Gray, Dole, Besançon* (Dijon, 1870); *Introduction à l'étude historique du droit coutumier français jusqu'à la rédaction officielle des coutumes* (Lyon, 1880); *L'enseignement du droit romain et la Papauté* (Lyon, 1881); *La chapelle Saint-Hermès à Villey-sur-Tille* (Dijon, 1881); *La Vie intérieure au XVIIe siècle* (Lyon, 1883); *Augustin Cochin et les espérances chrétiennes* (Lyon, 1883); *La correspondance de*

Digitized by Google

Voltaire (Lyon, 1884); *Les avocats d'autrefois. La Confrérie de Saint-Yves à Chalon-sur-Saône avant 1789* (Dijon, 1885); *La liberté d'enseignement devant le parlement* (Lyon, 1899); *Mémoires d'Olivier de la Marche* (Paris, 1883-1884).

M. Julian Klaczko, polonais, né à Vilna en 1828. Après avoir étudié en Allemagne, il vint s'installer en 1849 à Paris où il collabora activement à la *Revue des Deux Mondes*. Écrivain de talent, il est surtout connu pour ses deux livres : *Causeries florentines* (Paris, 1880) et *Rome et la Renaissance, essais et esquisses : Jules II* (Paris, 1898-2e éd. 1902).

M. Victor Pillon-Dufresnes, conservateur-adjoint honoraire à la Bibliothèque nationale, collaborateur assidu de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*.

M. Sarriau, attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal.

M. Duclaux, bibliothécaire de l'Institut agronomique.

M. Charles André, ancien sous-bibliothécaire à l'université de Lyon, bibliothécaire depuis 1903 de l'École française d'Athènes.

L'abbé P. Debout, archiviste de l'évêché d'Arras.

M. Gustave Canton, professeur d'histoire au lycée d'Annecy, auteur de *Napoléon antimilitariste* (Paris, 1906).

M. A. Vernière, mort, en décembre, à Ménétrol (Puy-de-Dôme), âgé de 66 ans, auteur d'ouvrages sur l'histoire de la Basse-Auvergne.

Mgr Toulotte, évêque titulaire de Tagaste, ancien supérieur des Pères Blancs, mort, en janvier, à Rome. Il travaillait à une *Histoire de l'Afrique chrétienne*, dont plusieurs volumes ont paru.

M. L. Quarré-Reybourbon, mort à Lille, le 25 décembre à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Il a écrit de nombreux articles et ouvrages sur la région de Lille, entre autres, en 1900, une *Iconographie et bibliographie de Notre-Dame de la Treille*.

M. E. Biré, collaborateur de différentes revues et de divers journaux français, qui a écrit la *Légende des Girondins*, des *Causeries historiques* etc. et a donné une belle édition critique des *Mémoires d'outretombe* de Chateaubriand. G. M.

Italie. — Dans la *Bibliotheca Sanctorum Patrum et Scriptorum ecclesiasticorum theologiae et christianarum litterarum cultoribus accommodata*, le professeur Turchi ouvre la septième série, qui comprend les écrivains du moyen âge, par les lettres choisies de S. Grégoire le Grand (*S. Gregorii Magni epistolae selectae*. Rome, 1907, xlviii-161 p.). L'auteur étudie d'abord la vie du pontife; puis il commence la publication des lettres qu'il divise en sept groupes : familières, économiques, canoniques, pastorales, liturgiques, politiques, dogmatiques. Le volume comprend les trois premières catégories. Chacune des lettres est précédée d'une analyse.

Nous avons signalé dans notre dernière chronique les publications des regestes de diverses églises de Rome (voir RHE, 1907, t. VIII, p. 231). A celles-ci il faut ajouter celle de M. Fedele sur *S. Maria in Monasterio*

Digitized by Google

(*Archivio della R. Società Romana di Storia Patria*, 1906, p. 183 à 227). Cette église aujourd'hui disparue n'a pas laissé un ensemble d'archives comme Sainte-Marie-Majeure, Sainte-Praxède et Saint-Alexis. Cependant, grâce à ses recherches dans les dépôts de S. Pietro in Vincoli, de S. Angelo in Pescheria, les archives d'État et les registres du Latran, l'auteur a retrouvé onze documents qu'il publie in-extenso et qui vont du 11 avril 1155 au 29 novembre 1450. Il fait précéder leur publication d'une longue notice très intéressante sur cette église. Ici encore, nous devons mentionner l'absence de tables.

Sous le titre : *Calendar of Entries in the Papal Registers relatives to Great Britain and Ireland*, dans la partie intitulée *Papal Letters*, MM. W. H. Bliss et J. A. Twemlow ont publié successivement le volume IV renfermant les actes de 1362 à 1404 (Londres, 1902, Eyre and Spottiswoode, 671 p.) et le volume V, allant de 1396 à 1404 (Londres, 1904, Mackie, 814 p.). M. Twemlow a ensuite publié seul les volumes VI et VII (actes de 1404 à 1415, de 1417 à 1431) (Londres, 1904, 1906, Mackie, 663 p.). Il imprime maintenant le volume VIII qui contiendra les actes de 1427 à 1447. Il faut reconnaître que grâce à ces travaux, la Grande Bretagne est la nation qui avance le plus rapidement dans le dépouillement méthodique des registres de bulles. Il y a d'autre part, dans ces derniers volumes, de sensibles progrès sur les premiers. Certains défauts de détail ont été corrigés. Cependant, nous nous permettons de critiquer le mode même de publication. En donnant les documents suivant l'ordre des volumes et non selon l'ordre chronologique, on force le travailleur à perdre beaucoup de temps dans la recherche des pièces. C'est ainsi que l'on peut voir, par le seul exposé des dates, que les volumes empiètent les uns sur les autres. Il est vrai que de bonnes tables corrigent en partie ce défaut. Des notes très utiles complètent certains documents. De plus, pour les derniers volumes M. Twemlow a fait quelques incursions dans les bibliothèques de Rome d'où il a rapporté d'utiles renseignements. H. Dubrulle.

— Nous ne saurions songer à discuter à fond, dans cette *Chronique*, les idées et conclusions émises par M. L. De Kerval dans sa savante brochure *Les sources de l'histoire de saint François d'Assise* (Extrait du *Bullettino critico di cose francescane*, t. I (1905), pp. 3-13, 79-84, 106-119. Pérouse, 1905 [en réalité, 1907 !] 46 pp.). Nous espérons y revenir longuement au moment où nous aurons nous-même l'occasion de reprendre cette étude. En attendant, nous sommes heureux de rendre hommage à la remarquable érudition de l'auteur, qui se traduit par une profonde connaissance des sources, une grande facilité à se mouvoir dans la littérature abondante du sujet, une exactitude constante dans les références et une clarté d'exposition qui n'a d'égale que la sage modération du langage. L'étude de M. De Kerval ne vise point à fournir des hypothèses ou des conclusions nouvelles ; mais elle a le grand mérite de grouper dans un ensemble méthodique les arguments qu'on peut faire valoir en faveur des théories préconisées par M. P. Sabatier. Les opinions de M. De Kerval ne sont pas les nôtres, mais elles sont dignes de la plus sérieuse attention.

Digitized by Google

Il y a quelques années, M. H. Omont signalait dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXIV (1903), pp. 78-79, un manuscrit nouvellement acquis à la bibliothèque nationale de Paris (nouv. acquis. lat. 758) et contenant une *Vita inedita* de S. Bernardin de Sienne. Or voici qu'il nous arrive de deux côtés à la fois une publication de ce texte précieux. La première a été fournie par le P. Ferdinand Marie d'Araules, O. F. M., dans une petite brochure de XVIII-46 pp., intitulée *Vie de S. Bernardin de Sienne, texte latin inédit du XVe siècle* (Rome-Woluwe, 1906); la seconde par le P. Fr. Van Ortroy, *Vie inédite de S. Bernardin de Sienne par un frère Mineur, son contemporain*, dans les *Analecta Bollandiana*, t. XXV (1906), pp. 304-338.

Cette biographie anonyme vient heureusement allonger la nomenclature déjà longue des sources du célèbre franciscain (voir *Bibliotheca hagiographica latina antiquae et mediae aetatis*, éd. Soch Bollandiani, t. I, pp. 178-180 (n°s 1188-1201), Bruxelles, 1898-1899). Il s'agit, en effet, d'un travail de haute valeur, puisque nous sommes en présence de « l'œuvre personnelle d'un contemporain sincère, ami intime de Bernardin, mais qui ne dissimule pas ses insuccès. Outre une foule de détails nouveaux, il nous présente sous un jour bien différent certaines scènes de sa carrière ». (Van Ortroy, *ouv. cité*, p. 306.) Le P. M. F. d'Araules, qui accorde aux récits de l'anonyme de Paris une autorité tout aussi grande, s'est étendu plus longuement (*ouv. cité*, pp. XIV et suiv.) sur l'importance primordiale de certains de ces renseignements; il est à souhaiter toutefois qu'on reprenne bientôt la question, pour refaire ainsi en partie la vie de S. Bernardin. Le P. d'Araules indique lui-même (*ouv. cité*, p. XVIII) tout ce qui reste à faire encore pour arriver à une synthèse exacte et complète. Puissent les *inedita* signalés ne pas tarder à paraître.

On pourra regretter qu'un manque d'information suffisante sur les travaux en préparation ait eu pour suite une fois de plus la double publication d'un même texte; mais en réalité les deux travaux se complètent : si le P. Van Ortroy a procédé avec un peu plus de rigueur dans l'édition du texte, le P. d'Araules nous a donné une connaissance plus complète du manuscrit, surtout en nous fournissant le texte du récit du duc d'Andria (*ouv. cité*, pp. VII-XI) sur l'état du corps de S. François d'Assise. Le P. Van Ortroy s'est plu d'ailleurs à relever lui-même (*Analecta Bollandiana*, t. XXV, p. 518) les mérites de « l'édition soignée » de son savant émule. A. F.

— Sous ce titre : *La Giovane Italia et la Giovane Europa del carteggio inedito di Giuseppe Mazzini a Luigi Amedeo Melegari* (Milan, Trèves, 1906), Mlle Dora Melegari publie la correspondance que, pendant cinq ans, de 1832 à 1837, Mazzini adressa à son père. C'est le moment de la propagation de la Jeune Italie, puis de la division de la Jeune Europe. Peu à peu cependant les divergences politiques et religieuses amenaient un refroidissement entre les deux intimes. Melegari repoussait la propagande par l'action et ceci amena la fin de la correspondance. Seules, les lettres principales sont publiées in-extenso; l'auteur donne un résumé des autres.

Digitized by Google

Pour fêter le cinquantenaire de sa fondation, la *Società Ligure di Storia Patria* offre un prix de 1000 francs pour une histoire de Gênes des origines à l'annexion au Piémont. Les travaux devront être livrés avant le 31 janvier 1908. H. D.

— Le professeur RAFAELE PARISI, présentant le rapport annuel de 1906 sur la compilation de la troisième partie du catalogue raisonné des anciennes archives municipales de Naples, a proposé la publication de ce laborieux travail. L'exécution de ce désir ne manquerait pas de réjouir les érudits. Ces archives commencent en effet avec le règne d'Alphonse I d'Anjou, et l'administration municipale constituait, dans le royaume de Naples, un véritable État dans l'État.

Le 12 janvier, à la salle de Paléographie du splendide local de l'*Archivio di Stato* de Naples, M. NICOLA BARONE, professeur de paléographie et de diplomatique à l'Université, a commencé ses cours par un discours d'ouverture sur l'*Histoire de la chaire de Paléographie et de Diplomatique à l'Université de Naples*. Le premier titulaire en fut le cistercien Don Manuele Caputo, un homme de la trempe des Muratori et des Fumagalli, à la fin du XVIIIe siècle. Basée sur des recherches patientes et minutieuses, cette conférence reçut un accueil chaleureux du savant et nombreux auditoire, accouru pour assister à la réouverture solennelle et officielle des cours de Paléographie, qui avaient subi une éclipse assez longue.

Le premier Bulletin mensuel des Beaux-Arts italien vient de paraître. Le directeur CORRADO RICCI y annoncera les notices concernant les nouvelles acquisitions artistiques, les fouilles, les expositions, les restaurations, etc. Signalons dans ce numéro l'histoire des tribulations du *Cenacolo* de Leonardo da Vinci, retracée par la commission de restauration, présidée par CAMILLO BOITO, et dont Ricci est rapporteur. S'y trouvent illustrées les statues robbiennes de l'église de S. Jacopo a Borgo à Mozzano, une fresque découverte dans l'Institut des Beaux-Arts de Florence, et les nouveaux locaux du Cabinet des Estampes.

Les fouilles entreprises à Rome ces derniers temps ont mis à jour des restes de la plus grande importance. En dehors de deux sarcophages de marbre, remontant au IVe siècle, et intéressants tant par leurs motifs de décoration que par des inscriptions précieuses pour les institutions de l'Empire, on a découvert une région cimetérale dont la mise au jour est un véritable événement. Les nouvelles recherches faites par la Commission d'archéologie sacrée dans la cimetière de Priscille sur la *Via Salaria* ont mis complètement à nu la région cimetérale, qui avait été découverte en 1901 près d'un ancien baptistère. Le comm. MARUCCHI mit ce dernier de suite en relation avec une très antique tradition, qui prétendait que aux environs de la *Via Salaria* se trouvaient les *memorie* d'un endroit où avait baptisé saint Pierre. Les découvertes jettent une lumière nouvelle sur l'emplacement du fameux *Cimeterium Ostrianum*, dont on a tant parlé ces derniers temps.

Digitized by Google

La Commission explora aussi d'autre zônes du même cimetière de Priscille, dans les environs notamment de l'hypogée des Acilii Glabrioni, au pied de l'escalier qui servait de communication entre ce souterrain et la basilique de Saint-Silvestre. Celle-ci, délaissée au IXe siècle, après la translation des reliques des martyrs Félix et Philippe et des papes Marcel, Libère, Siricius, Célestin et Vigile, fut quasi détruite et c'est seulement en 1890 que de Rossi en découvrit quelques restes d'avant-corps. La Commission s'est adressée aujourd'hui au Roi pour obtenir la concession du terrain, afin d'y conserver les précieux restes de la basilique au jour. Le Roi a répondu favorablement, et bientôt les restes de la basilique seront englobés dans un édifice, bâti sur le plan de la basilique primitive, où les archéologues pourront examiner à loisir ces vestiges de l'origine du christianisme romain. L. VAN DER ESSEN.

— *Le trésor du « Sancta Sanctorum »*. — M. de Rossi eut autrefois des « peines infinies » pour pouvoir pénétrer dans la chapelle du *Sancta Sanctorum* afin de prendre copie de la mosaïque qui décore la voûte du chœur et que le savant archéologue voulait reproduire dans son *Corpus* des mosaïques chrétiennes de Rome. Plus récemment, en avril 1903, le P. Fl. Jubaru put examiner une relique du trésor, le chef de sainte Agnès. Finalement, en 1905 et 1906, le trésor même a livré tous ses secrets : le Père Grisar et M. Ph. Lauer ont obtenu séparément la faveur d'examiner et de photographier la chapelle et tout ce qu'elle renferme de précieux. Chacun de ces deux savants a publié les résultats de ses observations (H. GRISAR, S. J. *Il Sancta Sanctorum* etc. dans la *Civiltà Cattolica*, 1906, t. II, pp. 533-544; 708-730; t. III, 161-176 ; t. IV, 51-73; 563-575; 673-687; 1907, t I, 48-62; 434-450 et 59 fig. Ces études paraîtront incessamment complètement refondues en volume séparé. — PH. LAUER, *Le trésor du Sancta Sanctorum*. Paris, E. Leroux, 1906. In-fol., 142 p., 35 fig. et XVIII pl. Extrait des *Monuments et Mémoires* publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XV, fasc. 1-2. — Nous ne signalons ici que les études d'ensemble). Leurs conclusions se sont trouvées identiques en bien des points. Dès à présent le trésor du *Sancta Sanctorum* est donc connu et étudié dans ses grandes lignes.

La chapelle du *Sancta Sanctorum*, autrefois dédiée à S. Laurent, le patron de la garde des livres et des objets précieux, est construite au dessus de l'ancien *scrinium* du Saint-Siège dans le palais du Latran. Sous Grégoire IV (827-844), elle était déjà la chapelle privée des papes. Nicolas III (1277-1280) la fit reconstruire par un architecte de la famille des Cosmate qui créa un vrai joyau, à peine connu jusqu'ici, de style cosmatesque. La polychromie de la chapelle, malheureusement souvent retouchée, date de l'époque de la construction et appartient à l'école de Cavallini.

Au dessus de l'autel, on remarque la célèbre image achiropoète du Sauveur, épave byzantine, arrivée sans doute à Rome dans le courant du VIIIe siècle. Depuis Innocent III (1198-1216), elle est presque toute entière recouverte d'un revêtement d'argent. Nous ne dirons pas l'importance de cette image et des principales reliques du trésor : celles de la vraie croix et celle de la

Digitized by Google

Circoncision, Image et reliques figuraient dans les processions et les rites pontificaux dès le haut moyen âge. C'est là sans doute un des motifs pour lesquels le trésor tout entier fut l'objet d'une si profonde vénération et resta enveloppé de mystère depuis que la résidence des papes à Avignon eut amené une rupture dans les traditions liturgiques romaines.

Le trésor proprement dit est conservé sous l'autel de la chapelle dans une arche en bois de cyprès datant du règne de Léon III (795-816) et solidement protégée par des serrures, par une porte de bronze, une grille de fer et fixée par la structure même de l'autel qui la recouvre. Cette arche renferme les reliques et leurs reliquaires. Parmi ceux-ci, les deux croix en or qui renfermaient le bois de la croix et la chair de la circoncision sont particulièrement remarquables. Toutes deux sont malheureusement grandement détériorées sur une face. Le reliquaire de la vraie croix est orné sur le revers de cinq plaques en émail cloisonné représentant des scènes de l'enfance du Christ. Il date sans doute du commencement du VIe siècle et présente les plus anciens émaux connus avec scènes. L'autre croix, ornée de gemmes, de perles et de verroterie cloisonnée, est, elle aussi, un objet de premier ordre : c'est peut-être la croix dont, au dire du *Liber Pontificalis*, Charlemagne fit don au pape Hadrien I.

A côté des croix, il faut signaler une collection très remarquable de coffrets, boîtes et pyxides, en argent, en ivoire, en cristal de roche, en bois dont plusieurs offrent le plus grand intérêt. Les deux croix sont renfermées dans des boîtes en argent ornées de scènes au repoussé. L'une porte le nom d'un pape Pascal, sans doute Pascal I (817-824); l'autre est de la même époque, ou peut-être plus ancienne. Les scènes qui ornent celle-ci, se rapportent à la vie du Christ ; leur interprétation est parfois difficile. Toutes comprennent la figure de la Vierge : nouvel exemple de l'importance que la Mère de Dieu avait alors dans l'iconographie romaine.

Le coffret du chef de sainte Praxède a conservé quelques émaux byzantins qui paraissent appartenir au Xe siècle et qui sont des œuvres de haute importance. Il faudrait signaler aussi une curieuse boîte cruciforme en bois ; elle porte inscrite sur un couvercle double à glissière les mots Φωϲ et Ζωη.

Parmi les ivoires, le plus intéressant est un fragment de pyxide avec scène bachique en bas-relief. On peut l'attribuer au IVe ou au Ve siècle.

Les reliques étaient enveloppées dans de précieux tissus. Signalons deux soieries avec ordonnances à roues. L'une d'elles représente l'Annonciation, l'autre la naissance du Christ. Le *Liber Pontificalis* rappelle souvent des étoffes de ce genre, offertes en don à des églises romaines. Aucune de ces étoffes n'était connue.

Il existe dans le trésor des objets plus menus, qui ne manquent cependant pas d'intérêt pour l'historien et l'archéologue. Il suffira d'en citer quelques uns : un *Agnus Dei* en cire, antérieur au XIIIe siècle; le sceau de l'anneau du pêcheur du pape Nicolas III — on ne conservait guère de sceau pareil antérieur au XVe siècle —; un fragment d'un manuscrit de Tite Live en écriture onciale du Ve ou du VIe siècle; deux lettres adressées à Gélase II

Digitized by Google

(1118-1119) — on ne connaît aucun autre original aussi ancien de lettre écrite à un pape. L'authentique des reliques de saint Denys est en relation avec le passage du pape Léon IX par l'abbaye de Saint Emméran à Ratisbonne, en 1052.

Cette courte énumération suffira à montrer l'importance exceptionnelle que présente le trésor du *Sancta Sanctorum* pour le haut moyen âge. Il s'agit d'ailleurs du trésor des Pontifes romains. Il est juste de rendre hommage aux autorités ecclésiastiques qui ont permis de lever le mystère impénétrable qui l'entourait. R. M.

— On sait le bruit qui a été fait dernièrement, jusque dans les moindres journaux, autour d'une fresque délabrée de Gubbio, à propos de la question de la translation de la *Santa Casa* de Lorette. A cette fresque, Mgr M. Faloci Pulignani, le docte vicaire général de l'archévêché de Spolète, vient de consacrer une brochure intéressante, ornée d'une longue série de reproductions des mieux soignées *(La S. Casa di Loreto secondo un affresco di Gubbio.* Rome, Desclée, Lefebvre et Cie, 1907. In-8, 106 p.). L'auteur s'efforce de prouver que la peinture en question, contrairement à l'avis de feu le docteur Lapponi *(Rassegna gregoriana*, t. V, 1906, col. 541-548) et de Mgr V. Pagliari (*Paese* de Pérouse, no du 8 décembre 1906), représente l'une des nombreuses translations de la *Casa* connues de la légende, et, en outre, qu'elle remonte à la seconde moitié du xive siècle.

Nous croyons que le savant directeur de la *Miscellanea francescana* a parfaitement réussi quant au premier point; nous nous sentons moins rassurés quant au second. Il semble bien risqué, en effet, de se baser sur les caractères artistiques si peu marqués de la fresque pour lui assigner une origine aussi nettement déterminée que le fait Mgr Faloci, tandis que l'interprétation proposée pour la déclaration des frères Nicolas. Gérard et Benoît, en 1299, est franchement inadmissible : la référence aux chroniques de l'Ordre ne porte pas sur le nom de Frédéric, mais sur les faits rapportés, et les mots *testimonio veriori* comportent l'idée d'une affirmation solennelle et non celle d'une rectification. En conséquence, nous croyons qu'on peut continuer à considérer comme bien établie, jusqu'à preuve nouvelle du contraire, la thèse de M. U. Chevalier, que Mgr Ch. Bellet a reproduite dans cette revue même (t. VII, 1906, p. 639-656), avec une clarté et une concision remarquables.

Il convient néanmoins de féliciter Mgr Faloci Pulignani d'avoir publié son travail si richement documenté, qui permet aux intéressés de se faire par eux-mêmes une idée exacte de la fresque de Gubbio. A. F.

— En attendant que la *Revue d'histoire ecclésiastique* en donne un compte rendu détaillé, signalons l'apparition du deuxième et monumental volume de M. le commandeur G. T. Rivoira, membre de l'Académie royale dei Lincei sur *Le origini della architettura lombarda e delle sue principali derivazioni nei paesi d'oltr' alpe* (Rome, E. Loescher, 1907. In 4, xi-698 p. avec 652 fig. dans le texte et 7 pl. hors texte. 55 Lire.)

Digitized by Google

— *Décès.* — Le 21 janvier est mort à Milan, le célèbre linguiste et orientaliste italien GRAZIADO-ASCOLI, dont les travaux de phonologie comparée furent appréciés dans toute l'Europe et que plusieurs sociétés savantes étrangères comptaient parmi leurs membres.

Son Éminence le cardinal TRIPEPI, préfet des archives vaticanes, est décédé le 29 décembre 1906.

Le P. RAFFAELE BALLERINI, S. J., est décédé le 14 janvier. Né le 27 mai 1830 à Médicina, il faisait partie depuis 1860 de la rédaction de la *Civiltà Cattolica* dont il devint directeur. Parmi ses ouvrages, il faut citer *Storia della vita di S. Stanislas Kostka* (1893); *Vita di S. Luigi Gonzaga* (1901); *Vita di S. Francesco Saverio* (1904). H. D.

Le 2 mars, est décédé à Milan l'illustre et sympathique orientaliste, Mgr ANTONIO MARIA CERIANI. Né en 1828, il avait été attaché dès 1854 à la Bibliothèque ambrosienne et y remplissait depuis 37 ans les fonctions suprêmes de préfet avec autant de science et de zèle que d'affabilité et de modestie. En même temps, il enseigna l'hébreu durant un demi siècle et occupa pendant quelques années la chaire d'exégèse au Séminaire de Milan, tandis qu'il professait la paléographie grecque et latine à l'Académie scientifique et littéraire et qu'il remplissait les fonctions les plus difficiles à la Congrégation du rite ambrosien. Il s'identifiait à ce point avec la vénérable Ambrosienne qu'il pouvait s'écrier avec autant de vérité que de simplicité : *L'Ambrosiana sono io.* Innombrables sont les services qu'il a rendus aux savants de tous pays, dont plusieurs, entre autres Wattenbach et Field, lui ont dédié d'importantes publications. Nombreuses aussi ont été ses publications, dont la principale est intitulée : *Monumenta sacra et prophana ex codicibus praesertim Bibliothecae ambrosianae.*

Pays-Bas. — Les archivistes de l'État ont publié leurs rapports à la fin de l'année 1906 (*Verslagen omtrent 's rijks oude archieven.* XXVIII, 1905. La Haye, 1906, IV-561 p. 1 grav. In-8°. Fl. 4). Parmi les inventaires d'archives qui accompagnent plusieurs de ces rapports, nous signalons les suivants : J. J. S. SLOET, *Inventaris van familiebescheiden Van Brakell-Doorwerth aan het Rijksarchief in Gelderland in depôt gegeven in Mei 1905* (p. 175-194); R. FRUIN, *Beschrijving eener verzameling charters en papieren, afkomstig van jhr. A. W. van Borssele, heer van Borssele, berustende in het rijksarchief-depôt in Zeeland* (p. 235-266).

Les rapports des archivistes sont suivis de celui de la *Commissie van Advies voor 's Rijks Geschiedkundige Publicatiën* pour l'année 1905. Nous avons annoncé (RHE. 1905, t. VI, p. 501) que M. R. Fruin devait publier une étude sur l'organisation du Gouvernement provincial à l'époque Burgondo-Autrichienne. Malgré les instances de la Commission, M. Fruin s'est vu obligé de renoncer à la continuation de son travail. La Commission nous renseigne aussi sur les recherches des savants hollandais dans les archives étrangères ; elle publie cette fois les rapports envoyés sur les années 1904 et 1905 par le Dr G. BROM, directeur de l'Institut historique néerlandais

Digitized by Google

à Rome (p. 508-538), et par le Dr J. A. F. Orbaan, envoyé spécial du Gouvernement néerlandais en Italie pour y rechercher les documents relatifs aux artistes et savants néerlandais (p. 539-549).

La cinquième et dernière livraison du répertoire de M. L. D. Petit (voir RHE. 1905, t. VI, p. 729; 1906, t. VII, p. 491, 960) vient de paraître. Elle contient la continuation des articles biographiques, des additions et des corrections et une liste de lettres mentionnées dans le répertoire. L'achèvement de ce précieux instrument de travail réjouit tous les historiens hollandais qui auraient à désirer maintenant être bientôt en possession d'une bibliographie des sources historiques de l'histoire des Pays-Bas, analogue à celle de Dahlmann-Waitz pour l'Allemagne.

La RHE a annoncé en 1903 (t. IV, p. 821), la publication d'un *Manuel de paléographie néerlandaise* chez B. van der Kamp à Groningue. Cet ouvrage tant désiré s'est fait attendre jusqu'aujourd'hui. Il paraît qu'il verra bientôt le jour. L'archiviste R. Fruin, le président de la Commission chargée de la publication, après nous avoir renseignés sur les motifs du retard, nous apprend (NedA. 1906-1907, t. XV, p. 103-106) que cette Commission est dissoute. Le manuel sera rédigé par le Dr H. Brugmans, professeur d'histoire à l'université d'Amsterdam, et le Dr O. Oppermann de l'université d'Utrecht, et publié chez A. De Jager, à Groningue; les travaux sont poussés avec vigueur.

La publication des résolutions des États de la province de Hollande depuis 1572 présentant de grandes lacunes, M. N. Japikse a été chargé, par la *Société historique d'Utrecht*, de faire des recherches dans les archives générales de l'État à la Haye et dans les archives des dix-huit villes qui avaient droit de vote dans les États provinciaux. Le résultat de ces recherches sera publié sous peu dans une annexe des *Bijdragen* et *Mededeelingen* de la Société. Entretemps, M. Japikse nous apprend dans le *Museum* (1907, t. XIV, c. 231-232) que les lacunes sont beaucoup plus considérables qu'on ne l'avait cru d'abord, notamment pour les résolutions ordinaires entre les années 1572 et 1620 et pour les résolutions secrètes avant 1653. Il a eu le bonheur de retrouver un nombre assez considérable de manuscrits de résolutions encore inédits. Comme on a l'intention de publier les résolutions inédites, il a dressé une liste de celles dont les manuscrits n'ont pas encore été retrouvés et il prie instamment les historiens, les archivistes et bibliothécaires de lui signaler ceux qu'ils posséderaient dans leurs collections ou rencontreraient dans leurs investigations.

La correspondance du grand homme d'État Jean de Witt publiée en 1723 ne comprend que les années 1652-1669 et encore est-elle incomplète pour cette période même. Depuis 1723, un nombre considérable de lettres a été publié un peu partout; d'autres sont restées inédites jusqu'aujourd'hui. Feu le professeur Rob. Fruin avait longtemps nourri le projet d'écrire une étude sur de Witt et son temps, et il avait réuni dans ce but une grande collection systématique de *Wittiana* composée de copies et d'extraits des lettres du

Digitized by Google

conseiller pensionnaire. A la mort de l'illustre historien, la collection fut confiée au professeur G. K. Kernkamp pour être publiée. C'est l'origine d'un important travail dont la première partie a paru à la fin de l'année 1906 dans le n° 18 de la 3e série des travaux édités par la *Société historique d'Utrecht : Brieven van Johan de Witt. Eerste deel. 1650-1657 (1658), bewerkt door Robert Fruin, uitgegeven door* G. W. Kernkamp. (Amsterdam, Johannes Müller, 1906. In-8, xxvi et 601 p.). M. Kernkamp ne s'est pas contenté de publier les matériaux recueillis par Fruin ; il a réuni toutes les lettres, publiées ou non, qui ne figurent pas dans l'édition de 1723. De la sorte, la correspondance de de Witt sera dorénavant facilement accessible aux historiens.

Une autre publication non moins importante vient de paraître dans le n° 21 des travaux de la même société : *Diarium van Arend van Buchell, uitgegeven door* G. Brom *en* L. A. van Langeraad (Amsterdam, Johannes Müller, 1907. In-8, civ-574 p.). Ce journal, qui va de 1560 à 1599, contient l'autobiographie du célèbre Utrechtois van Buchell (1565 - 1641) et des mémoires sur les principaux événements de son temps.

La *Société pour l'édition des sources de l'ancien droit dans les Pays-Bas* a publié dans les nos 8 et 9 de la IIe série de ses travaux la première partie et la première section de la seconde partie des *Bronnen voor de geschiedenis der kerkelijke rechtspraak in het bisdom Utrecht in de middeleeuwen*, éditées par M. J. G. C. Joosting et S. Muller Hzn. (voir RHE. 1907, t. VIII, p. 238). La partie publiée est l'œuvre de M. Muller. Il signale d'abord un grand nombre de sources à utiliser pour établir les divisions du diocèse, et passe ensuite à la description des limites de celui-ci. L'auteur attire encore une fois l'attention sur le fait, déjà remarqué, que le territoire de l'ancien diocèse d'Utrecht coïncide à peu près avec celui de la République des Provinces-Unies des Pays-Bas. Cette coïncidence ne saurait être fortuite. M. Muller est d'avis que la réunion de ces populations au moyen âge sous une même juridiction ecclésiastique a préparé la réunion des Sept Provinces en une même République. Pendant des siècles, Utrecht, grâce à son évêché, fut un centre spirituel et intellectuel et le siège des principales institutions judiciaires du pays. Le diocèse entretenait ainsi l'unité, à un point de vue supérieur, entre ces populations fractionnées en divers comtés et seigneuries.

La description des divisions au point de vue de la juridiction ecclésiastique n'est pas encore publiée en entier; elle sera achevée dans la deuxième section et illustrée par une carte détaillée.

Les firmes W. Versluys d'Amsterdam et E. J. Brill de Leyde ont publié au mois de mars le premier numéro d'une revue trimestrielle de philosophie : *Tijdschrift voor wijsbegeerte* rédigée par le Dr J. D. Bierens de Haan, M. J. de Boer, M. L. H. Grondijs, le Dr Ph. Kohnstamm, le Dr W. Meyer et M. K. J. Pen, etc.

Le *Geschiedkundige bladen*, revue catholique fondée en 1905 (voir RHE. 1905, t. VI, p. 500), a cessé de paraître. Il est réuni au *De Katholiek*.

Digitized by Google

Les directeurs de la fondation *Teyler* et les membres de la société dite *Teyler's Tweede Genootschap* ont mis au concours pour l'année 1907 une biographie de Charles Gisbert van Hogendorp (médaille d'or d'une valeur de 400 florins). Les réponses devront être envoyées avant le 1er avril 1908. Elles peuvent être rédigées en néerlandais, en français, en anglais ou en allemand; mais l'écriture doit être en caractères latins très lisibles et d'une autre main que celle de l'auteur.

Les mêmes directeurs de la société Teyler et les membres de la société dite *Teyler's Godgeleerd Genootschap* annoncent qu'ils n'ont pas reçu de réponse à la question posée pour le 1er janvier 1906, sur l'histoire des concepts eschatologiques dans le Nouveau Testament (voir RHE. 1905, t,VI, p. 501). Ils mettent au concours la question suivante : « Un exposé systématique des notions morales contenues dans le *Lekenspieghel* de Boendale et dans la littérature contemporaine des Pays-Bas. » Les réponses doivent être adressées à la fondation P. Teyler van der Hulst, à Harlem, avant le 1er janvier 1909. Le prix consiste également dans une médaille d'or d'une valeur de 400 florins.

— *Nomination.* — Le Dr N. van Wijk de Goes a été nommé sous-bibliothécaire à la Bibliothèque royale de la Haye.

— *Décès.* — L'ancien pasteur G. H. van Borssum Waalkes, zélé campanologue néerlandais, vient de mourir. Il s'est signalé par ses études sur les cloches et leurs inscriptions dans la province de Frise. Ces études ont été publiées pour la plupart dans la revue *De Vrije Fries.* G. G.

Péninsule des Balkans : Bulgarie, Roumanie. — M. D. A. Sturdza, secrétaire général de l'Académie roumaine, a publié deux rapports sur l'état et les travaux de l'Académie en 1905-1906 (Bucharest, typ. Göbl, 1906, 58 p.). Voici quelques détails sur des publications particulières patronnées par l'Académie. On a commencé l'édition du deuxième volume de la précieuse *Bibliographie roumaine ancienne (1508-1830)* de M. S. Bianu, bibliothécaire de l'Académie. Le premier fascicule contient la description de 98 ouvrages parus entre 1717-1750; le deuxième, 63 publications de 1750 à 1763. On a achevé l'impression du premier volume du *Catalogue des manuscrits roumains* avec plusieurs *indices* donnant la liste des pièces qui y sont renfermées, la chronologie des *indices*, les noms des auteurs, traducteurs, copistes, des renseignements bibliographiques et une table générale géographique et historique. M. S. Bianu a publié le premier fascicule des *Documents historiques roumains*, 154 pièces des années 1576-1628.

On a achevé également l'impression du Xe et dernier volume des publications de la fondation « princesse Aline Stirbei » (Actes et Documents relatifs à l'histoire de la régénération de la Roumanie); ce volume renferme les *indices* chronologiques, analytiques et alphabétiques des pièces contenues dans les volumes précédents. On prépare actuellement les matériaux des volumes qui continueront les documents relatifs au règne

Digitized by Google

d'Alexandre Jean I Couza (1859-1866). — L'Académie a nommé membres honoraires : MM. G. Bacelli, A. Beernaert, L. Schlumberger, K. Krumbacher, W. Meyer-Lübke, A, Béchamp et I. Berthelot.

Signalons l'important volume de M. N. Dobrescu, *Istoria biserici române din Altenia in timpul ocupatiunii austriace* (Histoire de l'Église roumaine d'Olténie au temps de l'occupation autrichienne. Bucharest, Göbl. 1906. In-8, 385 p.). Ce volume comprend l'histoire de l'Église roumaine durant les années 1716-1737. C'est la série des victoires obtenues par les armées autrichiennes et le prince Eugène de Savoie sur la Turquie. Le savant historien publie comme supplément à son ouvrage 220 documents puisés dans les archives de Vienne.

Dans le XXVIIIe tome des Annales de l'Académie roumaine, on remarquera les chroniques de la ville de Bohotin par Radu Roeth (1413-1632), l'étude de M. A. Xenopol sur la notion de la valeur dans l'histoire, et le texte grec avec introduction des chapitres de l'histoire de Nicétas Choniates qui se rapportent aux Vlaches (Βλάχοι). Dans une longue introduction l'auteur traite de l'historiographie byzantine et de l'état de l'empire durant les Asan. Dans le même volume, M. N. Jorga a publié quelques pièces historiques, relatives à l'histoire des Roumains.

Le XXVIIIe volume des Mémoires de la section littéraire de l'Académie roumaine (1906) contient une notice importante de M. N. Jorga sur les écrivains ecclésiastiques roumains des XVIIIe et XIXe siécles.

— *Décès.* — Le 23 octobre 1906, est décédé l'écrivain bulgare M Todor Bourniov, né en 1834, auteur d'un beau volume sur le conflit ecclésiastique gréco-bulgare (*Blgarkata tzrkovna razpria*) qu'on peut regarder comme le meilleur ouvrage sur la question. L'auteur y défend naturellement les droits de l'Église bulgare contre le Phanar. A. Palmieri, O. S. A.

Russie. — A la fin de décembre, le *Strannik* de Saint-Pétersbourg a distribué à ses abonnés le VIIe volume de l'Encyclopédie théologique orthodoxe (*Pravoslavnaia bogoslovskaia entziklopediia*. T. VII, Jean de Schytopolis-Calendrier. Saint-Pétersbourg, 1906, col 913). Dans la liste des collaborateurs, figurent des spécialistes tels que le savant A. I. Almazov, de l'université d'Odessa, M. A. I. Sobolevsky, membre ordinaire de l'Académie des sciences, qui jouit d'une grande autorité dans le domaine de l'ancienne littérature russe, et trois écrivains géorgiens, le Prince A. P. Djavakov, Mgr Kirion, évêque de Soukoum, et M. A. S. Khakhanov, professeur à l'Institut Lazarev de Moscou. Par suite de la méthode adoptée par la rédaction de donner les notices des auteurs ou personnages célèbres d'après leur nom de baptême, ce volume se présente comme un dictionnaire biographique. Il renferme des articles sur 62 personnages appelés Jean, 15 Joasaph, 11 Job, 22 Jonas, 46 Joseph.

A propos de saint Jean Népomucène, le savant slaviste I. Palmov nie d'une manière catégorique qu'il ait été mis à mort pour s'être refusé

Digitized by Google

à violer le secret de la confession. D'après lui, cette légende, que les Jésuites ont contribué à répandre, est absolument fausse. — La vie de saint Josaphat Kuntcévicz a été écrite par l'archiprêtre Th. Titov, professeur à l'académie ecclésiastique de Kiev, qui est le rédacteur des notices concernant la Petite Russie. L'auteur cite les ouvrages catholiques racontant la vie du martyr de l'union ; mais il ne veut pas reconnaître un véritable martyre dans sa mort, bien qu'elle ait été l'effet d'une regrettable violence. Celle-ci a été provoquée par les excès de zèle de Josaphat ; il s'est, pour ainsi dire, suicidé lui-même. — Signalons aussi un article très détaillé du magister P. Sokolov sur l'empereur d'Autriche, Joseph II (346-523). M. Sokolov y a résumé sa thèse sur la *réforme ecclésiastique du joséphisme* (Saint-Pétersbourg, 1892).

En dehors des notices biographiques, les études les plus importantes concernent le royaume de Judée (col. 531-546), les sectes des judaïsants (554-568), la Kaaba (597-606), la Cabale (612-624), le Caucase (641-654), la ville et éparchie de Kazan (683-820), le Calendrier et sa réforme en Russie (872-892). L'article de M A. Khakhanov sur le Caucase aurait mieux trouvé sa place dans une encyclopédie de vulgarisation populaire, que dans une publication scientifique; l'auteur ne s'est même pas donné la peine de citer les sources historiques de son sujet.

L'article de M. G. B. Prochorov sur la Calabre est d'une pauvreté désolante. L'auteur ignore les travaux de Morisani, Minasi, Duchesne, Diehl, Batiffol, Gay sur l'Église grecque de Calabre et même quelques contributions importantes à ce sujet dans la littérature russe.

Les meilleures notices de ce volume sont celles que M. I. M. Pokrovsky, et P. E. Voznesensky ont consacrées à l'éparchie et à l'Académie ecclésiastique de Kazan. Comme développement et documentation, elles ne laissent rien à désirer; nous souhaitons qu'on donne la même ampleur aux articles qui seront consacrés à Kiev, Moscou et Saint-Pétersbourg.

Le littérature polonaise possède une grande Encyclopédie ecclésiastique *(Encyklopedja koscielna)* dont le premier volume a paru à Varsovie en 1873, et le XXVIIIe (Szpital-Toul) en 1905. Depuis quelques années, les éditeurs Gebethner et Wolf de Varsovie-Cracovie ont entrepris la publication d'une nouvelle encyclopédie ecclésiastique *(Podreczna encyklopedya koscielna)*, qui est arrivée (1907) à son dixième tome et à la lettre E. A la tête de l'entreprise, se trouve le chanoine Z. Chelmicki, aidé par des collaborateurs très compétents tels que les abbés L. Gall, J. Niedzielski, H. Przezdziecki, C. Sokolowski, A. Szlagowski, etc. Quoique rédigés d'une manière populaire, les articles renferment des matériaux importants pour l'histoire de l'Église catholique en Pologne. Signalons, dans le dernier volume, les notices sur les Dîmes, les Dissidents, les Traitements du clergé et les prêtres *emeriti* en Pologne.

Le littérature russe ecclésiastique n'a point jusqu'ici de bibliographie périodique. La tentative de M. K. Popov, bibliothécaire de l'Académie Ecclésiastique de Moscou, de fonder une revue de bibliographie théologique,

Digitized by Google

n'a malheureusement pas abouti. On ne peut donc que féliciter M. A. Bronzov d'avoir inauguré, dans les *Tzerkovnyia Viedomosti*, une série d'articles sur les travaux les plus importants parus dans les revues russes durant l'année 1905. Les articles sont groupés dans un ordre systématique. Il serait utile cependant d'indiquer quelque fois d'une manière plus précise le le numéro ou le mois des livraisons mentionnées, ainsi que le nombre de pages des articles les plus remarquables.

Le professeur Basile Vasilevitch Bolotov († 5 avril 1900) a été sans conteste un des professeurs les plus érudits et les plus distingués de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg. En Russie, il s'est rendu célèbre par sa compétence dans l'ancienne histoire de l'Église. Ses cours d'histoire ecclésiastique, qui renferment des vues originales, n'ont pas été imprimés. Quelques-uns avaient été lithographiés, par exemple ceux de l'année 1884-1885, sur les persécutions chrétiennes des premiers siècles, sur la gnose et le développement de la papauté ; ceux de 1885-1886, sur l'histoire des luttes dogmatiques en Orient jusqu'au monophysisme ; ceux de 1886-1887, sur le monothélisme et l'iconoclasme ; ceux de 1888-1889, sur les hérésies orientales et la propagation du christianisme. Ces cours lithographiés avaient été revus et corrigés par l'auteur. Après l'année 1888-1889, le savant professeur ne permit plus qu'on publiât ainsi ses leçons, et de celles-ci il n'est resté que les notes recueillies par ses élèves. Le professeur A. Brilliantov a réuni et collationné les différents textes de celles-ci et il les publie comme supplément dans le *Khristianskoe Tchtenie* (1907). Les premières livraisons contiennent l'introduction à l'histoire ecclésiastique et les premiers chapitres de l'histoire des trois premiers siècles du christianisme. Cette publication comble une lacune dans la littérature ecclésiastique russe, qui n'avait pas un travail original sur le christianisme primitif, si l'on excepte les dissertations du professeur A. Lébédev sur les trois premiers siècles.

M. B. B. Latychev, membre de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg, est un des connaisseurs les plus érudits du passé historique de la Chersonèse Taurique. A de nombreux travaux concernant cette région, il vient d'ajouter l'édition des anciens textes gréco-slaves relatifs à la vie des saints évêques de Chersone, Éphrem, Basile, Eugène, Agathodore, Elpidius, Héthérius et Kapiton. Dans une savante introduction, l'auteur analyse les manuscrits qui renferment ces vies ; le plus ancien est celui de la Bibliothèque synodale de Moscou (n° 376). Les savantes recherches de M. Latychev mettent en lumière l'histoire du christianisme dans la Chersonèse au IVe siècle.

Les cinq premières livraisons des *Tzerkovnyia Viedomosti*, dans les comptes-rendus des séances préparatoires à la convocation du concile général russe, ont publié de savantes contributions à l'histoire de l'Église géorgienne. Nous citons en particulier le rapport du professeur N. Marr sur l'autonomie de l'Église géorgienne. C'est le premier travail qui jette une vive lumière sur une question très embrouillée, et l'on y admire une fois de plus le sens critique et l'admirable érudition du savant orientaliste.

Digitized by Google

Dans les *Pamiatniki* (Monuments d'ancienne littérature et d'art) de la Société des amateurs de l'ancienne littérature de Saint-Pétersbourg, M. G. A. Ilinsky a édité le plus ancien document de la littérature serbe, une lettre du ban bosniaque Koulin à la république de Raguse. Dans sa savante monographie, l'éditeur, après avoir énuméré les éditions du document, met en lumière la physionomie historique de Koulin, et l'importance de son rôle dans la propagation de l'hérésie des Bogomiles en Bosnie. Il expose les efforts contraires de la papauté et ses relations avec Koulin (*Gramota bana Kulina : opyt krititcheskago izdaniia teksta s kommentariami.* Saint-Pétersbourg, Shorokhodov, 1906. In-8, 35 p.).

Dans le CLXII^e volume des *Pamiatniki* de la Société des amateurs de l'ancienne littérature russe, M. A. J. Jatzimvisky nous a donné un essai historique et paléographique, avec chrestomathie, sur la littérature slave dans les principautés danubiennes (*Iz istorii slavianskoi pismennosti v Moldavii i Valakhii XV-XVII vv.* Saint-Pétersbourg, 1906, Skorokhodov, 8-DXVIII-176 p. avec 7 planches). Ce savant ouvrage est une introduction à l'histoire de la littérature slave chez les Roumains et un recueil de textes slaves d'origine roumaine. L'auteur remonte aux origines de la littérature roumaine et à l'introduction chez les Roumains de l'alphabet slave après le concile de Florence. Il donne une division systématique des ouvrages de la littérature slavo-roumaine des XVe-XVIIe siècles, avec une liste précieuse des documents qui les renferment : livres saints, liturgiques, canoniques, hagiographiques, polémiques. Le texte en ancien slave contient des extraits de ces documents — Le volume CLXIII^e de la même collection contient un autre ouvrage du même auteur, qui se rapporte à l'histoire de la prédication en slave dans la Moldavie (*Iz istorii slavianskoi propoviedi v Moldavii.* Saint-Pétersbourg, Skorokhodov, 1906, 5-CLXVI-125 p.) La savante préface donne un aperçu littéraire sur Grégoire Tzamblak, un métropolite serbe fameux dans l'histoire de l'Église russe, et sur plusieurs de ses sermons, jusqu'ici inconnus.

En 1903, le Saint-Synode a envoyé aux évêques des éparchies une circulaire leur recommandant de prendre soin des monuments anciens et d'en donner autant que possible une description détaillée Quelques éparchies se sont empressées de répondre à ce désir. Dans celle de Vladimir, l'archiprêtre Kosaktin a publié un ouvrage sur les monastères, cathédrales et églises paroissiales qui y ont été érigées jusqu'au commencement du XIXe siècle (*Monastyri, sobory, i prikhodskiia tzerkvi Vladimirskoi eparkhii, postroennyia de natchata XIX stolietiia.* T. I. Vladimir, 1906, 350 p.) Ce premier volume renferme la description de 17 monastères de moines, et de 12 monastères de religieuses. Quelques uns de ces monastères, en particulier le monastère Pokrovsky à Souzdal, et le monastère Ouspensky (de l'Assomption) à Alexandrov, possèdent des manuscrits et des documents ayant trait à l'histoire de l'Église russe.

Le Commission pour la surveillance et l'étude des monuments anciens ecclésiastiques de la ville et de l'éparchie de Moscou, présidée par

Digitized by Google

M. A. I. Ouspensky, a publié le deuxième volume de ses Travaux (*Trudy*, Moscou, 1906, II-268 p.) Ce volume, magnifiquement illustré, renferme une monographie historique et archéologique sur les églises du Kremlin et le clergé qui y officiait au XVIIe siècle, par l'archiprêtre M. DE IZVIÉKOV. Le volume est mis en vente au prix de 40 roubles.

Le 28 octobre 1906, on a inauguré à Kazan la Société d'Histoire et d'Archéologie ecclésiastique de l'éparchie du même nom. Le but de la Société est de recueillir les documents des archives des églises et des monastères, d'étudier les anciennes traditions, et coutumes religieuses ; de conserver les anciens monuments, de publier des travaux sur l'Église orthodoxe dans la contrée du Volga, et aussi sur les relations des mahométans et des infidèles avec les chrétiens de l'éparchie de Kazan, de répandre par des conférences le goût des études archéologiques. Le président de la Société est Mgr ALEXIS, évêque de Tchistopol et recteur de l'Académie de Kazan.

La censure russe, qui depuis quelque temps laissait un peu de liberté aux organes des Académies russes, recommence à sévir. Une circulaire du Saint-Synode, adressée aux évêques des éparchies, soumet aux plus dures conditions les écrivains qui font partie du personnel enseignant des Académies et des séminaires. Le résultat de ce brusque revirement se fait déjà sentir dans les organes officiels des Académies ecclésiastiques, que la variété de leurs articles et leur modernité commençaient à faire pénétrer même dans les milieux hostiles à l'influence de l'Église. C'est ainsi que le *Pravoslavnyi Sobesiednik*, qui prospérait sous la direction d'un jeune professeur, L. PISAREV, est passé sous celle du professeur S. TERNOVSKY, un vétéran de l'Académie de Kazan, qui lui donnera un caractère *strictement* orthodoxe. Cela veut dire que le *Pravoslavnyi Sobesiednik* publiera seulement les sermons de son directeur ou de fades élucubrations, et s'abstiendra de prendre une part active aux questions touchant le réforme de l'Église russe.

Il vient de paraître à Saint-Pétersbourg une nouvelle revue hebdomadaire, « le Siècle » *(Viek)*. Elle est dirigée par des prêtres progressistes, et avait été lancée par l'archimandrite MIKHAIL, docens de droit canon à l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, que le Saint-Synode a déposé de sa charge et relégué dans un monastère La nouvelle revue prêche un socialisme chrétien et elle recommande, ou au moins cite souvent avec insistance, les ouvrages de Strauss et de Renan (!). Dans ses suppléments, elle donne une série de brochures ayant trait à la réforme de l'Église russe.

A l'occasion de la dixième année de la publication du *Missionerskoe Obozrienie* (Revue des missionnaires), M. B. KOZITSKY a publié à Saint-Pétersbourg, une brochure qui raconte les origines et les progrès de cet important recueil (*Desiatilietie journala « Missionerskoe Obozrienie » 1896-1906*. Saint-Pétersbourg. Komarov, XXXV p.). Le *Missionerskoe Obozrienie*, fondé à Kiev en 1896 par M. B. M. SKVORTZOV avec la collaboration de M. B. PEREVERZEV, se propose de venir en aide aux missionnaires

Digitized by Google

contre le raskol, par des études historiques et polémiques sur les nombreuses sectes russes. En 1899, la revue s'installa à Saint-Pétersbourg et obtint l'appui matériel et moral du Saint-Synode. Le nombre de ses abonnés s'éleva alors à 9000. La revue entreprit une campagne acharnée contre le tolstoïsme et les principaux représentants du nouveau christianisme en Russie. La collection du *Missionerskoe Obozrienie* est précieuse à raison des documents qu'on y a recueillis sur les sectes russes. Toutefois son caractere agressif et son esprit réactionnaire lui ont donné mauvaise réputation en Russie. Lorsque M. Pobiédonostzev était *Oberprocuror* du Saint-Synode, elle gagnait tous les ans en influence et voyait s'augmenter sans cesse le nombre de ses abonnés. Mais aujourd'hui la crise politique a poussé le Saint-Synode à ne plus appuyer l'œuvre de M. Skvortzov, et dans l'espace d'une année le *Missionerskoe Obozrienie* a perdu 1500 abonnés (son tirage, de 9500 en 1904, est descendu à 8000 en 1905.

La Société des amateurs de l'ancienne littérature russe de Saint-Pétersbourg compte, d'après son dernier compte-rendu, 9 membres honoraires, 35 membres actifs et 126 membres correspondants. La Bibliothèque de la Société s'est accrue, au cours du dernier exercice, de 34 manuscrits, entre autres d'un ménologe slave (décembre) de 1572. Elle possède maintenant 1350 manuscrits.

A la séance plénière de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg (11 janvier 1907), le secrétaire inamovible, S. Th. Oldenburg, a fait rapport sur la situation et l'activité littéraire de l'Académie en 1906. L'Académie a reçu comme don, de la part de M. Bontch-Bronevitch, une précieuse collection de manuscrits concernant les sectes religieuses russes. Ce sera l'occasion de la création d'une section spéciale destinée au raskol russe. Le musée asiatique s'est enrichi de 140 manuscrits indiens donnés par le baron A. Stahl-von Holschein. Les Archives de l'Académie ont reçu un grand nombre de copies de documents touchant la Russie, conservés dans les Archives de Propaganda Fide. L'Académie a publié à ses frais, en 1906, 1300 feuilles d'imprimerie. — Et voici que cette institution qui est à la tête du mouvement scientifique russe, commence à manquer des ressources nécessaires. Sa bibliothèque manque d'employés et elle n'a plus les fonds requis pour acheter les ouvrages nouveaux qui paraissent. En 1906, 700 journaux et périodiques ont vu le jour en Russie. La section russe est dès lors impuissante à enregistrer et à cataloguer la quantité considérable d'imprimés qu'elle reçoit, et le désordre ne tardera pas à régner dans une bibliothèque qui, à juste titre, est estimée comme une des plus importantes de la Russie.

Dans le dernier compte rendu de l'Institut archéologique russe de Constantinople, nous puisons les renseignements suivants : L'Institut a entrepris des fouilles dans la seconde capitale bulgare, Preslav. M. Pantchenko a continué à illustrer les molyvdobulles byzantins de l'Institut et il prépare un essai historique sur l'activité littéraire de l'Institut pendant les dix

Digitized by Google

premières années de son existence. Le hiéromoine ANATOLE, de l'Académie ecclésiastique de Kiev, prépare un travail sur le monachisme syrien aux IVe-VIe siècles. Les tomes X et XI des *Izviestiia* de l'Institut contiendront le premier le compte-rendu des fouilles d'Aboba, et le second les superbes illustrations des mosaïques de Kahrié-Diami. Le retard apporté dans la publication de ces deux volumes tient au grand nombre de planches qui y sont insérées. Le musée de l'Institut s'enrichit continuellement d'objets anciens : la bibliothèque compte 16531 volumes; la collection des molyvdobulles est arrivée au nombre de 1192. L'Institut s'est rendu acquéreur de quelques fragments de manuscrits liturgiques des IXe-XIe siècles, d'un codex du Triodion du Carême (XIIIe siècle), et des archives d'un monastère grec de la Valachie (Frumos), 420 pièces des XVIIe-XVIIIe siècles.

L'Académie de Kiev a décerné deux prix de 400 roubles aux professeurs A. DMITRIEVSKY pour son ouvrage de liturgie *Stavlennik*, ou manuel des ordinations, et K. POPOV pour son édition des œuvres de Diadoque, évêque de Photices.

— *Décès.* — Le 23 novembre 1906, est décédé NICOLAS PLATONOVITCH BARSOUKOV, très connu en Russie par sa vie du grand historien russe M. P. Pogodin en vingt (!) volumes (1888-1906). Le XXIe volume est encore sous presse. Dans cet ouvrage, M. Barsoukov trace un tableau vivant de la société littéraire russe au XIXe siècle.

Le 9/22 février, est mort à Saint-Pétersbourg M. ALEXIS ALEXANDROVITCH ZAVIALOV, auteur de plusieurs ouvrages importants d'histoire ecclésiastique, tels que la *Collection complète des décisions et règlements du département du culte orthodoxe sous le règne de l'impératrice Élisabeth Pétrovna (1741-1743)*; *La question des biens ecclésiastiques sous l'impératrice Catherine II* (Saint-Pétersbourg, 1900); *Les Circulaires du Saint-Synode* durant les années 1867-1895 (Saint-Pétersbourg, 1896), etc. A. PALMIERI, O. S. A.

Suisse. — Le professeur FR. STEFFENS, de l'université de Fribourg, a rendu un grand service aux étudiants en histoire et même aux paléographes de profession par la publication d'une *Lateinische Paläographie* (Fribourg, Veith, 1903-1905, in-4°). Par la netteté de la doctrine, la clarté des explications et l'excellence des 105 reproductions phototypiques, ce travail constitue assurément ce qu'il y a de meilleur avec les albums de M. Prou, pour s'initier, d'une façon pratique et peu coûteuse, au déchiffrement des vieilles écritures. Le livre a de plus un caractère très original qui le met à part parmi les travaux de ce genre. C'est à la fois un manuel de paléographie et un album de fac-similés ; mais l'essentiel, ce sont les planches, le texte n'intervenant ici que pour interpréter celles-ci et expliquer les difficultés de lecture. Le tout comprend 105 reproductions soigneusement faites allant depuis le VIe siècle avant notre ère jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. On s'explique facilement que l'auteur se soit efforcé de faire entrer dans sa collection les documents qu'il avait le plus aisément sous la main et que l'incompa-

Digitized by Google

rable fonds de chartes privées (depuis le VIIIe siècle) de l'abbaye de Saint-Gall occupe une si grande place dans son œuvre. Il n'a pourtant pas négligé ce qui existe ailleurs en fait de manuscrits précieux et c'est ainsi qu'il a mis utilement à contribution les grands dépôts européens de bibliothèques et d'archives : Paris, Londres, Milan, Rome, Naples, Florence, etc. Les manuscrits de l'abbaye du Mont-Cassin ont également été utilisés.

Il va sans dire qu'un manuel de paléographie latine du moyen âge intéresse au plus haut point ceux qui s'occupent d'histoire ecclésiastique. Car non seulement les paléographes y trouvent leur compte, mais les philologues et les historiens y rencontreront des textes précieux pour leurs études. Nous citons au courant de la plume : un fragment de manuscrit de l'évangile de Saint-Marc (II-20), en onciales, du Ve siècle ; des bulles sur papyrus des IXe-Xe siècles pour d'anciennes abbayes bénédictines françaises ; un fragment du cartulaire de l'abbaye de Fulda de l'année 828, et enfin une page de l'écriture, à peu près illisible, de saint Thomas d'Aquin, composée entre 1261 et 1264 *(Summa contra Gentiles.* c. 49-50). H. N.

— La *Société du Musée historique de la Réformation* a publié le compte rendu du *Troisième centenaire de la mort de Bèze* (Genève, Atar, 1906. In-12, 85 p. avec 5 pl.). On y trouve plusieurs portraits contemporains de Bèze, le texte de la conférence de M. N. Weiss sur le rôle de Théodore de Bèze en France au XVIe siècle, et les discours prononcés aux fêtes célébrées à Genève, en novembre 1905 par MM. E. Doumergue, F. de Schickler, H. Vuilleumier et Ch. Borgeaud.

— Pour remplacer les *Katholische Schweizerblätter*, qui ont cessé leur publication en 1905, l'Association catholique suisse a décidé la création d'une Revue, de nature scientifique, qui s'occupera de toute l'histoire ecclésiastique de la Suisse. Le *Zeitschrift für Schweizerische Kirchengeschichte. Revue d'histoire ecclésiastique suisse* paraît, depuis le commencement de cette année, à Stans, chez les éditeurs H. von Matt et Cie, par fascicules trimestriels d'au moins 5 feuilles d'impression (Prix : 6 fr. par an). Elle est publiée par Mgr J. P. Kirsch et M. A. Büchi, professeurs à l'université de Fribourg. Le comité de rédaction est composé de huit membres, appartenant aux diverses parties de la Suisse, et a pour secrétaire le Dr M. Besson.

Le premier numéro comprend les articles suivants : A. Büchi, *Zur tridentinischen Reform der thurgauischen Klöster*, pp. 1-19 *(à suivre);* M. Besson, *Mémoire pour servir à l'histoire de Saint Aimé*, pp. 20-31 ; D. Muratore, *Il vescovato di Losanna e i sussidi papali per la crociata del conte Verde*, pp. 32-42; J. G. Mayer, *Chronik des Fridolin Bäldi in Glarus*, pp 43-51 *(à suivre);* F. Ducrest, *Le couvent de Münster (Grisons)*, pp. 52-55; E. Wymann, *Die Bibliothek der Kaplanei Beroldingen zu Altdorf 1573*. pp. 56-59 De plus il contient divers comptes rendus, pp. 60-66; une Bibliographie, pp. 67-74; et une notice nécrologique par A. Büchi sur le *Professor Heinrich Reinhardt*, pp 75-80.

Digitized by Google

— *Nominations.* — M. E. Fischer, professeur extraordinaire d'exégèse du Nouveau Testament à l'universite de Bâle, est promu à l'ordinariat.

Le R. P. M. Knar est nommé *Privadozent* pour le cours d'histoire ecclésiastique, en allemand, à l'université de Fribourg.

— *Décès.* — M. H. Reinhardt, professeur ordinaire d'histoire à Fribourg, est mort à l'âge de cinquante et un ans.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES
FRAGMENTS DE SAINT AMPHILOQUE DANS L'HODEGOS
ET LE TOME DOGMATIQUE D'ANASTASE LE SINAÏTE

Les publications récentes de M. K. Holl et de M. G. Ficker (1) ont de nouveau attiré l'attention sur l'œuvre littéraire et théologique du disciple et de l'ami des trois grands Cappadociens. Tandis que certaines conclusions de M. Holl sont favorablement accueillies, d'autres, notamment en ce qui concerne l'authenticité de la *lettre à Séleucus*, ont été vivement combattues. M. Saltet, dans un article sur la théologie d'Amphiloque (2), a essayé de démontrer le caractère apocryphe de la lettre qui est, selon lui, un faux postérieur au concile de Chalcédoine. Rendant compte ici même (3), en janvier 1906, de l'ouvrage, par ailleurs très méritant, de M. Holl, j'ai fait remarquer combien l'étude d'une partie des fragments laissait à désirer mais j'ai en même temps écrit que l'authenticité de la lettre à Séleucus reste une question ouverte, la solution négative ne me paraissant pas encore justifiée. Je voudrais, reprenant quelques indications sommaires données alors sur l'identité de certains fragments attribués à Amphiloque, fournir la preuve de ces assertions. Comme on le verra, avant de discuter sur la valeur des fragments, il était nécessaire d'en établir d'abord un texte satisfaisant et de ne point grouper ensemble, comme l'ont fait soit M. Holl, soit M. Saltet, des morceaux d'auteurs différents. L'étude de l'un de ces fragments en particulier, me fournira aussi l'occasion de mieux éclairer un épisode curieux des controverses sévériennes et d'apporter une contribution utile à la critique textuelle de l'Hodegos.

(1) K. Holl, *Amphilochius von Ikonium in seinem Verhältnis zu den Grossen Kappadoziern*. Tubingue, 1904. — G. Ficker, *Amphilochiana*, 1e partie. Leipzig, 1906.

(2) L. Saltet, *La théologie d'Amphiloque* dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 1905, pp. 121-127.

(3) RHE, t. VII (1906), pp. 74-76.

Digitized by Google

Ce fragment anépigraphe (XIX[b]) est emprunté à l'Hodegos d'Anastase le Sinaïte (1), où il se trouve ainsi présenté, au cours du soi-disant *tomos* de Flavien au pape Léon :

Ἀμφιλοχίου· Εἷς ἐν γὰρ πρόσωπον, καθὼς καὶ ἡ ὑμετέρα διδάσκει ἁγιωσύνη, συνέδραμον αἱ δύο φύσεις, ἅσπερ καὶ εἶναι καὶ σῴζεσθαι, ἀτρέπτως καὶ ἀδιαιρέτως ἐν Χριστῷ ὁμολογοῦμεν.

M. Holl, qui tient ce fragment pour authentique, l'a groupé avec les fragments XV, XVI et XVII qui appartiendraient à la lettre à Pancharios, diacre de Side; ils présentent le même ton de maître instruisant une personne à laquelle il s'adresse en termes pleins de respect (καθὼς καὶ ἡ ὑμετέρα διδάσκει ἁγιωσύνη) (2). Avec juste raison, M. Saltet a signalé, dans le fragment, l'influence de la lettre de saint Léon; influence médiate, selon lui, car le fragment reproduit la définition de Chalcédoine, qui elle-même s'inspire ouvertement de la lettre à Flavien. En conséquence, il rapproche le fragment XIX[b] de deux autres de la lettre à Séleucus et écrit, tout en reconnaissant qu'on ne peut affirmer avec une certitude complète qu'il appartienne aussi à cette lettre : « En tout cas, il semble bien qu'il est du même auteur que la lettre à Séleucus à laquelle appartiennent les deux fragments, car, dans les deux documents, le texte de Chalcédoine est utilisé (3). »

En réalité, aucune de ces deux combinaisons n'est acceptable. Le fragment est d'Anastase le Sinaïte et son histoire mérite d'être racontée. Le lemma Ἀμφιλοχίου a induit en erreur. La phrase appartient tout entière à la trame même de la soi-disant lettre de Flavien. Une lecture attentive de ce tomos suffit pour s'en convaincre, et c'est ce qui m'avait permis de l'affirmer, dès l'année dernière, sans avoir pu encore consulter un manuscrit de l'Hodegos (4). Quiconque a parcouru quelques lettres des Pères du IVe siècle (5) sait pertinemment qu'Amphiloque n'a guère pu écrire en parlant à une seule personne, fût-elle d'un rang très distingué, l'expression ὡς ἡ ὑμετέρα διδάσκει ἁγιωσύνη, parfaite-

(1) Migne, PG, t. LXXXIX, c. 184 A.
(2) Holl, *o. l.*, p. 57.
(3) Saltet, dans le BLE, 1905, p. 123.
(4) RHE, t. VII (1906), p. 74.
(5) Par exemple la très riche correspondance de saint Basile.

Digitized by Google

ment à sa place, au contraire, sous la plume d'Anastase le Sinaïte. D'autre part, à lire le tomos et à le dégager des textes qui si malencontreusement ont fait irruption de la marge du manuscrit dans la lettre elle-même, à essayer de reconstituer la suite naturelle du développement, sans tenir compte des indications adventices, on s'aperçoit sans trop de difficulté que le prétendu fragment d'Amphiloque constitue la seconde partie d'une opposition établie par l'auteur de la lettre entre l'enseignement d'Eutychès et celui des Pères, confirmé par la doctrine même de Léon, auquel il écrit, καθὼς καὶ ἡ ὑμετέρα διδάσκει ἁγιωσύνη.

Ayant eu depuis l'occasion de consulter deux bons manuscrits de l'Hodegos, j'y ai trouvé pleine confirmation de cette induction. Je crois rendre service en publiant ici le tome de Flavien, tel que ces manuscrits permettent de le reconstituer, dans sa teneur authentique. Il a par lui-même une valeur indépendante de la question présente et cette reproduction, comparée avec le texte reçu, permettra de se faire une idée de l'état misérable auquel, en de trop nombreux passages, est réduit le texte de l'Hodegos recueilli par Migne. Je rappellerai tout d'abord à quelle occasion la lettre de Flavien a été fabriquée. Il n'y a pour cela qu'à résumer le savoureux et naïf récit de l'auteur lui même (1).

Donc, au cours de ses controverses, l'infatigable polémiste Anastase fut amené à Alexandrie et y engagea plusieurs discussions avec les partisans de Sévère aux yeux de qui l'autorité de saint Cyrille effaçait toutes les autres. Jour fut pris pour une dispute publique avec les chefs du parti théodosien, Jean et Grégoire. Anastase profita du temps qui lui restait pour leur préparer un tour de sa façon. Les auditeurs verraient clair comme le jour, grâce au stratagème, que ce n'était point l'amour de la vérité qui poussait les sévériens à rejeter Chalcédoine et à crier anathème, au seul nom de Léon ou de Flavien. Anastase composa une lettre soi-disant adressée par Flavien de Constantinople au pape Léon mais en prenant soin de la tisser exclusivement de phrases empruntées aux Pères dont l'autorité s'imposait à tous, orthodoxes et sévériens. Il se contenta de substituer quelques synonymes à diverses expressions : οὐσία au lieu de μορφή, γηγενές au lieu de χοϊκόν, σταυρός pour πάθος. Le jour de la discussion venu,

(1) Anast. Sin., *Hodegos*, c. 10. Migne, PG, LXXXIX, c. 180-184.

Digitized by Google

Anastase déclare aux adversaires que les longues disputes sont inutiles : « Voici, dit-il, notre profession de foi et celle de Chalcédoine. Lisez et approuvez ou rejetez. » A la lecture de la lettre, Jean et Grégoire n'eurent point assez d'anathèmes pour condamner la doctrine. Quand ils eurent crié à leur aise, Anastase exhiba les textes authentiques des Pères, fit constater sur les manuscrits que toutes les phrases du tomos leur appartenaient et que par là même c'était à eux que s'adressaient les anathèmes sévériens. On juge de l'effet sur le peuple : c'est à grand'peine, ajoute Anastase, que les sévériens échappèrent à la lapidation. Fier de son succès, Anastase a voulu que la postérité connût le stratagème qui le lui avait procuré et un scholion placé en tête du tomos nous avertit encore que, nous conformant en cela à saint Paul (1), nous ferons bien d'en user à notre tour.

Cette lettre constitue le τόμος δογματικός d'Anastase dont on continue, à tort, de déplorer la perte (2). En voici le texte collationné sur deux manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris. Le plus ancien, P^2 (Par. gr. 1053 du xie siècle), n'a pas conservé les scholia ; le plus récent, P^1 (Par. gr. 1115), le fameux *codex Barlaami* (3), si important pour les fragments d'Amphiloque, est

(1) Anastase a cité saint Paul par suite d'une méprise qui fait dire à l'apôtre exactement le contraire de sa pensée. Sa phrase détachée du contexte, a cessé d'être douloureusement ironique pour devenir affirmative : Ἔστω δὲ ἐγὼ οὐ κατεβάρησα ὑμᾶς ἀλλὰ ὑπάρχων πανοῦργος δόλῳ ὑμᾶς ἔλαβον (2 Cor., 12. 16). Voir plus loin le scholion entier (n. 1).

(2) Cf. Krumbacher, *Gesch. der byz. Liter.*, 2e édit. Munich 1897, p. 65; Pargoire, *L'Église byzantine*, Paris 1905, p. 246. Sauf erreur, le δογματικὸς τόμος n'a d'autre attestation que celle de la préface de l'*Hodegos*, où Anastase fait sa recommandation aux copistes (Migne, PG, LXXXIX, c. 30 B) : « D'autres fois, dit-il, certains, copiant *notre tome dogmatique*, l'ont par ignorance rempli de blasphèmes. » Ceci n'indique pas nécessairement un ouvrage à part et peut désigner une partie de l'*Hodegos* à laquelle Anastase attachait une importance particulière. Il est naturel de l'entendre du prétendu tome de Flavien, au sujet duquel Anastase s'exprime ainsi (*ibid.*, c. 180 G) : « ... καθεσθεὶς συντέταχα τόμον δογματικὸν ὡς ἐξ ὀνόματος Φλαβιάνου... » D'autre part, le titre, tel qu'il le donne, ἐκ τοῦ τόμου, ne doit pas induire en erreur et laisser croire qu'il n'en transcrit qu'une partie. Tout le récit s'oppose à cette interprétation et Anastase lui-même introduit le tome en ces termes : « Εἶχεν δὲ ὁ Τόμος οὕτως (*ibid.*, c. 181 A). »

(3) On trouvera une description du cod. 1115 dans T. Schermann, *Die Geschichte der dogmatischen Florilegien vom V-VIII Jahrhundert*, pp. 6 sq. (*Texte und Unters.*, nouv. sér., t. XIII, fasc. 1. Leipzig, 1904. L'identification du codex Barlaami de Combefis avec le Par. gr. 1115 a été fort justement soupçonnée par M. Holl (*o. l.*, p. 45-46). Elle se trouve vérifiée par la concordance parfaite entre le nombre des

Digitized by Google

dû à la plume élégante de Léon Kinnamos. Il est daté de 1276 mais une note préliminaire, transcrite par M. Schermann (1), nous apprend qu'il est copié sur un manuscrit, trouvé dans la vieille Bibliothèque de la sainte Église de l'ancienne Rome. Celui-ci était daté de 759, c'est-à-dire d'à peine cinquante ans après la mort d'Anastase le Sinaïte. L. Kinnamos a transcrit en marge, conformément à l'invitation expresse de l'auteur, les précieux scholia qui nous facilitent l'identification des principaux textes. Des initiales, se détachant en rouge sur le reste de l'écriture, indiquent les principales subdivisions du tomos. Le texte conservé par P^1 se rapproche plus du texte de Gretser-Migne que celui de P^2. Je le suis de préférence.

fragments empruntés au codex Barlaami, et celui du Par. 1115 et aussi par la disposition qu'ils y occupent. La note qui précède le fragment XIII (MIGNE, PG, XXXIX, c. 109-10B) est décisive à cet égard. Combefis écrit : « Ex collectione Barlahami reg. cod. Erat consequenter ad epist. ad Seleucum de Trinitate, velut eiusdem. » Or, c'est exactement l'ordre selon lequel se présentent les fragments dans le Par. 1115 (f. 204r). D'une manière générale, Combefis a suivi, pour son édition des fragments d'Amphiloque, l'ordre matériel du Par. 1115, chaque fois que la nécessité de faire rentrer ces fragments sous un titre spécial ne l'a pas obligé à renoncer à cet ordre. Des notes écrites de sa main au début du manuscrit et sur les marges, attestent qu'il s'en est servi. Quant au titre sous lequel il le désigne, il est suffisamment expliqué par celui de la première pièce du manuscrit *Barlaami monachi confutatio* etc. (f. 4u). Le codex, d'une belle écriture, est précieux parce que, remontant à un archétype de 759, il renferme en plus du *De Sectis* de Léonce de Byzance et de l'*Hodegos* d'Anastase le Sinaïte, nombre de pièces intéressant les conciles des ve-viie siècles, en particulier un remarquable florilège christologique (f. 121r-129u). Il constitue une somme à l'usage du controversiste orthodoxe. Les fragments d'Amphiloque qu'il contient appartiennent soit à divers florilèges, soit à l'*Hodegos*. M. Schermann en a donné un dépouillement. L'utilité fort grande de son livre serait doublée si de perpétuelles erreurs de chiffre, non pas seulement pour le tome 86 de Migne, n'obligeaient à d'incessantes rectifications. Une édition revisée rigoureusement s'impose, au moins en ce qui concerne les renvois à Migne ; mais on ne peut non plus absolument se fier au foliotage des manuscrits. Une table alphabétique des fragments recensés, rendrait aussi d'immenses services et coûterait relativement peu de travail.

(1) SCHERMANN, *o. l.*, pp. 6-7.

Digitized by Google

Φλαβιανοῦ ἐπισκόπου Κωνσταντινουπόλεως ἐκ τοῦ τόμου τοῦ δογματικοῦ οὗ ἔγραψε πρὸς Λέοντα τὸν πάπαν Ῥώμης περὶ τῆς ἐνσάρκου οἰκονομίας Χριστοῦ τοῦ ἀληθινοῦ θεοῦ ἡμῶν.

Ὁ Λόγος, φησί, σὰρξ ἐγένετο καὶ ἐσκήνωσεν ἐν ἡμῖν· ἕτερον δέ τι ἡ σκηνὴ καὶ ἄλλο τὸ κατασκηνοῦν· οὐ λέγω ἄλλος καὶ ἄλλος, ὡς ἐπὶ δύο προσώπων, ἀλλ' ἕτερον καὶ ἕτερον ὡς ἐπὶ δύο φύσεων. Πᾶσα μὲν γὰρ εὐαγγελικὴ καὶ ἀποστολικὴ παραίνεσις καὶ μαρτυρία περὶ τοῦ Ἐμμανουὴλ εἰς δύο διαιρεῖται τρόπους· πῇ μὲν τὸ μοναδικὸν αὐτοῦ δηλοῦσα πρόσωπον, πῇ δὲ τὰς δύο αὐτοῦ σαφῶς μαρτυροῦσα φύσεις.

Καὶ γὰρ ἦν καὶ ἔστι διπλοῦς ὁ εἷς καὶ μόνος Υἱὸς καὶ Χρίστος, καὶ διπλοῦς ὁ ἐπ'

[1] ταῦτα ἐκτιθέμεθα ἵνα τῷ αὐτῷ τρόπῳ κέχρηνται οἱ φιλόπονοι κατὰ τῶν ἐναντίων· ἐπεὶ καὶ ὁ μακάριος Παῦλος οἶδεν τῷ τοιούτῳ τρόπῳ χρήσασθαι, διὸ καὶ ἔλεγε πρός τινας· δόλῳ ὑμᾶς ἔλαβον (2 Cor., 12, 6).

[2] Σχο : ἐκ τοῦ προ[σ]φωνητικοῦ Παύλου ἐσισκόπου Ἐμέσης ἐν Ἀλεξανδρείᾳ ἡ χρῆσίς ἐστιν, ἣν ἐπὶ τοῦ ἁγίου Κυρίλλου εἶπεν.

[3] Σχο : Γρηγορίου τοῦ θεολόγου εἰς τὰ θεοφάνια καὶ Κυρίλ-

P¹(aris. gr. 1115 = Codex Barlaamii) f. 152r-u; P²(aris. gr. 1084) f. 120r-122r; M(igne, PG, LXXXIX) c. 181-184. **5.** ἡμῶν θεοῦ P² ‖ **6.** O rubr. P¹ ‖ **8.** κατασκήνου P² | ἄλλως καὶ ἄλλως P² ‖ **13.** τόπους P¹ ‖ **14.** πῇ δὲ om. P² ‖ **16-17.** K rubr. P¹ | ὁ εἷς — διπλοῦς om. P² quia bis διπλοῦς in sententia | Υἱὸς loco ponit Ἰησοῦς M cf. infra l. 59 et 80.

6-10. Par suite de la disposition du manuscrit, le scholion 2 est placé dans P¹ en face de πᾶσα μέν mais immédiatement au-dessous du sch. 1. En réalité, il se rapporte à la première phrase du tomos, comme l'indique le texte de PAUL D'EMÈSE (MIGNE, PG, LXXVII, c. 1441 AB) : ... Τί ἐστιν· ὁ Λόγος σὰρξ ἐγένετο ; ἐσκήνωσεν ἐν ἡμῖν τουτέστιν ἐν τῇ ἡμετέρᾳ φύσει· Ὅρα καὶ τὸν Ἰω. δύο φύσεις κηρύττοντα καὶ ἕνα Υἱόν. Ἕτερον σκηνὴ καὶ ἕτερον τὸ σκηνοῦν· ἕτερον ναὸς καὶ ἕτερον ὁ ἐνοικῶν θεός. Προσέχε τῷ λεγομένῳ. Οὐκ εἶπον ἕτερος καὶ ἕτερος, ὡς ἐπὶ δύο προσώπων, ἢ δύο Χριστῶν ἢ δύο Υἱῶν· ἀλλ' ἕτερον καὶ ἕτερον, ὡς ἐπὶ δύο φύσεων. — ‖ **10-15.** CYRILLE à Jean d'Antioche (PG, *ibid.*, c. 177 AB) : Τὰς δὲ εὐαγγελικὰς καὶ ἀποστολικὰς περὶ τοῦ Κυρίου φωνὰς ἴσμεν τοὺς θεολόγους ἄνδρας τὰς μὲν κοινοποιοῦντας ὡς ἐπὶ ἑνὸς προσώπου, τὰς δὲ διαιροῦντας ὡς ἐπὶ δύο φύσεων. La phrase reproduit textuellement celle de JEAN D'ANTIOCHE lui-même (*ibid.*, c. 172 D-173 A.) ‖ **16.** GREG. DE NAZ., *in Theoph.*, 15 (PG, XXXVI, c. 328 C) : Ἀπεστάλη μέν, ἀλλ' ὡς ἄνθρωπος· διπλοῦς γὰρ ἦν. — ‖ CYRILLE DE JÉRUSALEM, *Catech.*, IV 9 (PG, XXXIII, c. 468 A) : Διπλοῦς ἦν ὁ Χριστός· Peut-être Anastase fait-il aussi allusion au texte que rapporte Léonce de Byzance (PG, LXXXVI, c. 1836 A), tiré d'un discours inconnu sur Jo. 14, 28 : φαίνεσθαι δὲ τὴν διάγνωσιν τῶν φύσεων ἐκ τῆς διαφορᾶς τῶν λεγομένων. ‖ **17-21.** CYRILLE D'ALEXANDRIE, *De SS. Trinit. dial. I* (PG, LXXV,

Digitized by Google

αὐτῷ λόγος, οὐ πρὸ τῆς ἑνώσεως, ἀλλὰ μετὰ τὴν ἄφραστον ἕνωσιν, τέλειος ὁ αὐτὸς ὥσπερ ἐν θεότητι οὕτως καὶ ἐν ἀνθρωπότητι.

λου Ἱεροσολύμων καὶ Κυρίλλου Ἀλεξανδρείας ἐν τῷ πρώτῳ λόγῳ τῷ εἰς τὴν ἁγίαν Τριάδα.

Εἰ γὰρ ἦν ἁπλοῦς, πῶς πάσχειν καὶ θνήσκειν ἠδύνατο; πῶς τύπτεσθαι καὶ ῥαπίζεσθαι καὶ προσηλοῦσθαι, εἰ μὴ τῇ τοῦ σώματος παθητῇ καὶ γηγενεῖ φύσει; ὥσπερ γὰρ ὁμοούσιος ὢν τῷ θεῷ καὶ Πατρὶ, τέλειός ἐστιν ἐκ τελείου θεὸς, οὕτως καὶ ὁμοούσιος ἡμῖν ὑπάρχων τέλειος τυγχάνει ἄνθρωπος.

[4] Σχο : Γρηγορίου Νύσης ἐκ τοῦ κατ' Εὐνομίου καὶ Κυρίλλου πρὸς Σούκενσον.

Ὁ γὰρ ἐν μορφῇ θεοῦ ὢν, μορφὴν δούλου ἔλαβε δι' ἡμᾶς, ἡ δὲ μορφὴ τοῦ θεοῦ οὐσίαν σημαίνει θεοῦ· ὥσπερ καὶ ἡ μορφὴ τοῦ ἀνθρώπου φύσιν ἀνθρωπίνην δηλοῖ.

[5] Σχο : Ἰωάννου ἀρχιεπισκόπου Κωνσταντινουπόλεως ἐκ τῆς ἑρμηνείας τῆς πρὸς Φιλιππησίους.

18. ἀλλὰ καὶ P^2 ‖ **20.** ὥσπερ om P^1 ‖ — οὕτω P^1 ‖ **22.** Εἰ rubr P^1 | ὡς ms M qui corrigit ‖ **23-24.** καὶ προσηλοῦσθαι om M, ponit P^2 ante ῥαπίζεσθαι. ‖ **26.** θεοῦ P^1 ‖ **27** οὕτω P^2 ‖ **30.** O rubr P^1; M inserit hoc loco scholion 1, dein sequentia ordine perturbato seu 3, 4, 2. ‖ **34.** Post δηλοῖ M inserit sch. 6 sed legit κατὰ Εὐνομιανῶν.

c. 681 C) : Διττὸς οὖν ἄρα ἐστὶν ὁ ἐφ' Υἱῷ λόγος. — LE MÊME, *ep.* 2a *ad Succensum* (PG, LXXVII, c. 244 B) : ... Οὐδὲν ἔτι κολύει νοεῖν ὡς εἷς ὑπάρχων καὶ μόνος Υἱὸς ὁ Χριστὸς, αὐτὸς θεός ἐστι καὶ ἄνθρωπος, ὥσπερ ἐν θεότητι τήλειος οὕτω καὶ ἐν ἀνθρωπότητι. — **22-24.** GRÉGOIRE DE NYSSE, *Contra Eunom.*, l. V (PG, XLV, c. 705 C) : Τί τὸ τοῖς ἥλοις διαπειρόμενον; ποία μορφὴ ἐπὶ τοῦ πάθους ῥαπίζεται...; — ‖ **24-25.** CYRILLE AL., *ad Succ. ep.* 2a (PG, LXXVII, c. 244B) Ὀρθότατα δὲ καὶ πάνυ συνέτως ἡ σὴ τελειότης τὸν περὶ τοῦ σωτηρίου πάθους ἐκτεθεῖται λόγον, οὐκ αὐτὸν τὸν μονογενῆ τοῦ θεοῦ Υἱὸν κατὸ νοεῖται καὶ ἔστι θεὸς παθεῖν εἰς ἰδίαν φύσιν τὰ σώματος ἰσχυριζομένη, παθεῖν δὲ μᾶλλον τῇ χοϊκῇ φύσει... cf. Anast. Sin. Hodegos. PG, LXXXIX, c. 180 D où il déclare qu'il a substitué ἀντὶ χοϊκοῦ, γηγενές. ‖ **25-29.** Allusion au texte de CYRILLE cité pour 17-18 et à divers passages dont s'inspire textuellement la définition de Chalcédoine. Peut-être fait-il aussi allusion au texte d'Ephrem εἰς τὸν μαργαρίτην, suite de la phrase citée plus bas l. 45-47 : ἐκ τελείου τέλειος, ἐξ ἀνθρώπου ἄνθρωπος, ἐκ θεοῦ θεὸς, ἐκ παρθένου Χριστός (LEONT. BYZ., *Contra Nest.*, I. PG, LXXXVI, c. 1313 C). ‖ **30-34.** JEAN CHRYSOSTOME, *in Philippenses*, 2, 6, *hom.* 6, n. 1 (PG, LXII, c. 219) : Εἰπὲ γάρ μοι, ἡ μορφὴ τοῦ δούλου ἐνέργεια δούλου ἐστὶν ἡ φύσις δούλου; Πάντως δήπου φύσις ἐρεῖς δούλου. Οὐκοῦν καὶ ἡ μορφὴ τοῦ θεοῦ, θεοῦ φύσις· οὐκ ἄρα ἐνέργεια. —

Digitized by Google

35 Αἱ μὲν οὖν πληγαὶ καὶ ὁ σταυρὸς καὶ ὁ θάνατός ἐστι τοῦ ἀνθρώπου ἐν ᾧ ἐστιν ὁ δεσπότης ὁ θεὸς Λόγος· ἡ δὲ δόξα καὶ τὸ κράτος ἐστὶ τοῦ δεσπότου περὶ ὅν ἐστιν ὁ δοῦλος, τουτέστιν ὁ ἄνθρωπος· εἰ οὖν τὸ 40 ἀπαθές ἐστι περὶ τὸ θεῖον, τὰ δὲ πάθη περὶ τὸ ἀνθρώπινον, πῶς ἄν τις τῶν εὖ φρονούντων μίαν λέξειε τὰς δύο αὐτοῦ φύσεις; [6] Γρηγορίου Νύσης κατ' Εὐνομίου.

Εἰ δ' εἰς μίαν εἰσὶν, ἆρα ἂν ἡμίθεος ἐσαρκώθη θεὸς καὶ ἡμιφυὴς ἂν ἐλήφθη 45 ἄνθρωπος· ἀλλ' οὐχ οὕτως διδάσκει τῆς εὐσεβείας ὁ θεσμὸς, ὃν διεκρούσατο Εὐτυχὴς ὁ ἀρχιμανδρίτης, μίαν κηρύττων φύσιν τῆς ἀκτίστου θεότητος καὶ τῆς καθ' ἡμᾶς ἀνθρωπότητος τοῦ Χριστοῦ. [7] Τοῦ ἁγίου Ἐφραὶμ εἰς τὸν μαργαρίτην.

50 Ὁ δὲ πᾶς τῶν ἁγίων χορὸς διττὸν τὴν οὐσίαν εἶναι ἤτοι τὴν φύσιν ὁμολογεῖ τὸν Χριστὸν, οὐ διττὸν δὲ τὴν ὑπόστασιν ἤτοι τὸ πρόσωπον. Εἷς ἓν γὰρ πρόσωπον, [Ἀμφιλοχίου M(igne)]

35. Αἱ rubr. P¹. || **39.** post ἄνθρωπος M ponit scholion hoc, omissum in P¹ quia inutile : Γρηγορίου κατὰ Εὐνομίου | loco τό M ponit καί || **42.** λέξοιεν P², λέξειεν M | post φύσεις schol. 7 M || **43.** εἰς (rub.) δ' εἰς P¹ | εἰ δὲ μία P² M | ἐστίν P² || **44.** ἀνελήφθη P² M || **45.** Οὐχ om. P². || **50.** πατέρων addit M | **50-51.** διττὸς τὴν οὐσίαν ἐστίν. Ἤτοι P² sed correx. supra lin ut in textu praeter punct. || **52.** χριστόν· οὐδὲ γὰρ διττὸν τήν P² || **53.** post

35-42. Grégoire de Nysse, *Contra Eunomium* l. 5. C'est la suite du témoignage rapporté plus haut à propos de 19-21 : Φανερὰ γὰρ ταῦτα κἂν μή τις ἐφερμηνεύσῃ τῷ λόγῳ, ὅτι αἱ μὲν πληγαὶ τοῦ δούλου, ἐν ᾧ ὁ δεσπότης, αἱ δὲ τιμαὶ τοῦ δεσπότου περὶ ὃν ὁ δοῦλος (PG. XLV, c. 705 C). La suite est la paraphrase d'un passage de Saint Grégoire de Nysse, tiré aussi du *Contra Eunomium* et que je n'ai pu identifier. Anastase le cite c. 156 A : πῶς οὖν μία αἱ δύο φύσεις εἰσί; — **43-45.** Saint Ephrem. texte cité par Anastase c. 156 C. εἰς τὸν λόγον τοῦ μαργαρίτου· Διττὴν ἔχει τὴν φύσιν ἵνα μὴ τὰς δύο ἀπολέσῃ. Οὔτε γὰρ ἡμίθεος κατῆλθεν ἐπὶ τῆς γῆς, οὔτε ἡμιάνθρωπος ἀνῆλθεν ἐν οὐρανοῖς. — **50-53.** Saint Cyrille = Ps. Amphiloque frg. XXII rapporté et discuté plus loin : Ὁρᾶτε τοίνυν... διπλοῦν τὴν οὐσίαν ἤτοι τὴν φύσιν, οὐ διπλοῦν τὴν ὑπόστασιν ἤτοι τὸ πρόσωπον. Anastase le cite c. 157 C et l'extrait du Commentaire dont Cyrille aurait accompagné à Éphèse le frg. suivant, non catalogué, d'Amphiloque : Διττὸς τὴν οὐσίαν, οὐ διττὸς τὴν ὑπόστασιν. C'est à ce fragment ainsi visé par Cyrille que se rapporte le lemma Ἀμφιλοχίου, placé si malencontreusement chez Migne devant la phrase suivante : Εἷς ἓν γάρ... || **53-58.** Saint Léon, *ep. ad*

Digitized by Google

καθὼς καὶ ἡ ὑμετέρα διδάσκει
55 ἁγιωσύνη, συνέδραμον αἱ δύο
φύσεις, ἅσπερ καὶ εἶναι καὶ σῴ-
ζεσθαι ἀτρέπτως καὶ ἀδιαιρέτως
ἐν Χριστῷ ὁμολογοῦμεν· ἔστι γὰρ
εἷς καὶ μόνος μονογενὴς ὁ Υἱὸς καὶ Λόγος
60 τοῦ θεοῦ· οὐ τῶν φύσεων αὐτοῦ εἰς δυάδα
ὑποστάσεων τεμνομένων, ἀλλὰ τοῦ ἀρρή-
του Λόγου εἰς μίαν ὑπόστασιν τὰς δύο
φύσεις ἑνώσαντος· ἔνδοθεν μὲν κοσμου-
μένου τοῦ παναγίου σώματος διὰ τοῦ θείου
65 Λόγου, ἔξωθεν δὲ τῷ πνεύματι φρουρου-
μένου· ἵνα ἐξ ἀμφοτέρων τὸ περιφανὲς
τῶν φύσεων δειχθῇ· οὕτω γὰρ καὶ ἐσθίειν
αὐτόν φαμεν, οὐ πρὸ τοῦ πάθους μόνον,
ἀλλὰ καὶ μετὰ τὴν ἀνάστασιν, τὴν φύσιν

[Ps. Amphil. fg. XIX^b]

[πρὸς Σούκκενσον Κυρίλλου M.]

[Πρόκλου M.]

[Εἰρηναίου]

πρόσωπον M scribit Ἀμφιλοχίου, πρὸς Σούκκενσον Κυρίλλου, Πρόκλου. Ἀμφιλοχίου· « εἷς — ὁμολογοῦμεν. » Πρόκλου « ἔστι γάρ — πιστούμενος. » || **56.** φύσεις. Ὥσπερ (Ω rubr.) P² | εἶπον P² loco εἶναι | ὁ om P¹ M || **60.** οὐ om P² sed supra lin restituit οὐκ post αὐτοῦ || **64.** τὰς δύο φύσεις om M || **63.** Ἔ(νδοθεν) rub. P¹ | μέν om M || **67.** ἀποδείξῃ P² || **72.** πιστου-

Flavianum 5, in. (PL, LIV, 764 A) Σῳζομένης τοίνυν τῆς ἰδιοτήτος ἑκατέρας φύσεως καὶ εἰς ἓν πρόσωπον συνιούσης ἀνελήφθη... || **58-63.** Gretser-Migne a indiqué plus haut trois auteurs Ἀμφιλοχίου, πρὸς Σούκκενσον Κυρίλλου, Πρόκλου. Il est difficile de préciser à quelle incise se rapporte exactement l'allégation de Cyrille, le reste de l'Hodegos ne nous donnant point de lumière sur cette question. Peut-être Anastase vise-t-il : δύο τὰς φύσεις εἶναί φαμεν τὰς ἑνωθείσας, ἕνα δε Χριστὸν καὶ Υἱὸν καὶ Κύριον, τὸν τοῦ θεοῦ Πατρὸς Λόγον (*Ep. ad Succ. I^a*, PG, LXXVII, 233 A). Voir encore *Ep. 2^a* (*ibid.*, 241 A). — || Proklos, sermon perdu (?) en grec, anépigraphe chez Anastase (frg. c. 117 B, 160 A...), donné chez Photius, par Ephrem (c. 229) comme tiré du sermon ἐν τῇ τεσσαρακοστῇ. Mai a publié une traduction latine du texte syriaque complet (PG LXV, c. 841-44). Le fragment visé ici appartient au n° 3 (*ibid.*, c. 842 C-843 A). Καὶ ἔστι εἷς Υἱὸς, οὐ τῶν φύσεων εἰς δύο ὑποστάσεις διῃρημένων· ἀλλὰ τῆς φρικτῆς οἰκονομίας εἰς μίαν ὑπόστασιν τὰς φύσεις ἑνωσάσης. Cf. *ibid.*, c. 835 C. — || **63-67.** Irénée, *Adversus haereses*, III, 21, conservé en grec par Théodoret (PG, LXXXIV, 85 B), Léonce, Anastase : Ὥσπερ ἡ κιβωτὸς κεχρυσωμένη ἔσωθεν καὶ ἔξωθεν χρυσίῳ καθαρῷ ἦν, οὕτως καὶ τὸ Χριστοῦ σῶμα καθαρὸν ἦν καὶ διαυγές, ἔσωθεν μὲν τὸ λόγῳ κοσμούμενον, ἔξωθεν δὲ τῷ πνεύματι φρουρούμενον, ἵνα ἐξ ἀμφοτέρων τὸ περιφανὲς τῶν φύσεων δειχθῇ || **67-69.** ? —

Digitized by Google

70 τοῦ σώματος αὐτοῦ πιστούμενον. Εἰ δὲ τὸ σῶμα εἰς ὃ οἱ αἱρετικοὶ διαμφιβάλλουσι, φύσις καὶ οὐσία προσαγορεύεται, εὔδηλον λοιπὸν φυλάττεσθαι ἐν τῷ ἑνὶ Χριστῷ ἑκατέραν φύσιν, τουτέστι τὴν θείαν καὶ τὴν 75 ἀνθρωπίνην, καὶ ἐν μὲν τῇ θειᾳ λαλεῖν αὐτὸν τὰ θεοπρεπῆ, ἐν δὲ τῇ ἡμετέρᾳ πάλιν φθέγγεσθαι αὐτὸν τὰ ἀνθρώπινα καὶ πτωχά· οὐ φυρμόν τινα, οὐ σύγχυσιν, οὐ διαίρεσιν περὶ τὰς φύσεις ἔχοντα, ἀλλ' ἕνα 80 Υἱὸν καὶ Χριστὸν καὶ Κύριον καὶ Σωτῆρα ὑπάρχοντα τοῖς εὐσεβῶς πιστεύειν εἰς αὐτὸν βουλομένοις.

[Ἀμβρῳσίου]

[Κυρίλλου]

Je reviens au fragment XIX[b] attribué à Amphiloque. Il suffit de jeter les yeux sur le tomos précédent et les textes qui l'accompagnent, pour s'expliquer cette attribution erronée. Placé en marge, en face de διττὸν τὴν οὐσίαν... τὴν ὑπόστασιν, le lemma Ἀμφιλοχίου a été inséré dans le texte une phrase trop bas, immédiatement avant εἰς ἓν γάρ. Cette phrase, comme on le voit, vise directement la lettre de saint Léon et la rappelle expressément. En conséquence, non seulement le fragment XIX[b] n'a aucun droit à intervenir dans la discussion sur l'authenticité de la lettre à Séleucus, mais il doit encore disparaître complètement de la collection des œuvres d'Amphiloque.

Il en est de même du fg. XXII rapproché par M. Holl du pré-

μένην P², πιστούμενος M ‖ **71-72.** διαμφιβάλλουσιν, φύσεις καὶ οὐσίας προσαγορεύετε P¹ ‖ **74.** ἑκατέραν τήν τε θείαν P¹, θείαν τε M ‖ **76-77.** αὐτῷ bis P¹ ‖ **81.** τοῖς πιστεύουσιν P².

70-78. Ambroise, *de fide ad Gratianum*, II, n. 77 (PL, XVI, c. 576 BC), cité par saint Léon : Εἰς γὰρ θεοῦ Υἱὸς ἐν ἑκατέρᾳ λαλεῖ, ἐπειδήπερ ἑκατέρα φύσις ἐστὶν ἐν αὐτῷ· ἀλλ' εἰ καὶ ὁ αὐτὸς λαλεῖ, οὐχ ἑνὶ μέντοι γε πάντοτε τρόπῳ λαλεῖ· ὁρᾷς ἐν αὐτῷ νῦν μὲν δόξαν θεοῦ, νῦν δὲ πάθη ἀνθρώπου· ὡς θεὸς λαλεῖ τὰ ὄντα θεῖα ἐπειδήπερ λόγος ἐστίν· ὡς ἄνθρωπος λαλεῖ τὰ ἀνθρώπινα, ἐπειδήπερ ἐν ταύτῃ ἐλάλει τῇ φύσει. ‖ **78-fin.** Cyrille, *ep. ad Succensum 2a* (PG, LXXVII, c. 241 AB) Ὁ δὲ τοῦτο λέγων οὐ φυρμὸν, οὐ σύγχυσιν, οὐδ' ἕτερόν τι τῶν τοιούτων πάντη τε καὶ πάντως δηλοῖ cf. *ibid.*, 240 C : ἕνα γε μὴν ὁμολογοῦμεν Υἱὸν καὶ Χριστὸν καὶ Κύριον, ὡς γεγονότος σαρκὸς τοῦ Λόγου.

Digitized by Google

cédent et attribué comme lui à la *lettre d'Amphiloque à Pancharios*. Ici encore, il y a méprise analogue à celle qui a trompé Combefis au sujet du fg. IX (καὶ λέλυται). C'est tout à fait à tort que les manuscrits en sont rendus responsables. La méprise d'ailleurs est très ancienne, puisque d'après Photius, Ephrem d'Antioche en aurait déjà été victime (1). Elle est facilement explicable pour qui a eu sous les yeux le codex Barlaami ou même se reporte à l'Hodegos d'Anastase le Sinaïte tel qu'il se trouve dans Migne (PG, LXXXIX, c. 157 et 160). Les titres qui là se détachent en rouge sur l'écriture en noir, sont ici mis en évidence par les caractères italiques et l'isolement. Un lecteur pressé, dépouillant à la hâte un florilège sans s'astreindre à lire chaque fragment, transcrit purement et simplement les titres mis en relief, lorsque dans l'intervalle aucun signe particulier n'attire son attention et ne l'invite à examiner le texte de près. Ici l'on a tout naturellement la série :

1. τοῦ αὐτοῦ Ἀμφιλοχίου ἐκ τοῦ λόγου· Jo., 14, 28.
2. τοῦ αὐτοῦ εἰς τὸ· Λύσατε τὸν ναόν.
3. τοῦ αὐτοῦ πρὸς Εὐλόγιον ἀπολογούμενος.
4. καὶ πάλιν ὁ αὐτὸς εἰς τό· Is., 9, 6.

On attribuera donc tout cela à Amphiloque, quitte à faire remarquer que cette attribution est fautive et qu'il faut restituer tel fragment à Cyrille, tel autre à Proklos. C'est exactement ce qui vient d'arriver à M. Schermann, à propos de ce passage. Dans son dépouillement du codex Barlaami, il indique comme attribués par le codex à Amphiloque tous les fragments dont je viens de transcrire les lemmata (2). Il n'en est rien. Le codex Barlaami reproduit en cet endroit le même texte que Migne. On peut donc, en se reportant aux colonnes déjà indiquées, étudier le mécanisme de la méprise. Entre le premier et le second lemma après le fragment XII d'Amphiloque, vient un développement de Cyrille à propos d'un autre texte d'Amphiloque, une réflexion d'Anastase sur la phrase de Cyrille, puis le second lemma : τοῦ αὐτοῦ εἰς τὸ Λύσατε. Le nouveau fragment est donc présenté réellement comme appartenant à Cyrille et c'est à lui aussi qu'appartient et qu'est

(1) Photius, *Bibl.*, cod. 229 ed. Bekker 251 a. 17 sq. A moins que Photius lui-même n'ait lu Ephrem trop vite.

(2) Schermann, *Florilegien*, p. 36, § 10, n. 2.

Digitized by Google

attribué le fragment suivant (lemma 3). Entre celui-ci et le lemma 4, se place une phrase amenant un premier fragment de Proklos : Ἀλλ' ἐπιστομίζει ὑμᾶς καὶ ὁ θεῖος Πρόκλος... (c. 160 A). Le lemma 4 se rapporte donc à Proklos déjà cité (καὶ πάλιν ὁ αὐτὸς). Les attributions du manuscrit sont exactes.

C'est expressément à Cyrille qu'Anastase le Sinaïte attribue la réflexion qui forme le prétendu fg. XXII (Ὁρᾶτε τοίνυν...). Il en raconte brièvement l'histoire. Citant aux Pères d'Éphèse une courte sentence d'Amphiloque (rapportée dans l'Hodegos c. 145 D), Cyrille fait remarquer en guise de conclusion finale l'accord des Pères sur la distinction entre la nature et l'hypostase. Le document d'où Anastase a tiré ces renseignements ne nous est point parvenu. Peut-être faut-il l'identifier avec la βίβλος τῶν χρήσεων, citée par Léonce de Byzane, avec le fragment IX (cf. PG, LXXXVI, c. 1852 BD). Je n'ai point ici à en examiner l'authenticité. Il me suffit d'avoir montré que le fragment n'a rien à voir avec Amphiloque. Si Combefis et M. Holl s'y sont trompés c'est qu'ils n'ont pas remarqué l'existence de ce fragment dans l'Hodegos et se sont contentés de le transcrire tel que Photius le donne d'après Ephrem d'Antioche. Comme le fragment d'Ephrem est un peu différent du texte anastasien, je transcris parallèlement les deux leçons.

Ὁρᾶτε τοίνυν πῶς οἱ θεσπέσιοι Πατέρες ὁμοούσιον τὸν Χριστὸν εἰρήκασι τῷ Πατρὶ κατὰ τὴν θεότητα καὶ ὁμοούσιον ἡμῖν τὸν αὐτὸν κατὰ τὴν ἀνθρωπότητα· διπλοῦν τὴν οὐσίαν ἤτοι τὴν φύσιν· οὐ διπλοῦν τὴν ὑπόστασιν ἤτοι τὸ πρόσωπον.	Ὁρᾶται τοιγαροῦν ὅπως καὶ οἱ θεσπέσιοι Πατέρες ὁμοούσιον εἰρήκασι τὸν Υἱὸν τῷ Πατρὶ κατὰ τὴν θεότητα καὶ ὁμοούσιον τῇ Μητρὶ κατὰ τὴν ἀνθρωπότητα· διπλοῦν τὴν οὐσίαν ἤτοι κατὰ τὴν φύσιν· οὐ διπλοῦν δὲ τὴν ὑπόστασιν.
(ANASTASE, *Hodegos*, PG, LXXXIX, 157 C)	EPHREM, *apud. Photium*, l. c.

Les derniers mots du fragment cyrillien contiennent une allusion directe à la phrase d'Amphiloque lue aux Pères d'Éphèse par l'évêque d'Alexandrie. Il ne s'agit pas en effet ici du fg. XII comme pourrait le faire croire une lecture superficielle du passage de l'Hodegos déjà cité. Anastase s'est exprimé là et ailleurs

Digitized by Google

(c. 145 D) très clairement sur ce point. Mais il présente sous deux formes le fragment d'Amphiloque. Plus haut il écrit : Διττὸς τὴν οὐσίαν· οὐ διττὸς τὴν ὑπόστασιν (c. 145 D). Ici il décrit le fragment plutôt qu'il ne le cite : ...πῶς παραγαγὼν αὐτοῦ τὴν χρῆσιν ὁ μακάριος Κύριλλος ἐν τῇ Ἐφεσίων συνόδῳ τὴν δύο φύσεις λέγουσαν ἓν δὲ πρόσωπον ἐν Χριστῷ, ἐπήγαγε λέγων πρὸς τὴν ἁγίαν σύνοδον οὕτως· Ὁρᾶτε κτέ (c. 157 BC). Un peu plus bas il rappelle encore (c. 161 D) que les sentences des Pères rapportées par Cyrille étaient citées διὰ τὸ λέγειν αὐτὰς μίαν Χριστοῦ τὴν ὑπόστασιν. On a reconnu dans cette citation celle que visait Anastase dans le tome de Flavien et dont le lemma déplacé a occasionné la méprise au sujet du fg. XIX[b]. Peut-être sera-t-on tenté de déclarer à première vue ce fragment inauthentique. La forme sous laquelle Anastase le présente c. 157 C (δύο φύσεις, ἓν πρόσωπον) est exactement la doctrine qu'Apollinaire signale comme étant celle de ses adversaires, on le verra plus bas dans la discussion de la lettre à Séleucus. L'ouvrage d'où est tiré ce fragment n'est pas indiqué. Tout ce que l'on peut affirmer d'après Anastase c'est qu'il n'appartient pas à la lettre à Séleucus (c. 145 D).

*
* *

A côté de ces menus fragments, Anastase le Sinaïte en cite quelques autres aussi courts mais qui se rattachent tous à un même ouvrage : *la lettre d'Amphiloque à Séleucus* (petit-)fils de Trajan. Reproduits en partie aussi dans la *Doctrina Patrum*, déjà utilisés par Léonce de Byzance et le florilège du Codex Barlaami, qui seul donne un très long fragment trinitaire, ils demandent un examen spécial. Avant de les apprécier en eux-mêmes, je dois examiner deux arguments extrinsèques qu'on a fait valoir récemment contre l'attribution de ces fragments à Amphiloque (1). Faisant deux groupes assez arbitrairement distribués des fragments, on a distingué ceux qui ont les attestations les plus anciennes depuis Théodoret (c. 447) jusqu'à Facundus d'Hermiane (c. 546-551) et ceux qui ont des attestations tardives

(1) Pour tout ce qui concerne les arguments contre l'authenticité, cf. SALTET, *La théologie d'Amphiloque*, dans le BLE, 1905, pp. 121-127 et la conclusion de son étude sur les sources de l'Eranistes dans la RHE, t. VI (1905), p. 754.

Digitized by Google

depuis Léonce de Byzance (c. 529-544) jusqu'au XIIe siècle. A priori, les attributions anciennes présenteraient bien plus de garantie que les récentes. Mais si l'on s'en tient à la chronologie, il est difficile de voir en quoi Facundus d'Hermiane postérieur à Léonce, présenterait plus de garanties que lui et, d'autre part, si Facundus est justement loué pour la conscience avec laquelle il reproduit les auteurs qu'il cite, Léonce passe en général pour un précurseur de la critique moderne, à qui les faux apollinaristes n'ont pu en imposer (1). En fait, la distinction des deux catégories se trouve peu justifiée, puisque les conciles du VIIIe, du IXe et du XIIe siècle nous ont conservé des fragments authentiques (2) tandis qu'Ephrem d'Antioche dès 540 s'appuyait sur un apocryphe (3). Chaque cas doit être examiné en particulier, sans préjugé. L'autre principe, dans lequel on a cherché une confirmation de l'inauthenticité n'est pas plus solide. Outre qu'il repose sur une reconstruction de valeur douteuse (4), en soi il n'est guère justifié. De ce que, dans un florilège sur les deux natures, tel fragment explicite sur la question n'est pas cité, on ne peut conclure qu'il est inauthentique. A Éphèse, comme à Chalcédoine, lorsqu'on a recherché les témoignages des Pères sur la doctrine contestée, on a mis sans doute quelque soin à les découvrir dans leurs œuvres mais la recherche était évidemment conditionnée non seulement par le but mais aussi par les ressources dont on disposait, la richesse des bibliothèques abordables, les connaissances

(1) Le *De Sectis* en témoigne, si l'on croit devoir avec M. LOOFS refuser à LÉONCE l'*Adversus fraudes Apollinaristarum*.

(2) M. HOLL les a omis dans son étude sur les fragments; ils forment l'introduction du volume de M. FICKER, *Amphilochiana*, I, pp. 1-16.

(3) Le prétendu fg. XXII. Ὁρᾶτε.

(4) Si les conclusions de l'étude sur *les sources de l'Eranistes* sont bien fondées en ce qui concerne l'utilisation du dossier de saint Léon par Théodoret, il n'en est pas de même de la reconstruction du florilège de 431. Elle se heurte à de graves difficultés qui restent, malgré beaucoup d'ingéniosité dépensée pour les supprimer. Par exemple l'accord n'est établi entre Théodoret et Gélase au sujet d'Eustathe d'Antioche qu'aux dépens de la vérité historique. Le *Contra Arianos*, ouvrage en huit livres, est tout à fait distinct du « court traité » *in Prov. VIII 22* et l'on n'est par suite aucunement autorisé à attribuer en bloc au second tous les fragments gélasiens du premier.

La phrase sur le temple fait reconnaître deux fragments distincts et non pas deux leçons différentes d'un même texte, dans les deux passages dont l'identification a servi de fondement à cette attribution (fg. 21 *in Prov.* VIII 22 et fg. 70 du *Contra Arianos*).

D'ailleurs il semble que rien de définitif ne puisse être tenté, avant l'étude des florilèges orientaux qui remontent à la période 431-452.

Digitized by Google

des membres chargés de faire le recueil. De plus, cherchant à se procurer seulement quelques textes convaincants à opposer aux adversaires mais pris à un nombre relativement considérable d'écrivains, les faiseurs de florilèges n'ont eu nullement en vue d'épuiser un auteur ou même une œuvre. C'est ce que nous constatons en comparant les florilèges avec les œuvres authentiques complètes. On y voit que, selon les cas, les choix sont plus ou moins heureux. D'une même homélie, on tire un passage assez insignifiant, alors qu'un peu plus loin se trouvent des lignes plus expressives ; tel ouvrage seul est cité par un auteur, quand il en a écrit d'autres où la question est traitée au moins aussi nettement. Chalcédoine, par exemple, qui, comme l'a justement rappelé M. Saltet, puise dans Théodoret, se contente, sauf deux exceptions, d'une citation par auteur. En conséquence, le silence d'un florilège, quelle que soit sa date ou son autorité, ne peut créer un préjugé favorable ou défavorable, d'autant que le plus ancien, celui de Cyrille d'Alexandrie, débute par l'insertion d'un long fragment d'Apollinaire, sous le nom d'Athanase et emprunte à l'hérétique Vital d'Antioche sa profession de foi !

La lettre à Seleucus doit être abordée sans préoccupation a priori et examinée soit en elle-même, soit à la lumière des garanties que nous présentent les auteurs qui la citent. Jusqu'ici, malheureusement, on a négligé la condition préalable imposée pour cet examen. On n'a pas établi un texte correct du document. M. Holl a cru le faire et c'est sur son texte que la lettre a été critiquée, mais il a oublié un élément essentiel de la question, les citations de la lettre par Nicéphore de Constantinople (1). Quant au plus récent éditeur d'Amphiloque, tout en reproduisant les fragments cités par les conciles, il s'est contenté de signaler ceux de Nicéphore, parce que, selon lui, « ils n'apportaient rien d'essentiellement nouveau, tout en reposant vraisemblablement sur une connaissance personnelle de la lettre. Une réimpression était donc inutile (2). » On verra tout à l'heure combien cette décision est regrettable.

Je commencerai donc ici par reconstituer aussi exactement qu'il est possible dans l'état actuel des textes, la lettre à Seleucus,

(1) Pitra, *Spicil. Solesm.*, I, pp. 345-346, 360, 487-488.
(2) Ficker, *Amphilochiana*, I, p. 16.

Digitized by Google

avant d'apprécier le jugement porté sur son authenticité. D'une manière générale, on peut dire qu'elle se compose de deux parties : la première est une profession de foi trinitaire (I) qui ne nous est conservée jusqu'à présent que par le Codex Barlaami (Par. gr. 1115, f. 203ᵘ 204ʳ). Je me dispense de la reproduire. La seconde roule sur le problème christologique : elle comprend un certain nombre de fragments très morcelés et a de nombreuses attestations. La reconstitution des fragments selon leur ordre naturel est, heureusement, rendue facile par le complet accord des différentes sources qui se suppléent et par les renseignements que fournit un scholion de Nicéphore, transcrit avec les fragments par le cardinal Pitra. Comme on le verra, cette reconstitution fait disparaître le principal argument invoqué contre l'authenticité et fournit la preuve matérielle d'une interpolation dont l'hypothèse avait été rejetée sans discussion.

Ἀμφιλοχίου ἐπισκόπου Ἰκονίου ἐκ τῆς
πρὸς Σέλευκον ἐπιστολῆς

I) Πιστεύω εἰς ἕνα θεὸν... profession de foi qui compte 36 lignes dans l'édition Migne (PG, t. XXXIX, c. 112 BD) et se termine par ces mots : Ταῦτα μὲν περὶ τῆς ὁμοουσίου Τριάδος κατὰ τὴν ἐμὴν δύναμιν εἰρείσθω.

II) Fragments christologiques.

A. Ἐὰν εἴπωσιν ὡς μιᾶς οὐσίας ἐστὶ, ἐρωτήσατε αὐτούς· πῶς οὖν κατὰ μὲν θεότητα ἀπαθῆ λέγετε Χριστὸν, κατὰ δὲ τὴν σάρκα παθητόν ; Τὸ γὰρ μιᾶς ὑπάρχον οὐσίας ὅλον ὅμοιον· ἢ γὰρ ἀπαθὲς ὅλον ἢ παθητόν.

P¹ = Codex Barlaami : Par. gr. 1115 (MIGNE, PG, XXXIX, c. 112-13) ; DP = Doctrina Patrum ed. MAI. (*Script. Vet.* t. VII). Titre. Je relève dans les nombreuses attestations ce qu'il y a de significatif. Léonce cite une fois ἐκ τῆς πρὸς Σέλευκον δευτερᾶς ἐπ. (MIGNE, PG, LXXXVI, c. 1840 D). Cette désignation est absolument isolée même chez lui. M. HOLL, s'appuyant sur le fg. XVI, pense qu'il faut lire δογματικῆς (*Amphilochius von Ikonium*, p. 54). Anastase ajoute : Σέλευκον τὸν υἱὸν Τραιανοῦ (PG, LXXXIX, c. 145 D) ; ailleurs Σ. ἔγγονον Τραιανοῦ (*ibid.*, 156 D). Le codex Barlaami donne plus complètement : Σ. τὸν ἔκγονον Τραϊανοῦ τοῦ στρατηλάτου (P¹ 203ᵘ ; PG, *ibid.*, 112 B). | I n'est jusqu'ici attesté que par P¹ 203ᵘ-204ʳ (PG, *ibid.* 112). | A. LEONT. BYZ., *Contra*

Digitized by Google

B. 1) Ὥστε τὴν τοῦ θεοῦ μορφὴν καὶ τὴν τοῦ δούλου μορφὴν συντελεῖν εἰς ἓν πρόσωπον Υἱοῦ τε καὶ Κυρίου Ἰησοῦ Χριστοῦ· 2) οὕτως θεόν τε καὶ ἄνθρωπον ὁμολογῶ τὸν Υἱὸν τοῦ θεοῦ, 3) ἕνα Υἱὸν δύο φύσεων, παθητῆς τε καὶ ἀπαθοῦς, 4) θνητῆς τε καὶ ἀθανάτου, 5) ψηλαφητῆς τε καὶ ἀνεπάφου, ἀνάρχου καὶ ἀρξαμένης, ἀπεριγράπτου καὶ περιγραφομένης.

C. [Scholion de Nicéphore]. (ἔφην γὰρ ἐν τοῖς ἀνωτέρω τὸν Χριστὸν τὸν Υἱὸν τοῦ θεοῦ καὶ ἀπερίγραφον εἶναι καὶ περιγεγραμμένον·) κατὰ μὲν τὴν θείαν φύσιν ἀπερίγραφον, κατὰ δὲ τὴν ἀνθρωπίνην περιγεγραμμένον· καθ' ἣν καὶ ἐν φάτνῃ, καὶ ἐν σπαργάνοις, καὶ ἐν σταυρῷ, καὶ ἐν τάφῳ, περιεγέγραπτο (ὁ Χριστὸς, ὁ Υἱὸς τοῦ θεοῦ, κατὰ τὴν θεότητα δὲ ἀπεράντως καὶ ἀπεριγράφως τὰ πάντα περιεῖχέ τε καὶ περιέχει).

D. 1) Ὁ Χριστὸς, ὁ Υἱὸς τοῦ θεοῦ, ὁ δύο τελείων φύσεων εἷς Υἱὸς, 2) ὁ κατὰ τὴν θεότητα ἀπεράντως τε καὶ ἀπεριγραφῶς τὰ πάντα περιέχων καὶ διοικῶν.

E. [Scholion de Nicéphore, suite : τοῖς ἰσοδυναμοῦσι δὲ τὰ κατὰ τὴν ἐπιστολὴν διεξερχόμενος] Ici deux textes divergents; le plus récent est manifestement le moins sûr. Je le désigne par E'.

monophys. (PG, LXXXVI, c. 1840 D); P[1] f. 246[u] (PG. c. 113 C) εἴπωσιν... εἶναι P[1]; λέγεται τὸν Χριστόν P[1] corrigé dans PG, οὐ λέγετε Χριστόν; ἀπαθῆ, κατὰ δέ Leont. || **B** en entier : EPHRAIM ANT. ap. PHOT., c. 229, ed. BEKKER 264 b. 9 sq.; LEONT. BYZ., *Contra Nestor*, I. Le fg. manque dans Mai-Migne (2-4 : PG. c. 113 B) cf. le texte latin qui suppose exactement notre texte grec dans *Magna Biblioth. Vet. Pat.* t. IV, 2, c. 978 A, Paris, 1654; NICEPH. *Antirh.* Test. Patr. I' (*Spic. Solesm.*, I, pp. 345-346). — **2.** οὕτω E(phraim) **3.** ὁμολογῶ τὸν Χριστὸν, τὸν Υἱὸν E | **4.** ἕνα δὲ E. καὶ sans τε N(iceph.) ἀθανάτου, νοητῆς καὶ ἀοράτου, ψηλαφητῆς καὶ E || **5.** ἀρχομένης E; coeptae Leont. Byz. ἀπεριγράφου E. — Le fg. est encore attesté partiellement : 1 DP c. 6 (MAI p. 10) οὐ καὶ τὴν τοῦ δούλου μορφὴν, Χριστοῦ omis; 2-4 DP c. 2 (MAI p. 7) οὕτω θεὸν καὶ ἄνθρωπον τὸν Χριστὸν ὁμολογῶ, Υἱὸν τοῦ θεοῦ..., omet τε pour 4. DAMASC. *Contra Iacobit.* (PG, XCIV, c. 1496 A); 3 LEONT. BYZ., *Cont. Monophys.* (PG, LXXXVI, c. 1837 C) || C Scholion de Nicéphore qui résume tout un passage de la lettre et semble citer textuellement un développement qui ne se retrouve pas dans les autres sources, cf. *Spic. Solesm.*, I, p. 346. || D en entier : LEONT. BYZ., *Contra Nestor.*, I pas dans MAI-MIGNE; en latin dans *Magna Biblioth. Vet. Pat.*, t. IV, 2, c. 978 AB, Paris, 1654; texte grec : NICEPHORE. *Antirrhetica* Test. Patr. M' (par erreur ΛM') dans PITRA, *Spic. Solesm.*, I, 360, cf. le scholion précédent qui le résume. Léonce lit : infinitus et incircumscriptus et n'a pas διοικῶν. Nicéphore a cité encore ce fragment

Digitized by Google

E

1) Ἕνα μὲν τὸν Υἱὸν τοῦ θεοῦ δύο δὲ φύσεών φημι, 2) οὐκ ἀρνούμενος τὴν θείαν οὐδὲ τὴν ἀνθρωπείαν. 3) Πάσχει τοίνυν οὐ θεότητι ἀλλ' ἀνθρωπότητι· 4) τουτέστι Χριστὸς ἔπαθε σαρκὶ, ἀλλ' οὐχ ἡ θεότης ἔπαθεν· 5) ἄπαγε τὸ δυσμενὲς τοῦτο καὶ βλάσφημον, ὦ δείλαιε. 6) Ἡ ληφθεῖσα πάσχει φύσις, ἡ δὲ λαβοῦσα ἀπαθὴς μένει. 7) Οἰκειοῦται οὖν αὐτὸς ὁ θεὸς Λόγος πάσχων οὐδὲν τὰ τοῦ ναοῦ· 8) ἐπειδὴ εἰς ἓν πρόσωπον συντελοῦσιν αἱ δύο φύσεις.

E'

1-2) Ἕνα Υἱὸν δύο φύσεών φημι, ἀσυγχύτως, ἀτρέπτως, ἀδιαιρέτως. 3) Πάσχει τοίνυν ὁ Χριστὸς, ὁ Υἱὸς τοῦ θεοῦ οὐ θεότητι ἀλλ' ἀνθρωπότητι· 4) τουτέστι ὁ θεὸς ἔπαθε σαρκὶ, ἀλλ' οὐχ ἡ θεότης σαρκὶ ἔπαθεν· 5) ἄπαγε τὸ δυσμενὲς καὶ βλάσφημον, δείλαιε. 6) Ἡ ληφθεῖσα πάσχει φύσις, ἡ δὲ λαβοῦσα ἀπαθὴς μένει. 7) Οἰκειοῦται δὲ ὁ θεὸς Λόγος ἀπαθῶς τὰ τοῦ ἰδίου ναοῦ ἀνθρώπινα πάθη, σταυρόν φημι καὶ θάνατον καὶ τὰ ἄλλα ὅσα περὶ αὐτὸν οἰκονομικῶς θεωρεῖται, οἰκειοῦται, αὐτὸς πάσχων οὐδέν· 8) ἐπειδὴ εἰς ἓν πρόσωπον συντελοῦσιν αἱ διτταὶ φύσεις [ἡ ἀπαθὴς τὰ τῆς παθητοῦ οἰκειοῦται].

en entier dans le *Contra Eusebium*, c. 68 Σ' (*Spic. Solesm.*, I, 487-488). Il lirait ici comme Léonce ἀπέραντος καὶ ἀπερίγραφος d'après une note obscure de Pitra (*ibid.*, p. 488 n. 1) qui n'a pas reproduit le texte grec mais corrige sa traduction de la page 360. — Partiellement D 1 LEONT. BYZ., *Contra monophys.* (PG, LXXXVI, c. 1827 CD) ‖ EE' Le fg. complet n'est nulle part donné de suite en son entier, mais les tronçons s'emboitent les uns dans les autres et permettent une restitution complète. Deux leçons parallèles EE'. E est la mieux attestée. La leçon E 1-2, qui n'a pas l'interpolation des adverbes de Chalcédoine, se lit chez LEONT. BYZ., *Contra Monophys.* (PG, LXXXVI, c. 1840 D-1841 A : E 1-6) et NICEPH., *Antirrh.* Test. Pat. M' (p. 360), *Contra Eusebium* Σ' (p. 488). Nic. lit οὐκ ἀρνούμενος τὴν ἀλήθειαν et n'a que E 1-2. Attestations partielles E 1 LEONT. BYZ., *Cont. Monophys.* (c. 1837 D); E 7-8 LEONT. BYZ., *ibid.* (c. 1837 D).

E' en entier par fg. isolés dans DP : E' 1-3 c. 2 (MAI, p. 7) ἕνα οὖν...; E' 3-7 c. 8 (MAI p. 15) : 3 abrégé πάσχει ὁ Χριστὸς οὐ..., 4 ὁ Χριστὸς ἔπαθε .., 5 lit δέλεαρ pour δείλαιε, 6 προσλαβοῦσα... E' 8 c. 6 (MAI, p. 10) ἀλλ' ἐπειδὴ... τὸ τῆς παθητικῆς οἰκειοῦται. — E' 1-3, 6-8 (jusqu'à φύσεις) IO. DAMASC. *Cont. Iacobitas* (PG, XCIV, c. IV, 96 B), n'a pas ἀπαθῶς (nº 7).—

Digitized by Google

F. Τίκτεται τοίνυν ἐκ τῆς ἁγίας παρθένου Μαρίας ὁ δεσπότης Χριστὸς, ὁ Υἱὸς τοῦ θεοῦ, οὐ τῇ ἀπεριγράφῳ, ἀλλὰ τῇ περιγεγραμμένῃ φύσει.

G. [Scholion de Nicéphore, suite : συμπεραιοῖ τὸν λόγον οὕτως·]

Εἶ(ς) τοίνυν ὁ Χριστὸς, ὁ Υἱὸς τοῦ θεοῦ, παθητὸς σαρκὶ, ἀόρατος θεότητι, περιγραπτὸς σαρκὶ, ἀπερίγραπτος θεότητι, ἀρχὴν χρονικὴν ἔχων κατὰ τὴν σάρκα, ἄναρχος κατὰ τὴν θεότητα.

Pour apprécier à leur juste valeur les arguments apportés dans la discussion de l'authenticité de la lettre à Séleucus, il importe d'avoir toujours présents à l'esprit ces deux faits : Amphiloque n'a pas eu seulement à lutter contre les Ariens mais s'est trouvé mêlé activement aux controverses apollinaristes ; d'autre part, sa

E' 3-5 Par. gr. 1115 (codex Barlaami) f. 124r : πάσχει ὁ Χριστὸς οὐ... δείλαιε. E' 6 7 f. 121r n'a pas ἀπαθῶς. E' 8 f. 122u ἀλλ' ἐπειδὴ... οἰκειοῦται, n'a pas διτταί. Ces trois fragments se trouvent dans le florilège christologique (fo 121r-129u). E' 6-8 ANAST. SIN. *Hodegos* (PG, LXXXIX, 157 A) n'a pas ἀνθρώπινα πάθη, lit οἰκονομεῖται καὶ θεωρεῖται. οἰκειοῦται δὲ τὰ τοῦ ἰδίου ναοῦ· ἐπειδὴ...φύσεις. — ANASTASE cite encore E' 8 c. 156 D avec la variante συντρέχουσιν, et 145 D εἰ ἕν. F et G donnés seulement par NICEPHORE. *Antirrh.* Test. Pat. IA' (*Spic. Solesm.*, I, p. 346).

L'ordre selon lequel j'ai reconstitué la lettre résulte de l'accord des diverses sources. A est donné par Léonce (c. 1840 D) comme précédant de peu E 1. Or BE forment une chaîne continue. M. HOLL s'appuie à tort sur Ephrem d'Antioche pour placer D en premier lieu. Ephrem se contente de rapporter B seul. Le scholion de Nicéphore établit la continuité entre B et D : le début reproduit la fin de B et le développement est conduit jusqu'à D inclusivement. Léonce donne exactement le même ordre : PG, LXXXVI, c. 1837 CD on a B 3, μετὰ βραχέα D 1, μετ' ὀλίγα E 7 ; c. 1840 D : A, μετὰ βραχέα E 1-6 ; *Contra Nestorianos*, I : B, D + E 1-2, et postea E 7-8. On peut se demander si en fait E ne continue pas immédiatement D. Outre Léonce, Nicéphore rejoint aussi D à E 1-2 par καί. Les traducteurs suppléent le verbe être dans la première phrase.

Combefis a encore donné sous le nom d'Amphiloque, comme tiré de la lettre a Séleucus un fragment très intéressant emprunté aux *Sacra Parallela* (fg. XV f. Λόγος ἡν. PG, XXXIX c. 113 CD) M. HOLL, compétent plus que personne quand il s'agit des *Sacra Parallela*, affirme que dans les manuscrits il n'est fait nulle mention au titre de la lettre à Séleucus. Je me dispense donc de reproduire ici ce fragment dont la critique textuelle n'est point faite. Il serait d'ailleurs curieux d'examiner s'il se rapporte uniquement à l'eutychianisme et au nestorianisme ou s'il est déjà l'écho des controverses apollinaristes. Ce sont là questions délicates, souvent tranchées trop vite.

Digitized by Google

carrière épiscopale s'étend de 374 à la fin du siècle; la dernière mention qu'on ait de son existence est sa présence au synode de Constantinople en 394. Dès lors, la synodique écrite par lui, vers 376 sur le Saint Esprit, ne peut être un canon suffisant pour juger de sa doctrine; elle est tout juste un point de départ. C'est d'autant plus vrai que le triomphe du catholicisme en Orient, avec la mort de Valens et l'avènement de Théodose, a singulièrement facilité la pleine exposition de la doctrine catholique, en particulier depuis les décisions du concile de Constantinople. On ne saurait donc être autorisé à rejeter comme apocryphe tout ce qui marque un progrès sur la théologie de la synodique et le meilleur point de repère est encore l'enseignement des contemporains, les deux Grégoire, saint Épiphane, Diodore de Tarse, saint Jean Chrysostome.

La lettre à Séleucus, à supposer qu'elle soit authentique et à en juger par l'âge du destinataire, petit-fils du général Trajan dont la période d'activité se place sous Valens, doit être rapportée plutôt aux dernières années de l'évêque d'Iconium. On a vu qu'elle comprenait deux parties. La première à elle seule plus considérable que le reste des fragments, forme un tout complet. M. Saltet la déclare inauthentique d'abord parce que la lettre de Séleucus en général est inauthentique, à ce qu'il pense avoir démontré; ensuite parce qu'une analyse sommaire y fait découvrir des éléments indubitables d'inauthenticité. Aucune de ces deux raisons ne semble décisive. La démonstration générale, à laquelle il se réfère, tient dans cette double proposition : 1) deux fragments (E' 1-2, 8; B) sont apocryphes et non pas interpolés; 2) « et comme, en plus de ces deux fragments, il nous en est parvenu trois autres de la même lettre à Séleucus (I et II A, C, D), ce sont cinq fragments apocryphes qu'il faut rejeter (1). » Or de ces deux propositions la première sera démontrée plus loin matériellement inexacte; la seconde laisse subsister une grosse lacune dans la démonstration, elle affirme la conclusion qui étend à toute la lettre le caractère d'inauthenticité, elle n'en donne point la preuve. L'argumentation subsidiaire tirée de l'analyse du fragment lui-même est-elle plus concluante? Le fait capital relevé est l'emploi prépondérant du mot πρόσωπον par rapport à

(1) BLE, 1905, p. 123 avec la note 6.

Digitized by Google

ὑπόστασις (cinq fois contre une). Or l'usage de saint Basile, suivi par Amphiloque, est contraire : « Saint Basile, à propos de la Trinité, parle d'ordinaire de trois ὑποστάσεις mais il n'exclut pas l'expression trois πρόσωπα. » Le vocabulaire théologique de la lettre reporterait donc « à une période postérieure à celle de saint Basile et d'Amphiloque, à l'époque où le vocabulaire occidental parlant de personae ou πρόσωπα s'était imposé à l'Orient (1). » L'argument a une certaine apparence, je n'en disconviens pas, mais il ne tient pas devant les faits. Qu'on lise le discours, très authentique, de saint Basile, *Contra Sabellianos et Arium et Anomoeos*. (Migne, PG, XXXI, c. 599-618) le vocabulaire théologique est exactement celui de la lettre à Séleucus : on y relève quinze fois le mot πρόσωπον contre deux fois ὑπόστασις, encore pour ce dernier est-ce uniquement dans une citation de l'épître aux Hébreux et son bref commentaire (2). Une seconde expression signalée, ὑπάρξεως τρόπος, deux fois employée par l'auteur du fragment théologique, est étroitement apparentée à la théologie cappadocienne (3) et marque bien la transition entre la signification originelle, nettement visible encore, de *modus originis* et le sens concret, qu'elle tend déjà à revêtir, de *relatio subsistens*. En réalité, à lire attentivement cette remarquable profession de foi, bien dans le style abondant et le goût didactique d'Amphiloque, on ne relève rien qui n'ait pu être écrit par lui et de son temps. C'est un exposé très clair de la théologie trinitaire telle qu'Amphiloque l'avait apprise à l'école de ses amis et de ses aînés les trois grands Cappadociens. La belle étude de M. Holl a mis ce fait en lumière et ses conclusions ne sauraient sur ce point être contredites.

(1) BLE, 1905, p. 124.

(2) Migne, PG, XXXI, c. 608 B ; on trouve πρόσωπον : 601 A, B, C 4 fois ; 604 A, B, C, 605 A bis, B, 609 A bis, B. Je me permets de recommander la lecture de cette très remarquable homélie à ceux qui pensent encore qu'il y avait dans l'Orient orthodoxe à la fin du IVe siècle une manière d'entendre le *dogme* de la Trinité essentiellement différente de la conception latine. Saint Basile lui-même a rarement été aussi lumineux et aussi complet.

(3) Voir, par exemple, dans l'homélie signalée de saint Basile 613 B le passage sur le Saint Esprit ... τί οὐχὶ μετὰ πάντων καὶ περὶ τοῦ τρόπου τῆς ὑπάρξεως τοῦ ἁγίου Πνεύματος τὴν ἀκίνδυνον ἄγνοιαν ἀνεπαισχύντως ὁμολογεῖς. Il y a une réelle parenté entre cette homélie et la profession de foi d'Amphiloque. Cf. sur le τρόπος ὑπάρξεως le livre de M. Holl *(Amphilochius von Iconium)* aux pages 131 sq., 152, 170 sq., 177, 218, 244.

Digitized by Google

J'ai dit plus haut que la discussion générale sur l'authenticité de la lettre à Séleucus n'avait porté que sur deux fragments assez courts. M. Saltet a très justement signalé dans le premier l'utilisation du symbole de Chalcédoine dont on retrouve les adverbes fameux ἀσυγχύτως, ἀτρέπτως, ἀδιαιρέτως. Cette constatation serait très importante si elle s'appliquait à un texte authentique. Un coup d'œil jeté sur la reconstitution des fragments d'après l'ensemble des sources montre qu'il n'en est rien. M. Saltet s'est appuyé dans sa démonstration sur le texte tel que le présente M. Holl, mais tous deux paraissent avoir ignoré l'existence de la version conservée par Nicéphore. Son plein accord avec le texte tel qu'il est donné par Léonce de Byzance est décisif (1). L'hypothèse d'une interpolation rejetée sans plus ample examen, est imposée par la critique textuelle. Les adverbes de Chalcédoine ne se trouvent que dans un texte qui porte la trace évidente d'autres remaniements. En conséquence le principal argument contre l'authenticité de ce premier fragment tombe à son tour.

Il est vrai, deux autres expressions ont été signalées, comme supposant elles aussi l'utilisation de Chalcédoine : ἕνα Υἱόν rapproché de εἷς καὶ ὁ αὐτός et l'incise συντελεῖν εἰς ἓν πρόσωπον qui se retrouve aussi dans le fragment B. De la première on ne peut rien conclure. J'ai rappelé ailleurs que l'expression εἷς καὶ ὁ αὐτός au sens christologique, remonte à saint Irénée (2). D'ailleurs l'εἷς Υἱός est une expression courante au IVe siècle et très employée dans la controverse apollinariste, des deux côtés, car elle avait pour but d'écarter l'interprétation hérétique, déjà condamnée par Damase dans ses anathématismes, selon laquelle on distinguait dans le Christ deux fils, l'un φύσει et l'autre θέσει. Les textes apollinaristes recueillis par M. Lietzmann, donnent en abondance les preuves de cet usage. L'expression δύο φύσεις,

(1) Il y a dans ce fait une confirmation inattendue de la théorie que j'ai soutenue récemment sur l'authenticité de l'homélie de saint Eustathe *in Lazarum, Mariam et Martham*. Selon moi, cette homélie est authentique dans son ensemble mais a été remaniée çà et là dans une mesure qu'il reste à déterminer minutieusement. On a rejeté en bloc toute l'homélie sous prétexte que ces interpolations n'étaient pas admissibles. Je compte revenir en son temps sur cette question et montrer à quoi se réduisent les arguments sur lesquels on s'est appuyé pour affirmer l'inauthenticité totale et comment ils ne tiennent pas assez compte de l'état réel de la littérature chrétienne et de la théologie au IVe siècle.

(2) BLE, 1906, p. 207.

Digitized by Google

étroitement rattachée à celle d'εἷς Υἱὸς ne peut faire davantage difficulté. A plusieurs reprises, Apollinaire la signale comme réprésentant la pensée de ses adversaires. Je me contente de citer ce passage caractéristique, qui permettra d'apprécier exactement la valeur du fg. XVI et l'étendue des controverses christologiques à la fin du IVe siècle, où l'on posait déjà nettement la question du monothélisme (1) :

Thèse apollinariste : δι' ἣν αἰτίαν ἡμεῖς ἕνα τὸν Χριστὸν ὁμολογοῦμεν καὶ μίαν ὡς ἑνὸς αὐτοῦ τήν τε φύσιν καὶ τὴν θέλησιν καὶ τὴν ἐνέργειαν προσκυνοῦμεν θαύμασιν ὁμοῦ καὶ παθήμασι σώζουσαν. (*Apollinaire ad Iulian.*, f. 151 éd. Lietzmann, p. 248 l. 5-7.)

Thèse des adversaires : Οἱ γὰρ λέγοντες ἕνα τὸν Χριστὸν καὶ δύο φύσεις αὐτοῦ νοερᾶς αὐτοτελεῖς κατηγοροῦντες, οὐκ ἴσασιν αὐτὸν σάρκα γενόμενον λόγον καὶ μείναντα τῆς φυσικῆς αὐτοῦ μονάδος ἐντὸς, ἐκφέροντες αὐτὸν εἰς ἀνομοίους φύσεις καὶ ἐνεργείας τεμνόμενον. (*Id.*, *ibid.*, f. 152, p. 248, 9-14.)

Fragment XVI (d'Amphiloque. Lettre à Pancharios, diacre de Side) : Ἀσεβὴς ὄντως ἐστὶ καὶ τῆς ἀληθείας ἀλλότριος ὁ μὴ λέγων τὸν Χριστὸν, τὸν Σωτῆρα τῶν ὅλων καὶ ποιητὴν, κατ' ἄμφω τῶν ἐξ ὧν ἐστι κατὰ φύσιν, αὐτεξούσιον, καὶ ἐνεργῆ, καὶ πάσης ἀνάγκης ἐλεύθερον. (Migne, PG, XXXIX, c. 116 A d'après Sirmond.)

Reste l'expression συντελεῖν εἰς ἓν πρόσωπον appliquée aux deux natures. Elle rappelle évidemment l'expression de Chalcédoine εἰς ἓν πρόσωπον καὶ μίαν ὑπόστασιν συντρεχούσης. On remarquera cependant la différence du verbe assez notable en la matière. Si l'on tient compte d'autre part du rapprochement fré-

(1) On trouvera dans le florilège du concile de Latran, entre autres textes, deux passages plus caractéristiques encore que celui d'Amphiloque sur les deux volontés. Le premier est de l'écrit athanasien (vers 365) *De Incarnatione et contra Arianos* (Migne, PG, t. XXVI, c. 1021 BC); le second, de Grégoire de Nysse, *Adv. Apoll.* (PG, t. XLV, 1193 C). Ce concile cite trois textes d'Amphiloque : deux dans le florilège sur l'unité de volonté du Fils et du Père ; un sur les activités naturelles du Christ ; aucun sur les deux volontés. Ces textes, oubliés par M. Holl, ont été recueillis par M. Ficker (*Amphilochiana*, I, p. 4-6). La seule raison sérieuse apportée contre l'authenticité étant que le fg. est très explicite sur le monothélisme, il n'y a pas, après les textes que je viens de citer, raison de le suspecter. Il est à désirer que le texte lui-même soit mieux établi. Jusqu'ici il n'est connu que par une citation de Sirmond, empruntée, à ce qu'on a reconnu depuis, à la *Doctrina Patrum*.

Digitized by Google

quent dans la controverse apollinariste des idées de φύσεις et de πρόσωπον et des expressions déjà employées par saint Grégoire de Nazianze pour exprimer l'union des deux natures, peut-être hésitera-t-on beaucoup avant de déclarer catégoriquement que l'expression de la lettre à Séleucus n'a pu être écrite avant Chalcédoine. M. Holl a ici facilité la besogne du critique en rassemblant les textes christologiques de saint Grégoire (1). J'en rapporte quelques-uns particulièrement significatifs :

1. ὃ ἦν ἐκένωσε καὶ ὃ μὴ ἦν προσέλαβεν· οὐ δύο γενόμενος, ἀλλ' ἓν ἐκ τῶν δύο γένεσθαι ἀνασχόμενος. (Migne, PG, XXXVI, 284-285.)

2. δύο φύσεις εἰς ἓν συνδραμοῦσαι, οὐχ υἱοὶ δύο (*ibid.*, 285 A.)

3. φύσεις δύο εἰς ἓν ἀγείρας. (*ibid.*, XXXVII, 533.)

4. τὸ συναμφότερον ἓν, ἀλλ' οὐ τῇ φύσει, τῇ δὲ συνόδῳ τούτων. (*ibid.*, XXXVI, 113 B.)

On voit l'étroite parenté entre ces textes et la phrase *ad Seleucum*. L'idée avec sa nuance y est déjà tout entière, il n'y manque que le mot πρόσωπον. Apollinaire insiste dans la polémique sur le fait qu'il n'y a pas deux πρόσωπα dans le Christ, les orthodoxes évidemment affirmaient la même chose puisqu'ils affirmaient l'ἕνα Υἱόν; dans ces conjectures est-il vraisemblable qu'il ait fallu attendre un demi-siècle pour passer de la formule de Grégoire de Nazianze (δύο φύσεις εἰς ἓν συνδραμοῦσαι) à celle de Chalcédoine (εἰς ἓν πρόσωπον συντρεχούσης) (2). Je ne le pense pas et j'estime que l'on peut tenir pour authentique la phrase de la lettre à Seleucus.

A juger la pièce dans son ensemble, on ne peut méconnaître une ressemblance étroite entre le style et celui d'Amphiloque. Je

(1) Holl, *Amphilochius von Ikonium*, pp. 188-190.

(2) Voir plus haut la phrase de Proklos citée à propos du tome dogmatique d'Anastase (l. 61-63 : εἰς μίαν ὑπόστασιν τὰς φύσεις ἑνωσάσης). L'étude approfondie de la christologie du IVe siècle, notamment des écrits occasionnés par l'apollinarisme, éclaire d'une vive lumière les controverses du siècle suivant. Ce n'est pas pour la forme seulement que les conciles se réclament avec tant d'insistance de l'enseignement des Pères. Ils leur empruntent parfois textuellement la formule de leurs décisions.

Digitized by Google

n'ai point l'intention d'insister là-dessus et pour cause. Amphiloque a été rhéteur avant de se donner tout entier à l'Église et cela se voit à sa manière d'écrire. A la différence des grands Cappadociens dont le style est personnel et a son cachet particulier, Amphiloque n'emploie guère que les procédés enseignés par les manuels : énumérations, exclamations, dialogismes, oppositions de mots, parallélismes et assonances. Cela lui a valu une grande popularité parmi les prédicateurs des âges suivants et c'est ce qui explique qu'on l'ait si fort imité, au point qu'il n'est pas un seul de ses procédés dont on ne retrouve l'application ailleurs. On a signalé, par exemple, comme une note caractéristique de sa prédication le fait de mettre volontiers en scène des personnages et de leur faire tenir de longs discours, lorsque ce n'est pas lui-même qui les apostrophe. C'est très juste mais on a signalé avec raison aussi le même procédé chez Nestorius, et il ne faut pas avoir lu beaucoup de sermons du Pseudo-Chrysostome pour constater le même abus dans les œuvres anonymes d'auteurs qui n'appartenaient pas aux mêmes écoles théologiques. C'est donc que si la manière d'écrire d'Amphiloque est caractérisée, elle l'est par ce fait qu'elle est banale, fortement imprégnée de la rhétorique alors en vogue, sans rien offrir à elle seule qui permette de la distinguer sûrement d'autres œuvres du même genre. Sous le bénéfice de cette remarque, il reste vrai que la lettre à Séleucus est tout à fait écrite dans le genre des sermons d'Amphiloque et comme aucune raison sérieuse ne semble subsister d'en contester l'authenticité, je crois pouvoir conclure qu'elle mérite de continuer à prendre place dans la collection, chaque jour plus riche, des œuvres de l'évêque d'Iconium. Manifestement écrite à l'occasion de la controverse apollinariste (fg. II A) elle ajoute sa petite pierre au rempart de la foi orthodoxe élevé par les deux Grégoire contre les vrais pères de l'hérésie monophysite.

Enghien. FERDINAND CAVALLERA.

Digitized by Google

LA QUESTION FRANCISCAINE.

LE MANUSCRIT II. 2326 DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE.

(Suite) (1).

Après avoir examiné dans une première section de ce travail l'importance du codex de Bruxelles dans l'ensemble de la question franciscaine, nous avons consacré une seconde section à la description externe du manuscrit, pour aborder enfin dans la troisième la publication et l'examen détaillé du texte. Les études comparées, auxquelles bien souvent cette analyse minutieuse donne lieu nécessairement, exigeraient plus d'une fois qu'on eût sous les yeux les différentes versions qui interviennent dans le débat; nous ne pouvons songer cependant à les réimprimer et nous devons forcément nous contenter d'un renvoi aux éditions. Cette remarque s'applique spécialement à l'étude des listes des douze premiers frères de S. François qui suivra ici-même. Nous n'avons pas voulu les passer sous silence cependant, vu la grande importance que M. P. Sabatier leur a plus d'une fois attribuée dans l'étude de la filiation des manuscrits.

III. LA VITA S. FRANCISCI ANONYMA BRUXELLENSIS.

<5> (10vb). IV. De congregacione fratrum :

La vocation des premiers compagnons de S. François et leur dispersion à travers le monde.

1 (10vb). *Le premier disciple : le frère Bernard.* Igitur innotescente apud multos ipsius vita :... privilegio sanctitatis : Bon., 3, 3 [28].

2 (10vb). *Comment il se décide à suivre S. François.* Qui de nobilioribus ac sapiencioribus viris assisi erat:... Iverunt ad episcopatum ubi erat bonus sacerdos et consilio sancti . . . Actus, 1, 13-30.

3 (11va). intraverunt ecclesiam sancti nicholay· mane iam facto (2) : . . . . . Bon., 3, 3 [28].

(1) Voir la RHE, t. VIII (1907), pp. 57-80 et 286-304.

(2) Le nom de S. Nicolas est dans Bon., 3, 3 [28] et dans 3 Soc., 28; il n'est ni dans 2 Cel., 15 [1, 10], ni dans Actus, 1.

Digitized by Google

4 (11va). *La triple consultation du missel.* et fecerunt dicere unam missam et ibi oraverunt usque ad terciam : ut dominus in trina apercione libri missalis ostendere (11vb) dignaretur suum beneplacitum : Et sic post oracionem sacerdos librum apperuit et in prima appericione occurrit illud· si vis perfectus esse : vade et vende omnia que (1) habes et da pauperibus (2) : In secunda : apercione nichil tuleritis in via (3) : In tercia vero : Qui vult venire post me abneget semetipsum et tollat crucem suam et sequatur me (4) : Quod audiens vir sanctus dixit : Hec est vita et regula nostra omniumque qui nostre voluerint societati (5) conjungi : perfice igitur que audisti : . . . (6)

5 (11vb). *Au moment où Bernard fait la distribution de ses biens, un prêtre fait entendre des réclamations.* Qui ylico omnia distraxit·... si plus petis plus habebis· et habiit homo ille (7) : Actus, 1, 36-40.

<6> 6 (12ra). De exemplo vite (8). *La conversion du prêtre Sylvestre.* In sequenti autem nocte cepit cogitare dictus homo : circa perfeccionem bernardi : et sanctitatem francisci : et non solum in prima (12rb) nocte· set etiam in secunda et tercia· et tunc fuit sibi visio ostensa de drachone magno / contra civitatem assisi / que tota civitas (9) exterminio subiacebat : Vidit etiam crucem (10) ex ore francisci procedentem : cuius sumitas celos tangebat· et brachia usque ad fines mundi videbantur extendi : Ad cuius aspectum· dracho ille teter et horridus· penitus fugabatur : Et cum hoc tercio vidisset tactus

(1) Le manuscrit écrit seulement *qu.*

(2) Matth., 19, 21.

(3) Luc, 9, 3.

(4) Matth., 16, 24.

(5) Le ms écrit *societate.*

(6) A rapprocher de Bon., 3, 3 [28] et Actus, 1, 31-35. Dans Bon., c'est S. François qui ouvre le livre sacré ; dans les Actus, c'est le prêtre. Dans Bon., le texte *Nihil tuleritis...* se présente à la deuxième consultation; dans les Actus, à la troisième. Or, chose étrange, pour le premier détail l'An. Brux. suit les Actus, pour le second, Bon.

M. P. Sabatier a dressé (Actus..., p. 3, note 2) la liste des différents récits sur la vocation du frère Bernard. Il faut y ajouter, outre celui de l'An. Brux., IV, 4, celui de l'Anonymus Perusinus, 10-11.

(7) Contrairement à ce qui se fait dans les Actus, le nom du prêtre n'est pas cité dans cette première partie du récit de sa conversion.

(8) Nous n'avons pas besoin de justifier, croyons-nous, cette disposition en sous-titre d'une rubrique qui rompt si malheureusement les exigences de la rubrique précédente. Elle nous promettait la vocation des frères, au pluriel, et c'est à peine s'il a été question, dans les lignes qui précèdent, de la conversion du frère Bernard.

(9) Le ms écrit *totam civitatem.*

(10) A côté du mot *crucem*, le copiste a tracé une croix dans la marge du ms.

Digitized by Google

intrinsecus omnia sua pauperibus dedit· et vestigiis christi perseveranter adhesiit· dicens et revelans supradicta : Hic fuit frater silvester (12va) qui potens in diviciis fuit : et postea tante sanctitatis : quod sepe cum deo loquebatur : sicut amicus amico : . . . (1)

(1) A rapprocher de Bon., 3, 5 [30], et des Actus, 1, 42-43. L'évolution du récit de cette vision mérite de fixer un instant l'attention. Les versions de 2 Cel., 109 [3, 52], 3 Soc., 31 et An. Per., 13 sont au fond identiques : témoin du désintéressement de S. François, le jour de la conversion de Bernard de Quintavalle, Silvestre se reproche sa cupidité sénile ; il voit en songe la croix géante dans la bouche de François et se décide à le suivre. Dans le détail cependant il y a des divergences remarquables : 2 Cel. met un certain temps entre la conversion de Bernard et la vision de Sylvestre, puisque dans l'intervalle celui-ci a l'occasion de se rappeler souvent les événements auxquels il a assisté, *factum saepe recogitat* ; il semble insinuer en même temps, à moins de voir dans les présents *excutit moram, reliquit mundum* de simples figures de style, qu'aussitôt la vision terminée, il ait fait son entrée dans l'ordre ; enfin, il parle d'une *crucem auream, de ore procedentem Francisci,... cujus brachia, protensa in latum, utramque mundi partem amplexando cingebant.* Quant à 3 Soc. et l'An. Per., ils placent l'apparition la nuit même qui suit la conversion de Bernard, *sequenti nocte* ; en revanche, ils font s'écouler un certain laps de temps, après la vision de la croix, avant que Sylvestre ne se fasse enrôler parmi les disciples de François : *coepit Deum timere et in domo sua paenitentiam agere ; tandem vero, post modicum tempus ingressus est ordinem jam incoeptum ;* enfin ils parlent d'une *crucem immensam;... pes ejus stabat fixus in ore Francisci, ipsius latera ab una parte mundi in alteram tendebantur.* — Bon. 3, 5[30], reprend la plupart des expressions de 2 Cel. ; cependant les mots *brachia protensa in latum, usque ad mundi fines videbantur extendi*, et plusieurs détails nouveaux s'introduisent : le récit est devenu indépendant de la conversion de Bernard ; la vision est précédée de l'apparition d'un dragon horrible, qui est ensuite mis en fuite par la croix de François ; et cette vision dédoublée se reproduit jusqu'à trois fois, *hoc dum sibi tertio monstraretur* ; Sylvestre s'empresse de raconter au saint tout ce qu'il a vu, et peu après, *non multo post tempore,* il quitte le monde pour faire son entrée dans l'ordre. — Le recit des Actus, 1, 42-43, dépend de Bon. : la phrase *cujus brachia protensa in latum usque ad mundi fines videbantur extendi* suffirait à le montrer ; mais, chose étonnante, la vision du dragon n'est pas rapportée et le récit se rattache de nouveau à la conversion de Bernard ; l'apparition a lieu la nuit suivante, comme dans 3 Soc. ; elle se répète trois fois comme dans Bon., à des moments nettement fixés, durant trois nuits consécutives : *Post haec dominus Sylvester, quum rediisset domo et de sero cogitasset quae fecerat in die, redarguens avaritiam et recogitans fervorem Domini Bernardi et sanctitatem sancti Francisci, in prima et secunda et tertia nocte ostensa fuit...* C'est précisément cette dernière phrase qui montre que le texte de l'An. Brux. dépend à la fois de Bon. et des Actus. La même remarque semble s'appliquer au Chron. xxiv Generalium (*Analecta franciscana*, t. III, p. 7), qui ne fait que condenser davantage le récit.

On aura remarqué que les particularités du récit de 3 Soc. le placent dans

Digitized by Google

7 (12va). *La conversion du frère Égide.* Dum autem· pater beatus esset semel tantum cum istis duobus sociis · apud rigum tortum : Ecce... vivens perfectissime semper usque perfecit : . SPs, 36.

un certain isolement. Le P. Van Ortroy (*La légende...*, dans les *Analecta bollandiana*, t. XIX, p. 174) a cru que 3 Soc. a puisé chez 2 Cel. ; tel est aussi l'avis de M. Goetz (*Die Quellen...*, p. 117). M. Goetz trouve une certaine incohérence dans 3 Soc., 31, pris dans son ensemble, précisément parce que notre récit y fait immédiatement suite au récit sur les frères Pierre et Bernard : à la première lecture, dit-il, on croit que Sylvestre a été le troisième disciple du saint, et on est tout étonné de voir, à la phrase suivante (3 Soc., 32) que l'auteur ne parle plus que de deux compagnons : *Vir autem Dei Franciscus duobus, ut dictum est, fratribus sociatus...* Cette solution de continuité, d'après M. Goetz, trahit une insertion maladroite, un emprunt mal déguisé. — La solution de continuité, nous ne croyons pas pouvoir la nier : elle est si réelle que l'auteur de 3 Soc. a cru devoir y remédier lui-même par les mots *ut dictum est*, destinés à ramener les souvenirs du lecteur à un récit notablement antérieur. Ce n'est pas à dire que l'insertion soit maladroite. La conversion de Sylvestre se rattachait de fait à celle de Bernard ; en séparant les deux récits on s'exposait à des redites ; en les unissant, il était difficile d'échapper au reproche qu'on fait à 3 Soc., 31. D'ailleurs, 2 Cel., 109 [3, 52] et Bon., 3, 5 [30], qui ont choisi la première alternative ne s'en sont pas mieux tirés : 2 Cel. s'est vu forcé d'introduire son récit par une liaison aussi artificielle que banale : *praedicti Sylvestri conversionem... non indignum credo praesentibus copulari*, et Bon. n'a réussi à éviter les redites qu'en détachant l'une de l'autre les deux conversions et en passant sous silence tout le travail psychologique qui a précédé la conversion de Sylvestre : *cum enim modum et viam Francisci fratrumque suorum humano spiritu abhorreret respectu fuit supernae gratiae visitatus.*

Quoi qu'il en soit de ces appréciations, il est certain que le récit de 3 Soc. est postérieur à celui de 2 Cel. : l'insistance avec laquelle il fait ressortir qu'il y eut un certain temps entre la vision de Sylvestre et son entrée dans l'ordre (voir le début de cette note) permet même de croire qu'il a voulu corriger son prédécesseur sur ce point. Quant à sa position vis-à-vis de Bon., elle paraît plus difficile à déterminer. A ne voir que le fond, on serait tenté de croire que la narration amplifiée de Bon. doit être postérieure ; mais nous avons déjà vu que les Actus, qui ne sauraient être antérieurs, ont négligé plusieurs détails du récit de Bon. ; on pourrait donc concevoir une simplification analogue pour 3 Soc., quoiqu'elle devrait être, cette fois, absolument complète. Les points de contact entre 3 Soc. et Bon., tant pour la forme que pour la substance des faits, sont peu nombreux. Les voici rapprochés des leçons parallèles de 2 Cel. : 1) 2 Cel., *amplexando cingebant* ; 3 Soc., *tendebantur* ; Bon., *videbantur extendi* ; 2) 2 Cel., *excutit moram, relinquit mundum, viri Dei perfectus imitator efficitur* ; 3 Soc., *coepit Deum timere et in domo sua paenitentiam agere* ; *tandem vero, post modicum tempus, ingressus est ordinem jam incoeptum* ; Bon., *per ordinem enarravit ac non multo post tempore mundum relinquens...* Ces rapprochements ne suffisent pas, croyons-nous, pour établir une parenté entre les deux textes ; si elle existait, nous serions tenté de regarder 3 Soc. comme antérieure à Bon.

Digitized by Google

VAR. : cum... socii = cum... fratribus sociis (I, cum... fratribus); sic = cum sancto; accidit quod = accidit ut *(idem, Vat. lat.* 7650); veniret *om.;* ad illum Aegidium = ad dictum egidium; ei = illi *(idem,* I); visum fuit *add.* egidio; missiset = inmisiset *(idem,* I).

8 (12vb). **Et post istum veniunt duo ad dictum patrem / et sic fuerunt quinque quorum quartus dictus est benedictus : et quintus est sabatinus : . . . . . .**

9 (12vb). ***Sainteté du frère Bernard :*** **Dominus autem bernardus in ordine primus : tante fuit eminencie sanctitatis· quod sepe rapiebatur ad deum ideo beatus franciscus dice(13ra)bat eum omni honore dignum : pre aliis : . . . . . ACTUS, 1, 44-45.**

10 (13ra). ***S. François se fait punir d'avoir troublé le frère Bernard dans sa prière:*** **Semel dum frater bernardus esset in heremo suspenso in contemplacione :.. non audet se beatus franciscus cum eo tantum morari (1) : . . . . . ACTUS, 2, 2-13.**

VAR. : v. 2, in silva = in heremo suspenso ; v. 6, desolatus, mirans et quasi conquerens intra seipsum = indignatur.

11 (13va). **Hanc autem perfeccionem desideravit quidam vir vocatus angelus : qui per beatum patrem receptus· angelicam vitam duxit : . . . . . .**

12 (13va). **et iste in ordine fuit sextus / pater vero septimus : . . . . . VITA-JULIEN DE SPIRE, 17.**

13 (13va). ***S. François est assuré du pardon de ses péchés et entrevoit l'avenir :*** **Qui dum quadam die absortus in loco solitario :.. multipliciter dilatabit (2) : . . . . . BON., 3, 6 [31].**

(1) Les ACTUS, 2, 2, placent, ainsi que le CHRONICON XXIV GENERALIUM *(Analecta franciscana,* t. III, p. 40), ces événements in *silva*; les éditeurs des *Analecta, loc. cit.*, note 5, indiquent les Carceri. Peut-être les mots *in eremo suspenso* de l'AN. BRUX., IV, 10, pourraient-ils favoriser cette interprétation, à moins que *suspenso* ne soit une faute de copiste pour *suspensus.*

(2) Ce n'est pas ici le lieu de discuter les origines de l'indulgence de la Portioncule; nous voudrions relever cependant une phrase que l'AN. BRUX. IV, 13, emprunte ici à BON. 3, 6 [31] : *superveniente in eum (Franciscum) spiritus sancti laetitia, certificatus est de remissione plenaria omnium delictorum.* BON. lui-même a pris le fait dans 1 CEL., 11 (26, éd. d'ALENÇON) : *infusa est sibi (Francisco) certitudo remissionis omnium delictorum,* ou dans JULIEN DE SPIRE, 18 : *coepit passim menti ipsius mira quaedam suavitas et laetitia superfundi,... donec tandem... sibi... usque ad quadrantem novissimum remissionis debiti culparum certitudo daretur.* Dans la *Chronique* de MARC DE LISBONNE, éd. française de 1608, t. I, f° 10v, la portée de la révélation est singulièrement étendue, puisqu'il y est dit que *le sainct Esprit... luy dit, que la toute bonté luy octroyoit et à tous ses disciples indulgence plénière et remission de tous leurs pechez iusqu'au dernier tournois.* Il n'est pas impossible que ce récit soit en rapport avec l'histoire du pardon; il est à noter,

Digitized by Google

14 (13vb). Et sic verbis consolatoris : ipsos instruxit : . . . .

15 (13vb). *Entretien des frères sur l'écriture sainte :* Tunc enim sedente dicto patre (1) cum ipsis :.. facit disertas· et sapientissimas : Vidistis enim qualis et quantus est in suis beneficiis : et suis dilectoribus : quare ipsum diligete et timete (2) : . . . ACTUS, 14, 2-8.

16 (14rb). Sicque sterilis et paupercula sancti patris simplicitas peperit septimum· scilicet· fratrem moricum : et desiderabat (14va) universitatem fidelium ad penitencie lamenta vocatam christo domino parturire : . . . . . .

17 (14va). Tandem octavum filium parturivit : . . . . . .

18 (14va). Cum ergo fratres crevissent in numero· et essent· VIII vir deo devotus divisit se· et suos fratres per modum crucis : eo quod hoc signum visceraliter diligens semper fuit: Ideo per quatuor mundi partes in modum crucis : se et illos misit : . . . . . (3)

19 (14va). *S. François part pour la France avec le frère Massée :* Ipse vero accepit iter versus franciam cum fratre masseo :.. se meminit habuisse (4) : . . . . . ACTUS, 13, 3-19.

cependant, que parmi les nombreux savants qui ont traité jusqu'ici des origines de l'indulgence. aucun n'a fait attention à ces textes ; c'est assez dire que nous aurons à y revenir dans notre étude concernant ce sujet. — Sur les visions, voir plus haut, p. 75, note 5.

(1) Le ms écrit *dictus pater*.

(2) La dernière phrase, qui n'est pas dans l'éd. SABATIER, terminait probablement le chap. 4 des ACTUS, dans le manuscrit que le copiste avait sous les yeux.

(3) A rapprocher de BON., 3, 7 [32] et des ACTUS 13, 1-2. Dans les ACTUS, la dispersion se fait *postquam socios habuit ad duodenarium numerum congregatum*; dans BON., lorsque *ad septenarium numerum viri Dei soboles benedicta pervenit*. Peut-être notre compilateur s'est-il dit qu'il en fallait huit, pour pouvoir les envoyer deux à deux de quatre côtés différents, sans songer qu'il fallait comprendre dans le nombre S. François lui-même (il dit cependant *divisit se et suos fratres, se et illos misit*). C'est ce qui explique que son huitième frère (AN. BRUX., IV, 17) est anonyme, et qu'ils sont en réalité neuf ou même dix, puis qu'au n° IV, 19, il citera Massee, non encore nommé.

(4) La seconde partie de cet emprunt (ACTUS, 13, 15-19) est une citation littérale, à part deux variantes, qui paraissent donner une leçon meilleure. La première partie (voir les variantes) est plutôt un résumé, complété par des détails de provenance étrangère. L'AN. BRUX. laisse de côté tout le début des ACTUS, 13, 9, et les paroles de S. François n'en deviennent que plus intelligibles ; au v. 8, on constate également des modifications importantes ; mais ici il est évident cependant que le compilateur a résumé son modèle : *et sedentes... et non invenerunt* est une incorrection qui suffirait déjà à le prouver ; au surplus, aux vv. 12 et 14, l'AN. BRUX. parle d'une fontaine, alors qu'il n'en a rien dit encore ; preuve évidente qu'il en avait été question dans son modèle.

REMARQUE GÉNÉRALE SUR LE CHAPITRE IV : L'auteur cherche toujours à

Digitized by Google

VAR : v. 5, stratam = partem ; vv. 8-9, quum autem... ait = Et sedentes ut pranderent : et non invenerunt nisi solum terre ubi panes ponerent : et dixit sanctus socio ; v. 10, ubi est tanta... nec ancilla = ubi omnium utensilium est penuria ; v. 12, in fonte tam limpido = in fonte presenti preparato ; v. 13, unde volo quod rogemus = frater masee, faciamus de hoc magnas gratias deo : et rogemus ; v. 14, ad quamdam ecclesiam *add.* ubi dixit sanctus socio : Intremus ut hic missam audiamus· et cum non esset ibi sacerdos· sanctus abscondit se ibi post altare... ; v. 15, visionis = visitacionis *(idem*, L) ; v. 18, reboando = roborando (L, roboando).

<7> (15va). V. QUOMODO SOCII FUERUNT SUBITO CONGREGATI.

Retour des frères. Approbation de la première règle. Retour de Rome.

1 (15va). *Le retour des frères ; leur nombre est porté à douze :* Post hec : cum rediisset (1) de francia : modico tempore elapso :... ad duodenarium numerum excreverunt (2) : . . . BON., 3, 7 [33].

2 (15vb). *Dissertation sur le caractère de ces frères :* Unde in hoc et in aliis beatus franciscus fuit christo in omnibus (3) conformis... Omnes enim speciali prerogativa fulcerunt : ACTUS, 1, 1-9.

faire prévaloir l'ordre chronologique. En réalité, l'ordre des événements est interrompu aux nos IV, 9-10, par les dissertations sur le frère Bernard ainsi qu'aux nos IV, 13-15, par la description de la communauté primitive. L'habileté avec lequel le compilateur s'est ménagé des transitions (IV, 9 : *Dominus autem Bernardus in ordine primus...* ; IV, 11 : *hanc autem perfectionem desideravit ;* IV, 12 : *pater vero septimus, qui...* ; IV, 16 : *sicque sterilis...*; prouvent que ces interruptions sont intentionnelles. Les sources sont citées quasi littéralement ; quelques leçons divergentes des ACTUS paraissent remarquables. Quant à l'ordre dans lequel sont énumérés les premiers frères (Bernard, Sylvestre, Égide, Benoît, Sabatin, Ange, Moricus, —, Massée), il mérite d'être comparé avec les sources parallèles : 1 CEL., 10 (23 et suiv., éd. D'ALENÇON) ; 2 CEL., 15, [1,10] ; BON., 3, 3-7 [28-33] ; JULIEN DE SPIRE, 15-20 ; 3 SOC., 27 et suiv. ; AN. PER., 10 et suiv. ; BERNARD DE BESSE, 1 *(Analecta franciscana*, t. III, pp. 667) ; CHRON. XXIV GENERALIUM *(ibidem*, p. 3) et les listes des premiers frères dont il y aura question bientôt, pp. 507 et suiv. Nous avons exposé jadis dans la RHE, t. VII (1906), pp. 753 et suiv., les circonstances qui ont donné naissance, d'après le P. B. KRUITWAGEN *(De middelnederlandsche handschriften over het leven van sint Franciskus en zijn eerste gezellen*, dans DE KATHOLIEK, t. CXXVIII (1905), pp. 170-171), à la liste spéciale des premiers frères, qui se rencontre dans les traductions néerlandaises. Une étude approfondie sur les autres versions, alors même qu'elle ne sortirait pas du cadre de ce travail, nous entraînerait trop loin.

(1) Le ms écrit *reddidisset*.

(2) Dorénavant nous ne noterons plus les légères variantes de l'AN. BRUX. avec BON. On a pu se rendre compte de la méthode du compilateur à son sujet.

(3) L'importance de ce passage n'échappera à personne. Par sa structure générale, il se présente comme un résumé des ACTUS ; mais en même temps, il offre quelques développements qui méritent un examen tout spécial. L'un

Digitized by Google

VAR. : v. 3 = etiam unus eorum nomine frater iohannes de capella laqueo se suspendit : sicut iudas proditor ; v. 5 = nam unus silicet frater egidius qui fuit in ordine tercius : De quo frater bonaventura dicit· quod fuit vir utique deo plenus : et

d'eux me parait être le fruit d'une interpolation : un second semble nous ramener à une version antérieure à celle de l'édition SABATIER.

Le premier développement n'est autre que la longue tirade sur le frère Égide, insérée au milieu du v. 5. Nous n'avons pas réussi à retrouver le passage de S. Bonaventure auquel notre texte fait allusion : nous n'avons pas réussi davantage à identifier le texte lui-même. Les mots *et ipse occulta fide conspexi* semblent indiquer comme auteur un témoin oculaire : le même témoignage personnel se retrouve dans les deux versions de la *Vita fratris Aegidii* que nous possédons jusqu'ici. L'une, qui a été insérée dans le CHRONICON XXIV GENERALIUM (*Analecta franciscana*, t. III, pp. 74 et suiv.) comporte les paroles, *loc. cit.*, p. 74, *prout... ab eodem viro sancto, cui familiaris fui, experientia didici ;* dans l'autre, qui fut éditée par le P. L. LEMMENS (*Scripta fratris Leonis...*, pp. 37-72) nous lisons, p. 37 : *sicut ab eodem patre nostro sanctissimo auribus meis audivi*. L'une et l'autre de ces *Vitae* ont été regardées comme l'œuvre originale du frère Léon, qui, on le sait de science certaine, est de fait l'auteur d'une vie du frère Égide ; mais cette paternité a été contestée pour la première par M. P. SABATIER (*Speculum perfectionis...*, p. XCVI) et par le P. L. LEMMENS (*ouv. cité*, pp. 10 et suiv.), pour la seconde par le P. VAN ORTROY (*Analecta bollandiana*, t. XXI (1902), p. 112 et M. P. SABATIER (*Actus...*, p. LVIII). Peut-être le texte de l'AN. BRUX. est-il un fragment, tout au moins un écho de la rédaction originale : la simplicité avec laquelle l'auteur appelle S. Bonaventure du nom de *frater Bonaventura*, abstraction faite du témoignage personnel lui-même, conviendrait admirablement au frère Léon, qui, étant un des vétérans de l'ordre, pouvait se permettre cette familiarité à l'égard de l'illustre général. Quoi qu'il en soit, le passage constitue une interpolation tardive dans les *Actus* : sa mesure démesurée, comparée à celle des passages consacrés aux autres frères, suffit à le montrer. Rien ne prouve d'ailleurs que le compilateur de l'AN. BRUX. l'ait pris aux ACTUS et non à une autre source, aujourd'hui perdue.

La seconde modification, dont j'ai parlé, consiste à ajouter au nom du frère Jean un rapprochement explicite avec le traître Judas, *sicut Judas proditor* (v. 3), et à comparer le frère Égide à l'apôtre S. Paul, *ut apostolus Paulus* (v. 5). Le besoin de ces rapprochements scripturistiques ne se retrouve pas seulement dans l'AN. BRUX. : il apparaît dans le texte des ACTUS, tel qu'il se trouve dans le ms. 174 de la bibliothèque de l'Université de Louvain, où il est dit en outre (f. 1r), que le frère Sylvestre s'entretenait avec Dieu *ut amicus cum amico quasi alter Moyses* (v. 7), que le frère Bernard *volabat ad divinae sapientiae lumina ut aquila sicut Johannes evangelista* (v. 8), que le frère Rufin était sanctifié dès cette vie, *quasi Jheremias sanctificatus in utero* (v. 9). Ainsi donc, en réunissant les données de l'AN. BRUX. et du ms. de Louvain, on aura un texte complet, donnant un parallèle pour chacun des six frères énumérés, qui doit constituer la version initiale authentique des ACTUS.

En effet, un examen attentif des différentes versions passées en revue prouve, qu'elles avaient un texte complet sous les yeux, et que le manque de l'un ou de l'autre des rapprochements signalés provient d'une simple omis-

Digitized by Google

celebri memoria dignus. Hic etenim postmodum virtutum sublimium exercitacione preclarus : sicut famulus Domini· id est· beatus franciscus de ipso predixit : quamquam esset ydiota et simplex : ad excelse contemplacionis sublimatus est verticem : nam per multa curicula temporum sursum accionibus incessanter intentus adeo crebris in deum rapiebatur excessibus quemadmodum et ipse occulta fide conspexi ut magis censeretur inter homines vitam angelicam agere quam humanam : Iste enim fuit raptus ad tercium celum ut apostolus paulus ; v. 9 = Quidam fuit sanctificatus a domino et canonizatus in celo : dum adhuc viveret in mundo : quasi in ventre matris silicet frater Rufinus nobilis de Assisio : et sic de aliis.

sion de copiste. Le texte de l'édition n'a plus qu'un seul rapprochement (v. 6) ; son modèle en avait au moins deux : la présence des mots *quasi sanctificatus in utero* au v. 9, dont on ne voit guère la raison d'être, s'explique par l'omission du mot *Jheremias* que donne le ms. de Louvain. Le texte du ms. de Louvain à son tour avait sous les yeux un modèle plus étendu : il ne lui manque cependant que le parallèle explicite avec Judas, au v. 3, et celui avec l'apôtre S. Paul, au v. 5 conservés l'un et l'autre dans l'An. Brux. ; mais c'est précisément cette lacune qui va nous permettre une reconstruction. En effet, partout, dans le texte du ms. de Louvain, le nom des frères est précédé d'un *videlicet* ou d'un *scilicet* ; seul le v. 5 y donne la particule *ut* : cette anomalie s'explique dès qu'on admet l'omission du parallèle avec S. Paul qui est conservé dans l'An. Brux. : il suffisait de la chute de trois mots du texte initial qui devait être *usque ad tertium coelum ut apostolus Paulus videlicet frater Aegidius* pour aboutir à la leçon du ms. de Louvain : *ad tertium coelum ut frater Aegidius*.

Toutefois ces considérations ne permettent que de rétablir le texte primitif des Actus ; elles ne suffisent pas à nous édifier sur l'origine du passage dans son ensemble. Il est vrai qu'il se retrouve dans quelques manuscrits de la légende de Bernard de Besse (*Analecta franciscana*, t. III, p. 667, note 4), cette fois sans aucun des rapprochements scripturistiques que nous avons étudiés. Mais cette absence même nous empêche de nous prononcer sur la priorité de l'une ou de l'autre de ces versions : car les détails en question peuvent tout aussi bien avoir été l'objet d'un retranchement de la part de Bernard de Besse que d'une addition qui lui serait postérieure. Ce qui ferait croire que le morceau remonte réellement à Bernard de Besse, c'est qu'il lui est attribué par le Chronicon xxiv Generalium (*Analecta franciscana*, t. III, p. 7).

M. P. Sabatier, *Actus*..., p. 1, note 1, a cru que les vers 1-10 des Actus, 1, auraient eu une origine tout à fait distincte du reste du recueil. Il n'y a que cette supposition, dit il, qui puisse fournir une explication du désordre complet des premiers feuillets du *Speculum vitae* (voir P. Sabatier, *Description du Speculum vitae* (*Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 6), pp. 323 = [25] et suiv.). Malheureusement, cette supposition est gratuite ; bien plus, elle est insoutenable : au premier feuillet du *Speculum vitae*, en effet, se trouve le v. 10 des Actus, 1 ; or ce verset constitue une transition, qui n'a pas d'existence par elle-même ; elle prouve que le morceau est emprunté à une version complète, où il fut suivi des autres versets des Actus, 1.

Digitized by Google

3 (16rb). **Qui omnes in hiis versibus continentur (1) :**
(16va). **Plantula prima patris·**
fuit hic bernardi nomine fratris

(1) La liste des douze premiers frères de S. François se rencontre, en prose, dans les manuscrits suivants :

1. **Ala** (Tyrol). *Bibliothèque du couvent des frères Mineurs*. Ms. P. 27. Voir *Analecta franciscana*, t. III, pp. 640-641.

2. **Berlin.** *Bibliothèque royale*. Ms. *théol. lat.* 126, fol. 46r. Voir P. Sabatier, *Speculum perfectionis...*, p. cxcv.

3. **Budapest.** *Bibliothèque du musée national hongrois*. Ms. *med. aevi lat.* 77, xve siècle, fol. 34rb. Voir L. Katona, *Description du manuscrit med. aevi lat.* 77 *du musée national hongrois de Budapest* (*Opuscules de critique historique*, t. II, fasc. 9), p. 109 = [13]. Paris, 1904.

4. **Florence.** *Ms. de la bibliothèque du couvent d'Ognissanti*, fol. 44r, xive s. Le texte n'est séparé de celui du ms. qui sera cité sous le no 8 que par trois petites variantes sans importance : *sicut et* = *sicut enim; atque* om.; *de Capella* = *Capella*.

5. **Foligno.** *Ms. du couvent des frères Mineurs*, fol. 20r. Voir P. Sabatier, *Description du Speculum vitae (Opuscules cités*, t. I, fasc. 6), p. 361 = [63]. Paris, 1903.

6. **Liegnitz.** *Bibliothèque de l'église des SS. Pierre et Paul*. Ms. 12, xve siècle. Voir P. Sabatier, *Description du manuscrit franciscain de Liegnitz* (*Opuscules cités*, t. I, fasc. 2), p. 49 = [17]. Paris, 1901.

7. **Oxford.** *Bibliothèque Bodléienne*. Ms. *canonic. miscell.* 525, fol. 117 ou suiv. Voir A. G. Little, *Description du manuscrit Canonic. Miscell.* 525 *de la bibliothèque Bodléienne à Oxford (Opuscules cités*, t. I, fasc. 5), p. 277 = [27]. Paris, 1903. Il est à regretter que M. Little n'ait pas publié le texte en entier.

8. **Rome.** *Ms. du couvent de S. Antoine (via Merulana)*, fol. 62ra. xve siècle. Sans rubrique. Voici le texte inédit :

(62ra) *Ista sunt nomina duodecim fratrum ordinis minorum fundatorum, et quos Christus ad sustentandam ecclesiam vocavit, quos et fratres minores vocari instituit. Et primus fuit beatus Franciscus, ordine et dignitate, renovator evangelicae paupertatis et passionis Christi stigmatibus insignitus, primus ordinis minister. Secundus fuit frater Bernardus de Quintavalle. Tertius frater Petrus. Quartus frater Aegidius. Quintus frater Sabbatinus. Sextus frater Moricus. Septimus frater Johannes de Capella, qui apostatavit et tenuit locum Judae. Octavus frater Philippus Longus. Nonus, frater Johannes de sancto Constantio.* (62rb) *Decimus frater Barbarus. Undecimus frater Bernardus de Violante. Duodecimus frater Angelus de Tancredo, qui fuit confessor beati Francisci, patris minorum fratrum.*

9. **Rome.** *Couvent de S. Isidore des Irlandais*. Ms. 1/25, fol. 14v. xive siècle. Voir P. Sabatier, *Description du Speculum Vitae (Opuscules cités*, t. I, fasc. 6), p. 367 = [69] et L. Lemmens, *Extractiones de legenda antiqua (Documenta antiqua Franciscana*, t. III), p. 53.

10. **Rome.** *Couvent de S. Isidore des Irlandais*. Ms. 1/73, fol. 111v. xive siècle. Voir L. Lemmens, *ouv. cité*, p. 65.

Dans le manuscrit, ce passage n'a ni rubrique, ni initiale rouge; il fait suite sans distinction aucune à la *Vita istius sancti fratris Rogerii* (rubrique des

Digitized by Google

Post petrus primum /
medium vult spernere limum :
Egidius dictus :

fol. 106r) qui le précède. Les premiers mots ont été cités incomplètement par le P. LEMMENS, *loc. cit.* Il faut lire : *Nomina primorum XII fratrum sociorum beati Francisci. Primus...* Le passage continue au fol. 112r. qui commence par la troisième syllabe du mot *Quintavalle.*

11. **Rome.** *Couvent de S. Isidore des Irlandais.* Ms. 1/184, fol. 85v. XIVe siècle. Voir L. LEMMENS, *ouv. cité*, p. 71.

12. **Rome.** *Bibliothèque du Vatican.* Ms. *latin* 7650. fol. 91rb. XIVe siècle. Voir P. SABATIER, *Fratris Francisci Bartholi...*, p. CXLIX, note 2.

Il faudrait y ajouter :

13. **Le Speculum Vitae**, *éd.* 1504, fol. 87r. Voir P. SABATIER. *Description...* (*Opuscules cités*. t. I. fasc. 6), p. 333 = [35].

14. **Les mss de l'Explicatio Regulae** *du frère Ange Clareno* (voir plus haut, p. 62, note 3). L'énumération des douze frères n'y constitue pas un chapitre séparé mais fait corps avec l'ensemble. Voici le texte et le contexte (inédits), d'après le ms 1/92 du couvent de S. Isidore des Irlandais à Rome :

Sanctus Franciscus a patre misericordiarum electus et vocatus et plenissime eruditus et illuminatus ad vitae Christi evangelicam perfectionem et regulam imitandam et innovandam et operibus et sermonibus mundo ostendendam et praedicandam, Christo sibi familiariter apparente et jubente, accessit cum duodecim sociis suis ad sanctae memoriae tunc Christi vicarium, dominum Innocentium tertium. Duodecim autem sociorum sancti Francisci, quorum memoria teneor, ista sunt nomina : Frater Bernardus de Quintavalle, qui fuit primus post beatum Franciscum frater minor. Secundus frater Petrus. Tertius frater Aegidius. Quartus frater Moricus parvulus. Quintus frater Sabbatinus. Sextus frater Barbarus. Septimus frater Joannes de sancto Constanto. Octavus frater Angelus Tancerdi. Nonus frater Philippus Longus. Decimus frater Illuminatus. Undecimus frater Moricus Bernardi de Judeatis. Doudecimus frater Johannes de Capella, qui, sublato furtim balsamo quod ad condiendum corpus beati Francisci praeparatum erat, abiit et laqueo se suspendit. Igitur cum hiis duodecim primis fratribus ex parte Christi regulam, quam simpliciter conscripserat, secundum quod ipse Salvator docuerit, eidem sancto pontifici praesentavit...

15. **Le Chronicon XXIV Generalium** (*Analecta franciscana*, t. III, p. 4) énumère également les douze premiers frères, dans l'ordre où ils se trouvent dans le ms d'Ala, mais en ajoutant, pour chaque nom, un petit commentaire historique. Les Pères de Quaracchi (*ouv. cité*, p. 225), ont donné des notes bio-bibliographiques sur les frères cités.

En prenant pour base de la répartition l'ordre et le nombre des frères cités, toutes ces versions peuvent être classées en deux groupes, dont le premier, que nous désignerons par A, ne comprend que celles qui sont citées sous les nos 14 et 7, A1 et A2. Ces deux versions ne tiennent pas compte de S. François dans la numérotation des frères. C'est de ce premier groupe que dépend sans doute l'indication donnée sur le frère Illumine dans le *Catalogus sanctorum fratrum minorum* de 1235 (éd. L. LEMMENS, *Fragmenta minora*, p. 30, notes. Rome, 1903) : c'est une preuve très sérieuse en faveur de sa priorité.

Les versions du second groupe. B, ne laissent pas d'accuser certaines

Digitized by Google

Quartus fuit hic benedictus·
Sabbatino horum :
Quintus tenet ordine quorum

défaillances de détail (p. ex. *Balbatinus* ou *Babatinus* au lieu de *Sabbatinus* etc.). Elles commencent à compter à partir de S. François ; en revanche, elles ne connaissent pas le nom du frère Illuminé; enfin, les noms des frères, à part ceux de Bernard, de Pierre et d'Égide, sont cités dans un autre ordre. A première vue, on dirait qu'il faut ranger à part les versions signalées sous les numéros 6 et 10 ; mais nous croyons qu'elles se ramènent au groupe B : la version du n° 6 n'en diffère que par le déplacement des noms de *Moricus Parvulus* et de *Sabbatinus* ; celle du n° 10 omet de compter S. François et mentionne à la place le frère Élie, afin de compléter le nombre.

Les versions du groupe B ne sont pas toutes textuellement identiques. Celles signalées sous les n°s 10 et 8 peuvent être considérées comme deux types plus ou moins indépendants, B^1 et B^2 ; il en est de même de celles des n°s 6 et 13, B^3 et B^4, quoiqu'il n'y ait entre elles qu'une différence de disposition (pour les noms des frères *Balbatinus* (sic) et *Moricus* et pour le commentaire) qui pourrait être accidentelle ; enfin, celles signalées sous les n°s 1, 4, 5, 9, 12 (et 15) ne diffèrent entre elles que par quelques minimes variantes et constituent donc un dernier type, B^5. Des données suffisantes nous manquent sur les versions renseignées aux n°s 2 et 11 ; elles se ramènent probablement aux types intermédiaires B^3 ou B^4 ; quant à la version signalée au n° 3, elle dépend probablement des mêmes types, mais elle a été corrigée par ailleurs.

La question de juger de la filiation de ces diverses versions est singulièrement délicate. Il est à remarquer, toutefois, que dans les versions B^3, B^4 et B^5 on trouve deux parties distinctes : une nomenclature bien sèche d'une part et une série de considérations de l'autre ; et ces deux parties sont simplement juxtaposées, plutôt qu'intimement fusionnées. Pour B^5 la constatation s'impose. Pour B^4 on pourrait voir peut-être une difficulté dans la disposition étrange du fol. 87^r du *Speculum vitae*. M. P. Sabatier, *Description... (Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 6), p. 334 = [36], a voulu croire que cette page remontait indirectement au frère Léon : mais ces conclusions, qui pèchent par un excès de confiance en une argumentation toute subjective, ne se rapportent qu'à la juxtaposition des deux passages que M. P. Sabatier a marqués de chiffres romains, et ne sauraient rejaillir sur la disposition exclusive du premier. Cette disposition, si elle ne provient pas d'un essai malheureux de correction tenté sur l'arrangement tel qu'il se présente dans B^3, prouve tout au moins l'indépendance relative initiale des deux morceaux. Or, il est intéressant de noter que dans les deux premiers types du second groupe, B^1 et B^2, seul le morceau le plus important, la liste des noms, se retrouve, et cela avec des particularités telles, qu'elles rappellent la partie correspondante des versions du premier groupe, A^1 et A^2. En effet, la version B^1 a cela de commun avec celles du premier groupe, A^1 et A^2, qu'elle ne comprend pas S. François dans l'énumération, tandis que la version B^2 ajoute au nom du frère Jean Capella une petite proposition relative, qui est comme le résumé de celle qui le suit dans A^1.

Par elles-mêmes, ces considérations peuvent paraître recherchées ou minimes. Mais elles ne manquent pas d'acquérir de la valeur, quand on

Digitized by Google

Iohanes de capella : **vocatus si sic reperimus :**
pro iuda fit sine cella : **Unus datus est nonus :**
Ordine bis senus : **Sanctus constancio tronus**

songe que les manuscrits, qui fournissent les versions B[1] et B[2] (ms. 1/73 de S. Isidore de Rome et ms. de S. Antoine de Rome) jouissent d'une certaine autorité, en tant qu'il nous ont conservé les traces de quelques textes précieux que nous ne connaîtrions pas sans eux ; le ms. 1/73 de S. Isidore contient, entre autres, le *Speculum perfectionis, redactio I*, et les éditeurs de Barthélémy de Pise à Quaracchi ont bien voulu me dire qu'ils avaient trouvé dans le manuscrit de S. Antoine plus d'un texte inconnu qui a servi de source aux CONFORMITÉS (voir d'ailleurs les indications données par eux dans la préface à la première partie de l'édition nouvelle, *Analecta franciscana*, t. IV, p. XVI, parue depuis). Dès lors une probabilité se fait jour : c'est que les différentes versions de la liste des XII frères proviennent toutes de la version A[1], c'est-à-dire de l'*Explicatio regulae* d'Ange Clareno. Cette conclusion paraît d'autant plus raisonnable, que la liste s'y trouve tout naturellement insérée dans un ensemble où elle est parfaitement à sa place.

Certes, elle y serait encore à sa place si Clareno l'avait puisée ailleurs pour l'insérer dans son œuvre ; et on aimera peut-être à remarquer que les liaisons *autem* et *igitur* se prêtent volontiers à cette hypothèse. Mais il sera facile de répondre qu'ils s'expliquent aussi sans elle, et que Clareno se réclame lui-même du passage tout entier comme de son œuvre personnelle : *Duodecim autem sociorum sancti Francisci*, dit-il, *quorum memoria teneor, ista sunt nomina*. L'*Explicatio regulae*, composée aux environs de 1318 (voir F. VAN ORTROY, dans les *Analecta bollandiana*, t. XXI (1902), p. 442) est d'ailleurs le plus ancien document dans lequel notre liste se retrouve : le ms 4354 du Vatican qui nous a conservé la version la plus originale connue de la compilation d'Avignon (voir le *Rapport* déjà cité dans l'*Annuaire de l'Université de Louvain de 1907*, pp. 357 et suiv.), dont la rédaction pourrait remonter au début du XIVe siècle, ne le connaît pas encore ; mais elle se trouve dans toutes les compilations postérieures.

Il paraît toutefois impossible de déterminer les circonstances qui ont amené les changements assez curieux dans la disposition et la numérotation des frères du premier au second groupe et au texte de l'AN. BRUX. L'introduction du nom de *Benedictus* dans ce dernier reste également sans explication. Il n'est pas impossible qu'il ait été inspiré par les légendes sur l'indulgence de la Portioncule, où il est parlé à plusieurs reprises (voir p. ex. le diplôme de Théobald, dans P. SABATIER, *Fratris Francisci Bartholi....*, p. LXXVIII et le témoignage des frères Benoît et Renier, *ibidem*, p. XLIV) du frère Benoît, *qui ab ipso sancto patre ad ordinem fuit receptus*. Quoi qu'il en soit, la mise en vers de la liste marque la dernière étape de son évolution.

Au fond de tout cela, il y a évidemment le désir d'établir un parallèle entre S. François et ses compagnons et le Christ et ses apôtres. Le nombre de douze est d'ailleurs fatidique au moyen âge. C'est ainsi que, pour ne citer que cet exemple, l'on insista sur le besoin de reporter à douze le nombre des églises dépendant de la métropole de Reims, pour obtenir en 1092, le rétablissement de l'évêché d'Arras (voir A. CAUCHIE, *La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai*, t. II, p. 122. Louvain, 1891, et les

Digitized by Google

fuit angelicus ipse serenus — Octavus vere :
Undecimus plante : — meruit philipus habere :
bernardus de violante — Septimus hic Modicus
Barbarus est decimus — frater fuit ipse moricus (1)

5 (16ra). *La première règle. S. François se rend à Rome pour la faire approuver :* Cernens famulus (16vb) Christi paulatim accrescere... iter cum eis agressus est : . . . . Bon., 3, 8 [34-35].

6 (17ra). *La première entrevue avec le pape reste sans résultat :* Cum autem... annuamus (2) : . . . . . Bon., 3, 9 [35-36].

7 (18ra). *Une vision apprend à S. François ce qu'il doit dire pour fléchir le pontife :* Omnipotentis autem dei famulus... in(18rb)terius papa sentiret : . . . . . Bon., 3, 10 [37].

8 (18rb). Nam per revelacionem talia obaudivit : Francisce sic dices pape cum dicet tibi : Unde tu et tui fratres : poteritis vivere (3):

9 (18rb). Mulier quedam paupercula/.. ad suam curiam transmitat alendos : . . . . . 2 Cel., 16 [1, 11].

Var. : ob maximam illius decorem = ob decorem sue pulcritudinis ; ex ea = inde ;

sources qu'il cite). Dans nombre de provinces ecclésiastiques il y avait, en effet, douze évêchés différents (voir e. a. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'Ancienne Gaule*, t. II, *passim*. Paris, 1900).

L'idée des douze compagnons de S. François resta vivace durant de longs siècles, et en 1475 on s'ingénia même à leur attribuer des tombeaux juxtaposés, qui forment comme une couronne autour du tombeau de S. François (voir le récit fantastique du duc d'Andria, publié dernièrement par le P. Ferdinand Marie d'Araules, *Vie de S. Bernardin de Sienne. Texte latin inédit du XV siècle*, p. X. Rome, 1906 ; d'autres documents ont été publiés par M. le prof. J. Mazzatini, *Sulla legenda della visita fatta da Nicolo V al corpo di san Francesco* dans la *Miscellanea francescana*, t. I (1886), pp. 18-21 ; la légende elle-même a été examinée et critiquée longuement dans les *AA. SS.*, au t. II d'octobre).

(1) L'ordre suivi dans l'énumération ne manque pas d'être curieux : dans les douze premiers vers on va dans un ordre ascendant du premier frère au sixième (le frère Jean); dans les douze derniers on va dans un ordre descendant du douzième au septième. La raison de cette fantaisie nous échappe.

(2) L'An. Brux. reproduit aussi le passage mis en note par les éditeurs de Quaracchi.

(3) Le compilateur s'est probablement inspiré du texte de Bon., 3, 10 [37] : *Non est formidandum quod fame pereant aeterni regis filii et heredes*, à moins que Bon. ne se soit lui-même inspiré d'un texte qui formulait cette idée sous forme d'objection. Il est à remarquer d'ailleurs que la parabole, telle qu'elle est dans 2 Cel., 16 [1, 11], fait elle-même allusion aux moyens de subsistance des frères : *Si de mensa mea nutriuntur extranei, justius est, ut enutriri faciam quibus hereditas tota de jure debetur*. D'autre part, la modification, introduite par l'An. Brux. en faisant parler la divinité par rendre le récit plus vivace, mérite d'être notée ; elle se prête à une appréciation analogue à celle que nous avons donnée plus haut, p. 299, note 2.

Digitized by Google

mulier = mater ; dilecta, *om.* ; eo quod = quod; illius regis = illius magni regis ; itote = ite ; audientes... reputant, *om.* ; praesentant se *add.* illi ; exquirit = exquiritur ; qui cum mulieris... servatur = quo cognito : eos gaudenter amplexatur dicens : mei estis filii : iustius est ut faciam vos nutriri : quibus hereditas debetur : quamplures alios qui mensa regia nutriuntur.

10 (18va). *Seconde entrevue avec le pape et approbation de la règle :* Letus efficitur sanctus... francisco Dominum allocutum : et omnia postulata concedit (1) : . . . . . 2 Cel., 16-17 [1, 11].

V, 10 : reportat ad papam = defert pape : exponens sic; mulier... agnoscant = Mulier hec. est Franciscus : multorum fecunditate natorum Rex dei filius iesus christus.

11 (18vb). *Au retour de Rome, les frères sont miraculeusement nourris :* Exinde cum fiducia multa... carnis proprie sunt refecti : . . . . . Bon., 4, 1 [39-40].

Var. : dum autem... pertransiit, *om.*

12 (19ra). Exinde in vallem spoletaneam cum sancto proposito redeuntes : . . . . . Bon., 4, 2 [40].

13 (19ra). *Ils se retirent dans une cabane près d'Assise :* Recollegit se vir dei... canonicas decantare : . . . . . Bon., 4, 4 [41].

14 (19rb). Contrahentibus autem fratribus moram in loco prefato : . . . . . Bon., 4, 4 [43].

15 (19rb). *S. François leur apprend à mendier :* beatus franciscus letabatur (2) tantum de conversione : et quia dominus dederat ei... eundi pro helemosina (3) : SP[1], 18.

Var. : p. 36, l. 6, illorum *om.* ; quod = quia ; l. 7, tantum = in tantum *(id.* V, I) ; l. 9, eleemosynis = helemosina (*id.* V) ; verecundabantur = verecundarentur *(id.* V) ; l. 12, fuit = fuerat *(id.* V) ; l. 13, et per nimiam... = atque pre (O, per) nimia... *(id.* V, I) ; l. 14, erat = adhuc erat *(id.* V, I) ; l. 15, posset = poterat (*id.* V. I) ; l. 17, quia *add.* etiam hoc (*id.* V, I ; *le* etiam *qui suit est omis*) ; p. 37, l. 2, eleemosynis = helemosina *(id.* V, I, O) ; ideo = quapropter pater sanctus (V *et* I *om.* ideo) ; l. 5, verissimam paupertatem = viam verissime paupertatis *(c'est la leçon de tous les mss, que* M. Sabatier *a eu tort de changer)* ; l. 7, noster *om.* (*id.* O) ; l. 9, sancta = sanctissima (id. V. I). l. 9, sanctioribus = sapiencioribus *(id.* V, *où* M. Sabatier *a lu erronément* sapientibus) ; l. 12, ite... eleemosyna, *om.* ; l. 15, offerret = afferret *(id.* I, O) ; quum = quoniam *(id.* V) ; offertis = offeretis *(id.* I, O) ; l. 19, pauci *add.* adhuc *(id.* V, I) ; ideo *om.* (*id.* V. I.) ; l. 25, gavisus est *add.* nimis *(id.* V) ; eos = illos *(id.* V) ; libentius *om.*

(1) Le premier passage emprunté à 2 Cel. n'est pour ainsi dire qu'une transcription littérale. Il faut excepter cependant la longue omission *audientes... reputant* et la variante *qui cum mulieris... = quo cognito...*, qui montre qu'un compilateur peut parfois simplifier avec succès les expressions de ses modèles. Quant au second passage, il constitue un résumé habile, obtenu par la simple suppression des éléments oratoires de 2 Cel.

(2) Le ms. écrit *letebatur.*

(3) Voir aussi SP[1], 25, qui reproduit les dernières lignes, et Extr., 2.

Digitized by Google

16 (20ra). *Le frère qui mangeait et ne travaillait pas :* In hoc loco accidit : quod quidam frater parum orabat... misericordiam nec invenit (1) . . . . . SP², 24.

VAR : p. 49, l. 10, nolebat = nec... volebat ; et bene comedebat = sed tamen ipse potenter et bene comedebat ; haec = hoc *(id.* V, I, SP¹) ; l. 12, vade. . musca = vade frater musca vade viam tuam ; l. 14, apis = apex ; et sterilis, *om.* ; p. 50, l. 3, et sic *add.* ille *(id.* I, O).

(A suivre.)

Louvain. A. FIERENS.

(1) Voir aussi SP¹, 3. La présence dans l'AN. BRUX. du mot *apex* tend à prouver que le compilateur a eu devant lui la version du SP² et non celle du SP¹.

REMARQUE GÉNÉRALE SUR LE CHAPITRE V : S'attachant toujours à l'ordre chronologique, le compilateur prend le récit de BON. comme cadre du sien; il le complète par des extraits des ACTUS, de 2 CEL. et du SPS; il résume les deux premiers, mais transcrit fidèlement le troisième. Les variantes de détail n'en sont que plus remarquables. Le titre du chapitre n'est pas adéquat au contenu ; il ne se rapporte qu'au premier extrait de BON. qui lui fait suite.

Digitized by Google

NÉGOCIATIONS POLITICO-RELIGIEUSES ENTRE L'ANGLETERRE ET LES PAYS-BAS CATHOLIQUES (1598-1625)

(Suite) (1).

INTERVENTION DES SOUVERAINS ANGLAIS EN FAVEUR DU PROTESTANTISME AUX PAYS-BAS.

§ 2. Provinces méridionales.

Depuis la confédération d'Arras (1579), la poussée qui ramenait les « provinces de l'obéissance » vers le catholicisme était trop irrésistible pour que l'Angleterre pût songer à la combattre directement. Mais il lui restait les moyens indirects : elle s'efforcerait d'assurer la liberté de culte aux marchands anglais trafiquant aux Pays-Bas et d'enrayer l'action de ses propres sujets qui s'y étaient réfugiés. La poursuite de cette double fin doit être étudiée d'abord dans les négociations laborieuses qui aboutirent au traité de 1604 entre Jacques Ier d'une part, les Archiducs et Philippe III de l'autre (2).

A. PAIX DE LONDRES.

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de faire l'histoire complète de la paix de Londres (3). Bornons-nous à dire que des pourparlers commencés au mois de janvier 1599 amenèrent les conférences de Boulogne (mai-août 1600) entre les commissaires de l'Angleterre, de l'Espagne et des Pays-Bas. Elles échouèrent par suite d'irréduc-

(1) Voir la RHE, t. VI (1905), pp. 47-54; 566-581; 811-826; t. VII (1906), pp. 585-607: t. VIII (1907), pp. 81-101; 305-311.

(2) Pour éviter des répétitions fastidieuses, nous avons cru opportun de présenter l'ensemble de ces combinaisons diplomatiques dans un exposé unique : *il comprendra donc également les tentatives des souverains catholiques en faveur de la Contre-Réforme en Angleterre.*

(3) Cf. E. VAN METTEREN, *L'Histoire des Pays-Bas,* t. II, p. 547bis et sv. La Haye, 1618; W. M., t. I, préface; L. P. GACHARD, *Actes des États-Généraux de 1600,* pp. XX-XXXII, Bruxelles, 1849; CH. RUELENS et M. ROOSES, *Correspondance de Rubens...* t. I, pp. 23 sv, 184 sv, 225 sv.; S. R. GARDINER, *History...*, cité, t. I, p. 207 svv; P. LAFFLEUR DE KERMAINGANT, *Mission de Christophe de Harlay....*, cité, t. I, pp. 24 sv. (d'après les correspondances des commissaires anglais, conservées au *Record office, S. P. Flanders*).

Digitized by Google

tibles prétentions de préséance ; mais dès l'avènement de Jacques Ier, les négociations furent remises sur pied ; les conférences, commencées à Londres au mois de mai 1604, furent cette fois couronnées de succès. Le 29 août, en présence de Don Juan Fernandez de Velasco, connétable de Castille et de Léon, représentant le roi d'Espagne, Jacques Ier jura solennellement l'observation du traité (1). Au mois de mai 1605, le comte de Nottingham alla recevoir à Madrid le serment de Philippe III (2), tandis que Lord Hertford recevait à Bruxelles celui des Archiducs (3). Le texte de la paix de 1604 a été publié à diverses reprises (4).

On a vu précédemment la situation équivoque qui naissait de l'assistance active prêtée par l'Angleterre aux « rebelles » de Hol-

(1) « *Relacion de lo que ha passado ultimamte quando el rey de Inglaterra juro la paz* », 29 août 1604. *PÉA, reg. 364*, fo 339-348. Le serment fut prêté « dans la chapelle royale, sur une bible de la version de Saint-Jérosme, imprimée par Christophle Plantin » ; cf. J. Chiflet, *Les marques d'honneur de la maison de Tassis*, p. 184. Anvers, 1645.

(2) Cf. S. R. Gardiner, *History...*, cité, t. I, p. 342. Gardiner croit par erreur que Nottingham alla prêter serment au nom de Jacques Ier ; selon la coutume (de Maulde-la Clavière, *La diplomatie...*, cité, t. III, p. 237), les souverains contractants prêtèrent serment sans se déplacer ; cf. Delarey, *Histoire d'Angleterre...*, cité, t. III, p. 658.

(3) Édouard Seymour (1539-1621), baron Beauchamps, comte de Hertford, fils du protecteur. Créé en 1602 lord-lieutenant de Somerset et Wiltshire, il fut désigné en décembre 1604 comme ambassadeur extraordinaire à Bruxelles (Lodge, *Illustrations...*, t. III, pp. 113, 120, 145). Il partit le 19-29 avril 1605 (Birch, p. 219) et retourna à Londres au mois de mai suivant, par Gand, le Sas et Flessingue, la voie d'Anvers n'étant pas sûre (Lodge, t. III, p. 162). Cf. A. F. Pollard, *Dictionary of national biography*, t. LI, pp. 310 sv.

(4) La *première fois*, pensons-nous, par Rutger Velpius, éditeur à Bruxelles, qui publia des « tijdingen » (cf. E. De Bom, *Abraham Verhoeven de eerste courantier van Europa ?*, dans *Tijdschrift voor boek- en bibliotheekwezen*, t. I (1903), p. 30 ; E. Van Even, *Les imprimeurs Velpen*, dans le *Bulletin du bibliophile belge*, t. IX (1852), pp. 317 sv, 471 svv) ; « ce traité fut imprimé avec les pouvoirs des ambassadeurs de part et d'autre par Rutger Velpius à Bruxelles en l'an 1604, avec ce tiltre : *Articuli pacis et confoederationis perpetuo duraturae inter Serenissimos Regem Hispaniarum, etc., et Archiduces Austriae, etc. ex una ; et Serenissimum Regem Angliae, etc. ex altera partibus, eorumque heredes et successores, anno Domini M.DC.IV* ». J. Chiflet, *Les marques d'honneur...*, cité, p. 184. Le texte se trouve encore dans *Placcaeten.... van Brabant*, t. I, pp. 621 sv. Antwerpen, 1648 ; Dumont, *Corps... diplomatique...* t. V, P. II, pp. 32 svv, et plus au complet *ibid.*, pp. 625 svv. La Haye, 1728. Rymer, *Foedera*, t. VII, P. II, pp. 117 svv. La Haye, 1742. — Les articles secrets se trouvent dans WM, t. II, p. 29. Le texte du traité et des articles secrets se trouve aussi dans J.-A. de Abreu, *Coleccion de los tratados de paz ... hasta ... Phelipe V*, t. I, pp. 243, 285 et 354. Madrid, 1740 ; de Abreu signale (p. 285) une édition du texte du traité publiée a Valladolid en 1605.

Digitized by Google

lande; la discussion de ce point difficile s'imposait aux négociateurs de la paix.

Au cours des conférences de Boulogne en 1600, Élisabeth avait offert « au roi assistance avec tout son pouvoir, pour recouvrer les pays rebelles » (1). La proposition était tellement extraordinaire qu'elle provoqua une réponse réservée : « Sa Majesté demande de cecy estre plus particulièrement informé et d'entendre par quelle manière, et comment, et avec quels moïens et puissance » (2). En fait, il semble que la reine se soit assez bien avancée : ses députés déclarèrent qu'elle rappellerait, sous peine de confiscation, tous ses sujets au service de la Hollande (3). Mais la rupture des pourparlers ajourna la question jusqu'à la paix de 1604.

Pour les profanes qui lurent le texte du traité, il dut paraître évident qu'il mettait à jamais un terme à l'intervention anglaise aux Pays-Bas. Il stipulait en effet qu'aucun des contractants n'accorderait aucun secours, faveur, conseil, ni directement ni indirectement, par soi ou par d'autres, aux ennemis et rebelles de l'autre contractant, ni ne les aiderait, ni ne permettrait de les aider par des troupes, des vivres, des munitions de guerre, etc. (*art. IV et XX*).

Mais ici, comme de coutume, la lettre de l'article doit être interprétée par les discussions dont elle fut le résultat. Or, pendant ces discussions, l'Angleterre avait refusé de consentir à défendre publiquement à ses sujets d'assister les Provinces-Unies, se bornant à promettre qu'on ne les aiderait plus d'une manière officielle. Les commissaires des Archiducs s'étaient montrés disposés à admettre ce compromis d'autant que leur gouvernement n'exigeait pas une neutralité plus stricte de la part de la principauté de Liége (4).

Au reste, l'Angleterre s'engageait à restreindre les permis d'enrôlement pour les Pays-Bas.

« Nous avons obtenu, écrivent les commissaires des Archiducs, que le roy nous promectra de bouche, que ceste tacite permission [de servir les États] sera seulement pour petites gens et de basse condition, mais qu'elle se refuserait absolument aux personnes de qualité, et que, si nonobstant cela ils y vont, le roy en fera la démonstration qui convient

(1) « *Extraits des propositions de la royne d'Angleterre faictes aulx députés du roy d'Espagne* ». *PÉA, reg. 362*, f° 85.

(2) « *Response brieffment envoyées d'Espaigne* ». *PÉA, reg. 362*, f° 85.

(3) *Lettre de Verreycken à l'Archiduc*, 6 mars 1600. *PÉA, reg. 362*, f° 161.

(4) *Lettre des commissaires à l'Archiduc*, 2 juillet 1604. *PÉA, reg. 364*, f° 171. Sur la neutralité liégeoise à cette époque, cf. H. Lonchay, *De l'attitude des souverains des Pays-Bas à l'égard du pays de Liége au XVIe siècle*, pp. 174 sv (Mémoires in-8 de l'Académie royale de Belgique, t. XLI (1888).

Digitized by Google

contre subjects désobéissans et perturbateurs du repos publique. Et pour ceulx qui sont maintenant en service comme colonels, capitaines et aultres gens d'estoffe, ores qu'on ne les rappelle pas par édict et proclamation publique, si leur fera l'on entendre secrètement et soubs main que leur roy n'est content qu'ils y soient, et qu'il aura pour bien qu'ils s'en retirent, après qu'ils pourront honnestement s'en dépescher et estre payé de ce qui leur est deu »... (1).

Malgré ces restrictions, l'arrangement proposé déplut à l'archiduc Albert, qui prescrivit à ses commissaires d'obtenir les mêmes conditions qu'au traité de Vervins (2), mais « sans mectre en contingent que pour cela l'on pourroit venir en rupture, ce que ne voullons en aulcune manière »... (3). La tentative fut sans résultat et il fallut admettre l'accord proposé par les députés anglais (4).

Après la question des « rebelles », vient celle de la protection accordée aux réfugiés : « *De rebellibus et profugis non recipiendis* ». Nous avons déjà fait observer et son importance au point de vue religieux et les animosités qu'elle suscita entre les deux pays (5) ; voyons si les traités de paix lui donnèrent une solution.

En 1574, Élisabeth avait envoyé un ambassadeur, porteur de propositions extrêmes : chacun des souverains expulserait de ses territoires les sujets de l'autre (6) ; en 1600, le gouvernement anglais se montre enclin à admettre des moyens plus praticables. Edmundes et les autres commissaires de Boulogne ayant demandé des instructions précices sur l'article des réfugiés (7), le Conseil répondit qu'au point où en étaient les choses, il ne croyait pas « utile d'exiger l'extradition ou l'expulsion des rebelles de part et d'autre, mais de

(1) *Lettre des commissaires à l'Archiduc*, 7 juillet 1604. *PÉA*, *reg. 364*, f° 180 v°; voir une confirmation de ceci dans S. R. Gardiner, *History...*, cité, t. I, p. 210.

(2) Cf. texte du traité, art. II. *Placcaeten...*, cité, t. I, p. 682.

(3) *Lettre des Archiducs aux commissaires*, 13 juillet 1604. *PÉA*, *reg. 364*, f° 190.

(4) *Lettre des commissaires à l'Archiduc*, 20 juillet 1604. *PÉA*, *reg. 364*, f° 220 v°; *de l'Archiduc aux commissaires*, Bruges, 21 juillet 1604. *PÉA*, *reg. 364*, f° 225.

(5) Voir aussi, pour la période antérieure, J. J. E. Proost, *Les réfugiés anglais... en Belgique...*, dans le *Messager des sciences historiques*, année 1865, pp. 284 sv ; Kervyn de Lettenhove, *Relations...* cité, Introductions.

(6) Cf. J. J. E. Proost, *Les réfugiés...*, cité, *ibid.* Dans une lettre du 28 février 1577, Élisabeth réclame l'expulsion des réfugiés anglais des Pays-Bas. Cf. Kervyn de Lettenhove, *Relations...*, cité, t. IX, p. 225.

(7) « *Memorial sent over by M. Edmundes to Her Majesty of certaine points wherein we desired her resolution...* Whether we shall make any particular instance for the banishing of the seminaries and jesuits that be in... the Low Countries ». WM, t. I, pp. 209 sv.

Digitized by Google

ne pas mentionner la question, comme on avait fait dans le traité de Vervins » (1).

De leur côté, les députés belges avaient reçu des instructions plus nettes. L'Archiduc, en effet, par intérêt pour les catholiques réfugiés aux Pays-Bas, faisait des propositions diamétralement opposées à celles de l'Angleterre : il demandait pour ses protégés une amnistie générale et la restitution de leurs biens.

L'audiencier Verreycken, envoyé en ambassade à Londres en *mars* 1600, reçut l'ordre d'agir en ce sens ; il devait faire valoir « en ce qui est des réfugiés, qu'en toutes les paix sont comprins pour rentrer en leurs biens, honneurs et patrie avec oubliance de toutes les choses passées » (2).

Dans leurs instructions aux commissaires qu'ils envoyèrent à Boulogne au mois de mai suivant, les Archiducs leur ordonnèrent de demander

« ung pardon général pour tous les réfugiez avec oubliance des choses passées, libre rentrée au royaulme, restitution de tous leurs biens et cassation de toutes les sentences et arrests donnés contre leurs personnes ou leurs biens, avec restablissement en leurs estats, offices et bénéfices » (3).

Telles étaient donc les propositions des deux gouvernements. Dès l'origine des pourparlers, il fut évident que l'Angleterre trouverait moyen de repousser un arrangement qui était tout à son désavantage (4) ; quand Verreycken aborda la question, on lui opposa

(1) « *An answere to the memoriall presented to the lords of the Counsail by Mr. Edmonds from the commissioners at Bulloigne....* In the state as things do now stand, we do not think yt fitt to inforce the point of rendring or expelling rebells or fugitives of eyther syde, but to leave it inspoken of, as in the late treaty of Vervyn ». WM, t. I, pp. 211 sv.

(2) *Lettre de l'Archiduc à Verreycken*, 11 mars 1600. *PÉA, reg. 362*, f° 186 (dans une lettre à l'Archiduc, *ibid.*, f° 142, l'audiencier avait demandé de nouvelles instructions à ce sujet). Cette lettre ne faisait que développer l' « *Instruction pour.... Luys Verreycken, audiencier et premier secrétaire* », du 16 février 1600.... « Vous direz qu'il faudra regarder quel pied l'on prendra sur le faict de la religion pour les catholiques anglais, et pour la restitution des biens des réfugiés de part et de l'autre »... *PÉA*, *reg. 358*, f° 377 et *PÉA*, *reg. 362*, f° 103 (original).

(3) « *Instructions.... en vue de l'assemblée qui doit se tenir en la ville de Bouloigne* »... *PÉA*, *reg. 358*, f° 380 v°.

(4) Il a déjà été fait allusion à la condition sociale inférieure de la plupart des réfugiés belges en Angleterre; cf. J. S. Burn, *The history of the French, Walloon, Dutch, and other foreign protestant refugees settled in England....*, p. 4. Londres, 1846. Parmi les réfugiés anglais en Belgique, plusieurs auraient pu revendiquer une fortune considérable. Les instructions d'Edmundes, répondant aux propositions mises en avant par Verreycken, font ressortir cette différence. 19 mars 1600, Birch, pp. 196 sv.

Digitized by Google

les crimes d'État dont on accusait bon nombre de réfugiés catholiques ; au contraire, les réfugiés protestants en Angleterre n'étaient pas, disait-on, des réfugiés politiques :

« De là, venions-nous sur le poinct des réfugiés de part et d'autre, qu'ils glissèrent assez doulcement ; seulement désiroient-ils sçavoir si entre ceulx-là j'entendois comprendre les Hollandois et semblables estans ici non pour avoir faict quelque mauvais acte, ains seulement pour la liberté de conscience, vivans icy de leur manufacture et labeur. — Moy que l'on en traitteroit en l'assemblée [de Boulogne]. — Et eulx, continuans leur propos, disoyent que leurs réfugiés estoyent bien d'aultre qualité, qu'ils estoient à nos gaiges et pensions et qu'on ne trouveroit jamais que la royne ait voulu donner ung seul sols d'entretennement à nul des nostres, pour ne montrer si mauvais exemple de vouloir sustenter ceulx qui estoient en rebellion et disgrâce de leurs princes... Pour conclusion, ils disoient qu'il y auroit de tels réfugiés d'Angleterre que la royne ne vouldrait jamais admettre en son royaulme, tant pour avoir attenté et conspiré contre sa personne que pour semblables signalées considérations, et qu'on pourroit suyvre en cela le pied du traitté de France, asscavoir que chacun delvra avoir la réconciliation particulière » (1).

Cette dernière solution finit par être adoptée, mais elle ne le fut qu'en 1604, lorsque les négociations, interrompues depuis quatre ans, furent reprises et menées à bon terme.

Dans l'intervalle, la question des réfugiés belges en Angleterre continua de préoccuper le gouvernement aux Pays-Bas. A la veille des conférences de 1604, on hésitait entre deux mesures diamétralement opposées ; on se demandait

« s'il seroit expédient et conseillable de requérir à Sa Majesté et parlement d'Angleterre qu'il fasse retirer hors de son royaulme généralement tous les gens du Pays-Bas qui y sont venus demeurer depuis l'an 1567... ou bien demander... que tous gens de ces Pays-Bas présentement se tenans et demeurans aux provinces rebelles, qu'iceulx se pourront retirer d'illecq endéans ung an après la date de ce traicté et prendre leur demeure au royaulme de Sa Majesté d'Angleterre, Flissingue et la Brielle, pour jouir du fruit de ce placcard avec oubliance de la part de Sa Majesté d'Espaigne et de Leurs Altesses de tout ce qu'ils poeuvent avoir faict ou mésusé à cause de ceste guerre » (2).

(1) *Lettre de Verreycken à l'Archiduc*, 6 mars 1600. *PÉA*, *reg. 362*, f° 163 ; les mêmes reproches mutuels se reproduisirent à Boulogne ; cf. *lettre des commissaires anglais à Cecil*, 22 juillet 1600. WM, t. I, pp. 213 svv.

(2) « *Poincts et moyens que (soubs correction) l'on debvra considérer et peser avant que de résouldre et assembler entre.... Leurs Altesses et la cörone d'Angleterre, pour ainsi conjunctement contracter une union et paix fructueuse....* [Desinit :] Plusieurs aultres articles concernants la correspondence des corones d'Espaigne et Angleterre avecq ce Pays-Bas se pourriont icy mectre en avant, mais, pour éviter la prolixité,

Digitized by Google

L'alternative proposée fit l'objet, semble-t-il, d'une délibération du conseil privé (1), qui fut d'avis de demander l'expulsion des « rebelles » réfugiés en Angleterre, mais seulement sous condition. Le bien de la religion catholique exigeait, pensait-on, la dispersion du centre d'action protestante et révolutionnaire que formaient par delà le détroit les calvinistes réfugiés de par deçà.

« D'aultant que ces gens du Pays-Bas tiennent à Londres une consistoire et ligue parensemble, en dessoubs de laquelle sont comprins tous les gens du Pays-Bas calvinistes quy de présent en Angleterre se détiennent, se tenans de la partie des puritains, quy causent beaucoup des maulx envers les ministres du roy, en faveur et assistence de la hérésie calviniste en ces Pays-Bas..... Estant à craindre que demeurans au pays avecq ce roy ou ses ministres, qu'ils estudieront et continueront toujours de mal en pis, comme estans sans repos et de tout inclins à la défence et advancement de leur hérésie. Cause pourquoy, Sa Majesté d'Espaigne et Leurs Altesses doibvent procurer leur retraicte et Sa Majesté d'Angleterre les commander et constraindre de le faire » (2).

Mais, malgré ces avantages, une solution aussi extrême avait, on en convenait, de graves inconvénients : sa sévérité excessive la ferait repousser par les Anglais et couvrirait d'odieux les Archiducs ; au reste, on pouvait s'assurer que les réfugiés ne trouveraient pas auprès du nouveau roi la faveur qui les avait rendus redoutables pendant le règne précédent. En conclusion, le Conseil se ralliait à la seconde alternative qui, en diminuant les ressources des Provinces-Unies, affaiblirait l'ennemi et préparerait en même temps la réconciliation (3).

supercederons avecq cecy pour poinct causer fastide à Votre Altesse ». *PEA, reg. 364*, f° 301-310; suit le même document en flamand; les deux versions sont rédigées en deux colonnes, les « points de consultation » proposés occupant celle de droite, les considérations qu'ils suggèrent, celle de gauche; le passage cité ici se trouve f° 309.

(1) Nous ne présentons cette identification d'un document d'ailleurs anonyme, que comme une conjecture provisoire.

(2) *Poincts et moyens*.. cités. *PEA*, *reg. 364*, f° 309. Sur les conspirations des réfugiés belges cf. C. Rahlenbeck, *Notes*..., cité, p. 17; le même, *Les Réfugiés*.., cité, p. 19.

(3) « Mais d'aultant que les Anglais jugeront cela fort dur, inhumain et barbare, que serviroit aux rebelles d'ung subject de tauxer et calumnier Leurs Altesses de merveilleuse sévérité et cupidité de vengeance; et encoires que lesdits du Pays-Bas estant présentement encoires en Angleterre, ne vinssent a sortir de ce royaulme et que ceste paix n'eust son succes, fault espérer qu'ils n'auront jamais tant de credit avecq le roi moderne comme ils ont eu avec la royne desfuncte, laquelle estoit du tout à leur dévotion. Or, pour attirer ces gens du Pays-Bas par la franchise de ce traicté, par lequel ils pourront librement partout naviguer,... et par ce qu'il est plus convenable et proufictable au service de.... Leurs Altesses, que les marchands et mariniers se retirent des provinces rebelles en Angleterre, Escosse, Irlande, Flissinghe et la

Digitized by Google

Quel fut l'avis qui finit par triompher dans les conseils des Archiducs? Il semble que jusqu'au dernier moment la question resta pendante : la minute des instructions aux plénipotentiaires reproduit presque textuellement un passage de celles de 1600, qui réclamait pour les réfugiés l'amnistie générale et la restitution des biens; mais ce passage est barré (1), sans que rien, dans les *Négociations d'Angleterre*, puisse faire soupçonner qu'il ait été remplacé.

Quelles qu'aient été, d'ailleurs, les intentions des Archiducs à cet égard, le « poinct des réfugiés » ne fit l'objet d'aucune stipulation lors du traité de 1604; il n'a pas même laissé de trace dans la correspondance des ambassadeurs belges.

Mais une autre source d'information nous permet de croire qu'il fut, de commun accord, remis à des négociations ultérieures. Les plénipotentiaires de Jacques Ier, ayant fait une tentative contre le collège anglais de Saint-Omer, durent, paraît-il, reconnaître que c'était là une affaire religieuse. Or, on était convenu de réserver l'arrangement des difficultés de cette nature jusqu'après la conclusion de la paix (2).

Brielle, pour par ceste voie quicter et diminuer les moyens généraux de l'ennemy, que par faulte de négociation et navigation leur doibt provenir, vray chemin pour les faire venir à une décadence et confusion extrême. Et partant semble (soubs correction) plus advantageux au service de.... Leurs Altesses, de ne poinct toucher au premier poinct, ne fût que l'on ne peut impétrer le second, afin de les mieulx inducer... que s'est force d'accorder ung des deux, asçavoir que tous marchands, mariniers, manouvriers et aultres personnes... présentement demourans aux Unies-Provinces rebelles et qui vouldront estre comprins en ce traicté, ung an après la date d'iceluy, se pourront retirer avec femme et enfants hors des provinces rebelles et librement venir demourer au royaulme de Sa Majesté d'Angleterre ou aux villes de Flessinge et la Brielle, comme places ostagières de Sa Majesté, pour jouyr de la mesme grâce et liberté comme font ses bourgeois et subjects en vertu de ce traicté ».

(1) « *Instruction pour le prince-comte d'Aremberghe*,.... [etc.], Bruxelles, 12 avril 1604. *PÉA, reg. 358*, f° 403 sv.

(2) Philippus III « excellentissimo Connestabili in Angliam ad pacem a se destinato peculiariter eam familiam [seminarium Audomarense] commendabat, ut ipsemet mihi ante suam in Angliam profectionem et a reditu, seminarium ad aliquot horas revisens, exposuit. Ac dum *in tractatione articulorum pacis* mentio quaedam ab haereticis fieret contra seminarium anglicanum, praecise illis ab eo, nomine Sae Majis, responsum fuerit : Vos in hac pace non vultis tractari de religione, iste est articulus religionis, omnibus subito silentium hac voce fuerit impositum, ut ipsemet p. m. confirmabat ampliss. praeses Richardotus ». *Responsio rectoris seminarii*..., vers la fin. Requête adressee au Conseil privé par le P. G. Schondonck, S. J., recteur du collège anglais de Saint-Omer. *Archives du royaume à Bruxelles, Archives jésuitiques; Varia, carton 31*. En envoyant aux Archiducs le texte provisoire du traité, le président Richardot ajoutait : « Icy ne se traitte du faict de la religion,... ny de l'Inquisition, jusques à ce que la venue du conestable l'on voye quelle est l'intention d'Espagne ». *PÉA, reg. 364*, f° 250 v°.

Digitized by Google

A vrai dire cependant, nous ne voyons pas qu'on se soit encore occupé des réfugiés au cours de ces pourparlers ; en somme, le succès restait à l'Angleterre : elle faisait triompher de fait ses propositions de 1600, qui laissaient la question pendante, au grand détriment de la bonne intelligence entre les deux pays (1).

Victorieuse sur ce point comme sur celui de l'alliance hollandaise, la diplomatie britannique s'assura aussi de notables avantages au point de vue purement religieux; si elle s'efforça de promouvoir les intérêts de ses alliés protestants, elle travailla plus activement encore à protéger les intérêts religieux des sujets de Jacques Ier établis aux Pays-Bas.

Pendant la seconde moitié du XVIe siècle, la puissante association commerciale des Marchands Aventuriers anglais (2), qui fonctionnait à Anvers depuis près d'un siècle, avait vu ses opérations entravées à la suite des mesures prises par le gouvernement pour la répression de l'hérésie.

Si la paix devait être conclue, il était donc essentiel d'assurer aux trafiquants protestants le libre exrcice de leur culte : la grande affaire pour eux était de se garantir contre les atteintes de l'Inquisition. Aussi, les négociations de 1600 étaient à peine entamées, que « tous les principaux marchands de ce royaulme avoyent piéça présenté requête à la royne et fait grande instance afin qu'il... fût remédié, par moyen de la présente conférence » (3), à la situation qui leur était faite aux Pays-Bas. En conséquence, Élisabeth énumérait parmi les articles qui pourraient servir de base à un accord : « La liberté de conscience... Que l'Inquisition ne sera pas mis en ces pays de par deçà ». C'était exiger beaucoup de Philippe III; la « responce brieffement envoyée d'Espaigne » fut énergique :

« Que La Majesté d'Angleterre ne pense pas de donner au roi d'Espaigne quelques loix en ces pays, ainsy qu'il ne vouldrait point faire aulx siens » ;

(1) Cf. ci-dessus les propositions anglaises de 1600.

(2) Cf. C. Piot, *Les Marchands Aventuriers à Anvers*, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. 33 (1897), pp. 870 svv. Bruxelles, 1897; H. Hall, *Society in the Elizabethan age*, pp. 58 sv. Londres, 1902; S. R. Gardiner, *History*... citée, t. II, p. 386. Une supplique du magistrat d'Anvers (cca. 1609?) demande aux Archiducs de favoriser le retour des Aventuriers et répond aux objections que les considérations religieuses pourraient soulever; cf. De Ram, *Un document sur la décadence d'Anvers au... XVIIe siècle*, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2e série, t. VIII (1856), pp. 296 sv. Bruxelles, 1856.

(3) *Lettre de Verreycken à l'Archiduc*, 6 mars 1600. PÉA, reg. 262, f° 160.

Digitized by Google

et quant à introduire l'Inquisition aux Pays-Bas, « La Majesté d'Espaigne n'at jamais eu la volonté de faire cecy et ne l'at encoires » (1).

Malgré cette déclaration expresse, les plénipotentiaires anglais revinrent à la charge, offrant d'ailleurs d'accorder de leur côté la liberté religieuse aux marchands belges en Angleterre ; ils demandèrent, en effet,

« Si l'intention n'est pas que... par deça cessera l'Inquisition contre les Anglois trafficquans, moyennant qu'ils vivent sans schandale ; et que en ce royaulme se feroit le mesme pour le regard des... subjects des Pays-Bas qui y trafficqueroient ; qu'il ne falloit pas simplement s'en remettre aux traittés anciens sans aultre éclaircissement, à cause que lorsqu'ils furent faits l'on gardoit en ce royaulme la religion catholique apostolique romaine » (2).

Avec la reprise des pourparlers en 1604, la question de l'Inquisition se trouva de nouveau engagée. Et de nouveau, les marchands anglais eurent soin d'appeler l'attention du gouvernement sur la nécessité de réclamer la tolérance religieuse. Les *Négociations d'Angleterre* contiennent, en effet, deux exemplaires d'une « *Remontrance faicte à ceulx du Conseil de Sa Majesté par les marchands touchant la négociation d'Espaigne et de Portugal* » (3).

Quoiqu'en réalité, elle s'occupe uniquement de l'Inquisition d'*Espagne*, elle doit être signalée ici, car les garanties qu'elle réclame serviront de base aux clauses consenties par Philippe III et contresignées par les Archiducs.

Il n'est guère douteux d'ailleurs qu'elle n'ait stimulé, — si tant est que besoin en fût, — le zèle des ministres de Jacques 1er. Le 12 juin 1604, les plénipotentiaires anglais signifièrent aux commissaires d'Espagne et des Pays-Bas

(1) « *Extraits des propositions de la royne d'Angleterre faictes aulx députés du roy d'Espaigne.* » *PÉA, reg. 362,* f° 85. Sur les demandes anglaises en faveur des marchands, cf. Birch, pp. 197 sv. — Sur le régime juridique des protestants aux Pays-Bas sous les Archiducs, cf. E. Hubert, *Étude sur la condition des protestants en Belgique depuis Charles V jusqu'à Joseph II*, pp. 53 sv. Bruxelles, 1882 ; E. Poullet, *De la répression de l'hérésie au* XVIe *siècle dans les Pays-Bas,* dans la *Revue générale*, XVIIIe année (1877), pp. 926 sv. (Inquisition) ; pp. 937 sv. (régime de l'édit de 1609).

(2) *Lettre de Verreycken à l'Archiduc*, 6 mars 1600. *PÉA reg. 362*, f° 160. — Les instructions d'Edmundes lui prescrivent de promettre la liberté de conscience aux Belges trafiquant en Angleterre, à la condition que l'Inquisition soit supprimée aux Pays-Bas. Birch, pp. 197 sv.

(3) *Reg. 364*, pp. 239-241 ; *Reg. 366*, pp. 156-157. — La remontrance est suivie d'un document intitulé : « *Touchant la liberté de conscience ou pour le moins la tollération sans laquelle les subjets du roi d'Angleterre ne seront jamais asseurés.* » Ces pièces ne sont pas datées, mais on peut en inférer qu'elles datent de la première année du règne de Jacques 1er (1604).

Digitized by Google

« qu'il y avait une difficulté sur laquelle ils désiraient estre esclaircis, qu'estoit le point de l'*Inquisition* à laquelle ils disoient le roi même être submis et qu'ils ne pouvoient et voulloient s'y assubjectir, pour estre de cor traire religion à la nôtre ; et ainsi qu'il estait question d'entendre comment leur subjects et marchands y seroient en seureté, entendant la donner plaine aux nôtres quand ils viendront en leurs royaulmes, et ne les recercher, molester ou travailler pour le faict de la religion, pourveu qu'ils ne fassent chose qui puisse troubler leur Estat » (1).

On le voit, c'était la répétition des propositions de 1600. La réponse montra qu'elles ne rencontreraient pas d'obstacles :

« Nous respondismes que plusieurs parlent de l'Inquisition, ne sachans comme on s'y gouverne et que, s'ils le sçavoient, ils verroient que l'on y procède beaucoup plus doulcement et légitimement que le monde ne se persuade ; que le roi, comme prince catholique et obéissant enffant de l'Église, n'empesche le légitime cours d'icelle, mais peult bien régler les officiers et leur prescrire la forme politique qu'ils doilvent garder, signamment endroit les estrangiers ; qu'ils peuvent s'asseurer qu'à leurs mariniers et marchands ne se fera aucun tort, pourvu qu'ils y vivent sans scandale ; que leurs marchands et navieurs y ont esté et devant ces dernières altérations et depuis l'advènement de leur roy et sçavent comme l'on les y traitte » (suite de la lettre citée dans la note précédente).

Naturellement, les ministres anglais ne pouvaient se contenter d'une pareille garantie. On reprit donc le sujet quelque temps après et le résultat des négociations fut l'article XXIII du traité. Il stipulait que les sujets du roi d'Angleterre qui se rendraient dans les possessions du roi d'Espagne et des Archiducs pour y exercer le commerce n'y souffriraient aucun dommage « pour motif de conscience », à condition de ne pas donner de scandale (2). L'obscurité de cette dernière phrase était voulue ; l'explication en avait été réservée à des clauses secrètes, qui devaient déterminer plus clairement au point de vue du culte la condition légale des marchands anglais aux Pays-Bas.

(1) *Lettre des commissaires à l'Archiduc*, 12 juin 1604. *PÉA, reg. 364*, f° 63 v°. — Voir un exposé de ces délibérations d'après les sources anglaises dans S. R. Gardiner, *History...* citée, t. I, pp. 209 svv.

(2) « Et quia jura commercij quae ex pace consequuntur, infructuosa reddi non debent, prout redderentur, si subditis Serenissimi Regis Angliae dum eunt et redeunt ad regna et dominia dictorum Serenissimorum Regum Hisp. et Archid. et ibi ex causa commercij vel negotij moram trahunt, eis molestia inferatur de causa conscientiae, ideo, ut commercium sit tutum et securum, tam in terra quam in mari, dicti Serenissimi Rex Hispan. et Archiduces curabunt et providebunt, ne ex praedicta causa conscientiae contra jura commercij molestentur et inquietentur, ubi scandalum aliis non dederint. » *PÉA, reg. 364*, f° 247 sv ; *Placcaeten... van Brabant*, t. I. p. 626. Anvers, 1648. Cette clause, reproduite presque mot pour mot, constitue l'article XXVIII dn traité de Madrid du 23 mai 1665. Cf. *Coleccion de los tratados de paz,... desde el reynado del señor Don Felipe Quinto*, t. I, p. 288. Madrid, 1796.

Digitized by Google

Ces clauses sont d'autant plus intéressantes qu'elles fixèrent en même temps, d'une manière indirecte, le *status* qui serait fait, par la trève de XII ans, aux marchands des Provinces-Unies trafiquant dans les « provinces de la sujétion ». L'article VII de la trève de 1609 stipulait en effet que les sujets des États auraient,

« dans les pays des susdits seigneurs roi et archiducs, les mêmes sécurité et liberté que l'on a permis aux sujets du roi de Grande-Bretagne par le dernier traité de paix et par les articles secrets convenus avec le connétable de Castille » (1).

La convention de 1604 n'était, en somme, que la répétition et la ratification officielle d'une concession faite au nom de Philippe II quelque trente ans auparavant; quoique cette dernière concerne seulement l'Espagne, nous devons brièvement l'exposer ici, parce qu'elle constitue, fonds et forme, la franchise signée par les Archiducs.

Pendant l'automne de 1575, Sir Henry Cobham fut envoyé par Élisabeth à Philippe II pour réclamer, entre autres privilèges, la tolérance religieuse en faveur des Anglais qui se trouvaient en Espagne.

« Philippe fut inflexible, mais le duc d'Albe, inquiet à la pensée d'une rupture entre les deux pays, prit sur lui d'accorder aux résidents anglais quelque léger adoucissement aux lois contre les hérétiques » (2).

L'ambassadeur de la reine put donc annoncer

« que le duc d'Albe lui avait déclaré que, quoique le contenu du décret du tribunal de l'Inquisition des Espagnes s'observe inviolablement à l'égard de tous les étrangers qui y viennent, cependant, à cause du particulier respect et amour que Sa Majesté porte à la dite Sérénissime Reine, ses vassaux peuvent être assurés de ce qui suit » (3).

(1) « Oock sullen d'ondersaten ende inwoonders van de landen der heeren Staten de selve versekertheyt ende vryheyt hebben in de landen van de voorseyde heeren konick ende erts-hertoghen, die men toeghelaten heeft den ondersaten des koninckx van Groot-Bretanien bij het leste tractaet van peys ende secrete artijckelen ghemaeckt met den connestabel van Castilien. » *Placcaeten... van Brabant*, t. I, p. 635. Anvers, 1648; J. A. de Abreu, *Coleccion...*, cité, t. I, p. 465. Cf. A. J. Namèche, *Cours d'histoire nationale*, t. XXI, p. 59. Louvain, 1888; il renvoie par erreur à l'article VI.

(2) J. M. Rigg, *Dictionary of national biography*, t. XI, pp. 154 svv. Sir Henry Cobham (1538-1605 ?) fut chargé de diverses missions diplomatiques en Espagne et aux Pays-Bas; il succéda à Sir Amyas Paulet comme ambassadeur à Paris (cf. *ibid.*).

(3) « Sir Enrique Coban, embaxador de la Ser^ma Reyna de Inglatierra, mi señora, hizo relacion a la dha Ser^ma Reyna, que el duque de Alva le havia advertido que, aunque lo contenido en el scripto del tribunal de la Ynquisicion de Españas se guardava inviolablemente con todos los estrangeros que vienen a ella, todavia, por el particular respetto y amor que Su M^d tiene a la dha Ser^ma Reyna, que sus vasallos pueden estar assegurados de lo que sigue ». *PÉA, reg. 364*, f° 368. L' « écrit » de

Digitized by Google

Nous citons intégralement ces trois articles, parce qu'ils seront repris mot pour mot dans les clauses secrètes de 1604.

« Premièrement, ceux qui, avant d'entrer en Espagne, auront contrevenu en quelque manière aux articles dudit décret ne seront ni recherchés ni molestés : on ne leur demandera point compte de délits de ce genre commis en dehors de l'Espagne.

Aussi bien, on ne forcera pas à fréquenter les églises ceux qui s'y refusent. Mais quiconque y entrera sera tenu conformément aux dispositions dudit décret, de montrer le respect et la révérence dus au T. S. Sacrement de l'Eucharistie, qui est là présent. Lorsqu'ils verront porter le T. S. Sacrement par les rues, ils auront à se mettre à genoux et à lui rendre les mêmes hommages, à moins qu'ils ne préfèrent se détourner par une autre rue ou entrer en quelque maison.

De même, au cas où le Saint-Office procéderait contre des capitaines, des lieutenants ou d'autres qui, exerçant quelque office sur des navires ne leur appartenant pas, se seraient mis en contravention avec ledit décret, on respectera ces navires ainsi que tous biens appartenant à des tiers, pour s'en tenir exclusivement à la confiscation de la fortune personnelle des délinquants ; et la même chose s'observera à l'égard des trafiquants et de leurs agents » (1).

Ces promesses, faites par le duc pendant la période de faveur qui suivit son retour des Pays-Bas, furent ratifiées par son maître; nous possédons, en effet, les copies d'une demande de confirmation adressée à Philippe II et de la réponse qu'elle reçut. Après avoir rappelé la promesse de 1575, la requête continue :

l'Inquisition auquel il est fait allusion ici se trouve dans les *PÉA, reg. 364*, f° 391. Sur les concessions faites à Cobham, cf. Mémoire d'Hopperus (novembre 1575), dans KERVYN DE LETTENHOVE, *Relations...*, cité, t. VIII, p. 30 (« de la contratacion »).

(1) « *Primeramente, que si hubieren excedido antes de entrar en España en alguna cosa* que sea contraria a lo contenido en el dho scripto, *no seran ynquiridos ni molestados por los tales excessos cometidos fuera de España, ni se les pidira quenta ne razon alguna dellos. Assi mismo que si no quisiessen entrar en las yglesias, nadie los compelera a ello, pero, si entraren, han de hazer el acatamiento y reverençia que se deve al Santiss^mo^ Sacramento de la Eucharistia que alli esta,* conforme a lo que se ordena en el dho scripto, *y si vieren venir el Santiss^mo^ Sacramento por una calle, le han de hazer la misma reverençia, hincandose de rodillas, o yr por otra calle, o meterse en alguna casa.*

Iten que, si alguna de los tales personas fueren maestres, o contramaestres, o otros officiales de naves que no sean suyas y excedieren en algo de lo contenido en el dicho scripto, *procediendose contra ellos por el Santo-Officio, se sequestraran solamente los bienes propios, dexando libres las dichas naves y qualquier hazienda que perteneçiere a otras personas, y lo mismo se entiende de los tratantes y sus agentes* ». *PÉA, reg. 364*, f° 368. [Les passages soulignés sont seuls reproduits dans la concession signée par les Archiducs, cf. plus loin.] — En comparant cette pièce et la confirmation qui suivit avec la requête des marchands anglais, à laquelle il a été fait allusion ci-dessus, on constate une ressemblance frappante ; elle doit probablement s'expliquer par le fait que la mission de Cobham fut inspirée par des vœux semblables à ceux émis en 1600 et 1604.

Digitized by Google

« Que Votre Majesté Catholique veuille bien faire prendre sur ce point les mesures convenables pour l'exécution de ce que le duc d'Albe a accordé de la part de Votre Majesté, et pour que les sujets de ladite Sérénissime Reyne ma souveraine soient traités comme elle l'espère de Votre Majesté » (1).

La réponse, favorable d'ailleurs, ajoutait une clause qui doit être relevée, parce qu'elle limitait singulièrement l'étendue de la concession :

« Ceci, disait-elle, s'entend uniquement des Anglais allant et venant vers ces royaumes ; ceux qui y résident habituellement et y ont acquis droit de cité doivent en tout et pour tout observer et accomplir entièrement ce qu'observent et accomplissent les sujets naturels de Sa Majesté Catholique » (2).

Telles étaient donc les stipulations qui, avec la restriction indiquée (3), devinrent les clauses secrètes du traité de 1604. Le 2 septembre, quatre jours après la conclusion de la paix de Londres, le connétable de Castille les signa en vertu de la délégation qu'il avait reçue du roi (4), qui les confirma lui-même le 15 juin 1605 (5).

Ainsi, du côté de l'Espagne, l'Angleterre avait obtenu pour ses

(1) « V. Md Catca sea servido de mandar dar en esto la orden que conviene paraque se cumpla lo que assi offrecio el duque de Alva de parte de V. Md, y sean tratados los subditos de la dha Serma Reyna mi sra como lo espera de V. Md [endossé :] *la ratificación de las promessas hechas a Sir Henrique Coban tocante a la libertad de los vasallos de la reyna de Ynglaterra que trafican en España* ». *PÉA, reg. 364*, f° 368 (cette copie ne porte ni date ni signature).

(2) « .....entendiendose esto solamente de los Yngleses yentes y vinientes a estos reynos ; que los que residen de ordinario y son avezindados en ellos han de guardar y cumplir enterae en todo y por todo lo mismo que los naturales subditos de Su Mad Catca. Y si algunos dellos assi de los yentes y vinientes como de los que estan ya avezindados y residen en estos reynos delinquieren o excedieren en algo que toca a la santa fee catca romana, y se procediere contra ellos por el Santo Officio, se sequestraran solamente los bienes que constare ser propios, dexando por libres a qualesquier otros... » (se trouve en marge du texte cité dans la note précédente).

(3) Il y eut dans la suite, comme on devait s'y attendre, des contestations au sujet de la signification des mots « allant et venant ». Cf. *Lettre de Cornwallis au Conseil du roy d'Angleterre*, 17 septembre 1608. WM, t. II, p. 432.

(4) Cf. J. A. de Abreu, *Coleccion...*, cité, t. I, p. 354 ; WM, t. II, pp. 27 sv ; une version anglaise des trois articles se trouve p. 29; E. van Metteren, *Histoire des Pays-Bas*, f° 549 v°. La Haye, 1618. On trouvera également dans cet ouvrage une analyse des trois clauses secrètes ; elle existe aussi dans : S. R. Gardiner (*History...* citée, t. I, p. 213) ; A. J. Namèche, *Cours d'histoire nationale*, t. XXI, p. 59 note. Louvain, 1888.

(5) *Copie de la ratification*, signée par Philippe III, le 15 juin 1605. *PÉA, reg. 364*, f° 299 ; le comte de Nottingham, envoyé pour recevoir le serment de Philippe III, eut quelque peine à obtenir cette ratification, le gouvernement espagnol déclarant n'être pas lié par la promesse faite. Cf. S. R. Gardiner, *History* citée, t. I, p. 342.

Digitized by Google

marchands la liberté religieuse. Restait à s'assurer les mêmes garanties de la part des Archiducs.

Au mois de mai 1605, le comte de Hertford fut envoyé en ambassade à Bruxelles, pour recevoir d'Albert et Isabelle le serment de ratification du traité de Londres. Par la même occasion, il réclama leur adhésion aux articles secrets concernant la religion (1). Il ne rencontra pas d'opposition : ce que le Roi Catholique avait accordé, le gouvernement de Bruxelles ne pouvait le refuser ; la confirmation des Archiducs énumère les trois clauses et y souscrit en ces termes :

« Leurs Altesses, entendans que ces susdits trois articles se consentirent en Espaigne au s^r Henry Cobham, ambassadeur de la feue royne d'Angleterre, et leur ayant leurs députés commis au dernier traitté de paix faict rapport d'avoir veu l'escript originel rubricqué du secrétaire Gabriel de Gayas, se contente que le mesme se face et observe en leurs estats et Pais-Bas au regard des subjets du Sér^me Roy de la Grande-Bretaigne ; faict à Bruxelles, le seixième de may 1605 » (2).

Voilà donc la politique anglaise en possession de tout ce qu'elle pouvait raisonnablement espérer ; car, étant données les vues des Habsbourg en matière de tolérance religieuse, les concessions qu'on avait obtenues étaient un véritable succès diplomatique (3). Ce n'est pas qu'elles aient aplani les difficultés que soulevait la présence de marchands protestants en pays catholiques ; car ils eurent dans la suite bien des démêlés avec l'Inquisition d'Espagne (4).

(1) *De his quae corrigenda videntur in instrumentis ex parte Sereniss. Archiducum per comitem Hertfordiae allatis. PÉA, reg. 364*, f° 300 sv.

(2) « Los sobre dichos 3 capitulos son los que represento Sr Enrique Cobham, embaxador de la Ser^ma Reyna de Inglaterra a la Mag^d del Rey Don Phelipe segundo ñro señor, que avia entendido del duque de Alva, segun parece por un papel rubricado del secretario Gabriel de Gayas, que se me mostro originalmente en Londres a dos de septiembre 1604, firmado Ju^o de Velasco, Condestable.

Leurs Altesses entendans » .... etc. « Faict à Bruxelles, le seixième de may 1605. Rich[ardot] v[idit] (signé) Verreyken ». *PÉA, reg. 364*, f° 388. Une copie des trois articles signés par le connétable Juan de Velasco accompagne ce document.

(3) Cecil s'en félicitait dans une lettre à Winwood, 14 septembre 1604 : « Concerning the Inquisition, altho' we have, even by article of treaty these words, that none shall be molested *ex causa conscientiae*, yet there are also these further particulars signed by the Constable's hand for the further security of the merchants. In which one point, considering how much that king labours to endear himself (by upholding that matter of Inquisition) to the see of Rome, I conceive sufficient satisfaction is obtained ». WM, t. II, pp. 27 sv.

(4) Cf. S. R. Gardiner, *History*... citée, t. I, p. 342. L'ambassadeur anglais en Espagne écrivait deux ans plus tard que le clergé et surtout les réfugiés anglais déploraient la paix faite avec l'hérétique et cherchaient une occasion de la faire rompre. *Lettre de Cornwallis à Salisbury*, 7 novembre 1606. WM, t. II, p. 262. Il mentionne fréquemment ses démarches en faveur de marchands emprisonnés par l'Inquisition ; cf. p. ex. WM, t. II, p. 439.

Digitized by Google

Il ne paraît pas cependant qu'ils aient eu à souffrir dans les Pays-Bas (1), et leur gouvernement put se féliciter d'avoir réussi à y promouvoir les intérêts de « la Religion ».

* * *

En retour des concessions qu'ils avaient faites à la Grande-Bretagne, les Archiducs obtinrent-ils quelque avantage signalé en faveur de la Contre-Réforme et des réfugiés anglais ? A la vérité, du côté des plénipotentiaires de Jacques Ier, on promit que les catholiques belges qui iraient trafiquer en Angleterre ne seraient pas molestés ; mais, outre que leur nombre était restreint, cette déclaration verbale ne pouvait être comparée à la promesse écrite en faveur des Anglais protestants séjournant aux Pays-Bas. Y avait-il donc quelque autre compensation pour la cause catholique ?

Depuis longtemps déjà, les Habsbourg avaient employé leur diplomatie comme leurs subsides et leurs troupes à soutenir le catholicisme en Angleterre. Pendant que les plénipotentiaires d'Élisabeth négociaient à Nantes, en mars 1598, avec ceux de France et des États, ils apprirent de leur gouvernement une nouvelle qui contribua sans doute à empêcher l'Angleterre de prendre part à la paix de Vervins. On venait de s'assurer, en effet, par des lettres interceptées, que l'archiduc Albert avait reçu de Philippe II l'ordre d'exiger pour les catholiques anglais le libre exercice de leur religion : c'était à cette condition seulement qu'il pouvait traiter avec les envoyés d'Élisabeth (2).

Il est presque inutile de dire qu'une pareille proposition n'avait guère chance d'aboutir. On s'étonne même de la voir renouveler par l'Archiduc deux ans plus tard ; on lit, en effet, en tête des instructions qui furent remises à ses envoyés aux conférences de Boulogne :

« La première chose que vous proposerez sera le fait de la religion, pour laquelle le feu roy notre bon père a tant travaillé et pour laquelle à son exemple ce roi moderne et nous n'espargnerons jamais ny nos

(1) Voici un exemple curieux, où le délinquant s'était manifestement rendu coupable de « scandale » : « Un marchand anglais nommé George Collison » a saisi un gage pour se venger d' « avoir esté au mois de febvrier (1607) mys en prison audit Dunkerque.... par commandement du gouverneur illecq, pour un scandale qu'il commyt publicquement, jectant de la fange à une imaige de Notre-Dame dressée au quay de ladite ville, insolence qui toutesfois ne luy cousta rien que l'emprisonnement de 2 jours ». *Remonstrance du baron de Hobocque. PÉA, reg. 365*, f° 182.

(2) Cf. Birch, pp. 140, 157 sv ; E. van Metteren, *Histoire des Pays-Bas*, f° 423. La Haye, 1618.

Digitized by Google

sangs, ny nos vies, ny chose qui soit en notre puissance. Et, en suite de ce, vous demanderez le libre exercice d'icelle pour la consolation des catholicques du royaulme et d'Irlande ».

Il est vrai qu'on ajoute la restriction suivante :

« Que si vous ne pouvez l'avoir à l'exclusion de la nouvelle ni aux églises publicques, du moins que ce soit en quelques places publicques en chacune ville et village ou du moins en maisons privées, sans pour ce en estre recerchés ou punis ; vous aydant même de ce qui se fait par tout le royaulme de France, afin que la royne entende qu'elle ne peult avec raison le refuser..... Aussi prétendrez-vous la cassation et révocation de tous les édicts, ordonnances et arrests rigoureux qui se sont faits du temps de ceste royne en préjudice des catholicques, afin qu'ils puissent dorénavant servir Dieu en repos et tranquillité » (1).

Il n'est pas douteux d'ailleurs que l'auteur de ces instructions ait prévu les difficultés que ces demandes soulèveraient; il prescrit même la manière dont elles seront formulées et, par cette recommandation, révèle leur portée véritable et l'importance relative qu'on leur accordait.

« Et touttefois là où vous verriez que ce poinct leur seroit tant à crève-cœur, que pour ce respect se pourroit rompre le traitté, vous callerez et le remettrez pour en parler quand vous serez d'accord des autres poincts »....; si les Anglais ne veulent pas restituer les captures faites pendant la guerre, « procurez que cecy vous serve pour méliorer la condition du poinct de la religion et des pauvres catholiques tant réfugiés que ceulx qui encoir sont couvertement dans le royaulme ».

Faut-il conclure des exigences mises en avant par les Archiducs qu'ils se faisaient illusion sur l'orientation nettement intolérante de la politique anglaise? Ce serait une erreur de le croire, car ces exigences s'inspiraient d'ailleurs. Le gouvernement de Bruxelles, en effet, avait intérêt à ne pas laisser s'accréditer les accusations de tiédeur que certains avancés ou quelque rival jaloux avaient portées contre lui devant la cour de Rome. Or, par deux fois déjà, le Saint-Siège lui avait adressé des plaintes à ce sujet.

L'Archiduc répondit donc, protestant de son désir d'« advancer le faict de notre religion » et « s'esbahissant » des rapports qu'on avait fait à Rome sur les négociations à peine entamées avec l'Angleterre :

« S'ils se fondent sur ce que celluy qu'avons envoyé en Angleterre n'a riens touché de la religion,... la vérité est que cela s'est obmis de volonté et pour bons respects mesmes, afin qu'ils ne prinssent occasion

(1) « *Instructions... pour traiter de la paix avec la reyne d'Angleterre* », 20 mai 1600. *PEA, reg. 358,* f° 380 v°.

Digitized by Google

de rompre le traicté avant que la conférence des députez de part et d'aultre fut commencée ». D'ailleurs, et ici l'Archiduc semble exprimer une opinion aussi sincère que bien fondée, il ne faut pas se faire illusion sur le succès de cette intervention : « Que bien est vray, que d'attaindre à nostre but se doibt plustost désirer qu'espérer, mais Sa Sainteté se peult asseurer que de nostre costé rien ne s'omettra de ce que sera en nostre puissance pour la consolation des catholiques audit royaume » (1).

On a pu voir, par ce qui a été dit plus haut, que l'Archiduc tint parole. Au cours même des pourparlers qui aboutirent à la paix en 1604, il s'efforça discrètement d'aider la cause catholique. Le 2 mars (12 mars?) 1602, son premier ministre, le président Richardot, en écrivit à l'agent belge à Londres, faisant valoir que l'on ne demanderait rien qui fût préjudiciable à l'état ou au service de la reine (2). La réponse des ministres d'Élisabeth ne laissa place à aucune illusion : elle déclarait que l'Angleterre

« n'avait jamais cru qu'on soulèverait cette question ou qu'on penserait seulement à la soulever, tant parce qu'on savait que ces négociations seraient conduites par des hommes sages, que parce que toute proposition de cette nature devait en rencontrer une autre en sens contraire » (3).

Cependant le pape continuait à stimuler le zèle des Archiducs; c'était l'époque où l'on espérait à Rome le prochain retour de Jacques Ier « dans le giron de l'Église »; Clément VIII écrivit à l'archiduc Albert de tâcher non seulement de relever le sort des catholiques anglais, mais, « s'il était possible — car avec la grâce de Dieu tout est possible — d'amener le roi par une douce persuasion à embrasser la religion catholique » (4).

Ces illusions furent de courte durée. Quand les plénipotentiaires des Pays-Bas arrivèrent à Londres en 1604, ils étaient munis d'instructions qui leur prescrivaient de proposer en tout premier lieu

« *le fait de la religion* » : « Se pourroit demander le libre exercice d'icelle, pour la consolation des catholiques du royaulme et d'Irlande; mais comme apparemment le roy notre frère aura commandé aux siens d'en traitter, vous leur lairrez ce poinct et toutes les circonstances, hormis que doulcement vous ayderez et seconderez ce qu'ils en proposeront » (5).

Malheureusement l'Espagne pas plus que les Archiducs ne devait

(1) Cité dans Ch. Ruelens et M. Rooses, *Correspondance de Rubens*... t. I, p. 25. Anvers, 1887.

(2) *Lettre à Portado*. Birch, p. 201.

(3) Réponse rédigée par Edmundes, 28 mai (7 juin ?) 1602. Birch, p. 202.

(4) *Lettre de Clément VIII à l'Archiduc*, 31 mai 1603, citée par A. D. Meyer, *Clemens VIII und Jakob I von England*, cité, p. 285.

(5) « *Instructions pour le prince-comte d'Aremberghe* », *etc*... 12 avril 1604. *PÉA, reg. 358*, f° 400 v°. Comparer les instructions du 20 mai 1600, *ibid.* f° 380 v°.

Digitized by Google

rien obtenir par ce traité « pour la consolation » des catholiques anglais. Quelques jours avant la ratification solennelle (14 août 1604), le connétable de Castille, au nom de Philippe III, fit une démarche personnelle auprès du roi en faveur de ses coréligionnaires ; ce fut en vain ; le roi l'assura qu'il « ne pouvait avec sécurité faire une concession aussi blessante pour les sentiments religieux de ses sujets protestants » (9). Ainsi la paix se conclut sans que les Archiducs aient pu seconder d'une façon positive la cause du catholicisme. Il est vrai qu'ils avaient réussi à défendre les réfugiés anglais des Pays-Bas contre les ministres de Jacques Ier. Mais sur ce point, la paix n'était point faite et l'Angleterre allait continuer de poursuivre le catholicisme jusque dans l'asile que lui offrait le gouvernement de Bruxelles. *(A suivre.)*

Bruxelles. L. WILLAERT, S. J.

(1) Cf. J. LINGARD, *History*... citée, t. IX, 37 ; E. PRAMPAIN, S. J., *Conspiration des Poudres*, dans *Études*, t. XL (1886) pp. 416 svv. ; P. LAFFLEUR DE KERMAINGANT, *Mission de Christophe de Harlay*... cité, t. I, p. 218. — A Rome, l'ambassadeur d'Espagne répandit le bruit que le connétable avait obtenu pour les catholiques remise de toutes les amendes, mais il semble avoir rencontré peu de créance. R. COUZARD, *Une Ambassade à Rome*..., cité, pp. 144 sv. D'après un document dont il nous est impossible de contrôler la valeur, le connétable se serait abstenu d'exiger des garanties en matière de liberté religieuse, parce que le roi lui aurait fait croire qu'il allait se convertir au catholicisme. Cf. *Roman transcripts* (Bliss) 24 septembre 1604, cité par J. H. POLLEN, S. J., *Father Henry Garnet and the Gunpowder Plot*, dans *The Month*, t. XLIII (1888), p. 61 ; A. ZIMMERMAN, S. J., *Geschichte*..., cité, dans *Der Katholik*, 69e Jahrg. (1889) II, p. 264. — A tort ou à raison, on croyait parmi les catholiques anglais que le connétable avait reçu du roi des promesses de tolérance qui ne furent pas tenues (Cf. J. MORRIS, *The condition of catholics under James I*, p. 72. Londres, 1872). Pour eux donc la ruine des espérances qu'avait fait naître la paix était imputable, non à la faiblesse de l'Espagne, mais à la mauvaise foi de leur souverain.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS.

Ch. Guignebert, chargé de cours à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris. *Manuel d'Histoire ancienne du Christianisme. Les Origines.* Paris, A. Picard et fils, 1906. 1 vol. in-12, xxiii-350 p. F. 4.

Dans un « Avertissement », M. Guignebert prévient ses lecteurs qu'il « ne prétend ni à l'érudition ni à l'originalité » (p. i); son dessein est seulement d'aider « les hommes de bonne volonté » qui ne savent comment aborder l'étude des origines chrétiennes. D'autre part, il entend « faire œuvre d'historien et à aucun degré œuvre de théologien», définissant d'ailleurs cette œuvre d'historien : «critiquer les documents, classer et expliquer les faits » (p. ii). Entre deux, on nous assure qu'on ne soutient nullement que l'histoire « ait aboli la vérité théologique »; ce ne serait point là son affaire.

Jusqu'à un temps qui n'est pas encore loin de nous, le monde universitaire en France en était resté aux récits de Renan sur les origines chrétiennes, comme en général sur l'histoire d'Israël et des premiers siècles du Christianisme. Et je ne voudrais point affirmer que ce temps de relative ignorance est bien passé pour tous. On ne pouvait donc ouvrir qu'avec sympathie un livre qui s'annonçait avec l'intention de faire connaître au public français les résultats plus récents des multiples travaux de la critique en ces matières. Et il n'était point certes pour nous déplaire de pouvoir espérer une étude impartiale, objective des faits. Point de théologie, d'aucune espèce, qui les colore et dénature, quelles séduisantes promesses !

M. Guignebert s'est borné au premier siècle. Après un Index bibliographique (1), une Introduction et un premier chapitre, bien élémentaire, sur « les sources », M. Guignebert expose la situation du monde au moment de la naissance du Christianisme, tant du monde

(1) On est un peu surpris, dans l'appréciation sommaire que M. Guignebert fait des principaux ouvrages qu'il indique, de trouver l'épithète « catholique libéral » accordée au Manuel de Mgr Duchesne (p. viii). Pourquoi ensuite celle de « catholique » tout court attribuée aux *Revue Biblique*, *Analecta Bollandiana* et *Revue Bénédictine*, et celle de « libéral » aux *Revue de l'histoire des Religions*, des *Etudes juives*, d'*Histoire et de Littérature religieuse* (p. x). Ces épithètes ressortissent à la politique religieuse, non à la science. Il eût fallu opposer « dogmatique » ou « confessionnel » à « critique ».

Digitized by Google

juif de Palestine et de la Diaspora que du monde gréco-romain (ch. II-IV). Un schéma de l'histoire évangélique d'après les synoptiques, critiqués (1), nous fait connaître « les faits de la vie de Jésus » (ch. V) et l'on montre ensuite comment l'enseignement de Jésus », dont on essaie de déterminer l'essence primitive (ch. VI), s'enrichit dans l'Eglise judaïque de Jérusalem d'abord (ch. VII), puis au cours de la prédication de Paul et dans les communautés qu'il fonde (ch. VIII et IX), à travers cette spéculation d'inspiration juive ensuite dont les écrits johanniques et l'Épitre aux Hébreux nous révèlent l'activité (ch. X), dans les églises judéo-chrétiennes, syriennes et galiléennes (ch. XI), dans celle de Rome enfin (ch. XII) pour aboutir (ch. XIII) à un système religieux à peine ébauché, flottant encore en sa doctrine, pourvu d'un culte rudimentaire, n'ayant guère d'autorité hiérarchique que le besoin, et d'ailleurs aussi différent de la pensée de Jésus déjà que les définitions dogmatiques du futur concile de Nicée.

Tout cela est écrit et composé, non pas certes avec le talent d'un Renan, mais du moins alertement. M. Guignebert se meut aisément, avec une sorte de bravoure, au travers des discussions compliquées de textes, et il a réussi à nous laisser une image nette de la manière dont il conçoit les origines du Christianisme. Toutefois si cette image est nette, si les tons en sont vifs et clairs, ils le sont peut-être trop, ils le sont jusqu'à la crudité au détriment de la profondeur. On dirait volontiers que le tableau est d'un impressionnisme un peu brutal, ce dont on ne songerait point d'ailleurs à faire grief au peintre, s'il était question de peinture, non de science. Mais il s'agit d'histoire, et d'histoire exacte, et il n'est sans doute point de pire procédé en cette matière que de traduire hâtivement l'impression d'un œil prévenu d'ailleurs.

Car il nous semble bien que malgré les bonnes intentions de son avertissement, M. Guignebert s'est laissé conduire par sa théologie, ou si vous le voulez par sa philosophie — toute philosophie étant une manière de théologie — en une conception arbitraire et incomplète des origines du christianisme. Chose curieuse, c'est peut-être sa philosophie qu'il faut reprendre le plus en cet historien: Il se défend de chercher autre chose qu'établir la situation de fait des chrétiens au Ier siècle, et cependant on le voit sans cesse préoccupé de le faire contre ceux qu'il appelle « les orthodoxes » (2). A son tour M. Guignebert veut déter-

(1) Des récits de l'enfance et de la résurrection, regardés comme purement légendaires, M. Guignebert ne retient qu'un témoignage sur la croyance chrétienne qui les a construits. Ceux de la Passion ont été fortement teintés par la théologie de Paul, et construits sous l'empire du désir de voir les prophéties s'accomplir. Toutefois la crucifixion, malgré l'ingéniosité, louée, de M. Sal. Reinach, serait un fait suffisamment garanti par les témoignages formels de Paul.

(2) M. Guignebert s'entend-t-il très bien lui-même lorsqu'il parle d'un Christ qui selon les orthodoxes serait « une incarnation absolue de l'essence divine » (p. XI); lorqu'il déclare que, pour les mêmes, « l'authenticité est la seule garantie d'autorité

Digitized by Google

miner l'essence du christianisme ; il le considère « en lui-même et en tant que religion absolue » (p. XXI). Pour lui, cette religion absolue de Jésus se réduit « à une sorte d'apologie de l'effort personnel en vue de l'acquisition du Royaume » (p. 239). Il est vrai, d'ailleurs, qu'il ajoute aussitôt que « ce Royaume est conçu conformément aux traditions messianiques du judaïsme », encore qu'« il ne sera pas (dans la pensée de Jésus) établi comme l'imaginaient les Palestiniens ». Mais que voilà déjà une essence singulièrement diluée dans la tradition religieuse du temps ! et comme on s'aperçoit, quand on réfléchit, que tout se tient solidairement dans la réalité historique ! Aussi est-ce bien dépasser le point de vue de l'histoire et déjà porter un jugement d'ordre métaphysique, ou si l'on veut théologique, philosophique, que de faire un choix — inévitablement arbitraire, et dont le seul critérium ne peut précisément être que la préférence philosophique que l'on garde — dans la complexité de la rénovation religieuse opérée par Jésus, psychologiquement et socialement si riche. C'est ce qui est arrivé à M. Guignebert. Et par malheur, sa philosophie est toute de surface, un peu à la manière de celle des encyclopédistes ; volontiers sans doute il réduirait la religion — en son essence, bien entendu – à un plat moralisme, l'instinct du divin à la conscience du bien. Et c'est ce qui l'a empêché de comprendre les progrès du christianisme en ses débuts. Oui, la pensée de Jésus a été juive, et elle a dû s'helléniser en passant par le monde grec ; mais le christianisme de Jésus n'était pas seulement une pensée, mais une pratique et une vie, non la vie de quelques individus isolés, mais la vie qui devait rassembler et organiser des communautés d'abord, abriter ensuite des peuples aux civilisations diverses. L'histoire de sa doctrine, de sa hiérarchie, de son culte ne le représente pas lui-même tout entier, mais seulement ses manifestations extérieures, tout de même qu'il s'est communiqué et propagé autant par la contagion de l'exemple et l'influence de personnalités fortes dont les vertus chrétiennes rayonnaient autour d'elles, que par les controverses sur les prophéties ou la contemplation de la fin des temps. La pensée, en matière religieuse comme ailleurs, exprime la vie et dépend d'elle autant qu'elle la crée et la dirige, et M. Guignebert semble n'avoir vu dans le développement du christianisme naissant que la formation ou l'odyssée d'une doctrine philosophico-religieuse. Aussi

que puisse présenter par lui-même un livre réputé inspiré » ? (p. 29) Sait-il bien ce qu'est au juste la *canonicité*, lorsqu'il nous apprend que « celle de la première Epitre de Pierre » était « encore admise par Renan » ? Pourquoi dire encore que « la tradition catholique admet comme authentique, c'est-à-dire faisant foi et autorité », la version de la Vulgate, sans s'apercevoir qu'il ne s'agit pas là d'une autorité scientifique et historique, mais théologique et dogmatique (p. 29) ? Pourquoi enfin ne vouloir trouver d'orthodoxie qu'en M. Bacuez, et se refuser à la reconnaître en Mgr Duchesne ? Serait-ce que son *Histoire ancienne de l'Eglise*, n'a point l'Imprimatur ? ou qu'on trouve plus facile de dévoiler la sottise des « orthodoxes » après leur avoir ôté toute intelligence ?

Digitized by Google

lui est-il malaisé d'apercevoir l'unité latente de ce développement et ose-t-il parler de « la construction bigarrée de l'orthodoxie » (p. 480). Et s'il reconnaît que pour atteindre le monde le mouvement créé par Jésus devait s'helléniser, que pour subsister devant l'empire romain il devait s'incorporer et s'assimiler ses forces vives, il croit que ce mouvement s'en trouva « faussé », « chargé d'éléments contraires à son essence » (p. 150) : « l'Église, dit-il, y perdra le sens de sa mission et jusqu'à celui de sa nature » (p. XXII). M. Guignebert ne s'aperçoit point que ce qui lui apparaît présentement comme hétérogène (1) s'uniflait dans la vie et la réalité.

En tout cas, si c'est là une conclusion qu'une certaine philosophie — insuffisante à notre avis — peut tirer des faits historiques, il est bon de le noter; et il eût été plus clairvoyant de ne pas se donner à soi-même l'illusion d'être un pur historien.

M. Guignebert n'a pas fourni d'ailleurs, dans la richesse et la pénétration de son information les correctifs qui eussent pu remédier, du moins en partie, à cette infirmité philosophique. Nous savons assurément qu'il n'a point voulu faire œuvre personnelle de construction historique, mais fournir aux gens pressés un Manuel commode et modeste. Aussi ne lui reprocherons-nous pas d'être un écho trop fidèle de travaux antérieurs, quoique il eût pu, semble-t-il, suivre moins servilement MM. Albert et Jean Réville dans ses bien pauvres chapitres sur Jésus ou sur les origines de l'épiscopat, et encore MM. Sabatier et Goguel dans ses chapitres plus fournis cependant sur Paul. Ce regret est d'autant plus vif que M. Guignebert montre lui-même, par son chapitre sur le monde gréco-romain, qu'il a poussé jusqu'à Tertullien, que son exposé est plus compréhensif lorsqu'il a vu les choses de plus près (2).

Mais en réalité l'information de M. Guignebert est par trop courte et surtout trop hâtive. Evidemment il n'est point familiarisé avec la langue de l'Ancien Testament, sans quoi il ne dirait pas que l'« Éternel » (p. 71, voyez encore p. 250, note 2, et p. 307) est le nom révélé à Moïse au buisson ardent. L'indicible nom de Yahweh se transcrit et ne peut se traduire en une interprétation qui, bien que traditionnelle, ne repose sur aucun fondement linguistique. Au rebours cette fois, il faut traduire Nebî'îm ou le transcrire correctement (voyez Nebim p. 177). La dénomination encore de « Syro-chaldaïque » (p. 25) n'est plus usitée, comme de tout point inexacte, pour désigner l'araméen. Dans ce chapitre sur les sources, pourquoi dénoncer si haut la partialité des documents chrétiens, comme pour les discréditer à plaisir, et comme si l'on ne savait pas qu'il faut appliquer dans l'utilisation des données

(1) Ainsi M. Guignebert s'étonne de retrouver dans le quatrième Evangile qui lui paraît d'un spiritualisme (?) si grec, les idées de résurrection, réminiscence de l'eschatologie des synoptiques.

(2) M. Guignebert a donné un Tertullien en 1901.

Digitized by Google

que nous fournissent les historiens anciens, même païens, les règles de la critique historique qu'ils n'ont pas connues eux-mêmes? Pourquoi déclarer avec insistance (p. 13 et 43) qu'aucune des épitres de Paul n'est restée incontestée, comme si l'on n'allait pas soi-même en retenir le plus grand nombre? N'y a-t-il pas là une sorte de puérilité de novice? N'est-ce pas bien hasardé d'autre part que de déclarer (p. 238, note) que si Jean ne mentionne pas la Cène, c'est qu'il ne soupçonne pas le sens que la Cène prendra plus tard? Faut-il donc dire que Luc et les autres synoptiques qui la mentionnent en soupçonnaient l'importance? Et alors, pourquoi Jean qui venait après eux ne l'aurait-il pas soupçonnée à son tour? En réalité, Jean n'a pas pu ne pas connaître la première aux Corinthiens, et même, puisque M. Guignebert croit avec M. Loisy que le quatrième Evangile est une contemplation mystique de la tradition évangélique des synoptiques, il faut bien admettre que son auteur a connu aussi la Cène et en a exprimé l'importance à sa manière, dans les discours sur le pain de vie. Et enfin si M. Guignebert admet que le quatrième Evangile a été écrit dans les premières années du second siècle, comment explique-t-il ce développement subit de la liturgie eucharistique, qui n'est rien ou presque vers 120, et dont Justin 25 ans plus tard nous témoigne qu'elle est si développée?

Cette hâte de notre auteur dans l'information s'est sans doute prolongée dans la composition du livre, et c'est ce qui nous explique certaines bévues un peu lourdes. « Quelques textes d'origine étrangère au christianisme nous permettent d'entrevoir l'Eglise en la considérant du dehors », dit M. Guignebert, p. 20, et il ajoute « Les Juifs se trouvent dispersés dans les ouvrages de Flavius Josèphe ou de Philon, tous deux du 1er siècle ». Or Philon est mort en 42 et ne s'est point occupé de ce que serait le Messie ni s'il était apparu : il n'y croyait même pas. M. Guignebert voudrait-il dire que la philosophie de Philon pourrait nous aider à comprendre le quatrième Evangile et les Gnoses alexandrines du second siècle? encore qu'elle n'y suffise pas, cela pourrait s'entendre, mais on ne croira pas facilement qu'il se soit exprimé si mal. A la page 165, n'est-ce point témoigner d'une étrange légèreté que de s'étonner de ce que l'auteur des Actes ne souffle mot de la naissance virginale comme s'il ne la connaissait pas? Puisqu'il est l'auteur du troisième évangile, de l'aveu même de M. Guignebert, n'en a-t-il pas parlé assez abondamment en ses premiers chapitres?

Nous signalerons, pour terminer, quelques-unes des nombreuses négligences typographiques qui se sont glissées en ce livre et ne sont pas certes pour effacer l'impression de trop rapide facture que nous a laissée l'ouvrage; p. 32, la note ne se trouverait elle pas mieux à la fin du premier paragraphe de la p. 29? p. 44, le renvoi à la note 1 manque; celle-ci se rapporte d'ailleurs à une citation faite p. 43; p. 50, en note, lire « Cheyne » et non « Chayne »; p. 61 lire « avait » pour « elle avaient »; p. 134 (dernière ligne) lire « sois » au lieu de « soit »;

Digitized by Google

p. 176 en note, lire « penitus » au lieu de « peritus » ; p. 177 que veut dire « le phénomène de la *levee* de Jésus » ? p. 234, carastérisque est mis pour caractéristique ; p. 237 διδόμενον doit être traduit « qui est » non « qui a été donné » ; p. 292 suppléer « de » devant « ce qui se passe à Damas » ; p. 348 la référence à II Thess. est non pas 2-11 mais II 1-12 ; et dans la phrase « Alors, tout en étant assujetti au Fils, celui-ci... », il doit y avoir quelque erreur de traduction à moins que ce ne soit d'interprétation.

Enfin les fautes d'accentuation dans les citations grecques sont particulièrement nombreuses et choquantes. Notons-les au passage : p. 36 ἕκαστος pour ἕκαστος ; p. 105, θέος, (encore p. 110), pour θεός ; p. 106, ἀλλά μέσος pour ἀλλὰ ; p. 138, κὰι pour καί ; p. 224, ἁμαρτῖων pour ἁμαρτιῶν ; p. 237, εὰν pour ἐάν ; p. 255, ἁμῶν pour ἡμῶν ; pp. 265, 319 et 345, δὶα pour διά et λάον pour λαόν ; p. 290, τῆν pour τήν ; p. 301, συνέτος pour συνετός ; p. 303, ἡ pour ἡ ; p. 308, ψευδαδέλφοι pour ψευδάδελφοι ; p. 319, δώρεαν pour δωρεάν ; p. 335, ἡμῖν pour ἡμῖν ; p. 339, ὅς pour ὃς ; p. 342, οὗ pour οὗ ; p. 343, ἁμαρτίαν pour ἁμαρτίαν ; p. 345, ἀπολυτρώσιν pour ἀπολύτρωσιν ; p. 354, ἁμαρτωλή pour ἁμαρτωλή ; p. 377, ὅτιῃ pour ὅτι ; θεολόγος, pour θεολόγος ; p. 388, ἀλλ' ὁ pour ἀλλ' ὁ ; p. 390, τά (σώματα) pour τὰ ; p. 408, παρὰ (isolé) pour παρά ; p. 409, ἄρχης pour ἀρχῆς, p. 447, αὐτοὶ γὰρ εἰσιν pour αὐτοὶ γάρ εἰσιν ; ; p. 470, ἦ pour ἦν ; p. 472, ὅσα pour ὅσα ; p. 477, ἀρχόντες pour ἄρχοντες ; p. 489, δ' ἡμᾶς pour δι' ἡμᾶς ; pp. 493 et 494, πνευμᾶ pour πνεῦμα ; p. 495, τᾶ pour τά ; p. 513, προσεχέτε ὑμιν pour προσέχετε ὑμῖν ; p. 520, ἀθέοτητος pour ἀθεότητος.

Néanmoins toutes ces observations de détail ne sont pas pour ôter à l'ouvrage son mérite très réel, qui est de nous présenter en un raccourci agréable et commode les conclusions, je ne dis pas de la critique, mais du moins d'une certaine école critique. Ces conclusions sont certes revisables, mais il est à souhaiter que nos théologiens apprennent à les connaître autrement que par de simples recensions comme celle-ci, et se rendent compte que des problèmes sérieux se proposent à leur méditation.

GEORGES ARCHAMBAULT.

MGR LE CAMUS. *Origines du Christianisme. L'OEuvre des Apôtres.* 1e Partie. *Fondation de l'Église chrétienne. Période d'affranchissement.* 2e Partie. *Diffusion de l'Église chrétienne. Période de conquête.* 2e édit. Paris, H. Oudin, 1905. 3 vol. in-8, XLIX-376, XLV-407 et 611 p. Prix : Le vol. 3 fr.

La mort n'a pas permis au vaillant évêque de La Rochelle et Saintes de terminer son œuvre sur les *Origines du Christianisme*. Avant de rendre compte des derniers volumes parus, il ne sera pas inutile

Digitized by Google

d'indiquer quel était le plan général de l'ouvrage, dans la pensée de l'auteur. « L'histoire des Origines (du Christianisme), disait-il..., doit successivement nous faire connaître son fondateur, Jésus-Christ; ses propagateurs, les Apôtres ; enfin ses premiers défenseurs, les Apologistes et les Martyrs qui se rattachent au siècle apostolique. »

« Nous avons déjà écrit... la *Vie de Notre Seigneur Jésus-Christ* (1). C'était répondre à la première partie de notre tâche et étudier le Christianisme, idée et fait, dans Celui qui en fut l'auteur. »

« Il faut maintenant entreprendre la seconde, que nous appellerons l'*Œuvre des Apôtres*... Dans l'Œuvre des Apôtres on peut distinguer une triple phase... L'Église s'est fait jour en secouant cette dure terre du Judaïsme, mal cultivée par les Pharisiens : c'est sa *période d'Affranchissement ;* puis jetant aux quatre vents du ciel ses messagers avec sa parole et sa grâce victorieuse, elle leur a prescrit de s'emparer du monde : c'est sa *période de Conquête ;* enfin, complétant son organisation intérieure, elle a assuré son avenir contre le mal, le temps et les hommes : c'est *sa période d'Affermissement.* » I, p. XIX et XXIII. Dans la première partie de l'Œuvre des Apôtres, Mgr Le Camus étudie les récits des douze premiers chapitres des Actes jusqu'au premier voyage de Saint Paul. La deuxième partie ne comprend guère que la prédication de Saint Paul jusqu'à sa première captivité à Rome. Les autres chapitres des Actes, et les six premières Épîtres de Saint Paul, constituent les sources principales pour cette période; mieux connue que la première. L'auteur y a consacré deux forts volumes qui embrassent l'histoire des communautés chrétiennes de l'année 47 à 62, d'après la chronologie adoptée. Pour la troisième période, on comptait mettre en œuvre les autres Épîtres de Saint Paul, les Épîtres catholiques et les écrits johanniques. Vu l'incertitude qui règne sur les circonstances de composition de plusieurs de ces sources, cette troisième partie est la plus difficile à bien décrire.

Qu'on nous permette au sujet de ce plan général de l'ouvrage une remarque préliminaire. La division adoptée semble en effet présenter de multiples inconvénients. Et d'abord ces titres que nous avons indiqués, expriment-ils bien le caractère principal de la période qu'ils désignent ? Peut-on clore la *période d'Affranchissement* avant le Concile de Jérusalem ? Est-ce après la première captivité de saint Paul que se termina la *période de Conquête ?* De plus, cette division n'a-t-elle pas l'inconvénient de trop dissimuler combien nos connaissances sur l'âge apostolique sont incomplètes ? Ce que nous savons de l'Œuvre des Apôtres, ce sont, comme le plus ancien titre du livre de Actes l'indique, Πράξεις ἀποστόλων : des Actes d'Apôtres. L'abbé Fouard, dans un ouvrage analogue à celui de Mgr l'évêque de La Rochelle, donnait comme titre aux volumes de ses *Origines chrétiennes* qui exposaient l'histoire des Apôtres, *Saint Pierre, Saint Paul,* etc. : c'était plus simple, sans doute, mais n'était-ce pas aussi plus juste ?

(1) Parue en trois volumes chez H. Oudin, Paris.

Digitized by Google

Venons-en à l'exposé lui-même. Un ouvrage général sur l'âge apostolique, ou plutôt sur l'Œuvre des Apôtres, comporte nécessairement une étude sur les principales sources Pour l'époque étudiée dans ces trois volumes, ces sources sont, avons-nous dit, les Actes et les Épîtres de saint Paul écrites avant sa captivité, l'auteur ayant été à juste titre parcimonieux en fait de renseignements puisés dans les apocryphes. Sans pouvoir leur consacrer un examen approfondi, les questions d'authenticité et autres de ce genre sont bien exposées et généralement bien résolues Pour les Actes, on les trouvera examinées dans l'introduction au premier volume; pour les Épîtres de saint Paul, dans les deux derniers, à mesure que l'auteur les rencontre dans son exposé historique. Il n'y a pas de remarques à faire sur l'introduction aux Actes : les diverses questions sont résolues dans le sens traditionnel. Notons toutefois que l'auteur admet une source écrite pour certains récits de la première partie des Actes, ce qui lui permet de leur donner une très grande valeur historique en ce qui concerne la description des premières communautés chrétiennes. Quant aux lettres de saint Paul, qui précèdent sa captivité à Rome vers l'an 60, il était superflu d'en défendre longuement l'authenticité : celle-ci en effet n'est plus guère contestée sérieusement. Si l'on excepte l'épître aux Galates, il n'est pas difficile non plus, de dater ces lettres et d'indiquer les circonstances de leur composition. L'auteur pouvait passer rapidement sur ces questions. Il s'est étendu à bon droit un peu plus longuement sur l'épître aux Galates. L'on sait que certains auteurs la placent au troisième voyage de saint Paul, d'autres au deuxième, que d'autres enfin la datent d'avant le Concile de Jérusalem. Ce serait dès lors la première des lettres de saint Paul dans l'ordre chronologique. Mgr Le Camus se rallie à cette dernière opinion : la lettre aux Galates aurait été écrite d'Antioche, avant le départ de Paul pour la réunion de Jérusalem racontée au chapitre XV des Actes; elle serait adressée aux convertis de Phrygie et de Lycaonie habitant la partie méridionale de la province romaine de Galatie. Nous partageons cette opinion sur les destinataires de l'Épître, mais nous n'admettons pas qu'elle ait été écrite avant la réunion de Jérusalem. Croyant à l'identité du voyage raconté *Gal.* II, 1 svv. et de celui raconté *Act.* XV, 1 svv., nous sommes forcé de dater la lettre après le Concile de Jérusalem. Nous la placerions au deuxième voyage; elle aurait été écrite de Corinthe après les deux lettres adressées aux Thessaloniciens. Il est inutile d'exposer ici nos arguments : ils ne sont du reste pas nouveaux. Quant à l'argument principal de l'auteur en faveur de son hypothèse, à savoir que le voyage à Jérusalem raconté *Gal.* II, 1 svv. est le *deuxième* voyage fait à Jérusalem par l'apôtre, puisque l'énumération dans la lettre aux Galates doit être complète, et que par conséquent ce voyage s'identifie avec celui mentionné *Act.* XI, 30 et diffère de celui raconté *Act.* XV, cet argument, disons-nous, a été souvent réfuté. Paul dans la lettre aux Galates ne devait pas mentionner tous les voyages qu'il

Digitized by Google

fit à Jérusalem, mais seulement ceux au cours desquels il s'était trouvé en rapports doctrinaux avec les Apôtres. Or ceci n'avait pas eu lieu lors du voyage mentionné *Act.* XI, 30; dans le récit de la lettre aux Galates, Paul pouvait donc omettre la mention de ce voyage. Les circonstances de composition des autres lettres sont à notre avis très bien exposées, notamment les rapports entre Paul et l'Église de Corinthe pendant le troisième voyage; nous partageons complètement les opinions de l'auteur à ce sujet. Une chose cependant nous a étonné : c'est l'omission de la lettre de Jacques pour l'étude des communautés chrétiennes avant 62. Mgr Le Camus placerait-il cette lettre après cette date ? Mais, même dans cette hypothèse, elle pouvait servir à exposer la vie, l'histoire interne d'une communauté chrétienne vers le milieu du premier siècle.

Dans le plan de l'ouvrage dont nous rendons compte, l'étude sur les sources était indispensable; mais elle pouvait être sommaire. La partie fondamentale était évidemment l'exposé complet et coordonné de tout ce que les sources nous apprennent sur l'œuvre des Apôtres. C'est à réaliser ce but que Mgr Le Camus a consacré tous ses talents. Voici la méthode suivie. L'auteur a pensé qu'il fallait, autant que possible, laisser parler les sources elles-mêmes. Il a donc suivi le livre des Actes, récit par récit, cherchant à donner avant tout un commentaire historique, multipliant les notes archéologiques et topographiques, facilitant l'intelligence du texte par des plans et des dessins. Rencontrant sur sa route un fait de quelque importance omis dans les Actes, mais prouvé ou du moins suggéré par d'autres documents, l'auteur a soin de le relever et de le faire rentrer dans l'ensemble de l'exposé. Au cours de l'histoire de Paul avant sa captivité, chacune des lettres écrites par lui est étudiée et insérée toute entière dans le récit, au moment où elle parait avoir été écrite. Ces lettres aussi, divisées en petites sections, sont enrichies d'un commentaire historique et de notes d'archéologie. C'est précisément dans ce commentaire, tel que nous l'avons décrit, que réside l'originalité, le vrai mérite de l'ouvrage L'auteur par ses voyages aux pays bibliques était parfaitement préparé pour cette tâche. Nous voudrions cependant présenter une observation sur un point spécial.

Aux débuts de l'âge apostolique, une des controverses les plus importantes fut celle de l'obligation de la loi mosaïque pour les nouveaux convertis à la foi du Messie. La manière dont Mgr Le Camus expose la genèse et le développement de cette controverse, doit être signalée ici (cfr I, 234-235; 252-258; 262-266; 267-275; 353-355; II, 7-8, 94 svv.; 103 svv.; 149-178). Cet exposé ne nous parait pas exact, et la question est trop importante pour être passée sous silence.

Dans ses prédications, Jésus n'avait pas explicitement résolu la question de l'obligation de la Loi : s'il l'avait résolue, on ne comprendrait pas les incertitudes des Apôtres et les controverses de la première génération chrétienne. Les premières années après la Pente-

Digitized by Google

côte, la question ne se posa pas : les premiers disciples continuaient à observer scrupuleusement la Loi. Converti par une intervention surnaturelle sur le chemin de Damas, Saul ne semble pas avoir songé immédiatement à prêcher l'évangile aux païens. En tout cas, il est invraisemblable, ou du moins c'est une assertion absolument gratuite, qu'il ait entretenu Pierre, lors de la première visite qu'il lui fit à Jérusalem après sa conversion, « de l'admission directe des Gentils au baptême » (I, p. 215). Même après la réception dans l'Église du centurion Corneille, la question pouvait paraître encore ouverte, tellement les circonstances de cette conversion étaient extraordinaires. Les premiers qui annoncèrent ouvertement l'Évangile aux païens furent quelques hommes de Chypre et de Cyrène, prédicateurs à Antioche (*Act.* XI, 20). Mgr Le Camus écrit « que la corrélation entre les idées mises en pratique à Césarée par le chef des Apôtres et la prédication de quelques disciples aux Grecs d'Antioche, pour n'être pas explicitement indiquée dans le livre des Actes, n'en demeure pas moins évidente ». Cela ne paraît cependant pas si évident à tout le monde. Quoi qu'il en soit, Barnabé approuva ces missionnaires d'Antioche, se mit à travailler avec eux et alla chercher Saul à Tarse. Dès lors commença l'évangélisation intense des païens à Antioche.

A partir d'ici nos divergences d'opinion avec le savant évêque de La Rochelle s'accentuent et portent avant tout sur la date à laquelle il place la composition de l'Épître aux Galates. Nous avons déjà critiqué cette date ; nous en verrons de nouveau l'invraisemblance. Voici donc, dans le système de l'auteur la suite des évènements.

Après une prédication très féconde et assez longue, Paul et Barnabé portèrent à Jérusalem les aumônes des fidèles d'Antioche (*Act.* XI, 30). Leurs procédés d'évangélisation furent approuvés solennellement, pendant leur visite à Jérusalem, par Jacques, Pierre et Jean, (*Gal.* II, 1 svv.). Forts de cette approbation, Paul et Barnabé retournent à Antioche et entreprennent peu après leur première mission en Chypre et dans le sud de la Galatie, au cours de laquelle ils convertissent beaucoup de païens. Quand ils reviennent à Antioche, ils y sont en butte à l'opposition violente de judaïsants venus de Jérusalem qui prétendent maintenir l'obligation de loi mosaïque. Pierre prend peur et paraît se ranger à leur avis, Barnabé lui même commence à fléchir. Tout cela est-il vraisemblable, après que les Apôtres ont ouvertement reconnu que la Loi n'est plus obligatoire ? Mais continuons. Paul s'en prend publiquement à Pierre et lui reproche vivement sa conduite : le texte insinue assez clairement que Pierre se laissa convaincre, que même il n'avait jamais changé sa manière de voir. Néanmoins, l'opposition des judaïsants ne se refroidit pas ; au contraire, ils envoient une contre-mission en Galatie. — Cela aussi n'est-il pas étrange ? — Dès qu'il l'apprend, Paul écrit aux Galates une lettre éplorée dans laquelle il leur prouve la légitimité de son apostolat, la vérité de sa doctrine sur la Loi. L'apaisement ne se faisant pas à Antioche, on décida de

Digitized by Google

porter la question devant les Apôtres à Jérusalem — la seconde fois ! — ce qui fut fait, et les Apôtres répondirent par le fameux décret de Jérusalem (*Act.* XV, 29). Paul triomphait.

Tel est le système qu'ont imposé à l'auteur l'identification de *Act.* IX, 30 avec *Gal.* II, 1-10 et la date assignée par lui à cette Épître. Nous avons déjà montré que ce système ne donne pas un développement naturel à la controverse. Il y a plus : il semble en opposition avec le texte même de l'Épître aux Galates : en voici la preuve.

Dans l'opinion de Mgr Le Camus, la même controverse sur l'obligation de loi fut agitée trois fois devant les Apôtres : une première fois à Jérusalem, (*Gal.* II, 1-10) ; ensuite entre Pierre et Paul, à Antioche (*Gal.* II, 11-21) et enfin au Concile de Jérusalem. Or, quand on lit le deuxième chapitre de l'Épître aux Galates, on voit que la controverse agitée à Jérusalem n'est pas la même que celle qui eut lieu entre Paul et Pierre : à Jérusalem, il s'agit de l'obligation de loi pour *les païens convertis* (v. 2, 3, 5, 8, 9) ; à Antioche ; il s'agit de l'obligation de la loi pour les *juifs convertis* (v. 12, 13, 14) : la première question étant résolue, la seconde pouvait encore rester douteuse. Si l'on veut identifier le récit *Gal.* II, 1-10 avec la narration du chapitre XV des Actes, les évènements se présentent comme suit : 1° à Antioche et dans la Galatie on accepte des païens au baptême sans leur imposer la loi mosaïque ; 2° les judaïsants de Jérusalem désapprouvant cette pratique, les Apôtres jugent que les *païens convertis* ne doivent pas observer la loi ; 3° Quelque temps après, les judaïsants voudraient maintenir l'obligation pour les juifs convertis ; mais Paul s'y oppose victorieusement.

Nous ne doutons pas que ce soit là la véritable solution.

Avant cette trop longue digression sur la controverse juive, nous disions que les explications historiques et archéologiques constituaient le principal mérite du présent ouvrage. L'auteur aurait-il trop concentré son attention sur le commentaire historique et faudrait-il ainsi expliquer certaines lacunes qu'on rencontre à d'autres points de vue ? Toujours est-il que la critique textuelle est fort négligée. Citons un peu au hasard : *Act.*, VIII, 37, XI, 27-28 ; XV, 29 ; *Gal.*, II, 5, etc. aucune variante n'est signalée. Il n'est pas nécessaire de multiplier les exemples. Ce n'est guère qu'au fameux verset *1 Cor.*, XV, 51 qu'on entend parler de critique textuelle.

Les notes de théologie biblique devraient être aussi plus nombreuses et plus approfondies. Les versets christologiques *Act.*, II, 36 ; X, 37-38 *1 Cor.*, VIII, 6 dont nos adversaires font si grand état, méritaient plus qu'une simple traduction dans un livre à tendances apologétiques si manifestes. L'idée de saint Paul sur la justification et l'ordre surnaturel est à peine effleurée, et l'on sait à combien de controverses elle ne cesse de donner lieu.

Enfin, puisque nous en sommes à exprimer des *desiderata*, n'eut-il pas été facile de consacrer un peu de soin à la bibliographie qui tantôt fait absolument défaut, tantôt comprend trop d'études surannées ?

Digitized by Google

Les principes herméneutiques de l'évêque de La Rochelle se dégagent très nettement de la lecture de cet ouvrage « *Ce qui, chez vous, demeure aussi très spécialement digne d'éloges*, écrivit Pie X à l'auteur, *c'est que dans votre manière d'exposer les textes sacrés, vous vous êtes appliqué à suivre par respect de la vérité et pour l'honneur de la doctrine catholique, la voie dont, sous la direction de l'Église, il ne faut jamais s'écarter. Tout comme, en effet, on doit condamner la témérité de ceux qui, se préoccupant beaucoup plus de suivre le goût de la nouveauté que l'enseignement de l'Église, n'hésitent pas de recourir à des procédés critiques d'une liberté excessive, il convient de désapprouver l'attitude de ceux qui n'osent, en aucune façon, rompre avec l'exégèse scripturaire, ayant eu cours jusqu'à présent, alors même que, la foi demeurant d'ailleurs sauve, le sage progrès des études les y invite impérieusement ; c'est entre ces deux extrêmes que, fort heureusement, vous marquez votre route.* » Ces paroles se passent de commentaires. Sans doute, il serait puéril d'en vouloir conclure, que le Pape approuve toutes les opinions professées par Mgr Le Camus. Mais au moins nous permettra-t-on de noter que dans ces volumes, dont le Pape fait un si grand éloge, il se rencontre des phrases comme celles-ci : « Les efforts qu'on a tentés pour supprimer l'évidente illusion de l'Apôtre sur la proximité de la Parousie (il s'agit de *I Thes.*, IV, 15) sont aussi superflus que désespérés... Ce n'est pas un texte, c'est une série de textes dont il faudrait avoir raison, non pas seulement dans saint Paul, comme nous l'avons dit, mais dans les écrits des autres Apôtres, pour pouvoir sérieusement établir que la première génération chrétienne ne s'est pas trompée sur la proximité de la Parousie. Or à ce labeur on perdra son temps » (II, p. 343-344 en note). A propos de l'anthropologie de saint Paul (le texte visé est *I Thes.*, V, 23) : « Bien qu'en certains passages *I Cor.*, VII, 34 ; *II Cor.*, VII, 1, Paul divise l'homme en deux, corps et âme, selon le langage ordinaire, la théorie platonicienne... semble aussi être la sienne » (II, p. 350, note). Il peut être opportun de constater ce fait dans les circonstances actuelles.

Dans ce compte rendu, nous avons voulu donner une idée générale du plan, de la méthode de l'*Œuvre des Apôtres*, plutôt que nous attarder à la critique des opinions de l'auteur sur des points spéciaux, ce qui eut été difficile, étant donnée l'abondance des matières traitées dans ces trois volumes. Nous espérons avoir réussi. Nous résumerons notre jugement en disant que les trois volumes sur l'*Œuvre des Apôtres* du regretté et savant évêque de La Rochelle, peuvent favorablement soutenir la comparaison avec les ouvrages catholiques analogues de France et d'ailleurs.

H. Coppieters.

Digitized by Google

C. H. Turner. *The history and use of creeds and anathemas in the early centuries of the Church.* Londres, S. P. C. K., 1906 In-8°, 121 p. Sh. 2.

Cet opuscule est une contribution importante à l'histoire des Symboles de foi. Il contient un excellent résumé des questions si complexes touchant le Symbole des Apôtres, celui de Nicée et celui de Constantinople. Le problème de leurs origines respectives est présenté d'une façon très sobre, avec assez de détails cependant pour donner une idée nette de l'état de la science à ce sujet. Mais on s'est principalement attaché à caractériser l'usage liturgique de ces formules; ainsi le voulait le but principal de l'ouvrage dont nous dirons un mot ci-après. Il est désormais bien établi que le Symbole des Apôtres est un formulaire de foi essentiellement basé sur les paroles du précepte baptismal *Baptizantes in nomine Patris...*, et destiné à l'administration du baptême. Réservé d'abord à la confession de foi, qui dès le principe entra comme élément dans le sacrement de la régénération, de bonne heure il servit comme de résumé officiel de la doctrine chrétienne qu'on devait proposer au catéchumène, avant son admission au baptême. En dehors de ce double emploi liturgique, la formule du symbole ne venait jamais sur les lèvres du chrétien, au moins dans la prière publique. Le symbole de Nicée présente un caractère différent : ce n'est plus une formule baptismale, mais bien un exposé doctrinal destiné surtout aux évêques, dépositaires et gardiens de la foi. D'où l'addition de l'anathème qui clôt la formule, élément qu'on ne trouve dans aucun symbole baptismal. Car M. Turner pense que le symbole de Nicée n'a jamais servi, soit à l'instruction des catéchumènes, soit à l'administration du baptême, même en Orient (quoi qu'en aient écrit Caspari et Kattenbusch). C'est à la formule « de Constantinople » que fut réservée cette prérogative, dont elle jouissait même déjà avant d'être adoptée par le concile de 381. De bonne heure également elle passa dans la liturgie de la messe, en Orient d'abord, en Occident ensuite mais non sans quelque hésitation.

Tout cela est parfaitement exact; mais les conclusions qu'en tire l'auteur paraîtront peut-être moins heureuses. M. Turner en effet n'a pas écrit ces pages pour le plaisir de résumer d'une façon très claire la question des formulaires de foi. Il n'a eu d'autre but que de faire le procès du fameux « Symbole de saint Athanase », dont la récitation au service du matin, dans la liturgie anglicane, continue de soulever, parmi les protestants, de si violentes protestations. M. Turner lui oppose l'argument liturgique. D'abord, le symbole athanasien ne ressemble dans sa forme à aucun des anciens symboles. Nous l'accordons bien volontiers. Puis, ses clauses comminatoires sont beaucoup plus rigoureuses que les anathèmes portés par les conciles. — C'est vrai, mais, en dernière analyse, ils reviennent au même. Enfin, — c'est le grand argument,— le symbole de Nicée et son anathème n'ont jamais

Digitized by Google

eu de destination liturgique, l'Église ayant eu soin d'en réserver l'usage aux évêques et aux docteurs. Pourquoi donc aujourd'hui contraindre de simples laïcs à entendre des anathèmes, bien autrement sévères, qui leur sont odieux? — Avouons que le cas des Anglicans est particulier, puisque les réformateurs de leur liturgie ont voulu que l'office de Prime, auquel a toujours été réservée la récitation du *Quicumque*, passât en grande partie dans le nouvel office public. Mais après tout, est-il bien prouvé que l'Église ancienne ait si soigneusement épargné aux simples laïcs la connaissance des anathèmes prononcés contre les hérétiques? A supposer que la formule de Nicée ait eu la destination restreinte que lui attribue M. Turner, la célèbre fête grecque de l'Orthodoxie ne permet pas de douter que les acclamations sous forme d'anathème n'aient joui au VIIIe siècle d'une grande vogue populaire. L'auteur mentionne il est vrai cette « exception », mais pour l'éluder un peu trop facilement semble-t-il. Ne fallait-il pas ajouter que, dès la plus haute antiquité — on en a des témoignages certains dès le IVe siècle, — l'Église contraignait les convertis de l'hérésie à condamner publiquement leurs erreurs, avant de les admettre soit au baptême soit à la réconciliation; ces formules d'abjuration contenaient des anathèmes, et se terminaient d'ordinaire par la confession de foi orthodoxe.

Notons à titre de renseignement que tout en dénonçant « the habit, equally incurable among ancient scribes and modern critics, of discovering a writer for every anonymous treatise » (p. 76), M. Turner adopte l'opinion de Dom Morin qui attribue le *Quicumque* à saint Césaire d'Arles (Voir RHE. t. V (1904), pp. 638-639). Il l'accepte comme répondant mieux que toute autre aux difficultés diverses que soulève le symbole d'Athanase. Il admet même que la suscription « Fides sancti Athanasii » peut fort bien être de Césaire : cet auteur n'est-il pas coutumier du fait? On sait combien de sermons de sa composition ont passé sous le nom de saint Augustin.

La solution peut paraître un peu prématurée; il y aura encore là ample matière à discussion, jusqu'au jour où l'on trouvera l'argument positif qui doit résoudre l'énigme.

P. DE PUNIET, O. S. B.

FR. WIELAND. *Mensa et Confessio*. I. *Der Altar der vorkonstantinischen Kirche*. (Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen seminar München, 2me sér,. fasc. 11.) Munich, Lentner, 1906. In-8, XVI-167 p. M. 3.

L'autel chrétien des trois premiers siècles est très peu connu. Les sources monumentales qui nous renseignent à son sujet sont rares et défectueuses et les documents écrits s'en occupent à peine. A leur

Digitized by Google

défaut M. Wieland a du recourir à l'étude de matières connexes : l'idée de sacrifice chez les chrétiens et leurs lieux de réunions liturgiques. C'est assez dire que son sujet est difficile et qu'il faut une observation délicate pour le traiter.

Nous nous contenterons d'exposer ici les idées développées par l'auteur

Dans les temps apostoliques les réunions liturgiques chrétiennes ont jusqu'à un certain point pris pour modèle les réunions juives et en particulier la cène pascale. Certaines prières du rituel juif pour la Pâque ont une ressemblance frappante avec les eulogies correspondantes de la cène chrétienne, que la *Doctrina duodecim apostolorum* fait connaître. Aux débuts de l'Église la Fraction du pain est en quelque sorte le couronnement de l'agape. Elle se célèbre dans une salle des maisons particulières. Les réunions tenues dans les temples, les synagogues, les salles publiques, ont pour objet la prière et l'enseignement. On ne considère pas l'Eucharistie, dit M. Wieland, comme un sacrifice, mais seulement comme une communion d'action de grâce. Hormis le sacrifice de la croix on ne connaît guère qu'un sacrifice spirituel de prières et de vie chrétienne. Il ne peut donc pas être question d'autel, la liturgie très rudimentaire ne demande qu'une table de repas.

Cependant, les idées et le culte se développent dans le courant du IIe et du IIIe siècle. Peu à peu, à partir surtout du IIIe, la notion de sacrifice est appliquée à l'Eucharistie par Irénée, Tertullien, Cyprien, Origène, alors qu'en Orient la Didascalie s'attarde plus longtemps aux idées anciennes.

Déjà la *Passio Polycarpi* mentionne les offices anniversaires. Ils comprendront la Cène eucharistique. C'est par celle-ci surtout qu'ils constituent une offrande pour la paix des défunts, une pieuse communion de prières avec les martyrs. Les anniversaires se célèbrent si possible près des tombeaux et, par là même, les tombeaux des martyrs deviennent, dès le milieu du IIIe siècle, objet de dévotion.

A cette époque les cérémonies liturgiques se célèbrent encore soit dans des salles pris à louage, soit dans des maisons particulières. En temps de persécution celles-ci sont même les seuls lieux de culte Les rares églises du IIIe siècle sont à peine remarquées par les paiens et n'ont qu'une faible importance.

Cependant il se tient aussi des réunions, soit dans les *trichorae* et les constructions cimitériales, soit dans les chambres souterraines des catacombes. L'existence de ces réunions se manifeste par le cri seul de la populace africaine *Areae non sint!* et par les décrets de spoliation des persécuteurs du IIIe siècle.

Cependant on n'y tint guère, même en temps de persécution les réunions liturgiques dominicales, mais seulement les réunions anniversaires. Celles-ci mêmes avaient lieu dans les demeures privées de l'intérieur de la ville lorsque la persécution sévissait. Au reste

Digitized by Google

aucune place dans les cimetières ne pouvait contenir une nombreuse assistance et, en des temps troublés, c'était s'exposer au danger que de chercher à s'assembler loin des centres urbains.

Peu à peu durant cette époque les lieux du culte acquièrent une destination fixe et perdent le caractère profane qu'ils avaient jusqu'alors. Au commencement du IVe siècle le rite de la consécration ne sera plus une nouveauté pour Eusèbe.

Quel est maintenant le sort de l'autel dans cette évolution du culte? Quoique l'agape se sépare de la Cène eucharistique dès le milieu du IIe siècle, il faut attendre les approches du IIIe pour trouver, en même temps que le développement de l'idée du sacrifice et les lieux du culte à destination fixe, la mention d'un autel matériel. Au IIIe siècle le concept nouveau se retrouve dans les écrits apocryphes et gnostiques, dans Origène et Cyprien. Cependant il demeure très flottant. La table eucharistique est autel seulement durant le sacrifice pour lequel elle est dressée et après lequel on l'éloigne. Son importance restreinte explique le silence des sources qui devraient le renseigner. A la fin du IIIe siècle l'Orient seul semble connaître l'autel à emplacement fixe, sacré, en dehors de l'action même du sacrifice. L'autel mobile continue d'ailleurs à exister, comme en témoignent l'Ambrosiaster et les Canons d'Hippolyte.

D'après les peintures des catacombes la table-guéridon à trois pieds semble avoir été usitée communément pour les repas eucharistiques. Ces peintures ont pour M. Wieland une signification eucharistique. Peut-être y faut-il distinguer deux espèces différentes de cènes : les anniversaires privés et ceux célébrés par la communauté entière. Dans les premières un prêtre préside la table à l'extrême droite, les convives sont les membres de la famille, quel que soit leur âge ou leur sexe. Dans les secondes un évêque préside la cérémonie assisté des deux côtés par un nombre égal de prêtres.

Rien ne prouve l'existence, durant les trois premiers siècles, d'un autel fait en une autre matière que le bois. Rien non plus ne démontre qu'à cette époque l'autel était en rapport matériel avec les tombeaux. Il va de soi que cette dernière question ne se pose que pour les services anniversaires. Que ceux-ci se célébrassent dans les chapelles et *cubicula* de familles particulières, ou dans ceux de la communauté (quand il s'agissait notamment de *natalicia* d'un martyr ou d'un anniversaire de défunt dont la famille ne disposait pas elle même d'une concession funéraire suffisante). Plusieurs indices portent à croire que dans ces occasions on célébrait, contrairement à l'opinion de de Rossi, sur des tables ordinaires et non sur la *mensa* de l'*arcosolium* ou sur le sarcophage. La table était, si possible, placée devant le tombeau. Les tables d'agapes trouvées dans quelques basiliques cimitériales africaines ont servi lors de ces cérémonies anniversaires.

On voit que l'exposé, clair et suivi, de M. Wieland comporte plus d'une question controversée. L'auteur exprime toujours nettement son

Digitized by Google

opinion personnelle. Si celle-ci heurte parfois des idées reçues, il faut reconnaître qu'elle est toujours basée sur une étude sérieuse des sources, et que celles-ci sont groupées avec soin d'après leur âge et leur pays d'origine. La seconde partie de l'ouvrage démontrera si les théories émises par l'auteur sur l'histoire de l'autel chrétien, permettent d'expliquer l'importance qu'aura celui-ci dès l'époque constantinienne.

Pour le moment nous ne voulons faire qu'une réserve. L'auteur nous semble trop insister sur ce fait que l'Eucharistie n'était pas considérée tout d'abord comme un sacrifice Sans doute l'idée d'une offrande sacrificielle peut être exprimée d'une façon plus ou moins explicite et matérielle, lorsque plus tard on insistera davantage sur la présence réelle. Cependant dès le principe la célébration de l'Eucharistie nous apparait comme la production du corps immolé et du sang versé du Christ, en commémoraison du sacrifice de la croix Cette conception comprend tous les éléments essentiels de la notion du sacrifice eucharistique.

R. MAERE.

C. E. HOOYKAAS. *Oud christelijke ascese. Onderzoek naar de getuigenissen betreffende het ascetische leven in het christendom der eerste en tweede eeuw.* — Leyde, A. W. Sijthoff, 1905. In-8, 196 p.

La place que les tendances et les pratiques ascétiques occupent dans l'histoire religieuse du christianisme primitif est incontestablement de la plus haute importance. La grande Eglise orthodoxe aussi bien que les sectes dissidentes ont vécu cet ascétisme sous toutes ses formes. C'est à l'étude scientifique de cette manifestation du sentiment chrétien que M. Hooykaas vient de consacrer sa thèse doctorale. Encore est ce l'ascèse et non pas l'ascétisme, la pratique, et non pas la tendance, que l'auteur déclare vouloir retracer Il se bornera à constater les faits, sauf à relever les relations qui peuvent exister entre eux, et à reconstituer enfin, dans un tableau synthétique, l'évolution que l'ascèse a subie.

Cette ascèse, d'après l'auteur, diffère de la moralité normale, non seulement en degré, mais par son essence même. Elle n'est pas une discipline sévère, une tempérance exagérée, une endurance prodigieuse, bref elle n'est pas un moyen au service de la moralité; elle a son but à elle; elle tend à la perfection et à la sanctification de ceux qui s'y exercent et les place dans une position essentiellement supérieure à l'homme simplement moral.

En pratique, la distinction n'est pas toujours facile à faire. Et il est fort à crainde qu'on ne procède d'une façon toute subjective en enten-

Digitized by Google

dant tels textes ou tels faits de l'ascèse ou de la simple moralité, et spécialement là où nous sommes en présence de la moralité *supérieure* et de la *simple* ascèse. Pour citer un exemple — et l'on pourrait en citer beaucoup d'autres — M. Hooykaas range sous la rubrique « ascèse » le renoncement à la propriété et sous celle de « moralité » la libéralité poussée à ses dernières limites. Or je ne sais de quel droit il trouve l'ascèse indiquée dans le texte de Luc : *Quod intus est date pauperibus et ecce omnia munda vobis* (p. 54 s.), alors, qu'il déclare simplement moral, le précepte de l'épitre de Barnabé : *In omnibus communicabis cum proximo tuo et nihil proprium dices* (p. 89).

Pour ce qui regarde les développements qui sont donnés dans les différents chapitres, M. Hooykaas n'a pas eu l'habitude d'employer des formules vagues et imprécises, qui auraient parfois mieux répondu à l'état de nos connaissances sur la matière, et il n'hésite pas en général, même en partant d'opinions plus ou moins probables, ou simplement possibles, à se prononcer finalement, de la façon la plus catégorique, sur le caractère essentiellement moral ou ascétique de telles expressions ou pratiques. Les tableaux synthétiques faisant suite à chaque paragraphe et chapitre, et finalement à l'étude toute entière, respirent la même assurance! Aussi ne manquent ils pas de faire, à première vue, une impression assez satisfaisante sur le lecteur; mais cette impression diminue très notablement, quand on considère les grandes lignes du travail, ainsi que le travail analytique fourni par l'auteur.

Pour les grandes lignes du travail, une question préliminaire s'imposait : A quelle construction historique du christianisme en général, faut-il rattacher l'histoire de l'ascèse *en particulier?* A cette question d'ailleurs s'en rapportent d'autres secondaires sur l'origine chronologique et géographique des sources à utiliser. Quant à la question fondamentale, l'auteur déclare adopter dans ses grandes lignes, le plan d'Harnack; non pas, toutefois, sans lui avoir appliqué des interprétations et fait subir des modifications, assez violentes en vue d'y faire une place aux conclusions de la critique hollandaise qui ne nous semblent pas se réduire à de simples questions de détails secondaires. Quoi qu'il en soit, l'auteur étudiera successivement : I. L'ascèse dans le christianisme du Ier siècle; II. L'ascèse chez les orthodoxes du IIe siècle; (dans les deux chapitres, l'auteur passe successivement en revue ce qui concerne le mariage, l'alimentation, et la propriété); III. L'ascèse dans le christianisme spéculatif du IIe siècle, c'est-à-dire, « sous l'influence d'éléments étrangers » (p. 17), notamment du Paulinisme et du Gnosticisme; IV. L'Ascèse catholique dans deux de ses représentants les plus autorisés : Tertullien, le père de cette ascèse, et Clément d'Alexandrie chez qui nous trouvons la pureté morale, sans mélange d'ascèse. Quant à l'origine chronologique et géographique des sources, l'auteur n'abonde pas en détails. Nous convenons d'ailleurs volontiers que ce n'était pas ici l'endroit d'entrer dans de longs développements. Il n'en est pas moins vrai que la solution qu'on adopte, est ici d'une importance capi-

Digitized by Google

tale. C'est ainsi que M. Hooykaas attribue au second siècle toutes les épitres Pauliniennes, et se base sur elles pour montrer la doctrine du premier siècle, évoluant au cours du siècle suivant. On comprend qu'il y a là un postulat des plus notables, et que la construction serait nécessairement tout autre, s'il fallait rapporter au premier siècle les épitres de Paul avec le Paulinisme qu'on en déduit. En particulier, des considérations du genre de celles qu'on lit à la page 103 et suiv., ne sont pas de nature à engendrer la conviction à ce sujet. Est-il si clair que la première Epitre aux Corinthiens (VII, 12 ss.), comparée à Mt. XIX, 9, nous transporte dans la vie de communauté d'une génération postérieure? — Signalons encore la position étrange assignée à Tertullien dans l'ensemble du mouvement et définie ainsi par l'auteur : « Quelle qu'ait été chez Tertullien la communauté de vues, avec les gnostiques si unanimement attaqués; et quoiqu'il soit vrai que Tertullien s'est uni aux hérétiques montanistes, il faut cependant dire qu'il est resté jusqu'à la fin de sa vie, le champion du christianisme orthodoxe et de la jeune Église de Rome. C'est cette Église qui fut le terrain de son activité, bien qu'il se fit conspuer par elle, à cause de sa sévérité, et qu'il méprisa la faiblesse de ses fidèles. Même quand Tertullien se pose en défenseur des pratiques montanistes, il le fait non pas à l'encontre, mais précisément au service et au profit de l'Église.» (?)

Le travail analytique lui aussi, nous semble avoir amené l'auteur, trop souvent, à des conclusions subjectives. Certaines conclusions ne nous semblent pas se déduire des textes ou exemples cités avec l'aisance et la facilité qui leur est supposée; et telles interprétations semblent parfois aller à l'encontre du sens obvie du contexte. Veut-on un exemple frappant de ce procédé un peu jeune? On le trouvera à la page 64 et ss. « Clément, y lisons-nous, estime qu'il y a lieu de louer les Corinthiens de ce qu'ils ont ordonné aux femmes de faire tout avec une conscience irréprochable, honnête et pure, aimant leurs maris comme il convient (I Clem., I, 3). Ignace parle dans le même esprit, là où il invite l'évêque de Smyrne, à rappeler aux femmes qu'elles ont (à aimer leurs maris et) à se contenter d'eux selon la chair et l'esprit, ainsi qu'aux hommes qu'ils ont à aimer leurs femmes *(ad* Pol., V, 1). Ce double avertissement donne à réfléchir. *Il semble bien* que les auteurs se voient forcés de prêcher également contre l'excès de l'abstinence (?) et contre l'immoralité. Nous *approfondissons ici* (?) le sens de l'Epitre de Barnabé : « Soyez chastes pour autant que vous le pouvez ». Il est certain qu'il n'y avait pas seulement des humbles saints de l'ascétisme, mais aussi des ascètes qui devaient être domptés de toutes forces » ! Après cela, l'auteur en vient déjà à se demander plus particulièrement *quels etaient* ces ascètes fougueux. Etaient-ce des extravagants qui corrompaient la paix du foyer? des fanatiques qui déclaraient le mariage dissout et abandonnaient leur famille? des zèlés qui plaçaient leur point d'honneur dans le fait d'être réduit à l'état le plus misérable qui fut au monde? L'auteur trouve toutes les suppositions également possibles, et « l'on peut *se représenter* que les chefs de la communauté

Digitized by Google

crurent de leur devoir de rappeler à ces dévoyés les saints liens du mariage, ainsi que l'obligation des relations sexuelles. Ces textes par conséquent ne semblent pas faire opposition à l'ascèse elle-même, mais sont un avertissement qui vise l'exagération. » En guise de conclusion l'auteur trouve l'occasion de placer une remarque d'ordre psychologique : « Il est probable que les chefs de direction, qui donnent à leurs lecteurs des avertissements si sentimentaux, ne se sentaient pas attirés eux-mêmes vers la continence et étaient témoins, non sans éprouver peut-être un serrement de cœur, des proportions prises par le courant ascétique ! » — Force nous est d'avouer que nous saisissons difficilement la logique des déductions, et que nous manquons d'un coup d'œil psychologique assez exercé, pour sonder les profondeurs d'âme qui probablement caractérisaient le Pape Clément et l'évêque Ignace.

A la page 44 et ss., M. Hooykaas relègue dans le domaine des exagérations légendaires ce que les *Actes des Apôtres* racontent au sujet de la communauté primitive de Jérusalem (Act., IV, 32-37). Rien d'étonnant d'ailleurs, puisque M. Hooykaas y trouve affirmé un bien-être idyllique (!) et un sans-gêne universel (!) contredit — sans doute ! — par toute l'histoire ; — ainsi qu'un esprit de sacrifice idéal et universel contredit (?) par l'auteur des Actes lui-même, qui au v. 38 rapporte le seul exemple de générosité qu'il connaisse (?), celui de Barnabé. Il semble d'ailleurs qu'il y a lieu de se défier des conclusions que l'auteur croit pouvoir tirer de ce passage : Après avoir affirmé (p. 46) que le fait attribué à Barnabé peut *également bien* se comprendre d'un esprit de générosité poussé à ses dernières limites, que d'un esprit de sacrifice ascétique ou renoncement au monde, il admet comme *probable* (ibid.) que la bonne œuvre du renoncement était le motif capital, et conclut (!) (p. 47) que *nous trouvons à Jérusalem*, un petit groupe de *sanctifiés*, qui sacrifient au royaume de Dieu leur propriété terrestre...

Le texte du Pasteur d'Hermas (Mand. 4, IV ; 1, 2) qui permet les secondes noces, bien que la persévérance dans la viduité y soit déclarée digne d'un honneur *plus* abondant et d'une gloire *plus* grande (pourquoi l'auteur ne traduit-il pas les comparatifs ?) doit-il, « être entendu dans ce sens que le Pasteur pourrait également bien *défendre* les secondes noces » ? La petite phrase de Barnabé (XIX, 8) *Quantum potes, castus sis*, intercalée dans un contexte et dans une épitre où tout, au dire de M. Hooykaas, est d'un caractère simplement moral, doit-elle se comprendre comme une recommandation énergique de l'ascèse plutôt que de la moralité, et peut on y voir l'indice de la propagation de la continence ascétique et de la considération dont elle jouissait ? (p. 63 s.) Nous trouvons discuté, à la page 113, le texte de Paul I Cor., VIII. Il est de toute évidence qu'il s'agit, dans tout le chapitre cité, de la question de savoir s'il est permis, et jusqu'à quel point, de manger de la viande immolée aux idoles. M. Hooykaas trouve que cette question est mise à l'arrière-plan, et que de fait il s'agit de savoir s'il est permis de manger de la viande *quelle qu'elle soit* ; même au v. 13 Paul s'engagerait, s'il le fallait, à ne plus manger de la viande de toute

Digitized by Google

éternité; et le v. 8 ferait allusion à des gens qui croyaient qu'il serait agréable à Dieu de ne plus manger du tout !

De quel droit M. Hooykaas affirme-t-il (p. 118) comme indubitable que les ascètes contre lesquels s'élève la Ire à Timothée, n'étaient pas des personnes notables, et qu'on souffrait dans leurs cercles, de gaité de cœur, une grande pauvreté, — alors qu'au chapitre VI l'auteur de l'épitre s'étend longuement sur la cupidité et l'amour du gain qui les caractérisait (vv. 5-10)? De quel droit (pp. 100 ss.) conclut-il du chap. VII de la Ie épitre aux Corinthiens que dans cette Église *beaucoup* de chrétiens ne contractaient plus mariage, que beaucoup de fidèles mariés observaient la continence? que c'est là évidemment quelque chose d'absolument conforme à l'esprit de la communauté et que par conséquent les doctrines dualistes étaient entrées bien profondément dans l'Église? Ne serait-il pas plus simple d'interpréter le v. 1, comme si quelques membres de la communauté avaient soutenu que le mariage ou l'usage du mariage était illicite, et que la plus grande partie de la communauté, effrayée de ces théories, a cru de son devoir d'avertir saint Paul? — De même (p. 120), alors que dans tout le contexte il s'agit simplement de l'abstinence de certains mets et de la célébration des fêtes (cf. v. 16), M. Hooykaas trouve que dans l'épitre aux Colossiens, II, 21, *Ne tetigeritis, neque gustaveritis, neque contrectaveritis*, le premier membre de cette phrase fait allusion au fait de toucher une femme, et qu'il faut en *conclure* que les faux docteurs en question non seulement, comme l'apôtre, trouvaient « *bon* de ne pas toucher une femme », mais déconseillaient fortement ou défendaient dans la pratique le mariage à leurs disciples !

Il est inutile de multiplier davantage les citations et les exemples. Les quelques observations que nous venons de présenter, ne sont pas de nature, croyons nous, à faire bien augurer de la synthèse finale qui doit être le couronnement de ces opérations analytiques. Nous convenons d'ailleurs absolument que le travail entrepris par M. Hooykaas, surtout si l'on y introduit les subtiles notions de l'ascèse et de la moralité, dont nous avons parlé plus haut, était des plus ardus et des plus délicats. Les quelques exemples que nous avons allégués, ne font que confirmer, nous semble-t-il, le subjectivisme que nous croyions a priori devoir être le caractère prédominant d'un travail ainsi conçu.

A. VANDER HEEREN.

A. L. FEDER, S. J. *Justins des Martyrers Lehre von Jesus Christus, dem Messias und dem Menschgewordenen Sohne Gottes*. Eine dogmengeschichtliche Monographie. Fribourg en Br., Herder, 1906. In-8, XIV-303 p. M. 8.

Cet important travail sur la théologie du philosophe martyr qui s'en

Digitized by Google

allait « promenant d'une ville à l'autre son manteau court et sa parole indépendante », étudie, outre la christologie proprement dite, la doctrine relative à la messianité du Sauveur et à la seconde personne de la sainte Trinité. Les données en sont puisées dans ce qu'on est convenu d'appeler les deux Apologies, et dans le Dialogue avec Tryphon ; ce choix, qui évite à l'auteur les reproches adressés naguère à Ritschl par von Engelhardt, n'exclut pas quelques-uns des fragments contenus dans le troisième volume de l'édition d'Otto ; mais les textes qu'ils fournissent, même ceux des fragments 1-4, sont mis entre crochets. La « Cohortatio ad Gentiles » que des efforts plus louables qu'heureux ont voulu restituer à Justin, est laissée de côté. Ajoutons qu'avant de se fier à l'édition d'Iéna, le P. Feder a pris la peine de soumettre à une nouvelle collation le précieux manuscrit 450 de Paris et nous promet pour une prochaine occasion la publication de ses remarques critiques. Sur les autres points, la lecture du livre témoigne des mêmes soucis de précision ; grande attention y est donnée aux circonstances religieuses et philosophiques de l'époque, si importantes pour faire saisir toutes les ambiances de la pensée ; chaque page aussi révèle une connaissance fort étendue de la littérature du sujet déjà fort abondante. Cette abondance même qui, depuis la liste des sept erreurs rencontrées chez Justin par les Centuriateurs de Magdebourg, a fait se juxtaposer les appréciations jusqu'à épuiser toute la gamme des nuances, laissait évidemment peu de place à des vues neuves de tout point. Par contre, pour embarrassantes qu'elles fussent par leur nombre, les routes offraient chacune leur éclaireur, ou peu s'en faut. Le P. Feder semble nous le dire lui-même : sur les points particuliers, bon nombre de ses conclusions se trouvent étayées, en note, du jugement d'un des écrivains précédents ; souvent, ceux même dont il n'adopte pas les résultats d'ensemble, lui fournissent une excellente confirmation de sa manière de voir. L'ouvrage n'en est pas moins personnel, original, et non pas, comme le donnerait à croire un coup d'œil rapide sur les nombreuses citations, une simple juxtaposition des jugements antérieurs. Là même où il avait des éclaireurs de marque, l'auteur a tenu à refaire la route par lui-même, pas à pas : on le constate sans peine à la grande familiarité avec les idées de Justin que dénotent d'un bout à l'autre les chapitres de son livre et à la façon dont il précise, modifie, redresse ou pousse à fond plus d'une idée émise précédemment.

Quelques pages d'introduction, substantielles et bien documentées, sur la personne de saint Justin, son rôle, ses écrits, etc., nous présentent, après vérification nouvelle, les principaux résultats acquis jusqu'ici. Mais le mode de groupement employé nous oblige à regretter que les lignes de démarcation soient trop tranchées ; le rôle de Justin comme témoin de la foi doit se compléter par les chapitres sur le Logos et l'eschatologie et par diverses remarques disséminées ça et là. Remarquons, en passant, que la considération dont s'est bientôt entouré le

Digitized by Google

nom du philosophe martyr, n'a pas été sans éclipse au moyen âge : après Photius et Aréthas, l'Orient offre peu de chose et si Grégoire de Tours parle encore du converti de Flavia Neapolis, la théologie occidentale, dès ses premiers fondateurs, comme les Victorins, Abélard et Pierre Lombard, reste muette à son endroit.

La première partie du livre du P. Feder, consacrée à l'œuvre du Christ-Messie, « philosophie nouvelle, révélation et accomplissement de l'Ancien Testament », examine la pensée de Justin sur des points décisifs : son procédé apologétique, la source même de la foi chrétienne, l'écart entre le christianisme et les systèmes philosophiques, la nécessité d'une révélation divine, la preuve du témoignage divin dans les prophéties, bref, toute une série de considérations auxquelles ne peut se refuser celui qui veut pénétrer le véritable caractère de la littérature apologétique et lui assigner son rôle dans le développement dogmatique.

Avec la deuxième partie, qui étude le Christ-Logos, seconde personne de la sainte Trinité, nous arrivons aux chapitres les plus importants de cette étude doctrinale. Un relevé des diverses acceptions du mot — pourquoi ne pas en dresser la liste complète ? — est suivi de quelques pages courtes mais décisives, sur la personnalité du Logos. La preuve de la divinité insiste peu, et avec raison, sur l'épithète de θεός, ou, contrairement à Ritschl, sur le rôle intermédiaire du Logos dans toute révélation ; elle s'appuye en première ligne, sur sa place dans la Trinité, sur sa nature venue du Père qui l'a engendré, sur ses œuvres, en particulier ses apparitions et ses prédictions.

La question de l'éternité du Logos, si controversée depuis Ch. Sand et Petau, ne reçoit pas chez Justin, nous dit le P. Feder, une réponse nettement affirmative, pas même dans Apol. I, 63, II, 6 ou Dial. 126 ; par contre, le rôle intermédiaire du Logos dans la création n'est pas à ses yeux, comme pour Weizsäcker, un argument défavorable à l'éternité ; l'explication fournie par Tatien, le disciple du philosophe, aboutit à une réponse négative ; celle qu'on pourrait chercher à la suite du P. Feder, chez un des écrivains postérieurs, Théophile d'Antioche, présente au moins cet avantage de s'appuyer sur une dépendance littéraire généralement reconnue ; encore serait-il opportun de préciser le point de contact pour la matière en question et d'établir alors contre Petau l'identité des deux Verbes. Pour qui a pu se rendre compte de la vaste lecture de l'auteur, il est surprenant de ne pas rencontrer ici le nom de G. Bull (surtout *Defensio Fidei Nicaenae 3, 2, 2)*, ainsi que celui de Bossuet qui suivit contre Jurien et Petau, l'évêque anglican de Saint-David.

Les rapports du Fils vis-à-vis du Père amènent le P. Feder à nettement classer les différentes espèces de subordinatianisme ; puis, à la suite de Petau, de Newman, de Mgr Duchesne et de beaucoup d'autres, il ne peut se refuser, nous dit-il, à voir dans les expressions de Justin, des traces de ce subordinatianisme moyen qui, tout en rejetant l'aria-

Digitized by Google

nisme, apporte des restrictions à l'égalité parfaite de nature, ou comporte une dépendance de la personne : dans des pages fort intéressantes, il nous fait voir les sources de ces inexactitudes, les expressions de saint Justin lui-même, qui auraient logiquement dû les redresser, et les vrais points faibles dans sa théorie de la subordination personnelle. Quelques bonnes réflexions sur les Anténicéens nous font regretter ici, comme en d'autres endroits d'ailleurs, la brièveté des pages qui les exposent ; envisagée sous un seul angle, ou coulée dans une formule aussi concise, la théologie d'écrivains comme Origène, Tertullien, etc., ne peut que difficilement trouver son expression adéquate.

Le chapitre suivant s'occupe surtout de la distinction entre le Fils et le Saint Esprit ; le silence relatif de Justin sur la nature de la troisième personne de la sainte Trinité, s'explique, nous dit le P. Feder, par le but de ses écrits ; sa dernière remarque, la plus importante en la matière, peut se confirmer encore par ce que disent un et deux siècles plus tard, Origène (περὶ ἀρχῶν 1, 4), Didyme (de Trinit. 2, 19) et Grégoire de Naziance (orat. theol. 5, 25). Au chapitre V, avouons que l'idée de mission que veut retrouver l'auteur, se présente défigurée au point de devenir méconnaissable, puisque, de son propre aveu, c'est elle qui mène Justin au subordinatianisme.

Cette étude sur le Logos devait naturellement se fermer par l'examen des sources : opération délicate entre toutes et rendue plus compliquée encore par la déconcertante variété des résultats formulés jusqu'ici. Retenons, en substance, que la personnalité du Logos chez Justin s'oppose nettement à toute théorie panthéiste ou émanatiste ; quant au logos stoïcien, impersonnel et actif surtout dans la nature, Justin en est également éloigné ; même pour le λόγος σπερματικός l'emprunt porte sur le mot plutôt que sur la chose ; par rapport à la théorie de Philon, aussi fuyante que controversée, le P. Feder aboutit à des conclusions diamétralement opposées à celles d'Ant. Aall ; à l'argument tiré du caractère personnel du Logos, il en ajoute d'autres qui donnent grande force à sa démonstration. Sur le rôle des divers traits de détail, fournis par la littérature hellénique et dont la liste s'enrichit encore chaque jour, nous avons eu occasionnellement des échappées de vue au cours des chapitres précédents.

Non moins suggestives sont les pages relatives à l'Ancien et au Nouveau Testament, qui présentent les expressions de Justin en regard des livres Sapientiaux ou des écrits johanniques et pauliniens ; les notes sur la tradition patristique antérieure sont à rapprocher de ce que dit l'auteur p. 83 ; après le travail de von der Goltz (*Texte u. Untersuch. XII, 3*, p. 140 seq.; p. 197 seq.), elles sembleront plutôt brèves.

A la troisième partie, représentée par la christologie et la sotériologie, nous n'aurions à donner que des éloges, n'étaient certains titres de paragraphes qui promettent plus qu'ils ne donnent : des problèmes soulevés au IVe siècle ou provoqués seulement par la systématisation

Digitized by Google

postérieure, les écrits du philosophe chrétien ne peuvent que difficilement accuser la trace. L'œuvre rédemptrice du Christ, envisagée par son côté négatif, puis par son côté positif, se trouve présentée dans des cadres un peu compliqués et qui supposent, par endroits, une définition plutôt large de la sotériologie. A la satisfaction de refaire sans peine, grâce à eux, le catalogue détaillé des concepts de Justin, sur ces sujets de nature fort diverse, vient se mêler un doute : le converti de Nablous leur donnait-il réellement pareil groupement ? Sans prendre nécessairement parti pour la thèse de M. Wehofer ou celle de M. Rauschen, il y avait moyen sans doute de parer à cet inconvénient, en esquissant rapidement l'enchainement et la subordination des idées maîtresses chez Justin ; l'étude assidue du philosophe martyr, qui lui a rendu si familier le développement de sa pensée. — son livre en fait foi, — mettait le P. Feder, mieux que tout autre, à même de nous donner une vue aussi claire qu'objective. Reconnaissons d'ailleurs que cette critique, si critique il y a, vise la division des chapitres beaucoup plus que le texte qu'elles fractionnent, et que les sages principes émis par endroits, par exemple pp. 123, 179, 188, etc., apportent un correctif à une codification parfois trop systématique.

Avant de finir, signalons, pour cette dernière partie, le chapitre sur le péché originel qui s'en tient sagement à deux (Apol. I, 61 et Dial. 88) des cinq textes apportés jadis par dom Maran ; l'exposé du salut par le Christ et le rôle du Christ Docteur, où le P. Feder fait bien ressortir l'expiation pénale et présente d'excellentes idées en regard des appréciations de Ritschl, Weizsäcker, de Pressensé, etc. ; enfin, le paragraphe sur le millénarisme et le manque d'harmonie à ce sujet entre l'Apologie et le Dialogue. Le tableau frappant de la vie du Christ d'après saint Justin, mérite attention et fait regretter que le plan de l'ouvrage ne comporte pas une étude sur l'utilisation du Nouveau Testament. Le dernier article, *the lasth not the least*, consacré au symbole christologique du philosophe converti, n'est certes pas le moins original ni le moins intéressant : les conclusions auxquelles aboutit le P. Feder par une marche toute différente de celle de Borneman, marquent des emprunts, dans le Dialogue plus encore que dans l'Apologie, au symbole romain, mais sans exclure pour cela des traces d'influences plutôt orientales. Ces pages, comme les précédentes, accusent la même intimité avec les écrits de saint Justin : fruit d'une étude aussi pénétrante que consciencieuse qui a permis à l'auteur de nous donner un excellent livre ; l'on ne peut assez l'en féliciter.

J. DE GHELLINCK, S. J.

Digitized by Google

G. Ficker. *Amphilochiana*, 1e partie. Leipzig, Barth, 1906. In-12, vi-306 p. M. 6.

Ce nouvel ouvrage sur Amphiloque ne vise pas à remplacer mais à compléter le livre récent de M. Holl. Il comprend, avec une introduction, la publication de deux textes inédits et quelques dissertations se rapportant au premier de ces textes. Dans l'introduction, M. Ficker a recueilli les fragments conciliaires d'Amphiloque négligés à tort par M. Holl. Lui-même, assez arbitrairement, ne juge pas à propos de reproduire ceux de la lettre à Séleucus, conservés par Nicéphore. « Ils ne contiennent, écrit-il, rien de neuf ». C'est une erreur. Ces fragments, en partie nouveaux, sont d'une importance capitale pour la critique textuelle de la lettre et la controverse sur l'authenticité; je le montre ailleurs. En attendant d'autres fruits de ses recherches sur les œuvres inédites d'Amphiloque, M. Ficker nous donne déjà deux textes de valeur fort diverse. Le second (pp. 286-306) est une homélie d'Amphiloque sur le sacrifice d'Isaac par Abraham, conservée en copte dans le manuscrit LXI de la Vaticane f° 199-244. Une courte introduction (pp. 283-85 à compléter par iv-v de l'Avant-propos) oriente le lecteur sur l'état du texte et son authenticité; puis vient une traduction allemande due à M. le pasteur Jacoby, qui se réserve de publier ailleurs la version copte. L'homélie n'a aucune valeur dogmatique, sauf en deux passages (pp. 292 et 304 sq.) où est quelque peu développé le type d'Isaac figure du Rédempteur. C'est une paraphrase du récit de la Genèse, selon la manière bien connue d'Amphiloque ; tour à tour l'orateur met en scène les personnages du drame : Abraham, Isaac, Sara, l'Ange, Dieu et les fait longuement monologuer ou dialoguer, lorsqu'il ne les interpelle point lui-même. L'authenticité n'est pas douteuse.

Plus considérable et d'un tout autre intérêt est le premier inédit auquel, peut-on dire, M. Ficker consacre presque exclusivement son livre. Sous le titre de *Polémique contre la fausse ascèse*, il publie d'abord le texte grec d'un long fragment anépigraphe et anonyme, emprunté au *Scorial. gr.* (T. I, 17). avec les améliorations et restitutions que lui a suggérées une étude attentive du texte et de sa disposition matérielle. Il y est question d'hérétiques vivement pris à partie sous le nom d'encratites, apotactites, saccophores. L'auteur s'attache à faire connaître surtout l'origine de ces sectaires qu'il fait remonter à Gemellos, disciple de Simon de Samarie et montre comment ils sont en dehors de la véritable Église. Le fragment est malheureusement mutilé au début et à la fin, de sorte qu'il nous est impossible de savoir dans quelle mesure le traité primitif nous est conservé. M. Ficker a étudié avec beaucoup de conscience et une érudition très avertie les diverses questions que pose ce texte : lieu de composition, auteur, date, sources, objet, utilisation dans la littérature postérieure. Çà et là cependant on aurait voulu quelque chose de moins touffu et de plus bref. Si les ren-

Digitized by Google

seignements accumulés dans les pages et les notes sont précieux pour quiconque s'occupe de la littérature et des mœurs chrétiennes au IVe siècle, la marche de la démonstration en est parfois alourdie. De plus il serait désirable que les idées propres à Amphiloque et à l'auteur du fragment fussent plus nettement distinguées des idées communes de leur temps. Un certain nombre de rapprochements faits par M. Ficker prouvent simplement qu'il y avait, alors comme depuis, un fonds commun de développements dont la présence dans un écrit n'a aucune signification particulière. Je me hâte d'ajouter que M. Ficker me semble avoir solidement prouvé que le fragment sur les encratites est sûrement écrit à Iconium et que l'auteur n'est autre qu'Amphiloque. Quant à la date, 376-81, rien ne l'impose ; on doit se contenter d'affirmer que le traité est antérieur à l'an 400. Quelques excursus sur Amphiloque de Side, les Athinganes, les *mulieres extraneae*, l'Eglise comme paradis, complètent sur différents points les dissertations précédentes.

Laissant de côté certaines observations de détail, je me contenterai de discuter une assertion plusieurs fois insinuée par M. Ficker et développée ex professo dans l'excursus sur Amphiloque de Side. Dans son désir bien naturel de prouver que le fragment sur les encratites n'est pas complètement inconnu de l'histoire littéraire, M. Ficker cherche à l'identifier avec le traité sur les Massaliens vanté par Théodoret. Mais c'est au prix de l'exactitude historique et d'accusations injustifiées. D'après lui Amphiloque d'Iconium ne se serait pas occupé des Massaliens ; le concile de Side, dont parle à ce propos Photius, ou bien n'aurait pas eu pour objet la condamnation des Massaliens, mais seulement celle des encratites, ou se serait tenu plus tard et aurait été présidé par un Amphiloque postérieur, celui de Side. Photius aurait été victime d'une erreur plus ou moins volontaire de Théodoret. Celui-ci, en effet, ne voulant point faire connaître l'œuvre importante entreprise par son adversaire dogmatique Amphiloque de Side, lui aurait substitué le grand Amphiloque d'Iconium. Cette thèse dont M. Ficker ne méconnaît pas les difficultés n'a qu'un tort celui d'être contraire à tous les documents connus. Avec raison M. Ficker à recueilli un certain nombre de renseignements sur le rôle d'Amphiloque de Side vis-à-vis des Massaliens, Photius les donnait déjà dans son codex 52 où il traite ex professo de cette hérésie ; M. Ficker n'a pu y ajouter que la lettre de S. Cyrille d'Alexandrie récemment publiée par Mai. Or ces documents se ramènent tous à des lettres écrites de Constantinople, d'Éphèse ou d'Alexandrie à Amphiloque de Side pour lui indiquer la manière de procéder — parfois opposée — dont il doit user envers les Massaliens. C'est tout.

Conclure de là qu'il a joué un grand rôle dans la répression de cette hérésie et notamment qu'il a écrit le traité que Théodoret attribue à l'évêque d'Iconium, c'est manifestement ajouter aux textes. Ils autorisent simplement à affirmer que dans le diocèse de Side et le pays

Digitized by Google

environnant, entre 425-35, les Massaliens faisaient beaucoup parler d'eux. Nous avons les noms d'autres évêques qui reçurent comme Amphiloque des lettres particulières ou collectives à ce sujet. D'autre part trois sources indépendantes, bien que remontant peut-être en partie à un document commun, concordent dans l'appréciation du rôle d'Amphiloque d'Iconium vis-à-vis des Massaliens. Le codex 52 de Photius est un résumé chronologique de la polémique contre les Massaliens au IVe et au Ve siècles. Au IVe siècle Photius signale un synode présidé par Amphiloque d'Iconium à Side : il a lu ses actes et la lettre adressée par le synode à Flavien d'Antioche qui se mit à l'œuvre lui aussi et excita le zèle de Létoios de Mélitène. Au Ve siècle est relevée successivement une lettre d'Atticus à Amphiloque de Side, une autre de Sisinnios, successeur d'Atticus à ce même Amphiloque et aux évêques de Pamphylie. Dans ces conditions comment Photius aurait-il pu se méprendre et confondre le premier Amphiloque avec le second? M. Ficker reconnaît lui-même qu'il est difficile de mettre un concile de Side présidé par Amphiloque de Side en relation avec Flavien d'Antioche mort en 404. Le prêtre Timothée dans son article sur les Marcianistes-Massaliens (*De receptione haereticorum*, PG, t. LXXXVI, c. 48 A) signale cinq auteurs qui ont réfuté ces hérétiques : Cyrille d'Alexandrie, Flavien et Théodote d'Antioche, Létoios de Mélitène et Amphiloque d'Iconium. Theodoret, dans son traité sur les hérésies comme dans son histoire ecclésiastique, unit aussi Flavien, Létoios et Amphiloque d'Iconium et ne parle que d'eux. C'est donc à tort que M. Ficker attribue à son mauvais vouloir le silence sur Amphiloque de Side : il ne le traite ni plus mal ni mieux que les autres polémistes du Ve siècle dont l'œuvre anti-massalienne nous est connue par Photius ou Timothée. En réalité il se contente de rapporter ce qui s'est fait contre les Massaliens du temps de Théodose I. Comme il précise les mérites de l'ouvrage d'Amphiloque d'Iconium sur les Massaliens et le loue d'avoir inséré les propres paroles de ces hérétiques, qui, M. Ficker le reconnaît encore, ne peuvent en aucune manière se confondre avec les encratites combattus par le fragment, il serait téméraire de nier que Théodoret a lu l'ouvrage et d'affirmer qu'il a pris le change sur les erreurs attaquées. La seule conclusion à tirer c'est non pas qu'Amphiloque d'Iconium n'a rien écrit contre les Massaliens, mais qu'avec les Massaliens, il a pu démasquer aussi d'autres hérétiques sur lesquels, nous le savons par S. Basile, son attention fut attirée dès les débuts de son épiscopat.

F. Cavallera.

Digitized by Google

Dom H. Leclercq. *L'Espagne chrétienne.* (Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique.) Paris, V. Lecoffre, 1906. In-12, xxxvi-396 p. F. 3,50.

Après ses deux volumes sur l'*Afrique chrétienne*, Dom H. Leclercq en consacre un nouveau à retracer l'histoire de l'*Espagne chrétienne* depuis ses origines jusqu'à la conquête arabe. L'idée est excellente de consacrer ainsi des études spéciales à ces églises du monde romain et du monde barbare qui dans la grande unité du catholicisme occidental ont eu leur individualité si intéressante, si accusée par certains côtés. Dans ce travail Dom Leclercq est comme toujours vivant, intéressant à lire, même lorsqu'on a le regret de ne pouvoir être partout de son avis.

Malheureusement son livre a été composé avec une hâte manifeste dont les traces se retrouvent un peu dans tous les chapitres. N'ayant pas pris le temps de mûrir sa pensée, il n'a pas assez coordonné les vues, souvent originales, qu'il expose au cours de ses études : de là des incohérences, parfois même des contradictions d'une page à l'autre. Trop pressé, il a laissé dans son exposé, des lacunes regrettables : n'y avait-il rien à dire, par exemple, sur la liturgie de l'Espagne chrétienne, sur l'introduction d'usages romains chez les Suèves, signalée jadis par Mgr Duchesne à propos de la lettre de Vigile à Profuturus de Braga ? (*Origines du culte chrétien*, p. 91). Un fait de cette nature, en effet, n'est pas seulement intéressant au point de vue strictement liturgique : il éclaire la vie même de l'Église espagnole.

On ne sera pas moins étonné peut-être de voir un archéologue de profession comme D. Leclercq nous parler longuement de Prudence et consacrer tout juste trois lignes au *Dittochaeon* sans un mot sur les problèmes soulevés par cet écrit. Précisément parce que nous sommes très pauvres en données archéologiques sur les antiquités chrétiennes de l'Espagne, il convenait de mentionner au moins les fouilles de M. Lopez à Italica (RHE, 1905, p. 709) ne fût-ce que pour dire les raisons que l'on a de ne point accepter les conclusions de leur auteur.

C'est aussi, sans doute, faute de s'être assez attardé dans un commerce un peu intime avec le passé de ces églises dont il nous parle que D. Leclercq est si sévère, je dirai même si injuste pour elles Dans un travail moins hâtif il eût mieux jugé à sa vraie valeur l'œuvre théologique et canonique des conciles espagnols, des conciles de Tolède IV, VI et XI, par exemple, dont les professions de foi trinitaires sont si remarquables (Hahn, *Bibliothek* n. 179, 180, 182) ; il eût supprimé sans doute aussi à propos des discussions de Benoît II avec Julien de Tolède, certaines boutades qu'on s'étonne vraiment de rencontrer sous sa plume; enfin il n'eût pas laissé son livre dépourvu des références nécessaires pour en faire un commode instrument de travail, références auxquelles ne supplée que très imparfaitement le chapitre, fort utile d'ailleurs, sur les sources. Quant à la raison donnée p. xii

Digitized by Google

pour expliquer cette dernière omission, à savoir que « presque toutes les questions ayant reçu des solutions définitives, il s'ensuit que la discussion doit faire place à l'exposition pure et simple », D. Leclercq me permettra de ne point m'en contenter en songeant à ce qu'il écrit lui-même plus loin sur les problèmes soulevés par le Priscillianisme, aux discussions encore pendantes sur le sens général et les adversaires des écrits de Prudence, aux obscurités de tant d'autres points, obscurités qui n'ont pas pu échapper à un historien de l'Espagne chrétienne.

On regrette d'avoir à formuler ces réserves sur un ouvrage intéressant, d'une lecture agréable, mais qui n'est pas encore le solide travail historique qu'on était en droit d'attendre : pourquoi ne le deviendrait-il pas dans une nouvelle édition soigneusement revue et complétée ?

J. DE GUIBERT, S. J.

L. LEVILLAIN. *Le baptême de Clovis*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXVII (1906), pp. 472-488.

Quoique généralement d'accord pour fixer en 496 la date du baptême de Clovis, les historiens diffèrent d'opinions sur le lieu et les circonstances qui le précédèrent. D'après M. Krusch le chef franc fut baptisé à Tours au milieu d'un grand concours d'évêques et non plus à Reims par le seul Remi, car à en croire saint Nizier il se convertit à Tours et reçut le baptême sans retard. Quant à M. Kurth il maintient le lieu de la cérémonie à Reims et restitue à sainte Clotilde et à Remi le rôle que leur attribue Grégoire de Tours. Pour M. d'Arbois de Jubainville, sur les instances de sa femme, Clovis serait allé à Tours, mais ne se serait pas hâté de réaliser les promesses qu'il aurait faites sur le tombeau de saint Martin ; seule, la rencontre victorieuse avec les Alamans rompt ses hésitations et il va recevoir l'onde sainte à Reims. M. Levillain, qui semblait pencher vers l'opinion de M. Krusch, vient de l'abandonner. Avec M. de Jubainville il rétablit le texte de saint Nizier que M. Krusch s'était permis de corriger, mais il ne peut admettre qu'entre le voyage de Tours et la cérémonie de Reims il y ait eu un long intervalle de temps. Voici comment il reconstitue la suite des évènements : « Clotilde échoue dans ses premières tentatives pour convertir son mari ; celui-ci, dans une bataille contre les Alamans, fait vœu de croire au Christ et de se faire baptiser ; catéchisé secrètement par saint Remi, il hésite, pour des raisons d'ordre politique, à renoncer aux dieux païens ; il est entretemps disputé au Dieu de Remi par les Ariens. Le pèlerinage de Tours (11 novembre ?) est une victoire de saint Martin. De grands préparatifs sont faits pour donner à la cérémonie du baptême un grand éclat. Le baptême est célébré dans la nuit de Noël, à Reims, en 496 ».

G. MOLLAT.

Digitized by Google

M. ROGER. *L'enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin.* Introduction à l'histoire des écoles carolingiennes. Paris, Alph. Picard, 1905. In-8, XVIII 458 p. Fr. 10.

Rechercher les traces des études classiques du IVe au VIIe siècle et marquer les crises qui caractérisent leur histoire à cette époque, tel est le but que s'est proposé M. Roger. La tâche était ardue, car si les sources sont relativement nombreuses (chroniques, documents hagiographiques, compositions littéraires, études grammaticales, etc.), elles ne peuvent être utilisées qu'après un minutieux examen critique, dont le résultat ne fournit à l'historien que de bien maigres renseignements.

Disons-le de suite, M. Roger s'est tiré tout à son honneur de pareilles difficultés, et son ouvrage se présente avec toutes les garanties désirables de critique avisée et sagace. L'information est complète : sources et travaux historiques ont été heureusement utilisés ; l'interprétation est très méthodique, et, à ce qu'il nous semble, très sûre. L'auteur sait donner à chaque document sa valeur réelle, en tenant compte de la chronologie, du genre littéraire, des dispositions de l'écrivain et de ses tendances. Dans la synthèse, il évite les généralisations hâtives, les déductions tendancieuses. Tout au plus — et c'est encore de bonne méthode — se permet-il d'interpréter des faits particuliers un peu sporadiques à l'aide de l'ensemble d'une époque historique.

Il ne faut donc pas s'étonner de le voir aboutir à des conclusions différentes de celles qui étaient jusqu'ici communément admises. On tenait en effet, que l'enseignement classique et les écoles s'étaient perpétuées, sans interruption sérieuse, de la fin de l'Empire à l'époque de Charlemagne, malgré les bouleversements et les ruines causés par les invasions. Un examen trop sommaire des sources, une interprétation influencée par des idées préconçues, pouvaient seuls autoriser ces conclusions. Les uns (Ampère, Lecoy de la Marche, Dom Pitra) furent trop préoccupés de montrer le rôle bienfaisant et civilisateur de l'Église, d'autres (Fustel de Coulanges et son école) soucieux à l'excès de trouver, là encore, la vérification d'un principe favori, la permanence des institutions romaines dans les sociétés nouvelles. Les résultats auxquels aboutit l'étude plus fouillée de M. Roger, n'ont rien de l'aspect d'une thèse, ils sont plus nuancés, et, tout en gardant quelque chose des précédentes affirmations, ils en corrigent la rigidité systématique.

Ausone est choisi comme le type le plus représentatif de son époque, pour tout ce qui regarde la culture littéraire ; il est en même temps le témoin le mieux informé, et c'est à lui que M. Roger s'adresse de préférence pour connaître la situation des écoles et la nature de l'enseignement, au IVe siècle. Il y avait alors plusieurs centres d'études classiques : Toulouse, Narbonne, Poitiers, Angoulême, Saintes, Trèves, etc. ; mais le seul qui soit un peu connu est Bordeaux, de tous le plus florissant. Les maîtres, rhéteurs et grammairiens étaient

Digitized by Google

nombreux, et Ausone a sauvé de l'oubli plus d'un nom. L'enseignement, pour autant qu'on en peut juger, suivait encore le programme tracé par Quintilien, grammaire et rhétorique, avec les compléments de philosophie et de droit civil nécessaires à l'orateur et à l'homme d'État. L'Empire protégeait et subventionnait les écoles, continuant ainsi sa politique de conquête pacifique par l'introduction de l'esprit et des mœurs romaines. Les populations de leur côté, répondaient à ces avances, car l'école était pour elles le chemin de la vie politique et des honneurs.

Au ve siècle, la situation a complètement changé. Les invasions, avec les troubles qui en sont la conséquence, renversent les institutions existantes, et en premier lieu celles qui, comme les écoles, ne pourvoient pas aux nécessités urgentes. L'enseignement est délaissé, l'empereur n'est plus assez fort pour l'entretenir ou le relever, les barbares ne songent pas encore à en tirer parti et la noblesse n'a plus d'intérêt à le cultiver. On s'en aperçoit bien vite dans la réalité, et les sources de l'époque trahissent cette situation. Pour en juger, il faut évidemment ne pas tenir compte des écrivains qui, vivant dans la première moitié du ve siècle, ont reçu encore la formation scolaire de l'époque précédente. Les épithètes laudatives, décernées par un Sidoine Apollinaire à des contemporains, ne doivent pas non plus faire illusion ; il y a, en général, plus de superficiel que de vraie culture et les doléances amères d'un S. Avit, d'un Claudien Mamert et d'un Paulin de Pella, atténuent singulièrement l'optimisme de Sidoine.

En fait, les écoles publiques ont dû se maintenir, durant la première partie du ve siècle, peut-être jusqu'en 420 ou 430, dans la province romaine et dans quelques villes comme Lyon et Bordeaux, puis, de public, l'enseignement devint privé, et fut donné devant un auditoire plus ou moins restreint ; enfin les écoles disparurent à peu près complètement et l'enseignement fut donné par des maîtres particuliers auxquels les membres de l'aristocratie confièrent l'éducation de leurs enfants.

Au vi^e siècle, on ne trouve plus trace d'écoles. L'opinion qui a voulu faire de la *scola* du Palais mérovingien, un centre d'études littéraires, est contredite par un examen plus minutieux des textes invoqués. On ne trouve pas non plus, en dehors de Fortunat, de personnages ayant une culture littéraire complète. Grégoire de Tours lui-même confesse son ignorance et son œuvre ne dément pas cet aveu.

Mais, durant cette première période, quelle fut la position de l'Église vis-à-vis de l'enseignement classique. On ne trouve pas chez les Pères une doctrine bien nette sur son opportunité ; pourtant, en fait, des hommes comme S. Jérôme et S. Augustin penchent, plutôt vers l'affirmative. En Gaule, ni dans les monastères, ni autour des évêques, on ne trouve trace d'écoles où l'enseignement profane soit donné. Les textes qu'on a invoqués pour le soutenir ne disent rien de pareil. Cependant, tout le clergé et une partie des moines se recrutant dans

Digitized by Google

l'aristocratie qui avait fréquenté les écoles impériales, l'Église ne sentait pas les inconvénients du manque de culture littéraire. Mais avec la décadence générale, et la prédominance de l'esprit monastique, hostile aux lettres profanes, l'éducation classique était très inférieure.

Pourtant en dehors de la Gaule, en Italie et en Irlande, il y eut des essais de conciliation entre les lettres profanes et la science sacrée. Si on n'est pas fondé à voir en S. Benoît un promoteur de l'enseignement classique, du moins Cassiodore conseilla aux moines de Vivarium une étude modérée des auteurs païens, afin de mieux comprendre les saintes Lettres.

Grégoire le Grand représente un mouvement de réaction contre les études classiques, qui s'explique par la tendance de quelques-uns à subir trop facilement l'influence des idées et des mœurs païennes. S. Isidore de Séville introduit une opinion moyenne. Il faut, pour comprendre l'Écriture, étudier les sciences profanes ; mais pour écarter le danger qu'elles offrent, il catalogue dans des sortes de répertoires les renseignements utiles qu'on peut y trouver. Ainsi, désormais, on pourra « écarter les ouvrages des Gentils », sans ignorer entièrement l'antiquité.

Pour la Bretagne et l'Irlande, « il demeure établi que la culture classique a été introduite en Irlande par le christianisme, qu'elle y a toujours été mise au service de l'instruction religieuse et que c'est dans l'histoire des deux églises bretonne et irlandaise, que nous en trouvons l'origine ». Du IVe au VIIe siècle, on constate que la culture classique a eu des représentants dans ces deux pays : mais elle n'a pas encore la perfection qu'elle atteindra plus tard ; la connaissance du grec, en particulier, y est assez rudimentaire. Ils s'appliquent surtout à l'étude de la grammaire ; un seul Irlandais, S. Colomban, semble avoir recherché dans l'étude des lettres latines une distraction profane.

L'Irlande, qui paraît avoir reçu sa formation de la Bretagne, la dépassa bientôt et à son tour lui donna des leçons. Vis-à-vis des nouveaux envahisseurs anglo-saxons, elle fut aidée dans cette tâche par l'arrivée de deux moines romains du plus haut mérite : Théodore et Adrien. Grâce à ces deux influences réunies, on voit apparaître à la fin du VIIe et au début du VIIIe siècle, des lettrés comme Adhelm, Bède, Boniface, qui préparaient et annonçaient Alcuin, le plus illustre représentant de l'école d'York, mais dont le nom appartient déjà à l'époque carolingienne.

Les ouvrages laissés par les auteurs anglo-saxons nous permettent de constater la place respective qu'ils accordaient à chacun des sept arts libéraux. La grammaire avait la part prépondérante, tandis que la rhétorique et la dialectique n'avaient plus l'importance qu'on leur accordait dans les écoles romaines. Quant au grec, à part quelques personnalités qui en avaient une connaissance assez complète, la plupart n'en possédaient guère que les éléments.

Digitized by Google

C'est sous l'influence des Irlandais et surtout des Anglo-Saxons que la tradition littéraire, interrompue en Gaule, devait renaître. La rénovation ne se fit pas d'un seul coup, et il ne faudrait pas voir en S. Colomban, ou même en S. Boniface, des professeurs de littérature. Leurs soins sont tournés d'un autre côté ; néanmoins, peu à peu, la réforme qu'ils accomplissent dans les mœurs, crée un milieu plus favorable, où ceux qui viendront après eux, pourront, par leur exemple et leur enseignement, faire croître une culture nouvelle. Elle apparaît dès le VIIIe siècle, mais c'est sous Charlemagne qu'elle prendra toute son ampleur.

Telles sont les conclusions de M. Roger, elles nous paraissent fortement établies et basées sur une étude consciencieuse des sources. A peine pourrait-on percevoir une légère tendance à *minimiser* les traces de culture littéraire : elle nous a semblé particulièrement sensible dans l'étude sur la Gaule au VIIIe siècle, et l'étude des manuscrits conservant les ouvrages classiques, pourrait peut-être lui donner tort. Nous aurions aussi quelque peine à admettre certaines appréciaions, certaines manières de voir de l'auteur. Ainsi, par exemple, le jugement émis sur la scolastique (p. 19) nous paraît par trop sommaire et peu en rapport avec les résultats des dernières études sur ce sujet. Quand l'auteur (p. 34), après Fustel de Coulanges, croit découvrir l'influence de l'empire sur l'Église, dans « la fixité des dogmes, l'établissement d'une discipline et l'organisation d'une hiérarchie », il ne fait qu'obéir, comme son illustre devancier, à une idée préconçue. De même M. Roger n'a-t-il pas trop réduit la vie chrétienne, au IVe siècle, en la concrétisant dans deux types, les indifférents comme Ausone, ou les ascètes comme S. Paulin de Nole et Sulpice Sévère ? Entre ces deux extrêmes il y avait place pour d'autres représentants du christianisme qui, pour n'être pas païens, ne pratiquaient cependant pas les conseils évangéliques.

Mais, sur son propre terrain, M. Roger est un guide moins discutable. Aussi nous souhaitons vivement qu'il nous donne sous peu l'histoire des écoles carolingiennes, pour laquelle il vient d'écrire une remarquable introduction.

M. Jacquin, O. P.

Louis Bréhier, *L'Église et l'Orient au Moyen-Age. Les Croisades.* (Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique.) Paris, V. Lecoffre, (J.Galbalda), 1907. In-12, XIII-377 p. F. 3,50.

La Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique vient d'enrichir sa collection d'un nouveau volume qui est une très forte étude sur un sujet fort vaste et fort intéressant. Le nom de M. Bréhier

Digitized by Google

suffit à garantir la valeur scientifique de l'œuvre. Quant à l'exécution, elle a été conçue de telle sorte que ce volume peut en même temps renseigner suffisamment le lecteur ordinaire sur le sujet traité, et fournir à celui qui veut se livrer à des études personnelles et plus approfondies la clef dont il a besoin pour pénétrer dans ce domaine et les fils conducteurs qui pourront l'y guider.

Ce second but est atteint par l'abondante bibliographie dont M. Bréhier a pourvu son livre. Ouvrier consciencieux, il tient à nous montrer les substructions de son ouvrage, et, maître éclairé, à indiquer où l'on en trouvera plus long qu'il n'a eu le temps de nous en dire. L'introduction est consacrée à énumérer les sources générales de l'Histoire des Croisades, les grandes collections, les ouvrages d'ensemble, les collections particulières : documents d'archives, documents législatifs, chroniques, récits de voyage, généalogies, documents sigillographiques et numismatiques, ouvrages sur l'architecture des croisés, études sur l'histoire des États latins, archives papales, italiennes, occidentales ; à ces larges indications, il ajoute les documents orientaux et les ouvrages qui les concernent, les sources byzantines, maronites, arabes, etc.

En outre, chaque chapitre est précédé d'une bibliographie particulière, parfois fort étendue, où sont mentionnés d'abord les documents, et ensuite les travaux modernes. Pour ces derniers, M. Bréhier cite toutes les productions de l'Europe savante qui ont trait à son sujet, spécialement celles des Français, des Anglais et des Allemands. On voit donc que son ouvrage forme, par cette agglomération, d'ailleurs toujours ordonnée et bien divisée, de renseignements qu'il serait difficile de trouver réunis ailleurs, un précieux instrument de travail.

Pour le lecteur ordinaire, qui demandera à ce livre de lui donner de sûres informations sur les Croisades, le texte même des chapitres lui offrira une étude nourrie de faits, si serrés les uns contre les autres qu'il semble que le maximum de la compression ait été atteint. Ce qui lui paraîtra le plus neuf, ce sont les premiers et les derniers chapitres, sur les préliminaires et les derniers échos des Croisades. On connaît généralement, dans leurs traits principaux, les grandes Croisades, depuis celle d'Urbain II jusqu'à la seconde de St Louis. On sait moins comment ce grand mouvement fut préparé par l'état d'esprit qui l'a précédé. M. Bréhier nous renseigne sur les chrétientés orientales, centre de science et de civilisation, alors que l'Occident avait été noyé dans un flot de barbarie, sur l'attraction qu'elles exerçaient par leurs souvenirs religieux et leur vie intellectuelle, sur le mouvement de pélerinages qui s'en est suivi ; il nous dit la répercussion qu'ont eue sur ces pélerinages les conquêtes musulmanes, les différentes phases de la domination arabe et turque, qui l'ont amenée de la tolérance à la persécution, jusqu'à ce que l'on comprenne que l'enthousiasme du Concile de Clermont n'a pas été une éruption subite, et que cette splendide efflorescence avait ses racines dans un très long passé.

Digitized by Google

Alors commence l'histoire des Croisades proprement dites. M. Bréhier s'est attaché à montrer les transformations de l'esprit qui les avait suscitées, l'intervention, non seulement des passions humaines qui y apparaissent dès le début, mais de la politique qui s'y montra plus tard, et contribua tant à y affaiblir le sentiment religieux.

Après les tentatives de S. Louis. qui essaie d'animer, par ses exemples de vertu et de courage, une société déjà rebelle à la Croisade, l'histoire de ces grandes expéditions n'est pas terminée. M. Bréhier consacre encore trois chapitres à nous montrer les dernières convulsions qui ont succédé au grand mouvement, les croisades manquées, où l'on se préparait toujours à partir et où l'on ne partait jamais, les croisades partielles, comme celle de Nicopolis, les dernières luttes des chevaliers de Rhodes, la chute de Constantinople. Quelques-unes des pages les plus intéressantes du livre sont sur le grand développement des missions chrétiennes à travers le vaste empire mongol qui s'était jeté en travers des Turcs, sur cette conquête pacifique qui, venant après les grands faits d'armes, avait pris une extension extraordinaire, jusqu'à ce qu'elle fut arrêtée et détruite par Tamerlan.

L'auteur finit par un résumé de tout ce que contient son livre, et porte, en quelques mots, un jugement équitable sur cette grande chevauchée de l'Occident vers l'Orient, qu'il était à la mode jadis de traiter comme une folle équipée, et dont on a reconnu depuis, non seulement la grandeur morale, mais l'utilité et les bienfaits. Une table des matières abondante permet de se retrouver dans l'amas des faits qui constitue ce livre.

On voit que la matière est vaste; elle s'étend des premiers siècles jusqu'aux temps modernes; elle embrasse des guerres, des querelles religieuses, la lutte sanglante du christianisme et de l'Islam, la lutte, parfois sanglante aussi, mais plus souvent sournoise et tortueuse, de l'Orient grec et de l'Occident latin, des conflits de races, races européennes contre races asiatiques, et races asiatiques entre elles. Un aussi court volume ne peut donner là-dessus que des indications; mais elles ont le mérite d'être précises, positives, bien établies.

CH. HERMELINE.

Dr VICTOR WOLF VON GLANWELL. *Die Kanonessammlung des Kardinals Deusdedit.* T. I. *Die Kanonessammlung selbst.* Paderborn, F. Schöningh, 1905. In-8°, LIV-656 p. et 3 phototypies. M. 28.

On sait que la réforme de Grégoire VII fit naître, dans l'entourage des Papes de la seconde moitié du XIe siècle, une abondante végétation de recueils de textes canoniques. La publication de ces recueils était depuis longtemps désirée de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire

Digitized by Google

ecclésiastique. Leurs vœux sont en partie satisfaits. M. Thaner vient de livrer au public la première portion de son édition, longtemps attendue, de la collection d'Anselme de Lucques (1). Quant à celle du cardinal Deusdedit, à la vérité, il y a nombre d'années que nous en possédions une édition, donnée en 1869, à la veille du concile du Vatican, par Martinucci, alors préfet de la Bibliothèque Vaticane (2); mais cette œuvre, accomplie à la hâte et sans aucune critique, était trop défectueuse pour rendre les services qu'on eût eu le droit d'en attendre. Un professeur de l'université de Graz, M. Wolf von Glanwell, bien connu par ses études sur l'histoire du droit canonique, a entrepris de donner, de la collection de Deusdedit, l'édition critique qui faisait défaut jusqu'à ce jour. C'est son œuvre que je suis heureux de signaler au lecteur.

Le volume que M. de Glanwell a publié contient, après une introduction nette et sobre, le texte du recueil que Deusdedit, en 1087, présenta au pape Victor III. L'éditeur n'a pas manqué de faire connaître les manuscrits d'après lesquels est établi son texte. Au premier rang figure, à juste titre, le célèbre Vatican. 3833, le seul qui contienne intégralement la collection, puisque le manuscrit C. 288 inf. de l'Ambrosienne n'est qu'une copie du Vatican, exécutée au commencement du XVIIe siècle. Conformément à l'opinion exprimée naguère dans un mémoire dû à l'érudition très perspicace de M. H. Stevenson (3), et adoptée par M. de Glanwell, l'œuvre contenue dans le Vatican. 3833 est homogène, sans mélange d'additions postérieures, notamment de textes qui doivent être assignés au temps de Pascal II. L'éditeur écarte d'ailleurs l'hypothèse d'après laquelle le recueil de Deusdedit aurait existé sous une autre forme, plus complète et aujourd'hui perdue; cette hypothèse (4) a été inventée pour expliquer certaines erreurs des *Correctores Gratiani* qu'il est beaucoup plus raisonnable d'imputer à leur négligence. En somme, c'est le Vatican. 3833 qui nous a transmis l'œuvre de Deusdedit. Il y a tout lieu de croire qu'il est d'origine romaine; M. de Glanwell, qui est favorable à cette opinion, accorde à mon avis trop d'importance à une hypothèse fort aventurée, d'après laquelle ce manuscrit aurait été transcrit en Provence. Il étudie ensuite les manuscrits où se retrouvent des portions, plus ou moins considérables, de la collection, à savoir celui de la Bibliothèque Nationale de Paris, latin, 1458; le Casanatense, 2010, plus connu sous

(1) *Anselmi episcopi Lucensis collectio canonum una cum collectione minore* (édition faite par les soins de la Fondation Savigny : la *collectio minor* est la collection en 74 titres). Le 1er fascicule, qui comprend seulement les livres I à IV d'Anselme, a paru en 1906, à Innsbruck, chez l'éditeur Wagner (In-8, 228 p.).

(2) *Deusdedit presbyteri Cardinalis collectio canonum*: Venise, 1869.

(3) Enrico Stevenson : *Osservazioni sulla collectio canonum di Deusdedit*, dans l'*Archivio della R. Società Romana di Storia patria*, tome VIII (1885), et tiré à part.

(4) Elle avait été admise par Paul Ewald, dans ses études sur la *Britannica*.

Digitized by Google

sa vieille cottature, B, V, 17; le Vatican. latin 1984, et le manuscrit de l'Archivio du Chapitre de la Basilique Vaticane, C, 118 (1). Enfin il signale, dans une catégorie spéciale, les manuscrits d'œuvres apparentées à celle de Deusdedit; il s'agit des célèbres extraits, tirés pour la plupart des Archives du Siège Apostolique, qui ont été insérés par le cardinal à la fin du IIIe livre de sa collection, et qui ont ensuite passé dans les recueils du chanoine Benoit, d'Albinus et de Cencius.

L'éditeur a naturellement pris pour texte de son travail le Vatican. 3833, encore qu'il y voie avec raison, non point l'original sorti des mains de Deusdedit, mais une recension déparée par beaucoup de fautes. Martinucci n'avait pas manqué l'occasion de reproduire toutes ces fautes, non sans en augmenter le nombre par sa négligence. M. de Glanwell, qui s'est fait une autre idée de sa tâche, n'a rien négligé pour nous donner le meilleur texte possible, s'aidant pour atteindre ce but des écrits auxquels sont empruntés les fragments réunis par Deusdedit, et, quand cela était possible, des manuscrits contenant des portions de son œuvre Non seulement il s'efforce de rétablir la pureté du texte; mais, estimant que la numérotation établie dans le manuscrit du Vatican pour chacun des quatre livres n'est pas la véritable numérotation de Deusdedit, il n'hésite pas à introduire dans son volume une nouvelle numérotation; il s'est donné pour règle d'attribuer un numéro spécial à chacun des extraits qui portent une *inscriptio*, ou qui, sans en porter, procèdent d'une autre source que le fragment précédent. Il isole ainsi nombre de fragments agglutinés dans le Vatican. 3833 et dans l'édition Martinucci, si bien que le nombre des chapitres est beaucoup plus nombreux dans la présente édition que dans l'édition précédente. L'introduction de cette numérotation ne serait pas, à mon avis, sans graves inconvénients, si l'éditeur ne s'était imposé la règle de conserver, à côté des numéros nouveaux, les numéros anciens qu'il imprime entre parenthèses; je crois qu'on se servira longtemps encore de ces anciens numéros.

Sous chaque fragment se trouvent des notes qui en indiquent l'origine et renvoient le lecteur à la meilleure édition de l'ouvrage dont le texte est tiré (2); les variantes sont énumérées, les corrections indiquées et justifiées. En outre M de Glanwell fait connaître, d'après les tables jadis dressées par Augustin Theiner (3), les principales collections canoniques, antérieures au milieu du XIIe siècle, où a trouvé place

(1) Il ne manque pas de signaler des copies partielles de Deusdedit, exécutées au XVIe et au XVIIe siècle (Vallicell., c. 19 et c. 27; Vatican. Ottobon., lat. 3139) et se rattachant plus ou moins étroitement au Vatican. 3833.

(2) Si le texte est apocryphe, l'auteur ne manque pas de l'indiquer. Je remarque qu'il mentionne sans hésiter les canons de Sardique comme apocryphes, ce qui me semble une solution quelque peu téméraire.

(3) Imprimées à la fin de ses *Disquisitiones criticae in praecipuas canonum et decretalium collectiones;* Rome, 1836.

Digitized by Google

chacun des fragments qui figurent dans l'œuvre de Deusdedit (1). C'est ainsi que nous sommes redevables à M. de Glanwell d'une excellente édition de ce canoniste, qui fut l'un des personnages importants de l'époque grégorienne.

Nous avions le droit d'attendre de lui quelque chose de plus. En effet le savant éditeur se réservait d'élucider, dans un second volume, les questions critiques que soulève la collection de Deusdedit; il se proposait de rechercher les collections auxquelles cet auteur avait eu recours et de faire connaître sa manière de traiter les textes; enfin il comptait étudier l'influence exercée par Deusdedit sur les collections postérieures, et en particulier sur le *Décret* de Gratien. Il demandait quelques années pour achever l'œuvre qu'il avait commencée avec tant d'amour, sans ménager son temps ni sa peine; ces années ne lui ont pas été accordées. Un terrible accident de montagne a tranché prématurément la carrière, si bien remplie, de M. Wolf von Glanwell. Son œuvre demeure interrompue. Sera-t-elle un jour reprise? On ne saurait trop le souhaiter. En attendant, il est permis, d'après les renseignements que fournit le premier volume, d'entrevoir la solution que l'auteur eût donnée à deux des plus intéressantes questions qui s'agitent à propos de l'œuvre publiée par lui.

Les textes que réunit Deusdedit ont été parfois l'objet d'altérations et d'interpolations. M. de Glanwell, qui a rapproché ces textes des originaux, indique les altérations, et imprime en italique les interpolations. Souvent les additions n'ont d'autre but que de faciliter l'interprétation du texte. Parfois l'interpolateur a ajouté une allusion à un texte inconnu de l'auteur de la source originale; voyez, par exemple, un renvoi à une fausse décrétale de pseudo-Jules ajouté à un texte de Nicolas Ier (2). Parfois aussi l'interpolation est tendancieuse; elle est introduite pour accentuer les prérogatives du Siège Apostolique; je citerai comme exemples les additions faites à deux textes, l'un de saint Augustin (I, 225 de l'édition Martinucci, 295 de la nouvelle édition), et l'autre de pseudo-Marcel (I, 72 de l'édition de Martinucci, 86 de la nouvelle) (3).

(1) L'auteur renvoie aussi, pour les textes qui y figurent, à l'autre ouvrage de Deusdedit, *Libellus contra invasores et symoniacos*, publié par M. Sacker dans le tome II des *Libelli de lite*. Deusdedit me semble, pour la rédaction de cet ouvrage, avoir emprunté des textes, non pas seulement à sa collection canonique, mais à celle d'Anselme de Lucques.

(2) « Verum et inter beatos apostolos, sicut *et prius sanctus papa Julius, et postea* ille magnus et sanctus Leo describit, in similitudine honoris fuit quædam discretio potestatis ». Dans ce texte, tel qu'il se trouve dans le recueil de Deusdedit (I, 132 de l'édition Martinucci, 162 de l'édition de Glanwell), l'interpolateur a ajouté une allusion à un texte de pseudo-Jules qui figure aux Fausses Décrétales et qui d'ailleurs est emprunté à saint Léon (Hinschius, *Decretales pseudo-Isidorianae*, p. 461). Nicolas Ier, s'il a connu les Fausses Décrétales, s'était abstenu de les citer (Mansi, XV, col. 693), ce qui est conforme à son attitude vis-à-vis des apocryphes isidoriens.

(3) Je note en italique les mots interpolés. Dans le premier texte, Et tamen successorem ejus (Petri), *quod nemini licet*, accusas...; dans le second texte, *Qui sponte ad Romanam sedem conveniunt* episcopi.

Digitized by Google

Il serait intéressant de savoir dans quelle mesure Deusdedit est responsable des interpolations de cette espèce, les seules qui aient une portée sérieuse. La question ne pourrait être résolue que par la confrontation de nombreux textes. Toutefois il me paraît certain que divers textes ont été interpolés, conformément aux aspirations de l'époque grégorienne, avant le temps de Deusdedit. Ce paraît bien être le cas du texte célèbre emprunté au traité de saint Cyprien sur l'unité de l'Église (1). Au surplus on trouve des interpolations de ce genre dans la Collection en 74 titres, qui remonte à l'époque de Léon IX, c'est-à-dire à une date antérieure d'une trentaine d'années à celle du recueil de Deusdedit (2). A la vérité le polémiste qui, sous le nom de Janus, écrivait au plus fort des polémiques d'il y a quarante ans sur l'infaillibité pontificale, avait, à l'occasion de ces interpolations, rudement maltraité la mémoire de Deusdedit, lors de l'apparition de l'édition Martinucci ; il l'avait accusé d'être venu à la rescousse des doctrines grégoriennes à l'aide de nouvelles falsifications. M. de Glanwell, qui tient Deusdedit pour un travailleur sérieux, estime que cette critique est exagérée.

Le nouvel éditeur n'a pu échapper à la question qui se pose surtout à propos des chapitres si importants du livre III, tirés des archives du Saint-Siège (c. 149-150 de l'ancienne édition, 184 et ss. de la nouvelle); on sait que la présence de ces chapitres, polyptique abrégé de l'Église romaine, constitue un des plus grands intérêts du recueil. Les nombreux fragments dont ils sont composés ont-ils été colligés un à un par Deusdedit lorsqu'il rédigea sa collection, ou bien faut-il y voir un bloc antérieurement formé, autonome, que Deusdedit a transporté d'une seule pièce dans son ouvrage ? Après mon regretté ami Paul Fabre, M. de Glanwell se prononce pour la seconde de ces opinions, et l'appuie, dans son introduction, sur des motifs très sérieux. Faut-il ajouter que ce recueil préexistant était une œuvre antérieure de Deusdedit ? Fabre

(1) Comparer ce texte (édit. MARTINUCCI, I, 216 ; édit. de GLANWELL, c. 277) avec le texte du traité de saint Cyprien *de catholicae ecclesiae unitate*, c. 4 et 5 de l'édition Hartel, *(Corpus scriptorum ecclesiastiorum latinorum* de Vienne, III, part. I. p. 212-213). Il résulte de l'annotation de Hartel (p. 212) que les mots : *unam cathedram constituit* et *cathedram Petri super quam fundata est ecclesia*, se trouvaient déjà dans le manuscrit dit M, c'est-à-dire dans le codex Monacensis, du IXe-Xe siècles.

(2) Exemple : le texte de pseudo-Anteros sur le transfert des évêques (c. 188 de la Collection en 74 titres) qui, au moins dans le Vatic. 4160, porte cette interpolation : mutare et intronizare potestatem habent, *non tamen sine sacrosancte Romanae sedis auctoritate et licentia*. Sur la collection en 74 titres, cf. *Le premier Manuel canonique de la Réforme du XIe siècle*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'Ecole française de Rome, XIV, ann. 1894). On peut faire remarquer aussi en tête d'un cap. de pseudo-Fabien (même collection, nº 91) l'interpolation qui comprend les mots *sine auctoritate Romani pontificis*. Ce texte est interpolé de même dans Anselme de Lucques : *Anselmi episcopi Lucensis collectio canonum* (éd. THANER, Innsbruck, 1906), III, 48. Il est donc bien certain qu'à l'époque grégorienne, on a fait des interpolations tendancieuses avant Deusdedit.

Digitized by Google

en doutait (1) ; le nouvel éditeur partage là-dessus ses doutes. Quoi qu'il faille penser de cette dernière question, la thèse qui admet l'existence de blocs antérieurs qu'aurait utilisés Deusedit est, à mon sens, appuyée par l'observation que présente M. Dümmler, dans sa préface à l'édition du traité *de scismate Hildebrandi* (2) de Guy de Ferrare. Les passages analogues qui se retrouvent, d'une part dans le c. 48 (édit. Martinucci), du livre IV de Deusdedit ; et, d'autre part, dans les chap. X, XII et XIII du livre Ier de l'évêque de Ferrare (3), donnent à penser que Deusdedit et Guy se sont servis d'un même recueil de textes, existant antérieurement. C'est une raison de plus de croire que Deusdedit a inséré dans son œuvre des séries toutes faites ; elles furent prises sans doute, quand il s'agit de fragments patristiques, dans ces *Excerptiones* ou *Collectanea* si répandus dans les Bibliothèques du moyen âge (4). Ainsi s'il a compulsé directement les archives du Saint-Siège pour y recueillir, un à un, des fragments canoniques (5) il semble avoir aussi usé d'un procédé plus expéditif. Dans quelle mesure a-t-il employé l'un et l'autre de ces procédés, c'est sans doute ce que M. de Glanwell nous aurait révélé.

Je ne puis me défendre, de hasarder ici, je n'ose dire une critique, mais l'indication d'une hésitation, sur la valeur de laquelle l'auteur n'est malheureusement plus là pour me fixer. Il cite dans sa préface les manuscrits contenant des portions, parfois peu importantes, de Deusdedit. Pourquoi n'utilise-t-il pas une œuvre assez considérable qui en est presque entièrement tirée, je veux dire la seconde série des *Varia* de la collection canonique dite la *Britannica*, découverte jadis par cet excellent érudit qu'est M. Bishop, et étudiée par Paul Ewald (6) ? Il est un autre recueil qui contient aussi beaucoup d'extraits de Deusdedit ; M. de Glanwell ne le connaissait pas et il était fort excusable de ne le point connaître. C'est une collection canonique existant vraisemblablement dans un manuscrit du XIIe siècle oublié ou perdu, mais que j'ai rencontrée dans deux copies, l'une complète, l'autre partielle, exécutées dans la seconde moitié du XVIe siècle pour la commission chargée de

(1) Paul Fabre, *Étude sur le Liber censuum*, Paris, 1892, pp. 21-23. Fabre estime que le chapitre 149 n'est pas l'œuvre de Deusdedit, mais que, néanmoins, c'est un travail contemporain, ou peu s'en faut, du cardinal.

(2) *Libelli de lite Imperatorum et Pontificum*, I, p. 531.

(3) *Ibid.*, pp. 544-545. Il est à remarquer que la série de textes contenus dans le c. 48 (ancienne édition) du livre IV de la collection de Deusdedit a été très largement mise à contribution par Gui de Ferrare.

(4) Cf. Carl Mirbt, *die Stellung Augustins in der Publicistik des Gregorianischen Kirchenstreits*, pp. 70 et ssv. Leipzig, 1888.

(5) C'est l'opinion qu'indique à plusieurs reprises Paul Ewald dans sa dissertation sur la *Britannica*, citée ci-dessous.

(6) Paul Ewald, *Die Papstbriefe der Brittischen Sammlung*, dans *Neues Archiv*, V; voir surtout pp. 581 et ss.

Digitized by Google

corriger le *Décret* de Gratien, et conservées depuis lors dans la Bibliothèque du Vatican, l'une sous le n° 5436 et l'autre sous le n° 4886 des manuscrits latins. Cette collection se présente comme un recueil de décrétales disposées par ordre chronologique et classées par pontificat, depuis les origines (il y est fait grand usage des apocryphes isidoriens) jusqu'au temps de Pascal II; elle a été achevée vers la fin du règne de ce pontife et complétée plus tard par l'addition de décrets du concile tenu au Latran en 1139 par Innocent II (1). L'auteur de ce recueil a apporté beaucoup de négligence à l'accomplissement de sa tâche; c'est ainsi, par exemple, qu'il entremêle les textes de saint Léon Ier, et les textes de Léon IV, et qu'il achève la série de Pelage Ier par une suite de textes des *Capitula Angilramni*. Quoi qu'il en soit, il a fait de larges emprunts à Deusdedit. Il lui a emprunté d'abord les notices sur tel ou tel Pape, résumées d'après le *Liber Pontificalis*, qu'on rencontre ça et là dans le recueil de Deusdedit; il les a en général placées en tête de la série concernant le pape auquel elles étaient consacrées. En outre, il a tiré de Deusdedit nombre de fragments ou de séries de fragments. Pour en donner la preuve, je reproduis en note la liste des extraits, tirés des textes de Gélase Ier et de Pélage Ier, qui figurent dans

(1) Le Vatic. 5436, en deux tomes, est une copie, faite à la fin du XVIe siècle, d'un manuscrit, maintenant inconnu, qui datait sans doute du XIIe siècle. La copie fut vraisemblablement faite à l'intention des *Correctores Gratiani*. Le manuscrit s'ouvre par une liste des papes, incomplète au début (elle ne commence qu'au pape Marcel). Cette liste s'achève par la mention de Pascal II; la durée de son pontificat est indiquée, comme d'ailleurs celle du pontificat de ses prédécesseurs. La première série de décrétales est faite d'extraits des lettres qui portent le nom de S Clément et qui figurent dans le recueil du faux Isidore. J'ai retrouvé la dernière partie de la même collection, à compter du pontificat d'Honorius, dans un autre manuscrit de la Vaticane, le n° 4886, qui est aussi un recueil de copies faites pour les *Correctores*. On y trouve d'abord un certain nombre de conciles anciens d'Espagne (conciles de Tolède); puis notre collection, celle-ci transcrite *ex libro Veronensi Nic. Ormanetti*. Nicolas Ormanetti fut un des plus célèbres prélats du XVIe siècle; il accompagna le cardinal Pole en Angleterre, fut vicaire de S. Charles Borromée à Milan, nonce en Bavière, évêque de Padoue et nonce en Espagne. Il mourut en 1577. Quant à son manuscrit, provenant de Vérone, je n'ai aucun renseignement qui puisse m'en faire connaître le sort. A tous risques, je l'ai cherché, mais en vain, parmi les manuscrits de Vérone. On trouve dans le Vatic. 4886, à la suite de la collection dont je viens de parler, une autre série de décrétales, *ex veteri libro Achillis Statii*, et une table de décrétales, *ex libro Marcelli Papae II*. Sur la dernière feuille du manuscrit, on lit : Hoc volumen misit P. episcopus Placentinus ex Hispania ad Congregationem. (Il s'agit de l'évêque de Plasencia en Espagne). J'imagine que cette mention ne se rapporte qu'aux conciles d'Espagne placés en tête du manuscrit. En ce cas nous devrions peut être y voir les conciles de Tolède, envoyés par l'évêque avant la mort de Pie V et mentionnés dans une lettre qui lui fut écrite au nom de la Congrégation des *Correctores* (cf. *Appendix Ia* de l'ouvrage précité de A. Theiner, *Disquisitiones criticae*, p. 34). En tout cas le Vatic. 4886 représente un ensemble de copies faites à l'intention des *Correctores*.

Digitized by Google

l'œuvre de Deusdedit (1) : mais je tiens à avertir le lecteur que l'on pourrait multiplier ces exemples. Peut-être y aurait-il quelques renseignements utiles à tirer de cette collection, aussi bien que des *Varia* de la *Britannica*, pour l'établissement du texte de Deusdedit. En effet dans l'un et l'autre recueils, nous rencontrons des textes nombreux qui ont été extraits de l'ouvrage de Deusdedit à la fin du XIe siècle ou au commencement du XIIe, c'est-à-dire à une époque où il en existait plusieurs exemplaires ; il est donc possible que le texte de ces fragments soit indépendant du Vatican. 3833.

Quoi qu'il en soit, le volume publié par M. de Glanwell sera d'un grand secours pour tous ceux qui s'occupent de l'histoire du droit et des institutions ecclésiastiques au moyen âge. Pourquoi faut-il que ce soit le dernier service que l'auteur leur ait rendu ! (2)

PAUL FOURNIER.

(1) Dans le tableau qui suit, la numérotation de Deusdedit est celle de l'édition Martinucci :

Collection Vatican., 5436		*Deusdedit*
	GÉLASE.	
41	=	I, 139
42	=	140
43 à 44	=	141
45	=	II, 406
46	=	III, 199
47 à 48	=	IV, 41
54 à 64	=	III, 92 à 101
65 à 68	=	IV, 40 à 43
69 à 70	=	IV, 55 à 56
	PÉLAGE.	
7 à 13	=	I, 142 à 146
14 à 29	=	III, 102 à 116
30	=	IV, 57

Il est à remarquer que, dans la collection du Vatican. 5436, presque tous les textes de Pélage viennent de Deusdedit. — J'ai pu aussi constater que 54 chapitres extraits des œuvres de saint Grégoire et figurant dans la collection de Deusdedit ont trouvé place dans la collection du Vatican. 5436. — Je dois ajouter qu'on constate dans cette collection des emprunts à d'autres recueils, notamment à celui d'Anselme de Lucques.

(2) Dans une étude publiée récemment en 1904 (*L'Infaillibilité du Pape et le Syllabus*, p. 19, Paris, 1904), M. Paul Viollet se posait la question de savoir d'où venait un texte attribué à saint Boniface de Mayence, qui est reproduit par Gratien (Do 40, c. 6). Ce texte, où il est dit que nul ne doit juger le Pontife Romain, *nisi reprehendatur a fide devius*, fait partie intégrante d'un long fragment figurant dans le recueil de Deusdedit sous l'*inscriptio :* Ex gestis sancti Bonifatii martyris et archiepiscopi legati sancte Romane ecclesie (I. 306 ; 231 de l'ancienne édition). Peut-être, c'est l'hypothèse émise par M. de Glanwell, tout ce fragment provient-il d'un ouvrage de saint Boniface, *de unitate fidei*, qui n'a pas été conservé (note à la p. 177). En tout cas le texte figure dans la *Britannica (Varia*, 2; Ewald, *op. cit.* p. 587), qui l'a sûrement emprunté à Deusdedit. Il semble donc que ce soit Deusdedit qui ait mis en circulation et peut-être conservé ce texte.

Digitized by Google

P. Girolamo Golubovich, O. F. M. *Biblioteca bio-bibliografica della Terra Santa e dell' Oriente Francescano*, t. I, 1215-1300. Leipzig, O. Harrassowitz, 1906. In-4, viii-480 p. L. 6.

Voici un travail documentaire de haute envergure scientifique, dans lequel se trouvent réunis, au milieu d'un appareil critique des plus imposants, tous les textes qui ont rapport à l'activité des Frères Mineurs en Orient, au premier siècle de l'histoire franciscaine. L'auteur de ce gigantesque travail n'est pas un inconnu : il écrivit jadis la *Serie chronologica dei Rmi Superiori di Terra Santa, 1219-1898* (Jérusalem, 1898), édita le *Trattato di Terra Santa e dell' Oriente di frate Francesco Suriano, missionnario et viaggiatore del secolo XV* (Milan, 1900) et publia les *Iconographiae locorum et monumentorum veterum Terrae Sanctae, accurate delineatae et descriptae a P. Elzeario Horn 1725-1744* (Rome, 1902).

A la p. vii de l'introduction, le savant Franciscain s'est attaché à donner quelques trop modestes indications sur le plan de son présent ouvrage. « Dans les premières pages (1-104), dit-il, j'ai réuni et critiqué toutes les sources du xiiie, du xive et du xve siècle, qui traitent du voyage de S. François en Orient, sans passer sous silence les relations purement légendaires, parce que, à défaut d'autre mérite, elles ont au moins la beauté de la poésie populaire. J'ai consacré un numéro spécial assez étendu (le n° 29, pp. 85-104) à dresser une table chronologique des principaux faits de la vie de S. François et particulièrement de son voyage en Orient; j'ai la confiance d'avoir contribué de la sorte à éclaircir cette partie à peu près négligée de l'histoire du saint. Après ces articles, qui sont comme les préliminaires de mon livre, j'en arrive à l'histoire bio-bibliographique, ethnographique et géographique de l'Orient franciscain au xiiie siècle, où je m'efforce de grouper dans un ordre chronologique tous les personnages de Terre-Sainte à partir du frère Gilles (1215-1219), et de donner tous les éclaircissements désirables concernant les notices et les documents, que j'ai réussi à recueillir dans plus de 500 auteurs et un nombre considérable de manuscrits. » Telles sont, en effet, les grandes lignes de cette vaste compilation, qui se termine par une série de trois tables bien conçues : un *index chronologicus* aux pp. 433-440; un *index analyticus* peut-être encore trop peu détaillé, eu égard à l'abondance et la variété des renseignements fournis dans le corps de l'ouvrage, aux pp. 441-468; et un *index auctorum et codicum*, incomplet, croyons-nous, pour ce qui regarde les manuscrits, aux pp. 469-479; mais la connaissance de ces grandes lignes ne suffit pas pour se faire une idée des trésors d'érudition qui se trouvent accumulés dans ce livre. Il faut avoir manié ces longues pages aux caractères si serrés pour apprécier l'immense somme de recherches et de réflexions, que doivent avoir exigée ces nombreuses citations et dissertations critiques au sujet des produits littéraires les plus divers de tout un siècle. On peut parfois se séparer du P. Golubovich dans

Digitized by Google

l'appréciation des sources, mais on ne peut pas méconnaître l'esprit de méthode et le désir de précision qui ont présidé à son œuvre.

La *Biblioteca bio-bibliografica della Terra Santa*, dont nous ne possédons encore que le premier volume, œuvre aride entre toutes, appelle comme complément une esquisse historique suivie, où les événements franciscains de Terre Sainte se déroulent devant les yeux du lecteur pleins de vie et d'animation. Espérons que ce soit le P. GOLUBOVICH lui-même qui nous fournisse ce travail, car personne mieux que lui n'est à même de mener à bonne fin cette belle entreprise et de lui donner ce souffle de vie, qui doit faire sa beauté et qui ne saurait trouver de source meilleure que l'enthousiaste affection du savant de Quaracchi pour les choses franciscaines de l'Orient.

A. FIERENS.

ALMA GORRETA. *La lotta fra il comune bolognese e la Signoria estense* (1293-1303). Bologne, Zanichelli, 1906. In-8°, 176 p. L. 4.

Depuis 1898, sous le titre de *Biblioteca Storia Bolognese*, se publie chez l'éditeur Zanichelli une série d'excellents travaux de première main, concernant tous l'histoire de Bologne et inspirés par les professeurs de l'Université. La thèse de doctorat de Mlle Gorreta a pour but de raconter les phases diverses de la lutte qui se poursuivit plus ou moins activement, de 1293 à 1303, entre Bologne et la Seigneurie d'Este et de mettre en lumière le rôle pacificateur que joua Boniface VIII.

En 1297, époque à partir de laquelle l'intervention du pape est plus décisive, la situation des deux ennemis en présence se résume ainsi : d'un côté, Azzo d'Este est sur le point de voir réussir sa politique d'expansion qui ne tend à rien moins qu'à s'emparer de la seigneurie de Bologne ; de l'autre, sans avoir été ni victorieuse, ni vaincue, Bologne sort très affaiblie de la guerre ; son territoire est saccagé ; ses finances sont obérées de lourdes dettes ; ses citoyens accablés d'impôts murmurent ; les factions qui se disputent le pouvoir la divisent ; en un mot, elle est une proie facile à saisir par le puissant seigneur qui guette l'occasion favorable de s'en emparer. Or, Boniface VIII a un intérêt tout particulier à s'opposer aux visées ambitieuses d'Azzo d'Este. Il ne peut laisser tomber une des citadelles du guelfisme entre les mains du plus redoutable des gibelins. D'ailleurs, depuis longtemps la politique pontificale n'a-t-elle pas consisté à créer en Romagne une seigneurie au profit de l'Église Romaine? Le moment n'est-il pas venu de servir habilement les intérêts des Bolonais en faveur desquels, au cours de la guerre, le Saint-Siège est maintes fois intervenu soit par ses légats, soit par des secours pécuniaires, soit par des renforts de troupes?

Digitized by Google

Les Bolonais secondèrent d'eux-mêmes les vues de Boniface : en mars 1297, par l'entremise de Florence, ils tentèrent des démarches près du pontife. Dès lors les ambassades se croisèrent sans cesse entre Bologne et la curie jusqu'à ce que, Bologne s'étant donnée au pape, celui-ci eût imposé à Azzo d'Este une trêve qui fut prorogée dans la suite (novembre 1297-février 1298). La trêve conclue, Bologne était sauvée ; restait à signer la paix définitive. Dans les premiers mois de 1298 Boniface envoya dans les Romagnes deux légats qui posèrent les conditions suivantes : à frère Gérard de Barbiano Azzo d'Este confierait la garde du château de Spilamberto ; à frère Rénier les Bolonais remettraient le château de Piumazzo. Les belligérants supporteraient les frais de garde. Bologne se soumit avec empressement aux ordres du pape, mais Azzo refusa d'abandonner l'important château de Spilamberto, d'autant qu'il désirait ardemment reprendre aux Bolonais Savignano et Bazzano.

Déçu dans son attente, Azzo d'Este se rapproche de Florence qui avait été chargée par Boniface d'accorder les parties et réussit à la circonvenir en sa faveur. Pour tromper ses adversaires, il remet Spilamberto au légat du pape et entame des négociations de paix par l'entremise des Florentins. Les Bolonais s'aperçoivent de la partialité des médiateurs et en appellent à Boniface qui, le 24 décembre 1299, décrète que les deux châteaux convoités par Azzo resteront aux mains des Bolonais, à charge à ceux-ci de payer à Modène une rente comme compensation. Tel est, en un résumé rapide, le récit des succès diplomatiques que sut se ménager la sage politique de Boniface VIII. Il faut remercier Mlle Gorreta d'avoir délimité avec précision le rôle que joua Florence, rôle qui jusqu'ici avait été exagéré aux dépens du pape.

G. Mollat.

E. Margaret Thompson. *A history of the Somerset Carthusians.* Londres, Burns et Oates, 1906. In-8, 378 p. et fig. Sh. 12.

Cette monographie — qui atteint sa seconde édition — servira d'utile complément aux travaux plus étendus de Dom Doreau et de Dom Hendriks sur l'histoire de l'ordre carthusien en Angleterre. Witham et Hinton n'eurent pas, j'en demeure d'accord, une existence conventuelle très mouvementée et l'on ne trouvera à glaner dans leurs annales que de rares faits de quelque importance. Néanmoins, il est bon de remarquer que ces deux maisons furent les premières fondées Outre-Manche et que, dans ce pays, l'institut de saint Bruno eut son heure de splendeur à la fin du XIVe siècle et aux débuts de l'âge suivant.

Notons encore ce fait que, durant près de dix ans, Witham abrita le futur évêque de Lincoln, Hugues d'Avallon. Miss Thompson est au

Digitized by Google

courant des bonnes méthodes. Son récit, clair et concis, est appuyé, sans affectation d'érudition pourtant, des meilleures références. Je signalerai en particulier l'heureux parti qu'elle a su tirer des *State Papers* d'Henri VIII, mine abondante, dont avant elle le Très Rév. Dom Gasquet a fait si largement profiter le public. En résumé : livre excellent, de lecture agréable et dont la toilette soignée fait honneur aux éditeurs.

Dom L. Guilloreau, O. S. B.

Rév. F. C. Hingeston-Randolph. *The Register of Thomas de Brantyngham, bishop of Exeter (A. D. 1370-1394).* Londres, G. Bell et Sons ; Exeter, W. Pollard. 1901. 2 vol. in-8° [à paginaison continue] de xi-571 ; xlii-575-978 p., avec une pl. de fac-similés et un tableau généalogique.

Le Rév. Chanoine Hingeston-Randolph poursuit avec autant de persévérance que de savoir la publication des Registres épiscopaux d'Exeter. J'ignore si, par aventure, il a déjà été question dans les pages de cette *Revue* et de l'œuvre dans son ensemble, et de l'intérêt qu'elle renferme et de la somme de labeur qu'elle représente. Six volumes précédemment publiés (1889-1896) nous offrent le résumé officiel des actes de six épiscopats s'échelonnant entre les années 1257 et 1419. Les deux nouveaux qui viennent de paraître, consacrés à la reproduction du Registre de l'évêque Thomas de Brantyngham s'intercalent dans cet intervalle chronologique et continuent dignement la série. On y retrouve les qualités maîtresses du consciencieux éditeur : une érudition sobre et toujours sûre d'elle-même, beaucoup de clarté et, par dessus tout, un souci d'exactitude poussé jusqu'au scrupule.

Thomas de Brantyngham a gouverné l'Église d'Exeter pendant près d'un quart de siècle. De sa famille, originaire du Yorkshire, on sait peu de chose : de sa prime jeunesse à lui-même, on sait moins encore. Ce fut, semble-t-il, un clerc de carrière. Dès son adolescence — cette indication nous vient de lui — il occupe une charge à la cour ; il vit dans l'entourage des souverains alors régnants : Édouard III et Philippa de Hainaut. En 1361, on le rencontre à Calais avec le titre de trésorier du comté de Guines. Huit ans plus tard, il occupe la haute situation de trésorier de l'Échiquier. Il est en même temps chanoine de Saint-Paul de Londres et d'Hereford, trésorier de l'Église cathédrale de Wells. Un dernier échelon lui reste à franchir : en 1370, il est promu à l'évêché d'Exeter, après avoir été élu quelques mois auparavant à celui d'Hereford, dont Urbain V, de son côté, venait de disposer en faveur de Guillaume de Courtenay.

Sous la mitre, Thomas de Brantyngham est resté homme d'État. Il

Digitized by Google

avait conservé sa charge de trésorier de l'Échiquier qu'il continua de gérer durant la fin du règne d'Édouard III, et encore aux débuts du règne suivant. Par la suite, on le revit même temporairement à ce poste durant une sorte d'intérim, afin de permettre au titulaire précédent, John Gilbert, de s'installer dans son diocèse de Saint-David. Et pourtant — contraste tout entier à l'honneur de la forte génération à laquelle appartenait notre prélat — malgré l'exercice d'une fonction si absorbante et qui trop souvent le retint de longs jours loin de ses ouailles, Brantyngham fut avant tout et par dessus tout un homme d'Église, pénétré de la grandeur de son devoir pastoral et n'omettant rien, quoique de santé débile, pour le remplir dignement. Ses Registres en font foi.

De préférence, durant ces rares loisirs que lui laisse la politique, Brantyngham visite son diocèse. Œuvre ardue, si l'on songe que l'ordinaire d'Exeter avait juridiction sur le Devon et la Cornouaille, régions accidentées qu'aujourd'hui encore le touriste n'aborde pas sans fatigues. De juillet à la fin du septembre 1371, on le suit ainsi parcourant la portion ouest du vaste territoire confié à ses soins. Durant les mois d'été de l'année suivante, nouvelles courses à travers les deux comtés. En août 1375, on le retrouve en Cornouaille. En 1382 et 1390 enfin, il continue infatigable à se rendre compte par lui-même de la situation matérielle et morale de son clergé et de son peuple.

Et là ne se bornent pas son zèle et son activité. Il poursuit l'achèvement de sa cathédrale; il tient la main à ce que la régularité règne dans les maisons religieuses de son diocèse; il réprime les empiétements des « Frati » sur le ministère paroissial; il sévit contre les clercs prévaricateurs; il frappe sans pitié les laïcs transgresseurs des lois de Dieu et de l'Église; il instrumente contre les partisans de l'antipape Robert de Genève et contre ceux de l'hérétique Wiclef. Toutefois l'épisode le plus curieux que nous livre le Registre de Brantyngham, est sans contredit celui de sa brouille avec le métropolitain Guillaume de Courtenay, lors de la visite du diocèse d'Exeter entreprise par ce dernier en 1383-1384. Le débat fut vif — fort vif même — et le caractère entier des deux hommes s'y révèle très accentué. Brantyngham néanmoins dut céder. Mais jusque dans les formules respectueuses de l'espèce d'amende honorable qu'il eût à présenter à Courtenay, on devine l'énergie de sa trempe : il n'abdique aucun de ses droits. Prélat réellement grand, en vérité — grand, comme on l'a dit, et par sa parfaite discrétion et par l'extrême dignité de ses mœurs et par la loyauté de ses actes.

On trouvera encore dans le Registre de Thomas de Brantyngham quantité de renseignements curieux ayant trait, soit aux hostilités entre Angleterre et la France; soit aux « Alien Priories » ou dépendances monastiques d'abbayes situées sur le continent; soit aux relations du Saint-Siège avec le clergé anglais.

Selon une méthode appliquée déjà dans ses précédentes publications,

Digitized by Google

le Rév. Hingeston-Randolph ne s'est pas astreint à reproduire *in extenso* le texte qu'il édite. A part les documents de réelle importance — et ils sont nombreux — tous les autres ne sont représentés que par une analyse, aussi fidèle, il est vrai, et aussi complète que possible. Procédé qui a pour avantage d'épargner au lecteur tout un ensemble de formules fastidieuses et sans intérêt. L'itinéraire du prélat, dressé jour par jour, sert enfin d'utile complément à l'ensemble. J'aime à le répéter, cette nouvelle contribution à l'histoire de l'Église d'Exeter fait grand honneur à son auteur : elle rendra aussi d'appréciables services à tous les travailleurs désireux d'étudier aux sources le passé ecclésiastique et religieux d'Angleterre.

Dom L. GUILLOREAU, O. S. B.

FRANZ EHRLE, S. J. *Martin de Alpartils Chronica actitatorum temporibus Domini Benedicti XIII.* (Quellen und Forschungen aus dem Gebiete der Geschichte in Verbindung mit ihren historischen Institut in Rom hrsg von der Görres-Gesellschaft. T. XII.) Paderborn, F. Schöningh, 1906. In-8, XLII-616 p. M. 25.

Quiconque a lu *La France et le Grand Schisme d'Occident* a pu constater combien souvent M. Valois renvoie le lecteur à la chronique de Martin d'Alpartil qu'au cours d'un voyage en Espagne le P. Ehrle venait de découvrir à l'Escurial et dont communication lui avait été généreusement accordée. C'est cette chronique, intitulée *Chronica actitatorum temporibus Domini Benedicti XIII*, que publie le P. Ehrle dans la collection des *Quellen und Forschungen* de la Görres-Gesellschaft.

I.

A la vérité, Martin d'Alpartil n'était pas un inconnu avant la découverte de l'éminent préfet de la Bibliothèque Vaticane. Zurita, qui lui avait beaucoup emprunté dans ses Annales de la couronne d'Aragon, le tenait pour familier de Pierre de Luna et pour un témoin bien informé des évènements qui se succédèrent au temps du pape aragonais; aussi bon nombre d'écrivains espagnols se servirent des extraits qu'il avait faits de la chronique. On savait encore que le manuscrit dont avait usé Zurita, après être resté jusque vers 1660 aux Archives de la couronne d'Aragon, était passé à l'Escurial où il avait été signalé à diverses reprises; mais depuis l'annaliste personne ne l'avait utilisé.

Originaire sans doute de la petite localité d'Alpartil en Catalogne, Martin était un compatriote de Benoit XIII, au service duquel il entra peut-être après sa promotion au cardinalat. Il fut nommé tour-à-tour

Digitized by Google

chanoine et chambrier du chapitre de S. Maria del Pilar à Saragosse, chambrier et chanoine de la cathédrale de Tortosa, chanoine, maître d'œuvre, puis en 1412 prieur de la cathédrale de Saragosse. A la cour de Benoît XIII il paraît en tant que familier (1406) et chapelain commensal du pape (1409). Il assiste au premier siége du palais des Papes (1398-1404) et après la fuite de Benoît il va jouir de ses bénéfices à Tortosa (1403). En avril 1405 il rejoint Benoît XIII à Nice. De là on l'envoie en mission à la cour de Sicile où il échoue, puis à son retour il ne quitte plus le pape jusqu'à son départ de la Rivière pour Perpignan. Il s'enferme de nouveau dans le palais des papes à Avignon et subit toutes les privations qu'imposa le second siège à la garnison catalane. En 1412 il s'établit à Saragosse où il meurt vraisemblablement en 1440.

II.

La chronique de Martin d'Alpartil se compose de deux parties bien distinctes : une partie narrative et un appendice documentaire très copieux. C'est une œuvre une; les documents qui la complètent ne forment pas corps avec elle; ils jouent le rôle de pièces justificatives.

Si Martin a écrit, c'est qu'ayant été témoin d'évènements extraordinairement graves il se tient pour obligé de conserver à la postérité le récit de faits que la partialité ne tardera pas à dénaturer et de soutenir l'honneur de sa patrie dévouée à la cause de Benoît XIII. Il racontera donc uniquement les faits et gestes de Benoît XIII, ainsi que l'indique le titre de sa chronique. Il est tellement fidèle à son programme qu'il ne clôt son récit qu'après le transfert des restes de son héros de Peñiscola à Illueca. Quand il lui arrive de se permettre des digressions, — et elles sont rares, — il s'excuse. A ceux qui désireraient connaître le détail de certains évènements il conseille la lecture de la chronique de Jérôme d'Ochon, qui malheureusement semble bien perdue à tout jamais.

La chronique d'Alpartil est surtout riche en détails historiques sur le premier siège du palais des papes, sur les pérégrinations de Benoît XIII sur le littoral de la Méditerranée (1404-1409) et sur le concile de Perpignan. Particularité singulière, elle est d'une brièveté décourageante sur le second siège du palais d'Avignon, sans doute parce que son héros n'y a pas pris part A partir de 1410 elle est d'un laconisme désespérant sur les évènements.

Au point de vue littéraire, la chronique d'Alpartil tient le milieu entre la narration et le journal; toutefois elle se rapproche plus de celui-ci que de celle-là. Pendant son séjour à Avignon ou ses allées et venues sur la Rivière Martin note les évènements tantôt jour par jour, tantôt à de plus longs intervalles. Parfois, il rédige des passages sur des textes. Établi à Saragosse, il profite des loisirs que lui procure son priorat pour ordonner ses notes et écrire sa chronique. Au lieu de

Digitized by Google

nous présenter un récit suivi des évènements, il se contente de consigner ses notes telles quelles. C'est à peine s'il se permet d'y ajouter quelque nouveau détail. En tout cas il s'interdit les réflexions morales dont ne nous font pas grâce les chroniqueurs du moyen âge. Sans doute, sa méthode nuit à la facture de son œuvre, mais au point de vue historique on ne peut que lui savoir gré de ne pas avoir remanié ses « fiches ».

En dehors de la chronique de Guillaume d'Ochon qui, il faut croire, devait être très étendue, Martin d'Alpartil n'utilise aucune source narrative. Il puise uniquement aux renseignements qu'il recueille de ci de là ou dans ses propres souvenirs. Il mérite, d'ailleurs, pleine créance. Quoique les livres de comptes de la Chambre Apostolique ne le mentionnent pas parmi les gens aux gages de la cour, de ses relations on est amené à conclure qu'il appartenait à une classe aisée. Il est le confident des cardinaux Boil et Calvillo. Lorsque celui-ci part en ambassade à Rome en 1396, il l'accompagne. Lui-même ne voyage pas sans une suite bien équipée. Il a ses familiers. Il sait ce qui se décide au conseil secret. C'est donc, ainsi que le remarque le P. Ehrle, un excellent « reporter ». Il note jusqu'aux heures exactes auxquelles ont eu lieu les évènements qu'il raconte. Il est à l'affût des nouvelles. Il consulte tous les documents qu'il peut atteindre et, s'il ne peut obtenir ceux qu'il désire, il ne nous en cache pas son dépit. Quand il juge une citation trop longue, il a soin d'en insérer le début dans son texte. Ainsi, quoiqu'il n'occupe pas une situation prééminente à la cour de Pierre de Luna, il approche de près ceux qui détiennent les hautes dignités : en un mot, c'est un homme bien informé.

Son talent littéraire est des plus frustes. De la syntaxe latine il n'a cure. Et pourtant il affectionne la phrase à longue période qu'il est inhabile à mener à bonne fin sans incorrections.

Il pèche aussi par l'enthousiasme qu'il professe à l'égard de Benoît XIII dont il est partisan convaincu. Il se montre sévère à l'égard des cardinaux dissidents, des cours qui les encouragent dans la rébellion, des français, de l'obédience romaine. Sa partialité ne l'aveugle pas cependant ; il est sincère Il ne plie pas les évènements à ses préférences ; il les raconte fidèlement, avec toutes les circonstances qui les accompagnent Quand il n'en a pas été le témoin, il avoue de qui il les a appris. Il n'écrit pas à la manière des chroniqueurs de métier qui défigurent leur pensée par des tournures alambiquées ; il raconte tout simplement, par amour de la vérité.

Les qualités que révèle la chronique d'Alpartil en font donc une des sources les plus précieuses de l'histoire de la fin du moyen âge, unique en son genre pour ce qui a trait au premier siège du palais des papes à Avignon. Aussi le P. Ehrle ne craint pas de comparer son auteur à Dietrich de Niehm.

Quant à l'édition du texte, elle a été soigneusement préparée. Les annotations sont sobres, mais très suffisantes. Le P. Ehrle n'a pas voulu

Digitized by Google

faire double emploi avec un second volume qui, basé surtout sur la chronique d'Alpartil, sera consacré à la vie du grand antipape aragonais et paraîtra prochainement.

III.

Les pièces justificatives annexées par Martin d'Alpartil à sa chronique sont très nombreuses et bien choisies. Du manuscrit original elles occupent près des deux tiers. La plupart en étant déjà imprimées dans les collections de Martène-Durand, Du Boulay, etc., le P. Ehrle n'a reproduit que celles qui étaient inédites. Il a fait mieux encore : il nous a donné une série de documents tous très importants pour l'histoire du Grand Schisme sous le règne de Benoît XIII. Ces documents sont classés sous trois rubriques : extraits des archives de la couronne d'Aragon; extraits des actes du concile de Pise; extraits de divers fonds, tels que la Bibliothèque Nationale de Paris, les archives de Vaucluse et d'Avignon, la bibliothèque et les archives du Vatican. Chaque pièce est précédée d'une introduction critique où le P. Ehrle élucide toutes les questions difficiles avec la sûreté d'érudition et la richesse d'information qui caractérisent sa méthode. Dans l'impossibilité où je suis de tout citer, je signale surtout la correspondance diplomatique de la cour aragonaise qui témoigne d'un effort considérable pour concilier à Benoît XIII la sympathie des nations comprises de nom seulement dans l'obédience avignonnaise.

G. Mollat.

Paul Kalkoff. *Forschungen zu Luthers Römischen Prozess.* (Bibliothek des kgl. preussischen historischen Instituts in Rom. T. II.) Rome, Lœscher, 1905. In-8, xxii-212 p. F. 9,40.

A tous ceux qu'intéresse l'histoire des origines de la Réforme, ce volume de M. Kalkoff rendra de précieux services. Jusqu'ici en effet, tout en connaissant l'existence de certains actes importants touchant la procédure contre Luther on ignorait le dépôt qui les gardait. M. Kalkoff a voulu rechercher tout ce qui depuis la dénonciation du réformateur jusqu'à l'édit de Worms a été écrit par la cour romaine, sous forme plus ou moins officielle touchant Luther, ses amis ou protecteurs, où reposent les documents connus et de quelle façon certaines traditions sont parvenues jusqu'à nous. Disons tout de suite qu'en fixant ce but, M. Kalkoff n'a pas visé trop haut. C'est un réel plaisir de constater avec quelle maîtrise, l'auteur se fraie un chemin parmi les difficiles questions qu'il rencontre ; plusieurs chapitres sont de réels modèles de critique et font honneur à la patience et à la

Digitized by Google

sagacité de celui qui sut les écrire, malgré l'aridité du sujet, dans un style qui ne fatigue pas le lecteur. Il est impossible dans un simple compte-rendu, de montrer tous les avantages que l'on peut retirer de cette œuvre. Bornons-nous, pour ne pas nommer tous les chapitres, à signaler les pages très érudites et très fouillées consacrées à l'activité de Cajetan. Nous croyons que le biographe futur du célèbre cardinal n'aura guère à y corriger et fort peu à ajouter, et qu'il trouvera près de M. Kalkoff un guide sûr et éclairé. Mentionnons encore pour ceux qu'intéresse l'histoire de l'Université de Louvain à cette époque, l'étude très personnelle consacrée par l'auteur à la participation de la faculté de théologie de Louvain dans la controverse contre Luther (pp. 188 ss.). Disons enfin que M. Kalkoff n'a rien négligé pour satisfaire aux règles que la critique impose à des travaux de cette nature. En somme, nous sommes persuadés que tous ceux qui étudieront et utiliseront ce livre auront une satisfaction égale à celle que nous avons éprouvée nous-même.

P. MARTIAL LEGRAND, O. M. C.

PAUL KALKOFF. *Ablass und Reliquienverehrung an der Schlosskirche zu Wittenberg unter Friedrich dem Weisen.* Gotha, Perthes. In-8, 116 p. M. 2,60.

En 1904, M. Kalkoff publiait une étude sur le procès de Luther à Rome dans le *Zeitschrift f. Kirchengeschichte* (T. XXV) dans laquelle il attribua au prince électeur de Saxe, Frédéric le Sage, la place qu'il mérite dans l'histoire des origines de la Réforme. Il établit, avec preuves à l'appui, que l'intervention de Frédéric dans les affaires de Luther avait été plus chaude et plus énergique qu'on ne l'avait cru jusqu'à présent; il prouva surtout que le protecteur de Luther avait agi non par seul intérêt politique, mais sous l'influence des nouvelles idées religieuses, auxquelles il adhérait avec une sincère conviction. Il restait cependant des points à élucider dans la conduite et les idées de Frédéric au sujet des indulgences et du culte des reliques. M. Kalkoff est donc revenu à la charge et a réussi à mettre définitivement à couvert, dans la présente étude, les conclusions qu'il avait cru pouvoir prendre antérieurement.

A l'aide de documents importants conservés aux archives de Weimar, dont il nous donne des extraits en appendice, M. Kalkoff nous offre d'abord l'histoire des nombreuses négociations engagées par Frédéric et ses agents en Cour de Rome sous les pontificats d'Alexandre VI, Jules II et Léon X, aux fins d'obtenir ou d'amplifier des indulgences pour la collégiale de Wittemberg. Ces faits nous montrent clairement que le prince électeur n'était nullement prédisposé à accepter de bonne grâce les nouveautés de Luther dans la matière. Le réforma-

Digitized by Google

teur pouvait comme à tant d'autres jeter la pierre à son souverain, pour « trafic » d'indulgences : car Frédéric, bien que sincèrement pieux, avait pour but d'attirer les étrangers dans sa capitale par l'appât d'indulgences, de faire fleurir ainsi son université et surtout de couvrir, par les offrandes que les fidèles ne manqueraient pas de faire, les frais des nouvelles constructions faites dans la collégiale. En fait de vénération de reliques, Frédéric n'était pas moins distant des idées de Luther : le vieux souverain, dit M. Kalkoff, joignait à une piété sincère un vrai culte d'amateur, une « Liebhaberei », pour les saintes reliques, et à ce propos l'auteur donne quelques détails intéressants sur les nombreuses reliques conservées à Wittemberg et sur le culte qui leur était rendu à certaines époques de l'année. Tous ces détails ne manquent pas d'utilité au point de vue de l'histoire de la situation sociale et des questions théologiques, qui agitaient le monde ecclésiastique et civil, à la veille de la Réforme ; l'essentiel cependant de l'étude de M. Kalkoff est la description qu'il nous donne du changement opéré peu à peu dans la conduite de Frédéric sous l'influence de Luther; nous ne pouvons dans cette courte notice renseigner les moyens employés pour faire changer le prince et les manifestations successives du revirement qui se faisait en lui; notons cependant que Luther s'y prit avec beaucoup de prudence; ayant trouvé de prime abord un appui dans son souverain, il se garda bien de déblatérer contre lui, comme il le fit ailleurs; il tâcha de le vaincre par les armes de la persuasion, l'intermédiaire de Spalatin, secrétaire du prince électeur, lui fut en cela d'un précieux secours. Bien des fois Frédéric aurait pu se croire visé dans les thèses et les sermons de Luther et en être blessé; mais Spalatin intervenait alors pour suggérer à son maître les principes du « vrai évangile », que Luther avait préalablement fournis. Et à ce propos, M. Kalkoff sent quelque peu le besoin de trouver des excuses pour la manière d'agir du réformateur : on ne peut dire qu'il a eu deux poids et deux mesures, tout au plus a-t-il, comme tout le monde le ferait en de pareilles circonstances, mis de l'eau dans son vin. M. Kalkoff met non moins d'ardeur à soutenir la sincérité du prince électeur : son caractère décidé et personnel en politique est trop connu, dit-il, pour qu'on puisse affirmer qu'il ait été trompé et circonvenu par son entourage. Si Frédéric a cru devoir brûler ce qu'il avait adoré, c'est qu'il s'était assimilé complètement des théories qui l'y obligeaient. En tenant donc compte des circonstances de temps, il n'y a plus à hésiter à reconnaître en Frédéric le premier luthérien convaincu du monde laïc.

Nous nous plaisons en terminant à rendre hommage à l'auteur ; son étude, bien documentée et savamment conduite, marque un nouveau progrès dans la littérature de l'histoire des origines de la Réforme. Nous pouvons dire que M. Kalkoff devient de plus en plus une autorité dans la matière.

R. Deschepper.

Digitized by Google

GEORGES CIROT. *Mariana historien. Études sur l'historiographie espagnole.* Bordeaux, Feret, 1905. In-8, XIV-481 p. F. 15.

La présente monographie ouvre une série d'*Études sur l'historiographie espagnole* qui sera continuée comme suit : *Les Histoires générales d'Espagne entre Alphonse X et Philippe II. — Les prédécesseurs de Mariana sous Philippe II. — De operibus historicis Johannis Aegidii Zamorensis.* Arrêtons-nous au *Mariana historien.*

Les travaux historiques de Mariana, remarque M. Cirot, ne sont pas appréciés à leur juste valeur, pas même chez ses compatriotes. La cause en est double : d'abord on juge notre auteur uniquement d'après son *Historia general de España* ; de plus, quant à cet ouvrage lui-même, on a formulé des critiques peu justes, en méconnaissant et l'étendue du sujet traité et l'époque de composition, et, plus spécialement, le caractère de vulgarisation, que devait revêtir cet ouvrage.

La production littéraire de Mariana est très variée : elle consiste en traités de théologie et d'exégèse, de philosophie politique et morale, d'histoire, d'économie. Citons en quelques-uns. Une *Censura* de la célèbre Bible d'Anvers, composée à la demande de l'Inquisition de Castille, lors du procès intenté à l'éditeur. Arias Montano. Quoique Mariana n'y approuve qu'avec des réserves l'attitude de ce dernier, sa censure est conçue dans un esprit large et libéral, et, en définitive, elle fut favorable à l'éditeur. — *Scholia in Novum et Vetus Testamentum,* ainsi qu'une traduction latine de l'Exaemeron d'Eustache d'Antioche. — Deux mémoires écrits à propos de l'*Index et Catalogus librorum prohibitorum,* lancé en 1583 par l'inquisiteur Quiroga. — Il a abrégé la Bibliothèque de Photius, écrit une Histoire ecclésiastique d'Espagne (inédite comme l'abrégé antérieur), et édité le *Chronicon Mundi* de Luc de Tuy. Ajoutons le livre *De Rege et regis institutione,* où il expose ses théories politiques, et où l'Université et le Parlement de Paris relevèrent la doctrine du tyrannicide : les *Tractatus VII,* parmi lesquels, celui *De monetæ mutatione* et celui *De morte* déchaînèrent les persécutions de Philippe III et de son entourage ; enfin, le *Discurso de las enfermedades de la Compañia,* qui lui attira d'autres désagréments.

De l'examen attentif de ces travaux, M. Cirot arrive à conclure que le P. Mariana se rend un compte exact des conditions d'une œuvre historique ; il y apparaît soucieux de se renseigner et il sait diriger les recherches ; sa critique, bien au contraire de ce qu'on a prétendu, est consciencieuse et perspicace ; il cherche la perfection de son œuvre jusque dans les détails minimes de l'exécution typographique. A quoi il faut ajouter la vertu et la sincérité bien avérée de l'auteur. Bref, le Jésuite espagnol, déjà célèbre par ses théories politiques et économiques, ne mériterait pas moins de le devenir à titre d'historien.

C'est pourtant l'*Historia general de España,* parue antérieurement en latin, sous le titre *De rebus Hispaniæ,* qui, avec le *De rege,* a

Digitized by Google

consacré la réputation de Mariana. La seconde partie du livre de M. Cirot est réservée à en retracer l'historique : génèse de l'Histoire, critiques et défenses dont elle fut l'objet, changements apportés au texte, succès obtenu.

La troisième partie établit quelle est la valeur de l'*Historia general de España*. Pour se faire une juste idée de cet ouvrage, on aurait tort d'insister, plus que de raison, sur la déclaration que Mariana fait en commençant : que son seul but est de mettre en ordre et en bon style ce que d'autres ont écrit ; en réalité, il a fait mieux : jusqu'à un certain point, il a fait de son histoire une œuvre de critique et de science. Sans doute bien des légendes y sont passées ; aussi, à côté des critiques intéressées, opposées par la mauvaise foi, en est-il de justes et sérieuses ; mais l'immensité du sujet d'ailleurs n'est-elle pas une excuse suffisante pour le talent critique de Mariana ? — Quant à la conception de l'œuvre, l'Histoire d'Espagne n'est pas ce que nous appellerons une histoire spéciale, ou une histoire de la civilisation espagnole ; elle s'en tient, à peu d'exceptions près, aux faits uniques, et constitue ainsi, en quelque sorte, une histoire politique. Mariana s'est proposé : 1° de raconter comment l'Espagne a été peuplée à l'origine, et par qui elle a été gouvernée depuis ; 2° de dire ses désastres, ses gloires et les exploits de ses enfants. Bien qu'il aime à semer le récit de maximes et à tirer des faits des enseignements pratiques, on ne sent pas chez lui le propos délibéré de faire de l'Histoire une matière à enseignement morale ou politique : il juge, il blâme, mais on ne peut pas dire qu'il prêche, ou qu'il déclame. Le style, enfin, tant latin qu'espagnol, mérite l'éloge sans réserves, par sa correction, par son admirable clarté et simplicité.

L'étude de M. Cirot compte parmi les plus marquantes qui dans ces dernières années aient été consacrées à l'histoire littéraire de l'Espagne. Fervent hispanisant, maître de conférences d'études hispaniques à l'université de Bordeaux, l'auteur a pu traiter le sujet avec une réelle compétence. Il connait les travaux précédents et il a puisé des données intéressantes dans plusieurs autographes de Mariana, conservés au British Museum et à la Bibliothèque nationale de Madrid. Bon nombre de ces documents sont reproduits en appendices.

Nous nous plaisons à reconnaître l'éminent service que le présent ouvrage rend à l'étude de l'histoire d'Espagne ; nous croyons cependant ne pas en devoir admettre certaines conclusions. Ainsi, à la page 102, note 4, M. Cirot fait sienne une opinion, suivant laquelle les Jésuites, pour se débarrasser du fougueux Dominicain Melchior Cano, l'auraient fait nommer évêque de Canaries ; plus tard, celui-ci aurait donné sa démission pour revenir leur faire la guerre. Cette manière d'expliquer la nomination de Cano et le motif qui le détermina à renoncer à l'épiscopat est entièrement gratuite ; ensuite il est inexact de dire que le célèbre théologien dut revenir de Canaries, car il ne mit

Digitized by Google

jamais le pied dans son diocèse. Sur l'un et l'autre point la démonstration de F. Caballero ne laisse rien à désirer (1).

Il est un point sur lequel nous croyons plus nécessaire d'insister. Plusieurs biographes de Mariana ont présenté le livre *De rege et regis institutione* comme composé sous les yeux de Philippe II et mis entre les mains de Philippe III par son père lui-même. Cette assertion, M. Cirot la croit non seulement peu fondée mais sûrement inexacte. Il motive son jugement sur ce fait que la date de la première impression de cet ouvrage (1599) est postérieure de plusieurs mois à celle de la mort de Philippe II (3 septembre 1598). Assurément ces données chronologiques sont irrécusables ; toutefois elles ne créent pas une difficulté à la thèse que l'on veut ruiner. Nous savons qu'avant l'automne de 1590 était déjà écrit le chapitre XI du livre III du *De rege*. Si Mariana dut interrompre là son travail, il put le reprendre et l'achever avant la fin de 1591. Or entre cette date et celle de l'impression, le livre qui nous occupe peut parfaitement avoir été mis entre les mains du prince Philippe. C'est pour aider Loaysa dans sa tâche de précepteur du futur roi d'Espagne que Mariana l'écrivit, comme il le dit lui-même dans la préface. Pour le faire servir à ce but, il n'était nullement nécessaire de le présenter à l'état d'imprimé. L'on comprend même plus facilement que Mariana ait voulu communiquer à cet écrit un caractère confidentiel, sauf à le publier, avec les changements opportuns, une fois que l'éducation du prince fut achevée.

Mais il n'est pas douteux, il est certain que le jeune prince eut les prémices du livre du P. Mariana, à l'escient de Philippe II et par conséquent avec son consentement ou sa tolérance. C'est une correspondance du nonce Borghese, datée du 27 avril 1594, qui nous l'apprend. D'après l'extrait qu'en donne Hinojosa (2), il y est dit : « Don Garcia de Loaysa lui a lu (au prince Philippe) une partie des *Commentaires* de César et à présent il lui lit un traité *De Institutione Principum.* » Nul doute qu'il ne s'agisse ici du *De rege et regis institutione* du P. Mariana Le premier de ces deux titres lui avait été donné par Mariana lui-même dans une lettre à son ami Loaysa de 16 novembre 1598. C'est seulement en 1599, lorsque son auteur le fit imprimer, que ce livre prit le titre définitif sous lequel nous le connaissons.

A propos de ce même ouvrage de Mariana, M. Cirot affirme que son auteur crut bon de supprimer, lors de l'impression, le passage où il condamne la spoliation dont furent victimes les églises de Léon et de Castille sous le règne de Philippe II. Or il suffit de lire les chapitres VIII *(Reipublicae an Regis major potestas sit)* et X *(De Religione nihil statuat Princeps)* pour voir qu'il n'en est pas ainsi.

Qu'il nous soit permis d'appeler l'attention sur le point suivant. Les poursuites contre l'auteur des *Tractatus VII* vinrent-elles du côté de

(1) Dans sa *Vida del Illmo. Melchor Cano*, pp. 253-276. Madrid, 1871.

(2) *Los despachos de la diplomacia pontificia en España*, p. 380. Madrid, 1896.

Digitized by Google

l'Inquisition d'Espagne? Dans les ouvrages de polémique surtout, nous sommes habitués à voir reproduite cette affirmation pour allonger la liste des victimes illustres de ce Tribunal. M. Cirot, en présence des documents de l'époque est moins rassuré là-dessus. « Rien n'empêche d'imaginer, dit-il p. 110, mais rien ne prouve non plus que l'Inquisition ait à son tour fait arrêter Mariana pour lui intenter le procès dont elle s'occupait dès le mois de janvier 1610. » C'est par inadvertance, croyons-nous, que l'auteur nous parle, p. 118, d'une détention du jésuite, opérée par l'Inquisition, et qui durerait jusque vers le 30 mars 1611. Pour dire notre avis, notons tout d'abord qu'il est hors de doute, comme le prouve M. Cirot, qu'un procès, intenté par un tribunal ecclésiastique différent de l'Inquisition, fut occasionné par les *Tractatus VII*. Ce fut l'évêque de Canaries qui instruisit la cause par délégation de Decio Carafa, légat *a latere* et nonce en Espagne : ce fut lui également qui donna l'ordre d'arrêter et d'enfermer l'inculpé. La question alors en est réduite à ceci : faut-il admettre que l'Inquisition intenta à son tour un procès simultané à Mariana, en vue de la répression du même délit dont on l'accusait? Nous ne le croyons pas. Ce dualisme dans l'ordre judiciaire, soit entre les tribunaux ecclésiastiques et séculiers, soit entre les différents tribunaux ecclésiastiques, nous semble historiquement et légalement inouï dans l'Espagne du XVIIe siècle. Dans les causes purement ecclésiastiques, comme dans les causes mixtes, la compétence d'un tribunal cessait lorsqu'un autre tribunal également compétent commençait l'action judiciaire. Faut-il faire une exception pour le cas présent? Rien ne l'autorise; les raisons qui font hésiter M. Cirot ne nous semblent pas sérieuses. L'avis du confesseur Aliaga contenu dans ses *Papeles* est peut-être en notre faveur; il prouve au moins qu'avant le 31 octobre 1610, c'est-à-dire, plus d'un an après l'arrestation ordonnée par le délégué du nonce, Mariana ne dut pas comparaître devant le tribunal de l'Inquisition. Donc, la *real orden* du 9 janvier 1610 ordonnant à l'ambassadeur d'Espagne à Rome d'aviser Sa Sainteté que le Conseil de l'Inquisition s'occupait de l'affaire de Mariana, ne fait pas allusion à un procès instruit actuellement par l'Inquisition. De même, le 5 septembre 1609 Mariana avouait devant les inquisiteurs de Tolède être l'auteur des traités incriminés. Mais, le rôle joué ici par les inquisiteurs s'expliquerait aisément par une délégation du juge institué par le nonce; rien de plus naturel que celui-ci ait voulu, pour cette déclaration préalable, se servir de ceux qui à Tolède étaient tout naturellement désignés à cet effet. Il est, en effet, frappant que trois jours après cette déclaration, le mandat d'arrêt était lancé de Madrid par l'évêque de Canaries. Enfin l'absence, dans le catalogue de l'Inquisition de Tolède, de toute indication d'une pièce se rapportant à un procès du P. Mariana, serait encore de nature à confirmer notre thèse.

C. Isturiz, O. M. C.

Digitized by Google

EDGAR JANSSENS. *La philosophie et l'apologétique de Pascal*. Louvain. Institut supérieur de philosophie ; Paris, Alcan, 1906. In-12. XI-393 p. F. 4.

Qui donc parlait récemment de la « modernité » de Pascal ? Longtemps oublié, tenu en suspicion par les adversaires du jansénisme et par les victimes des Provinciales, calomnié par Cousin, ignoré presque par l'histoire de la philosophie, voici le grand solitaire de Port-Royal soudain redécouvert par certaine apologétique en quête d'ancêtres, et son ombre austère vient planer au-dessus de nos luttes les plus récentes. C'est dire que l'étude de M. Janssens est actuelle ; le dernier chapitre de son livre « l'utilisation de la méthode de Pascal » a attiré aussitôt l'attention des recenseurs, et, chose remarquable, sur un terrain où s'exerce pour l'heure toute l'aménité des discussions théologiques, il a reçu généralement bon accueil.

L'attention s'est moins portée sur le côté historique du livre et pourtant ce n'est point celui qui a demandé le moins de peine à l'auteur. Dans cette Revue il nous intéresse surtout, et d'ailleurs, la restitution et l'intelligence de la pensée pascalienne est d'importance souveraine quant aux utilisations que l'on en peut faire.

On sait comment Pascal mourut à trente-neuf ans, laissant sous forme de notes inachevées les matériaux d'un grand ouvrage de défense de la religion qu'il avait médité durant les derniers temps de sa vie, comment un comité d'amis les publia après sa mort et donna au monde les « Pensées ». Peut-on au moyen des « Pensées », refaire l'œuvre projetée par Pascal ? Faut-il répéter avec Brunetière « qu'il y a des ruines auxquelles il faut savoir ne point toucher » ? C'est là un problème d'histoire littéraire assez spécial et particulièrement attachant. M. Janssens a soigneusement examiné toutes les données sur lesquelles on pourrait bâtir : les témoignages d'abord, puis les « Pensées » elles-mêmes, il a passé en revue les différentes opinions des critiques — et elles sont nombreuses, — enfin il s'est arrêté à une opinion moyenne, ce qui est bien dans l'esprit de Pascal et sans doute aussi le plus sage en l'occurrence. Très méthodiquement il distingue deux questions : Peut-on restituer le plan de l'Apologie ? Dans ce cadre peut-on classer les fragments que Pascal a laissés ?

Quant au plan, à première vue les documents semblent conduire à des conclusions divergentes. Mais M. Janssens montre bientôt que l'*Entretien avec M. de Sacy* (conservé par Fontaine, *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, 1736) et le fragment d'entretien sur les miracles rapporté par Gilberte Pascal dans un passage de la belle vie de son frère dont elle est l'auteur (passage supprimé plus tard et qui nous est conservé par Besoigne *(Histoire de l'Abbaye de Port-Royal*, 1752), ne reproduisent pas le plan de l'Apologie. Restent la Préface mise en tête des Pensées par Étienne Périer, le fils de Gilberte, un résumé de l'Apologie par Nicole *(Traité de l'éducation d'un prince*, 1670) et la relation que

Digitized by Google

fait Filleau de la Chaise d'un discours intime où Pascal exposa à quelques amis l'ouvrage qu'il méditait. (*Discours sur les pensées de M. Pascal où l'on essaie de faire voir quel était son dessein.*) Les divergences ici ne sont plus que légères. M. Janssens montre que le *Discours* de Filleau a chance de reproduire assez bien les idées du maître de Port-Royal. L'examen interne des fragments corrobore cette impression. Nous pouvons retrouver ainsi les grandes lignes du plan de Pascal. Il est difficile sans doute de dire ce qu'il en eût exécuté, ce sont là des futurs contingents qui intéressent moins l'histoire; M. Janssens ne veut pas non plus arrêter tous les détails du plan et une partie de sa restitution n'est qu'hypothétique. Sous ces prudentes réserves elle nous paraît fort probable.

Dès lors peut-on, dans le cadre ainsi tracé, ranger les fragments laissés par Pascal. Une grave objection se dresse. De quel droit voudrait-on faire ce que « Messieurs de Port-Royal » n'ont pas cru possible. En vérité les raisons qui les déterminèrent à un autre parti étaient basées sur les goûts littéraires du XVIIe siècle. Il eût été impossible alors de publier les Pensées dans l'ordre rêvé par l'auteur, sans les abîmer. Il eût fallu les compléter, faire leur toilette. On a reculé devant ce sacrilège, et dès lors il ne restait qu'à publier des fragments choisis classés par ordre de matières. Cette explication très plausible laisse le champ libre à un classement nouveau, partiel sans doute, parfois hypothétique, mais qui permet néanmoins de se faire quelque idée de ce qu'était l'Apologie, dans l'état d'élaboration imparfaite où son auteur la laissa.

L'Apologie ainsi restituée, les problèmes d'éxégèse pascalienne peuvent être plus aisément résolus. M. Janssens a voulu surtout mettre dans son vrai jour la méthode de Pascal. C'est le but principal de son livre. Le premier chapitre, qui traite de la méthode de Pascal en physique, nous le montre mêlé au grand mouvement de découverte de la nature qui enthousiasma son siècle, il nous le montre émule de Descartes, se disputant avec lui la paternité de la célèbre expérience sur la pesanteur de l'air. Pascal raisonne ses procédés scientifiques et sans doute, en théorie, il ne voit en ce moment dans la science que l'œuvre de « l'esprit géométrique ». En pratique pourtant son souci scrupuleux de l'expérience dément sa théorie. Peu à peu il en arrive à voir le grand rôle que joue à côté de l'esprit géométrique, cet « esprit de finesse » qu'à la fin de sa vie il appellera le cœur et qu'il mettra bien au-dessus de la raison raisonnante.

Pascal est-il sceptique? Victor Cousin l'en accusait avec véhémence. D'autres l'ont dit dogmatiste. M. Janssens montre comment les attitudes en apparence contradictoires de Pascal, s'expliquent par sa philosophie même, toute pénétrée des antinomies de notre nature. « Là où l'on a vu les contradictions d'un système, disait E. Droz, il faut voir un système de contradictions. »

Une autre question classique est de savoir si les théories de Pascal,

Digitized by Google

s'inspirent du jansénisme. Ceci fait l'objet d'un chapitre très fouillé d'où résulte cette conclusion qu'il y a bien dans les Pensées une influence janséniste, de là le tableau trop poussé au noir des misères et des contradictions de notre nature. Mais Pascal ne va pas aussi loin que les jansénistes, pour lui la nature n'est pas tout à fait incapable de bien, il croit au Rédempteur universel. Pascal est un janséniste mitigé.

On le voit, le livre de M. Janssens est d'un historien autant que d'un philosophe, et par les questions traitées et par la rigueur de la méthode critique.

C'est chose assez rare pour qu'on l'en félicite chaudement.

L. NOËL

H. DRUON. *Fénelon, archevêque de Cambrai.* Paris, Lethielleux, 1905. 2 tomes en 1 vol. In-8, VIII-358 et IV-176 pp. F. 4,00.

M. Druon n'est pas à sa première œuvre sur l'histoire de l'Église au temps de Louis XIV et spécialement sur l'illustre archevêque de Cambrai : nous lui devons en effet une monographie sur *Bossuet à Meaux*, une *Histoire sur l'éducation des princes dans la maison des Bourbons de France*, où il nous décrit déjà la figure de Fénelon ; enfin *la Doctrine spirituelle de Fénelon, extraite de ses œuvres* (2 vol.) Cette nouvelle biographie pourrait paraître superflue : quand un homme a exercé un rôle aussi considérable et aussi public, ses actes sont faciles à connaître; aussi les ouvrages consacrés à les relater, sont bien nombreux. Mais Fénelon ne s'est pas révélé dans sa vie extérieure, tel qu'il était en réalité; esprit diplomate, on ne peut le saisir au vif dans ses rapports avec le public; sa correspondance privée nous le montre sous des aspects nouveaux, qui, sans dénigrer cette âme si belle, nous y font voir pourtant quelques ombres. M. Druon a rédigé son travail d'après cette correspondance et c'est ce qui en fait l'originalité. Si nous voulions en juger par ses références bibliographiques, il l'aurait seule utilisée; il a dû pourtant consulter des livres récents pour combler les lacunes d'une correspondance nécessairement incomplète et pour mettre en œuvre les multiples renseignements qu'elle fournit. Comme le titre l'indique, Fénelon n'est ici étudié que comme archevêque de Cambrai; l'auteur nous l'ayant montré ailleurs dans sa mission d'éducateur du duc de Bourgogne, c'eût été une redite que de reprendre sa vie avant son épiscopat.

Les deux tomes, dont ce livre se compose, sont bien différents. Le premier, plus étendu, est l'histoire continue de Fénelon, évêque. Il eût été impossible de suivre strictement l'ordre chronologique; il fallait prendre successivement les événements multiples et simultanés de cet

Digitized by Google

épiscopat. Le chapitre I nous fait assister à son élévation au siège de Cambrai et à ses premiers jours dans son nouveau diocèse. L'auteur est ainsi amené à nous exposer le droit relatif aux nominations épiscopales, l'organisation politique et religieuse de la province, dépendant partie de la France, partie de l'Espagne ; il nous introduit dans le palais épiscopal et nous décrit les caractéristiques de la vie religieuse du peuple.

La grande préoccupation de Fénelon fut la querelle du quiétisme. M. Druon a dû reprendre cette question avant sa nomination à Cambrai. Il ne la traite pas en théologien, mais en historien : il nous montre les origines et l'évolution de la querelle, les influences qui ont agi en cour romaine et surtout le caractère du prélat, tel que nous le révèle la polémique. La tradition nous le représentait comme un martyr de la véhémence de Bossuet; la correspondance étudiée et analysée par M. Druon, nous force à modifier un peu ces données. On ne peut contester la bonne foi, qui l'a guidé dans cette polémique, mais il serait difficile de nier son entêtement dans ses doctrines : à plusieurs reprises, il promet à Bossuet de se soumettre à son jugement, de ne plus écrire; puis, quand l'évêque de Meaux a parlé, il continue à écrire, non pas pour répondre à des attaques dirigées contre lui, mais en prenant l'offensive. Joubert avait dit : Fénelon a le fiel de la colombe. Ses expressions doucereuses cachent mal l'amertume de son cœur; elles contiennent des injures à Bossuet, à qui il va jusqu'à reprocher la violation du secret sacramentel. Que penser même de la sincérité de son obéissance aux décisions de Rome? Si les écrits destinés à être livrés à la publicité semblent la proclamer, bien des lettres d'un caractère privé en ébranlent la certitude. Il faut au moins réléguer parmi les légendes la prétendue soumission qu'il aurait faite publiquement immédiatement après sa condamnation.

Après la querelle du quiétisme, l'auteur examine dès le chapitre VI le ministère de Fénelon. D'abord il l'étudie comme pasteur de son diocèse; il nous fait saisir au vif sa vie sainte et réglée, ses rapports avec les autorités, les mille incidents quotidiens ; il nous décrit son zèle actif et infatigable, manifesté par ses multiples œuvres, ses mandements, ses prédications. Au chapitre VIII, il nous montre comment il remplit son rôle de docteur. De graves questions agitaient alors l'Église de France. Le gallicanisme était dans son état aigu et on discutait avec ardeur l'infaillibilité pontificale. Fénelon se sépare nettement des gallicans; il ne donne pourtant pas toute satisfaction à certains docteurs romains en attribuant l'infaillibilité non à la personne du pape, mais au siège apostolique. D'un autre côté, le jansénisme avait fait d'effrayants progrès dans le diocèse de Cambrai; Fénelon le combattit avec ardeur et c'est à tort que dans ce ministère, il fut accusé de passion. Enfin M. Druon nous le fait voir directeur des âmes et sous ce nom, il comprend aussi celui de convertisseur. Les multiples occupations de sa vie pastorale ne l'empêchèrent pas de ramener à Dieu

Digitized by Google

des égarés et on cite plusieurs grands personnages, objets de sa sollicitude; surtout il nous a transmis les beaux principes de la direction spirituelle, qu'il a si habilement exercée à l'égard de Mme de Maintenon et de Mme de Gramont.

En étant évêque, Fénelon put continuer, même après sa disgrâce, à s'occuper au moins secrètement de l'éducation du duc de Bourgogne ; c'est le sujet du chapitre X, simple résumé de ce que l'auteur a publié lui-même dans un autre ouvrage, cité plus haut.

Le tome II, moins étendu que le premier, en est en quelque sorte le complément. Les chapitres XI et XII, traitant de la famille et des amis de Fénelon, nous le montrent dans ses relations sociales : il eut l'art de s'assouplir aux divers caractères et de conquérir les cœurs. Les deux derniers chapitres sont un examen des faits particuliers et incidents, qui ne rentrent pas dans le cours régulier et uniforme des occupations quotidiennes; la table des matières, rédigée dans l'ordre chronologique, permet de se rendre compte rapidement des événements qui sont exposés. Mentionnons une discussion occasionnelle : Fénelon fut-il un ambitieux? Certes sa disgrâce lui fut pénible, mais jamais il n'exhala publiquement une plainte; quant à ses prétendus projets de devenir ministre et d'exercer le pouvoir, il semble qu'il faille les réduire à une simple prévision, que les circonstances rendaient parfaitement raisonnable; son amour du bien et son autorité sur le duc de Bourgogne légitiment l'influence indirecte, qu'il voulut exercer à la cour.

Telle est dans ses grandes lignes la belle étude de M. Druon. Nous n'oserions pourtant dire avec certitude qu'elle est le dernier mot sur le grand archevêque; toute la correspondance n'étant pas connue, de nouvelles découvertes pourraient amener des révélations destinées à compléter plutôt qu'à réformer certaines données. Elle nous le fait pourtant connaître sous des aspects ignorés jusqu'ici. Essentiellement Fénelon reste toujours à nos yeux le pasteur pieux et zélé; il n'est cependant plus ce modèle sans tache de patience et de soumission, tel que la tradition nous le représentait. Resterait à voir s'il faut lui en faire un crime; ne serait-ce pas plutôt un nouveau titre de gloire que de n'avoir pas laissé paraître en dehors des ardeurs de la polémique et des entretiens intimes, les sentiments d'antipathie et d'insubordination qui le dévoraient.

P. DEMEULDRE.

J. GENDRY. *Pie VI, sa vie, son pontificat (1717-1799) d'après les Archives Vaticanes et de nombreux documents inédits.* Paris, Picard, 1907. 2 vol. in-8 de xx-521 et 513 p. F. 15.

L'ouvrage de M. Gendry vient à son heure, alors que de nouveau

Digitized by Google

un concordat est déchiré. En deux volumes, remplis de faits souvent inédits, il retrace l'un des pontificats les plus agités de ces derniers siècles, où l'on vit la papauté se débattre contre les attaques du joséphisme, de la révolution, pour disparaître enfin un moment dans l'exil de Valence. L'auteur a pendant longtemps consciencieusement fouillé les archives et les bibliothèques de Rome et en a extrait une foule de documents du plus haut intérêt. Malheureusement, il n'a pas étendu suffisamment au dehors le cercle de ses recherches. La littérature de cette période semble lui être tout à fait inconnue. C'est ainsi que le chapitre XXII, qui traite du joséphisme dans les Pays-Bas autrichiens, ne cite aucun ouvrage belge, pas même l'*Étude sur la suppression des couvents par l'empereur Joseph II dans les Pays-Bas autrichiens et plus spécialement dans le Brabant* de l'abbé Laenen (Anvers, 1905). Des archives de Paris, Vienne, etc. aucune mention sérieuse prouvant que les documents du Vatican ont été contrôlés.

Même aux archives vaticanes, il ne semble pas que M. Gendry ait épuisé toutes les sources. Du conclave d'où sortit l'élection de Pie VI, nous ne connaissons que les cérémonies extérieures, le détail des négociations n'est pas approfondi. Les soixante volumes du fonds des émigrés auraient pu également lui fournir des détails plus précis pour le chapitre XXX où il parle de l'arrivée des exilés français en Italie. Il ne cite guère à ce sujet que l'ouvrage du P. Theiner qui est très incomplet.

D'autre part, certains passages manquent de clarté. On serait heureux, par exemple, au chapitre XXXII d'avoir au moins un résumé du traité de Tolentino. Savoir qu'il comprenait vingt-six articles ne nous suffit pas. Nulle part un portrait qui mette en relief tel ou tel personnage, tout est uniformément sur le même plan. De ci, de là, quelques erreurs. Au tome premier (p. XIV), le duc de Dupont signalé comme cousin du roi de Suède, est évidemment le duc de Deux-Ponts. Il n'est pas vrai, ainsi qu'on le déclare (p. 42), que les rois de France soient de droit chanoines de Saint-Jean de Latran. Enfin, de nombreuses fautes dans l'orthographe des noms de lieux déparent l'ouvrage, ainsi, p. 31 du second volume, nous lisons Tinlmont, Audemarde, Turnes, Binch pour Tirlemont, Audenarde, Furnes, Binche. Beaucoup de lettres du nonce Zondadari sont datées de Saint Troud au lieu de Saint-Trond.

Signalons enfin une certaine inexpérience dans l'indication des références, qui ne sont pas toujours complètes. Les tables qui terminent chacun des deux volumes ne contiennent que les noms principaux.

Cependant, malgré ces défauts, nous répétons ce que nous disions plus haut, le livre apportera une précieuse contribution à l'histoire de cette période et fournira une base sérieuse pour de futurs travaux.

HENRY DUBRULLE.

Digitized by Google

A. W. Ward, G. W. Prothero et S. Leathes. *The Cambridge modern history planned by the late Lord Acton.* T. IX : *Napoleon.* Cambridge, University press, 1906. In-8°, xxviii-946 p. Sh. 16.

Le nouveau volume de la belle histoire publiée par l'université de Cambridge reste fidèle au plan du regretté lord Acton. Les avantages et les inconvénients en ont été signalés; ceux-ci apparaissent fort atténués dans le présent volume. Si la conception du plan reste très anglaise, une part très large a été faite cette fois aux collaborateurs étrangers : MM. Pariset, de l'université de Nancy, Guilland, de l'École polytechnique de Zurich, Stschepkin, de l'université d'Odessa, le major-général allemand Keim, M. von Pflugk-Harttung; la bibliographie, dont on avait montré le lien un peu étroit avec la bibliothèque de lord Acton, a été complétée, mise à jour et même enrichie d'indications d'archives. L'histoire intérieure des pays non anglais, l'Empire français et la Suisse exceptés, est très résumée et la répartition des matières n'est pas toujours très satisfaisante (1), mais, les références, pour le premier point, et l'index alphabétique, pour le second, corrigent jusqu'à un certain point le défaut.

Dans une courte préface, les savants directeurs de l'œuvre justifient sans peine le nom de Napoléon qu'ils ont donné, comme une sorte de dédicace, au nouveau volume. Ils le font en des termes qui, venant d'Angleterre, ne doivent pas être indifférents : ils nous paraissent une nouvelle indication du prestige que conquiert hors de France le grand empereur, non seulement chez les peuples dont il paya les sacrifices et la dépendance avec les bienfaits de l'égalité et des réformes, mais, à son tour, dans le pays même de Pitt et de Wellington (2). Hâtons-nous d'observer, et bien que l'objet du livre soit de présenter « une vue impartiale des faits » plutôt que de nouveaux jugements, que les collaborateurs se montrent souvent fort peu admirateurs, parfois même sévères, sans se départir d'ailleurs du ton correct qui caractérise l'ouvrage.

L'ouvrage débute par la France sous le Consulat (le Concordat et le Code civil étant d'ailleurs rejetés dans des chapitres spéciaux), puis expose sa politique extérieure. La période impériale commence égale-

(1) L'histoire intérieure de Prusse et de Suède n'apparaît que dans le chapitre « L'Empire napoléonien à son apogée », celle de Turquie dans « Le Système continental »; de celle de Russie, le chapitre « La Russie sous Alexandre I » n'offre en réalité que quelques traits. Les États-Unis doivent être cherchés au tome VII, qui leur est consacré, ainsi, par conséquent, qu'une partie des effets du Blocus continental, déjà un peu dispersé. Le cadre chronologique est parfois dépassé : Irlande depuis 1789, Inde depuis 1785, Ligue des neutres de 1780, etc.

(2) On remarquera, à ce sujet, le ton modéré et même admiratif des auteurs du tome IX, qui vient de paraître, de la *Political History of England*, envers « le plus grand homme de guerre et de gouvernement de son temps ».

Digitized by Google

ment par l'histoire intérieure de la France. Un chapitre sur la domination de la mer durant la lutte précède, comme il est naturel surtout au point de vue anglais, le récit chronologique des guerres, qu'interrompent les chapitres sur « l'Empire à son apogée », « le Système continental », « les dépendances de la France ». Le plan comporte la première Restauration en France et le Congrès de Vienne. C'est seulement avant « Sainte-Hélène » et les considérations finales que deux chapitres, d'ailleurs très nourris, sont consacrés à l'histoire intérieure de la Grande-Bretagne et à son empire.

L'Église et l'État Romain retiendront particulièrement notre attention. Un chapitre spécial leur est consacré, qui, sous le titre « Les Concordats » expose les rapports de l'Église et de l'État et donne quelques pages sur les cultes protestants et israëlite ; mais le tout est traité en vingt-sept pages, et le résumé forcément concis des faits connus ne permet de saisir que rarement un trait d'opinion de l'auteur, M. Wickham-Legg, de l'université d'Oxford. Le Concordat fut « une partie du régime d'ordre » que Bonaparte voulait établir ; il y fut amené par la persistance, qu'il avait constatée, du catholicisme et par son admiration pour le caractère centralisé du gouvernement de l'Église, dont il espéra l'alliance. L'auteur ne parle que de ces causes politiques et passe sur la question, d'ailleurs insoluble, des sentiments religieux de Napoléon, « déiste, mais non chrétien ». Il relève justement, dès le début, l'étrange omission, dans le traité, du cas où le Pape refuserait l'investiture à un évêque nommé. On doit lui savoir gré, dans l'exposé, d'ailleurs très succinct, des négociations, de n'avoir pas fait allusion à des paroles et procédés d'intimidation dont on a souvent exagéré la portée et parfois travesti la réalité, et d'avoir compris que l'attitude du Premier Consul dépendait en grande partie de l'opposition très vive qui l'entourait : les Articles organiques « dorèrent quelque peu la pillule à la Législature. » Il nous paraît toujours bien contestable que le développement de l'ultramontanisme en France ait été la conséquence du Concordat lui-même (1).

Les rapports du Pape et de l'Empereur sont présentés avec une égale modération. L'auteur a eu raison de ne pas obscurcir son exposé d'après les déclarations de Napoléon à Sainte-Hélène, expression souvent outrée d'une imagination naturellement ardente, surexcitée par l'exil. Il s'en est tenu aux objets de conflit réellement suscités : l'alliance exigée du Pape comme souverain temporel et dont le refus entraînait nécessairement l'abolition de sa souveraineté ; le refus d'investiture des évêques, qui fut interprété par l'empereur comme la violation du Concordat. Dans cette lutte opiniâtre et violente, l'auteur a voulu rester impartial. Sa sympathie va, comme il est

(1) De même, il est douteux que « si les articles organiques avaient été connus par Pie VII, il aurait certainement rompu les négociations ». Ils ne l'empêchèrent pas de faire le voyage du Sacre.

Digitized by Google

naturel, à Pie VII ; dans sa captivité (estimée, bien inutilement, « beaucoup plus rigoureuse que celle de son persécuteur »), « alors qu'il était séparé de ses amis au point qu'il devait prendre pour secrétaire son valet, Pie VII devint infiniment plus puissant qu'avant » ; il a beaucoup grandi le prestige de la Papauté, et c'est son exemple, avec celui des Espagnols et de l'Angleterre, qui entraîna les nations à secouer le joug du despotisme. Toutefois quelques critiques sont adressées au Pape : outre trop d'importance donnée, dans les discussions, au pouvoir temporel de Rome, « le caractère impressionnable de Pie VII le conduisit à commettre des actes hâtifs, sinon inconsidérés, tandis que la dénonciation du concordat de Fontainebleau pourrait mériter une épithète plus sévère ».

Du côté de l'empereur, la même impartialité devait au moins faire dire que l'Église reçut de lui d'immenses avantages, auxquels il n'était nullement tenu par le Concordat. Dans l'affaire du Sacre, Pie VII semblerait, d'après le récit, n'être venu que sur des menaces; il eût fallu indiquer aussi ce que la politique, l'opinion encore hostile de beaucoup, imposaient à Napoléon, et l'effet moral, considérable pour l'Église, du voyage du Pape. Dans la question du pouvoir temporel, il eût été juste d'insister sur les difficultés indéniables qu'il créait à la politique impériale et sur ce fait que des gouvernements catholiques par excellence, l'Autriche, Naples, montrèrent des convoitises presque égales. Sur le point spécial d'Ancône, y a-t-il un lien certain entre son occupation et le refus du Pape d'annuler le mariage de Jérôme ? La correspondance de Gouvion-Saint-Cyr et d'Alquier montre que cette place était considérée comme des plus dangereuses si l'ennemi s'en emparait, et que l'on crut les Russes sur le point de le faire pour couper la retraite au général. Au sujet des violences et des colères de l'Empereur, il convenait, à titre d'explication, de montrer, à côté de cette hostilité naissante dans l'opinion française (l'auteur insiste, d'après M. Geoffroy de Grandmaison, sur le rôle de la Congrégation), le prétexte que la persécution fournissait aux ennemis. Enfin du « charme » et de la « cordialité », que reconnaît M. Welschinger dans les premiers rapports du Pape et de l'Empereur, il resta quelque chose dans l'estime que les deux adversaires gardèrent l'un pour l'autre, dans les témoignages bienveillants de Pie VII vainqueur : contre-partie reposante qu'il ne fallait pas, croyons-nous, négliger tout à fait.

Dans le même chapitre, deux pages et demie sur l'Église d'Allemagne (tentatives des États pour séparer le plus possible leur clergé de Rome, succès de la politique dilatoire du Saint-Siège en face des intrigues de Dalberg), et autant sur les cultes protestants et israélites. L'auteur remarque l'habileté de la politique impériale envers les protestants et « l'enthousiasme » qui accueillit les articles. Il exagère certainement les causes de mécontentement des Israélites et leur hostilité à l'Empire : les efforts de Napoléon pour élever les Juifs, les

Digitized by Google

rapprocher des autres citoyens, les détourner de l'usure vers les arts et métiers, ne sauraient être méconnus et il nous paraît qu'ils furent appréciés; au témoignage de Furtado, justement mis en relief par M. Sagnac, on nous permettra de joindre celui, très expressif, d'un Juif d'Italie, Carmi, qui constate qu'après l'assemblée des notables, beaucoup de personnages considérables qui dissimulaient jusqu'alors leur qualité de Juif, la proclamaient à présent (1).

Comme souverain temporel, le Saint-Siège est en cause dans d'autres chapitres. M. Fisher (chap. XIV) consacre quelques pages aux États-Romains (2). Il montre l'impression violente que leur abolition fit sur les cœurs italiens, même sceptiques : « La Papauté était une possession commune à tous les Italiens, et Rome était la cité sainte de la race ». Il eût convenu d'insister sur la conception vraiment grandiose que Napoléon se faisait de cette même Rome. Jugement bienveillant sur les efforts de l'administration française, d'accord en cela avec M. Madelin (dont le livre, capital, n'a sans doute pas été connu à temps). — Le Congrès de Vienne est traité par M. Ward; la question romaine ne tient qu'une faible place et l'on y fait cette remarque que le fait vraiment grave pour Rome, c'était le retour à des souverains protestants d'un grand nombre de catholiques (3). Il faut signaler son appréciation générale du Congrès, jugé, comme il l'est déjà dans la Préface, avec une faveur que l'on peut trouver excessive, sans nier qu'il ait été le précurseur majestueux des Congrès pacifiques du XIXe siècle, qu'il ait établi quelque équilibre en Europe et, à ces points de vue, aidé au « progrès de la civilisation » : il y nuisait par assez d'autres côtés.

L'analyse de ce qui touchait à l'histoire ecclésiastique nous empêche d'aborder les autres aspects, si divers, du livre. Signalons toutefois les chapitres sur le Consulat et sur la France impériale, par M. Pariset, que sa compétence reconnue doit appeler, assure-t-on, à nous donner une œuvre plus développée sur ce même sujet. La France, comme il était d'ailleurs naturel, tient une place privilégiée et cet exposé, bien que concis, est remarquablement complet et exact; même les lettres et les arts, les travaux publics, l'histoire économique y sont en très bonne place. Nous attendrons plus ample confirmation de quelques points :

(1) L'auteur n'a pas connu la relation, récemment publiée, de Carmi, *All'Assemblea ed al Sinedrio di Parigi, lettere del rabbino maggiore J. I. Carmi*, Reggio-Emilia, 1905; ni, ce qui est plus regrettable, les études de M. Sagnac, *Napoléon et les Juifs*, dans la *Revue d'Hist. mod. et contemp.*, 1900, et suiv.

(2) Une légère contradiction entre ce chapitre et celui qu'on vient d'analyser, au sujet de l'arrestation du Pape : Murat aurait outrepassé ses instructions, dit M. Fisher, et Napoléon accepta le fait accompli. — Ordre formel, pense plus justement son collègue.

(3) L'auteur n'a pu utiliser le bel ouvrage du P. Rinieri, *Napoleone e Pio VII* (paru en 1906), mais il ne cite pas non plus la correspondance des cardinaux Consalvi et Pacca, relative au Congrès, qu'a publiée en 1903 le même auteur.

Digitized by Google

échec total de la tentative de fusion entre l'ancienne société et la nouvelle; les anciens nobles n'auraient jamais désarmé contre le « parvenu » (cependant, nombreux sont les exemples de ralliés sincères, et la nouvelle génération de nobles brilla par son zèle à l'armée et dans les administrations, plus encore qu'à la cour); décroissance continue de la popularité de l'Empereur et inertie du pays en 1814 (quelle autre « levée en masse » pouvait-il y avoir, après les appels anticipés de conscrits, que ce qu'on vit : la « Vendée impériale », les gardes nationaux en blouse et en sabots de Fère-Champenoise, les ouvriers de Paris réclamant en vain des armes?). — Étude solide des Codes par M. Fisher; il précise la part, très considérable, qui revient à Bonaparte. — Dans la revue des pays tributaires de la France, M. Guilland, cependant équitable, est peut-être trop sévère en ce qui concerne la Suisse. — Remarquable chapitre de M. Wilson sur « la maîtrise de la mer ». (Bonaparte fut surpris par la rupture de la paix d'Amiens, qu'il n'escomptait pas si tôt : la flotte était dispersée, les arsenaux vides et, tandis que les Anglais armaient à force, il n'y avait aucun préparatif réel dans les ports français; le Premier Consul aurait été victime de son système de menacer pour intimider).— Le général Keim montre avec raison dans Wagram « un des plus brillants faits d'armes de l'histoire autrichienne ». — On ne peut admettre, en revanche, le jugement de M. von Pflugk-Harttung sur Napoléon en 1814, qui, tout en gardant son génie militaire « perdit tout sens de la réalité » et, au lieu de se contenter de « résultats durables et raisonnables », montra une ambition effrénée. (Il est malheureusement trop certain que les offres des alliés n'étaient pas sincères. Quant aux prétentions affichées par l'empereur, on sait que c'était un système) — Mais il faut abréger et passer aux dernières pages du chapitre « Sainte-Hélène » (1), par M. Fisher, qui sont comme la conclusion générale : Napoléon propagateur de l'œuvre civile de la Révolution et initiateur des nationalités, et, en France, fondateur d'un gouvernement régulier mis au-dessus des partis, mais aussi despote au-dedans et au-dehors; centralisation rigoureuse, ultramontanisme, despotisme militaire, tel serait son « legs à la France »; l'Angleterre, au contraire, a gagné dans la lutte un grand empire colonial et la domination incontestée des mers.

Un des grands attraits du volume est sa riche Bibliographie. Elle n'annule pas celle de M. Kirchheisen, dont on attend d'ailleurs une seconde édition très augmentée, mais elle la dépasse sur certains points et ajoute de précieuses indications d'archives (surtout pour la France) (2). Nous avons, en passant, signalé des lacunes; il y en a naturellement d'autres, même sans dépasser son caractère pratique. Ce qui est grave, mais évidemment accidentel, c'est de voir citer,

(1) Il parait superflu d'y tant insister sur les agréments de la captivité à Sainte Hélène et sur la justification des mesures prises et de celui qui les exécuta.

(2) On regrette, à notre point de vue, de n'en point trouver sur celles du Vatican.

Digitized by Google

comme se rapportant à Ferdinand I, roi des Deux-Siciles, l'histoire de von Bucholtz, en 9 volumes, qui traite en réalité de l'empereur Ferdinand, le frère de Charles-Quint. La classification est parfois bizarre : pour Naples, par exemple, les *Annali* de Greco classés comme contemporains et Colletta comme postérieur.

En résumé, l'ouvrage s'impose ; sa conception est intéressante et son exécution remarquable : synthèse bien au courant et vraiment critique.

JACQUES RAMBAUD.

A. DEBIDOUR. *L'Église catholique et l'État sous la troisième république* (1870-1906). Tome I (1870-1889). (Bibliothèque d'histoire contemporaine). Paris, Alcan, 1906. In-8°, XI-468 p. F. 7.

E. LECANUET, *L'Église de France sous la troisième république*. Paris, Poussielgue. 1907. In-8°, VII-567 p. F. 5.

J'unis en un seul article l'examen de ces deux livres qui traitent un même sujet, de brûlante actualité, et dont l'un contient implicitement la critique de l'autre.

Tous deux s'attachent à dire l'histoire des rapports en France entre l'Église et l'État, en prenant comme point de départ la chute du second empire. Mais, tandis que M. Debidour, dans un premier volume, qui bientôt sera suivi d'un second, poursuit son récit jusqu'en 1889, l'abbé Lecanuet arrête le sien en 1878.

Les deux écrivains, profitant des renseignements contenus dans des ouvrages imprimés, s'attachent surtout à faire un travail de synthèse et par là leurs œuvres sont nouvelles, bien qu'elles ne nous révèlent guère de faits nouveaux. M. Debidour, par un privilège sans précédent, a cependant vu s'ouvrir devant lui les archives contemporaines du ministère des affaires étrangères, mais on ne peut guère dire qu'il y ait puisé des révélations très sensationnelles.

Les auteurs sont d'opinions totalement différentes. M. Debidour professe un anticléricalisme radical, que l'on ne pourrait rêver plus adversaire de toute instruction, de toute idée, de toute pratique religieuse. M. Lecanuet, prêtre catholique, historien de Montalembert, a puisé dans l'étude de la vie et des théories de son héros, des principes libéraux qui l'éloignent de toute exagération de doctrine (1). Il en résulte qu'on ne trouvera point en son livre une justification constamment louangeuse de la conduite des catholiques français aux temps de

(1) Je ne pourrais en dire autant des verdicts prononcés par M. Lecanuet lorsqu'il en vient à juger les adversaires de Montalembert et de Mgr Dupanloup. J'ajouterai qu'il s'attarde à des critiques contre des actes de Pie IX, d'autant plus inutiles, à mon avis, que le sujet n'y donne pas occasion.

Digitized by Google

la troisième république. Au contraire, à maintes reprises, il critiquera vivement leur attitude et je ne serais point surpris si, dans le parti conservateur, surtout dans celui qui s'inspira de l'*Univers*, certaines de ses pages provoquaient de vives ripostes. On peut donc être certain qu'il n'élèvera point d'objections outrées contre les théories défendues par M. Debidour. Cela me permettra de me servir parfois de ses arguments pour combattre ceux de ce dernier.

M. Debidour se figure, il le dit dans sa préface, avoir élaboré un livre de bonne foi. Qu'il ait écrit son œuvre avec le désir d'être vrai, de distribuer impartialement l'éloge et le blâme, je n'entreprendrai point de le contester. Je respecte trop mes adversaires pour croire qu'ils aient voulu ou altérer sciemment la vérité, ou apprécier intentionnellement avec injustice hommes et choses. Mais, pour être juge intègre, il faut ne point se laisser dominer par la passion, il faut de plus ne pas ignorer la cause sur laquelle on est appelé à se prononcer. Or peut-on admettre que l'historien n'ait l'esprit obscurci par aucune prévention, par aucun ressentiment, par aucune animosité, lorsque, racontant une période de dix-huit années, il n'a jamais pour ses adversaires, excepté peut-être pour le comte de Mun, un mot non seulement d'éloge, mais même de simple estime et qu'en outre l'injure se présente abondante sous sa plume. J'ajouterai que le blâme, fréquent chez lui, ne s'adresse pas seulement aux catholiques, mais aussi aux républicains incroyants ou francs-maçons qui, à son avis, ne se montrèrent ni assez combattifs ni assez persécuteurs. Jules Ferry même n'échappe pas à sa critique. En outre, M. Debidour, qui s'arroge le droit de juger l'Église, ne connaît de cette grande institution ni le dogme, ni la morale, ni la discipline, ni le culte. Partant, il verse dans des erreurs qui vicient ses affirmations ainsi que ses appréciations. J'aurai l'occasion de le montrer.

Aux débuts de la République, malgré les sentiments intimes de chacun, il n'y eut point d'hostilité entre le clergé et les catholiques d'une part, les républicains de l'autre. Tous firent patriotiquement leur devoir. Dans plusieurs séminaires, les jeunes lévites, non encore revêtus des ordres sacrés, prirent le fusil et les autres se dévouèrent dans les ambulances. Nombre de catholiques, laïques et prêtres, furent héroïques. M. Debidour le reconnait et M. Lecanuet donne de nombreux exemples de leur admirable conduite. L'historien anticlérical trouve toutefois imprudente la conduite du gouvernement qui laissa se former des régiments de zouaves pontificaux et de volontaires de l'ouest. Il reconnait que ces troupes se conduisirent *honorablement* — leur attitude à Loigny notamment eût mérité un adverbe plus louangeur, — mais il ajoute que, recrutées comme elles l'étaient, elles pouvaient devenir un danger pour la République. Il lui serait difficile cependant de citer un seul fait qui justifierait semblable opinion. Les catholiques, c'est un hommage qu'il faut leur rendre, n'ont jamais suscité de révolution devant l'ennemi, alors que la patrie est menacée et qu'elle a besoin de tous les dévouements.

Digitized by Google

M. Debidour affirme que le gouvernement du 4 septembre se montra toujours favorable aux catholiques. Affirmation contestable, car bien que l'état de siège lui donnât le pouvoir d'arrêter de pareils excès, ce gouvernement laissa les journaux révolutionnaires et les orateurs de clubs prêcher l'assassinat des prêtres et la destruction des églises. Contrairement aussi à l'assertion de l'historien, il favorisa le mouvement de laïcisation de l'enseignement primaire dont Mottu, maire radical du XIe arrondissement, avait pris l'initiative. Si, à un certain moment, Jules Simon, ministre de l'instruction publique, se trouva forcé à révoquer ce maire qui entassait illégalité sur illégalité, il ne détruisit rien de ce que Mottu avait ainsi fait. Bien plus, il appela ce personnage à faire partie de la commission chargée d'élaborer un projet de loi sur l'enseignement primaire, en compagnie d'adversaires notoires de l'enseignement religieux. D'autre part, n'oublions pas les persécutions dont les moines furent victimes de la part de fonctionnaires du gouvernement à Lyon, à Grenoble, à Aix, à Marseille (1).

Il est juste toutefois de reconnaître que le gouvernement provisoire, en plusieurs circonstances, se trouva plus terrifié et impuissant que de mauvaise volonté.

Les élections devaient bientôt mettre fin à son existence. Les députés élus étaient en grande majorité des conservateurs monarchistes et catholiques. M. Debidour attribue le résultat de ces élections à l'influence du clergé et voit l'assemblée nationale dominée par l'épiscopat, « un épiscopat tout entier syllabiste et infaillibiliste ».

Singulière domination que celle qui laissait maintenir comme ministre des affaires étrangères Jules Favre quand, avant déjà le 20 septembre, cet homme d'Etat avait fait déclarer au Pape qu'il ne pouvait approuver ni reconnaître le pouvoir temporel du Saint Siège, et, comme ministre de l'Instruction publique, Jules Simon, le protecteur de Mottu et de son œuvre. Bien peu effective devait être cette domination puisque presque tous les actes de l'Assemblée sont censurés avec une extrême violence par l'écrivain le plus syllabiste et le plus infaillibiliste du temps, Louis Veuillot, allant jusqu'à écrire : « Il se dit parmi nous aujourd'hui contre l'assemblée des paroles qui lui deviendront mortelles. Quels conservateurs sont-ce là qui ne savent rien conserver, qui n'osent rien défendre, qui trouvent toujours plus prudents de laisser entrer l'ennemi pour qu'il n'endommage pas les murs. Nous sommes las de ces hommes sans doctrines, sans amour et sans résolution. Nous les avons mis à notre tête, ils se glissent derrière nous et ils ne marchent pas. Que nous importe qu'ils demeurent ou qu'ils s'en aillent ! Nous ne pouvons crouler avec plus de certitude qu'en nous appuyant sur des étais vermoulus. »

L'assemblée nationale, réellement catholique, n'obéissait pas, à dire

(1) On lira quelques pages intéressantes à ce sujet dans le livre de M. Andrieux, *La commune à Lyon*. Paris, Perrin, 1906.

Digitized by Google

vrai, à une seule influence. Malheureusement, sa majorité, au lieu de considérer surtout les intérêts supérieurs de la religion, qui étaient en même temps ceux de la patrie, se divisa en légitimistes, orléanistes, bonapartistes, même blancs d'Espagne. Sans cohésion suffisante, trop préoccupée d'intérêts dynastiques, elle manqua d'une direction unique, qui eût été pour elle une grande force. L'épiscopat, profondément divisé lui-même, n'était pas fait pour lui donner ou lui inspirer cette direction.

La passion avec laquelle écrit M. Debidour se révèle notamment dans l'accusation qu'il lance à l'Assemblée nationale d'avoir suscité la Commune par les provocations des conservateurs décidés « à pousser à bout la capitale, c'est-à-dire à l'exciter à quelque folie qui pût motiver la réaction politique et religieuse si passionnément désirée par eux ». Une de ces provocations fut d'avoir fixé *provisoirement* le siège du gouvernement à Versailles.

En agissant ainsi, l'assemblée nationale fit acte de sagesse. La capitale était en 1871 toute frémissante encore des mouvements révolutionnaires suscités au cours du siège. Le résultat des élections avait profondément déplu aux agitateurs ; la possibilité de voir restaurer un régime monarchique provoquait en eux une violente colère. Nul doute que, si l'assemblée avait ouvert ses séances à Paris, les émeutes, qui avaient menacé quelques mois avant le gouvernement du 4 septembre, n'eussent menacé à son tour le gouvernement plus conservateur de Thiers. Avant tout acte, tout vote de l'assemblée, les journaux rouges la couvraient d'injures et de menaces. « Non, écrivait Félix Pyat dans *le Vengeur*, il n'y aura pas assez de boue dans les rues de Paris pour recevoir convenablement MM. les députés, envoyés comme représentants du peuple, partis comme citoyens français et revenant avec un roi de plus et deux provinces en moins. Ce n'est pas à Versailles qu'il faut les transférer, c'est à Cayenne. »

M. Debidour vante la liberté que la Commune laissa à la religion (1). « Bien des gens croient encore de nos jours, écrit-il, qu'à cette époque le culte fut de fait entièrement supprimé dans Paris. C'est une grosse erreur. Sur les 67 églises de la capitale, une douzaine seulement furent

(1) Que la Commune ait été persécutrice au point de vue religieux, un écrivain socialiste, M. G. Bourgin, l'a avoué tout récemment et franchement dans son *Histoire de la Commune* (Bibliothèque socialiste) : « Elle décréta, écrit-il, le 2 avril, la séparation de l'Église et de l'État, la suppression du budget des cultes, la confiscation comme propriétés nationales, des biens des congrégations, mais cette dernière mesure fut si peu appliquée, que Coumet revint sur elle un mois après, et demanda la nationalisation des églises, dont la plupart étaient fermées, faute de desservants, et où, vers la fin d'avril, des clubs s'installèrent. L'anticléricalisme violent des Blanquistes s'exerça par contre, à l'égard des prêtres, que Rigault, les 3 et 5 avril surtout, fit arrêter en masse, l'archevêque Darboy, Deguerry, curé de la Madeleine, les Jésuites de la rue Lhomond en tête, sous prétexte qu'ils détournaient les biens nationaux, en réalité, parce qu'ils étaient une des formes de la réaction. »

Digitized by Google

fermées avant la grande bataille de mai. La vérité est qu'un grand nombre furent visitées par ordre de la Commune ou de ses agents; qu'il y fut fait des perquisitions, des inventaires, des saisies partielles d'objets mobiliers (qui entraînèrent parfois quelques actes de pillage); mais que dans la plupart d'entre elles le clergé put demeurer, sans que le culte fut interrompu. Dans six églises, il n'y eut que de simples visites, sans saisies ni violences; et quatorze autres ne furent même pas visitées. Aucune ne fut incendiée ni détruite, même pendant la semaine de mai. »

Cette dernière assertion est contredite par le fait que, le 24 mai, le maire du XIIe arrondissement ordonna l'incendie de Notre Dame de Bercy. Les pompiers ayant voulu arrêter les dévastations du feu, une femme tua leur chef d'un coup de revolver. A Notre Dame, semblable tentative fut renouvelée et les dégâts s'élevèrent à 300,000 francs.

Quant aux perquisitions, aux saisies et aux « quelques tentatives de pillage » qui, d'après M. Debidour, auraient été anodines, elles ont un tout autre aspect dans le récit de M. Lecanuet. « Les prêtres arrêtés, écrit ce dernier, on perquisitionne. En général toute l'église est visitée, les armoires sont fouillées, les murs sondés à coup de pioche; souvent les tableaux sont lacérés, les statues renversées, le tabernacle est enfoncé. D'horribles profanations s'accomplissent. Le frère sacristain de Saint-Eugène demandant à enlever les hosties consacrées, le lieutenant le suit au maître autel et, quand le tabernacle est ouvert, il crache dedans : « Tiens, voilà le cas que je fais de tes *machines!* » (21 mai). Un gamin de douze ans transforme les fonts baptismaux de Saint-Jean-Saint-François en water-closets aux applaudissements de ces forcenés (9 avril). A saint Jacques-du-Haut-Pas (16 avril), un individu tire un coup de fusil sur le Christ et fait baigner son chien dans le bénitier.

« Quand ils sont fatigués de leurs recherches, ils boivent. A Saint Vincent de Paul, un nommé Mulher s'est installé sur le maître-autel; il s'amuse à faire boire ses hommes dans les vases sacrés et à parodier le saint sacrifice de la messe (9 avril; jour de Pâques). C'est leur grand plaisir à ces ivrognes de singer les cérémonies religieuses. Dans l'église Saint-Leu, les fédérés, affublés de vêtements sacerdotaux à moitié déchirés, jouent aux processions en chantant des refrains obscènes. Leur chef Kobosko officie; il donne la communion à ses affidés avec des morceaux de brioches, en faisant les gestes les plus grotesques. Puis commence le repas sérieux : le dîner, apporté des cabarets voisins et arrosé de cent trente bouteilles de vin, est suivi d'un bal auquel sont conviées toutes les filles publiques du quartier. Les mêmes saturnales se reproduisent à Notre Dame des Victoires où une fille de joie se plaçant sur l'autel de la Vierge affecte de lui cracher à la face aux applaudissements frénétiques de l'assistance. Un fédéré expire dans l'église d'indigestion, de vin et de débauche.

« Les ossements des morts qui reposent depuis des siècles dans les sous-sols de certaines églises de Paris ne sont pas davantage respectés.

Digitized by Google

Sous prétexte de découvrir je ne sais quels souterrains ou trésors imaginaires, on exhume ces débris humains, à Saint Laurent, à Saint Jacques du-Haut-Pas, à Notre Dame des Victoires et ailleurs. Quand ils ont bu, les fédérés jouent à la boule avec les têtes des squelettes; ils se les jettent et se les renvoient les uns aux autres; à Saint Jacques-du-Haut-Pas, ils placent ces têtes au bout des cierges sur le maître-autel et dans les chapelles. Après une « savante » enquête sur l'origine de ces squelettes, les membres de la commune constatent qu'ils appartiennent presque tous au sexe féminin. Évidemment ce sont les restes de jeunes filles entraînées par les prêtres dans les églises, puis étranglées ou condamnées à mourir de faim dans les *in pace*, après avoir assouvi des passions dévergondées. Des affiches convient les citoyens à venir s'assurer de la vérité du fait : cela ne coûtera que cinquante centimes par personne. Les journaux de la Commune, l'*Officiel* lui-même, enregistrent et commentent avec la mauvaise foi la plus évidente ces contes à dormir debout : « ... Là voyez-vous cette scène horrible : ces jeunes femmes, ces jeunes filles attirées par des promesses ou l'espoir du plaisir, qui se réveillent ici liées, scellées, murées vives!... Le prêtre a travaillé seul à son aise! dans les ténèbres! Ici le catholicisme est à l'œuvre! Contemplez-le! »

« A Notre Dame des Victoires, les fédérés trouvent dans une châsse un *Corpo Santo*, c'est-à-dire le corps recouvert de cire d'une jeune martyre, sainte Amélie, donné à l'église par Pie IX. Ils coupent la tête, encadrée d'épais cheveux blonds, la placent sur la pointe d'une baïonnette dans la demi-obscurité du sanctuaire, et après avoir fermé les portes du chœur pour qu'on ne puisse approcher de trop près : « Voyez, crient-ils à la foule, voilà l'ouvrage des prêtres, de ces monstres que vous défendez encore! Voilà la dernière jeune fille qu'ils ont égorgée! »

« Cependant des fourgons attendent aux portes; on y entasse les dépouilles des églises, ce que les fédérés n'ont pas détruit ou volé. La plupart du temps l'opération se fait sans ordre et sans égards pour les objets transportés. Les ostensoirs, calices, ciboires, crosses et croix précieuses sont jetés à terre, poussés avec les pieds et roulés dans les escaliers, « comme s'il se fut agi de futailles vides, » dit un témoin. Parfois on procède à une sorte d'inventaire; c'est ainsi qu'après le pillage de la chapelle des Tuileries, Ranvier et Varlin se font dire les noms des objets qu'ils inscrivent ensuite sous des dénominations burlesques ou grossières. Les ciboires deviennent des *chandeliers*, les croix d'évêques des *hochets de vanité*, les lavabos des *pots de chambre de la Vierge*, les crosses d'évêques des *houlettes de gardiens de cochons* et les fonts baptismaux des *baignoires à chiens*. Tout cela est transporté au garde-meuble ou dans les mairies. Que d'objets précieux disparaissent ainsi dans la tempête ou seront retrouvés mutilés ou hors d'usage! Pour la seule église Notre Dame des Victoires les pertes dépassèrent trois cent mille francs.

Digitized by Google

Ainsi sont traitées la plupart des églises de Paris. Quelques-unes, il est vrai, échappent au pillage. »

M. Debidour reconnaît que les clubs occupèrent une quinzaine d'églises ; mais, d'après lui, la Commune n'ordonna rien, elle laissa faire, tout en veillant à ce que les assemblées populaires eussent lieu en dehors des heures consacrées aux exercices du culte et à ce que ces exercices ne fussent pas empêchés.

D'après l'abbé Lecanuet, la Commune s'empara de nombreuses églises pour en faire des magasins du munitions et d'approvisionnements, des ateliers de confection d'habillements militaires, des corps de garde, des prisons, et ce ne seraient pas quinze, comme l'écrit M. Debidour, mais trente édifices qui servirent aux clubs de lieux de réunion. Quant à la manière dont le culte y fut respecté, qu'on médite ces lignes : « Les clubs, raconte l'abbé Lecanuet, rivalisent de violence et d'impiété. En entendant les horreurs qu'on y débite, les folies qu'on y propose, on se croirait dans des réunions de forçats évadés. Toutes les extravagances bêtes et sanguinaires que peut concevoir un cerveau humain en démence, y sont soutenues et applaudies. Il semble que l'idée de se trouver dans la maison de Dieu provoque une haine satanique et inspire les blasphèmes. Comment donner l'idée de ces clubs ! Prenons çà et là quelques traits. Qu'on se représente une agglomération confuse d'hommes, de femmes, d'enfants et de chiens, causant, fumant, buvant et aboyant. A vrai dire, certains clubs sont réservés spécialement aux femmes, et ce sont naturellement les plus tumultueux. La chaire sacrée, ornée du drapeau rouge, sert de tribune ; sur l'autel un bureau de tabac, et, comme à Saint Jacques-du-Haut-Pas, une barrique de vin où l'on puise à volonté et qui sera bientôt vide. Les organisateurs s'installent au banc d'œuvre. « Citoyens et Citoyennes », dit le président du club des libres-penseurs à Saint Germain l'Auxerrois, « vous allez voir que nous allons bien rigoler, car nous sommes de bons zigues. Seulement, du silence, afin que la réunion qui nous réunit (sic) soit digne de la grandeur de notre rôle et de nos pensées patriotiques. » Pour commencer, un fédéré se hisse jusqu'à la statue de la Sainte Vierge, d'un coup de baïonnette lui fait un trou dans la bouche, puis y ajuste une pipe toute allumée ; il embroche ensuite l'enfant Jésus et le promène dans la salle au milieu des rires. Après des intermèdes de cette sorte, les orateurs et les oratrices se succèdent en chaire. A Saint Jacques-du-Haut-Pas, l'un d'eux a la bonne idée de s'habiller comme un prêtre qui va dire la messe et il obtient un immense succès. Veut-on quelques spécimens de leur éloquence religieuse ? Entrons à Saint Sulpice, devenu le club de la Victoire. « Dieu du ciel que l'on dit tout-puissant, s'écrie un orateur, tu n'es qu'un mensonge. Non, tu n'existes pas. Tu es une invention des prêtres. Si tu existes, eh bien ! moi, je te plongerai mon poignard dans le cœur ! » La joie tient du délire. « Bis ! bis ! » crie la foule. »

Si la commune fut atroce en ses excès, la répression fut sanglante

Digitized by Google

et impitoyable. Cette répression, M. Debidour en fait une œuvre de passion religieuse autant que de justice civile. « Parmi les vainqueurs, beaucoup regardaient l'exécution des vaincus comme une expiation nécessaire et un sacrifice agréable à Dieu. On voulait que ces malheureux périssent comme des victimes offertes non seulement à la loi civile, mais à la loi céleste, représentée par l'autorité ecclésiastique. » Il y a là une assertion absolument gratuite, qu'aucun fait ne corrobore, que les faits au contraire démentent. Plus d'un insurgé dut la vie à la protection du clergé qu'il avait persécuté.

Il est une question au sujet de laquelle M. Debidour adresse aux catholiques de France et à l'assemblée nationale de véhéments reproches, je veux parler de la question romaine.

Le Saint Père ne cessait de protester contre les spoliations dont il était victime de la part de l'Italie. Répondant à sa voix, plusieurs évêques et de nombreux catholiques, soutenus par l'*Univers* avec une outrance imprudente, envoient des pétitions à l'Assemblée, la priant d'intervenir en faveur de Pie IX. L'épiscopat demandait une action pacifique; Louis Veuillot, le plus ardent défenseur de la Papauté, déclarait qu'il ne voulait pas la guerre; mais chez certains prélats, chez le journaliste surtout, on rencontrait une telle violence de langage qu'il était difficile de ne pas y voir un appel aux armes.

En ce moment où la France était courbée encore sous les malheurs de la défaite, où elle était impuissante pour toute action énergique, où une attitude quelque peu hautaine seulement envers l'Italie eût été dangereuse pour la sécurité et le relèvement du pays, des catholiques qui provoquèrent le mouvement, ceux surtout qui y imprimèrent un caractère d'indéniable virulence, commirent une faute et une imprudence. Leur action était condamnée d'avance à la stérilité pour le Pape et elle entraînait de graves embarras pour le gouvernement. L'utilité d'une simple manifestation de principe, car le mouvement était condamné d'avance de toute manière à rester cela, ne pouvait contrebalancer le mal qu'il devait causer au parti catholique.

Celui-ci fut accusé de vouloir jeter à nouveau la France dans les périls d'une guerre. Sous le poids de cette accusation, des élections, survenues sur ces entrefaites, constituèrent une défaite écrasante pour les conservateurs.

L'assemblée nationale en ces conjectures fit ce qu'elle devait faire. Saisie des pétitions, et après avoir entendu M. Thiers manifester sa sympathie pour Pie IX, ainsi que son intention d'assurer l'indépendance religieuse du Pape, mais aussi déclarer l'impossibilité d'intervenir en faveur du pouvoir temporel, elle renvoya les pétitions au ministre des affaires étrangères et passa à l'ordre du jour. Cette solution, la seule qui put être raisonnablement adoptée, lui valut de la part de l'*Univers* une bordée de grossières injures.

L'attitude de l'assemblée avait été des plus politique. On jugera du bien fondé de cette affirmation en lisant le récit très circonstancié, très

Digitized by Google

modéré, très exact, que fait de l'incident M. Lecanuet. L'Italie ne pouvait en rien s'offenser de la décision prise ni des paroles prononcées par les soutiens du gouvernement. Cela n'empêche pas cependant M. Debidour d'écrire avec une grande injustice : « Il ne tint pas en effet à elle (l'assemblée) que, dès 1871, la France, à peine sortie des aventures, ne s'y jetât une fois de plus, pour l'amour du pape, ou plutôt de ce pouvoir temporel dont le pape avait mésusé et qui ne lui était nullement nécessaire ».

Toutes les tentatives faites pour relever la piété des fidèles français déplaisent à M. Debidour. Aussi les pèlerinages, les dévotions que l'on restaura ou développa au lendemain de la Commune, sont-ils l'objet de ses sarcasmes. En ceux-ci on trouve un aveu très explicite d'une complète ignorance de la religion catholique. « Le catholicisme, écrit l'historien, tendait à se transformer en un polythéisme anthropomorphique fort peu respectable, faisant appel aux passions les moins nobles et aux plus bas instincts de la nature humaine. « Les Saints et la Vierge supplantaient Dieu, qui ne tenait presque plus de place dans les préoccupations des fidèles. On leur demandait sans vergogne la santé, la fortune, le succès dans les examens ou dans toute entreprise ».

Que dans certaines dévotions il y ait eu des excès, que l'esprit simple des foules se soit parfois mépris sur le véritable sens du culte qu'on lui recommandait, que même à des ecclésiastiques on puisse reprocher des idées et des actes regrettables, il n'y a pas à le nier. Mais c'est le propre de l'humaine imperfection de se tromper. Dans les questions de dévotion surtout, il est souvent difficile de poser à l'ardeur des foules de strictes limites. Mais de là à devoir condamner toutes les dévotions en bloc et dans leur principe, comme le fait M. Debidour, il y a loin.

Les reproches que l'historien fait au culte de Marie ne sont pas nouveaux. Cent fois, ils se sont trouvés dans la bouche ou dans les écrits des protestants. L'écrivain français verrait combien peu ils sont fondés s'il voulait lire les pages admirables que Newman insérait dans sa *Lettre adressée au Rév. E. B. Pusey à l'occasion de son Eirenikon* et dans lesquelles il répondait aux critiques dirigées par le professeur d'Oxford contre la dévotion envers la Vierge (1).

Pas plus que moi, Newman n'a contesté que dans les manifestations religieuses populaires, on ait constaté des abus. « La religion de la multitude, écrit-il à ce propos, a toujours un côté vulgaire ; elle sera toujours teintée de fanatisme et de superstition, tant que les hommes seront ce qu'ils sont. » Et il ajoute : « De toutes les passions, l'amour est la plus difficile à maîtriser ; et, qui plus est, je ferais peu de cas à parler franchement, d'un amour toujours soucieux des conve-

(1) On peut recommander aussi la lecture du chapitre qu'un protestant converti au catholicisme, Théodore de la Rive, a consacré au culte de la Vierge dans son livre publié récemment et intitulé *Vingt-cinq ans de vie catholique*. Paris, Plon, 1907.

Digitized by Google

nances, n'extravagant jamais, assez maître de soi pour agir, en toute occasion, selon les règles d'un goût parfait. Quelle mère, quel mari ou quelle épouse, quelle jeune fille ou quel jeune homme amoureux ne se laissent dicter, par leur tendresse, mille folies qu'ils rougiraient de laisser entendre à un étranger, et qui pourtant sont bien accueillies par ceux auxquels on les destine? Quelquefois on a l'imprudence de les écrire; quelquefois les journaux s'en emparent; alors ce que la voix, le regard, la spontanéité du cœur auront rendu charmant, n'offre plus, froidement étalé aux yeux de la foule, qu'un affligeant spectacle. Ainsi en est-il des sentiments de dévotion. Des pensées et des paroles brûlantes prêtent autant à la critique qu'elles la dépassent. Ce qui est abstraitement extravagant peut, chez certaines personnes, être convenable et beau et ne devenir blâmable que quand on le trouve chez ceux qui veulent les imiter. Quand c'est formulé en méditations et en excercices cela est aussi choquant que des lettres d'amour dans un rapport de police. »

M. Lecanuet aussi admet l'existence de certains des abus dénoncés par M. Debidour, mais, en même temps, montrant ainsi les efforts faits par les hautes autorités ecclésiastiques pour apporter un remède au mal, il rappelle ce qu'écrivait à ce sujet Mgr Dupanloup : « Une piété mal éclairée, disait en 1875 l'évêque d'Orléans, une curiosité malsaine s'abat sur ces publications et les enlève en nombre véritablement stupéfiant... La liberté de la presse ne permet pas aux évêques d'atteindre la spéculation misérable qui exploite ici, sous couleur de religion, la crédulité et la piété. Mais c'est notre devoir de dénoncer hautement les abus et de dégager l'Église de toute solidarité avec de pareilles exploitations. L'exploitation va même plus loin et passe des prophéties et des miracles à certaines inventions de dévotions et à certains petits livres de piété qui pullulent aussi sans approbation d'aucune sorte. J'en dis autant d'une certaine imagerie religieuse qui s'est affranchie également de tout contrôle et qui atteint quelquefois, on peut le dire, les dernières limites du ridicule et de la fadeur. En vérité qu'est donc devenu dans l'esprit des fidèles le mot de Saint Paul : *Posuit episcopos regere ecclesiam Dei*? Tout spéculateur, tout illuminé, tout rêveur, tout esprit faible et borné, peut donc jeter en pâture à la piété des fidèles n'importe quel aliment? Non! un éditeur chrétien qui se respecte ne devrait jamais publier, en matière de religion, même un simple livre de piété, que l'autorité ecclésiastique n'aurait pas laissé passer. Au XVIIe siècle, siècle de théologie, au siècle des Petau, des Thomassin, des Bossuet, des Bourdaloue, on ne s'affranchissait pas de ces règles; mais aujourd'hui elles ne comptent plus. »

La manière dont M. Debidour raille les dévotions catholiques prouve qu'il ne les connait pas. Il raille Bernadette qui, dit-il, a confondu l'*Immaculée Conception* avec la Vierge Marie, comme si l'expression *Immaculée Conception* n'était pas employée pour personnifier la Vierge par un de ses plus admirables privilèges.

Digitized by Google

Le culte du Sacré Cœur est l'objet des mêmes attaques que celui de la Vierge « On ne se bornait pas, dit l'écrivain, à matérialiser des abstractions pour en rendre l'adoration plus facile et plus lucrative. Il ne suffisait pas non plus d'avoir fait un homme de la divinité dans la personne de Jésus-Christ. On détachait de Jésus un de ses organes, son cœur, et on le représentait physiquement aux yeux des fidèles pour en faire l'objet d'un culte spécial ou, pour mieux dire, d'une véritable idolatrie. »

Étrange ignorance que celle révélée en ces lignes. Où M. Debidour a-t-il vu que le culte du Sacré Cœur soit distinct de celui de Dieu? Le Sacré Cœur, c'est Jésus-Christ lui-même, c'est comme l'a défini excellemment Mgr Baunard en deux lignes « la synthèse de toute la doctrine catholique, de toute la morale catholique, résumée dans l'amour de Jésus-Christ pour nous et de nous pour Jésus-Christ (1). »

M. Debidour critique aussi très vivement les pèlerinages, nombreux et retentissants, qui, au lendemain de la guerre, jetèrent des foules considérables à Lourdes, à Paray le Monial, à Chartres, etc. Il y voit des manifestations politiques anti-républicaines plutôt que des manifestations religieuses.

Ici il a tort et il a raison. Il a tort parce qu'une piété sincère poussait les pèlerins vers ces sanctuaires vénérés de la France. Il a raison parce que le but de ces manifestations était de demander à Dieu le bonheur de la patrie réalisé par une restauration monarchique. Les discours prononcés dans les plus solennels pèlerinages montrent l'épiscopat, et avec lui la grande majorité du clergé et des catholiques, fermement attaché au principe royaliste et le disant de manière à être entendu de partout. Le résultat fut que catholique devint synonyme d'adversaire de la République et que presque tous les républicains se trouvèrent amenés de combattre l'Église.

M. Debidour se plaint avec acrimonie et M. Lecanuet regrette que

(1) Il n'y a pas à dissimuler que dans la dévotion pour le Sacré-Cœur il y ait eu des abus comme dans d'autres dévotions. « Ce qui a nui au Culte du Sacré-Cœur, écrit M. DE LA RIVE *(Vingt-cinq ans de vie catholique, p. 231)*, il faut avoir le courage de le dire, ce qui lui nuit encore aujourd'hui, dans l'esprit même de certains catholiques, ce sont les représentations visibles que la piété des fidèles et l'imagerie religieuse ont cherché à faire de cette dévotion. Ce sont aussi les formes de langage, un peu trop apprêtées peut-être, de quelques uns de ceux qui travaillent à la propager : « Je ne vous parle pas du Sacré-Cœur » — écrivait, il y a plus de vingt ans, Mgr d'Hulst à l'une de ses filles spirituelles, — « on nous l'a trop gâté. Il faudra que Notre Seigneur vous en parle lui-même. on en parle si mal pour lui. » ... Le docte et pieux prélat, s'il ne se faisait pas d'illusion sur les déformations que subit parfois cette pratique de piété, n'en rendait pas moins hommage aux bienfaits de cette dévotion où il voyait, lui aussi, le résumé du christianisme, et comme un divin abrégé de l'Évangile. » — Pour l'étude du culte du Sacré-Cœur, on peut recommander la lecture du livre publié récemment par M. BAINVEL, professeur à l'Institut catholique de Paris : *La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. Doctrine. Histoire.* (Cfr. RHE, t. VIII (1907), p. 437.)

Digitized by Google

le clergé et les catholiques ne se soient pas ralliés en 1870 à la République. Il est possible, probable même, qu'en le faisant, ils auraient pu se concilier de nombreuses sympathies et constituer un parti capable de s'opposer aux progrès de l'anticléricalisme et du radicalisme. La majorité des électeurs, qui ne désiraient pas le retour de la royauté, ne se fussent pas crus obligés de soutenir aux élections le candidat anti-religieux parce qu'ils voyaient dans le candidat catholique, légitimiste, orléaniste ou bonapartiste, mais presque jamais républicain, un ennemi du régime établi (1).

Pourquoi les catholiques, les prêtres surtout, ne suivirent-ils pas l'exemple donné par leurs prédécesseurs de 1848 ralliés eux avec enthousiasme à l'idée républicaine ? En somme le régime monarchique n'avait jamais donné à l'Église une grande liberté. Le pieux Charles X lui-même avait maintenu les articles organiques et persécuté les congrégations religieuses.

Les catholiques eurent peur de la République. Ils se figuraient que celle-ci serait nécessairement persécutrice et libre-penseuse. Cette persuasion leur avait été inspirée par les déclarations solennelles et bruyantes de ceux qui, en 1870 et 1871, furent les chefs du gouvernement démocratique, de Jules Simon et de Gambetta notamment.

« Instruits par les échecs de nos ancêtres, déclarait ce dernier, nous devons nous autres, réfréner nos instincts et discipliner nos ardeurs. Au lieu de lancer, le même jour, notre armée contre toutes les forteresses cléricales, nous nous inspirerons de la tactique des Horaces contre les Curiaces. Le siège de la dernière citadelle catholique ne s'ouvrira que le jour où nos obus auront anéanti tous les forts qui la commandent. Nous échelonnerons nos *postulata* et nous sérierons nos opérations. Quand nous aurons détruit les couvents, nous fermerons les écoles libres, et quand nous aurons fermé les écoles libres, nous séquestrerons les églises. Telle est la vraie méthode, il n'y en a pas d'autre. »

(1) « Les catholiques français, disait récemment Mgr Ireland, ont été malheureux dans beaucoup de leurs defenseurs et de leurs orateurs.

» Si les masses populaires ont appris quelque chose, c'est ceci : que la France est une république et qu'elles sont républicaines. L'infidèle, le socialiste, qui sollicite leurs votes, leur crie : « La république est en danger. Aucun républicain ne doit donner son vote à un monarchiste. » Les masses votent pour l'infidèle, pour le socialiste, afin que la République survive, parce qu'elles croient qu'avec le temps la République est le régime qui rendra le plus de services à la France et à la religion elle-même.

» Le mal va plus loin encore. Les monarchistes, fidèles à leur passé, opposent au candidat républicain modéré, conservateur, qui veut une France paisible et même religieuse, des candidats à eux, et l'infidèle ou le socialiste en profite, il est élu.

Personne n'a mieux connu la France que Léon XIII. Il invita tous les catholiques à chercher le bien du pays et de l'Église dans les rangs de loyaux adhérents à la République. Si Léon XIII avait été écouté, la France ne connaîtrait très probablement pas aujourd'hui la persécution religieuse. Les idées et les complots monarchiques ont fait un mal terrible à l'Église en France ».

Digitized by Google

Et l'orateur ajoutait : « Les jacobins commirent une grave maladresse : ce fut de recourir à la violence et de répandre le sang de leurs contradicteurs. La violence appelle la violence et le sang appelle le sang. Nous autres, opportunistes, au lieu de faire monter les catholiques sur l'échafaud et de leur procurer ainsi la faveur d'un supplice plein de gloire, nous les claquemurerons dans l'obscure caverne de la légalité. Plus de hache, plus de couperet, plus de sang, plus de prestige. Nous étranglerons nos adversaires avec le silencieux lacet des justes lois (1). »

On comprend qu'entendant de telles paroles, les catholiques, même s'ils n'avaient pas été monarchistes,et à plus forte raison s'ils l'étaient, n'aient pas voulu accepter un gouvernement dont les soutiens les plus bruyants tenaient un langage aussi menaçant. Mais ce faisant, ils creusèrent de plus en plus profond le fossé qui séparait le prêtre de l'électeur. Si le prêtre était respecté, c'est M. Lecanuet qui le constate, il n'était pas aimé. Il n'était pas aimé, parce que le peuple, dont la piété avait largement diminué sous l'influence de causes diverses, le considérait comme le représentant d'une doctrine aux incommodes ou ennuyeuses prescriptions, parce qu'il se mêlait peu en général à ses ouailles, parce qu'il professait des idées absolutistes qui ne correspondaient pas à celles d'un peuple affamé de liberté. Excité par *l'Univers*, le seul journal qu'il lut, le prêtre se trouvait dans un état d'âme qui a fait dire par Mgr Bougaud dans son livre *Le grand péril de l'Église de France :* « Je ne trouve plus dans le clergé ce même sens de la mesure, cette appréciation du possible. J'y vois parfois d'étranges illusions. Des prêtres qui n'ont parfois pas la moindre influence sur un conseil municipal, sur un maire, rêvent du règne social de Jésus-Christ et se consolent de ne pouvoir établir Jésus-Christ dans les âmes par la pensée qu'il régnera demain sur les sociétés. A leur ton cassant, à leurs paroles impérieuses, vous les croiriez les maîtres du monde. »

Exprimant la même idée que Mgr Bougaud, un écrivain catholique, M. Noblemaire, écrit dans son livre *La République libérale* : « Trop souvent le prêtre prit parti dans les luttes politiques et ne se défendit pas assez d'y apporter cet esprit d'affirmation dogmatique et ces prétentions dominatrices qui n'ont que faire sur le domaine temporel ».

M. Debidour s'indigne de ce que le clergé se soit autant que possible soustrait à l'observation des articles organiques, qu'au mépris de ces articles, le gouvernement de M. Thiers et du maréchal de Mac-Mahon ait laissé circuler *à peu près* sans obstacle les bulles du pape, les mandements des évêques, les brochures ecclésiatiques.

Les articles organiques violaient le concordat. Ce ne sont pas les catholiques seuls qui les condamnent ainsi. Un historien que l'on ne suspectera certes pas de cléricalisme, M. Edouard Driault, dans son

(1) Cité par Oscar Havard, *La Persécution et la résistance*, p. 149. Paris, Librairie des Saints Pères.

Digitized by Google

livre *Napoléon en Italie* (1), les jugeait encore tout récemment de cette manière. Un écrivain protestant, M. Bonet-Maury, dans son livre *Histoire de la liberté de conscience* (2), les apprécie sévèrement aussi.

Ces articles étaient une œuvre déloyale, un manquement aux obligations contractées envers la papauté. Il a fallu le grand désir qu'ont toujours éprouvé tous les gouvernements français, monarchistes ou républicains, de faire de l'Église un instrument de leur action politique, pour les amener à maintenir dans leur législation cette loi édictée au mépris de solennels engagements.

En n'observant pas les articles, les catholiques ne faisaient que se prévaloir des libertés que leur assurait le concordat, libertés qu'ils avaient le droit de revendiquer puisque le pouvoir civil n'abandonnait pas les avantages qu'en échange lui avait accordés la Papauté. Rien d'étonnant, ni de blâmable non plus, à ce que des gouvernants, conscients de la faute commise par Napoléon et de son manque de bonne foi, aient laissé tomber quelque peu en désuétude des prescriptions contre lesquelles se soulevait à juste titre la conscience des honnêtes gens.

Les articles organiques édictaient une législation qui n'avait d'autre effet que d'être tracassière, et inutilement tracassière; elle n'était nécessaire ni à la sûreté, ni à la prospérité de l'État, ni à l'indépendance du pouvoir civil. Si elle l'avait été, le Gouvernement actuel l'eût maintenue certainement par sa fameuse loi de séparation (3).

La grande lutte entre catholiques et anticléricaux devait se livrer surtout sur le terrain de l'enseignement. Elle fut vive. Nos lecteurs en trouveront le récit, fait d'après des points de vue opposés, dans les livres de MM. Debidour et Lecanuet. Je ne puis songer à critiquer ces récits dans tous leurs détails. Ce qui concerne l'enseignement supérieur retiendra seul ici mon attention.

La liberté de cet enseignement n'existait pas en France. Les catholiques revendiquaient le droit de créer des universités et des facultés et, comme corollaire, celui de conférer des grades. Cette prétention portait atteinte au monopole réservé jusqu'alors à l'État. Elle devait provoquer de la part de la libre-pensée d'autant plus de résistance que les très justes revendications des catholiques paraissaient attentatoires à la liberté, à les considérer à travers les exagérations de quelques esprits outranciers.

Ces exagérations, que M. Debidour relève vivement, ne sont pas dissimulées par M. Lecanuet. Quelques écrivains, notamment les PP. Jésuites dans les *Études*, allaient jusqu'à réclamer pour l'Église le monopole, ou tout au moins le contrôle de tout enseignement.

(1) Un vol. 8°. Paris, Alcan.

(2) Idem.

(3) Pour ce qui concerne l'observation du Concordat par le Gouvernement français, voyez : BAUDRILLART, *Quatre cents ans de concordat*. Paris, Poussielgue.

Digitized by Google

Cette intransigeance, qui peut se défendre en principe pour une société chrétienne idéale, n'était pas pratique et opportune pour un pays divisé d'opinions comme la France. Si l'on eût trouvé dans l'Assemblée nationale une majorité pour admettre semblable prétention, il est certain qu'une réaction formidable aurait en peu de temps tout balayé et ainsi l'accusation si souvent lancée contre l'Église d'être l'ennemie de la liberté aurait été justifiée.

Il est important d'ajouter qu'une telle utopie rêvée par quelques uns seulement, les anticléricaux sont mal venus de la reprocher aux catholiques. Eux-mêmes ont toujours été les adversaires de la liberté d'enseignement. S'ils la revendiquent à leur profit, ils ne cessent de la refuser à leurs adversaires. Qu'on se rappelle les paroles de Gambetta reproduites un peu plus haut. Le livre de M. Debidour est en majeure partie consacré au récit de la campagne dans laquelle la libre-pensée s'attacha à supprimer peu à peu cette liberté et à soustraire absolument la jeunesse française à toute éducation confessionnelle.

Parce que l'évêque d'Orléans signala l'instruction antireligieuse donnée dans les facultés de l'État et réclama le droit de préserver la jeunesse de cet enseignement en lui ouvrant des cours où elle entendrait exposer de saines doctrines, M. Debidour insinue que Mgr Dupanloup n'admettait d'autre liberté que celle de penser et de parler comme lui. Avant d'écrire cette phrase, l'historien eut bien fait de relire les discours prononcés à l'assemblée nationale par l'éloquent prélat. Une inexactitude de moins aurait déparé son livre, car les lignes suivantes ne lui auraient certainement pas échappé : « Jamais nous n'avons demandé aucun monopole ; je vous défie de trouver, dans tout le cours de cette controverse, une seule parole d'un de mes vénérés confrères qui l'ait demandé. Nous avons toujours réclamé la liberté dans le droit commun, liberté pour tous, laïques et ecclésiastiques, sans exception, ni privilège pour personne. »

Afin d'être juste, il faut ajouter que le principe même de la liberté d'enseignement ne fut guère combattu que par Challemel-Lacour. Nombre d'anticléricaux, Jules Ferry notamment, le défendirent. Ce fut le droit de conférer des grades qui souleva une violente opposition.

M. Debidour affirme que la liberté d'enseignement devait profiter à l'Église seule. Je ne le contesterai pas, mais pouvait-il en être autrement en fait, puisque l'anticléricalisme trouvait dans l'enseignement officiel un enseignement répondant à ses vœux ? A quoi lui aurait donc servi de créer des facultés ou des universités ? « Sans doute, ajoute l'écrivain, les villes et les départements auraient pu se permettre des créations semblables. Mais ils furent exclus du bénéfice de la loi, la droite n'ayant pu obtenir que ce bénéfice fût également assuré aux diocèses. »

Cette affirmation est en contradiction absolue avec ce que dit M. Lecanuet. « Aux termes de l'article II, remarque ce dernier, les départements et les communes pourront ouvrir librement des cours et

Digitized by Google

des facultés. Par un heureux amendement, soutenu avec vigueur, malgré l'opposition acharnée des radicaux, M. Chesnelong obtint, pour les diocèses, le même bénéfice. »

On n'accorda pas aux catholiques la liberté de la collation des grades. Une solution transactionnelle autorisa les étudiants des universités libres à se présenter. pour l'obtention des diplômes, devant les facultés de l'État, ou devant un jury mixte, composé par moitié de professeurs de l'Etat et de professeurs des universités libres choisis par le ministre de l'Instruction publique.

Cette transaction, rappelle M. Lecanuet, fut jugée diversément par les catholiques. Les intransigeants renouvelèrent contre Mgr Dupanloup les injures dont celui-ci avait été abreuvé déjà lorsque fut votée la loi Falloux sur l'enseignement secondaire (1). D'autres, plus modérés, jugèrent qu'on avait au contraire trop demandé et qu'on ne pourrait conserver longtemps un pareil avantage Ces derniers devaient avoir raison. Dès que la loi eut été votée, les radicaux partirent en guerre contre elle et jurèrent de l'abroger dans celles de ses dispositions qu'ils trouvaient trop libérales, dès qu'ils le pourraient. Ils devaient tenir parole aussitôt que les électeurs leur eurent assuré une majorité suffisante dans les assemblées législatives

Je ne pourrais poursuivre davantage l'analyse de l'œuvre publiée par M. Debidour. Un volume ne suffirait pas pour achever cette tâche. Mes lecteurs me permettront de terminer ici l'examen que j'ai entrepris. J'en ai dit assez, je pense, pour leur prouver que ce livre n'est point de ceux qu'on doit lire si on a le souci de la vérité historique et des jugements impartiaux.

Avant de terminer cet article, il me faut dire quelques mots spécialement du volume publié par M. l'abbé Lecanuet. Cet ouvrage est l'antidote de celui de M. Debidour. Il est écrit avec une extrême modération. Le ton y est digne de l'histoire. L'injure, trop fréquente sous la plume de l'écrivain anticlérical, ne tache point celle que manie l'écrivain catholique. Tout au plus peut-on trouver déplaisante l'acrimonie de certaines pages consacrées à des ultramontains.

Toutes les critiques que l'historien adresse à Mgr Pie, à Louis Veuillot et à d'autres intransigeants, ne manquent point toutefois de base. Ainsi regrette-t-il à juste titre la part que ces catholiques eurent dans l'échec de la Restauration monarchique par leurs conseils au comte de Chambord (2). Mais j'aurais préféré ne point rencontrer dans son livre les insinuations peu bienveillantes pour Mgr Freppel qui se

(1) Voyez LAGRANGE, *Vie de Mgr Dupanloup*, t. I, p. 500 et E. VEUILLOT, *Louis Veuillot*, t. II, p. 354.

(2) Comparez le récit que fait de cet événement M. Lecanuet avec ceux qu'on trouve dans : CHESNELONG, *La campagne monarchique d'octobre 1873*; DENIS, *Histoire contemporaine*; HANOTEAUX, *Histoire contemporaine* et les *Souvenirs du vicomte de Meaux*.

Digitized by Google

mêlent au récit de la nomination de Mgr Guibert au siège de Paris, insinuations absolument superflues. A quoi bon aussi réveiller les vieilles controverses entre catholiques sur le *Syllabus* (1) ?

Je comprends mieux que l'auteur ait contesté l'opportunité de prendre le célèbre acte pontifical pour programme comme voulut le faire et le fit le comte de Mun. Certainement le caractère d'épouvantail, que bien injustement les adversaires de l'Église ont donné au *Syllabus*, devait éloigner beaucoup d'esprits peu instruits — et ils forment la majorité des électeurs, — de ceux qui s'en réclamaient.

Le livre de M. Lecanuet n'est pas consacré tout entier à l'histoire des relations entre l'Église et l'État sous la troisième république. Il expose aussi quelle a été, de 1870 à 1878, la situation interne, si je puis ainsi m'exprimer, du clergé et des catholiques français. Il rend hommage à la dignité de vie, à la piété, au zèle, à l'attachement au devoir de la plupart des évêques nommés durant cette période, mais il constate aussi la division qui régnait entre eux et qui paraissait « les rendre incapables d'aucune entente, d'aucune action épiscopale commune. » Une telle constatation, l'auteur la tire, non de ses propres observations, mais des aveux mêmes de l'un des prélats, de Mgr Saivet.

Ces divisions, produit des dissenssions politiques et surtout du conflit catholico-libéral, étaient pour le clergé une cause de faiblesse. M. Lecanuet trouve à cette faiblesse une autre cause encore dans l'enseignement des grands et petits séminaires (2). Il montre l'instruction qu'on y donne trop peu vivante, trop peu actuelle, trop peu faite pour mettre le jeune prêtre à même de répondre aux objections anti-religieuses de certaine science contemporaine.

Parlant des congrégations, M. Lecanuet se fait un plaisir quelque peu malin d'opposer aux théories absolues professées vers 1875 par les Jésuites sur les relations entre l'Église et l'État celles sur la liberté que les Pères défendent aujourd'hui et qui se rapprochent beaucoup des idées catholiques-libérales tant incriminées par eux autrefois.

Assez sévères sont les appréciations émises par l'auteur sur l'activité scientifique du clergé régulier et du clergé séculier en France. Mais ici, encore une fois, les ressentiments de la querelle catholique-libérale

(1) En ce moment où les catholiques de France ont plus que jamais besoin d'union, il est mauvais de ne point laisser endormie la querelle du catholicisme libéral, qui, en somme, ne possède plus guère d'actualité. On ne peut que blâmer tout ce qui tend à la faire revivre. A ce point de vue, il faut déplorer vivement le très malheureux livre que M. l'abbé Barbier vient de consacrer au *Développement du catholicisme libéral en France sous Léon XIII*. (Deux volumes, Paris. Lethielleux). Une telle publication, par son manque de mesure dans l'expression des idées et le récit des faits, ses personnalités maladroites, ses doctrines outrancières, nous reporte aux plus mauvais jours de la funeste polémique.

(2) Répétant une remarque de M. Lecanuet, je ferai observer que ces critiques portent sur la période de 1870 à 1878. Depuis lors, elles ont beaucoup perdu de leur raison d'être.

Digitized by Google

paraissent avoir inspiré ou dominé plusieurs jugements. Je suis loin toutefois d'affirmer qu'ils soient tous infondés. Pour en justifier quelques uns, l'écrivain peut invoquer l'autorité de certaines voix parties de haut.

Son livre contient bien d'autres critiques encore et l'on peut dire que M. Lecanuet n'a point péché par manque de franchise en dénonçant les maux qui, à son avis, désolent l'Église de France (1)

Il est difficile pour un étranger de juger si toutes ces critiques sont exactes. J'aimerais à croire que l'auteur a jugé avec un esprit un peu pessimiste Mais s'il a ouvertement indiqué ce qui lui paraissait mauvais dans l'organisation et la vie du catholicisme en sa patrie il a, d'autre part, excellemment mis en lumière tout ce que ses coreligionnaires ont, en ces dernières années, réalisé de consolant, de fécond et de grand. Il est chez les catholiques de France une ressource assez considérable d'activité, d'énergie, de foi, d'espérance pour qu'on puisse s'attendre à les voir remédier aux défectuosités signalées et sortir victorieux, dans un avenir plus ou moins prochain, de la pénible crise actuelle où les suivent notre sympathie, nos vœux et nos prières.

A. De Ridder.

(1) A simple titre de renseignement bibliographique, je signalerai à ceux de nos lecteurs qui voudraient étudier les critiques qu'aujourd'hui on adresse au clergé français, le livre d'un conservateur, M. le baron E. de Mandat-Grancey, *Le clergé français et le concordat* (Paris, Perrin). Les idées paradoxales ne manquent pas à ce volume écrit avec beaucoup de verve.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

FRANÇOIS XAVIER von FUNK.

La faculté de théologie catholique de l'université de Tubingue vient de subir coup sur coup de cruelles pertes. Le 1er juin 1905, s'éteignait M. P. Schanz, si connu par ses travaux d'exégèse, d'apologétique et d'histoire des dogmes (voir RHE. 1905, t. VI, p. 686). Le 21 septembre 1906, M. P. Vetter, savant arménisant et critique sagace de l'Ancien Testament, disparaissait à son tour. Mais c'est l'Histoire ecclésiastique qui a été le plus sensiblement frappée, quand, le 24 février dernier, la mort vint à l'improviste arracher M. F. X. Funk aux travaux scientifiques qu'il poussait avec une pleine vigueur.

La réputation mondiale que s'est acquise le savant défunt comme historien de l'Église et comme patrologue, nous autorise à retracer avec quelques détails sa carrière dans cette Revue, où il a lui-même écrit plusieurs études importantes.

Comme la plupart des théologiens souabes, Funk eut un *curriculum vitae* fort simple. Né le 12 octobre 1840 à Abtsgmünd, beau et grand village entre Gmünd et Ellwangen, il fit son lycée au gymnase de cette dernière ville et entra en 1859 à l'université de Tubingue pour y étudier la philosophie et la théologie. Il y passa, au convict théologique *Wilhelmsstift*, quatre années, pendant lesquelles il s'occupa accessoirement des langues classiques et d'économie politique. A cette époque déjà, il révéla ses talents et ses aptitudes scientifiques, en donnant une réponse qui fut couronnée, à la question mise au concours en 1861-1862 par la faculté des sciences politiques : « Ce que le XVIIIe siècle comprenait sous le nom de police ». Peu après, il fut promu docteur en philosophie. Ayant alors consacré l'année réglementaire à la préparation pratique au sacerdoce, il fut ordonné prêtre à Rottenburg le 10 août 1864 et employé pendant quelque temps au ministère des

Digitized by Google

âmes. Mais dès octobre 1865, il obtenait un congé de six mois pour aller étendre et approfondir à Paris ses connaissances en économie politique. Ce voyage fut riche pour lui en fécondes impressions scientifiques. Rentré à Tubingue, il fut d'abord nommé répétiteur au *Wilhelmsstift*. Bientôt, en hiver 1868, il devint suppléant, puis, dans les premiers mois de 1870, successeur du célèbre professeur K. J. von Hefele, l'auteur de l'*Histoire des conciles*, nommé évêque de Rottenburg, dans la chaire d'Histoire ecclésiastique, de Patrologie et d'Archéologie chrétienne. Funk avait trouvé sa voie. Il devait occuper cette chaire pendant plus de trente-cinq ans avec le plus brillant succès. En 1875, il fut promu à l'ordinariat. Plusieurs fois depuis lors, il fut invité à entrer dans le corps professoral d'autres universités, en 1877 à Breslau, en 1898 à Wurtzbourg, en 1903 à Washington. Mais, vrai Souabe, il déclina ces invitations honorables et ne voulut point quitter sa patrie. Sa vie s'est écoulée silencieuse et simple, malgré les honneurs et les succès qu'il remporta, tout entière consacrée à la science et à la recherche de la vérité. On pouvait espérer une longue et forte vieillesse pour cet homme, doué d'une santé et d'une vigueur extraordinaires, qui connaissait à peine de nom la maladie. Qui l'eût rencontré dans ces dernières années, les cheveux blanchis sans doute mais le teint toujours frais et la démarche alerte comme celle d'un jeune homme, lui aurait encore promis de nombreuses années de vie. Dieu en avait autrement disposé. Dans la nuit du 23 au 24 février, le savant professeur fut emporté par un coup d'apoplexie. La mort fut subite et inattendue, mais elle trouva sa victime bien préparée !

Funk fut un grand savant; mais il fut aussi un homme et un caractère. *Multis flebilis occidit !* Tous ceux qui l'ont connu droit et franc, loyal et chevaleresque, ennemi du mensonge et de toute demi-mesure, ont dû l'estimer et l'aimer. En tout et toujours, il fut un noble caractère et un prêtre irréprochable. Il n'était pas éloquent, mais il fixait l'attention par la solidité de son enseignement et une remarquable clarté d'exposition. Il était ennemi de la phrase et dédaignait toutes les brillantes considérations qui se meuvent en l'air. Pour lui, les mots ne comptaient pour rien. Il lui fallait la réalité des choses. Si l'on s'attaquait aux résultats établis par ses recherches, des paroles tranchantes, amères même, lui échappaient à l'occasion. Mais ce n'était au fond qu'une manifestation spontanée de son culte absolu pour la vérité. Une contradiction appuyée sur des preuves insuffisantes ou sur une méthode défectueuse lui paraissait une sorte d'attentat à la vérité.

Les travaux scientifiques de Funk resteront comme un magnifique monument élevé par un travail infatigable uni à une rare pénétration d'esprit. Ils ont contribué pour une bonne part à placer la

Digitized by Google

science catholique, surtout dans le domaine de l'ancienne littérature chrétienne, au rang d'honneur qu'elle occupe aujourd'hui. Les premiers écrits de Funk furent consacrés à ce genre de questions mitoyennes qui relèvent à la fois de l'économie politique et de de la morale (*Zins und Wucher, eine moraltheologische Abhandlung*. 1868; *Geschichte des Kirchlichen Zinsverbotes*. 1876). Plus tard encore, il fit à l'occasion quelques recherches sur des sujets relatifs à la morale et à la vie économique d'autrefois. Mais bientôt il en vint à consacrer toutes ses forces à l'exploration de la période fondamentale de l'histoire ecclésiastique, celle des antiquités chrétiennes. Littérature, discipline, culte, il scruta et bientôt domina toutes les questions relatives à cette époque. Il s'acquit ainsi une autorité souveraine en ces matières. Une question surgissait-elle qui exigeât un examen sérieux, qu'il s'agît du canon de la messe, de l'agape, de la discipline de l'arcane, de l'origine ou de l'authenticité d'un document de l'ancienne littérature chrétienne, Funk descendait sur le terrain et commençait ses recherches conscient de la responsabilité qu'il portait à raison même de l'autorité qu'on devait attribuer à sa solution.

Il ne peut pas être question de formuler ici un jugement détaillé sur les œuvres de Funk ; je me permets de renvoyer le lecteur aux appréciations critiques qui ont paru dans les revues scientifiques, et je me contente pour le moment d'une simple énumération des principales publications du regretté défunt, en ajoutant l'une ou l'autre remarque.

I. Éditions de sources : *Patres apostolici*, 2 vol. (1879-1881 ; 2e éd. 1901) (voir RHE. 1902, t. III, p. 990-994). L'édition manuelle : *Die apostolischen Väter* (1901 ; 2e éd. en 1906) (voir RHE. 1907, t. VIII, p. 191-192) en est un extrait; — *Doctrina duodecim Apostolorum, canones Apostolorum ecclesiastici ac reliquae doctrinae de duabus viis expositiones veteres* (1887); — *Didascalia et Constitutiones Apostolorum*, 2 vol. (1906). On peut appeler cette édition un *monumentum aere perennius*; l'auteur y a employé et traité à fond tous les matériaux accessibles sans la connaissance des langues orientales que Funk ne possédait pas.

II. Recherches d'histoire littéraire et Mélanges : *Die Echtheit der Ignatianischen Briefe* (1883); — *Die Apostolischen Konstitutionen* (1891); — *Das Testament unseres Herrn und die verwandten Schriften* (1901) (voir RHE. 1902, t. III, p. 615-643) ; — *Kirchengeschichtliche Abhandlungen und Untersuchungen*, 3 vol. (1897, 1899, 1907) (voir RHE. 1900, t. I, p. 163). Dans ce dernier recueil, Funk a réédité, après les avoir revus et complétés, des articles sur l'histoire ecclésiastique publiés dans la *Theologische Quartalschrift*, le *Historisches Jahrbuch*, la *Revue*

Digitized by Google

d'histoire ecclésiastique, les *Historisch-politische Blätter*. Ces articles peuvent servir de modèles pour des études analogues, et ainsi réunis, ils forment comme un supplément à l'Histoire de l'Église de l'auteur. Est-il aucune de ces études qui n'ait fait avancer quelque question importante ? Beaucoup ont écarté définitivement des opinions surannées et leurs résultats sont maintenant acquis à la science. En somme, les *Abhandlungen und Untersuchungen* ont peut-être plus contribué à la renommée de Funk comme historien de l'Église que ses grands ouvrages. Le troisième volume, terminé peu de temps avant sa mort, contient plusieurs études publiées d'abord dans cette Revue (1901-1906). Il y aura lieu d'en rendre compte ici.

III Le seul travail général d'exposition que Funk ait composé, est son *Lehrbuch der Kirchengeschichte* dont la première édition a paru en 1886 et la cinquième en 1907 (voir sur la quatrième édition RHE. 1903, t. IV, p. 247-250). La critique est unanime à déclarer qu'il n'existe aucun manuel qui traite les questions d'histoire de l'Église plus à fond et d'une manière plus objective, qui expose autant de matière en si peu de pages, bref, qui puisse être plus utile tant aux étudiants qu'aux savants. La supériorité de l'ouvrage a d'ailleurs été prouvée par sa large diffusion ; il a été traduit en français (5e éd. Paris, 1902), et en italien (Rome, 1903-1904), et l'on prépare actuellement une traduction espagnole. C'est Mgr Duchesne qui a écrit dans la préface de l'édition française : « [Ce livre] se recommande non seulement par l'exactitude et la clarté de l'exposition, mais encore par un certain détachement des préoccupations subjectives et un désintéressement absolu, à ce qu'il me semble, des querelles intérieures du catholicisme contemporain. »

Pour terminer cette notice, je ne saurais mieux caractériser l'illustre défunt qu'en reproduisant le jugement porté naguère sur lui par les Bollandistes (*Analecta Bollandiana*, 1898, p. 221) : « Travailleur infatigable, attentif à toutes les idées nouvelles qui se produisent dans le domaine de l'érudition théologique, ayant sur toutes les matières importantes des vues personnelles, souvent hardies, mais toujours d'une orthodoxie irréprochable, M. Funk est un de ces savants, trop rares parmi nous, qui ont pleine confiance dans la méthode historique, et dont les œuvres resteront. »

Tubingue. K. Bihlmeyer.

Digitized by Google

Allemagne. — Le *Novum Testamentum graece et latine* de Fr. Brandscheid vient de recevoir une troisième édition (Fribourg e. B., Herder. Pars prior. *Evangelia*. In-12, 1906, xxiv-652 p. Pars posterior. *Apostolicum*. 1907, viii-803 p. M. 5). Elle est tout aussi insuffisante au point de vue scientifique que les deux précédentes, de 1893 et 1900. Dans les *principia textus graeci adornandi* qui suivent la préface, nous lisons : « Vulgatam graeco originali contradicere non posse ; necesse est originalem graecae lectionis formam cum latina Vulgatae versionis lectione consentire, neque quidquam graece posse rectum esse quod aperte et essentialiter latinae Vulgatae lectioni refragetur » ! ! Le texte latin reproduit simplement l'édition de 1592, sans que dans l'appareil critique on trouve aucune collation des éditions de 1590, 1593, 1598 ou de la grande édition critique anglaise. Cet appareil critique comprend environ cinquante pages d'*Annotationes criticae*. Mais elles ne renferment guère que des variantes grecques secondaires; les plus importantes ont été laissées de côté. Le texte grec lui-même diffère à peine de celui de la seconde édition.

— A qui voudrait s'instruire des grandes lignes des systèmes critiques récemment développés en Allemagne touchant la littérature et l'histoire évangélique, on peut recommander la lecture de la brochure de M. A. Jülicher, *Neue Linien in der Kritik der evangelischen Ueberlieferung* (Giessen, A. Töpelmann, 1906. In-8, 76 p. M. 1,60). Il y trouvera un exposé clair et concis, en même temps qu'une critique nette et sévère, des idées de MM. A. Schweitzer, Wrede, Wellhausen et Harnack. Mais, en apprenant les défauts des méthodes employées pour remonter à l'histoire vraie de la vie et de la prédication du Christ, il ne recevra guère d'indication sûre et précise pour arriver au but.

— La brochure de M. R. Knopf, *Der Text des Neuen Testaments. Neue Fragen, Funde und Forschungen der neutestamentlichen Textkritik* (Vorträge der theologischen Konferenz zu Giessen. 25 Folge. Giessen, A. Töpelmann, 1906. In-8, 48 p.) renferme une revue soignée et de bonnes considérations sur l'état présent de la critique textuelle du Nouveau Testament. Malgré son rôle de rapporteur, l'auteur laisse percer des préférences pour le texte occidental dont il fait ressortir la haute valeur en s'appuyant sur les anciennes versions et les citations des Pères de l'Église. M. Knopf voudrait voir remplacer la méthode généalogique employée par Westcott et Hort par une méthode éclectique. N'y a-t-il pas ici une confusion ? Car les savants anglais ne se sont pas occupés d'une édition mais de l'histoire du texte du Nouveau Testament.

— Dans les fascicules 3 et 4 du tome XV des *Texte und Untersuchungen* (nouv. sér.), M. A. Resch publie une nouvelle édition de la collection d'*Agrapha* qu'il a éditée en 1899 *(Agrapha. Ausserkanonische Schriftfragmente gesammelt und untersucht.* xvi-426 p. 1906). L'auteur entend par *agraphon* toute parole d'Écriture qui n'appartient pas à un livre canonique. Il en trouve 10 cités ou indiqués dans le texte reçu du Nouveau Testament et 49 dans divers manuscrits du Nouveau Testament, surtout dans le codex D

Digitized by Google

et dans les papyrus de Grenfell et Hunt, 6 dans les écrits liturgiques, 128 dans les citations patristiques, 97 dans la littérature apocryphe. Viennent enfin 62 citations patristiques d'apocryphes de l'Ancien Testament ou de livres inconnus. M. Resch retient 36 de ces *agrapha* comme parties authentiques de l'Évangile. Peu de critiques le suivront en cela. Peu aussi sans doute admettront les conclusions qu'il continue à vouloir tirer de ce genre de recherches touchant les sources des Synoptiques. Mais tous devront reconnaître l'intérêt qu'offrent les matériaux rassemblés, pour l'histoire de la Bible et des textes bibliques. M. Resch a d'ailleurs pris grand soin de rendre sa collection aussi complète que possible ; de plus, il a disposé ses *agrapha* dans un plan systématique qu'on ne trouvait pas dans la première édition.

— Les deux dernières contributions du distingué philologue de Halle, M. F. Blass, mort le 5 mars dernier, à l'étude du Nouveau Testament ont paru dans les tomes X et XI des *Beiträge zur Förderung christlicher Theologie herausg. von* A. Schlatter und W. Lütgert (Gütersloh, Bertelsmann).

Dans le premier fascicule du t. X (1906), il a publié quelques remarques de critique textuelle sur les épîtres aux Corinthiens (*Textkritisches zu den Korintherbriefen*). On sait que le passage *II Cor.* VI, 14-VII, 1 ne se relie pas très bien au contexte. D'après M. Blass, il faudrait le lire après *I Cor.* X, 23; la transposition se serait produite par un déplacement accidentel de deux feuillets. Comme il s'agit de deux lettres différentes, cette explication est difficile à admettre. L'auteur veut la confirmer à l'aide de la théorie rythmique qu'il a développée dans son ouvrage : *Die asianische und römische Kunstprosa.* Au point de vue rythmique, il manquerait après *I Cor.* X, 23 un morceau que supplée parfaitement *II Cor.* VI, 14 s. Mais l'on sait combien cette théorie de M. Blass a été attaquée.

C'est encore elle pourtant qui lui sert à mettre en doute, dans *I Cor.* V, 9, l'authenticité des mots ἐν τῇ ἐπιστολῇ, mots que saint Jean Chrysostome et peut-être Origène n'ont pas lus. Ainsi tomberait l'hypothèse d'une lettre de saint Paul aux Corinthiens antérieure à *I Cor.*

Dans le fascicule 2 du tome XI de la même collection (*Professor Harnack und die Schriften des Lukas. — Papias bei Eusebius.* In-8°, 1907, 55 p.), M. Blass développe une nouvelle preuve en faveur de sa théorie des deux éditions des Actes des Apôtres faites par saint Luc lui-même. M. Harnack a cru pouvoir établir, par l'examen du lexique et du style, l'unité d'auteur de toutes les parties de ce livre. M. Blass lui donne raison ; mais il applique maintenant la même méthode aux leçons du texte occidental et croit établir par là qu'elles proviennent, elles aussi, de saint Luc, parce qu'elles offrent au point de vue linguistique les mêmes particularités que l'ensemble du texte oriental. Dans une longue recension publiée dans la TLZ. (1907, c. 396-401), M. A. Harnack a montré le mal fondé de cette dernière assertion, en parcourant les prétendus lucanismes relevés dans les sept premiers chapitres de la recension occidentale des Actes. Il fait de plus remarquer à juste titre que ces lucanismes, s'ils étaient réels, ne prouveraient pas la thèse de M. Blass.

Digitized by Google

— En mourant, M. O. Von Gebhardt a laissé inachevés un bon nombre de travaux critiques. Ses notes ont été déposées à la bibliothèque royale de Berlin où elles sont à la disposition des travailleurs qui voudraient les compléter et puis les publier. Dans le *Centralblatt für Bibliothekswesen* (XXIV, 1), M. É. Jacobs donne un aperçu sur l'état de ces notes. On y remarque des travaux préparatoires à une édition d'Arethas, du martyre de Pionius, etc.

— Ce n'est pas d'aujourd'hui que les théologiens se sont préoccupés de montrer l'accord de la doctrine eucharistique de saint Augustin avec l'enseignement de l'Église ; car dans ses œuvres, à côté de passages énonçant clairement la doctrine catholique au sujet de la sainte Eucharistie, il en est d'autres qui surprennent à la première lecture, et qui souvent fournirent matière à confusion. Les écrivains protestants n'ont pas manqué d'en abuser, en les interprétant dans le sens de leurs divers systèmes. M. Oskar Blank, prêtre du diocèse de Wurtzbourg, a entrepris d'examiner la question à fond, et de montrer qu'il n'est rien là qui contredise l'enseignement catholique. Il nous offre les résultats de ses recherches dans son livre *Die Lehre des hl. Augustin vom Sakramente der Eucharistie* (Paderborn, 1907, in-8°, VI-135 p. M. 2,40). L'auteur prévient dès le début qu'il n'entend traiter que de l'Eucharistie-sacrement; il promet pour plus tard une étude analogue sur la question du sacrifice. Un premier chapitre groupe en 4 pages quelques notions générales sur les acceptions du mot sacrement et les noms donnés à l'Eucharistie, dans saint Augustin. La portion capitale du livre, le chapitre II (p. 8-121), s'attache à fixer la pensée augustinienne sur « le mode de présence du Christ dans l'Eucharistie ». Dans la discussion des principaux témoignages, l'auteur suit, autant que possible, l'ordre chronologique : écrits contre les hérétiques (Manichéens, Donatistes, Pélagiens), sermons, *Tractatus in Joannem*. Deux règles parfaitement sages président à tout ce travail d'interprétation : dans l'examen du détail, se souvenir de l'enseignement général de saint Augustin, et surtout savoir toujours, de façon précise, quelles circonstances ont déterminé l'écrivain à employer tel ou tel langage. — Du fait, en effet, que saint Augustin développe contre les Donatistes la doctrine de la réception *spirituelle* du corps du Christ, ou de ce qu'il exalte devant ses néophytes la pensée de l'Eucharistie, figure du corps *mystique* du Christ et principe d'unité dans l'Église, on ne saurait rien conclure contre sa foi en la présence *réelle*. Elle est impliquée en cent endroits divers, et souvent même formellement énoncée. Il faut du reste convenir que, la plupart du temps, saint Augustin n'insiste pas, soit que parlant à des chrétiens instruits il n'en voie pas la nécessité, soit qu'au contraire la présence d'infidèles ou de catéchumènes lui interdise d'être trop explicite. Aussi recherche-t-il de préférence l'application soit symbolique, soit pratique, pressé qu'il est par la pensée toujours présente à ses yeux de l'unité de l'Église, ou le désir d'inculquer dans tous les esprits les conditions de la communion fructueuse. Ce double point de vue fournit à M. Blank d'excellentes armes pour combattre les théories protestantes si en faveur en

Digitized by Google

Allemagne. Peut-être est-il moins heureux dans l'explication des termes *figura, signum*; dans le passage classique, *corporis et sanguinis figuram discipulis commendavit*, saint Augustin s'est exprimé, selon lui, d'une façon inexacte. Il faut tenir compte cependant de ce fait que, au début du ve siècle encore, on appliquait volontiers à l'Eucharistie ce terme alors beaucoup plus compréhensif qu'il ne l'est dans la langue scolastique. Ne paraît-il pas jusque dans l'ancien canon romain de la messe, *Fac nobis hanc oblationem... rationabilem, acceptabilem, quod figura est corporis et sanguinis Domini* (Anonyme *De sacramentis*, l. IV, 21)? — Pour la clarté de l'exposé, on regrettera que M. Blank n'ait pas suffisamment fait le départ entre ce qui se rapporte à la simple présence réelle et ce qui implique le dogme de la transsubstantiation. Ces questions ont été récemment en France l'objet de travaux rédigés par des catholiques. On ne s'en douterait guère à lire M. Blank qui ne connaît que la *Perpétuité de la foi* de M. Arnauld. Il eût été bon de mentionner quelques publications plus récentes, ne fût-ce que pour les critiquer. Les dernières pages du volume (chapitre III) présentent de bonnes remarques au sujet de la communion. Il est en particulier bien prouvé que saint Augustin n'a jamais enseigné que la réception de l'Eucharistie fût nécessaire au salut. P. d. P.

— La librairie Herder a publié le premier volume d'une *Bibliotheca ascetica* (In-8, XVI-426 p. M. 3) qui paraît sous le patronage du P. LEHMKUHL. Elle doit renfermer et ainsi rendre plus accessibles au public les ouvrages de sainte Thérèse, de saint Thomas d'Aquin, de A Ponte, de saint François de Sales, etc. Cette collection a certes sa raison d'être, surtout si on veut y faire place aux productions de la mystique de l'ancien moyen âge. Le volume publié renferme le *Memoriale vitae sacerdotalis* d'Arvisenet et le *De Sacrificio Missae* du Cardinal Bona.

— Dans le *Handbuch der mittelalterlichen und neueren Geschichte* publié par MM. G. VON BELOW et F. MEINECKE, vient de paraître le premier volume d'un nouveau manuel de diplomatique par MM. W. ERBEN, L. SCHMITZ-KALLENBERG et O. REDLICH (*Urkundenlehre*. Première partie. Munich et Berlin, R. Oldenbourg, 1907. In-8, x-369 p.). L'introduction renferme principalement une courte histoire de la diplomatique écrite par M. Redlich. Vient ensuite l'étude de M. Erben sur les diplômes des rois et des empereurs d'Allemagne, de France et d'Italie au moyen âge. L'auteur n'a traité que les questions de diplomatique pure. Il nous donne dans un premier chapitre l'histoire des chancelleries. Dans les chapitres suivants, il examine les caractères externes des diplômes : 1° depuis les Mérovingiens jusqu'à la fin de la domination de la maison de Franconie ; 2° à l'époque des Hohenstaufen ; 3° après le grand interrègne. Le cinquième chapitre est consacré aux caractères internes des diplômes.

— On annonce la publication d'un *Archiv für Urkundenforschung* (Leipzig, Veit et Cie) par les professeurs K. BRANDI, de Goettingue, H. BRESSLAU, de

Digitized by Google

Strasbourg, et M. Tangl, de Berlin. Il paraîtra par fascicules sans termes fixes, trois ou quatre fascicules devant former un volume de 30 à 40 feuilles d'impression. Sans exclure absolument les éditions de textes, l'*Archiv* doit publier principalement des études sur les diverses questions appartenant au domaine de la diplomatique tel qu'on l'entend aujourd'hui, notamment sur l'histoire des chancelleries.

— M. G. Meyer von Knonau vient de faire paraître le sixième volume des *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich IV und Heinrich V* (Leipzig, 1907. Un volume de XII-398 p. M. 10,40). Ce volume embrasse les années 1106-1116, et retrace donc l'histoire d'Allemagne depuis la mort d'Henri IV jusqu'à l'arrivée d'Henri V en Italie, au moment même de la publication des décisions du Concile du Latran (1116).

On sait que la collection des *Jahrbücher* est publiée par la Commission historique de l'Académie royale des sciences de Bavière. Un grand nombre de volumes ont vu le jour depuis l'apparition, en 1862, du premier tome des *Jahrbücher*, retraçant l'histoire d'Henri II, et dû aux soins de M. S. Hirsch. L'année suivante, M. Hahn éditait ses *Jahrbücher des fränkischen Reiches 741-752*. Ainsi, dès le début, la Commission montra bien qu'elle entendait ne pas restreindre son activité au domaine de l'histoire des rois ou empereurs proprement dits, mais traiter aussi les annales de leurs prédécesseurs de la dynastie franque. Depuis lors, sans suivre l'ordre strictement chronologique, mais plutôt selon les circonstances et les préférences des auteurs, les *Jahrbücher* se sont enrichis de nombreux volumes, dus à la plume de spécialistes fort compétents, et d'une grande valeur pour l'histoire du royaume et empire allemand au moyen âge. Ainsi M. Breysig a étudié l'époque franque de 714 à 741 (1 vol., 1869) ; peu de temps avant lui, M. Bonnell avait édité *Die Anfänge des carolingischen Hauses* (1 vol., 1866). A M. Oelsner échut la tâche de faire l'histoire de la royauté de Pepin (1 vol., 1871). M. Abel et M. Simson unirent leurs efforts pour l'époque de Charlemagne (2 vol., 1883 et 1888). M. Simson avait, dans l'entretemps, continué l'entreprise par les *Jahrbücher* de Louis le Pieux (2 vol., 1874 et 1876), et en 1887-1888, le regretté E. Dümmler nous donnait ses trois volumes de *Geschichte des Ostfränkischen Reiches*. Pendant que se poursuivaient et s'achevaient les annales des princes mérovingiens et carolingiens, E. Dümmler avait publié *Kaiser Otto der Grosse* (1876), M. Bernhardi en 1879 son *Lothar von Supplinburg* et en 1889 son *Konrad III*, pour compléter le travail de M. Bresslau sur Conrad II (2 vol., 1879 et 1884). MM. Pabst et Bresslau avaient complété le travail de M. Hirsch sur Henri II (t. II-III, 1864 et 1875), et M. Steindorff avait entamé Henri III en 1874 pour finir les annales de ce règne en 1881. En 1885, G. Waitz combla une lacune en écrivant les *Jahrbücher* d'Henri Ier. M. G. Meyer von Knonau accepta de traiter l'histoire si importante d'Henri IV et d'Henri V. Cinq volumes virent successivement le jour : celui dont nous avons parlé au début, le sixième, date de cette année. La tâche de l'auteur, on le voit, n'est pas encore finie : il s'arrête en 1116.

Digitized by Google

Par suite du système dont on vient de constater la confusion, la Commission avait confié, déjà en 1867, la rédaction des Annales d'Henri VI à M. Toeche; M. Uhlirz se chargea, en 1902, des *Jahrbücher* d'Otton II et d'Otton III, dont jusqu'ici le premier volume seul a paru. Enfin à M. E. Winkelmann nous devons les annales des règnes de Frédéric II, de Philippe de Souabe et d'Otton IV de Brunswick.

On peut donc espérer que, malgré les lacunes qui existent encore, et malgré l'incohérence du plan de publication — incohérence sans doute due aux circonstances — nous posséderons dans un avenir peu éloigné, l'ensemble de l'histoire des rois et empereurs d'Allemagne au moyen âge, écrite par des spécialistes sous forme d'Annales. La méthode employée est en effet éminemment pratique. En rapport avec l'esprit surtout analytique des savants allemands, les *Jarhbücher* retracent l'histoire sous la forme strictement chronologique. Ainsi, le présent volume de M. Meyer von Knonau est divisé en 11 chapitres,consacrés chacun à une année du règne (de 1106 à 1116).C'est le système des régestes largement compris. Chaque difficulté est discutée et des notes abondantes apportent les textes nécessaires à la discussion, textes de chroniques, diplômes, vies de saints, etc. Aussi l'annotation occupe presque autant de place que le texte et montre suffisamment quelle riche mine de renseignements et quel travail solide nous offrent ces *Jahrbücher*. D'ordinaire, il y a quelques *Excurs* à la fin des volumes, traitant des questions de critique qui pourraient difficilement être examinées au cours du récit chronologique. Dans le présent volume, nous en trouvons trois : 1) A propos de l'expédition d'Henri V à Rome en 1111 (pp. 369-390); 2) une étude sur le caractère du *Fratris Beraldi monachi et abbatis monasterii Farfensis liber* (pp. 391-393); 3) une note, concluant à l'authenticité du diplôme St. 3106 (4 mars 1114) pour la confirmation de la fondation de Muri (pp. 394-396) Chose à regretter, ce volume ne présente pas de table onomastique. L. Van der Essen.

— Sous la direction de M. O. Clemen, la librairie R. Haupt à Halle, a publié l'an dernier le premier volume d'un recueil de pamphlets et de petits écrits appartenant aux premières années de la Réforme (*Flugschriften aus den ersten Jahren der Reformation*. T. I, 1906. In-8, 430 p M. 9). Il renferme huit fascicules. Dans le premier, M. O. Clemen publie une lettre débordante d'enthousiasme pour Luther, écrite en 1523 par un jeune étudiant souabe récemment arrivé de Leipzig à Wittenberg,dans le but de rassurer ses parents restés fidèles à la foi catholique; puis un dialogue, de la même année 1523, entre un fils de paysans de la Thuringe qui a étudié à Wittenberg et son père chez qui il vient de rentrer, dans lequel on note particulièrement des remarques sur l'étude de la Bible sous la direction de Luther (*Ein Sendbrief von einem jungen Studenten zu Wittenberg an seine Eltern im Schwabenland von wegen der lutherischen Lehr zugeschrieben* (1523). — *Ein Dialogus oder Gespräch zwischen einem Vater und Sohn die Lehre Luthers und sonst anderer Sachen des christlichen Glaubens belangend* (1523). (50 p. M. 1).

Dans le deuxième fascicule, M. H. Barge nous communique quelques

Digitized by Google

pièces de la procédure exercée en 1522 et 1523 par les évêques de Meissen et de Merseburg contre des ecclésiastiques favorables à la nouvelle doctrine *(Verhör und Acta vor dem Bischof von Meissen gegen den Bischof zu der Lochau (1522) und Handlung des Bischofs von Merseburg mit den zwei Pfarrern von Schönbach und Buch, geschehen am Dienstag nach Bertholomäi (1523)* (44 p. M. 6).

Le troisième fascicule, dû à M. W. Lucke, nous transporte dans les commencements de la guerre des paysans *(Die Scharf Metz wider die die sich evangelisch nennen und doch dem Evangelio entgegen sind (1525))* (36 p. M. 0.70).

Le quatrième renferme un pamphlet contre les pèlerinages, la confession, le jeûne, la dîme, etc. (O. Clemen. *Ein Gespräch zwischen vier Personen, wie sie ein Gezänk haben von der Wallfahrt im Grimmental, was für Unrat oder Büberei daraus entstanden sei (1523 oder 1524)* (37 p. M. 1).

Dans le cinquième, édité par MM. O. Clemen et A. Götze, nous lisons des attaques contre les cérémonies et les dignités ecclésiastiques *(Ein Frag und Antwort von zweien Brüdern, was für ein seltsams Tier zu Nürnberg gewesen im Reichstag nächst vergangen, geschickt von Rom zu beschauen das deutsch Land (1524). — Von der rechten Erhebung Bennonis ein Sendbrief (1524)* (41 p. M. 1).

Le sixième écrit, publié par M. S. Meyer, est relatif au droit des communautés d'établir des laïcs pour prêcher la parole de Dieu *(Ein kurzer Begriff von Hans Knüchel (1523)* (42 p. M. 1).

M. H. Zwicker édite dans le septième fascicule un élégant opuscule latin où sont défendues les nouvelles doctrines, notamment sur les indulgences, mais où le pape et les prêtres catholiques sont malmenés *(Commentum seu lectura cujusdam theologorum minimi super unam seraphicam intimationem doctoris Joannis Romani Vuonneck rectoris Basileensis)* (58 p. M. 1,20).

Vient enfin *Gesprächbüchlein von einem Bauern, Belial, Erasmo Rotterodam und Doctor Johann Fabri (1524)* publié par O. Clemen (22 p. M. 0,60).

Des notes explicatives savantes et une bibliographie soignée accompagnent ces publications.

— On trouvera des aperçus et des statistiques sur la propagande protestante parmi les Juifs, dans le *Jahrbuch der evangelischen Judenmission* dont le premier volume a paru l'an dernier chez Hinrichs à Leipzig (In-8, 129 p.). L'éditeur, M. H. L. Strack, y publie une conférence qu'il a faite sur l'essence du judaïsme *(Das Wesen des Judentums)*.

— Le tome III (année 1904) de l'*Internationale Bibliographie der Kunst-Wissenschaft* (Berlin, B. Behr. In-8, 368 p. M. 15) a enfin paru. Il mentionne 5.490 articles ou livres parus en toute langue dans le courant de l'année. Les tomes IV et V paraîtront incessamment. Le retard de la publication a été causé par la longue maladie de M. A. L. Jellinek, décédé récemment. Il est remplacé par le Dr Fröhlich, de Vienne.

Digitized by Google

— A l'occasion du 70e anniversaire de Mgr F. Schneider, chanoine de la cathédrale de Mayence dont il a écrit l'histoire au point de vue architectural, de nombreux amis ont voulu offrir au savant jubilaire un volume de mélanges : *Studien aus Kunst und Geschichte, Fr. Schneider zum 70. Geburtstage gewidmet* (Fribourg e. B., Herder, 1906. In-4, 612 p. avec portr. et 48 pl.). La bibliographie de Mgr Schneider dressée par E. Hensler contient 346 numéros. L'ouvrage renferme 49 mémoires. Notons par exemple : K. G. Bockenheimer, *Die Mainzer Geistlichkeit während der 1. französischen Herrschaft a. Rhein 1792-1793;* P. A. Kirsch, *Zur Geschichte des Kirchenschatzes von F. Viktor in Probedrucke;* A. Schulte, *2 Aktenstücke zum Leben des Kard. Albrechts von Brandeburg;* M. Spahin, *Zur Deutung der Lünettenbildung in der Sixtin. Capelle.*

— M. K. Lamprecht vient d'inaugurer (chez Voitgländer, à Leipzig) une collection *Beiträge zur Kultur und Universalgeschichte.* Voici les trois premiers fascicules parus : E Menke-Glückert, *Goethe als Geschichtsphilosoph und die geschichtsphilosophische Bewegung seiner Zeit ;* J. Leo, *Die Entwicklung des ältesten japanischen Seelenlebens nach seinen literarischen Ausdrucksformen ;* Werner von Hoerschelmann, *Die Entwicklung der altchinesischen Ornamentik.*

— La psychologie est envahissante de nos jours ; et dans plus d'un milieu on lui demande l'explication de la religion et de tous les phénomènes religieux. Voici plusieurs années déjà que l'Amérique du Nord a sa revue répondant à ces tendances : *The American Journal of religious psychology and education*, que publie M. S. Hall. Une revue analogue a vu le jour cette année en Allemagne : *Zeitschrift für Religionspsychologie* (Halle, C. Marhold). Elle paraît tout les mois, par fascicules de 2 ou 3 feuilles, au prix de 10 mark par an, et est éditée par MM. J. Bresler et G. Vorbrodt, avec la collaboration de T. Achelis. Le programme comporte trois parties : psychologie de la religion (développement de la vie religieuse dans la société et chez l'individu, — dans les deux sexes, — aux divers âges de la vie, etc.) ; anomalies de la vie religieuse ; pédagogie ou « psychagogie » de la religion. Il nous fallait signaler au moins rapidement cet organe ; les théories qui y seront développées, seront appliquées à l'explication de plus d'un fait de l'histoire ecclésiastique.

— Signalons rapidement aussi une revue, de nature générale, qui paraît à Berlin (Geschäftsadm. A. Scherl G. m. b. H.) depuis avril : *Internationale Wochenschrift für Wissenschaft, Kunst und Technik.* Le directeur en est M. P. Hinneberg qui publie déjà la *Deutsche Literaturzeitung.* Il s'est assuré la collaboration de nombreux savants, entre autres MM. A. Harnack, D. Schäfer, H. Brandl, Diels, U. von Wilamowitz-Moellendorff, etc. Chaque numéro renferme quatre articles qui traitent ou bien de quelque question générale relative aux différentes sciences, à l'art, etc., ou bien de la biographie des principaux personnages qui se sont distingués dans les divers domaines de la civilisation moderne. C'est ainsi que M. A. Harnack

Digitized by Google

s'est occupé de Carnegie et M. von Wilamowitz de Mommsen. Parmi les articles systématiques notons ceux de M. A. HARNACK, *Gedanken über Wissenschaft und Leben*, de M. P. SCHÄFER sur la science historique au XIXe siècle, etc. Des correspondances de Berlin, Vienne, Londres, Rome, etc. renseignent le lecteur sur les principaux événements scientifiques.

— Le Dr DIEKAMP, absorbé par d'autres travaux, a abandonné pour quelque temps la direction effective de la *Theologische Revue* (Munster, Aschendorff). C'est son collaborateur, M. A. BLUDAU, qui s'en est chargé à sa place. Toutes les communications relatives à la Revue doivent lui être adressées (Warendorferstr. 63, Munster).

— Du 6 au 12 août 1908, le *Congrès international des sciences historiques* tiendra ses assises à Berlin. Les sections seront au nombre de huit et embrasseront l'ensemble du vaste domaine des sciences historiques : 1) Histoire de l'Orient; 2) de la Grèce et de Rome; 3 et 4) histoire politique, sociale et des idées du moyen âge et des temps modernes; 5) histoires du droit et économique; 6) histoire religieuse; 7) histoire de l'art; 8) sciences auxiliaires. Les organisateurs du Congrès invitent les orateurs des sections à prendre comme objet de leurs communications des points de *méthode* ou des questions relatives à des *entreprises scientifiques*. Ont pris l'initiative de ces réunions MM. R. KOSER, ED. MEYER, UL. V. WILAMOWITZ-MOELLENDORFF, E. CASPAR et L. KOPPEL, de Berlin. La cotisation des membres est portée à 20 M.

— La fédération des cinq académies de Berlin, Goettingue. Leipzig, Munich et Vienne a décidé de rééditer les catalogues des bibliothèques médiévales de l'Allemagne. Celle de Vienne publiera la partie autrichienne; celle de Munich, assistée des trois autres, assumera la tâche, pour tout le reste de l'Allemagne. É. V. D. M.

— Le 25 avril dernier, M. A. HARNACK a lu à l'Académie royale des sciences de Prusse une communication sur les données chronologiques des Actes des Apôtres. Il en a montré l'importance au point de vue de l'unité littéraire et de l'autorité historique du livre.

— M. l'abbé C. SENTROUL, agrégé de l'École Saint-Thomas à l'université de Louvain, et le Dr S. AICHER ont reçu chacun un second prix de la *Kantgesellschaft* (le premier prix n'a pas été conféré) pour leurs réponses à la question posée : « Kants Begriff der Erkenntniss Verglichen mit dem des Aristoteles ».

— *Nominations.* — A l'université de Breslau, M. F. X. RENZ, professeur ordinaire de théologie dogmatique à Munster, est nommé professeur ordinaire de théologie dogmatique et morale, à la faculté de théologie catholique. A la même faculté, M. K. LUX, *Privatdozent* pour le droit

Digitized by Google

canon, est promu à l'extraordinariat. — A la faculté de théologie évangélique, M. G. Wobbermin, professeur extraordinaire à l'université de Marbourg, est nommé professeur ordinaire d'histoire ecclésiastique et docteur *honoris causa* de la faculté de théologie de Berlin. M F. Kropatschek, professeur ordinaire de théologie systématique, est nommé docteur *honoris causa* de l'université de Greifswald. — M. G. Preuss, professeur extraordinaire à l'université de Munich, passe à celle de Breslau, comme professeur extraordinaire d'histoire médiévale et moderne.

M. A. Schulten, *Privatdozent* à Goettingue, est nommé professeur d'histoire ancienne à l'université d'Erlangen.

A l'université d'Iéna, M. H. Weinel, professeur extraordinaire de théologie du Nouveau Testament, remplace M. A. Hilgenfeld. Il est promu à l'ordinariat et nommé docteur *honoris causa* de la faculté de théologie de Giessen.

M. R. Fester, professeur ordinaire à Erlangen, est nommé professeur d'histoire médiévale et moderne à l'université de Kiel. — A la même université, M. E. Daenel, *Privatdozent*, est promu à l'extraordinariat et occupe la chaire nouvellement créée pour l'histoire de la province de Slesvig-Holstein.

M. F. Lezius, professeur ordinaire d'histoire ecclésiastique à l'université de Königsberg, est nommé docteur *honoris causa* de la faculté de théologie de Greifswald.

A l'université de Munster, M. L. Schmitz-Kallenberg, *Privatdozent* pour l'histoire médiévale et moderne et pour les sciences auxiliaires de l'histoire, est nommé professeur. — M. F. Diekamp, professeur de patrologie et d'histoire des dogmes, est nommé professeur ordinaire de dogmatique.

M. F. Knapp, professeur extraordinaire d'histoire de l'art à l'université de Greifswald, passe au même titre à celle de Wurtzbourg.

M. A. Vahlen, bibliothécaire à l'université de Goettingue, passe au même titre à la bibliothèque royale de Berlin. — M. H. Reuter a été nommé deuxième bibliothécaire de l'État à Dusseldorf. — M. K. Ebel, bibliothécaire à l'université de Giessen, est nommé *Oberbibliothekar*. — M. O. Kern, *Oberbibliothekar* de l'université de Rostock, passe à Halle en remplacement de Dittenberger. Il a été remplacé par M. W. Golther. — M. K. Kunze a été nommé directeur de la bibliothèque royale de Hanovre, en remplacement de M. E Bodemann, décédé. — M. J. Frantz, *Oberbibliothekar* à la bibliothèque royale de Berlin, passe au même titre à la bibliothèque de l'université de Kiel. — M. K. von Brunn, archiviste à Mühlhausen, est nommé bibliothécaire et archiviste de la ville de Metz. — A la bibliothèque universitaire de Srasbourg, M J. Euting, directeur, a été nommé membre honoraire des sociétés de géographie de Vienne et de Wurtemberg; M. Braunholtz a été promu bibliothécaire; M. W. Teichmann a été nommé deuxième bibliothécaire. — M. A. Löckle, bibliothécaire à l'université de Rostock, a été nommé bibliothécaire-adjoint et archiviste de la ville d'Ulm. — A la bibliothèque de l'université de Wurtzbourg, M. Bauer, secrétaire,

Digitized by Google

est nommé bibliothécaire; M. GRATZL, assistant, devient secrétaire; M. F. SEGNER, bibliothécaire, est nommé *Oberbibliothekar*.

— *Décès*. — Le 17 février, M. F. JUSTI, professeur de langues orientales à l'université de Marbourg, à 70 ans.

Le 19 février, M. E. ULBRICHT, à 58 ans. Il a écrit, entre autres, *Grundzüge der Geschichte des Mittelalters* (Dresde, 1902).

Le 24 février, à Berlin, M. M. STEINSCHNEIDER, qui a écrit : *Die hebraischen Uebersetzungen des Mittelalters. Ein Beitrag zur Literaturgeschichte des Mittelalters* (Berlin, 1893, 2 vol.) ; *Die arabischen Uebersetzungen aus dem Griechischen* (Leipzig, 1897), etc.

Le 5 mars, M. F. BLASS, professeur de philologie classique à l'université de Halle. Il s'est beaucoup occupé de la critique textuelle et du style des livres du Nouveau Testament. Ses théories sur la double édition des écrits de saint Luc et la composition rythmique de plusieurs écrits du Nouveau Testament sont très connues. Dans les questions de critique de provenance, etc., il était en général de tendance modérée. Citons, parmi ses ouvrages : *Acta Apostolorum* (texte grec) (1895, ed. min., 1896) ; *Evangelium Lucae* (texte grec) (1897) ; *Textkritische Bemerkungen zu Matthaeus* (1900) ; Id. *zu Markus* (1899) ; *Evangelium secundum Matthaeum* (texte grec) (1901) ; *Evangelium secundum Johannem* (texte grec) (1902) ; *Textkritisches zu den Korintherbriefen* (1906) ; — *Grammatik des Neutestamentlichen Griechisch* (1896) ; *Philology of the Gospels* (1898) ; — *(Barnabas) Brief an die Hebraeer, Text mit Angabe der Rythmen* (1903) ; *Die Ryhtmen der asianischen und römischen Kunstprosa* (1905).

Le 5 mars, M. D. KERLER, *Oberbibliothekar* de l'université de Wurtzbourg, à l'âge de 70 ans.

Le 7 mars, à Stettin, M. G. VON BÜLOW, historien allemand, âgé de 76 ans.

Le 28 mars, à Mayence, M. J. M. RAICH, éditeur du *Katholik*, auteur d'ouvrages sur l'histoire ecclésiastique, âgé de 76 ans.

A la fin de mars, à Erfurt, M. OERGEL, à l'âge de 67 ans. Il est connu par ses recherches sur Luther.

Le 6 avril, M. H. RIGGAUER, conservateur du cabinet des médailles et professeur honoraire de l'université à Munich, à l'âge de 55 ans.

Le 13 avril, à Dresde, à l'âge de 72 ans, M. A. STERN, professeur à l'École technique supérieure de cette ville, à qui l'on doit de nombreux ouvrages, entre autres, *Geschichte der Weltlitteratur in übersichtlichen Darstellung* (Stuttgart, 1888-1889).

Le 20 avril, M. W. VAN GULIK, vice-recteur du *Campo Santo Tedesco* à Rome.

Le 19 mai, M. L. TRAUBE, professeur ordinaire de philologie latine du moyen âge à l'université de Munich, à l'âge de 46 ans. C'était un des meilleurs collaborateurs des *Monumenta Germaniae historica*. La RHE a signalé naguère (1905, t. VI, p. 428) la collection et recensé (1907, t. VIII, p. 346-349) les deux premiers fascicules des *Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters*, dont il avait accepté la direction.

Digitized by Google

Angleterre, Écosse, Irlande. — Mgr J. C. HEDLEY, évêque de Newport, vient de donner le second volume de la *Westminster Library*, série de manuels récemment inaugurée en vue de favoriser les études ecclésiastiques au sein du clergé catholique de langue anglaise (Cf. RHE, VII, 1906, p. 444). Le nom de l'auteur et le titre de l'ouvrage, *The Holy Eucharist* (Londres, 1907. In-8, XIX-278 p. Prix ; 3 s. 6 d.) assurent à l'avance un grand succès à la nouvelle publication. C'est un sujet éminemment actuel, sur lequel les catholiques, en Angleterre surtout, ont intérêt à être bien renseignés. Pour se conformer au caractère spécial de la collection, l'éminent auteur s'est, en général, abstenu d'aborder le terrain de la controverse. Mais en somme cet exposé clair et succinct fournit à lui seul les réponses aux objections nombreuses qu'on voudrait opposer au dogme catholique. Rien n'y est avancé qui ne soit solidement appuyé de considérations philosophiques ou théologiques, du témoignage des Pères ou des faits de l'histoire. Mais il n'y faudrait pas chercher l'ensemble imposant des preuves qu'on pourrait invoquer contre les dénégations de l'erreur. Dans ce riche arsenal, que, guidée par l'Église, la science catholique a constitué, l'on a fait un choix limité, mais suffisant pour affermir le lecteur dans la possession tranquille de sa conviction. Les divers aspects de l'Eucharistie sont ainsi successivement traités avec une compétence et une lucidité parfaites, sans en excepter le point de vue liturgique qui fait la matière de trois chapitres particuliers.

L'une des trois commémorations célébrées dans la fête actuelle de l'Épiphanie, celle du baptême de Jésus, a été spécialement étudiée dans cette *Revue*, en 1900, à propos d'une thèse de M. G. Braendli (Cf. RHE, t. I, p. 111-112). Quant à l'adoration des Mages, elle était honorée au 6 janvier, en Occident, dès le IVe siècle, comme le prouvent des textes de saint Maxime de Turin, de saint Paulin de Nole et de saint Augustin ; mais quelles furent la date et l'occasion précises de l'incorporation de ce mystère à la solennité de l'Épiphanie ? C'est ce que recherche le Rév. VERNON STALEY dans un article du *Guardian*, du 20 mars 1907 (p. 479), intitulé : *The Origin of the Festival of the Magi*. Selon lui, le point de départ de cette commémoration nouvelle, exclusivement occidentale, s'établit à l'aide des deux faits connexes suivants : 1° la translation des reliques des Rois mages de Constantinople à Milan, opérée en 316 par les soins de l'évêque Eustorgius (Cf. Hastings, *Dict. of the Bible*, t. III, p. 206, *s. v.* Magi), 2° la dédicace en leur honneur d'une église milanaise. L'introduction de la fête à Rome n'aurait eu lieu que vingt ans plus tard, sous le pontificat de Jules Ier (336-352).

L'éditeur Swan Sonnenschein vient de livrer au public un fort joli volume portant le titre : *Saint George Champion of Christendom and Patron Saint of England* (Londres, 1907, 142 p. Prix : 21 sh.). La couverture est des plus artistiques. Elle imite une vieille reliure en cuir repoussé. Dans le panneau central on voit saint Georges à cheval terrassant le dragon et, dans le lointain, un château et la vierge légendaire délivrée. Une scène

Digitized by Google

de chasse encadre le tout. Sur le dos le titre figure en relief. L'impression et les illustrations dénotent un goût parfait. Hélas ! que le texte n'est-il à l'avenant ! L'auteur, M. E. O. Gordon, paraît s'être absolument désintéressé du point de vue critique. D'après lui, saint Georges, en guerroyant, serait venu jusqu'en Grande-Bretagne ; il aurait même navigué dans la mer d'Irlande, de là le nom de canal St-Georges donné au détroit sud de cette mer. La persécution de Dioclétien aurait fait 10.000 martyrs rien que dans la seule ville de Caerleon. Durant son séjour en Bretagne, saint Georges serait allé en pélerinage à Glastonbury où reposait (où repose encore, sans doute !) Joseph d'Arimathie, son parent, le premier apôtre de l'Angleterre. Inutile d'insister : on voit tout de suite à quelle classe d'écrits appartient cette production. L'information est arriérée et dérisoire : aucune référence précise. Le livre se clôt par une liste des « autorités consultées » où ne figurent que les noms d'auteurs — et quels auteurs ! — ou bien des mentions comme celles-ci : « Archaeologia », « Camb. Britannica ». Naturellement, le travail fondamental du Prof. G. E. Matzke sur l'histoire de la légende de saint Georges, que nous avons examiné dans cette *Revue* (t. V, 1904, p. 941), n'est point parvenu à la connaissance de M. E. O. Gordon. Mais, répétons-le, on ne saurait trop complimenter l'imprimeur, l'éditeur et le relieur, qui se sont révélés, eux, habiles et féaux serviteurs du chevaleresque saint national.

L'ouvrage du Rév. H. F. Stewart, *Doctrina Romanensium de invocatione Sanctorum*, avec une introduction de l'évêque de Salisbury, Dr John Wordsworth (Londres, SPCK, 1907, 111 p.), est une étude très documentée sur le développement des principes sur lesquels repose l'invocation des saints. C'est là un sujet plein d'intérêt. Sans doute, les conclusions de l'auteur sur les doctrines du mérite et de la communion des Saints passeront difficilement, hors de son Église ; mais les recherches auxquelles il s'est livré relativement aux origines des litanies, au développement de la clause *Sanctorum communionem* et sur d'autres points, seront très profitables aux théologiens et aux liturgistes. Il n'eût peut-être pas été inutile de mentionner, à propos des anciennes litanies anglo-saxonnes et irlandaises — les plus anciennes, peut-être, de la chrétienté — les soi-disant *Veteres litaniae anglicanae* éditées par Mabillon (*Vetera analecta*, p. 168 sq.), et d'essayer d'en fixer l'origine véritable.

Le dernier ouvrage du vénérable Dr P. W. Joyce, *The Story of ancient Irish Civilisation* (Londres, Longmans, Green et Cie, 1907, viii-175 p. Prix : 1 sh. 6) est comme la synthèse des érudites recherches dont le détail a été exposé dans les deux gros volumes intitulés : *Social History of Ancient Ireland* (1903) du même auteur. L'appareil scientifique est banni de ce récent opuscule ; mais on y trouve, sous un mince volume, une peinture exacte et animée de l'ancienne civilisation irlandaise. Six chapitres au moins (ch. iv-ix, p. 24-73) s'adressent aux gens soucieux de se renseigner, avant tout, sur l'histoire ecclésiastique du pays.

Digitized by Google

Un liturgiste distingué, le Rév. W. H. Frere, a publié dans la collection *The Oxford Library of Practical Theology* un traité intitulé : *The Principles of Religious Ceremonial* (Londres, Longmans, Green et Cie, 1906, x-324 p. Prix : 5 sh.). C'est en discutant, à la lumière de l'histoire, les principes qui régissent le cérémonial ecclésiastique, que l'auteur prétend apaiser les dissentiments rituels qui agitent son Église. Trois chapitres (p. 49 à 102), consacrés au développement du cérémonial dans l'Église primitive, au haut et au bas moyen âge, seront lus avec fruit par les liturgistes de tous pays. Les pages sur le caractère utilitaire, symbolique et mystique des cérémonies, sur les rubriques du *Prayer-Book*, trouveront bon accueil auprès du public anglais, si soucieux, comme l'on sait, de tout ce qui se rapporte au culte.

Le Dr J. Wickham Legg démontre, dans le *Guardian* du 24 avril 1907 (*Matins and Mass*, p. 671), à l'aide de témoignages concluants, empruntés tant à la littérature ecclésiastique qu'à la profane, que, depuis la conquête normande jusqu'en 1549, il était d'usage, en Angleterre, d'assister, les dimanches et jours de fête, non seulement à la messe, mais même aux matines Et l'on entendait communément par matines alors, outre les matines proprement dites, laudes, prime, tierce et quelquefois sexte et none.

Le doyen de Carlisle, Dr C. J. Ridgeway, publie, dans la collection *Church Teaching for Young People*, un précis historique du *Prayer-Book* : *The Story of the Prayer-Book* (Londres, Nisbet, 1907, 206 p. Prix : 2 sh.) propre à instruire les jeunes anglicans qui se préparent à la confirmation, sur la valeur, les origines, l'état actuel du *Prayer-Book* et la manière de s'en servir.

L'*Historical Sketch of the Persecutions suffered by the Catholics of Ireland* (Dublin, Gill et fils, 1907, 499 p. Prix : 3 sh. 6) de son Éminence le Cardinal Moran, archevêque de Sidney, est écrit pour le grand public. On y décrit les souffrances endurées par les catholiques irlandais sous la domination de Cromwell et des puritains, au xviie siècle.

L'ouvrage du professeur berlinois Friedrich Paulsen sur les universités allemandes a été traduit en anglais par MM. Frank Thilly et William W. Elwang sous ce titre : *The German Universities and University Study* (Londres, Longmans, Green et Cie, 1906, xvi-452 p. Prix : 15 sh.). Le volume débute par une préface de M. E. Sadler de l'université de Manchester.

Nous avons sous les yeux deux volumes de la collection entreprise par les éditeurs J. M. Dent et Cie de Londres : *The College Monographs* : *Magdalen College, Oxford* (135 p. s. d.) par F. Herbert Warren, président du collège, et *St. John's College, Cambridge* (110 p. s. d.) par R. F. Scott. Rien de plus joli que ces monographies dont chacune retrace la longue et glorieuse histoire d'un grand établissement universitaire. Les illustrations sont élégantes et nombreuses : elles sont dues à la plume de M. Ed. H. New.

Digitized by Google

Un périodique protestant vient de se fonder à Belfast, l'*Irish Church Weekly*. C'est un journal extrêmement *Low Church*.

Chose étrange, l'Église d'Irlande ne possède aucune revue comparable à la *Church Quarterly* anglaise : aussi s'est-on préoccupé dernièrement, en divers meetings, de mettre à flot une grande revue trimestrielle qui porterait le nom d'*Irish Church Quarterly*.

Nominations. — Le 14 mars Lord Curzon a été élu chancelier de l'université d'Oxford. Il succède à Lord Goschen décédé le 6 février dernier. Le 20 mars le grade de D. C. L., qui échoit de droit à tout chancelier, a été conféré à l'élu. Dans la séance du même jour les deux censeurs de l'université, pour l'année écoulée, MM. Joseph et Cunningham, ont cédé leurs charges au Rév. W. C. Allen d'Exeter College et au Rév. G. C. Richards d'Oriel.

C'est le 11 mai qu'ont eu lieu les cérémonies de l' « admission » du nouveau chancelier, au Sheldonian Theatre, à Oxford. Suivant l'antique usage, les discours de circonstance ont été prononcés en latin. Oxford n'avait pas vu pareille fête depuis 1715.

La Victoria university de Manchester a eu également à élire un nouveau chancelier en remplacement du comte Spencer, obligé pour des motifs de santé de résigner ses fonctions. Elle a choisi le Duc de Devonshire.

M. A. L. Smith, chargé des Conférences d'Histoire moderne à Balliol, Oxford, a été élu curateur de la Bodléienne.

Le Dr J. R. Tennant de Caius College, Cambridge, l'auteur de *The Origin and Propagation of Sin*, dont il a été rendu compte ici, en avril (Cf. RHE, t. VIII, p. 412), vient d'être nommé à Stanton lecturer de Philosophie de la religion pour la période 1907-1910.

On annonce l'élection de M. F. G. Haverfield, de Christ Church, Oxford, pour la chaire Camden d'Histoire ancienne.

Décès. — Le 5 avril est mort le doyen des chanoines résidents de Ripon, le Dr Malcolm Maccoll. Esprit généreux et très ouvert aux questions politiques, il chercha à faire épouser à l'opinion anglaise ses idées sur la guerre franco-allemande, les massacres d'Arménie et le *Home Rule*. Il publia en 1865, sous le pseudonyme de « Scrutator », l'ouvrage intitulé *Mr Gladstone and Oxford* et, en 1869, *The Reformation in England*. Il prit part aux controverses ritualistes, à l'occasion desquelles il écrivit *The Damnatory Clauses of the Athanasian Creed rationally explained* (1872), *Lawlessness, Sacerdotalism and Ritualism* (1875), et, tout dernièrement, *The Royal Commission and the Ornaments Rubric*.

Le 6 avril le Dr Adolf Neubauer, ex sous-bibliothécaire de la Bodléienne, est mort à Londres. Né en Hongrie, il visita les bibliothèques d'Allemagne, de France et de Russie, s'intéressant spécialement aux manuscrits hébraïques. Il publia en 1886 le catalogue de ceux de la Bodléienne, comprenant 2500 nos. Le mauvais état de sa vue l'avait obligé de cesser, depuis plusieurs années, les cours de littérature rabbinique qu'il avait entrepris, en 1886, à l'université d'Oxford.

Digitized by Google

Le 17 avril est décédé le Rév. W. H. Abraham, D. D., auteur de deux ouvrages remarqués : *Church and State in England* et *The Position of the Eucharist in Sunday worship.* L. Gougaud.

Farnborough.

Autriche-Hongrie. — En publiant le catalogue des mss. latins de l'université de Prague, M. Jos. Truhlar, conservateur de la bibliothèque de cette ville, a rendu de très grands services aux études historiques et philologiques, et spécialement à l'histoire religieuse du moyen âge. Le volume II du *Catalogus codicum manu scriptorum latinorum, qui in c. r. bibliotheca publica atque universitatis Pragensis asservantur* (Prague, F. Rivnàc, in-8°, xiii-495 p.) paru en 1906 est remarquablement exécuté. L'auteur a inventorié les mss. 1666 à 2830 ; avec ce tome est terminé le catalogue des mss. latins ; il reste encore maintenant les mss. en langue vulgaire, c'est-à-dire les volumes cotés 2831 à 3915, dont M. Truhlár nous donnera, il faut l'espérer, un inventaire spécial.

La bibliothèque des mss. de l'université de Prague est constituée, comme toute bibliothèque, de diverses épaves qui se rattachent ici à trois anciennes collections. Le premier fonds, le plus important et le plus ancien aussi, provient des bibliothèques des collèges de l'ancienne Université (des années 1348 à 1622). Il faut citer d'abord le *Collegium nationis Bohemicae* qui avait au xve siècle 1079 mss., et le collège Recek qui en comptait 787. A la fin de ce siècle, les collèges de l'Université possédaient environ 4500 mss. La seconde collection comprend les *codices* des P. Jésuites de Prague et de leurs collèges en Bohême (1555 à 1773). Quand, en 1622, les Jésuites prirent la place de l'Université, à peine un peu plus d'un millier des anciens mss. fut repris ; il est possible qu'un triage fut alors opéré dans les bibliothèques et que pas mal de livres hérétiques (de Huss et de Wiclef) en furent éliminés ; mais il paraît plus vraisemblable à M. Truhlár que ces pertes sont dues au mauvais état des finances où se trouvait à la fin du xvie siècle l'Université et qu'un grand nombre de précieux mss. furent aliénés. D'autre part, beaucoup de mss. se sont perdus en 1773, lors de la suppression des Jésuites. Le troisième fonds est constitué par les mss. provenant des couvents situés en Bohême et supprimés en 1781 par Joseph II. Parmi les 2830 mss. catalogués, on compte environ 2100 volumes des xive et xve siècles ; une bonne moitié de ce nombre forme des ouvrages à caractère religieux. Truhlár décrit soigneusement chaque ms. et donne, outre ces descriptions, d'intéressantes notices sur le scribe, la provenance et l'histoire du volume inventorié. Certaines notes sont particulièrement précieuses pour l'histoire du commerce du livre au moyen âge et de l'organisation des bibliothèques d'alors. A la fin du tome II on trouvera une table indiquant les abbayes d'où proviennent les mss. H. N.

— M. V. Jagic, professeur de philologie slave à l'université de Vienne, célébrera prochainement le soixante-dixième anniversaire de sa naissance. A cette occasion, on lui offrira un volume de travaux consacrés à la philologie slave. M. Jagic est le fondateur de l'*Archiv für slavische Philologie*,

Digitized by Google

qu'il dirige depuis 1876. On lui doit de nombreux travaux sur les textes slaves du Nouveau Testament. Récemment encore, il publiait, avec ses élèves le Psautier slave de Bologne *(Psalterium Bononiense*. Vienne, Gerold).

— *Nominations.* — M. R. Geyer, *Privatdozent* de philologie arabe à l'université de Vienne, a été promu professeur extraordinaire.

Ont été nommés MM. E. V. Ottenthal, membre effectif du Conseil des Archives; W. Milkowicz, conservateur de la Commission centrale des monuments artistiques et historiques; H. Kretschmayr, membre de la Commission d'histoire moderne de l'Autriche, *Archivdirektor* de deuxième classe et *Leiter des allgemeinen Archives* au ministère de l'Intérieur à Vienne; J. Lampel, conseiller de section, et W. Kratochvil, archiviste aux archives de maison, de cour et d'État. É. v. d. M.

— *Décès.* — Le 26 novembre 1906, le Dr V. Melzer, membre de l'Institut historique autrichien, *Praktikant* aux archives de la noblesse au ministère de l'Intérieur, qui s'était occupé des chartes des couvents de Garten et de Gleink.

Le 2 janvier, M. O. Benndorf, fondateur et directeur de l'*Oesterreichische archäologische Institut.*

Le 14 mars, à Vienne, M. A. L. Jellinek, éditeur de l'*Internationale Bibliographie der Kunstwissenschaft.*

Belgique. — A peine la RHE avait-elle annoncé (t. VIII, n° 734) la traduction allemande du troisième volume de l'*Histoire de Belgique* par H. Pirenne, professeur à l'université de Gand, que paraissait en français l'édition originale portant en sous-titre : « *De la mort de Charles le Téméraire à l'arrivée du duc d'Albe* » (Bruxelles, H. Lamertin, 1907. In-8, viii-489 p. F. 7,50). Si importante que soit l'œuvre, nous ne pouvons guère nous y arrêter longuement; car elle intéresse, de par sa conception, l'histoire profane et notamment l'histoire économique beaucoup plus que l'histoire religieuse. Certes, dans ce volume, comme dans les deux précédents, le savant professeur s'est proposé de « retracer le développement de la civilisation nationale, en faisant saisir les rapports qui lient les unes aux autres toutes les manifestations de l'activité collective » ; mais il n'est pas difficile de s'apercevoir que, sous l'influence des idées régnantes, ses préférences sont allées aux phénomènes d'ordre économique. Dans ses deux premiers volumes, il avait relevé l'action unificatrice de la religion, principalement avant les Croisades; mais à partir de là les faits, même collectifs, de nature religieuse n'avaient plus tenu qu'une place très mince dans ses préoccupations.

Voici que, dans son troisième volume, la Renaissance et la Réforme le ramènent forcément sur le terrain religieux. Encore peut-on regretter certains oublis, par exemple le rôle, capital même au seul point de vue national, de l'Université de Louvain — qui était alors une université d'État —

Digitized by Google

dans la lutte contre le Luthéranisme. Et si ce n'était transplanter en histoire un langage trop scolastique, nous nous demanderions si M. Pirenne n'accorde pas trop d'importance aux « accidents » au grand dam de la « substance », lorsqu'il donne à la crise du XVIe siècle, avant l'arrivée du duc d'Albe, un caractère essentiellement national, le caractère d'un soulèvement de « l'État bourguignon contre l'État espagnol », alors que la lutte est tout autant d'ordre religieux et divise profondément entre eux les sujets mêmes de l'État bourguignon, si multiples et si graves que soient, d'ailleurs, les complications politiques. Hâtons-nous d'ajouter qu'au cours de son travail M. Pirenne a considérablement adouci la rigueur de cette formule. Disons aussi que l'œuvre révèle la constante sollicitude de l'auteur de ne blesser aucun de ses contemporains dans l'exposé de questions toujours délicates même à l'heure actuelle. (Toutefois le rapprochement, d'ailleurs très subjectif, entre Érasme et Voltaire n'est-il pas quelque peu déplacé ?)

Ce volume, comme ses aînés, atteste d'immenses recherches, et le sagace écrivain excelle à retenir de ses lectures des traits typiques et à les ramasser en de vivantes synthèses. La difficulté pour le lecteur est de discerner jusqu'à quel point les généralisations reposent sur l'étude directe des sources ou sur l'autorité dûment contrôlée des historiens actuels. Telle est, au surplus, la maîtrise de M. Pirenne dans sa manière d'exposer, que l'on est tenté d'adopter d'emblée ses vues. A notre avis, là n'est pas son vrai mérite, et peut-être y a-t-il là même un danger. Pour nous, M. Pirenne se manifeste une fois de plus comme un érudit, comme un penseur et comme un artiste : à la lecture de son bel ouvrage, on se laissera peut-être captiver par son art, mais surtout on sentira naître le désir et le besoin de procéder à de nouvelles investigations et à de sérieuses réflexions pour s'assurer jusqu'à quel point il a réussi à « découvrir les causes profondes » du « développement de la civilisation nationale ».

— Le 3 juillet dernier, le R. P. dom Chr. Baur, O. S. B., de l'abbaye de Seckau (Autriche), a défendu publiquement, pour l'obtention du grade de Docteur en Sciences morales et historiques de l'université de Louvain, une dissertation qu'il vient de publier sous le titre : *Saint Jean Chrysostome et ses œuvres dans l'histoire littéraire. Essai présenté à l'occasion du XVe centenaire de saint Jean Chrysostome* (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des Conférences d'histoire et de philologie, sous la direction de MM. F. Béthune, A. Cauchie, G. Doutrepont, R. Maere, Ch. Moeller et E. Remy. 18e fascicule. Louvain, Bureaux du Recueil ; Paris, A. Fontemoing, 1907. In 8, XII-312 p. Fr. 5). Dans ce travail, l'auteur a voulu « grouper les indications principales concernant l'autorité et l'influence exercées depuis quinze siècles dans l'Église, par saint Jean Chrysostome ».

— A l'occasion de la récente retraite universitaire de M. G. Kurth, il a paru opportun à de nombreux admirateurs de son activité scientifique, de lui offrir un hommage durable sous la forme d'un recueil de travaux historiques et philologiques intitulé : *Mélanges Godefroid Kurth*. A cet effet,

Digitized by Google

un double Comité s'est constitué. Le Comité d'honneur comprend des historiens des principaux centres intellectuels de l'Europe. Le Comité exécutif est ainsi composé : *Président*, M. O. MERTEN, doyen de la Faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège ; *Secrétaire*, M. K. HANQUET ; *Trésorier*, M. J. CLOSON ; *Membres*, MM. E. HUBERT et J. WALTZING, tous professeurs à l'université de Liège. Les travaux, qui ne pourront pas dépasser huit à dix pages de texte imprimé grand in-octavo, doivent être envoyés avant le 15 août prochain.

— *Nominations* — M. H. PIRENNE, professeur à l'université de Gand, a été nommé secrétaire de la Commission royale d'histoire.

M. le baron VAN ZUYLEN VAN NYEVELT VAN DE HAAR, conservateur-adjoint du dépôt des Archives de Bruges, est nommé conservateur de ce dépôt.

— *Décès*. — Le 15 février, est mort à Verviers, à l'âge de 88 ans, M. S. RENIER, président d'honneur de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire dont il fut l'un des fondateurs, vice-président du Comité liégeois de la Commission royale des monuments et président de la Société des Beaux-Arts de Verviers. Il a réuni de précieuses collections archéologiques dans un Musée qu'il céda à la ville de Verviers en 1884. On lui doit de nombreuses monographies sur l'histoire de sa ville natale et de la province de Liège.

Le 2 avril, est mort, à Tronchiennes, le R. P. F. KIECKENS, S. J., qui a collaboré avec le P. Sommervogel à la *Bibliographie des écrivains de la Compagnie de Jésus* et a publié un ouvrage sur *Saint Boniface de Bruxelles*.

Le 14 mai est décédé à Bruges, à l'âge de soixante-douze ans, M. le chanoine E. REMBRY, bachelier en droit canon de l'université de Louvain, vicaire général de S. G. Mgr l'évêque de Bruges. Il a publié un volumineux ouvrage sur les curés de la paroisse Saint-Gilles à Bruges, où il avait exercé pendant quelques années les fonctions de vicaire ; une importante monographie sur la vie et le culte de saint Gilles ; un volume sur *Les remaniements de la hiérarchie épiscopale et les sacres épiscopaux en Belgique au XIXe siècle* (cfr RHE. 1905, t. VI, p. 206), et de nombreux articles dans les *Précis historiques* et les *Annales de l'Émulation* de Bruges.

La perte la plus sensible que la science historique ait faite en Belgique pendant le dernier trimestre, est celle de Mgr G. MONCHAMP, vicaire général de S. G. Mgr l'évêque de Liège, docteur en philosophie et en théologie de l'université grégorienne de Rome, membre titulaire de l'Académie royale de Belgique (depuis 1896), décédé à Liège le 12 juin dernier à l'âge de cinquante et un ans. Ses premiers écrits furent consacrés à l'histoire de la philosophie. En 1886, il publia un mémoire sur l'*Histoire du Cartésianisme en Belgique* (Bruxelles, 1886. 643 p.), qui fut couronné par l'Académie royale. En 1892, il fit paraître un opuscule sur *Galilée et la Belgique. Essai sur les vicissitudes du système de Copernic* (Saint-Trond, 76 p.) lequel fut suivi d'nn autre, en 1893, sur la *Notification de la condamnation de Galilée. Datée de Liège, le 20 septembre 1633* (Saint-Trond, 30 p.). Dans les dernières

Digitized by Google

années de sa vie, il a préparé un nouveau volume sur Descartes, dont la mort est venue interrompre l'impression.

Mais, depuis qu'il avait été appelé à Liège en 1897, le regretté défunt s'occupa surtout des questions d'histoire ecclésiastique, et en particulier de l'histoire du pays de Liège. Il serait trop long d'énumérer ici tous les articles qu'il a donnés aux *Bulletins de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, au *Leodium* dont il fut le fondateur, aux *Précis historiques*, aux *Bulletins de l'Académie royale*. On trouvera d'ailleurs une bibliographie complète dans les *Archives belges* (1907, t. IX, p. 165-168).

Ce n'est pas seulement par ses publications que Mgr Monchamp a bien mérité des sciences historiques. Il excellait à stimuler le zèle du jeune clergé pour les études, et il a beaucoup contribué au succès et à l'activité de la *Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, dont il était président depuis 1898.

Espagne. — Dans la livraison de mai du *Boletin de la Real Academia de la Historia*, le R. P. Fidel Fita donne une notice intéressante sur les *Monumenta historica Societatis Jesu*, publiés par les Rév. Pères Jésuites de la Péninsule depuis 1894. On sait que le but de cette collection est de reproduire dans le plus bref délai possible tous les documents relatifs à la fondation et aux débuts de la Compagnie. Il suffit, pour en comprendre toute l'importance, de jeter un coup d'œil sur la liste des volumes déjà parus ; nous profitons de la notice du P. Fita pour grouper et compléter les renseignements déjà donnés dans cette Revue sur les *Monumenta* (1902, t. III, p. 108-114 ; 1903, t. IV, p. 575-576 ; 1904, t. V, p. 664-665, 938 ; 1905, t. VI, p. 209-211). Les savants éditeurs n'ont pas publié pêle-mêle. C'est par la première chronique de l'Ordre écrite par le P. Polanco, qu'ils ont commencé la collection (*Vita Ignatii Loiolæ et rerum Societatis Jesu historia, auctore Joanne Alph. Polanco 1491-1556*. 6 volumes parus de 1894 à 1898). Mais ce document, bien que de très grande autorité, ne donne pas toujours les nouvelles de première main ; les éditeurs ont donc eu l'heureuse idée de publier en même temps ce que nous pourrions appeler les pièces justificatives, je veux dire les lettres et les rapports que les supérieurs des collèges et communautés envoyaient à la direction centrale. Il y a d'abord dans la collection 4 volumes de rapports périodiques ; les éditeurs les appellent *litteræ quadrimestres* : selon les prescriptions du saint fondateur de la Compagnie, les supérieurs des différentes maisons étaient tenus de mettre trois fois par an le supérieur général au courant de ce qui se passait dans leur résidence. Les éditeurs ont pu réunir 4 volumes de ces rapports officiels, se rapportant aux années 1546-1556 (*Litteræ quadrimestres, ex universis præter Indiam et Brasiliam locis, in quibus aliqui de Societate Jesu versabantur Romam missæ 1546-1556*. 4 vol. de 1894-1897). Cinq autres volumes contiennent les lettres non périodiques (*Epistolæ mixtæ ex variis Europæ locis ab anno 1537 ad 1556 scriptæ, nunc primum a Patribus S. J. in lucem editæ*. 5 vol. de 1898-1901). Enfin, à cause de leur importance, on a fait une série à part pour les lettres du Père Nadal, qui

Digitized by Google

voyagea par toute l'Europe pour promulguer et expliquer les constitutions de saint Ignace *(Epistolæ P. Hieronymi Nadal S. J. ab anno 1546 ad 1577, nunc primum editæ et illustratæ a Patribus ejusdem Societatis.* 4 vol. 1898-1902). La correspondance des premiers compagnons de saint Ignace, les pères Broet, Jayo, Coduri et Rodriguez, étant d'une importance capitale, a été également publiée dans un volume spécial, de même que les lettres du P. Salmeron, fondateur de la province de Naples *(Epistolæ PP. Paschasii Broetii, Claudii Jaji, Joannis Codurii et Simonis Roderici S. J. ex autographis vel originalibus exemplis potissimum depromptæ.* 1 vol. 1903). Les *Epistolæ P. Alphonsi Salmeronis Soc. Jesu ex autographis vel originalibus exemplis potissimum depromptæ* nécessiteront 2 volumes. Un premier tome qui se rapporte aux années 1536-1565, a paru dans le courant de l'année dernière; le second est sous presse. Les lettres du P. Salmeron devront être consultées pour l'histoire du Concile de Trente et donneront d'intéressants détails sur les conflits de juridiction qui divisaient à cette époque l'Église et l'État, dans le royaume de Naples.

Il a semblé aux éditeurs des *Monumenta* que certains faits saillants et certains personnages exigeaient une documentation plus détaillée ; pour ce motif, ils ont rangé sous la rubrique générale des séries particulières. Ainsi : les *Monumenta Xaveriana ex autographis vel ex antiquioribus exemplis collecta* dont un vol a paru (1894-1900) *(Tomus primus Sancti Francisci Xaverii epistolas aliaque scripta complectens, quibus praemittitur ejus vita a P. Alexandro Valignano S. J. ex India Romam missa).*

Les documents relatifs à saint François de Borgia et sa famille, sa correspondance avec Charles-Quint et Philippe II ont été réunis en deux volumes sous le titre : *Sanctus Franciscus Borgia quartus Gandiae dux et Societatis Jesu praepositus generalis tertius.* Le tome Ier a paru en 1894 ; le tome II se rapportant aux années 1530-1550, en 1903.

Les *Monumenta paedagogica Societatis Jesu, quae primam rationem studiorum anno 1586 editam praecessere,* forment également une série à part, dont un gros volume a paru en 1901.

Vient enfin la série principale, les *Monumenta Ignatiana,* que les éditeurs, pour la facilité et l'ordre de la publication, ont subdivisés en quatre catégories.

La *Series prima, S^ti^ Ignatii de Loyola Societatis Jesu fundatoris epistolae et instructiones,* comprend déjà 4 volumes (1903-1906) qui contiennent plusieurs milliers de lettres et instructions écrites par le saint fondateur ou composées sous son inspiration immédiate. La *Series secunda et tertia* n'ont pas encore été inaugurées ; on y publiera les célèbres exercices spirituels et ce qui s'y rapporte et d'autres écrits de saint Ignace qui ne rentrent pas dans le cadre des correspondances. La *Series quarta : Scripta de Sancto Ignatio de Loyola S. J. fundatore,* a donné son premier volume en 1904. Cette série comprendra les écrits contemporains du Saint concernant sa vie et ses travaux.

On nous dispensera de refaire l'éloge de cette collection importante ; elle s'impose à quiconque veut parler avec autorité de la Compagnie de Jésus, et les historiographes du XVIe siècle ne pourront pas s'en passer.

Digitized by Google

M. Piernas Hurtado a publié dans la revue *Lectura* de Madrid vie ann. T. I, p. 99, 203, 311. T. II, p. 1 et suiv) une importante étude sur la *Casa de contratación de las Indias*. Cette institution n'était pas une simple factorerie de commerce; c'était, pour nous servir d'un terme moderne, un vrai ministère des colonies établi à Séville et pendant quelque temps à Cadix. Son but était de faire profiter autant que possible les sujets espagnols des richesses du Nouveau-Monde, à l'exclusion des autres nations; la *Casa de contratación* s'occupait également du bien spirituel et matériel des indigènes. L'auteur n'entre pas dans les détails sur les diverses fonctions exercées dans la *Casa de contratación*; il se contente d'un aperçu général et d'un examen des comptes qui sont conservés. Il indique différents sujets d'étude qui pourraient se faire utilement sur le commerce avec les Indes et nous donne sur ces questions de précieuses indications bibliographiques et des renseignements utiles touchant les archives des Indes conservées à Séville et aussi à Madrid.

M. Rodriguez Villa nous donne de temps en temps d'excellentes contributions à l'histoire du xviie siècle. Récemment il a fait paraître *Don Diego Hurtado de Mendoza y Sandoval Conde de la Corzana (1650-1720)* (Madrid, Fortanet, 1907. In-8° de 333 p.). C'est la biographie d'un distingué chef d'armée, qui prit une part active dans la guerre de la succession, fut le plénipotentiaire, à la Paix d'Utrecht, de la maison d'Autriche qu'il avait préféré suivre plutôt que de reconnaître les Bourbons. Cette étude donne une bonne idée de l'état militaire de l'Espagne sous Charles II et est très bien documentée; l'auteur publie en appendice les pièces justificatives.

A Barcelone, paraît depuis cette année une nouvelle revue intitulée *Empori*. Elle est mensuelle et coûte 24 pesetas par an. L'histoire y aura sa place, comme on peut le constater dès le premier numéro où M. Rubio y Lluch examine dans un savant article l'authencité de la célèbre chronique attribuée au roi Jaime I *(Comentars a ans documents sobre la cronica de Jaime I) Empori* est rédigé en langue catalane (Barcelone, Bruch, 95).

La *Revista Aragonesa* est également une nouvelle publication mensuelle, inspirée par l'amour de la petite patrie, le régionalisme, qui semble augmenter en Espagne. La nouvelle revue est générale; elle a une section historique dirigée par Giménez Soler, qui commence dans la livraison de mai une intéressante étude, bien documentée, sur le roi Alphonse V d'Aragon, surnommé le sage : il y réduit à leur juste mesure les éloges exagérés qu'on a faits de ce roi. La *Revista Aragonesa* a son bureau de rédaction à Saragosse, Argensola 6; le prix d'abonnement est de 10 pesetas en Espagne et 10 francs à l'étranger.

Nous pouvons aussi mentionner ici la nouvelle *Revue Internationale des Études Basques. Revista Internacional de los Estudios Basços* (Paris, Paul Geuthner, rue Mazarine, 68).

Madrid. R. Deschepper.

Digitized by Google

France. — Les médiévistes liront avec grand profit le récent article que M. Louis Halphen, secrétaire de la *Revue historique*, vient de consacrer dans la *Revue de synthèse historique* (1907, p. 80 sq.) à *La France sous les premiers Capétiens (987-1226)*. C'est un utile examen de conscience sur ce qui s'est fait en France, depuis la renaissance des études historiques vers 1830, dans le domaine de l'histoire nationale sous la dynastie des premiers Capétiens. Ce précieux inventaire ne retient que les travaux d'histoire et d'institutions politiques. L'auteur décrit le mouvement des études relatives à la France, apprécie avec une remarquable sûreté de jugement ce vaste labeur et indique les terrains vierges qui restent encore en friche. Si les Français ne se sont jamais désintéressés de l'histoire de leur pays, ce n'est vraiment qu'à partir de 1835, avec Benjamin Guérard et plus tard avec Quicherat, qu'une vive impulsion scientifique a été donnée à ces recherches; mais ce mouvement ne pouvait donner tous ses fruits par suite du petit nombre de documents mis au jour. Vers 1870, une seconde renaissance se manifeste et l'on voit la science française prendre un contact plus assidu avec celle d'Outre-Rhin ; l'érudition s'élargit, se perfectionne et gagne conscience de sa force. Appliquée aux premiers siècles de la dynastie capétienne, l'érudition française en a embrassé les diverses provinces, avec un succès très inégal sans doute. L'histoire de la formation du pouvoir royal, ainsi que celle de l'organisation administrative du royaume, constate M. Halphen, a été entièrement renouvelée, surtout par les travaux de M. Ach. Luchaire et d'A. Giry. Les grandes principautés féodales de la France ont été de leur côté l'objet de monographies méritoires, mais d'une conception un peu étroite. Les reproches que l'auteur leur adresse, sont très fondés ; il est indéniable, en effet, qu' « une des causes qui rendent tous les ouvrages d'histoire provinciale si médiocres, est l'insuffisance du travail critique préparatoire » ; d'autre part, il semble exagéré de présenter l'histoire provinciale sous forme annalistique ou de catalogue, cette méthode empêchant de suivre les phases du développement des institutions. Il importe beaucoup plus aujourd'hui de grouper et de combiner les faits que de les raconter. Même dans le domaine de l'histoire régionale, il y a bien des lacunes qu'il serait urgent de combler, comme c'est le cas pour les histoires de Flandre et de Normandie qui demanderaient à être revisées sur un nouveau plan. Quant à l'organisation judiciaire et militaire de la France, les bonnes monographies n'abondent pas et il reste encore à creuser ce riche sillon. Bref, conclut M. Halphen, « quels que soient les efforts qui ont été déployés,... il s'en faut de beaucoup encore qu'on puisse considérer cette histoire comme suffisamment connue et comme élucidés tous les problèmes qui s'y rattachent. »

L'activité de l'érudition française au cours du XIXe siècle dans le domaine de l'histoire religieuse sera prochainement décrite dans la *Revue de synthèse historique* avec une entière compétence par M. Paul Alphandéry, secrétaire de la *Revue de l'histoire des religions*. Les travaux relatifs au mouvement communal français du moyen âge y feront également l'objet d'une étude de M. G. Bourgin, archiviste-paléographe. H. N.

Digitized by Google

— M. Pierre Champion a publié dans la *Bibliothèque du XVe siècle* un second tome intitulé *Cronique Martiniane. Édition critique d'une interpolation originale pour le règne de Charles VII, restituée à Jean le Clerc* (Paris, H. Champion, 1907. In-8 de LXXIX-127 p.). La chronique Martiniane est un ensemble très complexe de divers morceaux qui sont, pour le premier volume : la traduction française, par le clerc Sébastien Mamerot, de la chronique synchronique des papes et des empereurs de Martin de Troppau, dit le Polonais, qui s'arrête au pontificat de Nicolas III ; de ce pape à la mort d'Urbain V, une continuation due à Werner, chanoine de Liège ; de Grégoire XI à l'année 1394, un récit dont M. Champion n'indique pas l'auteur. Le second volume comprend : 1° une histoire abrégée de la déposition de Richard II en 1399 ; 2° le traité de Jean de Montreuil, de 1416, sur les prétentions des rois d'Angleterre au trône de France ; 3° une suite de notes où l'on distingue une chronique impériale et pontificale de 1399 à 1418 ; 4° une interpolation des chroniques de Monstrelet et de Chartier relativement au règne de Charles VII ; 5° pour le règne de Louis XI la Chronique Scandaleuse remaniée ; 6° pour les règnes suivants jusqu'en 1500 une traduction assez libre de la chronique latine de Robert Gaguin. Pour guider le lecteur à travers ce fatras, M. Champion a imprimé (p. XLV-LXXIX) la table complète de la chronique Martiniane. A la suite de son édition, qui concerne uniquement l'histoire militaire au temps de Charles VII, il a mis en appendice quelques extraits d'historiettes morales, réunies sous le titre de *Marguerite des Vertus et des Vices* par Jean Massue, prieur de Saint-Sornail, en vue de dénigrer certains de ses contemporains.

Par ses travaux antérieurs et estimés, M. H. Hauser était tout indiqué pour continuer la publication des *Manuels de bibliographie historique*, commencée par la librairie Picard. Quoique conçu sur le même plan que l'œuvre méritoire du regretté A. Molinier, le volume de M. Hauser (*Les sources de l'histoire de France, XVIe siècle, 1494-1610*. Paris, Picard, 1906. In-8, XX-197 p. Prix : 5 fr.), qui est limité aux premières guerres d'Italie et aux règnes de Charles VIII et de Louis XII, a une physionomie un peu différente. C'est que, comme l'avait fort bien remarqué Molinier, les premières guerres d'Italie marquent « un nouveau et profond changement dans l'historiographie ». Ainsi, les chroniques, si abondantes au moyen âge, deviennent de plus en plus rares et ne présentent pas le même intérêt que les sources diplomatiques, les relations d'ambassadeurs, les diaires, les plaquettes officielles. M. Hauser a donc été obligé de prendre le mot « sources » dans son sens le plus large et, par exemple, de citer les ouvrages de l'érudition moderne qui contiennent en appendice de nombreux documents inédits. Bien loin de le lui reprocher, les historiens lui sauront gré de leur avoir fourni un excellent instrument de travail, d'autant plus précieux qu'ils n'ont à leur disposition pour l'époque moderne aucun répertoire semblable à celui du chanoine Ulysse Chevalier ou à celui de Potthast pour les sources historiques du moyen âge.

Digitized by Google

M. l'abbé F. Uzureau nous a fait parvenir tout un lot de brochures qui concernent l'histoire du diocèse d'Angers. Dans les *Angevins et la famille royale à la fin de l'Ancien Régime* (Angers, Siraudeau, 1902. In-8 de 60 p.), l'auteur a réuni tout ce qui a trait aux cérémonies religieuses qui se célébrèrent dans le diocèse d'Angers à l'occasion de la mort de Louis XV, du sacre de Louis XVI et de la naissance de divers princes de la famille royale. On y trouvera plusieurs mandements de l'évêque du lieu, Mgr de Grasse.

Après que la promesse de soumission et d'obéissance aux lois de la République eût été imposée au clergé le 29 septembre 1795 et que le serment de liberté et d'égalité eût été exigé des sœurs hospitalières, M. Meilloc, administrateur du diocèse en l'absence de l'ordinaire, permit de les prêter et donna son avis dans deux petits traités que M. Uzureau a édités *(La promesse de soumission aux lois de la République et l'administrateur du diocèse d'Angers.* Paris, Sueur-Charruey, 1903. In-8 de 8 p. et *Encore le Serment de liberté et d'égalité.* Lille, Morel, 1903. In-8 de 22 p.).

La Promesse de fidélité à la Constitution de l'an VIII (Lille, 1903. In-8 de 11 p.) ne fut pas exigée du clergé angevin grâce à l'esprit conciliateur du préfet de Maine-et-Loire dont plusieurs communications à ses subordonnés ou à ses collègues des départements voisins sont publiées in-extenso. Curieuse est la circulaire du même fonctionnaire aux maires de son district auxquels est notifié l'article organique qui oblige les conseils généraux à restituer aux curés les presbytères aliénés et, en cas de vente de ceux-ci, à procurer aux dits curés un logement et un jardin *(Le Concordat et les presbytères.* Lille, Morel, 1905. In-8 de 8 p.).

Un décret du 13 février 1790 ayant supprimé les ordres religieux et les congrégations à vœux solennels, le comité ecclésiastique de l'Assemblée Constituante demanda aux évêques de France un état des établissements religieux sis dans leur diocèse; c'est cet état que reproduit partiellement M. Uzureau en ce qui concerne le diocèse d'Angers *(Les Communautés religieuses de femmes dans le diocèse d'Angers en 1790.* S. l. n. d. In-8 de 23 p.).

La brochure intitulée *L'ancienne Université d'Angers* (Paris-Arras, Sueur-Charruey, s. d. In-8 de 12 p.) contient une histoire succincte de la célèbre université, œuvre de Jacques Rangeard, prêtre angevin qui vécut à la fin du XVIIIe siècle.

Dans le *Collège de Baupréau* (S. l. n. d. In-8 de 43 p.) sont insérés les comptes rendus par le sous-préfet de Baupréau des distributions de prix qui eurent lieu de 1802 à 1813 au collège de Baupréau, ouvert par l'abbé Mongazon.

Après avoir réédité le chapitre du tome V de l'*Histoire des ordres monastiques* du P. Héliot, consacré à l'abbaye du Ronceray, M. Uzureau retrace l'histoire de cette abbaye pendant la Révolution *(Les religieuses de l'abbaye du Ronceray à Angers.* S. l. n. d. In-8 de 25 p.). Les religieuses du Ronceray restèrent dans leur monastère jusqu'en 1792 malgré les décrets de dissolution des congrégations. Après 1792, les unes furent tuées, les autres périrent de faim. Six d'entre elles survécurent, mais n'obtinrent pas en 1814 d'être réintégrées dans leurs immeubles qui avaient été aliénés.

Digitized by Google

Sous le titre *Charette et la Guerre de Vendée* (Vannes, Lafolye, 1906. In-8 de 19 p.) on trouvera un intéressant mémoire d'un lieutenant de Charette sur les opérations de son chef en 1793, sur les batailles de Legé, Saint-Colombin, Pont-James, Palluau, Machecoul jusqu'au siège de Nantes.

L'histoire du champ des Martyrs d'Angers (Paris, Picard, 1906. Petit in-8 de 223 p.) est le nécrologe des 2000 victimes qui périrent du 12 janvier au 16 avril 1794 sur le territoire de la commune d'Avrillé. M. Uzureau relate in-extenso les interrogatoires de ces héroïques confesseurs de la foi, qu'il a pu retrouver dans divers dépôts d'archives. G. MOLLAT.

— M. BLED, dans *Les Sociétés populaires à St-Omer pendant la Révolution, 1789-1795* (St-Omer, d'Hemont, 1907. In-8°, 171 pp.), nous narre les divers avatars de la société populaire de cette ville qui, constituée en 1790 sous le titre des Amis de la Constitution, fut remplacée en 1792 par les Amis de la liberté et de l'égalité et, en août 1793, par la Société montagnarde. Le livre est très intéressant et montre bien le mouvement des esprits dans cette petite ville ecclésiastique.

M. MÉRESSE, dans son *Histoire du Cateau* (Cambrai, 1907, in-8° de XVI-267 p.), a fait aussi une large part à l'histoire de la Révolution; mais l'intérêt de ce livre au point de vue ecclésiastique gît surtout dans le fait que la ville du Cateau appartint jusqu'en 1790 à l'évêque comte de Cambrai, qui y avait gardé, au moins nominalement, tous ses droits. L'auteur a eu la bonne fortune de retrouver des fragments d'une chronique inédite qui lui a permis de continuer celle du moine de St-André publiée par Bethmann dans les *Monumenta Germaniae*. Signalons comme particulièrement intéressants les chapitres sur Le Cateau de 1450 à 1550 et sous la domination espagnole. C'est une excellente monographie qui apporte une utile contribution à l'histoire générale.

Dans les *Mémoires de la Société d'Études de la province de Cambrai*, M. le chanoine LEURIDAN a terminé la publication de l'*Épigraphie du Nord pour l'arrondissement de Lille* (Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1904-1907, 4 vol. in-8° de 1469 pp.). Cette œuvre considérable, qui ne contient pas moins de 5280 inscriptions, se prête peu à une analyse. Qu'il nous suffise de dire qu'elle formera un instrument de travail de première valeur, grâce aux tables qui terminent le dernier volume. Ce travail doit être complété par l'armorial du Nord dont l'auteur nous a déjà donné des extraits; car il a publié dans le tome VI du *Bulletin de la Société* l'armorial de la châtellenie de Lille, et, dans le tome IX, consacré par M. Vandame à l'*Iconographie de la basilique Notre-Dame de la Treille*, il a donné (p. 263 à 322) l'armorial des arrondissements de Dunkerque et d'Hazebroucq.

Le même auteur a publié aussi dans l'*Iconographie* (p. 213-261) un armorial des Papes qui complète l'œuvre de M. Pasini Frassoni paru dans la *Rivista del Collegio araldico* (Rome, novembre 1905, janvier et février 1906). H. DUBRULLE.

Digitized by Google

— Rue Condorcet, 20, s'est constitué un *Comité d'études historiques de la Question Louis XVII* dont les adhérents se proposent d'étudier et de vulgariser la thèse de l'évasion de Louis XVII et de son identité avec Naundorff.

Un bulletin trimestriel a été créé par la Commission pour la recherche et la publication des droits économiques de la Révolution française, qui a son siège au ministère de l'instruction publique, dans le but de créer un lien avec les comités départementaux.

L'Imprimerie nationale a mis en vente le premier fascicule du ***Bulletin de la Bibliothèque et des Travaux historiques de la ville de Paris*** dirigé par M. Marcel Poëte, conservateur de ladite bibliothèque. G. M.

— Il n'entre pas dans le cadre de la RHE. de parler de Cicéron. Nous signalerons toutefois la thèse doctorale de L. Laurand : *Études sur le style des Discours de Cicéron avec une esquisse de l'histoire du « Cursus »* (Paris, Hachette, 1907. In-8, xxxix-388 p.). C'est que l'appendice III (pp. 363-376) contient une bibliographie très complète et des aperçus très neufs concernant l'histoire du cursus depuis Cicéron jusqu'au xve siècle.

— Au 45e congrès des Sociétés savantes, qui s'est tenu à Montpellier du 2 au 5 avril, ont été lus les mémoires suivants dans la Section d'histoire : MM. Morel, *Les calendriers perpétuels en usage dans les diocèses de Beauvais, Noyon, Senlis aux XIIIe-XVIe siècles*; Requin, *L'emprisonnement de Laugier-Sapor, évêque de Gap, d'après des pièces de procédure inédites* (1426); Sabarthès, *Les origines de l'abbaye de Saint-Chinian (Hérault)*; Arnaud d'Agnel, *Étude sur les possessions de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille dans le bas Languedoc*; Labande, *Chartes de fondation du prieuré de l'abbaye de Montmajour à Estoublon*; Guiraud, *Le procès de Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier*. G. M.

— La Société française d'archéologie a tenu, du 11 au 19 juin, sa 74e session à Avallon et à Auxerre. Cette session a été spécialement consacrée à l'étude de l'architecture religieuse de l'école bourguignonne depuis le xiie siècle. Deux cents adhérents ont pris part aux excursions et aux séances. Les monuments les plus typiques de cette école architecturale sont les églises d'Avallon, de Semur-en-Auxois, de Montréal, de Saulieu, de Vermenton, de Clamency, les cathédrales d'Autun, d'Auxerre et de Sens et les anciennes abbayes de Vezelay et de Flavigny. Un guide, écrit par MM. C. Porée, vicomte de Truchis, Dechelette et André Philippe, a été distribué aux congressistes. Le président de la société, M. Lefebvre-Pontalis, avec une inlassable activité, s'est attaché à mettre en relief les caractères saillants de ces intéressants édifices.

Parmi les communications faites aux séances, on peut signaler les suivantes se rattachant à l'histoire ecclésiastique : *Iconographie du portail de l'église de Saint-Lazare d'Avallon*, par M. l'abbé Terret; *Inscription* de ce même portail, interprétée par M. l'abbé Villetard; *La famille Vestier*

Digitized by Google

d'Avallon, étude sur les peintres et architectes distingués qu'elle a fournis, par M. Niset; *Interprétation des sculptures du portail de l'abbaye de Vezelay*, par M. l'abbé Lefevre; *Les chapiteaux romans de l'église d'Ainay à Lyon*, par M. le docteur Birot; *Notice sur le prieuré de Saint-Jean des Bonshommes*, par M. Ernest Petit; *L'église de Bussy le Grand*, par M. le vicomte de Truchis; *Les comptes de la cathédrale de Sens au moyen âge*, par M. Porée. Enfin M Lefebvre-Pontalis a présenté, avec son érudition bien connue, une étude sur l'école gothique bourguignonne et mis en parallèle ses caractères spéciaux avec les types de l'école champenoise. M. Fabre a donné un travail comparatif entre les clochers bourguignons et limousins. E. M.

— La maison Alcan publie une nouvelle collection sur l'histoire de l'art, les *Maîtres de la Musique*. Elle est dirigée par M. J. Chantavoine et ne doit s'occuper que des musiciens qui ont exercé une influence importante sur toute une époque. M. M. Brenet a écrit, dans sa monographie sur *Palestrina*, l'histoire de la musique d'église au xvie siècle, tandis que M. V. d'Indy a étudié, avec l'œuvre de *César Franck*, le renouveau produit dans la musique religieuse au siècle dernier.

— MM. Jean Guiffrey, attaché au Musée du Louvre, et Pierre Marcel, docteur ès lettres, ont entrepris la publication d'un *Inventaire général des dessins du Musée du Louvre et du Musée de Versailles* (Paris, Librairie centrale d'art et d'architecture). Le premier volume vient de paraître (1907. In 4°, xvi-150 p.). Il est consacré à l'École française, qui exigera une dizaine de volumes. Les dessins sont mentionnés par ordre alphabétique des noms d'auteurs. Le fascicule paru renferme 794 numéros avec 427 reproductions. Sous chaque numéro, l'on trouve une description du dessin, l'indication de la matière et des dimensions de la feuille, des signatures ou des monogrammmes d'artistes, bref, « de tous les signes qui peuvent être utiles à l'étude d'une œuvre ou à son identification ».

— A Paris s'est fondée une nouvelle société archéologique, *La Société de l'histoire du Costume*, qui a pour but de propager le goût des études sur cette matière par des publications périodiques, des cours, des conférences et la création d'un musée-bibliothèque.

Les mémoires lus dans la 30me session des réunions des *Sociétés des Beaux-Arts des départements*, qui eut lieu du 17 au 20 avril 1906 à l'École nationale des Beaux-Arts, ont été réunis en volume (Paris, Plon, 1907. In-8 de 377 p.) On peut signaler de MM. Em. Deliguières, *Les sépulcres ou mises au tombeau en Picardie (Indications préliminaires*, p. 33-69; J. Martin, *Objets d'art religieux dans l'ancien archidiaconé de Tournus*, p. 70-82; H. Jadart, *Inventaire sommaire des églises rurales de l'arrondissement de Reims au point de vue de l'art et de l'histoire*, p. 83-106; P. Brune, *Statues de l'école dijonnaise à la cathédrale de Besançon*, p. 114-118; Ch. Urseau, *La chapelle du château de la Sorinière en Saint-Pierre de*

Digitized by Google

Chemillé, p. 247-255; M. Hénault, *Histoire d'un tableau : le martyre de saint Étienne par Rubens*, p. 256-280; G. Doublet, *Un tableau inédit de Jean Daret dans l'église de Saint Paul du Var, près de Vence (Alpes-Maritimes)*, p. 281-295. G. M.

— Afin de mettre à jour les *Grand* et *Nouveau Larousse*, la librairie Larousse publie depuis le mois de mars une revue mensuelle, *Larousse mensuel illustré*, qui tiendra à la fois du dictionnaire et du périodique (Prix : France, 5 francs ; Étranger, 6). On y trouvera un résumé fidèle de tous les événements qui méritent d'être retenus ; « les manifestations les plus importantes de la pensée humaine, les grands faits de la vie politique, économique et sociale, le mouvement de la littérature et de l'art, les découvertes de la science, enfin la biographie même des personnages notoires »,

La librairie Hachette réédite l'*Atlas de Géographie historique* en 19 livraisons (Prix : 35 francs). L'œuvre est confiée à une réunion de professeurs et de savants sous la direction de F. Schrader.

Depuis le mois de novembre dernier chez l'éditeur Leroux paraît une revue mensuelle, *La Revue du Monde Musulman* (France, 20 francs; Étranger, 25), publiée par la mission scientifique du Maroc, sous la direction de M. A. Le Chatelier, professeur au Collège de France. Dans une lettre qui ouvre le premier numéro, le directeur expose le programme en trois parties du nouveau périodique : histoire et état actuel de l'organisation sociale du monde musulman : du passé au présent; — mouvement contemporain des faits et des idées; le présent; — tendances et orientations; l'avenir. La Revue donnera aussi une bibliographie des ouvrages relatifs au monde musulman.

Les PP. Rédemptoristes ont abandonné la direction de la *Nouvelle Revue théologique* (Paris, Castermann) qui a été confiée à M. Besson, professeur à l'Institut catholique de Toulouse et jusqu'ici directeur de la *Revue théologique française*, et à M. Castillon, ancien professeur à l'université pontificale léonienne d'Anagni. Les nouveaux directeurs se sont assuré la collaboration de spécialistes de renom dans les diverses branches de la théologie : PP. Beringer, Bulot, Condamin, de Grandmaison, Le Bachelet, Lehmkuhl, Prat, Bastien, Vermeersch, et plusieurs autres professeurs réguliers et séculiers. G. M.

— Le conseil municipal de Paris a donné les fonds nécessaires pour la création, en octobre prochain, au Collège de France, d'une chaire pour l'histoire du travail.

— A l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 27 mars et le 12 avril, M. Héron de Villefosse a lu des lettres du P. Delattre annonçant qu'il a découvert à Carthage trente-trois fragments de la pierre tombale des saintes Perpétue et Félicité; l'inscription porte les noms *Saturus*, *Saturni-*

Digitized by Google

ninus, Rebocatus, Secundulus, Felicitas, Perpetua. Elle paraît bien désigner l'emplacement de la sépulture des martyrs; mais le texte a probablement été gravé plus d'un siècle après leur mort. Le 12 avril, M. PAUL GAUCKLER a adressé à l'Académie une lettre où il rappelle le monument découvert par lui, en 1902, à Carthage et où se lisent les noms de plusieurs compagnons des saintes et même une partie du nom *Felicitas.*

Le 27 mars, M. L. LÉGER a communiqué un travail sur la vie de Georges de Rayn, un slave qui étudia à l'université de Paris dans la seconde moitié du XVe siècle, puis fut chanoine d'Auxerre et penitencier de la cathédrale de Tours.

Le 5 avril, M L. DELISLE s'est occupé d'un exemplaire luxueux de la Bible moralisée dont le dernier cahier se trouve en la possession de M. Pierpont Morgan. En regard du texte, ont été peints un très grand nombre de petits médaillons destinés à faire comprendre le commentaire allégorique. Grâce à un tableau peint sur un des feuillets du cahier, on peut conclure que l'exemplaire a été exécuté en France, au XIIIe siècle, sous saint Louis.

Le 12 avril, M. DE MÉLY a commenté des inscriptions des miniatures des *Très riches heures du duc de Berry* conservées à Chantilly. Il en conclut que ces miniatures ont été exécutées par Henri Bellemont, antérieurement à 1413.

Le 14 juin, M. L. DOREZ a présenté un magnifique pontifical exécuté à Vérone, vers la fin du XVe siècle, pour le futur pape Jules II. Les plus belles miniatures du volume, qui appartient aujourd'hui à M. Pierpont Morgan, sont dues aux célèbres artistes Francesco dai Libri et son fils Girolamo.

Le même jour, M. SEYMOUL DE RICCI a communiqué un texte copte inédit tiré d'un manuscrit du Vatican. Il renferme l'histoire des reliques, conservées au couvent de Saint-Macaire, de quarante-neuf vieillards tués par des bédouins dans le désert sous le règne de Théodose.

— L'Académie des Sciences Morales et Politiques a mis au concours les prix suivants :

Prix ODILON BARROT (5000 fr. — 31 décembre 1908), histoire d'une coutume générale ou d'un groupe de coutumes locales, origine, modifications, sources, application, relation avec les coutumes voisines.

Prix BORDIN (2500 fr. — 31 décembre 1909) Nicolas de Cusa.

Prix SAINTOUR (3000 fr. — 31 décembre 1909) principales théories de la philosophie religieuse en Allemagne depuis Kant.

En 1908 sera décerné à la Bibliothèque nationale le prix de la fondation ANGRAND (5000 fr.) affecté au meilleur livre publié de 1903 à 1907 en France et à l'étranger sur l'histoire, l'ethnographie, l'archéologie ou la linguistique des races indigènes de l'Amérique antérieurement à l'arrivée de Christophe Colomb. Dix exemplaires de chaque livre remplissant ce programme doivent être adressés au Secrétariat de ladite bibliothèque.

Le 1er janvier 1908, sera décerné pour la première fois le prix triennal de 3.000 francs fondé par Mme la marquise ARCONATI VISCONTI, sous le nom

Digitized by Google

de Prix ALPHONSE PEYRAT, pour le meilleur ouvrage en français publié dans les trois dernières années sur l'histoire de la France moderne et contemporaine depuis 1774. La marquise Arconati Visconti a donné pour ce prix à l'université de Paris une rente annuelle de 1.000 francs. C'est aussi grâce à la même donatrice que la *Société des études rabelaisiennes* a les fonds nécessaires (40.000 francs) pour entreprendre une édition complète et critique des ouvrages de Rabelais, sous la direction de M. A. LEFRANC.

L'Académie française a décerné les prix suivants : Prix Montyon; M. H. DRUON, *Fénelon archevêque de Cambrai* (500 fr.) ; M. l'abbé H. DEBOUT, *Jeanne d'Arc, 1412-1431* (500 fr.).

Prix Juteau-Duvigneaux ; M. J. AULAGNE, *La réforme catholique du XVIIe siècle dans le diocèse de Limoges* (1000 fr.) ; M. DE MOUSSAC, *Monseigneur de Ségur* (500 fr.) ; M. GEOFFROY DE GRANDMAISON, *Madame Louise de France, 1737-1787* (500 fr.).

Le Prix ordinaire a été attribué à M. R. POUPARDIN, *Le Royaume de Bourgogne (888-1038) ; étude sur les Origines du royaume d'Arles.*

A l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le prix Bordin a été ainsi partagé : 1000 francs à M. DOUTTÉ pour son ouvrage sur *Merrâkech* ; 500 francs à M. ADAMANTIOU pour sa *Chronique de Morée* ; 500 francs à M. MIGEON pour son *Art musulman* ; 500 francs à M. GUÉRINOT pour sa *Bibliographie du Jaïnisme*, et même somme à M. l'abbé TOUZARD pour sa *Grammaire hébraïque*.

Grand prix Gobert : CH. BÉMONT, *Rôles gascons* (9000 fr.) ; L. HALPHEN, *Le Comté d'Anjou au XIe siècle* (1000 fr.).

Prix Loubat : M. VIGNAUD pour ses divers travaux sur Christophe Colomb (2000 fr.); G. HUMBERT, *Les Origines du Vénézuéla* (600 fr.); M. DIGUET pour ses travaux et missions scientifiques au Mexique (400 fr.).

Dans sa séance du 10 avril 1907, le Conseil Général de Maine-et-Loire a voté une subvention de 700 francs à M l'abbé UZUREAU, fondateur et directeur de l'*Anjou Historique*, pour l'ensemble de ses travaux historiques angevins et vendéens. G. M.

— *Nominations.* — Un décret du mois d'avril émis par le ministre de l'Instruction publique a maintenu Mgr L. DUCHESNE dans ses fonctions de directeur de l'École française de Rome pour une nouvelle période de six années.

Par arrêté ministériel du 14 février, M. A. AULARD, professeur à l'université de Paris, a été nommé président de la Commission supérieure des Archives nationales, en remplacement de M. Sorel, décédé.

M. PIERRE DE LA GORCE a été nommé membre de l'Académie des sciences morales et politiques dans la section d'histoire en remplacement de M. Paul Guiraud, décédé.

M. PAUL VIOLLET a été nommé membre étranger de l'Académie des sciences de Copenhague.

Digitized by Google

Afin de se conformer aux désirs de Sa Sainteté Pie X, une assemblée générale extraordinaire des évêques protecteurs de l'Institut catholique de Paris s'est tenue le 28 mai dernier : elle a décidé la fondation de deux nouvelles chaires, l'une des origines chrétiennes et de théologie patristique, l'autre de l'histoire des religions. Le titulaire de la première est M. l'abbé LEBRETON qui a pour successeur à la faculté de théologie M. ADHÉMAR D'ALÈS ; les titulaires de la seconde sont Mgr LEROY, évêque d'Alinda et supérieur général des Pères du Saint-Esprit, M. l'abbé ROYER, M. CARRA DE VAUX et M. DE LA VALLÉE-POUSSIN, de Gand.

La faculté de philosophie a été complètement réorganisée. L'enseignement devra se conformer à la tradition philosophique de l'École. On constituera pour ceux qui fréquenteront les cours de cette faculté un nouveau séminaire, à Paris, où se réuniront les ecclésiastiques destinés à l'enseignement dans les séminaires. Devront suivre ces cours les clercs qui voudront recevoir les grades académiques en Sorbonne.

MM. L. BATIFFOL et P. LE BRETHON ont été nommés bibliothécaires de la Bibliothèque nationale ; MM. LEMAITRE et PRÉVOST, stagiaires du département des Imprimés ; M. BRUEL, stagiaire au cabinet des estampes.

M. DUMAS a été nommé archiviste de la Dordogne et M. DE MAUPASSANT, sous-bibliothécaire de la bibliothèque de Bordeaux.

MM. L. FARGES et CHASSAING DE BOSREDON ont été nommés secrétaire et secrétaire-adjoint de la Commission instituée pour réunir et publier les documents relatifs à l'histoire politique et diplomatique de 1870 à 1871.

G. M.

— *Décès.* — M. MARCEL FOURNIER, qui, après avoir passé l'examen d'agrégation des facultés de droit, professa successivement à Rennes et à Caen, puis donna sa démission pour s'adonner plus entièrement aux travaux historiques. En 1887, il devint directeur de la *Nouvelle revue historique de droit* et fonda en 1890 la *Revue politique et parlementaire*. Il a publié : *Essai sur les formes et les effets de l'affranchissement dans le droit gallo-franc* (Paris, 1885) ; *L'Église et le droit romain au XIIIe siècle, à propos de l'interprétation de la bulle « Super specula » d'Honorius III qui interdit l'enseignement du droit romain à Paris* (Paris, 1890) ; *Statuts et privilèges des Universités françaises depuis leur fondation jusqu'en 1789* (Paris, 1890-1894), ouvrage qui encourut beaucoup de critiques sévères et en particulier celles du P. Denifle ; *Les registres de la faculté de décret de l'Université de Paris* (Paris, 1895-1902) dans l'*Histoire générale de Paris*.

M. l'abbé E. BEURLIER, ancien professeur d'histoire et de littérature anciennes à l'Institut catholique de Paris, curé d'Auteuil, directeur du *Bulletin Critique*. Il publia une *Histoire abrégée de la littérature latine depuis les origines de Rome jusqu'au VIe siècle de l'ère chrétienne* (Paris, 1880) ; *Histoire de l'Église depuis la mort de Notre Seigneur Jésus-Christ jusqu'à nos jours* (Paris, 1894) ; *Histoire du Monde juif au temps de Jésus-Christ et des apôtres* (Paris, 1896). Son principal ouvrage, qui le fit surtout ressortir, est sa thèse de docteur-ès-lettres : *Le culte impérial, son histoire et son organisation depuis Auguste jusqu'à Justinien* (Paris, 1890).

Digitized by Google

M. Jules Lair, ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. On a de lui des ouvrages fort estimés : *Études sur les origines de l'évêché de Bayeux* (Paris, 1862) ; *Histoire de la seigneurie et de la paroisse de Bures (Seine-et-Oise)*, (Paris, 1876) ; *Nicolas Fouquet, procureur général, surintendant des finances, ministre d'État de Louis XIV* (Paris, in-8°, couronné par l'Académie française) ; *Étude sur la vie et la mort de Guillaume Longue-Épée, duc de Normandie* (Paris, 1893) ; *Études critiques sur divers textes des Xe et du XIe siècles* (Paris, 1899).

M. Louis Lucien-Brun, qui collaborait avec son père à la rédaction et à la direction de la *Revue des institutions et du droit*, tout en s'occupant activement des *Missions catholiques*.

M. Lanore, archiviste des Basses-Pyrénées.

M. Chevremont, connu pour divers travaux estimables sur Marat.

M. Léon Palustre, archiviste des Pyrénées Orientales.

M. l'abbé Augustin Léonard Dessailly, curé de Villepinte, qui collabora activement à l'ouvrage bien connu de l'abbé Moigno, *Les Splendeurs de la foi*.

M. le pasteur Albert Matter, qui prit une part très importante à la fondation de la Faculté de théologie protestante de Paris et qui publia une *Étude sur la doctrine chrétienne* (Paris, 1892).

M. Antoine-Doctrovée Vermere, érudit auvergnat, qui édita le *Journal de voyage de Dom Jacques Boyer, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur dans les diocèses de Clermont, le Puy, Saint-Flour, Autun, Lyon (1710-1714)* (Clermont-Ferrand, 1886).

Le R. P. Jacques-Marie-Louis Monsabré, dominicain. Après s'être fait remarquer, en 1868, par le carême qu'il prêcha à Saint-Thomas-d'Aquin, il succéda en 1869 au P. Hyacinthe dans la chaire de Notre-Dame. Interrompues lors de la guerre de 1870, ses conférences reprirent en 1872 et ne s'achevèrent qu'en 1890. Réunies sous le titre d'*Exposition raisonnée du Dogme catholique*, elles forment 19 beaux volumes in-8. Le P. Monsabré a publié en outre : *Sainte Monique et les femmes chrétiennes* (Paris, 1870); *Jésus ouvrier* (Paris, 1880); *Discours et Panégyriques* (3 volumes, Paris, 1891-1897); *Le Mariage* (Paris, 1892, 2e éd.); *L'École et la Famille* (Paris, 1900).

M. Edmond Biré, critique littéraire et historien estimé, surtout remarquable par sa connaissance approfondie des sources et documents relatifs au XIXe siècle. En 1900 il obtint le prix Née pour l'ensemble de ses ouvrages parmi lesquels on peut citer : *La Légende des Girondins* (Paris, 1881); *Légendes révolutionnaires* (Paris, 1885); *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur* (Paris, 1887-1892); *Les historiens de la Révolution et de l'Empire* (Paris, 1893); *Le clergé de France pendant la Révolution* (Paris, 1895); *Les historiens de la Restauration, de la monarchie de Juillet et du second Empire* (Paris, 1896); *Les dernières années de Chateaubriand* (Paris, 1903); une édition excellente des *Mémoires d'outre-tombe* (Paris, 1903-1905); *Biographies contemporaines* (Paris, 1905).

M. Jean Monod, ancien doyen de la faculté de théologie à Montauban.

M. Pierre Veuillot, directeur du journal l'*Univers*.

Digitized by Google

M. L. BARDINET, auteur de l'histoire des *Juifs d'Avignon*.

M. PAUL GUIRAUD, professeur d'histoire ancienne à la Sorbonne et membre de l'Institut. On sait qu'il s'est surtout occupé de l'histoire et des constitutions de Rome et de la Grèce. Nous pouvons toutefois signaler ici de lui une biographie de *Fustel de Coulanges* (Paris, 1896) et une *Histoire ancienne et histoire du moyen âge du Ve au Xe siècle* (Paris. 1903).

M. C. PRADEL, érudit protestant, collaborateur du *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*. Il a publié les *Mémoires de Jacques Gaches sur les guerres de religion à Castres et dans le Languedoc* (Paris, 1879); *Mémoires de Batailler sur les guerres de religion à Castres et dans le Languedoc* (Paris, 1895); *Mémoires de Bouffard-Madiane sur les guerres civiles du duc de Rohan* (1610-1629) (Paris, 1898). G. M.

Grèce. — L'archimandrite CHRYSOSTOME PAPADOPOULOS, recteur de l'école théologique grecque du Saint-Sépulcre (Jérusalem), a recueilli en volume ses dissertations historiques parues en plusieurs revues grecques (Ἱστορικαὶ μελέται. Jérusalem, typ. du Saint-Sépulcre, 1906, in-8° 244 p.). Les sujets choisis par le savant archimandrite sont très intéressants. Il y traite de la demeure de saint Paul à Athènes (contre E. Curtius), des causes des persécutions contre les Chrétiens, de l'Apologie du martyr Apollonius, du Martyre de sainte Perpétue, du paganisme en Palestine au IVe siècle, des relations de S. Jean Chrysostome avec Rome, des premières écoles à Byzance, de Théodore archevêque grec de Cantorbéry au VIIe siècle, du couronnement des empereurs byzantins, de Cyrille Lucaris d'après les jugements des Grecs convertis au catholicisme, et de la part qu'il a eue à la traduction en néo-grec des Saintes Écritures. L'auteur fait preuve d'une saine érudition; mais il n'a pas su rester toujours impartial à l'égard du catholicisme.

M. PHILIPPE PAPADOPOULO, professeur à l'école théologique de Khalki, annonce la prochaine publication d'une Encyclopédie théologique grecque (θεολογικὴ ἐγκυκλοπαιδία) qui sera éditée à Athènes.

L'archidiacre CLÉOPAS KIKYLIDES publie, comme supplément à la Νέα Σιών de Jérusalem, la vie de saint Abraham (Ἀβραάμιος), disciple de saint Sabbas, par Cyrille de Scytopolis (1906, t. II). Le texte grec est puisé dans un manuscrit du IXe siècle de la Bibliothèque du Sinaï. Celui-ci n'étant pas complet, M. Kikylides ajoute, pour les parties qui font défaut, la version du texte arabe d'un codex de Leipzig, publié en 1905 dans l'*Al Machriq* de Beyrouth.

Le diacre CLÉMENT KARNAPAS a déjà enrichi la littérature néo-grecque de plusieurs monographies historiques concernant l'Église grecque sous la domination ottomane. Son dernier travail fait revivre la figure d'un ardent défenseur des droits de l'hellénisme en Palestine, d'un champion zélé du relèvement intellectuel du clergé grec, l'hiéromoine Jacques de Patmos. Sur ce personnage presque ignoré, Sathas n'a que deux lignes dans son

Digitized by Google

Histoire de la littérature néo-hellénique (p. 604) : le diacre Karnapas lui a consacré un volume de 288 pages dont les matériaux, puisés dans la bibliothèque patriarchale de Jérusalem, sont presque tous inédits : Ἰάκωβος ὁ Πάτμιος, ὡς διδάσκαλος ἐν τῷ ἀντιοχικῷ καὶ ἱεροσολυμιτικῷ θρόνῳ κατὰ τὸν ΙΗ' αἰῶνα ἐπὶ τῇ βάσει ἀνεκδότων πηγῶν (Jérusalem typ. du Saint-Sépulcre, 1907, 288 p.). Cet ouvrage intéresse aussi les écrivains catholiques à cause de la participation de Jacques de Patmos à la lutte de la Confrérie du Saint-Sépulcre contre les Latins. A. Palmieri, O. S. A.

Italie. — Les dernières réponses données par la Commission biblique le 29 mai dernier sont relatives à l'auteur et au caractère du quatrième évangile. En voici le texte :

« Dubium I. Utrum ex constanti, universali ac solemni Ecclesiæ traditione jam a sæculo II decurrente, prout maxime eruitur : *a)* ex SS. Patrum, scriptorum ecclesiasticorum, imo etiam hæreticorum, testimoniis et allusionibus, quæ, cum ab Apostolorum discipulis vel primis successoribus derivasse oportuerit, necessario nexu cum ipsa libri origine cohærent; *b)* ex recepto semper et ubique nomine auctoris quarti evangelii in canone et catalogis sacrorum Librorum ; *c)* ex eorumdem Librorum vetustissimis manuscriptis codicibus et in varia idiomata versionibus; *d)* ex publico usu liturgico inde ab Ecclesiæ primordiis toto orbe obtinente ; præscindendo ab argumento theologico, tam solido argumento historico demonstretur Joannem Apostolum et non alium quarti evangelii auctorem esse agnoscendum, ut rationes a criticis in oppositum adductæ hanc traditionem nullatenus infirment ?

» Resp. — Affirmative.

» Dubium II. Utrum etiam rationes internæ quæ eruuntur ex textu quarti evangelii sejunctim considerato, ex scribentis testimonio et evangelii ipsius cum Iª epistola Joannis Apostoli manifesta cognatione, censendæ sint confirmare traditionem quæ eidem Apostolo quartum evangelium indubitanter attribuit? — Et utrum difficultates quæ ex collatione ipsius evangelii cum aliis tribus desumuntur, habita præ oculis diversitate temporis, scopi et auditorum pro quibus vel contra quos auctor scripsit, solvi rationabiliter possint, prout SS. Patres et exegetæ catholici passim præstiterunt ?

» Resp. — Affirmative ad utramque partem.

» Dubium III. Utrum, non obstante praxi quæ a primis temporibus in universa Ecclesia constantissime viguit, arguendi ex quarto evangelio tamquam ex documento proprie historico, considerata nihilominus indole peculiari ejusdem evangelii, et intentione auctoris manifesta illustrandi et vindicandi Christi divinitatem ex ipsis factis et sermonibus Domini, dici possit facta narrata in quarto evangelio esse totaliter vel ex parte conficta ad hoc ut sint allegoriæ vel symbola doctrinalia, sermones vero Domini non proprie et vere esse ipsius Domini sermones, sed compositiones theologicas scriptoris, licet in ore Domini positas ?

» Resp. — Negative. »

Il ne sera pas inutile de reproduire intégralement ici une lettre adressée

Digitized by Google

à l'*Expository Times* (vol. XVIII, 1907, n° 8, p. 381-382) au sujet de la précédente réponse de la Commission biblique sur le Pentateuque. A l'apparition de celle-ci, le directeur de cette revue protestante, M. J. Hastings, s'adressa à différents consulteurs de la Commission et à des professeurs d'universités catholiques, les invitant à donner dans son journal leur avis sur la valeur et la portée du décret. C'est un d'entre eux qui lui envoie de Rome, et en français, la lettre qui suit. Tout nous porte donc à croire qu'elle reflète bien la pensée de la Commission.

» Dans le numéro du 2 novembre dernier, l'*Expository Times* s'occupe de la décision que la Commission Pontifiale des études bibliques a publiée, en date du 27 juin dernier, en réponse à quatre questions touchant l'origine mosaïque du Pentateuque.

» Cédant à votre aimable invitation, je crois faire chose utile en offrant à vos lecteurs quelques considérations de nature à mettre dans son vrai jour ce document dont l'importance ne vous a pas échappé.

» Et d'abord, il importe de ne pas donner à la décision du 27 juin un caractère qu'elle n'a point.

» Bien que ratifiée par le Souverain Pontife, — comme le sont tous les actes émanés des congrégations romaines dont l'autorité relève de celle du Pape, — la dernière décision de la Commission biblique ne doit pas être regardée comme une déclaration *ex cathedra*.

» La portée du document n'est pas même strictement dogmatique, mais plutôt d'un ordre disciplinaire, la Commission biblique ayant été fondée par Léon XIII, dans le but principal de donner une direction autorisée aux études bibliques parmi les catholiques.

» Dans l'espèce, qui pourra nier qu'une direction était souverainement désirable, en face des attaques radicales d'une critique qui vise à ne rien laisser debout de tout ce que la tradition chrétienne a toujours cru de l'œuvre de Moïse ?

» Quant aux réponses contenues dans la décision du 27 juin, il faut les mettre attentivement en regard des questions pour en bien comprendre la portée. Plaisanter sur leur forme positive plutôt que négative, comme de fait le correspondant du *Tablet*, semble un procédé assez peu respectueux pour surprendre de la part d'un écrivain catholique.

» De l'ensemble des réponses contenues dans la décision romaine il résulte une doctrine conservatrice, évidemment, comme l'est la vérité catholique elle-même : mais en même temps assez large pour tenir compte de tous les vrais progrès de la science biblique.

» Les considérations sur le décret du Saint-Office touchant le *Comma Joanneum*, qui forment la partie principale de l'article de l'*Expository Times*, n'ont aucun rapport direct avec le présent sujet. Aussi pourrais-je les passer simplement sous silence.

» Qu'il suffise de dire que la Sainte Église est elle-même la meilleure interprête de ses propres décrets. Si donc, à la suite d'une lumière plus vive faite sur le sujet, le Saint-Siège croira le moment venu de laisser sur cette question toute latitude aux savants catholiques, qui pourra s'en

Digitized by Google

étonner ? Ou, pour mieux dire, si, maintenant déjà, Rome permet de traiter le problème du *Comma Joanneum* avec la liberté d'un Karl Künstle, qui pourra ne pas s'en réjouir ? En Angleterre on n'abroge pas les lois, on en fait de nouvelles. Rome n'a pas besoin de supprimer un décret pour faire comprendre sa pensée : sa manière d'agir suffit à qui veut l'entendre.

» Les protestants qui, comme l'*Expository Times*, ont le mérite d'être respectueux des choses catholiques, s'ils ne veulent donner raison à Rome en tout ce qui regarde la doctrine, — ce serait être catholiques, — reconnaîtront de plus en plus, à mesure que s'accentue le duel entre le christianisme et l'antichristianisme, que l'Église Romaine est la forteresse imprenable qui préserve tout ce dont vit la doctrine positive du protestantisme lui-même.

» A ce point de vue, la dernière décision de la Commission biblique est non seulement un acte lumineux, c'est encore un acte providentiel de défense chrétienne. Plus on étudiera sans parti pris la teneur des quatre réponses dans toute leur force et dans toute leur largeur, plus on se convaincra que le Saint-Siège, en les publiant, a bien mérité des études bibliques et de la chrétienté.

» Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués. X.

Rome.

— La Commission biblique pontificale a chargé l'Ordre de saint Benoît de reprendre les travaux préparatoires à une édition correcte de la Vulgate latine. « En attendant, écrivait le 30 avril le Cardinal Rampolla au R^me^ dom H. de Hemptinne, Abbé primat de l'Ordre, que sonne l'heure propice pour une si importante révision qui mettra en mesure de donner une édition très correcte de la Vulgate latine, indispensable est une sérieuse étude préliminaire de préparation par une collation plus diligente et plus parfaite des variantes de la Vulgate qui se trouvent soit dans les manuscrits, soit dans les écrits des Pères. A cette étude se sont déjà appliqués avec intelligence et zèle divers savants parmi lesquels l'illustre et infatigable P. Vercellone, Barnabite, occupe à bon droit une digne place. Mais un tel travail étant très complexe, il a semblé opportun de le confier à un ordre religieux capable de disposer de moyens proportionnés à cette difficile entreprise. »

— Un groupe de savants italiens, MM. Cipolla, Guidi, Martini, Mercati, Pascal, Ratti et Sabbadini, ont pris l'initiative d'un volume de *Mélanges* à la mémoire de Mgr Ceriani. Les travaux, pour lesquels il est fait appel aux savants italiens et étrangers, ne dépasseront pas 16 pages. Ils peuvent être écrits en italien, latin, français, anglais ou allemand et doivent être envoyés, avant le 1er janvier 1908, à M. l'abbé A. Ratti, préfet de l'Ambrosienne.

— De grandes découvertes ont été faites récemment au Palatin. Non loin de la *Scala di Cacco*, on a retrouvé, à l'intérieur du mur d'enceinte, une tombe à inhumation du IVe siècle, et d'autres que les archéologues attribuent aux IXe, VIIIe et VIe siècles. Mais la découverte la plus intéressante au

Digitized by Google

point de vue ecclésiastique est celle d'une chapelle que l'on croit être celle de S. Césaire. En 1885, dans un article du *Bulletin Critique*, Mgr Duchesne refusait de reconnaître la célèbre église de S. Césaire *in palatio* dans celle qui se trouve sur la route de la porte Saint-Sébastien, et prétendait que cette église devait se trouver dans l'ancien palais des Césars. En étudiant la structure de la villa Mils vouée à la démolition, le professeur Bartoli s'aperçut qu'elle était faite en grande partie de murs antiques, et il lui parut évident que toute la moitié inférieure appartenait à un étage du palais d'Auguste. Appuyé sur les travaux de Mgr Duchesne, il poursuivit ses investigations et découvrit enfin la chapelle impériale reconnaissable aux fresques qui en ornaient les murs. Le monument tel que permet de nous en rendre compte l'état des travaux, comporte une petite abside dont les parois sont décorées de figures symétriquement disposées en forme de cortège qui se trouve en adoration devant une divinité située au centre. Celle-ci est presque entièrement effacée. Une large bande décorative encadre tout le tableau. Le dessin révèle le style classique du ve siècle et serait par conséquent postérieur de peu à la fondation de l'oratoire. Il serait cependant téméraire de porter dès maintenant un jugement définitif.

Monseigneur WILPERT a étudié dans l'*Arte* (dixième année, 1907, fasc. 3, pp. 161-177) *L'Acheropita ossia l'immagine del Salvatore nella cappella del Sancta Sanctorum*, image qu'il fit débarrasser de son revêtement d'argent le 21 janvier. Des deux côtés de la tête, se lit l'inscription EMMA NUEL ; à ce détail l'auteur reconnaît une œuvre romaine antérieure à l'occupation byzantine. Contrairement à l'opinion commune, le bois est de simple noyer. Exécutée de 450 à 550, l'œuvre fut remaniée sous Jean X, au lendemain de l'invasion de Robert Guiscard, et enfin sous Innocent III.

Dans le septième volume des *Papal Letters* publié dans la collection *Calendar of Entries in the Papal Registers relating to Great Britain and Ireland* (Londres, Mackie et Cie, 1906. In-8°, XXXIII-724 pp.), M. TWEMLOW publie les bulles tirées des manuscrits de la collection du Vatican et de celle du Latran, complétées par quelques documents puisés dans les *Armaria*. Le volume se termine par d'excellentes tables et contient en outre (p. XI-XVIII) une liste chronologique des *litterae officiorum*, ainsi que les *addenda et corrigenda* pour les trois volumes précédents. Les corrections portent surtout sur les noms irlandais (p. XXI-XXXIII).

Il suffira de parcourir les renseignements relatifs à Jacqueline de Bavière et aux négociations en vue de la paix, pour bien juger de l'importance du volume au point de vue politique. Il nous permet aussi de nous rendre un compte assez exact de l'état des ecclésiastiques et de leurs biens à cette époque. L'Église d'Angleterre ne souffre pas alors de la désolation qui afflige celle de France. Toutefois, le grand nombre de commendes et de dispenses de résidence montre que là aussi sévit le mal de l'absentéisme, bien que le cumul des bénéfices soit beaucoup moindre que dans les provinces du Nord de la France. Le nombre de dispenses d'illégitimité est aussi relativement moins considérable que dans ces provinces.

Digitized by Google

La plus grande partie des bulles se rapporte à des collations de bénéfices. Or, il est curieux de voir combien rares sont les *curiales* qui parviennent à obtenir des bénéfices en Angleterre. Parmi les parents du Pape, Prosper Colonna est archidiacre de Cantorbéry ; parmi les cardinaux, Brande de Castillione est chanoine de Dublin et Gabriel Condulmarus, archidiacre de Durham. Quant aux autres membres de la curie, ils sont à peine représentés. En dehors des collecteurs Medford, Raghat, Huldinston, des référendaires Ixworth, Morw, Spalding qui sont d'ailleurs insulaires, nous ne trouvons que Jean Pinchon et Nicolas Vassalli dont j'ai déjà parlé dans *Les membres de la curie romaine dans la province de Reims sous le pontificat de Martin V.* (A propos du dernier, je me demande s'il y a bien lieu de traduire *argentarius* par « banquier », ainsi que le fait l'auteur). Notons de même le peu d'Anglais qui se trouvent à la curie. H. DUBRULLE.

— Le comte G. GRABINSKI vient de publier, dans la cinquième série de la collection *Fede e Scienza*, un petit ouvrage très intéressant : *Il Tommaso More e lo scisma d'Inghilterra* (1906, Rome, Pustet, 125 p.). On ne doit pas chercher dans cet ouvrage destiné à la vulgarisation une biographie détaillée de Thomas More, mais on y trouvera des idées excellentes sur le caractère, les vertus et le génie de l'illustre chancelier d'Henri VIII. On pourrait peut-être reprocher à l'auteur d'être parfois trop optimiste dans ses appréciations ; mais d'un autre côté il est vrai de dire qu'il a solidement réfuté les principales critiques que quelques historiens ont fait valoir contre le célèbre homme d'État anglais.

— Après M. Biaudet, M. VON TÖRNE publie lui aussi en français la monographie de *Ptolémée Gallio, cardinal de Côme* (Paris, Picard, 1907. In-8°, XXXVIII-288 pp.). Comme l'indique le sous-titre, c'est en même temps une étude sur la cour de Rome, la secrétairerie pontificale et la politique des Papes au XVIe siècle. Né en 1526 ou 1527, Ptolémée devint secrétaire de Pie IV, qui le nomma cardinal. Ami de saint Charles Borromée, il s'efforça d'appliquer les décrets de réforme, surtout dans son diocèse de Manfredonia où il se retira après la mort de son protecteur. Il ne resta pas d'ailleurs longtemps loin de Rome, entra en relations avec les Médicis et fut désigné par Grégoire XIII comme cardinal ministre, poste dans lequel il se montra zélé partisan de l'Espagne. Après avoir tenu cette place pendant tout le pontificat, il se retire à Côme après l'avènement de Sixte V, mais ne tarda pas à revenir à Rome où il mourut en 1607.

L'œuvre de M. von Törne est d'une lecture agréable. Les tableaux généraux sont nettement marqués et nous aident à revivre l'époque où se passent les événements. Certains portraits coupent la monotonie du détail des négociations. Les historiens de cette période trouveront beaucoup à glaner dans ce livre. Il se termine par un appendice renfermant vingt-neuf pièces justificatives. La table bibliographique semble complète. Il est regrettable que, malgré des corrections assez considérables, trop de fautes d'orthographe et de tournures étrangères soient encore restées.

Digitized by Google

C'est la même période que traite M. BERNARDINO RICCI dans *Le ambascerie estensi di Gaspare Silingardi vescovo di Modena alle corti di Filippo II e di Clemente VIII* (Extrait de la *Rivista di Science storiche*. 1re partie. Pavie, Rosetti, 1907, in-8°, 205 p.). Envoyé en 1587 par Alphonse II, duc d'Este en Espagne, il eut à s'occuper de la correction du cours du Pô et du Reno, des relations avec Sixte V et de l'investiture des duchés de Reggio et de Modène. Cette première partie qui s'arrête à la mort de Philippe II, renferme des détails très intéressants sur l'invincible Armada et la mort du duc de Guise.

A l'assemblée générale de la *Reale Deputazione di Storia Patria per le antiche Provincie della Lombardia*, le baron MANNO a donné des explications sur la préparation de diverses publications à faire dans les Monuments. Ces publications sont celles de MM. LIPPI : *Gli statuti dell' Isola e Regno di Sardegna* ; CIPOLLA, *Altante Bobbiese* ; FAUTAZ ET SCHIAPARELLI, *Carte augustane* ; WENZEL, BOFFITO E RANUZZI, *Codice diplomatico delle relazioni fra la case di Savoia e la S. Sede* ; CASANOVA, *Cartario della Berardenga* ; MANNO, volume VIII de la *Bibliografia storica degli stati della monarchia di Savoia*. — La même Société a commencé une nouvelle série de publications sous le titre : *Biblioteca di storia italiana recente (1800-1850)*.

Gli Archivi della storia d'Italia, dont feu Mazzatinti avait entrepris la direction, seront continués par M. GIUSTINIANO DEGLI AZZI VITELLESCHI, archiviste d'État. Le volume V doit paraître sous peu ; il contiendra, outre l'index général de la première série, l'inventaire des archives d'Etat de Lucques, celui des archives communales d'Arezzo, Salo, Pérouse, Florence, Faenza, Colle Val d'Elsa, Gubbio, Grosseto. H. D.

— Le 26 mai s'est tenu à Venise le VIe congrès de géographie italien. La troisième section s'est occupée de la diffusion de la culture et des connaissances de la géographie et de la méthode de cette science dans l'enseignement. Furent rapporteurs les professeurs MUSONE, RICCHIERI et GHISLERI. La quatrième section s'est occupée de l'histoire de la géographie et de la cartographie, de la géographie historique et de la toponomastique. Le professeur RAMBALDI, de l'Institut technique de Venise, a traité de l'opportunité d'ordonner méthodiquement les études d'histoire de la géographie. Le professeur BELLIO, de l'université de Pavie, s'est occupé du point important de la confection d'un dictionnaire géographique de l'Italie au moyen âge Un rapport aussi a été lu sur l'uniformité à introduire dans les critères et la méthode des recherches toponomastiques.

Le 30 mai, le *Real Collegio* de Capitanata a fêté son premier centenaire d'existence. Fondé en 1807 par Joseph Bonaparte, il fut doté des biens des congrégations ecclésiastiques supprimées en 1806. En 1854, Ferdinand II de Bourbon en confia l'administration aux Jésuites, qui se chargèrent en même temps de l'enseignement. Ils s'occupèrent d'agrandir les bâtiments et d'y instituer des chaires nouvelles, qui firent du collège une véritable université. En 1897, le collège reçut le nom de Licée Ruggiero Bonghi.

L. V. D. E.

Digitized by Google

— A l'occasion du huitième centenaire de la fondation de la cathédrale de Modène, on a décidé l'impression d'un ouvrage où MM. SANDONNINI traitera de l'histoire de la cathédrale ; V. MAESTRI, de son architecture ; PEDRAZZI, des sculptures et peintures qu'elle renferme ; PATETTA, de ses inscriptions ; FERRARI ET MORENI, de la bibliographie et de l'iconographie de San Gimignano ; MAESTRI, des médailles de San Gimignano ; SPINELLI, des cloches de la tour ; BERTONI ET VICINI, des manuscrits des archives capitulaires ; VICINI, des anciens statuts et de la fabrique de San Gimignano.

Un comité pour la fondation d'une société italienne d'histoire critique des sciences médicales s'est formé à Rome. Il comprend MM BACCELLI, GIACOSA, ALBERTOTTI, BELLUCCI, DEL GAIZO, FEDELI, MAIOCCHI, NOVATI, ZANETTI, BARDUZZI.

L'Institut historique prussien a reçu comme membre auxiliaire le licencié en théologie H. VON SODEN chargé d'étudier l'histoire de la primitive église. Le Dr Soden a commencé à former une bibliothèque spéciale de patristique, bien qu'il n'y ait pas encore de fonds particuliers pour cette section.

Les petits-fils du général Ninon Bixio ont déposé à la bibliothèque universitaire de Gênes les papiers de leur grand-père, relatifs à la campagne de 48 et au siège de Rome.

Le 30 juin 1907, la ville de Sora fêtera le deuxième centenaire de la mort du cardinal César Baronius. Un comité, ayant à sa tête le professeur SIMONCELLI de l'université de Rome, s'est constitué à cet effet.

La municipalité de Modène et le comité formé en l'honneur de Muratori ont décidé de lui élever un tombeau dans l'église *Della Pomposa* où reposent ses restes.

La revue *Viglevanum* ayant pour but de publier des travaux historiques sur Vigevano a paru en avril. La revue sera trimestrielle et coûtera cinq francs. H. D.

— Les Pères franciscains du Collège de saint Bonaventure à Quaracchi (Florence) viennent de décider la publication d'une revue trimestrielle, intitulée *Archivium franciscano-historicum*. Elle sera exclusivement consacrée à l'histoire franciscaine et comprendra six sections : 1) des travaux d'histoire proprement dits ; 2) des éditions de textes ; 3) des descriptions de manuscrits ; 4) des comptes rendus d'ouvrages récents ; 5) une revue des revues et 6) une chronique de l'Ordre. Les collaborateurs se serviront de préférence du latin ; toutefois, les articles en français, en italien, en allemand et en espagnol seront également insérés. L'*Archivium* formera, chaque année, un volume de 600 pages, au prix de fr. 12 pour l'Italie, 14 pour les autres pays. Direction au Collège de saint Bonaventure, à Brozzi-Quaracchi (Florence).

Cette publication nouvelle portera à cinq le nombre des revues scien-

Digitized by Google

tifiques exclusivement franciscaines. Nous possédions jusqu'ici la *Miscellanea francescana*, dirigée par Mgr Faloci Pulignani, de Spolète, auparavant de Foligno ; *La Verna*, l'organe des Frères Mineurs de la province des Stigmates (Italie) ; les *Opuscules de critique historique*, dus à l'initiative de M. P. Sabatier, et le *Bulletino critico di cose francescane*, dirigé par M. L. Suttina de Pérouse. On pourrait ajouter encore les *Études franciscaines*, publiées par les PP. Capucins de Saint-Roch (Couvin, Belgique). Nul doute que l'*Archivium franciscano-historicum* n'occupe bientôt une place éminente parmi ses nombreux aînés. Nos renseignements particuliers nous permettent d'affirmer qu'une des premières études qu'il publiera, sera l'étude article du R. P. B. Kruitwagen sur quelques manuscrits du *Speculum perfectionis* et des *Actus beati Francisci et Sociorum ejus*, conservés dans diverses bibliothèques de Belgique et de Hollande, article qui avait été primitivement destiné (voir RHE. t. VII (1906), p. 852) aux *Analecta bollandiana*. A. F.

— *Nominations.* — M. Igino Supino est nommé professeur d'histoire de l'art à l'université de Bologne.

M. A. Ratti est nommé préfet de l'Ambrosienne à Milan.

— *Décès.* — Le 5 mai, est décédé M Edoardo Brizio professeur d'archéologie à l'université de Bologne et directeur du musée. H. D.

Le 27 septembre dernier, est mort, à l'âge de 56 ans, M. S. Ambrosoli, savant numismate, collaborateur de la *Rivista italiana di numismatica*, et auteur de plusieurs manuels de la collection Hoepli.

Le 24 mars, est décédé à Naples, à l'âge de 70 ans, l'archéologue F. Colonna. Il a écrit *Notizie storiche di Castelnuovo in Napoli* (1892), *Scoperte di antichità in Napoli dal 1876 al tutto il 1897* (1898), etc.

Pays-Bas. — La réunion annuelle de la *Société des Lettres Néerlandaises* s'est tenue le 12 juin dernier. On y a entendu un remarquable discours de M. F. Pijper sur Érasme et la Réforme dans les Pays-Bas *(Erasmus en de Nederlandsche Reformatie)*. Le savant professeur a défendu la double thèse qu'il exista dans les Pays-Bas un mouvement de réforme purement national *(een oorspronke- lijk- Nederlandsche reformatorische richting)* et que ce mouvement dut son origine aux idées répandues par Érasme. Après avoir exposé les idées érasmiennes, M. Pijper a distingué trois groupes de personnes qui en ont subi l'influence : les recteurs des écoles latines, les lettrés et les politiques, notamment le prince d'Orange dans la première période de sa vie, et les réformateurs nationaux proprement dits. Ce mouvement a été enrayé en 1566 par les idées réformatrices apportées de l'étranger et qui ne se sont nationalisées que plus tard.

Le cinquième congrès des philologues néerlandais, qui s'est tenu, comme nous l'avons annoncé (RHE. 1906, t. VII, p. 961), les 3 et 4 avril à Amsterdam, a réuni un nombre de savants beaucoup plus considérable que les précédents congrès. Dans la section de philologie germanique

Digitized by Google

et romane, le Dr W. VAN DER GAAF a traité des Mystères pascaux au moyen âge en Angleterre (*Paaschmysteriën in Engeland gedurende de middeleeuwen*). Après avoir retracé l'origine du drame liturgique, l'orateur a décrit les cérémonies de la fête de Pâques et expliqué la formation d'un *spectaculum* en langue vulgaire à côté de l'*officium* des prêtres. Selon lui le drame religieux était déjà laïcisé vers 1350 et pendant deux siècles le mystère pascal revêtit en Angleterre une double forme, celle de mystère liturgique et celle de « miracle ».

Dans la section d'histoire et d'archéologie, le Dr P. J. M. VAN GILS a fait une communication très importante relative à un catalogue médiéval de la bibliothèque de l'abbaye de Rolduc (*Eenige opmerkingen over de middeleeuwsche boekenlijst der abdij Rolduc*). Ce catalogue, qui date du commencement du XIIIe siècle, mentionne environ 300 ouvrages divisés en deux sections : *libri theologici* et *libri artium liberalium et philosophorum et auctorum et poetarum*. Quoique publié, il avait échappé jusqu'ici à l'attention des auteurs qui ont étudié les bibliothèques du moyen âge, notamment à Manitius et à Meinsma. Après avoir exposé toute l'importance du document pour la connaissance des études aux écoles monastiques de l'époque, M. VAN GILS a essayé d'expliquer la formation de la bibliothèque, en se basant sur les données fournies par le catalogue lui-même et par les *Annales Rodenses*.

G. G.

— D'après la même méthode excellente qu'il a jadis appliquée aux archives de l'abbaye d'Assen (voir RHE, t. VIII, 1907, p. 237), l'archiviste d'État, M. J. G. C. JOOSTING, vient d'inventorier les archives de l'abbaye de Dikninge (*Het archief der abdij te Dikninge*. Leyde, E. J. Brill, 349 p. in-8). Cette abbaye, de l'ordre bénédictin, fondée au XIIe siècle à Ruinen, fut, en 1325, transportée à Dikninge. Elle contenait des religieux des deux sexes, et présente, sous ce rapport, un intérêt tout spécial. Pendant la Réforme, vers la fin du XVIe siècle, elle fut sécularisée, et ses archives furent transportées à Assen en 1623. L'inventaire systématique et chronologique contient 518 pièces, allant de 1141 à 1631. Quatre registres soigneusement disposés sont ajoutés à la fin.

Dr G. BROM.

— Sous les auspices du professeur P. J. Blok, deux jeunes savants viennent de publier leurs dissertations académiques pour l'obtention du doctorat en lettres néerlandaises à l'université de Leyde.

Le Père Jésuite W. J. M. MULDER a composé une monographie sur Thierry de Nieheim et ses idées conciliaires : *Dietrich von Nieheim, zijne opvatting van het Concilie en zijne kroniek* (Amsterdam-Louvain, E. van der Vecht, 1907). Dans la première partie (XVII-198 p. in-8), il esquisse d'abord l'histoire du Grand Schisme et la vie de Thierry lui-même ; mais ce n'est là qu'une introduction à une critique soignée et détaillée de la théorie conciliaire dont Thierry est considéré comme le représentant par excellence. Le R. P. Mulder examine le bien-fondé de cette réputation, et il la trouve exagérée. Il prouve encore que des trois fameux traités sur la réforme de l'Église, dont Thierry passait pour l'auteur, un seul peut lui être attribué avec raison, celui *De necessitate reformationis*.

Digitized by Google

La seconde partie de cette volumineuse dissertation (XXIX-88 p.) contient une nouvelle édition de la Chronique composée par Thierry. Jusqu'ici on n'en connaissait que cinq fragments ; un manuscrit de l'université de Leyde nous en a conservé quatre autres. Le R. P. Mulder mérite donc la reconnaissance des savants, en fournissant d'après toutes les exigences de la critique moderne une édition complétée de cette chronique intéressante.

La dissertation de M. J. Samuel Theissen a pour titre : *Centraal gezag en Friesche vrijheid. Friesland onder Karel V* (Groningue, M. de Waal, 1907. In-8, XXXVI-507 p.). Cette consciencieuse étude est le fruit de longues recherches faites dans les archives de La Haye, de Leeuwarden, de Bruxelles et de Dresde. C'est la première fois qu'une aussi vaste enquête dans les archives a été entreprise au sujet de l'histoire de la Frise du XVIe siècle, et il y a lieu de féliciter l'auteur du judicieux parti qu'il a tiré des pièces inédites. Il est arrivé par là à des conclusions nouvelles, qu'il a exposées avec un réel talent littéraire. M. Theissen décrit les transformations politiques, sociales et religieuses de la Frise durant la première moitié du XVIe siècle. Comme l'indique le titre expressif du livre, ces transformations furent obtenues grâce à un gouvernement fortement centralisateur, très conscient du but qu'il poursuivait et qui ne visait qu'à restreindre cette « liberté » dont les Frisons se montraient si jaloux. Somme toute, conclut l'auteur, en dépit des protestations de ses habitants, la Frise doit énormément à Charles-Quint. Son gouvernement, tant décrié par les contemporains, a apporté de l'ordre et de la régularité dans l'administration, là où au XVe siècle ne régnait que « liberté frisonne », c'est-à-dire après tout, déplorable anarchie. Le point de vue religieux n'a pas été négligé par M. Theissen ; il lui consacre un long chapitre, le dixième (p. 446-497), dans lequel sont étudiés l'état assez pitoyable du clergé catholique, les mesures prises par le gouvernement de Charles pour enrayer l'hérésie envahissante, et enfin la position de la cour, des États de Frise et du peuple dans les questions religieuses.

Chacune de ces dissertations est, sans nul doute, d'une valeur durable ; on ne peut que féliciter les jeunes auteurs du choix de leurs sujets et de la façon magistrale avec laquelle ils les ont traités.

— Vient de paraître le quatrième volume de la *Bibliotheca reformatoria neerlandica*, publiée par le Dr S. Cramer et le Dr F. Pijper (voir sur le troisième volume, RHE, t. VIII, 1907, p. 150). Il renferme, en 616 pages in-8, le texte de six écrits dogmatiques et édifiants, composés par des protestants, de 1531 à 1566; il y en a trois du fameux pasteur Joannes Anastasius Veluanus (Jean Gerritsz Verstege). Chacun de ces écrits est précédé d'une introduction qui en fait connaître le contenu et la valeur; à la fin, on trouve un registre alphabétique. Ce volume, qui ne sera point le moins intéressant de la série, est dû au travail assidu et intelligent de M. Pijper.

M. le Dr S. D. van Veen, professeur à l'université d'Utrecht, a commencé la publication d'une série d'essais sur les différentes églises et sectes religieuses de notre temps. La série est intitulée *Kerk en Secte* et elle paraît à l'imprimerie *Hollandia* à Baarn. La matière a été partagée entre plusieurs

Digitized by Google

auteurs compétents, qui devront veiller particulièrement à être brefs et clairs. Ont paru jusqu'ici des études sur l'Association remonstrante par M. le Dr J. A. Beijerman (48 p. in-8°) et sur le courant évangélique, par le pasteur M. W. F. K. Klinkenberg (37 p.), Quinze essais seront consacrés à l'Église catholique. Espérons qu'ils seront écrits avec impartialité et en connaissance de cause; il n'y a que trop d'erreurs et trop de préjugés, qui troublent la vue de beaucoup en la matière. G. B.

— Le rapport de la Commission centrale pour les cartes historico-statistiques dans les Pays-Bas pour l'année 1906 vient d'être publié *(Jaarverslag van de centrale commissie voor de historisch-statistische kaarten in Nederland over 1906.* — BMHG. 1907, t. XXVIII, p. cxiv-cxvi, Ann. F.). Il nous apprend, entre autres choses, que la carte pour l'organisation ecclésiastique de la province de Drenthe (voir RHE. 1906, t. VII, p. 750) a été achevée par M. Joosting et que M. P. H. Meckhoff Doornbosch prépare une carte pour les convents de la province de Groningue. G. G.

— Au mois de mars, on a découvert à Nimègue un ancien cimetière romain du ive siècle, comme le prouve une pièce de monnaie de l'empereur Constantin le Grand. Les squelettes sont disposés en deux étages; on a trouvé des cruches, des flacons, des plats d'argent et d'autres objets antiques. Les fouilles continuent sous la direction de M. Jacques Grandjean. G B.

— La *Commission d'État pour la confection et l'édition d'un inventaire descriptif des monuments historiques et artistiques dans les Pays-Bas* (voir RHE, 1905, t. VI, p. 729; 1907, t. VIII, p. 238) vient de publier son quatrième rapport qui va du 1er janvier au 31 décembre 1906. L'impression de l'inventaire provisoire des monuments de la province d'Utrecht n'a pas encore été terminée. Cet inventaire ayant été composé par trois collaborateurs, manquait d'unité et de proportion entre les parties, ce qui a décidé la Commission à le soumettre à une revision avant l'impression définitive. L'inventaire pour la Hollande méridionale est presque achevé, ainsi que celui pour la Zélande. Quant à la description et au dessin des monuments, on a commencé par ceux de Bréda et des environs. Le rapport mentionne encore un grand nombre de démarches faites par la Commission pour la conservation, l'entretien ou la restauration d'anciens monuments.

La Société pour l'histoire de la musique aux Pays-Bas du Nord (*Vereeniging voor Noord-Nederlands Muziekgeschiedenis*) a mis au concours une biographie de l'organiste Jacques Guillaume Lustig de Groningue, décédé en 1796, et un vocabulaire de termes techniques de la construction des orgues. Le secrétaire de la Société, M. J. W. Enschedé (Amsterdam, Heerengracht, 68), fournira des renseignements à ceux qui en désirent.

L'Institut historique néerlandais *(Nederlandsch Historisch Instituut)* à Rome s'est établi, le 1er mai, dans ses propres locaux, via Federico Cesi, 72iv. On y a transféré la bibliothèque provisoirement établie à l'Institut prussien, via Giustiniani. Quoiqu'elle ne contienne encore qu'un millier de volumes, c'est déjà la plus riche collection qui existe en Italie pour l'histoire des Pays-Bas. G. G.

Digitized by Google

— Mgr. L. B. MULDER, prévôt du chapitre métropolitain d'Utrecht, à Wolvega, le chanoine J. L. DOBBELMANN, à Arnhem, et le député VICTOR DE STUERS, à la Haye, viennent de faire un appel public à tous les admirateurs de Thomas a Kempis pour ériger à l'immortel auteur de l'*Imitatio* une statue vraiment digne de lui. G. B.

— Le Dr P. J. H. CUYPERS, le grand rénovateur de l'art religieux médiéval aux Pays-Bas, a célébré à Rome le 16 mai dernier le quatre-vingtième anniversaire de sa naissance. A son retour de la Ville Éternelle, la Société *Architectura et Amicitia* d'Amsterdam a organisé, dans le musée communal, une exposition de plans et de modèles des œuvres du grand maître. Les édifices religieux y sont largement représentés; le catalogue mentionne notamment, parmi les 150 plans exposés, ceux de 55 nouvelles églises, de 15 cures, de 10 couvents et chapelles et de 50 grandes restaurations d'églises. On voit que l'activité du grand architecte est en même temps un symptôme du développement pris par l'Église catholique dans les Pays-Bas après le rétablissement de la hiérarchie en 1853. G. G.

— *Nomination.* — M. J. H. KERN, de Leyde, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres depuis 1899, a été élu, le 8 mars, associé étranger de cette Académie, en remplacementt de M. Ascoli.

— *Décès.* — Le 25 janvier, est décédé à Utrecht, à l'âge de soixante-dix-huit ans, M. W. G. VAN BORSSUM WAALKES, ancien pasteur protestant, connu par ses publications concernant l'histoire ecclésiastique frisonne, et surtout par ses études sur les anciennes cloches en Frise. Il a bien mérité l'éloge qu'on lui a adressé, d'avoir été le pionnier de la campanologie néerlandaise. G. B.

Péninsule des Balkans : Bulgarie, Serbie. — Sous le titre de *Blgarski Starini,* le ministère de l'Instruction publique bulgare publie une série de textes anciens concernant la littérature et l'histoire bulgare. La première livraison déjà parue contient le texte d'un Évangéliaire du XIIIe siècle, conservé dans la Bibliothèque Nationale de Sophia. Les livraisons suivantes contiendront, entre autres documents, deux histoires inédites de la Bulgarie et l'édition critique de l'histoire bulgare par Païsios. En même temps le ministère éditera une série artistique où seront reproduits les ornements et les miniatures des anciens manuscrits bulgares.

A Tyrnovo, l'hiéromoine PHILIPPE et le secrétaire de la métropole, le diacre É. ABADJEV, ont inauguré la publication d'une revue mensuelle *Tzrkoven Amvon,* consacrée tout particulièrement à la prédication, aux conférences apologétiques et à la version en bulgare des parties les plus importantes des livres liturgiques. Le premier numéro a paru le 1er mars.

A Nich (Serbie), le protoierevs THADDÉ KOSTITCH publie une nouvelle revue, intitulée *Glas.* ayant pour but le relèvement intellectuel du clergé et l'étude des problèmes actuels concernant l'Église serbe. Elle paraît le 1er et le 15 de chaque mois.

Digitized by Google

Mgr Nicodème Milach, évêque orthodoxe de la Dalmatie, a fait paraître une brochure qui a eu un grand retentissement dans l'Église orthodoxe : ***Rukopolojenye kak smetnya braku*** (La consécration comme empêchement au mariage). A raison de l'actualité et de l'importance du sujet, elle a été immédiatement traduite en russe et publiée dans le ***Khristianskoe Tchtenie*** de Saint-Pétersbourg et dans le ***Bogoslovsky Viestnik***. Depuis quelques années, dans les Églises grecque, serbe, monténégrine et russe, les prêtres mariés, restés veufs après leur ordination sacerdotale, demandent à pouvoir contracter un second mariage. Le droit canon orthodoxe, depuis le VIe concile œcuménique, défend d'une manière absolue les secondes noces du clergé marié, et jusqu'ici les évêques orthodoxes n'admettaient pas la moindre infraction à cette règle sanctionnée par un concile. La requête des prêtres veufs, très nombreux en Russie, qui veulent se délivrer d'un célibat forcé, a trouvé, au point de vue canonique et dogmatique, un défenseur convaincu dans le personne de Mgr Milach, apprécié à bon droit comme le meilleur canoniste de l'Église orthodoxe. L'auteur esquisse, à larges traits, l'histoire du célibat et du mariage du clergé dans l'Église d'Orient, et il arrive à la conclusion que la législation de l'Église sur ce point étant simplement disciplinaire, peut être abrogée ou modifiée. Le mariage est un sacrement qui donne la grâce, et comme tel il n'est pas exclu par les autres sacrements, l'ordre compris. Mgr Nicodème est d'avis qu'il ne faut plus tarder a accorder aux prêtres orthodoxes veufs l'autorisation de convoler en secondes noces.

A. Palmieri, O. S. A.

Russie. — On a publié la première partie du deuxième volume des manuscrits conservés dans les Archives du Saint-Synode : ***Opisanie rukopisei, khraniachtchikhsiia v Arkhivie Sviat. Pravit. Synode*** (Saint-Pétersbourg, 1906, xi-546-13 p.). Il renferme la description de 661 codices, dont 15 appartiennent au xve siècle, 25 au xvie, 34 au xviie et les autres aux xviiie et xixe. Au point de vue de la matière, ils se répartissent comme suit : Vies des saints, 52 ; *prologhi*, 40 ; recueils divers, 197 ; prédication, 101 ; raskol et sectes russes, 100 ; histoire de l'Église russe, 180. La section hagiographique est remarquable ; on y trouve l'unique exemplaire de la Vie du saint russe André Totemsky († 1673) et d'autres documents importants pour l'hagiographie russe. La section d'histoire ecclésiastique renferme principalement des Vies et des lettres d'évêques russes, les descriptions des églises et des monastères de plusieurs éparchies, et quelques ouvrages inédits concernant l'histoire de l'Église russe. La description des manuscrits est accompagnée de notes et d'explications chronologiques et statistiques. Ce savant travail est dû à la plume de l'archiviste du Saint-Synode, A. S. Nikolsky, et il a été rédigé sous la direction de A. S. Sobolvsky, membre de l'Académie des sciences et spécialiste pour l'ancienne littérature russe.

En 1897, le Saint-Synode faisait paraître le premier tome de la « Description des documents contenus dans les Archives des métropolites uniates de la Russie Occidentale ». Voici le second volume de cet important recueil :

Digitized by Google

Opisanie dokumentov arkhiva zapadnorusskikh uniatskikh mitropolitov, t. II (Saint-Pétersbourg, typ. synodale, 1906, VIII-1632 p.). Il comprend les documents des années 1701-1839 ; c'est en 1839 que, selon l'expression gravée sur une médaille commémorative, les Uniates de la Russie Occidentale, « séparés par la violence, furent réunis par l'amour à l'Église orthodoxe » : « amour » est ici synonyme de la plus cruelle persécution. Le volume renferme 3500 pièces et donne l'inventaire des livres paroissiaux des Uniates depuis l'an 1697 jusqu'à l'an 1801. La typographie du Saint-Synode a déjà commencé l'impression du troisième et dernier volume de cette publication monumentale, dont le mérite revient en grande partie au Secrétaire du Saint-Synode, S. G. ROUNKEVITCH.

La confrérie du prince Alexandre Nevsky de Vladimir possède une collection de 312 manuscrits russes des XVe et XVIIIe siècles provenant de plusieurs monastères et églises de cette éparchie. Un catalogue de ces manuscrits, qui contiennent des pièces intéressantes pour l'hagiographie de l'éparchie de Vladimir, est en voie de publication. La première livraison déjà parue contient la description de 161 manuscrits : *Kratkoe opisanie tzerkovno istoriceskago drevlekhranilichtcha pri Bratsvie Sv. Bl. Kniazia Alexandra Nevskago* (Vladimir, 1906, t. I, 154 p.).

A la Bibliothèque de la Société Impériale d'histoire et d'antiquités russes attachée à l'université de Moscou, se trouve une riche collection de manuscrits slaves, dont le premier volume du catalogue fut édité par P. Stroev en 1845. M. E. J. SOKOLOV vient de nous donner le second volume qui comprend les manuscrits acquis ou reçus par la Bibliothèque dans les années 1896-1902 : *Opisanie rukopisei i bumag postupivchikh s 1896 do 1902* (Moscou, 1905, VII 935 p.).

M. A. A. Titov a dressé le catalogue des manuscrits slaves ayant appartenu à la collection de M. S. S. Valkhronieev : on y remarque plusieurs pièces importantes touchant l'histoire des monastères russes et l'hagiographie russe (Moscou, 1906. In-8, IX-417-240 p.).

Le Saint-Synode a publié le quinzième volume de la description des pièces contenues dans ses archives : *Opisanie dokumentov i diel, khraniachtchikhsiia v Arkhivie Sv. Pr. Synoda za 1735 god*, (Saint-Pétersbourg, typ. Synodale, 1907. In-4, 1200-6 p.). Ce volume comprend les actes de l'année 1735, sous le règne de l'impératrice Anne Joannovna. Ces pièces révèlent l'état de servitude et d'abaissement de l'Église russe, les mesures de rigueur prises contre plusieurs membres de la hiérarchie et du bas clergé, et l'esprit d'absolutisme religieux de l'impératrice. D'autres documents se rapportent aux monastères, aux écoles du clergé, aux éparchies russes, aux missions, aux confessions dissidentes. Il y a donc dans ce volume un matériel considérable que les historiens de l'Église russe au XVIIIe siècle sont tenus d'analyser et d'étudier. Des volumes parus jusqu'ici dans cette précieuse collection, le premier n'est plus en vente ; les tomes II-VIII, qui renferment les documents des années 1722-1728, se vendent avec une réduction de 75 %,

Digitized by Google

les tomes X-XII (1730-1732), et XV-XVI (1736) avec une réduction de 50 °/₀. Le volume IX (pour l'année 1729) est sous presse, ainsi que les tomes XVII, XVIII, XX, XXVII et XXXI; les tomes XIII et XIV sont déjà prêts pour l'impression. Toutes ces pièces constitueront l'histoire documentaire de l'Église russe dans la première moitié du XVIIIe siècle.

Signalons le XXIXe volume de l'Encyclopédie ecclésiastique, publiée d'abord sous la direction de Mgr Michel Nowodworski et continuée après sa mort par d'autres collaborateurs (*Encyklopedja koscielna*. T. XXIX, *Tournely-Uscicki*. Varsovie, Czerwinski, 1907, 616 p.). Cette encyclopédie n'est guère que la reproduction des articles du *Kirchenlexicon*. Elle donne en plus cependant des notices historiques et biographiques concernant l'Église catholique en Pologne et les écrivains polonais. Signalons dans le dernier volume la notice de S. Pulawski sur André Towianski († 1878), célèbre mystique polonais qui prêchait une réforme de l'Église catholique, et la notice sur l'ordre des Trinitaires en Pologne.

Le professeur A. Spassky, de l'Académie ecclésiastique de Moscou, est connu en Russie par ses excellents travaux sur l'histoire primitive de l'Église chrétienne. Il vient de donner une nouvelle preuve de sa compétence en cette matière par sa récente « Histoire du mouvement dogmatique à l'époque des conciles œcuméniques, dans ses relations avec les systèmes philosophiques de cette époque » (*Istoriia dogmatitcheskikh dvijenii v epokhu vselenskikh soborov v sviazi s filosofskimi uceniami togo vremeni*. T. Ier, Serghievo, typ. de la Laure, 1906. In-8, 652-II p.). Ce volume est consacré à l'histoire du dogme et de la controverse trinitaire. La première partie (p. 1-127) traite du dogme de la Trinité pendant les trois premiers siècles du christianisme; on y analyse surtout la doctrine de S. Irénée, de Tertullien et d'Origène. La seconde partie très approfondie est consacrée au IVe siècle. Elle est particulièrement intéressante par la manière dont l'auteur envisage l'influence de la philosophie grecque dans l'élaboration de la dogmatique chrétienne. Sur ce point, M. Spassky aura certainement des contradicteurs dans les rangs du clergé orthodoxe, comme le prince Troubetzkoï († 1905) en a eu lorsqu'il a publié son fameux ouvrage sur l'histoire du Logos (1900). L'Académie ecclésiastique de Moscou est devenue du reste suspecte aux tenants de l'orthodoxie rigide, lesquels reprochent à ses professeurs de se mettre à la remorque du protestantisme allemand. C'est ainsi que la thèse de M. S. I. Smirnov sur les Pères Spirituels dans l'ancienne Église d'Orient (cfr. RHE., 1906, t. VII, p. 963) a été blâmée par quelques évêques qui ont cru y découvrir la négation du sacrement de la Confession (*Tzerk. Viedomosti*, 1907, n. 13, p. 199). Le savant ouvrage du professeur Spassky aura vraisemblablement le même sort. Tout en faisant des réserves sur quelques théories de l'auteur, nous ne pouvons cependant pas méconnaître la valeur de son œuvre, l'étendue de ses recherches, l'agencement habile et l'originalité du plan d'après lequel il a disposé ses matériaux. M. Spassky prépare un second volume sur la

Digitized by Google

question christologique. Ces ouvrages sont appelés à un légitime succès. Ils tiendront dans la littérature orthodoxe russe la place que tient la *Dogmengeschichte* de Harnack dans la littérature allemande.

Le 4/17 avril dernier, M. Serge Mihhailovitch Zarine, maître à l'École ecclésiastique Alexandre Nevsky, a défendu, pour l'obtention du grade de *Magister Theologiae* de l'Académie de Saint-Pétersbourg, une thèse sur l'Ascétisme d'après la doctrine orthodoxe. Elle forme deux gros volumes : *Asketizm po pravoslavno-khristianskomu utcheniu* (Saint-Pétersbourg, 1907, in-8°, t. I, xxx-388 p. ; t. II, xi-xv-643 p.). La première partie est consacrée à l'examen critique des théories ascétiques des écrivains russes, en particulier de l'évêque Théophane, du protopresviter Ianychev, du professeur Gousev, du professeur Ponomarev et du philosophe Solovev. La seconde partie est un exposé, on ne peut plus érudit, de la doctrine des Pères de l'Église et des écrivains orthodoxes sur l'ascétisme. Nous n'hésitons pas à dire que ce travail est désormais indispensable à ceux qui veulent approfondir l'idéal et les moyens d'action de l'ascétisme orthodoxe. Impossible d'analyser ici un ouvrage si développé. Qu'il nous suffise de noter qu'il intéresse à la fois la patrologie, l'histoire de l'Église, la théologie dogmatique et mystique.

Grégoire V, trois fois patriarche de Constantinople (1797-1798; 1806-1808; 1815-1821), pendu par les Turcs aux fenêtres du Phanar en 1821, est vénéré par les Grecs modernes comme un héros national et un des prélats les plus illustres de leur Église. La littérature grecque moderne avait déjà consacré quelques ouvrages au célèbre patriarche. Mais on n'avait pas encore une vie de Grégoire V rédigée sur les sources et d'après toutes les règles de la critique historique. Cette lacune vient d'être comblée par le récent ouvrage de M. A. Preobrajensky, ancien élève de l'Académie de Kazan, sur la vie et le rôle de Grégoire V (*Grigorii V, patriarkh K., obzor ego jizni i dieiatelnosti*, Kazan, typ. centrale, 1906, p. xiii-487-vi-xiv). Cet ouvrage, écrit en un style très vivant, est remarquable par la richesse de sa documentation et la sûreté de son érudition. On y trouve plus que la vie d'un personnage illustre, l'histoire de l'Église grecque orthodoxe dans le premier quart du xixe siècle.

Le 30 janvier (12 février), le Gouvernement russe a approuvé la fondation d'un institut archéologique à Moscou, sur l'initiative prise par le général Glazov, ex-ministre de l'Instruction publique, et le *Privatdozent* A. I. Ouspensky. L'Institut a pour but l'enseignement de l'archéologie, de l'archéographie et de l'histoire russe. Les cours embrassent 24 matières, se rapportant toutes, plus ou moins directement, à l'archéologie.

L'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg est une pépinière de membres du haut clergé russe et d'écrivains ecclésiastiques. Dans les années 1814-1864, elle a donné à l'Église russe 10 métropolites, 36 archevêques, 45 évêques, 7 protopresvytéri, 28 docteurs et 600 magistri. M. A. Rodossky,

Digitized by Google

bibliothécaire de l'Académie, vient d'éditer un travail patient et consciencieux sur les étudiants qui y ont achevé leurs cours dans la période ci-dessus mentionnée : *Biograficeskii Slovar studentov pervykh XXVIII kursov v S. Petersburgskoi Dukhovnoi Akademii (1814-1869)*. (Saint-Pétersbourg, 1907, LXXXIV-552 p.). L'auteur consacre des biographies plus détaillées à ceux qui, par leurs écrits ou leur action, tiennent une place marquante dans l'histoire de l'Église russe. Voilà une première contribution à la célébration du premier centenaire de l'Académie, en 1909.

En 1906, l'Académie des sciences de Berlin s'est adressée au Ministère de l'Instruction publique russe lui demandant d'adhérer à la proposition de l'Association Internationale des Académies, concernant le prêt réciproque des manuscrits. La même proposition avait déjà été faite en 1901 à l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg, mais n'avait pas obtenu de suite. Cette fois, le ministère russe l'a agréée, et le Saint-Synode y a donné son adhésion. Les manuscrits des bibliothèques des Académies ecclésiastiques et de la bibliothèque synodale de Moscou pourront être prêtés aux Académies qui font partie de l'Association Internationale ; l'Académie de Bruxelles est de ce nombre.

La Confrérie du Saint-Esprit de Vilna publie depuis le 1er mars une revue intitulée *Viestnik Vilenskago Pravosl. Sviato-Dukhovskago Bratstva* (Messager de la Confrérie etc.); elle paraît deux fois par semaine et a pour but de combattre la propagande du catholicisme en Lithuanie, où il obtient d'énormes succès.

Une autre revue, d'un caractère plus général et qui donne une large part à l'histoire ecclésiastique, le « Messager ecclésiastique et social de Kalouga » *(Kaloujsky Tzerkovno-Obchtchestvenny Viestnik)*, a commencé à paraître au mois de février.

Décès. — Le 10/23 mars 1906 est décédé à Saint-Pétersbourg, M. Constantin Pétrovitch Pobiédonostzev, né à Moscou en 1827, *Ober-Procuror* du Saint-Synode du 14 avril 1880 au 19 octobre 1905. Nous n'avons pas à discuter ici son rôle religieux et politique, qui a été considérable pendant un quart de siècle. Comme écrivain, jurisconsulte, historien et polémiste, M. Pobiédonostzev tient aussi une place importante dans l'histoire littéraire de la Russie. Citons parmi ses ouvrages : *Monographies historiques* (Saint-Pétersbourg, 1876) ; *Documents juridiques et historiques du XVIIe et du XVIIIe siècle* (Moscou, 1887) ; *Moskovsky Sbornik* (Recueil de Moscou) (Moscou, 1901, 5e édition) ; *Histoire de l'Église orthodoxe jusqu'au commencement de la séparation des Églises* (neuvième édition, Saint-Pétersbourg, 1905). Il a traduit en russe l'Imitation de Jésus-Christ et le Nouveau Testament. La liste presque complète de ses écrits se trouve dans le *Tzerk. Viestnik*, 1907, n. 12.p. 383-384.

Le 14/27 mars de cette année est mort M. Athanase Ivanovitch Boulgakov, professeur d'histoire des confessions religieuses de l'Occident à l'Académie ecclésiastique de Kiev. Parmi ses nombreux travaux signalons

Digitized by Google

l'*Histoire du méthodisme* (1887); *La liturgie des vieux-catholiques et ses relations avec la liturgie et la théologie de l'Église romaine* (Kiev, 1901); *La validité et légitimité de la hiérarchie anglicane au point de vue de l'Église orthodoxe* (Kiev, 1906), et plusieurs brochures touchant l'histoire et les doctrines du catholicisme et du protestantisme. A. PALMIERI, O. S. A.

Suède. — Danemark. — Nous avons reçu, en même temps que la seconde livraison des *Svenska Synodalakter* depuis le commencement du XVIe siècle, publiés par M. H. LUNDSTROM (Stockholm, P. A. Norstedt, pp. 177-272), le sixième volume du *Kyrkhistorisk Arsskrift* de 1905, édité par le même savant (Stockholm, *ibid.*, 1905, in-8, IV-314 pp.). Comme les volumes précédents, celui-ci renferme d'abord quelques articles étendus consacrés à l'histoire ecclésiastique de la Suède. Relevons, entre autres, celui de M. E. WERMCRANTZ (pp. 32-148) sur la vie et l'œuvre de Nil Grubb, prévôt de Umea (1681-1724), dont une partie avait déjà paru l'année précédente, puis un travail de M. K. H. KARLSSON sur l'évêque « élu » Björn de Skara (pp. 27-31), un fragment posthume de M. J. HELANDER sur le paganisme et le christianisme dans l'Église primitive suédoise (pp. 5-26); un autre de M. H. LUNDSTROM sur la prétendue faiblesse de caractère de Laur-Petri (pp. 197-214). Viennent ensuite des mélanges et des documents (pp. 215-273), et enfin des comptes rendus et la bibliographie (pp. 274-314). C. L.

— La quinzième session du *Congrès international des Orientalistes* se tiendra à Copenhague, dans la seconde moitié du mois d'août 1908. Il comprendra sept sections; I. Linguistique. Langues indo-européennes; II. Langues et archéologie des pays aryens; III. Langues et archéologie de l'Extrême-Orient; IV. Langues et archéologie sémitiques; V. Égypte et langues africaines; VI. Grèce et Orient; VII. Ethnographie, folk-lore de l'Orient. Le comité d'organisation a comme *président*, M. V. THOMSEN, professeur à l'université de Copenhague; comme vice-président, M. FR. BUHL, professeur à la même université; comme membres, MM. D. ANDERSEN et V. SCHMIDT, professeurs à l'université et le Dr J. OESTRUP; comme secrétaire général, le D^r CHR. SARAUW et comme trésorier M. I. GLÜCKSTADT.

— *Décès.* — A la fin de mai est décédé M. K. REUTER NYBLOM, ancien professeur d'esthétique, de littérature et d'histoire de l'art à l'université d'Upsal, membre de l'Académie suédoise.

Digitized by Google

— Le dernier bon à tirer de notre Chronique venait d'être donné, quand nous avons reçu communication du DÉCRET DU SAINT-OFFICE *Lamentabili sane exitu*. Il condamne soixante-cinq propositions relatives aux sciences sacrées, à l'interprétation de la Sainte Écriture et aux principaux mystères de la foi. Ces propositions se sont rencontrées « même parmi les catholiques, [chez] d'assez nombreux écrivains qui, sortant des limites fixées par les Pères et par la Sainte Église elle-même, poursuivent, sous prétexte de les approfondir et sous couleur d'investigation historique, un progrès des dogmes qui en constitue, en réalité, la corruption ». Le décret a pour but, non pas d'entraver « le progrès des sciences naturelles et théologiques » (Prop. 57), mais de maintenir et de défendre la notion traditionnelle et l'immutabilité du dogme catholique.

Digitized by Google

L'EUCHARISTIE

D'APRÈS

Saint Cyrille d'Alexandrie.

Il y a quelques années, le Dr E. Michaud consacrait deux articles de la *Revue internationale de théologie* (t. X (1902), nos 39 et 40, pp. 599-614, 675-692) à parcourir « les textes dans lesquels saint Cyrille d'Alexandrie a expliqué la sainte Eucharistie » (p. 599). Et comme résultat de sa lecture, il déclarait que l'évêque d'Alexandrie n'a jamais « enseigné le matérialisme eucharistique »; au contraire, il a partout « enseigné d'une manière positive, claire, évidente, le spiritualisme eucharistique » (p. 675). L'exégèse dissolvante et fantaisiste, qui prépare cette conclusion, ne semble pas avoir été prise très au sérieux; elle aurait même été jugée, paraît-il, avec quelque ironie dans le monde vieux-catholique et protestant, où l'auteur a ses amis.

Mais déjà, en 1867, dans une étude très documentée sur « *la doctrine eucharistique de l'Église grecque* », G. E. Steitz (*Die Abendmahlslehre der griechischen Kirche...*, dans *Jahrbücher für deutsche Theologie*, t. XII, pp. 235-245) aboutissait, par une voie en apparence beaucoup plus scientifique, à une conclusion sensiblement identique. « Cyrille, lisons-nous p. 242, voulait tenir ferme à la présence réelle du corps et du sang du Christ dans le Sacrement; mais ce n'est pas par leur substance, c'est par leur vertu seulement, que ce corps et ce sang sont présents dans le pain et le vin consacrés et sont reçus par les communiants ». Ainsi donc, Cyrille d'Alexandrie ne croirait pas à la présence du corps réel et historique du Christ dans l'Eucharistie; il n'y verrait que sa vertu vivifiante. Au fond, c'est le « spiritualisme eucharistique » dont nous entretenait M. Michaud.

A son tour, et sur la foi de Steitz, Harnack (*Lehrbuch der Dogmengeschichte*[3], t. II, p. 436) écrit : « L'affirmation que dans l'Eucharistie le corps réel du Christ soit présent ne se rencontre pas encore chez

Digitized by Google

Cyrille; c'est plutôt une simple présence dynamique qu'il enseigne : le corps eucharistique dans ses effets est identique au corps réel » (1).

D'un autre côté, Baur professait, dans ses *Leçons sur l'histoire des Dogmes* (*Vorlesungen über die Dogmengeschichte* (1866), t. I, II, p. 416), que Cyrille d'Alexandrie croit à « une transformation substantielle » des éléments eucharistiques, et « identifie le pain avec la chair du Logos ».

Thomasius est du même avis, et il s'exprime en termes très catégoriques. « La façon dont parle Cyrille d'Alexandrie, écrit-il (*Die Dogmengeschichte der alten Kirche*, (1874), p. 419), montre à l'évidence que la présence réelle du corps et du sang du Christ dans l'Eucharistie était la croyance générale de l'Église; c'était une vérité si universellement reconnue, qu'il pouvait la prendre pour base de son argumentation dans les controverses christologiques (2).

Et tout récemment, Mgr Batiffol (*Études d'histoire et de théologie positive*; 2e série : l'*Eucharistie*... pp. 278-286, Paris, 1905) vient de ranger le patriarche d'Alexandrie parmi les partisans les plus avérés du réalisme eucharistique. « Le mérite de Cyrille... est de retrouver dans l'Eucharistie le même corps que dans l'Incarnation » (p. 279). Et un peu plus loin : « Réalisme et vivification sont les deux termes capitaux de la doctrine de Cyrille » (p. 282). Et encore : « Saint Cyrille, partant de la foi à la vivification opérée par l'Eucharistie, en a conclu la présence réelle dans l'Eucharistie de la chair unie au Verbe, la chair née de Marie » [p. 285].

De ces deux affirmations si franchement contradictoires, laquelle est la vraie? Saint Cyrille professe-t-il la présence réelle du corps historique du Christ dans l'Eucharistie, comme le déclarent Baur, Thomasius et Mgr Batiffol? Ou bien n'admet-il, comme le veulent Steitz, Harnack et Michaud, dans le pain et le vin consacrés que la puissance vivifiante du Verbe incarné?

Pour répondre, il n'y a qu'un moyen : c'est de passer en revue une fois encore les textes où saint Cyrille parle de l'Eucharistie. Ces textes sont très nombreux : dans l'œuvre du patriarche d'Alexandrie, il est question à chaque instant de l'« Eulogie mystique », de l'« Eulogie vivifiante ». Quelquefois, c'est une courte allusion en passant, un mot, une phrase, comme dans le *De adoratione in spiritu et*

(1) Cf. dans le même sens Loofs, art. *Abendmahl II*, dans RE³, I, p. 55.

(2) Dans une note placée en appendice, il reproduit quelques lignes de Steitz, et il ajoute ne pouvoir accepter sa façon de voir, « parce que Cyrille exprime trop fréquemment et en termes trop précis l'identité du pain eucharistique et du corps du Christ ».

Digitized by Google

veritate (PG, t. LXVIII, pp. 261B; 285B; 297D sq; 416D; 501B; 604C; 708C; 709D; 793B sq; 1072A) (1); dans les *Glaphyra* (PG, t. LXIX, pp. 29BC; 428A sq; 553A); dans le *Commentaire sur Isaïe* (PG, t. LXX, p. 561A). Ailleurs ce sont de longs développements et un exposé suivi de la doctrine : ainsi dans les *Commentaires sur saint Matthieu* (PG, t. LXXII, pp. 452 sq), *sur saint Luc* (PG, t. LXXII, pp. 905-912), et *sur saint Jean* (PG, t. LXXIII, pp. 520D-521C; 560-585; 601C-604D; PG, t. LXXIV, pp. 341A-344D; 528A-D; 553CD; 557B-561; 564CD; 660BCD; 725CD; [= P. E. Pusey, *In D. Joannis Evangelium*, t. I, pp. 475_{15}-476_{27}; 514-536; 551_{14}-553_{28}; t. II, pp. 541_{14}-544_{15}; 706_{31}-707_{26}; 730_{23}-731_{14}; 733_{29}-737; t. III, pp. 2_{22}-3_{16}; 88_{6} 89_{10}; 144_{27}-145_{20}]); et dans les écrits *contre Nestorius* et ses partisans (PG, t. LXXVII, p. 121C : *Anathem. 11*; PG, t. LXXVI, pp. 189-208 : *Adv. Nestorii blasphemias l. 4, c. 4*; p. 373 : *Apologet. c. Orientales, ad anath. 11*; p. 1189B-1192B : *De Recta Fide ad Theodosium, 38* [= Pusey, pp. 124_{9}-130_{6}]; p. 1281AB : *De Recta Fide ad Reginas* = [Pusey, pp. 217_{20}-218_{4}]; PG, t. LXXV, pp. 1360A-1361A : *Quod unus Christus* [= Pusey, pp. 421_{10}-423_{11}]) (2).

En lisant ces textes avec attention et sans idées préconçues, on ne tarde pas à se rendre compte, comme le disait tout à l'heure Mgr Batiffol, que « réalisme et vivification sont les deux termes capitaux de la doctrine de Cyrille ». On découvre également sans peine la marche de sa pensée : « sa dialectique est préoccupée surtout de l'efficacité de la communion (Batiffol, *o. c.*, p. 282) ; elle « part de la foi à la vivification opérée par l'Eucharistie et en conclut la présence réelle de la chair du Christ dans le sacrement ». Voici d'ailleurs indiqué par notre docteur lui-même l'enchaînement de ses idées.

« Cherchons dans la mesure de nos forces, écrit-il dans son *Commentaire sur Luc. 22_{19}* (PG, t. LXXII, 908C-912A) le sens du mystère eucharistique. Dieu avait créé toutes choses pour l'immortalité ;... mais par la jalousie du diable, la mort entra dans le monde. Le tentateur poussa le premier homme au péché et à la désobéissance, et le fit tomber sous la malédiction divine... Comment l'homme, dominé maintenant par la mort, pouvait-il retrouver l'immortalité ? Il fallait que sa chair mortelle participât à la puissance vivifiante de Dieu. Or la puissance vivifiante de Dieu, c'est le Logos... Le Logos se fit homme... Et la chair mortelle qu'il s'unit, il l'immunisa contre la corruption et la rendit

(1) Je laisse de côté plusieurs des textes cités par Michaud ; c'est à dessein : ils ne parlent pas de l'Eucharistie.

(2) Je ne cite pas l'Homelie *in mysticam Coenam* (PG, t. LXXVII, pp. 1016 C-1029 B), que je tiens pour inauthentique et très postérieure à Cyrille.

Digitized by Google

vivifiante... Mais il fallait qu'il vint en nous divinement (θεοπρεπῶς) par le Saint Esprit, et qu'il se mélangeât pour ainsi dire à nos corps par sa chair sacrée et son sang précieux ; c'est ce que nous avons en eulogie vivifiante comme dans du pain et du vin (sous la forme de pain et de vin, sous les apparences du pain et du vin ?) » (1)

L'homme pécheur, pour retrouver la vie et l'immortalité doit s'unir au corps de Celui qui est la vie par nature. Or, l'Eulogie mystique nous procure cette immortalité que nous avions perdue. Par conséquent « l'Eulogie mystique est le corps vivifiant du Verbe incarné » (2). Voilà le raisonnement fondamental de Cyrille. Venons maintenant aux détails et suivons-le dans le développement de sa croyance à l'efficacité de la communion et au réalisme eucharistique (3).

I. — Efficacité de l'Eulogie mystique.

Notre-Seigneur disait aux Juifs, en leur annonçant l'Eucharistie : « Je suis le pain de vie... Celui qui mange ma chair et boit mon sang, a la vie éternelle. » (Jo. 6_{51-54}). Saint Cyrille répète à son tour : « La participation au Christ est vie et sanctification » : ζωὴ καὶ ἁγιασμὸς ἡ Χριστοῦ μετοχή (PG, t. LXIX, 428A). Il revient constamment et avec prédilection sur cette idée que la chair du Christ donne la vie et l'incorruptibilité à celui qui la mange.

« Notre-Seigneur se montre aux Juifs, en leur disant : Je suis le pain de vie, pour leur apprendre que, s'ils veulent être immunisés contre la corruption et la mort, ils doivent participer à celui qui a la puissance de vivifier et qui détruit la corruption et la mort... Ceux qui reçoivent en eux le pain de vie, auront pour récompense l'immortalité ; à l'abri de la corruption et de tous les autres maux, ils monteront vers les espaces éternels de la vie selon le Christ. » (PG. t. LXXIII, 560D ; 561D = Pusey, *In Joan.*, t. I, p. 514_{15}.)

C'est une vie bien supérieure à la vie charnelle et matérielle, que nous donne l'Eulogie mystique.

(1) Ἔδει... αὐτὸν... συνανακιρνᾶσθαι ὥσπερ τοῖς ἡμετέροις σώμασι διὰ τῆς ἁγίας αὐτοῦ σαρκὸς καὶ τοῦ τιμίου αἵματος· ἃ δὴ καὶ ἐσχήκαμεν εἰς εὐλογίαν ζωοποιὸν ὡς ἐν ἄρτῳ τε καὶ οἴνῳ (912 A).

(2) PG, t. LXVIII, 501 B : Χαρισάμενος τὸ μετασχεῖν εὐλογίας τῆς ζωοποίου, τουτέστι τῆς ἁγίας αὐτοῦ σαρκός τε καὶ αἵματος.

(3) **Bibliographie** : Baur, Steitz, Harnack, Michaud, Batiffol, *op. cit.*; *Perpétuité de la Foi de l'Église catholique touchant l'Eucharistie...*, t. II, pp. 493-498 ; 515-540 ; 548-557 ; 649-650. Paris, 1672 ; F. S. Renz, *Die Geschichte des Messopferbegriffs*. Freising, 1901-1902 ; E. Weigl, *Die Heilslehre des hl. Cyrill von Alexandrien*, pp. 201-221 ; A. Rehrmann, *Die Christologie des hl. Cyrillus von Alexandrien*, pp. 378-383.

Digitized by Google

« Ceux qui auront reçu le Christ dans la communion goûteront quand même la mort charnelle à cause de leur nature, mais cela ne doit pas les affliger. Ils seront soumis comme les autres à la fin commune de tout homme ; mais selon la parole de saint Paul, « ils sont vivants pour vivre éternellement à Dieu ». (PG, t. LXXIII, 561D.)

L'Eucharistie, en pénétrant en nous, guérit toutes les faiblesses et les maladies de nos âmes.

« L'argent impur, si on le fond avec du plomb, en est complètement purifié ; car le plomb s'empare de toutes les souillures du métal fondu. De la même façon le Christ agit sur nous. Alors que nous étions impurs, il s'est mélangé à nous corporellement et spirituellement (σωματικῶς καὶ πνευματικῶς) et il a ainsi fait disparaître les souillures qui étaient en nous. Il enlève nos péchés, afin que par lui et à cause de lui nous soyons purs et brillants ». (PG, t. LXVIII, 297D.)

Pour les âmes malades, ajoute Cyrille en d'autres endroits (PG, t. LXVIII, 793BC ; PG, t. LXXIII, 585A), l'Eucharistie est un remède qui rend la santé spirituelle, un calmant qui assoupit la loi de chair et la concupiscence, une force qui nous aide à éviter le péché et à mortifier nos passions et qui ranime en nous la piété envers Dieu.

Mais quand le corps du Christ est reçu par une âme pure et sainte, les effets sont encore bien plus magnifiques. C'est l'augmentation de la sainteté, l'affermissement de la volonté dans le bien et l'énergie pour persévérer dans la vertu. (PG, t. LXVIII, 793C.)

Ce n'est pas l'âme seule, qui a part à cette bienfaisante influence de la chair du Christ. Le corps lui aussi en est vivifié et sanctifié. Cyrille y insiste.

« Il fallait, oui, il fallait non seulement que l'âme fût renouvelée dans la nouveauté de la vie par le Saint-Esprit, mais encore que ce corps grossier et terrestre fût sanctifié par une communion corporelle conforme à sa nature, et qu'il reçût lui aussi l'incorruption ». (PG, t. LXXIII, 580AB = PUSEY, *In Joan.*, t. I, p. 531_{14}.)

L'Eulogie mystique est le germe de vie qui donnera au corps de pouvoir ressusciter au dernier jour. « Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle et je le ressusciterai au dernier jour », a dit Notre-Seigneur. Cyrille commente ainsi la parole du divin Maître :

« Je le ressusciterai au dernier jour ». Au lieu de dire : « Mon corps ressuscitera celui qui le mange », il dit : « Moi, je le ressusciterai », pour montrer qu'il ne fait qu'un avec sa chair.... Moi donc, dit-il, qui suis en lui par ma chair, je le ressusciterai au dernier jour. Il est impossible en effet que Celui-là ne triomphe pas de la corruption et ne détruise pas la mort, qui est la vie par nature. Par conséquent, bien que la mort.... condamne le corps humain à la corruption, cependant, parce que le

Digitized by Google

Christ est en nous par sa chair, nous ressusciterons nécessairement. Une étincelle, cachée dans un tas de paille, conserve la semence du feu ; ainsi Notre-Seigneur par sa chair cache la vie en nous et l'y conserve comme un germe d'immortalité ». (PG, t. LXXIII, 581BC = PUSEY, *In Joan.*, t. I, p. 533_5 ; cf. PG, t. LXXIV, 344B.)

Il ne faudrait pas conclure pourtant qu'il n'y aura pas de résurrection pour les infidèles ou les mauvais chrétiens qui n'auront jamais communié. Saint Cyrille lui-même a prévu l'objection et a pris soin d'y répondre.

« Mais, dira-t-on, en ce cas, ceux qui n'ont pas reçu la foi au Christ et n'ont pas participé à sa chair, ne revivront pas au temps de la résurrection ? Quoi donc ? Est-ce que toute créature ne sera pas rappelée à la vie ? — Assurément, toute créature ressuscitera... Tous les hommes ressusciteront, à la ressemblance de celui qui s'est ressuscité pour nous et qui contenait en lui tous les hommes... Tous ressusciteront; ceux qui auront fait le bien pour la résurrection de la vie, comme il est écrit ; mais ceux qui auront fait le mal, pour la résurrection du jugement. Or, ressusciter pour le châtiment, être rappelé à la vie pour les supplices, me semble plus terrible que la mort. La vraie vie dans le Christ est la vie dans la sainteté, le bonheur et la joie sans fin... C'est celle-là qui est promise à ceux qui auront participé à la chair vivifiante ». (PG, t. LXXIII, 565D sq = PUSEY, *In Joan.*, t. I, p. 520_{12}.)

Tous ressusciteront, mais la vraie résurrection, la résurrection pour la vie est réservée à ceux qui auront été sanctifiés par la chair du Verbe incarné. — La « vraie vie selon le Christ » serait-elle donc, d'après Cyrille, un privilège conféré par l'Eucharistie? Et la communion serait-elle nécessaire au salut éternel ?

Dans le commentaire du texte de saint Jean, 6_{54} : « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous », il semble bien prendre strictement à la lettre la parole de Notre-Seigneur.

« Ceux-là, dit-il, restent sans aucune participation à la vie de sainteté et de bonheur, qui n'ont pas reçu le Fils par l'Eulogie mystique : 'Αμέτοχοι παντελῶς καὶ ἄγευστοι μένουσιν τῆς ἐν ἁγιασμῷ καὶ μακαριότητι ζωῆς, οἱ διὰ τῆς μυστικῆς εὐλογίας οὐ παραδεξάμενοι τὸν Υἱόν ». (PG, t. LXXIII, 577B = PUSEY, *In Joan.*, t. I, p. 529_{22}.)

C'est là un avertissement à l'adresse de « ceux qui par mauvaise volonté n'ont pas encore accepté la foi au Christ ». Il avait déjà tenu un langage à peu près semblable aux fidèles baptisés.

« Puissent-ils le comprendre enfin, ces fidèles baptisés qui ont goûté la grâce divine ; par leur négligence à venir dans les églises, par leurs délais à s'approcher de l'Eulogie du Christ, en dépit des prétextes de piété mal entendue qu'ils mettent en avant pour ne pas communier, ils s'excluent de la vie éternelle en refusant d'être vivifiés (τῆς αἰωνίου ζωῆς

Digitized by Google

ἑαυτοὺς ἐκπέμπουσι, ζωσποιεῖσθαι παραιτούμενοι); et cette abstention, malgré ses apparences de religieux respect, tourne à leur malheur et à leur ruine. Ils devraient plutôt faire appel à leur courage et à toute l'énergie de leur âme pour se purifier de leurs péchés, faire tous leurs efforts pour mener une vie probe, et s'approcher alors avec confiance de la communion vivifiante ». (PG, t. LXXIII, 527AB = PUSEY, *In Joan.*, t. I, p. 475_{30}.)

Ces affirmations paraîtront sans doute inspirées par une exégèse trop littérale du texte joannique. Elles montrent du moins en quelle haute estime Cyrille tenait la vivification eucharistique. Et l'on n'est plus surpris de l'entendre exhorter avec insistance tous les chrétiens, même les moins fervents, à s'approcher de la Table Sainte.

« Si nous avons un vif désir de la vie éternelle, si nous voulons avoir en nous celui qui procure l'immortalité, n'imitons pas la négligence de ces gens qui refusent de recevoir l'Eulogie. Ne nous laissons pas tromper par les spécieux prétextes de piété que le diable est habile à inventer pour notre perte. — Mais il est écrit, dites-vous, « celui qui mange de ce pain et boit de ce calice indignement, mange et boit sa propre condamnation ». Je me suis examiné, et je me suis trouvé indigne. — Et quand donc serez-vous dignes, répondrai-je à ceux qui parlent de la sorte? Quand vous présenterez-vous devant le Christ? Si vos chutes vous empêchent d'approcher, et si vous ne devez jamais cesser de tomber, vous resterez donc sans jamais participer à la sanctification qui vivifie pour l'éternité? Allons, prenez la résolution de mener une vie meilleure et participez à l'Eulogie, bien persuadés que vous y trouverez un remède non seulement contre la mort, mais aussi contre vos maladies ». (PG, t. LXXIII, 584D sq = PUSEY, *In Joan.*, t. I, p. 535_{26}) (1).

Cette sublime transformation de tout notre être ne se voit pas et ne se sent pas : c'est un mystère qui n'a rien de matériel ni de palpable. Mais c'est une réalité pourtant très certaine, un article essentiel de notre foi, proclamé par toute la Tradition et que nous devons croire avec reconnaissance, sans chercher, à la façon des Juifs, le *comment*. (2). Dieu n'est-il pas maître de ses dons ; et celui qui avait

(1) Bien entendu l'Eucharistie ne peut être reçue que par ceux qui ont été baptisés : « Les incirconcis, c'est-à-dire les impurs ne doivent pas toucher le corps sacré du Seigneur, mais ceux-là seulement qui ont été purifiés par la circoncision spirituelle... Et pour que cette circoncision spirituelle se fasse, il faut que le Saint-Esprit habite en nous par la foi et le saint Baptême... Mais ceux qui sont devenus participants du Saint Esprit, rien ne les empêche plus de toucher le Christ notre Sauveur. C'est pour cela, — pour indiquer que la sainte communion convient aux sanctifiés, — que les ministres des divins mystères crient : « Les choses saintes aux Saints ». (PG, t. LXXIV, 696BD = PUSEY, *In Joan.*, t. III, p. 118^{29}.)

(2) Allusion à l'incrédulité des Juifs disant de Notre Seigneur : « *Comment* celui-ci peut-il nous donner sa chair à manger ? »

Digitized by Google

créé l'homme immortel, n'est-il pas capable de lui rendre l'immortalité? Celui qui est la vie par nature, pourrait-il s'unir et se mélanger à nous sans nous donner la vie?

« L'eau est froide par nature ; mais si on la verse dans un vase et qu'on l'approche du feu, elle oublie pour ainsi dire ses propres qualités pour prendre les propriétés du feu. De la même façon, nous, qui sommes corruptibles par la nature de notre chair, nous déposons nos faiblesses par le mélange avec la vraie vie et nous recevons les propriétés de la vie ». (PG, t. LXXIII, 580A = PUSEY, *In Joan.*, t. III, p. 531_4).

Sur cette union du Christ avec le communiant, notre auteur a des pages d'une beauté incomparable. A propos du texte Jo. 6_{57} : « Celui qui mange ma chair et boit mon sang, demeure en moi, et moi en lui », il écrit :

« Si l'on unit ensemble deux morceaux de cire, ils apparaissent intimement fondus l'un dans l'autre. De même, à mon sens, celui qui reçoit la chair du Christ notre Sauveur et boit son sang précieux, ne fait plus, comme il dit lui-même, qu'un avec lui ; il est en quelque sorte fondu et mélangé avec lui par la communion, de telle façon qu'il est dans le Christ et que le Christ est en lui. C'est ce que le Seigneur nous enseigne dans l'Évangile selon saint Matthieu, quand il dit : Le royaume des Cieux est semblable au levain qu'une femme prend et mêle à trois mesures de farine, jusqu'à ce que le tout soit levé... Un peu de levain fait lever toute la pâte, dit saint Paul. Ainsi la plus petite eulogie s'empare de tout notre corps et le remplit de sa propre énergie, et de la sorte le Christ est en nous et nous sommes en lui ». (PG, t. LXXIII, 584B sq = PUSEY, *In Joan.*, t. I, p. 535_8).

Impossible de concevoir une union plus intime : nous ne faisons plus qu'un, comme deux morceaux de cire fondus ensemble, comme le levain et la pâte qu'il a fait lever. Ce sont là des comparaisons sans doute, des métaphores, comme en exige notre langage humain pour exprimer les choses surnaturelles. Mais ce qu'elles cherchent à faire comprendre, c'est une union bien réelle, une union plus profonde même que l'*union morale par la charité*. Saint Cyrille tranche le mot : C'est *une communion, une participation physique* (μέθεξις φυσική).

« Il est très vrai que nous sommes unis au Christ *spirituellement* (πνευματικῶς) par la charité parfaite, par la foi simple et droite et par une conscience pure et vertueuse; c'est notre croyance que nous ne pouvons pas désavouer.... Mais oser dire que nous n'avons avec lui aucune union selon la chair (συναφείας τῆς κατὰ σάρκα), c'est se mettre en contradiction flagrante avec les Écritures inspirées. Car c'est bien par le fait de cette union selon la chair, — personne n'en peut sagement douter, — que le Christ est la vigne et que nous sommes les rameaux,

Digitized by Google

recevant en nous la vie de lui et par lui... Pourquoi en effet l'Eulogie mystique pénètre-t-elle en nous? N'est-ce pas pour y faire habiter le Christ *corporellement* par la communion et la participation de sa chair sacrée? [σωματικῶς... τῇ μεθέξει καὶ κοινωνίᾳ τῆς ἁγίας αὐτοῦ σαρκός]» (1). (PG, t. LXXIV, 341A sq = PUSEY, *In Joann.*, t. II, p. 541_{24}; cf. PG, t. LXXVI, 1189B)

Saint Cyrille prouve son affirmation par deux textes de saint Paul. Puis il continue :

« Le Sauveur lui-même dit : « Celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi et moi en lui. » Il faut soigneusement le remarquer, le Christ ne dit pas seulement qu'il sera en nous par une relation d'affection, mais bien par une participation physique [οὐ κατὰ σχέσιν τινὰ μόνην τὴν ἐν διαθέδει νοουμένην ἐν ἡμῖν ἔσεσθαί φησιν ὁ Χριστὸς, ἀλλὰ καὶ κατὰ μέθεξιν φυσικήν] ». (PG, t. LXXIV, 341CD.)

Et pour expliquer ce qu'il entend par cette *participation physique*, il répète la comparaison des deux morceaux de cire fondus ensemble.

Prenons garde pourtant d'exagérer la pensée de Cyrille : cette union, cette *participation physique* n'est pas une union substantielle du genre de l'union hypostatique entre le Verbe et son humanité. Il distingue très nettement ces deux sortes d'union. Écoutons les lignes suivantes :

« Qu'un incrédule ne vienne pas nous dire : Mais si le Verbe, qui est vie par nature, habite en nous (2), le corps de chacun de nous devient donc lui-même vivifiant? — Non, car il y a une grande différence entre la

(1) Πνευματικῶς... σωματικῶς : Ces deux mots rappellent une des idées fondamentales de la doctrine cyrillienne sur la grâce. L'union du fidèle avec le Christ est double (ἡγιάσμεθα διττῶς, PG, t. LXXIV, 869 C = PUSEY, *In Joann.*, t. III, p. 263_{24}) : *pneumatique* ou *spirituelle*, c'est la participation à la divinite du Christ, l'union au Christ en tant que Dieu ; — *somatique* ou *corporelle*, c'est la participation à la chair vivifiante du Christ, l'union au Christ en tant qu'homme. — Γίνεται ἐν ἡμῖν ὁ Υἱὸς σωματικῶς μὲν ὡς ἄνθρωπος, συνανακιρνάμενς τε καὶ συνενούμενος δι' εὐλογίας τῆς μυστικῆς· πνευματικῶς δὲ αὖ πάλιν, ὡς Θεὸς, τῇ τοῦ ἰδίου Πνεύματος ἐνεργείᾳ καὶ χάριτι τὸ ἐν ἡμῖν ἀνακτίζων πνεῦμα πρὸς καινότητα ζωῆς ». (PG, t. LXXIV, 564 C = PUSEY, *In Joann.*, t. III, p. 2_{26}). L'union par la foi et la charité que procure le baptême est une union *pneumatique* ou *spirituelle* ; l'union que donne l'Eucharistie est à la fois *spirituelle* et *corporelle*, mais l'union *corporelle* est l'effet propre et caractéristique de la Communion.

(2) C'est par distraction que Mgr Batiffol a traduit : « Si le Verbe vient dans le fidèle ainsi réellement (κατὰ φύσιν) » ; le κατὰ φύσιν se rapporte non à αὐλίζεται, mais à ζωή. Voici le texte : Ἐπειδὴ καὶ ἐν ἡμῖν ζωὴ κατὰ φύσιν ὑπάρχων ὁ τοῦ Θεοῦ Λόγος αὐλίζεται.

Digitized by Google

participation relative (μέθεξις σχετική) (1), par laquelle le Fils est en nous, et l'union par laquelle il a fait sien le corps né de la Sainte Vierge en s'incarnant. En venant en nous, le Verbe ne se fait pas homme, il ne s'est incarné qu'une fois ». (PG, t. LXXII, 909CD.)

La distinction apparaît très claire jusque dans la terminologie : en parlant de l'Incarnation, l'adversaire de Nestorius insiste sur la ἕνωσις κατὰ σάρκα, sur la ἕνωσις φυσική ; au contraire, quand il s'agit de l'union eucharistique, il n'est plus question que de συνάφεια κατὰ σάρκα, de μέθεξις φυσική ou σχετική.

Unis au Christ, nous sommes en même temps et par le fait unis entre nous. Ce nouveau résultat de la communion, saint Paul l'avait déjà indiqué dans sa première Epître aux Corinthiens (1 Cor. 10_{17}) : « Nous sommes tous un seul corps, car tous nous participons à un seul pain ». Saint Cyrille, lui aussi, aime à rappeler cette union mystique de tous les fidèles dans le Christ.

Commentant la prière de Notre-Seigneur : « Qu'ils soient tous un ; comme vous, Père, vous êtes en moi, et moi en vous, qu'ils soient aussi un en nous » (Joan. 17_{21}), il s'exprime ainsi :

« Notre-Seigneur demande entre les fidèles le lien de la charité, de la concorde et de la paix, afin que tous soient réunis dans une *unité spirituelle* (ἑνότητα τὴν πνευματικήν), à l'imitation de l'union physique et substantielle du Père et du Fils... Cela est vrai, mais il faut examiner le texte de plus près : « Comme vous, Père, vous êtes en moi et moi en vous, qu'ils soient aussi un en nous »..., et nous verrons qu'à l'imitation de l'identité substantielle de la Trinité, l'unité que nous devons former entre nous et avec Dieu, doit être aussi une *unité physique :* φυσικὴν τὴν ἑνότητα ». (PG, t. LXXIV, 556A sq. ; 557C = PUSEY, *In Joan.*, t. II, pp. 731_{25} ; 733_{29}).

Comment s'accomplira cette unité physique entre tous les disciples du Christ, malgré la distinction de leurs corps et de leurs personnes?

« Pour arriver à former entre nous et avec Dieu cette unité, pour nous mélanger en quelque sorte les uns aux autres, nous qui avons corps et âmes distincts, le Fils unique, Sagesse et Conseil du Père, a inventé un moyen admirable. En donnant son corps à manger dans l'Eulogie mystique à ceux qui croient en lui, il les fait *concorporels* avec lui et entre eux (ἑαυτῷ τε συσσώμους καὶ ἀλλήλοις ἀποτελεῖ). Qui pourrait désormais séparer et priver de l'*union physique* (φυσικῆς ἑνώσεως) qu'ils ont entre eux ceux qui sont enchaînés ensemble dans l'unité avec le Christ

(1) Cyrille disait tout à l'heure μέθεξις φυσική ; maintenant il écrit : μέθεξις σχετική. Il n'y a pas contradiction : l'union eucharistique peut être appelée μέθεξις φυσική, car nous recevons réellement et *physiquement* le corps du Christ ; mais elle est une union relative, c'est-à dire non substantielle, μέθεξις σχετική, si on la compare à l'union hypostatique.

Digitized by Google

par la participation à son corps sacré? Si tous nous participons à un seul pain, nous ne formons tous qu'un seul corps, car le Christ ne peut pas être divisé. » (PG, t. LXXIV, 560B = PUSEY, *In Joan.*, t. II, p. 735$_{12}$; cf. PG, t. LXXVI, 193CD).

Une difficulté se présente ici tout naturellement à l'esprit. Pourquoi Cyrille, qui a évité, nous l'avons dit, l'expression ἕνωσις φυσική, en parlant de notre union avec le Christ, ose-t-il qualifier de ἕνωσις φυσική l'union qui se forme entre nous par la communion?

Il est impossible de donner une réponse ferme. A-t-il moins sévèrement surveillé ses mots dans le second cas, parce qu'il n'y avait pas le même danger de fausse interprétation que dans le premier? A-t-il écrit ἕνωσις φυσική simplement sous l'influence du texte de saint Paul : ἕν σῶμα... ἐσμεν? A-t-il eu l'intention de bien marquer l'*unité* du lien qui nous enchaîne en un seul corps mystique, le Christ *indivisible*? Si le choix de cette expression a été déterminé par des raisons plus spéciales, rien dans les œuvres du patriarche d'Alexandrie ne permet de les découvrir : il ne s'en est expliqué nulle part.

Union intime avec le Christ, par suite union entre nous, et vivification de tout notre être, tels sont, d'après saint Cyrille, les inestimables bienfaits de l'Eulogie mystique.

II. — La présence réelle.

La croyance de saint Cyrille au réalisme eucharistique ressort avec assez d'évidence des pages qui précèdent. Nous y avons lu que dans l'Eulogie mystique, « on reçoit le Christ, le vrai pain de vie »; par la communion, « on mange la chair du Verbe incarné »; et « cette chair sacrée, en s'unissant à nous, vivifie nos âmes et dépose en nos corps un germe de résurrection »; par la communion, « le Christ s'incorpore à nous physiquement »; il « se mélange avec nous, comme deux morceaux de cire fondus se mêlent ensemble, comme le levain pénètre la pâte qu'il fait fermenter »; enfin, par la participation « au même corps du Christ, nous devenons tous un seul corps », selon la parole de saint Paul.

Toutes ces façons de parler ne supposent-elles pas, — ce que d'ailleurs Cyrille dit en termes exprès, — que « l'Eulogie vivifiante est réellement le corps du Christ »? (PG, t. LXVIII, 501B.)

Des deux opinions contradictoires signalées au début, nous sommes en mesure de dire quelle est la vraie; nous pourrions en rigueur nous arrêter là. Mais ce serait nous priver de profondes

Digitized by Google

satisfactions intellectuelles ; ce serait aussi faire tort à notre foi et à notre piété : à l'école de Cyrille, l'âme chrétienne ne peut que gagner.

La présence réelle est un article de foi, qui a été proclamé par Notre-Seigneur à la dernière Cène, quand il a dit : « Ceci est mon corps », et « Ceci est mon sang ». Saint Cyrille veut qu'on accepte sans hésiter et avec empressement le témoignage du divin Maître ; il est la vérité et ne ment pas ; puisqu'il nous affirme que son corps et son sang se trouvent là, il faut le croire docilement. (PG, t. LXXII, 912B.) Et commentant ces paroles sacramentelles, il écrit ;

« Après la sortie de Judas, Notre-Seigneur donne aux Onze le mystère salutaire. Comme il allait bientôt... remonter avec sa chair vers son Père,... il nous donna son propre corps et son sang, afin que nous ne soyons jamais privés de la présence de Celui qui sauve. » (PG, t. LXXII, 452B.)

L'affirmation est bien nette : par l'Eucharistie le Christ doit être aussi réellement présent au milieu de nous qu'il l'était durant sa vie mortelle au milieu de ses disciples.

L'explication du texte évangélique se poursuit :

« Le Seigneur rend grâces en prenant la coupe, c'est-à-dire, qu'il s'adresse à son Père, par forme de prière, pour se l'associer dans le don qu'il nous fait de l'Eulogie vivifiante. Il nous indique en même temps par son exemple que nous devons, nous aussi, rendre grâces avant de rompre le pain et de le distribuer. C'est pour cela que, plaçant les éléments (pain et vin) devant Dieu, nous prions avec instance (1) qu'ils soient changés pour nous en Eulogie spirituelle (2), afin qu'en les recevant, nous soyons sanctifiés corporellement et spirituellement. Puis il dit en montrant (les éléments) : « Ceci est mon corps » et « Ceci est mon sang », *afin que l'on ne s'imagine pas que ce qui paraît est une figure* (ἵνα μὴ νομίσης τύπον εἶναι τὰ φαινόμενα), mais que l'on sache bien que *par la puissance ineffable du Dieu tout puissant les oblats sont changés véritablement au corps et au sang du Christ* (μεταποιεῖσθαι εἰς σῶμα καὶ αἷμα Χριστοῦ κατὰ τὸ ἀληθὲς τὰ παρενηνεγμένα).

(1) Δεόμεθα ἐκτενῶς εἰς εὐλογίαν ἡμῖν μεταπλασθῆναι τὴν πνευματικήν. — La traduction latine (PG, t. 72, 451C) est fautive et inintelligible en cet endroit : *Nobis opus est ad benedictionem spiritualem intense nos transformari ;* δεόμεθα signifie évidemment *nous prions, nous demandons*.

(2) Le mot πνευματικήν ne crée pas une objection contre la présence réelle : *Eulogie spirituelle* veut dire *eulogie vivifiante*. Cyrille a écrit : Le Christ remplit tout son corps de l'énergie vivifiante de l'Esprit, et il appelle sa chair *Esprit*, sans nier bien entendu qu'elle soit chair ; mais parce qu'elle lui est intimement unie et qu'elle a revêtu toute la puissance vivifiante du Verbe, elle peut être aussi appelée *Esprit* ». (PG, t. LXXIII, 604B = PUSEY, *In Joan.*, t. I, p. 552_{23}).

Digitized by Google

Il est impossible assurément de dire les choses plus clairement et en termes plus expressifs : le pain et le vin consacrés ne sont pas une simple figure, ils ont été changés en toute vérité au corps et au sang du Christ.

Cependant l'évêque d'Alexandrie n'insiste pas beaucoup sur cette preuve directe de la présence réelle. Sa pensée, comme nous le disions en commençant, suit généralement une autre marche : le réalisme eucharistique lui apparaît comme une conclusion du pouvoir vivifiant de l'Eulogie. Si l'Eulogie mystique nous sanctifie avec tant d'efficacité, si elle nous unit si intimement au Christ, il faut qu'elle soit réellement la chair vivifiante et le sang précieux du Verbe incarné.

Un symbole, une figure, comme la manne, l'eau du rocher ou l'agneau pascal, n'ont pas une action si bienfaisante. Les mystères de la loi nouvelle l'emportent incomparablement en dignité et en efficacité sur les rites de l'ancienne. Les anciens n'avaient que l'ombre ; nous avons la réalité (cf. PG, t. LXXVI, 196c).

La manne n'était pas le vrai pain vivifiant ; le véritable pain de vie, c'est dans l'Eucharistie qu'on le trouve.

« Vos pères ont mangé la manne dans le désert, et ils sont morts... Les Juifs admiraient Moïse, parce qu'il avait donné la manne à leurs pères dans le désert. Et pourtant la manne n'était que la figure de l'Eulogie mystique... Aussi très habilement, Notre-Seigneur Jésus-Christ rabaisse l'importance du type, afin de les amener à comprendre la grandeur de la réalité. La manne n'était pas le pain de vie ; c'est moi, qui suis descendu du ciel, qui vivifie ceux qui me mangent, en m'introduisant en eux par ma propre chair... Ma chair est une vraie nourriture et mon sang est un vrai breuvage ». (PG, t. LXXVI, 196D sq. ; cf. PG, t. LXXIII, 561AD.)

Les Hébreux ont bu l'eau de la pierre ; mais cette eau n'était pas la boisson véritable. La vraie boisson, c'est le précieux sang du Christ qui détruit radicalement en nous la corruption et la mort (PG, t. LXXIII, 584A = Pusey, *In Joan.*, t. I, p. 534_{14}).

Ce n'est plus un agneau choisi dans la bergerie, qui sanctifie les disciples du Christ ; c'est le Christ lui-même sacrifié par l'Eulogie mystique, qui est pour nous la source de bénédiction et de vie ; il s'est fait pain vivant pour donner la vie au monde. (PG, t. LXXII, 905c.)

Mais cette chair du Christ que nous donne l'Eucharistie, serait-elle, comme le prétendait Nestorius, une chair ordinaire, la chair d'un homme sanctifié et déifié par son union avec le Verbe? — Non,

Digitized by Google

répond Cyrille : cela n'est pas possible ; la communion eucharistique n'est pas une « anthropophagie ». Si elle ne nous offrait à manger qu'une chair ordinaire, elle serait inutile et sans effet. La chair d'un homme comme nous, fût-il sanctifié par le Verbe, ne saurait donner la vie ; car de toute chair purement humaine, il est vrai de dire : « la chair ne sert de rien ». Seule la chair du Logos incarné peut être vivifiante. (cf. PG, t. LXXVI, 189D sq.)

« Par elle-même, la nature de la chair n'est pas vivifiante. Aucune chose créée ne vivifie ; toutes au contraire ont besoin d'être vivifiées ». (PG, t. LXXIII, 601C = PUSEY, *In Joan.*, t. I, p. 551_{15}.)

« Quand nous prenons part à l'Eulogie mystique et que nous recevons la chair sacrée du Christ notre Sauveur, ce n'est pas comme une chair ordinaire que nous la recevons, — Dieu nous garde d'un pareil sacrilège ! — ni comme la chair d'un homme sanctifié et associé au Logos par une union de dignité... Le Seigneur nous dit : En vérité, en vérité, je vous le déclare, si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang... Mais ne vous imaginez pas que cette chair du Fils de l'homme soit la chair d'un homme comme nous (comment la chair d'un homme serait-elle vivifiante?) ; c'est la propre chair de celui qui s'est fait et a été appelé Fils de l'homme à cause de nous ». (PG, t. LXXIII, 113CD.)

Pourtant, s'il est vrai que toute chair, loin d'être vivifiante, a besoin d'être vivifiée, d'où vient ce privilège accordé à la chair du Christ ? Car enfin elle reste chair créée et consubstantielle à la nôtre. — En effet, la chair du Christ est semblable à notre chair ; et par elle-même, de son propre fond, elle n'aurait pas la puissance de vivifier ; mais cette vertu, qu'elle ne trouve pas dans sa propre nature, elle l'acquiert par son union avec le Verbe du Père.

« Il faut le répéter, la chair ne peut servir de rien pour la sanctification et la vivification de ceux qui la reçoivent, si l'on s'en tient à sa propre nature. Mais si l'on considère et si l'on croit qu'elle est le temple du Verbe, alors on comprendra qu'elle puisse procurer la sainteté et la vie, non à cause d'elle-même, mais à cause du Logos qui lui est uni ». (PG, t. LXXIV, 528C = PUSEY, *In Joan.*, t. II, p. 707_{15}.)

Ainsi donc, c'est au dogme christologique que Cyrille demande la raison de la vertu vivifiante de l'Eucharistie.

« Si l'on médite le mystère de l'Incarnation et si l'on comprend qui est celui qui habite dans cette chair (1), on n'aura nulle peine à admettre

(1) (ὁ ἐνοικῶν τῇδε τῇ σαρκί.) Cette expression défectueuse, que Cyrille emploie ici et en plusieurs autres endroits de son commentaire sur saint Jean, il la repousse avec force dans ses œuvres polémiques contre Nestorius. Cf. J. MAHÉ, *La date du commentaire de saint Cyrille d'Alexandrie sur l'Evangile de saint Jean*, dans *Bulletin de Littérature ecclésiastique*, février 1907, p. 44.

Digitized by Google

qu'elle peut vivifier, bien que par elle-même, la chair ne serve de rien.» (PG, t. LXXIII, 601C = PUSEY, *In Joan.*, t. I, p. 551_{19}.)

Mais si l'on exténue le sens et la portée de l'Incarnation, si l'on ne voit dans la chair née de la Vierge qu'une chair associée par une union morale au Verbe divin, on est réduit à ne trouver dans l'Eucharistie qu'un rite sans utilité, tout au plus un vague mémorial de la mort du Christ. (PG, t. LXXVI, 197D ; 200C.) Voilà une des raisons pour lesquelles Cyrille combattra avec tant de vigueur la christologie nestorienne. Rejeter l'union substantielle et physique de l'humanité avec le Verbe, c'est se condamner à ne plus pouvoir justifier l'efficacité de la chair eucharistique ; seule l'union hypostatique en donne le pourquoi. C'est en s'appropriant, en attirant à l'unité de son être, le corps né de la Vierge Marie, que le Verbe l'a vivifié et rendu vivifiant. (PG, t. LXXII. 909 B.)

« Si vous trempez une mie de pain dans du vin, dans de l'huile ou dans un liquide quelconque, elle s'en pénètre jusqu'à saturation. Si vous mettez du fer au feu, il se pénètre pareillement de l'énergie du feu... Ainsi le Verbe vivifiant en s'unissant à la chair, — en la manière que Lui seul sait, — a rendu cette chair vivifiante». (PG, t. LXXII, 909B.)

« Si notre feu matériel est capable de communiquer ses propriétés à l'eau qui est froide par nature, est-il incroyable que le Logos de Dieu le Père, qui est la vie par nature, puisse rendre vivifiante la chair qu'il s'est unie et appropriée ?» (PG, t. LXXVI, 192A). « Il serait absurde en vérité de reconnaître que le miel, mélangé à des choses amères, leur communique sa douceur, et de refuser en même temps de croire que le Verbe vivificateur puisse communiquer sa vie au corps dans lequel il habite». (PG, t. LXXIII, 601D = Pusey, *In Joan.*, t. I, p. 552_{7}.)

Malgré toutes ces analogies. la vertu sanctifiante de la chair du Christ reste vraiment un mystère. Cyrille le comprend bien ainsi.

« Comment s'opère la vivification du corps du Seigneur, c'est un mystère que l'esprit humain ne peut pénétrer, qu'aucune langue ne peut exprimer et qu'il faut adorer par le silence et la foi.» (PG, t. LXXIII, 604 D = Pusey, *In Joan.*, t. I, p. 553_{26}.)

La chair du Christ, nous dit-on, est vivifiante par son union avec la Divinité. N'y aurait-il pas au fond de ce langage une petite illusion? Est-ce bien *la chair elle-même* qui est devenue vivifiante et nous vivifie de fait dans l'Eucharistie Ne serait-elle pas simplement un canal qui laisserait passer en nous la vertu du Logos, sans avoir elle-même aucune efficacité active?

Saint Cyrille répond :

« Sans doute, c'est à la Divinité qu'il faut faire remonter toute efficacité (surnaturelle)... Le corps du Seigneur lui-même a été sanctifié par la puissance du Verbe qui lui était uni. Mais il a été rendu à ce point

Digitized by Google

efficace que dans l'Eulogie, il peut nous communiquer sa propre sanctification ». (PG, t. LXXIV, 528B = Pusey, *In Joan.*, t. II, p. 707_1; cf. PG, t. LXXIII, 577B.)

Remarquons la fermeté et la précision de cet enseignement. Dans l'Eucharistie, c'est la chair du Logos qui nous sanctifie; non pas une chair considérée en elle-même et séparée de la Divinité, car ainsi elle deviendrait inefficace; mais la chair unie hypostatiquement au Verbe et vivifiée par cette union. Cette énergie vivificatrice, elle ne l'a pas de son propre fond; elle l'a acquise en devenant la chair du Verbe; mais elle la possède très réellement; et c'est vraiment elle qui nous vivifie; c'est par son action que nous sommes transformés.

Pour nous convaincre par les faits, que sa chair est efficace, Notre-Seigneur a pris soin de la faire coopérer à l'accomplissement de ses miracles. C'est ainsi qu'il guérit les malades et ressuscite les morts en les touchant de ses mains. (PG, t. LXXII, 549D.)

« Dans la résurrection des morts, le Sauveur ne se contente pas de paroles et de commandements, comme il eût convenu à Dieu ; mais il prend pour coopératrice sa chair sacrée, afin de bien montrer qu'elle est capable de vivifier... Par exemple, quand il ressuscita la fille du prince de la synagogue, tout en lui disant : « Fille, lève-toi », il prit sa main, la vivifiant comme Dieu par son commandement, la vivifiant en même temps par l'attouchement de sa chair sacrée ». (PG, t. LXXIII, 577C = Pusey, *In Joan.*, t. I, p. 530_8.)

Cette chair vivifiante dont Notre-Seigneur se servait pour opérer ses miracles, c'est celle-là même qui est présente dans l'Eucharistie. Pour en avoir la preuve, il n'y a qu'à continuer la citation précédente :

« Que si par le seul attouchement de sa chair, il vivifia ce qui était corrompu, combien plus abondants seront les bienfaits de l'Eulogie qui nous la donne à manger (ὅταν αὐτῆς καὶ ἀπογευσώμεθα) ». (PG, t. LXXIII, 577D = Pusey, *In Joan.*, t. I, p. 530_{26}.)

Ce que nous recevons dans la communion, c'est le corps né de la Sainte Vierge, le corps qui a souffert, qui est mort et qui est ressuscité. En un mot, c'est le corps historique du Christ. S'il en était autrement, si pour Cyrille le corps eucharistique n'était pas le corps historique du Verbe incarné, il serait impossible de se reconnaître dans sa controverse avec Nestorius : son argumentation passe à chaque instant de l'un à l'autre et ne vaut qu'en les supposant identiques.

Faut-il citer des textes? On n'a que l'embarras du choix. Prenons le onzième anathématisme.

Digitized by Google

« Si quelqu'un refuse de confesser que la chair du Seigneur est vivifiante et est la propre chair du Logos de Dieu le Père ; mais prétend que c'est la chair de quelque autre, distinct de lui et uni seulement à lui par la dignité, la chair de quelqu'un en qui habiterait simplement la divinité ; au lieu de reconnaître qu'elle est vivifiante, comme je l'ai dit, parce qu'elle est la propre chair du Logos qui peut tout vivifier, qu'il soit anathème ». (PG, t. LXXVII, 121D.)

Est-ce du corps historique ou du corps eucharistique qu'il s'agit?

Du corps historique? Oui, à en juger par les *Apologies publiées contre les critiques des Orientaux* et *de Théodoret*. (PG, t. LXXVI, 372B sq ; 448B sq.)

Du corps eucharistique? Oui, également, d'après les *Explications des Anathématismes* rédigées pendant le concile d'Éphèse (PG, t. LXXVI, 312AB), et d'après les *Réponses aux Orientaux* et *à Théodoret* (PG, t. LXXVI, 373A sq ; 448D sq.) (1).

La conclusion s'impose : Cyrille d'Alexandrie croyait à la présence réelle du corps historique du Christ dans l'Eucharistie ; ses Commentaires et ses œuvres polémiques contre Nestorius nous en ont fourni des témoignages catégoriques.

Pourtant Steitz, qui a connu presque tous nos textes, ne veut pas en convenir, et il affirme que « ce jugement est une erreur fondamentale ». Pour avoir avec certitude, selon lui, la vraie pensée de Cyrille, il ne faut la chercher ni dans le *Commentaire sur saint Jean* ni dans les *écrits contre Nestorius*, où nous avons surtout puisé ;

(1) Voici dans le traité *De adoratione in spiritu et veritate* un texte qui confirme fort bien ce que nous avons dit du *Réalisme eucharistique* de saint Cyrille : « Dans la vie future, le Christ ne nourrira plus de sa propre chair et ne vivifiera plus par son sang, — comme il le fait maintenant, — ceux qui lui sont attachés par la foi et la sanctification ; mais la mort étant désormais vaincue et la corruption détruite, il aura un *autre* moyen de les sanctifier et de les bénir, un moyen *spirituel* » ; εἰς αἰῶνα τὸν μέλλοντα. καθ' ἕτερόν τινα τρόπον ἁγιάσει τε καὶ εὐλογήσει Χριστὸς τοὺς ἀνακειμένους αὐτῷ διὰ πίστεως καὶ ἁγιασμοῦ, καὶ οὐχὶ δὴ πάντως ἀποτρέψει πάλιν τῇ ἰδίᾳ σαρκὶ καὶ ζωοποιήσει τῷ αἵματι, καθάπερ ἀμέλει καὶ νῦν, ἀλλ'ὡς ἤδη κατηργημένου θανάτου καὶ λυθείσης εἰσάπαν τῆς φθορᾶς, νοητὸς ἔσται τις ὁ τοῦ ἁγιάζοντος τρόπος (PG, t. LXVIII, 1073 A). — On a beau chercher à être indulgent, il est difficile de ne pas voir de la mauvaise foi dans la façon dont M. Michaud abuse de ce passage ; il supprime εἰς αἰῶνα τὸν μέλλοντα, — καθ' ἕτερόν τινα τρόπον, — καθάπερ ἀμέλει καὶ νῦν, — puis il écrit triomphalement : « Dans toute cette explication..., Cyrille ne parle que de notre communion au Christ *per fidem sanctificationemque* par l'acceptation de la sanctification et de la bénédiction du Christ (ἁγιάσει τε καὶ εὐλογήσει Χριστός), et cette manière de nous sanctifier doit être spirituelle (νοητὸς ἔσται τις ὁ τοῦ ἁγιάζοντος τρόπος). (*Revue internationale de théologie*, t. X, (1902), p. 611).

Digitized by Google

elle ne se trouve claire et complète que dans un passage du *Commentaire sur saint Luc*. Et là se découvre la preuve péremptoire que Cyrille professait non le réalisme, mais un simple dynamisme (*l. c.*, p. 241-242).

Pourquoi faut-il préférer ce texte du commentaire sur saint Luc? L'auteur affirme sans donner ses raisons. Cependant il paraît difficile ici de se contenter d'une pure affirmation. Est-il scientifique et raisonnable de préférer un seul petit texte isolé à tout un ensemble de « passages clairs, précis, décisifs », comme ceux que nous avons cités? (1).

La chose paraîtra plus étrange encore, si l'on remarque que ce morceau ne nous est pas parvenu dans les manuscrits proprement cyrilliens, mais dans des *Chaînes*, où souvent les textes originaux sont modifiés et combinés avec des textes d'autres provenances (2).

Au reste, examinons ce fameux texte et voyons s'il contient vraiment ce qu'on veut en tirer. « Il fallait que le Christ vînt en nous divinement par le Saint-Esprit, et qu'il se mélangeât en quelque sorte avec nos corps par sa chair sacrée et son précieux sang ; c'est ce que nous avons eu en eulogie vivifiante comme dans du pain et du vin (ἃ δὴ καὶ ἐσχήκαμεν εἰς εὐλογίαν ζωοποιὸν ὡς ἐν ἄρτῳ τε καὶ οἴνῳ). En voyant de la chair et du sang étalés sur les tables saintes de nos églises, nous aurions pu éprouver de la répulsion. Aussi Dieu, par condes-

(1) Ces mots entre guillemets sont empruntés à la réponse faite par Arnauld au pasteur calviniste Aubertin qui avait voulu utiliser de la même façon que Stentz le texte qui nous occupe. « S'il y eut jamais des passages clairs, précis, décisifs, on peut dire que ce sont ceux que nous avons allégués de saint Cyrille, pour montrer qu'il a cru que le corps de Jésus-Christ était réellement reçu dans nos corps... Ce ne sont point des passages obscurs et qu'il faille tirer à ce sens à force de subtiliser. Ce sont des passages clairs et formels qui expriment nettement *que le corps de Jésus-Christ entre en nous par sa propre chair, que nous le recevons en nous, qu'il est en nous, qu'il se mêle aux nôtres, et que c'est par cette union qu'il nous vivifie.* . Cependant Aubertin prétend renverser tout cela par un seul passage! (*Perpétuité de la Foi*, t. II, l. 5, c. 10, pp. 548-549).

(2) Ce même passage est reproduit mot à mot dans le Commentaire de Cyrille *sur saint Matthieu* (PG, t. LXXII, 452 CD) ; il suit immédiatement le texte utilisé plus haut (p. 688) : « Le Christ dit en montrant les éléments : « Ceci est mon corps » et « ceci est mon sang », afin que l'on ne s'imagine pas que ce qui paraît est une figure, mais que l'on sache bien que par la puissance ineffable du Dieu tout-puissant les oblats sont changés véritablement au corps et au sang du Christ ». — Il se trouve également dans un Commentaire *sur saint Marc*, attribué tantôt à Cyrille d'Alexandrie, tantôt à Victor d'Antioche, et publié par CRAMER (*Catenae Graecorum Patrum*, t. I, p. 423). — Tout cela fait naître des doutes très légitimes sur son authenticité.

Digitized by Google

cendance pour notre faiblesse communique aux *oblats* une force de vie et *les transforme en l'énergie de sa propre chair* (ἐνίησι τοῖς προκειμένοις δώροις δύναμιν ζωῆς καὶ μεθίστησιν αὐτὰ πρὸς ἐνέργειαν τῆς ἑαυτοῦ σαρκός), afin qu'ils soient pour nous une communion vivifiante et que le corps de la vie se trouve en nous comme un germe vivifiant. Croyez fermement que c'est là la vérité, car le Seigneur a dit clairement : « Ceci est mon corps » et « ceci est mon sang ». Recevez avec foi la parole du Sauveur ; il est la vérité et ne ment pas ». (PG, t. LXXII, 912 A ; cf. Steitz, *l. c.*, p. 242). La phrase importante est : « Dieu *transforme* les éléments *en l'énergie de sa propre chair* ». D'après le commentaire de Steitz, elle veut dire : « De même que le Logos a transformé *qualitativement* son propre corps en lui communiquant sa puissance vivifiante, ainsi il transforme les éléments en son corps et en son sang, non pas *substantiellement*, mais *qualitativement*, en leur donnant la puissance vivifiante de son corps et de son sang et en les rendant capables de produire un changement analogue dans les communiants ». (p. 242.)

Assurément, prise en elle-même et isolée, la phrase en question pourrait très bien signifier cela. Mais est-il légitime de l'isoler ainsi ? Si l'on refuse de la lire à la lumière des textes clairs empruntés à d'autres ouvrages, il faut au moins tenir compte du contexte immédiat. Or tout ce contexte proteste contre une pareille interprétation. Il y est dit que Notre-Seigneur *doit se mélanger avec nos corps par sa chair sacrée et son précieux sang* ; que *son corps, par la communion, se trouve en nous comme un germe vivifiant* ; qu'il faut *croire avec foi et comme une vérité claire la parole du Sauveur : « Ceci est mon corps » et « Ceci est mon sang »*. Et que signifie cette *condescendance divine ménageant notre faiblesse* et ne nous imposant pas de contempler et de manger une chair matérielle ? Si notre docteur n'avait eu en vue qu'une présence dynamique, semblable idée eût-elle pu lui venir à l'esprit (1) ?

Lue dans son contexte, cette phrase ne peut pas être invoquée contre la présence réelle ; l'interpréter ainsi serait la mettre en contradiction trop évidente avec ce qui la précède et ce qui la suit.

(1) Arnauld dit fort bien : « Jamais ni les Peres ni aucun homme raisonnable ne s'est avisé de recourir à la condescendance de Dieu et à l'horreur que nous aurions de voir du sang et de la chair, lorsqu'il n'a été question que de choses qui ne contenaient le sang de Jesus-Christ qu'en vertu. Qui a jamais dit, par exemple, que c'est par condescendance que nous ne voyons pas le sang de Jesus-Christ dans lequel nous sommes lavés par le baptême, de peur que nous n'eussions de l'horreur d'un bain de sang ? » (*Perpétuité de la Foi*, l. c., p. 555.)

Digitized by Google

Elle exclut simplement une présence matérielle et grossière, comme celle dont se scandalisaient les Capharnaïtes (Jo. 6_{62}; cf. PG, t. LXXIII, 600B), et elle insiste sur le caractère vivifiant de l'Eulogie. L'ensemble du morceau, sagement entendu, cadre parfaitement avec la doctrine cyrillienne telle que nous la connaissons par ailleurs.

Nous avons entendu saint Cyrille d'Alexandrie nous développer tout au long sa conception de l'Eulogie mystique. Avant de le quitter, disons avec lui sa profession de foi eucharistique; ce sera en quelques lignes un excellent résumé de toute notre étude.

« Nous croyons que le Verbe de Dieu le Père, qui est la vie par nature, s'étant uni au corps animé par une âme raisonnable, engendré par la Sainte Vierge, l'a, par cette ineffable et mystérieuse union, rendu vivifiant, — afin que nous faisant participer à lui spirituellement et corporellement, il nous élève au-dessus de la corruption et détruise la loi du péché qui domine dans les membres de notre chair ». (PG, t. LXXVI, 197BC.)

Saint-Hélier (Jersey). JOSEPH MAHÉ, S. J.

Digitized by Google

LES

PREMIÈRES INTERVENTIONS DU SAINT-SIÈGE

RELATIVES A L'IMMACULÉE CONCEPTION

—

XIIe-XIVe SIÈCLE

(*Suite*) (1).

IV.

Il est vrai que l'événement attendu est proche ; les positions vont tout à coup changer.

Bientôt J. Bacon, témoin sans doute des fêtes d'Avignon, fera hautement valoir l'adhésion qu'y donne la curie (2); bientôt Thomas de Strasbourg (3) à l'objection toujours la même, que Rome ne solennise pas la fête, et à l'autorité tant de fois invoquée de la glose

(1) Voir la RHE, t. VIII (1907), pp. 266-285.

(2) J. Bacon, *In IV Sent.*, D. II, q. IV, a. 3. Paris, 1485. — Tout l'article est fort important et nous y reviendrons plus loin. Pour le moment il se demande : « supposito quod culpam originalem contraxisset (B. Virgo) » quaeritur an adhuc in die conceptionis sit celebranda (ejus conceptio) ». Il subdivise, et à la question : « an sequendo morem antiquum debeat sacro- » sancta sedes apostolica hoc statuere? » « respondetur quod gratissimum »; il le prouve par le consentement des universités, puis par une autre raison bien grave à ses yeux : c'est que « publica et diuturna consuetudine cele- » bratum est hoc festum in curia romana... et haec duraverunt tempore » multorum Pontificum usque in praesens tempus... et bene noverunt Summi » Pontifices et sedes apostolica, et per consequens haec est sancta et catholica » religio ».

(3) Ermite de S. Augustin, il fut prieur général en 1345 après avoir enseigné à Paris vers 1341 ; fort bien en cour d'Avignon il en connaissait les usages depuis longtemps. — Cf. *In III Sent.*, D. III, a. 1. Gênes, 1585. — « Utrum B^{a} Virgo contraxerit peccatum originale in sua conceptione? » — le « non » est très net.

Digitized by Google

de Gratien (1), répondra par un « nego suppositum » catégorique : « dato quod illa verba sint in glosa praedicta, *hodie* tamen *de facto* » essent abrogata, *quia sancta romana ecclesia festum conceptionis* » *ipsius virginis gloriosae solet solemniter celebrare* ». — Et dès lors tous les contemporains témoignent en ce sens. Le fait est si bien établi qu'il sert d'argument dans les controverses (2), et pas une voix ne s'élève pour dénoncer l'imposture. — Avec Thomas de Strasbourg nous sommes en 1340, et comme Bacon — qui ne le précède sans doute que de quelques années — parle d'une coutume déjà vénérable, c'est du second quart du XIVe siècle, au plus tard, que nous daterons — jusqu'à meilleur informé — l'adoption de la fête par la cour papale.

Que s'était-il passé durant ces vingt ou trente ans? Un acte éclatant du Saint-Siège, ou plus simplement une lente évolution de la cour romaine? — Les deux explications sont vraisemblables, mais la seconde, seule bien fondée, suffit sans qu'on doive recourir à une solennelle profession de foi de Jean XXII, qui nous paraît peu probable (3).

(1) « Alii dicunt quod Romana Ecclesia non solemnizat illud festum, quam- » vis permittat ecclesias aliquas colere istud festum. Et allegant pro se » glosam decretorum, de consec. d. 3. c. 1 : Pronunciandum est ibi, dicit » glosa, ut isti dicunt, quod festum conceptionis non est celebrandum »... (*loc. cit.*) — Nous ne nous arrêterons pas à ce texte du glossateur dont se prévalurent souvent les tenants de la « *sentence affirmative* », mais que rejeterent le plus souvent avec dedain les vrais théologiens.

(2) Ainsi TAULER, *De X Caecitatibus*, caec. 4, c. XI, p. 873. Cologne, 1613.

(3) Il s'agirait d'une solennelle dispute à laquelle les Dominicains auraient provoqué les Mineurs, demandant à Jean XXII de juger du litige. — Les auteurs, qui rapportent ce fait sur la foi de Strozzi, me semblent calomnier gratuitement l'ordre de S. Dominique en lui prêtant la perfide pensee de profiter des difficultés existant pour lors entre les Mineurs et le Pape, « espérant que ces fâcheuses contestations disposeraient Jean XXII à repousser la doctrine des Pères Franciscains » (MALOU, *op. cit.*, I, 55). — A la fin de la dispute le Pape aurait proclamé le triomphe des... Franciscains, ordonné de celebrer la fête avec plus d'eclat que jamais dans sa chapelle et dans la ville, et composé même une nouvelle prose en son honneur. — Une relation manuscrite, conservée dit PASSAGLIA (*De I° Conceptu*, t. III, p. 1773) « ad medium usque elapsum seculum » chez les Bénédictins de Gand, témoigne en ce sens, et affirme que depuis lors la curie fêta la Conception. — Nous n'avons pu vérifier ces sources. — Mais Passaglia ne cite que sur la foi de ALVA (*Rad. Sol. verit.*, rad. 2124, et *Monumenta ex variis auctoribus*, I, 541. Louvain, 1664) qui vit chez les Bénédictins de Gand cette relation. Le « *Chronodromos* » (dont on ignore la date), œuvre d'un bénédictin, raconte en détail le fait que nous discutons. — Mais que vaut ce témoignage? D'ailleurs Jean XXII dans

Digitized by Google

Il est certain que la curie s'était depuis longtemps familiarisée avec cette fête, qu'elle célébrait même lors de ses passages à Anagni; et c'est en l'une de ces rencontres sans doute que le Pape enrichit d'indulgences la solennité chère aux Anagnins (1) : Boniface VIII montrait à ses compatriotes que le Souverain Pontife ne reniait pas la dévotion de son enfance. — C'était l'adieu des Papes qui partaient pour l'exil ; car Avignon les attendait, mais la cour devait y retrouver, en la chapelle des Carmes, les vieilles et chères traditions d'Anagni (2). — Quand l'intimité se fut établie entre le palais et le couvent, qui était depuis plusieurs années déjà un centre très actif d'où rayonnait la dévotion et la foi au mystère de la Conception, la curie se laissa volontiers inviter aux fêtes du 8 décembre, et bientôt le pèlerinage, se répétant chaque année, devint une coutume à laquelle se soumirent volontiers Pontifes et Prélats. Il y avait messe solennelle et sermon auxquels assistaient tous les cardinaux présents (3), et nous avons gardé le souvenir de celui qu'y prêcha, en 1342, le fameux Richard Fitzralph, alors bien en cour, et grand ami des religieux avignonnais (4). — Le soir, nouveau sermon, *in vulgari* cette fois,

ses sermons, cités par ALVA (*Rad. Sol. verit.*, rad. 2122) est loin d'être aussi net quant au dogme. — De plus il est curieux qu'aucun des contemporains (Bacon, Martin, J. d'Hildesheim, etc...) ne parle de cette éclatante décision, qu'aucun document des « *Vitae Paparum Avenionensium* » n'en garde le moindre souvenir. Bien plus, quand en 1333 Jean XXII, confirmant la fondation de la collégiale de Villeneuve au diocèse d'Avignon, impose d'y faire les offices « secundum morem et usum sanctae romanae ecclesiae » et ordonne qu'aux grandes fêtes « in prandio portio carnium et piscium augmentetur » il ne parle que de « *quatuor* B. M. V^is festivitates ». BALUZE, *op. cit.*, II, col. 570. — Le P. PAUWELS (*op. cit.*, pp. 85-6) rapporte encore le fait, mais sans aucune preuve nouvelle. — S'il ne faut pas rejeter toute cette affaire, il faudrait au moins en réduire singulièrement les proportions, et tout se bornerait peut-être à une pacifique intervention du Pape entre les deux couvents d'Avignon ; il est fort possible que, cet acte levant bien des scrupules et enhardissant les timides, la fête s'étendit davantage ; — peut-être même est-ce alors qu'elle pénétra dans les usages de la curie.

(1) « Eodem die (8 Déc.) Bonifacius PP. octavus fecit remissionem perpe- » tuam 8 annorum et 40 dierum ». *Recueil ms. de la bibliothèque d'Anagni.*

(2) La fête s'y célébrait au moins depuis 1306, année où le chapitre général des Carmes réuni à Toulouse l'adopta officiellement.

(3) Cf. J. BACON, *loc. cit.* : J. D'HILDESHEIM, *De Principio... ordinis carmelitarum*, c. 14 : et surtout FRANÇOIS MARTIN, *Compendium Veritatis Immaculatae Conceptionis V. M. Dei Genitricis*, pp. 55, 93, 138, 142 (édite dans ALVA, *Monumenta ex novem auctoribus antiquis*. Louvain, 1664).

(4) Cf. THOMAS NETTER (Waldensis), *Doctrinale antiquitatum fidei ecclesiae catholicae*, t. III, c. 89, n. 3. (Col. 575. Venise, 1759.) — L'éditeur de Th. Netter, le P. Bonaventura Blanciotti, veut corriger la date 1342

Digitized by Google

pour le peuple qui venait nombreux visiter la chapelle des Carmes, enrichie d'indulgences par les Papes; la fête était d'ailleurs chômée (1). Entre les deux cérémonies, en retour de l'hospitalité qu'ils avaient reçue, les cardinaux offraient aux frères *solemnem pytanciam*, ce qui ne gâtait rien aux choses et ce que l'on appréciait, car le bon chroniqueur qu'est François Martin, revient à plusieurs reprises sur ce détail.

Or la cour s'habitue si bien, prend tellement goût à la fête, que même absente d'Avignon elle la célèbre encore ; le Pape, les cardinaux et leurs clercs en font l'office pour leur propre compte (2). Dès lors les bréviaires de la curie ne portent pas mention de la Conception seulement en leur calendrier (3), mais le Propre des Saints en contient l'office, quelquefois à sa place naturelle, quelquefois dans un supplément (4). On voit ainsi comment il s'introduisit dans

en 1358. « Car 1° Richard ne fut archevêque d'Armagh qu'en 1347, et 2° ne vint à Avignon pour ses affaires contre les Mendiants qu'en 1357 ». Aucune de ces raisons ne vaut. Car tout le moyen-âge ne connut Richard que sous le nom d' « Armachanus » et le nomme ainsi par effet rétroactif bien avant son épiscopat. De plus nous savons qu'en 1335, 1338, 1342, 1344 Richard, alors chancelier d'Oxford ou doyen de Lichfield, prêcha souvent devant le Pape dans les couvents d'Avignon. — Dans ce sermon Richard poussait la courtoisie jusqu'à rappeler les antiques origines dont se flattaient ses hôtes, et jusqu'à voir dans leur habit blanc un spécial témoignage de leur dévotion au mystère de ce jour. — Les sermons (85) de Fitzralph sont conservés manuscrits (Bodleian, ms. 144) ; ainsi que des « *Sermones de Tempore et de Sanctis* » (New College, Oxford, XC, 2). - Sur ce personnage cf. JJ. GREANEY, *Rich. Fitzralph of Armagh*, dans *The Catholic University Bulletin*, t. XI (Jan. 1905), p. 68.

(1) MARTIN, *op. cit.*, p. 93.

(2) MARTIN, *op. cit.*, p. 93 « Et hoc festum colitur et solemnizatur a » summo Pontifice et a DD. Cardinalibus, et in *eorum cappellis* fit officium » de festo Conceptionis » — p. 138 : « Est de more quod ubicumque sit » Papa celebratur hoc festum et tunc cessatur ab operibus servilibus quan- » quam hoc festum *non ponatur in canone.* »

(3) MGR BATIFFOL, *Histoire du Bréviaire Romain*, p. 208, Paris 1894, dit que l'inscription de la Conception au calendrier du Bréviaire de la curie date du XIIIe siècle. Jusqu'ici nous n'avons rencontré cette mention que dans un calendrier de Missel du XIIIe siècle (Bibl. nation. ms. lat. 827). Le Propre des Saints ne contient pas de Messe correspondante.

(4) En effet on commence alors à trouver des offices : cf. Bibl. nation. lat. ms. 1277. *Bréviaire* du XIVe siècle (début ou milieu) au calendrier « Concepcio be. me. duplex maior. — fol. 323 : ad vesper. aa. : Concepcio est, cum rel. — Cetera omnia fiant ut in nativitate eius mutato nomine nativitatis in nomine concepcionis » ... Suit l'office sur lequel nous reviendrons, puis les rubriques relatives aux commémoraisons ; à remarquer que si le 8 est un Dimanche, la fête est remise au Lundi ; plus tard il n'en sera plus de

Digitized by Google

ces livres, assez tard, mais surtout très officieusement. N'importe, les bréviaires « secundum usum ecclesiae et curiae romanae » ont reçu le fameux office si longtemps écarté, cela suffit à justifier Thomas de Strasbourg, Tauler, ou Jean Bacon ; mais il faudra attendre de longues années encore qu'un acte formel du Saint-Siège « catholicise » la fête en l'imposant à l'Église (1). Bientôt Clément VII portera dans l'affaire de Monzon une décision fameuse que jamais le Saint-Siège ne rétractera, mais durant plus d'un siècle on ne connaîtra dans les actes officiels (2) que quatre solennités de Notre-Dame : La Nativité, l'Annonciation, la Purification et l'Assomption.

Certes depuis deux siècles les positions ont changé, et manifestement c'est une première phase qui s'achève. Le culte, s'autorisant désormais de la faveur et de l'adhésion officieuse de Rome, s'implante et s'étend de plus en plus dans l'Église ; les théologiens, d'autre part, rappelant que la *lex orandi* est aussi *lex credendi*, redisent que Rome, acceptant le culte, adopte la thèse. Les adversaires, il est vrai, nient la valeur d'un argument dont ils acceptent les principes, mais dont ils rejettent l'application : car en réalité quel est l'*objet* de la fête ? Quelle thèse suppose-t-elle ? Nous verrons que la question est embarrassante, et qu'il importe de la résoudre si l'on veut établir nettement les positions en ce milieu du XIVe siècle. Aussi bien, conclure notre étude en disant que la curie célébrait alors la conception n'aurait par soi aucun sens.

même. — Nous retrouvons ce même office dans les Bréviaires conservés à Avignon (Biblioth. municip.) ainsi (ms. 177) dans un *collectaire* pour l'Église metropolitaine de N. D. des Doms (fin XIVe s.). La fête est double pour l'Église romaine et l'église d'Avignon; — de même (ms. 221) « *Capitula et orationes* » 1350 ; — voir aussi ms. 190. *Antiphonaire* (XIVe s.), fol. 18 v° ; ms. 197. *Antiphonaire* (XIVe s.), fol. 8 ; — un *collectaire* de la même époque ne parle pas de la Conception (ms. 179), mais c'est un livre dominicain et nous savons que ce couvent était le seul à ne pas celébrer la fête. — Même mention dans un Bréviaire de la Vaticane (Vatic. 4761. — XIVe siècle, f. 362, « In conceptione B. M. V. ad vesperas conceptio gloriose... » — Nous n'avons indiqué ici que des livres s'intitulant « *Secundum usum romane curie* » — et qui ne sont pas de couvents franciscains, nous parlerons plus loin de ceux-là. Nous n'avons donc jusqu'ici trouvé *aucun* bréviaire romain du XIIIe siècle contenant l'office de la Conception.

(1) Nous avons entendu MARTIN (*op. cit.*, p. 138) dire qu'elle n'était pas inscrite au canon. — Le premier acte en ce sens date de Sixte IV seulement.

(2) Ainsi Clément VI dans la bulle qu'il envoie à St-Fronton de Périgord pour y confirmer des fondations nouvelles (1348) : les « *dies sollemniores* » de l'année ne comportent encore parmi les fêtes de Notre-Dame que « *quatuor principales* » — (BALUZE, *op. cit*, II, col. 728). De même Benoît XIII dans une bulle de 1403, et Eugène IV en 1433, ne nomment que *quatre* fêtes (BALUZE, *op. cit.*, I, col. 1476).

Digitized by Google

V.

C'est en effet sur ce point de l'*objet* de la fête que portent toutes les controverses à cette époque. Un fait s'impose : c'est l'adhésion d'innombrables églises, l'adhésion même officieuse de Rome, à la fête; la question, à peu près close de ce côté, reprend de plus belle sur l'*interprétation* de ce fait, et tous les efforts vont à en imaginer, ou à en faire prévaloir de nouvelles. On cherche à « sauver » la fête; on se demande : « *quomodo rite possit celebrari* » ; on affirme que « *aut non bene fit, aut non bene nominatur* » ; et il faut avouer que la fantaisie populaire et la subtilité scolastique se donnent libre carrière pour proposer des solutions à ce problème.

La variété en est infinie. — Sans doute on retrouve partout une idée commune et dominante, celle d'une pureté extraordinaire en cette enfant, sainte avant sa naissance, d'où le péché est exclu par un effet miraculeux de la grâce. C'est là que l'unanimité se fait dans l'hommage à Marie. Alors comme aujourd'hui ce principe se trouvait à la base de la liturgie romaine : *nil colitur nisi sanctum*. Longtemps invoqué par les adversaires de la fête, qui ne pouvaient voir aucune sainteté dans la conception de Marie, il prouve que, du jour où l'Église romaine fêtera cette conception, c'est qu'elle y verra *quelque reflet de sainteté* (1).

Mais si l'on veut préciser davantage, dépasser ce premier plan assez vague et demander quelle *thèse* suppose exactement ce culte de la Conception, alors naît la controverse; la multiplicité des réponses se perd en une confusion difficile vraiment à dissiper.

Un rapide aperçu est ici nécessaire ; il fera mieux comprendre la

(1) Ce point est à retenir : c'est comme *Sainte* que l'Église romaine vénérait la conception de Marie, mais sans déterminer encore s'il fallait donner à ce terme de conception son sens propre ou large, ni comment il fallait entendre le mode de cette sainteté. C'est ce que nous verrons plus loin. Mais il importe déjà de comprendre que ce *caractère de sainteté est très vague*. Un miracle est une œuvre *sainte*, car en tant que tel il exclut le péché. Il ne faut pas oublier que l'Église d'Occident fêtait alors encore la *Conception* de S. Jean-Baptiste au 24 septembre. Il va sans dire que ni la tradition grecque ni la tradition latine n'attribuaient à S. Jean-Baptiste une conception *immaculée*. Le rite syriaque a soin de l'intituler : « *Annuntiatio* conceptionis J. B. » — Cf. NILLES, *Calendarium utriusque Ecclesiae*, t. I, p. 482 ; — Le calendrier Syro-Maronite dit : « *Annuntiatio* nativitatis J. B. *Zachariae facta* » *ibid.*, p. 489. Et c'est certainement le sens que lui donnent les Latins. Mais du fait d'une *intervention divine spéciale* on croyait pouvoir trouver un caractère de *sainteté* suffisant à légitimer la fête.

Digitized by Google

complexité de la question et permettra de saisir plus nettement l'attitude de Rome.

—

Cette sainteté accordée par Dieu à Marie, (souvent appelée Sanctificatio), peut se comprendre comme réalisée de plusieurs façons. La purification de Marie — véritable rédemption — sera :

a) *Préventive*, par la préservation privilégiée de la tache qui devait être, et aurait été, encourue, en vertu d'une nécessité qui pesa sur Marie comme sur les autres hommes. C'est la position immaculiste où l'on pourrait distinguer des nuances de détail.

b) *Consécutive* à une souillure réellement encourue, à savoir du péché originel. Mais ici des distinctions s'imposent. En vertu des théories alors reçues sur la nature et la transmission du péché originel et sur l'animation, on considéra un double péché : « le *peccatum fundamentaliter* », souillure de la chair « caro peccati », effet naturel de la « conceptio ex viro et muliere » et le « *peccatum formaliter* », souillure propre de l'âme, la vraie faute originelle, qui n'a lieu qu'au moment de l'animation.

Beaucoup admettront en Marie, conçue par les voies ordinaires, ce premier péché, et parleront d'un peccatum originale (1), dont Marie dut être purifiée après un séjour de quelque quatre-vingts jours peut-être en cet état. — D'autres accepteront une vraie souillure de l'âme (2), et se dépenseront en subtilités pour savoir si la

(1) Les exemples en seraient très nombreux, et nous en rencontrerons quelques uns plus loin. — Avec une légère nuance différente François de Meyronnes (In III. Sent., D. III, q. II, art. 4, Venise, 1520) disait : « non » obstante quod B. V. fuerit praeservata a peccato originali... possum dicere » quod originale aliquando contraxit.... quia quantum fuit de se peccatum » originale habuit » — François interprete d'ailleurs la fête d'une façon tout à fait « immaculiste »

(2) Il n'y a pas de doute possible sur la pensée de saint Thomas à ce sujet, telle au moins que nous la révèle le texte actuel de ses œuvres. (cf. Summa Th., P. III, q. 27, art. II Utrum B. V. fuerit sanctificata ante animationem.) Il exige une souillure de l'âme : — la souillure de la chair n'étant pas une faute véritable et ne réclamant pas la mediation rédemptrice de Notre-Seigneur, il s'en suivrait que Marie eût échappé à l'economie de la rédemption. « hoc autem est inconveniens ». — Quant à la fête, il l'accepterait, vu la tolerance romaine à cet endroit : « non est totaliter reprobanda. » Nec tamen per hoc quod festum conceptionis celebratur datur intelligi » quod in sua conceptione fuerit sancta ; sed, quia quo tempore sanctificata » fuerit ignoratur, celebratur festum sanctificationis eius potius quam con- » ceptionis in die conceptionis ipsius ». (ibid.) Les disciples de saint Thomas furent fidèles au maître. Ulric de Strasbourg, O. P., élève d'Albert le Grand,

Digitized by Google

purification se fit « in eodem instanti », « in instanti continuato », ou « cito post animationem » (1).

Les premiers seront encore « *immaculistes* »; mais il sera difficile souvent de les distinguer des seconds, les vrais « *maculistes* ».

A chacune de ces théories répond évidemment une façon particulière de comprendre le culte commun. Mais il est encore des sources de complications nouvelles : il est clair que le *peuple* saisira mal ces théories d'école, il réalisera les choses d'une façon plus simpliste et quelquefois même son imagination ne verra plus là

dans sa *Summa theologiae* (demeurée inédite), lib. V, enseigne que la sanctification suivit l'animation. « Sustinetur tamen ab Ecclesia quod aliqui cele- » brant conceptionem beatae virginis... nec illam celebrant *secundum se*, » quoniam fuit in peccato, sed ratione sanctificationis sibi e vicino adiunctae » (cité dans Denys le Chartreux. *In III Sent.*, D. III, q. 1).

Aux Dominicains se rallient d'ailleurs des Augustins, avec Gilles de Rome (cf. *Quodlibet VI*, q. 20). Tout l'opuscule est un essai critique sur les interprétations à donner à la fête, il établit que la Ste Vierge, conçue dans le péché, y resta un instant très bref mais réel, et que malgré cela « possumus » [tempore quo fuit concepta secundum carnem] celebrare festum eius refe- » rendo nos ad conceptionem secundum gratiam ». — Ne fête-t-on pas la naissance du fils du roi non pour ce qu'il est, mais pour ce qu'il sera ? Ainsi de Marie « non quod fuerit concepta sancta, sed quia futurum erat ut esset » *valde sancta* » — S. Bonaventure disait mieux : on fête la naissance du fils du roi né boiteux, non parce que boiteux, mais parce que fils du roi et héritier présomptif.

Quant aux Franciscains, les docteurs de Paris, le XIIIe siècle durant, sont du même avis, nous le verrons en détail pour S. Bonaventure. Qu'il suffise d'indiquer un texte significatif de Richard de Middletown. (*In III Sent.*, D. III, art. 1, q. 1.) « [Solemnizatur] non habendo aspectum ad illud momen- » tum quo eius anima peccatum originale habuit, sed ad sanctificationem per » quam ab originali peccato mundata fuit, quod eodem die cito post consti- » tutionem naturae eius pie creditur esse factum ».

(1) Henri de Gand, *Quodlibetum XV*, q. XIII « Utrum conceptio gloriosae virginis Mariae sit celebranda ratione conceptionis ». Sa réponse est extrêmement complexe, elle peut se réduire à ceci : il faut distinguer la « *conceptio Deo* » ou sanctification, auquel cas la fête ne souffre aucune difficulté, son objet étant saint par définition ; puis la « *conceptio mundo, ex semine* ». 1) « Si intelligitur quando commixtio seminum facta est, non debet celebrari » sub tali ratione. 2) Si intelligitur quando *homo perfecta* facta est in utero » et tunc 1) aut in eodem instanti dicitur sanctificata quo concepta, quod » reicitur ; 2) aut in eodem instanti, sed hoc, vel intelligitur de alio instanti, » quod reicitur ; vel de eodem tempore continuato instanti, seu de eodem » tempore, sed de alio signo, potest tunc celebrari sub tali ratione ». cf. Aurea Quodlibeta, t. II, fol. 380 et seq., et fol. 386 le commentaire de l'éditeur. (Venise, 1613.)

Digitized by Google

qu'une *conception miraculeuse* (1) ; puis les confusions se feront chez lui fréquentes, entre la conception *active* du Verbe par Marie, et *passive* de Marie par Ste Anne (2) ; et il aboutira enfin à une notion plus vague encore du mystère, dans cette conception simplement *heureuse*, eu égard à la grande gloire qui attend cette enfant, eu égard surtout aux prémices de la Rédemption qu'elle annonce et dont elle est la consolante aurore (3). — Et c'est là de nouveau que se fait l'union : quelle qu'ait été la conception de Marie, il est sûr qu'avec elle commence le grand drame de la Rédemption ; l'humanité délivrée peut certes, et doit la saluer avec transport.

Loin d'avoir épuisé en cette brève revue toutes les interprétations de la fête, nous n'avons relevé que les plus saillantes, historiquement défendues à cette époque. — Mais il suffit; que nous importe en somme la façon dont un Henri de Gand ou un Gilles de Rome voulaient qu'on interprétât la fête? seule l'interprétation que lui donne la curie nous intéresse ici.

Or autant que nous en pouvons juger d'après des monuments assez rares et précaires, Rome ne voulut pas en adoptant la fête prendre encore position dans la mêlée, — elle préféra se tenir, pour

(1) Et ceci, soit 1) dans le fait de la fécondité d'Anne la stérile. PIERRE AURIOL (*In III Sent.*, D. III, q. 1, a. 5, t. II, p. 379-385, Rome, 1605) estimait qu'il y avait là une raison suffisante de célébrer la conception. Soit 2) dans la rencontre et le baiser de Joachim et d'Anne à la Porte dorée. C'etait un souvenir du *Protévangile de Jacques* qui semble d'ailleurs avoir moins pénétré l'Occident. Cependant nous avons rencontré quelques miniatures représentant cette scène dans les mss. des XIIIe et XIVe siècles.

(2) Rapprochement manifeste et voulu sans doute dans bien des textes de la liturgie des XIIIe et XIVe siècles, mais qu'il faut comprendre. Le peuple sans doute confondit *réellement* quelquefois les deux conceptions mais il n'en saurait être de même chez les liturgistes et les docteurs de l'époque. Chez eux il n'y a pas confusion réelle, mais association d'idées et cela en vertu d'une pensée aussi profonde que traditionnelle ; s'ils rapprochent les deux conceptions ce n'est pas pour les identifier et les assimiler ; c'est bien plutôt parce que la conception du Verbe par Marie, en d'autres termes sa maternité divine, est la raison dernière de sa propre conception considérée comme sainte et privilégiée ; ou encore, suivant une pensée chère aux Peres Grecs, ils vont de la virginité ou intégrité corporelle que le Verbe naissant a consacré en sa Mère, à la virginité ou intégrité de l'âme qu'il a voulu sauvegarder aussi en elle au début de son existence.

Mais on comprend que le peuple se soit quelquefois trompé à ce rapprochement.

(3) C'etait encore une raison de célébrer la fête que proposait PIERRE AURIOL (*loc. cit.*) aux partisans de la conception maculée. Nous verrons comment cette façon de voir devint très populaire.

Digitized by Google

le moment du moins, à ce premier plan où l'accord régnait unanime. — « *Dans le sein de sa Mère, Marie* 1° *exceptionnellement sainte*, 2° *annonce le salut du monde* ». Telle est la double thèse, puisque thèse on recherche, que, fidèle à ses traditions de prudente réserve, Rome fera sienne en cette circonstance (1).

VI.

Il s'en fallait d'ailleurs que les docteurs du palais d'Avignon, les cardinaux et les pontifes fussent du même avis à l'endroit de l'immunité originelle de Marie.

Si, comme nous l'avons dit plus haut, la fête pénétra dans les usages de la Curie sous les premiers Pontifes avignonnais, il serait important de connaître quelle était la pensée personnelle et quelle fut l'attitude officielle de Clément V et de Jean XXII en cette occasion. Or, du premier on ne connaît ni acte ni parole relative à l'Immaculée Conception, et du second, à défaut de certitude, on soupçonne plutôt des tendances maculistes.

On dit bien que Jean XXII, à l'issue d'une discussion publique, prononça un arrêt formel en faveur des thèses immaculistes défendues par les Franciscains, mais sans fondement suffisant (2). Par contre, les sermons attribués à ce pape sont loin de montrer en lui

(1) N'est-ce pas d'ailleurs ainsi qu'au début du XIIe siècle du moins les églises anglaises justifiaient la fête? Ses propagateurs, Osbert de Clare en particulier, avaient, il est vrai, une vue très nette de la conception proprement *immaculée* (*The Month*, t. LXXIII, 1891, pp. 467-8); les textes cités par le P. THURSTON sont concluants; mais, au milieu des attaques violentes dont il sera l'objet, Osbert se montrera beaucoup plus réserve; dans cette même lettre si intéressante, adressée à Anselme, il raconte comment de nombreux témoins attesterent en sa faveur « quoniam in hoc regno et in transmarinis » partibus.. in ecclesiis Dei celebris instituta est illius diei recordatio *de cuius* » *summa redemptionis nostre salutari processit exordio..* » (ap. BISHOP, *loc. cit.*, p. 26). — Dans sa lettre à Guérin, doyen de Worcester, il dit : « desi- » nant ergo infideles et heretici de hac sancta solemnitate in sua vanitate mul- » tiplicia loqui et *discant* quia filii matris gratie *non de actu peccati celebri-* » *britatem faciunt sed de primitiis redemptionis nostre* » (*ibid.*, p. 35). — Qu'est-ce que à dire, sinon que *formellement* on honore cette *conception sainte et heureuse*, dont nous parlions, et *implicitement l'immaculée conception* ; mais combien timidement ! — Aux objections adverses, on répond que 1) l'objet de la fête est proprement cette annonce de la rédemption ; 2) qu'il n'est pas un acte de péché : — cela signifie que ce n'est pas le péché originel que l'on fête en Marie, mais ce n'est pas encore envisager *formellement* et proclamer explicitement l'immunité originelle de Marie.

(2) Nous avons parlé plus haut de cette prétendue intervention de Jean XXII.

Digitized by Google

un tenant de l'Immaculée Conception (1). Dans un sermon sur la Nativité (2) après avoir établi la pureté parfaite de Marie à sa naissance et durant toute sa vie (ce qui n'a jamais été l'objet d'un doute, dit-il), il constate que l'on hésite à affirmer la même chose de sa conception. Il n'ose pas d'abord dire que Marie a contracté le péché au moment de son animation, mais finalement il incline à le croire, car, dit-il, Marie fut mortelle ; mais qu'est-ce autre chose qu'une punition du péché ? Et d'ailleurs les textes sacrés ne disent-ils pas que « *omnes* peccaverunt... » ? Enfin, (et cet argument d'allure métaphysique emporte sa conviction), avant que l'âme soit *sainte* ne faut-il pas qu'elle *soit* ? « Secundum hoc ergo dicendum quod » anima beatae virginis fuit creata et infusa sine gratia ; non enim » potuit ante dotari et ornari gratia quam esset, quia gratia praesup- » ponit animam, sicut accidens subiectum ; et sic fuit creata et » infusa in naturalibus puris, ac per hoc sine originali iustitia, et *sic* » *originale eam dicimus contraxisse,* sed statim post animae infu- » sionem gratia superveniens eam sanctificavit et ab originali pur- » gavit » (3).

D'autres sermons, où l'on trouve les façons de voir plus classiques, ne permettent plus d'hésiter sur la pensée de leur auteur : Marie, engendrée par les voies ordinaires, subit l'effet *nécessaire* de cette conception, qui est l'état de péché, dont elle fut purifiée bientôt, certainement avant sa naissance (4).

Nos conclusions seraient certaines si nous savions de source plus sûre que ces textes sont authentiques (5).

De Benoit XII nous savons beaucoup plus. Sans vouloir exagérer la portée d'un sermon sur la conception prononcé par Jacques Fournier avant son pontificat, il y a là un document qui mérite d'être étudié d'assez près (6). Ce sermon fut-il prononcé à Avignon

(1) Bibliothèque nationale, ms. lat. 3290. « *Sermones Joannis papae XXII* » *ut creditur, habiti in festis divae Mariae et per fr. Raymundum procura-* » *torem O. M. suae sanctitatis servum reportati* ». Ce titre est du XVIIe siècle. Ce manuscrit est sans doute celui que vit Alva à la bibliothèque de Mazarin. Cf. ALVA *Radii*, col. 2122.

(2) *Loc. cit.*, fol. 25a.

(3) *Loc. cit.*, fol. 28a.

(4) *Sermo de Assumptione*, fol. 20b ; *Sermo de Assumptione*, fol. 1b.

(5) Les raisons données par Alva contre l'authenticité ne sont pas convaincantes. Lannoy hésitait cependant un peu à les attribuer à Jean XXII. Quant à leur donner pour auteur Benoit XII, rien ne semble justifier cette opinion quelquefois émise.

(6) Ce sermon se trouve dans ses œuvres manuscrites conservées à la bibl. vaticane. Ms. lat. 4006 (XIVe siècle). Ce recueil a été décrit ici même par M. A. VIDAL (RHE, t. VI, 15 octobre 1905, p. 797).

Au fol. 316 A. « *Incipiunt sermones eiusdem fratris Iacobi, tit. S^ae Priscae,*

Digitized by Google

par le Cardinal, à Pamiers ou à Mirepoix par l'Évêque ? Nous croyons la première hypothèse plus probable ; en tout cas, il nous révèle la pensée d'un membre influent du Sacré-Collège, et rien ne fait soupçonner que Benoit XII rétracta jamais ou corrigea ce qu'avait enseigné Jacques Fournier.

Prenant pour texte ce passage d'Ezéchiel : « *Emundavi sanguinem tuum ex te, et unxi te oleo, et vestivi te discoloribus* », le cardinal en fait l'application à Marie, qui, par la grâce dont elle fut pleine, « mundata fuit a peccato originali, et praeservata a peccato » actuali ; (cap. I) ... per sanguinem enim peccatum et corruptiones » quae ex peccato nascuntur, in scriptura intelliguntur; [fol. 421] » quamvis autem omne peccatum, etiam actuale, sanguis dici » possit ..., tamen magis proprie peccatum originale et fomes vel » inclinatio ad malum sequens ipsum ; ... et emundari, id est per- » fecte mundari, ... dicitur cum et ipsum *tollitur*, et inclinatio eius » abscinditur ...» Or cette purification, seul le « vere mundus » put l'opérer ; et celui-là est pur « quia non per carnalem delectationem » venit » et celui-là est unique : « Cum solus Christus inter homines » fuerit mundus ab originali peccato, quia non fuerit conceptus de » immundo semine sicut omnes alii nati ex viro et muliere (cap. II).» Quant au mode de cette purification, il fut parfait, car l'impureté et la tache qui existèrent dans l'âme furent effacées, et plus jamais elles ne purent l'atteindre à nouveau, (quorum utrumque factum fuit in beata Maria, dicente *Bernardo* in Epist. ad Lugdunenses...) (cap. III). En sorte que la pureté ainsi acquise par Marie fut vraiment extraordinaire [fol. 421b] : « inter illos autem qui per gratiam Christi » mundati sunt a peccato in utero, excellentior fuit beata Virgo, et » quia non solum fuit mundata et purgata a peccato originali, sed » etiam fomes seu concupiscentia ... in Maria fuit sopita et quasi » extincta, dicitur quod fuit candida sicut nix ... » (cap. V.).

A première lecture une telle précision de termes parait décisive : Jacques Fournier, trop fidèle aux traditions de son ordre, garde toutes les façons de voir de S. Bernard, sauf l'acceptation de la fête,

presb. Cardinalis, et postea papae Benedicti XII ». — Cette note nous ferait croire que c'est sans doute comme cardinal que Jacques Fournier composa ces sermons.

Au fol. 10 B. se trouve une analyse détaillée du sermon qui comprend XIII chapitres (les six premiers surtout nous intéressent ici).

Au fol. 420 D. « *Sermo de Conceptione beate Marie* » jusqu'au fol. 425. — Nous en donnerons les passages les plus caractéristiques.

Je dois copie de ce sermon au R. P. Le Bachelet que je remercie des documents qu'il m'a communiqués de Rome.

Digitized by Google

que Rome désormais autorise, mais que lui du moins interprète au sens d'une sanctification maculiste.

On a voulu, il est vrai, « sauver » Benoit XII. Ce sermon fut examiné à la fin du XVIIe siècle par le procureur général des Cisterciens, qui jugea bon d'intercaler entre le fol. 420b et le fol. 421a du ms., un cahier de huit pages où il consigna ses observations. A ses yeux, la doctrine du cardinal Fournier est celle-même de S. Bernard, mais ni l'un ni l'autre n'est opposé à la conception sans tache au premier moment de l'existence de la T.-Ste Vierge Marie, (in cuius favorem SS. D. N. Alexander VII p. m. suam nuper edidit constitutionem). Tout ce qu'ils disent se rapporte à la *conceptio seminalis* ou *carnis* et à l'intervalle de temps qui précède la *conceptio perfecta* ou *infusio animae*. « Et quod Benedictus XII intelligendus » sit de tali mundatione carnis, patet ex ipso sermonis themate... » ubi per *sanguinem, carnem immundam* et concupiscentiae ardore » infectam, corruptiones quae ex peccato nascuntur... exponit, qui » sanguis immundus vel est *causa* vel *effectus* peccati. » Il conclut : « Ita censeo, salvo meliori doctorum et ecclesiae iudicio, cui liben- » ter me submitto, ego fr. Joannes Malgoirus, in facultate parisiensi » doctor et ordinis cisterciensis procurator generalis. »

Pour n'être pas dénuée de vraisemblance et de fondement, cette interprétation n'est cependant pas concluante. On peut remarquer tout d'abord que cette identité de doctrine reconnue entre Fournier et S. Bernard est assez significative ; s'il n'y a plus aujourd'hui d'hésitation à l'égard de celui-ci, de même aucun doute ne doit subsister relativement à celui-là : il tient une conception maculée. — Puis les raisons invoquées par le consulteur sont-elles bien décisives ? — Il n'est pas exact que Benoit XII entende par « *sanguinem* » la « *carnem* immundam » et qu'il dise que ce « sanguis » soit « *causa* vel *effectus* peccati », puisque, nous l'avons vu, il dit formellement que le « *sanguis* » est proprement le péché et non pas seulement sa cause ou son effet. Or si la « *cause* » s'entend de la souillure de la chair, et si l' « *effet* » s'entend de la concupiscence, que reste-t-il, sinon que le péché soit la souillure de l'âme même, « peccatum *formaliter* » et non « *fundamentaliter* » seulement? — En avançant sa thèse, Malgoire assumait une lourde tâche, et nous nous demandons s'il s'en est parfaitement acquitté. — « Salvo doctorum iudicio » — nous ne pouvons voir en J. Fournier un « immaculiste ».

Il ne faudrait pas sans doute généraliser ou grossir témérairement ce fait et conclure que la thèse « maculiste », alors préconisée par

Digitized by Google

un pape (1), triomphait en Avignon : il reste cependant qu'elle y trouvait de la faveur auprès de quelques-uns et non des moindres.

Très probablement d'ailleurs les maîtres du Sacré Palais demeuraient fidèles dans leur enseignement aux traditions dominicaines.— Le plus illustre d'entre eux, Durand de Saint-Pourçain, — qui remplit cette charge de 1313 à 1318, — enseignait dans son *Commentaire des Sentences* (2) que si Dieu put préserver Marie du péché originel, un tel privilège cependant ne convint pas, : « potuit ... sed non congruit ... », et qu'ainsi Marie, sanctifiée dans le sein de sa mère, fut un instant souillée du péché. — Lui objectait-on l'exemple de nombreuses églises qui célébraient la Conception? Il répondait que : « aut non bene fit, aut non bene nominatur. Potest enim fieri » festum de eius sanctificatione, sed quia non est omnino certum » quando fuit sanctificata, ... est autem certum quando fuit concepta, » ideo ponendo certum pro incerto, vocatur festum conceptionis, » quod deberet vocari festum sanctificationis ». — A quoi Thomas de Strasbourg (3) répondait que la sanctification de Marie n'étant qu'une « ornatio » et non « vicii alicuius ligamen seu extirpatio » il fallait selon lui fêter proprement la conception « penitus immaculatam et expertem ab omni peccato. »

Quelques années plus tard, un successeur de Durand se montrera, semble-t-il, moins résolu que lui. Les sermons d'Armand de Bellevue (4) pourraient se comprendre, à la rigueur, d'une sanctification du « *peccatum fundamentale* » seulement. — Mais outre que la

(1) Ceci serait d'autant plus risqué que les sermons sont tout au plus du *Cardinal*.

(2) *In III Sent.*, D. III, q. 1. Utrum Beata Virgo indiguit sanctificari? Fol. 187, n° 14. Lyon, 1563. Il est à remarquer que Durand revit, sinon composa, son commentaire après avoir enseigné à Avignon. Il rappelle dans sa préface (fol. 1, n° 12) en preuve de son orthodoxie, que « in romana curia in scolis sacri palatii veritatem sacrae scripturae docuimus ».

(3) Thomas était ermite de S. Augustin ; il fut prieur général en 1345, après avoir enseigné à Paris. Bien en cour, il était assez au fait de ce qui se passait à Avignon. — Cf. *In III Sent.*, D. III, q. 1, art. 1, 3 et 4. (Gênes, 1585). Il cite les paroles même de Durand, puis les réfute. — C'est lui le premier, nous l'avons vu, qui invoque dans son argumentation l'adhésion de la cour romaine à la fête.

(4) Cf. Bibliothèque nationale : D. 25630 « *Expliciunt sermones compositi per fr. Armandum de bellovisu.. S. theologiam.. legentem ordinarie in sacro palatio apostolico in civitatem Avenionensem* ». (Paris, 1525). Notamment : 1er sermon (collatio IIIa des œuvres), fol. IX ; 2d sermon (collatio XVIIa), fol. XXXI ; 3e sermon (collatio XXXIVa), fol. XLI ; 4e sermon (collatio LXXVIIIa), fol. CXXXII. Armand de Bellevue exerça sa charge de 1326 à 1334 environ.

Digitized by Google

pensée d'Armand de Bellevue est peu nette, on se demande quelle foi méritent ses sermons, Quétif nous avertissant que les éditeurs les ont modifiés en faveur de l'Immaculée Conception (1).

Dans les milieux moins officiels mais de grave autorité encore, on était fort partagé de sentiments.

Au moment même où Jean XXII installait Durand dans sa charge, il appelait un jeune carme de brillant avenir à donner en son palais des leçons théologiques. Or Guy de Perpignan comprenait la fête d'une façon assez curieuse, dont malheureusement nous ne pouvons pas nous rendre entièrement compte. — Il se pose dans ses *Quodlibeta* cette question : « supposito quod B. V. fuerit concepta in originali, utrum de conceptione eius debeat celebrari? » Et avant de répondre, il feint de fermer toutes les issues : « videtur quod non : » quia de aliquo celebratur propter sanctitatem ...; in oppositum » est consuetudo ecclesiae *etc.* (sic). » Mais notre docteur a la clé de l'impasse : — tout d'abord il remarque que si le « supposé » est faux, le problème est résolu; que si le « supposé » est vrai, les finesses résoudront la difficulté. Or c'est là qu'il faut en venir. Sans doute « devoti ad virginem benedictam ... dicunt quod non fuit » concepta in originali peccato, quod fieri potuit et factum fuit; ... » ista opinio, propter reverentiam Beatae Virginis, *multum mihi* » *placeret* nisi auctoritate canonis et sanctorum obviaret ...; unde » teneo quod fuit concepta in originali peccato. » — Mais alors comment sauver la fête? — C'est, dit-il, que peut-être « peccatum » originale non dicit culpam; quia tale peccatum non excludit neces- » sario sanctitatem » et il cherchera « an peccatum originale habeat reatum culpae? » — Mais la réponse de Guy nous manque et nous n'osons la conjecturer (2). En tout cas, et dans cet ouvrage du moins, on s'accorde à voir en lui un adversaire de la conception immaculée (3). — D'autre part, une des Constitutions synodales de ce même docteur, devenu évêque d'Elne en Roussillon, nous confirme

(1) Cf. Quétif, *op. cit.*, t. I, 584.

(2) Guy de Perpignan enseigna à Avignon sans doute jusqu'en 1318. Évêque de Majorque, puis d'Elne en 1332, il mourut en 1342. Ses « *Quodlibeta* » sont demeurés inédits. Alva en fit prendre des extraits sur un ms. de Ferrare très défectueux, qu'il edita dans ses « *Radii solis...* » (Rad. 89, col. 1026). Les passages relatifs à la conception sont tirés de l'introduction à la quatorzième question du troisième *quodlibetum*. Il est bien à regretter que le copiste ait négligé de transcrire les réponses qui nous éclaireraient le plus sur la pensée de Guy.

(3) Ainsi le copiste d'Alva, qui rapporte que Guy — au dire de certains — aurait *plus tard* enseigné la conception immaculée. François Martin lui aussi dans son « *Compendium* » rapporte au livre VIIe une rétractation de Guy.

Digitized by Google

plutôt dans cette façon de voir (1). Instituant la fête dans son diocèse, il la dénomme : « Sanctificatio conceptionis » ; et, dans les considérants théologiques, il rappelle que le Saint-Esprit la « travailla » de sa grâce, « ut ab originalis culpae contagio purgata, » gratia sanctificationis repleta, extiterit in primordio suae concep- » tionis, eiecta sorde originali, sanctificata et immaculata ». — Il insiste sur cette sanctification faite dans le sein de sa mère ; et montre combien Marie la *mérita* à bien plus juste titre que Jérémie et Jean-Baptiste. — Il ne dit pas explicitement que cette purification fut celle d'un péché formel, souillure de l'âme, mais ce rapprochement avec Jérémie et Jean Baptiste n'est-il pas significatif? Ils eurent eux cette souillure, et, au cas où notre docteur l'eût rejetée en Marie, n'aurait-il pas dû dire que la sanctification opérée en elle fut d'une nature toute différente et très supérieure?

Or c'est cette interprétation de la fête que le cardinal Bertrand de la Tour, franciscain, propage à cette même époque avec insistance dans ses sermons (2). — Il affirme dans son premier sermon d'Avent, que Marie fut conçue « in peccato originali ac per hoc morbo infecta ». Il tient « sicut tenet scola communis » la maculation. Quant à la fête il ne laisse aucun détail douteux ; il distingue trois conceptions — or il faut fêter : « non *prima* quae fuit in seminum transfusione — nec *secunda* conceptio virginis quae fuit cum culpae originalis contractione, quando anima fuit corpori infusa — sed *tertia* conceptio, quae fuit in gratia et eius sanctificatione ac peccati originalis emundatione » (3). — Ailleurs il dit : « Prima.. fuit VI° id.

(1) Cf. De Aguirre. *Collectio maxima conciliorum hispaniae*, t. III, p. 599. (Rome 1693). « De conceptionis seu sanctificationis beatae Mariae Virginis » festo fiendo ». En voici la conclusion : « [duximus statuendum].. ut.. in » omnibus ecclesiis nostrae diœcesis ecclesiasticis officiis, tam in missa quam » aliis horis, deinceps omni anno, VIII die mensis decembris, fiat officium festi » duplicis de *sanctificatione conceptionis* Virginis gloriosae. Huius siquidem » officii copiam cuilibet offerimus nos daturos, dum habeant qui scribant » officium supradictum ». — Cet acte date de l'an 1337 environ. — Il serait intéressant de connaître cet office, à moins qu'il ne reproduise l'office de l'ordinal de Sibert de Béka, ce qui est très probable.

(2) Archevêque de Salerne en 1319, puis cardinal-évêque de Frascati, Bertrand de la Tour avait une grande autorité à Avignon, où il mourut (peut-être en 1334). Il eut un assez grand renom d'orateur. Ses sermons furent édités à Strasbourg en 1502 et 1621. Ils existent manuscrits en particulier : à la Bibliothèque Nationale ms. 1433, nouv. acquis. — Bibl. municipale de Toulouse ms. 326. Alva (*Radii solis*.., col. 1141-1144) en a réédités quelques-uns.

(3) *Sermo* I *de nativitate et de Conceptione*. Cf. Alva, loc. cit., col. 1141.

Digitized by Google

» decembris, secunda fuit postea octogesimo die,.. tertia autem... » cito post eius animationem... forsan eadem die ; sed hoc firmiter » tenet Ecclesia quod fuit sanctificata ante nativitatem ex utero... » Quando fit festum conceptionis, ad istam tertiam conceptionem » *debet esse celebrantium respectus*. Unde et illae ecclesiae quae istud » festum celebrant VIe id. decembris, referunt se ad ipsam sanctifi- » cationem... quae fuit postea » (1). — Il le répète encore dans plusieurs autres sermons, « quod dico, propter *aliquos* devotos » Virgini qui dicunt eam fuisse a peccato praeservatam » (2).

On pourrait sans doute compléter cette revue et préciser davantage l'état de la controverse à la cour d'Avignon. Mais cet exposé, réduit à quelques personnages plus saillants, ne suffit-il pas au but que nous nous étions proposé (3) ?

Nous avons entendu, sinon des papes, du moins des cardinaux et des docteurs influents soutenir à l'endroit de la fête nouvelle les interprétations les plus contradictoires ; une telle divergence de vues

(1) *Sermo secundus* (*loc. cit.*, col. 1142).

(2) *Sermo tertius, quartus* (*loc. cit.*, col. 1144).

(3) C'est à dessein que nous avons écarté de la discussion le témoignage d'ALVARE PÉLAGE dans son « *De Planctu Ecclesiae.* » Lib. II, art. 52 (fol. CLXIX, édit. 1517). L'authenticité de ce texte a soulevé de trop passionnées controverses pour que la lumière se fasse bientôt sur cette question. Voici le passage et les conclusions que nous en tirons au cas de son authenticité. Alvare Pélage parle de l'erreur des Béguards relative à l'impeccabilité des hommes, il établit contre eux que seul le Christ n'a pas péché et ajoute : « De matre etiam eius tenent sancti, maxime Augustinus, quod non peccavit etiam venialiter in hac vita ; tamen in originali peccato concepta fuit... et hanc sententiam omnes antiqui theologi... [tenent] licet novi quidam theologi a sensu communi ecclesiae recedentes teneant contra,.. quorum opinio nova et phantastica sit a fidelibus cancellata. Et *ideo romana ecclesia* festum conceptionis non agit etsi tolerat quod alicubi fiat maxime in Anglia ;... hac ratione vel illud festum debet referri ad sanctificationem virginis, non conceptionem, ut dictum est. Et ita dicit oratio quae dicitur in hoc festo, Romae in Sancta Maria Maiori : « Deus qui sanctificationem virginis ... » sicut vidi et audivi, cum ibi praedicarem in ipso festo sanctificationis, quod fit in decembri ante festum natalis per XV dies. » — En admettant provisoirement l'authenticité, je conclurai que la cour romaine ne fêtait pas la conception entre 1320-1330 (années limites de la composition possible du « *de Planctu* »). — Ce que nous disait déjà Auriol de l'année 1315. — Quand à l'oraison de Ste Marie Majeure, 1) comment en juger sur le seul mot si ambigu de « *Sanctificationem* »? — et 2) que nous importe après tout l'usage des basiliques romaines, alors que la ville est dépouillée du prestige et de l'autorité du Siège de Pierre ? — Ce texte ne semble pas mériter l'attention ni surtout la passion qu'il suscita chez Gravina, chez Catharin, Raynaud et Ant. Trejo.

Digitized by Google

n'est-elle pas significative? Comment peut-elle s'expliquer si l'on adopte une autre position que celle que nous avons prise? — Une conclusion ne s'impose-t-elle pas, à savoir que le culte adopté par la cour romaine n'était à cette époque inféodé à aucun parti théologique, mais que son objet était assez indéterminé pour se prêter à tous ?

Clément VI nous semble d'ailleurs exprimer parfaitement les sentiments de l'Église, dans un sermon qu'il prononça à cette époque même (entre 1330-1350).

Suivant le goût du temps, il avait commencé son sermon (1), à la

(1) Abbé de Fécamps, évêque d'Arras, archevêque de Sens en 1329 et de Rouen en 1330, cardinal en 1338, pape en 1342, il mourut en 1352. — Ardent dévot de la T.-Ste Vierge, il consacra souvent une éloquence, alors très admirée, à répandre son culte. — Ses sermons ne semblent pas avoir été édités, sinon en extraits par ALVA dans ses *Radii solis*., col. 689 seq. — Comme on a souvent dénaturé la pensée de Clément VI pour en faire un ennemi déclaré de la *fête* il ne sera pas inutile de mettre la question au point. Le sermon toujours cité, et que nous avons en vue, a pour thème « *Erunt signa in sole* ». — Alva l'a transcrit en partie sur un ms. ayant appartenu à Fouquet, voici comment il le décrit : « Clementis sermones extant in biblio- » theca D. Fouquet.. in libro pulcherrimis characteribus scripto.. . In hoc » ergo libro, fol. 154, extat sermo pro secunda dominica adventus cum hac » subscriptione : sermo quem feci ego Petrus Rothomagensis archiepiscopus » Bisontinus (sic) in domo praedicatorum tertia (?) dominica adventus anno » domini 1334, — et habet pro themate « *Tu es qui venturus es* ». Et infra, » folio 163 habet sermonem pro dominica adventus, sub themate « *Erunt » signa in sole* » et totus sermo, qui latissimus est, agit de B. M. V., unde » colligitur,.. quod fuerit factus in festivitate Conceptionis B. V. » — Le ms. 240 de la bibliothèque Sainte-Geneviève contient une copie du XIVe s. des sermons de Clément VI « per me Johannem, dictum de *Hessekint*, canonicum ecclesie S. Thome argentinensis ». — Il renferme les sermons mentionnés ci-dessus, aux folios 83 et 199. — Au fol. 6b, après la table des matières, une table méthodique mentionne au mot « Conceptio ».

— De Conceptione Virginis Maria opinio : (CCI).

— *Festum Conceptionis V. M. potest sollemnizari quaecumque opinio teneatur* : (CCII).

— Quare de Conceptione S. Johannis non sollemnizatur : (CCII).

— Opinio quod Maria Virgo concepta est in peccato originali (CLXXXVIII).

Les trois premiers passages font partie du sermon « *Erunt signa...* » ; le second souligne et relève la pensée de Pierre Roger au sujet de la fête, qu'il accepte sans hésitation ; et c'est à justifier cette attitude que tend tout le sermon. L'auteur anonyme de la « *Dissertation théologico-historique sur la » conception de la Ste Vierge* » (1756 — sans autre indication), qui semble avoir écrit aussi l'*Histoire de la feste de la Conception de la Ste Vierge* » (Cologne, 1740), ou bien cite les textes qu'il allègue sans les avoir vérifiés, ou les fausse. En particulier nulle part Clément VI ne dit « videtur *mihi* quod de conceptione... non debeat fieri festum » ; ce « *mihi* » ajouté là

Digitized by Google

façon d'une argumentation d'école, par un « videtur quod de ista » conceptione non debet solemnitas celebrari », autorités pour et contre étaient rapportées qu'il allait discuter en forme, quand s'avisant soudain, dit-il, qu'un sermon n'est pas une dispute, il quitta le domaine obscur de la controverse : « Dico breviter, poursuit-il, » hoc esse *unum clarum* : quod Beata Virgo contraxit peccatum » originale in causa, quia fuit ex concubitu viri et mulieris. — Sed » utrum contraxerit in forma... aut virtute divina fuerit praeservata, » *sunt paene doctores opiniones diversae. Tamen quidquid sit*, dico » quod etiam si in forma peccatum originale habuit... quod adhuc » de eius conceptione possumus *valde rationabiliter festivare...* »

Le mot de Clément VI est juste, et son attitude est sage : un sermon n'est pas une dispute. Une hymne n'est pas un syllogisme, disait un office contemporain; l'objet d'une fête enfin n'est pas une thèse, dirons-nous, pour autant du moins que cette thèse est controversée. — Il est clair que la lumière n'était pas encore faite en cette question mystérieuse de la Conception de Marie ; Rome ne pouvait se compromettre encore, son heure n'était pas marquée.

Florennes. (*A suivre.*)

P. Doncoeur, S. J.

change totalement le sens de la phrase, il ne se trouve ni dans le ms. de Fouquet, ni dans celui de Ste Geneviève. — Si l'archevêque de Rouen accepte résolument une fête si populaire dans son diocèse, il ne se prononce pas en faveur de l'immunité originelle de Marie. Il dit bien dans un sermon sur la Purification (ms. Ste Geneviève, fol. 184) « eius ortum non tetigit originalis infectio » — mais c'est de la *naissance* qu'il parle et non de la Conception, car il prouve qu'elle fut sanctifiée dans le sein de sa mère ; l'opinion à laquelle il se rallie tient que Marie « fuit per modicam morulam in culpa et » postmodum semper in gratia » (Sermon : *Erunt signa*).

Digitized by Google

PAUL IV ET LE CONCILE.

—

L'histoire religieuse du pontificat de Paul IV soulève une question qui mérite de retenir l'attention. Ce pape est considéré, avec juste raison, comme ayant donné l'impulsion décisive à la réforme catholique dans la seconde moitié du XVIe siècle. Aucun de ses prédécesseurs n'avait eu, au même degré que lui, le sentiment des abus qui régnaient alors dans l'Église. Et néanmoins il n'a pas réuni le concile qui, aux yeux du grand nombre, avait paru indiqué comme l'instrument le plus efficace de la régénération religieuse. Bien plus, de tous les papes de la période conciliaire il est le seul qui n'ait pas réussi à obtenir la continuation de l'assemblée de Trente. Comment expliquer cette abstention ? Et surtout comment la concilier avec l'activité réformatrice de l'ancien cardinal Théatin (1) ?

* * *

Ce serait une erreur de croire qu'à l'avènement de Paul IV l'opinion publique, dans son ensemble, fût favorable à la reprise du concile. En 1545 il avait fait naître de grandes espérances ; en 1555 on en attendait encore les résultats pratiques. Qu'on lise les adresses de félicitations présentées à Paul IV, à l'occasion de son avènement (2) : toutes constatent les maux qui accablent l'Église, les abus très graves qui la déshonorent, mais en même temps l'inutilité des

(1) Cette question n'a pas encore été étudiée sérieusement. Par exemple la *Cambridge Modern History* (t. II. *The reformation*, p. 673) ne donne qu'une idée incomplète, confuse et parfois inexacte des faits. Cfr SÄGMÜLLER. *Die Papstwahlbullen und das staatliche Recht der Exclusive*, p. 36-42. Tubingue 1892.

(2) Ces documents sont réunis, pour la plupart, dans deux volumes des archives du Vatican *(Castel S. Angelo*. arm. VIII, Ordo II, t. 1 et 2) qui portent les titres : *Litteræ diversorum ad Paulum* pp. IIII, et *Literæ, orationes et obedientiæ sub Paulo IIII*. Ce sont les textes originaux ou des copies officielles.

Digitized by Google

efforts tentés jusqu'alors pour les supprimer (1). Quel sera le remède? Quelques uns il est vrai font allusion au concile, mais c'est le petit nombre (2). La plupart réclament, non pas des projets de réforme, mais l'application, la réalisation des lois déjà édictées. « La pratique devait désormais précéder la théorie : il fallait exiger d'abord l'observation des décrets et des canons, ensuite les mettre par écrit (3). »

On trouve l'expression éloquente de cette préoccupation dans une lettre de l'évêque de Vérone, Aloysio Lipomano, adressée à Paul IV le 29 mai 1555. « L'Église, disait-il, cette noble vierge d'Israël, gise étendue dans la poussière ; dans la nuit elle fait entendre ses pleurs, durant le jour elle s'abime et se consume dans sa douleur, et personne ne vient la consoler. La loi divine, l'honneur, la religion, la justice ne sont plus pour le clergé que des mots vides de sens. Ceux qui sont censés avoir la charge des âmes n'en prennent absolument aucun soin. Plût à Dieu qu'ils ne s'abandonnent pas plutôt aux vices de la chair, au luxe et à l'avarice! Les stalles des églises cathédrales sont occupées par des enfants; leurs prélats, bien plutôt qu'évêques devraient s'appeler maîtres d'école (4). Les riches dissipent follement les revenus de leurs nombreux bénéfices, les pauvres ont à peine de quoi vivre. Pour une seule charge sacerdotale on trouve autant de collateurs que de solliciteurs. La liberté de l'Église est tombée dans

(1) Voy. en particulier le discours d'obédience des ambassadeurs Vénitiens (*loc. cit.*, t. II f. 1-6), lettres de Paul Sadolet (*eod. loco*, f. 173), de Girolamo Mutio (*eod. loc.*, f. 244), de Seripando (*Lettere di Principi*, III, 167, éd. 1581). Antoine Solærius, chanoine de Bayeux, fait allusion à la fameuse commission de 1537, dont Jean Pierre Carafa avait été un peu l'âme : « Probi omnes ... vehementer exultant et lætantur sperantes quod Tua Sanctitas Ecclesiam sit reformatura et illos abusus nunc extirpatura, quos prœlati novem in quorum numero secundus eras, a Maximo Pontifice Paulo Tertio quondam adiurati fideliter collegerunt; eos enim in libello habemus impressos, quos tamen Paulus ipse Tertius ab ecclesia minime removit; illi namque magis vigent... » (*Cast. S. Ang.*, *loc. cit.*, f. 250 ».)

(2) Je n'ai relevé une semblable allusion que dans trois lettres : celles de l'archevêque de Cologne (*loc. cit.*, t. IV, f. 45v), de l'évêque de Grenade (*loc. cit.*, t. II, f. 146) et de l'évêque de Coire (*loc. cit.*, f. 154), et ce dernier avec cette réserve « si opus fuerit ».

(3) Expressions de l'évêque de Sessa. Il rapporte les paroles que Marcel II lui avait fait adresser en réponse à ses félicitations : « se præpostero, necessario tamen ordine usurum, ut praxis scilicet theoricam antecederet, et prius operibus reformaretur quod reformandum esset, deinde canones et decreta scriberentur. » (*Loc. cit.*, f. 158.)

(4) Pueri videntur in subselliis cathedralium Ecclesiarum, ut eorum prœlatos magis ludi magistros quam episcopos appellare possimus.

Digitized by Google

le mépris ; les évêques ne sont plus ni respectés, ni obéis. On se moque des censures ecclésiastiques. Les religieux, pour persévérer dans leur vie relâchée, trouvent une protection dans leurs innombrables privilèges (1). Enfin chacun se fait une foi à soi, suivant les inspirations de son esprit, y conforme sa vie et la prêche impunément ». Que le nouvel élu ceigne donc son glaive, qu'il soit un autre Phinées, un autre Élie « enflammé du zèle du Seigneur ». Et alors on verra enfin dans l'Église de Dieu l'esprit, ennemi de la chair, se relever et refleurir. Et il ajoutait : « Il y a longtemps que ces réformes nous ont été promises par les prédécesseurs de Votre Sainteté, en des termes peut-être plus solennels que cela n'était nécessaire ; elles étaient désirées et demandées avec instances par tous les bons, mais en réalité les promesses sont restées absolument lettre morte (2). »

Dans cette adjuration véhémente nous retrouvons l'expression des sentiments et des idées des réformateurs intransigeants, dont le cardinal Théatin était depuis longtemps l'un des chefs reconnus et les plus autorisés. Bien loin de se faire illusion sur la gravité des abus, ils étaient inclinés plutôt à l'exagérer. L'élection de Paul IV avait été pour eux un triomphe, et en même temps le triomphe de la réforme pratique.

* * *

On peut affirmer que, lors de son avènement, Paul IV était pleinement d'accord avec ses amis ; et c'est pourquoi il ne croyait ni à l'efficacité, ni surtout à l'opportunité du concile. Dans ses conversations avec les théologiens français qui, en novembre 1555, ont accompagné le cardinal de Lorraine à Rome, « il laisse entendre que, pour la réforme des abus, un concile est peu nécessaire : une telle assemblée suppose tant de difficultés et de longueurs ! Ce qui importe c'est de corriger peu à peu les erreurs et de veiller à l'exécution de ce qui aura été réglé (3). »

(1) Religiosorum ad non recte vivendum privilegiorum abyssus tutatur.

(2) A. Lipomanus à Paul IV. De Vérone, 29 mai 1555. *(Loc. cit.*, f. 171-172, orig.)

(3) E' stato questi di il Pontefice lungamente con alcuni teologi, venuti di Francia co'l R^mo di Lorena... Esso Pontefice s'ha lasciato intendere che, per la riforma degli abusi della chiesa universale, crede che sia poco necessario un concilio nel qual si ritrovano sempre molte difficulta e molta lunghezza, ma che bisogna a poco a poco corregger gli errori et abusi introdotti, e dar essecutione a quel che sarà ordinato. — Bernardo Navagero, ambassadeur vénitien, au Sénat. Rome, 7 décembre 1555. *(Venise, Arch. d'Etat. Dispacci al Senato. Roma*, t. VII, f. 61.)

Digitized by Google

Quand à la fin de décembre de la même année il procède à une création de cardinaux, il exprime cette opinion que le choix d'hommes éminents, au-dessus de tout reproche, « vaut beaucoup mieux qu'un concile » (1).

A la fin de janvier 1556, au moment où il institue une commission spéciale pour la réforme, il ne dissimule pas sa pitié pour tout ce qui a été fait jusqu'à présent. « Il me dit, raconte l'ambassadeur vénitien Navagero, qu'il ne voulait pas tromper le monde, en multipliant les bulles pleines de belles promesses, en réunissant des semblants de concile *(con finti concilii)* et en usant d'autres fictions ; il était résolu à agir *(fare effetti)* » (2).

En mai 1557, au plus fort de la guerre avec l'Espagne, il n'a pas changé d'avis : « Les conciles tenus en notre temps, explique-t-il encore à Navagero, nous les avons tous vus, ils ont fait de beaux et saints décrets, on a écrit à leur occasion une quantité de livres ; seulement ces règles n'étaient pas observées parce qu'on y ajoutait les dérogations, non obstant telle ou telle constitution. Pour nous, nous avions commencé par l'exécution, c'était la vraie voie » (3).

Cette préoccupation d'appliquer la loi, de la faire observer donne à toute l'activité réformatrice de Paul IV sa note caractéristique. « Une loi vaut dans la mesure où elle est appliquée » (4), telle est la formule dans laquelle il résumait sa pensée à ce sujet. Et on comprend que, voulant être avant tout homme d'action, il se soit préoccupé d'échapper aux longues discussions d'un concile.

Nous pensons que telle fut la raison principale de l'abstention de

(1) Vi dicemo che, se ne soccorrerà o sarà ricordato qualch' huomo segnalato lo faremo all' improviso et extra tempora ; e questa è la meglior via che si possi trovare a conservarsi in reputatione, perchè gioverà molto più ch' un concilio il veder che la promotione de' cardinali siano tale che non possino ragionevolmente esser represi... Lettre de Navagero du 19 décembre 1555. *(eod loc.*, f. 72.) Il rapporte une conversation du pape.

(2) Lettre de Navagero du 25 janvier 1556. *(Eod. loc.*, f. 104.)

(3) I concilii de' nostri giorni, che gli habbiamo visti tutti, hanno fatto decreti belli e santi e cresciuti i libri ; ma non erano osservati, perchè si faceano le derogationi, non ostante constitutione tale e tale. Noi cominciavamo dall' essecutione, e questa era la via. — Lettre de Navagero du 15 mai 1557. *(loc. cit.*, t. IX. f. 13.)

(4) La legge tanto vale quanto è posta in uso. — Même lettre du 15 mai. Il serait aisé de multiplier les témoignages à ce sujet. Dans le même sens que Navagero, l'ambassadeur florentin, Bongianni Gianfigliazzi, écrit à Cosme de Médicis le 11 janvier 1556 que le pape en consistoire a fait connaître sa volonté « che volea in ogni modo mandar fora et publicare la riforma sendone spirato da Dio con ferma intentione di farla osservar inviolabilmente ». *(Florence, Arch. d'Etat. Mediceo*, 3275, orig.)

Digitized by Google

Paul IV (1) ; toutefois ce ne fut pas la seule. A défaut de preuves évidentes, certains indices laissent voir qu'il éprouvait pour les assemblées conciliaires une défiance invincible. La papauté n'arrivait pas à se libérer des inquiétudes au milieu desquelles elle s'était agitée pendant tout le quinzième siècle, conséquence des doctrines nouvelles sur la constitution de l'Église, affirmées à Pise et à Constance. Paul IV n'admettait pas que le concile pût se poursuivre à Trente, « au milieu des luthériens » disait-il ; Rome, « la patrie commune » était, selon lui, le lieu vraiment indiqué pour sa réunion, et la présence du pape une condition très importante pour le succès final de ses délibérations (2). Évidemment il redoutait les écarts, peut-être les actes d'insubordination, d'une assemblée sur laquelle il ne pourrait qu'exercer une influence lointaine. Ce qui s'était passé sous Paul III, à propos de la question de la résidence des évêques, n'était pas fait pour le rassurer. En janvier 1556, quand il réunit pour la première fois les membres de la commission instituée pour la réforme, il a bien soin de leur faire remarquer qu'à la rigueur il pourrait s'acquitter de cette tâche à lui tout seul, « sous la conduite du Saint Esprit, en vertu de la puissance qui lui a été donnée par Dieu » (3).

D'autre part, le concile c'était la porte ouverte à l'ingérence des princes séculiers dans les affaires d'ordre religieux. Et il n'est pas un danger contre lequel Paul IV ait protesté avec plus de constance,

(1) Mocenigo semble affirmer que Paul IV multiplia les mesures réformatrices, beaucoup moins pour mettre fin aux abus, que pour échapper à la nécessité de réunir le concile. (ALBERI. *Relazioni degli ambasciatori Veneti*, 2e sér., t. IV, p. 25.) Cette appréciation est d'une exagération évidente : le pape, avant son élection, avait toujours été le promoteur convaincu de la réforme de l'Église.

(2) Lettre d'Edouard Carne à la reine Marie du 9 juin 1556. (*State papers of Mary*, p. 227) et de Navagero du 29 mai 1556. (*Venise loc. cit.*, VII, f. 196.)

(3) *Arch. Vat. Concilio*, t. 79, f. 32, orig. La question de la supériorité du concile sur le pape semblait, pour quelques uns, une question toujours ouverte depuis Constance. Bernardino Pia, agent des Gonzague, raconte que, dans un consistoire d'avril 1559, le cardinal Saraceno, pour motiver son avis, s'était appuyé sur les décrets des Conciles de Latran et de Trente, « parve che volesse inferire che il Papa non potesse dispensare contro i decreti dei concilii. Il che intendendo, la Bne S. entrò raggionevolmente in una gran colera, et volgendosi a Saraceno gli fece un gran ribuffo, replicando spesso : omnia possumus, nec possumus que non volumus... » Pia a Cesare Gonzaga, 18 avril 1559 *Parme, carteg. Gonzaga*. Orig. — Inutile d'ajouter que, pour apprécier équitablement les idées de Paul IV, il importe de tenir compte de sa personnalité : il y aurait là à faire toute une étude psychologique.

Digitized by Google

auquel il se soit opposé avec plus de vigueur et de fougueuse énergie. Au moment où la monarchie absolue s'établissait définitivement en Europe, il semble avoir pris à tâche de proclamer combien il répugnait à l'Église de s'adapter à cette forme politique, qui s'imposait alors comme une nécessité (1). A propos du concile, il exprime sa manière de voir à ce sujet dans les termes les plus vifs, sans aucun ménagement : « Nos légats, dit-il à Navagero, feront connaître à ces princes notre intention de convoquer un concile général, mais cela par pure politesse de notre part, non pas pour avoir leurs conseils ou obtenir leur consentement, car nous voulons qu'ils obéissent... Nous avons la conviction que ni à l'un ni à l'autre cette annonce d'un concile ne sera agréable; il savent trop combien ils sont répréhensibles dans leur manière de vivre et de gouverner. Ils allégueront beaucoup d'excuses; mais sachez bien que ces excuses seront autant d'arguments pour démontrer l'extrême nécessité de ce concile. Nous le convoquerons donc malgré eux *(a loro despetto)* et nous avons la confiance que tous les vrais amis du Christ y prendront part. Nous ne craignons pas leur puissance, car Dieu nous aidera. Et nous leur apprendrons ce que peut ce Saint Siège quand il est occupé par un pontife courageux, conscient qu'à son élection et à sa vie on ne peut adresser aucun reproche (2) ».

Les projets de concile, auxquels le pape fait ici allusion, sont de l'année 1556; ils furent repris en 1557, après la signature des traités de Cavi. Mais on peut affirmer que jamais ils ne furent sérieux. Tout au plus Paul IV eut-il des velléités de concile; les conditions qu'il y mettait, en particulier la translation à Rome et la prétention de ne tenir, dans cette affaire d'un intérêt européen, presque aucun compte des princes séculiers (3), condamnaient fatalement ces

(1) Ce serait ici l'occasion de rechercher le lien qui a pu exister entre la politique de Paul IV comme prince temporel, et son activité réformatrice comme chef de l'Église. Mais cette question nous entraînerait trop loin. Nos recherches personnelles nous ont amené à cette conclusion qu'en Paul IV le prince temporel ignorait le chef de l'Église, non pas quant aux principes, mais dans la conduite. Entre les deux il y avait une cloison étanche. Bien plus, l'un a souvent nui à l'autre.

(2) Lettre de Navagero du 29 mai 1556 (*Venise. loc. cit.*, VII. 195v-197.) Paolo Sarpi a certainement connu cette dépêche et l'a insérée, parfois textuellement, dans son récit. Il est évident que cette partie de son histoire a été composée principalement à l'aide des documents vénitiens. (*Historia del Concilio di Trento*. p. 409, éd. 1660.)

Pallavicino ne s'occupe guère que de l'histoire politique de Paul IV.

(3) Le cardinal de Medici, le futur Pie IV, n'envisageait pas sans frayeur les projets de Paul IV. Il était convaincu que, dans les circonstances politiques où l'on se trouvait, il était dangereux de réunir le concile sans le consente-

Digitized by Google

projets à un échec. Ce qui semble tout à fait vraisemblable, c'est que les solennelles démarches, faites par les légats pontificaux en 1556 (1) et en 1557, étaient une satisfaction donnée aux partisans du concile, une occasion pour le pape d'affirmer son rôle naturel de pacificateur, d'arbitre entre les princes chrétiens, et plus encore, surtout en 1556, un simple prétexte pour couvrir des intentions politiques.

* * *

Si Paul IV a été contraire à la réunion du concile, qu'a-t-il fait pour y suppléer ? Quelle est la part qui lui revient dans l'application des décrets publiés antérieurement sous Paul III et Jules III, dans la préparation du code disciplinaire dont l'adoption allait donner leur importance aux sessions tenues à Trente sous Pie IV.

L'activité réformatrice de Paul IV ne s'exerça pas, au cours de son pontificat, avec une régularité constante. Aussitôt après son avènement on put croire qu'elle allait l'absorber complètement : en juillet 1555 diverses mesures, qui se succèdent coup sur coup, apparaissent à tous comme le prélude de plus vastes projets. « Sa Sainteté, écrit le cardinal du Bellay, fait de grands préparatifs pour remetre icy la forme de cette Église et les dependences d'icelle en tel estat, qu'elle puisse par bon exemple inviter toute la Chrestienté a bien faire » (2). Et en août 1555 il est déjà question d'une congrégation de quinze cardinaux, instituée pour étudier la question de la réforme (3).

ment des princes. C'était s'exposer à un schisme. Voy. son opinion rapportée dans une dépêche de Navagero du 4 juillet 1556. *(Calendar of State papers, Venice*, I, 505.) — Au reste il serait inexact, croyons nous, de dire que la guerre entre la France et l'Espagne fut un obstacle qui empêcha Paul IV de réunir le concile. Car, plus que personne, surtout apres la treve de Vaucelles, il contribua à la reprise de la guerre. Sans son intervention, la paix était assurée, au moins pour quelque temps.

(1) On trouvera les textes principaux concernant la légation du cardinal Carlo Carafa en France, et les projets de concile dans le premier volume des Nonciatures de France sous Paul IV, que nous publierons prochainement. — Cf. notre étude. *La question de Sienne et la politique du cardinal Carlo Carafa*, 1556-1557, dans la *Revue Bénédictine*, t. XXII (1905), p. 17.

(2) Lettre du 26 juillet 1555 au connétable. RIBIER, *Lettres et mémoires d'Estat*, t. II, p. 613.

(3) Attendendo S. Stà alle riformatione, fece questi giorni una congregatione di circa XV cardinali... Lettre de l'évêque d'Anglone, Giulio Grandi, ambassadeur de Ferrare, au duc de Ferrare, 7 août 1555. *(Modène, Estense. Dispacci degli ambasciatori. Roma*, orig.)

Digitized by Google

Les incidents, qui suivirent l'affaire des galères et préparèrent le conflit espagnol, distraient pour quelques mois l'attention du pape. Mais à la fin de janvier 1556, il se remet à l'œuvre avec plus de zèle que jamais : nous aurons à étudier avec quelque détail la congrégation de réforme qu'il institua alors. En septembre 1556 éclate la guerre avec l'Espagne et, pendant une année entière, la question de la réforme, sans être jamais perdue de vue, est cependant reléguée au second plan. Mais, après les traités de Cavi et jusqu'à la fin du pontificat, Paul IV consacre sans relâche, avec une application qui ne se dément jamais, tous ses efforts, toute son énergie, souvent trop impétueuse, à la régénération de l'Église (1). Dans un consistoire tenu le premier octobre 1557, il avait constaté que des abus nombreux et graves régnaient à Rome ; à cause de la guerre, *respetto alle guerre*, il n'avait pu y remédier, il annonçait que désormais il serait très sévère (2). Il tint parole.

On a vu plus haut qu'il était préoccupé de donner à ses réformes un caractère essentiellement pratique. Les moyens les plus expéditifs devaient donc avoir ses préférences. Ainsi s'explique le rôle important attribué aux commissions ou congrégations spéciales. Ces commissions ne fonctionnent pas d'une façon régulière et durable ; elles sont révocables à la volonté du pape ; leur composition, quant au nombre et à la qualité des membres, est très variable ; mais, sous une forme ou sous une autre, elles apparaissent assez fréquemment. Nous en avons déjà signalé une en août 1555, une autre en janvier 1556. En février 1557 la dispense de mariage sollicitée en faveur du fils de Montmorency, est soumise à l'examen d'une commission de théologiens et de canonistes présidée par deux cardinaux (3). Dans le consistoire du 1er octobre 1557, auquel nous avons déjà fait allusion, le pape annonce son intention de choisir six cardinaux qui auraient, d'accord avec lui, à réviser et à contrôler les réformes réalisées jusqu'alors, à en déterminer la convenance et à étudier celles qui restent à proposer (4). Certains témoignages permettent même de supposer que ces sortes de conseils privés étaient parfois improvisés,

(1) Le 9 octobre 1557, Navagero rapporte ces paroles que lui a dites le pape : « Hora a nessuna altra cosa pensamo più ch' ad una vera riforma ». (*Venise, loc. cit.*, t. IX, f. 196.)

(2) Lettre de Gianfigliazzi du 2 octobre 1557. (*Florence, Mediceo*, 3277.)

(3) Les canonistes étaient présidés par le cardinal Reumano, les théologiens par le cardinal de Pise. Voy. lettre de Navagero du 12 février 1557. (*Calendar... Venice*, VI, II, 947.)

(4) Lettre de Navagero du 2 octobre 1557. (*Calendar... eod. loc.*, p. 1336-1337.)

Digitized by Google

selon les besoins du moment. Dans tous les cas, ils sont bien différents des consistoires qui se tiennent une ou plusieurs fois par semaine et, sauf peut être pour les dernières années, de la congrégation de l'Inquisition. De plus les cardinaux sont toujours appelés à y jouer un rôle important. On a là évidemment un embryon, un essai des congrégations Romaines dont l'organisation sera fixée trente ans plus tard par Sixte Quint (1).

De toutes ces commissions la plus durable, la plus complète, quant à son organisation et au nombre de ses membres, fut celle que Paul IV institua à la fin de janvier 1556. Elle représente pour nous les concessions qu'il fit à l'idée conciliaire; suivant sa propre expression, elle devait être « comme un concile sans s'appeler concile » (2). Pour ce motif elle mérite de nous retenir.

Dans le consistoire du 10 janvier 1556, le pape avait annoncé aux cardinaux que, Dieu lui ayant mis à cœur l'affaire de la réforme, il voulait la faire aboutir à tout prix, qu'il entendait faire preuve de la même ardeur « à la réaliser dans les faits, que ses prédécesseurs depuis soixante ans avaient montrée à la proposer en paroles. » Et en cette occasion il avait fait allusion à tout un plan de réformes, dont le premier point serait la réforme de la papauté elle même (3).

Dix jours plus tard, le 20 janvier, il réunissait devant lui les premiers éléments d'une congrégation générale de la réforme. Après avoir constaté l'inanité des efforts tentés jusqu'alors, en particulier par le moyen du concile, il avait exprimé l'espoir d'être plus heureux. Et sans autre préambule il avait dénoncé la simonie, comme la cause principale et profonde de tout le mal; c'était à cet abus

(1) Il est à noter d'ailleurs que sous les pontificats précédents, les questions de réforme furent plus d'une fois soumises a l'examen de commissions. Sur le rôle joué par Jean Pierre Carafa dans ces commissions voy. BENRATH, *Giov. Pietro Caraffa und die reformatorische Bewegung seiner Zeit*, dans les *Jahrbücher für protestantische Theologie*, 1878, tirage à part. Ce qui est remarquable sous le pontificat de Paul IV, c'est le recours très fréquent à ce système.

(2) Che sarà come un concilio senza chiamarsi concilio. Lettre de Navagero du 25 janvier 1556. (*Venise*.. *Dispacci al Senato*. t. VII, f. 104). Il rapporte les paroles du pape.

(3) Lettre de Navagero du 11 janvier 1556. (*Eod. loc.*, f. 91v-92.) « ... Il papa entrò a parlar della reforma e disse ... che però S. Stà reformeria prima se, onde havea preposto li tre cardinali che gia scrissi al Datariato acciò lo regolassero ... e che fatto questo gli altri si preparino che reformerà loro ancora, accennando la Cancelleria, Penetentiaria e Camorlengheria, la vita de' cardinali, e la perpetuità de' benefitii con regressi, accessi et altre introduttioni, aggiongendo che, reformata la corte, vorrà poi senz' alcun respetto toccare i Principi... »

Digitized by Google

qu'on s'attaquerait en premier lieu, il était absolument urgent de le supprimer par la racine, de le faire disparaître à jamais (1).

Navagero rendant compte de cette séance, écrivait : « Sa Sainteté a parlé contre la simonie avec tant d'abondance et de force qu'Elle a enflammé le zèle des auditeurs : Elle a déclaré que dans la supression de la simonie consistait toute la réforme de l'Église » (2).

On a conservé les procès-verbaux de cette réunion et de celles qui suivirent, dans leur texte original rédigé par Massarelli (3). Ils se rapportent surtout aux délibérations laborieuses qui précédèrent la constitution définitive de la congrégation. Les personnes convoquées le 20 janvier étaient en nombre relativement restreint : outre vingt cardinaux, sept *prelati et officiales curiæ*, douze *referendarii gratiæ*, six *auditores rotæ*, trois *generales ordinum*, neuf *officiales*, cinq *theologi*, au total soixante deux membres (4). Mais déjà le 25 janvier, Paul IV annonçait à Navagero qu'il voulait compléter son œuvre et adjoindre aux membres déjà nommés « d'autres hommes distingués et bons » (5).

Le 29 janvier eut lieu une réunion extraordinaire. Outre les membres déjà élus, on y vit paraître « tous les autres prélats présents à Rome, tous les généraux d'ordre, plusieurs autres théologiens, les magistrats de la ville et les officiers de la curie. » Le pape répéta sommairement ce qu'il avait dit dans la première séance. Il ajouta quelques indications sur la méthode de travail qui serait suivie dans les discussions. Les membres de la congrégation se répartiraient en diverses classes, conformément à l'usage observé dans les conciles généraux. Chaque classe comprendrait un nombre déterminé de cardinaux, de prélats, de théologiens, de juristes et de canonistes ; chacune tiendrait ses séances à part. Le résultat final des discussions dans les différentes classes serait présenté au pape en congrégation plénière. En dernier lieu, il en délibérerait avec les cardinaux seuls et rédigerait le décret. Ces propositions furent approuvées (6).

(1) *Arch. Vat. Concilio*, t. 79, f. 32-33 orig.

(2) Lettre du 24 janvier 1556. *(Loc. cit.*, f. 99.)

(3) Tous les documents — procès verbaux des séances, listes des évêques et des membres élus, listes des religieux présents à Rome, des pénitenciers etc. — relatifs à cette congrégation, ont été rassemblés dans le tome 79 du fonds *Concilio*.

(4) Voy. cette liste avec mention de la nationalité dans *Concilio, loc. cit.*, f. 33° et 34.

(5) *Loc. cit* , f. 104.

(6) Voy. le procès-verbal de cette séance. *Concilio*, 79, f. 35. Cf. lettre de Navagero du 1er février. *(loc. cit.*, f. 106v-107.)

Digitized by Google

Cette assemblée du 29 janvier n'avait pas eu le caractère d'une séance régulière. Le pape y avait seulement exposé ses intentions. Parmi les personnes présentes plusieurs ne devaient pas faire partie définitivement de la congrégation de réforme. En effet le lendemain, 30 janvier, le pape tint une réunion, à laquelle prirent part seulement six cardinaux députés par le Sacré Collège et qui fut consacrée à l'organisation des différentes classes. Il y en aurait trois : les vingt quatre cardinaux, présents à Rome, seraient répartis également entre chacune d'elles, selon leur rang de promotion. A la tête de chaque groupe serait un président, choisi parmi les membres du Sacré Collège (1).

Il fallut encore plus d'un mois avant que la congrégation fût définitivement organisée. Le 2 février, le pape convoqua les évêques présents à Rome : ils s'en trouva soixante trois (2). Après avoir assisté à la bénédiction des cierges et à la messe, ils se réunirent, sous la présidence des cardinaux chefs d'ordre, du Bellay, Morone et Farnèse, et procédèrent au choix de vingt quatre d'entre eux comme membres de la congrégation (3).

Le 5 février, Paul IV assigna aux vingt-quatre cardinaux leur place dans chacune des trois classes et désigna comme présidents les cardinaux du Bellay, Césis et de Trani (4). Le 24, après avoir pris avis des cardinaux présidents, il choisit lui-même vingt et un prélats, qui, en même temps que les vingt quatre déjà élus, seraient répartis entre les diverses classes (5).

(1) Id. Procès-verbal. *Conc.*, 79, f. 36.

(2) Massarelli dresse à ce propos une double liste : l'une (au f. 38v) avec le titre : Praelati qui interfuerunt congregationi generali, in quâ deputati sunt XXIIII prœlati.— Elle compte 63 noms, et, dans le procès-verbal de la séance il dit également : qui 63 numero erant. L'autre (au f. 40) porte le titre : Prœlati, qui ultra supra scriptos eo tempore erant presentes in Urbe. Celle-la renferme 50 noms, de sorte qu'au 2 février 1556 il y avait 113 évêques à Rome, presque tous italiens ! Ce chiffre, à lui seul, dit assez comment était observée la loi de la résidence.

(3) Voy. le procès-verbal de cette séance. *Concilio*, 79, f. 37v et 38, et la liste des évêques élus au f. 38. — Navagero, dans une lettre du 8 février, (*Dispacci al Senato*, VII, f. 109v) rapporte que « la ballottatione fu con le fave bianche di sì, e negre di no ». Il existe une liste des 63 évêques, une minute de la main de Massarelli, avec l'indication du nombre de voix obtenues par chacun, *alba* et *nigra*. (*Conc.*, 79, f. 96-97.)

(4) Lettres de Navagero du 8 et de « l'ultimo » de février (*loc. cit.*, 109v et 126v). Les procès verbaux de Massarelli ne font pas mention de cette répartition.

(5) *Concilio*, 79, f 41v-42. A la suite du procès-verbal de la séance vient la liste des évêques élus par le pape.

Digitized by Google

De la même façon, le 2 mars, après avis des cardinaux présidents, il désigna les théologiens, les canonistes et les fonctionnaires de la curie qui devaient entrer comme membres dans la congrégation (1). C'était le terme de ces laborieux préparatifs : l'assemblée était définitivement constituée. Après les additions successives que nous venons d'indiquer, elle comptait en tout cent quarante quatre membres, quarante huit dans chaque classe. On les avait distingués d'après les qualifications suivantes : cardinaux, prélats, généraux d'ordre, procureurs généraux, théologiens, canonistes, fonctionnaires de la curie (2). Navagero pouvait écrire avec raison que la congrégation aurait « la forme d'un concile » (3).

Ce fut sans doute vers cette même date, au commencement de mars, que fut rédigé le règlement qui devrait être observé dans les séances (4). Ce document révèle encore la préoccupation de donner à la congrégation les apparences, les allures d'un concile. Dans la règlementation des questions de préséance et d'étiquette, on reconnaît l'intervention du très compétent Angelo Massarelli, le secrétaire perpétuel du concile. A côté de ces détails d'importance secondaire quelques points sont à noter.

Les réunions de chaque classe devaient avoir lieu chez le cardinal président. Les cardinaux n'ont pas à prendre part aux discussions, ils y assistent seulement. Leur but doit être uniquement de s'instruire, de façon à connaitre la question à fond et à être pleinement en mesure de la discuter à leur tour avec le pape (5). Le cardinal président ouvrira la première séance par une courte allocution, dans laquelle il rappellera les recommandations faites par le pape, touchant le but de la congrégation et l'obligation pour chacun de dire son avis librement et sincèrement, en dehors de toute préoccupation humaine.

(1) *Concilio*, 79, f. 42v.

(2) Voy. la liste de tous les membres, avec leur répartition dans les différentes classes. *Concilio*, 79, f. 42v-46.

(3) Lettre citée de « l'ultimo » de février.

(4) Ce document est intitulé : *Modus et ordo celebrandi classes. (Concilio*, 79, f. 50 51.)

(5) « Omnibus autem congregatis... cardinales silere debent, neque super re proposita sententias dicere. Eorum enim est tantum assistere ac praesidere et seipsos in ipsâ materiâ instruere, ita ut, quum suo tempore de eadem re particulariter cum S. Sta colloquuturi erunt, sint et ipsi parati de ea quæ in ipsis erit sententia rationem reddere. » — Il y a là au moins un principe qui fut adopté dans l'organisation des congrégations romaines. La même remarque se présente à l'esprit à l'occasion de plusieurs des dispositions qui suivent.

Digitized by Google

Les orateurs, dans l'exposé de leur opinion, auront la faculté de parler aussi longtemps qu'ils voudront. On ne pourra leur imposer silence que dans le cas où ils manqueraient aux règles de la bienséance et de la déférence, ou bien s'ils ne restaient pas dans les limites de la question posée. Après avoir exprimé son avis de vive voix, chacun devra le remettre au secrétaire par écrit.

Quand la discussion sera terminée, le président, avec ses collègues ou quelques-uns d'entre eux, recueillera les avis exprimés et en résumera les conclusions dans un sommaire. Ce sommaire sera remis au pape et servira de base aux discussions qui auront lieu dans « la congrégation plénière ».

Le 11 mars, avant le commencement des travaux particuliers de chaque classe, Paul IV voulut présider une assemblée plénière de la congrégation. Tous les membres se réunirent dans la salle de Constantin. Le pape, qui se tenait dans une chambre voisine, fit appeler en particulier les cardinaux et leur annonça que le moment était enfin venu de prendre des mesures pour « l'extirpation de l'hérésie simoniaque. » Il s'agissait de donner une formule précise à la question qui serait soumise aux discussions des membres de la congrégation. Il demanda sur ce point l'avis des cardinaux. Tous déclarèrent s'en rapporter au jugement du pontife, et celui-ci séance tenante rédigea une formule dont lecture fut donnée à haute voix par Massarelli. Elle recueillit une approbation unanime. Il fit alors entrer les prélats et leur communiqua ce qui venait d'être décidé, de concert avec les cardinaux. Enfin suivi de tous, il vint rejoindre dans la salle de Constantin les autres membres qui attendaient.

Dans un nouveau discours il fit allusion au besoin urgent de la réforme, à l'inutilité des efforts faits par ses prédécesseurs, en particulier à l'inutilité des conciles généraux. La récente conclusion de la trêve entre la France et l'Empire ajoutait une chance de plus au succès de la tentative, qu'à son tour il voulait proposer. Il les avait répartis en trois classes parce qu'il entendait que l'ordre des discussions fût réglé « de la même manière que dans un concile général. » Le concile au surplus était dans ses vœux ; c'était le moyen « de recueillir l'avis d'un plus grand nombre d'hommes rassemblés de toutes les parties du monde ».

Il annonça ensuite la question qui serait soumise à leurs discussions (1) : le texte imprimé fut distribué aux membres de la congré-

(1) Voy. le procès verbal détaillé de cette séance. *Concilio*, 79, f. 48-50. Cfr lettre de Navagero du 14 mars (*Calendar ... Venice*, VI, I, 371 suiv.) L'ambassadeur y rapporte une conversation qu'il a eue avec le pape, fort

Digitized by Google

gation dans les jours qui suivirent. En voici le texte : « *An Prælatus Ecclesiæ, pro usu spiritualis potestatis, ad quem ex officio tenetur, possit absque vitio simoniæ, a sponte dantibus, sive ab invitis per expressam petitionem, seu per spiritualium subtractionem, de bonis Ecclesiæ, vel de aliis bonis undecunque provenientibus, temporale aliquid accipere vel exigere* » (1).

Le 26 mars, le cardinal du Bellay réunit dans son palais les membres de la première classe. Dans cette séance on n'entendit pas moins de seize orateurs parmi lesquels onze évêques et cinq religieux, entre autres les généraux des Dominicains et des Mineurs de l'Observance. Mais les avis furent très partagés (2). Suivant la remarque de Navagero, les trois opinions possibles trouvèrent leurs représentants : l'une défendue principalement par l'évêque de Feltre, Thomas Campeggio, admettait qu'il était permis de recevoir une rémunération pécuniaire à l'occasion de l'exercice de la puissance spirituelle; la seconde, appuyée par l'évêque de Sessa, protestait qu'en aucune façon une telle rémunération n'était licite. Enfin l'évêque de Sinigaglia avait résumé la pensée de ceux qui établissaient des distinctions : selon lui, la rémunération des services d'ordre spirituel en soi était permise, mais pas toujours et seulement sous certaines conditions (3).

La séance suivante fut renvoyée jusqu'après Pâques (4). En réalité

intéressante pour connaître et apprécier la pensée et l'attitude de ce dernier dans la question de la réforme. Cette lettre a été, en partie, insérée par Sarpi dans son Histoire du concile, souvent avec les mêmes expressions. — Sarpi, *Op. cit.*, p 407.

(1) Un exemplaire imprimé fut envoyé au duc de Florence par l'un de ses agents, Nofri Camaiani, dans une lettre du 23 mars 1556. (*Florence, Mediceo*, 3275.)

(2) Voy. le procès-verbal de cette séance, en minute de la main de Massarelli. *Concilio*, 79, f. 53-54

(3) Lettre du 28 mars. (*Calendar... Venice*, VI. I, 388 389.) — Cfr Sarpi, *Op. cit.*, p. 407. C'est sans doute à cette occasion que furent composés vers cette époque plusieurs traités sur la simonie. Voy. entre autres celui de Guillaume Sirleto. (*Bibl. Vat., Vat. lat.*, 3511, f. 1-10.) Ce manuscrit, relié aux armes de Paul IV, avait appartenu au cardinal Antonio Carafa. — Voy. aussi le *votum* de P. Draco, membre de la première classe comme *regens Pœnitentiariæ*. (*Arch. Vat., Cast. S. Angelo*, arm. VIII. Ord. II, t. V, f. 90, orig.)

(4) Dans cette lettre du 28 mars, Navagero conclut ainsi sa relation : « Doppo le feste si reddurà questa (classe) un altra volta, e gli altri che restano daranno i voti o in voce o in scrittura, come li parrà ; il medesimo faranno l'altre due classi, nel che il Pontefice farà usar diligenza perchè dimostra desiderar di vedere il fine ».

Digitized by Google

elle n'eut pas lieu, les procès-verbaux de Massarelli se limitent à cette première séance; les deux autres classes ne furent pas convoquées.

Déjà le 28 mars Navagero remarque que Paul IV avait hâte « de voir la fin de cette affaire. » Le 18 avril il rapporte dans le même sens une information qui nous découvre l'état d'esprit du pape: celui-ci aurait été fort impressionné par la diversité d'opinions qui s'était manifestée dans la réunion de la première classe ; il commençait à avoir des doutes sur l'efficacité de ces délibérations, et se rendait compte qu'en tout cas elles exigeraient un temps considérable. Il semblait donc disposé à prendre les devants et à publier un décret, qui serait l'expression de son opinion à lui, à savoir qu'en aucun cas il n'était permis de recevoir une rémunération, qu'elle fût exigée ou offerte spontanément, à l'occasion de l'exercice du pouvoir spirituel (1).

A partir de cette époque on ne trouve plus, dans les documents, d'allusion à la congrégation pour la réforme. Ce fait s'explique, en grande partie, par l'annonce officielle de la légation du cardinal Carafa, qui est du 11 avril. L'un des buts, sinon réel du moins apparent de sa mission, était de provoquer la réunion du concile, d'obtenir l'assentiment de Henri II. Dès lors la congrégation, qui n'avait que la forme d'un concile, devait au moins être suspendue.

A la fin d'août 1556, Paul IV résumait ainsi ses intentions : « Si nous pouvons réunir bientôt le concile, comme nous l'espérons, nous terminerons d'un seul coup toutes les réformes... Si nous nous heurtons à des difficultés, nous proposerons les questions aux cardinaux, nous leur demanderons : est-il permis, à l'occasion de telle dispense, de telle absolution, de tel office, de recevoir une rémunération (2) ? » La guerre avec les Espagnols, qui éclata peu après, paralysa pour une année l'activité réformatrice de Paul III.

Mais il importe de le noter, si les discussions proposées dans les premiers mois de l'année 1556 furent tronquées et ne produisirent

(1) Ces renseignements sont empruntés à une lettre de Navagero du 18 avril. (*Calendar... Venice*, VI, I, 414.) Ils les avait puisés a bonne source : « I hear from persons who say they had it from the Pope's own lips... » — Sarpi reproduit encore cette lettre dans son sens général, et parfois littéralement. *Op. cit.*, p. 407. — Paul IV donnait une solution évidemment trop sévère, qui s'explique d'ailleurs par la volonté de mettre fin radicalement aux abus existant alors. Il n'admettait pas la différence entre la simonie de droit divin et la simonie de droit ecclésiastique. Cfr *Concilio*, 79, f. 35v.

(2) Lettre de Navagero du 22 août 1556. (*Calendar... Venice*, VI, I, 575.) Il rapporte une conversation qu'il a eue avec le pape.

Digitized by Google

aucun décret nouveau, elles aboutirent à des actes. Le pape, de lui-même, procéda à la réforme de la daterie : par une mesure radicale il en supprima tous les revenus. En cela il tenait sa promesse de donner l'exemple, de commencer la réforme par lui-même. « Les revenus de la daterie, disait-il, sont les ressources sur lesquelles le Pontife peut compter pour son entretien personnel ; les autres sont absorbées par les services si nombreux et si divers de la curie (1). » D'après les évaluations les plus sûres, ces revenus s'élevaient en 1556 à une somme considérable (2). Y renoncer c'était du même coup ébranler la situation financière du Saint Siège. Et cette mesure était d'autant plus méritoire qu'à la veille de la guerre, le pape avait des besoins d'argent particulièrement grands. Malgré la détresse des finances pontificales qui dura jusqu'à sa mort, malgré les sollicitations des siens, Paul IV refusa constamment de revenir sur sa décision (3).

(1) Vogliamo comminciare la reforma da noi e provedere al datariato ch' è quello sopra 'l qual si fonda il vivere de' Pontefici, perchè l'altre cose sono alienate in tanta diversità d'uffitii. » Et, à cette occasion, il rappelait l'essai, qui avait été fait sous Paul III en 1537, pour reformer la daterie, et auquel il avait été mêlé personnellement : E'bene sta parlato altre volte di questa reforma del Datariato, e Paolo 3° fel. mem. deputò 4 : il card. Contareno vostro, noi ch'eramo cardinale, l'arcivescovo di Bridici (sic) et il Badia maestro del sacro palazzo, che furno poi cardinali ; e facessemo anco alcune moderationi. Et a me toccó referire al Pontefice, ma io veddi che S. Stà, se bene m' havea udito con la solita sua modestia et cortesia, pur non ne volea far altro. Noi lo volemo far per chiuder la bocca a quei poverini, che per causa degli abusi sono deviati della vera via. » Lettre de Navagero du 18 janvier 1556 (*Dispacci al Senato*, t. VII, f. 94v). Ce texte intéressant se rapporte au mémoire intitulé : « Consilium quattuor delectorum a Paulo III super reformatione sanctæ Romanæ Ecclesiæ », présenté à Paul III dans l'automne de 1537.

(2) Navagero, dans une lettre du 11 juillet 1556, après avoir annoncé la nomination de Bacodi au poste de Dataire, ajoutait : In questi giorni ha espedito gratis d'ordine di S. Stà tante despense di matrimonii gia contratti, ch' importavano di compositione circa 25.000 Δ. Onde vien lodato molto l'animo del Pontefice, che, seben s'attruova in bisogno per l'occorrenze presenti, non solamente non voglia dar licenza che siano espedite le supplicationi c'ha il datario con la compositione ordinaria che li dariano 200.000 Δ in una settimana, ma c'habbi voluto che quelle de' matrimonii, che non si poteano far di manco siano spedite gratis (*loc. cit.*, f. 233).

(3) Par exemple en juin 1557 la détresse financière était extrême. Les banquiers de Rome étaient disposés à prêter 200.000 écus « sopra la compositione del Datario ». Mais Gianfigliazzi, qui rapporte cette information, ajoute : « Ma iermattina mi par intender che N. Sre si era risoluto che non vuole si parli delle cose del Datario per conto del cavare danari ». On a dû se contenter d'un emprunt de 30.000 écus avec d'autres garanties. Lettre de Gianfigliazzi du 2 juin 1557. (*Florence. Mediceo*, 3276 orig.)

Digitized by Google

La suppression des *regressi* imposa bientôt aux cardinaux des sacrifices semblables. Au fond des nombreuses et très radicales mesures prises par Paul IV, on retrouve cette même préoccupation de détruire ce mal de la simonie, qu'il avait depuis si longtemps dénoncé comme « la cause de tout le scandale qui est dans l'Église (1). »

* * *

La signature des traités de Cavi, en septembre 1557, est le point de départ d'une période nouvelle dans l'activité réformatrice de Paul IV. Dans un consistoire tenu le premier octobre, il annonça son intention d'y consacrer désormais toute son attention, toutes ses forces. Quant à la méthode à suivre, elle sera encore plus expéditive, plus pratique que celle qui avait été essayée en 1556 : il n'est plus question de congrégation « en forme de concile » ; le pape reprend l'idée exprimée en août 1556 d'instituer une commission de cardinaux travaillant sous sa direction personnelle. C'est dans ce sens, nous l'avons vu, qu'il s'exprima dans le consistoire du premier octobre (2).

Dans les documents il est fait parfois allusion à la commission de la réforme, aux cardinaux de la réforme (2). Mais ces mentions ne sont pas assez détaillées pour nous renseigner sur l'organisation et le fonctionnement de cette institution, ni même sur son degré de stabilité. Il est permis de se demander si peu à peu, insensiblement, elle ne se confondit pas avec la congrégation de l'Inquisition. En effet les cardinaux, qui sont mentionnés comme en ayant fait partie, étaient en même temps membres de l'Inquisition, par exemple Pise, Trani, Puteo, Reomano, Alessandrino. D'autre part on sait que, durant les deux dernières années du pontificat de Paul IV, le rôle

(1) Lettre de Navagero du 13 novembre 1557 aux chefs du conseil des Dix (*Venise. Dispacci al Consiglio dei X.* Busta 24 f. 71, orig.) : « Perché l'avaritia è stata causa di tutto'l scandalo, che è nella chiesa ». Il rapporte une conversation du pape.

(2) Navagero, dans une lettre du 2 octobre 1557, rend compte du consistoire qui s'est tenu la veille. Le pape a exhorté les cardinaux à donner l'exemple de la réforme « saying he would be the first to commence and reform himself, to which effect he intended (havea in animo) to elect six of their number to investigate whether what had been ordained hitherto for the reform was suitable (stavano bene), and that together with him they might provide for what remained to be done, they being authorised to change the amendments hitherto made, should it seem fit to them. » *Calendar ... Venice*, VI, II, p. 1337.

Digitized by Google

de l'Inquisition fut particulièrement important : le pape élargit ses attributions (1) et ne cessa jamais de présider ses séances, qui avaient lieu très régulièrement tous les jeudis.

Quoi qu'il en soit de ce point secondaire, il est certain que, durant cette période, Paul IV déploya une activité extraordinaire pour la réalisation de ses projets (2). A ne considérer cette activité que dans ses rapports avec le concile, il importe de tenir compte d'un document, d'après lequel nous pouvons apprécier ce qu'on pensait, ce qu'on voulait en matière de réforme ecclésiastique, au moment de l'avènement de Paul IV. C'est le résultat, le résumé des discussions et des projets d'une commission instituée par Jules III en 1554 (3). Jules III était mort sans la publier (4). Au cours des

(1) Pour ne citer qu'un témoignage, voici ce qu'écrivait G. B. Ricasoli, évêque de Cortone au duc de Florence, le 12 janvier 1560 : « Giobbia *(sic)* passato (S. Stâ) tenne congregatione per conto della inquisitione, la quale sarà regolata con quel modo et iustitia che desideravano per il passato i prudenti, cioè che non si tratti in essa senon cose meramente appartenente alla resia *(sic)*. » *(Florence, Mediceo*, 3279, f. 555, orig.)

(2) Nous ne songeons pas à apporter ici, dans le détail, les preuves de cette assertion : ce serait faire l'histoire de toute l'activité réformatrice de Paul IV.

(3) Ce document est conservé aux Archives du Vatican sous forme de minutes ou de copies au net. Les minutes sont en général de la main de Massarelli, avec des surcharges, des corrections nombreuses de diverses autres mains. Elles sont conservées dans les fonds *Concilio*, tom. 78 et 79 et *Miscellanea*, XI, t. 45, et sont de deux sortes : de premières ébauches *(Conc.*, 78, f. 247-352) rédigées sur des feuillets séparés, le texte complet du document avec des divisions, des titres sous lesquels sont groupés les différents décrets. *(Conc.*, 78, f. 374-407.) En tête de ce texte figurent deux indices — le second beaucoup moins complet — des titres des divers décrets. *(loc cit.*, 374-381.) Ce même index se retrouve au tome 79, f. 176-81. Le plus souvent dans les notes ou le texte reparait l'écriture de Massarelli.

De copies au net, sans corrections, on trouve au tome 79 (f. 154-173) les cinq premiers décrets concernant le pape et les cardinaux, au tome 45 *(Miscellanea*, XI) f. 175, le *Proemium*, et enfin dans le fonds du Château Saint-Ange *(Arm.*, V, caps. 2, n° 18) les cinquante-et-un premiers canons. Cette copie est certainement une copie officielle : on y reconnaît — en marge particulierement — des écritures qui figurent deja dans les minutes des tomes 78 et 79 du fonds *Concilio*. Elle était destinée à certains cardinaux, dont on recherchait d'une façon spéciale l'avis, ainsi qu'en témoignent *a tergo* des mentions comme celle-ci : R^mis^ Dnis Ostien., Portuen., Tusculan. Albanen. mittatur per manus. (écriture du temps.) Je ne connais pas de copie au net de tout le texte reproduit en minute au tome 78.

(4) Que ce projet de réforme soit dû à l'initiative de Jules III c'est ce que témoignent certaines notes de Massarelli. Au feuillet (non numéroté) qui précède le f. 247 (t. 78) il a écrit « Fragmenta reformationis sub Julio III. Pont. Maximo originalia 1554. » La minute au f. 248 a été également datée

Digitized by Google

quelques semaines de son pontificat, Marcel II l'avait reprise à son compte : il est évident, d'après certaines indications de Massarelli, qu'il entendait en faire la base, le point de départ de son action réformatrice, laquelle devait être avant tout pratique : il ordonna que le document, dans la forme où il avait été fixé à la mort de Jules III, fût soumis à l'examen des cardinaux (1). Une note de Massarelli prouve que, dans la suite, Pie IV en eut lui aussi connaissance. Et il est permis de penser qu'il s'en inspira quand, dans les premiers temps de son pontificat, il institua une commission de réforme (2).

par lui : « 1a januarii 1554 lune. » Beaucoup des feuillets détachés qui suivent sont aussi datés.

Au f. 374 cette autre note témoigne que sous Jules III la réforme resta à l'état de projet : « 1555. Reformatio quæ ædenda erat per Julium 3 Pont. Max. 1555 (jusqu'ici écriture de Massarelli), sed non conclusa (écriture inconnue). »

Après examen du seul document conservé au Château Saint-Ange et qui n'est pas daté, j'avais cru pouvoir conclure que la réforme était l'œuvre de Paul IV lui-même. M. le Dr V. Schweitzer, très compétent en ces matières, en attirant mon attention sur les textes conservés dans le fonds *Concilio*, m'a permis de rectifier cette attribution inexacte.

A part quelques exceptions près, sur lesquelles il ne nous appartient pas d'insister ici, le texte des copies au net est le même que celui des minutes. Cette conformité résulte en particulier de l'examen des indices.

(1) Au fol. 380 du tom. 78 en tête du second index incomplet on lit cette mention, de la main de Massarelli : Summa reformationis per Julium III et Marcellum II Pont. Max. conceptæ.

Je serais porté à croire que les documents conservés au tome 79 datent du temps de Marcel II. En tête de la collection, sur un feuillet de garde non numéroté, on lit cette note de Massarelli : Summa reformationis Julii PP. III, comprobata a Marcello PP. II et iuxta ipsius Marcelli sententiam ad eos quos tangit distribuendæ. — Au feuillet suivant, qui est le 125e, vient une copie officielle de la bulle de Jules III sur la réforme du conclave, avec cette mention de la main de Massarelli : Bulla super reformatione conclavis cum notulis sub Marcello 2o P. M. adnotatis 1555 mense Aprilis. — On a groupé les décrets sous quelques titres nouveaux : Pro Sacrâ Penitentiariâ, pro Signatura PP., pro Vicario Urbis etc. Or nous savons par une lettre de Girolamo Mutio (du 3 novembre 1555, adressée à Paul IV, *Arch. Vat.*, *Cast. S. Ang.*, VIII, Ord., II, t. II, f. 244, orig.) que cet ordre à suivre dans la réforme correspondait exactement aux idées que professait le cardinal Marcel Cervini sur ce point. De plus *à tergo* du feuillet qui concerne la réforme de la Signature on lit cette note, toujours de la main de Massarelli : Forma reformationis conceptæ a Marcello PP. II super expeditionibus faciendis, mense Apr. 1555.

Dans les documents conservés dans *Miscellanea*, XI, tom. 45, on retrouve encore en tête d'une copie de la bulle de Jules III sur la réforme du conclave la note Massarelli déjà signalée au f. 125 du *Conc.*, tom. 79.

(2) Cette remarque s'appuie sur la mention suivante, relevée sur le feuillet

Digitized by Google

Les tentatives faites par les papes du xve siècle, les diverses ébauches inspirées durant la première moitié du xvie siècle par les hommes qui s'étaient rencontrés et groupés dans l'Oratoire de l'Amour Divin, les décrets réformateurs publiés au Ve concile de Latran et dans les deux premières réunions de Trente, tous les essais de réforme faits depuis un siècle, trouvent ici leur expression résumée et complétée. C'est l'aboutissant d'un long effort, la mise au point des résultats obtenus, un résumé de la question religieuse telle qu'elle est posée en l'année 1555.

Le document est rédigé en une forme claire, brève, impérative, à la manière des décrets du concile. Il s'agit encore moins de définir les termes de la réforme que d'en hâter l'exécution.

En tête figure un préambule (*proemium*), dans lequel le pape explique les motifs et les intentions de cette publication, donne des détails sur sa préparation. Le texte a été l'objet de longues discussions, il a été soumis à l'examen des cardinaux, puis d'une commission spéciale composée des membres les plus éminents du Sacré Collège et présidée par le pape. Ce n'était qu'une ébauche de réforme, mais elle portait sur les points les plus essentiels. Elle était présentée sous forme de décrets ou de canons qui devraient être insérés à la suite de ceux qui avaient été déjà publiés à Trente.

Quant aux intentions du pape elles se résumaient dans ces idées principales : souci de réserver les charges ecclésiastiques aux plus dignes, de rendre aux évêques et aux prêtres leur prestige et leur autorité en les rappelant au sentiment de leur devoir, en particulier en les élevant au dessus des intérêts humains ; insistance à sauvegarder la juridiction épiscopale aussi bien d'une ingérence abusive de la cour romaine que de la mainmise des puissances séculières ; enfin effort pour rétablir les vrais principes de la vie religieuse, spécialement en sauvegardant la liberté des vocations (1). Il est

de garde qui précède le f. 153 du *Concilio*, 79 : Partes primæ reformationis Julii III examinandæ per Pium PP. IIII. » La commission de réforme, instituée par Pie IV, se composait de seize cardinaux ; elle devait se réunir chaque semaine, le jeudi. (Avisi de Rome. 10 février 1560 *Urbinas*, 1039, f. 127.)

(1) In toto vero huiusmodi opere intentionis nostræ summa haec fuit ut ad ecclesiasticas dignitates et honores digni assumantur, ecclesiastica beneficia idoneis qui illis inserviant conferantur, animarum cura minime negligatur, clericorum cætui nemo, nisi prius a suo superiore venia impetrata, adscribatur, sana et catholica doctrina a legitimis concionatoribus predicetur et doceatur. Episcopi in suis ecclesiis resideant et gregis sibi commissi salutem procurent. Impedimenta tum a Romana curia, tum a secularibus potestatibus provenientia et episcoporum iurisdictionem perturbantia removeantur. Regu-

Digitized by Google

impossible de ne pas apercevoir de nombreux rapports entre ce passage du préambule et la lettre de Aloysio Lipomano qui a été citée au début de cette étude.

Suit la série des canons. Au moins dans certains textes rectifiés par Massarelli, ils sont groupés sous des titres qui en indiquent suffisamment l'objet. Le pape, les cardinaux, les évêques, l'ordination des clercs, la provision des bénéfices, l'autorité de l'évêque dans son diocèse, les cas réservés au pape aussi bien pour l'absolution des fautes que pour la concession des faveurs, les Réguliers, les règles posées pour l'interprétation, l'impression des Livres Saints, et la prédication, tels sont les chapitres principaux. On le voit, c'était, en un résumé, toute une révision du code disciplinaire de l'Église. Dans la dernière réunion du concile, sous Pie IV, alors que l'œuvre réformatrice accomplie à Trente acquiert vraiment son importance, on ne fera souvent que compléter, préciser, perfectionner les conclusions de la commission instituée par Jules III en 1554.

Peut-on admettre que Paul IV ait voulu ignorer de parti pris l'œuvre de son prédécesseur, qu'il ne s'en soit pas inspiré dans son action réformatrice? Dans les notes de Massarelli, il est vrai, aucune allusion ne permet d'établir un rapport entre l'œuvre des deux papes. D'après certaines indications consignées dans les correspondances du temps, il semblerait que l'ancien cardinal théatin ne cessa de méditer, pendant son pontificat de quatre ans, une bulle générale de réforme, qui aurait été comme une synthèse des réformes particulières qu'il réalisa (1). Cette bulle ne fut certainement jamais publiée. Si elle a été ébauchée — ce qui reste douteux — elle ne put être autre chose qu'une amplification, et surtout une aggravation des décrets adoptés par Jules III.

En effet on ne doit pas oublier que le cardinal théatin, en qualité de doyen, collabora d'une façon active à la réforme de 1554. Mais,

larium utriusque sexus professiones libere sint et congruo tempore recipiantur qui regularibus institutis vivant ac debitum honorem episcopis exhibeant. Absolutiones a delictis et excessibus rite et rectæ concedantur. Ecclesiastica denique disciplina ab omnibus tam maioribus quam minoribus clericis colatur.

(1) Par exemple, G. Andrea Calligari « sotto maestro di casa » écrit à son patron Commendone, le 3 juin 1556 : « Si aspetta da tutti la bolla rigorosa de la reforma. Dicono che, poi che é stata in registro, é stata ripigliata a dietro per considerarla meglio .. » *Arch. Vat.*, *Lettere dei Principi*, t. 23, n° 3 orig.

De même le 26 octobre 1558, Pasino di Guisti, « custos registri bullarum » écrit au vice chancelier, cardinal Farnese : « La reforma non é anchora comparsa generale, ma mi dubito che la comparirá con la esecutione insieme... » (*Parme. Carteg. farnesiano*, orig.)

Digitized by Google

ce qui vaut mieux encore, si on institue un examen comparatif entre les principales dispositions du projet de Jules III et les réformes réalisées par Paul IV, on aboutit à cette conclusion que ce dernier s'est au moins inspiré de l'œuvre de son prédécesseur.

La suppression des revenus de la daterie, comme nous l'avons noté, devait, dans la pensée de Paul IV, atteindre le pape lui-même : la papauté donnait l'exemple par une mesure radicale, que le premier canon de Jules III (1) n'exigeait même pas.

Il serait trop long de raconter ici les luttes que le pape dut soutenir pour s'opposer à l'ingérence des princes dans le choix des cardinaux. A part quelques promotions malheureuses, il suivit les principes posés par Jules III dans les quatre canons concernant les cardinaux (2). Bien plus, avec une rigueur inconnue jusque là, il chassa de Rome le cardinal de Ferrare, convaincu d'aspirer à la papauté, d'entretenir des intrigues dans ce but (3) ; il emprisonna au château Saint-Ange le cardinal Morone suspect d'hérésie (4). Dans ces cas encore, il dépassa par sa sévérité la mesure posée par Jules III.

La provision des évêchés donna lieu à toute une modification des usages suivis dans le consistoire. Jusque là, présentation et nomination avaient lieu d'un seul coup, dans la même séance. Paul IV distingua les deux actes afin de laisser à chacun le temps de prendre ses informations (5). Vers la fin du pontificat, le souci d'élire des sujets dignes tourna au scrupule : les évêchés et les monastères restèrent vacants de longs mois (6). Sur l'âge requis pour les élus, il

(1) Ce canon de Jules III est intitulé : Quæ Summus Pontifex præcipue curare debet.

(2) Il y en a quatre. A noter en particulier : De qualitate cardinalium creandorum. Et : Quæ deceant a cardinalibus observari.

(3) Cette exécution eut lieu dans le courant de septembre : le cardinal se retira à Ferrare où il arriva le 24 septembre. Voy. sur cet incident les lettres de Averardo Serristori du 5 septembre (*Mediceo* 3274, f. 367), de l'évêque d'Anglone du 7 (*Modène Estense*) et du cardinal de Ferrare au cardinal Carafa du 4 octobre (*Barberini lat.*, 5702, f. 3 orig).

(4) Morone fut arrêté le 31 mai 1557 (voy. lettre de Navagero à cette date *Calendar... Venice* VI, II 1128). Il ne fut absous que par Pie IV. La bulle d'absolution (*Arch. Vat. Miscellanea*, IV, t. 31, f. 43 texte imprimé) est du 6 mars 1560. Jusqu'au conclave de 1559 il resta emprisonné au Château Saint-Ange.

(5) Cette réforme fut inaugurée au consistoire du 3 décembre 1557. Voy. lettre du card. Vitelli au cardinal Carafa du 3 decembre. (*Barberini lat.*, 5711, f. 196, orig.)

(6) En octobre 1558, Pia, agent de César Gonzague, constate que, à cause des délais apportés par le pape, il y a cinquante huit évêchés vacants en France, en Espagne, en Allemagne et en Italie. (Lettres du 15 et du 21 octobre. *Parme. Archivio Gonzaga*, orig.)

Digitized by Google

se montra intransigeant. Enfin il réalisa cette réforme capitale qui nous semble aujourd'hui si élémentaire : la résidence des évêques. Nous avons dit plus haut qu'en février 1556 il y avait en cour de Rome cent treize évêques. On ignore exactement combien ils étaient en 1559 ; mais il n'y a aucune raison de supposer que le nombre ait diminué sensiblement. Le 21 mars le pape les convoqua au Vatican et, dans un long discours, il développa les raisons qui leur commandaient d'observer la résidence : c'était une réforme qu'il avait voulu réaliser dès le début de son pontificat. En conséquence, il leur donnait un court délai pour faire leurs préparatifs de départ ; le mercredi de Pâques tous, à part quelques uns dont les noms seraient publiés, devraient avoir quitté Rome (1). On savait par expérience que les désobéissances seraient sévèrement punies : tous se soumirent (2). Une réforme semblable concernant les curés fut annoncée (3), mais resta à l'état de projet jusqu'à la mort du pape.

Par ce que nous avons dit plus haut, rien d'étonnant que Paul IV se soit appliqué avec un zèle particulièrement actif à faire passer dans la pratique toutes les dispositions de la réforme de Jules III, qui se présentaient comme une condamnation de la simonie. Il serait trop long de raconter ici comment, par exemple, il supprima les *accessi* et les *regressi* : cette mesure à elle seule imposa aux cardinaux de très durs sacrifices (4). Contre les défaillances des mœurs dans le clergé il ne fut pas moins impitoyable (5).

(1) Voy sur cette séance les lettres de Pia du 21 mars (*loc. cit.* orig.), et d'Ascanio Celso au card. Farnèse du 22 (*Parme. Carteg. farnes.*, orig.).

(2) Pia écrit le 29 mars : « La partita de vescovi va inanzi et è generale per tutti » *(loc. cit.)*. Ascanio Celso constate de son côté a la même date : « Li vescovi se ne vanno a furia ... et è messo la carestia in li cavalli ». (*Loc. cit.*)

(3) Il papa nel licentiare li prelati disse che mandarebe fora la bolla deli benefitii curati et di ogni altro ordine apertinente al vivere da prete. (Lettre de Celso du 22 mars 1559, *loc. cit.*) A plusieurs reprises dans la suite il est question des discussions poursuivies, surtout dans la congrégation de l'Inquisition, autour de cette réforme.

(4) Le décret de la suppression du *regressi* fut porté dans le consistoire du 3 décembre 1557 et imprimé : les cardinaux purent se réserver un seul *regresso*. Les *accessi* furent abolis sans réserve. Voy. lettre citée de Vitelli à Carafa du 3 décembre, et de Navagero du 11 décembre. (Venise. *Arch. d'État Dispacci al Senato* tom. 8 f. 32v). Les cardinaux durent fournir la liste des regressi qu'ils possedaient. Ces listes sont conservées aux *Arch. Vat. Cast. S. Angelo.* VIII. II. t. 6 orig.

(5) Par exemple, en avril 1559 l'évêque de Pulignano, surpris en flagrant delit de concubinage, est condamné par le pape au pain et à l'eau pendant trois mois, et à la prison perpétuelle. (Lettre de l'évêque d'Anglone du 5 avril 1559. *Modène Estense.)*

Digitized by Google

D'autre part il se déclare sans réserves pour l'affirmation et le renforcement de l'autorité épiscopale. Comme beaucoup de personnages de son temps, il est d'avis qu'en matière d'exemption on a prodigué outre mesure les privilèges : « Nous aussi, disait-il à Navagero, nous avons été évêque résident et nous savons que le souci intéressé (*avidità*) de tirer tout à Rome a dépouillé les ordinaires de leur liberté. On a multiplié les privilèges en faveur des hôpitaux, des communautés, des confréries ; et on les a soustraits à la juridiction des évêques pour les rattacher immédiatement à celle du Saint-Siège. Qu'en est-il résulté ? S'il y avait dans un diocèse un prêtre concubinaire ou un chapelain scélérat, l'évêque était désarmé devant eux. On venait lui dire qu'un tel est de Saint-Antoine, et un tel autre du Saint-Esprit, et qu'ils ont des privilèges. C'est ainsi que tout va à la ruine » (1). Dans l'œuvre législative de Paul IV on ne trouve rien qui contredise, sur ce point, l'esprit des décrets de la réforme de Jules III : bien au contraire.

De tout ce qu'il fit pour la restauration et la réhabilitation de la vie religieuse, aucune mesure ne donne mieux la juste note de son action impétueuse, toujours dirigée vers des résultats tangibles, que les rigueurs exercées contre les religieux apostats. Ce fut la mise en pratique, mais fort aggravée, de l'un des décrets de Jules III (2). Le 3 août 1558 il avait publié une bulle sévère réglant leur situation (3). Vingt jours plus tard, ceux qui ne s'étaient pas mis en règle furent l'objet de poursuites impitoyables. Dans la nuit du 22 ou 23 août, le chef de la police de Rome (*bargello*) avec tous ses agents se mit à la chasse des *sfratati* : les portes de Rome furent fermées, partout où on soupçonnait leur présence on fit des perquisitions, d'autant plus efficaces qu'elles étaient inattendues. A la suite de cette première exécution, il y eut une centaine d'arrestations (4). Et jusqu'à la fin du pontificat, les prisons de Rome et les galères se remplirent de *sfratati*.

(1) Lettre de Navagero du 8 février 1558. (*Calendar... Venice* VI. III. 1447.)

(2) Apostatis venia non concedatur nisi ea conditione expressâ ut ad claustrum proprii ordinis redeant, vel ad alium ordinem transeant æqualis vel arctioris observantiæ, ut ibi perpetuam vitam agant ; sed nec illis indulgeatur ut, durante apostasia, beneficia ecclesiastica obtinere nec illis uti mercenarii deservire valeant. (*Concilio*, 78, f. 394.)

(3) Voy. cette bulle dans le texte original imprimé. *Arch. Vat. Miscellanea*, IV, 31, f. 41. Elle est imprimée dans le Bullaire, éd. 1860, VI, p. 538, avec la date du 20 juillet. Elle ne fut publiée que le 3 août : « V. E. vedrà la bolla delli sfratati che alli 3 del presente fu publicata et è molto rigida... » (Lettre de Gianfigliazzi du 5 août, *Mediceo*, 3284, orig.)

(4) Voy. lettres d'Ascanio Celso et de Pasino di Guisti du 24 août. (*Parme, Carteg. farnesiano.)*, de l'évêque d'Anglone. même date (*Modène, Estense*),

Digitized by Google

La publication par Paul IV du premier *Index* romain des livres prohibés peut être considérée comme la mise à exécution, toujours avec une note marquée d'exagération, des idées exprimées dans le document de 1554 sous le titre: *De Impressione sacræ Scripturæ et librorum de rebus sacris.* Dans tous les cas, en cela Paul IV fut encore un précurseur : il devança et réalisa les décisions que devaient prendre sur ce point les Pères de Trente (1). On doit en dire autant de la réforme du bréviaire, puisque dès le mois d'août 1558, il supprimait le bréviaire de Quiñonez et rétablissait l'usage de l'ancien office (2).

Ainsi, sans avoir été personnellement partisan du concile, Paul IV en prépara efficacement le succès et la conclusion (3). Bien plus on peut affirmer que, durant la dernière année de son pontificat, après l'exemplaire exécution de ses neveux, les décrets disciplinaires, qui devaient être publiés à Trente sous Pie IV, reçurent par avance une première application. La cour romaine changea d'aspect : suivant l'expression d'un familier des Farnèse, peu habitué à tant d'austérité, « Rome était devenue un couvent » (4). La réforme était mise en pratique avant même d'avoir été publiée.

Il reste d'ailleurs que les mesures prises par Paul IV se présentent presque toutes comme l'expression de sa nature impétueuse, incapable de mesure, unissant à la fougue du napolitain les ardeurs d'un zèle longtemps impuissant et toujours surexcité par les scandales de la Rome de la Renaissance. Son œuvre a tous les caractères d'une œuvre de réaction. Mais la question se pose : pouvait-elle être autre

de Gianfigliazzi, du 26. (*Mediceo*, 3284.) Le 24 Pasino di Guisti donne le chiffre de cent cinquante arrestations, l'évêque d'Anglone de « circa cento ». Le 26 Gianfigliazzi écrit : « Et si pensa che ne sieno presi fino a hora più che 60. Pur non si può saper così l'appunto. »

(1) Voy. Hilgers, *Der Index der verbotenen Bücher*, pp. 8 ss. et 490 ss. Fribourg en Br., 1904.

(2) Le bréviaire de Quiñonez resta aboli jusqu'en janvier 1560. « Ha permisso (Pio IV) di nuovo che si possa legere l'offitio nuovo fatto sotto Paulo 3°, quello il Papa morto haveva prohibito. » (Avisi de Rome du 20 janvier 1560. *Urbinas*, 1039, f. 120, orig.) Nous pourrions alléguer plusieurs témoignages pour montrer que la suppression prononcée, dans le consistoire du 8 août 1558, fut exactement appliquée.

(3) C'est ce que reconnaît Lawrence, dans la *Cambridge Modern History*, t. II, p. 674 : « ... many of his reforms anticipated the ordinances made later in the last Sessions of the Council of Trent. »

(4) « In vero Roma deboto (*sic*) è un monasterio di S. Francesco. » Lettre de Pasino di Guisti du 3 mai 1559. (*Parme, Carteg. farnes.*)

Digitized by Google

chose ? Était-il possible d'en finir avec les maux qui régnaient alors dans l'Église autrement que par une rupture violente? Paul IV assuma la tâche ingrate, qui convenait d'ailleurs à son tempérament, de se poser en justicier impitoyable des abus de son temps, de liquider la situation pénible faite à l'Église par l'introduction dans son sein des idées et des mœurs de la Renaissance païenne. Son successeur au moins dans les premiers temps de son pontificat, sembla décidé à faire oublier son œuvre (1) : en réalité il la continua en la modérant (2). Ainsi firent également les Pères de Trente et les papes réformateurs de la seconde moitié du XVIe siècle (3).

C'est dans ce sens que Paul IV, tout en dépassant ordinairement la juste limite, donna une impulsion décisive à la réforme catholique. Il resta fidèle aux principes que le cardinal Théatin avait posés en 1537 dans le *Consilium de emendanda ecclesia*. Il avait rempli le vœu que Hieronimo Seripando avait exprimé en apprenant son élection : « Plaise à Dieu que Paul IV parle et agisse, encore mieux qu'il réalise ce qu'il a dit, et que cet homme qui fut jusqu'à présent puissant dans ses discours, soit puissant dans ses œuvres » (4).

Rome. D. René Ancel, O. S. B.

(1) Dans les *avisi* de Rome du 20 janvier 1560 on lit : « Molte cose ch' il Papa passato haveva dimisse le va restituendo (Pio IV)... Et così va levando molte constitutioni stravaganti fatto (sic) dal suo predecessore, restituendo le cose in pristino, a tal che se ne spera ben assai. » (*Avvisi*, *Urbinas*, 1039, f. 120, orig.)

(2) C'est ce que prouverait l'examen de nombreuses mesures prises par Pie IV déjà en 1560.

(3) Le cardinal Antonio Carafa pouvait écrire : « Di molte sue riforme pose gran parte Pie V, servandosi de' suoi concetti, in essecutione. Onde si può veramente affermare ch' egli fosse autore et capo di tutto quel bene che veggiamo al presente nella chiesa di Dio... » *Apologia...* (*Naples*, *Bibl. nationale*, X. F. 50, f. 16v, orig.)

(4) *Vita del cardinale Girolamo... scritta a modo di giornale da lui medesimo*. Publiée par G. Calenzio, *Documenti inediti e nuovi lavori letterarii sul concilio di Trento*, p. 222. Cf. lettre du même Seripando écrite à Paul IV, le 31 mai 1555. Il lui souhaite une longue vie « ut quæ hactenus humiliore loco positus pro restituenda religione, partim gravissimis in senatu sententiis, partim privatis sermonibus agenda esse aperta voce declarasti, ea nunc in altissimo isto dignitatis ac potestatis gradu collocatus perficias. » (*Arch. Vat. Cast. S Angelo*, VIII, II, t. 2, f. 148, orig.)

Digitized by Google

COMPTES RENDUS.

JOHANNES WEISS. *Das älteste Evangelium. Ein Beitrag zum Verständnis des Markus-Evangeliums und der ältesten evangelischen Ueberlieferung.* Gœttingue, Vandenhoeck et Ruprecht, 1903. In-8, XII-414 p. M. 8.

M. Weiss étudie successivement le caractère littéraire et religieux de l'évangile de Marc, l'évangéliste et l'ancienne tradition, les sources et l'auteur de l'évangile.

L'auteur ne s'arrêtera pas à démontrer que Marc est le plus ancien des synoptiques : ce point, qu'il suppose définitivement acquis à la critique, servira de base à ses investigations ultérieures. Cependant il lui paraît indispensable d'admettre que notre texte actuel de Marc n'est pas identique au texte de l'ancien évangile que lisaient Matthieu et Luc. Il doit avoir subi des retouches lors de la collection et de la rédaction finale des Évangiles.

Pour M. Weiss, Marc est plus un écrivain didactique qu'un biographe. Il regrette la faveur dont on a entouré ceux qui ont voulu retrouver dans le récit de Marc le plan de la vie de Jésus. La première question à poser est celle de savoir si Marc a souci de l'ordre chronologique, si par conséquent son schéma est un schéma chronologique. M. Weiss ne le pense pas, et il est heureux de se rencontrer ici avec M. Wrede. A son avis on ne peut invoquer l'ordre des matières, qui jusqu'à un certain point était déterminé par la nature même des événements. Que l'histoire de la Passion termine l'évangile et que le Baptême soit placé au début, c'est tout naturel. La vocation des disciples et les premiers événements de Capharnaum « font bon effet au commencement ». Ailleurs l'ordre était indiqué par le lien objectif des choses. L'entrée à Jérusalem devait être rapprochée de l'histoire de la Passion ; et comme Jésus n'apparaît qu'une fois à Jérusalem, tous les faits qui s'y rapportent ou dans lesquels le Sanhédrin joue un rôle, auront leur place marquée dans ce chapitre. M. Weiss reconnaît que certains groupes de faits ne manquent pas de connexion chronologique, mais l'évangéliste ne se soucie pas de la mettre en relief. Certes il conçoit la série de ces faits comme chronologique, mais ce point de vue ne l'intéresse visiblement pas.

On pourrait demander à l'auteur comment il se fait que Marc, tout

Digitized by Google

en négligeant parfaitement l'ordre chronologique, ait pu nous présenter une chronologie de façon générale si cohérente, que Matthieu ne s'en écarte jamais sans introduire dans son récit de nombreuses obscurités.

Weiss n'est plus d'accord avec Wrede quand il s'agit de retracer la conception qui a présidé à la composition du second évangile. L'idée de Selbstverhüllung du Christ repose sur un seul texte (IX, 9-10), dont on exagère l'importance. Wrede voudrait trouver dans Marc la preuve que du vivant de Jésus sa messianité était inconnue.

Or Marc, observe Weiss, ne dit pas du tout que Jésus a toujours caché sa messianité : il ne la cache qu'aux yeux de la foule incrédule et endurcie. Les disciples, c'est-à-dire les représentants de la communauté primitive, la reconnaissent du vivant de Jésus, et cette idée, qui est formellement exprimée par Marc, ne se fait pas seulement jour dans la confession de Pierre : elle est à la base de tout l'évangile. Le secret messianique n'existe que pour la foule, et le mystère qui enveloppe la personne de Jésus ne se dévoilera pas à ses yeux tant que Jésus vivra.

Mais cette idée même de l'insuccès de la prédication de Jésus en Israël n'est pas tout à fait traditionnelle d'après M. Weiss. Elle est en contradiction tant avec la description si souvent répétée de l'enthousiasme des foules qui s'attachent à Jésus, qu'avec ce fait que les Scribes et le Sanhédrin sont constamment représentés comme les vrais adversaires du Christ. Cette considération de l'endurcissement de la foule est la réponse donnée par les évangélistes à la question qui devait nécessairement se poser : comment s'est-il fait que malgré tant de miracles les Juifs soient restés incrédules ? Marc révèle déjà en ceci des préoccupations qui ne sont pas celles de l'historien.

C'était auparavant un lieu commun de la critique de relever dans le récit de Març les traits pittoresques qui attestent le témoin oculaire. Il n'en est plus ainsi depuis le jour où elle a découvert chez lui de sérieuses affinités avec le paulinisme et le johannisme. Weiss trouve que ses expressions sont stéréotypées, qu'il y a de la monotonie dans la représentation. Certes les récits du second évangile portent la trace des souvenirs de Pierre, mais ces souvenirs sont imprégnés de paulinisme. Marc est ce « disciple de Pierre et de Paul, qui avait à placer dans un cadre d'idées pauliniennes les souvenirs concrets et réalistes de la communauté primitive » (p. 40). L'influence de Pierre sur Marc a surtout consisté à lui fournir la matière de ses récits. Weiss note aussi de frappantes ressemblances au point de vue des idées entre le second évangile et la 1ª Petri : ainsi Jésus apparaît de part et d'autre comme la pierre rejetée par les constructeurs (Marc XII, 10-11 ; 1ª Petri, II, 7). Mais tout ce que Pierre lui a fourni de renseignements, Marc l'a interprété dans un sens paulinien. Pour lui comme pour Paul la mort du Christ est le centre de son histoire : ce n'est plus le royaume de Dieu, mais la personne du Christ qui occupe le premier plan. Le texte relatif à la rançon (X, 45) est paulinisant. Le récit de la Cène est un « frère jumeau » de celui de Paul.

Digitized by Google

Il ne nous semble pas nécessaire de recourir à une influence paulinienne pour interpréter ces textes ou pour expliquer ces préoccupations. Que Marc fasse de la mort du Christ le point central de son récit, cela s'explique aisément par le fait même que pour les premières générations chrétiennes la mort de Jésus était l'événement capital de son histoire. Pour faire dépendre le récit de la Cène chez Marc de celui de Paul, il faut renoncer à expliquer la présence dans le récit de Marc du § 25, qui n'a certes rien de paulinien.

M. Weiss trouve que le second évangile a aussi des affinités avec le quatrième. « La christologie de Marc est plus voisine de celle de Jean qu'on ne le suppose d'ordinaire » (p. 97). En outre Marc tout comme Jean n'a pas comme but principal de nous donner une biographie ou une histoire, mais un écrit didactique et édifiant sous forme narrative, un récit des grands événements sur lesquels repose l'existence de la communauté chrétienne » (p. 99). Comme sources de l'évangile de Marc, Weiss énumère successivement : les souvenirs de Pierre, des discussions d'école, les Logia qui contenaient probablement aussi quelques récits, et des traditions populaires. Il est partisan d'un proto-Marc plus concis que notre évangile actuel, qui contient bien des détails que Matthieu et Luc ont ignoré, et qu'ils n'auraient certainement pas omis si le texte qu'ils avaient sous les yeux les avait contenus.

L'hypothèse du proto-Marc a le tort de vouloir trop expliquer, ou plutôt de vouloir expliquer ce qui n'est pas explicable. Pourquoi Matthieu et Luc ont-ils négligé des renseignements qu'ils trouvaient sans doute dans Marc et qui ne sont certes pas indifférents au but de leurs évangiles ?

D'ailleurs, tout en ne contestant pas à l'ouvrage de M. Weiss une valeur scientifique très grande, on peut regretter de le voir s'engager si souvent et si loin sur le terrain d'hypothèses créées pour des raisons qui dépassent la portée de la critique.

J. Van Cauwenbergh.

P. Batiffol. *L'enseignement de Jésus.* (Bibliothèque de l'enseignement scripturaire.) Paris, Bloud, 1906. In-8, xxvi-305 p. F. 4.

« L'enseignement de Jésus » veut être un livre de vulgarisation ; son but est — en se limitant aux synoptiques — de fixer les grandes lignes de l'enseignement du Maître, pour apporter un peu de paix aux âmes troublées par les récentes controverses autour de Jésus.

Avant d'entrer au cœur de son sujet, Mgr Batiffol expose la « Méthode d'enseignement de Jésus ». Jésus est le maître qui met à profit toutes les ressources de l'éloquence juive : depuis le commen-

Digitized by Google

taire rabbinique au sein des synagogues, jusqu'aux sombres éclats de l'imprécation et de la malédiction .. En outre, sans recherche aucune, la nature environnante se reflète ingénument dans l'évangile, tout autant que les divers auditoires populaires auxquels Jésus s'adressait... C'est un des passages les plus impressionnants de tout ce petit livre ; il met singulièrement en lumière la frappe profonde de la personnalité du Christ, « ce je ne sais quoi de dépouillé, d'universel, d'essentiel, d'humain et de divin tout ensemble, qui est la qualité unique de son enseignement » p. 46.

On regrettera que l'auteur ait omis dans ce chapitre l'élément essentiellement méthodologique de l'enseignement de Jésus, alors qu'il le proposait jadis lui-même en un article remarquable « L'enseignement du Sauveur se produit au sein d'une croyance existante et cet enseignement a pour but de dépasser cette croyance en la transformant » (1). En toutes questions, royaume, parousie, Église, Messianisme, Divinité, Rédemption, la divinité du Christ est en jeu. On l'a objecté souvent : « Si le Christ avait eu la pleine conscience de sa divinité et la claire vision de l'avenir, il aurait fait entendre des paroles plus décisives dont l'écho nous serait conservé dans les profondeurs mêmes de l'évangile » (2). La difficulté se soulève identiquement la même pour tous les problèmes auxquels Jésus a touché. Or, la solution s'en trouve en principe dans la méthodologie suivie par Jésus dans son enseignement : dans cet effort soutenu et persévérant par lequel il a voulu, sans secousse et sans saut brusque, transformer le milieu intellectuel qui lui était imposé pour lui rendre peu à peu assimilables des doctrines inouïes. C'est la constatation de cet effort, de cette tendance, qu'il importe de faire, documents en main sur toutes les questions de l'évangile : et cette preuve sera plus concluante en faveur de sa divinité que les déclarations les plus nettes et les plus multipliées mais aussi les plus psychologiquement impossibles et inefficaces. Ce qu'il y a de divin dans l'évangile, ce n'est pas tant que Jésus se soit proclamé messie souffrant, fils naturel de Dieu etc., mais qu'il se soit fait admettre comme tel On le voit, il y a là plus qu'une pédagogie divine, il y a le cadre naturel de toutes les questions auxquelles l'éminent recteur va toucher, il y a le principe qui fait l'unité dans les « affirmations posées comme sur le même plan par les synoptiques, sans tenir compte de la perspective qui s'impose à nous » ; et l'on regrettera que l'auteur ne l'ait pas développé ici, alors qu'ailleurs il l'énonçait magistralement lui-même.

« Jésus et la Loi », c'est le thème du second chapitre. Jésus réprouve la pharisaïque ostentation dans l'observance de la lettre de la loi, il condamne la lettre même pour autant qu'elle est « tradition des hommes » p. 54. Il ramène la loi à une unité fondamentale : le précepte

(1) *Bull. de Littér. Ecclés.*, déc.-janv. 1903-1904, p. 33.

(2) BLONDEL, dans *La Quinzaine*, 16 janv., 1er et 16 févr. 1904, p. 28 du tiré à part.

Digitized by Google

de l'amour du Seigneur et du prochain implique tous les autres p. 59. On examine ensuite les applications que Jésus aurait faites de ce principe aux obligations coutumières imposées par la loi. Jésus a-t-il vraiment *annoncé* la fin de la Loi et si nettement devancé saint Paul? La réponse est obscure autant que la question ; mais on a l'impression que Jésus lui-même aurait explicitement abrogé la loi.

C'est une exagération : l'histoire des premières années de l'Église deviendrait chose inexplicable. Non : Jésus n'a pas lui même explicitement abrogé la Loi, mais Il a posé des principes d'où découle sa déchéance, pp. 62; 67-68; 70-74; 114-118. Le grand commandement de l'amour de Dieu reçoit (pp. 58-61) une interprétation forcée... Si le *premier* des préceptes est d'aimer Dieu et le prochain; on conçoit qu'en cas de conflit les autres lui cèdent le pas; on voit moins qu'il les supprime pour toujours. La parabole du bon Samaritain dit-elle autre chose ?

On a d'ailleurs laissé dans l'ombre un élément du problème : le fait de Jésus observant la loi, sans doute dans l'esprit de liberté dont il l'a vivifiée.

« La paternité de Dieu » est une des pensées libératrices de l'évangile. Dieu reste sans doute le Seigneur et le Maître, mais Jésus découvre, pour toute âme individuelle, « un père dont les entrailles s'émeuvent de compassion » (p. 94), un père « attentif à la vie des hommes, à leurs besoins, à leurs périls, à leurs prières» (p. 97). On se souvient des pages suaves de l'évangile où Jésus pousse à la confiance par ses admirables comparaisons des lis des champs et des oiseaux du ciel (M. VI, 3-33). L'idée de « l'âme de l'homme nouveau » est corrélative de celle de la paternité de Dieu. L'homme vaut par son âme : et cette dignité fondamentale est égale chez l'homme, la femme, l'enfant, le pécheur. C'est de cette âme que Dieu est le Père. La réponse de l'homme à l'amour paternel que Dieu a pour lui c'est la religion nouvelle : elle est un amour individuel et intérieur. Autour de cette pensée viennent se grouper, en une de ces synthèses magistrales dont Batiffol a le secret, une foule de pages évangéliques : l'amour de Dieu et du prochain, l'humilité, la générosité, la pauvreté, la virginité, l'ascétisme.

Le chapitre V^e^ a trait au « Royaume de Dieu » et débute par un tableau rapide des diverses conceptions du royaume qui ont constitué le milieu complexe dans lequel se sont manifestées les idées personnelles de Jésus. L'attente nationaliste est certes étrangère à son enseignement (151-155), d'ailleurs universaliste (p. 174 sq.). Le règne dans le ciel des justes ressuscités ne réalise pas complètement à lui seul la notion du royaume (155-158) : la religion de l'homme nouveau s'en rapproche davantage mais s'en distingue cependant « parceque cette justice nouvelle est seulement une condition préalable à l'entrée dans le royaume » (158). Qu'est-ce donc que le royaume?

C'est un état que l'on atteint et dans lequel on se maintient et l'on grandit par une démarche morale perpétuellement soutenue; c'est une

Digitized by Google

vie qui se développe et produit ses fruits en ce monde, sous les yeux des hommes (160-164) (1).

Le royaume c'est aussi une grâce que Dieu n'avait pas encore faite, il est une nouveauté (p. 165). « Il est l'expression d'une économie nouvelle que Dieu inaugure dans le monde et dont Jésus est l'ouvrier. » Satan en est l'ennemi. Jésus le dompte, le désarme, le dépouille, « il est donc venu le royaume de Dieu » (p. 169 sq.).

Le royaume est encore une vocation et une élection, il est enfin l'arrhe d'un don meilleur : le ciel (pp. 166-7).

Cette synthèse des divers éléments de la pensée de Jésus est faite avec soin : mais elle a un défaut : elle exagère le côté individuel du royaume : elle penche trop vers la conception de Harnack. On n'a pas fait assez remarquer la liaison organique des deux règnes (p. 166-7) : le règne futur est moins une récompense, un héritage, que le parfait développement du règne déjà constitué. Le règne présent n'est d'ailleurs pas considéré en lui-même mais dans son évolution vers ce stade plus parfait : le règne futur. Qu'on relise, pour s'en convaincre, les paraboles de la semence, du sénevé et du levain. C'est d'ailleurs ce règne futur qui est surtout l'objet de la prédication de Jésus. — De plus, le règne présent ou futur, n'est pas quelque chose d'individuel, mais de collectif : cela ressort particulièrement des paraboles de la sizanie, des poissons, du sénevé et des noces du fils du roi.

D'autre part Mgr Batiffol a parfaitement réussi a mettre en relief la particulière complexité de ce concept. Sa relation avec la préparation morale nécessaire à l'entrée dans le royaume : son contact avec la récompense personnelle des élus; sa connexion avec la rédemption opérée par Jésus, ses rapports nécessaires avec l'idée de l'Église. Cela suffit à montrer que bien des points restent à élucider dans cette question du royaume.

Que pensait Jésus de lui-même? Le peuple l'appelait *prophète* à cause de sa doctrine et de ses miracles. Jésus se nommait certainement lui-même *Fils de l'homme*. C'est, au sens de l'auteur, une sorte de synonyme du mot « prophète » impliquant à la fois et la dignité et l'humilité de celui-ci en face de Dieu. Il est choisi, mais il n'est qu'un serviteur. Jésus aurait fait emploi de ce terme particulièrement dans l'annonce de ses souffrances et de sa mort. Il évoque ainsi l'idée de l' « ebed-Jahwé » d'Isaïe et exclut toute idée de gloire et de royauté triomphante (pp. 194 sq.) (2).

Jamais Jésus ne fait état de sa descendance de David : « Fils de

(1) Ce qui est bien indépendant de l'interprétation que l'on croit devoir donner à Luc. XVII, 20-21.

(2) L'auteur a soin d'avertir le lecteur que rien n'est plus discuté dans la critique... Cela nous évite de présenter d'inutiles observations : Nous dirons d'ailleurs plus loin que Mgr Batiffol confond toujours la « gloire messianique » avec le messie glorieux attendu par l'espérance nationale juive.

Digitized by Google

David » est une acclamation populaire qui le salue au passage. p. 200 sq. La tradition a fait du vocable « Christ » le synonyme de Jésus. Jésus est oint pour l'évangile du royaume et pour guérir les malades. « Christ » est synonyme de serviteur, mais avec une idée d'élection et de gloire (p. 203 sq.) (1).

Pour l'Église primitive, Jésus est le propre « Fils de Dieu » non par adoption mais par nature. Qu'en avait dit Jésus ? Jésus se place au dessus des anges dans le ciel, à la même hauteur que Dieu. Il s'affirme, par nature, un mystère aussi impénétrable à l'homme que Dieu même. (Marc. XIII, 32 ; Mat. XI, 25-28 ; Luc. X, 21-35).

Ces affirmations se confirment par la vigilance que Jésus apporte à distinguer toujours la filiation qui lui appartient en propre de celle qui appartient à ses disciples. L'auteur note encore avec raison la parabole des vignerons, (Mat. XXI, 33 sq.) ; le baptême de Jésus est peut-être moins probant.

D'autre part, il eut pu relever l'étrange restriction de Jésus lorsqu'on l'appelle « bon maître » (Luc. XVIII, 19); et citer aussi le problème dont Jésus embarrassait les pharisiens : « De qui donc le Messie peut-il être le Fils puisque David l'appelle « Mon Seigneur » ? Enfin, c'est surtout en cette question qu'il eut été à propos de donner un mot d'explication au sujet du peu d'éléments fournis par les synoptiques sur la divinité de Jésus.

Jésus s'est-il affirmé « Messie » (2) ?

Le Messie de la foi nationaliste ? Jamais. Ce n'est que dans le Cercle fermé de ses disciples immédiats qu'il accepte le titre d'oint ou de Christ en corrigeant tout aussitôt ce que ce titre peut éveiller d'idées de gloire. En un mot « on ramène l'acceptation par Jésus du rôle messianique au sens très particulier que Jésus lui a donné en fonction de l'idée qu'il inculquait du royaume, en fonction de l'idée de serviteur qu'il attachait au fils de l'homme, en fonction de l'idée prophétique du serviteur de Jahvé et de sa mort rédemptrice. » p. 232. « La messianité est la tâche que Dieu attend que son serviteur accomplisse ». (p. 238).

Il semble cependant que l'exclusion de toute gloire dans la messianité soit la résultante d'une confusion entre les espérances nationales juives, certainement répudiées par Jésus, et la gloire messianique dont il accompagne souvent ses prédictions de mort... (Quelques textes au hasard : Marc. VIII, 31, 38 ; IX, 1-9, 30 ; Luc. XXIV, 25-26, 44-46.)

De plus, il est étrange que l'on ait traité cette question assez longuement sans dire un mot de saint Marc. C'est dans son évangile que l'on trouve, sur le vif, la méthode suivie par Jésus pour amener la foule à

(1) Il est secondaire de savoir si l'injonction de silence, Marc. VIII, 30, porte sur le vocable Christ en tant qu'il éveille une pensée d'éclat ou de gloire (p. 206 sq.) Nous croyons plutôt qu'elle porte sur la messianité de Jésus.

(2) Il est étrange que la question de la divinité de Jésus ait trouvé place avant celle de sa messianité.

Digitized by Google

la proclamation de sa mission messanique. Sans doute, aux premiers jours de son ministère public, Jésus ne l'a pas ouvertement affirmée lui même, parce que « l'on ne verse pas la connaissance toute faite dans les esprits comme les mots dans les oreilles ». Cependant toute son activité n'est qu'une tacite mais solennelle proclamation de sa messianité en même temps qu'elle en est la preuve, si bien que Jésus peut répondre à la question de saint Jean par les paroles d'Isaïe, et se plaindre amèrement de l'incrédulité du peuple comme de celle de ses disciples. (Marc. III, 5; VI, 6; VIII, 17-18; IX, 34.)

Suivent deux excursus sur la confession de Pierre à Césarée et sur la dernière cène (240-250).

Le dernier chapitre dont le sujet est « L'avenir » n'est qu'une ébauche vraiment trop rapide. Une seule chose y est sérieusement touchée. On veut prouver que Jésus a spiritualisé le jugement comme le royaume (pp. 262-274). « Le jugement n'est plus un arbitrage entre Israël et les nations : il est la justice rendue à chacun selon ses œuvres, il est individuel comme la conquête du royaume » (p. 268).

Cela se trouve certes dans l'Évangile, mais peut-on cependant réduire tant de discours de Jésus à n'être plus que « des expressions paraboliques dont nous n'avons à retenir que la pensée religieuse ? » (p.270). Il semblera difficile de supprimer tout scenario des discours du Christ, bien que l'on prétende aussi que tout nationalisme se soit évanoui ..

Mgr Batiffol effleure enfin une foule de questions trop complexes pour que ces vingt pages (274-296) soient autre chose qu'une ébauche. Le mystère de l'apocalypse synoptique, le problème des signes de la fin des temps; la fin elle même dans la pensée de Jésus : et l'explication de cinq textes dont trois restent toujours profondément obsurs. Cet exposé est trop rapide pour que nous puissions nous y arrêter.

En somme, « l'enseignement de Jésus » est un livre d'un immense intérêt; Mgr Batiffol s'y montre profondément nourri des synoptiques, et son talent d'historien s'y découvre surtout dans les cadres où il sait rassembler superbement les éléments épars de la solution d'un problème. On a l'espoir que ce résumé fera naître du moins le désir de le lire.

A. Brohée.

Att. Profumo. *Le fonti ed i tempi dello incendio neroniano.* Rome, Forzani, 1905. Grand in-4°, xii-748 p. F. 20.

Dans cet immense volume de près de huit cents pages, l'auteur se propose d'étudier à fond et de trancher définitivement deux questions soulevées depuis toujours, mais controversées avec une certaine

Digitized by Google

passion depuis le *Quo Vadis* de Sienkiewitz et une tapageuse brochure de M. C. Pascal en 1900.

M. Profumo se demande : Qui est l'auteur de l'incendie de Rome sous Néron? Jusqu'à quel point la 1re persécution anti-chrétienne se rattache t-elle au sinistre de 64?

L'ouvrage sans doute est démesurément long et renferme trop de redites et des conclusions trop développées; les innombrables parenthèses et les incidentes sans mesure en alourdissent la marche et en rendent la lecture fatigante. Mais le lecteur qui aura eu le courage — « la patience de bénédictin » dirait M. Profumo (p. 716) — de suivre le développement de cette savante dissertation, se verra amplement récompensé de sa peine par les opinions très originales, les aperçus nouveaux, les rapprochements inattendus qu'il rencontrera à tout instant; il se familiarisera avec ce milieu romain et cette littérature des Ier et IIe siècles que M. Profumo connaît à fond; il ne pourra s'empêcher d'admirer le soin minutieux avec lesquels l'auteur examine chaque mot d'un texte, chaque détail d'un événement et, meme s'il ne partage pas en tout la belle assurance du savant professeur, il rendra un hommage ému à l'incroyable effort dépensé, à l'immense somme d'érudition prodiguée *con amore* pour élucider l'histoire d'une seule année de la capitale du christianisme naissant.

Après avoir posé nettement l'état de la question et traité de la méthode, l'auteur examine avec une remarquable érudition la valeur et le témoignage des sources dérivées indirectes, des sources dérivées lointaines, des sources dérivées prochaines (Suétone et Tacite) et des sources contemporaines (Fabius Rusticus, Cluvius Rufus et Pline l'Ancien). La conclusion de ce minutieux examen c'est que toutes ces sources nomment expressément ou désignent suffisamment, comme auteur de l'incendie, l'empereur Néron. Tacite seul, tout en inclinant vers la même solution, indique cependant une seconde cause possible, le hasard. Cette dernière explication est la version officielle, celle que la Cour impériale — on devine pourquoi — a mise en circulation. Il n'y a donc pas de doute que Néron ne soit l'auteur de l'incendie (Ire partie). Poursuivi par la double idée de reconstruire Rome plus belle et de se bâtir une *Domus aurea*, et ne trouvant dans le droit romain aucune disposition autorisant les expropriations pour cause d'utilité publique, l'impérial mégalomane, nature perverse et dégénérée (§ 19), ne trouve rien de mieux que d'allumer dans la ville un incendie, dont il espérait pouvoir — grâce à la direction habituelle du vent à cette époque — calculer et limiter les effets, d'après les nécessités de ses plans, espoir qui fut complètement déçu par la violence des flammes (IIIe partie). L'anecdote qui nous dépeint l'impérial histrion chantant la ruine de Troie, tandis que les flammes dévoraient sa capitale, repose sur des attestations et des vraisemblances qui la rendent au moins très probable (IVe partie, III). Ceux-là même qui peut-être ne seront pas complètement convaincus par l'argumentation

Digitized by Google

de l'auteur, reconnaîtront facilement que la thèse de la culpabilité de Néron, appuyée sur une foule de considérations nouvelles, apparaît ici avec un degré de probabilité qu'elle n'avait jamais connu antérieurement et qui se rapproche très fort de la certitude, si elle ne l'atteint pas.

Nous ne pouvons nous arrêter aux paragraphes 63-74 où l'auteur, étudiant les sources du livre XV des *Annales*, croit que Tacite a été renseigné par Néron, ni à ceux (§§ 75-87) où il recherche les raisons du silence de Juvénal

La partie la plus importante pour l'histoire ecclésiastique, est sans contredit la seconde : *La persécution chrétienne* (§§ 30-42, pp. 197-353). Ce n'est d'ailleurs pas la moins originale ni la moins riche en conclusions nouvelles. On nous permettra d'entrer ici dans plus de détails. Le savant professeur de droit romain examine d'abord la législation romaine et résoud d'une façon très personnelle la question si débattue de la base juridique des persécutions contre les chrétiens. Il rejette très catégoriquement la théorie de Mommsen et au cours de sa docte dissertation, il souligne à tout instant des textes et fait ressortir des des arguments — connus ou nouveaux — pour montrer que « sauf de rarissimes exceptions, la *coercitio* de police ou d'autres magistratures n'a rien à voir dans les procès chrétiens » (p. 228). Si on constate que cette théorie perd tous les jours du terrain, M. Profumo pourra se rendre le consolant témoignage de n'y avoir pas peu contribué. N'avons-nous pas vu M. J. E. Weis-Liebersdorf, qui avait publié en 1899 une brillante défense du système de la *coercitio*, changer subitement son fusil d'épaule et adhérer avec enthousiasme à l'opinion de M. Profumo (*Literarische Rundschau*, 1906, col. 51 ss.)?

Le docte professeur attaque avec la même conviction le système qui place à la base du droit persécuteur une loi d'exception proscrivant *nommément* les chrétiens. A-t-il réussi aussi bien à le renverser? On en jugera par les quelques remarques que nous nous permettons d'intercaler dans l'exposé de l'hypothèse de l'auteur.

L'examen des textes de Pline le Jeune et de Trajan — trop superficiel pour un document qui est capital dans la matière, — de Suétone, de Tacite, de S. Justin, de Minucius Felix, d'Athénagore et surtout de Tertullien, amène M. Profumo à conclure que les chrétiens ont été judiciairement accusés d'un « groupe cumulatif de trois classes de crimes indissolublement unis : a) crimes contre la morale publique et délinquence habituelle, b) crime de sacrilège ou d'athéisme, contre la religion, c) crime de lèse-majesté, contre l'empereur ou le peuple romain ». — Cette base nous paraît bien peu solide. M. Profumo n'arrive à sa conclusion qu'en *supposant* que tous les griefs donnés par les auteurs cités contre les chrétiens sont des accusations *judiciaires*, juridiquement valables devant les tribunaux. Mais on peut tout aussi bien supposer le contraire et même *prouver*, croyons-nous, qu'il n'y a qu'une seule accusation juridique, celle *du nomen christianum* « ovo-

Digitized by Google

ματος κατηγορια », tandis que tous les autres griefs ne sont que des imputations extra-judiciaires, colportées par la rumeur publique, et ne se rencontrent pas formellement comme accusations juridiques dans les procès chrétiens (ATHÉNAGORE, *Legatio* n. 2, commencem.). Les actes des martyrs n'ont d'ailleurs pas suffisamment été mis à contribution par M. Profumo.

C'est chez Tertullien (§ 31 et passim) que M. Profumo croit trouver une « démonstration mathématique » (!) « nette et décisive » (p. 216) de sa thèse. Que de remarques nous aurions à faire à ce sujet! Il fallait, nous semble-t-il, citer le texte d'après le codex *Fuldensis* (par exemple p. 218, n. 4° et 7°); étudier et faire ressortir le plan de l'*Apologeticus*, hélas! si maltraité par la plupart des auteurs, malgré les indications si nettes de l'apologiste lui-même; ne pas appliquer aux chrétiens ce que Tertullien affirme précisément des criminels ordinaires, en opposition avec les inculpés chrétiens (par exemple p. 217, l. 43; 267, l. 30); ne pas sauter à pieds joints sur des textes d'une importance capitale, comme par ex. celui qui termine et résume, au chapitre II, toute la discussion — avant tout juridique, celle-ci — de la procédure anti-chrétienne : *Ideo torquemur*... (à citer d'après l'édition de M. Rauschen qui est la meilleure, provisoirement). Il fallait encore nous expliquer comment Tertullien, en traçant le plan de son *Apologeticus* (ch. 4), ramène les accusations qu'il va réfuter, non pas à *trois* catégories juridiques, mais à *deux* (crimes commis en cachette ou en public) ou à *quatre* groupes assez hétéroclites « in quibus a) scelesti (ch. 7-9); b) vani (ch. 10-28); c) damnandi (ch. 28-45); d) inridendi (ch. 46-49) ». Mais il y a plus. On sait qu'à partir du chapitre 7, Tertullien réfute et rétorque *ex professo* une série de griefs adressés aux disciples du Christ. M. Profumo répète à satiété (par exemple pp. 201, 203, 257, 267 etc.), que Tertullien répond ici en jurisconsulte à des accusations juridiques. Il en donne comme preuve (p. 257) le texte du ch. 4 : « *De legibus* prius concurram (lisez : *consistam* d'après le codex *Fuldensis*) vobiscum ut cum *tutoribus legum* ». M. Profumo n'aura pas remarqué que ce texte ne se rapporte pas aux ch. 7 et suiv. mais ne fait qu'annoncer exclusivement les ch. 4-6, dans lesquels l'apologiste affirme clairement l'existence et discute, en juriste autant qu'en moraliste, la valeur de la *loi* en vertu de laquelle les chrétiens sont proscrits comme tels : « non licet esse vos ». Remarquons en passant que c'est précisément dans cette partie de l'*Apologeticus*, plus juridique que d'autres, que M. Profumo cherche à atténuer la valeur technique des termes « jure » et « leges » (p. 218).

Les trois catégories de crimes réunies dans les procès chrétiens sont, d'après lui, respectivement prohibées a) par les *leges sumptuariae*, *Juliae*, etc., b) par la *lex Julia de peculatu et de sacrilegis*, c) par la *lex Julia de majestate imminuta* (p. 208; 214). — Est-ce bien sûr? Le seul *sacrilegium* que punit la *lex Julia de peculatu*, le seul d'ailleurs qui soit connu en droit pénal romain, est le « vol d'objets sacrés », qui n'avait rien de commun avec l'athéisme ou la conduite religieuse des chrétiens (voir RHE, t. VI (1906), p. 836).

Digitized by Google

Dans la procédure contre les chrétiens, les trois espèces juridiques sont si intimement liées ensemble que la preuve juridique d'un seul des trois crimes fournit légalement la preuve d'un état d'âme qui impliquait les deux autres accusations (p. 228, 236). Ceci ne s'est pas établi par une loi mais par une « règle de procédure juridique » non actée dans les codes mais « promulguée par la consuétude légale et de valeur très égale à celle des *leges* du droit romain » (p. 214). Ces sortes de règles de procédure non écrites étaient connues sous la dénomination technique d'*institutum*, continue M. P. Nous avons cependant peine à croire que le terme *institutum* ait, par exemple chez Tertullien *Apolog.* (ch. 5), *Ad Nat.*, cette signification restreinte.

C'est Tibère « novi juris repertor » qui, en étendant la *lex Julia de majestate imminuta*, aurait, dans la procédure, réuni indissolublement aux accusations de lèse-majesté les deux autres groupes signalés. Cet « institutum » aurait même reçu *antonomastice* le nom de *lex de majestate* (pourquoi pas *institutum* de majestate?) en opposition avec la *lex Julia de majestate imminuta* (p. 229 s. et 285). — Mais si Tibère est l'auteur de ce groupement, comment se fait-il que dans le procès d'Apuleia Varilla (p. 229), sur lequel M. Profumo s'appuye surtout, c'est précisément Tibère qui fait *disjoindre* les diverses accusations? De tous les textes cités par M. Profumo il nous semble découler simplement que sous Tibère — comme plus tard sous Néron et sous Domitien — on a beaucoup abusé de l'élasticité du concept juridique *majestas*, pour l'étendre à une foule de cas exorbitants, si bien que l'accusation de lèse-majesté était devenue, sous Tibère « le complément de *toutes* les accusations » (et pas seulement de *deux* groupes) (*Tac. Ann.* III, 28), et sous Domitien, le « singulare et unicum crimen eorum qui crimine vacarent » (*Pline, Panegyr.* c. 42). L'explication de M. Profumo nous semble d'ailleurs singulièrement embrouiller la question déjà si compliquée du *crimen majestatis* en ce sens qu'il admet (p. 260, note) que « à des accusations de dénomination identique correspondent des espèces juridiques diverses ».

Quoiqu'il en soit, M. Profumo (p. 231) ne trouve de traces du soi-disant *Institutum* de Tibère, ni sous Claude, ni sous Néron avant l'année 62 : « Tunc primim revocata ea *lex* » (*Tac. Ann.* XIV, 48); il croit le retrouver dans des procès de 64 et 65; en 66, l'*Institutum* serait en pleine vigueur. M. Profumo le constate dans les intéressants procès intentés à Thrasée Paetus (p. 233 s.; 262) ainsi qu'à Barcas Soranus et à sa fille Servilia (p. 262 s.). — Dans ce dernier cas, qui n'est certainement pas, quoiqu'en pense le docte auteur, un procès de chrétienne, nous ne voyons qu'une seule espèce juridique, la magie ou la divination qualifiée.

Entre les année 62 et 64, Néron aurait appliqué la maxime de procédure, inventée par Tibère, aux chrétiens : c'est l'*Institutum Neronianum* de Tertullien (*Ad Nat.*).

Se basant sur la signification technique de terme *mandatum* (ordre

Digitized by Google

envoyé par l'empereur aux magistrats pour l'exacte application des lois ou du droit) employé par Tertullien (*Ad Scap.* 4) il croit pouvoir établir avec certitude que Néron adressa aux grands magistrats de Rome et des provinces un *mandatum* en vertu duquel : « Ceux qui » professaient cette déterminée *vie judaïque, mystérieuse et sectaire* » et ceux qu'on désignait communément sous le nom propre de *chré-* » *tiens*, devraient à raison 1° de leur délinquence sectaire habituelle ; » 2° de leur athéisme affiché ; 3° et de l'hostilité qu'ils affectent envers » le Peuple Romain, soit en ne prenant part ni à la vie publique, ni » aux *solemnia* propitiatoires de l'Empire célébrés officiellement et » publiquement, ni au serment du jour de l'an (*Tac. Ann.* XVI. 22), » soit en manifestant d'une façon constante et ostensible leur mépris » public pour le Chef de l'État, le *Princeps*, en méprisant et son *Genius* » et sa *Salus* et ses images « consacrées » ; tous ceux-là devraient, » d'après l'interprétation du droit, tomber sous le groupe des crimes » punis spécialement par l'*Institutum* de Tibère » (p. 261 s.).

Les *christiani* auraient donc été *nominativement* désignés dans l'*institutum* ou le *mandatum* de Néron. Voilà, dans le système des lois du droit commun, une heureuse et significative évolution, qui rapproche dans une notable mesure l'opinion de M. Profumo de la thèse de M P Allard, et dans la même mesure la rend moins inacceptable. L'hypothèse de M. Profumo a sur ses devancières l'avantage de mettre quelque unité dans la multiplicité des accusations (qu'on *suppose* juridiques), de faire *mieux* comprendre — pas completement cependant — comment toute la lutte porte sur le seul *nomen christianum :* comment le seul refus de sacrifier (à *supposer* qu'il fût crime et non *preuve* du délit de christianisme) aurait fourni non seulement la présomption mais encore la preuve légale (p. 228, 236) des 3 espèces de crimes d'immoralité, de sacrilège et de lèse-majesté ; comment on ait refusé aux inculpés chrétiens tout droit de se défendre (p. 240 ss). Mais tout cela présuppose ce postulat indémontrable que les accusations d'immoralité, de sacrilège, etc. ont une portée *juridique*. Au reste, il y a bien des choses que l'hypothèse de M Profumo n'explique pas du tout, par exemple comment aucun de ces trois crimes prétendûment juridiques n'est jamais exprimé dans le verdict de condamnation ; comment le simple aveu du *nomen* ou de l'*esse christianum* constitue à lui seul un crime spécifique capital : car c'est bien cela qui résulte des textes de Pline, de Trajan et des Apologistes (voir RHE, t. II).

Hélas ! la controverse n'est donc pas encore terminée, comme l'espérait très sincèrement M. Profumo (p. 300). Après toutes les savantes hypothèses mises en avant dans ces derniers temps, il faudra finalement — le mouvement se dessine déjà — en revenir à l'opinion ancienne et admettre à la base de toute la jurisprudence persécutrice, au lieu d'une simple règle de procédure, une véritable loi pénale qui a nominativement proscrit les *christiani*. Peu importe d'ailleurs la forme de cette mesure législative : car, quoi qu'en pense M. Profumo

Digitized by Google

(p. 220 s.), nous n'avons pas plus de préférences pour un « édit » que pour un « sénatus-consulte » ; bien au contraire (voir *Rev. des Quest. histor.*, 1905, t. 77, p. 374). D'autre part, la précision technique du terme « rescripta » chez Lactance (*Div. Instit.*, V, II) ne peut pas être urgée (p. 242), puisque la question « quibus paenis afficerent », qui est l'objet spécial de ces rescrits d'après Lactance, est précisément celle qui reste le plus dans l'ombre dans tous les rescrits authentiques conservés.

L'incendie de Rome n'a été, d'après M. Profumo, ni la cause ni l'occasion immédiate de la persécution contre les chrétiens. Les deux faits ne nous apparaissent comme rattachés l'un à l'autre que parce que, dans ses *Annales*, Tacite a groupé ses données pour les présenter dans un tableau d'ensemble de nature à faire de l'effet, et parce que Néron a peut-être cherché dans un procès retentissant une diversion aux rumeurs populaires qui continuaient toujours à incriminer l'impérial incendiaire. En réalité personne, ni chrétien ni païen, ne fut poursuivi du chef d'incendie. Cette constatation, qui nous semble avoir au moins un certain fondement, tranche par la base la question de savoir si ceux qui « fatebantur » (*Ann.* XIV, 44) ont avoué le crime d'incendie ou s'ils ont simplement reconnu ou manifesté leur qualité de chrétiens ; elle a d'ailleurs une influence considérable sur toute l'interprétation du texte de Tacite que l'auteur étudie en détail aux §§ 36 et 37, où l'on trouvera d'excellentes remarques.

L'*institutum Neronianum* fut motivé par un ensemble de considérations d'ordre public et d'ordre personnel (§ 41). Les chrétiens étaient l'objet de la haine universelle, et les griefs qu'on avait contre eux se ramènent en grande partie à ces accusations prétendument judiciaires que nous avons rencontrées plus haut : aussi croyons-nous que ces imputations ne furent jamais que les considérants des lois de proscription, les motifs qui ont guidé les législateurs. « Leges non plecterent sectam istam, nisi *de meritis apud conditores legum constitisset* », telle est la réponse des païens aux apologistes qui veulent discuter la culpabilité des chrétiens (Tertull. *Ad nat.* I, 6).

Les procès et les exécutions racontés sommairement par Tacite furent la première conséquence de cet *institutum* et eurent lieu, non pas en 64, mais en 65, probablement en mai ou plutôt en juin. A la même époque on instruisit également le procès de ceux qui étaient impliqués dans la conjuration de Pison, et il n'est pas impossible qu'il y ait chez Tacite quelque confusion entre les deux procès. Cette dernière hypothèse nous paraît bien peu solidement étayée. Au reste, pour trancher avec certitude toute cette question de chronologie, il y a bien peu d'éléments relativement sûrs ; si M. Profumo a recours à certains arguments qui ne semblent avoir aucune valeur, il émet des considérations dont il faudra tenir compte.

Telles sont les idées fondamentales de la vaste étude de M. Profumo. Elles suffisent pour en faire saisir immédiatement toute l'importance.

Digitized by Google

Mais l'intérêt réside autant dans les détails que dans l'ensemble. Il y a telles notes qui valent des articles : celles par exemple où M. Profumo prétend établir que Minucius Felix et Tertullien sont indépendants l'un de l'autre (p. 285 ss.); que le procès d'Apollonius a été traité devant le sénat, que les *Acta Apollonii* grecs sont corrompus et que leur autorité ne peut prévaloir contre celle des notices d'Eusèbe et de S. Jérôme (p. 297 ss.)! La vaste érudition et les vues très personnelles mais souvent trop absolues de l'auteur se manifestent à toutes les pages, dans l'interprétation des textes, dans l'appréciation des écrivains, de leurs tendances, de leurs relations, dans l'étude des termes techniques du droit romain. C'est assez dire que tous ceux qui s'occupent des premiers siècles de notre ère auront tout intérêt à consulter les cinq excellentes tables qui permettent de se retrouver assez facilement dans l'œuvre un peu indigeste de M. Profumo.

C. CALLEWAERT.

J. TIXERONT. *Histoire des dogmes.* I. *La théologie anténicéenne.* (Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique.) Paris, Lecoffre, 1905. In-8, 475 p. F. 3,50.

Ce volume est le premier d'une *Histoire des dogmes dans la théologie ancienne* qui devait, dans le principe, être complète en un seul volume, mais que l'importance et l'abondance des matières ont obligé à diviser en deux parties. Il traite d'ailleurs d'une période nettement délimitée — la période anténicienne —, et constitue un tout à la rigueur indépendant (p. IX). Nous allons dire, en quelques mots, l'opportunité du travail de M. Tixeront, et la méthode qui a présidé à sa composition.

Les anciens héréséologues saint Irénée, saint Hippolyte, Épiphane, Philastrius; les historiens ecclésiastiques Eusèbe et ses continuateurs, ont sans doute laissé des matériaux pour écrire l'histoire des dogmes dans les premiers siècles, mais ils n'ont jamais songé à l'écrire (p. 12). Au moyen âge la reconstitution historique de la théologie ancienne était devenue chose impossible : la presque totalité des ouvrages authentiques des Pères apostoliques et des apologistes étaient perdus ou ignorés; de la théologie au IIIe siècle, l'on ne savait presque rien. Par contre, de nombreux ouvrages pseudonymes et même hérétiques circulaient sous le nom de Pères ou d'écrivains orthodoxes. D'ailleurs les théologiens scolastiques se sentaient très peu d'attrait pour l'étude de la doctrine primitive : le principe de l'identité absolue des dogmes à travers les siècles leur semblait un critère suffisant pour apprécier le passé; et quant à cultiver les sciences historiques pour elles-mêmes, l'idée même ne leur venait pas.

L'invention de l'imprimerie, les nouveaux besoins apologétiques

Digitized by Google

et surtout, comme dit M. Tixeront, « l'admirable travail patristique d'édition, de revision, de triage, accompli par les grands érudits des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles » vinrent changer cet état de choses. Vers le milieu du XVIIIe siècle, le Père Petau publia ses « *Dogmata theologica* ». Travail de théologie patristique plutôt qu'histoire des dogmes proprement dite, l'ouvrage du savant jésuite est fait avec une compétence rare. Il aurait dû marquer une phase nouvelle dans l'histoire des méthodes théologiques. Il n'en fut malheureusement rien. Le Socinianisme et l'Unitarisme venaient d'entrer en scène, mettant en doute la valeur religieuse et le caractère primitif du dogme de la S. Trinité. Dans ces conditions l'ouvrage de Petau — qui relevait, entre autre choses, le subordinatianisme des apologistes — dut paraître inopportun. Un docteur anglican Georges Bull, un janséniste Dom Maran et, après ceux-ci, Bossuet entreprirent de démolir l'éxégèse du savant historien ; s'ils ne la réfutèrent pas, ils parvinrent cependant à la discréditer pour un temps. A part Thomassin, Petau ne trouva guère d'imitateurs.

Au XIXe siècle, les recherches épigraphiques et la critique d'authenticité, amenant la découverte de plusieurs documents de théologie ancienne de la plus haute importance, réformant pour d'autres, le jugement du M. A. et même de l'antiquité, et d'une façon plus générale, l'esprit positif des temps modernes, qui prétend envisager les problèmes religieux en dehors de toute préoccupation confessionnelle et anti-confessionnelle, réclamèrent la revision des faits doctrinaux de l'antiquité. De ce travail de revision naquit l'histoire des dogmes. C'est en Allemagne que parurent les premiers essais portant ce titre, et c'est l'Allemagne protestante surtout qui les a depuis multipliés. On peut grouper l'ensemble des travaux qu'elle a produits sur ce sujet autour des noms de Münscher, Neander, Baur, Thomasius, Ritschl et Harnack.

Les catholiques, de leur côté, ont produit un certain nombre d'études séparées et de monographies de grande valeur. Mais il leur manquait une histoire générale des dogmes, qui pût rivaliser avec le « *Lehrbuch der Dogmengeschichte* » de M. Harnack ou même avec les « *Leitfaden* » de M. Loofs, M. Tixeront a entrepris de combler cette lacune ; et il faut lui en savoir gré.

Le dogme est l'expression philosophique d'une idée religieuse d'origine divine, ou comme dit l'auteur, « les dogmes ont la prétention de n'être que la traduction en formules techniques, en un langage net et précis, des données de la révélation, des enseignements de l'Ecriture ou de la tradition primitive » (p. 2). Dans ces conditions, l'histoire scientifique des dogmes a une double tâche à remplir. Elle déterminera d'abord avec toute la précision possible la teneur de la révélation ; elle montrera ensuite, comment, sous l'influence de la philosophie, la révélation a pris corps, dans quelles circonstances et après quelles luttes doctrinales, les idées religieuses se sont progressivement enrichies jusqu'à ce qu'elles se soient cristallisées en formules dogmatiques.

Digitized by Google

C'est conformément à cette conception — dont nous sommes redevables au cardinal Newman — que M. Tixeront a écrit son livre. Un premier chapitre est consacré aux doctrines philosophiques et morales au milieu desquelles le dogme chrétien est né, et s'est d'abord développé (p. 18-60); un deuxième chapitre fait connaître le contenu doctrinal de la révélation (p. 61-114); le reste de l'ouvrage montre, par méthode synthétique, l'évolution des croyances religieuses depuis le temps des Pères apostoliques jusqu'à l'Arianisme exclusivement (p. 115 sq.). Prenons comme exemple la divinité de Jésus-Christ. Le point de départ est naturellement la doctrine canonique du Nouveau Testament. « La Révélation évangélique, écrit M. Tixeront (p. 62 sq.), ne s'est close qu'à la mort du dernier apôtre ; et si donc nous voulons donner de son contenu un exposé historiquement fidèle, nous devons en distinguer, dans la mesure du possible, les couches successives, et ne point présenter pêle-mêle les éléments d'âge fort différent. On peut compter cinq de ces couches : 1°) L'enseignement personnel de Jésus-Christ ; 2°) L'enseignement des apôtres avant l'apparition de saint Paul; 3°) L'enseignement de saint Paul ; 4°) L'enseignement des apôtres après saint Paul; 5°) Celui de saint Jean ». L'on ne saurait mieux dire. Quelque soit l'opinion que l'on tienne au sujet de la question johannique, il est évident que, dans l'ordre d'apparition et de perfection, le quatrième évangile figure le dernier stade, le point d'aboutissement de la doctrine trinitaire du Nouveau Testament.

Quelles sont les conclusions à tirer des synoptiques? « De sérieux indices, répond l'auteur (p. 68), semblent prouver que la prédication de Jésus, telle qu'ils l'exposent, si elle ne comprenait pas l'affirmation précise de sa divinité, l'insinuait cependant et en anticipait, pour ainsi dire, la pleine révélation. Ainsi, entre le Fils qu'il est et les hommes, Jésus-Christ met les anges (Mc. XIII, 32); dans ce rapport de filiation qu'il établit entre le Père et lui, il s'isole de ses disciples et du reste du monde : il dit « mon Père » et « votre Père » et non « notre Père » ; il est le fils, l'héritier naturel du maître de la vigne (ὁ κληρονόμος), les prophètes et les autres envoyés de Dieu n'étaient que des serviteurs (Mc. XII, 1-12); entre le Père et lui existe une relation unique et transcendante de réciprocité et d'égalité : personne ne connaît le Fils si ce n'est le Père, et personne ne connaît le Père si ce n'est le Fils et ceux à qui le Fils l'a révélé (Matth. XI, 27; Luc. X, 22); enfin l'énigme proposée par Jésus aux Pharisiens à propos du Christ, fils et pourtant Seigneur de David, n'est pas soluble autrement qu'en admettant que, pour lui le Christ doit être d'une nature supérieure à celle de David (Mt. XXII, 41-46; Mc. XII, 35-37; Luc. XX, 41-44)». L'on pourrait ajouter que dans l'évangile de l'enfance de saint Luc (II, 48, 49) Jésus oppose son Père divin à son père adoptif, saint Joseph. Une confirmation de ce sentiment se laisserait déduire sans peine de la façon dont le Christ a opéré des miracles, traité l'économie religieuse du judaïsme et organisé la nouvelle société chrétienne. Cette considération

Digitized by Google

appliquée à l'Eucharistie a été développée de façon très heureuse par M. Hehn, *Die Einsetzung der hl. Eucharistie als Beweis für die Gottheit Christi* (Würzburg, 1900).

Voilà donc la divinité du Christ à son point de départ. Cette doctrine s'accentue et se précise dans la littérature paulinienne. L'apôtre des gentils « suppose clairement la préexistence de Jésus-Christ (G. IV, 4 ; II Cor. VIII, 9) ; il lui attribue un rôle dans la création (Col. I, 15-17). Jésus n'est pas Fils de Dieu seulement comme les justes de l'ancienne Loi, il est le propre Fils de Dieu (ἴδιος R. VIII, 32) ; il est le Seigneur, le seul Seigneur comme le Père est le seul Dieu (I Cor. VIII, 6) ; son nom doit être invoqué et tout genou fléchir devant lui (I Cor. I, 2, Ph. II, 9-11) ; saint Paul n'hésite pas à lui appliquer les textes de l'Ancien Testament écrits de Dieu même (R. X, 11-13 ; I Cor. X, 9 ; E. IV, 8). Et enfin la doctrine de l'apôtre atteint sa dernière expression dans le fameux passage de l'épître aux Philippiens (II, 6, 7), qui proclame Jésus-Christ préexistant ἐν μορφῇ θεοῦ, et égal à Dieu (ἴσα θεῷ) Rien ne prouve non plus de façon tant soit peu concluante que le θεός de l'épître aux Romains ne se rapporte pas à Jésus » (p. 87).

L'enseignement de saint Paul se retrouve chez les autres apôtres. Dans le quatrième évangile la substance doctrinale du dogme trinitaire se présente de façon plus complète encore. L'auteur met dans la bouche du Christ l'affirmation de l'unité de la substance divine (X, 30 ; XVII, 11, 21, 22) et de la distinction réelle entre les personnes (p. 78).

Tel est l'exposé sommaire du dogme de la divinité de Jésus-Christ aux différents stades de sa révélation. La première période de son histoire, aux temps post-apostoliques, embrasse la littérature des Pères apostoliques, celle des écrivains apologistes, celle, enfin, des Pères antignostiques.

Il n'y a pas lieu de nous arrêter aux Pères apostoliques qui se contentent, le plus souvent, de répéter les affirmations de la Bible (p. 115 sq.). Les apologistes du second siècle, au contraire, en essayant d'adapter la pensée religieuse à la philosophie ont posé le problème trinitaire, dont la solution définitive — en ce qui regarde les relations existant entre le Père et le Fils — ne sera donnée qu'au Concile de Nicée. Voici comment la question s'est présentée. Les apologistes, philosophes pour la plupart, avaient tenu, en se convertissant au christianisme, à conserver le manteau de philosophe ; c'était d'ailleurs là pour eux la seule façon de se faire écouter. D'une part donc, ils ont repris à la tradition l'affirmation nette et précise de la divinité de Jésus. La chose n'est pas sérieusement contestable. Saint Justin p. e. consacre les chapitres 56e à 62e de son Dialogue avec Tryphon à établir la divinité, au sens strict du mot, du Verbe en tant que personne distincte du Père : « Le Fils, dit-il, est autre par rapport au Père, autre par le nombre : ἕτερος ἀριθμῷ ». Tatien et Athénagore ne sont pas moins explicites. Théophile d'Antioche énumère les trois termes subsistentiels divins θεός, λόγος, σοφία, et nous dit même explicitement — il est

Digitized by Google

le premier à employer le mot — qu'ils constituent une trinité (τριάς) (p. 240).

Mais d'autre part, à côté de ces données traditionnelles, les apologistes ont voulu retenir non seulement le dogme de l'unité de l'essence divine, mais encore et surtout le concept philonien et platonicien de la transcendance absolue de Dieu le Père. La difficulté était grande d'harmoniser entre elles ces données et surtout de concilier avec l'idée d'un Dieu transcendant au point de n'avoir pas de relations immédiates avec le monde, le dogme de la création. Les apologistes ont cru la résoudre en admettant, entre le Dieu de leur philosophie et l'être contingent, un intermédiaire, le Verbe ou plus exactement le Fils. « Éternellement, dit M. Tixeront (p. 235 sq) le Verbe était en Dieu : celui-ci a toujours été λογικός : les apologistes l'admettent... Mais c'est avant la création et pour la création qu'ils le font proférer, engendrer par le Père, que, dans leur système, le *Verbe* devient *Fils*. On a voulu interpréter leurs paroles dans le sens d'un simple rapport nouveau établi *ad extra* par l'acte créateur entre le Verbe et les êtres créés eux-mêmes : mais cette explication ne rend pas compte des textes. Ces textes supposent qu'au moment de la création un changement s'est produit dans l'état intérieur du Logos. Dieu a besoin du Logos pour créer, pour produire et atteindre le contingent, l'imparfait, le muable. Il le tire donc en quelque sorte de son sein : il l'engendre et le profère pour être son organe dans l'acte créateur... De là viennent et l'erreur de la *génération temporelle* et celle de la *subordination* et de l'infériorité du Logos ».

Nous avons soigneusement vérifié les références et l'interprétation de M. Tixeront : les textes sont bien tels qu'il les rapporte, et il serait difficile de les entendre autrement que le savant historien. Son exégèse, d'ailleurs, se rencontre pour l'ensemble avec celle de Petau, Newman et Mgr Duchesne.

L'école asiatique, saint Irénée en premier lieu, s'est rendu compte de l'insuffisance, disons de l'inexactitude des données, d'origine philosophique, dont les apologistes avaient essayé d'enrichir la théologie. « Le Fils est identique au Verbe, écrit Irénée ; il est engendré par le Père, et cette génération est éternelle » Il repousse, du même coup, la προβολή des gnostiques et la théorie des apologistes. A la question : comment le Fils est-il né ? il répond simplement que le Père et le Fils seuls le savent, et que les gens qui prétendent pénétrer ce mystère, et qui assimilent la prolation du Verbe à celle de la parole humaine, n'ont pas le sens commun (p. 247 sq.). Méliton de Sardes, pour autant que nous pouvons en juger par les fragments qui nous restent de lui, défendait le même sentiment.

Voilà donc comment, à la fin de cette première période, le problème trinitaire était revenu à son point de départ, ou peu s'en faut. Il est des historiens qui infèrent de ces tâtonnements de la théologie primitive que la croyance à la divinité de Jésus Christ n'était pas encore enra-

Digitized by Google

cinée dans la conscience chrétienne. C'est une profonde erreur, comme le prouve, une fois de plus, l'histoire de l'hérésie adoptianiste. Théodote de Byzance, l'auteur du système, fut excommunié par le pape Victor; Artémon, son dernier représentant en Occident, fut présenté par le troisième concile d'Antioche, comme le père en hérésie de Paul de Samosate (p. 310 sq.).

Cependant, la conciliation restait à faire entre le dogme de la divinité du Christ et celui de l'unité de l'essence divine. Saint Justin nous atteste que déjà de son temps quelques docteurs enseignaient que le Verbe est simplement une puissance « δύναμις » de Dieu, inséparable de lui comme la lumière l'est du soleil et qu'il était hors de lui ou retiré à lui à sa volonté. Ces idées reparurent plus nettes et plus tranchées vers la fin du deuxième siècle : Praxéas les défendait en Afrique, Noët à Smyrne, Épigone et surtout Sabellius à Rome, et bientôt, comme l'atteste Tertullien, l'on n'entendait plus que des gens qui parlaient de *monarchie* : « Monarchiam tenemus ! » C'est le monarchianisme patripassien, hérésie qui résout le problème, en supprimant l'une de ses données, la distinction réelle du Père et du Fils.

« Le monarchianisme se heurta à Rome à deux oppositions : une opposition d'école et une opposition officielle de l'autorité ecclésiastique. D'une part, des docteurs, manifestant une tendance toute contraire à celle de l'hérésie, Tertullien, saint Hippolyte, l'auteur des Philosophoumena, réfutèrent avec vigueur et succès Praxéas, Sabellius; d'autre part, les papes Zéphyrin et Calliste (dont l'auteur défend la parfaite orthodoxie) intervinrent pour condamner finalement la nouvelle erreur » (p. 317 sq.). Dans l'école dite trinitaire, l'on ne se contenta pas de combattre et de réfuter l'hérésie ; l'on se mit à l'œuvre pour fortifier les positions du dogme, en le précisant. Les travaux de Clément d'Alexandrie et d'Origène, en Orient, ceux de saint Hippolyte, de Tertullien et de Novatien, en Occident, marquent la première phase de la théologie scientifique. En particulier l'« Adversus Praxeam » de Tertullien détermine, en un langage remarquablement précis et qui finira par s'imposer, les notions de substance et de personne.

Cependant le subordinatianisme des apologistes n'est pas encore pleinement vaincu. Saint Hippolyte estime que la filiation de la seconde hypostase divine ne devient parfaite que par l'Incarnation (p. 324); Tertullien lui-même, en distinguant en Dieu la conception de la génération proprement dite, ne lui attribuait pas une paternité éternelle (p. 354). A tout prendre, c'est encore Novatien qui représente le plus fidèlement l'orthodoxie trinitaire et se rapproche le plus de l'« ὁμοούσιος » de Nicée.

Enfin, une dernière phase d'évolution de la théologie trinitaire anténicéenne se rattache à l'histoire du Sabellianisme en Orient. Sous l'épiscopat d'Héraclas, puis sous celui de Denys, cette hérésie se répandit largement en Egypte et surtout dans la Pentapole. Bien que prêché sous le nom de Sabellius, le patripassianisme s'était considéra-

Digitized by Google

blement développé. Les auteurs du IVe siècle lui donnent à peu près la forme suivante : « Dieu, monade simple et indivisible, est une personne unique : on le nomme υἱοπάτωρ, Père-Fils; mais en tant qu'il crée le monde, il prend le nom de Verbe... Or, à ce monde créé la monade se révèle, dans l'Ancien Testament comme législateur : c'est le Père; dans le Nouveau Testament comme Rédempteur par l'Incarnation : c'est le Fils; et comme sanctificateur des âmes : c'est le Saint-Esprit. Ces trois états successifs de la monade ne constituent pas des personnes distinctes, ils sont seulement trois aspects, trois virtualités et comme trois noms du même être : ὡς εἶναι ἐν μία ὑποστάσει τρεῖς ὀνομασιας » (p. 407 sq.). Denys d'Alexandrie entreprit de défendre l'enseignement de l'Église. Il le fit de façon assez malheureuse et fut dénoncé au pape son homonyme. Dans la lettre que celui-ci publia à cette occasion, et que saint Athanase nous a heureusement conservée en partie dans son « De decretis Nicaenae Synodi », nous trouvons formulée la croyance romaine de cette époque. C'est la profession de foi de Nicée, sauf l'expression ὁμοούσιος. « Ainsi donc, dit Denys de Rome, il ne faut pas diviser en trois divinités l'admirable et divine monade, ni diminuer par le mot de création la dignité et l'éminente grandeur du Seigneur, mais il faut croire en Dieu le Père tout puissant, et en Jésus-Christ son Fils, et au Saint-Esprit, et à l'union du Verbe avec le Dieu de l'univers; car « le Père et moi, dit-il, ne sommes qu'un » et « je suis dans le Père et le Père est en moi ». Ainsi sera sauvegardée et la Trinité divine et la sainte prédication de la monarchie » (p. 410).

L'on peut voir, par cet exemple, quelles sont les tendances et la méthode de M. Tixeront. Si les questions d'origine sont traitées de façon moins approfondie — il nous a fallu, dans cet exposé, plus d'une fois accentuer et compléter sa pensée, et il y aurait encore beaucoup à dire sur l'origine et l'usage du Λόγος — par contre, son exégèse est remarquablement plus exacte que celle de ses prédécesseurs. Le lecteur, qui étudiera, parallèlement avec l'ouvrage de M. Tixeront, le « Lehrbuch » de M. Harnack ou les articles plus récents de M. Dupin sur la question trinitaire, n'aura pas de peine à s'en convaincre.

C. Van Crombrugghe.

J. Rivière. *Le dogme de la Rédemption. Essai d'étude historique.* (Études d'histoire des dogmes et d'ancienne littérature ecclésiastique.) Paris, Lecoffre, 1905. In-8, 519 p. F. 6.

Le christianisme est essentiellement une religion rédemptrice. Les relations qui relient l'homme à la divinité, se rattachent à une intervention spéciale de Dieu lui-même dans l'histoire de l'humanité c'est-à-dire à l'Incarnation et à la mort du Messie. Il n'est pas étonnant,

Digitized by Google

dès lors, qu'en essayant de liquider le christianisme historique, l'extrême-gauche du Protestantisme ait entrepris de réformer le dogme sotériologique. Les Sociniens les premiers sont entrés dans cette voie; ils ne reconnaissent à la mort de Jésus d'autre valeur que la valeur morale d'un exemple; ils n'admettent d'autre sacrifice que l'intercession céleste que le Messie glorieux présente à Dieu. Albert Ritschl le célèbre professeur de Göttingue, reprit leur succession, en y ajoutant le dogme de la paternité divine.« Dieu est amour, dit-il; c'est tout ce que l'Ecriture nous en dit, c'est tout ce que notre âme en peut sentir. Jésus, par la conscience parfaite qu'il a du Dieu-Père est le révélateur de l'amour divin et le fondateur du royaume de Dieu sur terre. Sa mort n'est que l'expression sommaire de sa vie d'obéissance, et voilà pourquoi c'est à elle qu'on rattache le bienfait de la Rédemption. »

Dans le dernier quart du siècle écoulé, les plus grands historiens et théologiens protestants — tels MM. Harnack, Lobstein, Kaftan, en Allemagne, Lichtenberger et Sabatier, en France — ont « fait le pèlerinage à la montagne sainte de Göttingue », comme dit judicieusement M. Lipsius en parlant de l'influence de Ritschl sur les larges sphères de la théologie contemporaine. C'est ainsi que le problème sotériologique, de philosophique qu'il était du XVIe au XVIIIe siècle, est devenu historique au XIXe.

C'est en regard de ces théories que M. Rivière a entrepris d'étudier l'origine et l'évolution de la doctrine sotériologique chrétienne. Après avoir résumé, en quelques pages très instructives (p. 1-27) l'enseignement catholique et les « placita » des rationalistes sur la question, il aborde l'examen de la doctrine du Christ et des apôtres (pp. 29-99). L'on sait que dans les controverses récentes au sujet de l'essence du christianisme, deux chefs d'école, MM. Harnack et Loisy, et nombre d'autres critiques à leur suite, ont voulu prendre position dans cette question. « C'est un fait historique des plus certains, écrit le professeur de Berlin, que ce n'est pas Paul qui aurait le premier fait glisser au premier plan la signification de la mort et de la résurrection du Christ, mais au contraire qu'il était, en enseignant cette doctrine, tout à fait sur le terrain de la communauté primitive ». A en croire l'exégète français, c'est Paul qui aurait découvert à la mort de Jésus un sens et une efficacité qui peuvent compter indépendamment de la résurrection. Mais les deux savants s'accordent à refuser à Jésus lui-même la proclamation d'un programme de sotériologie objective.

Pour arriver à une conclusion, M. Rivière examine successivement les souffrances du Messie dans l'Ancien Testament et la théologie juive (pp. 29-37), la doctrine de l'apôtre (pp. 38-54), la foi de l'Église primitive consignée dans la I^a^ Petri, dans l'épitre aux Hébreux, et dans la littérature johannique (pp. 55-67), enfin les données de l'Evangile (pp. 68-99). « Il résulte de l'Evangile, conclut-il, que Jésus Christ a toujours prévu sa mort et qu'il l'a progressivement révélée à ses

Digitized by Google

disciples, à mesure que leur foi s'affermissait, comme un moment providentiel de sa vocation de Sauveur et de Messie. A deux reprises, il précise davantage et, sous les deux images de rançon et de sacrifice, il indique de cette mort la valeur salutaire et rédemptrice. Sans contenir de théorie, ces paroles simples et profondes étaient le germe de toutes les théories futures ».

Cette conclusion nous paraît définitivement acquise. Il eût même été possible, nous semble-t-il d'en fortifier davantage la preuve en montrant le rôle prépondérant de l'Ebed-Jahveh du Deutéro-Isaïe dans la conscience messianique de Jésus. M. Rivière se montre légèrement sceptique à l'endroit de l'interprétation, au sens littéral, des prophéties concernant « l'homme de douleurs ». « Les questions sont complexes, dit-il, et les solutions provisoires .. D'ailleurs ces graves problèmes nous paraissent en dehors de notre sujet (p. 32) » Nous estimons que le sens messianique des « Ebed-Jahveh-Lieder » est indéniable, ne serait-ce qu'à cause de l'emploi que le Christ en fait. C'est, qu'en effet, dans les circonstances marquantes de son activité messianique, il s'est référé au Deutéro-Isaïe comme au programme sotériologique qu'il avait à réaliser. Déjà au baptême, la voix céleste se fait entendre sous forme d'une citation de cette source (Matth. III, 17 sq. = Is. XLII, 1); à Nazareth, Jésus justifie son rôle de prédicateur par une prophétie du Deutéro-Isaïe (Luc. IV, 14 sq.); s'apprêtant à mourir, il se déclare sous l'empire d'une nécessité d'ordre divin, inhérente à la figure de l'«Ebed-Jahveh », qu'il doit réaliser (Luc. XXII, 37 = Is. LIII, 12). Mais surtout, le fameux logion de Marc X, 45 = Matth. XX, 28 que M. Rivière considère à bon droit comme la source essentielle de la pensée de Jésus, est manifestement un résumé d'Isaïe LIII, 10 sq. En négligeant donc ce côté de la question, l'auteur a notablement affaibli la preuve dont il étaie son opinion.

La Rédemption chez les Pères grecs fournit la matière du deuxième chapitre (pp. 101-209). Ici encore, la critique soulève un problème de la plus haute importance. L'on dit volontiers qu'au sens des Pères grecs le mystère de la Rédemption s'est trouvé accompli par le fait même de l'Incarnation. Le Logos se serait incarné pour déifier l'homme : s'unissant, pour la faire participer à son être hypostatique divin, à une nature humaine, il aurait du même coup déifié toute la nature humaine. Et l'on demande à la philosophie panthéistique ou tout au moins platonicienne d'expliquer l'origine de ce concept.

M. Rivière a apporté le plus grand soin à faire la part de vérité que cette prétendue conclusion de l'histoire des dogmes peut avoir et à la réformer en ce qu'elle a d'exclusif et d'excessif. « En réalité, dit-il (p. 141), les Pères Grecs du IIIe siècle semblent se ranger en deux groupes. Tandis que saint Irénée représente la spéculation où la mort du Christ, sans disparaître, s'efface dans une perspective plus large, Origène, maintenu par l'exégèse sur le sol ferme du réalisme, expose la doctrine ordinaire de la rédemption par la mort du Christ et ébauche

Digitized by Google

déjà un commencement d'explication ». Au IVe siècle saint Grégoire de Nysse et saint Athanase ont repris la doctrine d'Irénée; Eusèbe de Césarée, saint Cyrille de Jérusalem, et, dans une plus large mesure, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze et saint Jean Chrysostome se sont attachés au réalisme traditionnel, qui après eux triompha définitivement même en Orient.

En ce qui concerne la théorie de la déification ou de la κεφαλαίωσις, comme on l'appelle, l'auteur estime qu'il n'y a pas lieu d'y voir des infiltrations inconscientes de panthéisme ni même de platonisme, mais seulement la solidarité surnaturelle établie entre Jésus-Christ, chef de l'humanité, et nous qui sommes ses membres. Pour ce qui est du panthéisme, la chose est évidente .Mais nous serions moins catégoriques à nier l'influence de la philosophie platonicienne. Saint Grégoire de Nysse, par exemple, s'est inspiré de la philosophie de Platon dans une bien plus large mesure que saint Athanase, et c'est justement chez lui que l'Incarnation opère la Rédemption par un « procès physico-pharmacologique rigoureux », comme l'auteur le reconnait après M. Harnack. Ce fait nous parait caractéristique et n'est guère favorable à l'opinion de M. Rivière.

L'esprit pratique des Occidentaux (pp. 211-372) s'est appliqué de bonne heure à découvrir les bases juridiques de l'œuvre de la Rédemption. Le droit romain, en honneur partout, le concept du Dieu-Juge et Suzerain, et plus encore la discipline pénitentielle devaient assez naturellement l'engager dans cette voie. L'Incarnation reste toujours supposée, mais c'est la mort du Christ qui devient le *punctum saliens*.

Tertullien et saint Cyprien retrouvent dans la mort du Sauveur l'idée de substitution pénale; Ambroise lui découvre un rapport avec le péché conçu comme une dette; Augustin combine les notions de valeur salutaire et de valeur pénale en une synthèse qui, après la mort du saint docteur devait se faire accepter partout. Enfin avec le *Cur Deus homo* de saint Anselme, la sotériologie latine atteint le stade définitif de son évolution : la théorie de la satisfaction vicariale, basée sur la malice infinie du péché et sur les mérites infinis de l'Homme-Dieu deviendra, après la crise rationaliste provoquée par Abélard, la doctrine de l'Ecole et des théologiens catholiques.

M. Rivière a retracé de main de maître l'histoire du dogme sotériologique en Occident : tous les problèmes, que cette histoire soulève, reçoivent de sa part une solution satisfaisante. Nous ne saurions assez recommander à l'attention des théologiens la défense qu'il présente du système anselmien (p 307-316), en particulier au sujet de l'origine germanique qu'on lui reproche.

Enfin l'auteur consacre une bonne centaine de pages à la fameuse question des droits du démon (pp. 372-486). Cette question, dont personne ne conteste l'importance historique et apologétique, mérite de fixer notre attention. Dans les milieux protestants et rationalistes, l'on

Digitized by Google

exagère singulièrement la place occupée par le démon dans la sotériologie patristique. A. Sabatier par exemple, n'a pas craint d'écrire : « Si l'on cherche comment la mort du Christ a opéré la rédemption des pécheurs, on constate que *presque tous les Pères* se la représentent comme un drame semi-mythologique des plus étranges. La théorie d'une *rançon payée au diable* semble être le prolongement, dans l'Église, des imaginations gnostiques. Cette conception plaisait à la fantaisie populaire; mais plus la théologie s'y abandonnait, plus elle s'éloignait de la théorie d'un sacrifice offert à Dieu... Pour être conséquente, l'Église aurait dû faire, de la messe, un sacrifice offert au Diable ». Une pareille exagération devient une injustice. Mais d'autre part — et il faut féliciter l'auteur d'avoir eu le courage de le dire — les théologiens catholiques affectent beaucoup trop d'ignorer que pendant plusieurs siècles la question des droits de Satan a fait partie du questionnaire sotériologique et lorsqu'ils disent ou laissent entendre que la doctrine de saint Thomas est aussi ancienne que l'Église, ils n'ont pas l'air de douter qu'on n'ait posé de tout temps — depuis qu'il y a des théologiens et qui argumentent — des distinctions aussi nettement nuancées que celles de l'Ange de l'École (p. 482).

En réalité, la question s'est posée de bonne heure en ces termes : Dieu et Satan sont, pour ainsi dire, les deux maîtres qui se disputent l'empire de l'humanité. Les hommes donc, en s'éloignant de Dieu, sont tombés au pouvoir de Satan qui les tient désormais sous son joug. Et comme ils se sont livrés volontairement, le démon n'a-t-il pas sur eux une sorte de droit — droit de propriété ou de conquête ? Ce droit, Dieu ne se devait-il pas de le reconnaître et, lorsqu'il voulut arracher à Satan ses captifs, la justice ne lui faisait-elle pas, dans une certaine mesure, le devoir d'en tenir compte ? Beaucoup de Pères qui l'ont pensé (p. 373), ont adapté leur doctrine sotériologique à cet état de choses.

Un premier essai d'adaptation se rencontre dans la *théorie juridique d'une rançon payée à Satan par le Christ*. Le prince des ténèbres avait acquis sur l'humanité un droit de propriété, un pouvoir tyrannique. Jésus-Christ est venu arracher nos âmes à cet esclavage, mais non sans indemniser au préalable le tyran de ses droits : l'indemnité n'est autre que le sang divin du Rédempteur lui-même. Cette grossière conception remonte jusqu'à Origène; saint Basile s'y est directement rallié; saint Grégoire de Nysse l'a reprise sans conditions, prenant même son recours, pour la défendre, à la théorie du salut final de toute créature intellectuelle du Περὶ ἀρχῶν (p. 383).

Il est juste cependant de faire remarquer que cette explication d'origine mythologique est toujours restée à l'état de théorie propre à l'école d'Alexandrie; que dans l'église latine — à part quelques infiltrations insignifiantes chez saint Ambroise et saint Jérôme — elle n'a trouvé que des contradicteurs; que dans l'école néo-alexandrine elle-même elle a été combattue de bonne heure, par exemple par saint Grégoire de Nazianze; enfin que chez ses défenseurs eux-mêmes, elle se ren-

Digitized by Google

contre à côté de conceptions sotériologiques plus morales, empruntées à l'Évangile

La théorie d'une rançon payée au diable s'inspirait manifestement du dualisme gnostique. Aussi bien fut-elle bientôt abandonnée sans retour. On la remplaça par la *théorie politique de l'abus du pouvoir*, représentée en Orient par saint Jean Chrysostome et Denis le Pseudo-Aréopagite, en Occident par saint Augustin et saint Léon le Grand. Elle suppose établie entre Dieu et le démon une délimitation de pouvoirs et comme une manière de charte. Le démon a reçu de Dieu le pouvoir de mettre à mort les hommes à cause de leurs péchés; mais s'attaquant à Jésus-Christ, qui était innocent, il a criminellement abusé de son pouvoir : c'est donc en toute justice que Dieu le dépouille de ses captifs.

C'est saint Augustin qui a donné à cette conception un caractère strictement juridique. La constatation ne manque pas d'intérêt. Elle prouve une fois de plus l'erreur de Dorner et Sabatier qui placent l'essence de la sotériologie augustinienne dans un contrat de vente passé entre le Sauveur et le prince du monde. Il est cependant un texte — un seul — qui semble, à première vue, autoriser cette opinion. « In hac redemptione, dit l'évêque d'Hippone (De Trinitate l. XIII ch. XIX) tanquam pretium pro nobis datus est sanguis Christi, quo accepto, diabolus non ditatus est sed ligatus ». « Visiblement, dit M. Rivière, saint Augustin en parlant de la sorte, affecte d'employer la terminologie consacrée de la théorie de la rançon... Il répète les termes traditionnels mais vidés de leur contenu primitif et expliqués dans le sens de son propre système » (p. 408). L'on ne saurait mieux dire. Peut-être, cependant, l'auteur est-il moins heureux dans l'interprétation positive qu'il donne de ce passage. « Jésus, dit-il (l. c.) s'est livré à la mort, c'est-à-dire au démon, d'après le langage bien connu des Pères. Et celui-ci a reçu son sang lorsqu'il l'a fait verser par les bourreaux sur la croix, crime qui bien loin de lui profiter devait causer sa perte ». Nous estimons qu'Augustin a envisagé la mort du Sauveur sous un autre angle. Pour lui, comme pour les Pères grecs, le Christ est le représentant autorisé du genre humain. D'autre part, tous les individus de l'espèce adamique sont condamnés à mourir à cause du péché originel : la mort est le tribut que nous payons à celui qui, par sa victoire primitive, est devenu notre tyran. C'est dans ce sens que la mort du Christ peut s'appeler un prix payé au démon, non pas comme une valeur en échange de laquelle celui-ci abandonne son empire, mais simplement *parce que cette mort remplace la nôtre, laquelle est en réalité le tribut de notre servitude.*

Le moyen âge a transformé, à son tour, la théorie politique de l'abus du pouvoir. Pour saint Thomas, par exemple, le démon n'exerce plus qu'un *pouvoir essentiellement subordonné* à la permission de Dieu; plus spécialement par rapport à la mort, il exerce seulement le rôle de bourreau (p 478 sq).

Digitized by Google

Telles sont les grandes lignes du « Dogme de la Rédemption ». Esprit critique et impartial, s'informant aux meilleures sources, possédant d'ailleurs un talent d'exposition remarquable, M. Rivière a droit à la reconnaissance des théologiens et des historiens. Un peu plus d'histoire externe, une bibliographie plus complète, et surtout plus de soin à déterminer l'origine des divers concepts sotériologiques suffiraient à faire de ce livre un travail magistral et définitif.

C. Van Crombrugghe.

H. Guyot. *Les réminiscences de Philon le Juif chez Plotin. Étude critique.* Paris, Alcan, 1906. In-8, 92 p. F. 2.

H. Guyot. *L'infinité divine depuis Philon le Juif jusqu'à Plotin. Avec une introduction sur le même sujet dans la philosophie grecque avant Philon le Juif.* Paris, Alcan, 1906. In-8°, XII-260 p. F. 5.

Le premier de ces deux ouvrages est une thèse de critique littéraire : on entend préciser la nature des rapports de dépendance entre Philon et Plotin, au point de vue tout particulièrement de la doctrine de l'infinité divine et des théories connexes : « Deux faits ressortent, semble-t-il, de ce travail. En premier lieu, Plotin a lu Philon, non seulement chez Numenius le pythagoricien, mais chez Philon même... Ces *réminiscences*, en second lieu, portent principalement sur la notion d'Infinité divine et les notions de Puissances intermédiaires et d'Extase ». On s'étonnera peut-être du terme employé pour désigner ces rapports ; mais on le trouvera moins singulier en lisant les développements de la thèse. La dépendance directe en effet apparait si mince et si ténue ; même sous sa forme atténuée, elle ne nous semble nullement prouvée. La méthode est défectueuse : le rapprochement des textes n'indique aucune analogie verbale qui mérite d'être retenue ; et quelque peu que M. Guyot y insiste, on trouvera ses prétentions encore exagérées. Il se rabat sur l'analogie des doctrines ; mais en ce point, il n'a pas suffisamment précisé la notion d'infinité divine pour la distinguer des notions voisines et, en outre, il n'a pas institué une enquête complète, pour exclure avec raison toute autre influence que celle de Philon sur la philosophie du docteur néo-platonicien. Numenius et Plutarque ne résument pas la pensée philosophique de la période qui va de l'un à l'autre. Plotin a connu les gnostiques, par exemple, puisqu'il leur consacre le neuvième livre de sa deuxième ennéade ; il a combattu les chrétiens. M. Guyot paraît l'ignorer et n'en dit mot. C'est une lacune considérable dans sa démonstration. Ce que nous lui pardonnerons encore moins volontiers, ce sont les interprétations tendancieuses de certains textes et même les fautes de traduction de

Digitized by Google

certains passages, que nous avons remarquées çà et là dans son livre; ce sont là des manquements regrettables dans une thèse de critique littéraire.

Nous ne pouvons songer à analyser en détail le second volume. L'auteur aurait pu le rendre très-intéressant pour ceux qui s'occupent d'histoire ecclésiastique, s'il avait voulu étendre son sujet et introduire dans la trame de son étude les gnostiques et les premiers représentants de la gnose chrétienne; tout aussi bien, s'il avait développé, ce qu'il insinue à plusieurs reprises, la portée de l'influence de Philon et de Plotin sur le développement de la théologie chrétienne. Sans doute ce dernier point ne rentrait pas dans son plan; mais on ne peut en dire autant du premier.

Si l'on excepte les chapitres consacrés à l'étude de la théologie de ses deux auteurs, qui sont les mieux soignés, son ouvrage est bien loin d'être à l'abri de la critique. L'introduction ne renferme aucune vue originale; ce qu'il nous dit de l'évolution de la théologie de l'Ancien Testament est manifestement incomplet, pour ne pas dire plus. Il n'était pas nécessaire de remonter jusqu'au polythéisme primitif; une esquisse du mouvement doctrinal de la période postexilienne suffisait amplement pour le but que l'on se proposait; c'était la partie essentielle. Mais alors comment comprendre qu'on laisse délibérément de côté toute une littérature abondamment représentée et qui renferme des éléments importants tout particulièrement au point de vue de la doctrine des Puissances intermédiaires, je veux parler des Apocryphes de l'Ancien Testament, qui sont totalement passés sous silence, Les pages sur le prophétisme sont insuffisantes; toute la littérature de la question se réduit pour M. Guyot à Reuss et au Manuel biblique de Vigouroux; c'est bien peu. Du reste, en d'autres points aussi, l'auteur ne me semble pas au courant de la littérature du sujet; sa connaissance ne s'étend guère au delà des ouvrages de langue française. On s'étonnera certainement de lui voir omettre Schürer, parmi les auteurs qui pouvaient le renseigner sur Philon, pour ne rien dire des autres.

Nous ne dirons rien de la conclusion-programme de l'auteur, pas plus que de ses aspirations vers « le jour où le fleuve de la vie aura charrié jusqu'à notre rive ... des formes d'esprit aussi supérieures à notre mentalité que celle-ci l'emporte sur la mentalité de l'escargot ». Ce sont des espérances en dehors du domaine de l'histoire. On me pardonnera, me semble-t-il, de ne pas insister.

J. Flamion.

Digitized by Google

JACQUES ZEILLER. *Les origines chrétiennes dans la province romaine de Dalmatie.* (Bibliothèque de l'École des Hautes Études. Sciences historiques et philologiques. Fasc. 155.) Paris, H. Champion, 1906. In-8°, XVIII-188 p. et 3 plans. F. 6.

A. C. D. PIETRO. *Ancora del sepolcro originario di san Domnio vescovo e martire di Salona. Risposta ad una nota del Bulletino di archeologia et storia dalmata.* Zara, S. Artale, 1906. In-12°, 24 p. et un plan.

M. J. Zeiller, le distingué professeur de l'Université de Fribourg en Suisse, vient de faire paraître dans la collection mentionnée ci-dessus une importante étude sur les origines chrétiennes en Dalmatie romaine. L'ouvrage, dédié à MM. R. Cagnat et A. Héron de Villefosse, représente, dans sa forme définitive, un mémoire présenté en 1902 à l'École des Hautes Études et traitant des antiquités chrétiennes de Salone. Considérablement remanié, ce premier travail devint un mémoire de l'École Française de Rome et c'est cette étude, encore remaniée depuis sur certains points, que nous présentons ici aux lecteurs de la *Revue d'histoire ecclésiastique*.

Antérieurement, l'auteur avait déjà publié quelques études détachées sur ce sujet (1), dont l'intérêt justifiait l'impatience des historiens, désireux de prendre connaissance du travail d'ensemble que M. Zeiller préparait sur les origines chrétiennes dans cette partie de l'Empire romain.

L'importance du sujet n'échappera à personne. La situation de la Dalmatie romaine, intermédiaire entre l'Orient et l'Occident, méditerranéenne d'une part et de l'autre touchant aux régions danubiennes, dans laquelle on peut donc s'attendre à retrouver la trace de multiples influences, est une première raison de l'intérêt qui doit s'y attacher. Une seconde, c'est que le sujet est encore relativement neuf, car les histoires qui l'ont traité, par exemple, l'*Illyricum sacrum* de Farlati (6 volumes. Venise, 1780-1806), ont beaucoup vieilli. Une troisième raison, c'est que cette histoire est en train de se refaire. Les fouilles poursuivies durant ces vingt dernières années à Salone, ancienne capitale de la Dalmatie, ont rendu au jour un grand nombre de monuments remarquables du christianisme naissant : les découvertes archéologiques ou épigraphiques ont permis de contrôler et souvent de corriger certains récits basés sur une documentation défectueuse. Enfin,

(1) J. ZEILLER, *Les dernières fouilles de Salone*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXII (1902), pp. 429-437 ; LE MÊME, *Les relations de l'ancienne Église de Salone avec l'Église romaine*, dans le *Bessarione*, 2e sér., t. IV (1903), pp. 235-248 ; LE MÊME, *Le chorévêque Eugraphus. Note sur le chorépiscopat en Occident au Ve siècle*, dans la RHE, t. VII (1906), pp. 27-32 ; LE MÊME, *Une légende hagiographique de Dalmatie. Saint Domnius de Salone*, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. XI (1906), pp. 193 et sv. ; 385 et sv.

Digitized by Google

grâce à une connaissance plus approfondie et plus étendue des sources *littéraires* de l'antiquité chrétienne, on peut obtenir un contrôle réciproque de documents qui permet de reconstituer l'histoire du christianisme en Dalmatie sur des données plus certaines.

Cette reconstitution, M. Zeiller l'a tentée, et voici l'ordonnance de ce travail méticuleux de comparaison des sources monumentales, épigraphiques, et littéraires (1).

Après avoir étudié dans un premier chapitre les origines de la propagande chrétienne en Dalmatie, propagande qui doit remonter à la fin du Ier siècle, M. Zeiller examine la prétendue apostolicité de l'Église dalmate et démontre que la légende de saint Domnius ne saurait être invoquée pour prouver l'antiquité de l'église de Salone. Domnius, ou mieux Domnio, vécut au IIIe siècle et mourut sous Dioclétien. Après avoir étudié la légende de Domnius, M. Zeiller examine les témoignages qui semblent permettre d'affirmer que durant le IIe siècle et la première moitié du IIIe siècle, il y eut à Salone un certain nombre de chrétiens ; en tous les cas il n'y eut pas encore, à cette époque, une Église constituée. Passant aux sources littéraires, l'auteur étudie l'histoire et la légende au IIIe siècle. Et de son minutieux examen il ressort que saint Venance serait le plus ancien évêque connu de Salone. Tout porte à croire qu'il a été, vers le milieu du IIIe siècle, le vrai fondateur de cette Église. M. Zeiller étudie ensuite les autres saints de Salone, Félix, Astérius, Septimius, Victoricus, Hermogène. Le développement du christianisme, attesté lors de la persécution, va s'affirmer de plus en plus par l'extension des cimetières suburbains de Manastirine et de Marusinac, par la création d'une vaste basilique urbaine et par une liste épiscopale régulière. L'auteur passe ensuite en revue les diverses chrétientés dalmates du IVe jusqu'au début du VIe siècle L'arianisme troubla aussi l'Église dalmate et les invasions arrêtèrent le développement des communautés chrétiennes. Après le rétablissement de la paix par Justinien, les cimetières suburbains de Salone se rouvrent. Mais, une fois l'ordre matériel constitué, ce fut le tour de l'Église d'être en proie aux agitations intérieures. La seconde moitié du VIe siècle fut marquée par des conflits presque continuels entre le siège apostolique et la métropole dalmate. La réconciliation se fit au temps de saint Grégoire le Grand.

Malgré les lacunes inévitables dans cette histoire du christianisme dalmate, il faut conclure avec M. Zeiller que « l'Église dalmate n'a pas été, durant l'époque romaine, puis à l'âge byzantin, une fraction sans importance de l'Église universelle » (p. 176).

(1) Notons que M. Zeiller s'occupe de la Dalmatie romaine entendue au sens restreint, c'est-à-dire, de la partie de la grande province de Dalmatie qui, lors de la scission de cette dernière au temps de Dioclétien, conserva son nom et ne cessa d'appartenir à l'empire d'Occident. La partie sud de la grande Dalmatie fut détachée pour former la nouvelle province de Prévalitane, rangée dans le diocèse de Dacie, et passa en 379 sous l'autorité des empereurs d'Orient.

Digitized by Google

Ce travail, qui a valu à son auteur le titre d'élève diplômé de la section d'histoire et de philosophie de l'École pratique des Hautes Études, n'est pas entièrement neuf. Comme le dit M. Zeiller lui-même, plusieurs questions avaient déjà été heureusement éclaircies. Tels le problème des martyrs de Salone et celui de la succession de ses évêques. Le R. P. Delehaye s'était occupé, avec sa maîtrise habituelle, des questions hagiographiques de Salone dans les *Analecta Bollandiana*, surtout au tome XXIII (1904), pp. 5-18, où il avait traité de l'*Hagiographie de Salone d'après les dernières découvertes*. D'autre part Mgr Bulić, le directeur du Musée archéologique de Spalato, qui préside avec tant de science à la résurrection de Salone, avait touché le même sujet dans quelques numéros de son *Bullettino di storia e archeologia dalmata* (1). Mais, dans ces questions déjà traitées, M. Zeiller a apporté quelques détails nouveaux, a examiné à fond les sources, a refait tout le travail de ses prédécesseurs et surtout nous a donné de la question de saint Domnio et de saint Anastase une synthèse claire, méthodique, complète, qui résout définitivement ces problèmes, et les expose d'une façon magistrale.

Non seulement l'étude de l'hagiographie salonitaine justifierait le travail de M. Zeiller, mais l'ensemble de son étude, la synthèse des mille petits détails sur le christianisme dalmate, disposés en faisceaux coordonnés, rangés méticuleusement en ordre pour prouver successivement les idées générales qui dominent et exposent le développement progressif de la communauté primitive, tout cela serait une raison plus que suffisante pour ne pas appeler l'étude de M. Zeiller un travail inutile. Mais il y a plus ; il y a une partie éminemment neuve, l'étude sérieuse des résultats des fouilles de Salone — que l'auteur à visitées sous la conduite de Mgr Bulić —, l'examen comparatif des premiers témoignages de christianisme offerts par les inscriptions ou les textes historiques pour les différentes localités de la contrée. C'est là le noyau du travail, la partie la plus méritoire parce que la plus originale et la plus fouillée. Ici on peut admirer la perspicacité critique de l'auteur, son habileté à diriger tous les faisceaux de lumière, fournis par la comparaison des sources, sur l'objet ou le fait à expliquer ou à dater, ses solides connaissances en fait de critique épigraphique, et surtout sa prudente circonspection. En effet, M Zeiller n'est pas de ces auteurs qui se résignent difficilement à ignorer et veulent toujours préciser au prix de l'exactitude. Les « peut-être», « les probablement », les « il est possible », qui fourmillent dans son étude, sont un garant de sa conscience d'historien. Ajoutez-y un appareil critique très soigné dans les parties originales, une sobriété de bon goût dans les annotations là où l'auteur traite des questions connues, une bibliographie très complète en tête du travail, une liste alphabétique très étendue, trois plans indispensables pour comprendre l'histoire des cimetières et des basiliques de

(1) T. VIII (1885), t. XXI (1898), t. XXV (1902), t. XXVI (1903), etc.

Digitized by Google

Salone, et l'on sera convaincu de la valeur et de l'importance de cette histoire des origines chrétiennes en Dalmatie. C'est une œuvre que nous comparerions volontiers aux *Fastes épiscopaux* de Mgr Duchesne et à l'*Étude sur les Gesta Martyrum romains* de M. A. Dufourcq. Les hagiographes, les épigraphistes, les archéologues et les historiens de l'Église y trouveront des détails précieux et une méthode exemplaire. Il est à regretter que plusieurs coquilles typographiques défigurent légèrement ce beau travail. De plus, l'absence d'uniformité et de précision dans les notes et les citations est de nature à laisser une certaine impression de négligence dans la composition.

Que dire de l'opuscule de M. A. C. d. Pietro? Cet auteur, dans ces vingt-quatre pages imprimées à ses frais — comme le renseigne la couverture — accuse Mgr Bulić de rien moins que de fraude et de déshonnêteté scientifique. D'après lui, Mgr Bulić aurait varié plusieurs fois ses affirmations concernant les prétendus sarcophages de saint Domnio et de ses compagnons martyrs. De contradiction en contradiction, après avoir présenté ces restes comme découverts dans la basilique de Manastirine, puis dans le cimetière, il en serait arrivé à comprendre l'impossibilité d'identifier les sarcophages découverts et à laisser le choix entre quinze sarcophages anépigraphes pour identifier celui de Domnio. De plus, M. d. Pietro est convaincu que le tombeau originaire de saint Domnio aurait été situé dans les chambres funéraires existant sous la chapelle moderne des Saints Domnio et Anastase. Cette chapelle est située à cent mètres environ de la confession de la basilique suburbaine de Manastirine, où la plupart des auteurs, y compris Mgr Bulić et M. Zeiller, placent la sépulture du martyr salonitain.

La sagesse des nations enseigne qu'il est souverainement dangereux de mettre le doigt entre l'arbre et l'écorce. Quelques remarques pourtant. M. d. Pietro se trompe lorsqu'il affirme que Mgr Bulić rejette l'existence de saint Domnio (p. 12). Il est avéré que le directeur du Musée archéologique de Spalato est au contraire un défenseur de la théorie qui n'admet qu'un saint Domnio, martyr du IIIe siècle, tout en rejetant la légende du Domnius apostolique. On pourrait dès lors croire que M. d. Pietro est allé trop vite en besogne et qu'il a peut-être suivi la procédure de ce juge qui ne demandait que deux lignes d'écriture d'un homme pour le faire pendre. Mais il faut avouer que les passages, extraits du *Bullettino*, que l'auteur invoque pour justifier ses accusations, appartiennent bien à Mgr Bulić. Et il ne s'agit pas de fluctuations d'une hypothèse scientifique, mais bien d'affirmations successivement contraires à propos d'un fait palpable, l'endroit d'une découverte archéologique... Il serait à souhaiter que Mgr Bulić réponde clairement à cet opuscule pour terminer cette querelle — regrettable dispute personnelle — où nous ne prétendons pas jouer le rôle de juge.

Quant à la théorie de M. d. Pietro concernant la sépulture primitive de Domnio, elle ne nous convainc pas. Sans entrer dans d'inutiles discussions, le fait que l'inscription de Domnio aurait été découverte à cent

Digitized by Google

mètres de la *confession* de la basilique de Manastirine ne nous semble pas un argument péremptoire pour rejeter l'opinion contraire et surtout ce n'est pas une raison suffisante pour indiquer comme tombeau les *laterculi* de la chapelle moderne de Saint Domnio (1).

L. Van der Essen.

F. X. Funk. *Didascalia et Constitutiones Apostolorum*. Paderborn, Schoeningh. 1906. 2 vol. in 8°, lvi-704 et xlvi-208 p. M. 34.

Le monde des historiens attendait cette édition avec impatience : le livre sera salué partout avec reconnaissance, c'est une œuvre digne du regretté professeur de Tubingue.

Dans l'introduction du premier volume l'auteur nous fait connaître les écrits dont il va donner une édition nouvelle. Après quelques mots consacrés à la *Didachè*, M. Funk nous parle de la *Didascalie* : il résume en quelques pages bien nourries toutes les questions littéraires agitées autour de cette législation : les éditions antérieures, son histoire, la tradition de son texte, la valeur des différents manuscrits syriaques, de l'ancienne version latine retrouvée en partie par M. Hauler, etc. Vient ensuite l'introduction aux *Constitutions apostoliques*. On sait que les six premiers livres sont une adaptation de la Didascalie, le septième dérive en grande partie de la Didachè, le huitième aussi ne semble pas être une œuvre originale (p. xvii) : mais ici se pose la question de savoir si dans le *Règlement ecclésiastique d'Égypte* (l'*Aegyptische Kirchenordnung* des Allemands) nous avons une source utilisée au huitième livre des Constitutions Apostoliques ou bien un résumé qui en dérive. Nous avons exposé dans la RHE, t. III (1902), pp. 615-643, l'état de la question. M. Funk en cet endroit n'examine pas le problème en détail, mais se contente de signaler les positions et passe à d'autres questions littéraires. Depuis l'édition de Turrianus, à Venise en 1563, les Constitutions apostoliques — apocryphe grec du ive siècle — ont été réimprimées bien des fois, on a apporté au texte de nombreuses corrections, mais l'édition définitive restait à faire. Pour la donner M. Funk a examiné les nombreux manuscrits qui contiennent l'œuvre, il les compare avec soin, et démontre que le Vaticanus 839 (parfois l'éditeur l'appelle 838) mérite la préférence : ce sera surtout ce texte là qu'il suivra sans négliger toutefois les autres textes grecs et les remaniements anciens. Quelques mots consacrés aux *Canons apostoliques*, appendice de l'ouvrage, qui

(1) Notons que M. d. Pietro, dans la légende explicative du plan annexé à sa brochure, admet encore la translation du corps de saint Domnio par Jean de Ravenne à Spalato en 650 !

Digitized by Google

ont joui d'une grande vogue dans l'Église, terminent cette introduction et nous conduisent aux textes.

Pour les six premiers livres des Constitutions Apostoliques, nous avons sur le verso des pages le texte latin de la Didascalie, en regard sur le recto de la page suivante le grec original des Constitutions. Un appareil critique détaillé donne les variantes, un commentaire court mais substantiel remplit le bas des pages. Dans le texte grec l'auteur souligne les mots et les phrases qui n'ont pas leur équivalent dans la Didascalie : le texte latin de la Didascalie a été composé par M. Funk sur la traduction allemande du syriaque, faite pour lui par feu M. Socin, et collationnée, avec l'aide de M. Seybold, avec les traductions française, anglaise et allemande éditées récemment (Cf. RHE, t. VI (1905), p. 62) : pour les parties conservées dans l'ancienne version latine, M. Funk utilise évidemment ce texte, qui rend le plus fidèlement l'original grec perdu : mais il ne se contente pas de transcrire ce latin, qui est loin d'être Cicéronien, il s'en sert pour nous donner ce qu'il juge avoir été la Didascalie authentique : des crochets et des notes renseignent le lecteur sur les remaniements apportés, mais une impression suivie, en bas des pages, du texte de M. Hauler — avec quelques corrections qui s'imposent — n'eût cependant pas été sans utilité. Pour les deux derniers livres nous avons le texte grec sur le verso, et sur le recto une traduction latine de M. Funk : dans les parties du septième livre, apparentées à la Didachè, les phrases et les mots empruntés à cette source sont soulignés et nous avons en bas son texte complet.

Le second volume porte comme sous-titre : *Testimonia et scripturae propinquae.* Les pages 1 à 50 donnent les anciennes citations de la Didachè, de la Didascalie, des Constitutions et des Canons Apostoliques. Vient ensuite le texte des écrits apparentés : d'abord les fragments d'Anastasius, personnage jusqu'ici non identifié, qui utilise largement les Constitutions, puis le *résumé du huitième livre des Constitutions apostoliques* (*Constitutiones per Hippolytum*), résumé qui manifestement occupe le milieu entre les Constitutions Apostoliques et le Règlement ecclésiastique d'Égypte. Ces deux textes apparentés sont donnés seulement en grec. Suit le *Règlement ecclésiastique d'Égypte (Aegyptische Kirchenordnung) :* comme le texte grec original de cette législation est perdu, M. Funk en donne une traduction latine, composée par lui d'après les vieux fragments latins de Verone et les versions récentes des textes copte et éthiopien. Une petite remarque : au chapitre XV (XLV), page, 109, nous lisons : « Baptizandi autem nullum aliud vas adferant praeter id quod unusquisque propter eucharistiam adferet » ; les mots *nullum aliud vas* doivent être pris dans le sens bien large de *nihil aliud*, comme nous l'avons montré dans la RHE, t. III, p. 629. Nous avons ensuite une traduction latine de l'introduction de la *Didascalie arabe* et des chapitres propres à ce texte remanié de la Didascalie ; dans le premier volume (p. XIV),

Digitized by Google

l'auteur a encore inséré un texte parallèle à cette introduction, qu'on trouve aussi en syriaque. Suivent des textes moins importants : des lois et des canons divers, qui se rapprochent des Constitutions et des Canons Apostoliques, et le livre se termine par l'original grec avec traduction latine d'une œuvre bien plus importante : le *Sacramentaire de Sérapion*.

L'introduction au second volume fait connaître tous ces textes apparentés : leur origine, les manuscrits, les éditions qui les contiennent, etc. Plus d'un passage se rapporte à la controverse sur la manière dont se succèdent ces législations : à la page XIV, M. Funk résume l'un ou l'autre des arguments développés dans des ouvrages antérieurs, pour montrer la priorité du huitième livre des Constitutions Apostoliques sur le texte parallèle résumé ; à la page XXI, il donne des arguments pour montrer la priorité de ce texte parallèle résumé sur le Règlement ecclésiastique d'Egypte. Nous avons jadis examiné la plupart de ces arguments dans cette Revue même : inutile d'y revenir. Pour prouver l'antériorité des Constitutions Apostoliques sur leur texte résumé, nous trouvons, p. XIV, une petite comparaison de textes : l'auteur veut y montrer que l'épitomé a une connaissance plus explicite de la Christologie et du mystère de la Sainte Trinité que le texte complet correspondant. Mais qu'on fasse la comparaison des deux textes, par exemple au chapitre IV (V), qui donne la prière de l'ordination épiscopale, qu'on examine la longue liturgie, propre au texte complet ; il me semble que la conclusion opposée s'impose. Et si on met en parallèle la prière de l'ordination épiscopale dans le Règlement ecclésiastique d'Égypte avec le texte de l'épitomé, on sera aussi porté à conclure à la priorité de ce Règlement. Et que dire du chapitre consacré, dans les trois textes parallèles, aux confesseurs? Le règlement ecclésiastique d'Égypte dit avec la plus grande sérénité, sans la moindre idée de réagir contre une opinion contraire : « *Confessori* autem, si propter nomen Dei in vinculis fuit, *manus non imponatur* ad diaconatum vel presbyteratum ; namque dignitatem presbyteratus *confessione* sua habet. Sin autem episcopus constituendus est, manus ei imponatur. Quodsi confessor est, quem non ad potestatem duxerunt neque vinculis punierunt neque in carcerem injecerunt neque ad multam aliquam condemnaverunt, sed occasione data modo propter nomen Domini nostri contumeliis affecerunt et poena domestica punierunt, si vero confessus est, dignus est omni clero et ordinetur... » (p.104). Voici l'endroit correspondant de l'épitomé : « Ὁμολογητὴς οὐ χειροτονεῖται, γνώμης γὰρ τοῦτο καὶ ὑπομονῆς· (A-t-on jamais soupçonné qu'on puisse devenir confesseur de la foi par une imposition des mains, sans souffrances?) τιμῆς δὲ μεγάλης ἐπάξιός ἐστιν, ὡς ὁμολογήσας τὸ ὄνομα τοῦ θεοῦ « ἐνώπιων ἐθνων καὶ βασιλέων». ἐὰν δὲ χρεία αὐτοῦ γένηται εἰς ἐπίσκοπον ἢ πρεσβύτερον ἢ διάκονον, χειροτονεῖται. εἰ δέ τις ὁμολογητὴς μὴ χειροτονηθεὶς ἁρπάσῃ ἑαυτῷ ἀξίωμα τοιοῦτον, ὡς διὰ τὴν ὁμολογίαν, ὁ τοιοῦτος καθαιρείσθω. οὐ γὰρ ἔστιν, ἐπείπερ ἤρνηται τὴν χριστοῦ διάταξιν

Digitized by Google

« καὶ ἔστιν ἀπίστου χείρων ». Le texte complet des Constitutions Apostoliques donne à peu près les mêmes mots : les variantes, sans importance, n'adoucissent certes pas la réaction contre la doctrine du Règlement.

Mais ne nous étendons pas sur cette question : M. Funk nous donne ici non pas une œuvre de polémique mais une édition de textes et son œuvre est excellente. Nous regrettons seulement qu'un texte parallèle, les mystérieux *Canons d'Hippolyte*, ait été négligé : un supplément consacré à cette pièce, serait reçu avec reconnaissance. Un vaste champ reste aussi ouvert aux investigations se rapportant à certaines versions orientales des textes parallèles ; cette Didascalie arabe, retrouvée aussi en syriaque, a ouvert des questions, qui ne sont pas encore tirées au clair. Les vieux textes ne montreraient-ils peut-être pas comment différentes sources sont déjà réunies avant de recevoir la rédaction définitive des Constitutions Apostoliques ? Chaque année de nouveaux manuscrits de textes parallèles sont étudiés. Souhaitons que M. Funk trouve un continuateur possédant les littératures orientales, qui tienne le monde des historiens au courant de tout ce qui se produit sur ce terrain, et qui complète ainsi le dernier ouvrage de l'éminent historien de Tubingue. Par ce dernier ouvrage, celui-ci a rendu un immense service à l'histoire de cette littérature spéciale des règlements ecclésiastiques : celui qui voudra s'appliquer à ces études trouvera de bons textes dans le corps des deux volumes que nous venons d'analyser, et dans les introductions une excellente initiation.

H. De Jongh.

Charles Joseph Hefele. *Histoire des Conciles d'après les documents originaux.* Nouvelle traduction française faite sur la deuxième édition allemande, corrigée et augmentée de notes critiques et bibliographiques par un Religieux Bénédictin de l'abbaye Saint-Michel de Farnborough. Tome I, 1re partie. Paris, Letouzey et Ané, 1907. In-8, xvi-632 p. F. 7,50.

Nous annonçons aujourd'hui à nos lecteurs un événement peu banal : un ouvrage d'histoire plus que jubilaire reçoit les honneurs d'une traduction nouvelle et nous n'en doutons pas, elle sera accueillie avec les sympathies accordées aux nouveaux-nés de la science. Tandis que les travaux les plus estimés d'autrefois n'ont pu trouver grâce devant les exigences des modernes, l'*Histoire des Conciles* d'Héfelé a heureusement résisté à tous les assauts ; sans doute elle devait être quelque peu rajeunie, mais elle reste le même ouvrage sûr dans ses principes, vaste dans son érudition et d'une méthode critique toujours appréciée.

Digitized by Google

Héfelé publia en 1855 son premier volume de la *Conciliengeschichte;* il était alors professeur ordinaire d'histoire ecclésiastique à l'Université de Tubingue. Le 22 novembre 1869, il fut préconisé évêque de Rottembourg; deux ans auparavant il avait fait paraître le t. VI. Les lourdes charges de son épiscopat et une santé débilitante ne lui permirent pas de continuer avec activité l'œuvre si savamment et si glorieusement commencée; en 1874 parut encore le t. VII; ce fut le dernier dû à la plume de l'illustre auteur. Telle fut la vogue de ce monument scientifique, qu'on s'occupa bien vite d'une traduction française. Goschler en prit l'initiative. Docteur-ès-lettres à Paris, il s'était déjà signalé à l'attention du monde savant par sa traduction du Dictionnaire encyclopédique de théologie catholique de Wetzer et Welte. Une mort prématurée l'empêcha de réaliser son dessein; l'abbé Delarc reprit l'œuvre interrompue et, en 1869, paraissait le premier volume de l'*Histoire des Conciles;* douze tomes se succédèrent d'année en année jusqu'en 1878, comprenant la traduction des 7 volumes de la première édition allemande (Paris, Le Clerc et Cie, 1869-1878).

Dès 1873, le savant évêque Héfelé entreprit une seconde édition allemande; il put diriger la réédition des 4 premiers volumes, puis il la confia à son élève le Dr Knöpfler; celui-ci fit paraître les tomes V (1886) et VI (1890), tandis que, de son côté, Hergenröther continuait la première édition dont il publia les t. VIII (1887) et IX (1890).

La traduction de Delarc offrait des inconvénients; ne contenant que les 7 premiers volumes, elle ne conduisait pas ses lecteurs au delà du concile de Bâle (1446); elle n'avait pu utiliser les améliorations de la seconde édition, introduites par Héfelé et Knöpfler; inexacte d'ailleurs en plusieurs endroits, elle ne rendait qu'imparfaitement la pensée de l'évêque de Rottembourg. Son succès pourtant fut grand; à l'heure actuelle il devenait difficile et coûteux de s'en procurer un exemplaire; les travailleurs, plus familiarisés avec la langue française, appelaient de leur vœu une édition nouvelle; nous avons le plaisir de leur en faire connaître l'apparition.

Cette traduction est faite d'après le texte allemand de la seconde édition. Héfelé a indiqué lui-même ce qui la différencie de la précédente. « Je n'ai pas manqué d'utiliser tout ce qui a été publié de plus nouveau sur ce sujet dans la mesure où j'en ai eu connaissance. En outre dans les parties de l'ouvrage où je n'ai pu mettre à profit un pareil secours j'ai introduit maintes améliorations ou rectifications; certains chapitres ont été amplifiés, d'autres ont été abrégés et remaniés. » La traduction comprendra en outre les deux tomes ajoutés par Hergenröther et les éditeurs nous annoncent qu'elle sera continuée jusqu'au Concile du Vatican. La publication comprendra 12 tomes en 24 volumes in-8 de 600 pages environ : cette remarque purement matérielle nous permet de constater que nous sommes en présence d'une nouvelle édition considérablement augmentée. Chaque tome aura sa table particulière et l'ouvrage se terminera par une table générale de toutes les matières.

Digitized by Google

Ce n'est pas ici le lieu de faire un exposé ou une analyse même comparée des deux éditions d'Héfelé, ni de la première traduction de Delarc; l'ouvrage est suffisamment connu. Nul n'ignore que sous le titre d'*Histoire des Conciles* se cache une histoire de l'Église, de sa discipline et de ses dogmes, « si complète, dit le docteur Janssens, que sur une foule de points, il est impossible de trouver dans les ouvrages spéciaux des solutions plus précises que celle que donne Héfelé. » Elle contient aussi nombre de textes critiqués et interprétés; elle est une mine précieuse, non seulement pour l'historien de l'Église, mais aussi pour le canoniste, le théologien et l'historien profane.

L'auteur de l'édition présente est un religieux bénédictin de l'abbaye Saint-Michel de Farnborough et ce religieux n'est autre que dom H. Leclercq, déjà si connu par ses publications sur « *les Martyrs* », sur l'*Afrique chrétienne*, l'*Espagne chrétienne*, par son *Manuel d'archéologie chrétienne* etc. Dom H. Leclercq a pour principe « d'altérer le moins possible l'ouvrage d'Héfelé » (p. 448, n. 3). D'un autre côté, Héfelé en fit lui-même l'aveu (Préface de la seconde édition), la seconde édition n'était pas à l'abri de tout reproche, « une révision plus complète eut été désirable »; et depuis trente ans passés, quelle marche ascendante dans la science historique. Pour conserver Héfelé le plus intact possible et opérer les modifications devenues nécessaires, dom H. Leclercq a fait deux parties : le texte et les notes. Le texte est à peu de choses près celui d'Héfelé : nous y retrouvons encore des opinions maintenant surannées. Dans de rares circonstances, il est modifié et généralement ces modifications sont matériellement peu conséquentes. Citons par exemple dans l'Introduction, le § XIII sur la Bibliographie; à la p. 135, l'accueil fait à Rome aux envoyés de Carthage; au titre du § XIII de la page 212, la date du concile d'Elvire, etc. Ces passages sont mis entre crochets et les initiales H. L. avertissent le lecteur que le traducteur s'est écarté d'Héfelé. En marge, nous lisons la pagination correspondante de l'édition allemande; il est ainsi bien facile de la collationner avec la traduction.

Dom Leclerq a été aussi fort scrupuleux dans ses relations avec la traduction de Delarc. Si l'on excepte les ajoutes de la seconde édition, c'est presque toujours, au moins dans ce premier volume, le texte identiquement le même; mêmes défauts par conséquent dans la forme: absence d'idées synthétiques; style non exempt de lourdeur, manquant parfois de clarté, trop peu dégagé en un mot du caractère de la littérature d'Outre-Rhin.

Ce n'est là d'ailleurs qu'un détail de forme : ce qui fait de cette édition, une édition nouvelle et du plus haut prix, ce sont les notes multiples, qui portent à 632 les 443 pp. correspondantes de l'édition allemande. Il faut vraiment le travail et l'érudition d'un Bénédictin pour oser entreprendre une œuvre semblable et la mener à bon terme. Dom H. Leclerq a respecté les notes relativement rares et ordinairement peu étendues d'Héfelé; les siennes sont de loin plus nom-

Digitized by Google

breuses et plus longues; les initiales H. L. indiquent à tous leur provenance. Dans ces notes nous lisons des rectifications motivées des idées actuellement surannées, laissées dans le texte; l'indication des questions mises à l'ordre du jour depuis la seconde édition allemande; les controverses, encore si nombreuses surtout dans la période des origines; quelques courtes études critiques sur des textes et surtout une bibliographie sur les multiples questions touchées par les auteurs; elle est si judicieuse et si abondante que cette *Histoire des Conciles* ajoute à ses qualités natives, celle d'être un vrai répertoire fournissant aux lecteurs ordinaires une connaissance sérieuse de l'histoire de l'Église et aux érudits sans qu'il leur en coûte de temps ou de peine des instruments de travail on ne peut plus précieux. Dom H. Leclercq nous annonce des appendices : ce sont des études sur des points spéciaux trop étendues pour être exposées en note; ce premier volume n'en contient pas, ils doivent paraître à la fin des tomes. Quelques sujets sont cependant déjà connus par les notes : les deux conciles de Carthage en 256; les canons apostoliques et le baptême des hérétiques, etc. La vaste érudition et l'esprit critique de leur auteur nous sont une garantie de la valeur qu'auront ces études sur ces intéressants sujets.

Signalons quelques particularités du premier volume. Les 124 premières pages sont consacrées à l'Introduction, qui consiste, comme on le sait, en une étude juridico-historique sur la convocation des conciles, leur présidence, la ratification de leurs décrets etc. Le § XIII, traitant de la Bibliographie est dû entièrement à la plume de dom Leclercq, qui a surtout utilisé la partie bibliographie de l'étude d'histoire littéraire : *Jean-Dominique Mansi et les grandes collections conciliaires* par le R. P. Henri Quentin (Paris, 1900, cfr *RHE*, t. I (1900), pp. 339 et suiv.). La partie générale est la plus intéressante : ce sont des notices, courtes sans doute, mais critiques sur les grandes collections conciliaires et leurs principales éditions. Il n'était guère possible de faire de semblables notices critiques sur les collections particulières; aussi l'auteur se contente d'en faire une nomenclature précise et détaillée.

Ce premier volume comprend deux livres intitulés : les conciles antérieurs à celui de Nicée et le concile de Nicée. Qu'il nous suffise d'attirer l'attention sur quelques-unes des grandes questions, qui y sont traitées. L'une des premières, qui se présente, est la controverse pascale. Dans sa première édition, Hefelé l'avait traitée en entier avec les discussions du Concile de Nicée; dans la seconde, il l'a divisée en deux parties séparées : la controverse pascale, telle que la révèlent les conciles du IIe siècle; et la même controverse jusqu'au concile de Nicée. Dans ses notes, dom H. Leclercq a l'occasion de nous donner une riche bibliograhie, non seulement sur la controverse pascale, mais aussi sur les Ebionites, sur les inscriptions du piédestal de la statue de saint Hyppolyte à Tivoli; il mentionne quelques ouvrages parus sur l'épis-

Digitized by Google

copat d'Anicet à Rome et les quartodécimans; il fournit de nombreux renseignements sur la chronologie pascale; il ne prend pas parti dans le problème de l'attribution des *Philosophoumena*. — Il semble que ses publications sur l'Afrique chrétienne eussent dû lui rendre familière la question du baptême des hérétiques avec la controverse de saint Cyprien et du pape Étienne : c'est pourtant la partie du volume où l'érudition est la moins fournie. Il nous fait remarquer qu'elle a donné naissance à une imposante littérature, mais il ne nous cite que quelques ouvrages parmi les plus importants alors qu'il ne craint pas d'employer des pages entières à la bibliographie sur Arius, sur les délibérations de Nicée etc.; les notes, d'ordinaire si multiples, ne nous disent rien de l'excommunication de saint Cyprien ; le martyre du pape saint Étienne, confirmé p. 179, n. 2 est un fait douteux.

Si dom Leclercq a jugé bon d'être sobre dans l'affaire du baptême des hérétiques, il prend singulièrement sa revanche dans ce qui se rapporte à la doctrine du Logos, à l'Arianisme, aux discussions du concile de Nicée et aux évènements de cette imposante assemblée. Pour ne citer qu'un détail, il énumère plus de cent ouvrages sur Arius et dans cette liste si fournie ne se trouvent pas ceux qu'il aura occasion de citer souvent. Notons avec plaisir l'annonce d'un travail sur les personnages du concile de Nicée (p. 413, n. 1).

Nous attendons avec impatience et avec confiance la suite de cette publication si importante sur l'histoire de l'Eglise; elle sera un guide sûr pour ceux qui ne peuvent se spécialiser dans les études d'histoire ecclésiastique; les travailleurs apprécieront mieux encore son prix, quand auront paru les tables annoncées. Il y aura bientôt quarante ans, M. H. de l'Épinois, recensait dans la *Revue des questions historiques* (5e année, Juillet 1870, p. 318) la traduction de Delarc et il exprimait le vœu que ce livre se rencontrât « dans toutes les bibliothèques de collèges, de séminaires et dans les bibliothèques cantonales à l'usage des ecclésiastiques, quand on songera sérieusement à en fonder... Aucun livre, ajoutait-il, n'est mieux fait pour apprendre à ceux qui veulent étudier l'antiquité ecclésiastique, la nécessité de remonter aux documents originaux et de n'être pas étranger aux travaux critiques, anciens et contemporains, élaborés sur tel ou tel sujet. » Cette appréciation déjà justifiée pour l'édition de Delarc, est bien plus méritée encore pour l'édition de dom Leclercq. Puisse s'accomplir le vœu exprimé par H. de l'Épinois, il est aussi le nôtre.

P. DEMEULDRE.

Digitized by Google

PAAVO SNELLMAN. *Der Anfang des arianischen Streites. Ein Beitrag zur Geschichte des Streites aufs neue untersucht.* Helsingfors, Druckerei der Finnischen Litteratur-Gesellschaft, 1904. In-8, 143 p.

Les débuts de l'hérésie arienne ont été étudiés particulièrement en 1896 par Seeck (ZKG, t. XVII, pp. 1-71 ; 319-362), qui a émis, touchant la chronologie des faits et l'authenticité des sources, plusieurs opinions plus audacieuses que solidement appuyées. M. Snellman a voulu vérifier ces dires et condenser en une brève étude les diverses remarques faites auparavant au sujet des assertions de Seeck. C'est là ce qui fait l'intérêt particulier de son travail; on lira surtout avec fruit les pages où il défend contre Seeck l'autorité d'Eusèbe et la sincérité d'Athanase (pp. 9 ss.), celles où il prouve l'authenticité de la *Depositio Arii* (pp. 73-74), celles enfin où il combat ces deux thèses capitales de Seeck : l'évêque Alexandre, contraint par Eusèbe de Nicomédie et sous la pression de Licinius, aurait reçu de nouveau, après leur condamnation, Arius et ses partisans dans la communauté ecclésiastique d'Alexandrie; — Licinius aurait, au début de l'an 321, convoqué un concile œcuménique à Nicée, pour mettre fin aux disputes théologiques (pp. 97 ss.).

En dehors de ces passages, les 5 chapitres de cette dissertation, où l'ordre n'est pas toujours très apparent, nous fournissent peu de renseignements qui ne se trouvent déjà dans les travaux antérieurs, par exemple dans Héfelé.

G. RASNEUR.

J. DE DECKER. *Contribution à l'étude des Vies de Paul de Thèbes.* (Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand. Fasc. 31.) Gand, Vuylsteke, 1905. In-8, 87 p.

Ce travail a pour but de compléter la publication des *Deux versions grecques inédites de la Vie de Paul de Thèbes,* mises au jour en 1900 par M. Bidez. On y trouve une étude minutieuse, faite d'après la meilleure méthode, de trois manuscrits restés inconnus à l'éditeur, précédée d'une réponse décisive à la théorie de M. Nau, qui voit dans l'une des versions grecques *(b)* la Vie originale, dont le texte latin de saint Jérôme ne serait qu'une paraphrase. Après avoir repris les arguments que M. Kugener et moi avons apporté déjà contre cette opinion, M. De Decker en donne plusieurs autres, qui établissent avec certitude la priorité du texte latin sur toutes les recensions existantes. Cette démonstration, très claire, et conduite avec beaucoup de sens

Digitized by Google

critique, est accompagnée de l'examen et de la réfutation d'une autre hypothèse, hasardée par M. Heisenberg, d'après laquelle ce serait la rédaction grecque *a* qui constituerait le texte original.

Pour établir le texte de la recension *b*, M. Bidez avait eu deux manuscrits à sa disposition. M. De Decker en fait connaître deux autres, signalés récemment par les Bollandistes au cours de leur inventaire des manuscrits hagiographiques grecs, le manuscrit 2000 de la Vaticane et le manuscrit 42 de Messine. Par une comparaison minutieuse entre les diverses leçons, la filiation des manuscrits de *b* a été déterminée aussi exactement que possible et grâce aux deux nouveaux témoins l'édition de M. Bidez a pu être améliorée en un bon nombre d'endroits. Le *Vaticanus* 2000 semble être la copie la plus fidèle que nous ayons du texte *b*. Le *Messanensis* représente déjà un remaniement, c'est un résidu de *b*, qui apporte néanmoins quelques variantes intéressantes. L'étude du *Vaticanus* est fondée sur une collation de M. Mercati reproduite intégralement dans le travail de M. De Decker. A tout hasard, j'avais collationné moi-même ce manuscrit à Rome au commencement de 1905. Il n'est pas sans utilité de signaler les passages où ma collation diffère de celle de M. Mercati : Bidez p. 3, l. 5 τὸ] τῷ : om. M(ercati); l. 13 τοῦτω : om. M ; l. 13 γνωσῶμεθα: om. M. ; p. 5 l. 6 Οὐάλεριανοῦ: om. M. ; p. 11, l. 14 Καὶ τῇ νυκτὶ ἐκείνῃ] κατεκείνην δὲ τὴν νύκτα : τῇ ν. ἐκ.] κατ' ἐκ. δὲ τ. ν. M. ; p. 13, l. 7 καίοντος] κατακέοντος : κατακαίοντος M. ; l. 8 ἐγκαταλείψει... δείξει] ἐγκαταλείψη... δείξη : om. M. ; p. 17, l. 12 ἀνερχομένην]... ερχωμένην endroit illisible) : om. M. ; p. 19, l. 14 ἀνοίξεις] ἀνοίξης : om. M. ; p. 21, l. 7 ὄψει] ὄψη : om. M. ; p. 23, l. 5 κλάσει] κλάση : om. M. ; l. 10 ᾗ δειν] : δεῖνι : om. M. ; l. 13 ἐζήτουν] ἐκζήτουν: om. M. ; p. 25, l. 5 ὁ ἐπίσκοπος Ἀθανάσιος] ἀθανασιος .. ἐπίσκοπος, l'écriture est si effacée qu'on ne peut dire s'il y avait ὁ ἐπισκοπος : om. M. ; p. 33, l. 12 ὁ ἁμαρτωλος] l'article est ajouté de première main au-dessus de la ligne : om. M. On voit qu'aucune de ces divergences et omissions n'a bien grande importance.

Quant au troisième manuscrit étudié par l'auteur, le *Parisinus* 919, il contient un remaniement très libre du texte *a* et remonte à une copie de celui-ci qui contenait déjà quelques-unes des altérations de *b*. « Le texte original de la traduction grecque de H (la Vie latine) s'est altéré peu à peu, à mesure qu'il passait d'un copiste à l'autre, et nous devons renoncer à nous faire une idée exacte de l'histoire de la tradition; l'étude du *Parisinus* 919 prouve que nous avons perdu un grand nombre d'intermédiaires, et qu'il ne faut pas, comme M. Nau, craindre de s'écarter de la vérité en admettant l'hypothèse de plusieurs « inconnues ».

L'étude de M. De Decker n'a pas convaincu M. Nau qui, dans un nouvel article, s'obstine à nier l'évidence (1). Toujours plein d'enthousiasme pour sa théorie, il ne semble avoir accordé qu'une attention

(1) *Le chapitre sur les saints anachorètes et les sources de la Vie de saint Paul de Thèbes*. Extrait de la *Revue de l'Orient chrétien*, 1906, 31 p.

Digitized by Google

distraite aux objections capitales formulées par ses contradicteurs; il n'a même pas lu la note publiée par M. Kugener (1). Les raisons qu'il fait valoir sont si peu sérieuses que nous ne nous attarderons pas à les développer ici; loin d'ébranler les résultats des recherches antérieures, elles font voir à quels expédients l'auteur est forcé de recourir pour maintenir son système. Voici, au reste, un spécimen de la critique fantaisiste de M. Nau.

« Nous avons montré *à priori* (2) que saint Jérôme a dû utiliser des sources écrites. Nous aurions pu ajouter que saint Jérôme nous le dit lui-même dans le texte cité plus haut : *Nonnulli et haec et alia prout voluntas tulit, jactitant : [subterraneo specu crinitum calcaneo tenus hominem fuisse; et multa, quae persequi otiosum est, incredibilia fingentes. Quorum quia impudens mendacium fuit, ne refellenda quidem sententia videtur]* (3). Ces choses-là *(et haec)* sont celles dont vient de parler saint Jérôme, c'est-à-dire l'antériorité de Paul sur Antoine; les autres choses *(et alia)* sont les récits relatifs aux anachorètes nus (4). Saint Jérôme nous apprend qu'il avait plusieurs récits égyptiens sous les yeux et ne s'attachait qu'au récit de la Vie de Paul *(et haec)*; il rejetait les autres *(et alia)* comme de purs mensonges ». (p. 13-14). Il faut l'ingéniosité de M. Nau pour lire tout cela dans le passage cité, où nous ne parvenons pas à trouver la preuve que saint Jérôme a en vue, non des légendes orales, mais des sources écrites.

P. VAN DEN VEN.

(1) *S. Jérôme et la Vie de Paul de Thèbes*, dans le *Byzantinische Zeitschrift*, t. XI (1902), pp. 513-517.

(2) « Saint Jérôme écrivit l'histoire de saint Paul, lorsqu'il demeurait dans le désert de Chalcis, vers 374-375; il n'avait donc pas encore été en Egypte et n'avait pu apprendre de source orale authentique les faits qu'il consignait par écrit; aussi Érasme, les centuriateurs de Magdebourg et d'autres l'accusèrent-ils d'avoir commis là un simple jeu d'esprit, un pur exercice de rhétorique. Cette opinion est inadmissible; car non seulement saint Jérôme ne nous dit pas, comme il l'a fait pour d'autres œuvres, que la Vie de Paul est un exercice de rhétorique, mais il lui attribue une valeur historique, en la citant dans sa chronique et dans ses lettres. Si donc la Vie de Paul est une œuvre historique et si d'ailleurs elle n'a pu être composée d'après des sources orales authentiques, il s'en suit qu'elle a dû être composée d'après des sources écrites ». *Le texte original de la vie de saint Paul de Thèbes*, dans les *Analecta Bollandiana* t. XX (1901), p. 121. Pour recueillir des traditions orales sur Paul de Thebes, saint Jérôme ne devait pas aller en Egypte, il lui était facile de se renseigner par des amis, tels que Rufin, avec lesquels il entretenait de la correspondance. Cf. DE DECKER, p. 81. La valeur de la Vie de Paul comme œuvre historique reste aussi à démontrer.

(3) Nous complétons la citation entre crochets.

(4) Que publie M. Nau un peu plus loin, mais où il n'est pas question de Paul de Thèbes. Les quelques détails de ce récit qui se retrouvent dans la Vie de Paul sont des lieux communs de la littérature ascétique et il faudrait prouver qu'ils ne remontent pas en dernier lieu à l'écrit de saint Jérôme. Il est vrai que M. Nau ne s'embarrasse pas pour si peu : « Nous ne pouvons dire que c'est au contraire le chapitre des saints anachorètes qui dépend de la Vie de Paul, car les analogies sont trop peu nombreuses, trop dispersées dans divers récits et trop peu textuelles. » *Art. cité*, p. 20, note 8.

Digitized by Google

Dom Chr. Baur, O. S. B. *Saint Jean Chrysostome et ses œuvres dans l'histoire littéraire.* (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie. Fasc. 18.) Louvain, Bureaux du Recueil ; Paris, Albert Fontemoing, 1907. In-8, XII-311 p. F. 5.

Ce livre présente un aperçu général, complet et critique de tout ce qui s'est écrit sur la vie et les œuvres de S. Jean Chrysostome. La matière est disposée en deux grandes parties : S. Chrysostome dans l'Eglise grecque (p. 1-60), S. Chrysostome dans l'Eglise latine (p. 60-298). — Palladius, Anianus, Isidore de Péluse et S. Nil témoignent de la propagation rapide et étendue des œuvres du saint. La mémoire de l'archevêque, détrôné et mort en exil, restait toujours en honneur à Antioche, sa ville natale, et grâce aux revendications énergiques de Rome, elle fut même rétablie à Constantinople et à Alexandrie et enfin solennellement reconnue au concile de Chalcédoine. Dans la querelle des trois chapitres et dans la suite, Chrysostome est considéré comme autorité classique en matière de dogme, et dès le dixième siècle il est célébré par l'Eglise grecque comme l'un des « trois hiérarques » et une de ses « grandes lumières ». En même temps que l'Eglise le vénère, nous voyons le monde byzantin apprécier ses œuvres. On les considère comme une source inépuisable en matière de dogme, et plus encore d'exégèse et d'ascétisme ; on en compose des compendia, des florilèges, des écloges et des chaînes. Même les apocryphes qui portent en si grand nombre le nom du saint, montrent en quelque sorte combien il fut estimé.

Aussi l'on comprend que l'hagiographie grecque se soit occupée particulièrement de la personne même de S. Chrysostome, depuis Palladius, son biographe classique jusqu'aux chroniqueurs byzantins et Syméon le Métaphraste, tandis qu'un grand nombre de panégyristes connus et inconnus célébraient le saint dans des sermons et dans des vers.

Cette première partie du livre représente un labeur dont on saura gré à l'auteur. Ce ne sont que les grandes lignes qu'il a voulu tracer, mais il les a données nettes et claires. Elles seront complétées par des recherches de détail sur l'influence du saint dans la littérature byzantine et de plus par une biographie que l'auteur nous fait espérer. Il nous a prouvé qu'il serait très en état d'accomplir cette tâche qu'il a déjà si bien préparée par sa publication.

Dans cette première partie, en effet, l'auteur n'a pas seulement fait le triage et la critique des sources et des travaux, mais il a aussi donné souvent de nouveaux points de vue et dans maint détail il a approfondi son sujet.

Sans m'arrêter à chaque détail je voudrais appeler l'attention de l'auteur sur quelques points. — Dans la lutte entre Alexandrie et Antioche, le trait secondaire de diplomatie humaine me semble trop

Digitized by Google

mis en avant, vu l'importance principale des questions dogmatiques. Nestorius (p. 7, note 1) a nié l'idée de la naissance du Logos de la Sainte Vierge et l'a acceptée seulement καταχρηστικῶς dans ses propres expressions (cfr les passages relatifs dans Diodore de Tarse, attribués aussi à Théodore de Mopsueste, dans Migne, PG, 33).

La seconde partie : S. Chrysostome dans l'Église latine, devait naturellement occuper une place beaucoup plus étendue que la première. Nous y voyons les œuvres de S. Chrysostome annoncés aux Occidentaux par S. Jérôme, traduits par Anianus et hautement recommandés par S. Augustin. Depuis le cinquième siècle, l'intérêt des Latins pour la « Bouche d'or de Constantinople » reste toujours vivant pendant tout le moyen âge, et à partir de l'invention de l'imprimerie cet intérêt se transforme en un véritable enthousiasme, toujours renouvelé et dont nous trouvons les résultats dans les innombrables éditions de ses œuvres et dans les nombreux travaux littéraires sur S. Chrysostome.

Dans la critique des grandes éditions de Chrysostome faites par Savile, Fronton du Duc et Montfaucon, Dom Baur s'est montré particulièrement sévère pour ce dernier, et, tout en reconnaissant ses grands et indéniables mérites, il appuie à juste titre sur la nécessité d'une nouvelle édition critique. Évidemment, cette tâche dépasserait de beaucoup les forces d'un seul homme ; elle exigerait, même dans les meilleures conditions, le travail d'ensemble de tout un groupe de savants spécialistes.

Combien les Occidentaux s'intéressaient aux œuvres de S. Chrysostome, Dom Baur le démontre de la meilleure manière en donnant un catalogue développé de toutes les éditions grecques, latines et autres, qu'il pouvait trouver de S. Chrysostome (p. 90-222). Ce catalogue est unique dans son genre ; il exigeait un travail extraordinaire, et tout savant compétent dans cette matière en saura gré à l'infatigable bénédictin. Nous y voyons définitivement établi l'état actuel des publications des écrits de Chrysostome, ce qui constitue une bonne base pour les éditions ultérieures de textes inédits.

Dans les parties suivantes, Dom Baur traite des ouvrages bibliographiques ayant rapport à Chrysostome, depuis Possevin jusqu'à Chevalier, des résultats de la critique du texte de ses écrits, des biographies et de tous les autres travaux qui, surtout dans les dernières années, ont paru en si grand nombre. Souvent ces travaux ont plutôt élargi qu'approfondi leur sujet, et malheureusement ils n'ont pas toujours tenu compte des conseils de savants actuels, d'aspirer dans ces études de détails à la plus grande brièveté possible. C'est ici encore le grand mérite de cette partie du livre, d'avoir donné l'ensemble et l'analyse de cet amas de littérature et d'avoir marqué en même temps leur différente valeur scientifique. Certes, de nombreuses questions, touchant la critique de texte ou l'histoire des dogmes, resteront encore à examiner et à expliquer, et il serait à désirer que les savants, exa-

Digitized by Google

minant une de ces questions historico-dogmatiques, se donnent la peine d'étudier l'ensemble des œuvres de Chrysostome, lors même que le résultat définitif ne serait pas très considérable. Car ce n'est qu'alors qu'on pourrait arriver à des résultats définitifs. Une de ces questions est la doctrine de S. Chrysostome sur la confession. Il me semble certain que les passages de Chrysostome sur la confession, dans leur ensemble, doivent être expliqués par la confession sacramentelle et qu'ils ne s'expliquent pas entièrement, ni par la pénitence publique, ni par la confession privée devant Dieu. Encore, dans sa doctrine sur l'unité personnelle du Christ, Chrysostome s'éloigne beaucoup des autres Antiochiens, et ses idées sur le péché originel se rapprochent beaucoup plus de celles de S. Augustin qu'on ne le dit d'ordinaire. De même, la doctrine de Chrysostome sur le primat de Rome est virtuellement contenue dans son enseignement sur le primat de S. Pierre, qui est aussi explicite que possible.

Mais je ne veux pas m'arrêter davantage à ces questions de détail. Mon opinion sur l'ouvrage de Dom Baur, la voici : c'est le fruit de connaissances approfondies, d'une excellente formation scientifique et d'un labeur assidu. C'est le meilleur travail bibliographique sur S. Chrysostome, et qui dépasse de loin tous les travaux antérieurs de ce genre ; il présente un aperçu définitif de l'histoire des études sur S. Chrysostome et contient beaucoup d'indications invitant à des travaux à venir.

S. HAIDACHER.

L. VAN DER ESSEN. *Étude critique et littéraire sur les Vitae des Saints mérovingiens de l'ancienne Belgique.* (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie. Fasc. 17.) Louvain, Bureaux du recueil ; Paris, A. Fontemoing ; 1907. In-8, xx-447 p. Fr. 7,50.

Tous ceux qui ont touché à un sujet d'histoire mérovingienne connaissent la grande importance des Vies des Saints comme source littéraire pour cette époque. Ils savent aussi, pour l'avoir péniblement expérimenté, combien le maniement de ce genre de documents est délicat. La plupart des hagiographes visent moins à raconter l'histoire de leur héros qu'à mettre en lumière sa gloire posthume et ses titres à la vénération des fidèles. Aussi l'utilité des *Vitae* est-elle souvent indirecte pour l'historien. Généralement elles reflètent l'âme populaire, les conceptions religieuses, la manifestation du culte, non pas de l'époque dont elles parlent, mais de l'époque qui les vit éclore. Il en résulte qu'une étude critique sur l'âge, la provenance et la valeur du texte est toujours de toute première nécessité. Et nous faisons le

Digitized by Google

meilleur accueil au livre de M. Van der Essen qui nous donne aujourd'hui un très remarquable travail d'ensemble sur cette matière.

Les limites chronologiques du sujet sont fournies d'un côté par l'avénement des rois francs de la première dynastie et de l'autre par le couronnement de Pépin (751). Le cadre géographique est celui de l'ancienne Belgique ecclésiastique. L'auteur échappe par là même aux perplexités créées, dans les Pays-Bas, par les multiples remaniements territoriaux ; et il est autorisé à prendre comme division de son ouvrage les anciennes circonscriptions religieuses antérieures à Philippe II (1559) : diocèse de Liége, de Cambrai-Arras, de Tournai, de Térouanne et d'Utrecht. Au surplus d'autres considérations encore justifient ce système de répartition géographique : le sujet appartient à l'histoire religieuse autant qu'à l'histoire littéraire ; et généralement les *Vitae* forment des cycles hagiologiques qui n'excèdent pas les limites du diocèse où ils ont vu le jour.

Feu Auguste Molinier nous a jadis donné également un travail d'ensemble sur les Vies de Saints, dans le premier volume des *Sources de l'histoire de France* (Paris, Picard, 1902). Mais il y a entre cet ouvrage et l'étude de M. Van der Essen une différence profonde dans la méthode et dans la conception. Molinier a voulu composer un livre de *bibliographie* scientifique, énumérant dans un ordre méthodique les sources narratives de l'histoire de France, y compris les sources hagiographiques, et indiquant les principaux mémoires et articles à consulter sur chacune d'elles. M. Van der Essen au contraire commence par esquisser une biographie critique de chaque personnage, sauf à reproduire la légende lorsque l'histoire est inconnue. Il étudie ensuite l'hagiographie médiévale du Saint, les remaniements successifs du texte primitif, les phénomènes de filiation et d'interdépendance. Les articles comportent ainsi huit à dix pages, là où ils prenaient chez Molinier huit à dix lignes.

Certes, tout n'est pas neuf dans ces 83 articles (1). Lorsque le personnage a déjà été précédemment l'objet d'une étude similaire, l'auteur reprend les conclusions de ses devanciers, en coordonnant les données suivant son propre plan ; quand les travaux antérieurs datent de loin et sont devenus insuffisants, il les rajeunit et les complète ; lorsque

(1) M. Van der Essen a dressé deux listes de ses Saints : l'une dans son introduction (p. XIII), l'autre à la fin du volume (p. 439). Malheureusement ces tables ne concordent pas. La première compte 80 noms et la seconde 81. En outre, on trouve dans la première Pépin Ier, Landelin et Bertuin qui ne figurent pas dans la seconde ; et dans la seconde, on lit les noms de Amé, Amelberge vierge, Basin et Reinelde que l'on chercherait vainement dans la première. Si l'on retire le maire du palais Pépin Ier, l'auteur a donné plus qu'il n'avait promis ; mais on est en droit, dans le monde scientifique, de tenir à l'exactitude autant qu'à la fidélité ; et pour ne pas dérouter les chercheurs il conviendra d'ajouter à la dernière table les noms de Bertuin avec la pagination 83 et de Landelin avec le chiffre 125 : ce qui porte le total à quatre-vingt-trois.

Digitized by Google

enfin pareils efforts n'ont pas encore été tentés, et c'est le cas pour le grand nombre, il en assume courageusement la charge et s'en acquitte avec un remarquable succès : on ne peut qu'admirer l'étendue des recherches et la sagacité critique de l'auteur.

On pourrait reprocher à M. Van der Essen de s'en être tenu uniquement à saint Willibrord pour le diocèse d'Utrecht. Sans doute, saint Adalbert et les deux Ewald se rapportent moins directement à l'histoire de l'ancienne Belgique ; mais ils rentraient néanmoins dans le cadre du sujet annoncé.

De plus le livre manquerait d'unité et ressemblerait à un recueil de quatre-vingt-trois dissertations si, en dehors du groupement géographique, l'auteur ne les avait çà et là liées par une conception plus générale tirée de la parenté des textes, du genre littéraire ou du lieu de composition ; et surtout si l'auteur ne nous promettait, comme complément, de consacrer un second volume à coordonner les constatations et les conclusions de celui-ci. Ce volume doit avoir pour titre, *la formation et le développement de l'hagiographie mérovingienne en Belgique* ; les données de l'histoire littéraire y seraient mis en connexion avec le développement du culte et de la liturgie. Tous les lecteurs de cette première partie attendront la seconde avec confiance et avec l'espoir que cette publication complémentaire ne tardera pas à paraître.

Dès maintenant, sous forme d'épilogue, M. Van der Essen a bien voulu nous dire quelques mots sur la formation des cycles hagiographiques et signaler leur existence, dans les différentes parties de l'ancienne Belgique, par une représentation graphique suggestive et du plus haut intérêt.

Ce schéma met à nu la méthode employée. Feu M. Geraets a inauguré jadis le procédé au Séminaire historique de Louvain dans ses recherchent critiques sur *Les premiers saints de la Gaule-Belgique* (*Annuaire de l'Université de Louvain*, 1899, pp. 360 svv.) M. Van der Essen l'a excellement appliqué et développé. On rapprochera, avec grand profit, son œuvre de l'*Étude sur les gesta Martyrum romains* par A. Dufourcq (3 vol. Paris, 1900-1907. Cfr. RHE, t. I, 1900, pp. 527 svv.), l'un et l'autre font vivement souhaiter de voir entreprendre des travaux analogues sur les anciennes *Vitae* des diverses régions de la Chrétienté. L'entreprise sera plus aisée, maintenant que l'on possède ces deux modèles avec l'excellent traité théorique du R. P. Delehaye sur *Les Légendes hagiographiques* (Bruxelles, 1904. Cf. RHE, t. VI, 1905, pp. 612 vv.).

J. Warichez.

Digitized by Google

J. Helbig. *L'art mosan depuis l'introduction du christianisme jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*, publié par J. Brassinne. T. I. *Des Origines à la fin du XVe siècle*. Bruxelles, Van Oest, 1906. Gr. in 4°, 145 p., nombreuses planches et fig. dans le texte. F. 20 les deux volumes.

Jules Helbig compte à bon droit dans son pays parmi les meilleurs historiens de l'art. Tandis que dans la génération disparue Schayes ébauchait l'histoire de l'architecture en Belgique, tandis que Reusens étudiait notre archéologie chrétienne dans ses branches les plus variées et que Pinchart recherchait les documents relatifs à l'histoire de l'art belge, Helbig lui-même, artiste avant d'être érudit, se sentait attiré davantage par la peinture ancienne et les arts plastiques de son pays, et fut un de ceux qui en écrivirent l'histoire avec le plus de succès.

A la fois croyant convaincu et patriote épris de sa ville natale, il étudia de préférence l'art chrétien du pays de Liège. Son présent ouvrage sur l'art mosan est en quelque sorte le couronnement d'une longue carrière et la synthèse de nombreux travaux antérieurs, spécialement de ses deux ouvrages principaux, tirés chacun à deux éditions : l'histoire de la sculpture et l'histoire de la peinture dans le pays de Liége.

M. Helbig n'a pas goûté la satisfaction de voir son dernier ouvrage sortir des presses. Mais en mourant il laissait le manuscrit presque achevé et il avait confié à des mains dignes de cette tâche, le soin de compléter son œuvre et de la livrer à l'impression.

Cette œuvre ne s'adresse pas exclusivement aux historiens de l'art et aux archéologues de profession. Sous sa forme claire et attrayante elle intéresse aussi tout le public amoureux de l'art du passé. Sans aucun doute elle rencontrera un plein succès, mérité par une érudition sûre, qui se présente ici sans aucun appareil de notes austères et savantes, et par son choix de belles illustrations, qui reproduisent les œuvres les plus connues de l'art mosan.

Le travail débute par des considérations générales sur la contrée et ses habitants, rappelant les influences que le pays ou la race peuvent exercer sur les artistes. L'histoire artistique se déroule ensuite dans son ordre chronologique.

Avant le développement des arts mosans du métal : au XIe et au XIIe siècles, quelques faits intéressants sont à noter : l'art carolingien jette son plus vif éclat à Aix-la-Chapelle, dans le voisinage immédiat de la région mosane; les religieuses d'Aldeneyck, Erlinde et Relinde, exécutent des travaux remarquables de miniature et de broderie; sous Notger, Liége tient une place honorable dans le développement de la civilisation lotharingienne. On connait l'opinion de Helbig sur l'origine mosane des ivoires de cette période, conservés dans le pays de Liége.

Digitized by Google

Elle est à rapprocher de l'opinion de M. Destrée (*Catalogue des ivoires* etc. Bruxelles, 1902), qui cherche avec plus de justesse cette origine dans une région géographique moins restreinte et qui complète parfois utilement les renseignements donnés ici.

L'époque des grands orfèvres Renier de Huy, Godefroid de Claire, Hugo d'Oignies et Nicolas de Verdun justifie le mieux un ouvrage sur l'art mosan. Chez ces artistes formés dans le pays de la Meuse, l'art prend des caractères propres, suffisamment définis et il exerce une influence qui s'étend au loin. M. Helbig a laissé inachevé le dernier des chapitres qu'il leur consacre et l'œuvre de Frère Hugo et de Nicolas de Verdun a été décrite dans son ouvrage par M. Laurent, professeur à l'Université de Liége. Celui-ci s'est acquitté de sa tâche avec tout le soin désirable. Non content de faire connaître les œuvres et la biographie des artistes, il a soin de ne pas isoler ceux-ci : l'orfèvrerie mosane devient chez lui ce qu'elle est en réalité, une variété de l'orfèvrerie rhénane, mais une variété dont l'influence est souvent prépondérante. Pleinement informé sur les œuvres et la valeurs des émailleurs mosans, M. Laurent a peut-être trop peu insisté sur le talent délicat du Frère Hugo. A une époque où l'art du XIIIe siècle français commençait à tout pénétrer, ce ne fut pas un faible mérite de cet artiste de savoir, l'un des premiers, appliquer le goût nouveau à l'orfèvrerie, sans sacrifier, comme les orfèvres qui suivirent, à une imitation trop servile des formes architecturales. Il travailla d'ailleurs avec un goût si sûr, que son art exerça une influence indéniable, même sur le pays qui possédait alors une sorte d'hégémonie artistique (Voir J. J. Marquet de Vasselot, dans l'*Histoire de l'Art* d'André Michel, t. II, 2, p. 933).

A la même époque et aux âges suivants, le pays de Liége fut moins fécond en œuvres de sculpture et de peinture. L'ensemble le plus remarquable était sans doute la statuaire de la cathédrale de Liége, qui disparut, avec le monument lui-même, dans la tourmente révolutionnaire du XVIIIe siècle. Moins opulent que d'autres contrées, le pays de Liége voyait ses meilleurs sculpteurs chercher au loin leurs commandes et même leur formation, tandis que les œuvres exécutées et conservées dans le pays étaient dues pour la plupart à des artistes secondaires, en retard sur leur temps.

Ces œuvres présentent-elles des caractères propres au pays de la Meuse ? M. Koechlin le nie et croit pouvoir les placer dans l'orbite de l'art français. Helbig au contraire explique leur affinité avec cet art, par des affinités de langue et de race (p. 80).

Opinion contestable, qui ne donne pas la solution du problème à résoudre. Il s'agit en effet d'expliquer la manière d'une lignée de grands artistes venus du nord, et leur action considérable sur l'art français de la fin du XIVe et du XVe siècle.

Helbig fait une grande part de son ouvrage aux artistes mosans

Digitized by Google

demeurant à l'étranger : les sculpteurs Jean Pepin de Huy et Hennequin de Liège (1), fixés à Paris et fournisseurs de princes et de rois ; les peintres Van Eyck, Patenier et de Blès. A vrai dire, la plupart de ces artistes se sentent un peu à l'étroit dans un ouvrage sur l'art mosan. Si Patenier et de Blès s'inspirent parfois des sites, et le second même des industries du pays de la Meuse, encore appartiennent-ils à l'École de peinture des Pays-Bas qui trouvait ailleurs ses Mécènes et ses centres artistiques.

Le volume que nous avons parcouru s'occupe moins de l'histoire de l'architecture. Pour cet art comme pour les autres M. Helbig renseigne, d'après les documents, d'intéressantes œuvres disparues. Il décrit aussi quelques monuments conservés, mais sans déterminer les caractères propres à l'architecture de la Meuse. Il n'existe d'ailleurs pas de monographie régionale, semblable à celle de M. Lemaire sur l'art roman dans le Brabant, sur laquelle un travail de synthèse puisse ici se baser.

R. Maere.

Léon Lallemand. *Histoire de la Charité*. T. III. *Le moyen âge (du Xe au XVIe siècle)*. Paris, Picard, 1906. In-8, 375 p. F. 7.50.

M. Léon Lallemand a beaucoup écrit et presque uniquement, je crois, sur des questions de bienfaisance. Nul n'était donc plus compétent que lui pour offrir au public une histoire synthétique de la charité. Il la divise en cinq volumes, dont les deux premiers embrassent, l'un l'*antiquité* (1902, x-191 p.), l'autre les neuf premiers siècles de l'ère chrétienne (1903, 199 p.). Après le présent volume, consacré au Moyen-Age, il ne restera plus à traiter que les *Temps modernes* (du XVIe au XIXe siècle) et enfin le *Mouvement charitable durant le XIXe siècle*. Nous souhaitons vivement à l'auteur de réussir autant dans ces dernières parties que dans les précédentes.

Car elle est fort intéressante et au plus haut point instructive cette histoire de la charité au moyen âge. Un nombre énorme de faits a été recueilli par M. Lallemand. Il a su mettre chacun en bonne place dans un de ces plans souverainement méthodiques, qui rappellent au lecteur toutes les pages du livre, quand il prend la peine d'en relire la table. Voici d'abord une étude sommaire du milieu, ou plutôt des causes propres, multipliant dans ce milieu les infortunes et les souffrances des

(1) M. Helbig ne signale de Hennequin de Liége que le seul sarcophage de la reine Philippa à l'abbaye de Westminster. Récemment le Louvre a reçu une œuvre authentique de cet artiste : les statues funéraires de Charles IV le Bel et de Jeanne d'Évreux.

Digitized by Google

basses classes. Les peuples du IXe et du Xe siècle sont opprimés de toutes parts. Au nord et à l'ouest, les Normands, au sud, les Sarrasins, à l'est, les Hongrois ravagent les riches vallées, saccagent villes, bourgs, villages, massacrent hommes, femmes, enfants. « Quarante sept incursions de pirates demeurent enregistrées par les chroniqueurs (p. 1) ». Malheureusement les seigneurs, petits ou grands, ont retenu de leurs campagnes contre les envahisseurs, un talent et un goût trop réels à frapper d'estoc et de taille. Le sacrifice offert à la moindre insulte lancée par un hobereau du voisinage, c'est le sang de ses corvéables, ou l'incendie de leurs masures. Joignez au fléau de la guerre ces sinistres et cruelles visiteuses, feu sacré, peste noire, suette anglaise et les famines périodiques dans des marchés restreints. C'en est assez ; et il est temps que la société médiévale nous révèle son système de défense contre des attaques si nombreuses et si meurtrières.

M. Lallemand étudie tour-à-tour *les Établissements hospitaliers, la lèpre et les léproseries*, enfin *la charité en dehors de l'assistance hospitalière*. L'interminable revue de fondations passe sous les yeux du lecteur, asiles de nuit pour pèlerins, maisons-Dieu, hospices d'aveugles, refuges d'enfants trouvés et de pénitentes, maladreries et combien d'autres! Elles sont dues à l'initiative des clercs séculiers ou des grands ordres religieux, des rois ou des seigneurs, des personnes privées ou des communautés d'habitants. M. Lallemand a résolu au sujet de tous ces asiles de la charité des questions très nombreuses et parfois très minutieuses, relatives à leur direction, à leur administration, à leur vie intérieure, voire à leur architecture. Si le malade est sur pied, c'est dans le costume de son hôpital qu'il vous apparaîtra ; s'il reste au lit, vous saurez exactement à quels jours l'on change son linge. Avant le dîner, le menu nous est remis Dans un dortoir commun de 126 m. de longueur, sur 12,35 m. de largeur et 13,55 m. de hauteur, nous entendons, le soir, la forte voix de l'aumônier, scandant la prière : « Seignors malades, proiés por la pais... Seignors malades, proiés por le fruit de la terre... Seignors malades, proiés por les pélerins... et por tous ceaus qui les aumosnes nous mandent ».

Seignors malades! interjection pleine de sens, car la charité médiévale n'est pas seulement étendue, elle est profondément chrétienne. La devise de l'hôpital est la suivante, sublime en sa brièveté : As povres malades comme à Seignors ». Et ce Seignor c'est Jésus-Christ lui-même, qu'un jour, une sainte, je ne sais laquelle, cherchait partout. Et soudain, décidée : « Eamus ad ospitale, dit-elle à sa compagne, et forsitan inveniemus Christum inter illos pauperes, penatos et afflictos ».

La troisième partie du livre quitte le terrain des établissements hospitaliers pour s'occuper successivement des aumônes, des corporations et des confréries, enfin des monts-de-piété. Le tableau est tout aussi intéressant, mais il me paraît un peu sommaire.

Digitized by Google

Cette première critique m'amène à en formuler quelques autres.

Les institutions charitables du moyen âge sont très nombreuses et très variées; c'est un fait acquis. Mais, sous ce mot de moyen âge, M. Lallemand englobe, sans les distinguer, six siècles de l'histoire. Or la charité n'a pu être à l'époque des communes ce qu'elle était durant l'âge de fer; en six cents années elle n'est pas restée stationnaire, elle a eu son évolution. Pourquoi ne pas retracer cette évolution dans un chapitre? Il serait ajouté à la table des matières qui cesserait ainsi d'être purement systématique. Au reste M. Lallemand ne tient pas plus compte des lieux que des temps. Ne cherchez pas en son volume l'histoire résumée de la charité dans tel ou tel pays de l'Europe féodale; France, Allemagne, Italie, Espagne perdent leurs frontières dans les questions de bienfaisance. Ces siècles de particularisme deviennent des siècles d'internationalisme.

Deux chapitres de plus auraient eu aussi pour effet de préciser l'histoire de la charité. Le lecteur se perd, à moins de les omettre, dans ces longues énumérations de donations, de legs, d'actes charitables, glanés indistinctement dans six siècles, au pied des Apennins, des Alpes ou des Pyrénées, sur les rives de l'Elbe, du Rhin ou de la Meuse.

Si les couleurs de tels tableaux offrent une grande variété, ils sont d'une appréciation difficile. A quelle base suffisamment connue du lecteur comparer l'état de la bienfaisance dans l'Europe féodale? Une reconstitution vivante de l'activité charitable de la commune de X., du monastère de Y., à un moment donné, serait infiniment plus parlante. Et les documents ne manquaient point pour l'entreprendre.

Attachons-nous quelques instants encore à la belle table de matières de M. Lallemand. Nous lui avons suggéré l'addition de deux chapitres.

Voici qu'un troisième, à placer au début, nous paraît à son tour souhaitable. Les éléments utilisés par l'auteur ne se comptent pas, mais où donc les a-t-il puisés? dans des chroniques? dans des cartulaires? dans des vies de saints? Quelles sont, en d'autres termes, les grandes catégories de sources relatives à la charité médiévale? Le marquer en commençant eut été d'autant plus nécessaire que M. Lallemand recourt moins volontiers aux documents originaux qu'aux ouvrages modernes. Par contre, nous l'avouons, ces derniers, français, allemands, anglais, espagnols, italiens, forment une liste des plus imposantes. C'est à peine si de-ci de-là, l'on y note des omissions de conséquence, par exemple celle de Curschmann, *Hungersnote des Mittelalters*. Leipzig, 1900.

M. Lallemand ne nous présente pas les documents utilisés; parfois aussi il eut dû pousser plus loin leur analyse. Beaucoup d'aumônes se distribuaient aux portes des couvents; mais M. Lallemand ne montre nulle part dans la *porta* une vraie institution de bienfaisance, ayant des revenus propres, gérés par un dignitaire spécial. — Toutes les classes sociales collaboraient à l'œuvre charitable, mais les manifestations et les mobiles de la charité différaient d'après ces classes. — Au

Digitized by Google

lieu d'énumérer sans ordre des donations, on eut pu les classer d'après leur provenance, leur importance, les conditions stipulées. La synthèse eût été de la sorte plus achevée et plus nette.

Enfin le lecteur se demandera si la critique des documents a toujours été suffisante. M. Lallemand ne parait pas suspecter les exposés des motifs des actes de fondation. Il ne croit pas que sous des formules pieuses et charitables puissent se cacher des opérations lucratives. L'étude des chartes médiévales nous a malheureusement convaincu du fait suivant : il n'est pas un usurier prêtant son or à 60 % qui ne déclare agir *pure propter Deum, in elemosinam.*

En terminant, nous affirmons que ces critiques enlèvent au beau livre de M. Lallemand bien peu de sa réelle valeur Si l'auteur en tient compte, il fera cependant œuvre plus complète et plus finie.

É. DE MOREAU, S. J.

W. VON BRUNNECK. *Zur Geschichte und Dogmatik der Gnadenzeit.* (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. Ulr. Stutz. Fasc. 21.) Stuttgart, Ferd. Enke, 1905. In-8, 116 p. M. 4,40.

La présente étude traite d'une question à laquelle les manuels de Droit Canonique consacrent à peine quelques lignes. Pour bien des pays, au reste, elle appartient exclusivement au domaine de l'histoire.

En général, on appelle « annus gratiæ » le droit qu'avaient les chanoines de disposer du revenu de leur prébende pour toute l'année qui suivait leur mort. Telle est la signification donnée dans le premier acte que l'auteur a découvert sur la matière. Daté de 1047, il émane de Lambert II (Baldéric), comte de Brabant, qui institua à Bruxelles un chapitre collégial. Le mot se retrouve, la première fois, dans un acte analogue de Buggo, évêque de Worms, datant de 1140. Le motif, pour lequel ce droit fut accordé, ne se rencontre pas dans ces deux documents; un autre évêque de Worms, Evrard, en donne un en 1263, quand il étendait le privilège aux chanoines qui se proposaient d'entrer dans un Ordre religieux : le revenu de la première année leur est laissé, pour que leurs dettes ne les empêchent pas de mettre à exécution leur généreux projet, ayant par là les moyens de les acquitter. D'autres pièces du XIIe. XIIIe et XIVe siècles parlent dans le même sens. D'ailleurs, ce motif n'était pas exclusif; on voulait encore procurer aux chanoines les moyens de faire des aumônes aux pauvres et aux bonnes œuvres, en vue du salut de leur âme.

On a pensé que ce revenu, appelé « annus gratiæ », fut la compensation de ce qu'on appelle « annus carentiæ » : le bénéficiaire était obligé de remplir les charges du bénéfice durant la première année de son installation, sans recevoir une rémunération quelconque.

Digitized by Google

M. von Brünneck n'a pas trouvé dans les premiers documents consultés par lui, la confirmation de cette opinion ; le contraire serait plutôt vrai. Tout au commencement du moins, l'« annus gratiæ » était uniquement une faveur ; par après seulement, il y eut une certaine relation de causalité entre la « carentia » et l'« annus gratiæ » ; d'après certains statuts, les candidats aux bénéfices devaient s'engager à renoncer, pendant un laps de temps plus ou moins long, aux fruits de la prébende, en faveur de la fabrique, de la masse de la prébende, de l'évêque, ou du pape. Vu la difficulté qu'il y eut à trouver aussitôt des candidats, la nécessité naquit de compenser les premiers sacrifices imposés.

L'auteur parvient à voir dans l'intervention papale une autre occasion de changer le caractère du droit dont nous parlons. Le Souverain Pontife avait intérêt à faire croire que les biens ecclésiastiques, destinés au bien commun de l'Église, ne peuvent servir à l'usage d'un particulier ; or, l'ancien privilège des chanoines était diamétralement opposé à ce principe. Poussé par cette considération, Jean XXII porta sa Constitution *Suscepti regiminis* (Extravagantes Joannis XXII. T. I, c. II), réglementant les revenus annuels ou annates.

En suivant le développement du droit en question dans la législation canonique particulière de l'Allemagne, on remarque que l'idée de compensation est à la base. M. von Brünneck le montre d'ailleurs pour plusieurs États et évêchés en particulier.

Une institution analogue existait dans le droit de l'ancienne Église évangélique allemande. Bien des changements y ont été introduits depuis le XVIe siècle (Chap. II).

Le droit public de la Prusse connait l'« annus gratiæ » pour autant qu'il est en vigueur dans certaines localités, en faveur de certaines cures protestantes. La veuve et les enfants sont considérés comme les ayants droit aux revenus. D'autres prescriptions particulières doivent encore être prises en considération (Chap. III). Enfin la législation protestante actuelle fait l'objet d'un IVe Chapitre.

Nous ferons remarquer que l'étude du professeur von Brünneck a un caractère dogmatique et historique à la fois. Il serait assez difficile d'en faire une analyse complète. En la lisant, on a l'impression qu'elle est faite avec soin et exactitude. Il s'en réfère toujours aux sources, fidèlement rapportées au bas des pages. Pour spéciale que soit la matière traitée ici, on est forcé de louer encore et sans réserve les « Kirchenrechtliche Abhandlungen » du Dr U. Stutz.

P. Remy De Smedt, O. M. C.

Digitized by Google

P. Pourrat. *La théologie sacramentaire.* Étude de théologie positive. Paris, Lecoffre (J. Gabalda et Cie), 1907. In-8, xv-372 p. F. 3,50.

Le savant auteur de ce travail, M. Pourrat, a entrepris la tâche difficile et délicate de synthétiser, en un volume de 370 pages, les résultats acquis jusqu'ici par les études historiques, au sujet de la théologie sacramentaire. Cette synthèse embrasse les questions principales qui peuvent se poser sur la matière :

La définition du Sacrement (chap. I) ;
La composition du rite sacramentel (chap. II) ;
L'efficacité des Sacrements (chap. III) ;
Le caractère sacramentel (chap. IV) ;
Le nombre des Sacrements (chap. V) ;
L'institution divine des Sacrements (chap. VI) ;
L'intention du ministre et celle du sujet des Sacrements (chap. VII).

En tête de chacun des chapitres cités, nous avons un exposé très succinct de la doctrine catholique, définie par le Concile de Trente ; puis la question dont il s'agit est étudiée chronologiquement, à partir des origines de l'Église jusqu'à l'époque moderne.

Cela suffit pour montrer que le travail entrepris par le savant professeur est immense, et par là même, comme nous avons cru devoir le dire, délicat et difficile.

Cependant l'auteur ne distingue-t-il pas trop nettement certains aspects de la théologie sacramentaire, que l'on pourrait mieux étudier ensemble ? C'est notamment le cas pour les chapitres II et VI, au sujet desquels nous voulons plus loin faire quelques remarques.

L'institution divine des Sacrements, dont il est question au chapitre VI, ne peut se traiter historiquement si l'on ne la met en relation très étroite, j'allais dire si on ne l'identifie, pour ainsi dire, historiquement avec la question de la composition du rite sacramentel, traitée au chapitre II.

D'ailleurs les développements que l'auteur donne à ces deux questions, ne font bien souvent que se répéter, et l'on peut s'étonner de voir traiter le dogme de l'institution divine des Sacrements d'après les écrits des théologiens d'une façon plus complète et plus systématique dans le chapitre II que dans le chapitre VI.

L'ensemble des questions est d'ailleurs, hâtons-nous de le dire, généralement très bien traité, et permet de concevoir assez clairement l'évolution historique de telle ou telle partie de la théologie sacramentaire. Il y a, croyons-nous, particulièrement lieu d'être satisfait de la façon dont, au chap. III, nous trouvons exposée la délicate question de l'efficacité du Sacrement. Il ne peut évidemment nous appartenir d'étudier en détail chaque question en particulier. Nous voulons cependant, comme nous l'avons dit, faire quelques remarques au sujet des chapitres II et VI, et notamment sur ce

Digitized by Google

qui regarde la question de l'institution et de la composition du rite sacramentel, telle qu'elle s'est développée à partir du moment où, la synthèse des Sacrements étant faite par les scolastiques de la première période, la question de l'institution de tous les Sacrements par le Christ s'est vue traiter d'une façon générale. — Est-il si évident, tout d'abord, que les théories émises par les principaux représentants de l'école franciscaine à la période scolastique, tels Alexandre de Halès et saint Bonaventure, sont évidemment à rejeter, que leurs « essais n'étaient pas viables » (p. 75)? — Le fait d'une contradiction si flagrante dans deux auteurs, tels qu'Alexandre et Bonaventure, doit-il s'admettre si aisément? On ne gagne rien par exemple à affirmer avec Vacant, dans son Dictionnaire de Théologie catholique, art. Alexandre de Halès, que, « si Alexandre avait apporté la dernière main à son œuvre, il y a lieu de croire qu'il aurait mis ces articles d'accord, et qu'il aurait effacé de son ouvrage cette opinion singulière qui est en contradiction avec son propre enseignement », et à expliquer la même contradiction chez son disciple saint Bonaventure par le fait que la doctrine postérieure du Breviloquium « a été sans doute inspirée à saint Bonaventure par l'enseignement de l'école thomiste » (Pourrat, p. 310). Pour énoncer dans le Breviloquium, pars 6, cap. IV, sa doctrine générale sur l'institution de *tous* les Sacrements par le Christ, tout en distinguant expressément différentes façons dont le Christ avait pu intervenir dans cette institution, saint Bonaventure pouvait se borner à rendre précisément la doctrine générale d'Alexandre de Halès lui-même. — Nous nous sommes d'ailleurs demandé en vain en quoi la doctrine du Breviloquium, *l. c.*, peut bien être « bien différente de celle du Commentaire des Sentences » (p. 310), notamment de celle qui est développée in IV Sent., dist. 23, art. 1, q. 2, et en quoi cette doctrine du Breviloquium a pu être « inspirée à saint Bonaventure par l'enseignement de l'école thomiste »? La doctrine exposée dans les deux endroits cités, n'est-elle pas *exactement* la même?

En somme, nous croyons pouvoir expliquer d'une même façon l'origine de l'opinion rigoriste des Thomistes et de l'opinion plus large des Franciscains, ainsi que l'apparente contradiction qu'on impute à ceux-ci. Prenant le dogme sacramentaire à l'enseignement quotidien et à la liturgie de l'Église, le moyen âge a donné *le nom* de Sacrement avant tout aux sept rites complexes qu'on avait sous les yeux, et a appliqué à ces signes matériels la théorie hylémorphiste d'Aristote. En conséquence le Sacrement devient essentiellement stable, et n'a vraiment existé que depuis le temps où les matière et forme présentes ont été déterminées. Partant d'un principe *a priori*, les deux écoles attribuent à Dieu la détermination de ces signes : l'école des Thomistes l'attribue au Christ lui-même; l'école des Franciscains au contraire, en présence des difficultés historiques, de cette opinion rigoriste, l'attribue aux Apôtres ou à l'Église, en vertu d'une inspiration spéciale de l'Esprit Saint, et réduit la part d'intervention du Christ à une

Digitized by Google

institution d'autorité ou d'instruction. Cette part leur suffit pour affirmer, en un énoncé général, l'institution de tous les Sacrements par le Christ, sauf à ajouter que cette institution n'est pas la même pour tous les Sacrements. — M. Pourrat, p. 309 en note, affirme que « c'est bien l'institution du Sacrement lui-même (de la Confirmation) et non simplement de sa matière et de sa forme, qui est attribuée (par Alexandre et saint Bonaventure) au Saint-Esprit. Car on ne pensait pas alors qu'il suffise pour être l'instituteur d'un sacrement de déterminer l'effet spirituel sans choisir le rite ». Il s'agit de s'entendre. Que le Christ ait déterminé lui-même l'effet spirituel, sans déterminer le rite, cela évidemment ne pourrait suffire à Alexandre et à saint Bonaventure pour affirmer que le Christ est l'instituteur pleno sensu ; cela suffit amplement pour admettre un énoncé tel que nous le trouvons chez Bonaventure : « Instituit autem (Christus) praedicta Sacramenta, diversimode ... quaedam ... *insinuando* et *initiando*, ut confirmationem... » (Breviloquium, *l. c.*). C'est d'ailleurs ce que nous trouvons parfaitement appliqué in Sent. IV, dist. 17, p. 2, art. q. 2, où saint Bonaventure parle de l'institution du rite sacramentel de la Pénitence : « Confessio fuit a Domino insinuata, ab apostolis instituta... Unde Christus immediate confessionem et expresse non instituit ... unde credo quod per se non instituit, et *si dicatur instituisse*, *hoc est intelligendum insinuando et auctoritatem dando* ». — De fait, dans les textes où Alexandre et saint Bonaventure émettent leurs opinions larges au sujet de l'origine de la Confirmation, n'y a-t-il pas de place pour une intervention quelconque du Christ, une intervention d'autorité, d'insinuation, etc. ? Il semble en tout cas inexact d'affirmer que ces deux Franciscains rapportent à un concile de Meaux ou aux temps postapostoliques, l'institution de *tout* le sacrement, de l'effet spirituel et du signe matériel. Il est en effet certain que la même grâce de la Confirmation se concédait déjà antérieurement à cette institution tardive : « Nec materiam nec formam apostoli dispensaverunt », dit saint Bonaventure, « sed rem hujus sacramenti sine forma » (IV Sent., dist. 7, art. 1, q. 3, coll. q. 1) ; et Alexandre de Halès (Sum. theol. IV, q. 9, m. 1) rejette les opinions d'après lesquelles ce sacrement aurait été institué par le Christ ou par les Apôtres, non pas parce qu'ils ne conféraient pas la grâce, puisque « apostoli *confirmabant* », mais précisément parceque nous ne trouvons pas chez eux le signe sacramentel, tel qu'Alexandre le rencontre dans la liturgie de son époque : « quia in illa impositione manuum (a Christo adhibita) non expressum est aliquid de forma verborum vel de materia, qua mediante hoc sacramentum exerceretur » ; et « quod apostoli confirmabant sola impositione manuum sine inunctione et sine forma verborum qua utitur Ecclesia ». Si, à son avis, le Sacrement de la Confirmation a été institué par le Concile de Meaux, c'est uniquement « quantum ad formam verborum et materiam elementorum », l'Esprit Saint ayant attaché à ce signe aussi, « cui etiam », comme il l'avait fait à l'égard de l'imposition des mains employée par les apôtres, la grâce sanctificatrice.

Digitized by Google

Ne sommes nous pas en présence d'une simple question de terminologie? N'avons nous pas, notamment, le tort de comprendre les termes employés par les anciens, *médiate*, *immédiate*, et d'autres, dans le sens que nous attachons aujourd'hui à ces mêmes termes?

Puisque les Apôtres ont conféré la grâce de la Confirmation, par une imposition des mains, les Franciscains n'auraient-ils été en droit d'appeler ce rite aussi : le *Sacrement* de la Confirmation? Ils ne l'ont pas fait, et ne pouvaient le faire, vu l'application rigide qu'ils faisaient de la théorie hylémorphiste aux rites sacramentels. Ils identifient *le* Sacrement avec *ce* rite déterminé, et ne conçoivent l'institution de ce qu'ils appellent sacrement que comme détermination du rite reconnu par l'Église à leur époque. Et l'on comprend très bien comment, aux endroits où ils exposent des vues générales, ces auteurs parlent en termes généraux de l'institution de tous les Sacrements par le Christ, tout en ajoutant des distinctions sur le mode de cette institution, alors que, aux endroits où ils traitent de tel sacrement en particulier, ils en attribuent l'institution à un concile quelconque, tout en constatant le fait de la collation de la même grâce, antérieurement déjà à la détermination définitive de ce signe.

Telle est bien, croyons nous, la doctrine des scolastiques Franciscains. En particulier pour le Sacrement de la Confirmation, l'institution en est attribuée au *Concile de Meaux*, qui a déterminé le signe, et au *Christ*, qui a insinué ce sacrement, en promettant aux Apôtres et aux fidèles la force de l'Esprit-Saint.

Or, c'est précisément cette opinion que M. Pourrat croit trouver chez saint Thomas. « Jésus a institué la confirmation en promettant l'Esprit-Saint, qui ne devait être donné qu'après l'Ascension. Quant au chrême, matière du sacrement, le choix en fut suggéré aux apôtres par les langues de feu, sous lesquelles l'Esprit-Saint descendit visiblement sur eux le jour de la Pentecôte : l'huile est en effet l'aliment du feu. Le Docteur Angélique laissait entendre que le Sauveur a confié aux apôtres, inspirés par l'Esprit-Saint, le soin de déterminer le rite sacramentel de la Confirmation » (p. 311). Nous ne pouvons admettre cette interprétation du texte de saint Thomas : « Christus instituit hoc sacramentum, non exhibendo, sed promittendo ». (S. Th. p. III, q. 72, art. 1, ad 1[m]). Elle est en contradiction évidente avec ce que saint Thomas rapporte sur le signe employé par les Apôtres, pour les cas où l'Esprit-Saint ne descendait pas visiblement sur les fidèles : « Tunc, sicut materia ita et forma *ex mandato Christi* utebantur : multa enim servabant Apostoli in sacramentorum collatione, quae in scripturis communiter propositis non sunt tradita. » (*l. c.*, art. 4, ad 1[m].) Le sens de l'assertion de saint Thomas ne peut être, croyons-nous, que celui-ci : Si le Christ a pu promettre, avant sa passion déjà, la mission entière de l'Esprit-Saint, il a pu également instituer d'avance le rite sacramentel qu'on employerait à cet effet (Cfr. III, Suppl., q. 29, art. 3).

Digitized by Google

En somme, sans entrer dans des détails et discussions ultérieures, entre les opinions des Thomistes et des Franciscains, et les théories modernes sur l'institution immédiate in genere et in specie, y aurait-il plus qu'une différence de netteté et de dénomination ?

D'ailleurs, il semble bien qu'on gagnerait beaucoup dans l'étude de la question, en faisant, autant que possible, abstraction de la terminologie employée aux différentes époques. Il est évident également — il suffit pour cela de parcourir les différents auteurs — que l'acception de ces termes est généralement vague et imprécise, et n'est pas toujours la même chez les différents auteurs. Et c'est là, disons-le en passant, un écueil et une cause de confusion difficiles à éviter pour qui veut faire la synthèse d'une pareille question. D'ailleurs la terminologie de M. Pourrat lui même est-elle toujours claire et constante ? « L'institution des sacrements ... est médiate ... lorsqu'il (le Christ) *délègue à un autre* le pouvoir de les instituer » (p. 271). « ita ut (l'auteur cite Franzelin, en note) apostoli, potestate a Christo ipsis communicata, qua vero *sub directione Spiritus Sancti* sed tamen *suo arbitrio* uterentur, potuerint instituere ... aliqua sacramenta quibuscum Deus ex Christi meritis conjungeret dignitatem et virtutem ad conferendam gratiam ». Or, à la page 312, M. Pourrat décrivant l'institution large à la veille du Concile de Trente, dit : « *Au lieu de dire* que c'est le *Saint-Esprit qui a inspiré aux apôtres* l'institution de ces deux sacrements (la confirmation et l'extrême onction) on déclara que c'est le *Christ lui-même* qui la leur avait *ordonnée*. La confirmation et l'extrême onction seraient ainsi d'institution médiate ». A comparer les deux textes, on ne voit point que la conclusion s'impose. S'il faut donner à cette dernière opinion un nom quelconque, il semble bien qu'il faudrait l'appeler : Institution immédiate in genere. Il est clair en effet que l'ordre donné par le Christ à ses apôtres d'instituer la confirmation et l'extrême onction ne peut se confondre avec une mission générale faite aux apôtres d'instituer tel ou tel Sacrement à leur gré, mais comprend nécessairement une volonté du Christ atteignant spécialement la confirmation et l'extrême onction, et déterminant d'avance les grâces qui seront concédées par ces Sacrements. Ce qui reste aux apôtres, ne peut être en somme que « la mission de choisir un signe sacramentel approprié » (p. 272).

Aussi semble-t-il que si, « à l'époque du concile (de Trente), la controverse de l'institution immédiate ou médiate des Sacrements existait », c'est encore précisément dans le même sens qu'il faut concevoir ces deux termes, comme c'est la même conception hylémorphiste du Sacrement qui explique la façon de parler et les différences de vues. L'auteur cite Durand de Saint-Pourçain, comme ayant accepté sans hésiter l'hypothèse de l'institution immédiate (p. 313). Or l'institution médiate pour lui, n'est-ce pas celle par laquelle Dieu aurait concédé à un homme le pouvoir d'instituer des Sacrements « quantum ad aliquid, scilicet quantum ad determinationem rerum et verborum in quibus Sacramenta consistunt », et non quant à la vertu des Sacrements ?

Digitized by Google

(IV Sent., Dist. 2, q. 1.) N'est-ce pas notre institution immédiate in genere? L'auteur n'affirme-t-il pas trop catégoriquement que Durand a accepté *sans hésiter* l'hypothèse rigoriste? Bien que certains théologiens aient soutenu le contraire, écrit Durand, « tamen *probabiliter* tenetur quod omnia fuerunt a deo immediate instituta... ; *probabile est* quod non solum quaedam sed omnia fuerunt a Christo instituta et immediate promulgata ». Le théologien espagnol Dominique Soto (p. 269) comprend-il dans un autre sens les deux hypothèses en présence à la veille du concile? (Cfr IV Sent., Dist. 1, q. 5, et notamment la façon dont il expose les opinions des anciens scolastiques.) Et les théologiens qui prirent part aux discussions du concile, tels les louvanistes, Ravesteyn et Tapper, et qui témoignent du fait que le Concile a entendu ne pas condamner l'opinion de l'institution médiate, parlent-ils dans un autre sens? Ce que Tapper admet ne pas être hérétique, c'est que le Christ aurait laissé à ses Apôtres ou à l'Église le soin de déterminer les signes, matière, forme et ministre (cfr. Declaratio articulorum facultatis theologicae Lovaniensis 1554); c'est que certains sacrements auraient été, en vertu d'une commission du Christ et par la suggestion de son Esprit, « instituta et alterata in forma et materia per Apostolos. » (Cfr. Explicatio articulorum facultatis theologicae Lovaniensis, 1565.) Et rendant compte de l'opinion exposée par Tapper, Estius explique que certains auteurs ont soutenu l'institution médiate, de la Confirmation, par exemple, en ce sens que le Christ aurait voulu qu'on communiquât la vertu de l'Esprit-Saint par un signe visible, mais sans déterminer lui-même une manière certaine dont l'usage se serait perpétué dans l'Église, et en abandonnant aux Apôtres la détermination de ce signe. (Cfr. IV Sent., dist. 7, § 4.) Ne croirait-on lire la définition que M. Pourrat donne de l'institution immédiate in genere?

M. Pourrat peut bien avoir parfaitement raison quand il dit, à la page 271, que « l'institution médiate est à rejeter », du moins telle qu'elle est décrite au même endroit; nous ne croyons pas cependant que l'institution médiate des anciens réponde à cette notion. « L'hypothèse de l'institution immédiate *in specie* et *in genere* » serait-elle « un heureux résultat des efforts de la pensée théologique travaillant à résoudre le problème de l'institution des Sacrements » (p. 314)? Ne serait-elle pas plutôt une malheureuse transformation terminologique d'une doctrine existante?

Nous ne contestons pas que M. Pourrat, dans la question présente, ait en général fidèlement synthétisé les opinions émises dans ces derniers temps. Ce qu'il faudrait pour l'approfondir, ce serait étudier les auteurs anciens, en faisant abstraction de la terminologie moderne, et n'attribuant aucun sens préconçu à la terminologie ancienne.

En tête du chapitre VI, l'auteur annonce son intention de présenter un essai tendant à « harmoniser le dogme de l'institution divine des rites chrétiens avec l'histoire des origines du christianisme ». Il « le

Digitized by Google

réprouve d'avance s'il est jugé tant soit peu contraire à la doctrine de l'Église ». C'est évidemment une allusion à la « troisième hypothèse », ou plutôt à la modification de l'hypothèse de l'institution immédiate in genere que l'auteur proposera, à la suite de Newman. — C'est la théorie de l'institution explicite du Baptême et de l'Eucharistie, implicite des cinq autres Sacrements (pp. 273 et suiv.).

Dans les pages qui suivent l'auteur développe son opinion au sujet de cette institution implicite, en l'appliquant successivement aux cinq sacrements en question. — L'auteur croit-il que la théorie est précisément si nouvelle ? Nous croyons au contraire que M. Pourrat eût pu se réclamer d'auteurs et d'autorités anciennes. C'est ainsi, par exemple, que la façon dont l'auteur croit pouvoir trouver dans l'Écriture Sainte le principe essentiel de la Confirmation, a été mise en relief, au lendemain du Concile de Trente d'une manière étrangement identique, par le théologien louvaniste Ravensteyn, dans son *Apologia decretorum Concilii Tridentini*; saint Bonaventure (IV Sent., dist. 17, p. 2, q. 2) a-t-il au sujet de l'origine de la Pénitence, une doctrine différente de celle que l'auteur développe à la page 279 et suiv. ? De même l'institution du Sacrement de mariage, telle que la conçoit M. Pourrat (pp. 286 et ss.), ne répond-elle pas en somme à la façon dont l'ont conçue, parmi bien d'autres, la plupart des théologiens du Concile de Trente ? Nous saisissons d'ailleurs difficilement pourquoi l'auteur appelle cette hypothèse « une troisième hypothèse, ou du moins une modification de l'hypothèse immédiate in genere » ? L'auteur ne confond-il pas trop deux choses cependant distinctes : l'*institution* du Sacrement, qui est avant tout un acte de la volonté du Christ déterminant et voulant la grâce à conférer par un Sacrement, — et la *révélation* de cette institution ? Que faut-il entendre, par exemple par l'institution implicite du Sacrement du mariage ? Ce qui a pu s'ajouter dans la suite des siècles à ce Sacrement, ce n'est pas une *institution* plus explicite, ni le fait que ce sacrement aurait été plus tard « pleinement constitué » (p. 274), ce ne peut être qu'une *connaissance* plus explicite de ce que le Christ avait mplicitement révélé.

Si nous nous sommes étendus assez longuement au sujet des chapitres II et VI, c'est qu'ils nous ont paru offrir un intérêt particulier, et surtout que nous croyons qu'il y a peut-être bien plus d'un point dans la synthèse de ces matières qui ne résisterait pas à une étude plus approfondie.

Dans la conclusion (pp. 363-367) M. Pourrat donne, une vue d'ensemble, nette et précise au sujet des différentes matières traitées dans ce travail. Nous croyons notamment qu'il y a un sens très profond et que la notion fondamentale du Sacrement se trouve cachée dans la phrase finale : «Selon la pensée de Saint Augustin, *l'Église* c'est *Jésus-Christ, continuant* à enseigner le monde et *à sanctifier chacun de nous par ses Sacrements* ».

A. VANDER HEEREN.

Digitized by Google

Quatrièmes mélanges d'histoire du moyen âge, publiés sous la direction de M. Luchaire, par MM. Jacquemin, Faral et Beyssier. (Bibliothèque de la faculté des lettres de l'université de Paris. Fasc. 20.) Paris, F. Alcan, 1905. In-8. 234 p. F. 7,50.

Ce que nous connaissons des *Mélanges d'histoire du moyen âge* précédemment parus, ainsi que l'autorité de M. Luchaire qui en dirige la publication, nous est une garantie de la science et de la méthode des collaborateurs. Ces *Quatrièmes mélanges* qui forment le 20e fascicule de la *Bibliothèque de la faculté des lettres de Paris* renferment deux travaux importants. Le premier, dû à M. L. Jacquemin, nous donne les *Annales de la vie de Joscelin de Vierzi*, 57e évêque de Soissons, de 1126 à 1152. L'intérêt de la publication de M. Jacquemin réside en ce qu'elle nous fait assister à l'administration d'un vaste diocèse en cette époque troublée, qui fut celle d'Abélard, de Gilbert de la Porrée et de saint Bernard. Ami de ce dernier et conseiller de Louis VII, Joscelin nous apparaît dans des actes comme un prélat sage, à l'esprit conciliant, ferme dans sa mansuétude, intransigeant pour tout ce qui touche aux droits de son église et de ses monastères. M. Jacquemin a fait précéder son édition d'une introduction sommaire mais suffisante et y a ajouté deux tables contenant les noms de personnes et les noms de lieux.

Par son édition du poème de *Courtois d'Arras*, M. Faral fournit une intéressante contribution à l'histoire des lettres au XIIIe siècle. Écrit en Picardie à la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe, ce poème a probablement pour auteur un certain Courtois, dont la personnalité nous est inconnue. La production elle-même, « sans être un vrai drame », est un « type intermédiaire entre le théâtre religieux et le théâtre profane, qu'il soit une invention spontanée de l'esprit laïque ou une imitation d'un genre constitué. *Courtois* mérite de compter dans l'histoire du drame, et la curiosité qu'il excite par son ambiguïté même lui donne son prix, un prix qui s'ajoute à sa valeur littéraire ». Les philologues de profession liront avec profit et plaisir l'*Introduction* très fouillée, où M. Faral étudie avec une grande compétence les particularités linguistiques du poème et discute savamment les questions de provenance et d'autorité. Un glossaire très soigné termine cette publication, qui remplacera désormais l'édition donnée par Méon au tome premier de ses *Contes et Fabliaux*.

M. J. Beyssier avait publié en 1904 dans les *Troisièmes mélanges d'histoire du moyen âge*, le texte de l'importante chronique de Guillaume de Puylaurens, en se basant surtout sur le manuscrit 5212 du fonds latin de la Bibliothèque nationale. Dans une note qui termine ce fascicule, M. Beyssier attire l'attention sur un nouveau manuscrit récemment découvert et conclut que « nous devons posséder, quelques insignifiantes variantes mises à part, le texte définitif de la chronique ». Espérons que M. Beyssier, qui est si bien préparé pour la tâche, nous donnera bientôt le texte définitif attendu. P. M. Legrand, O. C.

Digitized by Google

Dr PAUL FREDERICQ EN ZIJNE LEERLINGEN. *Corpus Documentorum Inquisitionis Hæreticae Pravitatis Neerlandiæ. Verzameling van stukken betreffende de pauselijke en bisschoppelijke Inquisitie in de Nederlanden.* 3e partie. *Stukken tot aanvulling van deelen I en II* (1236-1513). *Algemeene registers op de drie eerste deelen.* Gand, J. Vuylsteke; La Haye, M. Nyhoff. 1906. In-8°, XLVIII-447 p. F. 12.

La valeur de ce livre s'exprime dans le titre même. Il est inutile d'appuyer sur l'incontestable utilité pratique et la grande valeur scientifique de l'œuvre entreprise, voilà bientôt vingt ans, par M. P. Fredericq et les membres de son cours pratique d'histoire. Ce ne sont pas ceux que leurs études ont amenés à s'occuper de la très difficile question de l'Inquisition dans notre pays, qui trouveront oiseuse l'entreprise à laquelle le savant professeur de Gand a consacré le meilleur de son temps. Combien parmi ceux qui n'avaient pas à leur disposition les grandes collections conciliaires, les éditions de Martène et Durand ou les Regestes de Potthast, doivent au patient labeur et à la persévérante initiative de M. Fredericq d'avoir pu acquérir une science suffisante de ce fait historique si complexe et partant si discuté que fut l'Inquisition ! Et aux travailleurs mieux outillés, combien l'humble Corpus Documentorum n'a-t-il pas épargné de perte de temps et fourni des renseignements inutilement cherchés ailleurs ? Sans doute, lors de la publication des deux premiers volumes certaines critiques ont pu être faites ; l'apparition du présent volume en anéantira plusieurs. Sans parler des ajoutes, qui d'ailleurs seront toujours possibles, ce volume est indispensable grâce à la table générale très complète et très soignée, pour l'utilisation des volumes précédemment parus. Il contient en outre une liste par ordre chronologique des documents cités, ainsi qu'un précieux index des sources utilisées.

En résumé, on ne peut que remercier M. Frédericq d'avoir apporté à la science un appoint aussi considérable, et le féliciter de l'incontestable soin qu'il y a apporté.

P. M. LEGRAND, O. C.

ALBERT LAFONTAINE. *Jehan Gerson* (1363-1429). Paris, Ve Ch. Poussielgue, 1906. In-8°, 334 p.

Ce livre n'a pas la prétention d'être une monographie complète dans le genre de l'œuvre savante de Schwab : *Johannes Gerson, professor der Theologie, und Kanzler der Universität Paris*, (Wurzbourg, 1858). Dans le livre de M. Lafontaine, pas de longues discussions

Digitized by Google

sur l'authenticité ou la date de composition de certains écrits du grand chancelier, pas de digressions sur les points controversés de sa vie, pas de détails sur ses doctrines spéciales. C'est que l'auteur s'est placé à un point de vue particulier. Il a voulu proposer à ses élèves, auxquels ce livre est dédié, « un idéal de grandeur morale et d'énergie religieuse. » Son étude est donc avant tout une étude psychologique et il a admirablement réussi à nous montrer le caractère intéressant du « Docteur très chrétien », grand mystique et homme d'action, réformateur animé d'intentions droites mais sujet à l'erreur, prêtre au zèle ardent malgré ses tendances relativement modérées et conservatrices.

Il n'était pas facile d'écrire la biographie de cet homme, mêlé à tous les grands évènements d'une des époques les plus compliquées de l'histoire, sans tomber dans quelques redites ou sans nuire à la clarté du récit. L'auteur a su vaincre ces difficultés par l'excellente disposition des faits et la forme attrayante de son exposé. Dans un style agréable et facile, qu'il ne dédaigne pas d'embellir par un brin de poésie, il nous parle successivement de la famille et de l'éducation de Gerson, de ses débuts dans la vie publique, de ses nombreuses tentatives de réforme, de son apostolat dans la paroisse de Saint Jean-en-Grève, de son activité pour faire cesser le grand schisme surtout au concile de Constance, de son exil et de sa retraite. M. Lafontaine possède le talent, si rare, de faire revivre les évènements dont il parle, en les plaçant dans leurs cadres historiques. Les données sur lesquelles il s'appuie, sont, pour la plupart, généralement admises. On est pourtant quelque peu surpris de le voir affirmer, sans preuve aucune, la présence de Gerson au concile de Pise, alors que cette opinion est contestée par des historiens compétents comme Bess, Hergenrœther, Schwab et Salembier. Quant aux auteurs qui ont écrit sur la vie ou la doctrine de Gerson, M. Lafontaine se contente de citer, en passant, le livre de Schwab (p. 30). N'aurait-il pas été utile de donner une liste bibliographique complète en tête du livre ? Plusieurs regretteront aussi de ne pas trouver dans cette biographie de plus amples détails concernant la doctrine du grand chancelier sur le pouvoir de l'Église, d'autant plus que l'auteur semble avoir étudié à fond cette question, dont l'importance ne saurait être méconnue. Mais nous aurions mauvaise grâce d'insister sur ces détails ; sachons plutôt gré à l'auteur d'avoir rappelé à l'attention de la jeunesse française une des plus nobles figures de l'ancienne Université de Paris.

AUG. BRUYNSEELS.

— — —

Digitized by Google

Bibliotheca Reformatoria Neerlandica. Geschriften uit den tijd der hervorming in de Nederlanden opnieuw uitgegeven en van inleidingen en aanteekeningen voorzien door Dr S. Cramer en Dr F. Pijper. 4e partie. *Leerstellige en stichtelijke geschriften van Joann. Anastasius Veluanus e. a.* bewerkt door Dr F. Pijper. La Haye, M. Nijhoff, 1906. In-8, xi-616 p. Fl. 8.

Les six ouvrages réimprimés par les soins du Dr F. Pijper, professeur à l'Université de Leyde, dans le 4e volume de la *Bibliotheca Reformatoria Neerlandica* donnent une preuve évidente de la variété des tendances réformatrices qui existaient dans le domaine religieux pendant la première moitié du xvie siècle aux Pays-Bas, comme en Europe.

L'auteur du premier ouvrage « *Corte Instruccye ende onderwijs hoe een ieghelic mensche met God ende zijnen even naesten schuldigh es ende behoord te leven* », un certain Corneille van der Heyden, prêtre et maître-ès-arts, inconnu du reste, ne peut être rangé parmi les disciples ni de Luther, ni de Calvin, ni d'un réformateur de nom ; il professe une religion chrétienne à lui. Son livre, paru en 1545 à Gand chez Joos Lambrecht, contient un exposé succinct des dix commandements de Dieu, du Symbole des Apôtres et du *Pater Noster*, une brève instruction sur le baptême et la cène ; une seconde partie forme un recueil de textes scripturaires formant des règles de conduite pour les différentes classes ; une troisième partie contient des prières à réciter en différentes occasions. L'auteur semble admettre le Sacrement de la Pénitence, quoiqu'il n'en traite pas ex professo. Imprimé « cum privilegio » des États du Brabant, l'ouvrage fut mis à l'Index de Louvain en 1550 et à celui de Philippe II en 1569 ; c'est peut-être la cause de son défaut d'influence sur la littérature des Réformés.

L'auteur des trois ouvrages suivants représente la Réforme spécifiquement néerlandaise, celle de Guillaume Gnapheus, Corneille Hoen, Angelus Merula.

Cette Réforme, qui doit son existence pour un grand part à Érasme de Rotterdam, met en avant l'amour paternel de Dieu et la filiation divine des croyants. Pourquoi le Fils de Dieu a-t-il pris la chair humaine ? Voici la principale des quatre raisons : Le Fils de Dieu voulait devenir frère des hommes afin que les hommes devinssent ses cohéritiers du Père. Elle professe en outre une doctrine spéciale sur la cène et insiste sur la régénération spirituelle et la nécessité d'une vie nouvelle sans laquelle la foi est infructueuse et le salut ne s'obtient pas. Son auteur, Jean Anastase Veluanus ou Terstege — dont la date de naissance à Stroe, un village aux environs de Garderen au nord de la province de Gueldre ne peut pas être déterminée — a été déposé à cause de ses sermons hétérodoxes en 1550 par les inquisiteurs papaux Sonnius et Gruwel de sa charge de curé de Garderen, où il avait résidé environ six ans. Après abjuration de ses hérésies à

Digitized by Google

Arnheim, ville capitale de Gueldre, il fut enfermé pendant trois ans dans la tour du Château de Hattem. Envoyé ensuite à Louvain pour y étudier trois ans la théologie, il renonça bientôt de nouveau à la foi catholique et nous le voyons éditer à Strasbourg l'année suivante (1554) son œuvre maitresse : « *Kort Bericht in allen principalen puten des christen geloves.., bereit vur den simpelen ongelerden Christen un is des halven genant der Leken Wechwijser.* »

Nous ne pouvons indiquer, même sommairement, les points de doctrine, sur lesquels Anastase attaque l'Église catholique ; notons qu'il accuse les prêtres de toute espèce de crimes. Le dominicain Jean Bunderius écrivit une réfutation modérée et profonde sous le titre : « *Scutum fidei orthodoxae adversus venenosa tela Joannis Anastasii Veluani fidem, sacramenta, ritumque ecclesiasticum explodere contendentis* ». (Gand, 1556.) Le livre d'Anastase fut mis en vente à Harderwick en Gueldre le 12 août de l'année 1554. Peu après, le 6 septembre suivant, le stadhouder et les conseillers provinciaux de Gueldre ordonnèrent sous des peines graves de remettre tous les exemplaires aux autorités locales. Pourtant l'ouvrage a eu une grande diffusion ; nous en connaissons encore aujourd'hui onze éditions. (1)

En 1557, nous trouvons Anastase en qualité de prédicant à Bacharach au Palatinat où la plupart des Réformés étaient disciples de Luther ; c'est ici qu'il édita en allemand deux ouvrages sur la cène. Le premier, daté de mars 1557, écrit contre les Luthériens de Bacharach, qui défendaient la présence réelle du Christ à la cène, expose et prouve la doctrine de Zwingle et stimule l'autorité civile à composer le différend en faisant tenir un colloque des partis. Il n'y a pas dans la cène, d'après Anastase, un banquet réel mais un banquet spirituel, symbolisé par un signe extérieur. De même que quelqu'un devient propriétaire d'une maison ou d'un champ par une lettre cachetée sans que la maison ou le champ se trouve dans cette lettre, de même le fidèle reçoit Jésus-Christ en propriété dans la cène. Au lieu de disputer entre eux les Réformés doivent s'unir et se dresser contre l'ennemi commun, les Jésuites.

Le 11 février 1571, Anastase écrit de nouveau sur la cène et cette fois pour instruire les habitants de Bacharach, mais avant tout pour combattre les Jésuites. Entre-temps les conditions ayant changé à son profit grâce à Frédéric III, prince électeur, palatin, champion du calvinisme, il ne se cacha plus sous le nom d'Adamus Christianus.

(1) Le Dr Pijper connait seulement deux exemplaires de la première édition du « *Der Leken Wechwijser* ». La bibliothèque de l'Université de Louvain en possède aussi un exemplaire. Cette bibliothèque est assez riche en livres néerlandais du XVIe et XVIIe siècle ; elle possède du « *Der Leken Wechwijser* » un exemplaire des éditions de 1591, de 1605, de 1587, de 1610. — Le Dr Pijper n'a pu trouver un exemplaire des deux dernières éditions.

Digitized by Google

Pourtant il attaqua encore la doctrine des Luthériens; ceux-ci ne tardèrent pas à répondre.

Il nous reste encore un petit traité sur la cène, écrit par un luthérien néerlandais du vivant d'Anastase et imprimé à Bacharach sous le titre : « *Een corte onderrechtinge vande waerachtighe wesentlijcke teghenwoordicheyt des lichaems ende bloets ons Heeren Jesu Christi in den Avontmael* » ; le Dr Pijper en donne une réimpression, aux pp. 500-506 de son livre.

Un exemplaire du livre suivant : « *Een profitelijck ende troostelick Boecxken vanden Gheloove ende Hoope. Noch een Boecxken van die Liefde die God tot ons heft. Met noch een devote contemplatie van dye Bruyt Christi* » a été trouvé, le 2 avril 1896, dans la tour de l'église réformée de Boskoop, village de la Hollande septentrionale. Les trois ouvrages qu'il contient, probablement d'un même auteur, sont d'une importance capitale pour l'histoire de la Réforme aux Pays-Bas ; ils nous renseignent sur l'existence et le caractère d'une tendance parmi les Réformés néerlandais, inconnue jusqu'ici. C'est celle de la dévotion moderne ou de la mystique du XVe siècle transportée sur le terrain de la Réforme. L'auteur devait appartenir aux frères de la vie commune de Geert Groote, tombés sous l'influence de Luther ; il n'est ni spécifiquement catholique ni spécifiquement protestant, il montre des tendances intermédiaires. Les trois ouvrages semblent avoir été édités en un volume en 1534, à l'imprimerie d'Adrien van Berghen à Anvers. L'exemplaire réimprimé, pp. 522-592, ne porte aucune indication de date, de lieu, d'imprimeur ; d'après le professeur Acquoy il date d'environ 1540.

Les renseignements que nous venons de donner d'après les *Introductions* du Dr F. Pijper, montrent l'importance des ouvrages réimprimés pour l'histoire des débuts du protestantisme aux Pays-Bas.

Espérons que les historiens profiteront de l'occasion pour projeter un peu plus de lumière sur la période la moins connue de la Réforme néerlandaise, celle de 1531 à 1566.

TH. VAN OPPENRAAIJ.

FR. RUFFINI. *La libertà religiosa*. T. I. *Storia dell' idea*. Turin, Bocca, 1901. In-12, XI-542 p. F. 5.

L'histoire des origines et du développement de la liberté de conscience a tenté plusieurs publicistes en ces derniers temps, et plus d'un a employé son talent, d'une manière bien inégale d'ailleurs et avec des tendances bien différentes, à en tracer les grandes lignes ou à en dépeindre des portions plus ou moins restreintes. Au milieu de cette abondante littérature, l'œuvre du professeur Ruffini tiendra

Digitized by Google

certainement une place des plus honorables. Le travail comprendra deux volumes. Le premier seul a paru, sous le titre *Storia dell' Idea*; il nous décrit l'histoire de l'idée de liberté religieuse jusqu'au commencement du XIXe siècle Le second volume complètera cette histoire pour le XIXe siècle et nous donnera en même temps une étude de législation comparée ainsi que les conditions présentes de la liberté religieuse, surtout en Italie.

Après avoir nettement défini dans son introduction les *Concepts fondamentaux*, et spécialement la liberté religieuse, et les divers degrés, les diverses nuances sous lesquelles elle se présente, l'auteur en étudie l'histoire dans les différents pays à travers les âges. L'*Antiquité classique* n'a connu ni la liberté religieuse, ni l'intolérance. Chez les Grecs comme chez les Romains, la religion est une institution nationale, elle n'est point l'affaire de chaque individu en particulier : il suffira donc que le sujet de l'État se soumette extérieurement aux prescriptions du culte national comme il doit obéir aux autres lois de la République. D'ailleurs ces religions consistent entièrement en légendes et en rites : elles n'ont point de dogmes; comment donc les idées ou les sentiments d'un homme pourraient-ils répugner à l'exercice d'un culte qui lui permet de penser à son gré? On signale cependant quelques traits de soi-disant intolérance; mais on doit en rechercher la cause dans le caractère même de la religion, qui fait de toute atteinte contre elle une atteinte aux institutions du pays, un crime de lèse-société, plus tard même, après la divinisation des empereurs, un crime de lèse-majesté.

Le dogme *juif* et *chrétien* de l'unité de Dieu, le caractère individualiste du christianisme et du judaïsme donnent naissance à l'intolérance religieuse dogmatique. Cependant, au milieu des persécutions qui les atteignent à l'origine, les chrétiens réclament sinon la liberté, du moins la tolérance. Devenus maîtres de l'Empire sous Constantin et ses successeurs, les chrétiens deviennent persécuteurs à leur tour. L'intolérance chrétienne poursuit tout aussi bien les païens que les hérétiques, tandis que le syncrétisme philosophico-religieux amène les philosophes païens, tel Thémiste de Paphlagonie, à défendre la cause de la tolérance. — Enfin, comme autrefois, l'hérésie devient un crime public et justiciable des lois civiles.

Le *moyen âge* conserve cette législation intolérante et l'aggrave : c'est l'époque de l'Inquisition. Tout au plus trouve-t-on un Marsile de Padoue pour risquer une timide protestation. L'auteur prend occasion d'exposer la théorie officielle de l'Église grecque et de l'Église latine : c'est, jusqu'à nos jours, l'intolérance codifiée dans le *Syllabus* et à peine mitigée par Léon XIII.

Il faut arriver aux *temps modernes* pour trouver non pas encore, au début, l'idée de la liberté religieuse, mais les principes sur lesquels se base cette idée Le Protestantisme, avec son libre examen, devait, semble-t-il, conclure logiquement à la liberté religieuse : il n'en fut rien.

Digitized by Google

Si l'on excepte quelques rares adeptes isolés de la Réforme, on peut dire que les Protestants ne firent que changer la direction de l'intolérance. Cependant le Protestantisme avait jeté les germes. Ils demeurèrent inertes en Allemagne jusqu'à l'apparition de l'École du Droit naturel; mais en Italie, et de là dans les autres pays, la Réforme unie à l'Humanisme, dans la secte des Sociniens, amène bientôt l'éclosion de la doctrine de la tolérance. Dans son chapitre II, intitulé *période hollandaise*, l'auteur étudie la propagation des doctrines sociniennes et leur influence sur le mouvement des idées. Reçues d'abord en Hollande et vaillamment défendues dans la discussion entre Arminiens et Gomaristes, ces idées passent en Angleterre et en France grâce aux réfugiés anglais et français qui étaient venus chercher aux Pays-Bas un abri contre les persécutions dont ils étaient l'objet dans leur pays. Les manifestes de tolérance les plus importants qui se rapportent à cette période sont le *Commentaire philosophique* de Bayle en 1686 et l'*Epistola de tolerantia* de Locke en 1689. Ces écrits provoquèrent de vives polémiques, surtout en France où Jurieu fit condamner l'œuvre de Bayle par les synodes huguenots. La Hollande elle-même, après avoir accueilli favorablement les idées de tolérance et les avoir communiquées, n'en profita guère et l'on peut dire qu'avant la domination française, la Hollande ne connut point en pratique la liberté religieuse.

Le chapitre III est consacré aux *Pays protestants aux XVIIe et XVIIIe siècles*. L'auteur passe successivement en revue les divers pays et étudie l'origine des idées de tolérance et de liberté, leur développement, les causes qui le favorisèrent et les obstacles qu'il rencontra; il signale les principaux champions de la liberté et analyse brièvement leurs œuvres capitales. En Angleterre c'est le parti des Indépendants qui sous l'influence des idées sociniennes et arminiennes rapportées de Hollande, combat pour la liberté et la fait triompher avec lui à la première Révolution anglaise. En Allemagne les idées de liberté religieuse ou du moins de tolérance, sont le produit de plusieurs facteurs. Tout d'abord, l'*École du Droit naturel* prépare le terrain en introduisant une conception nouvelle des deux sociétés, l'Église et l'État, et de leurs rapports mutuels; puis les influences pacificatrices des Piétistes, les infiltrations sociniennes chez les philosophes et les juristes dépendants de Grotius, les influences de l'indifférentisme et du scepticisme philosophique français finissent par faire triompher les idées de tolérance à la fin du XVIIIe siècle. Pufendorf et Thomasius, plus tard Böhmer et Pfaff parmi les juristes, Lessing parmi les écrivains, tels sont les principaux noms à retenir dans l'histoire de cette évolution des idées: quant à la pratique, Frédéric le Grand, roi de Prusse, doit être considéré comme le prince le plus libéral du XVIIIe siècle. En Amérique, ou plutôt aux États-Unis, l'origine des idées de liberté est moins claire et plus discutée. L'auteur rejette cette idée que toujours les États-Unis ont été la terre classique, la patrie de la liberté : les faits sont là qui démentent cette prétention de l'amour-propre américain. La séparation entre l'Église et l'État dont se vantent

Digitized by Google

les Américains n'a pas toujours existé et à elle seule n'a pas suffi à créer en Amérique l'idée de liberté religieuse. Comme en Allemagne et en Angleterre, c'est à l'introduction des idées sociniennes, apportées par les émigrants hollandais et spécialement par Roger Williams que Ruffini attribue l'origine du mouvement libéral aux États-Unis. L'auteur note également l'influence heureuse du régime tolérant de la colonie catholique de Maryland, fondée par Lord Baltimore. Ces principes de liberté déteignirent rapidement sur toutes les colonies et furent définitivement consacrés dans la déclaration des droits de Jefferson (1776) et dans la Constitution fédérale de 1787.

La Suisse nous présente à peine quelques réclamations isolées et sans écho en faveur de la liberté; quant aux Pays Scandinaves, les idées de liberté sont presque totalement étrangères et la soi-disant période de liberté (1720-1772) en Suède marque moins une manifestation de principes libéraux qu'un état d'impuissance du pouvoir royal obligé d'accepter les conditions de l'aristocratie ou de l'étranger.

Suivant toujours le même plan, l'auteur étudie dans son chapitre IV l'histoire de la liberté religieuse dans les *Pays catholiques aux XVIIe et XVIIIe siècles*. En France, on fait remonter habituellement l'origine des idées de liberté et de tolérance aux Guerres de Religion et à l'Édit de Nantes. Tout en admettant une tendance à la modération, chez certains écrivains de cette époque et surtout chez les Politiques qui, comme Michel de l'Hôpital, avaient subi l'influence de l'humanisme italien, Ruffini se refuse à voir dans les Guerres de Religion ou dans les paix qui les suivirent, une indication des progrès de l'idée de liberté religieuse. Quoiqu'il en soit, les avantages obtenus par les dissidents au cours de cette période troublée furent retirés peu à peu sans qu'il se produisit la moindre protestation et finalement l'Édit de Nantes fut révoqué en 1685. Mais de graves difficultés surgirent à la suite de cette révocation; de plus, vers 1750 commence une vive campagne littéraire qui ne donna ni paix ni trêve à l'Etat pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle. Ce mouvement avait été préparé dès la première moitié du siècle par l'introduction en France des écrits polémiques de Hollande et des autres pays en faveur de la liberté religieuse, ensuite par l'influence de Bayle sur les philosophes du XVIIIe siècle Les Parlements inaugurèrent une jurisprudence plus libérale et l'édit de 1787 la consacra; mais c'était à peine la tolérance, et encore restreinte aux seuls Protestants. Deux ans plus tard, la Révolution éclatait; au cours des différentes assemblées, on prononça de beaux discours en faveur de la liberté de conscience, et de la liberté religieuse; on proclama les Droits de l'Homme, mais au fond la Révolution ne nous présente qu'une forme nouvelle et inouïe de l'intolérance, l'intolérance de l'incrédulité et de la négation. — En Autriche et dans les États de la Maison des Habsbourgs, la situation peut se résumer ainsi pendant la première moitié du XVIIIe siècle : en Autriche-Bohême, religion catholique seule; en Hongrie, paritétisme en droit, sinon toujours en fait,

Digitized by Google

admettant également le Catholicisme, le Luthéranisme et le Calvinisme; en Transylvanie, même situation avec en plus les Sociniens légalement reconnus, mais toujours persécutés

C'est au mouvement épiscopaliste, dont l'initiateur en Autriche fut Jean-Nicolas de Hontheim (Fébronius), qu'il faut attribuer l'adoucissement du sort des non-catholiques dans les États de la Maison d'Autriche. En effet, aux idées de décentralisation empruntées aux Gallicans, Fébronius ajouta les idées de tolérance empruntées sans doute à la législation civile allemande pour laquelle il professait le plus grand respect, mais surtout aux idées philosophiques qui alors règnaient un peu partout. Toutefois, il faut le remarquer, Fébronius lui-même ne fut pas un partisan enthousiaste de la tolérance; mais le mouvement dont il fut le chef ouvrit la voie aux idées tolérantes dans les pays de la dynastie des Habsbourgs et même en Italie où les plus fermes partisans de la tolérance furent des Fébroniens. — Malgré les efforts de Joseph II, ces idées ne prévalurent point sous le règne de Marie-Thérèse; mais à peine son fils lui eut-il succédé qu'il rendit l'édit de tolérance de 1781. Sans doute, en soi, cet édit est trop restreint pour qu'on puisse le considérer comme un manifeste de la liberté religieuse; il n'en a pas moins une haute portée tant à cause de son auteur, prince catholique, qu'à raison des polémiques et de la littérature abondante en faveur de la tolérance qu'il provoqua. — Seul des réformes politico-religieuses de Joseph II, l'édit de 1781 lui survécut et fut maintenu par Léopold II et ses successeurs, non cependant comme une loi fondamentale de l'Empire, mais comme une concession bienveillante du souverain.

La Pologne connut d'abord le régime du *Jus reformandi* accordé à tout noble (Diète de Pétrikau 1556); puis le Privilège général de Wilda (1563) qui accordait la liberté religieuse à tous ceux qui croyaient en J.-C.; enfin la Diète de Varsovie en 1573 ajouta à la Constitution la *Pax dissidentium*, que le roi devait jurer d'observer. Cette paix, comme celle d'Augsbourg, stipulait la liberté religieuse pour les parties intervenantes. Mais peu à peu la royauté ébrèche cette paix; on poursuit d'abord les sociniens, puis l'on prend des mesures contre les Réformés. De là les discussions qui éclatent en Pologne et aboutissent à sa disparition.

En Belgique, après la séparation des Provinces catholiques du Sud des Provinces calvinistes du Nord, toute idée de tolérance est absolument étrangère jusqu'à la domination autrichienne. Durant la période autrichienne, les Gouverneurs autrichiens se montrent plus conciliants que la nation. Mais les lois de Joseph II rencontrèrent une vive opposition et ne purent s'implanter. L'édit de 1781, qui ne fut guère respecté, sombra avec toutes les réformes de Joseph II, et Léopold II dut l'abolir le 9 février 1792. L'invasion française rétablit en Belgique la tolérance, mais à la façon des révolutionnaires.

En Italie, comme en Belgique, la liberté religieuse est d'importation

Digitized by Google

étrangère. L'humanisme italien a fourni les principaux promoteurs de la tolérance au XVIIe siècle, mais ils n'ont exercé leur influence que dans les pays où ils durent s'expatrier. Aussi, malgré le caractère naturellement tolérant des Italiens, la vraie liberté religieuse n'apparaît en Italie qu'au commencement du XIXe siècle. L'auteur étudie séparément le développement législatif et le mouvement littéraire. — Çà et là, dans les différentes républiques italiennes et spécialement à Venise, plusieurs lois adoucirent considérablement la condition des dissidents : Juifs, Vaudois, Protestants, Grecs et Orientaux; mais l'esprit de la vraie liberté n'anime point toutes ces lois. La première loi de vraie liberté religieuse en Italie est l'édit de Joseph II publié en Lombardie le 30 mai 1782. — Mais bientôt les armées françaises franchissaient les Alpes et fondaient la République Cispadane, dont la Constitution, du 27 Mars 1797, tout en reconnaissant comme religion officielle la religion catholique, permettait le libre exercice du culte israëlite et donnait à tous la liberté de conscience (art. 4). On le voit, cette constitution, française par son origine, est plutôt la consécration de la libre-pensée, de la liberté de conscience individuelle, tandis que l'édit de Joseph II avait plutôt pour objet de garantir la liberté des cultes. — Cette disposition de l'art. 4 cité plus haut passa dans toutes les Constitutions suivantes.

Quant à la littérature, si l'on excepte Giordano Bruno, on peut dire qu'avant la seconde moitié du XVIIe siècle, elle est tout entière en faveur de l'intolérance. — Giannone, dans ses discours sur Tite-Live, commence la littérature en faveur de la tolérance. En 1783, parut le fameux *De tolerantia ecclesiastica et civili* de Zola et Tamburini, professeurs à la faculté de théologie de Pavie et tous deux défenseurs des plus ardents du Fébronianisme. Plusieurs autres écrits furent publiés surtout par des ecclésiastiques, ce qui amène l'auteur à conclure qu'en Italie, c'est au clergé (du parti fébronien) que l'on doit principalement l'éclosion des idées de liberté.

Comme nous l'avons dit déjà, l'étude du savant professeur n'est conduite dans ce premier volume que jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Mais il est aisé de se rendre compte par la brève analyse que nous venons d'en donner, de la somme énorme de travail qu'a dû fournir l'auteur pour pouvoir nous présenter cette vaste synthèse de l'histoire de l'idée de liberté religieuse. Sans doute il lui a été impossible de recourir toujours aux sources originales; mais l'autorité des nombreuses monographies qu'il a compulsées et qu'il a su mettre en œuvre nous est une garantie de la valeur et de l'objectivité de son étude. Prenant l'idée à son origine, il nous la montre se développant dans les écrits polémiques, philosophiques et juridiques; et comme pour lui le concept de liberté religieuse est avant tout juridique, il s'applique à nous en montrer les diverses applications plus ou moins parfaites dans la législation des différents pays. Des comparaisons heureuses entre ces diverses législations permettent de se rendre compte

Digitized by Google

du mouvement des idées et de préciser davantage les caractères qui différencient les divers États. Signalons enfin la documentation abondante qui fait de cette étude un excellent instrument de travail. Est-ce à dire que l'œuvre est sans reproches? Nous ne le pensons pas. Une remarque d'abord qui, nous semble-t-il, n'est pas sans importance si l'on veut juger impartialement l'œuvre de M. Ruffini. C'est de la liberté de conscience, de la liberté religieuse telle qu'elle est consacrée par la plupart des constitutions des États modernes que le savant auteur a voulu écrire l'histoire, de cette liberté religieuse basée sur l'indifférence de l'État en matière religieuse. Ce n'est pas le lieu de discuter ici la justesse de cette conception; à ceux qui voudraient s'édifier sur ce point, nous recommandons la lecture de la belle étude de M. l'abbé Canet, *La Liberté de conscience. Sa nature, son origine, son histoire et sa pratique dans nos sociétés contemporaines d'après les encycliques de Léon XIII* (Lyon, 1891). Nous regrettons cependant que cette manière de voir que l'auteur fait absolument sienne, l'ait amené parfois à porter des jugements injustifiés sur la conduite de l'Église catholique. La doctrine de cette dernière, il ne l'expose d'ailleurs pas exactement parce qu'il ne la donne pas intégralement; l'auteur aurait eu tout profit à lire les ouvrages du card Hergenröther et de Mgr Moulart sur l'Église et l'État. Quant à l'histoire des idées dans les différents pays, nous nous permettrons quelques remarques. En ce qui concerne les Pays-Bas, au XVIe siècle, il y aurait lieu de compléter l'exposé de l'auteur par l'étude donnée par M. C. De Schrevel. *Remi Drieux, évêque de Bruges (1569-1594) et les troubles des Pays-Bas*, (RHE., t II (1901), pp. 830 et svv.; t, III (1902), pp. 36-65, 349-369 et 644-668; t. IV (1903) pp. 645-678). De même, on se demande pourquoi dans l'étude du développement législatif en Italie, l'auteur se borne à nous parler de Venise, et des royaumes de Naples et de Piémont; un mot sur les autres républiques, par exemple, Lucques et Ferrare n'aurait pas été sans intérêt (cf. compte-rendu de Rosi dans l'*Archivo storico della Società Romana di Storia di Patria*, 1901, t XXVI, pp. 281-284).

Enfin l'auteur passe complètement sous silence la péninsule ibérique; serait-ce qu'il n'a pas porté ses investigations de ce côté ou bien n'y a-t-il rien à signaler? Parmi les protagonistes et les champions de la tolérance, il est deux noms sur lesquels nous voudrions présenter une observation. Marsile de Padoue, au moyen-âge, peut-il être considéré comme un véritable partisan de la tolérance? Nous ne le pensons point; car s'il dénie à l'Église tout pouvoir coactif sur les hérétiques, s'il semble même refuser au prince séculier le pouvoir de punir les hérétiques pour crime contre la religion, il lui permet de sanctionner les lois religieuses par des lois civiles, et dès lors, de punir les transgresseurs comme coupables de violation des lois civiles; pratiquement, était-ce là un progrès sur les idées de son temps? Ne rendait-il pas d'une main ce qu'il prenait de l'autre? Et à l'époque moderne, peut-on

Digitized by Google

voir en Voltaire, mais en Voltaire étudié intégralement, un promoteur de la véritable liberté religieuse ? Encore une fois nous ne le pensons point ; et à ceux que notre jugement étonnerait, nous conseillerons de lire l'étude de M. L. Robert, *Voltaire et l'intolérance religieuse*, (Paris, 1904) dont la IVe partie est intitulée : Voltaire intolérant. — Quant à l'origine première de l'idée de tolérance et de liberté religieuses, l'auteur, comme on a pu s'en apercevoir, la fait remonter aux sociniens et partout ce sont les influences sociniennes ou du moins dérivées du socinianisme qui ont provoqué le mouvement intellectuel vers le libéralisme. Nous ne contredirons point cette manière de voir ; qu'il nous soit permis cependant de la trouver incomplète ; et si l'on se met au point de vue pratique il faut reconnaître l'influence d'autres facteurs ; M. Ruffini lui-même note qu'en Suède on devient plus tolérant lorsque le manque d'ouvriers indigènes oblige à recevoir des ouvriers catholiques étrangers ; en Italie, à Venise spécialement et même à Ancône, dans les États de l'Église, les nécessités économiques et commerciales rendent inévitable la tolérance des dissidents. Aux Pays-Bas, la même situation provoque de nombreuses réclamations en faveur de la tolérance ; et parmi les lamentations dont la France retentit au cours des guerres de religion on peut souvent soupçonner l'influence des préoccupations économiques. Ne semble-t-il pas évident que ces préoccupations durent avoir leur contre-coup non seulement sur la législation, mais aussi sur les idées ? Le besoin de paix et de tranquillité ne fut-il pas en France la principale cause de la fin des guerres civiles du XVIe siècle et de l'Édit de pacification de Nantes ? Et encore une fois cette influence ne se fit-elle pas sentir aussi bien dans le domaine de la spéculation que sur le terrain pratique ?

Voilà les quelques observations que nous avons cru devoir présenter sur l'œuvre du savant professeur de Turin. Elles n'entament pas le mérite du travail dans son ensemble et nous permettent de lui conserver un rang honorable dans la littérature contemporaine sur ce sujet si captivant. Nous ne pouvons que désirer l'apparition à bref délai du second volume dont nous avons en commençant signalé l'objet.

A. Monin.

Digitized by Google

FRANZ STEFFENS et HEINRICH REINHARDT. *Die Nuntiatur von Giovanni Francesco Bonhomini* (1579-1581). *Documente.* T. I. *Aktenstücke zur Vorgeschichte der Nuntiatur* 1570-1579, *die Nuntiaturberichte Bonhomini's unde seine Correspondenz mit Carlo Borromeo aus dem Jahre* 1579. (Nuntiaturberichte aus dem Schweiz seit dem Concil von Trient, 1re section) Soleure, Librairie de l'union, 1906. In-8, xxx-762 p. F. 25.

Cette nouvelle collection, dont le tome I nous montre suffisamment l'importance, est une entreprise, dont on ne peut que féliciter les auteurs. La publication des documents de la nonciature suisse, en effet, est appelée à combler une véritable lacune dans l'histoire ecclésiastique de ce pays (1).

Dans ce premier volume, M. Franz Steffens et le regretté M. Heinrich Reinhardt, que la mort vient d'arracher à ses savantes recherches, ont réuni des documents, qui intéressent non seulement l'histoire des débuts de la nonciature en Suisse, mais qui sont aussi d'une importance capitale pour l'histoire religieuse et profane de ce pays au XVIe siècle.

Les auteurs ont le mérite d'avoir examiné tous les dépôts d'archives, où ils pouvaient espérer trouver des documents intéressant leur sujet, et par un classement naturel des pièces, il nous présentent l'histoire des débuts de la nonciature en Suisse, sous forme de documents. Les lettres de la première partie du volume (n° 1-281) se rapportent aux premiers efforts en faveur de l'établissement d'une nonciature (1570-1579). C'est surtout Charles Borromée, l'archevêque de Milan, qui défend la nécessité de cette institution. Par l'intermédiaire du cardinal de Plaisance, Arétius, il fait expliquer au pape Pie V (n° 1-23) (1570-1572), l'état religieux de la Suisse, qui demande, ou l'institution d'une nonciature, ou au moins la délégation d'un « visitator », pour combattre sur place les graves abus religieux et travailler à l'introduction des décrets du concile de Trente. Pendant quelque temps le pape s'attache surtout à ce dernier parti. Entretemps Borromée et ses partisans continuent leurs efforts pour l'institution d'une nonciature proprement dite, malgré l'opposition d'une partie de la Suisse, principalement du conton de Lucerne (n° 24-281). Enfin le 2 mai 1579, un bref de Grégoire XIII (n° 282) confie à Bonhomini, déjà *visitator* auparavant, la nonciature de la Suisse. Le même bref lui confère des pouvoirs extraordinaires, spécialement concernant ses relations avec les hérétiques, et lui donne l'obligation de visiter les églises et les monastères de son district pour y redresser les abus. Un nouveau document du pape augmentera encore les pouvoirs du nonce (n° 283).

(1) A ce point de vue on peut consulter, Dr E. BLOESCH, *Geschichte der schweizerisch-reformierten Kirchen.* 2 vol. Berne, 1899. Les documents fournis par MM. STEFFENS et REINHARDT mettent en lumière plusieurs points importants que Bloesch semble avoir négligés. Cfr surtout, t. I, pp. 309-381, où il est question de la Contre Réforme

Digitized by Google

A partir de cette date (2 mai 1579) commencent les nombreux rapports des visites du nonce, si importants pour la connaissance de la situation religieuse de l'époque. Ceux du tome I se rapportent exclusivement à l'année 1579 (mai-décembre). Les lettres du nonce, envoyé principalement en vue de réformes religieuses, sont surtout intéressantes à ce point de vue, sans que d'importantes questions d'un autre ordre soient négligées. Une correspondance suivie nous fait pénétrer dans la vie du clergé tant séculier que régulier. Nous saisissons sur le vif les abus existants. Les dispositions du peuple à l'égard des décrets du concile de Trente, les rapports de Bonhomini avec les diverses autorités politiques en vue des réformes, les réformes elles-mêmes, la question de la juridiction ecclésiastique, des bénéfices, de l'enseignement, sont régulièrement traitées dans les nombreuses lettres du nonce.

Voilà en résumé comment l'arrangement chronologique des nombreux documents publiés, nous présentent les débuts de la nonciature suisse.

MM. Steffens et Reinhardt, ont publié leurs sources d'après des règles qui respectent à la fois la clarté et la fidélité de l'original (1). Mais pourquoi les tables qui suivent la publication sont-elles exclusivement reservées aux noms propres ? On regrettera surtout que dans l'introduction, on ne trouve un résumé substantiel des connaissances nécessaires pour se servir avec plus de fruit des importants documents. Plusieurs points qui nous semblent d'un intérêt capital sont trop brièvement traités dans la préface ou passés sous silence. Cependant ces minimes imperfections n'enlèvent pas à la publication les grandes qualités que nous avons signalées.

PH. VAN ISACKER.

F. CADET DE GASSICOURT, *Histoire de l'abbaye de Cordillon*, Fasc. 1. *Histoire*. Caen, L. Jouan, 1906. In-4°, XXXIV-260 p.

Dans ce livre d'une bonne tenue typographique, M. F. Cadet de Gassicourt nous présente l'histoire d'une petite abbaye normande de bénédictines. Déjà, voici vingt ans, M. de Farcy avait entrepris cette histoire *(Abbayes de l'évêché de Bayeux*, 2me fascicule, Laval, 1883, in-4°). Dorénavant l'étude de M. de Gassicourt, complétée par la publication prochaine du Cartulaire de Saint-Laurent de Cordillon, dispensera avec fruit de recourir à celle de M. de Farcy. Aussi bien le livre de M. de Gassicourt se recommande-t-il de sérieuses qualités scientifiques. Du travail de documentation, aussi achevé qu'il était possible, on peut dire qu'il épuise le sujet. Et le récit lui-même nous

(1) Cfr pp. XXVIII-XXIX ; une notice nous y explique le motif de certains changements à l'original, pour donner un texte plus clair et plus correct.

Digitized by Google

offre une sûre image de la vie calme, *intérieure* et tout unie qui fut celle, avant la Révolution, de bien des monastères provinciaux. Des morts, des avènements d'abbesses, des legs, des procès, des constructions, des cérémonies etc., voilà les seuls faits marquants dans l'existence des moniales. Mieux que toute phraséologie le déroulement uniforme de ces menus incidents fait nettement saisir quels étaient le caractère et le rôle de ces anciennes communautés. En ce sens il faut lire les pages relatives aux XVIIe et XVIIIe siècles, pour lesquels l'auteur se trouvait particulièrement informé. — En somme, l'excellent travail de M. de Gassicourt montre bien ce que peut donner l'étude de ces abbayes qu'on est convenu de dire *sans histoire*, mais dont l'observation scientifique fait découvrir l'intérêt premier pour la connaissance des mœurs et des habitudes économiques et sociales de toute une contrée. Et l'on ne saurait trop louer M. de Gassicourt de s'attacher à l'histoire ecclésiastique de la Normandie où tant de cartulaires d'importance attendent encore un éditeur et tant de *grandes* abbayes un sérieux historien.

R. N. SAUVAGE.

R. P. HENRI LE FLOCH. *Une vocation et une fondation au siècle de Louis XIV. Claude-François Poullart des Places, fondateur du séminaire et de la congrégation du Saint-Esprit* (1679-1709). Paris, Lethielleux, 1906. In-8, XXIII-571 p. F. 7,50.

L'auteur nous avertit dans sa préface : aux réflexions de retraite et au bref Mémoire de M. Thomas, notice inachevée de 24 pages faite par un disciple, se réduisent les documents utilisés dans ce travail. « Peu d'écrivains », ajoute-t-il plus loin (p. 376), « ont parlé du fondateur de la communauté du Saint-Esprit ; la nature de son œuvre et sa mort prématurée fournissent de ce silence une ample explication ». Comment l'auteur a-t-il donc pu fournir un ouvrage aussi volumineux ? C'est qu'au défaut de documents positifs, il supplée par des conjectures, qui ne manquent pas de vraisemblance. Sur l'histoire de son héros, il greffe mille excroissances de tout genre : réflexions morales ; comparaisons avec des événements antérieurs ou contemporains ; brefs exposés de questions connexes ; courtes notices biographiques de collaborateurs, bienfaiteurs, contemporains, ou même de personnalités ayant exercé une mission analogue ; détails sur la famille ; aperçus archéologiques. Nous y trouvons, par exemple, une idée de l'organisation des collèges et des universités au XVIIIe siècle, des programmes d'études, la mention de la querelle des Anciens et des Modernes, le récit d'une première communion, etc., etc., le tout illustré parfois par la citation d'une source, ordinairement par une référence bibliographique quelconque.

Digitized by Google

Le livre, nonobstant cette disette de sources et d'ouvrages, commence par une bibliographie de 10 pages, répertoriant tout ce que l'auteur a cité ou consulté. Elle est divisée en deux parties : manuscrits et imprimés. Les imprimés sont classés par ordre alphabétique. Nous eussions préféré la division plus critique en sources et en travaux.

L'exposé proprement dit se divise en 25 chapitres, groupés en 6 livres. Le livre VI n'est plus l'histoire de des Places, mais celle de son œuvre depuis sa mort jusqu'en 1848. L'ordre chronologique est suivi dans les 5 premiers livres. Claude-François Poullart des Places naquit à Rennes le 26 février 1679. Élevé pieusement dans sa famille, il fit son éducation classique dans les plus célèbres collèges de la Compagnie de Jésus, à Rennes et à Caen. Tout jeune il ressentit un puissant attrait pour la vie sacerdotale. La vocation ne s'étant pas précisée, il entra dans le monde et fit à Nantes, puis à Paris, ses études de droit. Voulant se consacrer à Dieu, il donna son zèle à l'éducation des pauvres et fonda le séminaire des pauvres clercs. Il mourut à Paris le 12 octobre 1709. Les succès remportés dans les difficultés, que lui suscitèrent surtout l'Université et le Jansénisme, assurèrent l'avenir de son œuvre.

A la page 485 commencent les « Pièces justificatives ». Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, la reproduction au complet ou en partie des documents relatifs au pieux fondateur; ces documents sont presque entièrement mêlés à l'exposé. Ce sont des actes relatifs à sa famille ou à ses collaborateurs ; la règle du séminaire, même des extraits de livres, parmi lesquels nous lisons trois pages de l'*Histoire Ecclésiastique* de Rohrbacher. Six plans du séminaire et de ses alentours terminent cette partie.

Ce travail d'ailleurs ne manque pas d'intérêt. Il préserve de l'oubli l'une des plus grandes figures du clergé français. Les documents utilisés, malgré leur insuffisance, montrent que le souci de la vérité a guidé l'auteur et, parce que inédits pour la plupart, ils éclairent mieux cette intéressante question qui nous reporte aux origines des séminaires. Signalons spécialement les chapitres XVII et XVIII, retraçant l'organisation de l'œuvre de des Places ; il est curieux et instructif d'apprendre comment se faisait, au seuil du XVIIIe siècle, la formation des aspirants au sacerdoce.

P. Demeuldre.

F. Heiner. *Benedicti XIV papae Opera inedita.* Fribourg-en-Br., Herder, 1904. In-8, XIV 464 p. F. 22,50.

L'activité scientifique, l'autorité incontestable de Benoît XIV en matière de droit canon sont assez connues pour que nous puissions nous dispenser de citer les nombreux ouvrages dus à la plume du docte pontife et d'en montrer la haute valeur.

Digitized by Google

Nous devons à M. Heiner, le savant professeur de Fribourg, la publication de trois écrits inédits du grand pape : *de Ritibus, de Festis Apostolorum, de Sacramentis.*

Le premier traité, *de Ritibus* (pp. 1-59), porte un sous-titre plus exact : « quae intersit differentia inter Latinos et Graecos ». En effet, après avoir établi que les cérémonies du bâptême constituent l'origine et le principe de la diversité des rites grecs et latins, le pontife examine en particulier quelques rites grecs implantés dans les Églises latines ; il s'étend ensuite plus longuement, au chapitre VIII, sur les prescriptions que devront observer les Grecs, habitant les différents diocèses de l'Église latine.

Le traité *de Festis Apostolorum* (pp. 65-190) est essentiellement historique. L'auteur s'est attaché à l'étude de quelques fêtes des apôtres : les chaires de saint Pierre à Rome et à Antioche, la conversion de saint Paul, saint Jean devant la Porte Latine, saint Pierre-aux-liens, la dédicace des basiliques des saints apôtres Pierre et Paul, saint André, saint Thomas, saint Jean. Suivent quelques considérations historiques sur les évangiles de saint Mathieu, de saint Marc et de saint Luc. Loin de se borner à nous décrire l'origine du culte et de la fête des apôtres, comme le titre du traité pourrait le faire supposer, le pape expose avec soin les diverses questions controversées sur la vie, les miracles, les écrits des apôtres ; nous citerons spécialement la venue de saint Pierre à Rome, la légende de Simon le magicien, le martyre de saint Jean, le lieu de sépulture des saints Pierre et Paul, la date du martyre de saint André, l'évangile et les lettres de saint Jean.

Le troisième traité : *de Sacramentis* (pp. 193-455), divisé en cinq titres, est le plus long et le plus important. Les sept sacrements y sont successivement étudiés, et spécialement, au titre II, l'Eucharistie et le sacrifice de la messe, et au titre V, le sacrement de mariage. Dans l'examen de chacun des sacrements, l'auteur oppose aux différents rites de l'Église latine, les rites de l'Église grecque, dont il approuve la légitimité ou dont il réprouve les abus.

La méthode, suivie par Benoît XIV dans ces trois traités, ne diffère guère de celle employée par le savant pontife dans ses autres écrits. Les points indiscutables du dogme et de la foi catholique sont exposés avec ordre et clarté. Doué d'une érudition vraiment remarquable, l'auteur développe les opinions des écrivains les plus célèbres sur les matières controversées ; il examine les divers arguments apportés en faveur ou en défaveur de sa thèse, les réduit à leur juste valeur et conclut ensuite avec un jugement sain et ferme. Est-ce à dire que les conclusions du savant pontife s'imposent au lecteur ? Cette nouvelle publication aura-t-elle l'importance, l'autorité dont jouissent les autres écrits de Benoît XIV ? Au point de vue historique, que de progrès se sont réalisés depuis un siècle et demi ! D'une part, grâce aux actives recherches de travailleurs infatigables, des documents nouveaux ont projeté la lumière sur tant de points obscurs et discutés, détruisant les

Digitized by Google

légendes accréditées auprès des écrivains les plus savants ; d'autre part, une méthode nouvelle, basée sur l'étude directe des sources, a réduit de beaucoup la valeur accordée aux traditions. A ce point de vue, bien peu des conclusions de Benoît XIV pourraient encore s'imposer aujourd'hui.

Et au point de vue canonique ? Remarquons que pour les rites orientaux, dont Benoît XIV fait dans ces traités un examen approfondi, la législation a été en grande partie modifiée par Léon XIII, qui par la constitution *Orientalium dignitas* a accordé aux Églises grecques de plus amples privilèges et une plus grande liberté. Quant aux autres questions controversées de morale et de droit, il est toujours d'un grand intérêt de connaitre les arguments de Benoît XIV et son opinion conserve toujours une haute valeur. — Comme le prouve M. Heiner, le premier traité : *de Ritibus* et le troisième : *de Sacramentis* furent certainement composés entre les années 1753 et 1758. Le second traité : *de Festis Apostolorum* fut probablement écrit vers la même époque ; en tout cas, il le fut certainement après 1745, car nous y trouvons, fréquemment cité, un ouvrage publié en cette année. Benoît XIV écrivit ces trois traités en italien. C'est dans cette langue que M. Heiner a édité le *de Festis Apostolorum* et le *de Sacramentis ;* le premier traité : *de Ritibus* fut traduit en latin peu après son apparition, et c'est aussi en latin que M. Heiner a jugé bon de le publier aujourd'hui.

Le mérite d'avoir découvert le manuscrit revient à M. Kirsch qui s'occupe de recherches spéciales sur la vie de Benoît XIV. D'après une indication donnée en note (p. 63), le manuscrit publié aujourd'hui n'est qu'une copie, déposée par Pie VI aux archives du Vatican ; c'est d'après cette unique copie que furent publiés les trois traités dont nous nous occupons. C'est à l'université de Bologne que Benoît XIV a légué sa bibliothèque ; il est donc probable, nous dit M. Heiner dans sa préface, que l'original se trouve soit à la bibliothèque de l'université de Bologne, soit aux archives de la famille Lambertini. Eût-il été si difficile de se conformer aux exigences de la critique moderne et de recourir à l'original ? D'autant plus que nous nous trouvons ici en présence d'une source d'un caractère spécial, où les noms propres et les dates se succèdent continuellement, et qui présente donc plus de chances d'altération dans les copies. M. Heiner d'ailleurs ne se dissimule pas cette difficulté ; il avoue lui-même s'être trouvé en face de bien grands obstacles, spécialement pour ce qui concerne les noms propres et la ponctuation. Cette critique ne peut toutefois nous empêcher de rendre hommage au soin avec lequel l'éditeur a publié les écrits du grand pape. Dans un travail de cette ampleur et de cette difficulté, on ne pourrait citer que quelques rares fautes d'impression, et toutes d'une correction facile.

P. Delannoy.

Digitized by Google

P. ILARIO RINIERI. *Napoleone e Pio VII (1804-1813)*. Turin, Unione Tipografico-Editrice, 1906. 2 vol. in-8, XII-644 et X-390 p. L. 10 et 6.

LE MEME. *Il Congresso di Vienna e la Santa Sede (1814-1815)*. Rome, Civiltà Cattolica, 1904. 1 vol. in-8, LXIV-718 p. L. 8.

Avec une inlassable activité, le P. Rinieri vient de nous donner, à quelques mois d'intervalle, trois nouveaux volumes d'une importance capitale pour l'histoire du Saint-Siège dans les premières années du XIXe siècle.

Reprenant l'œuvre de la diplomatie pontificale au point où il l'avait laissée dans ses précédentes études sur le Concordat (1), le savant fouilleur des archives romaines nous met aujourd'hui sous les yeux l'histoire documentée et complète des rapports entre le Sacerdoce et l'Empire de 1804 à 1813 et de la restauration pontificale en 1814 et 1815.

Cordiaux d'abord, grâce à l'inlassable patience et à la paternelle bonté de Pie VII, ces rapports ne vont pas tarder à se tendre à mesure que l'ambition du grand Empereur le poussera à s'immiscer de plus en plus dans le domaine spirituel comme dans le domaine temporel du Saint-Siège. Napoléon tentera alors d'arracher par la force ce qu'il n'aura pu obtenir par la ruse et, pendant plusieurs années, il sera donné au monde d'assister au triste spectacle du droit méconnu et foulé aux pieds par la force triomphante et brutale.

Mais Dieu aura son heure; après nous avoir montré les succès momentanés de l'oppresseur, le P. Rinieri nous fera assister au triomphe de la justice. Peu d'épisodes de l'histoire sont à ce point consolants et attachants !

* * *

L'offre plus ou moins spontanée de l'autorité suprême par les corps constitués n'avait pas suffi à Bonaparte. Il ne voulait pas paraître aux yeux de la France et du monde uniquement l'élu de la nation, mais encore l'élu de Dieu.

Aussi, dès que le Sénatus-Consulte du 18 mai 1804 lui eût conféré la dignité impériale, Napoléon songea-t-il à se faire sacrer à Paris même, aux yeux de tout son peuple, par celui qui représente Dieu sur la terre et qui est comme le dépositaire de la puissance et de la justice divines. Il voulait trouver ainsi dans la religion le prestige dynastique qui lui manquait et qui avait légitimé naguère la souveraineté de Pépin et de Charlemagne.

(1) *La diplomazia pontificia nel secolo XIX*. T. I. *Il Concordato tra Pio VII e il primo Console, 1800-1802* et T. II. *Riconciliazione del Talleyrand e de' preti di second' ordine. Il congresso di Lione. Concordato tra la S. Sede e la Repubblica Cisalpina, 1802-1805*. Rome, 1902.

Digitized by Google

Les rapports n'étaient pas des plus cordiaux entre le Saint-Siège et la France, malgré toute l'habileté et la souplesse, parfois exagérée, du cardinal-légat Caprara, laissé à Paris pour veiller à l'exécution du Concordat.

L'affaire du chevalier de Vernègues, émigré français nationalisé Russe, dont l'extradition était réclamée par le gouvernement français comme complice des conspirations contre le premier-consul, avait causé au Saint-Siège de cruels embarras et donné naissance à un incident diplomatique dont la négligence de Caprara avait encore compliqué la difficulté. Cependant, dès que le cardinal-légat eût connaissance du sénatus-consulte du 18 mai, il insista pour que Pie VII fût le premier à reconnaître le nouvel empereur et conseilla même, de son propre chef, au Pape de venir couronner Napoléon à Paris, excellent moyen, estimait-il, de sauvegarder l'intégrité des États de l'Église. Peu après Napoléon lui-même exprimait au Souverain Pontife une demande à ce sujet.

Cette proposition rencontrait peu d'enthousiasme à Rome, où, dans le Sacré-Collège, le sentiment dominant vis-à-vis de l'Empereur était la crainte et la méfiance. Seul Pie VII joignait à l'admiration pour ce grand génie un sentiment d'affection chrétienne et de reconnaissance pour le restaurateur de la religion en France, en faveur duquel il était prêt à tous les sacrifices. Le secrétaire d'État, Consalvi, ne partageait pas l'enthousiasme de son maître et il entama avec le bouillant cardinal-légat Caprara et avec le bourru cardinal Fesch, représentant de l'Empereur, des négociations aussi habiles que prudentes. Mais, après avoir soumis la demande de Napoléon aux délibérations des cardinaux, qui examinèrent, avec le plus grand soin, le pour et le contre du voyage de Pie VII à Paris, Consalvi écrivit, le 5 juin 1804, à Caprara que le Pape était disposé à couronner l'Empereur, après que les deux gouvernements se seraient entendus sur les moyens d'écarter toute difficulté. La principale difficulté, assez grande, à elle seule, pour retenir le Pape à Rome, résultait des termes du serment constitutionnel que devait prêter l'Empereur, termes dans lesquels il était dit que l'Empereur jurait *de respecter et de faire respecter les lois du Concordat*, c'est-à-dire les trop fameux articles organiques, et la *liberté des cultes*.

Cette grosse difficulté, jointe à quinze autres, soulevées dans une assemblée de cardinaux, tant au sujet du couronnement lui-même, qu'au sujet du voyage du Pape à Paris, fut signalée par Consalvi à Caprara, en ajoutant que, tant que ces difficultés ne seraient pas écartées, il serait impossible au Souverain-Pontife de satisfaire à la demande de Napoléon.

Ces objections rendirent assez perplexe le légat Caprara. Il avait laissé imprudemment s'accréditer à Paris la rumeur que Rome s'empresserait de répondre affirmativement à la demande de l'Empereur. Aussi s'efforça-t-il de dissiper, de son privé chef, les inquiétudes du

Digitized by Google

Saint-Siège et, peu après, une note, rédigée par Bernier, évêque d'Orléans et jadis négociateur du Concordat, s'étendit en termes très pathétiques sur tous les avantages qui découleraient pour l'Église et pour le Saint-Siège du couronnement de l'Empereur à Paris et s'efforçait de réfuter les objections de Consalvi en déclarant que : *les mots, Lois du Concordat, ne supposent nullement une cumulation du Concordat et des Lois organiques*, que : *la liberté des cultes est absolument distincte de leur essence et de leur constitution*, et que : *maintenir l'une, n'est point approuver l'autre*. Après avoir soumis cette note à l'examen de tous les cardinaux présents à Rome, Consalvi transmit à Fesch la réponse du Saint-Siège et, sur une nouvelle déclaration rassurante au sujet du principe de la liberté des cultes, il donna enfin, le 2 septembre, la promesse tant désirée que le Pape irait sacrer l'Empereur à Paris.

Bientôt le général Caffarelli, aide de camp de l'Empereur, apportait à Pie VII une invitation en due forme, mais sans rien dire des garanties promises; de plus, cette invitation était portée par un général, au lieu de l'être par un évêque comme il avait été convenu. Malgré ces manquements, le Pape ne tarda pas à se mettre en route, contrarié pour une question d'étiquette par le cardinal Fesch qui réclamait le pas sur les autres cardinaux et inquiet, d'autre part, de mécontenter l'Autriche, désireuse de voir liquider à son profit par un concordat les affaires religieuses de l'ancien Empire germanique.

L'accueil fait au Pape à Fontainebleau et l'attitude même de l'Empereur au cours de la cérémonie du sacre furent presque outrageants pour le Souverain-Pontife, malgré les bons effets que Napoléon recueillait de cette consécration papale. Pie VII devait, il est vrai, trouver d'autres consolations, d'abord dans la réconciliation des évêques dits *constitutionnels* avec le Saint Siège, ensuite, dans l'accueil plein de vénération et de piété que lui fit la population parisienne comme, du reste, toute la population française à son retour en Italie, heureux contraste avec la mesquinerie dont avaient fait preuve l'Empereur et son entourage.

Aussi la paix devait-elle être de peu de durée entre Napoléon et Pie VII. L'annexion solennelle et en forme injurieuse des Légations au nouveau royaume d'Italie, l'exécution malhonnête du concordat conclu avec la république Cisalpine, l'application du concordat de 1801 et de la législation française aux provinces italiennes, obligèrent bientôt le Pape à entrer en lutte avec le puissant Empereur, « duel entre la force et la faiblesse, tel qu'on n'en a jamais rencontré dans l'histoire ! »

Ici le P. Rinieri ouvre une parenthèse pour exposer la vie et l'œuvre religieuse du fameux Scipion de Ricci, évêque de Pistoie, incarnation du jansénisme à la fin du XVIIIe siècle, sa rétractation et sa réconciliation peu sincère avec l'Église et il aborde dans la seconde partie de son premier volume l'histoire de la rupture entre Pie VII et Napoléon.

* * *

Digitized by Google

Le Pape s'était hâté en 1805 de proclamer sa neutralité dans le conflit qui allait ensanglanter l'Europe, mais le cardinal Fesch avait exigé l'expulsion de Rome des ministres de Russie et d'Angleterre accrédités près le roi de Sardaigne. On était en négociations à ce sujet, lorsque le Saint-Siège apprit avec stupeur l'occupation d'Ancône par une division française. C'était une violation flagrante de la neutralité des États de l'Église et un attentat au droit des gens et à la sécurité d'un souverain ami, attentat qui mettait le Saint-Siège en fâcheuse posture vis-à-vis des alliés. En réponse à une lettre autographe de protestation adressée par Pie VII, l'Empereur se proclama le *protecteur* du Saint-Siège, c'est-à-dire, comme il en résulte de ses instructions à Fesch, qu'il entendait que le Pape lui fût soumis, sinon il le briserait !

Peu après Fesch sommait le Pape d'expulser de ses États tous les sujets de la Russie, de l'Angleterre, de la Suède, de la Sardaigne, et de fermer ses ports aux vaisseaux de ces nations et l'Empereur écrivait lui-même, le 13 février 1806, à Pie VII : « Votre Sainteté est le souverain de Rome, mais j'en suis, moi, l'*Empereur :* tous mes ennemis doivent être les siens ! »

D'accord avec tout le Sacré-Collège, Pie VII adressa à l'Empereur une émouvante lettre de protestation et de réfutation. Mais bientôt Napoléon allait ajouter des faits à ses paroles et aboutir, petit à petit, à la réalisation du plan formé depuis longtemps de dépouiller entièrement le Pape de ses États. Sans sommation, les troupes françaises entrent à Civitá-Vecchia, dont ils enlèvent toute l'artillerie pour l'employer au siège de Gaëte; Napoléon refuse, en termes outrageants, de reconnaître la suzeraineté du Saint-Siège sur le royaume de Naples, d'où le cardinal Ruffo est brutalement expulsé; sur l'ordre de l'Empereur, sa sœur Elisa étend à ses États le concordat de 1801, remanie, de son privé chef, les circonscriptions diocésaines et s'empare de tous les biens ecclésiastiques; Napoléon annexe comme fiefs immédiats de l'Empire les duchés pontificaux de Bénévent et de Ponte-Corvo; peu après l'Empereur oblige par ses manœuvres le cardinal Consalvi à abandonner le poste, si dignement rempli, de secrétaire d'État tandis que, sans l'assentiment du Pape, il fait du cardinal Fesch le coadjuteur avec droit de succession du prince-primat Dalberg à Francfort.

L'arrivée à la secrétairerie d'État du cardinal Casoni, vieillard expérimenté et ami de la France, ne devait pas changer les dispositions de l'Empereur vis-à-vis des États de l'Église. La main mise continuait sur l'armée, sur les finances, sur l'administration et, le 8 juillet 1806, Napoléon sommait à nouveau Pie VII de fermer ses Etats aux Anglais et de laisser occuper par les troupes impériales toutes ses forteresses; il lui assurait, en échange, l'*intégrite de ses États*. De la réponse du Pape, déclarait l'Empereur au cardinal Caprara, dépendait le sort de Rome.

Digitized by Google

D'accord avec le Sacré-Collège, Pie VII, tenu par son caractère de ministre de paix à rester neutre entre les puissances chrétiennes, refusa de souscrire à l'acte brutal que l'on exigeait de lui et en donna avis à tous les nonces. C'était la rupture! La campagne de Prusse détourna, il est vrai, un certain temps l'Empereur de ses projets contre Rome. Il se contenta de voir son beau-fils Eugène, vice-roi d'Italie, entrer en conflit violent avec le Saint-Siège au sujet des nominations épiscopales et d'envenimer encore le débat pas ses instructions de plus en plus brutales.

Un moment, cependant, on put croire que l'apaisement n'était pas impossible. Pie VII, après de longs pourparlers, dans lesquels il n'avait répondu aux menaces que par une plus grande mansuétude, avait consenti à ce que le cardinal de Bajane, très dévoué à l'Empereur, se rendît à Paris pour traiter au sujet des conditions dictées par Napoléon.

Les pourparlers étaient à peine engagés, que, sans en attendre le résultat, Napoléon faisait prendre possession par ses troupes du duché d'Urbin et des provinces de Macerata, de Fermo et de Spolète et, pour comble, l'entretien et la solde de ces troupes étaient mises à la charge du Pape!

De surprise et d'indignation, Pie VII rappella incontinent son envoyé, suspendant, *ipso facto*, tous ses pouvoirs, et en appela à Dieu et au monde de la conduite inqualifiable de l'Empereur.

Les gouverneurs de Macerata et d'Ascoli furent jetés en prison par ordre du général Lemarrois, gouverneur impérial des provinces annexées. En même temps, la ville de Rome était dépouillée, au mépris des lois pontificales, des incomparables collections réunies dans la villa Borghese.

Tandis que ces atteintes au droit des gens outragaient le Pape dans ses États, l'Empereur osait proposer au cardinal de Bajane un projet de traité, en dix articles, qui reconnaissait tous ses empiétements tant dans le domaine spirituel, que dans le domaine temporel. Le Pape devait approuver et signer le dit traité sous peine de perdre entièrement ses États.

L'impossibilité pour le Saint-Siège de rester en paix avec l'Empereur sans descendre à l'état de vassal était désormais évidente et le sort des États de l'Église n'était plus douteux. Aussi, d'accord avec le Sacré-Collège, solennellement consulté, Pie VII écrivit-il, le 2 décembre 1807, au cardinal de Bajane qu'il ne pouvait, de par ses devoirs les plus sacrés, donner satisfaction aux prétentions de l'Empereur et qu'il attendait de Dieu seul la fin de ses maux.

Vainement de Bajane essaya-t-il de persuader au Pape de négocier encore; la décision de Pie VII, basée sur la conscience de ses devoirs, était irrévocable. Aussi, le 9 janvier 1808, le comte de Champagny, ministre des relations extérieures, remit-il au plénipotentiaire pontifical une note dans laquelle il était déclaré que, puisque le *souverain temporel de Rome* ne voulait pas d'accommodement et voulait s'exposer

Digitized by Google

au sort des armes, la négociation était rompue et toute relation pacifique était devenue impossible.

L'Empereur fit aussitôt réunir des troupes dans le plus grand secret et, lorsque tout fut prêt pour l'invasion de Rome, il fit adresser à son ministre près le Saint-Siège, Alcquier, des instructions très impérieuses accompagnées d'une note comminatoire à remettre au Pape.

Le 2 février, à 8 heures du matin, l'armée française, sous les ordres du général Miollis, fit son entrée à Rome, comme dans une place conquise, tandis que Pie VII officiait pontificalement dans la chapelle du Quirinal et bénissait, comme à l'ordinaire, les cierges de la Chandeleur.

Malgré les ordres de l'Empereur et en dépit des efforts de ses ministres, le Pape protesta publiquement et solennellement, bien qu'en termes pleins de mesures, contre la violation de sa souveraineté et le secrétaire d'État parvint à faire afficher une semblable protestation sur les murs de Rome.

* * *

Une fois maître de la capitale, Miollis s'appliqua avec ardeur à mettre à exécution le programme de Napoléon et s'attacha à franciser petit à petit les États de l'Église. Il mit la main sur toutes les branches de l'administration, fit incarcérer les officiers pontificaux restés fidèles au Saint-Siège, expulsa brutalement de Rome les cardinaux napolitains, lombards, gênois et piémontais, fit enlever par effraction, dans le palais même du Quirinal, les armes des gardes de Sa Sainteté et interdit même le port de la cocarde pontificale.

Ces mesures devaient avoir un résultat tout contraire à celui que désirait l'Empereur et rendirent de plus en plus odieux aux Romains le nom de Napoléon, tandis que Pie VII, prisonnier volontaire dans son palais du Quirinal, conservait intacts l'amour et la vénération de ses sujets.

Aussi l'Empereur saisit-il l'occasion du rappel du cardinal-légat Caprara, rappel justifié par les usurpations et les violences du gouvernement impérial envers le Saint-Siège, pour faire adresser au Pape un ultimatum dans lequel il brandissait, à côté des menaces de guerre, le spectre de l'Église gallicane, *bien plus docte et bien plus foncièrement religieuse que l'Église de Rome !*

La réponse de Pie VII fut telle qu'elle devait l'être, claire, catégorique, solennelle, c'était un *non possumus* formel dicté par les devoirs et la dignité de sa charge.

Les conséquences de cette réponse ne se firent pas attendre. Le gouverneur de Rome, Mgr Cavalchini, sur son refus de se démettre de sa charge, est jeté dans les cachots de Fenestrelle; les provinces d'Urbin, d'Ancône, de Macerata et Camerino sont annexées au royaume d'Italie, organisées en départements et soumises au Code Napoléon; tous les cardinaux, prélats et employés du Saint-Siège,

Digitized by Google

natifs de ces provinces, sont obligés de les réintégrer au plus tôt, sous peine de confiscation de tous leurs biens. Le Pape adresse aussitôt aux évêques des provinces annexées une circulaire proclamant les droits intangibles du Saint-Siège et prescrivant la ligne de conduite à suivre à l'égard de l'usurpateur. L'obéissance de ces prélats aux ordres de Pie VII donne à Miollis le prétexte de nouveaux emprisonnements et de nouvelles déportations : les cardinaux Gabrielli et Antonelli sont expulsés de Rome par la force armée, tous les fonctionnaires et officiers restés fidèles au Pape sont jetés en prison ; à Paris, Napoléon fait saisir tous les papiers du cardinal-légat.

La situation du Pape devenait intenable. Un Anglais catholique, nommé Fagan, résolut avec l'aide du roi Ferdinand de Sicile de tenter de faire évader Pie VII, mais, arrivé à Fiumicino avec la frégate sicilienne la *Vénus*, il fut dénoncé à la police française et ne put mener à bonne fin son entreprise. Une seconde tentative faite par le P. Angiolini, à la disposition duquel l'Angleterre avait mis deux vaisseaux de guerre, ne réussit pas mieux ; enfin une troisième tentative coûta la vie à son auteur, le colonel Vanni, fusillé à Rome même en violation du droit des gens.

Dans l'entretemps Miollis poursuivait la sécularisation des États de l'Église, organisait une gendarmerie et une garde civique indépendantes du Pape, s'emparait complètement de l'administration, des finances et de la justice. Mgr Arezzo, gouverneur de Rome, promené pendant cinq années de prison en prison, ne dut son salut qu'à son évasion en Sardaigne et le cardinal Pacca n'échappa à l'exil que par la courageuse attitude du Pape, qui lui donna asile dans ses propres appartements. Mais Rome restait inébranlablement attachée à son vieux Pontife ; tandis qu'elle boudait aux fêtes organisées par Miollis et s'abstenait même de prendre part au carnaval de 1809, la population romaine célébrait par deux nuits d'illuminations générales et spontanées, les 20 et 21 mars, l'anniversaire de l'élection de Pie VII.

C'était une preuve évidente de la faillite de la politique suivie jusque là vis-à-vis des États romains. Et dès que, victorieux de l'Autriche, Napoléon se sentit les mains libres, il se hâta de lancer, du palais même de Schönbrunn, son fameux décret du 17 mai 1809 par lequel il proclamait la fin du pouvoir temporel des Papes et déclarait Rome la seconde ville de l'empire français.

La mise à exécution du décret ne tarda pas, le 10 juin, Rome vit avec émoi amener la bannière pontificale qui flottait sur le château Saint-Ange et hisser à sa place le drapeau tricolore, en même temps que l'on proclamait Rome cité impériale et libre.

Consummatum est, s'écrièrent le Pape et le cardinal Pacca en entendant tonner le canon français, mais aussitôt Pie VII recourut aux armes qu'il tenait prêtes depuis longtemps. Quelques heures à peine s'était écoulées que, rapide comme l'étincelle, volait de bouche en bouche la nouvelle : « Napoléon et ses complices sont excommuniés » ;

Digitized by Google

en effet, la bulle d'excommunication était déjà affichée aux portes des grandes basiliques.

A cette nouvelle l'Empereur éclata de colère : « Plus de ménagements, écrivait-il à Murat, le Pape est un fou furieux qu'il faut renfermer ! » Il prit aussitôt les mesures les plus rigoureuses pour empêcher la diffusion de la bulle d'excommunication dans son empire, mais ne parvint nullement à détruire l'impression profonde causée par cette solennelle condamnation.

Pie VII, prisonnier au Quirinal, restait donc le plus formidable obstacle aux desseins de l'Empereur. Napoléon résolut de le briser et, le 6 juillet les troupes franco-napolitaines, aidées de la canaille de Rome, envahirent le Quirinal et s'emparèrent de la personne du Pape. C'est par le récit de cet odieux attentat, emprunté à une relation contemporaine inédite, que le P. Rinieri clôt son premier volume.

* * *

Le récit reprend, aussi palpitant, dans le tome second. Traîné au travers de l'Italie, dans une voiture fermée à clef, « comme en cage », Pie VII, salué par toutes les populations avec la plus grande vénération, arriva le 17 août à Savone, où l'exilaient les ordres impériaux.

A ce moment même, Napoléon, vainqueur de l'Autriche à Wagram, songeait à se séparer de la stérile Joséphine et à contracter de nouveaux liens avec l'archiduchesse Marie-Louise. Mais quelle était la valeur, au point de vue de l'Église, de la première union de l'Empereur ? C'est ce que le P. Rinieri examine avec la plus grande sagacité et il arrive à cette conclusion : que la sentence de nullité de mariage, prononcée, le 12 janvier 1812, par l'autorité diocésaine de Paris, était sans valeur, par défaut de compétence. Le Pape seul eût été compétent en la matière et l'Empereur excommunié n'avait pas voulu recourir à lui. S'il n'était pas douteux que le lien qui l'unissait à Joséphine était entaché de nullité, par défaut de consentement, l'intention de Napoléon dans la cérémonie clandestine du 1er décembre 1804 ayant été de tromper et le cardinal Fesch, célébrant, et l'infortunée Joséphine, et le Pape lui-même, il n'en était pas moins vrai, par contre, que l'incompétence du tribunal qui prononça la sentence de nullité sollicitée par l'Empereur enleva à cette sentence toute valeur, du moins au point de vue du *for externe*, et que le second mariage de Napoléon ne fut pas plus valable que le premier : le roi de Rome fut un bâtard !

Tandis que le Pape restait interné à Savone, Napoléon faisait ordonner aux cardinaux restés à Rome de se rendre immédiatement à Paris ; il y faisait transporter les archives du Saint-Siège et confisquait les bijoux et les insignes pontificaux et, peu après, par le sénatus-consulte du 17 février 1810, il réunissait les États romains à l'Empire et réglait, pour l'avenir, le sort des Souverains-Pontifes.

Digitized by Google

Ces affaires de Rome ainsi terminées, espérait-il, Napoléon conduisit à l'autel la fille des Césars et obligea tous les cardinaux à assister à son mariage, voulant rehausser la cérémonie et prouver au monde entier qu'il pouvait se passer du Pape.

Mais quatorze cardinaux seulement se rendirent à l'invitation de l'Empereur, les autres, groupés autour de Consalvi, refusèrent de désavouer le Pape prisonnier et de couvrir par leur présence l'irrégularité du mariage impérial De colère, Napoléon les chassa de Paris, supprima leur pension annuelle de trente mille francs et leur interdit le port de la pourpre, d'où le nom de *cardinaux noirs*.

La guerre faite au Pape sur le terrain temporel dégénéra bientôt en lutte entre le Sacerdoce et l'Empire sur le terrain spirituel à propos de la nomination des évêques. A partir de l'excommunication de Napoléon, Pie VII avait omis dans les bulles d'institution des évêques nommés par l'Empereur de faire mention de celui-ci et, comme le Pape ne voulait pas céder sur ce point, l'Empereur, désireux de se passer de lui, réunit une *commission ecclésiastique*, composée en grande majorité d'évêques à sa dévotion. Ceux-ci, comme il fallait s'y attendre, lui donnèrent raison et allèrent même jusqu'à dénier au Pape le droit d'excommunier les souverains.

Ceci n'était pas fait pour améliorer les relations entre Pie VII et l'Empereur. Des tentatives faites dans un but de conciliation par Metternich ne devaient pas avoir de meilleur résultat, Napoléon exigeant que le Pape fît les premières démarches en réparation, disait-il, « du tort et aussi du ridicule qu'il s'est donné lorsqu'il a essayé d'excommunier l'Empereur ! » et le Pape, de son côté, ne pouvant lever cette excommunication avant que Napoléon n'eût prouvé son repentir par quelque mesure favorable à la Religion.

L'Empereur nomma alors de son privé chef à plusieurs évêchés et fit asseoir le cardinal Maury sur le siège archiépiscopal de Paris, sans que celui-ci eût reçu l'institution canonique. Ces évêques intrus furent énergiquement condamnés par le Pape, mais la prison et l'exil débarrassèrent les chapitres de tous les prêtres fidèles, le chanoine d'Astros de Paris fut la principale victime de cette persécution. En même temps, l'Empereur rendait de plus en plus étroite la captivité du Pape à Savone, et faisait arrêter le cardinal di Pietro et les autres conseillers et amis que Pie VII avait conservés près de lui. — Pour comble de servilité, le chapitre de Paris, stylé par Maury, proclamait dans une adresse à l'Empereur le droit des chapitres d'élire comme vicaire-capitulaire la personne nommée par le souverain à un siège vacant et presque tous les chapitres imitèrent ce déplorable exemple.

Napoléon résolut dès lors de trouver le moyen de gouverner l'Église sans le concours du Pape. Il tenta d'abord de s'appuyer sur le Sacré-Collège, mais ses tentatives échouèrent devant la réponse nette, catégorique et courageuse rédigée le 2 février 1811 par les cardinaux Consalvi et di Pietro, d'accord avec les autres cardinaux. Repoussé de

Digitized by Google

ce côté, Napoléon s'adressa à la commission des évêques, déjà consultée en 1809, et lui posa ces deux questions : 1° à qui faut-il demander les dispenses que l'on sollicitait jadis du Pape ? 2° au cas où le Pape refuse les bulles d'institution, quel est le moyen canonique de donner l'investiture aux évêques ?

Les réponses furent telles qu'il fallait les attendre de la servilité de cette assemblée : en cas de nécessité extrême les évêques sont compétents pour toutes les dispenses et de même l'Église de France pouvait pourvoir par elle-même, avec le concours du Souverain, à sa propre conservation. L'assemblée conseillait pourtant d'envoyer à Pie VII des députés pour lui conseiller « la charité fraternelle et le rappeler à des sentiments de paix ».

Très satisfait de ces réponses, Napoléon annonça aux évêques qu'il allait réunir un *Concile d'Occident*, pour établir une discipline générale dans l'Église.

Malgré l'avis très courageusement exprimé de l'abbé Émery, supérieur de Saint-Sulpice, Napoléon députa à Savone l'archevêque de Tours et les évêques de Nantes et de Trêves, dans le but, d'arracher au Pape, sous la menace du Concile national convoqué pour le 7 juin, l'institution des évêques nommés et le droit pour les métropolitains de conférer, en cas de refus du Pape, au bout de trois mois, des bulles d'institution canonique. Il lui faisait proposer en même temps un arrangement d'ordre temporel sur lequel a été copiée, dirait-on, la loi italienne des garanties en 1870. Privé de ses conseillers, circonvenu de toutes parts, affaibli par l'âge et l'adversité, Pie VII, après plus de huit jours de lutte, se montra disposé à accorder l'institution aux évêques nommés, à étendre le concordat français aux duchés de Toscane, de Parme et de Plaisance et à concéder que, au cas où, après un délai de six mois, il n'aurait pas, pour d'autres motifs que ceux d'indignité donné les bulles d'investiture à la personne nommée par l'Empereur, il autorisait le métropolitain à les conférer au nom du Saint-Siège. Mais, dans un dernier article, il était dit que ces concessions étaient *subordonnées* à l'espoir de préparer la voie au rétablissement de la paix dans l'Église et de l'indépendance et de la dignité du Saint-Siège.

C'est cet épisode que le P. Rinieri appelle le *premier piège de Savone*. Pie VII, déclare l'auteur, n'avait fait aucun pas en arrière et n'avait pas agi contre sa conscience : de par le dernier article, il ne devait exécuter ses concessions que lorsqu'il aurait récupéré son indépendance et, de plus, la note verbale qui les contenait n'avait pas les caractères d'un traité et n'obligeait nullement. Sans rien concéder, il n'avait fait que montrer *une disposition à concéder*.

Tandis que les négociateurs rentraient à Paris, quatre vingt-quinze évêques s'y étaient réunis pour prendre part au Concile national. Le but de l'Empereur n'était autre que de détruire la primauté apostolique du Pape, de donner naissance, sans en avoir l'air, à un schisme vaste

Digitized by Google

et profond et de faire de la religion catholique un simple instrument de ses volontés.

Le P. Rinieri passe rapidement sur l'histoire du Concile national, histoire déjà faite et à laquelle il ne reste rien ou peu de choses à ajouter. Une députation de neuf évêques fut chargée de porter à Pie VII les décrets du concile, le premier qui reconnaissait la compétence du concile sur l'institution des évêques, en cas de nécessité, sans l'intervention du Pape, le second qui attribuait aux métropolitains la faculté de créer les évêques au cas où le Pape n'aurait pas donné les bulles d'institution endéans les six mois. A ces évêques Napoléon joignit une députation des cardinaux rouges qui, par leur présence au baptême du roi de Rome, avaient donné une nouvelle preuve de leur servilité. Il prévenait par là, du moins aux yeux du public, les plaintes de Pie VII privé depuis si longtemps de ses conseillers.

Le Pape approuva le second décret du Concile, mais non d'une façon absolue et en le considérant comme un simple projet par un bref adressé, non au Concile, mais aux évêques réunis à Paris et qui attendaient sa réponse. Ce bref disait en outre que les métropolitains donneraient l'institution canonique au nom du Pape ou du moins en vertu de pouvoirs reçus du Pape. Il refusait enfin d'étendre le Concordat aux États romains. Ce n'était pas du tout ce que voulait l'Empereur, le *second piège de Savone* ne répondait guère à ses espérances. Son ressentiment envers le Pape s'en accrut encore. Mais de son côté Pie VII comprenait qu'en autorisant l'Empereur à nommer des évêques dans les États romains, il renonçait de lui-même au pouvoir temporel et qu'en couvrant ainsi l'usurpation dont il avait été victime il enlevait sa raison d'être à l'excommunication prononcée contre l'Empereur. La lutte suprême allait s'engager.

A la nouvelle d'une tentative organisée par les Anglais pour délivrer le Pape de Savone, Napoléon ordonna le transfert immédiat et dans le plus grand secret de Pie VII à Fontainebleau. Ce voyage se fit avec une précipitation telle que le Pape, gravement malade, faillit trépasser au mont Cenis. Sur l'ordre du prince Borghese, gouverneur du Piémont, on eut la cruauté de lui faire poursuivre son voyage en traversant de nuit toutes les grandes villes et Pie VII arriva plus mort que vif à Fontainebleau le 19 juin 1812.

Avant d'exposer la dernière phase de la lutte, le P. Rinieri nous ramène à Rome pour nous y faire voir à l'œuvre le gouvernement impérial. Napoléon commit l'immense faute de faire table rase de tout ce qui était cher aux Romains : expulsion de tous les ecclésiastiques étrangers à la ville ; suppression de toutes les congrégations religieuses; liquidation désastreuse des finances pontificales ; impôts odieux et écrasants ; obligation à tous les ecclésiastiques, à tous les fonctionnaires et même aux joueurs à la loterie de prêter serment de fidélité à l'Empereur, sous peine de révocation ou de prison. Ces mesures portèrent au comble la haine contre Napoléon. La conscription fut considérée par les Romains comme le pire des fléaux et remplit les

Digitized by Google

campagnes de réfractaires et de déserteurs, dont beaucoup se transformèrent en brigands. La sévérité outrée des tribunaux, pas plus que la splendeur des fêtes officielles ou que les travaux publics considérables entrepris par le préfet de Tournon, ne rallièrent à l'Empire les sympathies des populations romaines.

A peine revenu de sa désastreuse expédition de Russie, Napoléon écrivait au Pape pour reprendre les négociations que, dix mois plus tôt, il avait lui-même brutalement rompues. Très habilement conduits par l'Empereur lui-même, ces pourparlers aboutirent, le 25 janvier 1813, au trop fameux concordat de Fontainebleau, dans lequel le Pape abandonnait ses droits sur les États de l'Eglise et reconnaissait aux métropolitains la faculté d'instituer des évêques, sans déclarer que cette faculté s'exercerait au nom du Pape.

Devant cette faiblesse, le P. Rinieri ne peut que plaider les circonstances atténuantes : la puissance fascinatrice de Napoléon, la fatigue du récent voyage, la santé affaiblie du Pape rendaient toute résistance moralement impossible. Mais si la fermeté du successeur de Pierre faillit, ce ne fut que pour un instant ; elle se releva bientôt de façon à consoler et réconforter toute l'Eglise.

Du reste Pie VII était tombé dans un piège car, et le P. Rinieri le démontre par des témoignages irrécusables, Napoléon avait fait croire au Pape que les articles du nouveau concordat n'avaient aucune valeur définitive.

Il n'en est pas moins vrai que le concordat mettait une arme terrible aux mains de l'Empereur. Aussi fit-il naître dans le monde entier d'abord la défiance, puis la stupeur, en même temps qu'il causait les plus cuisants remords au faible et vieux pontife.

Heureusement la paix faite avec l'Empereur avait eu le bon côté de permettre aux cardinaux noirs d'accourir à Fontainebleau ; sous leur influence Pie VII allait se transformer.

Profitant de la faute commise par Napoléon qui, en publiant le concordat comme loi de l'Empire, faisait passer pour définitive une convention qui, son préambule le disait clairement, ne valait que comme projet, Pie VII rédigea en secret et fit remettre, le 24 mars à l'Empereur une lettre par laquelle il déniait toute valeur au traité signé deux mois plus tôt et l'annulait en confessant son erreur, son repentir et son ferme propos de réparer sa faute.

Cette lettre mettait à néant tous les efforts de Napoléon pour s'emparer du gouvernement de l'Eglise ; la fortune avait abandonné l'Empereur sur tous les terrains à la fois. Vainement garda-t-il soigneusement secrète la lettre du Pape, vainement envoya-t-il le cardinal Maury pour contraindre Pie VII à réaccepter le concordat, vainement fit-il redoubler de rigueur et de surveillance à l'égard du prisonnier de Fontainebleau, le dénouement approchait. L'Empereur n'avait plus que quelques mois à régner.

Digitized by Google

Le triomphe de Pie VII et la restauration du pouvoir temporel des Papes, obtenus par la diplomatie pontificale au congrès de Vienne, forment la matière du troisième volume du P. Rinieri.

Après avoir montré que les droits de *légitimeté* et d'*unité nationale* proclamés au congrès de Vienne furent méconnus par le partage de la Pologne et de la Saxe et par la non-restitution du Comtat-Venaisin aux États de l'Église, l'auteur établit que deux faits principaux ont fait des traités de Vienne la cible de toutes les machinations sectaires dans tous les pays : la division de l'Italie en plusieurs principautés et le rétablissement dans son intégrité du pouvoir temporel des Papes. C'est ce qui explique l'attitude des historiens du *Risorgimento* et de leurs chefs, Farini (1) et Bianchi (2). Aussi l'auteur consacre-t-il plusieurs pages de son introduction à examiner l'œuvre de ces écrivains au point de vue de la vérité et au point de vue de la méthode historique. La compétence du P. Rinieri, le nombre et la valeur des documents qu'il a eus sous la main nous édifient entièrement sur la façon de procéder de ces historiens : à plusieurs reprises, Bianchi a mutilé des documents, son sens critique a été faussé par passion ou par ignorance, aussi son ouvrage ne mérite-t-il guère créance.

Après avoir ainsi fait, avec justice, table rase de l'œuvre de ses prédécesseurs, le P. Rinieri expose les préliminaires intéressants pour le Saint-Siège du congrès de Vienne.

Un des derniers actes de Napoléon avait été d'ordonner, le 21 janvier 1814, le transfert de Pie VII de Fontainebleau à sa précédente prison de Savone; puis, en apprenant l'occupation de Rome par les Napolitains, l'Empereur l'avait fait conduire, pour « embarrasser Murat », par Plaisance et Parme dans les États de l'Église.

Le voyage de Pie VII fut un vrai triomphe, tant en France qu'en Italie et l'accueil des Romains à leur souverain légitime devait être enthousiaste. A première vue, les puissances alliées semblaient favorables au rétablissement du pouvoir temporel : l'empereur d'Autriche et Castlereagh l'avaient promis à leur passage par Bâle au nonce de Lucerne, Mgr Testaferrata. Le Czar et le roi de Prusse paraissaient également bien disposés.

Le congrès de Châtillon avait proclamé le rétablissement des États romains et, dès le 2 avril 1814, le gouvernement français proclamait son adhésion à ce principe.

Il y avait pourtant un obstacle à la restauration immédiate du Pape. Joachim Murat, brouillé avec son beau-frère Napoléon, occupait Rome et les États de l'Eglise au nom des puissances alliées; il avait même obtenu, par un traité secret signé le 11 janvier avec l'Autriche, l'assurance de voir ajouter à son royaume quatre cent mille sujets pris aux

(1) *Storia d'Italia dell' anno 1814 sino a' nostri giorni*, Turin, 1854.

(2) *Storia documentata dalla diplomazia europea in Italia dall' anno 1814 all' anno 1861*, 8 vol. in-8. Turin, 1865-1872.

Digitized by Google

États de l'Église. En même temps, Murat était entré en négociations contre l'Autriche avec le vice-roi Eugène de Beauharnais. Cette duplicité ne devait pas lui réussir, ses plans furent percés à jour par lord Bentinck, commandant des troupes anglo-siciliennes, qui fit évacuer la Toscane par les troupes napolitaines, mais les puissances n'avaient pas vu aussi clair. Au nom des Alliés, Murat avait chassé les Français de Rome avec l'intention de la garder pour son propre compte. Ce devait être la cause de sa ruine.

Dès qu'il eût appris la nouvelle de l'arrivée de Pie VII, Murat employa tous les moyens pour empêcher sa rentrée à Rome et tout en le comblant de marques de déférence voulut l'engager dans des pourparlers compromettants. Mais l'attitude énergique de Bentinck déjoua toutes ces intrigues et Pie VII s'adressa directement aux souverains alliés pour obtenir la restitution de ses États.

Ce fut l'objet de la mission de Mgr della Genga, nonce extraordinaire auprès de Louis XVIII et envoyé extraordinaire auprès des souverains alliés. Comme tel, il était chargé d'une double mission : faire retirer toutes les mesures prises par Napoléon contre les droits de l'Église et réclamer la restitution intégrale des anciens États Pontificaux. Peu après le cardinal Consalvi était également envoyé pour représenter le Pape à l'assemblée des souverains réunis à Paris. Malheureusement, lorsqu'il arriva dans cette capitale, le 2 juin 1814, le traité de Paris était signé depuis trois jours et n'avait rien stipulé en faveur du Saint-Siège : c'était, malgré l'accueil aimable et bienveillant de Louis XVIII, la perte d'Avignon et du Comtat-Venaisin.

Ce fut à Londres que Consalvi rejoignit les souverains alliés. Il s'aboucha avec Castlereagh, Metternich et le Czar. C'était la première fois depuis le cardinal Pole, que l'on voyait un cardinal en Angleterre. Consalvi rencontra partout le plus gracieux accueil. Et si Metternich ne parut pas très rassurant au sujet de la restitution des Légations au Saint-Siège, *affaire européenne* qui devait être réglée par toutes les puissances au Congrès de Vienne, ni au sujet des Marches dont le sort était *affaire napolitaine*, Consalvi obtint du prince-régent et de Castlereagh les promesses les plus formelles d'une intervention vigoureuse de l'Angleterre en faveur du Saint-Siège.

Cette bienveillance donna au cardinal l'occasion d'entrer en négociations sur les affaires religieuses du Royaume-Uni et de renseigner exactement Rome sur la situation de l'Église catholique en Angleterre et en Irlande. Cet exposé constitue un des chapitres les plus intéressants de l'ouvrage du P. Rinieri.

A son retour de Londres, Consalvi, malgré son désir de se rendre au plus tôt à Vienne, dut s'arrêter à Paris et y déjouer les intrigues des évêques qui avaient refusé en 1802 de se soumettre aux décisions pontificales et s'efforçaient aujourd'hui de faire dénoncer le concordat; le Roi et le gouvernement soutenaient les *non-démissionnaires*. Ce qui mettait Rome en singulière posture, d'autant plus que la restaura-

Digitized by Google

tion maintenait l'obligation de *placet*, l'appel comme d'abus et autres errements du gouvernement impérial.

Dans l'entretemps Pie VII avait repris possession de ses États, l'ancien régime avait été presque intégralement rétabli. Plus de six cents prélats et prêtres étaient sortis des cachots impériaux ou rentrés de l'exil ; toutes les classes de la société romaine applaudissaient à la restauration de son souverain.

Certains écrivains libéraux accusèrent cependant le gouvernement pontifical à cette époque de rigueurs « dépassant toute limite » contre les partisans des idées nouvelles. C'est une calomnie, dit le P. Rinieri, il y eut certes une réaction populaire, mais celle-ci cessa sur l'ordre du gouvernement et les condamnations, modérées et peu nombreuses, se justifient entièrement. Les calomnies n'en devaient pas moins aller leur train et avoir, par la franc-maçonnerie, un écho au congrès de Vienne, où Consalvi dut dissiper leurs mauvais effets auprès des ministres des puissances alliées.

⁂

Sur ces entrefaites le cardinal Consalvi était arrivé à Vienne, le 2 septembre 1814 ; il y vécut modestement, y conquérant les sympathies de tous, sauf peut-être celles du cynique Talleyrand, et s'assurant ainsi de précieux alliés pour la cause du Saint-Siège.

En dépit des fêtes et des réceptions, qui firent dire au prince de Ligne : *Le congrès danse, mais ne marche pas*, le cardinal se mit avec zèle à la tâche. Le sort des légations paraissait toujours douteux : la Prusse voulait en faire un royaume pour le roi de Saxe, le Czar voulait les donner au prince Eugène, l'Angleterre ne montrait plus les dispositions favorables dont elle faisait étalage à Londres ; seule l'Autriche soutenait les droits du Saint-Siège. D'autre part, les Marches restaient toujours occupées par Murat et, par le traité du 11 janvier 1814, l'Autriche lui en avait assuré la possession.

Murat avait, il est vrai, antérieurement à l'ouverture du congrès, entamé des pourparlers avec le Saint-Siège et se montrait disposé à céder les Marches à condition que le Pape lui conférât immédiatement l'investiture du royaume de Naples ce qui l'eût mis en posture favorable vis-à-vis des souverains alliés. Ces pourparlers traînèrent jusqu'à la réunion du congrès et s'y poursuivirent, mais le refus de Murat de restituer Bénévent et Ponte-Corvo vint tout gâter. Les intrigues napolitaines, longuement exposées par le P. Rinieri, donnent à celui-ci l'occasion de montrer, en deux chapitres fort intéressants et très documentés, le rôle de la franc-maçonnerie, condamnée par Pie VII mais soutenue, par une singulière inconséquence, par la plupart des souverains du Nord. Par contre, les Carbonari d'Italie proscrits et traqués dans toute la Péninsule, avaient noué des relations avec le souverain de l'île d'Elbe et rêvaient d'un nouvel *Empire romain* sous le sceptre

Digitized by Google

de Napoléon. Ces intrigues devaient avoir leur contre-coup à Naples dans l'entourage du roi Joachim et y porter des fruits néfastes.

*
* *

De Paris, où il était rentré en triomphateur, Napoléon écrivit à Murat *qu'il comptait sur lui;* mais c'était à son profit que Joachim voulait faire l'unité de l'Italie et, au lieu de suivre les conseils de l'Empereur, il leva seul l'étendard de la guerre nationale. Dès lors, ses principaux adversaires au congrès de Vienne, Metternich et Talleyrand, avaient beau jeu.

Pie VII fut le premier à subir les contre-coups de cette nouvelle politique de Murat; à la nouvelle de l'entrée des Napolitains à Terracine il reprit, avec le Sacré-Collège, le chemin de l'exil et se réfugia à Gênes.

Tandis que Murat courait ainsi à sa ruine, Napoléon s'efforçait par l'intermédiaire de son frère Lucien, devenu prince de Canino et sujet romain, de faire croire à l'Europe que le Saint-Père soutenait sa cause. C'était là un impudent mensonge. Il ne donna le change à personne, pas plus du reste que les intrigues du cardinal Fesch. Pie VII pardonna généreusement à cette malheureuse famille et Rome devint le refuge des Bonapartes exilés.

L'équipée de Murat terminée en désastre, le Pape fit, le 7 juin 1815, sa rentrée dans sa capitale, rentrée que l'écrasement de Napoléon à Waterloo allait rendre définitive.

Dans l'entretemps le Congrès de Vienne terminait son œuvre et réglait le sort de l'Italie. Avec l'appui de l'Autriche, Consalvi obtint aisément la restitution au Saint-Siège des Légations et des Marches; il ne put récupérer Avignon et Capentras, ni la partie transpadane de la légation de Ferrare, réclamée par l'Autriche pour des raisons stratégiques; il parvint par contre, malgré les honteux marchés de Talleyrand avec Naples, à rattacher aux Etats pontificaux les duchés de Bénévent et de Ponte-Corvo et à faire supprimer les postes étrangères à Rome.

Mais ce n'était pas seulement aux questions territoriales que Consalvi avait consacré ses efforts et son talent; ce fut pour l'Église catholique entière qu'il travailla au Congrès de Vienne en jetant les bases d'un nouveau concordat avec Louis XVIII, en poursuivant ses négociations avec l'Angleterre en faveur de l'émancipation des catholiques, en nouant des relations en matière religieuse avec la Russie, le Wurtemberg, la Bavière et la Prusse. Consalvi parvint encore à déjouer la tentative du comité chargé des affaires ecclésiastiques des États germaniques pour faire reconnaitre par le Congrès une *Église catholique d'Allemagne* et il adressa aux puissances, le 14 juin, une énergique note de protestation contre la non-restitution des principautés et des biens ecclésiastiques sécularisés. En même temps le prudent cardinal

Digitized by Google

dictait à Rome les conseils que ses rapports avec les représentants de l'Europe entière lui inspiraient relativement au gouvernement des États de l'Église, où, estimait-il « vouloir remettre les choses dans leur état primitif était prétendre l'impossible ».

Tandis que l'allégresse générale saluait le rétablissement définitif du pouvoir pontifical, Napoléon voguait captif vers Sainte-Hélène et Murat préparait, en Corse, la folle équipée qui allait lui coûter la vie ! Pie VII pleura sur le sort misérable de ces deux persécuteurs.

* * *

Telle est l'œuvre intéressante et de haute valeur scientifique que nous donne le P. Rinieri en ces trois volumes, que nous avons cru pouvoir réunir dans un même compte rendu.

Puisés aux sources les plus sûres, les documents utilisés au cours de l'ouvrage, comme ceux publiés en annexes, donnent au travail une autorité irrécusable et l'on peut dire désormais que l'histoire des rapports entre l'Église et l'Empire français et celle de la restauration pontificale sont faites.

On pourrait toutefois regretter que le savant auteur se soit parfois laissé trop entraîner par son enthousiasme pour son héros Pie VII et par sa vertueuse indignation contre Napoléon, contre lequel il s'emporte souvent en invectives. N'eût-il pas été préférable de laisser aux documents leur éloquence propre et de permettre au lecteur, mis à même de se prononcer en connaissance de cause, la liberté de qualifier la conduite de l'Empereur comme elle le mérite ?

D'autre part, le P. Rinieri professe une sévérité outrée pour les auteurs qui ont traité la question avant lui. Sans vouloir prendre la défense des historiens italiens qu'il fustige de main de maître dans l'introduction de son ouvrage sur le Congrès de Vienne, nous estimons qu'il critique d'une façon peut-être trop acerbe les travaux hautement estimables du comte d'Haussonville et de Sorel, dont il traite même le style coloré de *style d'acrobate !* (1)

Du reste le P. Rinieri n'aime guère la politique française, c'est certes son droit, mais ne le fait-il pas trop sentir ? Son jugement s'en ressent peut-être un peu, c'est ainsi qu'il va jusqu'à mettre en doute les talents politiques de Louis XVIII (2). Par contre l'Autriche, l'empereur François et le prince de Metternich jouissent de toute sa bienveillance.

Remarquons aussi quelques inadvertances : notamment celle par laquelle le P. Rinieri fait du publiciste révolutionnaire de Potter : *un fameux évêque apostat et janséniste* (3).

Ajoutons enfin que parfois, surtout dans le dernier volume, la lecture est rendue plus difficile par l'insertion dans le cours de l'ouvrage

(1) *Napoleone e Pio VII*, t. I, p. 125, note.
(2) *Il congresso di Vienna e la Santa Sede*, p. 199.
(3) *Napoleone e Pio VII*, t. I, p. 162, note 1.

Digitized by Google

de documents, qui, bien qu'intéressants en eux-mêmes, tels la liste des ecclésiastiques romains victimes des sévérités du gouvernement impérial (1) et le fragment du carnet mondain d'un diplomate au congrès de Vienne (2), auraient cependant figuré avec plus d'avantages parmi les annexes.

Mais ce ne sont là que des critiques de détails qui ne diminuent en rien la beauté et la valeur intrinsèque du monument historique élevé par le P. Rinieri avec les matériaux les plus précieux et les plus solides à la gloire du Saint-Siège et de la grande figure du Pape Pie VII.

CH. TERLINDEN.

E. OLLIVIER. *L'Empire libéral*. T. XI. Paris, Garnier, 1907. In-12, 631 p.

Le tome XI de l'*Empire libéral* contient seulement quelques pages de nature à intéresser ceux qui s'occupent spécialement de l'histoire ecclésiastique contemporaine. Mais ces pages possèdent d'autant plus d'utilité, qu'elles se rapportent à des événements d'une importance secondaire passés généralement sous silence, à raison de ce caractère accessoire, par les écrivains de l'histoire du second empire. Elles nous offrent donc des récits nouveaux et, comme presque tous ceux émanant de la plume de M Émile Ollivier, bien documentés (3).

Les événements ainsi contés se lient notamment aux relations existant entre la France, l'Italie et le Saint Siège au lendemain de Mentana.

L'échec des tentatives garibaldiennes contre le territoire pontifical n'avait pas calmé l'agitation causée dans la Péninsule par la question romaine. Cette agitation subit même une recrudescence à la suite de l'exécution de deux des conspirateurs qui avaient commis le crime odieux de détruire la caserne Sistori, provoquant la mort de nombre des zouaves pontificaux. Peu de sentences capitales furent aussi justifiées que celle qui frappa les meurtriers. Victor-Emmanuel et Napoléon ne reculèrent cependant point devant une intervention, vaine d'ailleurs, pour obtenir du Pape au moins une commutation de peine.

Lorsque la hache eut fait son œuvre, le roi d'Italie s'associa à une souscription ouverte en faveur de ceux qu'on appelait des « martyrs de la liberté », en réalité des criminels, auteurs d'un inqualifiable attentat contre un gouvernement avec lequel l'État italien était officiellement en état de paix. Cet acte dénotait un étrange respect pour l'autorité pontificale, manifestait d'une singulière manière des sentiments pacifiques à un moment où on faisait des instances

(1) *Il Congresso di Vienna e la Santa Sede*, pp. 225-234.

(2) *Ibidem*, pp. 327-330.

(3) Cet article était écrit et en épreuves lorsque j'ai lu le livre de MM. Bourgeois et Clermont, *Rome et Napoléon III* (Paris, Collin, 1907). Certaines des assertions émises par M. E. OLLIVIER dans le tome XI de l'*Empire libéral* y sont contestées.

Digitized by Google

répétées à Paris pour obtenir le retrait de Cività-Vecchia des troupes françaises en échange d'une nouvelle promesse de garantir l'intégrité du domaine papal. Napoléon III, une fois de plus, se refusait à cette évacuation, craignant, malgré les protestations du cabinet de Florence, qui se prétendait assez fort pour l'empêcher, le retour des entreprises garibaldiennes contre la Ville Éternelle.

En même temps, des négociations étaient menées pour conclure une alliance entre la France et l'Italie. Celle-ci, en réponse aux ouvertures qui lui étaient faites, exigeait tout d'abord l'évacuation tant désirée et la reconnaissance de ses aspirations nationales sur Rome. Rouher, mentant déjà à son célèbre *Jamais*, offrait de laisser occuper tout le territoire pontifical, sauf Rome, par les troupes de Victor-Emmanuel. Mais, en fin de compte, le ministre remettait toute conclusion jusqu'après les élections générales prochaines, craignant que de nouvelles concessions à l'Italie ne provoquassent un violent soulèvement de l'opinion catholique contre le gouvernement impérial.

Dans un autre chapitre, M. Émile Ollivier consacre deux ou trois pages à une tentative faite par la diplomatie française pour faire rentrer en grâce auprès de Pie IX Mgr Darboy et obtenir à l'archevêque de Paris le chapeau cardinalice. Cette tentative, comme les précédentes, n'obtint aucun succès. Le prélat, jusqu'à sa mort, devait rester l'objet des défiances du Souverain Pontife, et non sans raison.

Dans un prochain volume, M. Émile Ollivier abordera l'histoire du concile du Vatican, si importante pour l'histoire générale de l'Église et pour l'histoire interne de l'épiscopat français. Nous aurons soin d'en entretenir nos lecteurs.

A. De Ridder.

Jules Helbig. *Le Baron Bethune*. Étude biographique. Préface par le Cte Verspeyen. Lille-Bruges, Société Saint Augustin, 1906. 1 vol. édition de luxe in-4° de vii-400 p. 116 gravures-47 pl. hors texte. F. 20.

On ne pourrait faire de ce livre un compte rendu ordinaire, parce que lui même n'est pas ordinaire.

Il ne se présente pas avec les allures froides d'une étude spécifiquement historique, mais il diffère des biographies courantes comme un croquis pris sur le vif diffère d'une reconstitution archéologique. Il ne retrace pas une page de notre histoire contemporaine par amour de la science pure, mais par amour de celui qui en est l'objet. Il est la couronne déposée par un ami sur la tombe d'un ami ; il est l'hommage rendu aux vertus d'un grand chrétien par un autre grand chrétien ; il est le vivant tableau tracé par un artiste, de l'œuvre de son maître et confrère.

Malgré cela, ce livre n'est pas une apologie, mais un travail scrupu-

Digitized by Google

leusement objectif, fait d'après des documents de première valeur : les souvenirs personnels d'une amitié vieille d'un demi-siècle ; un grand nombre d'écrits de Bethune lui-même, tels des mémoires, des journaux de voyage, des milliers de lettres ; enfin, au point de vue artistique, des œuvres innombrables, répandues dans presque tous les pays de l'Europe.

L'auteur s'efface lui-même autant qu'il peut : il nous fait juger des travaux du maître par un grand nombre de superbes reproductions et il cède fréquemment la parole aux documents mêmes, nous laissant ainsi toucher du doigt le caractère de l'homme et de l'artiste.

Voici le résumé très succinct de l'ouvrage :

Après une préface écrite par le comte Verspeyen — l'auteur lui-même, frappé par la mort, n'a plus assisté à l'apparition d eson livre — nous trouvons quelques notions intéressantes sur la famille Bethune. Parmi les ascendants de son héros, l'auteur en relève surtout deux qui s'illustrèrent par leur sainteté et par leurs œuvres. C'est le baron Gaston de Renty (1612-1649), gentilhomme de la cour de Louis XIII, qui fut le grand ami et le protecteur de saint Vincent de Paul et qui mourut en odeur de sainteté. C'est ensuite l'abbé Joseph van Daele, mort en 1781, fondateur de la congrégation des frères hospitaliers qui porte son nom.

Le père même du baron Bethune, le baron Félix Antoine (1789-1880) époux de la baronne de Renty, était bourgmestre de Courtrai et sénateur du Royaume. Leur troisième enfant, Jean-Baptiste François, naquit en cette dernière ville le 25 avril 1821. Il reçut une éducation soignée, dans sa famille même, par un prêtre irlandais, l'abbé Michel Breen, qui entra plus tard dans la Compagnie de Jésus et mourut dans les Missions.

Le jeune homme étudia pendant quatre ans le droit à l'université de Louvain (1837-1841) mais sa santé débile ne lui permit pas d'achever ses études.

Durant ses loisirs et sa maladie, il s'était appliqué au dessin et à la peinture, sous la direction du peintre Genisson et du sculpteur Geerts, et il manifesta pour ces arts un talent remarquable.

Ce fut le comte de Montalembert, qu'il pilota lors d'une visite à Courtrai, qui appela ses préférences sur un domaine particulier : l'art chrétien du moyen âge.

Cependant rien ne faisait encore soupçonner chez Jean Béthune une vocation dans ce sens. Son père le destinait à l'administration ou à la diplomatie et le fit agréer comme secrétaire particulier par le comte de Mûelenaere, gouverneur de la Flandre occidentale. C'est pendant son séjour à Bruges qu'il fit la connaissance de Mlle van Outryve d'Ydewalle, qu'il épousa le 20 mars 1848.

Sa vocation artistique se précisa depuis lors, mais il débuta par la peinture de paysage. Ce ne fut qu'en 1854, après une violente attaque de choléra, qu'il résolut de consacrer entièrement son talent au renouvellement de l'art religieux, dont le niveau alors était si bas.

Ses principaux maîtres dans ce domaine furent Welby Pugin et ses

Digitized by Google

collaborateurs, surtout le peintre-verrier Hartmann, dont il avait fai la connaissance lors d'un voyage en Angleterre.

Il ne s'appliqua pas, d'abord, à l'architecture, mais au vitrail et à la broderie. Il installa un atelier dans les annexes de son hôtel à Bruges, et de suite les commandes affluèrent.

Son premier travail important en architecture fut le château du baron van Caloen à Lophem, exécuté en 1856.

Malgré l'opposition de sa famille, il quitta Bruges en 1858 pour aller s'établir à Gand avec ses ateliers. Dès lors il entra en plein dans sa carrière. D'une activité peu commune, il produisit un nombre incalculable de plans d'édifices, de dessins pour vitraux, meubles d'églises, sculptures, broderies, orfèvrerie et peinture décorative, dont un relevé méthodique figure sous forme d'annexe à l'ouvrage de M. Helbig. A parcourir cette liste on a peine à croire que ce soit là le fait d'un seul homme.

Je cite seulement parmi ses œuvres principales le bel ensemble monumental de Vyve-Capelle, les mosaïques du dôme d'Aix-la-Chapelle, l'église du Grand béguinage de Gand et l'abbaye de Maredsous, qui est son chef-d'œuvre.

En 1861 il fonda à Gand la première école Saint-Luc, bientôt suivie par un grand nombre d'autres, également florissantes. Il aida puissamment au développement de la *Revue de l'art chrétien* et il fut le principal fondateur de la Gilde archéologique de saint Thomas et saint Luc.

Son activité artistique ne faillit pas jusqu'à sa mort, qui survint le 18 juin 1894, quelques jours à peine après celle de sa compagne.

Le baron Bethune fut un grand artiste, mais à vrai dire il ne fut artiste que secondairement. Son art n'était que l'efflorescence naturelle de sa profonde piété. Il fut avant tout, un grand chrétien, je dirais presque un saint. La lecture de sa vie vaut, sous ce rapport, bien des lectures spirituelles.

Il ne pratiqua jamais que l'art « chrétien »; son art était pour lui une « œuvre » dont le seul but était la gloire de Dieu. Jamais il n'accepta d'honoraires pour ses travaux, ne portant pas même en compte ses débours personnels. Avec la résignation d'un saint, il supporta les critiques, les mécomptes et les ingratitudes que ne lui épargnèrent pas ses ennemis, ni même parfois ses amis.

Son « œuvre » principale ne lui faisait pas oublier les autres. Il fut le fondateur des conférences de saint Vincent de Paul dans toute la Flandre occidentale, il érigea un grand nombre d'institutions de bienfaisance, il prit une large part à la fondation de l'œuvre du denier de saint Pierre, de celle des Flamands à Paris, des journaux « la Patrie » et « Le Bien Public ». Mais l'œuvre des écoles catholiques eut toujours ses préférences, et lors de la lutte scolaire de 1879-1884, on vit ce gentilhomme, dans ses nombreux voyages, rouler en troisième classe comme un prolétaire et verser fidèlement chaque soir la différence de prix dans la caisse du denier des écoles.

Digitized by Google

L'œuvre artistique du baron Bethune, très admirée des uns, fut souvent violemment attaquée par d'autres. Beaucoup de ces critiques, il est vrai, ont leur source bien en dehors de considérations artistiques. Les critiques objectives peuvent se réduire à ces deux : qu'il fut exclusif dans son art et qu'il méprisa l'étude de la nature pour ne s'inspirer que de modèles archéologiques.

Ces critiques sont fondées en partie et Bethune lui-même ne le contestait pas. Aussi n'était-ce pas par ignorance ou par impuissance qu'il était exclusif ou antinaturaliste, mais par principe. Il aimait, au contraire, la nature comme un François d'Assise, y admirant partout l'œuvre du Créateur, et le livre de M. Helbig est rempli de belles reproductions d'aquarelles et d'études d'après nature.

Mais ses principes, dont le fond est vrai, revêtaient chez lui un caractère polémique, qu'ils tenaient des circonstances ambiantes : Bethune fut le chef d'une réaction. L'anarchie artistique la plus néfaste régnait en Belgique à l'époque où il débuta et il réagit contre l'excès d'anarchie par un excès de principes. Il prétendit exclure absolument des églises tout ce qui ne serait pas spécifiquement religieux. Par réaction contre l'esprit païen, il préconisa un style chrétien par essence; par réaction contre les méfaits de l'archéologie classique régnante, il prit comme unique source d'inspiration celle du moyen âge, par réaction contre le naturalisme matérialiste des académies officielles, il exclut de ses écoles toute étude du modèle vivant.

Mais Bethune est tombé moins dans les excès propres à toute réaction, que ne l'ont fait bien d'autres. Il est, en tous cas, incontestable, qu'il fut un génie puissant et, malgré ce qu'on a dit bien souvent, profondément original. Il s'inspirait des chefs-d'œuvre du moyen âge, mais ne les copiait jamais. Peu d'artistes, à notre époque, furent plus féconds et plus personnels. Il excella dans toutes les branches de l'art religieux, mais il remporta ses plus beaux triomphes dans l'architecture, l'art du vitrail et l'orfèvrerie. Dans ce dernier domaine surtout il a produit des pièces qui ne le cèdent en rien aux plus beaux travaux du moyen âge.

Mais ce qu'il a fait de meilleur, c'est le mouvement qu'il a créé et qui ne fait que se développer, en faveur de nos traditions artistiques nationales et chrétiennes. Ce que Welby Pugin fut pour l'Angleterre, Reichensperger pour l'Allemagne, Viollet-le-Duc pour la France, Bethune l'a été pour la Belgique. « Il est et il restera » comme dit un de ses élèves les plus illustres, le Dr Cuypers, « l'une des grandes figures de notre temps, il fut un puissant initiateur et son nom continuera à occuper l'une des premières places dans l'art chrétien du XIXe siècle ».

Quant à l'ouvrage de M. Helbig, il restera un document précieux pour le jugement que la postérité portera sur son ancien maître et ami.

R. LEMAIRE.

Digitized by Google

CHRONIQUE (1).

Allemagne. — Le tome XIX de la *Realencyklopädie für protestantische Theologie und Kirche* (Leipzig, Hinrichs, 1907, In-8, 841 p. *Stephan III-Tonsur)*, qui vient de paraître, renferme un très grand nombre d'articles, 181 si nous avons bien compté. Aussi sont-ils en général peu développés. Le plus étendu est consacré à la divinité babylonienne *Tamnuz* (W. Baudissin, p. 334-377) et ne rentre donc pas proprement dans notre cadre Parmi les plus amples, relevons, pour l'ancienne littérature chrétienne : *Symbole* (Kattenbusch, p. 196-207), *Talmud* (Strack, p. 313-334), *Tatian* (Preuschen, p. 386-394), *Tertullianus* (Bonwetsch, p. 537-551); pour l'histoire des dogmes : *Strauss* (Ziegler, p. 76-92), *Sünde* (Kirn, p. 132-148), *Synoden* (Hauck, p. 262-277), *Taufe : Schriftlehre* (Feine, p. 396-403), *Kirchenlehre* (Kattenbusch, p. 403-424), *Theologie (mystische)* (Deutsch, p. 631-644), *Thomas von Aquino* (Seeberg, p. 704-717); pour la géographie ecclésiastique : *Syrien* (Beer, p. 281-295), *Thüringen* (Thümmel, p. 751-763).

Si on compare ce volume de la troisième édition au volume correspondant de la deuxième, on y trouve bon nombre d'articles nouveaux consacrés surtout à des théologiens et des personnages ecclésiastiques morts récemment, ou encore à des théologiens et des personnages de l'Église grecque.

— La *Görres-Gesellschaft* a entrepris la publication périodique, sous la direction des professeurs Drerup, Grimme et J. P. Kirsch, de *Studien zur Geschichte und Kultur des Altertums* (Paderborn, Schöningh). Dans le premier volume, ont paru un fascicule sur la fête de la Pentecôte chez les Juifs par M. Grimme (132 p. M. 3,60) et un autre sur le Sénat sous Auguste par le Dr Abele (78 p. M. 2,40). L'histoire orientale ancienne rentre dans le programme, comme aussi l'histoire des peuples classiques. Il paraîtra chaque année de quatre à six fascicules, comprenant environ trente feuilles d'impression.

— Les bons livres gardent longtemps leur valeur ; cette considération nous excusera auprès de nos lecteurs d'avoir un peu tardé à leur présenter le traité du P. C. Pesch, S. J. *De inspiratione Sacrae Scripturae* (Fribourg e. B., Herder, 1906, xii-654 p. M. 8,80). Le ton de ce livre,

(1) *Le Comité de Rédaction sera reconnaissant aux Sociétés savantes, aux Auteurs, et aux Libraires qui voudront bien lui adresser* (Rue de Namur, 40, Louvain) *les nouvelles, les articles et les ouvrages qui peuvent être annoncés utilement soit dans la* Chronique, *soit dans la* Bibliographie *de la* Revue d'Histoire Ecclésiastique.

Digitized by Google

écrit sur une matière si délicate et si irritante, est excellent. On n'y trouve ni attaques personnelles, ni acerbes déclamations. L'auteur s'est donné la peine de pénétrer la pensée de ceux dont il parle, et il ne se permet pas de soupçonner ni l'intégrité de la foi, ni les intentions de ceux qu'à l'occasion il critique.

La seconde partie (p 489-637) de l'ouvrage renferme le traité dogmatique et expose les questions ordinaires : existence, nature, extension, critères de l'inspiration, inerrance, sens, clarté de l'Écriture. La première est consacrée à l'histoire des idées sur ces différents points, depuis la Synagogue jusqu'aux auteurs les plus récents. C'est essentiellement une série de citations, entrecoupées de quelques observations de l'auteur. De cet exposé historique, il ressort que la tradition catholique est unanime à reconnaître l'origine divine des livres saints, à affirmer que Dieu en est bien l'auteur et que, par conséquent, ils ne peuvent pas renfermer d'erreur. De fait, c'est à ces déclarations que se bornent les déclarations dogmatiques jusqu'ici portées. Mais, quant à la « théorie de l'inspiration » (p. 50), quant aux questions qui se posent ultérieurement : « *Comment* Dieu a-t-il concouru a la composition des livres saints, comment l'Écriture ne renferme-t-elle pas d'erreur et dit-elle nécessairement vrai ? », etc., l'accord cesse entre les Pères ; sur ces questions, ils ne parlent donc plus en témoins de la foi, mais en théologiens, en philosophes, quelquefois en orateurs. Le P. Pesch fait sous ce rapport deux constatations importantes. D'abord, il doit souvent faire observer que les Pères ont « exagéré » le concept de l'inspiration, de l'influx divin sur l'auteur humain. En second lieu, il constate que jusqu'à saint Thomas, voire même jusqu'à Melchior Cano, on n'a pas bien distingué entre l'inspiration et la révélation proprement dite. De cette confusion et de cette exagération devait naturellement résulter une intelligence moins exacte des conséquences de l'inspiration dans la question d'inerrance : c'est ce que l'auteur a omis de relever explicitement. — Notons en passant, avec le P. Pesch, la part qu'eurent les docteurs de Louvain dans l'évolution de la théologie de l'inspiration (p. 278 s.).

Quant au traité dogmatique, nous serions, à peu de chose près, d'accord avec l'auteur dans ses deux premiers chapitres, sur l'existence et l'essence de l'inspiration. Il déclare très bien en particulier que celle-ci n'exclut *aucun* genre littéraire, ni la composition du livre inspiré par divers auteurs, ni l'action et les retouches d'un rédacteur postérieur. — Dans son troisième chapitre, sur l'extension de l'inspiration, le P. Pesch ne peut se résoudre à admettre l'opinion du P. Lagrange sur la question de l'inspiration verbale. Du moins, il expose fort exactement cette opinion. D'ailleurs, si l'on met à part toute discussion sur les mots, cette question est de moindre importance. — Le point capital, c'est celui de l'inerrance de l'Écriture (chap. IV) : « Quaestio num et quomodo errores materiales, ut distinguantur a formali errore, in Scriptura admitti possint vel debeant, nunc maxime exagitat mentes theologorum » (p. 375). La question est une question de mesure, et qui porte surtout sur le *quomodo*. Car, qu'il y ait certaines erreurs matérielles dans la Bible, l'auteur le constate (p. 525) et

Digitized by Google

la chose est évidente. Pour le principe général, le P. Pesch est d'accord avec le P. Lagrange : il n'y a pas d'erreur formelle où il n'y a pas de jugement exprimé. « Le seul principe à maintenir fermement, écrit-il p. 552, c'est que les écrivains inspirés n'ont rien affirmé comme vrai, qui soit faux, rien nié comme faux, qui soit vrai. Ce principe n'empêche pas de reconnaître qu'il est parfois difficile de déterminer ce que l'auteur a entendu affirmer, et que la ligne de démarcation entre les choses affirmées et les manières de dire reste parfois douteuse. » Plus haut (p. 459), l'auteur a même reconnu que l'écrivain inspiré peut partager les opinions fausses de son entourage, qu'il peut même se faire que de sa manière de parler, on puisse conjecturer son erreur ; « mais, aussi longtemps qu'il n'affirme pas dans ses paroles ce qu'il pense, ces opinions fausses restent des concepts privés, sans être en aucune façon des paroles de Dieu » Cette théorie est parfaitement appliquée à l'histoire naturelle (p. 515 s.), et même aux notions géographiques (p. 521). Mais, en matière historique, le P. Pesch recule devant l'application de ses principes. Il semble bien cependant qu'il y ait des genres littéraires qu'on dit historiques au sens très large du mot et qui pourtant ne comportent pas d'affirmation proprement dite sur les faits. Et même, dans les narrations proprement historiques où l'auteur entend bien raconter ce qui s'est passé, son *affirmation* — s'il ne s'agit pas d'histoire proprement critique — porte-t-elle toujours sur les menues circonstances et sur toutes les modalités du récit ? C'est ce dont le P. Pesch ne s'est pas rendu compte. On dirait que, d'après lui, un écrivain qui dans un écrit à forme historique fait allusion à un fait passé et à la moindre de ses circonstances, affirme ou nie nécessairement.

On peut donc reprocher à l'auteur de ne pas avoir poussé jusqu'au bout ses principes. On peut surtout lui reprocher d'avoir encore une fois cherché à résoudre toutes ces questions indépendamment de l'examen des textes sacrés eux-mêmes, des effets que de fait l'on peut constater produits ou permis dans les textes, par la cause qu'il s'agit de définir. Il n'en est pas moins vrai que son traité marque un énorme progrès sur ceux qui ont paru dans ces dernières années sur la matière. Nous en recommandons l'étude à tous les théologiens.

— Voici un ouvrage qui pourra rendre de sérieux services dans l'étude lexigraphique et grammaticale du Nouveau Testament et de l'ancienne littérature chrétienne. C'est un index de tous les mots se rencontrant dans les écrits des Pères Apostoliques, avec l'indication de tous les passages où ils se lisent (*Index patristicus, sive Clavis Patrum Apostolicorum operum.* Ex editione minore Gebhardt-Harnack-Zahn compos. E. J. Goodspeed. Leipzig, Hinrichs, 261 p. M. 3,80). Ce titre indique sur quelle édition le travail a été fait L'auteur n'a pas tenu compte des écrits qui ne figurent pas dans cette édition ; pour les écrits qu'elle renferme, il a relevé aussi les mots qu'elle ne donne pas mais qui se lisent aux endroits parallèles dans les éditions de Funk et de Lightfoot. Le travail est fort complet : pour chaque mot, on distingue les diverses formes dans lesquelles il se présente dans le texte.

Digitized by Google

— On doit à MM. F. N. Finck et L Gjandschezian un catalogue de la collection des manuscrits arméniens acquise en 1904 par la bibliothèque de l'université de Tubingue *(Systematisch-alphabetischer Hauptkatalog der Königlichen Universitätsbibliothek zu Tubingen. — M. Handschriften. a) Orientalische*. XIII. *Verzeichniss der armenischen Handschriften*. Tubingue, 1907. In-8, vi-276 p.). Chaque manuscrit est décrit en détail et son contenu soigneusement indiqué. Le plus grand nombre des textes sont religieux.

— Un nouveau volume a paru dans la *Sammlung illustrierter Heiligenleben* (Kempten et Munich, Kösel. Cf. RHE. 1905, t. VI, p. 680). Il est consacré à sainte Brigitte de Suède et a pour auteur M. K. Krogh-Tonning *(Die heilige Birgitta von Schweden*. 1907, in-8, 142 p.). Cette biographie a été faite d'après les ouvrages déjà existants. On y trouve cependant, en tête de l'ouvrage, une étude particulière sur les révélations de la sainte et leur caractère.

— M. A Harnack publie une septième édition de sa brochure, *Das Mönchtum, seine Ideale und seine Geschichte* (Giessen, A Töpelmann, succ. J. Ricker, 1907. In-8, 64 p. M. 1,40). Il déclare lui-même qu'en examinant les attaques dirigées contre certaines parties de son exposé, principalement par le P. Denifle, il n'a trouvé presque aucun changement à faire à son édition précédente (cfr RHE. 1903, t. IV, p. 553). De fait, il s'est borné à ajouter deux ou trois notes peu importantes (p. 6, pour justifier son assertion que d'après l'Église catholique, le vrai moine est le vrai, le parfait chrétien ; p. 21, sur les explications économiques du développement du monachisme au ive siècle; p. 34, pour signaler l'ouvrage de Holl, *Enthusiasmus und Bussgewalt beim griechischen Mönchtum)* et à développer par ci par là quelques phrases, par exemple dans le passage consacré aux Jésuites. Le plus grand changement apporté est tout extérieur. Chaque paragraphe a maintenant son entête, ce qui a permis de dresser une table des matières.

— M. K. Böckenhoff, professeur de théologie catholique à l'université de Strasbourg, a spécialement étudié les prescriptions alimentaires dérivées de la Loi mosaïque dans la pratique chrétienne. Il a publié, il y a quelques années, une étude détaillée sur l'histoire du décret des Apôtres *(Das apostolische Speisegesetz in den ersten fünf Jahrhunderten*. Ein Beitrag zum Verständnis der quasi-levitischen Satzungen in älteren kirchlichen Rechtsquellen. Paderborn, Schöningh, 1903). Poursuivant et étendant ses recherches, M. Böckenhoff vient de faire paraître une monographie sur les prescriptions alimentaires dans le droit canon du moyen âge en Orient et en Occident *(Speisesatzungen mosaischer Art in mittelalterlichen Kirchenrechtsquellen des Morgen- und Abendlandes*. Münster, Aschendorf, 1907. In-8. vi-128 p. M. 2,50). Cette étude, dont il n'est pas possible de donner ici un résumé même succinct, est faite avec beaucoup de soin : c'est le travail le plus complet qui existe sur ce sujet, et une contribution intéressante à l'histoire du droit canon. H. C.

Digitized by Google

— M. le professeur E. Bernheim, si compétent en matière de méthodologie, a souvent exposé ses idées sur le matériel livresque à mettre à la disposition de chacun des membres des séminaires historiques et tout récemment encore dans une brochure intitulée : *Das akademische Studium der Geschichtswissenschaft mit Beispielen v. Anfängerübgn. u. e. Studienplan*, 2e édit. Greiswald, 1907 (voir aussi RHE, t. II, 1901, pp. 391 sv., 636 svv. et 893). A la base des recherches dans les cours pratiques, chaque étudiant doit posséder l'ensemble des textes importants, un recueil bien fourni des matériaux essentiels à l'étude spéciale de chaque problème central. Précisément MM. E. Brandenbourg et G. Seeliger ont entrepris d'éditer, à la librairie B G. Teubner, de Leipzig-Berlin, une collection destinée à réaliser pratiquement ces vues. Dans cette *Quellensamlung zur deutschen Geschichte*, M. Bernheim publie lui-même, avec beaucoup de sens dans le choix et grand soin dans l'édition, les textes qui permettent d'étudier la querelle des investitures (*Quellen zur Geschichte des Investiturstreites*). Deux fascicules sont consacrés à ce sujet aussi familier à l'auteur que les questions de pédagogie historique. Ils portent respectivement en sous-titre : I. *Zur Geschichte Gregors VII und Heinrich IV*, (1907. In-8, VI-104 p. M. 1,40). II. *Zur Geschichte des Wormser Konkordates* (1907. In-8, VI-88 p. M. 1,20). Dans le 1er, M. Bernheim reprend les textes essentiels à partir du décret de Nicolas II en 1059 jusqu'à la lettre de Grégoire VII à Henri IV, en date du 7 décembre 1074 ; le second s'ouvre avec des privilèges apocryphes voisins de 1080, pour se clôturer avec le décret du Concile de Rome, en 1215, sur les nominations épiscopales. On voit que les extraits sont faits en vue de ne pas isoler les questions des faits antécédents et conséquents dont la connaissance est indispensable pour pouvoir comprendre la portée même de ces questions.

S'il est difficile d'amener tous les titulaires des cours pratiques à traiter les mêmes questions, à se borner à des matériaux choisis et édités par d'autres historiens, à suivre les mêmes procédés, cette collection n'en aura pas moins l'avantage de mettre à leur disposition et à celle de leurs disciples de précieux instruments de travail d'une grande variété.

— Nous avons reçu le premier fascicule de la nouvelle revue allemande l'*Archiv für Urkundenforschung* dont la création a été signalée ici (cf. RHE. 1907, t. VIII, p. 627) (Leipzig, Veit, 1907. T. I, Heft 1, 184 p.). Ce numéro de début est, comme il était à penser, fort remarquable et fait bien augurer de l'avenir. Comme la majeure partie des bulles, diplômes et chartes du moyen âge appartiennent à d'anciennes institutions ecclésiastiques, on devine quels grands services l'*Archiv* rendra à nos études. Chacun des trois directeurs a rédigé un travail relatif à la diplomatique du haut moyen âge. M. K. Brandi, professeur à Goettingue, ouvre la série par une longue étude : *Der byzantinische Kaiserbrief aus St Denis und die Schrift der frühmittelalterlichen Kanzleien*. L'auteur examine d'abord la fameuse lettre grecque d'un empereur de Byzance du VIIIe-IXe siècle, écrite sur papyrus et adressée à l'abbaye de Saint-Denis ; il donne ensuite le relevé

Digitized by Google

de toutes les pièces connues des empereurs grecs, depuis Justinien jusqu'à Léon VI au xe siècle. La pénurie de ces documents ne permet pas d'en faire l'objet d'une étude détaillée de diplomatique; M. Brandi néanmoins fait connaître les principaux caractères internes du diplôme byzantin et étudie l'influence, difficile à établir, que la chancellerie des empereurs de Constantinople a pu exercer à Rome et dans le royaume des Francs du vie au viiie siècle.

Le travail du professeur M. Tangl, de Berlin : *Die tironischen Noten in den Urkunden der Karolinger* (p. 87-166) constitue une pénétrante étude sur les notes tironiennes dans les diplômes carolingiens donnés aux abbayes de l'époque.

Dans la notice qui suit, M. H. Bresslau, de Strasbourg, détermine le sens qu'il faut attacher au mot *ambasciator* dans les notes tironiennes des Carolingiens : *Die Ambasciatorverwerk in den Urkunden der Karolinger* (p. 167-184). — La revue ne contient ni comptes rendus, ni bibliographie, ni chronique sur les publications de diplomatique.

Dans le courant de cet été a paru à Leipzig, à la librairie Veit et Cie, le premier fascicule du tome Ier des *Regesten der Erzbischöfe von Mainz von 1289-1396* (In-4°, 80 p.) publié par le Dr E. Vogt, *Privatdozent* à Giessen. L'ouvrage fait suite aux Regestes des archevêques de Mayence édités par C. Will et qui embrassaient les actes les plus anciens de ces pontifes jusqu'à l'année 1288. Mais à la différence de Will qui s'était borné à relever les chartes imprimées, l'auteur a soigneusement dépouillé les fonds d'archives où il y avait quelque espoir de trouver des chartes de Mayence. Dans ce travail d'inventaire, M. Vogt s'est réservé les documents de 1289 à 1353, et M. le Dr Fr. Vigener, son collègue à l'université de Giessen, ceux de 1354 à 1396. L'ensemble, publié sous la direction du professeur de Marbourg, G. von der Ropp, comprendra quatre volumes. Le fascicule mis au jour par M. Vogt contient 459 analyses de textes littéraires et de chartes de 1251 à 1296, montrant l'activité de l'archevêque Gérard II. Mais les documents ne commencent réellement à être intéressants qu'avec le n° 41, à partir de 1289, date à laquelle Gérard est monté sur le trône archiépiscopal et est devenu premier chancelier de l'Empire, en Allemagne. Bien que les pièces inconnues n'abondent pas dans le catalogue d'actes de M. Vogt, on sera unanime à reconnaître la grande utilité de son entreprise et les soins minutieux apportés à son exécution.

La collection des publications de la *Gesellschaft für Rheinische Geschichtskunde* vient de s'enrichir d'une remarquable édition qui sera la bienvenue auprès des canonistes et de tous ceux qu'intéressent les relations de l'Église et de l'État dans le passé. C'est la *Julich-Bergische Kirchenpolitik am Ausgange des Mittelalters und in der Reformationszeit* par M. Otton R. Redlich, de Dusseldorf (T. I. 1907. Bonn, Hanstein. In-8°, xxiii-121*-482 p.). L'auteur publie, soit en leur entier soit en extraits, 351 documents d'archives (provenant surtout du dépôt de l'État à Dusseldorf) de l'année 1400 à 1533. Les actes, parfois très longs, sont de nature très diverse :

Digitized by Google

bulles papales, chartes ducales et épiscopales, décisions synodales, communales et de cours de justice décisions de légats apostoliques, décisions épiscopales tranchant des difficultés relatives au droit canon, mémoires justificatifs, etc., etc. Dans l'introduction, qui ne compte pas moins de 121 pages et constitue une solide dissertation richement documentée, M. Redlich examine la politique religieuse des ducs de Juliers et de Berg avec les archevêques de Cologne au sujet des immunités et de l'exercice de la justice ecclésiastique. Ici comme ailleurs, au xve et au xvie siècle, la lutte entre les deux pouvoirs se concentre autour de ces deux points. Le milieu du xvie siècle marque une époque de sérieux recul des privilèges des archevêques de Cologne dans le duché de Juliers. Le livre contient, outre une table de noms, une table méthodique des matières traitées dans le volume, ainsi qu'un glossaire indispensable des mots allemands. Rarement, croyons-nous, on a publié un ensemble de pièces d'un intérêt aussi puissant, et pour une période relativement si restreinte et si reculée, dans une matière où généralement les documents n'abondent pas. Un deuxième volume sera consacré par le même auteur au registre aux visites des églises de Juliers-Berg faites au xvie siècle sous le duc Guillaume de Juliers-Clèves.

On sait qu'au moyen âge ont circulé, à partir du xiie siècle, sous le pseudonyme Primat, une foule de petites poésies amusantes, grivoises, mordantes et satiriques dont la vie large et joyeuse des étudiants des Universités, les propos de clercs farceurs et le dévergondage des femmes faisaient généralement tous les frais. Les bons mots de Primat sur le compte des gens d'église eurent alors une vogue si extraordinaire que M. L. Delisle a pu dire avec raison que leur auteur est « le type légendaire, la personnification de l'écolier farceur et quelque peu mauvais sujet » (BEC. 1871, t. XXXI, p. 310). Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il s'appelait Hugues d'Orléans, qu'il a vécu dans la première moitié du xiie siècle et que dans les écoles du moyen âge, en France, en Italie et en Allemagne, il était fameux pour sa verve et son rare talent d'improvisateur. M. W. Meyer, professeur à l'université de Goettingue, a eu récemment la bonne fortune, en compulsant d'anciens manuscrits à l'université d'Oxford, de retrouver dans le codex Rawlinson (G. 109) 23 nouvelles poésies qui jettent un peu de lumière sur la turbulente personnalité de Primat. Sa belle étude est publiée dans les *Nachrichten von der kön. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen* (1907, pp. 75-175) sous le titre de : *Die Oxforder Gedichte des Primas (des Magister Hugo von Orleans) n°s 16-22 ; 1-45 und n° 23.* Toutes ces pièces sont fort intéressantes et piquantes d'esprit. Leur sujet est emprunté tantôt aux légendes de l'antiquité classique (n°s 3 et 9 : Orphée aux enfers, ruine de Troie), tantôt au Nouveau Testament (tel le n° 5, récompense de Lazare), mais plus généralement à l'existence vagabonde de Hugues lui-même. Ainsi la pièce n° 1 raconte comment Primat se ruina un jour au jeu chez un ami ; dans les poésies 6 et 7, l'auteur nous apprend que sa maîtresse l'a abandonné et qu'il a trouvé sa consolation dans le vin et la bonne chère. Le n° 11 est une méchante épigramme à l'adresse du pape ;

Digitized by Google

mais le morceau le plus curieux est incontestablement une très âpre satire dirigée contre l'évêque de Beauvais (n° 16). Hugues d'Orléans a dû la composer en 1145 ou 1146. La poésie a ceci de particulier qu'elle est écrite partie en vers latins, partie en vers français ; l'allure du morceau est vive et animée. M. Meyer a soigneusement noté pour chacune des 23 pièces ce qu'elles ont de remarquable au point de vue de la forme et de la langue, et d'intéressant au point de vue historique. Son étude — un modèle du genre — mérite d'être lue par ceux qui veulent se rendre compte de l'ambiance intellectuelle des villes universitaires des XIIe et XIIIe siècles et connaître, par de curieux échantillons, l'étonnante liberté de parole de certains clercs de cette époque.

Signalons rapidement le nouveau volume que M. F. Rachfahl vient de consacrer à Guillaume d'Orange et à la politique de l'Espagne dans les Pays-Bas : *Wilhelm von Oranien und der niederländische Aufstand* (Halle, M. Niemeyer, 1907. T. II, Abt. I. In-8°, 512 p.). L'ouvrage est divisé en trois grands livres (respectivement les livres 6, 7 et 8) ayant pour titre : *Die Anzeichen der Entfremdung (1559-1561); Der Kampf gegen Granvella (1561-1564); Die katholische Opposition.* Dans le premier, l'auteur raconte le départ de Philippe II des Pays-Bas, les débuts de la régence de Marguerite de Parme, ainsi que le mariage de Guillaume d'Orange avec Anne de Saxe. On y voit clairement se manifester l'antagonisme de sentiments et d'intérêts qui finira bientôt, pour peu que Philippe II y mette de l'entêtement, par provoquer le divorce entre les Pays-Bas et le roi d'Espagne. La création des nouveaux diocèses en 1559 est l'objet d'un chapitre intéressant où M. Rachfahl trace le portrait du cardinal Granvelle et examine la forte opposition que rencontra l'érection des évêchés, surtout dans le Brabant, de la part des abbayes de Saint-Bernard, d'Afflighem et de Tongerloo. Dans le deuxième livre, se trouvent dépeints les embarras financiers des Pays-Bas, la participation de Philippe II aux guerres de religion de la France, les progrès du calvinisme dans les dix-sept provinces (1561-1563), les agissements de la ligue des seigneurs (1562-1563) et enfin la chute de Granvelle (1564). Le livre troisième est consacré au changement de politique de Marguerite de Parme qui passe à l'opposition, et à la mission du comte d'Egmont à Madrid. Les références bibliographiques sont rejetées à la fin du volume et ont une pagination distincte. H. N.

— Nous avons sous les yeux le 5e volume de la collection : *Religionsphilosophie in Einzeldarstellungen* éditée par O. Flügel : *Schleiermachers Religionsphilosophie* par M. Chr. A. Thilo (Langensalza, Hermann Beyer et fils, 1906, VI et 128 p.). Cette collection donne la philosophie de la religion d'après différents auteurs; dans les volumes précédents on a parlé entre autres de Kant, Fichte, Schelling, Hegel ; l'étude présente est consacrée à Schleiermacher. L'auteur, dans son introduction, fait observer que le trait caractéristique de l'influence de Schleiermacher consiste en ce qu'il a introduit et pour ainsi dire naturalisé le spinozisme dans la théologie. C'était faire fausse route et au point de vue philosophique et au point de vue religieux : c'est ce que l'auteur développe.

Digitized by Google

Dans la partie théorique, il commence par analyser la conscience du moi; car si Schleiermacher est spinoziste, son spinozisme a passé par l'idéalisme de Fichte, et par conséquent il prend comme origine de sa pensée le moi, la conscience du moi. M. Thilo s'arrête ensuite à la critique du sentiment de dépendance, de la représentation de la divinité, qui n'est que l'expression de ce sentiment, et enfin du sentiment religieux.

Dans la partie morale, l'auteur recherche d'où Schleiermacher dérive ses notions sur la morale ; il expose ensuite le développement de cette notion, retrace les vues de l'auteur sur quelques points capitaux, donne une idée générale du rapport qu'il y a entre le spinozisme et la morale, tout en montrant les conséquences fâcheuses de ce système, et dans quelle mesure Schleiermacher les admet, — pour conclure enfin que le spinozisme, morale basée sur la connaissance de toute la nature et de l'histoire, est incapable de tracer les règles des mœurs, si la vraie morale n'a déjà fixé le but auquel il faut tendre. G. D.

— La direction de la revue *Der Katholik* a été reprise, à la mort de M. Raich, par MM. Selbst et J. Becker, professeurs au séminaire de Mayence.

M. F. Nippold, professeur ordinaire à la faculté de théologie d'Iéna, a remplacé comme directeur de la *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, M. A. Hilgenfeld dont il était depuis longtemps le collaborateur. Il s'est assuré lui-même la collaboration du fils du défunt directeur, M. H. Hilgenfeld, lui aussi professeur à Iéna.

M. R. von Liliencron a abandonné la rédaction de l'*Allgemeine deutsche Biographie* dont il vient de publier le LIIIe volume. La Commission historique de l'Académie royale des Sciences de Bavière a choisi, pour le remplacer, M. A. Bettelheim, de Vienne, l'éditeur du *Biographisches Jahrbuch und deutscher Nekrolog*.

Depuis le 1er juillet, c'est M. E. Pfennigsdorf qui se trouve à la tête de la revue mensuelle *Beweis des Glaubens*, en remplacement de MM. Zöckler et Steude décédés.

— A la dixième réunion des historiens allemands qui s'est tenue à Dresde du 4 au 7 septembre, on a traité plusieurs sujets d'histoire ecclésiastique : A. Hauck, *Die Reception und die Umbildung der allgemeinen Synoden im Mittelalter*; Fr. Keutgen, *Königtum, Fürstentum, Kirche*; A. Schulte, *Die deutsche Kirche des Mittelalters und die Stände*, etc.

— Parmi les communications présentées à la XLIXe réunion des philologues allemands qui a eu lieu à Bâle, du 23 au 28 septembre, nous notons les suivantes : aux assemblées générales : A. Harnack, *Geschichte und Religion*, E. Schwartz, *Das philologische Problem des vierten Evangeliums*; à la section de philologie : R. Helbing, *Ueber die sprachliche Erforschung der Septuaginta*, H. Lietzmann, *Die klassische Philologie und das Neue Testament*; à la section d'histoire et d'épigraphie : W. Soltau, *Die Fehler der jetzigen vergleichenden Religionsgeschichte*.

Digitized by Google

— Le 20 juin, a été présentée à l'Académie royale des Sciences de Berlin une seconde étude de MM. H. Schäfer et K. Schmidt sur les fragments en ancienne langue nubienne acquis par la Bibliothèque royale de Berlin (cf. RHE. 1907, t. VIII, p. 195 et 488). Ce qu'on avait pris pour un chant à la Croix, semble maintenant être un discours du Christ sur la Croix, apparenté à certaines compositions apocryphes.

Le 13 juin, le même Académie royale a élu comme membres correspondants de la classe de philosophie et d'histoire, M. J. H Breasted, professeur d'égyptologie à l'université de Chicago, et M. J. Euting, directeur de la bibliothèque de l'université de Strasbourg et professeur honoraire de philologie sémitique à cette même université.

— *Nominations.* — M. H. Jordan, *Privatdozent* pour l'histoire ecclésiastique et le Nouveau Testament à l'université de Greifswald, est nommé professeur extraordinaire d'histoire ecclésiastique et de patristique à l'université d'Erlangen.

Au lycée de Freising, M. Seisenberger, professeur ordinaire d'exégèse du Nouveau Testament, a pris son éméritat.

A l'occasion des fêtes du troisième centenaire de l'université de Giessen, la faculté de théologie de cette université a nommé docteurs *honoris causa*, les professeurs Paulsen, de Berlin, Wendland, de Breslau, A. Eichhorn, de Kiel, R. Otto, de Goettingue, J. Réville, du Collège de France, F. C. Conybeare, d'Oxford, le rédacteur du *Christl. Welt*, M. M. Schiele, le Dr H. C. Lea, de Philadelphie, les pasteurs W. Weber et J. Weitz, et Paul Sabatier.

A l'université de Goettingue, M. G. Koerte, premier secrétaire de l'Institut archéologique allemand à Rome, est nommé professeur ordinaire d'archéologie.

M. J. Koegel, *Privatdozent* pour la théologie du Nouveau Testament à l'université de Greifswald, est promu à l'extraordinariat.

M. H. Oncken, professeur ordinaire d'histoire moderne à l'université de Giessen, remplace au même titre M. Marcks à Heidelberg. Il est remplacé à Giessen par M. F. Rachfahl, professeur ordinaire à l'université de Koenigsberg.

A l'université de Leipzig, le *Privatdozent* K. Hunzinger est nommé professeur extraordinaire pour l'apologétique et l'histoire de la théologie protestante.

A l'université de Munich, le *Privatdozent* G. Beckmann est nommé professeur extraordinaire pour l'histoire moderne et contemporaine.

A l'université de Munster, M. B Niehues, professeur ordinaire d'histoire, a pris son éméritat.

A l'université de Rostock, M. R. Grützmacher remplace comme professeur ordinaire de théologie systématique, M. L. Schulze qui a pris son éméritat.

M. R. Holtzmann, *Privatdozent* pour l'histoire du moyen âge et l'histoire moderne à l'université de Strasbourg, est nommé professeur.

Digitized by Google

M. K. Bihlmeyer est nommé professeur extraordinaire d'histoire ecclésiastique à la faculté de théologie catholique de Tubingue.

Le prof. Dr C. Haebler, bibliothécaire à la bibliothèque royale de Dresde, est nommé *Oberbibliothekar* à la bibliothèque royale de Berlin. A la même bibliothèque, M A. Kopfermann, *Oberbibliothekar* et les bibliothécaires E. Voullième, H. Simon et A. Hortzschansky ont reçu le titre de professeur. — M. F. Schnorr von Carolsfeld, directeur de la bibliothèque publique de Dresde, a pris son éméritat. Il est remplacé par M. H. M. Ermisch, archiviste de l'État à Dresde. — Le Dr J. Fuechsel, bibliothécaire-adjoint à la bibliothèque royale de Berlin, est nommé bibliothécaire à l'université de Gœttingue. — Le Dr H. Zenke est nommé bibliothécaire à l'université de Rostock.

— *Décès*. — M. P. Hasse, archiviste de l'État, qui a fait paraître plusieurs études sur l'histoire de Lubeck, mort dans cette ville le 1er mai à l'âge de 62 ans. — M. J. Freudenthal, professeur de philosophie à l'université de Breslau, mort au commencement de juin à l'âge de soixante-huit ans. On lui doit notamment : *Die Lebensgeschichte Spinoza's in Quellenschriften, Urkunden und nichtamtlichen Nachrichten* (Leipzig, 1899). — M. H. A. Koestling, professeur de théologie à l'université de Giessen, mort dans cette ville en juin, à l'âge de soixante et un ans. Il a publié, entre autres, une *Geschichte der Musik* (Berlin, 1896). — M. K. Fischer, professeur de philosophie, mort à Heidelberg, le 5 juillet, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Il a fait paraître en 1889-1893 une *Geschichte der neuern Philosophie*. — M. A. Roquette, *Oberbibliothekar* à l'université de Goettingue, mort dans cette ville, le 22 juillet, à 46 ans. — M. H. Lücke, professeur d'histoire moderne des Beaux-Arts à l'École technique supérieure de Dresde, mort dans cette ville le 13 août, à l'âge de soixante-dix ans. Signalons parmi ses ouvrages : *Raffaels sixtinische Madonna und die holbeinsche Madonna des Burgermeisters Meyer* (Dresde, 1897). — M. R. Baier, bibliothécaire de la ville de Stralsund (Poméranie). — M. E. Dünzelmann, décédé à Brême, Il a écrit : *Freie und Hansestadt Bremen* (Leipzig, 1894).

Angleterre. Écosse. Irlande. — Le Rév. E. S. Buchanan annonçait naguère la publication prochaine du Ve volume des *Old-Latin Biblical Texts*. L'ouvrage vient de paraître à Oxford : *The four Gospels from the Codex Corbeiensis, ff. 2, together with fragments... from the Fleury Palimpsest, with 3 facsimiles by* E. S. Buchanan, M. A. (Clarendon Press, 1907. In-4, viii-123 p. Prix 12 s. 6 d.). La collection inaugurée en 1883 a fourni d'excellentes éditions de textes latins du Nouveau Testament, antérieurs à la traduction de saint Jérôme. Le récent volume ne le cède en rien à ses aînés pour les soins apportés à sa rédaction. Il contient deux documents distincts, dont il sera bon de dire quelques mots.

Le *ms. 195* de l'ancienne abbaye bénédictine de Corbie est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale de Paris, *cod. lat. 17225*. Les quatre évangiles s'y trouvent, à peu près en entier, sauf celui de saint Matthieu

Digitized by Google

qui a perdu ses dix premiers chapitres. Son texte, connu depuis longtemps comme témoin de l'ancienne version latine antérieure à la Vulgate, n'était pas encore suffisamment établi. Ni les quelques variantes données par Bianchini en 1749, dans son *Evangeliarium Quadruplex*, ni les extraits plus nombreux publiés la même année par Sabatier au t. III de sa *Vetus Italica*, ne peuvent en effet passer pour des éditions de ce document, sans compter que les inexactitudes et erreurs de lecture y abondent. La reproduction à peu près complète imprimée, en 1888, par le savant norvégien Belsheim ne mérite malheureusement guère plus de confiance ; même après le travail de revision que lui a fait subir Samuel Berger en vue de la récente édition anglaise de la Vulgate latine, elle ne représente que très imparfaitement le ms. On accordera donc aisément à M. Buchanan que le travail devait être repris d'une façon sérieuse. On remarquera toutefois, pour être juste envers ses devanciers, qu'il a omis de mentionner le premier de tous, celui que Bianchini, de son propre aveu, n'a fait que copier, dom Calmet. Dès 1716, l'illustre bénédictin avait eu communication du ms. de Corbie, et il en reproduisait bon nombre de variantes en appendice à son *Commentaire littéral de la Bible* (éd. 1716, t. XXVI, p. 180-209 ; éd. 1724-1726, t. VII, append., p. I-XV), sous le titre *Variétez de leçons tirées d'un très ancien ms. de l'abbaye de Corbie, cotté 195, qui contient les quatre évangiles.* C'est ce qu'on retrouve trente ans plus tard dans le volume de Bianchini, moins complet (il n'y a rien pour saint Matthieu, que dom Calmet avait utilisé) et avec quelques fautes en plus. Car Bianchini ne vit jamais le ms. Sabatier au contraire avait eu le loisir de le collationner ; il pensa même un moment le publier intégralement. Il en avait deviné la valeur, sans peut-être l'avoir soumis au minutieux examen dont le nouvel éditeur nous offre les résultats dans son introduction. Depuis dom Calmet, on s'accordait à fixer au VIe siècle la rédaction du ms. Pour de bonnes raisons qu'il expose avec une grande clarté, M. Buchanan croit pouvoir lui attribuer comme date la fin du IVe siècle. Le ms. de Verceil conserverait la priorité, mais celui de Vérone (dont il existe une édition récente par M. Belsheim, cf. RHE., t. VI, p. 453, inconnue, semble-t-il, de M. B.) devrait céder la seconde place au nouvel occupant. Ce fait donne à ce dernier une singulière importance. Rapproché des autres textes de l'ancienne version latine, il atteste toujours une bonne tradition, et se tient souvent près du ms. de Verceil. Plusieurs de ses leçons, qui concordent avec la version syriaque et les citations des Pères, doivent être préférées aux textes grecs les plus anciens, car elles peuvent représenter une rédaction du IIe siècle. M. Buchanan glane au passage les plus intéressantes : ainsi saint Jean, III, 34, *non enim ad mensuram* (Christus) DAT DEI SPIRITUM (leçon absolument sûre, comme on peut s'en rendre compte grâce au facsimile où se trouve ce verset). Dans saint Luc, XXIV, 13, DUO *ex illis ibant in castellum nomine* AMMAUS ET CLEOPHAS, dom Calmet avait déjà relevé une confirmation très curieuse de deux citations de saint Ambroise et de l'Ambrosiaster (dans *Dissertations*, t. I, 1720, part. II, p. 97). Le ms. de Corbie contient aussi la péricope de la femme adultère et la finale de saint Marc, et son témoignage confirme

Digitized by Google

l'authenticité de l'une et de l'autre. Son texte a été soigné comme copie, encore qu'il présente une orthographe invraisemblable ; ceci même est une preuve de haute antiquité. L'éditeur l'a reproduit tel quel, renvoyant en appendice les corrections qu'a subies le ms. dans le cours des siècles. Autant qu'on en peut juger par les deux facsimiles, le ms. paraît être très fidèlement représenté. D'autre part l'introduction, dont il a été fait mention ci-dessus, facilite grandement l'utilisation de ce précieux document. A cette introduction nous ne ferons qu'un reproche, celui de n'être pas à sa place. M. Buchanan l'avait publiée en octobre 1905 et janvier 1906 dans le *Journal of Theological Studies* (t. VII, p. 99-121, 236-267) ; il n'en a reproduit dans son volume que les conclusions. C'est honorable pour la dite Revue, mais le lecteur du volume n'y trouve pas son compte. Pour une fois le sens pratique anglais se laisse prendre en défaut.

Le second document, le palimpseste de Fleury (Bibl. nat., *lat. 6400 G)*, existait déjà en une bonne édition de Samuel Berger (1891). M. Buchanan a consacré deux années à revoir sur l'original les passages considérés comme indéchiffrables. Le résultat l'a bien payé de ses peines, et il peut à présent nous offrir un texte complet comprenant une partie de la première et la deuxième épître de saint Pierre, la première de saint Jean, quelques passages de l'Apocalypse et des Actes, le tout d'après l'ancienne version latine.

M. Buchanan exprimait le désir de voir publier d'une façon scientifique les deux mss. de Verceil et de Vérone. S'est-il lui-même mis à l'œuvre ? Nous ne savons. Toujours est-il qu'en 1906 il se trouvait à même de les consulter. En passant à Milan, il a profité de sa visite à l'Ambrosienne pour prendre une copie du fameux *Canon de Muratori*, et de cinq confessions de foi anti-ariennes qui occupent deux feuillets à la fin du même ms., *cod. I. 101. Sup.* Ce travail de transcription paraît sous le titre, *The Codex Muratorianus*, dans le *Journal of Theological Studies*, juillet 1907 (t. VIII, p. 537-545). A la première page du *Canon*, M. Buchanan a été assez heureux pour déchiffrer un mot jusqu'ici laissé de côté : il s'agit du second avènement du Christ : *secundum potestate regali* PIS (= *Patris) preclarum quod futurum est*. Après mûr examen le Dr Ceriani a confirmé cette lecture. — Les cinq formules de foi sont déjà connues. Aussi bien l'auteur ne prétend pas les donner comme inédites, encore qu'il ne dise pas où on les peut trouver. Les voici avec leurs *incipit : S. Fides, S. Ambrosii, Nos Patrem et Filium* .. (Caspari, *Anecdota*, p. 308, n. 5; Hahn, *Bibl. d. Symbole*, 3e éd., p. 278); 2. *Fides S. Luciferi. Nos Patrem credimus...* (donnée à la suite de la première dans les collections canoniques, sous le nom du prêtre luciférien Faustin, Migne, *P. L.*, t. 56, c. 582; Hahn, p. 277); 3. *Fides quae ex Nicaeno concilio processit, Credimus unum Deum...* (Symbole de Nicée, avec l'addition *neque facturam* du concile romain de 378-380, Hahn, p. 271, et mieux, C. H. Turner, *The History and Use of Creeds*, 1906, p. 99); 4. *Fides beati Athanasii, Fides unius substantiae...* des : *non terra* (cette formule fragmentaire est celle qui existe *complète* dans le *De Trinitate*, l. VIII, du pseudo-Vigile ou du pseudo-Athanase, probablement d'un auteur

Digitized by Google

espagnol du IVe siècle, *P. L.* t. 62, col. 285-286); enfin 5. *Expositio fidei catholicae, Credimus unum Deum...* (Caspari, *Anecd.*, p. 304 308) d'après le même et unique ms. de l'Ambrosienne *I. 101. Sup.*; Hahn, p. 331). M. Buchanan veut que cette dernière pièce ait fait partie d'une ancienne liturgie, peut-être gallicane. A vrai dire, son caractère liturgique n'est pas très sensible. Il semble d'autre part qu'elle soit plutôt espagnole que gallicane. Elle cite le verset des Trois Témoins célestes *(I Joan.*, V, 7) sous sa forme nettement espagnole [et priscillienne] : *et haec tria unum sunt in Christo Jesu,* comme le *De Trinitate* du pseudo-Vigile (espagnol) (l. I et X, *P. L.*, t. 62, col. 243, 246, 297), et surtout comme Priscillien *(Tractatus I).* Pourtant elle est antipriscillianiste, ou à tout le moins antisabellienne : *credimus unum Deum ...* NON *sicut ... haeretici,* SOLITARIUM *sed in mysterio Trinitatis,* dit-elle avec la *fides Damasi* (de Grégoire d'Elvire) et le synode de Braga de 563 (Hahn, p. 230, 259, 275). D'autre part, dom Morin a montré sa parenté indéniable avec les commentaires de l'Ambrosiaster et le traité *De Trinitate* de l'ex-juif romain Isaac *(Rev. Bénéd.*, t. IV, 1899, p. 101, sq), mais sans aller jusqu'à dire qu'elle fût l'œuvre de ce même Isaac — La *fides beati Athanasi* (VIIIe l. du pseudo-Vigile) a elle aussi des accointances avec l'Espagne, de même que les deux premières formules attribuées ici à saint Ambroise et à « saint » Lucifer (cf. Künstle, *Antipriscilliana*, Fribourg, 1905) : celle de saint Ambroise cite en partie le verset des Témoins *(I Joan.*, V, 7) comme ci-dessus.

Le VIe volume des *Transactions of the Saint Paul's Ecclesiological Society* (Londres, 1907. In-4°, p. 81-96) contient deux mémoires du Dr J WICKHAM LEGG, relatifs à l'ancienne liturgie en usage à Saint-Paul de Londres au moyen âge, et à différents rituels anglicans de la dédicace des églises. L'auteur rappelle à ce sujet que, primitivement, à Rome, la simple célébration du sacrifice de la messe suffisait à la consécration des églises. Il cite le texte bien connu du pape Vigile, sans accorder toutefois au rite de la déposition des reliques l'importance dont il semble bien qu'il ait joui. S'appuyant sur ce principe que les cérémonies ajoutées, au moyen âge, au rituel de la dédicace ne sont que superfétation, le même savant liturgiste a rédigé, en vue d'une récente consécration d'église, un cérémonial très simple, *The Form and Order of the Consecration of the Church of Saint Margaret of Scotland* (3 août 1907. In-4°, 37 pages). Toute la fonction consiste en une prière consécratoire, empruntée à d'anciens rituels, jointe à la commémoration de la Cène suivant le rit écossais. Curieuse et intéressante restitution, mais en définitive fantaisie d'archéologue, qui ne laisse pas que de montrer à quel point l'autorité ecclésiastique, dans la communion anglicane, se désintéresse de ces questions rituelles. P. DE PUNIET, O. S. B.

— C'est principalement l'histoire religieuse du IVe siècle que le Rév. H. D. M. SPENCE-JONES a la prétention de décrire dans le volume publié par la *Society for promoting Christian Knowledge* sous le titre : *The Golden Age of the Church* (Londres, 1907. Prix : 7 sh. 6). C'est le livre d'un enthou-

Digitized by Google

siaste. La première partie est consacrée au monachisme, qui est apprécié avec beaucoup de sympathie. La seconde s'occupe du monde oriental et spécialement de son centre, Constantinople. La troisième traite de la Rome des derniers Césars. Si toutes les peintures dont ce livre est rempli, ne sont point d'une vérité indiscutable, on ne peut du moins leur contester le mérite de la vie et un don puissant de séduction.

Le Rév. A. E. Burn rend compte rapidement dans les colonnes du *Guardian* de l'*iter ibericum* qu'il a fait au printemps dernier : *Some spanish Libraries and the « Te Deum »* (n° du 31 juillet 1907, p. 1250). Il espérait trouver dans la péninsule des manuscrits jusqu'ici inconnus de Niceta de Remesiana. Il en a en effet rencontré quelques-uns. Il signale notamment à Vich un sermon sur le Symbole des apôtres, dans le Cod. LXXXVIII, datant du XIIe siècle ; à la bibliothèque nationale de Madrid, un exemplaire du *De bono psalmodiae* remontant au IXe siècle (Cod. A. 2) et un texte intéressant du *Te Deum* faisant partie d'une collection d'hymnes placées à la fin d'un psautier du IXe siècle (Cod. 10.001). Le Rév. Burn reproduit ce texte et le fait suivre de quelques remarques. Relativement à l'auteur du *Te Deum*, il déclare s'en tenir à la théorie de Dom Morin qu'il croit « de beaucoup la plus probable ».

La *Central Society of Sacred Study* doit à l'initiative de son président le Dr Swete, *Regius Professor* de théologie à l'université de Cambridge, l'idée d'un projet de lexique grec pour servir à l'étude de la littérature patristique jusqu'à l'an 500, ou même, si la compétence et le zèle des collaborateurs le permettent, jusqu'à l'époque de S. Jean Damascène (750). On réclame la collaboration non seulement des membres de la Société, mais encore des savants étrangers qui prendraient intérêt à cette œuvre. Toutes les communications devront être adressées à l'éditeur du futur lexique, le Dr Redpath, 10 Idol-lane, London, E. C.

C'est un petit roman historique sur S. Ninian que Mme Margaret Kinloch a inséré dans la *Dublin Review* de juillet 1907 sous l'intitulé : *St Ninian, a Missionary of the Fifth Century* (p. 97-114). Pas de documents, pas d'histoire. Or, en dehors des quelques lignes écrites par Bède, trois cents ans après la mort de Ninian, il ne nous est parvenu sur ce saint que les développements d'Ailred de Rievaux, qui écrivit au XIIe siècle, et une compilation poétique composée en écossais du XIVe siècle (Cf. RHE, t. VII, 1906, p. 925). Notons que Mme Kinloch persiste à attribuer à John Barbour cette dernière production, en dépit de la réfutation que le Dr Metcalfe a faite de cette théorie.

Dans le même numéro de la *Dublin Review*, le R. P. Thurston, S. J. réfute avec sa compétence et sa finesse habituelles une nouvelle théorie du Dr J. G. Frazer qui rattache, sans le moindre fondement sérieux, la fête des morts à une superstition païenne soi-disant en honneur chez les Celtes et les Teutons (cf. RHE. janvier 1907, p. 411).

Digitized by Google

M. Herbert M. Vaughan consacre vingt pages, dans la *Church Quarterly Review* de juillet 1907, à une étude sur *S. David et les anciens saints gallois* (p. 277-300). Les ouvrages de seconde main qu'il cite, sont anciens ou d'une valeur très discutable. Quant aux sources, il n'utilise guère que les *Lives of Cambro-British Saints*, collection presque totalement légendaire. Les historiens scrupuleux n'osent y puiser qu'avec une extrême réserve; M. Vaughan n'est pas si difficile.

La première édition du livre de George T. Stokes, *Ireland and the Celtic Church, a history of Ireland from St Patrick to the English conquest in 1172*, a paru en 1886. L'auteur est mort en 1898. Deux ans plus tard on publiait une cinquième édition de cet ouvrage, et voici que la *Society for promoting Christian Knowledge* en donne, cette année, une sixième, soigneusement revue et mise à jour par le distingué professeur d'histoire ecclésiastique de l'université de Dublin, le Rév. Dr Hugh J. Lawlor. Ce livre de 400 pages est véritablement digne du succès qu'il a rencontré. Il est méthodique, sobre, critique et complet; l'esprit de polémique n'en trouble point la sereine ordonnance; c'est la meilleure étude que nous connaissions sur l'ancienne église d'Irlande. Le réviseur doit déjà songer à une septième édition : qu'il nous permette donc de lui signaler quelques petites améliorations qu'il pourrait y introduire. La dernière édition des œuvres de S. Patrice n'est pas celle de Whitley Stokes (p. 25), mais celle du Dr Newport J. D. White (*Libri Sancti Patricii, the Latin Writing of St Patrick*, Dublin, 1905). — Une référence au « dernier » volume des *Proceedings* de la *Royal Irish Academy* (p. 115 n.) est beaucoup trop imprécise. — A la page 188, la date de la publication du *Saltair na Rann* est 1882 et, à la page 216, 1883. C'est cette dernière qui est la bonne. — La cédille est à supprimer dans le mot « Montfaucon » (p. 225). — La preuve de l'origine carolingienne des « round towers », telle qu'elle est administrée, p. 248-249, me paraît peu convaincante.

Le volume de M. J. M. Stone, *The Church in English history* (Édimbourg et Londres, Sands et Cie, 1907, xi-287 p.) est un manuel à l'usage des écoles catholiques C'est un résumé bien proportionné et adapté aux jeunes intelligences.

Après avoir dit de quelles ténèbres est environnée l'histoire primitive des cloches d'églises, le R. P. Herbert Thurston émet, dans le *Month* de juin 1907, p. 634-637, un doute sur la signification que les archéologues ont coutume d'attribuer aux mots *signum* et *campana*. Il serait prudent, croit-il, d'examiner si ces mots ne désignent pas dans bien des textes un instrument sonore quelconque et non point particulièrement une cloche. S'il en était ainsi, les textes les plus anciens qui mentionnent clairement la cloche d'église, seraient deux passages de la vie de S. Columba par Adamnan († 704), dans lesquels la cloche est appelée *clocca*. Nous avons discuté ici, en janvier, des points connexes à cette question (cf. t. VIII, p. 199-200).

Dans une conférence faite à la *Folk-Lore Society* de Londres, le 21 novembre 1906, et publiée dans le *Folk-Lore* du 28 juin 1907 (p. 121-165),

Digitized by Google

Miss Eleanor Hull décrit le développement de l'idée de l'autre monde dans la littérature celtique (*The Development of the Idea of Hades in Celtic Literature*). Les dernières pages sont consacrées aux transformations que les auteurs de récits de voyages et de visions de l'époque chrétienne ont fait subir à la conception païenne de la Terre de jeunesse perpétuelle sise au delà des mers. Les idées de pénitence, de sacrifice et de châtiment du péché, introduites sous l'influence du christianisme, projettent quelques couleurs sombres sur le radieux Élysée primitif des Celtes.

Une traduction anglaise de la chronique du moine d'Edmundsbury, Jocelin de Brakelond, paraît chez les éditeurs Chatto et Windus de Londres, dans la collection : *The King's Classics : The Chronicle of Jocelin of Brakelond, monk of St. Edmundsbury ; a picture of monastic and social life in the XIIth century newly translated and edited by* L. C. Jane (Londres, 1907, xxiv-255 p. Prix : 1 sh.). On trouve, en tête de l'opuscule, une introduction de Dom Gasquet. Cette traduction est d'autant plus précieuse que les éditions du texte latin original sont d'un accès difficile. Il faut recourir soit à l'édition de Gage Rokewood (*Camden Society*, 1840), soit à celle de Thomas Arnold (*Memorials of St Edmund's abbey*, t. I — Rolls, 1890). Le présent volume est accessible à toutes les bourses.

L'*Alcuin Club* de Londres va prochainement distribuer à ses membres de nouvelles publications :

1° Une série de reproductions illustrant les cérémonies pontificales empruntées à des pontificaux incunables;

2° Un traité de M. Cuthbert Atchley sur l'histoire de l'usage de l'encens et des lumières liturgiques ;

3° Une édition des procès-verbaux des tournées épiscopales et autres de la période de la Réforme. Le premier volume comprendra les visites de 1536 à 1559, le second celles de 1559 à 1603. Les éditeurs de ce travail, dont l'intérêt documentaire sera grand, sont les Révérends W. H. Frère et W. W. M. Kennedy.

The Escorial, a historical and descriptive account of the spanish royal palace, monastery and mausoleum, par Albert F. Calvert (Londres, John Lane, 1907. Prix : 3 sh 6) se divise en deux parties. La première, comprenant 77 pages de texte, traite de l'histoire de l'Escurial et décrit le palais, le monastère, la bibliothèque, l'université; la seconde est formée de 578 planches représentant la plupart des curiosités que renferme cet imposant édifice.

Le R. P. Thomas Hughes, S. J., retrace dans un magistral ouvrage l'histoire de la branche américaine de son ordre : *History of the Society of Jesus in North America colonial and federal* (Londres, Longmans, Green et Cie, 1907, vol. I, ix-655 p. Prix : 15 sh). Les deux épithètes qui figurent à la fin du titre limitent le champ géographique des recherches aux États-Unis et au Canada. La période étudiée dans ce premier volume s'étend du

Digitized by Google

départ des premiers missionnaires anglais (1580) à la guerre civile (1645). Tel quel, l'ouvrage apparaît comme un monument d'une valeur considérable. Une longue introduction (p. 1-40) est consacrée à l'étude des sources. Les archives européennes et spécialement celles de la Compagnie de Jésus ont été abondamment consultées par l'auteur. Le volume contient des cartes, des reproductions de pièces importantes, des appendices et un index.

Ceux qu'ont déconcertés les quatre gros in-octavo où le Dr Liddon a enseveli la mémoire de E B. Pusey, liront avec bonheur la *Vie* beaucoup plus courte et animée du « docteur anglican » que vient de publier chez Mowbray M. G. W. E. Russell dans la série des *Leaders of the English Church in the Nineteenth century.*

Le second numéro de la revue fondée à Cambridge au printemps dernier, *Agenda*, a paru en juin. Ce périodique, dirigé et subventionné par la *Nonconformist Union*, renseigne sur l'activité religieuse et sociale de l'Université.

Une nouvelle revue, *The Oxford and Cambridge Review* (Londres, Archibald Constable et Cie, 10, Orange Street. Prix : 2 sh. 6), a donné en juin dernier sa première livraison. Elle sera un trait d'union entre les deux grandes universités anglaises, qui n'avaient point jusqu'ici d'organe commun. Son programme embrasse toutes les matières relatives au développement scientifique, politique et social des universités. Citons parmi les articles du présent numéro les suivants : *A few words in defence of the University of Dublin. — The religion of the undergraduate. — The British School at Athens. — The Public Schools and the College system.* La revue paraîtra irrégulièrement; la prochaine livraison est annoncée pour le terme d'octobre.

— *Nominations.* — M. Strachan Davidson a été élu « master » de Balliol à Oxford.

M. W. F. Reddaway, qui était chargé des conférences d'histoire à King's College, Cambridge, a été nommé, en juin, censeur de ce collège.

M. E. J. Calyle. M. A., Fellow de Merton College, a été agrégé par voie d'élection au Lincoln College, à Oxford, où il enseignera l'histoire moderne.

L'installation du duc de Devonshire comme chancelier de la Victoria University de Manchester devait avoir lieu le 10 juin. Elle a été retardée pour cause de santé.

— *Décès.* — Le 13 juin, à Kensington, M. R. Denny Urlin, ancien collaborateur du *Guardian* et auteur d'une *Vie* de Wesley.

Le 6 juillet, à Londres, M. J. Romilly-Allen, autrefois professeur d'archéologie aux universités d'Édimbourgh et de Londres. Il a écrit : *Monumental history of the early british Church* (Londres, 1889) ; *Early christian monuments of Scotland* (Londres, 1903) ; *Celtic art in pagan and christian times* (Londres, 1904).

Farnboroug. L. Gougaud.

Digitized by Google

Autriche Hongrie. — Parmi les plus récentes entreprises scientifiques intéressant l'histoire ecclésiastique, il faut signaler comme particulièrement important le catalogue général de tous les manuscrits à miniatures de l'Autriche, publié à Leipzig chez Hiersemann, sous le titre de *Beschreibendes Verzeichnis der illuminierten Handschriften in Oesterreich*. Ce vaste travail, où le critique d'art et l'historien du sentiment religieux trouveront également leur compte, est édité par l'Institut historique autrichien, sous la direction du professeur viennois, le Dr Fr. Wickhoff, juge très compétent, comme on sait, en matière d'histoire de l'art. Trois volumes ont paru jusqu'ici dans le courant de cette année : T. I : *Die illuminierten Handschriften in Tirol*, beschrieben von Dr J. Hermann (In-fol., xvi-307 p. M. 120) ; T. II : *Die illuminierten Handschriften in Salzburg*, beschr. von Dr H. Tietze (In-fol., 113 p. M. 40); T. III : *Die illuminierten Handschriften in Kärnten*, beschr. v. Dr R. Eisler (In-fol., 147 p. M. 50).

Le volume publié par M. Hermann décrit 275 manuscrits à miniatures datant de l'époque carolingienne jusqu'à la fin du xviiie siècle. L'auteur a soigneusement dépouillé les collections manuscrites d'un grand nombre de communautés religieuses du Tyrol, notamment des couvents de Bozen, Fiecht, Gries, Innspruck, Klausen, Schwaz et Wilten. Les miniatures les plus nombreuses et les plus intéressantes sont celles des manuscrits tyroliens du xve et du xvie siècle ; les écoles italienne, française et flamande sont également représentées par quelques manuscrits de valeur restés inconnus jusqu'ici. — Le catalogue de M. Tietze comprend 126 manuscrits à miniatures et acquiert surtout de l'importance par la description minutieuse des anciens *codices* de l'école de Salzbourg du xie et du xve siècle. — Pour le volume consacré à la Carinthie, M. Eisler a consulté les bibliothèques de Klagenfurt et de l'abbaye bénédictine de Saint-Paul de Lavanthal. On y trouve catalogués 98 manuscrits d'origine monastique provenant de l'Autriche, de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Italie, etc. A signaler surtout un *codex* italien du ve ou du vie siècle provenant de l'abbaye de Reichenau. H. N.

— Les *Monumenta Hungariae historica* se sont enrichis l'an dernier d'un volume important pour l'histoire du pays aux xvie-xviie siècles *(Carrillo Alfonz, jezsuita-atya levelezése és iratai, 1591-1618*. Budapest, 1906. In-8o, liii-739 p.). M. A. Veress y publie 370 lettres et documents divers de ce jésuite espagnol. Le P. Carrillo fut envoyé à Vienne en 1589; de là il passa en Transylvanie à la cour de Sigismond Báthori dont il devint le confesseur et le conseiller. Ses efforts tendirent surtout à détacher la Transylvanie de la Turquie pour la rattacher à l'Autriche. Plus tard, le P. Carrillo fut mis à la tête de la province d'Autriche. Il mourut à Sienne.

— Les 25-27 juillet, s'est tenu à Véléhrad (Moravie), l'ancienne ville épiscopale de saint Méthode, dans l'ancien monastère des Cisterciens occupé aujourd'hui par les Jésuites, le premier Congrès slave pour l'union des Eglises. Il a été présidé par Mgr André Szepticky, métropolite de Lemberg, et honoré de la présence de Mgr Bauer, archevêque d'Olmutz, et de Mgr Menini, archevêque de Philippopoli (Bulgarie). Y assistaient

Digitized by Google

80 délégués des différentes nationalités slaves catholiques. On y a lu plusieurs savantes communications touchant l'histoire ecclésiastique et la théologie russe (P. Urban. S. J., P. A. Palmieri, Dr. Grivec, Dr. Snopek, etc.), et on y a discuté les moyens les plus efficaces pour nouer des relations cordiales sur le terrain scientifique entre les Russes et les savants catholiques. Le Congrès a été favorable à la proposition de traduire dans les langues des Slaves méridionaux les meilleures productions de la théologie et de l'histoire ecclésiastique russe, et de publier en russe les écrits de théologiens catholiques qui peuvent contribuer à un rapprochement entre les deux Églises. On y a aussi exprimé le vœu de voir ériger des chaires de russe et d'histoire des Églises orthodoxes dans les séminaires slaves d'Autriche et dans les universités catholiques étrangères. La réussite du Congrès est due à l'activité et au zèle des chanoines C. Stoïan et A. Podlaha de Prague et du P. A. Spaldak, S. J. Les Actes du Congrès seront insérés prochainement dans les *Slavorum Litterae Theologicae*, une revue qui par le caractère sérieux de ses articles et par ses chroniques théologiques slaves est appelée à jouer un rôle important dans les relations doctrinales de l'orthodoxie avec le catholicisme. Le Congrès se réunira désormais tous les deux ans.

La Commission archéographique de la Société scientifique Chevtchenko à Lemberg a édité le quatrième volume des apocryphes et légendes contenus dans les manuscrits de l'Ukraïne : *Apokrifi i legendi z ukrainskikh rukopisiv*, t. IV *Apokrifi eskhatologitchni* (Lemberg, 1906, xlvii-524 p.). Dans une longue préface (xlviip), l'éditeur de cet important recueil, le Dr. I. Franko, traite des éditions et de la littérature des apocryphes. Ceux-ci sont divisés en 4 sections : 1) Catéchismes apocryphes : 16 textes; 2) Apocryphes concernant les fêtes liturgiques : 25 textes; 3) apocryphes concernant la vie future : 22 textes; 4) apocryphes concernant la fin du monde. La plupart de ces textes sont d'origine récente (xviie-xixe siècles) ; quelques-uns toutefois appartiennent au xiie siècle.

Le 9 avril 1905, mourait Mgr Joseph Strossmayer, dont le nom est lié au relèvement littéraire de la Croatie. Aux frais de l'Académie des lettres et des sciences de Zagreb (Agram), M. Thaddé Smiciklas vient d'éditer la vie de cet illustre prélat : *Nacrt zivota i djela biskupa J. J. Strosmayera i izabrani njegovi spisi : govori, rasprave i okruznice* (Agram, 1906, 443-viii p.). Le chapitre qui concerne le rôle de Mgr Strossmayer au concile du Vatican, est particulièrement plein d'intérêt. Dans son travail l'auteur n'a malheureusement pas pu utiliser toutes les lettres de Mgr Strossmayer, celui-ci ayant exigé qu'elle ne fussent pas livrées à la publicité avant l'année 1915. La seconde partie de l'ouvrage contient un choix des écrits du célèbre prélat, entre autres le discours prononcé par lui au concile du Vatican en 1870. A. Palmieri, O. S. A.

— *Nominations.* — M. R. Knopf, professeur extraordinaire à l'université de Marbourg, est nommé professeur extraordinaire d'exégèse du Nouveau Testament à la faculté de théologie évangélique de Vienne.

Digitized by Google

M. A. Soldat, professeur extraordinaire de droit canon et de sociologie à l'université tchèque de Prague, est nommé ordinaire.

— *Décès.* — M. K. Potkanski, professeur d'histoire à Cracovie.

M. B. von Rieger, professeur d'histoire d'Autriche à l'université tchèque de Prague.

M. A. Hirschberg, professeur d'histoire à l'université de Lemberg.

Belgique. — M. N. Peters, professeur à la faculté de théologie de Paderborn, bien connu par ses travaux sur la critique textuelle de l'Ancien Testament, a publié, il y a deux ans, une étude très remarquée sur l'attitude prise par l'Église catholique vis-à-vis des études bibliques (*Die grundsätzliche Stellung der katholischen Kirche zur Bibelforschung oder die Grenzen der Bibelkritik nach katholischer Lehre.* Paderborn, Schöningh, 1905. In-8, vi-84 p.). Il y établit successivement les limites réellement imposées et la liberté scientifique laissée aux catholiques en matière de critique textuelle, d'interprétation et de haute critique. L'auteur est très au courant des questions, pour les avoir étudiées pratiquement avant d'en exposer la théorie ; d'autre part, ses jugements sont modérés, favorables au mouvement critique, mais à l'abri de toute exagération. Aussi, tenons-nous à féliciter M. l'abbé A. Bruynseels, bachelier en théologie de l'université de Louvain et professeur au collège Saint-Jean-Berchmans à Anvers, du service qu'il a rendu aux lecteurs belges en leur présentant l'ouvrage de M. Peters dans une traduction néerlandaise (*De Roomsch-Katholieke Kerk en de Bijbelcritiek of De grenzen der Bijbelcritiek volgens katholieke leer.* Bruxelles, A. Dewit, 1907. In-8, xiv-111 p.). Le traducteur a ajouté bon nombre de notes biographiques et bibliographiques sur les savants catholiques dont les noms se rencontrent dans le texte de l'auteur. Il a d'ailleurs pu profiter des corrections et des compléments que M. Peters a préparés pour une seconde édition.

— M. A. Hansay vient de publier dans le *Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Mélophiles de Hasselt*, t. XXIX (1907), deux intéressantes notices. Dans la première, intitulée *Note sur des documents concernant a) les reliques des saints de Wintershoven ; b) l'église de Wintershoven*, on remarquera surtout l'examen auquel l'auteur soumet deux « diplômes » — plutôt deux authentications de reliques — ayant trait à la translation et à l'élévation des reliques de sainte Landrade. D'après M. Hansay, ces deux documents sont apocryphes et leur rédaction n'est pas antérieure à la fin du xiie siècle. Nous partageons pleinement son avis. Mais nous croyons que l'auteur aurait pu aller plus loin quant au pseudo-diplôme de Florbert de Liège (731-758) et montrer que cette pièce n'est pas seulement un apocryphe, mais qu'elle contient une contre-vérité historique. En effet, le chapitre IX de la *Translatio Landoaldi* d'Hériger montre clairement que le corps de sainte Landrade n'a pu être élevé par Florbert, puisque c'est à l'époque d'Éracle, évêque de Liège (959-971), que les reliques de cette sainte furent *découvertes* à Wintershoven. M. Hansay aurait pu aussi arguer de l'épithète « episcopo *Traiectensi* », appliquée à Florbert, pour corroborer ses arguments externes

Digitized by Google

en faveur du caractère apocryphe du diplôme (Cf. notre *Étude critique et littéraire sur les Vitae des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique*. p. 176, n. 1. Louvain, 1907).

Dans la seconde notice *Une prétendue charte originale de l'année 1040 concernant l'abbaye de Munsterbilsen*, M. Hansay s'occupe d'un parchemin du dépôt des archives de l'État à Hasselt, sur lequel deux actes ont été transcrits, tous deux avec sceau plaqué, l'un daté de 1040, l'autre de 1163. Ce dernier est seul original; l'acte de 1040 a été « récrit » en 1163.

L. VAN DER ESSEN.

— Sous le titre *La Révérende Mère Marie-Josèphe-Céline de Saint-François, fondatrice et première abbesse des Clarisses-Colettines d'Enghien 1830-1890* (2e édit. Lille-Paris-Bruges, Desclée, De Brouwer et Cie, 1907. In-8, 292 p.), une modeste clarisse du couvent d'Enghien a non seulement élevé un monument de piété filiale à la mémoire de son ancienne supérieure, mais elle offre à la postérité un document de grand prix pour l'histoire de l'ascétisme au XIXe siècle.

— La *Fédération archéologique et historique de Belgique* a tenu sa vingtième session à Gand, du 2 au 7 août dernier, sous la présidence de M. Pirenne et de M. le chanoine G. Van den Gheyn. Le Congrès a eu un grand éclat extérieur par l'affluence des membres, par l'agrément des excursions et par la pompe des réceptions et des fêtes organisées à cette occasion; mais il a été en même temps l'affirmation et la manifestation d'une intense vitalité scientifique Déjà avant l'ouverture du Congrès, avait paru le tome II (*Rapports et mémoires*) des *Annales du Congrès* publiées par P. BERGMANS, secrétaire général du Congrès (Gand, A Siffer, 1907. In-8, 542 p.).

Il serait trop long de relever le titre de tous ces mémoires. Plusieurs ont donné lieu à d'importantes discussions. Ainsi, à la section d'archéologie, M. le chanoine MAERE a savamment mis en relief *L'influence brabançonne sur les édifices de style flamand*, et M. l'abbé X. SMITS a sagacement interprété l'*Iconographie sculpturale de la cathédrale de Bois-le-Duc*, en montrant l'influence des jeux connus sous le nom de « mystères » ou de l'*Ommegand* de la ville. A la section d'histoire, le Comité des « Petites archives » (cfr RHE, 1904, t. V, pp. 931 sv.) s'est complété par l'adjonction de deux membres nouveaux, M. Gaillard, archiviste général du Royaume et M. le chanoine Laenen, archiviste de l'archevêché de Malines. On y a discuté et voté les propositions du R. P. VAN DEN GHEYN sur la confection d'un *Album belge de paléographie* et celles de M. PIRENNE sur la publication d'un *Recueil de fac-similés pour servir à l'étude de la diplomatique des provinces belges;* l'importance des *Archives de Simancas* et celle des *Archives farnésiennes de Naples* a été de nouveau soulignée dans des communications de MM. H. LONCHAY, A. CAUCHIE et L. VAN DER ESSEN; bien d'autres questions concernant les sources de la géographie historique, la chronologie, la numismatique, les dénombrements ou les « feux », l'histoire du servage et celle des sociétés populaires contemporaines, ont été

Digitized by Google

l'objet de savants rapports et de discussions de la part de MM. H. VANDERLINDEN, H. NELIS, H. VAN HOUTTE, V. TOURNEUR, A. LUSCHIN VON EBENGREUTH, professeur à l'Université de Gratz, P. J. BLOK, professeur à celle de Leyde, J. GROB, A. HANSAY, C. CALLEWAERT, L. VERRIEST, E. MATTHIEU, etc.

Le second fascicule du tome Ier des *Annales* fournira prochainement des renseignements plus détaillés sur les labeurs de cette semaine historique.

— Parmi les questions posées par l'Académie royale pour le concours annuel de 1910, nous notons les suivantes :

Pour la section des sciences morales et politiques : « Étudier, d'après les inscriptions grecques et latines, les idées sur la vie future qui avaient cours dans l'Empire romain, et les influences sous lesquelles ces idées se sont formées. »

Pour la section d'histoire et des lettres : 1° « Les classes rurales et le régime agraire aux XIVe, XVe et XVIe siècles, dans l'une des principautés des Pays-Bas méridionaux » ; 2° « Etudier la légende de Godefroid de Bouillon, ses origines et son développement littéraire » ; 3° « On demande une étude critique sur les sources de l'histoire de la Flandre ou du Brabant » ; 4° « On demande une étude sur Zuster Hadewyck » ; 5° Recueillir dans les papyrus et les ostraka grecs les termes techniques relatifs aux institutions politiques et administratives de l'Égypte romaine et en donner l'explication » ; 6° « Étudier l'art provincial qui s'est développé dans le nord de la Gaule à l'époque romaine ».

— Au concours universitaire de 1907, ont été nommés premiers *ex aequo*, en histoire, M. É. DESTOOP, docteur en philosophie et lettres de l'université de Gand, et le R. P. L. WILLAERT, docteur en philosophie et lettres de l'université de Louvain. Le mémoire de M. Destoop répondait à la question : « Faire l'histoire de la diffusion du manichéisme dans l'empire romain jusqu'au régne de Justinien » ; celui P. Willaert à la question : « Étudier la contre-réforme en Angleterre, dans ses rapports avec les Pays-Bas catholiques, sous les archiducs Albert et Isabelle ».

— *Nominations.* — M. l'abbé H. DE JONGH, professeur de théologie morale au grand séminaire de Malines, notre collaborateur, vient d'être nommé professeur extraordinaire à la *Schola Minor* de la faculté de théologie de l'université de Louvain.

Trois autres de nos collaborateurs ont été nommés chargés de cours à l'université de Louvain, MM. F. MAYENCE, pour la philologie latine; A. BAYOT, pour la philologie romane et C. C. TERLINDEN, pour l'histoire économique moderne et contemporaine.

Un autre de nos collaborateurs, M. l'abbé R. DE SCHEPPER, a été nommé professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire de Bruges.

Nous leur présentons l'hommage de nos cordiales félicitations.

A l'université de Gand, la succession de M. DISCAILLES a été partagée : M. COUNSON est chargé de l'enseignement de la philologie romane; M. SEVERIN, de celui de l'histoire de la littérature française; notre collabo-

Digitized by Google

rateur M. Van Houtte, déjà chargé des cours de l'enseignement de l'histoire moderne, y ajoutera celui de l'histoire contemporaine.

— *Décès.* — Le 29 mars dernier, est décédé à Hasselt M. H. Van Neuss, qui fut conservateur des archives de l'État dans cette ville, de 1869 à 1903. Il a publié en 1901, dans la *Collection des Inventaires sommaires des archives de l'État en Belgique*, celui du dépôt qui lui était confié (*Inventaire sommaire des archives de l'État à Hasselt.* Bruxelles, E. Guyot, 1901. In-8, 66 p.). Quelques années plus tôt, il avait fait paraître l'*Inventaire des archives du chapitre noble de Munsterbilsen* (Hasselt, Billen, 1887. In-4, xvi-207 p. avec 2 planches). Il a de plus publié un nombre considérable d'études sur l'histoire du Limbourg et de Hasselt dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, *L'Ancien pays de Looz*, le *Bulletin de la section littéraire de la Société chorale et littéraire des Mélophiles de Hasselt.*

La faculté de théologie de l'université de Louvain a perdu son doyen d'âge, Mgr Thomas Lamy, décédé dans la ville universitaire, le 30 juillet dernier, à l'âge de quatre-vingts ans. De 1858 à 1900, il a enseigné l'Écriture Sainte, d'abord à la *Schola minor*, puis au cours supérieur où il succéda à Mgr Beelen. Il était en même temps chargé des leçons d'hébreu et de syriaque. A ce double enseignement, se rattachent la plupart de ses publications dont le nombre dépasse 150.

Dès 1866, il fit paraître, comme manuel pour ses élèves de la *Schola Minor*, une *Introductio in Sacram Scripturam* en deux volumes (Malines, Dessain, 275 et 429 p. Sixième édition en 1901). Elle traite non seulement de l'histoire proprement dite de la littérature biblique, mais de toutes les questions qu'on comprenait autrefois sous le titre d'Introduction à la Sainte Écriture : notions générales sur l'Inspiration, histoire du canon des livres saints, histoire du texte sacré et de ses versions, règles d'interprétation, antiquités sacrées. — Bon nombre de ces questions, Mgr Lamy les avait déjà exposées, et il continua jusqu'en ces dernières années à les étudier dans les périodiques qui sollicitèrent sa collaboration, *Revue catholique* de Louvain, *The Dublin Review*, *La controverse*, *Science catholique*, *Le Prêtre* d'Arras, auxquels il faut ajouter le *Dictionnaire d'apologétique* de J.-B. Jaugey. Il fit aussi paraître dans ces recueils bien des études sur des textes particuliers, notamment sur les Prophéties messianiques, et sur des questions bibliques spéciales. Impossible et inutile de faire ici l'énumération de tous ces articles, énumération qu'on peut lire dans la *Bibliographie de l'Université catholique de Louvain.* Les plus remarqués furent ceux de la *Revue catholique* dans lesquels il critiqua les écrits de M. Renan. Celui-ci, dans l'interprétation des textes du Nouveau Testament, se rattachait par maints côtés à l'école naturaliste et à l'école mythique. Sous ce rapport, Mgr Lamy a parfaitement mis en lumière la faiblesse et l'arbitraire des explications proposées (*Examen critique de la Vie de Jésus de M. E. Renan*, 1863. *Les Apôtres par Ernest Renan*, 1866. *L'Antechrist de M. Renan*, 1873. *M. Renan, la révélation et les langues sémitiques*, 1858. — Ces articles ont paru en brochures). — Outre ces études de détail, on doit au savant défunt plusieurs ommentaires complets de livres de la Bible. De 1893 à 1906, il fit paraître

Digitized by Google

dans *Le Prêtre* d'Arras l'interprétation de chacun des livres du Pentateuque et celle de l'Apocalypse; et en 1883-1884, il publia en deux volumes, la seconde édition de son *Commentarium in Genesin* (Louvain, Peeters). Dans ces commentaires, il ne faut pas précisément chercher l'exposé critique des questions de provenance, de sources, d'histoire des idées et des institutions, etc. mais plutôt une interprétation courante du texte tel qu'il se lit, faite au point de vue théologique et illustrée par de nombreuses citations des Pères de l'Église.

La littérature patristique, Mgr Lamy la connaissait et l'aimait. Il a fait paraître plusieurs articles sur les Pères Apostoliques, les écrits de saint Hippolyte et de saint Grégoire le Thaumaturge (*Revue catholique*, 1859, 1861, 1862). Mais c'est surtout à la littérature syriaque qu'il consacra ses recherches. Ses travaux en cette matière resteront son plus beau titre de gloire. Outre sa dissertation doctorale (*De Syrorum fide et disciplina in re eucharistica*. Louvain, 1859), on lui doit d'importantes éditions de textes : *Concilium Seleuciae et Ctesiphonti habitum anno 410* (Louvain, 1868). *Gregorii Barhebraei Chronicon*, 3 vol. (Louvain, 1872-1877), *Acta beati Abrahae Kidunaiae monachi* (Bruxelles, 1891) et surtout *Sancti Ephraem syri hymni et sermones*, 4 vol. (Malines, 1882-1902). Mgr Lamy lisait avec une remarquable facilité les textes syriaques, et pour se rendre un compte exact du mérite qu'il s'est acquis en la matière, il faut se reporter par la pensée aux temps où il entreprit ses publications, avant la multiplication des instruments de travail et la facilité des communications de toutes sortes dont nous disposons aujourd'hui, et songer aussi aux occupations professionnelles qui le retenaient sur place et aborbaient le plus beau de son temps. Outre ses éditions de textes, il consacra de nombreux articles à la littérature syriaque ou encore à l'histoire des Églises orientales dans les Revues déjà citées, ainsi que dans les *Bulletins et les Mémoires de l'Académie royale des sciences et des lettres de Belgique*, la *Revue Biblique*, l'*Université catholique* de Lyon, les *Lettres chrétiennes* de Lille, la *Revue générale* de Bruxelles, dans le *Dictionnaire de théologie catholique* de Vacant, et spécialement dans les *Comptes rendus des Congrès scientifiques internationaux des catholiques* (1891, 1894, 1898) et dans ceux des *Congrès des Orientalistes* (1891, 1897). En 1896, il put condenser ses connaissances sur les littératures orientales, en écrivant lui-même le chapitre : *Patres et scriptores Syri et Armeni* dans les *Institutiones Patrologiae* que M. Jungmann laissait inachevées (t. II, p. 610-669)

Comme membre de l'Académie de Belgique et comme professeur de l'Université, Mgr Lamy eut souvent, dans sa longue carrière, l'occasion de rédiger des notices biographiques sur ses collègues défunts ou sur d'anciens personnages de l'Université de Louvain et aussi d'écrire de nombreux rapports sur des matières très variées, soit à l'occasion des concours, soit pour présenter à l'Académie les travaux de ses collègues et de ses élèves, ce qui l'entraina bien des fois en dehors du domaine qui lui était propre, celui de l'Ecriture Sainte et de la Patristique. Ainsi, son érudition nous apparaît considérable. Dans le travail scientifique, les uns s'attachent à des

Digitized by Google

questions spéciales et les creusent à fond ; les autres restent plus à la surface, mais explorent et jalonnent des terrains beaucoup plus étendus. C'est à ce second genre qu'il faudrait plutôt rattacher l'activité scientifique de Mgr Lamy. Elle a jeté un grand lustre sur l'Université de Louvain. Les distinctions honorifiques ne manquèrent pas au savant défunt. Il était prélat de la maison de Sa Sainteté, commandeur de l'ordre de Léopold, membre de l'Académie royale de Belgique, de la Commission pontificale des études bibliques, de l'Académie royale de Palerme, du Conseil d'administration de la Bibliothèque royale de Bruxelles, etc., etc.

Ce n'est pas ici le lieu de retracer la sainteté de va vie ; son dévouement inaltérable à l'Église, à l'Université, à ses amis ; l'action morale qu'il exerça sur de nombreuses générations d'étudiants ; la droiture, la simplicité et la bonté de son caractère. Cette bonté, on la lisait sur sa figure, et dans sa démarche lente et toujours identique, se traduisait ce caractère calme et toujours maitre de lui-même qui lui permit de poursuivre son travail sans interruption jusqu'à la porte du tombeau. Quelques semaines avant sa mort, on pouvait le voir encore corrigeant de sa main défaillante les épreuves d'une édition des Homélies de saint Cyrille d'Alexandrie, en syriaque, pour le *Corpus Scriptorum eccles. orientalium* édité par son élève, M. J.-B. Chabot, ou bien celles de la traduction, avec commentaires, de toute la Bible par M. Vivier qu'il avait accepté de revoir, d'enrichir de notes et de publier (Louvain, Peeters.).

France. — Nous venons de recevoir le premier fascicule du tome II du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* (fasc. XII. *B.-Baptême*. Paris, Letouzey, 1907, 288 col. av. 1 grav. hors texte). Tous les articles qu'il renferme, cinq seulement exceptés, sont de dom H. Leclercq. Dom Cabrol a écrit les articles *Baiser* et *Bangor* (antiphonaire de) ; dom H. Dumaine, l'article *Bains* ; dom de Puniet, l'article *Baptême* (inachevé) et M. J. Clédat, l'article *Baouït*. La richesse de l'information et de la bibliographie, l'abondance et la perfection des illustrations sont restées les mêmes que dans le premier volume. La plupart des articles de ce fascicule sont consacrés à des lieux archéologiques, aux monuments, aux peintures, aux inscriptions qui s'y rencontrent. Bon nombre de ces localités sont syriennes : *Baalbek*, *Babiska*, *Babouda*, *Bakirha*, *Bamouqqa*, *Banaqfour*. A l'Égypte appartiennent *Bagaouât(El)* et *Baouït*. M. J. Clédat était tout désigné par ses publications antérieures (cf. RHE. 1903, p. 380), pour traiter de cette localité et de son monastère, et il l'a fait dans un remarquable article intéressant surtout pour l'histoire de l'art, mais qui renferme aussi plus d'un élément pour l'histoire du monachisme.

Au village actuel de Baouït, à mi-chemin entre Ashmounein et Coussieh, dans l'ancien nome de Schmoun, S. Apollo, qui semble avoir fait partie d'abord de la communauté de saint Pakhôme, construisit un monastère qui de son vivant, au témoignage de Pallade, renferma 500 religieux. Apollo mourut vers 395 ; mais le monastère dont on a exploré les ruines, n'est pas antérieur à la fin du ve siècle. Il était encore habité au onzième, mais, à partir de la seconde moitié du xiie siècle, il s'ensevelit peu à peu sous le

Digitized by Google

sable pour disparaître bientôt complètement. C'est à ces circonstances qu'il doit d'avoir si bien conservé un grand nombre de monuments peints et sculptés, qui ne se retrouvent pas ailleurs dans la vallée du Nil. « L'ensemble de peintures le plus complet réuni jusqu'à ce jour, a été recueilli, sans contredit, à Baouït » (col. 230). On a dégagé du sable deux églises et plus de soixante constructions dont un grand nombre sont décorées de fresques. Nous ne pouvons pas suivre l'auteur dans l'exposé qu'il fait au sujet des différents édifices, des sculptures et des fresques qu'on y trouve. Signalons (col. 242 s.) la chapelle qui était décorée par un cycle de tableaux de la vie du Christ. Il ne reste plus que quatre scènes : le *Massacre des Innocents*, le *Baptême du Sauveur*, la *Cène* et les *Noces de Cana*. Il est assez singulier que dans ce dernier tableau on reconnaisse encore huit amphores, alors que le texte évangélique (*Jo*. II) ne mentionne que six urnes. Cependant, comme ce tableau continue le précédent où est représentée la Cène et que les noces de Cana étaient certainement considérées comme symbole de l'Eucharistie, nous ne voulons pas mettre en doute l'identification de M. Clédat. A la Cène, on voit cinq personnages, couchés sur des lits, autour d'une table semi-circulaire, avec une volaille sur un plat. Cela rappelle, M. Clédat aurait pu le faire remarquer, l'épisode du coq apporté à table par Mathias au dernier repas du Christ, coq que le Christ ressuscite en signe de sa résurrection. Cet épisode se lit dans beaucoup de légendes orientales et occidentales et s'est encore retrouvé récemment dans des fragments d'un évangile inconnu publiés par M. Revillout (cfr RHE. 1906, p. 266 s.). — Dans une autre chapelle, ont été peints quelques épisodes de la vie de la sainte Vierge, l'Annonciation, la Visitation et le départ de chez Élisabeth, la Nativité du Sauveur. Devant la Vierge couchée se tient debout la sage-femme Salomé. Pourquoi M. Clédat dit-il ces deux derniers tableaux empruntés à l'*Évangile des XII Apôtres* ? Il s'agit du *Protévangile de Jacques* ou de quelque évangile de l'Enfance.

— Encore quelques productions de la librairie Nourry, pour enrichir la *Bibliothèque de critique religieuse* (cf. RHE. 1907, t. VIII, p. 218, 436 s.). M. P. Saintyves s'en prend au miracle qu'il veut exclure de la démonstration chrétienne. Dans une première brochure, *Le miracle et la critique historique* (1907, in-12, 147 p. F. 1,25), il s'agit principalement des miracles racontés dans les livres bibliques. Ces narrations, l'auteur les examine au point de vue de la critique textuelle, de la critique de provenance et d'autorité, de la critique d'interprétation ; et il aboutit ainsi à exclure comme non historiques les neuf dixièmes de ces narrations. Dans tout cet exposé, M. Saintyves prétend suivre les principes de l'*Introduction aux études historiques* de MM. Langlois et Seignobos. Çà et là, il présente des considérations justes. Celles-ci lui servent à amorcer et à faire passer les plus grosses exagérations dans l'application de la méthode, dont abonde cette étude faite manifestement de seconde main. Le dixième des miracles racontés dans la Bible que la critique historique a respectés, reste à soumettre à la critique scientifique et à la critique philosophique. « Le savant peut-il au nom de la science attester le miracle ? Peut-on discerner le miracle par

Digitized by Google

l'emploi des méthodes scientifiques ? » C'est à cette question que doit répondre la seconde brochure, *Le miracle et la critique scientifique* (1907, in-12, 102 p. F. 1,25). Elle ne rentre pas proprement dans le cadre de cette Revue. On n'y trouve d'ailleurs rien de bien neuf. Seulement, avant de la lire, on fera bien de se remettre devant les yeux la notion exacte des points qui sont en question, pour ne point y laisser substituer à la dérobée des définitions arbitaires et ne pas se laisser prendre à de vieux sophismes habilement dissimulés sous des apparences de grande modération.

La brochure de M. J. de Bonnefoy (*Vers l'unité de croyance*. 1907, in-12, 122 p. F. 1,25), se lit avec plus d'intérêt et, en un sens, est beaucoup plus instructive. L'auteur imagine des réunions de catholiques progressistes, des « cheminaux de la vérité », dans son modeste salon de Quimper-Corentin pendant l'hiver dernier. Et il nous fait d'abord entrer dans l'intimité des pensées des quatre principaux d'entre eux. L'un a conservé toute sa foi orthodoxe et sa soumission à l'autorité infaillible de Pierre, mais, malgré sa piété profonde et mystique, c'est un « censeur véhément des pratiques superstitieuses et mercantiles qui étouffent l'arbre de la Croix ». — Un deuxième a exploré tous les systèmes philosophiques et les grandes religions, pour arriver graduellement à un panthéisme pessimiste ; il s'est reconstruit néanmoins une religion pratique, grâce à des idées fort semblables à celles auxquelles Comte et les autres positivistes nous ont habitués ; il veut agir et aimer, être fort et bon soi-même pour concourir au bien de ses semblables, pour réaliser le vrai, le beau et le bien. — Le troisième défend un catholicisme judaïque ; il prône le retour au pur monothéisme des Prophètes, avec la réalisation terrestre du règne de la justice, sans l'appui des sanctions d'outre-tombe. — Le dernier défend le catholicisme évangélique et recherche la synthèse propre à réconcilier l'Église et le siècle, voulant introduire « par des transitions insensibles l'ordre nouveau sous le couvert des formes anciennes ».

M. de Bonnefoy nous décrit alors comment, dans leurs entretiens, ces progressistes à tendances si diverses mettent toute leur bonne volonté et toutes leurs lumières en commun pour découvrir la seule philosophie religieuse appelée à concilier un jour dans une sublime unité le sentiment religieux de tous les hommes, malgré la multiplicité des doctrines, des rites, des institutions et des symboles. Cette philosophie, c'est la philosophie du devoir et de l'action, qui n'est que la traduction des lois de la vie ; qui doit faire régner partout la même vie de justice et de fraternité ; qui est parvenue à son plus haut développement dans le Christ, — les dogmes n'étant plus que des conceptions diverses et des symboles de l'action, des instruments qui peuvent varier pour faire converger les différents individus vers un même but. Heureuse solidarité ! et qui s'étend au-delà de l'humanité ! « Je suis seul... et je sens cependant la fraternité de tous les êtres dans ce regard bienveillant et plein de pitié pour ma solitude, de ma vieille chatte qui vient se frotter contre mes jambes en accompagnant sa caresse d'un ronron doucement amical » (p. 112). — Cette brochure a au moins le mérite de décrire agréablement des spécimens de « modernistes ».

C'est une autre cloche que nous fait entendre, dans *Les enseignements*

Digitized by Google

essentiels du Christ (1907, in-12, 117 p. F. 1,25), M. E. Michaud, professeur à l'université de Berne (enfin, ce n'est plus un pseudonyme !). Cette fois, on proclame la nécessité, dans le christianisme, d'une foi doctrinale aux enseignements du Christ, transmis jusqu'à nous comme un dépôt divin. Il faut que notre esprit adhère à la doctrine du Christ : « car le Christ historique a certainement enseigné une doctrine, doctrine religieuse impliquant une notion positive de Dieu, de l'âme, de la vie morale, des devoirs et de la vie future » (p. 45). Ici nous entendons parler d'un Dieu personnel, de l'immortalité de l'âme, voire même de la résurrection. Mais cette doctrine est bien restreinte; au fond, ce sont des données de la raison qui « du fait de leur mise en lumière nouvelle par le Christ, (ont) acquis à nos yeux pour jamais une certitude qui nous donne une sécurité inébranlable » (p. 54). Ce qui importe avant tout dans le christianisme — et voilà par où M. Michaud rejoint M. de Bonnefoy et ses collaborateurs — c'est l'action, c'est la vie, c'est l'amour, un quintuple amour. « Les vrais chrétiens sont ceux qui travaillent au salut général et à leur salut personnel par leur incorporation à Jésus-Christ, par leur adhésion au dépôt intégral de ses enseignements et de ses préceptes et par leur sanctification individuelle ». — Brochure fort terne et sans originalité.

— Dans un nouveau volume de la collection *La pensée chrétienne* (*Saint Justin et les Apologistes du IIe siècle*. Paris, Bloud, 1907. In-16, xxxvi-346 p.), M. J. Rivière, professeur au grand séminaire d'Albi, veut mettre sous les yeux de ses lecteurs, dans une série de citations choisies, la pensée chrétienne telle qu'elle s'exprime à une époque très originale de son histoire, depuis le deuxième quart du deuxième siècle jusqu'au commencement du IIIe s., chez tout un groupe d'écrivains qui poursuivent un même but, défendre le christianisme contre les préventions, les accusations et les persécutions dont il est l'objet dans le monde gréco-romain, et qui par là sont amenés à présenter leur foi aux Grecs et aux Romains de la manière qui leur soit la plus acceptable, et ainsi à opérer le premier rapprochement (bien que ce ne soit souvent encore qu'une juxtaposition) des doctrines chrétiennes et des idées philosophiques du temps. D'après la nature de la collection où paraît son ouvrage, M. Rivière laisse la parole aux Apologistes. Il s'est contenté de disposer dans un ordre logique les passages qu'il a choisis comme capables de donner une idée exacte d'abord de leur apologétique (*Première partie*, p. 1-157), puis de leur dogmatique, (*Seconde partie*, p. 159-338), se contentant de mettre avant les passages cités quelques mots qui en indiquent la pensée saillante.

Mgr Batiffol a mis à la publication de son élève, une savante introduction où il expose le rôle des Apologistes au point de vue historique et littéraire, apologétique et théologique. A ce dernier point de vue, il eût été bon d'ajouter que presque tous ces apologistes sont des laïques récemment convertis et que c'est relativement tard, vers la fin du IIe siècle, que les membres de la hiérarchie ecclésiastique ont commencé à écrire eux aussi des apologies de la religion chrétienne.

— M. P. de Labriolle continue la publication des œuvres de Tertullien

Digitized by Google

dans la collection *Textes et documents pour l'étude historique du christianisme*. Après le *De paenitentia et de pudicitia* (cf. RHE. 1907, t. VIII, p. 215), voici, dans le tome IV de cette collection (Paris, Picard, 1907. In-16, LXVIII-114 p. F. 2), le *De praescriptione haereticorum*. L'auteur s'est servi du texte de Rauschen dans le fascicule IV de son *Florilegium patristicum*. C'est en effet, nous l'avons dit (RHE. 1906, t. VII, p. 914-915) la meilleure édition qui existe ; il ne s'en est écarté que dans un petit nombre de passages indiqués dans les *Notes critiques*. Ces notes précèdent le texte et la traduction, sans que dans ceux-ci il y soit fait le moindre renvoi. Il est à craindre que ce procédé n'en laisse beaucoup non avenues pour un bon nombre de lecteurs.

Dans son introduction, M. de Labriolle discute d'abord la question de la date de l'ouvrage, qu'il croit antérieur à la période montaniste de la vie de Tertullien. A noter spécialement l'interprétation donnée (p. VIII s.) au texte du chapitre Ier de l'*Adversus Marcionem* qui fait difficulté à cette opinion bien établie par ailleurs. — Vient en second lieu, une analyse finement menée du traité, où l'on remarquera la note 3 de la page XVI, dans laquelle le sens juridique du mot *praescriptio* est défendu. — Enfin, l'auteur résume les idées qu'il a exposées dans ses articles sur *L'argument de prescription* dans la RHLR (1906, p. 497 s.). Ce n'est pas Tertullien qui a créé l'idée du *depositum fidei* ; mais il y a apporté des développements nouveaux et de nouvelles précisions. « En soudant la théologie à la jurisprudence », il a conféré « à l'une tout le prestige que celle-ci exerçait déjà sur les esprits ». C'est lui qui a nettement établi la prépondérance du magistère oral sur la tradition écrite, thèse devenue fondamentale au sein du catholicisme. C'est de lui aussi que s'inspirera l'attitude des théologiens dans la question : « An liceat cum haereticis disputare ? » On a pu écrire que le *De praescriptione* a été « pour la dogmatique générale ce que certains écrits de saint Augustin ont été pour la dogmatique spéciale ». C'est proprement en vue de la masse des fidèles que Tertullien a développé cette méthode du *compendium praescriptionis*, dans le but de supprimer tout contact entre les simples fidèles orthodoxes et les hétérodoxes. Mais il n'entend pas pour autant se défendre personnellement les discussions spéciales avec les hérétiques. Quatorze siècles plus tard, l'argument de prescription aura une remarquable réviviscence dans la lutte contre les Protestants, et le traité même de Tertullien sera édité comme un tract de propagande. Mais Richelieu, Nicole et les autres ne pourront pas plus que Tertullien, se contenter de cette méthode, sans accepter la discussion avec les hérétiques.

— De tout temps, les Égyptiens eurent le goût des contes merveilleux, aventureux, satiriques; l'on sait la place que tiennent ces contes dans la littérature de l'ancienne Égypte. Quand la terre des Pharaons devint chrétienne, un nouveau courant littéraire se forma sans doute. Souvent cependant les anciennes traditions furent conservées, sous un revêtement chrétien; le genre littéraire d'ailleurs restait le même, les prodiges devenant des miracles, les héros des saints, les anciens rois des rois de Byzance. L'imagination copte s'empare d'un texte biblique pour l'enjoliver,

Digitized by Google

satisfaire la curiosité que des récits trop brefs ne contentent pas, introduire tous les éléments nécessaires à l'homélie ou à l'exhortation. D'autres fois, avec une donnée plus ou moins historique qu'on peut encore discerner, elle construira de véritables petits romans hagiographiques où nul ne peut faire la part de la vérité et celle de la fiction. Enfin, la satire, une des sources de l'antique inspiration égyptienne, jouera encore son rôle dans l'invention de mainte histoire scabreuse racontée dans une homélie moralisante. M. N. Giron, dans une thèse présentée à l'École du Louvre (*Légendes coptes. Fragments inédits publiés, traduits, annotés* Paris, P. Geuthner, 1907. In-8, VIII-82 p.), a choisi, parmi les légendes coptes et donc chrétiennes, cinq morceaux de nature à faire saisir sur le vif les différentes étapes du travail qui se faisait de la sorte « dans les imaginations des moines de la Thébaïde encore tout imprégnées des traditions merveilleuses, des fleurs religieuses ou poétiques de la terre de Kémé » (I. *Entretien d'Ève et du serpent.* — II. *Le sacrifice d'Abraham.* — III. *Histoire de Marina.* — IV. *Histoire des filles de Zénon.* — V. *Histoire de la fille de l'empereur Basilisque).* Il en donne le texte copte et une traduction en général bien exacte La brochure s'ouvre par une lettre de M. Révillout à l'auteur sur certains caractères généraux du peuple égyptien; cette lettre, il faut bien le dire, ne se rattache pas très intimement au sujet traité.

— Dans la collection *Les Saints*, a paru *Saint Martin* (*316-397*), dû à M. Ad. Regnier (Paris, 1907. 207 p.) A vrai dire, ce volume ne nous satisfait pas. Le chapitre d'introduction, consacré à l'esquisse de la Société et de l'Église au temps de saint Martin, est touffu et incomplet. L'auteur, en décrivant les pratiques païennes de la Gaule, semble ignorer qu'il aurait pu tirer un grand profit du tableau des superstitions, inséré dans la *Vita Eligii* (II, 16) et du sermon de saint Éloi sur les restes du paganisme au VIIe siècle (MGH, SRM, t. IV, pp. 751 et svv.). Les coutumes d'alors ne sont en effet que la continuation des erreurs païennes de la Gaule romaine. A ce propos, le *De correctione rusticorum* de Martin de Braga aurait aussi fourni des détails précis, plus intéressants que les généralités de M Regnier. Les quelques mots sur Sulpice Sévère et son œuvre — pourquoi en parler à propos de la jeunesse de Martin? — sont bien insuffisants. L'occasion était belle pour caractériser en quelques traits vigoureux l'importance du brillant écrivain et la valeur de son œuvre. Malgré la préoccupation évidente de l'auteur de ne pas reproduire les aventures merveilleuses racontées par des légendes sans autorité, il paraît bien qu'il a encore pris trop au sérieux certaines anecdotes à tendances moralisantes mais sans prétention historique, comme la littérature hagiographique, sans en excepter les *Vitae* contemporaines, nous en fournit par milliers. De plus, l'auteur n'a pas su se décider à dénier toute valeur à des sources par trop postérieures. Les références bibliographiques sont faites un peu au hasard et signalent quelquefois des livres assez vieillis. On ne tiendrait pas rigueur à M. Regnier de ces défaillances, si le portrait du grand saint Martin, le saint national des Francs, se détachait avec toute sa vigueur et dans sa

Digitized by Google

puissante originalité. Mais ce n'est pas le cas : l'auteur reproduit souvent les généralités et les thèmes hagiographiques de Sulpice Sévère et les amplifie encore par des considérations à lui. Les digressions et les critiques transparentes, visant l'état actuel de la France, ne sont pas faites pour nous plaire et l'on se demande la raison de cet hors-d'œuvre sur l'Inquisition à propos de l'attitude de Martin dans la question priscillianiste. Un peu moins de verbiage, un peu plus d'objectivité n'auraient certes pas nui à l'étude. Le chapitre sur le culte de saint Martin est bien incomplet. Nous croyons d'ailleurs que M. Regnier aurait réussi à portraiturer plus vigoureusement le grand saint de Tours, s'il avait lu les remarquables pages que M. C. A. Bernoulli consacre à Martin et à son biographe dans *Die Heiligen der Merowinger*, pp. 6-35 (Tubingue, 1900).

Sans doute, la tâche n'était pas facile et le livre de M. Regnier trahit de louables efforts et des qualités indéniables. Mais nous devons à la vérité de dire que, si le *Saint Martin* est une assez bonne étude de vulgarisation, la collection *Les Saints* en compte pourtant d'infiniment supérieures.

L. Van der Essen.

— Le culte, la légende et la chanson se sont ligués pour rendre S. Éloi éminemment populaire en France, dans le Tournaisis et dans la Flandre. Cependant nous n'en avions pas jusqu'à ce jour une véritable biographie. M. Paul Parsy vient de combler cette lacune hagiographique dans la collection *Les Saints* (Paris, Lecoffre, 1907, 190 p.). Il faut lui savoir gré de ne pas s'être découragé devant les difficultés du sujet. L'auteur n'avait comme document fondamental que la *Vita Eligii*, jadis attribuée à S. Ouen, l'ami et le collègue de S. Éloi à la cour, et plus tard son confrère dans l'épiscopat. Aujourd'hui, après les travaux de Vacandard et de Krusch, il reste acquis que l'œuvre primitive est perdue et que le document littéraire en notre possession en est un remaniement, dû à un moine de l'époque carolingienne. On connaît la mentalité de ces remanieurs du moyen âge, et l'on sait combien leur intervention maladroite est fâcheuse pour l'historien. M. Parsy a tenté néanmoins de tirer de ce monument imparfait la physionomie et la psychologie du saint; et il l'a fait avec un réel succès.

Sans doute, il n'y a dans le livre de M. Parsy rien de bien neuf; mais c'est une excellente mise à point des travaux accomplis sur ce sujet depuis quelques années ; et l'auteur sait mettre en son récit le pittoresque qui lui rend l'éclat du réel. Convaincu que l'âme réfléchit le monde au milieu duquel s'écoule l'existence, comme le ruisseau reflète la vie qui s'anime au bord de ses rives, il a bien situé son héros et il a retiré de précieuses ressources de ce que l'on pourrait appeler le cadre du sujet : tel que la topographie du pays, l'histoire de l'orfèvrerie, les institutions mérovingiennes.

Quelques inexactitudes, du reste peu nombreuses, se sont glissées sous la plume de l'auteur. Ainsi, c'est par distraction probablement que M. Parsy fait vivre Hériman de Tournai au XIIIe siècle (p. 133). Hériman devint abbé de Saint-Martin en 1127. Parti vers 1147 à la croisade, il s'arrêta pour certaines affaires au palais de Latran, où il écrivit la chronique à laquelle M. Parsy fait allusion. Soit dit en passant, nous maintenons le doute que

Digitized by Google

nous avons exprimé autrefois à propos de ces origines lointaines de la grande abbaye tournaisienne. Nous restons également sceptique pour ce qui concerne la fondation de Dunkerque par S. Éloi (p. 51 et svv.). D'abord cette localité était en dehors de sa double circonscription ecclésiastique, et la prodigieuse activité du saint évêque pouvait à peine suffire aux premiers besoins de son immense diocèse de Tournai-Noyon. Ensuite le nom lui-même proteste contre cette thèse. Tout le long de la côte depuis Dunkerque jusqu'à Bruges, s'éparpille une série de communes qui tirent leur nom de leur église, *kerk*, avec un radical emprunté tantôt à une circonstance matérielle, tantôt au fondateur de l'église ou au patron. On a fait observer que cette particularité du littoral appartient à une des catégories les plus récentes de la toponymie.

M. Parsy place la mort de S. Éloi au 1er décembre 659, sous prétexte qu'un privilège d'Emmon pour Saint-Pierre-le-Vif, en 660, porte déjà la signature du successeur, S. Momelin (p. 168). Nous préférons la date de 660 (1er décembre). Car il est une autre charte d'Emmon en faveur du monastère de Sainte-Colombe, du 26 août 660, laquelle présente encore la souscription de S. Éloi. Pour concilier le premier fait avec le second, il suffit d'admettre l'hypothèse très ordinaire d'un retard dans l'expédition.

Enfin dans la vie posthume de son héros, nous aurions voulu voir l'auteur insister davantage sur le culte que lui ont voué les populations du Tournaisis et de la Flandre, où il occupe un rang particulièrement honoré, en compagnie de S. Amand, le missionnaire du Nord, et de S. Martin, l'apôtre des Gaules.

En tous cas, M. Parsy aura prouvé une fois de plus par son livre que ce n'est pas toujours ressembler au chasseur qui court deux lièvres que d'essayer de composer à la fois une œuvre édifiante et un ouvrage historique.

J. Warichez.

— M. H. Vagenay, bibliothécaire des Facultés catholiques de Lyon, a publié une élégante plaquette sous le titre « *Le Rosaire dans la poésie. Essai de Bibliographie* » (Macon, Protat, 1907. In-8, 56 p.). Cet essai est fait avec beaucoup de compétence : il sera utilisé avec profit par quiconque s'intéresse à l'histoire sociale et à celle des dévotions populaires.

— Plusieurs chapitres intéressent l'histoire ecclésiastique dans le beau travail de M. M. Thibault, *La jeunesse de Louis XI* (1423-1445) (Paris, Perrin et Cie, 1907. In-8, 554 p. F. 7,50), tel le chapitre consacré à l'*Éducation* et la quatrième partie concernant *Le Dauphin à la Cour*. Au reste l'ensemble du sujet traite des questions d'un intérêt si général, l'œuvre est si bien documentée, si harmonieusement et si élégamment construite qu'on la lira tout entière avec autant de profit que de charme.

— Un livre qu'on peut dire dès maintenant être un instrument de travail indispensable pour tout médiéviste, a paru chez Picard sous le titre de *Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France* (In-8°, xv-627 p.). Il est l'œuvre du bibliographe très connu,

Digitized by Google

M. H Stein, archiviste aux Archives nationales de Paris, et forme le quatrième ouvrage de la série des *Manuels de bibliographie historique* dans laquelle ont été publiés antérieurement les *Archives de l'histoire de France* et le *Manuel de bibliographie générale* du même auteur, ainsi que les *Sources de l'histoire de France* d'Aug. Molinier. Cette Bibliographie annule complètement le dernier travail d'inventaire des cartulaires français édité par U. Robert.

Au point de vue chronologique, M. Stein considère comme cartulaires « des recueils très modernes, au même titre que des manuscrits compilés au moyen âge ». Il a donc banni de son œuvre une foule de recueils à qui on a donné abusivement le nom de cartulaires, tels les censiers, les inventaires de titres, les recueils de statuts des métiers, les registres d'enregistrement d'échevinages, des minutes de notaires, etc. Au point de vue géographique, il regarde « comme territoire français, celui où s'est exercée à un degré quelconque l'influence de la France, soit au point de vue de la politique, soit au point de vue du langage ». L'auteur adopte aussi comme limites celles des circonscriptions ecclésiastiques données par la *Gallia Christiana ;* néanmoins il en exclut « à l'Est, la Suisse allemande et les pays situés au delà du Rhin, et au Nord, toutes les provinces formant actuellement le royaume des Pays-Bas (à l'exception des parties incorporées autrefois dans le diocèse de Liège).

Les Archives départementales du Nord, à Lille, viennent de publier un grand inventaire faisant suite au volume paru en 1899. Il est intitulé : *Archives civiles. Série B. Chambre des comptes de Lille. Art. 653 à 1560.* T. I (2e partie) (Lille, Danel. In-4°, v-561 p.). Cette publication est surtout importante pour le XIVe et le XVIe siècle, bien qu'on y trouve mentionnés des documents plus anciens (déjà connus) et des pièces plus modernes du XVIIe siècle. C'est en quelque sorte la reproduction de l'inventaire des chartes de la Chambre des comptes de Lille fait au XVIIIe siècle par l'archiviste Godefroy, « transposé de l'ordre chronologique dans l'ordre méthodique, rectifié et augmenté de l'analyse des titres compris entre les dates de 1450 et 1667 ». La partie la plus intéressante qui doive être signalée ici, est celle qui a droit aux affaires ecclésiastiques (pp. 394-495). Nous transcrivons les titres des layettes : réception des bulles, subsides ecclésiastiques, évêchés d'Arras, de Thérouanne, de Cambrai, d'Anvers, d'Utrecht, de Malines, de Trèves, d'Ypres, de Bruges, de Namur, de Cologne et de Tournai. Chapitre Saint-Pierre de Lille et béguinage de cette ville. Diocèse de Besançon. Diocèses de France. — Un second volume consacré à l'index général est en préparation et est attendu avec d'autant plus d'impatience qu'il est parfois difficile de s'orienter dans les inventaires des départements français. H. N.

— L'on ne peut qu'admirer la belle activité scientifique de M. P. Fournier, correspondant de l'Institut, doyen de la faculté de droit de l'université de Grenoble. Comme pour se reposer de ses grands travaux sur l'histoire du droit canon, il s'est appliqué à l'histoire d'une localité qui lui est particu-

Digitized by Google

lièrement chère, le village de Chaligny, dont l'histoire « semble une image fidèle du passé du pays lorrain, au cœur duquel il est placé ». Cette monographie, intitulée : *Chaligny. Ses seigneurs et son comté. Histoire des institutions d'une seigneurie lorraine (Mémoires de la société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain.* Années 1903-1906-1907. Extrait.) (Nancy, A. Crépin-Leblond, 1907. In-8°, 582 p.) est conduite d'après un plan très clair et très judicieux et composée à l'aide de nombreux matériaux en bonne partie inédits. Elle est des plus instructives pour l'histoire religieuse; car dans la IIe partie l'auteur traite des institutions religieuses du comté de Chaligny avec une telle maîtrise qu'on utilisera avec profit cet exposé pour l'histoire générale de l'organisation religieuse sous l'ancien régime ; et de cette étude l'on retiendra avec l'auteur cette double conclusion : la répartition défectueuse de la dîme et le rôle utile du clergé paroissial pour l'Église et pour le pays.

— A Paris, 24, rue de Condé, s'est établie la direction d'une nouvelle revue, *La Revue de Psychologie sociale* (France, 8 fr. ; Étranger, 10 fr.), qui a pour but d'apporter dans les études morales, économiques, esthétiques, religieuses, criminologiques, etc... les méthodes de l'observation psychologique.

G. M.

— Au Congrès des Sciences historiques qui s'est réuni à Dunkerque, du 14 au 17 juillet, ont été présentées plusieurs études sur l'histoire économique, parmi lesquelles nous pouvons noter celle de M. Lennel sur l'histoire de l'assistance publique à Calais aux XVIIe et XVIIIe siècles. Touchant l'histoire littéraire, relevons le travail de M le chanoine Looten sur la bibliothèque de Bouchette, et un autre sur l'histoire du théâtre et des chambres de rhétorique. Se rattachent plus directement à l'histoire ecclésiastique l'étude de M. Ph. Sagnac sur le serment à la Constitution civile du clergé (1791) dans la région du Nord et celle de M. Richard sur l'histoire religieuse du département du Nord de 1789 à 1792.

— Le 7 juin, a eu lieu l'assemblée générale annuelle de la *Société d'histoire diplomatique.* Parmi les lectures qui ont été faites, relevons celle de M. F. Bouvier sur les premières négociations entre le Directoire, son représentant Cacault, le général Bonaparte et la papauté, et celle du baron de Courcel, président, sur l'œuvre historique d'Albert Sorel

— Dans la séance du 11 juillet, la *Société française de bibliographie* a élu comme président M. É. de Margerie et comme vice-président M. É. Bourgeois L'Annuaire de la Société pour 1906 (Chartres, Garnier. In-8°, 56 p.) a été distribué. On y trouve un important article de M. H. Stein, secrétaire de la Société : *Notions sommaires sur la littérature bibliographique courante en France* (p. 31-54). C'est une énumération méthodique, avec des appréciations critiques, sur les instruments de travail qui permettent à ceux qui étudient, de se tenir au courant des publications sur les différentes sciences.

— M. R. Bonnet a publié une *Isographie de l'Académie française* (Paris, N. Charavay, 1907. In-8°, 322 p.) C'est une liste alphabétique des membres

Digitized by Google

de l'Académie depuis sa fondation en 1634, avec une notice biographique pour chaque nom. L'auteur a établi notamment avec soin les dates de naissance et de mort, d'élection et de réception de chaque académicien. Il reproduit aussi en fac-simile la signature de chacun d'eux (trois seulement exceptés), avec toute sorte d'indications sur leurs autographes.

— A l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 12 juillet, M. Paul Monceaux communique un mémoire sur une œuvre du donatiste Fulgence, dont il restitue le texte à l'aide des fragments épars dans un dialogue écrit pour la refuter, entre 411 et 420 (*Contra Fulgentium donatistam*) — M. Héron de Villefosse lit au nom de M. le chanoine Laynaud, curé de Sousse, un rapport sur les fouilles des catacombes d'Hadrumète qui ont fourni plusieurs inscriptions chrétiennes et divers objets intéressants.

Le 19 juillet, M. l'abbé Ulysse Chevalier, correspondant, lit une étude sur l'authenticité de la *Santa Casa* de Lorette où il établit qu'avant 1472 la prétendue translation de la maison de Nazareth à Lorette n'est mentionnée par aucun texte et que tous les textes antérieurs sont faux. Récemment on a invoqué en faveur de l'authenticité une fresque du couvent des Franciscains de Gubbio; mais depuis il a été démontré que cette fresque a une réplique dans un tableau exposé à Pérouse lequel, en raison de certains détails, se rapporte certainement à Notre-Dame-des-Anges, à Assise. — M. Babelon communique un Mémoire intitulé : *La théorie féodale de la monnaie*, où il démontre que le droit de monnaie exercé par tant de barons et d'évêques pendant les premiers âges de l'époque féodale, est un démembrement du droit régalien des princes carolingiens. Propriété absolue du prince, elle lui est une source spéciale de revenus comme les autres parties de son domaine; elle peut être, suivant son bon plaisir, créée, fixée et changée de valeur. Mais ces mutations provoquèrent des troubles populaires d'où naquit le principe de l'intervention directe ou indirecte des sujets, principe qui, apparu au début du XIVe siècle, fut précisé et formulé par Nicolas Oresme, dans la seconde moitié du siècle.

Le 26 juillet, M. Babelon achève la lecture de son mémoire. — M. Franz Cumont communique la photographie d'un bas-relief découvert en Syrie et représentant un prêtre du dieu Bêl sacrifiant ; d'après une inscription grecque ce monument daterait du Ier ou du IIe siècle de notre ère. — Il commente, ensuite, une inscription de Cyrrhus qui fait mention d'un asile de Saint-Denys, établi par l'empereur Anastase, et qui confirme les résultats des recherches d'histoire littéraire, suivant lesquels les œuvres apocryphes de Denys l'Aréopagite ont été composées en Syrie, à l'époque d'Anastase. — M. Louis Léger présente, au nom de M. Ch. Normand, une brochure ayant trait à la croix, dite de Bohême, d'Estrées-lez-Crécy et à l'inauguration à Crécy du monument de Jean de Luxembourg, roi de Bohême.

Le 13 septembre, M. Héron de Villefosse communique un rapport du R. P. Delattre sur les fouilles de la *basilica majorum* dans le terrain de Meidfa, à Carthage. Elle était à neuf nefs. Au milieu de la grande nef, s'élevait la « confession » qui renfermait les corps des saintes Perpétue et

Digitized by Google

Félicité. — M. Omont lit un mémoire du R. P. Delehaye sur les légendes grecques des saints militaires. — M. le comte A. de Laborde étudie un manuscrit de la Cité de Dieu de saint Augustin que possède la bibliothèque Sainte-Geneviève et qui a été illustré après 1473 par un artiste tourangeau de l'école de J. Foucquet. Il a appartenu à Mathieu Beauvarlet, notaire du roi et receveur général des finances de 1450 à 1481.

L'Académie française a décerné les prix suivants :

Prix de Courcel; Le P. Besse, *Les Moines de l'ancienne France* (2000 fr.).

Prix Gobert; M. Le Lanzac de Laborie, *Paris sous Napoléon* (9000 fr.); M. Dupuis, *La campagne de 1793 à l'armée du Nord et des Ardennes* (1000 fr.).

Prix Thérouanne; M. G. Brochet, *Saint Jérôme et ses ennemis* (500 fr.).

Prix Thiers; M. P. Pisani, *Répertoire historiographique de l'épiscopat constitutionnel, 1791-1902* (500 fr.); M. A. de Calonne, *Histoire de la ville d'Amiens* (500 fr,).

Prix Bordin; M. Latreille, *Joseph de Maistre et la Papauté* (1500 fr.); M. Luchaire, *Essai sur l'évolution intellectuelle de l'Italie*, de 1815 à 1830 (500 fr.).

Commission des Antiquités nationales : 1re médaille (1500 fr.) M. A. Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule; étude sur l'origine d'un grand nombre de villes romaines*; 2e médaille (1000 fr.) M. Jacotin, *Preuves de la maison de Polignac*; 3e médaille (500 fr.) M. le chanoine J. Chevalier, *Mémoires pour servir à l'histoire des comtes de Valentinois et de Diois*, t. II et *Les Mandements d'Égluy et l'abbaye de Léoncel*; 4e médaille (500 fr.) M. l'abbé Angot, *Épigraphie de la Mayenne*. — 1re mention, MM. J. Viard et Déprez, *Chronique de Jean le Bel*; 2e mention, M. J. Roman, *Description des sceaux des familles seigneuriales du Dauphiné*; M. G. Martin-Chabot, *Les Archives de la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier*; 4e mention, M. Cazauran, *Cartulaire de Berdoues*; 5e mention, M. L. Gauthier, *Les Lombards dans les Deux-Bourgognes*; 6e mention, M. E Guillemot, *Les forêts de Senlis. Étude sur le régime des forêts d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville*; 7e mention, M. L. Jacob, *Le royaume de Bourgogne sous les empereurs franconiens (1038-1125)*; *la formation des limites entre le Dauphiné et la Savoie*; 8e mention, M. E. Picard, *L'Écurie de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne*; 9e mention, M. Philippe, *La baronnie de Tournai et ses seigneurs* G. M.

— L'Académie des Sciences morales et politiques a décerné sur la fondation Audiffred une récompense à M. Ch. Schmidt pour son ouvrage sur *le Grand-duché de Berg (1806-1813)* (Cf. RHE, VI, 7295). É. v. d. M.

— Par un décret du 26 mars dernier, une « chaire magistrale » d'histoire byzantine a été créée à l'université de Paris. Elle a été confiée à M. Ch. Diehl qui y donnait déjà ce cours depuis 1899.

— *Nominations*. — M. Georges Renard, professeur au Conservatoire des arts et métiers, a été nommé professeur de la chaire d'histoire créée par décret du 4 juillet dernier.

Digitized by Google

M. R. Parisot, chargé de cours à la Faculté des lettres de Nancy, a été nommé professeur d'histoire de l'Est de la France à la dite Faculté. M. Lévy, chargé du cours de littérature étrangère à la même Faculté des lettres de Nancy, y a été nommé professeur de littérature étrangère.

M. Coulet, chargé d'un cours de philologie romane à la Faculté des lettres de Montpellier, a été nommé professeur-adjoint à la dite Faculté.

M. Delaruelle, chargé du cours de grammaire comparée du grec et du latin à la Faculté des lettres de Toulouse, a été nommé professeur adjoint à la dite Faculté.

M. Luchaire, chargé d'un cours de langue et de littérature italiennes à la Faculté des lettres de Grenoble, a été nommé professeur-adjoint à la dite Faculté. G. M.

M. C. Enlart a été proclamé docteur par l'université de Pensylvanie.

MM. F. Gerbaux et Ch. Schmidt ont été nommés membres de la commission chargée de rechercher et de publier les documents relatifs à la vie économique de la Révolution française.

M. Robin a été nommé conservateur de la bibliothèque et des archives de la ville de Bourges. — Aux archives départementales ont été nommés MM. Vernier, archiviste de la Seine-Inférieure et Pandin de Lussandière, archiviste de la Charente-Inférieure. É. v. d. M.

— *Décès.* — M. Albert Kaempfen, directeur honoraire des musées nationaux, qui sous son nom ou sous divers pseudonymes écrivit dans un grand nombre de revues et journaux.

M. Edmond Demolins, formé à l'école de Le Play et de son continuateur Henri de Tourville. Il devint populaire à la suite d'un volume qui eut un grand retentissement et vingt-six éditions en dix ans : *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons.* Auparavant, il avait publié un volume estimable sur *Le Mouvement communal au moyen âge. Essai sur l'origine, le développement et la chute des libertés publiques en France* (Paris, 1875) et une *Histoire de France* en 12 et 4 volumes (Paris, 1877-1880), où il s'ingénia à « grouper les faits par le procédé de l'école philosophique et à les exposer par le procédé de l'école narrative ». A partir de 1880, il s'adonna entièrement aux sciences sociales et fonda *La Réforme sociale*, sous l'inspiration directe de Le Play. Dès lors, il ne cessa d'exposer devant une élite intellectuelle, dans les salles de la Société de Géographie, le résultat de sa méthode qui consistait avant tout dans l'observation des sociétés humaines. Il développa ses vues originales dans la Revue *La Science sociale*, qu'il créa en 1886 et où il donna la primeur de ses grands ouvrages : *Le socialisme devant la science sociale* (Paris, 1892) : *Les Français d'aujourd'hui.* I. *Les types sociaux du Midi et du Centre* (Paris, 1898) ; *Les Grandes Routes des peuples. Comment la Route crée le Type social.* T. I. *Les routes de l'Antiquité* (Paris, 1901) ; t. II. *Les routes du Monde moderne* (Paris, 1903). Homme d'action et de volonté, il consacra ses dernières années à la réforme de l'enseignement sur des bases plus modernes, constituées par les exercices physiques, l'étude des langues vivantes et la formation du caractère. Ses idées, habile-

Digitized by Google

ment exposées dans un livre célèbre *L'Éducation nouvelle* (1e éd. Paris, 1898), reçurent avec succès leur application dans l'*École des Roches* qu'il fonda près de Caen et dans divers établissements similaires.

M René de Kerviler, ancien ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, président de l'Union régionaliste bretonne, un des savants les plus estimés de la Bretagne. On lui doit un grand nombre d'ouvrages d'érudition : *Étude critique sur la géographie de la presqu'île armoricaine au commencement et à la fin de l'occupation romaine* (Saint-Brieuc, 1874); *Histoire de Saint-Nazaire* (Nantes, 1876); *Un évêque de Saint-Pol-de-Léon à l'Académie française, Jean de Montigny (1632-1671)* (Rennes, 1876); *La Bretagne à l'Académie française au XVIIe siècle* (Paris, 1879, 2e éd.); *Les trois cardinaux de Rohan, de l'Académie française (1674-1803)* (Nantes, 1882); *Recherches et notices sur les députés de la Bretagne aux États généraux et à l'Assemblée constituante de 1789* (Rennes, 1888-1889); *La Bretagne à l'Académie française au XVIIIe siècle* (Paris, 1889, 2e éd.); *Armorique et Bretagne. Recueil d'études sur l'archéologie, l'histoire et la biographie bretonnes, publiées de 1873 à 1892* (Paris, 1893); *Essai d'une bio-bibliographie de Châteaubriand et de sa famille* (Paris, 1896). Il laisse inachevé un très précieux *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne. Les Bretons* (Rennes, 1886-1906), qui s'arrête à la lettre G. Il venait de terminer une *Histoire de Bretagne* où il exposait des vues parallèles et plus souvent contradictoires à celles du regretté La Borderie. G. M.

Grèce. — Dans le tome IX de l'Ἐπετηρίς (Annuaire) du syllogue Parnassos d'Athènes, méritent d'être signalés les travaux suivants : 1. Nikos A. Bey, Κατάλογος τῶν χειρογράφων κωδίκων τῆς ἐν Ἀροανείᾳ Μονῆς τῶν ἁγίων Θεοδώρων (paru aussi en brochure à Athènes en 1906, 40 p.). Le monastère des saints Théodores d'Aroania appartient à l'éparchie de Calavrytes. Ses manuscrits sont au nombre de 23 et contiennent des pièces relatives à l'histoire du monastère à partir du XVIIIe siècle, et plusieurs documents hagiographiques; 2. Id., Παρατηρήσεις εἰς τὸ « Συναξάριον τῶν εὐγενικῶν γυναικῶν καὶ τιμιωτάτων ἀρχοντισσῶν » (11 p.) ; explications supplémentaires à ce texte en grec vulgaire du XVIe siècle publié par Krumbacher, *Ein Vulgärgriechische Weiberspiegel* (Munich, 1905); 3. Ch. Papaïoannou, Κατάλογος τῶν χειρογράφων τῆς Βιβλιοθήκης τῆς Ἀρχιεπισκοπῆς Κύπρου, 47 p. On y trouve la description de 43 codices de la bibliothèque de l'archevêché grec de Chypre : les deux codices les plus anciens remontent au xe siècle. D'autres manuscrits du XIVe siècle contiennent les chroniques de Manassès et de Michel Glykas, et quelques pièces hagiographiques.

A. Palmieri, O. S. A.

Italie. — Nous avons mentionné, à la fin de notre dernière chronique (p. 676), le décret du Saint-Office *Lamentabili sane exitu* condamnant soixante-cinq propositions extraites d'auteurs récents, comme contraires à la notion des dogmes catholiques. Le 8 septembre dernier, N. S. P. le Pape Pie X a envoyé à tous les évêques en communion avec le Siège aposto-

Digitized by Google

lique une remarquable encyclique *(Pascendi dominici gregis)* qui est comme le commentaire du dit décret. Il s'y agit d'un ensemble de doctrines réunies sous le nom de « modernisme », système essentiellement philosophique qui se fonde sur l'agnosticisme et l'immanentisme, mais qui entraîne toutes sortes de conséquences pour le croyant, le théologien, l'historien, l'apologiste. Après une analyse très finement conduite de ces doctrines, le Souverain Pontife indique les causes d'où elles sont nées, pour prendre enfin des mesures capables d'enrayer le mouvement parmi les catholiques. Puisqu'il s'agit d'un mouvement avant tout philosophique, on nous permettra de nous borner à relever ici l'institution, annoncée par l'Encyclique, d'une « Société internationale pour le progrès scientifique parmi les catholiques ». Elle est constituée sous la haute protection de Leurs Éminences les cardinaux Rampolla, Mercier et Maffi et a son siège social à Rome. Elle comprendra des membres effectifs, qui contribueront au but de la Société par leur propre activité scientifique, des membres bienfaiteurs qui verseront une cotisation annuelle, et des membres méritants qui apporteront à l'œuvre un concours financier extraordinaire. Le but de l'Association, son titre l'indique, est le progrès scientifique dans toutes les branches parmi les catholiques. A cet effet, elle fournira aux jeunes docteurs des subsides pour la préparation d'œuvres originales ou pour l'obtention de diplômes spéciaux ; elle accordera aux savants des secours pécuniaires pour la publication de sources inédites, de revues, etc., pour les travaux de laboratoire, pour les recherches archéologiques, etc. ; elle organisera des concours pour la solution de problèmes scientifiques d'actualité. Enfin, elle établira un secrétariat général pour favoriser les relations scientifiques des membres entre eux et avec les bibliothèques, musées, centres scientifiques de tous pays, comme aussi pour faire connaître leurs publications par le moyen d'un « Bulletin international ».

Jusqu'à l'organisation définitive de la Société, les adhésions, les offrandes et les correspondances sont à adresser au Comité promoteur de l'œuvre, à l'observatoire du Vatican. Le Comité a mis à l'ordre du jour de la première assemblée, où l'on doit discuter les statuts, les délibérations suivantes : publication complète des œuvres d'Euler ; — subside pour recherches physio-psychologiques par rapport aux doctrines scolastiques, à faire à l'université de Louvain ; — un prix pour un travail historique sur les édits de Constantin des années 311-313 relativement à la liberté du culte chrétien et de l'Église.

— Combien n'est-il pas difficile, lorsqu'on est à la recherche d'ouvrages inédits ou que l'on a à faire le catalogue de quelque dépôt, d'identifier les textes qu'on rencontre dans les manuscrits et de déterminer s'ils ont déjà été publiés ! Il existe sans doute plusieurs collections d'*Initia*, surtout les *Initia librorum Patrum latinorum* qui ont été rassemblés pour préparer le *Corpus* des Pères latins qu'édite l'université de Vienne. Mais les services qu'elles rendent, sont fort restreints, parce qu'elles sont elles-mêmes fort incomplètes. Il fallait à ceux qui s'occupent de textes patristiques ou médiévaux, une œuvre d'ensemble, embrassant toute la masse de la littérature

Digitized by Google

ecclésiastique latine aujourd'hui publiée. M. Marco Vattasso, *scriptor* à la Bibliothèque Vaticane, a consacré ses vacances depuis l'année 1898 à la leur préparer (*Initia Patrum aliorumque scriptorum ecclesiasticorum latinorum* ex Mignei Patrologia et ex compluribus aliis libris collegit ac litterarum ordine disposuit Marcus Vattasso. Vol. I. A-M *(Studi e Testi*, 16). Rome, Typ. Vat., 1906. In-8, x-695 p.) Il a relevé d'abord les premiers mots de chacune des œuvres qui se trouvent dans les 217 volumes de la Patrologie latine de Migne, puis les *Initia* de toutes les versions latines antérieures au xvie siècle que renferment les 161 volumes de la Patrologie grecque. Ce n'était pas assez. Migne a omis dans sa P. L., un bon nombre des textes publiés par Mai (*Nova Patrum Bibliotheca.)*; et depuis Migne, combien d'écrits latins ont été édités à part ou dans diverses collections! L'infatigable auteur a poussé l'abnégation jusqu'à étendre son travail ingrat et rebutant aux sept volumes de Mai et aux principales éditions et collections parues depuis Migne (notamment *Anecdota Maredsolana*; Caspari, *Briefe, Abhandl. u. Pred. aus den 2. letzten Jahrh. des Kirchl. Alt.* et *Kirchenhistorische Anecdota*; *Florilegium Casinense*; *Spicilegium Casinense;* les différentes collections de Pitra, etc.) Dans cette partie de sa tâche, comme aussi pour la P. G., il a été aidé par Mgr S. Le Grelle, *scriptor* à la Vaticane. On se rendra compte de l'énormité du travail accompli, en considérant que pour les lettres A à M seulement, les *Initia*, qui neuf fois sur dix au moins n'occupent chacun qu'une seule ligne, remplissent 695 pages à 42 lignes. L'auteur veut être absolument complet. Il constate qu'il a omis certains textes édités après Migne. Puis, il n'a pas tenu compte, si l'on excepte Mai, des *Corpora Patrum et Scriptorum ecclesiasticorum* publiés avant Migne et qui ont été négligés en tout ou en partie par celui-ci. Eh bien! un appendice au second volume renfermera le dépouillement de ces nouvelles séries de textes imprimés.

M. Vattasso ne donne pas les titres des écrits ni les noms des auteurs, mais seulement les premiers mots de chaque texte. Suit alors, s'il s'agit de la P. L., un chiffre gras qui en indique le volume, puis un chiffre ordinaire pour marquer la colonne ou la page. Ces chiffres sont précédés des lettres P. G., pour les versions latines de la Patrologie grecque, et d'une abréviation pour marquer les autres éditions. On ne peut donc pas savoir à la simple lecture d'un *Initium*, à quel auteur ni à quel genre d'ouvrage on a affaire. A cet effet, il faudra recourir à la P. L. elle-même ou bien à l'index qui sera ajouté au second volume et où seront analysés en détail les volumes de Migne. Il eût été sans doute beaucoup plus commode de trouver chaque fois indiqué, par exemple, l'auteur dont il s'agit ; car, par suite du système adopté, il faudra presque toujours recourir à la fois aux deux volumes. Mais M. Vattasso dit avoir dû viser à la brièveté ; et qui considérera la masse de son volume, ne pourra pas lui en faire un grief. Ceux qui auront à se servir de ce précieux instrument de travail, désormais indispensable à ceux qui s'occupent des textes latins ecclésiastiques, devront d'abord parcourir avec soin (p. viii) l'indication des règles d'après lesquelles l'auteur a déterminé les mots à citer comme *Initia*. Ainsi, pour les homélies

Digitized by Google

et les commentaires sur l'Écriture, il n'a pas tenu compte des passages scripturistiques qui seraient d'abord cités, à moins qu'ils ne fassent un avec l'explication suivante.

Les *scriptores* de la Bibliothèque Vaticane se sont acquis, par la publication de ce nouveau volume de leurs *Studi e testi*, un titre de plus à la reconnaissance du monde savant.

— Le P. F. Savio, dont nous avons souvent signalé les études hagiographiques, les recherches sur les origines de divers diocèses italiens et sur toutes sortes de problèmes des sources littéraires de l'Italie médiévale, vient d'écrire une captivante étude intitulée *Costantina, figlia dell' imperatore Costantino magno e la basilica di S. Agnese a Roma*, dans les *Atti della Real Academia delle scienze di Torino*, t. XLII (1907) [Extrait, 23 p. et 2 reproductions de mosaïques]. On n'était pas d'accord sur l'identité de la fondatrice de la basilique de Sainte-Agnès, sur la *Via Nomentana*. D'aucuns voulaient y voir Constantina, fille de Constantin le Grand et épouse de Gallus ; d'autres préféraient Constance, fille du même Constantin et diverse de la précédente ; d'autres enfin tenaient pour une Constantina, inconnue d'ailleurs. L'auteur n'a pas de peine à montrer que celle qui fonda le mausolée, appelé église Sainte-Constance, et la basilique de Sainte-Agnès, n'est autre que Constantina, fille de Constantin le Grand, veuve d'Annibalien et épouse de Gallus. Il fixe la construction de la basilique après la mort de Constantin et précise la date entre 337 et 350. Quant à sainte Constance, les anciens documents de la liturgie romaine l'ignorent absolument et elle ne figure pas dans le martyrologe romain Nous croyons qu'il sera impossible de réfuter cette partie de la savante étude du P. Savio.

Dans la seconde partie de son étude, l'auteur s'attache à montrer que Constantina fut l'initiatrice d'un des premiers monastères de femmes à Rome, notamment le monastère de Sainte-Agnès, dont l'existence est très probable au IVe siècle. Cette hypothèse, pour ne pas être si bien établie que le premier point, n'en est pas moins digne de sérieuse considération. Une heureuse indication du P. Savio, dont l'exactitude ne saurait faire de doute, c'est l'identification du portrait masculin de la mosaïque du mausolée de Constance avec celui du jeune Annibalien, premier mari de Constantina.

L'opuscule reproduit les deux mosaïques du mausolée, tant de fois admirées par les visiteurs : le portrait de Constantina et celui d'Annibalien. L'étude du P. Savio est une excellente contribution à l'histoire du christianisme à Rome.

L. Van der Essen.

— M. Arcoleo, dans un discours au Sénat, a montré dans quelles conditions peu satisfaisantes se trouvent les bibliothèques publiques en Italie. Ce discours est publié dans la *Rivista delle Biblioteche e degli Archivi* (mai-juin, 1907, p. 76-84). M. Biaggi l'a commenté dans un article inséré dans le même numéro (p. 84-91) sous le titre *Le Biblioteche al Senato e i loro bisogni piu urgenti*.

Les *Regesta Chartarum Italiae* publiés sous les auspices de l'*Istituto storico italiano* et de l'Institut prussien viennent de commencer leur collec-

Digitized by Google

tion par l'édition de *Il regestum Volaterranum*, éd. FEDORO SCHNEIDER (LVI-364 p.). — *Il regesto di Camaldoli*, vol. I. éd. LUIGI SCHIAPARELLI et FRANÇOIS BALDASSERONI (XIV-276 p.). — *Il regesto di S. Apollinare nuovo*, éd. VINCENZO FEDERICI (XVI-416 p.). Le premier volume s'ouvre par une longue introduction où l'auteur étudie le manuscrit ; le texte est éclairci par des notes ; des index des noms propres, de noms de choses, de bibliographie terminent l'ouvrage. Le second et le troisième volume n'ont, au contraire, qu'une introduction des plus sommaires.

M. VINCENZO DE BARTHOLOMEIS vient de publier la *Cronaca Aquilana de Buccio di Ranello* rédigée en 1277 quatrains et en langue vulgaire (Rome, 1907. In-8°, LXXI-346 p.). Bien qu'écrite en 1362, cette chronique embrasse la période qui va depuis la fondation d'Aquila en 1253-1254. L'auteur, qui faisait probablement partie de la classe moyenne, s'intéresse surtout aux détails de la vie matérielle et son œuvre apporte une utile contribution à l'histoire économique de cette période.

Il semble que le projet un peu trop vaste de réunir en un recueil les statuts municipaux d'Italie signalé dans la dernière chronique de la RHE, doive avoir au moins le mérite de faire éclore toute une littérature. La *vicinia*, ou association de fait qui existe entre les habitants d'un même lieu et à laquelle les lois romaines et lombardes attribuent déjà une certaine valeur, a fait l'objet de deux brochures. Dans la première : *Alcune note sulla vicinia come elemento costitutivo del comune* (Florence, 1905. In-8°, 15 p.). M. P. SELLA, l'auteur même du projet, s'efforce de montrer comment la commune a parfois adopté pour sa propre organisation les cadres de cette organisation. Dans la seconde : *La vicinia. Proprietà collettiva e democrazia diretta* (Rome, Biccheri. 1907, in-8°, 40 p.), M. V. PODRECCA dresse une liste de documents dans lesquels on voit fonctionner dans le Trentin et le Frioul, des vicinies du moyen âge et de l'époque moderne. Malheureusement les indications bibliographiques sont inutilisables par suite de leur brièveté.

M. KEHR, directeur de l'Institut historique prussien, publie le second volume des *Regesta pontificum romanorum ; Italia pontifica : Latium.* (Berlin, Weidmann, 1907, gr. in-8, XXX-230 p.). Il contient les regestes des Papes antérieurs à Innocent III pour les patrimoines de saint Pierre sis au Latium, pour les diocèses suburbicaires d'Ostie, Porto, Selva-Candida, Albano, Frascati, Palestrina, Sabina, pour la campagne romaine et la Tuscie romaine. La seule critique que l'on puisse faire à cette magistrale publication, est la difficulté d'y reconnaître les titres des ouvrages cités, par suite des abréviations employées.

L'historien de la culture intellectuelle de l'Italie au moyen âge trouvera de précieux renseignements dans l'ouvrage de MM. ENRICO BERTANZA et GUISEPPE DELLA SANTA : *Documenti per la storia della cultura in Venezia*, dont le premier volume vient de paraître et qui s'occupe des *Maestri, scuoli e scolari in Venezia fino al 1500* (Venise, 1907. In-8, XXIV-405 pp.). Commencée par M. Bertanza, l'œuvre a été continuée, après la mort de

Digitized by Google

celui-ci, par M. della Santa et ne comprend pas moins de 12.000 fiches concernant 850 maîtres. Le premier document est de 1287. Grâce à ces renseignements de toute nature, on peut établir qu'il y eut à Venise de 1300 à 1450, ordinairement de 50 à 60 professeurs recrutés un peu dans tous les pays. L'enseignement est privé et il y a peu de prêtres parmi les maîtres. — M. Santorre Debenedetti arrive à peu près aux mêmes conclusions dans un article paru dans les *Studi Medievali* (1907, 3me fasc., pp. 327-351)) : *Seri più antichi doctores puerorum a Firenze*. Le premier document cité est de 1277.

La question de l'alun de Tolfa a été l'objet dans ces derniers temps de diverses publications un peu éparpillées (voir Finot, *Le commerce de l'alun dans les Pays-Bas et la bulle encyclique du Pape Jules II* ; Berlière dans *Inventaire analytique des Diversa Cameralia*, p. 235 et 243, et Dubrulle, *Les Depositeria della Crociata aux archives d'État à Rome*, extrait des *Miscellanea di storia e cultura ecclesiastica)*. Aussi le travail que M. Zippel vient d'entreprendre dans l'*Archivio della R. Società Romana di Storia Patria* (1907, fasc. I-II, p. 50-52) sur *L'allume di Tolfa e il suo commercio* sera t-il bien accueilli. Nous en rendrons un compte rendu détaillé dès que la publication sera terminée. H. Dubrulle.

Péninsule des Balkans : Bulgarie, Serbie. — A l'occasion du premier millénaire (1907) de la mort du tzar Boris, l'apôtre des Bulgares, la *Blgarska Sbirka* a consacré sa livraison de mai au souvenir de ce premier roi chrétien de la Bulgarie. On y trouve des articles de M. Sokolov sur les causes que poussèrent Boris à embrasser le Christianisme, de Drinov sur le règne de Boris, de Bobtchev, etc. A cette même occasion, M. N. Natchov a publié uni vie populaire du saint prince bulgare : *Sveti kniaz Boris Blgarski* (Sophia, typ. de l'État, 1907, 32 p.) et M. I. Triphonov une étude sur son règne : *Tzarivaneto na Sv. Borisa Mikhaila* (Sophia, typ. Bzaïtov, 1907, 64 p.).

La huitième livraison de la Chronique *(Lietopis)* de la Société littéraire bulgare renferme un travail de M. B. N. Zlatarsky sur le patriarche bulgare Euthyme dont on a découvert le tombeau dans le monastère de Batchkova. D'autre part, à l'occasion de cette découverte, le Synode bulgare a chargé une commission de faire une enquête, dont les résultats ont paru en brochure aux frais du Saint-Synode : *Doklad na komisiata po izsliedvanie obritieto sv. mochtchi na poslednia blgarski patriarkh Evtimica* (Sophia, 1906, 22 p.). Le savant slaviste A. I. Iatzimirsky juge sévèrement ces deux brochures et déclare qu'il est absolument impossible d'admettre l'authenticité et l'ancienneté de l'inscription découverte sur le prétendu tombeau de saint Euthyme. Il y voit l'œuvre d'un faussaire et une spéculation intéressée du monachisme bulgare *(Slavianskiia izviestiia*, Saint-Pétersbourg, 1907, n. 3, p. 232-234).

La question du second mariage des prêtres orthodoxes, soulevée par Mgr Nicodème Milach (cfr RHE. 1907, t. VIII, p. 670), a donné lieu à des polé-

Digitized by Google

miques dans l'Église orthodoxe serbe, de même qu'en Russie. Le recteur de l'école théologique de Saint-Savas, le protopresviter Étienne Vésélinovitch, a refuté les théories de Mgr Milach dans sa brochure : *O braku svechtenoslujidatza* (Belgrade, 1907, 30 p.). La même réfutation a été essayée par le protopresviter Jean Butchkovitch : *Misli povodom pokreta za drugi brak pravoslavnog svechtenstva* (Considérations à propos de la question du second mariage des prêtres orthodoxes. Carlowitz, 1907, 54 p.). Les théories de Mgr Nicodème Milach ont été aussi discutées par l'archimandrite Hilarion Zeremski dans le *Bogoslorski Glasnik* de Carlowitz.

A. Palmieri, O. S. A.

Russie. — Une magnifique thèse pour l'obtention du diplôme de *magister theologiae* a été présentée à l'Académie ecclésiastique de Moscou par M. J. Troïtzky, *prépodavatel* au séminaire de Kalouga : *Obozrienie istotchnikov nacialnoi istorii eghipetskago monachestva* (Revue des sources de l'histoire primitive du monachisme égyptien. Serghievo, typ. de la laure, 1906, 400-3 p.). Le savant critique y analyse les documents les plus importants ayant trait au monachisme égyptien, tels que la Vie de Pakhôme, la lettre d'Ammon évêque περὶ πολιτείας καὶ βίου μερικοῦ Παχουμίου καὶ Θεοδώρου, la Vie de saint Paul, l'*Historia monachorum*, les *Apophtegmata Patrum*, la Vie de saint Antoine, etc. Ses recherches corrigent sur plusieurs points les études antérieures de MM. Amélineau, Grutzmacher, Preuschen, Ladeuze, Butler. Le chapitre VII est consacré aux sources coptes. A la fin du volume, M. Troïtzky édite, d'après le codex 190 de la Bibliothèque synodale de Moscou, des extraits des διατάξεις grecques de saint Pakhôme. Cette dissertation nous donne une histoire critique et littéraire du monachisme égyptien, rédigée d'après une étude approfondie des sources.

A l'occasion du XVe centenaire de la mort de S. Jean Chrysostome, M. Grégoire Serbarinov propose dans le *Tzerkovny Viestnik*, de préparer une nouvelle édition grecque des œuvres du saint Docteur, en utilisant les nombreux et précieux manuscrits de la Bibliothèque synodale de Moscou, qui comptent parmi les meilleurs; d'éditer des recueils populaires renfermant la traduction de ses écrits qui répondent aux questions d'actualité ; de lui élever un monument près de Tokat, à l'endroit où il est mort.

Le savant et infatigable byzantiniste russe, M. J. J. Sokolov, vient d'éditer un essai historique sur l'élection des Patriarches byzantins du IXe au XVe siècle : *Izbranie patriarkhov v Vizantii s poloviny IX do poloviny XV vieka (843-1453)* (Saint-Pétersbourg, 1907, 162 p.) Il y étudie le mode d'élection des patriarches ; le rôle qu'y jouaient le basilevs, les courtisans, le Synode, les Métropolites, les moines, le clergé et le peuple, et les cérémonies de l'intronisation.

Le savant auteur dresse en même temps une intéressante statistique des patriarches de cette époque d'après leur condition sociale et le rang qu'ils occupaient dans le clergé Son travail sera utile aux canonistes et aux historiens de l'Église.

Digitized by Google

Le professeur N. K. Nikolsky a compilé le programme de la grandiose publication dont nous avons déjà parlé dans cette Revue (1907, t. VIII, p. 241-242). La collection des œuvres de la littérature russe de l'époque prémongolique sera divisée en deux séries. La première, chronologique, comprendra les auteurs dont on connaît avec plus ou moins de précision l'époque, ainsi que les ouvrages anonymes datés. La seconde, systématique, comprendra les pièces non datées. Dans la première série, on réunira dans un même volume les écrits du même auteur ; dans la seconde, on groupera les ouvrages d'après l'ordre des matières. Dans cette dernière série, on reproduira parfois des travaux qui font partie de la première, et aussi des textes remaniés appartenant à une époque postérieure à l'invasion des Mongols, mais qui ont été puisés dans des sources de l'époque prémongolique. La première série comprendra les écrits attribués aux métropolites Jean Ier, Hilarion, Georges, Jean II, Nicéphore, Clément Smoliatitch ; aux archevêques et évêques Luc Jidiata, Cyrille de Tourov, Élie de Novgorod, Siméon de Vladimir ; aux moines Théodose Pétchersky et Daniel, à Vladimir Monomaque, etc. La seconde série comprendra les vies, légendes, panégyriques et offices des saints Olga, Jean le Variague, Vladimir, Boris et Gliéb, Antoine Pétchersky, Léonce de Rostov, Théodose Pétchersky, le prince Mstislav, le prince Igor Olgovitch, Antoine le Romain, Arcade de Novgorod, Euphrosyne de Polotzk, André Bogolïoubsky, Cyrille de Tourov, Nicétas de Péréïeslav, etc. Les éditions de ces textes seront précédées de notes et éclaircissements sur les codices dans lesquels on les a puisés, sur les autres manuscrits qui les contiennent et sur les éditions antérieures. On y donnera aussi la biographie des auteurs, etc. On choisira pour l'édition le codex réputé le meilleur, mais on tiendra compte des variantes fournies par les autres. Des notes marginales indiqueront les variantes ou les corrections. A la fin de chaque volume on trouvera une liste des noms propres et géographiques. On adoptera l'alphabet russe dans la reproduction des textes paléoslaves et on écrira en entier les noms abrégés dans le texte. Ces renseignements mettent en lumière l'utilité pratique de cette vaste collection, qui rendra de grands services aussi bien aux Russes qu'aux étrangers.

Sous le titre général de « Sources pour l'histoire de la Réforme », ont paru à Moscou deux volumes d'un recueil, auquel ont collaboré M. A. Savine, D. Égorov, B. Protopopov, N. Kouna, etc. : *Istotchniki po istorii reformatzii* (1re livraison, Moscou, 1906 ; 2e livraison, 1907). On y publie traduits en russe des extraits de Luther et d'autres écrivains protestants, et des pièces ayant pour but de mettre en lumière les tendances sociales et religieuses de l'Allemagne au XVIe siècle. Les matériaux choisis sont de nature à faire expliquer les causes de la Réforme dans un esprit hostile à la Papauté et à l'Église catholique. Plusieurs de ces textes font ressortir les éléments sociaux qui ont donné un rapide développement à l'œuvre de Luther.

La première livraison de 1907 des *Lectures de la Société impériale d'histoire et d'antiquités russes attachée à l'université de Moscou* (t. CCXX

Digitized by Google

de la collection) contient des matériaux historiques importants parmi lesquels nous signalons : 1° le troisième volume du Lexique des écrivains et savants russes morts aux XVIIIe et XIXe siècles et le catalogue des livres publiés en Russie de 1725 à 1825 par GRÉGOIRE GHENNADY (p. 81-224 ; litt. O.-P.); 2° la quatrième livraison de l'Histoire de la littérature géorgienne par A. S. KHAKHANOV, p. 161-320. Cette partie comprend les auteurs du XIXe siècle, appartenant pour la plupart à la noblesse géorgienne. Dans des biographies très détaillées, M. Khakhanov esquisse l'œuvre littéraire des différents écrivains. C'est une contribution précieuse à l'histoire religieuse et politique du Caucase.

Signalons l'important recueil de M. N. LIKHACEV : *Materialy dlia istorii russkago ikonopisaniia* (Matériaux pour l'histoire de la peinture religieuse en Russie. Ire partie, CCX p. avec tables ; IIe partie, CCXI p. Saint-Pétersbourg, 1905). C'est une histoire illustrée de la peinture religieuse de l'Église orientale (peinture byzantine, école crétoise, Italie méridionale, Novgorod, Pskov, Moscou, Iaroslav). L'éditeur y publie les types principaux des icones de Jésus-Christ, de la Sainte Vierge et des Saints. Ce recueil aurait dû comprendre six volumes, enrichis de commentaires et documents explicatifs et de la description des icones ; mais il a fallu reculer devant les frais. L'importance du travail a été mise en relief par le savant byzantiniste KONDAKOV, dans le *Journal du Ministère de l'Instruction Publique* (1907, avril, p. 416-431).

La réforme de l'école ecclésiastique au double point de vue de l'éducation et de l'instruction est une des questions les plus débattues actuellement en Russie ; elle a soulevé les plus vives discussions au sein de la Commission préparatoire au Concile général. Les séminaires en particulier ont besoin d'une réorganisation radicale. Leur situation est désespérée ; le Gouvernement en a fermé une quarantaine à cause des troubles très graves qui s'y sont produits. Le plus haut intérêt s'attache donc au livre très documenté publié par M. N. GLOUBOKOVSKY : *Po voprosam dukhovnoi chkoly i ob utchebnom Komitetie pri Sv. Sinodie* (A propos des questions relatives à l'école ecclésiastique et au comité scolaire attaché au Saint-Synode. Saint-Pétersbourg, typ. Synodale, 1907, 148 p.). Cet ouvrage rédigé avec l'érudition coutumière du savant professeur est d'une grande importance pour l'étude des tendances actuelles de la théologie russe, et des réformes fondamentales qu'on voudrait introduire dans les académies et les séminaires. Le chapitre le plus instructif concerne l'histoire du Comité scolaire du Saint-Synode.

La typographie synodale de Saint-Pétersbourg vient d'éditer le recueil dressé par M. TH. THEDOTOV, des lois qui régissent les écoles ecclésiastiques russes : *Sbornik uzakonenii i rasporiajenii o tzerkovnykh chkolakh viedomstva Pravoslavnago Ispoviedaniia.*

Le *Khristianskoe Tchtenie* publie le projet de réforme des Statuts des Académies ecclésiastiques orthodoxes, élaboré par une commission de professeurs de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, et discuté

Digitized by Google

par le Conseil de la même Académie dans plusieurs séances des mois de mars et février 1906. D'après ce projet qui compte 157 articles, les académies ecclésiastiques comprendraient trois sections : théologie et philosophie, histoire ecclésiastique, littérature. Les Académies seraient soumises à la surveillance de l'ordinaire, mais elles dépendraient immédiatement du Saint-Synode. Les nouveaux statuts assurent un pouvoir plus étendu au Conseil académique, et restreignent les attributions de l'autorité éparchiale et du recteur. Trente-six matières seraient enseignées. Seraient obligatoires pour tous les élèves : l'Écriture sainte et l'hébreu, la vie de Jésus-Christ, la théologie fondamentale, l'histoire ecclésiastique jusqu'à la séparation des Églises, l'histoire de la philosophie, et les langues modernes. Le corps professoral se composerait de 12 professeurs ordinaires, 11 professeurs extraordinaires, 10 *docentes*, et 3 lecteurs.

L'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg se prépare à célébrer, en 1909, le premier centenaire de sa fondation. A cet effet le Secrétaire du Conseil Académique J. Ubersky, a adressé une circulaire à la presse pour engager ceux qui possèdent des pièces touchant l'histoire de l'Académie, à les porter à la connaissance de celle-ci. On attache un prix particulier aux documents relatifs aux cinquante premières années. Les anciens élèves sont invités à communiquer leurs notices biographiques, avec une liste de leurs travaux. Ces documents seront utilisés pour la publication d'un volume commémoratif, où l'on fera ressortir le rôle historique et scientifique de la célèbre institution.

Les Archives et la Bibliothèque du Saint-Synode ont une existence autonome qui remonte à l'année 1877. Une commission spéciale, dont faisaient partie deux savants très connus, A. N. Lvov († 1901) et A. A. Zavialov († 1907), a travaillé assidûment à les organiser et à les enrichir de nouvelles pièces. Les archives sont divisées en plusieurs sections, dont les unes sont actuellement complètes, et les autres en voie de formation. Au nombre des premières, citons les Archives de la Commission des écoles ecclésiastiques (11.494 pièces des années 1808-1839); celles du comité ou direction de l'enseignement ecclésiastique : *dukhovno-utchebnoe upravlenie* (20.109 pièces des années 1837-1867); celles de la commission des biens ecclésiastiques (200 pièces des années 1763-1764); les archives de la Société biblique russe (268 pièces des années 1812-1826); celles du comité primaire pour les questions relatives au clergé orthodoxe (177 pièces des années 1859-1881); les archives du Conseil éparchial de Novgorod (1100 pièces des années 1707-1770); celles de la commission pour la construction du Kazansky Sobor à Saint-Pétersbourg (1160 pièces des années 1800-1826); les archives des métropolites gréco-uniates (1470-1839); du département du collège ecclésiastique romain-catholique (1805-1828); du collège ecclésiastique gréco-uniate (1828-1839); du collège ecclésiastique du clergé romain de la Petite Russie et de la Lithuanie (1839-1843); des Uniates de Chelm (1809-1875) etc. Dans les Archives en formation (Chancellerie du Saint-Synode, Conseil économique, Conseil scholastique etc.), il y avait, en janvier 1907, 475.984 pièces et 6060 volumes de documents des années 1474-1905. A la même époque, la

Digitized by Google

Bibliothèque du Saint-Synode comptait 72.258 volumes. Les manuscrits sont au nombre de 4000. A la suite d'une circulaire synodale du 15/28 février 1906, plusieurs monastères et églises des éparchies de Novgorod, Saint-Pétersbourg, Chersone, Tchernigov, Pensa, Kalouga, Kostroma, Kiev, Smolensk et Kursk ont fait cadeau au Saint-Synode de nombreux manuscrits et éditions paléoslaves. Le catalogue de ces manuscrits est dressé par l'archiviste NIKOLSKY, sous la direction de l'académicien A. J. SOBOLEVSKY. Le nombre de manuscrits analysés dans les deux volumes du catalogue parus jusqu'ici, s'élève à 1877. Les pièces des archives ont été mises surtout à contribution par les colloborateurs du *Dictionnaire biographique des personnages russes*, et de l'*Encyclopédie théologique orthodoxe*.

La censure russe a de nouveau bâillonné la presse ecclésiastique La réaction triomphe et les périodiques à tendances libérales sont menacés d'une prochaine disparition. La magnifique revue du protoierevs BIÉLKOV, le *Zvonar*, qui publiait un supplément spécial, le « Renouvellement de l'Église » (*Tzerkovnoe Obnovlenie*), a été supprimée. Le *Tzerkovny Golos* de Saint-Pétersbourg, qui défendait vaillamment les intérêts du clergé blanc, et le *Viek*, qui était, pour ainsi dire, l'organe du clergé radical, ont eu le même sort. Le *Terzkovny Viestnik* a été soumis à une censure rigoureuse. Les organes des Académies ecclésiastiques de Kiev et de Kazan sont pour le moment d'une pauvreté littéraire désolante. Le dernier en particulier en est réduit à remplir ses livraisons avec des traductions, les leçons d'Écriture Sainte du professeur JOUNGEROV, le catalogue des livres de l'Académie, les Comptes rendus des Sociétés de bienfaisance, etc. Il suffit de comparer les deux années précédentes de ces deux revues avec les livraisons de cette année pour s'apercevoir de l'influence néfaste de la censure sur la pensée théologique russe. Ajoutons que cette censure, si sévère pour les revues ecclésiastiques à tendances libérales, est indulgente au plus haut degré vis-à-vis d'une presse qui s'est acquis une triste réputation par son antisémétisme féroce et ses attaques contre le catholicisme. A Vilna, Kamenetz-Podolsk, Minsk, Kiev, et dans la laure de Potchaev, on édite un grand nombre de brochures sur la *Papauté hérétique*, les *Tarifs des péchés dans l'Église romaine*, les *Erreurs du catholicisme*, etc., où sont colportées les plus audacieuses calomnies contre le clergé catholique, et les erreurs les plus invraisemblables. On y soutient que les Jésuites triomphèrent au Concile de Florence, que la Papauté autorise les Tchèques catholiques à communier sous les deux espèces, que le concile de Bâle est rangé par les catholiques au nombre des conciles œcuméniques, que Dieu par le grondement du tonnerre empêcha la lecture de la définition de l'Infaillibilité Pontificale au Concile du Vatican. Dans cette guerre de diffamation se distinguent surtout les *Pociaevskie Listki* de la laure de Pociaev, et le *Kolokol* de Saint-Pétersbourg, qui n'ont jamais eu maille à partir avec la censure russe.

A paru à Moscou la première livraison du Recueil du *Slovo Pravdy* (La parole de la Vérité), l'organe des Vieux-Croyants. La livraison (janvier-février, 1907) contient des études sur plusieurs personnages importants du

Digitized by Google

raskol, des documents liturgiques et un travail sur le clergé russe dans les œuvres des artistes russes. Le fascicule est richement illustré.

Les Mariavites de la Pologne russe, qui ont accueilli avec indifférence le décret de l'Inquisition les retranchant de l'Église catholique, ont fondé à Lodz une revue hebdomadaire illustrée, le *Maryawita*. La revue donne des détails sur les origines et les progrès de la secte, et un curieux commentaire ascétique des visions de leur fondatrice, Marie Kozlowska.

A Varsovie le comte Roger Lubienski a fondé une revue hebdomadaire, la *Wiara* (La foi), qui prendra une part très active au réveil de la vie catholique dans le royaume de Pologne.

Décès. — Le 26 mai (8 juin), à Saint-Pétersbourg, est décédé le protoierevs Basile Ivanovitch Jmakin, rédacteur des *Tzerkovnyia Viedomosti*, *Magister Theologiae* de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, né en 1853 dans le gouvernement de Samara. Son nom reste attaché à un ouvrage capital sur l'ancienne littérature ecclésiastique russe : *Mitropolit Daniil i ego sotchineniia* (Le métropolite Daniel † 1547 et ses œuvres. Moscou, 1881) Le volume fut édité par la Société d'histoire et d'antiquités russes de l'université de Moscou. Citons parmi ses écrits, la *Vie d'Innocent évêque de Pensa († 1819)* (Saint-Pétersbourg, 1885); *Le voyage du hiéromoine Anikita aux lieux saints (1834-1836)* (Saint-Pétersbourg, 1891); *Les matériaux pour l'histoire de la pensée théologique russe dans les 30 premières années du XIXe siècle* (Saint-Pétersbourg, 1890); un Essai historique et ecclésiastique sur le couronnement des empereurs et des impératrices russes (Saint-Pétersbourg, 1898), et un grand nombre d'articles d'histoire ecclésiastique insérés dans le *Journal du Ministère de l'Instruction Publique*, *Khristianskoe Tchtenie*, *Drevnaia i Novaia Russia*, *Russkaia Starina*, *Viestnik voennago dukhovenstva*, *Tzerkovnyia Viedomosti*.

A. Palmieri, O. S. A.

Suède. — Le *Kyrkohistorisk Årsskrift* de 1906, édité par M. H. Lundström (Stockholm, P. A. Wordstedt et fils, 1906 In-8, IV-328 pp.), contient d'abord une série d' « articles et de mémoires originaux ». M. Hj Holmqvist a tracé (pp. 5-33) une esquisse de l'histoire ancienne de l'Église à l'époque post-apostolique (70-140) d'après les travaux récents sur cette période, spécialement ceux de Harnack et de Zahn. M. E. Wermcrantz achève (pp. 34-112) l'étude sur la vie et l'œuvre de Nil Grubb, prévôt de Umea (1681-1724), qu'il a commencée il y a déjà deux ans (cfr RHE, 1907, t. VIII, p. 675). Les origines de la société biblique suédoise sont racontées au long par M. E. Rohde (pp. 135-170), tandis que M. H. Lundström, dans une conférence qu'il a donnée à Stockholm, traite du rôle de la Suède comme puissance protectrice de la Réforme en Europe (pp. 113-129). Enfin, M. J. Romson consacre quelques pages (pp. 130-134) à la question de la date à laquelle il faut fixer le rituel élaboré par le « maître » G. Norman pour l'Église suédoise (XVIe siècle). — Parmi les « notices et documents », nous relevons la première partie du récit du voyage que fit en Allemagne,

Digitized by Google

en 1835, le bibliothécaire de Lund, H. Reuterdahl ; c'est M. J. Sjöholm qui édite ce document, en le faisant précéder d'une introduction (pp. 227-254). M. Lundström publie un assez grand nombre de pièces de contenu très disparate, entre autres (pp. 255-260) un « curriculum vitae » de l'éminent professeur de théologie E. J. Almquist (1729-1808), une lettre du chapitre de Skara au chancellier Oxenstiern, datée du 8 sept. 1651 (pp. 171-172) et un journal de Laurentinus Paulinus Gothus, allant de 1608 à 1613 (pp. 186-226), dont l'original se trouve à la bibliothèque royale de Stockholm, etc.

Presque en même temps que le volume de 1906, nous avons reçu le *Kyrkohistorisk Arsskrift* de cette année (*ibid.*, 1907, IV-344 pp. et 100 gravures). Dans la seconde partie, contenant les mélanges, nous trouvons la fin du récit de voyage de Reuterdahl (pp. 284-302), de même qu'une série de documents divers édités par M. Lundström (pp 271-284) : quatre attestations de Linnée (dont une en fac simile), un texte inconnu, extrait d'un volume de la bibliothèque universitaire d'Upsala et constituant une contribution non sans importance à l'histoire de la « confirmation » en Suède, etc. La première partie du volume renferme la publication magnifique et très intéressante de M. O. Janse : monuments artistiques du moyen âge, provenant de l'Ostrogothie (pp. 1-180). C'est une suite de splendides photogravures, reproduisant une centaine d'œuvres d'art religieux (statues, mobilier d'église, ornements sacerdotaux, objets divers). Chaque planche est accompagnée d'un commentaire ; une introduction d'ensemble précède le tout. Signalons ensuite le travail de M. A. Hallenberg sur la commission skanienne de 1669-1670 et la situation religieuse de cette province (pp. 193-228), et les deux articles de M. H. Lundström : dans l'un (pp. 181-192) il recherche ce que signifient les paroles de Luther, disant, à la diète de Worms (avril 1521), qu'il donnerait une réponse qui n'aurait « ni cornes ni dents » ; l'autre (pp. 229-270) est une série de notes sur un prédicateur populaire, contemporain de Linnée, à savoir Zacharie Westbeck (1696-1756).

C. L.

Suisse. — Le R. P. Fei, O. P., professeur à l'université de Fribourg, a publié l'an dernier un petit traité *De evangeliorum inspiratione. De dogmatis evolutione. De arcani disciplina* (Paris, Beauchesne, 1906. In-8, 114 p.). Nous ne saisissons pas le plan de l'auteur, ni l'intérêt spécial qu'il a pu croire s'attacher à cette publication. Dans la première partie *De evangeliorum inspiratione*, sur 57 pages, il y en a exactement huit qui se rapportent en particulier aux évangiles. Et puis, comment se tiennent les trois questions que le titre indique ? Le P. Fei se contente de nous dire : « In hoc parvo opusculo *placet nobis* de divina evangeliorum inspiratione, de dogmatis evolutione, necnon de arcani disciplina breviter agere, resumendo ea quae a modernis Scriptoribus circa has quaestiones dicta sunt. » De fait, il a reproduit un certain nombre de théories modernes sur ces sujets. Mais l'examen de ces théories est vraiment superficiel. On ne voit pas bien d'ailleurs quelle nouvelle idée est introduite dans le débat ou quelle nouvelle lumière apportée aux opinions déjà proposées. A quoi bon reproduire encore une fois des textes de saint Thomas, si on ne montre pas le profit à en tirer dans l'état actuel de la question ?

Digitized by Google

— Pour la prochaine année universitaire, à l'université catholique de Fribourg, on a créé une chaire de journalisme avec séminaire journalistique.
G. M.

— La compagnie des pasteurs de Genève décernera un prix de 1200 francs au meilleur ouvrage écrit en français par des ecclésiastiques ou des gradués en théologie, ayant étudié deux ans à l'université de Genève, sur l'œuvre internationale de Calvin. Les manuscrits devront être déposés avant le 31 décembre 1908. G. M.

— *Nomination.* — Le pasteur Paul Comtesse est nommé professeur d'exégèse et de critique du Nouveau Testament à Neuchâtel.

— *Décès.* — M G. Godet, professeur de théologie protestante à Neuchâtel, est mort à la fin de juin.

Turquie — A la suite d'une brochure éditée à Alexandrie par le médecin D. Grigoras, qui attaque vivement l'école théologique de Halki, c'est-à-dire, la seule école supérieure du clergé grec en Turquie, le patriarche Joachim III a nommé une commission chargée de recueillir et de mettre au jour les pièces et documents relatifs à la fondation et à la vie de cet établissement. Ces pièces auraient pour but de fournir les matériaux nécessaires pour une histoire documentée de l'école de Halki.

Vient de paraître le tome X des *Izviestiia* de l'Institut archéologique russe de Constantinople, un magnifique volume illustré et enrichi de 117 tables C'est le compte rendu des fouilles entreprises et poursuivies par l'Institut durant plusieurs années à Aboba en Bulgarie. L'ouvrage est très important pour l'histoire de l'art religieux en Bulgarie. Parmi les monographies les plus savantes de ce volume, citons les études de Chkorpill sur l'architecture des églises de cette localité, et d'Aïnalov sur les objets sacrés trouvés dans ces fouilles. A. Palmieri, O. S. A.

— *Décès.* — Le R. P. J Pargoire, des Augustins de l'Assomption de la mission de Kadi-Keuï, est décédé, le 17 août dernier, à l'âge de trente-cinq ans. Depuis une dizaine année déjà, il tenait une des premières places parmi les byzantinistes. Il fut le principal auteur du *Recueil des inscriptions chrétiennes du mont Athos* (Paris, 1904. Cf. RHE. 1905, t. VI, p. 244-245); l'année suivante, il faisait paraître dans la *Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique* une remarquable monographie sur *L'Église byzantine de 527 à 847* (cf. RHE. 1907, t. VIII, p. 115-116). On lui doit de plus une série très longue d'articles sur les choses byzantines. Depuis 1897, il fut le collaborateur le plus assidu peut-être des *Échos d'Orient*, et les études qu'il y a publiées, furent très remarquées. Mais il collabora aussi à la *Revue des questions historiques*, à la *Revue d'hist. et de litt. relig.*, à la *Revue de l'Orient chrétien*, au *Bulletin de correspondance hellénique*, au *Bulletin de l'Institut archéologique russe de Constantinople*, à la *Byzantinische Zeitschrift*, au *Vizantiskii Vremennick*, au *Dictionnaire de théologie catholique de Vacant*, au *Dictionnaire d'archéologie chrétienne* de dom Cabrol. Nos lecteurs se rappelleront d'ailleurs avoir souvent rencontré son nom dans nos chroniques et nos comptes rendus.

Digitized by Google

I. Table particulière de la chronique.

1. Distribution des matières par pays.

Allemagne, 185-198, 400-410, 624-634, 845-855.

Angleterre-Écosse-Irlande, 198-205, 410-421, 635-639, 855-862.

Autriche-Hongrie, 205-206, 421-424, 639-640, 863-865.

Belgique, 206-211, 424-429, 640-643, 865-870.

Espagne et Portugal, 211-215, 429-431, 643-645.

États-Unis, Amérique, 431-433.

France, 215-226, 433-452, 646-657, 870-883.

Grèce, 226-227, 657-658, 883.

Italie, 228-234, 452-459, 658-665, 883-888.

Pays-Bas, 234-239, 459-462, 665-669.

Pays Scandinaves : Danemark, Norvège et Suède, 247-248, 675, 894-895.

Péninsule des Balcans : Bulgarie, Roumanie, Serbie, 239-240, 462-463, 669-670, 888-889.

Russie, 240-247, 463-469, 670-675, 889-894.

Suisse, 469-471, 895-896.

Turquie, 896.

2. Sociétés Savantes (1). — Congrès.

Académie royale des sciences de Prusse (communications), 195, 400, 632, 854.

Société des sciences de la Haute-Lusace (207e réun. gén.), 195.

Kantgesellschaft (concours), 195, (prix), 632.

Prix Wedekind, 409.

Fédération des cinq académies de Berlin, Goettingue, Leipzig, Munich et Vienne, 632.

Görres-Gesellschaft (publications), 845.

Gesellschaft für rheinische Geschichtskunde (publications), 850.

Kön. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen (Nachrichten), 851.

Congrès international des sciences historiques à Berlin en 1908, 632.

Deuxième réunion des historiens allemands, 853.

XLIXe réunion des philologues allemands, 853.

——

Henry Bradshaw society (publications), 204.

Académie royale d'Irlande, 204.

Soc. for prom. christian knowledge (publications), 411, 414, 858, 860.

Theological society, 412.

Church historical society, 412, (collection), 200.

British academy (Proceedings), 412.

Society of antiquaries (communic.), 418.

Britisch archaeological association (comm.), 418.

British numismatic society (communication), 418.

Royal historical society, 418.

(1) Les *Bulletins* et les *Mémoires* des Sociétés savantes sont renseignés sous ce nº 2, et non sous les rubriques « Revues » ou « Collections » (nºs 4 et 5).

Digitized by Google

Egypt exploration fund (Report pour 1905-1906), 418.
Saint Paul's ecclesiological society (Transactions), 858.
Central society of sacred study (projet de lexique grec pour la littérature patristique), 859.
Folk-Lore society de Londres, 860.
Alcuin club (nouvelles publications), 861.
Nonconformist Union, 862.

——

Académie impériale de Vienne (communications), 205, 206.
Académie des sciences de Cracovie (subside), 206, (travaux), 423.
Leo-Gesellschaft (publications), 421, 422.
Académie des sciences d'Agram (Ljetopis), 422.
Société historique de Lemberg, 423.
Société scientifique Chevtchenko (Archives), 423, (commission archéographique), 864.
Institut historique autrichien, 863.
Congrès slave pour l'union des Églises, 863.

——

Commission royale d'histoire (publications), 209.
Cercle archéologique de Mons (Jubilé de L. Devillers), 210.
Académie royale de Belgique (prix quinquennal d'histoire générale), 211, (concours de 1910), 867.
Société d'archéologie de Bruxelles (Annales), 425
Académie royale flamande (Verslagen en mededeelingen), 426.
Association des archivistes et bibliothécaires belges, 427.
Fédération archéologique et historique (XXe congrès à Gand), 427, 866.
Gilde de St-Thomas et de St-Luc (Bulletin), 428.
Société belge de sociologie, 429.
Société scientifique et littéraire des Mélophiles de Hasselt (Bulletin), 865.

——

Real academia de la historia (Boletin), 212, 643.
Real academia gallega, 214.

——

Institut Carnegie (Rapp. de la Sect. des rech. histor. pour 1905-1906), 431.
Dante society (vingt-quatrième rapport annuel), 432.
Champlain society, 433.

——

Académie Delphinale (Bulletin), 222.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon (Bulletin), 222.
Société de l'histoire de la Révolution de 1848 (publication), 222.
Société de l'histoire de l'art français (réorganisation), 222.
Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, 223.
Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (communications), 447, 652, 880, (prix), 449, (publications), 456.
Académie des sciences morales et politiques (prix), 653, 881.
Académie française (prix), 654, 881, (Isographie), 879.
Société de la Révolution (publications), 449.
Commission pour publier tous les documents relatifs à l'histoire diplomatique de la guerre de 1870, 449.
Association des bibliothécaires français (Bulletin), 449.
Société d'études de la province de Cambrai (Mémoires, Bulletin), 649.
Comité d'études historiques de la Question Louis XVII, 650.
Commission pour la recherche et la publication des documents écono-

Digitized by Google

miques de la Révolution française (bulletin trimestriel), 650.
Société française d'archéologie (74e session), 650.
Société des Beaux-Arts des départements (30me session), 651.
Société de l'histoire du Costume, 651.
Société des études rabelaisiennes, 654.
Société d'histoire diplomatique (Assemblée générale annuelle), 879.
Société française de bibliographie, 879.
Congrès des sciences historiques à Dunkerque (1907), 223, 879.
Sociétés savantes (45e congrès), 650.

——

R. Società romana di storia patria (Archivio), 453, 229, 231, 888.
Academia dei Lincei, 230.
Academia Pontaniana (Atti), 230.
Istituto storico italiano (Bullettino), 231.
Institut historique belge, (publications), 231.
Société bibliographique italienne (septième réunion), 233.
Commission d'archéologie sacrée (fouilles), 455.
Commission bibliques (réponses), 658, (édition de la Vulgate), 660.
Reale Deputazione di Storia Patria per le antiche Provincie della Lombardia, 663.
Société italienne d'histoire critique des sciences médicales, 664.
Institut historique prussien, 664, (publications, 886, 887.
Institut historique néerlandais, 668.
Société internationale pour le progrès scientifique parmi les catholiques, 884.
Real Academia delle scienze de Torino (Atti), 886.
Istituto storico italiano (publication), 886.
VIe congrès de géographie italien, 663,

——

Commission royale d'histoire (publications), 235.
Société historique d'Utrecht (publications), 237, 460, 461.
Société pour l'édition des sources de l'ancien droit dans les Pays Bas, (publications), 238, 461.
Commission d'État pour la confection et l'édition d'un inventaire descriptif des monuments historiques et artistiques dans les Pays-Bas (3e rapport), 238, 668.
Nederlandsche oudheidkundige Bond, 238.
Société Petrus Canisius, 238.
Société des lettres néerlandaises (réunion annuelle), 665.
Commission centrale pour les cartes historico-statistiques (rapport, 1906), 668.
Vereeniging voor noord-nederlands muziekgeschiedenis (concours), 668.
Congrès des Vieux-catholiques à La Haye en 1907, 239.
Cinquième congrès des philologues néerlandais, 665.

——

Congrès international des Orientalistes à Copenhague, 675.

——

Alliance théologique bulgare, 239.
Académie roumaine (prix), 239, (rapport), 462, (annales), 463.
Société littéraire bulgare (Liétopis), 888.

——

Kievskoe relighioznoprosvititelnoe Obchtchestvo, 245.
Société des Amateurs du progrès spirituel, de Moscou, 246.
Société des amateurs de l'ancienne littérature de Saint-Pétersbourg, 468, (publication), 466.
Commission des monuments anciens ecclésiastiques de Moscou (Travaux), 466.

Digitized by Google

Société d'histoire et d'archéologie ecclésiastique de l'éparchie à Kazan, 467.
Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, 468, (Mémoires), 241.
Institut archéologique russe de Constantinople, 468.
Académie de Kiev (prix), 469.
Association internationale des académies, 674.
Société impériale d'histoire et d'antiquités russes attachée à l'université de Moscou (Lectures), 890.

——

Société du Musée historique de la Réformation (centenaire de Bèze), 470.
Compagnie des pasteurs de Genève (prix), 897.

——

Institut archéologique russe de Constantinople (Izviestiia), 897.

---

3. Universités et Instituts d'enseignement supérieur. — Bibliothèques. — Dépôts d'Archives, Musées.

Kirchenhistorisches Seminar München (Veroffentlichungen), 187.
Bibliothèque de l'université de Berlin (bureau d'informations), 195.
Bibliothèque royale de Berlin, 408.
Bibliothèque de l'université de Tubingue (catalogue des manuscrits arméniens), 848.

——

Trinity collège (Dublin), 202, 419.
Bodleian library (Catalogue of the hebrew manuscripts), 201.
Bibliothèque de la cathédrale de Worcester (manuscrit du xve siècle), 202.
British Museum (médailles de Charles II), 202.

——

Université de Prague (mss latins), 639.

——

Université de Louvain Séminaire historique, 210, (Conférences d'hist. et de phil.), 641.
Concours des bourses de voyage pour les docteurs en philosophie et lettres, 211.
Concours universitaire de 1907, 867.
Bibliothèque royale de Belgique, 424.
Bibliothèque de l'université de Louvain, 426.

——

Université de Madrid, 213.
Nouvelle faculté d'Écriture sainte à Madrid, 214.

——

École des Hautes Études, 223.
Faculté de théologie de Lyon, 436.
Faculté orientale de l'université Saint-Joseph à Beyrouth (Mélanges), 440.
Université de Paris (fac. de théol. protest.), 444, (prix Alphonse Peyrat), 654, (chaire d'histoire byzant.), 881.
Écoles des Chartes, 448.
Collège de France (chaire pour l'histoire du travail), 652.
Bibliothèque de la ville de Paris, 448.
Bibliothèque nationale (prix Angrand), 653.
Musées des départements et des villes, 223.
Musée de l'institution nationale des sourd-muets, 223.
Musée de l'art de la Renaissance française, 223.
Archives départementales, 449.
Archives municipales, 455.
Inventaire général des dessins du Musée du Louvre et du Musée de Versailles, 651.
Archives départementales du Nord, à Lille (inventaire), 878.

——

Université de Naples (chaire de paléographie et de diplomatique), 455.
Real collegio de Capitanata (premier centenaire), 663.

Digitized by Google

Bibliotheca Estense, 231.
Bibliothèque de Pistoie, 233.
Bibliothèque de Citta di Castello, 233.
Bibliothèque Chigi, 233.
Bibliothèques des ministères italiens, 233.
Calendar of entries in the papal registers relating to Great Britain and Ireland, 661.
Bibliothèque universitaire de Gènes (papiers du général Ninon Bixio), 664.
Archives communales de Fano (lettres inédites de Giulio Alberini), 230.
Archivio comunale di Lardano, 231.
Archives de la cathédrale de Viterbe (inventaire), 231.
Musée du moyen âge au château Saint-Ange, 233.
Gli archivi della storia d'Italia, 663.

——

Archivistes de l'État (rapports), 459.
Archief der abdij te Dikninge, 666.

——

Université de Belgrade, 239.

——

Académies ecclésiastiques orthodoxes (projet de réforme des Statuts), 891.
Académie de Saint-Pétersbourg, 246, 673, (1er centenaire), 892.
Académie ecclésiastique de Kiev, 246.
Institut archéologique à Moscou, 673.
Confrérie du prince Alexandre Nevsky de Vladimir (catalogue des manuscrits), 671.
Bibliothèque de la société impériale d'histoire et d'antiquités russes. Moscou (cat. des msss laves), 671.
Archives du Saint Synode (catal. des mss), 670.
Archives des métropolites uniates de la Russie Occidentale, 670.
Archives du Saint-Synode (inventaire), 671.
Archives et bibliothèque du Saint-Synode, 892.

——

Université catholique de Fribourg (chaire de journalisme), 897.

——

École théologique de Halki, 897.

4. Revues. — Périodiques.

Theologische Literaturzeitung, 192.
Die Theologie der Gegenwart, 193.
Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie, 193, 853.
Memnon. Zeitschrift für die Kunst und Kulturgeschichte des alten Orients, 194.
Bremer Beiträge zum Ausbau und Umbau der Kirche, polemisch-apologetisches Organ der freigesinnten Theologie, 174.
Berliner Akademische Wochenschrift, 194.
Religion in Geschichte und Gegenwart. Monatsblatt der Religionsgeschichtlichen Volksbücher, 307.
Religion und Geisteskultur. Zeitschrift für religiöse Vertiefung des modernen Geisteslebens, 408.
Zeitschrift für Theologie und Kirche, 408.
Zeitschrift f. celtische Philologie, 413.
Centralblatt für Bibliothekwesen, 626.
Archiv für Urkundenforschung, 627, 849.
Jahrbuch der evangelischen Judenmission, 630.
Internationale Bibliographie der Kunst-Wissenschaft, 630.
Zeitschrift für Religionspsychologie, 631.
Internationale Wochenschrift für Wissenschaft, Kunst und Technik, 631.
Theologische Revue, 632.
Der Katholik, 853.
Allgemeine deutsche Biographie, 853.
Beweis des Glaubens, 853.

——

Journal of theological studies, 204, 857.

Digitized by Google

Month, 411, 860.
Hermathena, 412,
Guardian, 635, 637, 859.
Irish Church weekly, 638.
Irish Church quaterly, 638.
Expository Times, 659.
Dublin Review, 859.
Church quaterly review, 860.
Folk-Lore, 860.
Agenda, 862.
The Oxford and Cambridge Review, 862.

——

Przeglad Powszechny, 424.

——

Revue de l'Instruction publique, 428.
Le mouvement sociologique international, 429.
Analecta Bollandiana, 454.

——

La Ciudad de Dios, 214.
El Ateneo, 430.
Revista di archivos bibliotecas y museos, 430.
Revista de estudios franciscanos, 430.
Lectura, 645.
Empori, 645.
Revista Aragonesa, 645.

——

Pro Alesia, 222.
Revue intellectuelle des faits et des idées, organe rationaliste, 222.
Revue de Cherbourg et de la Basse-Normandie, 222.
Revue des bibliothèques, 232.
Bibliographe moderne, 232.
Revue d'histoire et de littérature religieuses, 436.
Annales de Bretagne, 441.
Bibliothèque de l'École des Chartes, 443.
Quinzaine, 447.
Bulletin critique, 447.
Études, 447.
Revue internationale des études basques, 645.
Revue de synthèse historique, 646.
Bulletin de la bibliothèque et des travaux historiques de la ville de Paris, 650.
Larousse mensuel illustré, 652.
Revue du monde musulman, 652.
Nouvelle revue théologique, 652,
Revue de psychologie sociale, 879.

——

Νέος Ελληνομνήμων, 226.
Νέα Σιών, 657.

——

Miscellanea di storia e cultura ecclesiastica, 230.
Rivista d'Italia, 230.
Archivio Trentino, 231.
La republica di San-Marino e gli antichi comuni italiani, 232.
Miscellanea di storia ecclesiastica, 232.
Annales de Saint-Louis des Français, 233.
Nuova Antologia, 233.
Bullettino critico di cose francescane, 453.
Bulletin mensuel des Beaux-Arts italiens, 455.
Rivista del collegio araldico, 649.
Arte, 661.
Rivista di science storiche, 663.
Viglevanum, 664.
Archivium franciscano-historicum, 664.
Rivista delle Biblioteche e degli Archivi, 886.

——

Museum, 460.
Tijdschrift voor wijsbegeerte, 461.
Geschiedkundige bladen, 461.

——

Kyrkohistorisk Arsskrift, 675, 894, 895.

——

Istotchik, 239.
Glasnik pravoslavne Dalmatinske, 239.
Glasnik pravoslavne Tzrkve u Kraljevini Srbiji, 239.
Bogoslovski Glasnik, 239, 889.
Tzrkoven Amvon, 669.
Glas, 669.

Digitized by Google

Blgarska Sbirka, 888.
Slavianskiia izviestiia, 888.

——

Staroobriadetz, 244.
Narodnaia Gazeta, 244.
Zvonar, 245, 893.
Voprosy relighii, 245.
Pravda pravoslavii, 245.
Pravoslavnaia Padoliia, 245.
Tzerkov i Narod, 245.
Bogoslovsky Viestnik, 245.
Viera i Tzerkov, 245
Otdykh khristianina, 246.
Tzerkovnyia Viedomosti, 465.
Khristianskoe Tchtenie, 465, 891.
Pravoslavnyi Sobesiednik, 467.
Viek, 467, 893.
Missionerskoe Obozrienie, 467.
Viestnik Vilenskago Pravosl. Sviato-Dukhovskago Bratstva, 674.
Kaloujsky Tzerkovno-Obchtchestvenny Viestnik, 674.
Tzerkovny Viestnik, 889, 893.
Tzerkovny Golos, 893
Pociaevskie, 893.
Kolokol, 893.
Slovo Pravdy, 893.
Maryawita, 894.
Wiara, 894.

——

Katholische Schweizerblätter, 470.
Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte. Revue d'histoire ecclésiastique, 470.

---

5. Collections. — Encyclopédies et Dictionnaires. — Entreprises scientifiques.

Texte und Untersuchungen, 169, 173, 401, 624.
Die Bibel in der Kunst, 186.
Strassburger theologische Studien, 188.
Die Kultur der Gegenwart, 189.
Sammlung ausgewählter Kirchen- und dogmengeschichtlicher Quellenschriften, 191.
Studien zur Geschichte des neueren Protestantismus, 194.
Florilegium Patristicum, 402.
Realencyklopädie für protestantische Theologie und Kirche, 403, 845.
Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte, 406.
Kultur und Katolizismus, 406.
Beiträge zur Förderung christlicher Theologie, 625.
Notes manuscrites laissées par O. von Gebhardt, 626.
Bibliotheca ascetica, 627.
Handbuch der mittelalterlichen und neueren Geschichte, 627.
Flugschriften aus den ersten Jahren der Reformation, 629.
Studien aus Kunst und Geschichte, Fr. Schneider zum 70. Geburtstage gewidmet, 631.
Beiträge zur Kultur und Universalgeschichte, 631.
Studien zur Geschichte und Kultur des Altertums, 845.
Sammlung illustrierter Heiligenleben, 848.
Quellen-sammlung zur deutschen Geschichte, 849.
Religionsphilosophie in Einzeldarstellungen, 852.

——

The Antiquary's books, 199, 415.
Cambridge patristic texts, 198.
A dictionary of Christ and the Gospels, 410.
A political history of England, 414.
Church universal. Brief histories of her continuous life, 416.
Heroes of the reformation, 416.
Westminster library, 635.
The Oxford library of pratical theology, 637.
Church teaching for young people, 637.
The college monographs, 637.
Old-Latin Biblical Texts, 855.

Digitized by Google

The King's classics, 861.
Leaders of the english Church in the nineteenth century, 862.

——

Encyclopédie polonaise, 206.
Kurzgefasster Wissenschaftlicher Kommentar zu den Heiligen Schriften des Neuen Testaments, 421.
Theologische Studien, 422.
Pamiatki ukraïnsko-ruskoi movi i literaturi, 423.
Monumenta hungariae historica, 863,

——

Documents relatifs aux États généraux des Pays-Bas, 207.
Grands écrivains du pays, 207.
Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie, 641.
Mélanges Godefroid Kurth, 641.

——

Nouvelle collection de documents pour servir à l'histoire de Castille, 211.
Actas de las cortes de Castilla, 429.
Cortes de los antiguos, reinos de Aragon y de Valencia y principado de Cataluña, 430.

——

Catholic encyclopedia, 432.

——

Textes et documents pour l'étude historique du christianisme, 215, 873.
Histoire des conciles par Mgr Hefele (Nouvelle traduction), 215.
Les saints, 216, 218, 444, 875, 876.
Collection de la bibliothèque des exercices de saint Ignace, 216.
Bibliothèque de critique religieuse, 218, 436, 871.
Manuels de bibliographie historique, 218, 647, 878.
Grandes institutions de France, 223.
Documents pour l'étude de la Bible, 434.
Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, 438, 870.
Science et religion (série nouvelle de brochures sur la liturgie), 439.
Corpus scriptorum christianorum orientalium, 440.
Patrologia Orientalis, 440.
Bibliothèque musicologique, 441.
Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire, 442.
Histoire littéraire, 443.
Collection de documents inédits pour l'histoire économique de la Révolution française, 445.
Bibliothèque du xve siècle, 647.
Maîtres de la musique, 651.
La pensée chrétienne, 873.

——

Θεολογική εγκυκλοπαιδία, 657.

——

Bibliotheca sanctorum patrum et scriptorum ecclesiasticorum theologiae et christianorum litterarum cultoribus accommodata, 452.
Mélanges de Mgr Ceriani, 660.
Fede Scienza, 662.
Studi e Testi, 885.
Regesta chartarum Italiae, 886.
Regesta pontificum romanorum, 887.

——

De katholieke kerken in Nederland, 235.
Correspondance de la maison d'Orange-Nassau depuis 1688 jusqu'à 1795, 236.
Manuel de paléographie néerlandaise, 460.
Bibliotheca reformatoria neerlandica, 667.
Kerk en Secte, 667.

——

Svenska Synodalakter, 675, 895.

——

Digitized by Google

Blgarski Starini, 669.

Tcheti-Minei, 241.
Matéraux pour la connaissance des codices conservés jusqu'à nos jours et contenant les œuvres des écrivains russes, 241.
Monumenta Ecclesiastica Petropolitana, 244.
Svoboudnaia Soviest, 244.
Encyclopédie théologique orthodoxe, t. VII, 463.
Podreczna encyklopedya koscielna, 464.
Encyclopédie ecclésiastique catholique, 672.

6. Notices bibliographiques.

Nous nous bornons à rappeler ici les notices sur les ouvrages anonymes ou simplement signés d'initiales et que nous n'avons pas eu l'occasion de noter sous les rubriques précédentes. Quant aux autres notices il est superflu de les signaler ici. En effet pour permettre aux lecteurs de retrouver les recensions parues soit dans les Comptes rendus soit dans la Chronique de la Revue d'histoire ecclésiastique, nous mettons entre parenthèses, à la *Table onomastique de la Bibliographie*, les numéros de la Bibliographie qui revoient à ces recensions. On peut donc se référer à cette table.

Il importe cependant de remarquer que les notices qui paraissent dans la *Chronique*, ne sont reprises dans la Bibliographie qu'au numéro suivant de la Revue; conséquemment pour celles qui paraissent dans la chronique d'octobre d'une année, il faut se reporter à la *Bibliographie* et à la *Table onomastique de la Bibliographie* de l'année suivante.

Register op de Journalen van Constantin Huygens jr, 237.
Pered Tzerkovnyn Soborom [Devant le concile de l'Église], 246.
Otzyvy eparkhialnykh arkhlereev po voprosu otzerkovnoi reformie [79 rapports d'évêques russes sur les réformes à exécuter dans l'Église russe], 246.
Dzucejsze zadania katolicyzmu w Polsce [Les problèmes actuels du catholicisme en Pologne], 424.

7. Nominations.

Il est superflu de les rappeler ici. Nous nous bornerons à renvoyer aux pages 195-196, 204, 206, 211, 223-224, 233-234, 409, 419, 429, 433, 450-451, 462, 471, 632-634, 638, 640, 642, 654-655, 665, 669, 854-855, 862, 864-865, 867 868, 881-882, 896.

8. Notices nécrologiques.

Abraham, W. H. 639.
Acsady, I. 424.
Ambrosoli, S. 665.
André, M. 452.
Astafiev, N. A. 247.
Baier, R. 855.
Ballerini, R. 459.
Bardinet, L. 657.
Barsoukov, N. P. 469.
Bateson, Miss Mary 420.
Beaune, 451.
Beljame, A. 224.
Benndorf, O. 640.
Beurlier, E. 655.
Biré, E. 452, 656.
Blass, F. 634.
Bodemann, É. 197.
Bouchot, H. 225.
Boulgakov, A. I. 674.
Bourniov, T. 463.
Brizio, É. 665.
Brunetière, F. 225.
Bülow, G. von 634.
Burnouf, É. L. 451.
Canton, G. 452.
Ceriani, A. M. Mgr 459.
Chevremont, M. 656.
Christian, A. 225.
Colonna, F. 665.
Colrat de Montrozier, P. 224.

Digitized by Google

Csaplar, B. 206.
d'Armailhacq, Mgr 234.
de Béthune, J. 429.
Debout, P. 452.
de Kerviler, R. 883.
de Leiningen-Westerburg, K. E. 197.
de Meissas, A. 224.
Demolins, E. 882.
Dessailly, A. L. 656.
Drinov, S. 240.
Duclaux, M. 452.
Ducoudray, G. 224.
Dünzelmann, E. 855.
Eguilaz Yanguar, L. 215.
Éléonsky, T. G. 247.
Fischer, K. 855.
Förstemann, E. 197.
Fournier, M. 655.
Freudenthal, J. 855.
Funk, F.-X. 410, 620.
Gelzer, H. 197.
Glasson, M. 225.
Godet, G. 897.
Graziado Ascoli, 459.
Guiraud, P. 657.
Hartel, W. A. von 424.
Hasse, P. 855.
Hilgenfeld, A. 409.
Himly, A. 224.
Hirschberg, A. 865.
Horthcote, 419.
Ingold, A. 197.
Jastréblov, F. 216.
Jellinek, A. L. 640.
Jmakin, B. I. 894.
Jordan, M. 197.
Justi, F. 634.
Kaempfen, A. 882.
Kerler, D. 634.
Kieckens, F. 642.
Klaczko, J. 452.
Koestling, H. A. 855.
Lair, J. 656.
Lamy, Th. 868.
Lanore, M. 656.
Lapponi, 234
Le Courtois du Manoir, G. 225.
Lisco, H. 197.
Lucien-Brun, L. 656.
Lücke, H 855.
Maitland, F. William 419.
Maccoll, Malcolm 638.
Matheson, G. 204.
Matter, A. 656.
Mazzatinti, 234.
Mélioransky, B. M. 216.
Melzer, V. 640.
Molloy, G. Mgr 285.
Monavon, G. 224.
Monchamp, G. 642.
Monod, J. 656.
Monsabré, J. M.-L. 656.
Neubauer, A. 638
Nilles, M. 424.
Nordhoff, J.-B. 197.
Oergel, M. 634.
Oldham, Miss Alice 420.
Orhand, J. M. 225.
Osipovitch de Skrokhovsky, C. 247.
Palustre, L. 656.
Pargoire, J. 897.
Pelham, H. 419.
Pillon-Dufresnes, V. 452.
Pobiédonostzev, C P. 674.
Pomialovsky, S. V. 247.
Potkanski, K. 865.
Pouplard, X. 224.
Pradel, C. 657.
Pryde, D. 420.
Quarré-Reybourdon, L. 452.
Raich, J. M. 634.
Rainy, 421.
Reinhardt, H. 471.
Rembry, E. 642.
Renier, S. 642.
Reuter Nyblom, K. 675.
Réville, A. 226.
Rieger, B. von 865.
Riggauer, H. 634.
Romilly-Allen, J. 862.
Roquette, A. 855.
Sarriau, M. 452.
Schroeder, R. 409.
Spasovitch, V. D. 247.

Digitized by Google

Stang, W. 433.
Steinschneider, M. 634.
Stern, A. 634.
Toulotte, Mgr 452.
Traube, L. 634.
Tripepi, 459.
Ulbricht, E. 634.
Unger, G. F. 197.
Urlin. R. Denny 862.
Van Bebber, J.-B. 197.
van Borssum Waalkes, G. H. 462.
Vanderkindere, L. 211.
Van Gulik, W. 634.
Van Neuss, H. 867.
Vermère, A.-D. 656.
Vernière, A. 452.
Veuillot, P. 656.
Visconti Venoza, L. 234.
Wrede, W. 198.
Zavialov, A. A. 469.
Zwiedineck-Südenhorst, H. von 206.

Digitized by Google

II. Table générale des matières.

1. ARTICLES.

Pages.

R. ANGEL, O. S. B. PAUL IV ET LE CONCILE 716-741

DOM CHR. BAUR, O. S. B. L'ENTRÉE LITTÉRAIRE DE SAINT CHRYSOSTOME DANS LE MONDE LATIN 249-265

I. Les premières traces 249

1. La première mention de saint Chrysostome faite par un latin. 249

2. La deuxième mention 250

II. Saint Chrysostome aux mains des Pélagiens . . 252

1. La première citation latine. 252

2. La première traduction latine 253

III. Saint Chrysostome rendu aux catholiques par saint Augustin 258

LE MÊME. LA COLLECTION : « TEXTE UND UNTERSUCHUNGEN » NOUVELLE SÉRIE. T. VIII-XIV 169-185

K. BIHLMEYER. FRANÇOIS-XAVIER VON FUNK 620-623

F. CAVALLERA. LES FRAGMENTS DE SAINT AMPHILOQUE DANS L'HODEGOS ET LE TOME DOGMATIQUE D'ANASTASE LE SINAÏTE. 473-497

ADHÉMAR D'ALÈS. L'AUTEUR DE LA PASSIO PERPETUAE. 5-18

P. DONCŒUR, S. J. LES PREMIÈRES INTERVENTIONS DU SAINT-SIÈGE RELATIVES A L'IMMACULÉE CONCEPTION (XIIe-XIVe SIÈCLE). 266-285; 697-715

A. FIERENS. LA QUESTION FRANCISCAINE. LE MANUSCRIT II. 2326 DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE. 57-80; 286-404; 498-513

I. La question franciscaine 57

II. Le manuscrit 286

III. La vita S. Francisci anonyma Bruxellensis . . 290

I. Incipit vita beati Francisci. 290

II. De perfecta conversione 298

III. De reparacione trium ecclesiarum 300

IV. De congregacione fratrum 498

V. Quomodo socii fuerunt subito congregati . . 504

PAUL FOURNIER. ÉTUDES SUR LES FAUSSES DÉCRÉTALES 19-56

V. Les fausses décrétales. — Le Saint-Siège . . 19

1. Le pontificat de Nicolas Ier. 19

2. Influence d'Isidore a Rome et en Italie de la mort de Nicolas Ier a la fin du xe siècle 49

Voir RHE. t. VII, . . 33-51; 301-316; 543-564; 761-784

J. MAHÉ, S. J. L'EUCHARISTIE D'APRÈS SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE 677-696

I. Efficacité de l'Eulogie mystique 680

II. La présence réelle 687

Digitized by Google

L. WILLAERT, S. J. NÉGOCIATIONS POLITICO-RELIGIEUSES ENTRE L'ANGLETERRE ET LES PAYS-BAS CATHOLIQUES (1598-1625) . . . . . 81-101 ; 305-311 ; 514-532
2. INTERVENTION DES ARCHIDUCS EN FAVEUR DU CATHOLICISME EN ANGLETERRE 81
2e PARTIE. INTERVENTION DES SOUVERAINS ANGLAIS EN FAVEUR DU PROTESTANTISME . . 305
1. Asile offert pour l'Angleterre aux calvinistes des Pays-Bas 305
2. Intervention des souverains anglais en faveur du protestantisme au Pays-Bas. 307
§ 1. Provinces du Nord 307
§ 2. Provinces méridionales 514
A. Paix de Londres. 514
Voir RHE. t. VI, . 47-54 ; 566-581 ; 811-826 ; t. VII, 585-607

2. COMPTES RENDUS.

P. Albers, S. J. Handboek der algemeene Kerkgeschiedenis. T. I. (TH. VAN OPPENRAAIJ.) 314
Analecta franciscana sive chronica aliaque varia documenta ad historiam Fratrum minorum spectantia, edita a Patribus collegii S. Bonaventurae. T. IV. De conformitate vitae beati Francisci ad vitam Domini Jesu auctore Fr. Bartolomaeo de Pisa. Liber I. Fructus I-XII. (A. FIERENS. 352
R. P. André de S. Marie, C. D. Dans l'Inde Malabare. Souvenirs et récits de nos missionnaires belges. (P. DEMEULDRE.) 386
J. Anglade. De latinitate libelli qui inscriptus est Peregrinatio ad loca sancta. (Thèse.) (E. REMY.) . 327
J. Aulagne. Un siècle de vie ecclésiastique en province. La réforme catholique du XVIIe siècle dans le diocèse de Limoges. Avant-Propos par M. A. Baudrillart, préface par M. G. Clément-Simon. (MARC DUBRUEL.) 378
P. Batiffol. Études d'histoire et de théologie positive. 2e série. L'Eucharistie, la présence réelle et la transsubstantiation. 3e édition. (E. LEROUX.) 104
Le même. L'enseignement de Jésus. (Bibliothèque de l'enseignement scripturaire.) (A. BROHÉE.) . . . 744
Dom Chr. Baur, O. S. B. Saint Jean Chrysostome et ses œuvres dans l'histoire littéraire. (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des conférences de l'histoire et de philologie. Fasc. 18.) (S. HAIDACHER.) . . . 785
J. Beyssier, voir **Luchaire**.
J. Brassinne, voir **J. Helbig**.
L. Bréhier. L'Église et l'Orient au moyen âge. Les croisades. (Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique.) (CH. HERMELINE.). 566
W. von Brunneck. Zur Geschichte und Dogmatik der Gnadenzeit. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 21.) (R. DE SMEDT, O. M. C.) 795
F. Cadet de Gassicourt. Histoire de l'abbaye de Cordillon. Fasc. 1. Histoire. (R. N. SAUVAGE.) . . . 818
A. Capelli. Cronologia e calendario perpetuo (Manuali Hoepli.) (G. MOLLAT.) 102
F. Cavallera, S. J. Le schisme d'Antioche (IVe-Ve siècle). (DOM CHR. BAUR, O. S. B.). 328

Digitized by Google

Le même. Eustahii episcopi Antiocheni in Lazarum, Mariam et Martham homilia christologica, nunc primum e codice gronouiano edita cum commentario de fragmentis eustathianis; accesserunt fragmenta Flaviani I. Antiocheni. (Dom Chr. Baur, O. S. B.) 330
G. Cirot. Mariana historien. Études sur l'historiographie espagnole. (C. Isturiz, O. M. C.) 587
H. Curé. Saint-Philibert de Tournus. Guide historique et descriptif de l'abbaye. (A. Maere.) . . . 135
A. d'Alès. La théologie de saint Hippolyte. (Bibliothèque de théologie historique.) (G. Rasneur.) . . 323
A. Debidour. L'Église catholique et l'État sous la troisième république (1870-1906). T. I. (1870-1889). (Bibliothèque d'histoire contemporaine.) (A. De Ridder.) . . 602
J. De Decker. Contribution à l'étude des Vies de Paul de Thèbes. (Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand. Fasc. 31.) (P. van den Ven.) 782
Mgr de T'Serclaes. Vie de Léon XIII. T. III. (A. De Ridder.) 396
Ch. Diehl. Études byzantines. (R. Maere.) 350
H. Druon. Fénelon, archevêque de Cambrai. (P. Demeldre.) . . . 593
Dubourguier. Grandes écoles et gens d'Église au diocèse d'Amiens sous l'ancien régime. (B. Heurtebize, O. S. B.) 133
F. Ehrle, S. J. Martin de Alpartils Chronica actitatorum temporibus Domini Benedicti XIII. (Quellen und Forschungen aus dem Gebiete der Geschichte in Verbindung mit ihren historischen Institut in Rom hrsg. von der Görres-Gesellschaftschaft. T. XII.) (G. Mollat.) . . 581
J. Eschelbacher. Das Judentum und das Wesen des Christentums. (É. Tobac.) 316
É. Faral, voir **Luchaire.**
J. Favre. Lacordaire orateur. Sa formation et la chronologie de ses œuvres. (G. Doutrepont.) . . . 394
A. L. Feder, S. J. Justins des Martyrers Lehre von Jesus Christus, dem Messias und dem Menschgewordenen Sohne Gottes. Eine dogmengeschichtliche Monographie. (J. de Ghellinck, S. J.) 553
G. Ficker. Amphilochiana, 1e partie. (F. Cavallera.) 558
J. Fraikin. Nonciatures de France. Nonciatures de Clément VII. T. I. Depuis la bataille de Pavie jusqu'au rappel d'Acciaiuoli (25 février 1525-juin 1527). (Archives de l'histoire religieuse de la France. T. III.) (P. Richard.) 147
Adolph Franz. Das Rituale von St. Florian aus dem zwölften Jahrhundert. (A. Manser, O. S. B.) . 129
Paul Fredericq en zijne leerlingen. Corpus documentorum Inquisitionis hæreticae pravitatis Neerlandicae. 3e partie. (P. M. Legrand, O. C.) 805
F. X. Funk. Didascalia et Constitutiones Apostolorum. (H. De Jongh.) 774
J. Gendry. Pie VI, sa vie, son pontificat (1717-1799) d'après les Archives Vaticanes et de nombreux documents inédits. (H. Dubrulle.) 595
G. Golubovich, O. F. M. Biblioteca bio-bibliografica della Terra Santa e dell' Oriente francescano, t. I, 1215-1300. (A. Fierens.) . . 576
Alma Gorreta. La lotta fra il comune bolognese e la Signoria estense (1293-1303). (G. Mollat.). 577
G. Grutzmacher. Hieronymus. Eine biographische Studie zum alten Kirchengeschichte. T. II. Sein Leben und seine Schriften von 385 bis 400. (J. Flamion.) . . . 110
Ch. Guignebert. Manuel d'histoire ancienne du christianisme. Les origines. (G. Archambault.) . . . 533
H. Guyot. Les réminiscences de Philon le Juif chez Plotin. Étude critique. (J. Flamion.) 768
Le même L'infinité divine depuis Philon le Juif jusqu'à Plotin. (J. Flamion.) 768

Digitized by Google

S. Hahn. Thomas Bradwardinus und seine Lehre von der menschlichen Willemsfreiheit. (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. Texte u. Untersuchungen, t. V, fasc. 2.) (M. Jacquin, O.P.) 364
Ch.-J. Héfélé. Histoire des Conciles d'après les documents originaux. Nouvelle traduction française faite sur la deuxième édition allemande, par un Religieux Bénédictin de l'abbaye Saint-Michel de Farnborough. Tome I, 1re partie. (P. Demeuldre.) 777
F. Heiner. Benedicti XIV papae Opera inedita. (P. Delannoy.) . . 820
J. Helbig. L'art mosan depuis l'introduction du christianisme jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, publié par J. Brassinne. T. I. Des origines à la fin du XVe s. (R. Maere.) . . 790
Le même. Le baron Bethune. Étude biographique. Préface par le Cte Verspeyen. (R. Lemaire.). . . 841
S. Hellmann, voir **L. Traube.**
F. C. Hingeston-Randolph. The Register of Thomas de Brantyngham, bishop of Exeter (A. D. 1370-1394). (L. Guilloreau, O. S. B.) . 579
C. Holzhey. Die Thekla-Akten. Ihre Verbreitung und Beurteilung in der Kirche. (A. Dufourcq.) 322
C. E. Hooykaas. Oud christelijke ascese. Onderzoek naar de getuigenissen betreffende het ascetische leven in het christendom der eerste en tweede eeuw. (A. Vander Heeren.) 549
A. M. P. Ingold et E. Bonnardet. Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire. T. III et IV. Les Pères de l'Oratoire recommandables par la piété ou par les lettres qui ont vécu sous le P. Senault, 4e supérieur général, et sous le P. de Sainte-Marthe, 5e supérieur général par le **L. Batterel.** (Documents pour servir à l'histoire religieuse des XVIIe et XVIIIe siècles.) (H. Heurtebize, O. S. B.) . . . 159
L. Jacquemin, voir **Luchaire.**
E. Janssens. La philosophie et l'apologétique de Pascal. (L. Noël.) . . 591
N. Jorga. Istoria literaturii religioase a Rominilor pana la 1688. (A. Bayot.) 160
Journal d'André Ly, prêtre chinois, missionnaire et notaire apostolique. 1746-1763. Texte latin. Introd. par **A. Launay.** (J.-B. Goetstouwers, S. J.) 163
A. Juncker. Die Ethik des Apostels Paulus. 1re partie. (É. Tobac.) . 317
P. Kalkoff. Forschungen zu Luthers römischen Prozess. (Bibliothek des kgl. preussischen historischen Instituts in Rom. T. II.) (M. Legrand, O. M. C.) 584
Le même. Ablass und Reliquienverehrung an der Schlosskirche zu Wittenberg unter Friedrich dem Weisen. (R. Deschepper.) . . . 585
P. F. Kehr. Regesta Pontificum Romanorum. Italia Pontificia, sive repertorium privilegiorum et litterarum a romanis pontificibus ante annum MCLXXXXVIII. T. I. Roma. (É. Van der Mynsbrugge.) . . . 333
S. Keller. Die Sieben römischen Pfalzrichter im byzantinischen Zeitalter. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 12.) (M. Vaes.) 116
Aug. Knecht. System des justinianischen Kirchenvermögenrechtes. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 22.) (A. Monin.) 336
Jos. Kösters. Studien zu Mabillons römischen Ordines. (C. Mohlberg, O. S. B.) 343
A. Diomedes Kyriakos. Geschichte der orientalischen Kirchen von 1453-1898. Trad. par E. Rausch. (L. Baillet, O. S. B.) . 365
A. Lafontaine. Jehan Gerson (1363-1429). (Aug. Bruynseels.) . . . 805
L. Lallemand. Histoire de la charité. T. III. (É. de Moreau, S. J.) 792
Mgr Le Camus. Origines du christianisme. L'Œuvre des Apôtres. 1re partie. Fondation de l'Église chrétienne. Période d'affranchisse-

Digitized by Google

ment. 2e partie. Diffusion de l'Église chrétienne. Période de conquête. 2e édition. (H. Coppieters.) . . 538
E. Lecanuet L'Église de France sous la troisième République. (A. De Ridder.) 602
Dom H. Leclercq. L'Espagne chrétienne. (Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique.) (J. de Guibert, S. J.) . . 561
R. P. H. Le Floch Claude-François Poullart des Places, fondateur du séminaire et de la Congrégation du Saint-Esprit (1679-1709). (P. Demeuldre.) 819
L. Levillain. Le baptême de Clovis. (G. Mollat.) 562
Quatrièmes Mélanges d'histoire du moyen âge, publiés sous la direction de **M. Luchaire**, par MM. Jacquemin, Faral et Beyssier. (P. M. Legrand, O. C.) 804
M. Magistretti. Manuale Ambrosianum in duas partes distinctum edidit. 1e partie. Psalterium et Kalendarium ; 2e partie. Officia totius anni. (Monumenta veteris liturgiae Ambrosianae. T. II et III.) P. de Puniet, O. S. B.) 124
A.-L. Masson. Sœur Marie-Josephe Kumi, religieuse dominicaine (1763-1817). (P. Demeuldre.) 387
A. Meister. Die Geheimschrift im Dienste der päpstlichen Kurie von ihren Anfängen bis zum Ende des XVI. Jahrhundert. (Quellen und Forschungen aus dem Gebiete der Geschichte in Verbindung mit ihrem historischen Institut in Rom hrsg. von der Görres-Gesellschaft. T. XI.) (R. Maere.) 136
H. Michel. La loi Falloux. 4 janvier 1849-15 mars 1850 (E. Matthieu.) 165
Ch. Moeller. Histoire du moyen âge depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à la fin de l'époque franque (476-950). 2e partie. Les Carolingiens. (J. Warichez.) . . 119
J. F. S. Muth. Die Heilstat Christi als stellvertretende Genugtuung. Eine historisch-dogmatische Studie. (J. Lebon.) 103
Œuvres de saint François de Sales, évêque et prince de Genève, Docteur de l'Église. — Édition complète d'après les autographes et les éditions originales, enrichie de nombreuses pièces inédites, publiée sur l'invitation de Mgr Isoard, évêque d'Annecy, par les soins des religieuses de la Visitation du premier monastère d'Annecy. T. XI, XII, XIII, XIV. (Lettres. T. I, II, III, IV.) (J. Warichez.) 155
É. Ollivier. L'Empire libéral. T. XI. (A. De Ridder.) 840
J. Pargoire. L'Église byzantine de 527 à 847. (Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique.) (F. Cabrol, O. S. B.) . . 115
L. Pastor. Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters. T. IV. Geschichte der Päpste im Zeitalter der Renaissance und der Glaubensspaltung von der Wahl Leo X. bis zum Tode Klemens VII (1513-1534). 1re partie. Leo X. (P. Richard.) 139
Le même. Die Reise des Kardinals Luigi d'Aragona durch Deutschland, die Niederlande, Frankreich und Oberitalien, 1517-1518, beschrieben von Antonio de Beatis. (Erläuterungen und Ergänzungen zu Janssens Geschichte des deutschen Volkes. T. IV, fasc. 4.) (H. Van Houtte.) 146
A. C. d. Pietro. Ancora del sepolcro originario di san Domnio vescovo e martire di Salona. Risposta ad una nota del Bulletino di archeologia e storia dalmata. (L. Van der Essen.) 770
Bibliotheca reformatoria neerlandica. Geschriften uit den tijd der hervorming in de Nederlanden, opnieuw uitgegeven en van inleidingen en aanteekeningen voorzien door **S. Cramer en F. Pijper**. 3e partie. De oudste Roomsche bestrijders van Luther bewerkt door **F. Pijper**. (Th. Van Oppenraaij.) 150

Digitized by Google

4e partie. Leerstellige en stichtelijke geschriften van Joann. Anastasius Veluanus e. a. bewerkt door **F. Pijper.** (Th. Van Oppenraaij.) . 807
P. Pourrat. La théologie sacramentaire. (A. Van der Heeren.) . . 797
Att. Profumo. Le fonti ed i tempi dello incendio neroniano. (C. Callewaert.) 749
E. K. Rand, voir **L. Traube.**
H. Reinhardt, voir **F. Steffens.**
I. Rinieri. Napoleone e Pio VII (1804-1813). (Ch. Terlinden.) . . 823
Le même. Il Congresso di Vienna e la Santa-Sede (1814-1815). (Ch. Terlinden.) 823
J. Rivière. Le dogme de la Rédemption. Essai d'étude historique. (Études d'histoire des dogmes et d'ancienne littérature ecclésiastique.) (C. Van Crombrugge.) . . 762
F. Rocquain. Notes et fragments d'histoire. (H. Lemaître.) . . . 356
M. Roger. L'enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin. Introduction à l'histoire des écoles carolingiennes. (M. Jacquin, O. P.) 563
Fr. Ruffini. La libertà religiosa. T. I. Storia dell' idea. (A. Monin.) 809
F. Savio. Il papa Zosimo, il concilio di Torino e le origini del primato pontificio, studio storico-critico. (M. Vaes.) 335
H. P. Schim van der Loeff. Onderzoek naar de herkomst en de strekking der zeven brieven van Ignatius in de korte recensie. (Thèse.) (H. Coppieters.) . . . 320
P. Snellman. Der Anfang des arianischen Streites. (G. Rasneur.) . 782
G. Soranzo. La guerra fra Venezia e la S. Sede per il dominio di Ferrara (1308-1313). (G. Mollat.) . 360
F. Steffens et H. Reinhardt. Die Nuntiatur von Giovanni Francesco Bonhomini (1579-1581). Documente. T. I. (Nuntiaturberichte aus dem Schweiz seit dem Concil von Trient, 1e section.) (Ph. Van Isacker.) 817
E. Margaret Thompson. A history of the Somerset Carthusians. (L. Guilloreau, O. S. B.) . . . 578
P. Thureau-Dangin. La Renaissance catholique en Angleterre au XIXe siècle. 3e partie. De la mort de Wiseman à la mort de Manning. (A. De Ridder.) 388
J. Tixeront. Histoire des dogmes. I. La théologie anténicéenne. (Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique.) (C. Van Crombrugge.) 756
L. Traube. Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters. T. I, fasc. 1. Sedulius Scottus von **S. Hellmann.** fasc. 2. Johannes Scottus von **Ed. Kennard Rand.** (M. Jacquin, O. P.). 346
J. Turmel. Histoire de la théologie positive du Concile de Trente au Concile du Vatican. (Bibliothèque de théologie historique.) (J. Lecouvet.). 373
Le même. Saint Jérôme. (La Pensée chrétienne. Textes et études.) (J. Flamion.) 110
C. H. Turner. The history and use of creeds and anathemas in the early centuries of the Church. (P. de Puniet, O. S. B.) 545
C. Valentin. Geschichte der Musik in Frankfurt am Main vom Amfange des XIV. bis zum Anfange des XVIII. Jahrhunderts. (P. G. Chauvin, O. S. B.) 358
L. Van der Essen. Étude critique et littéraire sur les Vitae des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique. (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie. Fasc. 17.) (J. Warichez.). 787
C. Van Overbergh. Le matérialisme historique de Karl Marx. (C. Sentroul.). 312
E. Vogt. Erzbischof Mathias von Mainz (1321-1328). (A. Kempeneer.) 362
P. Wagner. Einführung in die gregorianischen Melodien. Ein

Digitized by Google

Handbuch der Choralwissenschaft. 2e partie. Neumenkunde Palaeographie des gregor. Gesanges. (Collectanea Friburgensia. Veröffentlichungen der Universität Freiburg (Schweiz). Nouv. sér., fasc. 6.) (C. Vivell, O. S. B.) 121

A. W Ward, G. W. Prothero et S. Leathes. The Cambridge modern history planned by the late Lord Acton. T. IX. Napoleon. (J. Rambaud.) 597

E. Weigl. Die Heilslehre des hl. Cyrill von Alexandrien. (Forschungen zur christlichen Literatur-und Dogmengeschichte, é'. A. Ehrhard et J.-P. Kirsch. T. V, fasc 2-3.) (G. Voisin.) 331

J. Weiss. Das älteste Evangelium. Ein Beitrag zum Verständnis des Markus-Evangeliums und der ältesten evangelischen Ueberlieferung. (J. Van Cauwenbergh.) 742

Fr. Wieland. Mensa et Confessio. I. Der Altar der vorkonstantinischen Kirche. (Veröffentlichungen aus dem kirchenhistorischen Seminar München. 2e série, fasc. 11.) (R. Maere.) 546

V. Wolf von Glanwell. Die Kanonessammlung des Kardinals Deusdedit. T. I. Die Kanonessammlung selbst. (P. Fournier.) . . . 568

J. Zeiller. Les origines chrétiennes dans la province romaine de Dalmatie. (Bibliothèque de l'École des Hautes Études. Sciences historiques et philologiques. Fasc. 155.) (L. Van der Essen.). 770

3. CHRONIQUE.

(Voir pages 897-907 la *Table particulière de la chronique*).

4. TABLES.

I. Table particulière de la Chronique 897
II. Table générale des matières 908

(BIBLIOGRAPHIE).

(La Bibliographie ayant une pagination spéciale, forme un volume à part de 560* pages.

On y trouvera à la fin trois tables :

I. Table onomastique 507*
II. Revues dépouillées. Sigles 552*
III. Table générale de la bibliographie 558*

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

G. E. STECHERT & Co.
(ALFRED HAFNER)
NEW YORK

Digitized by Google

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 051321856

Digitized by Google

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 051321856

Digitized by Google

UNIVERSITY OF ILLINOIS-UR
3 0112 051321

Digitized by Google